3 1761 11890047 1


Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761118900471

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 42

Monday, October 3, 1994
Tuesday, October 4, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 42

Le lundi 3 octobre 1994
Le mardi 4 octobre 1994

Président: Charles Caccia

13

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 106(1), election of Chair

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à l'article 106(1) du Règlement, l'élection du président

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 1 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, September 30, 1994:

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 35th Report of the Committee, which was read as follows:

Your Committee recommends that the list of members and associate members for the Standing Committees of this House be as follows:

Environment and Sustainable Development

Members/Membres

Adams	DeVillers	Guay	O'Brien
Benoit	Finlay	Kraft Sloan	Sauvageau—(11)
Caccia	Gilmour	Lincoln	

Associate Members/Membres associés

Abbott Mills (*Red Deer*) Telegdi

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 23, which includes this Report) was tabled.

By unanimous consent, Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Vanclief (Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture and Agri–Food, moved, — That the 35th Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier today, be concurred in.

The question was put on the motion and it was agreed to.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 30 septembre 1994:

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 35e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que la liste des membres et membres associés aux comités permanents de la Chambre figurent ci–après:

Environnement et développement durable

Members/Membres

Adams	DeVillers	Guay	O'Brien
Benoit	Finlay	Kraft Sloan	Sauvageau—(11)
Caccia	Gilmour	Lincoln	

Associate Members/Membres associés

Abbott Mills (*Red Deer*) Telegdi

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (fascicule nº 23, qui comprend le présent rapport) est déposé.

Du consentement unanime, M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire), propose, — Que le 35e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

La motion, mise aux voix, est agréée.

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, September 30, 1994:

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 36th Report of the Committee, which was read as follows:

Your Committee recommends that the following Members be added to the list of Associate Members for the Standing Committees:

Environment and Sustainable Development

Associate Members/Membres associés

Taylor

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 23, which includes this Report) was tabled.

By unanimous consent, Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Vanclief (Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture and Agri–Food), moved, — That the 36th Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier today, be concurred in.

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 30 septembre 1994:

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 36e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que les députés suivants fassent partie de la liste des membres et membres associés des Comités permanents:

Environnement et développement durable

Associate Members/Membres associés

Taylor

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (fascicule nº 23, qui comprend le présent rapport) est déposé.

Du consentement unanime, M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire), propose, — Que le 36e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

The question was put on the motion and it was agreed to.

ATTEST

La motion, mise aux voix, est agréée.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clek of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, OCTOBER 3, 1994
(54)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, for the purposes of electing a Chair and Vice–chairs pursuant to Standing Orders 106(1) and 106(2).

Members of the Committee present: Peter Adams, Monique Guay, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Acting Members present: Dave Chatters for Leon Benoit and Janko Peric for Clifford Lincoln.

Other Member present: Don Boudria.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

The Clerk of the Committee presided over the election of a Chair.

John Finlay moved, — That Charles Caccia be elected Chair of this Committee.

Accordingly, Charles Caccia was declared duly elected Chair of this Committee *in absentia*.

The Clerk presided over the election of an Acting Chair.

On motion of Karen Kraft Sloan it was agreed, — That Paul DeVillers be elected Acting chair for this meeting.

On motion of Pat O'Brien it was agreed, — That Karen Kraft Sloan be elected Vice–chair from the opposition.

Bill Gilmour prepared to moved, — That the motion be amended by adding his name and to have a secret ballot.

And a point of order having been raised regarding the proposed amendment, the Chair ruled that the Committee proceed with the motion to elect Monique Guay as Vice–chair since it was proposed first but that the Committee must decide how it wished to proceed, by show of hands or by secret ballot.

It was agreed, — That the Committee proceed by show of hands.

The question being put on the motion of Benoît Sauvageau, Monique Guay was, on division, elected Vice–chair from the opposition.

At 3:42 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, OCTOBER 4, 1994
(55)

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:40 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Vice–chair, Karen Kraft Sloan, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Monique Guay, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

PROCÈS–VERBAUX

LE LUNDI 3 OCTOBRE 1994
(54)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 15 h 38, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, pour élire un président et deux vice–présidents, conformément aux paragraphes 106(1) et 106(2) du Règlement.

Membres du Comité présents: Peter Adams, Monique Guay, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Membres suppléants présents: Dave Chatters remplace Leon Benoit; Janko Peric remplace Clifford Lincoln.

Autre député présent: Don Boudria.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Le greffier procède à l'élection du président.

John Finlay propose — Que Charles Caccia soit élu président du Comité.

Charles Caccia, absent, est déclaré dûment élu président du Comité.

Le greffier procède à l'élection d'un président suppléant.

Sur motion de Karen Kraft Sloan, il est convenu — Que Paul DeVillers soit élu président suppléant pour la séance.

Sur motion de Pat O'Brien, il est convenu — Que Karen Kraft Sloan soit élue vice–présidente pour l'opposition.

Bill Gilmour donne avis de la motion — Que la motion soit modifiée en ajoutant son nom, et qu'on procède au scrutin secret.

Le Règlement ayant été invoqué à propos de l'amendement proposé, la présidence déclare que le Comité doit d'abord se prononcer sur la motion visant à faire élire Monique Guay comme vice–présidente, et qu'il doit décider du mode de scrutin, secret ou à main levée.

Il est convenu — Que le Comité vote à main levée.

La motion de Benoît Sauvageau, mise aux voix, Monique Guay est élue, avec dissidence, vice–présidente pour l'opposition.

À 15 h 42, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 4 OCTOBRE 1994
(55)

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 40, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Karen Kraft Sloan (*vice–présidente*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Monique Guay, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Acting Members present: Rex Crawford for Clifford Lincoln and Ivan Grose.

Associate Member present: Len Taylor.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Labour of Congress: Nancy Riche, Executive Vice–president, David Bennett, National Director, Health, Safety and Environment. *From the "Centre québécois du droit de l'environnement":* Franklin Gertler, Vice–president.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Nancy Riche and Franklin Gertler made opening statements, and with David Bennett answered questions.

At 10:55 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Membres suppléants présents: Rex Crawford pour Clifford Lincoln et Ivan Grose.

Membre associé présent: Len Taylor.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: Du Congrès du travail du Canada: Nancy Riche, vice–présidente exécutive; David Bennett, directeur national, Santé, sécurité et environnement. *Du Centre québécois du droit de l'environnement:* Franklin Gertler, vice–président.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Nancy Riche et Franklin Gertler font des exposés et, avec David Bennett, répondent aux questions.

À 10 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, October 3, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 3 octobre 1994

• 1538

Le greffier du Comité: À l'ordre!

Il y a quorum.

In conformity with Standing Order 106(1) and (2), your first item of business is to elect a chair. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Finlay (Oxford): I move that the chair of the committee be Mr. Charles Caccia.

The Clerk: It is moved by Mr. Finlay that the chair of this committee be Mr. Charles Caccia. Is it the pleasure of the committee to adopt said motion?

Motion agreed to

The Clerk: I declare Charles Caccia duly elected *in absentia* chairman of the committee.

Since the chair is *in absentia*, we will proceed to the election of a chairperson for this meeting. Do I have a motion to that effect?

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I nominate Paul DeVillers to chair this meeting.

The Clerk: It is moved that Paul DeVillers chair this meeting. Is it agreed?

Motion agreed to

The Clerk of the Committee: Order!

I see a quorum.

Conformément aux paragraphes 106(1) et (2) du Règlement, le choix d'un président est le premier point à l'ordre du jour. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

M. Finlay (Oxford): je propose que la présidence du comité soit assumée par M. Charles Caccia.

Le greffier: Il est proposé par M. Finlay que M. Charles Caccia assume la présidence du comité. Plaît–il au comité d'adopter la motion?

La motion est adoptée

Le greffier: Je déclare M. Charles Caccia dûment élu président du comité.

Étant donné que M. Caccia est absent, je propose qu'on élise un président de séance. Quelqu'un voudrait–il faire une proposition en ce sens?

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je propose que Paul DeVillers remplisse cette fonction.

Le greffier: Il est proposé que Paul DeVillers préside la séance. Y a–t–il des objections?

La motion est adoptée

• 1540

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Perhaps we'll start with the government vice–chair. Do we have a nomination?

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Mr. Chair, I nominate Mrs. Karen Kraft Sloan as government vice–chair.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): It is moved by Mr. O'Brien that Mrs. Kraft Sloan be the government vice–chair.

Motion agreed to

Monsieur Sauvageau.

M. Sauvageau (Terrebonne): J'aimerais proposer que Monique Guay soit élue vice–présidente du Comité.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): We have the nomination of Mrs. Guay.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I'd like to move an amendment to that motion to add my name to it so that we can have a vote by secret ballot.

Mr. O'Brien: May I say that's not an amendment, Mr. Chairman. It's a contrary motion. It's not an amendment.

Le président suppléant (M. DeVillers): Nous devrions commencer par la vice–présidence ministérielle. Y a–t–il des propositions?

M. O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le président, je propose que M^me^ Karen Kraft Sloan assure la vice–présidence au nom du gouvernement.

Le président suppléant (M. DeVillers): Il est proposé par M. O'Brien que M^me^ Kraft Sloan assure la vice–présidence ministérielle.

La motion est adoptée

Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): I would like to nominate Ms. Monique Guay as Vice–Chair.

Le président suppléant (M. DeVillers): Le nom de M^me^ Guay a été anoncé.

M. Gilmour (Comox—Alberni): J'aimerais proposer un amendement à cette motion pour y ajouter mon nom, et réclamer un scrutin à bulletin secret.

M. O'Brien: Je me permets de vous signaler, monsieur le président, que ce n'est pas un amendement. C'est une motion contradictoire. Ce n'est pas un amendement.

[*Text*]

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): It negatives the main motion.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): It's not an amendment.

Mr. Boudria: Mr. Chairman, is it not in order to dispose of the motion that's before you and to entertain another amendment, if such is required, later? In other words, there is a motion on the floor.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Yes. The motion is for Mrs. Guay to be a vice–chair.

On the advice of the clerk, I am told the procedure should be that we deal with the first motion, but we must determine whether we wish to deal with the suggestion of the secret ballot and whether we would deal with the voting on the first motion in the secret ballot form or not. Depending on the result of that, we would then deal with the second motion.

M. Sauvageau: On demande un vote à main levée s'il vous plaît, monsieur DeVillers.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): What's the will of the committee on a secret ballot? Do we want to have a secret ballot or a show of hands?

Some hon. members: A show of hands.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Okay, a show of hands.

We've heard the motion that Mrs. Guay be the opposition vice–chair.

Motion agreed to

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Since that is all the business of the committee, I'd entertain a motion to adjourn.

An hon. member: I so move.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): We're adjourned.

[*Translation*]

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Il rend nulle et non avenue la motion principale.

Le président suppléant (M. DeVillers): Ce n'est pas un amendement.

M. Boudria: Monsieur le président, la règle ne veut–elle pas que vous disposiez d'abord de la motion dont vous avez été saisi, puis que vous entendiez les propositions d'amendement ensuite, si nécessaire? En d'autres termes, il y a cette première motion.

Le président suppléant (M. DeVillers): Oui. Cette motion propose que M^me^ Guay assure la vice–présidence.

Selon le greffier, nous devrions commencer par la première motion mais il nous faudrait auparavant régler cette question de vote à bulletin secret. Nous passerons ensuite à la deuxième motion, s'il y a lieu.

Mr. Sauvageau: Mr. DeVillers, we want a show of hands.

Le président suppléant (M. DeVillers): Que préférez–vous? Un vote à bulletin secret ou à main levée?

Des voix: À main levée.

Le président suppléant (M. DeVillers): Très bien, à main levée.

Il a été proposé que M^me^ Guay assure la vice–présidence au nom de l'opposition.

La motion est adoptée

Le président suppléant (M. DeVillers): L'ordre du jour étant épuisé, j'attends une motion d'ajournement.

Une voix: Je propose que l'on suspende la séance.

Le président suppléant (M. DeVillers): La séance est levée.

Tuesday, October 4, 1994

Le mardi 4 octobre 1994

• 0835

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Good morning.

Bonjour, et bienvenue.

I started my French lessons, so I hope you will bear with me. I will subject you to some torturous French over the next few months.

I would like to extend our heartiest welcome to two sets of witnesses today. We have witnesses from the Canadian Labour Congress and the Centre québécois de droit de l'environnement.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Bonjour.

Good morning, and welcome.

Je viens de commencer mes cours de français, alors j'espère que vous m'accorderez votre indulgence car je vais vous soumettre à un français assez tortueux au cours des prochains mois.

Je tiens à dire un très chaleureux mot de bienvenue aux deux groupes de témoins que nous accueillons aujourd'hui. Nous entendrons des témoins du Congrès du travail du Canada et du Centre québécois du droit de l'environnement.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0840

We run these hearings fairly informally. We ask you to make your presentations consecutively and then we'll just open it up for questioning, so the questions will be directed to all of the witnesses. I was just wondering who wanted to start. Is it the Canadian Labour Congress? David or Nancy, will you be starting off? Could you introduce yourselves, please.

Ms Nancy Riche (Executive Vice–President, Canadian Labour Congress): I may actually have to leave. Can you tell us how much time you've allotted for the two groups?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): If you would like to spend 10 minutes on your presentation, then we can go to questions.

Ms Riche: How long do we have before the next group?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): You're the only two sets of witnesses this morning. I'm sure we don't want to stay here until 2 o'clock this afternoon; we'll just see how we proceed with the questions.

Ms Riche: If I do get up and leave, it is not to be offensive; I do have another meeting downtown.

Let me introduce myself and explain why I am the one sitting before you. I'm Nancy Riche, one of two executive vice–presidents of the Canadian Labour Congress. With me is David Bennett, our national director for occupational health and safety and environment.

The officer who has responsibility in this area, and has had for a number of years, is Dick Martin, our secretary–treasurer, who is unable to be here this morning. I say that so you won't have any high expectations of my expertise in this area. David, in fact, has been the staff person here for a number of years and will be able to answer most of your questions.

We have a short brief. I wish David could have actually come, but I think for the Canadian Labour Congress the importance of this review meant that for the record and on the record a full–time elected officer should be here to indicate the seriousness with which we take it, even though Dick is not available. I will read our statement for the record and then turn it over to my colleague.

I first want to thank the standing committee for inviting the Canadian Labour Congress to appear as a witness in the parliamentary review of the Canadian Environmental Protection Act. This was meant to be to the Hon. Charles Caccia, but we certainly know that the chair as well as other members such as the vice–chair, Mrs. Karen Kraft Sloan, and Mr. Clifford Lincoln have gone out of their way to solicit the views of NGOs so the review is as thorough as possible.

Nos audiences se déroulent de façon assez informelle. Nous allons demander aux deux groupes de faire leur exposé l'un à la suite de l'autre, après quoi nous passerons à la période de questions. Ainsi, les questions s'adresseront à tous les témoins. Je me demande qui veut commencer. Est–ce le Congrès du travail du Canada? David ou Nancy, lequel des deux commencera? Auriez–vous l'obligeance de vous présenter?

Mme Nancy Riche (vice–présidente à la direction, Congrès du travail du Canada): Au fait, je serai peut–être obligée de partir avant la fin. Pouvez–vous nous dire combien de temps vous avez prévu pour les deux groupes?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Si vous voulez prendre dix minutes pour nous faire votre exposé, nous pourrons ensuite passer aux questions.

Mme Riche: Combien de temps avons–nous avant que le groupe suivant ne comparaisse?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Nous n'entendrons que deux groupes de témoins ce matin. Je suis sûre que personne ne veut rester ici au–delà de 14 heures; nous verrons comment les choses se dérouleront au moment de la période de questions.

Mme Riche: Si je dois partir, je vous demanderais de bien vouloir m'en excuser et de ne pas vous en offusquer. J'ai une autre réunion à laquelle je dois assister au centre–ville.

Permettez–moi tout d'abord de me présenter et de vous expliquer pourquoi c'est moi qui comparaît devant vous. Je suis Nancy Riche, l'un des deux vice–présidents à la direction du Congrès du travail du Canada. Je suis accompagnée de David Bennett, notre Directeur général de l'hygiène et de la sécurité au travail ainsi que de l'environnement.

C'est notre secrétaire–trésorier, Dick Martin, qui a la responsabilité des questions environnementales, et ce, depuis plusieurs années, mais il ne pouvait pas être des nôtres ce matin. J'ai tenu à vous le dire pour que vous ne m'en vouliez pas si mes connaissances dans ce domaine ne répondent pas tout à fait à vos attentes. David est celui de nos permanents qui s'occupe de ce secteur depuis plusieurs années déjà, et il pourra répondre à la plupart de vos questions.

Nous avons un court exposé à vous présenter. J'aurais préféré que ce soit David qui le présente, mais cet examen revêt une importance telle pour le Congrès du travail du Canada, nous tenions à ce que ce soit un membre élu à plein temps du bureau qui comparaisse devant vous pour bien montrer que c'est une question qui nous préoccupe au plus haut point, même si Dick ne peut pas être présent. Je ferai lecture de notre exposé pour qu'il soit consigné au compte rendu, puis je cèderai la parole à mon collègue.

Je tiens tout d'abord à remercier le Comité permanent d'avoir invité le Congrès du travail du Canada à comparaître comme témoin dans le cadre de l'examen parlementaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'exposé a été rédigé à l'intention de l'honorable Charles Caccia, mais nous ne sommes pas sans savoir que le président, de même que d'autres membres du comité, comme la vice–présidente, Mme Karen Kraft Sloan, et M. Clifford Lincoln, ont déployé des efforts considérables pour obtenir la participation des ONGs afin que l'examen soit le plus complet possible.

[*Text*]

Perhaps I can first give you some background on the work of the labour movement on environment and sustainable development issues. Contrary to some media perceptions and assumptions, the labour movement has had a long history of fighting workplace pollution, community pollution and environmental degradation as well as the protection of amenities used by workers, their families and the general public.

Unions in British Columbia, for instance, led a fight against air and water pollution caused by the pulp and paper industry in the 1970s, long before the long hot summer of 1988, the Brundtland report and the passage into law of CEPA in that year. In 1978 we held a conference on jobs and the environment in Hamilton, Ontario, a topic that has been posed too often as a dilemma, not as a complementary program of jobs and the environment.

Nationally, the CLC environment committee was set up in 1987 and became a full standing committee of the Canadian Labour Congress in 1990. Today most national/international unions and provincial/territorial federations of labour have environment committees. These are increasingly common in local unions, sometimes extending to a joint committee in the workplace with the employer, or through extending the work of joint union–management—

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Ms Riche, if you could slow down a little bit for the interpreters. . .

Ms Riche: I've just come back from home. I was in Newfoundland for the last two days and I'm back into Newfoundland—

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Not a problem. *Lentement, s'il vous plaît.*

• 0845

Ms Riche: In all cases, the aim is specifically to protect the environment outside the workplace and examine all aspects of environmental protection such as natural resource inputs into the workplace, energy efficiency and energy source selection, protection of the work environment, pollution prevention, and the effectiveness of emission controls.

At the same time, workers interested in secure and safe employment are also protected. Workers are both the agents and beneficiaries of environmental change, whether they are employees inside the workplace, or members of the communities outside the workplace, along with their families and friends.

On a national level, the Canadian Labour Congress, with other organizations in the wider environmental movement, has participated in very many aspects of the work of Environment Canada. I'm sure the department welcomes our contribution,

[*Translation*]

Je peux peut–être vous donner quelques renseignements généraux sur les activités du mouvement syndical en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Contrairement à certaines perceptions et suppositions véhiculées par les médias, le mouvement syndical s'intéresse depuis longtemps à la lutte contre la pollution tant dans le milieu du travail que dans la collectivité, contre la dégradation de l'environnement et à la protection des aménagements qu'utilisent les travailleurs, leurs familles et le grand public.

Ainsi, les syndicats de la Colombie–Britannique ont mené une lutte contre la pollution de l'eau et de l'air causée par le secteur des pâtes et papiers dans les années 1970, bien avant l'été surchauffé de 1988, bien avant le rapport Brundtland et bien avant l'adoption de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement la même année. Dès 1978, nous avons tenu une conférence à Hamilton, en Ontario, sur l'emploi et l'environnement, deux aspects de la question qui ont trop souvent été présentés, non pas comme étant complémentaires, mais contradictoires.

À l'échelle nationale, le Congrès du travail du Canada a créé en 1987 un comité de l'environnement qui est devenu un comité permanent de plein droit en 1990. Aujourd'hui, la plupart des syndicats nationaux et internationaux de même que les fédérations provinciales et territoriales du travail ont des comités de l'environnement. On en trouve aussi de plus en plus souvent dans les sections locales, qui vont parfois même jusqu'à former un comité mixte patronal et syndical dans le milieu de travail ou à inclure l'environnement dans le mandat des groupes patronaux–syndicaux. . .

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Madame Riche, je vous demanderais de bien vouloir ralentir un petit peu pour que les interprètes puissent vous suivre. . .

Mme Riche: Je viens tout juste de rentrer de mon patelin. J'ai passé les deux derniers jours à Terre–Neuve, et j'ai repris mes habitudes terreneuviennes. . .

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Ça va. *Slowly, please.*

Mme Riche: Dans tous les cas, nous avons expressément pour objectif de protéger l'environnement à l'extérieur du milieu de travail et d'examiner tous les aspects de la protection environnementale, comme les intrants du milieu du travail liés aux ressources naturelles, la conservation énergétique et le choix des sources énergétiques, la protection du milieu de travail, la prévention de la pollution et l'efficacité des mécanismes pour réduire les gaz d'échappement.

Par ailleurs, nous cherchons également à protéger les travailleurs qui veulent exercer leurs fonctions dans un milieu sûr et sécuritaire. Les travailleurs sont à la fois les agents et les bénéficiaires du changement environnemental, que ce soit en leur qualité d'employés ou de membres à part entière, avec leurs familles et leurs amis, de leur collectivité.

À l'échelle nationale, le Congrès du travail du Canada, tout comme d'autres organisations qui font partie du mouvement environnemental, participent à de nombreux aspects de l'activité d'Environnement Canada. Je suis sûre que notre contribution

[*Texte*]

even though it rarely agrees with what we have to say. In this context of the CEPA review, we have worked with many other environmental organizations to produce the executive summary of an NGO position paper, to which we subscribe.

Our particular interests are in the areas of pollution prevention, and citizens' and workers' environmental rights. We were major contributors to the background papers on these two subjects.

The first thing we would like to do is draw the committee's attention to the summary paper and the two research papers in question. My assumption is that the committee has those background papers and the summary paper.

If there is one main thing the labour movement would like to see come out of the CEPA review, it is this: we would like to see a revised piece of legislation that exemplifies federal government leadership in environmental protection. Canada's environmental record internationally is a good one, but even our friends internationally are beginning to ask serious questions about our own domestic environmental programs, our own national record in protecting the environment.

Our record is not a good one, both nationally and federally. Many other groups will testify that the first five years of CEPA have not been successful. If we ask ourselves how much the environment has changed as a result of CEPA, the answer must be very little, and even less is change for the better. There have been assessments and priority lists but little action.

The successive reports of Auditors General have demonstrated that the pollution control regulations under CEPA have been poorly enforced. Many of the chemicals on the schedules requiring an action program were there before CEPA became law, and very few have been added.

What we mean by federal leadership is that the act should be effective for the federal jurisdiction and it should be a model for provincial legislation so we can achieve a national environment protection program, particularly in the area of pollution prevention and workers' environmental rights.

Let me make four main points about pollution prevention. First, pollution prevention is a new technical discipline. Unless it is strictly and single–mindedly defined, it will dissolve away into the same old emission control programs that have enjoyed such limited success in the past.

[*Traduction*]

est bien accueillie au ministère, même si ce dernier est rarement d'accord avec ce que nous avons à dire. Dans le contexte de l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous avons travaillé de concert avec bien d'autres organisations environnementales afin de produire le sommaire d'un énoncé de position des ONGs, que nous entérinons.

Nous nous intéressons tout particulièrement à la prévention de la pollution et à la protection des droits environnementaux du public et des travailleurs. Nous avons joué un rôle capital dans la rédaction des documents de fond préparés sur ces deux sujets.

Je tiens tout d'abord à porter à l'attention du comité le sommaire et les deux documents de recherche dont je viens de parler. Je parle du principe que vous avez déjà reçu des exemplaires des trois documents.

Le mouvement syndical souhaite principalement que l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement conduise à l'adoption d'une nouvelle loi qui montre bien la détermination du gouvernement fédéral à jouer un rôle de chef de file dans la protection de l'environnement. Le Canada a une bonne feuille de route en matière d'environnement à l'échelle internationale, mais même nos amis parmi les membres de la communauté internationale commencent à avoir de sérieux doutes au sujet de nos programmes environnementaux nationaux; notre feuille de route en matière de protection de l'environnement à l'échelle nationale ne leur paraît pas reluisante.

Le bilan n'est pas très positif, ni pour le gouvernement fédéral ni pour l'ensemble du Canada. Bien d'autres groupes viendront vous dire que les cinq premières années d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'ont pas donné les résultats escomptés. À la question de savoir dans quelle mesure cette loi a changé l'environnement, il faut répondre que l'environnement a très peu changé, encore moins pour le mieux. On a effectué des évaluations et établi des listes de priorités, mais on a pris très peu de mesure concrète.

Chaque année, le Rapport du vérificateur général souligne l'application très imparfaite des règlements sur la lutte contre la pollution, adoptés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Bon nombre des substances chimiques incluses dans les listes de produits devant faire l'objet de mesure concrète s'y trouvaient déjà avant même que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ne soit adoptée, et très peu de nouvelles substances ont été ajoutées à ces listes.

Quand nous disons que la loi devrait montrer la détermination du gouvernement fédéral à jouer un rôle de chef de file, nous voulons dire qu'elle devrait être appliquée de manière efficace à tous les secteurs de compétence fédérale et qu'elle devrait servir de modèle à l'élaboration de lois provinciales, pour que nous puissions nous doter d'un programme national de protection de l'environnement, notamment pour ce qui est de la prévention de la pollution et la protection des droits environementaux des travailleurs.

Permettez–moi de souligner quatre éléments importants relativement à la prévention de la pollution. Premièrement, la prévention de la pollution est une nouvelle discipline technique. À moins qu'elle ne soit définie avec précision et rigueur, elle finira par se fondre dans la masse des anciens programmes de réduction des émanations qui ont donné des résultats si mitigés par le passé.

[*Text*]

Please do not take any notice of definitions of pollution prevention emanating from your own department or from most segments of the business community, particularly chemical producer companies. They have it wrong, either through blindness or a deliberate attempt to evade doing anything new, different or effective. The best definitions of pollution prevention are to be found in the labour environmental positions articulated in the pollution prevention legislative task force, the report of which has already been tabled with the committee.

Second, the environment to be protected by pollution prevention programs and planning must include the work environment, the health of workers, as well as the outside environment and ecosystems. Before your lawyers jump down our throats, please bear in mind that section 34 of CEPA, as it stands, already gives the government a large amount of authority over the workplace, its processes, procedures and products.

• 0850

Third, and relatedly, what the pollution prevention paper discusses as track 1 chemicals destined for sunsetting or phase–out must be the subject of a socio–economic analysis involving workers before any action is taken to phase them out. The transition to clean production or less unsafe substitutes is a vital part of the program. If it is a subsidiary afterthought, it will not be supported by workers. In fact, we will resist it.

Fourth, and perhaps most important, in the pollution prevention paper track 2 chemicals are designated as track 2 because of the structure of CEPA. In our view, the wide universe of chemicals that comprise track 2 are the substance and essence of a pervasive pollution prevention program. For us this is the exemplification of a pollution prevention program in which CEPA can be the flagship for the nation. The federal government can be a true leader in the field.

Similarly with workers' environmental rights, which we have articulated as basically fourfold—the right to joint union–management environment committees in the workplace, the legal right to refuse to pollute, the right of workers to "blow the whistle" on employers who pollute, and the right to environmental information in the workplace—though a small start has been made in sections 37 and 58 of CEPA, the federal government is woefully behind other jurisdictions in these areas. It is a follower, not a leader. The Yukon, the Northwest Territories, Ontario, and most recently British Columbia all have better language and better standards when it comes to the participation of workers in environmental protection.

[*Translation*]

Il ne faudrait surtout pas que vous vous attardiez aux définitions qu'en donne votre ministère fédéral ou la plupart des secteurs du milieu des affaires, et plus particulièrement les producteurs de produits chimiques. Ces définitions ratent la cible, soit parce que leurs auteurs n'ont pas su se débarrasser de leurs oeillères soit parce qu'ils tentent délibérément d'éviter de faire quoi que ce soit de nouveau, de différent ou d'efficace. Les meilleures définitions sont celles qu'on trouve dans les énoncés de positions sur l'environnement qui ont été présentées par les organisations syndicales au groupe de travail législatif sur la prévention de la pollution. Le rapport du groupe de travail a déjà été déposé auprès du comité.

Deuxièmement, l'environnement qui doit être protégé par les programmes et les politiques en matière de prévention de la pollution doit comprendre le milieu de travail, la santé des travailleurs de même que l'environnement extérieur et les écosystèmes. Avant que vos avocats ne nous prennent à la gorge, je tiens à vous rappeler que l'article 34 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement confère déjà au gouvernement de vastes pouvoirs en ce qui concerne le milieu de travail ainsi que ses procédés, procédures et produits.

Troisièmement, et de manière reliée, le document de prévention de la pollution parle des produits chimiques de catégorie 1 destinés à disparaître progressivement et qui doivent être assujettis à une analyse socio–économique impliquant les travailleurs avant que toute mesure en vue de leur élimination ne soit prise. La transition à des procédés et à des produits plus propres ou moins dangereux est un élément vital du programme. Si c'est fait accessivement et après coup les travailleurs seront contre. Nous nous y opposerons.

Quatrièmement, et c'est peut–être le plus important, dans ce même document les produits chimiques de catégorie 2 sont ainsi classifiés parce que la LCPE en a décidé ainsi. A notre avis, tous les nombreux produits qui se retrouvent dans la catégorie 2 sont la substance et l'essence même d'un programme exhausif de prévention de la pollution. C'est l'exemple même du programme de prévention qui permettra au gouvernement fédéral par l'intermédiaire de sa Loi de la protection de l'environnement d'être le chef de file vicontiste et de jouer un rôle national de premier plan.

De manière analogue au niveau des droits des travailleurs en matière environnementale qui doivent s'articuler selon nous sur quatre volets—le droit de participer à des comités paritaires syndicat–direction sur l'environnement sur les lieux de travail, le droit légal de refuser de polluer, le droit des travailleurs à dénoncer des employeurs qui polluent et le droit à l'information environnementale sur les lieux de travail—bien que les articles 37 et 58 de la LCPE consituent un petit début, le gouvernement fédéral accuse un douloureux retard par rapport aux autres gouvernements dans ces domaines. Il les suit au lieu de les précéder. Le Yukon, les Territoires du Nord–Ouest, l'Ontario et tout récemment la Colombie–Britannique ont des textes et des normes bien supérieurs quand il s'agit de la participation des travailleurs à la protection de l'environnement.

[*Texte*]

We are calling on the federal government to emulate the best practice in the provinces and to become the country's leader in being the first to require joint union–management environment committees in the workplace.

For instance, worker expertise and interest are needed to carry out a workplace environmental audit. The best way to do this, as our experience with workplace health and safety inspection has taught us, is to bring environmental audits within the scope of the work of the joint committee. This is a cooperative and constructive venture, not an adversarial one.

These are our chief concerns: pollution prevention, and workers' involvement in environmental protection. There are many other areas in which we have a strong and legitimate interest, but I would like to confine myself to one of them, and that concerns emergency preparedness. Environmental NGOs and their submissions have advocated a national emergency preparedness program with CEPA as the federal focus of such a program. We support this.

But I would also like to point out that among its increasing environmental activities, the ILO has produced a convention and recommendation on the prevention of major industrial accidents. This convention will likely be ratified by Canada and it will become an international treaty, international law. It is likely to achieve this status before the changes to CEPA have been made.

To us it would be the depth of folly to amend CEPA only to have to change it again to accommodate the requirements of international law. I sincerely hope the committee will examine the ILO convention and recommend the appropriate changes to the act so that the convention can be accommodated along with all the other proposals on emergency preparedness.

I have only one final concern, and it is in the form of a plea. The committee will hear many other concerns expressed by witnesses. They might include sustainable development, biodiversity, environmental stewardship, the project for the national harmonization of environmental standards, and so on. Some of these are important and legitimate. But we would far rather see a new and full–blooded CEPA that addressed a limited number of issues and problems in a concrete, effective and aggressive way. That is what is needed.

The alternative is a long, drawn–out process in which the final result would be an act with a lot of talk and verbiage about a lot of vague and solemn topics, but would not change the Canadian environment any more than CEPA has done in its five years. Workers, their communities, their environment and ecosystems deserve better than this, and what they deserve they deserve in a big way, and soon.

• 0855

Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much.

Mr. Gertler, please.

[*Traduction*]

Nous incitons le gouvernement fédéral à imiter les bonnes pratiques de ces provinces et à donner l'exemple en devenant le premier à réclamer la constitution de comités paritaires syndicats direction sur l'environnement sur les lieux de travail.

Par exemple, il est indispensable de connaître les intérêts et de faire appel à l'expertise des travailleurs pour mener des vérifications environnementales sur les lieux de travail. La meilleure méthode dictée par notre expérience des inspections d'hygiène et de santé sur les lieux de travail est de confier ces vérifications environnementales au comité paritaire. Cet exercice doit procéder de la coopération et non pas de la confrontation.

Voilà nos principales préoccupations: la prévention de la pollution et la participation des travailleurs à la protection de l'environnement. Il y a beaucoup d'autres domaines dans lesquels nous avons des intérêts légitimes et incontestables mais j'aimerais me cantonner à un seul, celui des plans d'urgence. Les ONGs environnementaux préconisent un programme national de plans d'urgence dans le cadre de la LCPE et dont le principal acteur serait le fédéral. Nous sommes tout à fait d'accord.

J'aimerais cependant signaler que parmi ses activités environnementales de plus en plus nombreuses, le BIT a proposé une convention et une recommandation sur la prévention des accidents industriels majeurs. Il est fort vraisemblable que cette convention sera ratifiée par le Canada et qu'elle deviendra un traité international, qu'elle aura force de loi internationale. Cela surviendra certainement avant que les modifications à la LCPE n'aient été apportées.

A notre avis, il serait totalement absurde de modifier la LCPE simplement pour avoir à la modifier de nouveau pour s'adapter aux exigences de la nouvelle loi internationale. J'espère sincèrement que votre comité examinera le contenu de cette convention du BIT et recommandera les changements appropriés à la loi afin que les propositions contenues dans cette convention soient intégrées aux autres mesures de plans d'urgence.

J'ai une dernière chose à vous demander et elle revêtira la forme d'une supplique. Votre comité sera saisi de bien d'autres problèmes par d'autres témoins. Ils vous parleront de développement durable, de biodiversité, de maîtrise de l'environnement, de projet d'harmonisation nationale des normes environnementales, etc, toutes choses importantes et légitimes. Cependant, nous préférerions une nouvelle LCPE vigoureuse apportant des solutions concrètes, efficaces et agressives à un nombre limité de problèmes. C'est ce qu'il nous faut.

Autrement nous risquons un débat prolongé qui accouchera d'une loi plutôt et verbeuse sur toute une série de sujets vagues et solennels sans plus changer l'environnement canadien que ne l'a fait la LCPE depuis cinq ans. Les travailleurs, leur communauté, leur environnement et leurs écosystèmes méritent mieux que cela, et ce qu'ils méritent ils le méritent en grand et au plus tôt.

Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup.

Monsieur Gertler, s'il vous plaît.

[*Text*]

M. Franklin Gertler (vice–président, Centre québécois du droit de l'environnement): Merci, madame la présidente. Je ferai mes remarques en français, mais je suis tout à fait prêt à répondre aux questions dans les deux langues.

Mon nom est Franklin Gertler. Je suis vice–président et l'un des fondateurs du Centre québécois du droit de l'environnement. Je remplace aujourd'hui Michel Bélanger, notre président, qui suit de très près depuis quelques années le processus de réforme de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il n'a pu être ici.

Nous sommes très heureux de votre invitation et nous espérons pouvoir vous éclairer sur un certain nombre de questions.

Avant de commencer, j'aimerais noter l'efficacité de la révision quinquennale. C'était un peu inusité lorsque cela a été prévu dans la loi, lors de son adoption. Je pense que c'est un processus très intéressant et peut–être que l'une des recommandations du Comité devrait être de reconduire ce processus pour s'assurer que, dans cinq ans, peut–être dans 10 ans—car il ne faut pas nécessairement le faire à tous les cinq ans—il y ait une nouvelle révision de la loi.

Comme cela, il y aura toujours une opportunité de revoir la question. Si on la compare, par exemple, avec la Loi sur les pêches, on se rend compte qu'il n'y a pas vraiment eu une réforme profonde à certains égards surtout au niveau de la pollution et de la protection des habitats. C'est peut–être en partie parce qu'il n'y a pas de mécanisme prévu dans la loi–même pour cette révision.

Nous n'avons pas soumis un mémoire comme tel. Nous avons par compte fourni des notes très brèves. Elles sont, je pense, distribuées. Nous allons également nous référer aux documents qui ont été soumis—ou vont être soumis—je ne sais pas si vous l'avez eu—par le Réseau canadien de l'environnement, *Canadian Environmental Network*. C'est le caucus du réseau qui traite des questions des substances toxiques.

Notant que le Réseau n'est pas un lobby comme tel mais plutôt un regroupement en réseau, les divers textes ne lient pas l'ensemble du réseau mais seulement ceux qui adhèrent aux recommandations.

J'aimerais aussi vous présenter brièvement le Centre. Vous connaissez peut–être déjà notre travail. Le Centre québécois du droit de l'environnement a été fondé en 1989. C'est une corporation à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le développement d'outils juridiques nécessaires pour la protection de l'environnement, la participation publique au processus décisionnel en matière d'environnement et l'accès du citoyen à la justice en matière d'environnement. Je prends le temps de noter ces objectifs puisqu'on va y revenir.

Le CQDE n'est pas en mesure de confirmer actuellement son adhésion à l'ensemble des conclusions du mémoire soumis par le Réseau canadien ou le caucus sur les toxiques. Il y a beaucoup de choses là–dedans et nos processus décisionnels, avant la prise de position, sont assez longs. Toutefois nous sommes en mesure de vous affirmer que le CQDE est favorable à l'ensemble des mesures visant à renforcer la loi, notamment au chapitre des droits et des recours du citoyen en matière d'accès à l'information et au processus judiciaire.

[*Translation*]

Mr. Franklin Gertler (Vice–Chairman, Centre québécois du droit de l'environnement): Thank you, Madam Chair. I will make my remarks in French, but I am quite ready to answer questions in both languages.

My name is Franklin Gertler. I am the Vice–Chairman and one of the founding members of the Centre québécois du droit de l'environnement. I am replacing today Michel Bélanger, our Chairman, who has been closely following for some years the process of CIPA reform. He cannot be here today.

It is a real pleasure to have been invited and we hope that we can shed some light on a few issues.

Before I begin, I would like to underline the efficiency of the five–year review. It was a bit unusual when it was provided for in the act when it was passed. I think that it is a very interesting process and perhaps one of your recommendations should be to renew that process to make sure that in five years, maybe in ten—because it does not necessarily have to be every five years—we can again take another look at the act.

In this way, there will always be an opportunity to review the issue. A comparison it, for instance, with the Fisheries Act, will reveal that there has not really been any in–deep revision particularly in terms of pollution and protection of the habitats. This could be due in part to the fact that no mechanisms are provided in the act for that kind of review.

We have not submitted a brief as such. However, we have provided you with very brief comments. I think they have been circulated. We will also refer to documents that were submitted—or will be submitted—I do not know if you got them—by the Canadian Environmental Network (Réseau canadien de l'environnement). It is the network caucus that deals with issues of toxic materials.

Since the network is not a lobby as such but rather a regrouping in a network, these documents do not reflect the position of the whole network but only the position of those who endorse the recommendations.

I would also like very briefly to introduce our Center. You may already know our work. The Centre québécois du droit de l'environnement was established in 1989. It is a non–profit corporation whose mission is to promote the development of necessary legal instruments for the protection of the environment, the involvement of the public in the environment decision–making process and to give citizens access to the justice system, on environmental issues. I mention these objectives since we will go back over them.

The Center is not presently in a position to endorse all the recommendations in the brief submitted by the Canadian Network or by the Caucus on Toxic Materials. There is a lot of stuff and our decision–making process, before a position is stated, is rather long. However, we can tell you that the Center is in favour of strenghtening the act, especially the provisions relating to the rights and remedies available to citizens as regards access information and the judicial process.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 0900

Les recours actuels dans la loi, pour les citoyens et les groupes, sont divers. Il y a d'abord les commissions de révision prévues à l'article 89, mais nous devons noter que la création de ces commissions, suite à une demande des citoyens, est tout à fait discrétionnaire. Il n'y a pas d'obligation de créer une commission de révision.

There are several remedies provided in the act for citizens and groups. First, under section 89, at the request of citizens, boards of review may be established but it is quite discretionary. There is no obligation to establish such boards.

Par ailleurs, au niveau des recours judiciaires, l'article 131 permet l'ordonnance par un tribunal de réparation, suite à un verdict de culpabilité, mais seulement des dommages par rapport aux biens qui peuvent être sanctionnés. Les articles 135 et 136, dans la mesure où ils traitent des injonctions, ne sont pas accessibles au public en général, mais seulement au procureur général et aux victimes de la pollution en question. Là, on peut faire le contraste ou comparer avec les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement au Québec, où l'article 19.1 prévoit des recours à l'injonction pour toute personne qui fréquente les lieux de déversement ou de pollution en question.

Under section 131 upon conviction, the court may order the offender to pay an amount by way of compensation but only for the loss or damage to property suffered as a result of the commission of the offence. Section 135 and 136 inasmuch they deal with injunctions are not available to the public in general but only to the attorney general and to the victims of the pollution. By contrast, section 19.1 of the Quebec Environment Quality Act provides injunctions as a remedy to anyone affected by the discharge or the pollution.

Vu ces faiblesses dans les dispositions par rapport au recours et à l'accessibilité à la justice, le CQDE endosse la recommandation faite par le caucus du réseau canadien par rapport aux *citizen suits*. On pourrait peut-être dire des recours publics ou du public, puisque *citizen suits*, quand on le dit en anglais, semble vouloir exclure les groupes et les associations de tout recours. Donc, je pense qu'on ne devrait peut-être pas utiliser ce terme de *citizen suits*, parce qu'on devrait aussi parler de la possibilité pour des regroupements de citoyens qui sont très actifs dans le domaine d'avoir recours aux tribunaux.

In view of these deficiencies in the provisions dealing with remedies and access to justice, the Centre endorses the citizen suits recommendation of the Canadian network caucus. We could perhaps speak of public remedies or remedies for the public since the term "citizen suits", in English, seems to exclude groups and associations from any remedy. Therefore, I think that it might be better not to use the term 'citizen suits' because very active groups of citizens in that field should be able to go to court.

Plus particulièrement, nous vous référons au chapitre 2 du rapport, à la page 21, où on énumère une série de recommandations par rapport aux *citizen suits*. Je ne sais pas si vous l'avez, mais je vais vous en épargner la lecture pour tout de suite car cela prendrait beaucoup trop de temps.

More particularly, we refer you to Chapter 2 of the report, page 21, where there is a list of recommendations on citizen suits. I don't know whether that you have it or not, but I am not going to read it to you now because it would take too long.

Je pourrais peut-être donner la page à votre greffier et cela pourrait être distribué. C'est peut-être la façon la plus simple d'attirer l'attention du Comité là-dessus, et je serai prêt à répondre à des questions.

Mind you I could hand that page over to your clerk who could then circulate it. It might be the simplest way for the committee to focus its attention on it and this way I would be ready to answer your questions.

Évidemment, nous préconisons le renforcement à tous égards de la protection juridique de l'environnement et de l'accessibilité à la justice environnementale. Nous notons que, dans la mesure où le législateur fédéral a énoncé dans la loi des principes au bénéfice des citoyens, on ne leur a pas donné les moyens légaux et financiers pour en assurer le respect et cela est inacceptable. Donc, on doit recommander qu'il y ait l'ajout des dispositions prévoyant la possibilité de financement pour les groupes et pour les citoyens afin d'assurer la mise en application de la loi.

Obviously, we advocate an all out strengthening of the legal protection of the environment and access to environmental justice. Although the federal legislator did set out in the act principles to benefit the citizens they have not been given the legal and financial means to ensure compliance and this is unacceptable. Therefore, we would recommend the addition of funding provisions for groups and citizens so that the act is duly enforced.

Je vais traiter de deux autres points. Sur la question constitutionnelle, je pense qu'il faut être très méfiant, nous pensons qu'il faut être prudent. En 1971, le professeur Cairns a dit quelque chose qui, je pense, est très à-propos pour comprendre la situation.

I will deal with two other points. On the constitutional issue, I think that we must be very suspicious, we think that we must be very careful. In 1971, Professor Cairns said something which I think is very much to the point to understand the situation.

• 0905

Il dit ceci:

A necessary consequence of a federal system is that each organized interest will seek to transform the most sympathetic level of government into the main decision-maker in matters which concern it.

He said this:

Le système fédéral a nécessairement pour conséquence que chaque groupe d'intérêts cherchera à faire du niveau de gouvernement qui lui est le plus sympathique le principal décideur des sujets qui le concernent.

[*Text*]

C'est quelque chose qu'il faut garder en vue lorsqu'on regarde la question du partage des compétences en matière d'environnement.

Donc, souvent, ce sont ces tendances qui sont à la base des revendications en matière de partage de compétences. Nous invitons tout le monde à retourner plutôt aux principes de base.

Les deux paliers de gouvernement ont d'importants pouvoirs en matière d'environnement, et nous pensons que l'essentiel est de poser les questions fondamentales. Les mesures qui sont proposées sont–elles dans les meilleurs intérêts de la protection de l'environnement? Les mesures proposées ont–elles pour effet d'accroître l'accessibilité à la justice environnementale qui est, à notre avis, essentielle au développement durable et à la protection de l'environnement?

La Cour d'appel du Québec vient d'entendre une cause importante sur un aspect de la question du partage de compétences en matière de substances toxiques, et nous attendons le jugement. C'est probablement quelque chose qui se rendra devant la Cour suprême du Canada, en fin de compte.

Nous avons également proposé un colloque ou une conférence sur cette question au Québec pour justement essayer de mettre un peu de lumière sur les problèmes de base. Nous attendons toujours le financement pour pouvoir réaliser ce projet.

Au niveau de l'harmonisation, j'ai quelques remarques à faire. Nous notons qu'à l'article 2 de la loi, on énumère les devoirs du gouvernement du Canada au niveau de l'application administrative de la loi. L'alinéa c) exige que le fédéral doit s'efforcer d'agir en collaboration avec les gouvernements des provinces pour la protection de l'environnement. Il semble le faire présentement. L'harmonisation est à l'ordre du jour.

Ensuite, l'alinéa d) dit: «encourager la participation de la population du Canada à l'élaboration des décisions qui touchent l'environnement.» Nous sommes moins convaincus que c'est en train de se faire. Je pense qu'il faut regarder ces deux points en vue quand on regarde les projets d'harmonisation.

Notre expérience, en général, est qu'il n'y a pas trop de mise en application de la législation environnementale au Canada. C'est plutôt le contraire. Encore une fois, devant l'harmonisation et tous ces projets–là, on doit se poser la question: cela améliorera–t–il la situation? Par exemple, au Québec, on dit que l'application de la Loi sur les pêches a été déléguée à la province. C'est peut–être vrai; ce n'est peut–être pas vrai. Au niveau juridique, c'est une situation un peu confuse. Mais, semble–t–il, les autorités pensaient que c'était effectivement une loi qui, dans l'administration, avait été déléguée à la province.

Si on regarde l'affaire Tioxide, cela a pris 20 ans avant qu'il y ait une poursuite contre ce pollueur très important qui déversait des tonnes de substances toxiques chaque jour dans le fleuve Saint–Laurent. Nous avons tendance à conclure qu'il y a beaucoup de disparité en matière d'application entre les provinces et des réticences de la part des autorités provinciales. Cela se traduit par un laxisme au niveau de l'application des lois fédérales.

Au niveau de la protection du public dans la conclusion et la mise en application des ententes—et nous pensons qu'il est très important qu'il y ait une redevabilité et une certaine surveillance du public dans les négociations et l'application des

[*Translation*]

That is something you must keep in mind when you consider the issue of common jurisdiction in environmental matters.

So it is often such tendencies which prompt claims in matters of shared jurisdiction. Instead, we would invite everybody to go back to basic principles.

The two levels of government have important powers in environmental matters, and we think that the essential thing to do is to ask fundamental questions. Are the proposed measures in the best interest of environmental protection? Will they increase the accessability to environmental justice which is, in our view, essential for sustainable development and environmental protection?

The Appeals Court of Quebec has just heard an important case on one aspect of this whole issue of shared jurisdiction regarding toxic substances, and we are awaiting the decision. It is probably something that will end up before the Supreme Court of Canada.

We also suggested a symposium or a conference on this question in Quebec, precisely to try to shed some light on the basic problems. We are still awaiting funding to carry out that project.

Regarding harmonization, I have a few comments to make. Section 2 of the act lists the duties of the government of Canada regarding the administrative implementation of the act. Paragraph c) requires the federal government to endeavour to act in cooperation with the provincial governments to protect the environment. It seems to be the case today. Harmonization is the order of the day.

Then paragraph c) says: ''encourage the participation of the people of Canada in the making of decisions that affect the environment''. We are less convinced that this is being done. I think we must take these two points of view into account when we consider harmonization projects.

Our experience, in general, is that there is not enough implementation of environmental legislation in Canada. It is rather the opposite. Again, in view of the harmonization and all these projects, you must ask the following question: will this improve the situation? For instance, in Quebec, they say that the implementation of the Fisheries Act was delegated to the province. It may be true; it may not be true. At the legal level, it is a rather confused situation. But, as it seems, the authorities thought that it was indeed an act whose implementation had been delegated to the province.

If you consider the Tioxide case, it took 20 years before we could sue this very big polluter who was pouring tons of toxic substances every day into the St. Lawrence River. We tend to conclude that there are a lot of disparities in the implementation between provinces as well as a reluctance on the part of provincial authorities. That translates into a less rigorous implementation of federal acts.

Regarding the protection of the public in the ratification and the implementation of agreements—and we believe it is very important to have an accountability and some public monitoring of the negotiations and the implementation of agreements—we

[*Texte*]

ententes—nous notons que pour les ententes d'équivalence, il y a quand même une certaine protection. En vertu de l'alinéa 34(7) de la loi, les ententes sont rendues publiques. De plus, en vertu de l'article 48 de la loi, l'ordonnance d'équivalence doit être publiée sous forme de projet dans la *Gazette du Canada*. Dans ce cas–là, on a 60 jours pour déposer un avis d'opposition et pour demander une commission d'examen, mais évidemment, la commission d'examen est discrétionnaire.

• 0910

À ce sujet, j'aimerais citer un passage des notes explicatives qui apparaissent dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. C'est le numéro du 23 juillet 1994, à la page 3460. C'est le décret d'équivalence pour l'Alberta. Sous la rubrique «Consultations», on dit:

> Au cours des deux dernières années, des consultations ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et l'Alberta et ont donné lieu au décret proposé. Afin de recueillir les commentaires des intervenants touchés, les consultations du public s'effectueront sur une période de 60 jours suivant la publication du décret dans la Partie I de *La Gazette du Canada*.

On voit ce qui se passe. Les gouvernements en discutent pendant deux ans. Quand tout est fait, quand tout le capital politique est déjà investi et que les positions sont fermes, on dévoile cela au public et on lui donne 60 jours. Ce n'est pas très fort au niveau de la protection du droit de participation. Les jeux sont déjà faits à ce moment–là.

Le problème est encore plus grave au niveau des ententes administratives et intergouvernementales en vertu de l'article 98 de la loi. Dans ce cas–là, l'alinéa 98(2) prévoit simplement qu'une fois l'entente conclue, elle doit être rendue publique. Il n'y a aucun mécanisme de consultation ou de préavis permettant aux gens touchés du grand public de connaître les intentions du gouvernement et de faire valoir leur point de vue.

Sur cet aspect d'équivalence, d'harmonisation et de délégation de l'administration de certains aspects de la loi, nous référons le Comité au chapitre 1 des textes soumis par le réseau canadien, plus particulièrement aux pages 12, 13 et 26 où on parle des lacunes dans les processus d'adoption des ententes du point de vue de la participation du public. Il y a là des recommandations en vue de remédier à cela, surtout en ce qui concerne la publicité et, ce qui est peut–être encore plus important, des recommandations liées à la nécessité de prévoir des mécanismes d'appel et de rappel pour s'assurer que, dans les situations où les provinces ne font pas leur devoir, il soit possible pour les citoyens de demander au gouvernement fédéral ou aux tribunaux d'appliquer la loi directement.

Je vais donner également au greffier les pages auxquelles je me suis référé concernant la question de l'harmonisation au lieu de les lire.

En dernier lieu, de l'autre côté de la médaille, un des problèmes auxquels on fait souvent face en matière d'environnement, c'est celui de l'agissement des sociétés de la Couronne fédérale qui, à certains égards, sont exemptées de l'application des lois provinciales.

Depuis quelque temps, les tribunaux semblent rétrécir cette immunité, ce qui est une bonne tendance à notre avis, mais il serait peut–être souhaitable de modifier la Partie IV de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la partie qui

[*Traduction*]

observe that for equivalence agreements, there still is some protection. Under section 34(7) of the act, the agreements are made public. Furthermore, pursuant to section 48 of the act, the proposed equivalence order must be published in the *Canada* Gazette. In such a case, you have 60 days to file a notice of objection and to ask for a board of review, but obviously the board of review is discretionary.

On that subject, I would like to quote from the explanatory notes which appear in Part I of the *Canada Gazette*, the July 23, 1994 edition, page 3460. It is the equivalence order for Alberta. Under the title "Consultations", it is said:

> The proposed order came out of consultations that took place over the past two years between the federal government and Alberta. In order to hear comments from the affected stakeholders, public consultations will take place over a 60 day period in accordance with the order published in Part I of the *Canada Gazette*.

You can see what happens. The governments discuss that over two years. When everything is concluded, when all the political capital is already invested and firm positions taken, the agreements are made public and the public has 60 days to respond. Talk about the protection of the right to active involvement! The die is already cast by then.

The problem is even bigger with regard to administrative and intergovernmental agreements pursuant to section 98 of the act. In such a case, paragraph 98(2) provides simply that once the agreement is made, it must be made public. There is no consultation or public notice mechanism to allow stake holders among the general public to know what are the intentions of the government and to make their views known.

On this question of equivalence, harmonization and delegation of the administration of some aspects of the act, we refer the Committee to chapter 1 of the texts submitted by the Canadian network, particularly pages 12, 13 and 26 where reference is made to the deficiences in the ratification process of agreements from the point of view of the public participation. You will find there are recommendations that will remedy this, especially with regard to advertising and, which is even more important, recommendations tied to appeal and recall mechanisms to ensure that, in situations where provinces do not fulfill their obligations, citizens may ask the federal government or the courts to enforce the act directly.

I will also hand out to the clerk the pages to which I referred concerning the harmonization issue instead of reading them.

Finally, on the flip side, one of the problems we often come up against in environmental matters, has to do with the behaviour of Federal Crown Corporations which, in some respects do not have to comply with provincial acts.

For some time now, the courts seem to be putting limits on this immunity, an auspicious trend in our view, but it may be advisable to amend Part IV of the Canadian Environmental Protection Act, the part that deals with the mutual obligations

[*Text*]

traite des devoirs réflexifs du fédéral en matière d'environnement, afin d'assujettir les sociétés de la Couronne fédérale aux lois provinciales. Il pourrait peut–être y avoir une disposition qui dise: «À moins que la disposition fédérale soit plus contraignante» ou quelque chose de ce genre. Ce serait une façon assez rapide de combler un certain vide juridique, puisqu'il n'y a pas eu de mise en application véritable de la Partie IV de la loi et qu'à bien des égards, les sociétés de la Couronne fédérale peuvent échapper à la réglementation environnementale à cause de l'immunité qui est accordée à la Couronne.

[*Translation*]

of the federal government in environmental matters, in order to subject Federal Crown Corporations to provincial laws. You may even add a provisoin saying "Unless the federal legislation is more constraining" or something to that effect. That would be a fairly quick way to fill a certain legal vacuum since Part IV of the Act has never really been complied with and that in many respects Federal Crown Corporations can bypass environmental regulations because of the immunity that is afforded to the Crown.

• 0915

Merci. Cela me fera plaisir de répondre à vos questions.

Mr. DeVillers (Simcoe North): I have a question for Ms Riche. On page 4 and the top of page 5 of your brief, in referring to Environment Canada, you say: "I am sure that the department welcomes our contribution, even though it rarely agrees with what we have to say." Is there a bit of sarcasm in that statement, or is that—

Ms Riche: David sat in on those meetings. He may want to reply to that.

Mr. David Bennett (National Director, Workplace Health, Safety and Environment, Canadian Labour Congress): It is exactly as it's laid down in the paper, that it is the policy of the department to welcome the participation of all legitimate stakeholders in the activities of Environment Canada. The Canadian Labour Congress is one of them, and we're welcome there. It is also a fact that almost always what we have to say doesn't meet with any measure of agreement on the part of most department officials.

Mr. DeVillers: I interpret that to say they're happy to hear from you but they just don't want to hear what you have to say.

Ms Riche: It's always deeper than that, I think. We just continue to struggle on. I think that's what it's saying. It's more important in that we're also saying we're prepared to continue with the dialogue, because I think at various times there's a meeting or a middle or a compromise that becomes a small victory. But philosophically speaking and factually speaking, they rarely agree. I don't think it's as negative as it sounds. David tends to be generally sarcastic. That's why that's there, I think.

Mr. DeVillers: On page 11 you refer to the right of workers to blow the whistle. I've heard concerns from workers saying, sure, you can blow the whistle, but no matter what is put into legislation for protection for workers who blow the whistle there are always ways and means of reprisals being taken. Have you considered that predicament in your position here?

Mr. Bennett: I think that comment you've heard is probably a correct one, that however strong you make the law and however effectively you enforce it, there will always be employers who try to evade their legal obligations under an act such as CEPA. But that surely is not a good argument for not putting a law into effect.

Mr. DeVillers: I'm concerned about the effectiveness of putting that provision in if it's not going to be used, if there's going to be a reluctance by people to use it.

Thank you. I will be happy to answer your questions.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Ma question s'adresse à M^me^ Riche. À la page 4 et au haut de la page 5 de votre mémoire, au sujet d'Environnement Canada, vous déclarez: «J'ai la certitude que le ministère est heureux de notre collaboration, même s'il est rarement d'accord avec ce que nous avons à dire.» Cette affirmation est–elle un peu sarcastique, ou est–ce que. . .

Mme Riche: David était présent à ces réunions. Il voudra peut–être répondre.

M. David Bennett (directeur national, Santé au travail, Sécurité et environnement, Congrès du travail du Canada): C'est exactement ce que vous avez lu, à savoir que le ministère a pour politique d'encourager la participation de tous les intervenants légitimes aux activités d'Environnement Canada. Le Congrès du travail du Canada est l'un d'eux, et nous y sommes les bienvenus. Il est également vrai que presque tout ce que nous avons à dire ne recueille pas l'aval de la majorité des fonctionnaires du ministère.

M. DeVillers: Si je vous comprends bien, le ministère est heureux d'entendre votre avis mais il ne veut rien savoir de ce que vous dites.

Mme Riche: C'est beaucoup plus que ça, je crois. Nous nous contentons de poursuivre votre lutte. Je crois que c'est ce qu'on veut dire par là. C'est plus important dans la mesure où nous disons aussi que nous sommes disposés à poursuivre le dialogue parce qu'à mon avis, il arrive qu'une rencontre ou un compromis aboutisse à une petit victoire. Mais sur le plan des idées et des faits, le ministère est rarement d'accord avec nous. Je ne crois pas que cela soit aussi négatif que ça en a l'air. David a une certaine tendance au sarcasme. À mon avis, c'est pourquoi vous trouvez cette phrase–là.

M. DeVillers: À la page 11, vous parlez du droit qu'on les travailleurs de dénoncer les pollueurs. Des travailleurs inquiets m'ont dit: oui, bien sûr, on peut dénoncer les pollueurs, mais il y a toujours moyen d'exercer des représailles contre les travailleurs qui dénoncent les pollueurs, quelles que soient les mesures de protection qui se trouvent dans la loi. Avez–vous songé à cette éventualité dans la position que vous avez prise?

M. Bennett: Je crois qu'on a eu raison de vous dire ça, que même si vous avez une loi forte et même si vous l'appliquez rigoureusement, il y aura toujours des employeurs qui s'efforceront d'échapper à leurs obligations aux termes d'une loi comme la LCPE. Mais chose certaine, ce n'est pas une justification pour ne pas appliquer la loi.

M. DeVillers: J'ai des réserves au sujet de l'utilité d'une telle disposition si on ne l'invoque pas, si les gens hésitent à l'invoquer.

[*Texte*]

Mr. Bennett: There already is some reluctance on the part of workers to use their rights; for example, the legal right to refuse unsafe and unhealthy work. But it's still an effective provision. It's still a central part of Canadian health and safety law, and I think you'll agree that workers have the right to expect that there is a law there that protects them and that the law is properly enforced.

What you've heard and what you've alleged is no doubt true in some cases, but we'd urge you not to delay the implementation of a law on the grounds that there are going to be some difficulties in administering it. Surely you don't—

Mr. DeVillers: No. I'm looking for assistance—

Ms Riche: The other side, of course, is to try, as difficult as it would be, to eliminate that problem. We work on the history. If employees are scared because of repercussions or ramifications down the road that don't seem to appear to have anything to do with the whistle blower, how do we manage to protect the employees in the legislation? That's not easy, because sometimes it's a sense as opposed to something realistic. The challenge is to find a way to eliminate that concern.

Mr. DeVillers: That's what I'm asking for your help to do. How can we draft something that is going to get us around that problem?

• 0920

Ms Riche: Certainly in other areas—because as I say, environment's not mine—sexual harassment, for example, the issue of confidentiality became uppermost with a woman alleging sexual harassment. Throughout collective agreements where we've managed to get that protection, we do make sure the confidentiality of the person alleging the harassment is maintained. Even in my own building, in my own workplace, if you like, there have been allegations such that I as a management person do not know who has made them, because it's been done through another management person.

So confidentiality would be one thing. Transparency and public discussion of it... Whistle–blowing has always been seen as something rather secretive, something bad, that you're reporting on somebody who did something. If that could be made more of a positive thing, that in fact you weren't asking people to squeal as opposed to their doing something good... It's tough in my head too. It's like reporting on the UI abuser. That's what whistle–blowing is.

I know I keep saying that's the challenge to you and you keep saying that's the question I'm asking you. But—

Mr. Bennett: I'd like to ask one more thing. If you look, for example, at the draft British Columbia law, their revisions to their own environmental protection act, they have a provision on whistle–blower protection that says when a case does come before the government, as it were, the board that's hearing the complaint of discrimination may do certain things. The list of things the board may do is actually very impressive.

[*Traduction*]

M. Bennett: Les travailleurs hésitent déjà à faire valoir leurs droits; par exemple, le droit qu'ils ont de refuser des conditions de travail contraires à la santé et à la sécurité. Mais cela demeure une disposition efficace, un aspect essentiel du droit canadien en matière de santé et de sécurité au travail, et je pense que vous direz comme moi que les travailleurs ont le droit d'avoir une loi qui les protège et qui est bien appliquée.

Ce que vous avez entendu, et ce que vous avez avancé est sans aucun doute vrai dans certains cas, mais nous vous implorons de ne pas retarder la mise en oeuvre de la loi simplement parce qu'il y aura certaines difficultés à l'appliquer. Choses certaine, vous ne...

M. DeVillers: Non. Je cherche de l'aide...

Mme Riche: Le revers de la médaille, bien sûr, c'est qu'il faut s'efforcer, même si c'est difficile, d'éliminer le problème. Voyez les antécédents. Si les employés ont peur parce qu'ils pourraient éventuellement en souffrir des conséquences qui, en apparence, n'ont rien à voir avec celui qui dénonce le pollueur, comment allons–nous protéger les employés dans la loi? Ce n'est pas facile, parce que c'est parfois une impression et non quelque chose de tangible. Le défi, c'est de trouver le moyen d'éliminer cette inquiétude.

M. DeVillers: C'est pourquoi je sollicite votre aide. Comment pouvons–nous élaborer une disposition qui nous permettra de contourner ce problème?

Mme Riche: Chose certaine, dans d'autres domaines—parce que, comme je l'ai dit, l'environnement n'est pas ma spécialité—le harcèlement sexuel, par exemple, la question de la confidentialité est primordiale lorsqu'une femme prétend qu'elle a été harcelée. Nous avons réussi à obtenir cette protection dans les conventions collectives, nous nous assurons qu'on protège la confidentialité des plaintes. Même dans mon propre immeuble, à mon propre lieu de travail, si vous voulez, des allégations ont été faites de telle manière que, moi–même comme gestionnaire, je ne sais pas qui les a faites parce qu'on s'est adressé à un autre gestionnaire.

Donc la confidentialité serait utile. La transparence et le débat public... Dénoncer quelqu'un qui a mal agi a toujours été considéré comme une action en sous–main et mal vue. Si l'on pouvait modifier cette perception, si l'on demandait aux gens, non pas de moucharder, mais plutôt de faire le bien... C'est difficile même pour moi. C'est comme dénoncer un fraudeur à l'assurance–chômage. C'est ça, dénoncer.

Je sais que je répète tout le temps qu'il vous appartient de relever ce défi, et vous me dites tout le temps que c'est la question que vous me posez. Mais...

M. Bennett: J'ai une autre question. Voyez par exemple la loi en matière de protection environnementale qu'on propose de réviser en Colombie–Britannique: vous y trouverez une disposition sur les dénonciations où il est dit que lorsque le gouvernement pour ainsi dire, est saisi d'une affaire, le conseil qui entend l'accusation de discrimination peut faire certaines choses. La liste de choses que le conseil peut faire est d'ailleurs très impressionnante.

[*Text*]

The trouble is with the word "may". If the law said they "shall" do this and that, it would in fact be much more effective in protecting the rights of workers against the sort of discrimination you've cited. The law doesn't say the board has to throw the book at employers. It doesn't say they must do any one specific thing. But it would be helpful if they were obliged to do something concrete in the course of remedying the discrimination that was before them.

Mme Guay (Laurentides): Bonjour à vous tous.

J'aimerais poser une question sur les travailleurs et les travailleuse en environnement du Canada. Avez–vous déjà une bonne participation de la part des travailleurs et des travailleuses dans la prévention de la pollution en milieu de travail? Sentez–vous qu'en ce moment, les gens s'impliquent vraiment? Qu'est–ce qu'on pourrait faire pour augmenter cette participation? Il y a des choses qu'on pourrait changer dans la loi, mais peut–on aussi faire la promotion de l'environnement? Est–ce qu'il y a déjà un travail qui se fait autour de cela? J'aimerais que vous nous expliquiez un peu comment les choses se passent dans votre milieu.

Mr. Bennett: Yes, I think I can respond to that. One example we can give you is in the activities of union organizations in southern Ontario. In southern Ontario there have been two sorts of initiatives that in principle are very useful, very constructive, and that give an example of the sort of direction we would like to see the law proceeding in.

There have been, first of all, agreements between union organizations and community organizations and employers that implement pollution prevention programs in the workplaces in which those workers work and in which those employers employ.

Secondly, there have been agreements with employers to set up joint environment committees in the workplace. Very often these two initiatives are linked in that the joint environment committee in the workplace is the main body that handles the agreement over pollution prevention measures in the workplace.

There are two limitations to these sorts of initiatives. One is that the pollution prevention programs are not full–blooded ones. They are a start, but they're not as effective as what we take to be an effective pollution prevention program. Secondly, the scope of authority, the authority of the joint environment committee, is often not really very impressive. Again, it's only a start.

So we would see legislation such as CEPA doing two things. It would first of all require employers and unions to do what is already being done in some areas on a voluntary basis. Secondly, it would require a much more comprehensive set of items and proposals than we already have in the voluntary moves we are seeing in southern Ontario right now.

• 0925

In other words, the legislation could build on procedures that already exist. It could make them more effective. It could do them in what is basically a non–coercive way because it is really giving legal sanction and authority to a series of procedures that already work to some degree and that are to some degree effective in practice already.

[*Translation*]

L'ennui, c'est le mot «peut». Si la loi disait qu'on «doit» faire ceci ou cela, on protégerait beaucoup mieux les droits des travailleurs contre le genre de discrimination que vous avez mentionnée. La loi ne dit pas que le conseil doit assommer l'employeur. La loi n'édicte aucune obligation précise au conseil. Mais il serait bon que le conseil soit obligé de faire quelque chose de concret pour porter remède à l'acte de discrimination dont il a été saisi.

Mrs. Guay (Laurentides): Welcome to you all.

I would like to ask a question on the workers men and women involved in the environment in Canada. Do you already have a good participation from the workers in pollution prevention in the workplace? Do you feel that people are really involved right now? What could we do to increase that participation? There are things that we could change in the act, but could we also promote the environment? Is there already some work being done around that? I would like you to explain to me a little bit how things are done in your area.

M. Bennett: Oui, je crois que je peux répondre à votre question. L'exemple que je peux citer, c'est celui des activités des syndicats dans le sud de l'Ontario. Ils ont effet pris deux genres d'initiatives qui, en principe, sont très utiles, très constructives, et qui illustrent le genre d'orientation que nous aimerions donner à la loi.

Premièrement, les syndicats, les organisations communautaires et les employeurs se sont entendus pour mettre en oeuvre des programmes de prévention de la pollution en milieu de travail.

Deuxièmement, on s'est entendu avec les employeurs pour créer des comités syndics–patronaux sur l'environnement en milieu de travail. Très souvent, ces deux initiatives sont liées vu que le comité syndico–patronal sur l'environnement en milieu de travail est le principal administrateur de l'accord sur les mesures de prévention de la pollution en milieu de travail.

Il y a deux limites à ce genre d'initiatives. La première, c'est que les programmes de prévention de la pollution ne sont pas complets. C'est un début, mais ils ne sont pas aussi efficaces que le serait, à notre avis, un vrai programme de prévention de la pollution. Deuxièmement, le comité syndico–patronal sur l'environnement ne jouit pas souvent d'une véritable autorité. Encore là, ce n'est qu'un début.

Nous aimerions donc qu'une loi comme la LCPE fasse deux choses. D'abord, qu'elle oblige les employeurs et les syndicats à faire ce qui se fait déjà volontairement dans certains secteurs. Deuxièmement, il faudrait une série de propositions beaucoup plus complètes que celles qui ont déjà été adoptées volontairement dans le sud de l'Ontario.

Autrement dit, la loi devrait prendre comme point de départ les procédures qui existent déjà. Elle pourrait les rendre plus efficaces sans toutefois les imposer puisqu'elle entérimerait en fait des procédures qui sont déjà suivies et efficaces dans une certaine mesure.

[*Texte*]

Mme Guay: Monsieur Gèrtler, j'aimerais vous poser des questions sur l'harmonisation des deux lois, la Loi canadienne et la Loi québécoise.

Je rencontrais hier des gens des papetières du Québec. Lors de cette rencontre, on m'a expliqué qu'il y avait beaucoup de chevauchements entre le fédéral et le provincial et que cela était très coûteux. Ils doivent émettre deux rapports, l'un au fédéral et l'un au provincial, et cela est très compliqué pour eux. Verriez–vous une manière d'harmoniser les choses afin que ces deux lois se complètent? Je ne parle pas seulement du Québec, mais aussi des autres provinces comme l'Ontario et même les Maritimes. De quelle manière pourrait–on harmoniser ces deux lois–là? Qu'est–ce qu'on peut changer dans la Loi canadienne?

M. Gertler: Il y a actuellement des négociations sur les ententes administratives, notamment dans le domaine des pâtes et papier, parce que les lobbyistes ont poussé très fort pour qu'on réduise le fardeau réglementaire. Il y a un aspect de ces ententes–là que personne ne va critiquer, je pense. Il s'agit d'une certaine coordination au niveau de l'application de la loi pour ce qui est des échantillonnages et des rapports. Je pense qu'il n'y a pas de problèmes là. C'est en train de se faire.

Mais une chose est plus inquiétante: il s'agit de l'aspect coercitif de la mise en application de la loi. Le fédéral semble protéger la Couronne, mais est–ce qu'un gouvernement provincial qui est aux prises avec les problèmes de chômage va avoir le courage d'entreprendre des poursuites contre une papetière dans une région où il y a beaucoup de chômage? C'est pour cela qu'on dit que l'expérience des ententes est plus inquiétante au niveau environnemental. Cela peut amener certaine lacunes dans l'application des lois. Évidemment, le fédéral n'est pas tout à fait blanc là–dedans non plus. Il y a eu aussi des lacunes au fédéral au niveau de la mise en application des lois.

Les mécanismes existent, et nous sommes en train d'assister à la conclusion d'ententes administratives qui vont permettre d'alléger ce fardeau. Au niveau des poursuites ou des ordonnances administratives, il n'y a pas vraiment de duplication ou de double emploi, parce qu'il y a très peu de ces actions–là, point.

Mme Guay: Il y a eu très peu de plaintes au sujet de la mise en oeuvre de la loi l'année dernière. On sait que, pendant un an, il y a eu trois plaintes au niveau fédéral. Ne vaudrait–il pas mieux que le mécanisme de plaintes soit géré par les provinces, parce qu'elles sont plus près de la situation? J'imagine que les gens sont plus près de leur ministère de l'Environnement au niveau provincial qu'au niveau fédéral. Est–ce qu'il ne vaudrait pas mieux, tout en harmonisant les lois, que ce soit géré par les provinces?

M. Gertler: Encore une fois, ce n'est pas notre expérience. Dans le domaine des lois sur les pêches, il y a eu une délégation de pouvoirs pendant très longtemps. La province où il y a eu le moins de poursuites en vertu de la Loi fédérale sur les pêcheries, c'est le Québec, qui prétendait avoir déjà bénéficié d'une délégation. Peut–être n'était–ce pas nécessaire, ou peut–être y avait–il d'autres lois qui s'appliquaient, mais au niveau de la mise en application des lois fédérales, on ne semble pas avoir connu un succès éclatant.

[*Traduction*]

Mrs. Guay: Mr. Gertler, I would like to ask a few questions about harmonizing the federal and the Quebec legislation.

Yesterday I was meeting with people from Quebec pulp and paper companies. During the meeting, I was explained that because there were a lot of overlapping between the federal and the provincial governments, it was all very expensive. These people must write up two reports, one for the federal and one for the province and it is not an easy task. Do you think there are means to harmonize both pieces of legislation in order that they complement one another? I don't mean only Quebec because there are also other provinces like Ontario and the Maritimes that have the same problem. What changes can we make to the federal legislation towards greater harmonization with provincial legislation?

Mr. Gertler: Negotiations on administrative agreements are currently taking place in the area of pulp and paper in particular, because lobbyists have put a lot of pressure on to reduce the regulatory burden. There is one aspect of those agreements that no one will criticize, I think, and that is some coordination regarding enforcement as far as samples and reports are concerned. I don't think that should be a problem. Things are being worked out right now.

What is of greater concern is the coercive enforcement of the Act. The federal government seems to be protecting the Crown, but will a provincial government with a high rate of unemployment be courageous enough to start proceedings against a paper mill in an area with a lot of unemployment? It's the reason why we are a bit concerned with the way those agreements will apply to environmental problems. It might prevent the uniform enforcement of legislation. Of course, the federal government has to carry part of the blame. It too doesn't enforce its legislation uniformly.

Mechanisms do exist and administrative agreements are now being signed in order to lighten the burden of regulations. As far as proceedings or administrative orders are concerned, there is no real overlapping for the simple reason that there are very few of those anyway.

Mrs. Guay: There have been very few complaints about the enforcement of the Act last year. We know that there were only three complaints in one year at the federal level. Would it be better for the complaint mechanisms to be managed by the provinces because they are closer to what's happening? I feel that people are closer to the environment department at the provincial level than at the federal level. Wouldn't it be better to harmonize legislation and have them enforced by the provinces?

Mr. Gertler: Once again, that has not been our experience. In the area of fisheries, authority has been delegated for a long time. The one province with the smallest number of prosecutions under the federal Fisheries Act is Quebec where delegation of authority apparently exists. Ether it was not necessary or perhaps some other laws did apply, but Quebec doesn't seem to have been very successful in enforcing federal legislation.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0930

M. Sauvageau (Terrebonne): Ma question s'adresse aux deux groupes.

Dans notre étude de la Loi sur la protection de l'environnement, on nous présentera bientôt des options de développement durable, de biodiversité et d'écosystèmes. Le groupe canadien en a parlé dans son mémoire.

Selon vous, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement devrait–elle plutôt mettre l'accent sur les produit toxiques et la protection de l'environnement, comme on croit en conclure de votre rapport, ou si on devrait tenir compte du développement durable, de la biodiversité et des écosystèmes, soit dans le préambule, soit dans le corps de la loi?

Mr. Bennett: What we've seen in the last decade is a big ferment in environmental ideas. By that I mean that the scope of issues surrounding environmental protection has increased enormously in its complexity, and also you've seen a link of environmental protection issues that in other contexts we would regard really as economic issues, as questions of development, of industrial change, and so on. The scope of the issues and their complexity have increased enormously, and therefore there is a proper temptation on the part of the committee to try to see where these ideas would impact on a revised version of CEPA. That's a very proper exercise. It's something the committee really should do. It should do it seriously, because it might transpire that these new ways of thinking really will have an impact on the way CEPA should operate and the implementation of a revised law.

On the other hand, there are a number of qualifications. One is that this process could turn into a very long and drawn–out matter in which the public interest is not served by long, drawn–out debates, which, secondly, do not in fact result in any significant change in the way in which the law is administered.

Let me give you an example. At the time CEPA came out there was a big public controversy over rights: public rights, citizens' rights, and an environmental bill of rights. The talk took place. There was a lot of quite constructive debate, but the net result was to put the question of rights into the preamble of CEPA under the pretence that something serious had been done about a citizens' bill of rights. This is not helpful.

We're saying that if the net result is going to be a lot of high–sounding talk about sustainable development, about the protection of biodiversity, about the obligation of governments and citizens to protect the environment, then basically you're not really changing CEPA at all.

The original agenda that was in CEPA—which, as you rightly point out, has to do largely with toxic substances—in our view is the proper agenda. If CEPA is going to do anything effective at all, then it will be in that area of pollution, pollution prevention, emission controls—very traditional environmental protection issues. That is the area in which the public interest will be best served by useful changes in CEPA.

M. Gertler: Nous n'avons pas de position sur cette question comme telle, mais je vais quand même essayer de vous faire part de quelques commentaires.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): My question is addressed to both groups.

During our review of the environmental protection Act, we will soon be presented with various options of sustainable development, biodiversity and ecosystems. It was mentioned in the brief of the canadian group.

Do you think that the Canadian Environmental Protection Act should focus more on toxic products and environmental protection as your report seems to suggest? Or should we take into account sustainable development, biodiversity and ecosystems and mention them in the preamble or elsewhere in the act?

M. Bennett: Depuis 10 ans, c'est l'effervescence dans le milieu écologiste. Ce que je veux dire, c'est que la portée et la complexité des questions concernant la protection environnementale ont considérablement augmenté. On a aussi constaté un rapport entre la lutte anti–pollution et d'autres questions qui, dans un contexte différent, seraient considérés comme des problèmes purement économiques, notamment l'expansion, les changements industriels, etc. À cause de cette augmentation considérable de la portée et de la complexité des questions, le comité pourrait être tenté à bon droit de chercher à comprendre quelles incidences ces idées pourraient avoir sur la nouvelle version de la LCPE. C'est tout à fait justifié. Le comité devrait vraiment le faire et sérieusement car il pourrait en ressortir que ces nouvelles façons de penser auront effectivement une incidence sur le mode de fonctionnement et l'application de la nouvelle LCPE.

Par contre, il faut faire plusieurs réserves. Premièrement, cet examen pourrait s'étirer à n'en plus finir, ce qui ne servirait pas l'intérêt public, et deuxièmement, de telles discussions fleuves pourraient ne pas mener à une modification importante de la manière dont la loi est appliquée.

Je vais vous donner un exemple. Au moment où la LCPE a été adoptée, il y a eu toute une controverse dans la population au sujet des droits des citoyens et on a même proposé une déclaration des droits environnementaux. Il y a eu un débat assez constructif qui a abouti à inclure la question des droits dans le préambule de la loi sous prétexte qu'on s'était sérieusement occuper d'une déclaration des droits des citoyens. Cela ne sert à rien.

Si un tel débat ne devient qu'une occasion de faire entendre de déclarations grandiloquentes sur le développement durable, sur la protection de la biodiversité, sur l'obligation des gouvernements et des citoyens de protéger l'environnement, en pratique, on n'aura pas touché à la Loi.

La raison d'être de la Loi au départ—ce sont les substances toxiques, comme vous l'avez si bien dit—et c'est celle qui convient à notre avis. Si la LCPE peut être efficace, c'est bien dans le domaine de la lutte anti–pollution, du contrôle des émissions, bref, des problèmes environnementaux bien traditionnels. C'est dans ce domaine que des modifications utiles de la LCPE serviront le mieux l'intérêt public.

Mr. Gertler: We do not really have a position on that issue per se, but I will still make a few comments.

[*Texte*]

En principe, dans un monde idéal, la loi ferait les deux. Il est certain aussi qu'il faut éviter, comme dit notre collègue du CTC, d'évacuer le contenu substantif de la loi pour le remplacer par une foule de déclarations de principe, de voeux pieux et d'incitations à la discussion et à la coopération.

[*Traduction*]

In theory, in an ideal world the legislation would do both. As our colleague from the CLC has just said, we must absolutely avoid replacing the substantial provisions of the act with loads of policy statements, pious hope and appeals for discussion and cooperation.

• 0935

Il y a d'autres initiatives qui sont proposées au niveau fédéral et qui vont répondre jusqu'à un certain point à la nécessité pour le réseau de faire face à la question de la biodiversité, par exemple. Il y a des gens qui proposent actuellement des dispositions de loi ou de nouvelles lois qui vont traiter de la protection des espèces, de la protection des espaces et ainsi de suite. Ce sont des initiatives qui sont plus axées sur la protection du milieu.

Other initiatives are being suggest at the federal level and to a degree they will meet the requirement for the network to face the biodiversity issue for example. Some people are presently suggesting new provisions or new legislation to protect species, to protect space, etc. These initiatives are more environment protection oriented.

Dans le contexte de la réforme, les aspects de prévention de la pollution et du *precautionary principle*... Y a-t-il un terme consacré en français qui équivaut à *precautionary principle*? C'est une notion qui est sortie du Sommet de Rio. On doit présumer...

In this reform context, aspects of pollution prevention and *precautionary principle*... there has to be a word in French to translate *precautionary principle*? This concept emerged from the Rio Summit. One must presume that...

Mme Guay: La prévention?

Mrs. Guay: Prevention?

M. Gertler: La prévention, oui. En tout cas, vous savez de quoi je parle. En l'absence de preuve contraire, on doit présumer qu'une substance est toxique ou qu'une activité sera nocive dans la mesure où on a une certaine preuve que c'est le cas. Ces éléments doivent être présents dans la nouvelle loi. On doit dépasser la simple réglementation des émanations de substances toxiques, dans la mesure du possible et toujours dans le cadre de la Constitution, parce que ce sont des questions importantes. Il faut prévenir l'apparition de certains produits dans notre environnement plutôt que d'essayer de remédier à la situation une fois qu'ils sont présents dans l'environnement.

Mr. Gertler: That's it, yes. Anyway, you know what I mean. In the absence of evidence to the contrary, we must presume that such a substance is toxic or that such an activity is harmful if we do have evidence that it is true. That should be in the new act. We must go further than simply regulating toxic substance emanations, go as far as possible within the constitutional framework, because those are important issues. We must prevent the emergence of certain substances in our environment rather than try to correct problems after the fact.

Est-ce que cela vous aide?

Is that helpful?

M. Sauvageau: Si vous êtes d'accord que la notion de développement durable ne devrait pas faire partie du préambule — c'est ce que j'ai cru comprendre —, de quelle façon...

Mr. Sauvageau: In other words, if I am not mistaken, you agree that the concept of sustainable development should not be part of the preamble. Then...

M. Gertler: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'on ne devait pas évacuer le contenu substantif pour le remplacer par plusieurs déclarations. Le développement durable est un concept assez flou. Dans le mouvement environnementaliste, en anglais, on a maintenant tendance à parler de *sustainability*; on enlève peut-être l'aspect du développement. Personnellement, j'avais toujours compris du rapport Brundtland que l'aspect développement était pour le Tiers monde, pour le Sud, et que l'aspect durabilité était pour nous, parce qu'on avait déjà un niveau d'industrialisation assez important. Je ne sais pas si je serais d'accord qu'on mette dans le préambule la notion de développement durable telle qu'elle commence à être comprise. Je mettrais cependant la notion de *sustainability* dans le préambule et ailleurs.

Mr. Gertler: That is not what I said. I said that we should not replace the substantive provisions of the act by a series of statements. The sustainable development concept is quite vague. In the environmental community, we use in English the word *sustainability*, thereby dropping the development aspect. Personally, I have always understood from the Brundtland Report that the development part was for the third world, the south, and that sustainability was for us, because we already have a fairly high level of industrial development. I am not sure I would agree to have put in the preamble the concept of sustainable development as it is now being understood. But I would include the notion of sustainability in the preamble or elsewhere.

M. Sauvageau: Mais on a quand même signé l'accord de Rio. On doit être en accord avec nos signatures. On doit être logiques avec ce qu'on a signé. Si le Canada a dit qu'il allait faire la promotion du développement durable, selon la définition de l'accord qu'il a signé, c'est ce qu'il doit promouvoir cela et non les changements de conception ou d'idéologie par rapport à ce qu'on a signé.

Mr. Sauvageau: But Canada did sign the agreement in Rio. Logically, we must follow up. If Canada said that it would promote sustainable development according to its definition in the agreement that had been signed, we must do it and not make any changes to the concept or the ideology of what we have signed.

[*Text*]

M. Gertler: Il n'y a rien qui nous empêche d'aller plus loin que ce qui a été entendu à Rio. Il y a eu tout un processus de négociations à Rio. Ce n'est pas ce qui doit nous freiner s'il y a quelque chose de mieux à faire.

M. Sauvageau: Je suis d'accord qu'on aille plus loin.

On a parlé de l'harmonisation fédérale–provinciale, mais ne pourrait–on pas aussi trouver, dans la réforme de la loi, une solution pour l'harmonisation interministérielle? La Loi canadienne sur la protection de l'environnement peut, dans un certain sens, être en contradiction avec le ministère des Approvisionnements et Services, par exemple. Tout cela est mêlé. On ne parle pas juste de l'harmonisation fédérale–provinciale, mais aussi de l'harmonisation interministérielle au fédéral. Est–ce qu'il y aurait une façon de régler ce problème, selon vous?

M. Gertler: C'est effectivement une difficulté importante. Par exemple, les dispositions de la Loi sur les pêcheries ayant trait au rejet de substances nocives dans les eaux du Canada sont administrées par le ministère de l'Environnement, par entente administrative, même si c'est le ministère des Pêches et des Océans qui est responsable de la loi.

• 0940

Par contre, les dispositions traitant de l'habitat des poissons sont toujours de la responsabilité du ministère des Pêches et Océans. D'ailleurs, dans les deux cas, il y a eu des délégations dans certaines provinces, et la situation est assez confuse. Ceci pourrait peut–être être traité dans la Loi sur les pêches plutôt qu'ici.

Dans un autre ordre d'idées, les pesticides ont été exclus, je crois, de la définition des substances toxiques ou ne font pas vraiment partie de la réglementation en vertu de cette loi–ci, et il serait peut–être souhaitable d'avoir une certaine harmonisation dans le traitement de ces produits–là.

Au niveau des achats, la partie 4 de la loi prévoit la possibilité, pour le gouvernement fédéral ou pour le ministère, d'émettre des lignes directrices, selon l'article 53 à l'usage des ministères. Alors c'est peut–être une chose qui pourrait être explorée et renforcée pour permettre une certaine coordination entre les divers ministères en matière, par exemple, d'achat.

Nous en avons parlé un peu lors de vos travaux sur la question d'un *federal environmental auditor general*, il y a quelque temps.

La partie 4 présente aussi certaines possibilités au niveau de l'évaluation environnementale des programmes et des politiques du gouvernement de façon plus générale, parce que la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, vous savez, ne prévoit pas d'évaluation des programmes et des politiques. On se limite aux projets physiques ou à certaines activités physiques. Alors, la partie 4 pourrait peut–être être utilisée pour permettre une certaine évaluation environnementale des politiques et des programmes du gouvernement dans son ensemble. Il n'est peut–être pas utile d'arriver à un processus aussi lourd que l'évaluation environnementale telle qu'on la connaît pour des projets, mais de prévoir quand même quelque chose à ce niveau–là.

Je sais qu'il y a des règlements internes du gouvernement là–dessus mais il n'y a rien dans les lois qui les obligent actuellement à le faire.

[*Translation*]

Mr. Gertler: But nothing can prevent us from going further than what we agreed on in Rio. There was a whole negotiation process going on in Rio. That should not hold us back if we feel there is something better that we should do.

Mr. Sauvageau: I agree that we should go further.

We mentioned harmonizing the federal and provincial legislation, but couldn't we include something into the act about interdepartmental harmonizing? There could be something in the Canadian Environmental Protection Act that goes against policies of the Supply and Services Department, for example. Everything is interrelated. We should not be thinking only about federal–provincial harmonizing, but also federal interdepartmental harmonizing. Can you suggest a way of solving this problem.

Mr. Gertler: It is indeed a serious problem. For example, some provisions in the Fisheries Act on harmful substances discharged in Canadian waters are being enforced by Environment Canada according to an administrative agreement, even though the Department of Fisheries and Oceans is the one responsible for the act.

On the other hand, provisions on fish habitat still come under the Department of Fisheries and Oceans. In fact, in both cases, there has been delegation of authority in some provinces and there is a lot of confusion. It might be better to deal with it in the Fisheries Act rather than in this one.

On a different subject I believe that pesticides were excluded from the definition of toxic substances and are not included in the regulations under this legislation. It might be desirable for the treatment of those products to be somewhat harmonized.

As far as procurements are concerned, section 53 of part 4 of the act provides for guidelines to be edicted by the federal government for use by departments. You might explore this to reinforce coordination between departments in procurements, for example.

We did discuss it a bit while you were considering the issue of a federal environmental auditor general, some time ago.

Part 4 also provides some opportunities for an environmental evaluation of government programs and policies at large. As you know, the new Canadian Environmental Protection Act does not provide for the evaluation of programs and policies per say. Only undertakings and other activities are mentioned. We might be able to use part 4 to undertake an environmental assessment of all government policies and programs. It may not be necessary to implement the same cumbersome process used for the environmental evaluation of projects, but we could still do something.

I know that the government does have internal rules in that area, but there is nothing in the legislation that makes it mandatory.

[*Texte*]

Ms Riche: I would like to respond to that because I think that in fact it may even be. . . I think it is time to seize the moment.

Actually, one of the things under employment equity that was very significant, even though that act is also up for review, is in fact monitoring the government's own departments and agencies and, under contract compliance, groups that have a contract.

In the summary document of the large environmental network group, it does actually make a recommendation to the question you raised. It says:

> Federal agencies should undergo the same scrutiny as any other individual or organizations that may cause harm to the environment

—all this in the context of the federal government playing a much stronger leadership role and a much stronger CEPA—

> The government must affirm CEPA's role as the paramount environmental law. The Act should be amended to give the Minister of Environment the right to enact, with Cabinet approval, regulations governing other departments and to enforce them adequately.
>
> Each federal department should develop environmental management plans, outlining how its operations and activities will:
>
> —reduce or eliminate pollution,
>
> —promote natural resource conservation, and
>
> —protect biodiversity.
>
> The proposed federal Environmental Commissioner can ensure that such departmental Environment Management Plans are publicly reviewed and implemented.

That is very strong language asking for very strong action on the part of the government within its own departments, which of course is in the context also of providing that leadership role because it is also providing it by example.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much. This discussion has been very useful and certainly has provided some new insights for us.

Mr. O'Brien.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): I would like to address a question to Ms Riche regarding page 10 of the brief. It says:

> The transition to "clean production" or less unsafe substitutes is a vital part of the program. If it is a subsidiary afterthought, it will not be supported by workers. We will resist it.

• 0945

I'm curious as to why you would not see some attempt as progress. Why would you resist any progress at all in this regard? I guess I need you to expand on what you mean by a subsidiary afterthought and how you made the judgment that that's all it is.

[*Traduction*]

Mme Riche: Je tiens à ajouter quelque chose parce que je crois qu'il pourrait même être. . . Je crois qu'il faut profiter de l'occasion.

En fait, l'une des dispositions de la Loi sur l'équité dans l'emploi qui était très intéressante, même si cette dernière doit aussi être réexaminée, c'est celle permettant de surveiller les propres ministères et organismes du gouvernement et les entrepreneurs qui ont un contrat avec eux.

Dans le résumé du document du réseau de l'environnement, on propose précisément une recommandation allant dans le sens de votre question. Je vous la lis:

> Un organisme fédéral devrait être sujet au même examen que n'importe quel autre particulier ou organisme susceptible d'endommager l'environnement,

. . .à condition que le gouvernement fédéral soit un chef de file et que la LCPE soit beaucoup plus sévère.

> Le gouvernement doit affirmer que la LCPE est la loi suprême en environnement. La loi devrait être modifiée en vue de conférer au ministre de l'Environnement avec l'approbation du Cabinet, le droit d'édicter des règlements régissant les autres ministères et de les appliquer comme il se doit.
>
> Chaque ministère fédéral devrait élaborer des plans de gestion environnementale décrivant comment ces opérations et ces activités pourront premièrement
>
> . . .réduire ou faire disparaître la pollution,
>
> . . .deuxièmement, promouvoir la conservation des ressources naturelles,
>
> . . .et troisièmement, protéger la biodiversité.
>
> Le commissaire fédéral à l'environnement doit veiller à ce que les plans de gestion environnementale des ministères soient examinés en public et sont mis en oeuvre.

On n'y va pas par quatre chemins pour demander au gouvernement de prendre des mesures concrètes envers ses ministères afin de donner l'exemple et de jouer ainsi son rôle de chef de file.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup. La discussion a été très fructueuse et nous a permis de connaître de nouveaux points de vue.

Monsieur O'Brien.

M. O'Brien (London—Middlesex): Ma question s'adresse à M^me^ Riche et porte sur la page 10 du mémoire. On peut y lire:

> La transition à une «production propre» ou à des procédés moins dangereux est un élément vital du programme. Si c'est fait accessoirement et après coup, les travailleurs seront contre. Nous nous y opposerons.

Je me demande pourquoi vous n'y voyez pas un effort pour améliorer la situation. Pourquoi vous opposer à tout progrès à cet égard? Je pense que je vais vous demander de nous expliquer ce que vous entendez par si c'est fait accessoirement et après coup et comment vous avez décidé que ce n'était que cela.

[*Text*]

Mr. Bennett: If you look at the aspirations of environmentalists, not all, but many, have one quite clear and simple aim to rid society of chemicals detrimental to the Canadian environment, whether they are useful for other things or not. The original motive of the chemical sunsetting program was to simply clean up the environment and stop the production, period.

The environmental movement has now changed its view in many ways and in many areas. Now, when you're looking at chemical use you're not simply looking at protection of the environment. You're looking at the whole social context in which the chemicals are used, the purposes for which they're used, and the consequences in the broader sense of getting rid of this chemical. If you get rid of the chemical, it is not true that a whole industrial process simply shuts down and nothing else takes its place. Everyone recognizes there are some industrial processes, some industrial purposes that have to be continued even when particular chemicals like chlorine in the pulp and paper industry are eliminated.

You have a much wider consideration now. When you're looking at a program that gets rid of chemicals, you're really looking at a very large number of things. You're looking at the social consequences of getting rid of that chemical in the broader sense and you also have to look at what will take its place. To utter a truism, no one wants to get rid of a hazard only to have it replaced by something that is more detrimental, more hazardous, and more of a liability to society.

We're saying you should have a program that phases out very definite chemicals, but the way in which it's done and the consequences of that, including the substitutes for it, have to be discussed as part of the same process. If that is done, you will find enthusiastic support from workers. If you're a worker in an industry and someone just simply tells you they're getting rid of such and such a chemical, which means getting rid of your industry, if you regard that as progress the workers in the industry won't regard it as progress, even though they are members of the very communities that, in another sense, would benefit from the shut–down of that particular industry.

I don't think it's a question of simply saying our workers are standing in the way of progress. It depends on what you mean by progress and who's conception of progress we're talking about. What may seem to be a negative and reactionary statement in the paper actually has a positive social gloss on it, and I hope the committee will agree with the gloss we're putting on it.

Mr. O'Brien: I appreciate that, but you went right to the heart of it. I still don't think you've answered the second part of my question. How do you make the judgment, and who makes the judgment that it's a subsidiary afterthought and nothing else?

I guess what surprised me was the blatant statement that "we will resist it". If it's progress that you don't think is adequate, I still have a problem with why you would resist any attempt at all to address the question.

I guess I'm really saying you haven't really answered my question.

[*Translation*]

M. Bennett: Si vous considérez les aspirations des environnementalistes, pas tous, mais la plupart ont un objectif simple et clair qui est de débarrasser la société des produits chimiques qui nuisent à l'environnement canadien, qu'ils soient utiles ou non à d'autres égards. La raison d'être originale du programme d'élimination progressive des produits chimiques était simplement d'assainir l'environnement et d'en faire cesser la production.

Le mouvement écologique a maintenant changé son point de vue à bien des égards et dans bien des domaines. Actuellement, lorsqu'on envisage l'utilisation des produits chimiques, on ne pense pas uniquement à la protection de l'environnement. On pense à l'ensemble du contexte social dans lequel ces produits chimiques sont utilisés, les raisons pour lesquelles ils sont utilisés et les conséquences générales qu'aura leur élimination. Si vous éliminez les produits chimiques, il n'est pas vrai que tout un processus industriel sera interrompu et que rien d'autre ne viendra prendre sa place. Chacun sait qu'il existe certains procédés industriels, certains objectifs industriels qui doivent se poursuivre même lorsque des produits chimiques comme le chlore dans l'industrie des pâtes et papiers, sont éliminés.

Nous avons actuellement une perspective plus large. Lorsqu'on envisage l'élimination de produits chimiques, on doit tenir compte de toutes sortes d'éléments, que ce soit les conséquences sociales de l'élimination de ce produit chimique et également ce qui le remplacera. Il est bien vrai que personne ne veut se débarrasser d'un danger pour le remplacer par quelque chose qui est plus nuisible, plus dangereux et qui cause davantage de problèmes à la société.

Nous disons qu'il faut un programme qui élimine progressivement les produits chimiques bien précis, mais que la façon de le faire et les conséquences que cela aura, notamment les produits qui les remplaceront, doivent faire l'objet d'un débat dans le cas de cette même étude. Si on agit ainsi, on aura un soutien enthousiaste de la part des travailleurs. Un travailleur dans une industrie à qui on dit simplement que l'on va se débarrasser de tel ou tel produit chimique, c'est–à–dire éliminer son industrie, ne va pas considérer cela comme un progrès, même si les travailleurs sont membres des communautés même qui, dans une autre perspective, bénéficieraient de la fermeture de cette industrie particulière.

Je ne pense pas qu'il s'agit simplement de dire que nos travailleurs s'opposent au progrès. Cela dépend de ce que vous entendez par progrès et de quelle conception du progrès nous parlons. Ce qui semble une déclaration négative et réactionnaire dans le document est en réalité un commentaire social positif et j'espère que le comité sera d'accord avec ce commentaire.

M. O'Brien: Je comprends mais vous êtes allé directement au coeur du sujet. Je pense que vous n'avez toujours pas répondu à la deuxième partie de ma question. Comment décidez–vous et qui décide qu'il s'agit d'une chose faite accessoirement et après coup et rien d'autre?

Ce qui m'a surpris, c'est l'affirmation «Nous nous y opposerons». Si c'est le progrès que vous jugez inadéquat, je me demande toujours pourquoi vous vous opposeriez à tout effort pour examiner la question.

Je pense que vous n'avez pas vraiment répondu à ma question.

[*Texte*]

Mr. Bennett: I think we have answered the question. If someone said, for example, the federal Parliament has outlived its usefulness and should be shut down because the provinces can legislate so much more effectively, a large number of people around this table would say, wait a minute.

Ms Riche: Not necessarily. I don't know why you would make that assumption.

Mr. O'Brien: I hear you saying implicitly that there's a concern about jobs. Is that what you mean by the subsidiary afterthought?

Mr. Bennett: There is a concern about jobs, but it's also much more. For example, if a one–industry town in Canada shuts down, it's not just several hundred jobs that go, it's a whole community. So you're right that it's jobs, but it's also something much broader than that.

• 0950

But let me give you an example of what I mean by not taking something as an afterthought, by building it into the process of phasing out chemicals. You obviously want consultations over what to do about any social phenomenon. You want the interested parties to have a say in what program is adopted and how it is implemented. But if you do what was done in the federal jurisdiction or nationally over the past few years, which was simply to hand over a whole problem to a group of stakeholders and shrug your shoulders and say, well, there you are; you are in charge; you sort it out; the net result is that nothing happens.

There was a long, drawn–out process called the accelerated reduction and elimination of toxics, ARET. It was a fancy title, a clumsy title. Everyone was to sit around together, work this out, and we would achieve the speedy reduction and the elimination, the phasing out and the sunsetting, of a fairly large range of toxic chemicals. The net result was that there was no decision. Nothing happened. A lot of us spent an awful lot of time trying to contribute constructively to the process and it stopped.

So what I am suggesting here is that the government, under CEPA, should say, look, this is what has to be done; this is our plan for the use of substitutes, the examination of the social consequences of carrying out this plan; this is our plan. In other words, the initiative has to rest, as it properly should, with governments. You then ask the public, the interested parties, the stakeholders, is this a good plan, and how can we carry it out—with the implication that if there is a consensus on what to do and what not to do about it, the government will try to take on board that consensus. If not, it will go ahead and use its powers as government, as it properly should do, to carry out the program.

In that way we are suggesting you get an effective program, a sunsetting program, but you also build the social considerations into the plan, and you also say the authority and the initiative must rest with governments. You cannot hand them over to the public and say, well, there you are, get on with it, because we all know from experience if you do that nothing happens.

[*Traduction*]

M. Bennett: Je pense que nous avons répondu à la question. Si l'on disait par exemple que le Parlement fédéral a perdu toute utilité et devrait être éliminé car les provinces peuvent légiférer beaucoup plus efficacement, bien des gens autour de cette table ne seraient pas d'accord.

Mme Riche: Pas nécessairement. Je ne vois pas pourquoi vous feriez cette supposition.

M. O'Brien: Je pense qu'implicitement, vous dites qu'il y a un problème d'emploi. Est–ce que vous entendez par une pensée accessoire après coup?

M. Bennett: Nous nous inquiétons des emplois mais il y a aussi beaucoup plus. Par exemple, si l'industrie qui fait vivre toute une ville ferme ses portes, ce n'est pas simplement plusieurs centaines d'emplois qui sont supprimés, c'est toute une collectivité qui disparaît. Donc, vous avez raison au sujet des emplois mais il y a beaucoup plus que cela.

Mais laissez–moi vous donner un exemple de ce que j'entends par le fait de ne pas agir après coup, mais d'intégrer la transition au processus d'élimination progressif des produits chimiques. Bien entendu, on veut procéder à des consultations sur ce que l'on doit faire au sujet de n'importe quel phénomène social. On veut que les parties en cause interviennent dans la décision concernant le programme à adopter et la façon dont il sera mis en oeuvre. Mais si vous agissez comme l'a fait le gouvernement fédéral ou au niveau national ces dernières années en se déchargeant simplement de tout le problème sur un groupe d'intéressés et en leur demandant de prendre les choses en main, eh bien? Rien ne se produit.

Il y a eu un processus long et pénible appelé «accélération de la réduction et de l'élimination des produits toxiques, ARET. C'était un beau titre mais un titre maladroit. Il fallait travailler ensemble pour tenter de réduire et d'éliminer rapidement et de supprimer progressivement un grand nombre de produits chimiques toxiques. En fait, aucune décision n'a été prise. Rien ne s'est produit. Bon nombre d'entre nous avons passé beaucoup de temps à essayer de contribuer de façon positive au processus, qui a été finalement abandonné.

C'est pourquoi que je dis que c'est au gouvernement en vertu de la LCPE, à dire ce qui doit être fait; il doit décider de l'utilisation des produits de remplacement, de l'examen des conséquences sociales de réaliser ce plan. Autrement dit, l'initiative incombe, comme il se doit au gouvernement. On, demande ensuite à la population, aux parties intéressées s'il s'agit d'un bon plan et comment le réaliser—en supposant que s'il y a consensus sur ce qu'il faut faire ou non, le gouvernement essayera de respecter ce consensus. Sinon, il utilisera ses pouvoirs gouvernementaux, comme il doit le faire, pour réaliser le programme.

De cette façon, nous suggérons que l'on mette sur pied un programme temporaire, efficace, qui tienne compte des facteurs sociaux et qui soit pris en charge par les gouvernements. On ne peut pas remettre ces problèmes à la population et lui demander de faire le travail, car chacun sait par expérience que cela ne donnera rien.

[*Text*]

Ms Riche: Let me add one thing. It is all right to go on the record that we are concerned about jobs. It's very important.

Mr. O'Brien: That is fair enough.

Ms Riche: The other thing is that I think the sentence speaks more to process than to substance in subsidiary afterthought, in the process of doing what we recommend.

Mr. O'Brien: My second question is to Mr. Gertler. It is about the issue of citizen suits.

There is a statement in there about an imminent offence. I am not a lawyer, but I have a little problem with the term "imminent offence". But then it talks about creating a fund to assist citizen enforcement actions, etc. Would this be funding after the fact? Would it be a priori funding? How would you see citizens who wish to help enforce the act being funded?

Mr. Gertler: Just before I get to the edge of that question—I will answer it—I wanted to comment on the previous remarks and debate.

I don't think environmentalists are unconscious of the question of jobs or economic planning. In fact, I think a lot of what environmentalists are talking about today is the integration of economic and environmental considerations, and they have a very sophisticated view of that interaction. I have just a couple of examples I think will illustrate that environmental and economic considerations can go hand in hand.

If 10 or 15 years ago anyone had listened to environmentalists about recycling paper, the large pulp and paper companies in this country would have been building their plants close to Toronto, close to Montreal, close to Vancouver, or closer to the U.S. border, to be able to benefit from the waste paper stream. Instead, on a pure economic and jobs analysis, we kept pushing the frontier back and building pulp mills further away from the centres, because that is where what was left of the wood was. I think that is one nice illustration.

• 0955

Another one would be in the whole energy sector. This country has a tremendous overcapacity of nuclear plants and hydro–electric stations. That surely is an investment of our collective social capital in something that is not very productive right now. That money could have been better spent elsewhere. Again environmentalists were talking about this, screaming about the complete over–estimation of demand growth by utilities for years. So I think the two are not disparate spheres.

Now I actually have to answer the question. In terms of an imminent offence, I guess the point is that the relief should not be just damages or punishment after the fact, but there should be the possibility of an injunction. That is already in the act to some extent. I think section 135 or section 136 deals with the question of injunctions when an offence is apprehended. Although one of the difficulties in those provisions as they stand now is that for the minister, in taking an injunction, they speak

[*Translation*]

Mme Riche: Laissez–moi ajouter une chose. Il n'y a aucun mal à déclarer publiquement que nous nous inquiétons des emplois. C'est très important.

M. O'Brien: Très bien!

Mme Riche: L'autre chose est que la phase porte davantage sur le processus que sur la substance lorsqu'on parle d'action accessoire et après coup, dans le processus que nous recommandons.

M. O'Brien: Ma deuxième question s'adresse à M. Gertler. Il s'agit des poursuites intentées par des particuliers.

On parle là d'infractions imminentes. Je ne suis pas avocat, mais je ne comprends pas très bien l'expression «infraction imminente». On parle ensuite de créer un fonds pour aider les poursuites des citoyens en matière d'application etc. Cela serait–il financé après coup? Serait–ce un financement a priori? Comment d'après vous les particuliers qui souhaitent contribuer à faire appliquer la loi, devraient–ils être financés?

M. Gertler: Avant d'aborder cette question—j'y répondrai—j'aimerais faire une observation sur le débat précédent.

Je ne crois pas que les écologistes ne se rendent pas compte de la question des emplois ou de la planification économique. En fait, je pense que les écologistes parlent essentiellement aujourd'hui de l'intégration des facteurs économiques et environnementaux et ont un point de vue très subtile de cette interaction. J'ai quelques exemples qui illustreront le fait que ces facteurs environnementaux et économiques sont liés.

S'il y a dix ou quinze ans on avait écouté les écologistes au sujet du recyclage du papier, les grandes compagnies de pâtes et papiers de notre pays auraient construits leurs usines près de Toronto, près de Montréal, près de Vancouver ou plus près de la frontière américaine pour pouvoir profiter des sources de papier à réutiliser. Au lieu de cela, à partir d'une analyse purement économique et axée sur les emplois, nous avons construit les usines de pâtes et papiers de plus en plus loin des centres, car c'était là où se trouvait le bois. Je pense que c'est une assez bonne illustration.

Je prendrais l'autre exemple dans le secteur énergétique. Notre pays a un énorme surcapacité de centrales nucléaires et d'usines hydroélectriques. Il s'agit sûrement d'un investissement de notre capital social collectif dont un domaine qui n'est pas très productif actuellement. Nous aurions pu dépenser cet argent beaucoup mieux ailleurs. Là encore, les écologistes en ont parlé, protestant contre le fait que les compagnies de service public avaient surestimé depuis des années la croissance de la demande. À mon avis les deux sphères ne sont pas différentes.

Je vais maintenant répondre à la question. En ce qui concerne l'infraction imminente, je pense qu'il ne suffit pas seulement d'imposer des dommages ou une punition après coup, mais il doit y avoir aussi la possibilité d'une injonction. La loi le prévoit déjà dans une certaine mesure. Je pense que l'article 135 ou l'article 136 porte sur la question des injonctions lorsqu'on redoute une infraction. Une des difficultés de ces dispositions telles qu'elles existent actuellement, est que lorsque sur

[*Texte*]

about the situation where a person has done or is about to do or is likely to do any act or thing constituting an offence—that's in section 135—whereas in subsection 136(2), the person has to be about to suffer loss or damage. Perhaps the individual who can take a proceeding for an injunction has to wait until the situation is even more urgent and about to happen before they can have the remedy under the act.

In terms of financing this kind of activity, there are a number of possibilities. One exists in regulations under the Fisheries Act right now, where there is splitting of fines 50–50, and 50% of the fine will go to the private prosecutor. That's one possibility that can be explored. Although the citizen suit provisions we're talking about here are more in the nature of a civil action, it might have to be splitting of damages.

The other possibility that I think would be not preferable, but something that also should exist, is the creation of a fund to finance this kind of enforcement activity. This would be cheaper for government than having an even bigger or a vastly increased enforcement budget.

The enforcement budget needs beefing up. I think you've probably heard that, or will hear it. There are under 100 enforcement officers for Environment Canada across the whole country. But the creation of funds for citizens and associations who wish to participate in the enforcement of statutes is something that exists already, and you can obviously build in the kinds of controls that are necessary to make sure the suits are not frivolous, or people aren't using this as a way to hound some particular individual or company. You build in protection and review mechanisms.

Mr. O'Brien: If I might finalize this, Madam Chair, I appreciate the witness's point, but it took a long time to get to my original question, which was on the funding. We finally come to that, which is the prevention of frivolous suits. Is it your view that there are these controls in place now?

I can tell you that as a municipal councillor in my city of London, Ontario, I've seen what many people would consider frivolous actions taken to hold up important projects, and I want to make sure we're not about to see a perpetuation of that in federal legislation. Do these controls exist, in your view?

Mr. Gertler: First, we're not talking in this context, as CEPA is now drafted, about projects. We're talking about emissions of toxics and so forth.

The second thing is that the history of this kind of provision, particularly in the state of Michigan and elsewhere in the United States, and it is just beginning in Ontario, is not showing an incredible flood of litigation. It just doesn't happen.

Mr. O'Brien: Is this now, in your opinion? That's my question.

[*Traduction*]

demande du ministre, le tribunal demande une injonction, il s'agit d'une situation où l'on conclut à l'existence, l'imminence de la probabilité d'un fait constituant une infraction—cela figure à l'article 135—alors que dans le paragraphe 136(2), la personne est sur la point de subir un préjudice ou une perte. Il est possible que la personne qui peut demander une injonction doive avoir à attendre jusqu'à ce que la situation soit encore plus urgente et sur le point de se produire avant de pouvoir bénéficier d'un recours en vertu de la loi.

Pour ce qui est du financement de ce type d'activité, il y a un certain nombre de possibilités. Il en existe déjà une dans les règlements en vertu de la Loi sur les pêches qui prévoit un partage moitié–moitié des amendes, et 50 p. 100 de l'amende est attribué au plaignant privé. C'est une possibilité à étudier. Même si les dispositions concernant les poursuites intentées par les particuliers dont nous parlons ici portent plutôt sur des poursuites au civil, on peut envisager un partage des dommages–intérêts.

L'autre possibilité qui, selon moi, ne serait pas souhaitable, mais qui pourrait également s'appliquer, est la création d'un fonds permettant de financer ce type d'activités. Cela serait moins cher pour le gouvernement que d'avoir un budget d'application de la loi encore plus important ou largement accru.

Le budget d'application de la loi doit être renforcé. Je pense que vous en avez déjà entendu parler. Il y a plus de 100 agents d'exécution d'Environnement Canada dans tout le pays. Mais on a déjà des fonds pour les particuliers et les associations qui souhaitent participer à l'application des loi, et on peut évidemment y associer le genre de mesures de contrôle nécessaires pour que ces poursuites ne soient pas frivoles ou pour empêcher que les gens n'utilisent ces poursuites pour s'en prendre à une personne ou une entreprise en particulier. Il faut donc des mécanismes de protection et d'examen.

M. O'Brien: Pour conclure, madame la présidente, je comprends le point de vue du témoin, mais il a fallu du temps pour en venir à ma question originale, qui portait en fait sur le financement. Nous arrivons finalement à la question de la prévention des poursuites frivoles. Estimez–vous que ces mesures de contrôle existent déjà?

Je peux vous dire qu'en tant que conseiller municipal dans ma ville de London en Ontario, j'ai vu ce que beaucoup considéreraient comme des poursuites frivoles intentées pour interrompre des projets importants, et je tiens à ce que la législation fédérale fasse en sorte que ce genre de choses ne se reproduise pas. Ces contrôles existent–ils à votre avis?

M. Gertler: Premièrement, nous ne parlons pas ici de projets, si on s'en tient au texte actuel de la LCPE. Nous parlons d'émissions de produits toxiques et ainsi de suite.

Deuxièmement, l'historique de ce genre de dispositions, en particulier dans l'État du Michigan et ailleurs aux États–Unis, et un peu déjà en Ontario, indique qu'il y a très peu de litiges.

M. O'Brien: Est–ce le cas actuellement à votre avis? C'est là ma question.

[*Text*]

Mr. Gertler: There are ways of controlling these things. One is to put in a provision that allows the Attorney General or the government authorities who are enforcing the act the opportunity to take the action first off, and have some delay periods, so that there can be compliance. I think there are ways of drafting this, and the controls exist in the examples that are referred to in the paper.

• 1000

Mr. O'Brien: So you do think there are adequate controls in existence.

M. Sauvageau: Est–ce qu'il est possible de participer à votre conversation?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I'm sorry, I didn't get the translation.

M. Sauvageau: Nous aimerions, si c'est possible, participer à la conversation à un certain moment donné. Je vous remercie.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Yes. You've had your opportunity for questions, and I'm breaking it off now.

Mr. O'Brien: That's fine. I appreciate that, Madam Chair. My point is that I'm going to pursue questions in this committee, and if a witness takes them in an irrelevant direction—

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. O'Brien, I believe our witness has been answering the questions to the best of his understanding of the questions. I don't think there's ever a 100% guarantee for anything, and I think that's what the witness has been suggesting in this situation. I think he has given us two examples. Certainly, the case of Michigan is something that has been in operation for a while, and we can examine it. The Ontario case is something we can watch unfold. Again, I don't think there's any way of guaranteeing 100%. Thank you, Mr. O'Brien.

Mr. Grose, please.

Mr. Grose (Oshawa): First of all, I'd like to congratulate the CLC on their presentation. It's blunt, to the point, doesn't use $5 words, and I have no problem understanding it. Where I come from, that's the way we talk.

Now, getting to this thing on page 10, being a simple fellow I try to draw pictures where words don't suffice. In my other life, in my business, I use formaldehyde. A few years ago there was a move afoot all over North America to ban the use of formaldehyde because it was killing us. That was the way it was put. The move was quite a piece down the road until someone began to realize that if you did that, you would close down a great deal of industry in North America. You would close down the food processing business, not to mention the undertaking business. Therefore, they backed off and said let's look at something to replace it. That's what's slowly happening now in the various processes in which it's used. They still haven't found a replacement for it in my business.

But it's what can happen if you don't stand up and say you can't do that. So I understand it when you say "we will resist it". Of course, I've heard that phrase before.

[*Translation*]

M. Gertler: Il est toujours possible d'assurer un contrôle. On peut par exemple prévoir que le procureur général ou les autorités gouvernementales qui font appliquer la loi aient la possibilité d'intenter la poursuite tout de suite et d'accorder des délais pour permettre que la loi soit observée. Je pense qu'il y a un certain nombre de façons de rédiger ces dispositions et il existe déjà des contrôles dans les exemples dont il est question dans le document.

M. O'Brien: Donc vous pensez qu'il y a déjà des contrôles suffisants?

Mr. Sauvageau: Is it possible to participate in this debate?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je suis désolée, je n'ai pas eu la traduction.

Mr. Sauvageau: We would like, if it's possible, participate in this conversation at some point. Thank you very much.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Oui. Vous avez eu suffisamment de temps pour vos questions et je vais maintenant vous interrompre.

M. O'Brien: Très bien. Je comprends, madame la présidente. Mais je tiens à dire que je vais continuer à poser mes questions dans ce comité et si les réponses d'un témoin sont hors de propos. . .

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur O'Brien, je crois que notre témoin a répondu à vos questions du mieux qu'il a pu. Je ne crois qu'il y ait de garantie à 100 p. 100 pour quoi que ce soit, et je pense que c'est ce qu'a voulu dire le témoin. Il nous a donné deux exemples. Il est certain que nous pouvons examiner la situation au Michigan qui existe déjà depuis un certain temps. Nous pouvons voir comment la situation va évoluer en Ontario. Je ne pense pas encore une fois qu'il y a de garantie à 100 p. 100. Merci monsieur O'Brien.

M. Grose, s'il vous plaît.

M. Grose (Oshawa): Premièrement, j'aimerais féliciter la CLC de son exposé. Vous avez été franc et direct et je n'ai eu aucun problème de compréhension. D'où je viens, c'est ainsi qu'on s'exprime.

Pour en revenir à la page 10, comme je vois les choses simplement, je fais des dessins lorsque les mots ne suffisent pas. Dans mon autre vie, dans mon entreprise, j'utilise du formaldéhyde. Il y a quelques années, on a vu dans toute l'Amérique du Nord des campagnes pour éliminer l'utilisation du formaldéhyde sous prétexte que cela nous tuait. C'est la façon dont on a présenté la chose. Le mouvement était déjà bien avancé lorsque quelqu'un s'est rendu compte que ce faisant, nous allions fermer une bonne partie des industries de l'Amérique du Nord. Nous allions fermer les entreprises de traitement alimentaire, sans parler des établissements funéraires. Par conséquent, on a reculé et on a cherché un produit de remplacement. C'est ce qui se produit petit à petit dans les divers procédés qui utilisent ce produit. Nous n'avons toujours pas trouvé de produit de remplacement dans mon entreprise.

Mais c'est ce qui peut se produire si quelqu'un n'intervient pas pour interdire une chose. C'est pourquoi je comprends lorsque vous dites que «nous nous y opposons». Bien entendu, j'ai déjà entendu cette phrase auparavant.

[*Texte*]

The case of the whistle–blower is something that interests me because, again, in my other business the main problem and potential for pollution is illegal dumping, and without whistle–blowers you virtually can never identify who did the dumping. I'm wondering whether in your collective agreements you ever include protection of the whistle–blower.

Mr. Bennett: It's a good question. In fact, I think it's a general version of a question about how legislation gets implemented, how legislation gets drafted, how we get legislation at all. It's usually because there's been some sort of public controversy or public move in a certain direction, so there is an identified need for a law, a need to establish certain practices and also to generalize them out of what already exists, where there are already examples.

This is one of them, that for every suggestion we make in our own paper, there is almost always a precedent or a number of examples of activity that has already taken place. For example, we've cited examples from southern Ontario. We could also have cited examples from Quebec, for example, but the way in which they take place in Quebec is on balance probably somewhat different from the way the practices take place in other parts of the country.

The example of joint workplace environment committees is one model, if you like, one example, but in other parts of the country in other industries it has actually happened that the way in which environmental issues are dealt with is to extend the work of existing joint health and safety committees. So the issues are addressed. There is a precedent there. It's realized in a somewhat different way.

Your specific question is whether we have collective bargaining examples of it. Yes, we have. In fact, they were put there for the very reason that the law was inadequate and that there had been controversies, even arbitration cases over whistle blowing, which proved that (a) you need collective bargaining, but (b) collective bargaining is a limited answer to a very general social issue.

• 1005

There is, however, one big difficulty about documenting all this; that is, we rely as an organization on participation of our own unions, our own affiliates, our own local unions in the work of the Canadian Labour Congress on environmental issues. We get a lot of anecdotal evidence, if you like, of the way things are going all over the country and in different industries, but there isn't any systematic way of anyone saying exactly what's been done or what's not been done. It's difficult to identify a pattern. The reason is that Labour Canada as it was, or Human Resources Development as it is now, does have a database of collective agreements, but it does not have key words or a category of environmental provisions in its database, so it's very difficult to say exactly what has been done in collective bargaining over whistle blower protection.

[*Traduction*]

Je m'intéresse à ceux qui tirent la sonnette d'alarme car dans mon autre entreprise, le principal problème, qui représente un potentiel de pollution, ce sont les déversements illégaux, et sans quelqu'un pour donner le signal d'alarme, il est impossible d'identifier le responsable. Je me demande si dans vos conventions collectives, vous prévoyez la protection de cette personne.

M. Bennett: C'est une bonne question. En fait, je pense que c'est une version générale d'une question sur la façon dont les lois sont appliquées, dont elles sont rédigées et sur les raisons pour lesquelles on adopte une loi. C'est en général parce qu'il y a déjà une controverse publique ou que l'on constate une certaine tendance dans la population, ce qui entraîne la nécessité d'une loi, la nécessité d'établir certaines pratiques et de les généraliser par rapport à ce qui existe déjà, là où il y a déjà des exemples.

Nous en avons un ici puisque pour chaque suggestion que nous faisons dans notre document, il y a presque toujours un précédent ou un certain nombre d'exemples d'activités qui se sont déjà produites. Par exemple, nous avons parlé du sud de l'Ontario. Nous aurions pu également citer des exemples du Québec, bien qu'au Québec, les choses se passent un peu différemment que dans le reste du pays.

Les comités mixtes sur l'environnement au lieu de travail en sont un exemple si vous voulez, mais dans d'autres régions du pays, dans d'autres industries, on a eu plutôt tendance à aborder les questions environnementales en se servant des comités mixtes sur la santé et la sécurité déjà existants. Donc on aborde la question. C'est un précédent. On se sert de moyens quelque peu différents.

Votre question porte précisément sur les conventions collectives. Oui, nous avons des exemples. En fait, ces dispositions ont été adoptées du fait même que la loi était insuffisante et qu'il y avait eu des controverses, même des cas d'arbitrage lorsque certaines personnes ont tiré la sonnette d'alarme, ce qui prouvait que a) nous avons besoin de négociations collectives, mais b) la négociation collective n'est qu'une réponse limitée à un problème social très général.

Mais nous faisons face à une grosse difficulté à ce sujet, à savoir que nous dépendons, en tant qu'organisation, de la participation de nos propres syndicats, de nos propres affiliés, de nos propres sections locales pour mener à bien le travail du Congrès du Travail du Canada sur les questions environnementales. Nous obtenons beaucoup de preuves anecdotiques, si vous voulez, sur ce qui se passe dans tout le pays et dans différentes industries, mais il n'y a pas de façon systématique de savoir exactement ce qui se fait ou non. Il est difficile d'établir une tendance. Ce qui s'appelait Travail Canada à l'époque, c'est–à–dire maintenant Développement des ressources humaines, possède bien une base de données sur les conventions collectives, mais elle ne contient pas les mots clés ni une catégorie sur les dispositions en matière d'environnement de sorte qu'il est très difficile de dire exactement ce qui a été fait lors des négociations collectives à propos de la protection des personnes qui dénoncent une activité.

[*Text*]

There's a second difficulty related to the first one. That is that we are interested here in the environmental aspects of whistle blower protection, but whistle blower protection itself, as Nancy Riche indicated, is a much, much wider issue that involves a whole lot of citizens' rights that don't specifically pertain to the environment. So a second difficulty is that we're dealing with a general social issue in which it's difficult to identify the specific environmental concerns that workers undoubtedly have.

Mr. Grose: Being from Ontario and operating under the Ontario health and safety laws and their environmental laws, I was very surprised to learn that the federal law is not at least equal to that in Ontario, and I think you mentioned British Columbia and a couple of territories. Not being a regular member of this committee, I'm not up to speed on the various acts.

I have a quick question. Which of the existing territorial and provincial laws would you say is the closest to the ideal we're looking for here?

Mr. Bennett: The closest is the Yukon. But even the Yukon doesn't have one central provision, which we're asking this committee to consider seriously; that is, the institution under the law of joint union–management environment committees in the workplace.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Bennett, do you have an example of some specific companies who have very effective joint labour–management environment committees?

Mr. Bennett: I can't be specific. They're located in southern Ontario. They tend to be in the auto industry, the auto parts industry, and they involve local unions, local labour councils, and they sometimes involve them in such a way that the coalition, as it were, that is pushing in this direction is not just simply a labour coalition, it's a labour environmental coalition involving community activists and environmental activists.

By the way, Madam Vice–Chair, this will be one of the themes of the connections conference that's being held under Environment Canada on December 1 and 2 in Ottawa.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): It's been my experience in some of my previous work, speaking with individuals who have conducted environmental audits in companies, that there has been a spill–over effect for worker democratization, and it's been very helpful for increasing participation in other aspects of work life as well.

Mr. Bennett: I'm glad you put it in that positive light, because our experience nationally and internationally is that employers and the employer organizations are usually very willing to consider involving workers in environmental decision–making in the workplace, but they've tended to stop short of endorsing a move towards worker participation in workplace environmental audits. The net result is that where you get a company that does believe in worker participation, does believe—to put it in theoretical terms—in industrial democracy, those sorts of moves are welcomed.

[*Translation*]

Il existe une autre difficulté liée à la première. Nous nous intéressons ici aux aspects environnementaux de la protection du dénonciateur, mais sa protection proprement dite, comme Nancy Riche l'a indiqué, procède d'un problème beaucoup plus large qui implique toute une série de droits du citoyen qui n'ont pas spécifiquement trait à l'environnement. Donc, la deuxième difficulté est que nous faisons face à un problème social général et qu'il est difficile d'identifier les problèmes environnementaux particuliers qu'ont certainement les travailleurs.

M. Grose: Je suis de l'Ontario et je suis soumis aux lois de l'Ontario sur la santé et la sécurité et de ses lois environnementales, c'est pourquoi j'ai été très surpris d'apprendre que la loi fédérale n'est même pas égale à celle de l'Ontario ni, comme vous l'avez mentionné, je pense, celle de la Colombie–Britannique et d'un ou deux territoires. Comme je ne suis pas un des membres réguliers de ce Comité, je ne suis pas exactement au courant des diverses lois.

Je vais poser une question rapide. Quelles sont les lois territoriales et provinciales existantes qui se rapprochent le plus de l'idéal que nous cherchons?

M. Bennett: C'est celle du Yukon. Mais même le Yukon n'a pas la disposition centrale que nous demandons au Comité d'envisager sérieusement, à savoir l'institution, en milieu de travail, en vertu de la loi, de comités mixtes patronaux–syndicaux sur l'environnement.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur Bennett, pouvez–vous donner l'exemple d'entreprises particulières qui ont mis en place des comités mixtes syndicaux–patronaux efficaces sur l'environnement?

M. Bennett: Je ne saurais être précis. Ces entreprises sont situées dans le Sud de l'Ontario, en général dans l'industrie automobile, des pièces d'automobile. Elles font participer les syndicats et conseils du travail locaux, parfois de telle façon que la coalition qui imprime cette orientation n'est pas simplement une coalition syndicale mais une coalition syndicale sur l'environnement à laquelle participent des militants de la communauté et des militants environnementaux.

D'ailleurs, madame la présidente, ce sera un des thèmes de la conférence qui se déroulera les 1er et 2 décembre à Ottawa sous l'égide d'Environnement Canada.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): D'après mon expérience dans le travail que je faisais auparavant, en parlant avec des personnes qui avaient fait réaliser des vérifications environnementales d'entreprises, j'ai constaté qu'il y avait des retombées positives en matière de démocratisation du milieu de travail et que cela a beaucoup aidé à accroître la participation dans d'autres secteurs également.

M. Bennett: Je suis heureux que vous donniez cette perspective positive car, d'après notre expérience au niveau national et international, les employeurs et les organisations d'employeurs sont en général tout à fait prêts à envisager la participation des travailleurs à la prise des décisions environnementales en milieu de travail, mais en général, ils ne vont pas jusqu'à accepter la participation des travailleurs aux vérifications environnementales. Par conséquent, lorsqu'une entreprise croit effectivement à la participation du travailleur et croit—théoriquement—à la démocratie dans l'industrie, elle est favorable à ce genre d'évolution.

[*Texte*]

But let's not kid ourselves; there are some employers, perhaps the majority, who do not want worker participation in environmental matters for two reasons. One is that they do not welcome the increasing involvement or the wider involvement of workers in workplace decision-making. Secondly, they regard environmental issues as a traditional area of management rights in which workers have no legitimate business involving themselves at all. I think that sort of issue is a barometer of how seriously employers are taking environmental issues as social issues. If they welcome the involvement of workers in environmental issues and environmental audits, the chances are that there's something that is sometimes called a good corporate citizen; if they don't, the chances are that they still live in the stone age as far as environmental protection is concerned.

[*Traduction*]

Mais il ne faut pas se faire d'illusion. Un certain nombre d'employeurs, peut-être même la majorité, ne souhaitent pas que les travailleurs participent à la discussion des questions environnementales pour deux raisons. La première est qu'ils ne souhaitent pas une participation croissante ou plus large des travailleurs à la prise de décisions en milieu de travail. Deuxièmement, ils considèrent la question environnementale comme un secteur traditionnel de gestion dans lequel les travailleurs n'ont aucune part légitime. Je pense qu'il s'agit d'une sorte de baromètre qui permet de savoir si les employeurs considèrent vraiment les questions environnementales comme des questions sociales. Ceux qui sont favorables à la participation des travailleurs à la discussion des questions environnementales et aux vérifications environnementales sont sans doute des gens qui, comme on dit, sont conscients de leurs responsabilités sociales; sinon, ils en sont encore à l'âge de pierre en ce qui concerne la protection environnementale.

• 1010

Mr. Adams (Peterborough): I have two questions and I would appreciate short comments.

Mr. Gertler, I like the part of the CLC brief where it said that our legislation should be effective in the federal jurisdiction and it should be a model for the provinces. I haven't had a chance to read your whole paper, but I notice you say you've also shown that federal jurisdiction to deal with matters of environmental management is in general growing somewhat stronger, and you go on to some other things here.

I was impressed at the clear-cutting hearings that were conducted here on the Hill, with experts from the United States or experts with knowledge of the United States, who constantly stressed the weakness of federal power in Canada with respect to environmental issues and resource management. Could you give us a couple of examples—I'm sure they're in your paper, but I haven't read it—just for the record, of this fact that federal power is growing somewhat stronger?

Mr. Gertler: I should note that the paper you're referring to I simply provide to the committee as a matter of background. It's not the position of the Quebec Environmental Law Centre. It is, however, a paper that is referred to at some length in some of the materials you will eventually be getting from the Canadian Environmental Network, so I thought it would be useful to you to have it.

As far as forestry and resource management go, with the exception of certain resources offshore, clearly fisheries and migratory birds, the lion's share in terms of mining, in terms of forestry, is within the provincial sphere. In that particular case you were probably correct that when you're talking about clear-cutting it's mostly something the provinces should be dealing with or have to deal with. That is probably a true statement.

However, I must admit I am a bit perplexed when people talk about forestry being an exclusive provincial domain, period, and therefore the federal government has no business being even interested in this matter. There are, after all, forests within

M. Adams (Peterborough): J'ai deux questions à vous poser et j'aimerais que vous y répondiez brièvement.

Monsieur Gertler, j'ai apprécié la partie de votre document où il est dit que notre législation devrait être efficace au niveau fédéral et constituer un modèle pour les provinces. Je n'ai pas eu l'occasion de lire la totalité du document, mais je remarque que vous avez dit, entre autres choses, que le fédéral a tendance à intervenir davantage dans les questions de gestion environnementale.

J'ai été impressionné par les audiences sur les coupes à blanc qui se sont tenues ici sur la Colline, par les experts américains ou ceux qui avaient une bonne connaissance des États-Unis et qui ont constamment insisté sur la faiblesse du pouvoir fédéral au Canada en ce qui concerne les questions environnementales et la gestion des ressources. Pourriez-vous nous donner un ou deux exemples—je suis sûr qu'il y en a dans votre document, mais je ne l'ai pas encore lu—aux fins du compte rendu, sur le fait que le pouvoir fédéral est quelque peu renforcé?

M. Gertler: Je dois souligner que le document dont vous parlez a simplement été présenté au Comité à titre de documentation. Ce n'est pas la position du Centre québécois du droit de l'environnement. Mais c'est un document dont il est question assez longuement dans une partie des documents que vous obtiendrez éventuellement du Réseau Canadien de l'environnement. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il vous serait utile de l'avoir.

En ce qui concerne la gestion des forêts et des ressources, à l'exception de certaines ressources au large des côtes—par exemple, les pêches et les oiseaux migrateurs—la part du lion dans le secteur de l'exploitation minière, de la foresterie, appartient aux provinces. Dans ce cas particulier, vous avez probablement raison de dire que lorsqu'on parle de coupe à blanc, c'est un domaine qui doit être de la compétence des provinces. C'est une affirmation qui est probablement vraie.

Mais je dois dire que je suis un peu perplexe lorsqu'on dit que la foresterie est un domaine exclusivement provincial et que le gouvernement fédéral n'a rien à y faire. Après tout, il y a des forêts à l'intérieur des bases militaires, des réserves indiennes et

[*Text*]

military bases, Indian reserves and other crown lands. There's all of the Yukon and the Northwest Territories, and presumably those are areas where the federal government has to be interested in forestry management.

Mr. Adams: I asked for some examples of it increasing.

Mr. Gertler: Well, I'll get to that. You want me to be brief. You know, a lawyer is usually paid by the word. I'm not in this case, but maybe you can suspect me of that.

In terms of increasing jurisdiction, I think the decision of the Supreme Court in Crown Zellerbach was very good on confirming federal jurisdiction in the ocean dumping area. There are the two decisions of the Supreme Court of Canada on environmental assessment. One is the Oldman case, with which you're no doubt familiar, and it has broader implications beyond environmental assessment, as does the decision in AG Quebec versus AG Canada, the National Energy Board decision regarding federal power to look at the environmental consequences of production of power for export.

So at the Supreme Court level there certainly are some precedents of that nature. I could go on at the lower courts—

Mr. Adams: No, that's fine. I appreciate it. I will read the paper and I'll get some sense of it, and those are excellent examples.

Mr. Bennett, on page 6 there's a section of your brief that says:

> Canada's environmental record internationally is a good one; but even our friends internationally are beginning to ask serious questions about our own domestic environmental programs, our own national record in protecting the environment. Both nationally and federally, our record is not a good one.

• 1015

Actually, I think this is a mixed message. I don't know how you can completely separate the international from the national, because the one depends on the other. I think that section says our record is better abroad than it is within Canada. That's what I see, and I just wondered if you would care to comment on that and also comment on or give some examples of these serious questions.

Mr. Bennett: Okay. When we said that the international record is a good one, we meant that Canada has carried out what is something like a traditional role in promoting international understanding, and the international understanding here is specifically in the environmental area.

The promotion of understanding and being instrumental in promoting the Bergen conference several years ago and then the Rio conference and the conventions that came out of the Rio conference... Canada's record in that sense has been a very good one. But then the question is asked: Well, what about Canada's record within the country? What does it actually do to promote environmental protection within Canada? Then again the serious question is asked: Are we as environmentally

[*Translation*]

autres terres de la Couronne. Il y a tout le Yukon et les Territoires du Nord–Ouest et ce sont, il me semble, des régions où le gouvernement fédéral doit s'intéresser à la gestion des forêts.

M. Adams: J'ai demandé des exemples concernant le renforcement de ce pouvoir fédéral.

M. Gertler: J'y viens. Vous voulez que je sois bref. Vous savez qu'un avocat est généralement payé au mot. Ce n'est pas mon cas aujourd'hui, mais vous pourriez le penser.

Pour ce qui est du renforcement de la compétence, je crois que la décision de la Cour suprême dans la cause de la Couronne contre Zellerbach a très bien confirmé la compétence fédérale dans le domaine de l'immersion des déchets en mer. Il y a eu deux décisions de la Cour suprême du Canada sur l'évaluation environnementale: l'affaire Oldman, que vous connaissez sans doute, qui a des ramifications beaucoup plus vastes que l'évaluation environnementale, tout comme la décision dans l'affaire PG du Québec contre PG du Canada, la décision de l'Office national de l'énergie, concernant le pouvoir du fédéral d'examiner les conséquences environnementales de la production d'électricité pour l'exportation.

Donc, au niveau de la Cour suprême, il y a certainement des précédents. Je pourrais poursuivre avec les autres tribunaux...

M. Adams: Non, c'est très bien. Je vous remercie. Je lirai le document pour me faire une idée. Vous avez là d'excellents exemples.

M. Bennett, à la page 6 de votre présentation, il y a une section où on lit ceci:

> Sur le plan international, le dossier environnemental du Canada est bon, mais même nos amis à l'étranger commencent à se poser de sérieuses questions sur nos programmes environnementaux internes, notre dossier national en matière de protection de l'environnement. Tant sur un plan national que fédéral, notre dossier n'est pas bon.

En fait, je trouve que c'est contradictoire. Je ne comprends pas comment on peut distinguer parfaitement ce qui est international de ce qui est national puisque l'un est tributaire de l'autre. Selon moi, cette partie du document signifie que nous sommes meilleurs à l'étranger qu'au Canada. C'est la lecture que j'en fais. Je voudrais connaître votre opinion et avoir quelques exemples des questions sérieuses qui se posent.

M. Bennett: Bien. Nous disons que le Canada a un bon dossier international parce qu'il a traditionnellement joué le rôle de promoteur de la compréhension à l'échelle internationale, dans le domaine de l'environnement en l'occurence.

Outre la promotion de la compréhension, le Canada a joué un rôle déterminant dans la promotion de la Conférence de Bergen il y a plusieurs années, puis dans celle de la Conférence de Rio et des conventions qui en ont découlé... En ce sens, le Canada a un excellent dossier. Mais si on se demande comment s'en tire le Canada chez lui, qu'est–ce qu'il fait pour promouvoir la protection de l'environnement sur son territoire, il faut se poser la question sérieuse que voici: Sommes–nous aussi

[*Texte*]

conscious as our international record and our international action would seem to indicate?

Mr. Adams: Can you give me an example of an international friend who is asking the question and an example of the question they are asking? To which areas of the environment are you referring?

Mr. Bennett: Take the area in which we are most interested in the context of CEPA, which is pollution prevention. There is a common supposition that in environmental protection and over pollution issues this country is far ahead of the United States. The record and the facts are that this is quite simply not true. If you look at the U.S. federal pollution prevention act, if you look at the pollution prevention acts in major industrialized states, if you look at clean technology and clean production measures in northern Europe, in particular Denmark, the Netherlands, and some of the northern German states, the fact is that in this respect Canada is away behind the best international practice.

Whenever we've tried to interest governments in the idea of a national legislative pollution prevention standard, we've met with waffle, evasion, an idea that we don't want more regulation, that the voluntary moves are perfectly adequate, and so on. The net result is that in this key area of pollution prevention you cannot make any case whatever for saying that Canada's record is even an average one. The plain fact is that we are away behind major industrial countries, including the U.S. and some of the countries in northern Europe.

That's the sort of question that is asked about Canada: Well, you say you're interested in environmental protection, in high international standards of environmental protection. What are you actually doing inside the country? The answer is virtually nothing.

Mr. Adams: I'm grateful for that answer, and those certainly are serious questions. I asked the question in the context, though, of—for want of a better word—jobs, because of the questions that have been asked and the concern about boycotting Canadian products of all sorts because of practices in certain of our industries.

I don't want to continue this, but the questions are serious in both ways.

The Vice-Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Bennett, was there one quick response to that or not?

Mr. Bennett: I'll try. On the question of Canadian pulp and paper and international boycotts, the CLC is on record as saying that this boycott against Canada is unfair, unjust. It's a misrepresentation of practices inside Canada, and we don't support it.

In fact, the campaign to pick on Canada is, in our view, an act of gross hypocrisy, because the countries that are being asked to support this boycott have environmental practices over the forest industry that are actually far worse than Canada's. That is not to say our record is good, because it's not. There's room for a hell of a lot of improvement. But there is discrimination there.

• 1020

Madam Chair, I would like to respond to the member's previous question to my colleague, and it's about harmonization in Canada. May I do that?

[*Traduction*]

conscients de l'environnement que notre dossier et nos réalisations sur le plan international le laissent croire?

M. Adams: Pouvez-vous nous citer un pays ami étranger qui pose la question et vous dire comment il la pose? À quel secteur de l'environnement faites-vous allusion?

M. Bennett: Commençons pas celui qui nous intéresse le plus quand il s'agit de la LCPE, c'est-à-dire la prévention de la pollution. On suppose généralement que notre pays est bien en avance sur les États-Unis en ce qui concerne la protection de l'environnement et la lutte anti-pollution. En réalité, les faits ne nous donnent pas raison. Quand on lit la loi fédérale américaine contre la pollution et les lois comparables des grands pays industrialisés, quand on songe à la technologie propre et aux procédés écologiques utilisés dans les pays d'Europe du Nord, notamment au Danemark, au Pays-Bas et dans certains états du nord de l'Allemagne, on constate que le Canada est très loin de ce qui se fait de mieux à l'échelle internationale.

Chaque fois que nous avons tenté d'intéresser les gouvernements à l'idée d'une norme législative nationale sur la prévention de la pollution on les a vus patiner, donner des réponses évasives, exprimer la notion qu'il y avait déjà assez de réglements et qu'il était préférable de faire appel à la bonne volonté des gens. En définitive, on ne saurait prétendre que le Canada se situe même dans la moyenne en matière de prévention de la pollution. La vérité, c'est que nous sommes loin derrière les grands pays industrialisés comme les États-Unis et certains pays du nord de l'Europe.

Voici le genre de question qu'on nous pose au sujet du Canada: Vous dîtes vous intéresser à la protection de l'environnement, à l'adoption de normes internationales rigoureuses, mais que faites-vous vraiment chez-vous? Nous devons répondre: presque rien.

M. Adams: Je vous remercie de cette réponse et c'est vrai que ce sont des questions graves. Je posais toutefois la question en songeant à l'emploi parce qu'on craint, si l'on se réfère aux questions déjà posées, que divers produits canadiens soient boycottés à cause des pratiques de certaines de nos industries.

Je vais m'arrêter là, mais ce sont des questions sérieuses à plusieurs égards.

La vice-présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur Bennett, pouvez-vous répondre brièvement?

M. Bennett: Je vais essayer. Au sujet du boycottage international des industries canadiennes de pâtes et papiers, le CTC a déjà affirmé publiquement que ce boycottage contre le Canada était tout à fait injuste. Cela dénote une conception fausse de ce qui se passe au Canada. Nous sommes contre.

D'ailleurs, la décision de s'en prendre au Canada montre l'hypocrisie crasse des pays puisque ceux à qui l'on demande d'appuyer le boycottage ont une industrie forestière dont les pratiques sont bien moins écologiques que celles du Canada. Cela ne veut pas dire que nous avons de quoi être fiers, au contraire. Il y a bien des améliorations à apporter. C'est néanmoins une manoeuvre discriminatoire.

Madame la présidente, je voudrais répondre à la question précédente que le député a posée à mon collègue, au sujet de l'harmonisation au Canada. Est-ce que je peux?

[*Text*]

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Quickly, please.

Mr. Bennett: There are moves between the jurisdictions to harmonize environmental protection measures within the country, and I guess there has been some progress and some achievement. The main problem is that we have two sets of rules in many areas and two governments that are trying to enforce them. Why is it that we still manifest so little progress on trying to harmonize our standards? It must be that there is no incentive on the part of the various parties to come to an agreement that will result in one set of rules, one set of enforcement.

What we're saying is that if the federal government can't get agreement in these areas, it should go ahead and assert its jurisdiction and then leave it to the courts to make a decision, because it's surely intolerable. It's irrational that we have two sets of standards, two sets of inspectors, two sets of rules, and two sets of ways of enforcing the law. This has to change.

The Canadian Labour Congress was one of the only two organizations during the Charlottetown debate to actually put forward practical proposals that would help us resolve this important social issue of the country. What happened? No one took any notice of us.

Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): I want to welcome the witnesses. I'm very pleased to hear what Mr. Bennett, Ms Riche, and Mr. Gertler have had to say to us today. I agree with the presentations. I have a great deal of respect for these presenters and I thank them for taking the time to be with us today.

I particularly have an interest in pollution prevention ideas. Canada presently does not have any real legislative base for pollution prevention. I believe that the CEPA review gives us an opportunity to deal with this concept in a very real way. Perhaps Canada does need a pollution prevention act of its own to deal with aspects that go beyond toxics and the matters that CEPA covers. But CEPA is a good opportunity to deal with the concept of dealing with pollution before it occurs, rather than trying to clean up and deal with it after it has occurred.

I was hoping we might have a chance to deal with a couple of specifics in helping to amend CEPA as it stands today. I wanted to ask a couple of questions that may seem a little bit specific, but they are geared towards helping deal with the amending process that we're engaged in here.

As I already indicated, one of CEPA's weaknesses is that it doesn't have a clear legislative direction in respect of toxic substances, setting clear goals or benchmarks to determine whether any progress is being made in terms of dealing with toxic substances. I'm wondering if both witnesses might comment on the use of or establishment of targets, putting targets into the act that would deal with the use, generation, and release of pollutants and their prevention in order to establish this set of goals and benchmarks.

[*Translation*]

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Rapidement, s'il vous plaît.

M. Bennett: Les diverses sphères de compétence ont déjà commencé à harmoniser leurs mesures de lutte contre la pollution au pays. On constate déjà un certain progrès et certaines réalisations. Le principal problème, c'est qu'il y a deux séries de règlements dans bien des secteurs et deux gouvernements qui tentent de les appliquer. Pourquoi avons–nous encore autant de mal à harmoniser nos normes? Se peut–il que les diverses parties concernées ne voient pas l'intérêt de s'entendre sur une seule série de règlements à appliquer?

À notre avis, si le gouvernement fédéral n'arrive pas à obtenir l'accord de ces autres paliers gouvernementaux, il devrait affirmer unilatéralement sa compétence puis laisser les tribunaux trancher, parce que c'est tout à fait intolérable. Il est illogique d'avoir deux séries de normes, deux groupes d'inspecteurs, deux réglementations et deux manières d'appliquer la loi. Cela doit changer.

Le Congrès du Travail du Canada a été l'un des deux seuls organismes à présenter, pendant le débat de Charlottetown, des propositions pragmatiques en vue de nous aider à résoudre cet important problème social du Canada. Qu'est–il arrivé? Personne ne s'est occupé de nous.

M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins. Je suis très heureux d'entendre ce que M. Bennett, M^me^ Riche et M. Gertler ont à nous dire aujourd'hui. Je suis d'accord avec ce qu'ils expriment dans leurs exposés. J'ai énormément de respect pour eux et je les remercie d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

Je m'intéresse tout particulièrement aux idées pour prévenir la pollution. À l'heure actuelle, le Canada n'a pas vraiment de mesures législatives permettant d'empêcher la pollution. Je crois que cet examen de la LCPE nous donne l'occasion de nous occuper vraiment de cette notion. Peut–être le Canada a–t–il besoin d'une loi sur la prévention de la pollution pour s'occuper de problèmes autres que celui des substances toxiques, etc. visés par la LCPE. Mais cette loi nous permet de nous pencher sur la possibilité de prévenir la pollution à la source, avant qu'elle ne se produise, plutôt que de réparer les pots cassés.

J'espérais que nous en profiterions pour étudier quelques mesures précises pour modifier la LCPE. Je voulais poser deux questions qui paraîtront peut–être trop précises, mais elles visent à faciliter le processus de modification que nous avons entamé.

Comme je l'ai déjà dit, l'une des faiblesses de la LCPE, c'est qu'elle ne donne aucune directive claire au sujet des substances toxiques, qu'elle n'établit aucun objectif ni repère net qui permettrait de déterminer s'il y a des progrès. Les deux témoins pourraient–ils nous dire ce qu'ils pensent de l'utilisation d'objectifs, de l'intérêt de fixer des objectifs dans la loi quant à l'utilisation, à la production et à l'émission de polluants et à la prévention de la pollution causée par ces substances.

[*Texte*]

Mr. Bennett: Mr. Taylor has asked a question about putting targets for pollution reduction into CEPA. I think historically there have been two ways of looking at targets for pollution reduction. One way is simply to choose a figure more or less out of the air, to put it into legislation and to use that as something like an incentive or as an intermediate goal in achieving zero discharge of pollutants.

• 1025

The second way of doing things is to make the target much more concrete. That is to say, we have figures on a large number of serious pollutants and we can measure the progress in actually reducing the amounts of each of these pollutants discharged. The target in that sense is not a target; it's something like a legal requirement to reduce the emission of pollutants, listed pollutants, specified pollutants, over a certain period.

We have the opportunity to do this in CEPA because of the National Pollutant Release Inventory. In fact, it has been suggested that one of the ways of defining the scope of a pollution prevention program is to limit the pollution prevention program to those chemicals listed on NPRI. Obviously the longer the list of chemicals on NPRI, the more effective a pollution prevention program would be.

I can't say in response which of these two approaches is really better. But I would like to point out our chief aim is pollution reduction. What we have done in a sense is to say, take the program defined by those chemicals in track 2 of the Canadian Environmental Network paper, use that as the basis of a pollution prevention program, and then spell out the measures that should be taken in workplaces to address the issue of reductions in the creation and use of that list of chemicals.

In this sense, the mechanics of the program become more important than the question of targets, because what you're emphasizing is that you do everything reasonable and everything possible to reduce the creation and the use of these pollutants. You have a large number of mechanisms—we think effective mechanisms—for ensuring this is done. Therefore it's a contingent matter. You don't really know in advance how much success you can achieve. What you're really doing is saying that if this program works effectively, it will do as much as socially possible to reduce the emission of a large list of specified dangerous pollutants.

So my answer in the end is that the mechanics of the program are actually more important than the targets.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Gertler, do you want to respond to that one?

Mr. Gertler: Briefly, Chairman. This is not something we addressed directly in our remarks, but I think I can make a couple of contributions.

[*Traduction*]

M. Bennett: Monsieur Taylor, vous voulez savoir si la LCPE devrait fixer des objectifs pour la réduction de la pollution. Jusqu'à présent, on a envisagé cela de deux manières différentes. La première consiste simplement à choisir un chiffre plus ou moins au hasard, à l'indiquer dans la loi et à s'en servir comme mesure incitative ou comme objectif intermédiaire en vue d'en arriver à une émission nulle de polluants.

L'autre façon de faire consiste à adopter des objectifs plus concrets. Autrement dit, à partir de données sur un vaste éventail de polluants notoires, on mesurerait les progrès réalisés dans la diminution des rejets pour ces différents polluants. En ce sens, on ne peut plus parler de cibles mais plutôt d'exigences juridiques destinées à réduire, sur une certaine période, les émissions de certains polluants répertoriés.

Or, cela est possible dans le cadre de la LCPE grâce à l'Inventaire national des rejets et polluants. Il a, en fait, été suggéré qu'une des façons de définir la portée d'un programme de lutte contre la pollution consiste à se concentrer sur les produits chimiques énumérés dans l'inventaire national. Eh bien, évidemment, plus cette liste est importante et plus le programme de lutte contre la pollution peut être efficace.

Je ne pourrais vous dire laquelle de ces deux démarches est la meilleure, mais je tiens à préciser que nous voulons, par–dessus tout, réduire la pollution. En un certain sens, voici ce que nous nous trouvons à dire à ce sujet: partez de la liste des produits chimiques de catégorie 2 qu'on trouve dans le document du Réseau canadien de l'environnement et servez–vous en de base pour bâtir un programme de lutte contre la pollution et formuler l'ensemble des mesures à adopter en milieu de travail, afin de tenir compte de cette volonté de réduire la pollution dans la préparation et l'utilisation de cette liste de produits chimiques.

En ce sens, la mécanique du programme devient plus importante que la question des objectifs, parce qu'on se trouve à insister sur le fait qu'on déploie tous les objectifs raisonnables et possibles en vue de réduire le volume de polluants produits ainsi que leur utilisation. Et vous disposez d'un grand nombre de mécanismes—que nous estimons efficaces—pour que cela soit fait. Donc, tout dépend de la façon dont les choses se passeront. Vous ne pouvez pas vraiment savoir d'avance dans quelle mesure vous réussirez. Vous pouvez, tout au plus, vous contenter de dire que si ce programme donne les résultats escomptés, il permettra, dans toute la mesure du possible sur le plan social, de réduire les émissions d'un grand nombre de polluants dangereux répertoriés.

En fin de compte, je vous dirais que l'articulation du programme est en fait plus importante que les objectifs fixés.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur Gertler, voulez–vous répondre à cette question?

M. Gertler: Oui, mais très brièvement, madame la présidente. Ce n'est pas un aspect dont nous avons directement parlé dans notre présentation, mais je pense que je peux apporter une ou deux précisions.

[*Text*]

I don't think targets are the whole story. Just to give a couple of examples, one of the main problems in CEPA as it stands now is the definition of "toxic". You seem to have to wait until you have a serious public health problem or serious damage to the environment before you do something about a chemical, before it can even enter into the stream of what is regulated.

Another problem clearly is the whole question of regulation of close relatives, in chemical terms. We're seeing it to some extent now, I think, in the ozone-depleting chemicals sphere. Everybody's going around saying isn't it wonderful that we're reducing CFCs; but some of the substitutes may be equally damaging. So some kind of system for speeding up the process of evaluating chemicals and dealing with them from a regulatory point of view by dealing with whole families of things is probably something to be looked at.

Aside from that, we don't have any problems with targets and timetables as long as they're realistic and monitored, not just a lot of window-dressing.

There are some things—and now I'm speaking very much from a personal viewpoint—that simply could be banned. The federal government has complete jurisdiction over pesticides and the use of pesticides—certainly their marketing—under the agriculture power and other federal heads of power. The use of organophosphates and other seriously toxic chemicals for lawn maintenance and golf courses should simply be banned—goodbye. It doesn't mean the sector disappears or the jobs disappear. People will be going around picking out weeds and doing aerating and other good practices of lawn care and gardening. But there is no excuse, no economic rationale, for high doses and high levels of those toxic chemicals in our residential areas. There are some things we shouldn't be waiting around for or having timetables for.

[*Translation*]

Tout ne gravite pas autour des objectifs. Pour vous donner quelques exemples, sachez qu'un des principaux problèmes que pose la LCPE tient à sa définition de «produits toxiques». Il semble qu'on doive attendre que se produise un grave problème en matière de santé publique ou que l'environnement soit gravement atteint pour pouvoir faire quelque chose à propos de tel ou tel produit chimique, pour qu'il soit simplement pris en compte dans la réglementation.

Un autre problème très net tient à toute la question de la réglementation des produits chimiques parents. C'est un peu ce qui se passe, je crois, dans le cas des produits chimiques destructeurs d'ozone. Tout le monde se félicite de constater qu'on réduit les CFC; mais certains produits de remplacement peuvent être aussi dangereux. On devrait donc envisager un système permettant d'accélérer le processus d'évaluation et de réglementation des produits chimiques en les abordant, non pas individuellement, mais par groupe de produits.

Sinon, nous ne voyons rien de gênant dans les objectifs et les échéanciers, tant qu'ils sont réalistes et contrôlés, et qu'il ne s'agit pas simplement d'un exercice de style.

Par contre, il y a certains produits—et je vous donne ici un point de vue personnel—que nous pourrions tout simplement interdire. Le gouvernement fédéral a pleine compétence en matière de pesticides et d'utilisation de ce genre de produits—notamment de leur commercialisation—en fonction des pouvoirs qui lui échoient, notamment dans le domaine de l'agriculture. Il faudrait purement et simplement interdire l'utilisation des organophosphates et des autres produits chimiques très toxiques servant à l'entretien des pelouses et des terrains de golf. Cela ne reviendrait pas à faire disparaître tout un secteur d'activité ni les emplois qui en font partie. Il faudra simplement que les gens se mettent à sarcler et à avoir recours à des techniques comme l'aération ainsi qu'à d'autres méthodes écologiques de jardinage et d'entretien des pelouses. Mais rien n'excuse, ni sur le plan économique ni autrement, l'emploi d'importants volumes concentrés de produits chimiques dans les secteurs résidentiels. Il est certaines choses pour lesquelles nous ne devrions pas attendre l'adoption d'un échéancier.

• 1030

Mr. Taylor: This is a question that comes out of Mr. Bennett's comments about track 2. We dealt essentially with the whole question of the priority substance list where we saw, from the last five years' experience, we had 44 substances on the priorities substance list. When all things were said and done, there were 12 substances where the determination of toxicity could not be made owing to gaps in information.

Do you have any thoughts about the reverse onus idea whereby we could, through CEPA, impose a reverse onus provision, such as that when there is an information gap the interest using or importing the substance must ensure that all information necessary to make the assessment is available before we move on it?

M. Taylor: Ma question découle d'une remarque de M. Bennett au sujet des produits de catégorie 2. Jusqu'ici, nous nous en sommes tenus à la question de la liste des substances d'intérêt prioritaire et nous avons vu, à l'expérience des cinq dernières années, qu'elles étaient au nombre de 44. Mais, après moult débats, il n'a pas été possible d'établir le degré de toxicité de 12 d'entre elles à cause d'un défaut d'information.

Que pensez-vous du principe de l'inversion du fardeau de la preuve, en vertu de la LCPE, selon lequel en cas de défaut d'information, il reviendrait à la partie utilisant ou important la substance de s'assurer que tous les renseignements nécessaires permettent la tenue d'une évaluation, avant même que le produit n'entre au pays ou ne soit utilisé?

[*Texte*]

Mr. Bennett: I think the problem with CEPA as it stands is that it has set up an assessment procedure, very traditional assessment criteria, in such a way that you're bound to get problems about assessing chemicals. Even more important, you're bound to get problems over the legitimacy of the federal government acting on those assessments.

What is being proposed by the members of the Canadian Environmental Network is that you have a different assessment procedure, which is now sometimes called hazard assessment, rather than traditional risk assessment. We've found in working hazard assessment schemes that you do have a problem about gaps in information. But the scheme itself has a procedure for being able to resolve the issue of information gaps. It's been able to resolve them in such a way that, if not perfect, it has enabled assessments to take place even though there were some information gaps in some chemicals.

You're quite right. Some chemicals simply can't be assessed. There isn't enough information there.

It seems to me that on the question of onus, for example, an employer, a manufacturer or a supplier having to prove or at least indicate a substance is safe before it's used is in a way not the issue we're confronted with here. The issue we're confronted with is the legitimacy of governments proceeding to regulate chemicals on the basis of hazard assessment. We say they can do it. They should do it. What they should not do is carry out a whole lot of very, very antiquated risk assessment procedures, deciding in half the cases they can't carry out the assessment, or they can't complete the assessment, and in the other half of cases simply doing nothing about it.

I have a huge stack of documents in my office, all of which are the products of assessments under CEPA. I ask the question what has changed, and what will change in Canada as a result of these assessments? Our answer is nothing.

Mr. Gertler: In this whole question of precautionary principle, reverse burdens, there are a couple of legal principles that may be of assistance. One is—and you will hear people say it—that the benefit of the doubt should be given to the chemical, or the presumption of innocence. I think it is important to realize that the legal notion of presumption of innocence was developed as a very important protection for liberty of the individual in our criminal justice system and does not necessarily extend to the use of toxic chemicals.

As a society, when it comes to putting people in jail you want to err on the side of leaving a few go free rather than putting an innocent person in jail. When it comes to toxic chemicals I think the opposite is probably true. Of course, the proof of a negative can be quite a difficult thing.

[*Traduction*]

M. Bennett: Eh bien, je dirais que le problème que soulève actuellement la LCPE, telle qu'elle se présente, tient au fait que la procédure d'évaluation qu'elle prévoit, en vertu de critères très traditionnels, est telle qu'il y aura forcément des problèmes d'évaluation des produits chimiques. Plus encore, vous vous heurterez indubitablement à des problèmes liés à la légitimité de l'intervention du gouvernement fédéral dans ce genre d'évaluation.

Or, les membres du Réseau canadien de l'environnement proposent une procédure d'évaluation différente, qui est plus une évaluation du danger qu'une évaluation du risque. Nous avons constaté, en appliquant les mécanismes d'évaluation du danger, que l'on fait face à un problème dû à des défauts d'information. Cependant, ce genre de mécanisme prévoit une procédure qui permet justement de résoudre cette difficulté. Ainsi, certains problèmes ont pu être réglés d'une façon qui, sans être parfaite, a permis de conduire des évaluations malgré un manque de données sur certains produits chimiques.

Vous avez parfaitement raison, il est tout simplement impossible d'évaluer certains produits chimiques, à cause d'un manque de données.

Mais il me semble que toute cette question de l'inversion du fardeau de la preuve en vertu de laquelle, par exemple, un employeur, un fabriquant ou un fournisseur doit prouver, ou du moins indiquer, qu'une substance est sûre avant qu'elle soit utilisée, ne constitue pas le véritable enjeu auquel nous sommes confrontés. Le fond du problème, c'est la légitimité des gouvernements de réglementer les produits chimiques sur la base d'une évaluation du danger. Pour notre part, nous estimons qu'ils peuvent, et qu'ils doivent, le faire. Par contre, ils doivent se garder d'appliquer un ensemble de procédures d'évaluation surannées pour en arriver à conclure, dans la moitié des cas, qu'ils ne peuvent effectuer ou terminer cette évaluation et, dans l'autre moitié des cas, qu'ils ne peuvent tout simplement rien faire.

J'ai, dans mon bureau, une énorme pile de documents qui sont tous des résultats d'évaluations entreprises en vertu de la LCPE. Je pose donc la question: Qu'est-ce qui a changé et qu'est-ce qui va changer au Canada suite à ces évaluations? Pour notre part, nous estimons que rien n'a changé ni ne changera.

M. Gertler: Dans toute cette question relative aux mesures de précaution, à l'inversion du fardeau de la preuve, il est deux ou trois principes légaux qui peuvent nous aider. Le premier—et vous entendrez des gens en parler—veut que l'on doit accorder aux produits chimiques le bénéfice du doute ou la présomption d'innocence. Eh bien, il est, je crois, important de se rendre compte que cette notion juridique de présomption d'innocence a été adoptée pour qu'il existe un moyen sûr de garantir la protection de la liberté de l'individu, dans notre système de justice pénale, et qu'il ne s'applique pas nécessairement à l'utilisation de produits chimiques toxiques.

Pour la société, il est préférable de laisser passer quelques délinquants au travers des mailles du filet de la justice que d'emprisonner des innocents. Mais pour ce qui est des produits chimiques toxiques, je crois que c'est l'inverse qui est vrai. Certes, il peut être très difficile de prouver la non-existence d'un danger.

[*Text*]

In all of these assessments there is a tendency not to require—perhaps you're alluding to that—the production of enough new information, with everybody saying we don't have the information and therefore we're going to go on using the chemical. There may need to be some requirement for new information. That tends to be a problem also in environmental impact assessment, that there's lots of reference by analogy to outdated studies that don't really go to the issue at hand.

[*Translation*]

Dans toutes ces évaluations, on a tendance à ne pas exiger—et c'est à cela que vous avez peut–être fait allusion—la production d'un volume suffisant de données nouvelles, tout le monde se disant alors qu'en l'absence de renseignements, il n'y a plus qu'à continuer à utiliser le produit chimique. Il faut prévoir des dispositions contraignant les gens à produire les informations nécessaires. Et cela semble également poser problème en matière d'évaluation des incidences environnementales, puisqu'on fait souvent référence à des études désuètes qui n'ont pas vraiment rapport avec les dossiers de l'heure.

• 1035

The great difficulty, of course, will not be in the assessment of new substances but in what you do about the tens of thousands of chemical substances on the market and what kind of mechanism we are going to have. Something has to be done that is quicker and more effective than the system that's in place, which, as we've heard, has assessed only a minuscule fraction of that number over the last seven years.

Mais le hic, bien sûr, ce n'est pas tant l'évaluation des nouvelles substances que les décisions à prendre dans le cas des dizaines de milliers de produits chimiques sur le marché et du genre de mécanisme à adopter à ce sujet. Il faut une procédure plus rapide et plus efficace que celle actuellement en place qui, comme on nous l'a dit, n'a permis d'évaluer qu'une infime fraction de tous ces produits chimiques commercialisés au cours des sept dernières années.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): That completes the first round. It has been an extended first round, but I feel that the kind of information and discussion we've had this morning will go a long way toward helping us to understand CEPA and the review process.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Eh bien voilà qui met un terme à notre première série de questions. Nous avons joué les prolongations, mais je pense que le genre de renseignements qui a circulé et les entretiens que nous avons eus ce matin nous aideront beaucoup à mieux comprendre la LCPE ainsi que le processus d'examen environnemental.

We're going to start the second round, if I can have the indulgence of the committee members to be extremely brief, questions and answers within five minutes.

Nous allons passer à la deuxième série de questions et j'invite les membres du Comité à être particulièrement brefs pour que nous limitions chaque question et réponse à cinq minutes.

Monsieur Sauvageau.

Mr. Sauvageau.

M. Sauvageau: Merci beaucoup.

Mr. Sauvageau: Thank you very much.

Ma question serait plutôt pour le représentant du groupe du Québec. Tout à l'heure, vous avez parlé des dates de l'évaluation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en disant que cinq ans était une période adéquate. Cependant, si on prend une année pour étudier la loi, et deux ans pour la mettre en application, ne pourrait–on pas reporter, à sept ans ou à dix ans notre étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? Et si on le faisait, est–ce que cela pourrait être dangereux à cause du délai trop long? Et là, est–ce qu'on a un délai trop court?

My question is in fact addressed to the representative of the group from Quebec. Concerning the dates for the parliamentary review of the Canadian Environment Protection Act, you said that five years would be an adequate period. However, if we need a full year to study the legislation and two more years to implement it, don't you think that we could conduct this review every seven or ten years? And if so, would the extension of the period be a problem? And as things are now, do we have too short a period?

M. Gertler: Je pense qu'une période de cinq ans est réaliste et que c'est approprié vu que la loi contient quand même plusieurs dispositions qui viennent du droit nouveau. Mais je ne pense pas qu'on puisse se livrer à cet exercice tous les cinq ans dans l'avenir. Alors on pourrait peut–être penser à une révision décennale pour voir où nous en sommes.

Mr. Gertler: I think that a five–year period is both realistic and appropriate as the legislation contains several provisions deriving from the new law. Nevertheless, as I don't think that, in the future, we will be able to conduct that exercise every five years, we could opt for a ten–year period.

M. Sauvageau: Merci.

Mr. Sauvageau: Thank you.

Maintenant j'aurais une petite citation à faire au Comité, citation qui vient du mémoire présenté par l'Institut canadien du droit de la politique de l'environnement. On peut y lire et je cite:

I would now like to read to the Committee a section of the brief submitted by the Canadian Institute for Environment Law and Policy. I quote:

Le ministère fédéral de l'Environnement n'a jamais entièrement accepté le mandat de réglementation et le rôle qui en découle et qui lui a été confié par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le ministère a plutôt

The Federal Department of Environment has never completely accepted its mandate as regulator nor the role ensuing from it and which is specified in the CEPA. Instead, the Department sticked to its traditional consultative and

[*Texte*]

persisté dans son approche consultative et incitative traditionnelle et il n'a pas appliqué avec toute la vigueur attendue la réglementation introduite en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Or, pour que la loi donne les résultats attendus, Environnement Canada doit accepter le rôle d'organisme de réglementation qu'elle lui confie et agir en conséquence.

Plutôt que de changer certains articles de la loi, ne devrait–on pas plutôt demander un changement d'attitude du ministère de l'Environnement? Et même si on change, on va rendre certains articles plus rigoureux, mais si le ministère de l'Environnement ne change pas d'attitude, et que l'on s'en tienne à cette citation, qu'est–ce que cela va changer?

M. Gertler: Je pense que les deux sont importants. Il faut des renforcements de la loi à plusieurs égards mais évidemment, sans un changement de culture institutionnelle, les changements juridiques risquent de ne pas avoir d'effet.

Mais il y a quand même des choses qu'on peut faire à l'intérieur même de la loi. Par exemple, certaines personnes vont mentionner la possibilité de créer à l'intérieur même d'Environnement Canada, une section qui va s'occuper simplement de la mise en application de la loi par les voies judiciaires et coercitives. Ceci, pour avoir une certaine division entre ces fonctions–là et pour éviter l'espèce de schizophrénie qui est engendrée par le fait que quelqu'un, un inspecteur par exemple, qui travaille pendant plusieurs années avec une industrie, puisse essayer de l'inciter à améliorer ses performances, et se trouve du jour au lendemain considéré comme un adversaire et, par conséquent dans une situation très tendue. Au niveau humain, c'est très difficile à supporter.

Peut–être la création d'une division d'application, une police verte, par exemple serait souhaitable. Il faudrait même avoir quelque chose au sein d'Environnement Canada, ce qui serait un pas important, car on doit constater que les avocats du ministère de la Justice font également partie du problème et qu'ils ont souvent résisté à l'application de la loi.

• 1040

M. Sauvageau: Une dernière petite question, si vous le permettez, madame la présidente.

Au lieu d'avoir un juge et partie au sein même du ministère, le commissaire ne pourrait–il pas jouer une partie de ce rôle? Je me souviens que vous aviez siégé pour débattre du rôle du commissaire.

M. Gertler: Mais là, ça devient difficile, parce qu'on parle d'un procureur général de l'environnement, d'un commissaire de l'environnement, et d'un contrôleur général de l'environnement. Il n'y a pas un seul organisme ou une seule personne qui puisse réunir toutes ces fonctions, et je pense qu'il va y avoir confusion institutionnelle. Alors, il vaudrait mieux choisir.

M. Sauvageau: Je vous remercie beaucoup.

Mme Guay: Moi, je n'ai qu'une dernière question, et elle s'adresse à vous deux, messieurs.

[*Traduction*]

incentive approach and it did not, as vigorously as it should have, apply the regulation adopted in accordance with the Canadian Environment Protection Act. In order for the law to reach the desired results, Environment Canada must fulfill its role of regulating agency specified in the Canadian Environment Protection Act and act accordingly.

Rather than amending some sections of the act, shouldn't we instead ask for an attitude change within the Department? Indeed, based on the text I just read, even if we would give teeth to the act by mending some sections, if there is no attitude change within Environment Canada, then what difference will it make?

Mr. Gertler: I think that both things are important. There is of course a need to strengthen the act in several respects, but without the change in the institutional culture, legal modifications might have no impact at all.

However, there are things that can be done within the limits of the legislation as it stands now. For example, some will argue in favour of establishing within Environment Canada a branch solely responsible for enforcing the act through legal and coercive means. By so doing, it would divide those functions and help avoid the kind of schizophrenia which can be created when, for example, an inspector who has been working several years with a company wants to urge them to improve their performance and suddenly finds himself treated as a foe and placed in a very awkward situation. From a personal point of view, this is very difficult to face.

So, it may be desirable to create, for example, an enforcement division, a sort of green police force. Nevertheless, something should happen within the Department itself, because we have to recognize that the Justice Department attorneys are also part of the problem and have, on numerous occasions, somewhat resisted the application of the act.

Mr. Sauvageau: I would like to ask a last short question, if I may, Madam Chair.

Instead of having a Department which is both judge and judged, don't you think that the Commissioner could play that role in part? I remember that you debated the role of the Commissioner.

Mr. Gertler: But here, things are becoming a bit complex, because we talk about an environment attorney general, a commissioner of the environment and an environment auditor general. There is not a single agency, nor a single individual, which can fullfill all those functions and I think that we will be confronted with some institutional confusion. Then, we would better choose.

Mr. Sauvageau: Thank you very much.

Mrs. Guay: I have only one last question and it is addressed to both of you, gentlemen.

[*Text*]

J'ai beaucoup apprécié ce Comité où on a eu beaucoup d'informations, et j'aimerais seulement connaître votre position sur le fait de décentraliser les pouvoirs vers les provinces. Si j'ai bien compris votre réaction ici, vous favorisez une centralisation vers le fédéral plutôt qu'une décentralisation des pouvoirs vers les provinces, en ce qui concerne l'environnement.

Est–ce que je peux avoir une réponse là–dessus?

M. Gertler: Je ne pense pas qu'on ait pris position clairement. On a dit que la question devait être évaluée du point de vue environnemental et non pas du point de vue de la politique ou des points de vue constitutionnels, en termes généraux. Est–ce que les mesures qui sont proposées vont être à l'avantage de l'environnement, à l'avantage des droits des Canadiens à un environnement sain et à la participation dans les processus décisionnels?

Dans certains cas, cela peut vouloir dire plus de pouvoirs pour les provinces, et dans d'autres cas, plus de pouvoirs pour le fédéral. Évidemment, dans le contexte actuel, on ne parle pas tellement de changements constitutionnels à l'intérieur du partage des compétences et cela n'est pas tellement à l'ordre du jour. On parle maintenant plutôt d'arrangements entre les gouvernements par voie d'ententes intergouvernementales et c'est là qu'on a émis des réserves, parce que l'histoire de ces ententes–là n'est pas très encourageante. On a remarqué que, souvent, les ententes ont tendance à mêler les cartes, confondre la population et permettre aux deux gouvernements de se faufiler, plutôt qu'à clarifier les choses ou à permettre l'application de la loi.

Mais, il faut mentionner que l'efficacité n'est pas tout là–dedans. C'est–à–dire l'efficacité au niveau économique ou au niveau des ressources gouvernementales. Ce n'est peut–être pas cette efficacité–là qui va le mieux répondre aux besoins de l'environnement, aux besoins de la population.

Parfois, cependant, l'existence des deux paliers de gouvernement va permettre une certaine tension créatrice et je pense que certains groupes, au Québec, en font l'expérience. Certains groupes sont en faveur d'une plus grande décentralisation des pouvoirs en général, mais ils se rendent compte en même temps que dans bien des cas particuliers, l'existence de deux paliers de gouvernement, avec des responsabilités en environnement, a été désavantageuse pour eux.

Je pense donc qu'on est en train de poursuivre l'objectif d'améliorer la performance au niveau économique ou de réduire les coûts du gouvernement avec, parfois, tant de zèle qu'on oublie l'aspect environnemental.

M. DeVillers: Mes questions sont pour M. Gertler, sur le sujet des *citizen suits*.

• 1045

J'espère que les documents nous sont présentés en anglais, car je vais poser mes questions en anglais.

First, I'd like to identify the document that was given to us and a section on citizen suits. Was that the excerpt from the paper prepared by the Canadian Institute for Environmental Law and Policy?

[*Translation*]

I truly appreciated this Committee where we get lots of information and I simply like to know what is your position on the issue of the transfer of authority to provinces. If I read you correctly, you favour a centralization of power at the federal level, rather than a transfer of authority to the provinces, as far as environment is concerned.

Would you kindly give me an answer about that?

Mr. Gertler: I don't think that we took a clear stance on that. We said that this issue had to be assessed in terms of the environment and not in terms of politics or the Constitution, in other words, in general terms. Are the proposed measures to the advantage of the environment, to the advantage of the Canadians' right to a sound environment and their participation in the decision processes?

In some cases, it may mean more power for provinces and in other cases, more power for the federal government. Of course, in the present context, we don't talk a lot about constitutional changes regarding the sharing of authority, this question is not on the agenda. Nowadays, we rather talk in terms of arrangements between governments through intergovernmental agreements and this is where we made some reservations, because based on our experience, those agreements are not too promising. We often noted that they tend to cloud the issue, to confuse people and allow both levels of government to escape with murder rather than clarify things or foster law enforcement.

However, everything does not boil down to efficiency. And I mean efficiency in economic terms as well as in governmental resources terms. It may not be that type of efficiency which will best meet the needs of the environment nor the needs of the public.

Nevertheless, it may sometimes happen that the presence of two levels of government will generate some sort of creative tension and I am of the opinion that this is exactly what some groups in Quebec experience. Some favour a more general and wider power decentralization but at the same time, they realize that, in some specific cases, the presence of both government levels having their say in environment matters, has been to their disadvantage.

I think that we now so badly want to improve our economic performance or to reduce the government's costs that we sometimes neglect the environmental aspect.

Mr. DeVillers: My questions are addressed to Mr. Gertler and concern the citizen suits.

I hope that the documents are in English because I will ask my questions in English.

Tout d'abord, je voudrais savoir de quel document il s'agit au juste, qui renfermait une partie sur les recours juridiques. S'agissait–il d'un extrait du document préparé par l'Institut canadien pour le droit et la politique de l'environnement?

[*Texte*]

Mr. Gertler: That's correct.

Mr. DeVillers: And it's part of the Environmental Network presentation?

Mr. Gertler: Right.

Mr. DeVillers: And it is endorsed by your organization?

Mr. Gertler: This particular aspect is endorsed by our organization.

Mr. DeVillers: Okay. On the question of citizen suits, are we talking about civil suits as well here? Was any consideration given to that? Or are we talking only about the prosecutions under CEPA?

Mr. Gertler: I think both are contemplated. The two can start to have quite similar finalities. That might be a gallicism, but I think you'll excuse the gallicism in the context. Many of the sanctions that can be imposed in penal matters now resemble those that you find in civil suits — for instance, the recovery of profits made by way of pollution and so forth. But I think we're talking about both kinds of things — beefing up the notion of private prosecution and also permitting civil action. Both those things exist under CEPA in a kind of embryonic form.

Mr. DeVillers: So there would be provisions for citizen involvement in both areas.

These recommendations talk about permitting citizens to share in the penalties, and then recommend that it should "specifically stipulate that the court consider whether the case is a test case or raises a novel point of law, in making cost awards". Finally, it "makes available interim costs". So we're talking about sharing penalties and cost. What's the distinction that you see between those two? When you say "sharing penalties", do you mean on awards that might be given?

Mr. Gertler: When we talk about penalties, we are talking about fines that are imposed. There's a sharing of fines. Cost awards are court costs. I guess the point is that if you're talking about a novel point of law that has been raised and is therefore of general benefit, then there should be some consideration to giving a higher cost award. Or in a case where I suppose the suit fails, there should be consideration to not imposing costs on the pursuing party, on the basis that despite having failed, they were making an honest effort to bring an important new legal question to the courts.

Mr. DeVillers: Okay. Then the final one, where it says:

> in the event that the Attorney General decides to pursue the case, the citizen, or citizens' group, should be entitled to remain a party to the prosecution.

In other words, have two prosecutors?

Mr. Gertler: I don't think it's two prosecutors.

Mr. DeVillers: That's what I'm not sure about.

[*Traduction*]

M. Gertler: C'est exact.

M. DeVillers: Et il faisait partie de la présentation du Réseau de l'environnement?

M. Gertler: C'est cela.

M. DeVillers: Et votre organisme l'a avalisé?

M. Gertler: Oui, cet aspect en particulier a été avalisé par notre organisation.

M. DeVillers: Parfait. Alors, s'agissant des recours des citoyens, il s'agit bien de poursuites au civil dans ce cas également? Est–ce qu'on a envisagé cela ou est–il simplement question de poursuites en vertu de la LCPE?

M. Gertler: Eh bien, je crois qu'on a pensé aux deux formules. Les deux peuvent avoir des finalités assez semblables. Il s'agit peut–être d'un gallicisme, mais je pense que vous l'excuserez, étant donné le contexte. Un grand nombre des sanctions imposées au pénal ressemblent à présent à ce qu'on retrouve au civil; par exemple, on peut exiger un montant correspondant aux profits réalisés dans le cadre d'opérations ayant occasionné une pollution. Mais je crois qu'on envisage les deux choses: renforcer la notion de recours privé et permettre également des poursuites au civil. Ces deux formes de recours sont prévues dans la LCPE, de façon embryonnaire.

M. DeVillers: Donc, il y aurait des dispositions permettant l'intervention des citoyens sur les deux plans.

Dans ces recommandations, il est question de permettre aux citoyens de bénéficier d'un partage des amendes imposées et il est également recommandé de préciser spécifiquement que les tribunaux tiennent compte, dans l'adjudication des dépens, du fait qu'il s'agit d'une action type ou d'une action soulevant un nouveau point de droit. Enfin, il est également question de permettre l'adjudication de dépens provisoires. Donc, on part d'un partage des amendes et des coûts. Quelle distinction faites–vous entre les deux? Quand vous dites partager les amendes, parlez–vous des montants qui pourraient être adjugés?

M. Gertler: Eh bien nous parlons en fait des amendes pouvant être imposées. Il s'agit de partager les amendes. Quant aux dépens, il s'agit des frais judiciaires. Je pense que ce qu'on veut dire c'est que dans le cas d'une poursuite soulevant un nouveau point de droit, il en va de l'intérêt général et dès lors, on peut envisager d'adjuger des frais supérieurs. Par ailleurs, si la partie demanderesse perd sa cause, on peut envisager de ne pas lui imposer de frais en partant du principe que, même si elle a effectivement perdu, sa démarche était le résultat d'une tentative honnête visant à soumettre une nouvelle question légale aux tribunaux.

M. DeVillers: Parfait. La dernière recommandation, à présent:

> si le procureur général décide de poursuivre la cause, le citoyen ou le groupe de citoyens doit avoir la possibilité de demeurer partie à la poursuite.

Autrement dit, vous auriez deux parties demanderesses?

M. Gertler: Non, je ne pense pas que ce soit le cas.

M. DeVillers: C'est ce dont je ne suis pas sûr.

[*Text*]

Mr. Gertler: I think what's referred to there is—and I hope you get a chance to quiz the authors of the paper directly—the idea that as you go down the road and you get to the point where there are sanctions imposed, which can be quite sophisticated... It's section 131 of the act, I think—around that area of the act—that deals already with all these various kinds of orders for environmental education, research, and contributions to clean–up and other things that can be ordered. When you get to that point, you'd be a party to the process and therefore be able to make representations on sentencing.

Mr. DeVillers: Things of that nature. Okay. Thank you.

Mr. O'Brien: Madam Chair, I'd like to thank the two witnesses. I think we have had some useful discussion. I found it strayed at times, but I'd like to get directly to pursuing my colleague's point on funding, which is one of the questions I tried to raise earlier.

It speaks to page 21 of this brief:

makes available interim costs awards to citizen enforcers

creates a fund to assist citizen enforcement actions

I'd like to hear briefly from both witnesses on intervener funding. I hope it's a common phrase, not a five–dollar phrase. On the issue of intervener funding—and it's an issue I'm pursuing with another minister at this time—when do you think it should be awarded? Should it be awarded at the time of the intervention or after? Then I'd like you to explain which of those you think is the best option.

• 1050

If I could hear from both witnesses, I'd appreciate it.

Mr. Gertler: Generally speaking, what we're talking about and what we think should be available is some kind of funding up front or during the process, because these kinds of suits go on for a long time. I don't think we have to apologize. In this country—

Mr. O'Brien: I don't care—

Mr. Gertler: I'm just explaining what the motive or the context is here. The context is that in the United States there are large pots of private money devoted to pursuing good causes. Those kinds of funds are just not available in this country, so people turn to government. It's not an ideal situation, but at least it means that everybody has an equal chance to access that kind of funding. It's not just certain interests that have the bucks that can make the court process work, whether that be corporate interests, industrial interests or a certain foundation.

To answer your question directly, it's important to have money up front or during the process because you're doing things like paying for experts, getting reports done and paying for lawyers.

[*Translation*]

M. Gertler: Selon moi, ce dont il est question ici—et j'espère que vous aurez la chance de sonder directement les auteurs de ce document—, c'est qu'au bout du compte, au moment où des sanctions sont imposées, ce qui peut répondre à une procédure très sophistiquée... D'ailleurs, l'article 131 de la loi, si je ne m'abuse—du moins c'est dans ces parages–là—prévoit déjà tous les genres d'ordonnances pouvant être adoptées en matière d'information sur l'environnement, de recherche et de contribution aux opérations de nettoyage, entre autres. À ce stade, donc, vous pourriez être partie demanderesse et, dès lors, faire des représentations sur sentence.

M. DeVillers: Donc, ce sont des choses du genre. Je comprends. Je vous remercie.

M. O'Brien: Madame la présidente, je tiens à remercier nos deux témoins. J'estime que nous avons eu jusqu'ici des discussions fort utiles. J'ai eu parfois du mal à suivre, mais, quoi qu'il en soit, je vais poursuivre dans la même voie que mon collègue, à savoir la question du financement que je voulais aborder plus tôt.

En page 21 de ce mémoire, on peut lire:

il faut adjuger des dépens provisoires aux exécuteurs civils

il faut créer un fonds d'assistance pour les poursuites intentées par les citoyens au titre de l'application de la loi.

J'aimerais que les deux témoins nous disent rapidement ce qu'ils pensent du financement des intervenants. J'espère que c'est là une phrase courante, et pas une à cinq sous. À quel moment pensez–vous qu'il faudrait octroyer un financement aux intervenants? C'est d'ailleurs là une question que je suis de près avec un autre ministre. L'octroi devrait–il se produire au moment de l'intervention ou après coup? Par ailleurs, j'aimerais également que vous me disiez laquelle de ces deux options est la meilleure, selon vous.

J'apprécierais que les deux témoins me répondent.

M. Gertler: Ce dont il est question ici, et ce que nous recommandons, en général, c'est d'adopter un système de financement initial ou encore pendant la procédure, parce que ce genre de poursuite dure très longtemps. Je ne pense pas que nous ayons à présenter quelque excuse que ce soit. Dans ce pays...

M. O'Brien: Ça ne me dérange pas...

M. Gertler: Je voulais simplement vous expliquer les motifs, ou plus exactement le contexte en présence duquel nous nous trouvons. Ainsi, aux États–Unis, il existe d'importantes caisses constituées de fonds privés et consacrées à la poursuite de bonnes causes. Mais ce genre de fonds n'est pas disponible ici, de sorte que les gens doivent se tourner vers le gouvernement. Ce n'est pas idéal, mais au moins, tout le monde a la même chance de bénéficier d'une assistance financière. Donc, ce ne sont pas uniquement certains intérêts privés bien nantis qui peuvent entreprendre une poursuite devant les tribunaux, qu'il s'agisse de sociétés, d'industries ou d'une fondation.

Mais pour répondre à votre question, je dirais qu'il est important de débloquer des fonds au début du processus ou en cours de route, parce qu'il faut payer les experts et les avocats et débourser pour faire rédiger des rapports.

[*Texte*]

In this context, greater and early financing sometimes serves to diffuse a problem. If the environmental group or citizens' group is given access to enough money to hire its own expert and find out what's going on, it may back off and become cooperative. Otherwise, it might simply suspect the worst and pursue the issue with absolutely no respite. So greater information and greater resources may actually make the whole system less confrontational.

Mr. Taylor: I have a quick question dealing with pollution prevention planning. In the United States there are some state laws that require facility or activity planning to be done. In some cases it's compulsory. I'm just wondering what your opinion is about our recommending that CEPA require pollution prevention planning for facilities or activities using or generating designated substances.

Mr. Bennett: Pollution prevention planning with an emphasis on the methods of pollution prevention, and mechanisms for assuring that pollution prevention planning is actually carried out, are the essence of the program. They're more important than targets. They're more important than highlighting a list of especially dangerous chemicals. That's important too, but for pollution prevention planning purposes you need a wide universe of dangerous chemicals. Then the pollution prevention planning would be required to take place over that universe of chemicals, with clearly defined criteria for what counts as a genuine reduction in the creation and use of these pollutants, and what will count as a genuine compliance with the law.

To summarize, pollution prevention planning is the essence of a pollution prevention program. If it's combined with an emphasis on the methods and techniques of pollution prevention, then we know from experience this sort of program is likely to be successful in reducing environmental pollution.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you. Are there any other questions?

Just before we adjourn, I want to clarify a point about the paper that was given to us by Mr. Gertler. "Jurisdictional Processes in Canada" is just a background piece of information for our own use. It's not part of the formal brief. Is that correct, Mr. Gertler?

Mr. Gertler: That's absolutely correct. That's just the chapter title. The title of the paper is underneath.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I see, it's called "Lost in Intergovernmental Space".

I want to thank everyone very much this morning. It has been a very worthwhile session with lots of really good information. It has helped us move forward a long way in the process.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Cela étant posé, le fait de débloquer des fonds suffisants, et assez tôt, peut, à l'occasion, permettre de désamorcer la bombe. En effet, si un groupe écologiste ou un groupe de citoyens perçoit suffisamment d'argent pour engager son propre expert et constater ce qui se passe effectivement, il pourra faire machine arrière et devenir plus coopératif. Sinon, les gens peuvent en venir à soupçonner le pire et se lancer, sans relâche, dans une bataille juridique. Dès lors, le ton peut être un peu moins à la confrontation si l'on fait circuler plus d'information et que l'on débloque davantage de ressources.

M. Taylor: J'ai une bonne question à vous poser à propos de la planification en matière de prévention de la pollution. Aux États–Unis, les lois de certains États exigent qu'il y ait une planification des installations et des activités. Dans certains cas, c'est absolument obligatoire. J'aimerais savoir ce que vous penseriez si nous recommandions que l'on impose, dans la LCPE, une planification en matière de prévention de la pollution pour des installations ou des activités relatives à l'utilisation ou à la production de substances désignées.

M. Bennett: La planification en matière de prévention de la pollution, où l'on insisterait sur les méthodes de prévention de la pollution, ainsi que les mécanismes destinés à s'assurer que cette planification est bel et bien suivie, sont au coeur même du programme. C'est encore plus important que les objectifs. Plus important que le simple fait de monter en épingle une liste de produits chimiques particulièrement dangereux. Ça aussi, c'est important, mais pour ce qui est de la planification en matière de prévention de la pollution, il faut s'intéresser à une vaste gamme de produits chimiques dangereux. Cela fait, la planification en matière de prévention de la pollution doit être fonction de cette gamme de produits chimiques et elle doit préciser des critères très clairs permettant de déterminer ce qui constitue une réduction authentique, relativement à la production et à l'utilisation de ces polluants, et ce qui constitue une véritable application de la loi.

Pour résumer, je dirais donc que la planification est au coeur même du programme de prévention de la pollution. Et si l'on associe cette planification au recours à des méthodes techniques de prévention de la pollution, l'expérience nous dit que ce genre de programme a toutes les chances d'aboutir à réduire la pollution de l'environnement.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci. Y a–t–il d'autres questions?

Juste avant que nous levions la séance, je tiens à préciser quelque chose au sujet d'un document que nous a remis aujourd'hui M. Gertler. Ce document, intitulé «Jurisdictional Processes in Canada» n'est qu'un document d'information destiné à vous renseigner. Il ne fait pas partie du mémoire officiel. C'est exact M. Gertler?

M. Gertler: Tout à fait. Mais vous avez donné le titre du chapitre, le titre du document, lui, se trouve en–dessous.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je vois; il s'agit de «Lost in Intergovernmental Space».

Je tiens à remercier tout le monde. Nous avons eu une séance très utile, qui nous a permis d'obtenir des renseignements très nombreux et très intéressants. Cette séance nous aura aidé à progresser.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Labour of Congress:

Nancy Riche, Executive Vice–president;

David Bennett, Director, National Environment Representative;

From the "Centre québécois du droit de l'environnement":

Franklin Gertler, Vice–president.

TÉMOINS

Du Congrès du travail du Canada:

Nancy Riche, vice–présidente exécutive;

David Bennett, directeur, représentant national de l'environnement.

Du Centre québécois du droit de l'environnement:

Franklin Gertler, vice–président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 43

Wednesday, October 5, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 43

Le mercredi 5 octobre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 5, 1994
(56)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 3:44 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Vice–chair, Monique Guay, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Monique Guay, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Acting Member present: Gar Knutson for Karen Kraft Sloan.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Petroleum Products Institute: Brendan Hawley, Director of Public Affairs; *From the Canadian Energy Pipeline Association:* Robert A. Hill, Vice President, Technology & Operations; Robert Falls, Chairman, Sustainable Development Council. *From the Canadian Chemical Producers' Association:* Claude–André Lachance, Government Affairs Specialist; Goeffrey C. Granville, Toxicologist; Gordon Lloyd, Vice President, Technical Affairs; David W. Goffin, Secretary–Treasurer; John M. Shepard, Corporate Vice–President.

Gordon Lloyd and John Shepard made opening statements and with the other witnesses from the Canadian Chemical Producers Association answered questions.

Brendan Hawley and Robert Hill made opening statements and, with Robert Falls and Roger Lafleur answered questions.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

At 6:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 5 OCTOBRE 1994
(56)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 15 h 44, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Monique Guay (*vice–présidente*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Monique Guay, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Membre suppléant présent: Gar Knutson remplace Karen Kraft Sloan.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Institut canadien des produits pétroliers: Brendan Hawley, directeur des affaires publiques. *De l'Association des pipelines de ressources énergétiques:* Robert A. Hill, vice–président, Opérations et technologie; Robert Falls, président, Conseil du développement durable. *De l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques:* Claude–André Lachance, Affaires gouvernementales; Goeffrey C. Granville, toxicologue; Gordon Lloyd, vice–président, Affaires techniques; David W. Goffin, secrétaire–trésorier; John M. Shepard, vice–président, Affaires générales.

Gordon Lloyd et John Shepard font des exposés et, avec les autres témoins de l'Association des fabricants de produits chimiques, répondent aux questions.

Brendan Hawley et Robert Hill font des exposés et, de même que Robert Falls et Roger Lafleur, répondent aux questions.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

À 18 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, October 5, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 5 octobre 1994

• 1545

La vice–présidente (Mme Guay): Aujourd'hui, nous avons trois témoins à entendre et nous commencerons avec la *Canadian Chemical Producers' Association.*

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous.

Nous commencerons avec M. Gordon Lloyd, vice–président des affaires techniques. Monsieur Lloyd, je vous demanderais de parler lentement afin que les interprètes puissent vous suivre et que tout le monde puisse comprendre. Par la suite, on passera à la période de questions.

Monsieur Lloyd, la parole est à vous.

Mr. Gordon Lloyd (Vice–President, Technical Affairs, Canadian Chemical Producers' Association): Thank you, Madam Chairman.

I would ask John Shepard to introduce our delegation. He's heading it up.

Mr. John M. Shepard (Corporate Vice–President, Canadian Chemical Producers' Association): Thank you, Madam Chair. I'm John Shepard, a vice–president of Nacan Products, a specialty chemical manufacturer and a member of the Canadian Chemical Producers' Association. I'll refer to that association by the acronym CCPA from now on.

I'm chairman of the technical management committee of the CCPA. That's the committee that manages national, federal and provincial health, safety and environmental issues for the CCPA board of directors.

I would like to introduce Geoff Granville. Geoff is manager of toxicology and product safety for Shell Canada Limited. He's a toxicologist. He can provide a scientific perspective for our panel. He's had experience with CEPA during a two–year stint with Health Canada through the executive exchange program.

Also here today is Claude–André Lachance, director of governmental affairs and issues management with Dow Chemical Canada. Claude–André has had long–term involvement with CEPA through work on the Environmental Contaminants Act consultative committee back in, I think, 1984–85. He participated in the parliamentary hearings that led up to the act.

Next is Gordon Lloyd, vice–president of technical affairs for the CCPA; and David Goffin, vice–president of business and economics. These two gentlemen will present the brief.

I'd just like to say a few words about the CCPA. We're a trade association representing manufacturers of a broad range of petrochemicals, inorganic chemicals, polymers and other organic and specialty chemicals. We have 64 member companies. Those members produce over 90% of the industrial chemicals manufactured in this country.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): We will hear this afternoon three witnesses and we will begin with l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

Welcome.

We will begin with Mr. Gordon Lloyd, vice–president, technical affairs. Mr. Lloyd, I will ask you to speak slowly so that the interpreters can follow and that everybody can understand. After your presentation, there will be a question and answer period.

Mr. Lloyd, the floor is yours.

M. Gordon Lloyd (vice–président, Affaires techniques, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Merci, Madame la président.

Je demanderai à John Shepard de présenter notre délégation. C'est lui qui la dirige.

M. John M. Shepard (vice–président corporatif, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Merci, Madame la présidente. Je m'appelle John Shepard, je suis un des vice–présidents de NACAN Products, fabricant de produits chimiques spécialisés et membre de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, que je désignerai dorénavant par son sigle, ACFPC.

Je suis président du comité de gestion technique de l'ACFPC. C'est le comité responsable des questions d'hygiène, de sécurité et d'environnement aux paliers national, fédéral et provincial du Conseil d'administration de la CFPC.

Permettez–moi de vous présenter Geoff Granville. Geoff est responsable des Services de toxicologie et de sécurité des produits de Shell Canada Limitée. Il est toxicologiste. C'est le scientifique de notre groupe. Il connaît bien la LCPE puisque pendant deux ans il a travaillé pour Santé Canada dans le cadre du programme d'échange entre le secteur public et le secteur privé.

Est aussi présent aujourd'hui, Claude–André Lachance. C'est le directeur des Affaires gouvernementales de Dow Chemical Canada. Claude–André a une longue expérience de la LCPE, ayant été membre du Comité consultatif de la Loi sur les contaminants de l'environnement en 1984–1985, sauf erreur. Il a participé aux audiences parlementaires qui ont abouti à l'adoption de cette loi.

À côté de lui se trouve Gordon Lloyd, le vice–président des Affaires techniques de l'ACFPC; et David Goffin, le vice–président responsable des aspects financiers. Ce sont ces deux messieurs qui présenteront notre mémoire.

J'aimerais simplement dire quelques mots sur l'ACFPC. Notre association représente les fabricants de toute une gamme de produits pétro–chimiques, de produits chimiques inorganiques, de polymères et d'autres produits chimiques organiques et spécialisés. Nous comptons 64 membres. Ces membres produisent plus de 90 p. 100 des produits chimiques industriels fabriqués au Canada.

[*Texte*]

We're the third-largest industry in Canada in terms of shipments, about $22 billion in 1993. Our member companies have over 200 sites in this country. We directly employ about 31,000 people in Canada and an additional 100,000 indirectly.

We have a process within the association, as a condition of membership in the association, called Responsible Care. That process brings with it specific moral obligations regarding the responsible management of chemicals and chemical products. We've been at this now for about five or six years, at some intensity.

We have a continuous commitment to continuous improvement in environmental performance. We're committed to ensuring that our products, our processes and our operations do not present an unacceptable risk to our employees, our customers, the environment or society. By "unacceptable" we mean unacceptable to society. We have to be acceptable to society.

We want to be part of the solution today. We have some recommendations we would like to put forward to you.

At this point I'll turn it over to Dave Goffin, who will talk about the economic issues.

Mr. David W. Goffin (Secretary-Treasurer, Canadian Chemical Producers' Association): Let me start for a moment by positioning for you the Canadian chemical industry in the global chemical industry. That overworked term "global industry", or globalization, really does apply to our industry, which is dominated by multinational companies.

The global industry and our competitiveness in that industry is relevant to us in three main ways.

• 1550

First of all, we are a very export-oriented sector. Each of our companies exports. We export 50% of our output, with about two-thirds of that going to the United States. We have important export markets in Asia, Europe and elsewhere.

We have to be concerned about our competitiveness, compared with other areas of the world, when we think about doing investment in our industry and how we stack up against growing areas such as Asia.

Finally, we also have to keep in mind the more liberalized trade environment we face today. That's been of great benefit to us, of course, with access to the U.S. market, tariffs coming down through successive GATT rounds, and now through the Uruguay Round as it is implemented.

At the same time, that cuts both ways. We see growing chemical industries in growing areas of the world producing product that will find its way into our traditional markets.

If we stand back for a minute and just look at the areas of the world that produce chemicals, western Europe, geographically, has been by far the largest sector. We view western Europe as an area of the world that is in decline as far

[*Traduction*]

Nous occupons le troisième rang des industries canadiennes de par notre chiffre d'affaires—environ 22 milliards de dollars en 1993. Nos membres ont plus de 200 installations. Nous employons directement environ 31 000 personnes au Canada et indirectement 100 000 de plus.

Pour être membre de notre association il faut adhérer aux principes de ce que nous appelons la gestion responsable. Elle implique des obligations morales spécifiques concernant la gestion des produits chimiques. Cela fait maintenant près de cinq ou six ans que nous nous sommes attelés à ce programme.

Nous nous sommes engagés à améliorer en permanence l'impact de notre industrie sur l'environnement. Notre but est d'assurer que nos produits, nos procédés et nos activités ne présentent aucun risque inacceptable pour nos employés, nos clients, l'environnement ou la société. Par «inacceptable», nous entendons inacceptable pour la société. Il faut que nous soyons acceptés par la société.

Nous voulons faire partie de la solution aujourd'hui. Nous avons quelques recommandations que nous aimerions vous proposer.

Sur ce, je passe la parole à Dave Goffin qui vous dira quelques mots sur les problèmes économiques.

M. David W. Goffin (secrétaire-trésorier, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): Permettez-moi de commencer par situer l'industrie chimique canadienne dans l'industrie chimique globale. Le terme usé d'industrie globale ou de globalisation ne s'applique pas vraiment à notre industrie qui est dominée par les compagnies multinationales.

L'industrie globale et notre compétitivité dans cette industrie est importante pour trois raisons principales.

Tout d'abord, nous représentons un secteur très axé vers l'exportation. Chacune de nos sociétés exporte. Nous exportons 50 p. 100 de notre production, dont environ les deux tiers à destination des États-Unis. Nous avons d'importants débouchés en Asie, en Europe et ailleurs.

Nous devons nous préoccuper de notre compétitivité, comparativement à d'autres régions du monde, lorsqu'il s'agit d'envisager des investissements dans notre industrie et de nous comparer à des régions en pleine croissance comme l'Asie.

Enfin, nous devons également tenir compte de l'environnement commercial plus libéralisé auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Il est évident que cela nous a profité grandement, grâce à l'accès au marché américain, à la réduction des tarifs douaniers suite aux négociations successives du GATT et, aujourd'hui, par le biais de la mise en oeuvre des résultats de l'Uruguay Round.

Mais, c'est aussi une arme à double tranchant. Nous voyons des industries chimiques en pleine croissance dans des régions du monde en expansion qui fabriquent des produits qui finiront par pénétrer sur nos marchés traditionnels.

Si nous prenons du recul pendant quelques instants pour examiner les régions du monde qui fabriquent des produits chimiques, l'Europe de l'Ouest a été de loin la plus vaste région sur un plan géographique. Nous considérons que l'Europe de

[*Text*]

as chemicals are concerned. They have always been suspect on their raw materials. Probably today that sector of the industry is the sector that complains the most about regulatory burden. They face higher gas and electricity prices compared with us here in North America. They are regulated, whereas we have deregulated. They face higher labour costs and lower labour productivity. That had always been an advantage for them in the past. It is no longer.

It probably is the area where the industry cites the environmental regulatory burden the most in terms of, in their view, being overburdened by environmental regulations and capital investment for environmental requirements, compared with other areas of the world. So we view Europe as a declining force.

Saudi Arabia, given their very cheap feedstocks, has never done as well as it perhaps should, given that advantage.

In the Americas, we view South America as an area with great potential, but that potential is going to take time to be realized.

The United States is a very strong and competitive chemical–producing area. Probably the one disadvantage they potentially face over the next few years is a lack of readily available feedstock for their gulf coast facilities. It's a disadvantage we don't face in this country.

Mexico is going to gain under NAFTA, but again, that's going to take some time. They have a number of structural problems to overcome, such as dismantling Pemex's influence on the basic petrochemical industry. They have a huge domestic market to be satisfied before they look outside their own borders.

That brings me to the area of the world that perhaps has the strongest growth in chemicals—Asia–Pacific. It's an area Canadian chemical companies and others are struggling with in terms of how to either counter or benefit from what is happening in that area of the world. What is going to be the impact of all these countries that used to import chemical products and now produce chemicals for export?

If we just look briefly at those countries, Japan is a formidable competitor, but they've never been dominant in chemicals because of a lack of a raw material position and because their government has not considered chemicals as a strategic industry for the country.

Korea is a country that also doesn't have raw materials to produce chemicals; nevertheless, they do. They have totally uncontrolled production without worrying about where markets might be. They tend to flood areas of the world with chemicals. They run into significant trade remedy actions against them; nevertheless, they continue to do so.

[*Translation*]

l'Ouest est une région en déclin dans le domaine des produits chimiques. Ses approvisionnements en matières premières ont toujours été douteux. Ce secteur de l'industrie est probablement aujourd'hui celui qui se plaint le plus du fardeau de la réglementation. Il est confronté à une hausse du prix du gaz et de l'électricité comparé à nous en Amérique du Nord. C'est un secteur réglementé tandis que le nôtre est dérèglementé. Il est confronté à des coûts de main d'oeuvre supérieurs et à une productivité de la main d'oeuvre inférieure. Dans le passé, cela avait toujours été à leur avantage mais ce n'est plus le cas.

C'est probablement la région dans laquelle l'industrie dénonce le plus le fardeau de la réglementation environnementale en disant qu'à son avis elle est surchargée de règlements environnementaux et d'investissements pour satisfaire les exigences environnementales, comparativement aux autres régions du monde. Nous considérons donc l'Europe comme une force en déclin.

L'Arabie Saoudite, en dépit de ses matières premières à très bon marché, n'a jamais réussi aussi bien qu'elle aurait peut–être pu le faire en raison de cet avantage.

Quant aux Amériques, nous considérons que l'Amérique du Sud présente un grand potentiel mais qui prendra beaucoup de temps à se réaliser.

Les États–Unis constituent une région très solide et très concurrentielle dans le domaine de la fabrication des produits chimiques. Au cours des prochaines années, ils se heurteront probablement à une pénurie éventuelle de matières premières disponibles pour leurs installations de la côte du golfe. Au Canada, nous n'éprouverons pas cet inconvénient.

Le Mexique sortira gagnant de l'ALÉNA mais, une fois de plus, cela prendra du temps. Il devra surmonter un certain nombre de problèmes structurels, comme la destruction de l'influence de la Pemex sur l'industrie pétrochimique de base. Avant d'aller voir hors de ses propres frontières, le Mexique a un marché intérieur énorme à satisfaire.

Cela m'amène à la région du monde qui présente peut–être la plus forte croissance dans le domaine des produits chimiques—l'Asie–Pacifique. C'est une région dans laquelle les sociétés canadiennes de fabrication de produits chimiques et autres livrent une bataille pour savoir comment contrecarrer ce qui se passe dans cette région du monde ou en tirer profit. Quelle sera l'influence de tous ces pays qui avaient l'habitude d'importer des produits chimiques et qui en produisent maintenant pour l'exportation?

Si nous effectuons un survol rapide de ces pays, le Japon est un concurrent sérieux mais il n'a jamais occupé une position dominante dans le domaine des produits chimiques, peut–être en raison d'un manque de matières premières et peut–être parce que son gouvernement n'a jamais considéré les produits chimiques comme une industrie stratégique pour le pays.

La Corée est un pays qui ne dispose pas de matières premières pour fabriquer des produits chimiques; néanmoins, elle y parvient. Il a une production absolument incontrôlée sans souci des éventuels débouchés. Il a tendance à inonder des régions du monde de produits chimiques. Il se heurtent à d'importantes sanctions commerciales, mais qui ne le dissuade pas.

[*Texte*]

The three countries that I would group together—Taiwan, Singapore and Thailand—are probably the most significant players in that area of the chemical industry. Thailand does have raw materials, while the other two countries do not. Going beyond that, though, each of them has benefited from an impeccable planning process in bringing new facilities on stream. They have very sound infrastructures in their country that the chemical industry can rely on. They also provide very attractive investment environments.

Indonesia, Australia and the Philippines also have potential that has not yet been realized.

• 1555

In the People's Republic of China a great deal is going on. That's another country with a huge domestic demand that has to be satisfied. It's a problem for the infrastructure in that country to support a developing chemical industry. So far largely small plants are being built, with larger complexes now on the planning horizon.

To conclude, where does Canada fit into this global perspective? We're obviously a small player in the global chemical market, but we are big enough to attract our share of attention when future investment is being planned.

Rather than give you my perspective on this, let me conclude with some words that the CEO of one of our major member companies used at our annual meeting in June. This gentleman is the incoming chairman of our board, so he's a person I tend to listen to.

He says that despite the new capacity coming onstream—which I've referred to—existing businesses will continue to have significant export opportunities, and in a competitive North America a new round of chemical industry investment is imminent.

The investment dollars are going to flow to locations that make the most economic sense. With border protection continuing to come down and with Canada being a relatively small player with a small domestic market, we need to be more than equal to our competitors to catch the attention of investors, and we can be more than equal.

We have abundant natural resources and a very strong raw material position in this country. The quality and cost of our workforce at current exchange rates provide a clear advantage compared to the United States and even to Mexico. Our banking, educational and legal systems are first–class, as is the transportational infrastructure. So far everything is in our favour.

In the view of our CEO, however, where we need some help and improvement is in the government environment, and he cites three areas.

He says first of all we simply have too much government, with resultant regulations, deficits, debt and taxes. Of course we have seen deregulation of transportation and energy, which has benefited us to a large extent. We see voluntary initiatives—

[*Traduction*]

Les trois pays que je vais regrouper—Taïwan, Singapour et la Thaïlande—sont probablement les trois joueurs clé dans cette région dans l'industrie des produits chimiques. La Thaïlande dispose des matières premières tandis que les deux autres pays n'en ont pas. Au–delà de cette situation, chacun de ces pays a néanmoins profité d'un processus de planification impeccable pour mettre de nouvelles installations en service. Ils disposent d'infrastructures très solides dans leurs pays sur lesquelles peut s'appuyer l'industrie chimique. Ils ont également un climat d'investissement très attrayant.

L'Indonésie, l'Australie et les Philippines ont également un certain potentiel qui n'a pas encore été réalisé jusqu'à présent.

Il se passe beaucoup de choses en République populaire de Chine. Il s'agit là d'un autre pays où il faut satisfaire une demande intérieure phénoménale. L'infrastructure de ce pays éprouve des difficultés à appuyer une industrie chimique en expansion. Jusqu'à présent, on y construit surtout de petites usines, mais de gros complexes sont actuellement en cours de planification.

Pour conclure, où se situe le Canada dans ce tableau mondial? Nous représentons évidemment un intervenant modeste sur le marché mondial des produits chimiques, mais nous sommes suffisamment gros pour attirer l'attention lorsque les investissements sont planifiés.

Au lieu de vous donner mon point de vue sur la question, permettez–moi de conclure en citant les mots du PDG de l'une de nos plus importantes sociétés membres qu'il a prononcés lors de notre assemblée annuelle en juin. Il s'agit du nouveau président de notre conseil d'administration, si bien que j'ai tendance à l'écouter.

Il a déclaré que, malgré la nouvelle capacité qui entre en service—à laquelle j'ai fait allusion—les entreprises en place continueront à avoir d'importants débouchés à l'exportation et que de nouveaux investissements sont imminents dans l'industrie chimique, sur un marché nord–américain marqué par la concurrence.

Les investissements iront aux endroits qui présentent le plus gros potentiel économique. Avez la basse continue des barrières douanières et étant donné que le Canada est un intervenant relativement modeste ayant un petit marché intérieur, nous devons surpasser nos concurrents pour attirer l'attention des investissements, et nous pouvons les surpasser.

Nous disposons de richesses naturelles abondantes et d'une position très solide au Canada dans le domaine des matières premières. La qualité et le coût de notre main–d'oeuvre nous fournissent un net avantage comparé aux États–Unis et même au Mexique, au taux de change actuel. Nos systèmes bancaire, éducatif et juridique sont de premier ordre, tout comme l'infrastructure des transports. Jusque–là, tout plaide en notre faveur.

Toutefois, de l'avis de notre PDG, c'est au niveau de l'État que nous avons besoin d'aide et d'amélioration, et il mentionne trois secteurs.

Tout d'abord, il précise que nous avons tout simplement trop d'État, avec les règlements, les déficits, la dette et les taxes qui en résultent. Il est certain que nous avons assisté à la déréglementation du transport et de l'énergie, ce qui nous a

[*Text*]

which are referred to in our brief—becoming more accepted. But as our brief makes clear, we would like to see more in the area of voluntary initiatives and more priority setting in the environmental area.

The second government area he fastens on is an entitlement mentality, where people in this country keep asking governments to do more and they try to comply.

The third area he cites is rather specific to us, and it is a reasonably significant disadvantage we face on plant construction costs. This is partly climate related, which we can't lay at the feet of government, but is partly due to labour regulations and inflexibility in labour practices.

Despite his concern with some areas where the government might be able to assist us, he points out we do have significant advantages in our favour and some encouraging regulatory trends. Canada has the weapons and can deploy them where needed, but do we have the motivation and the resolve to do so?

That's how he concluded, and it's how I will conclude this afternoon.

Mr. Shepard: Thank you, David.

Now I will call on Gordon Lloyd to describe the recommendations in our brief on how to use the act to support combining both competitiveness and the environmental needs we face.

Mr. Lloyd: We felt it was important to give you a perspective of the economic challenges we faced in the chemical sector, and I think Dave Goffin has done that.

We also clearly face a number of environmental challenges in our sector, and our members have had to learn to manage the two together, meeting both the environmental and the economic constraints and opportunities.

We've done that through the program John Shepard referred to, Responsible Care. I'll leave copies of the document in French and English with the clerk, and we can certainly provide additional copies. This is an initiative we're very proud of. We think it provides an ethical base for our membership to approach environmental management, and it seems to be working.

We think a key message for the committee in its consideration of the CEPA review is that you, too, have to find a way to make CEPA manage to fit the environmental challenges and the economic challenges together. We have a number of recommendations about how we think CEPA could be improved, which we touch on in our brief. We think there are recommendations made in the sense of continuous improvement on some legislation that is already quite sound and experience is starting to build with.

[*Translation*]

grandement profité. Nous constatons que les initiatives volontaires—dont nous parlons dans notre mémoire—sont plus acceptées. Mais, comme nous le disons clairement dans notre mémoire, nous aimerions voir d'autres développements dans le secteur d'initiatives volontaires et une plus grande fixation des priorités dans le secteur de l'environnement.

Le deuxième élément sur lequel il insiste est une mentalité d'assisté, qui fait que les Canadiens exigent toujours plus des gouvernements, lesquels s'efforcent de les satisfaire.

Le troisième secteur qu'il mentionne nous intéresse plus particulièrement et il s'agit d'un désavantage relativement important auquel nous sommes confrontés en matière de coût de construction des usines. Cette situation est due en partie au climat, ce dont nous ne pouvons pas blâmer le gouvernement, mais elle est également due en partie à la réglementation du travail et au manque de souplesse des pratiques syndicales.

Malgré sa préoccupation à l'égard de certains secteurs dans lesquels le gouvernement pourrait nous aider, il souligne que nous profitons d'avantages considérables en notre faveur et de certaines tendances réglementaires encourageantes. Le Canada possède les armes et peut les utiliser au besoin, mais avons–nous la motivation et la détermination pour le faire?

C'est sa conclusion et c'est ainsi que je conclurai moi aussi cet après–midi.

M. Shepard: Merci David.

Je demanderai maintenant à Gordon Lloyd de décrire les recommandations contenues dans notre mémoire sur l'utilisation de la loi en vue d'appuyer à la fois la compétitivité et les besoins de l'environnement.

M. Lloyd: Nous jugions important de vous donner un aperçu des défis économiques auxquels est confronté le secteur des produits chimiques et je pense que Dave Goffin y est parvenu.

Dans notre secteur, nous sommes de toute évidence également confrontés à un certain nombre de défis environnementaux et nos membres ont dû apprendre à gérer les deux ensemble, à répondre à la fois aux contraintes et aux possibilités environnementales et économiques.

Nous y sommes parvenus par le biais du programme que vous a mentionné John Shepard, Gestion responsable. Je laisserai des exemplaires du document en français et en anglais au greffier et nous pourrons évidemment vous en fournir d'autres exemplaires. Il s'agit d'une initiative dont nous sommes très fiers. À notre avis, elle offre un fondement déontologique à nos membres pour aborder la gestion de l'environnement, et elle semble fonctionner.

Le message que nous voulons livrer aux membres du comité chargés de l'examen de la LCPE est le suivant: vous devez également trouver un moyen de rendre la LCPE gérable pour relever à la fois les défis environnementaux et les défis économiques. Nous avons formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer la LCPE et nous en parlons dans notre mémoire. Il s'agit, à notre avis, de recommandations formulées en vue d'une amélioration permanente de certains textes législatifs qui sont déjà relativement bons et dont l'expérience commence à s'accumuler.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1600

In listening to the recommendations we make in the seven chapters of our brief, we suggest you keep in mind two things that we thought were important when framing these recommendations. We felt we needed to respond to what we see as a public impatience with how we need to move further ahead, and faster, on the environmental agenda. We also felt that we needed to provide a framework to allow us to move along on that agenda. In looking at a framework, we felt that the elements were a vision, some kind of process for prioritization to ensure that the right steps were taken in the right order, and some way to align the players involved—federal and provincial governments, the international community—in a more cohesive way.

En écoutant les recommandations formulées dans les sept chapitres de notre mémoire, nous vous suggérons de garder à l'esprit deux aspects qui nous ont semblé très importants lors de la formulation de ces recommandations. À notre avis, nous devions répondre à une certaine impatience du public concernant la nécessité d'aller de l'avant et plus vite dans le programme environnemental. Nous avons également jugé qu'il nous fallait un cadre pour nous permettre de progresser pour réaliser ce programme. À l'intérieur de ce cadre, les éléments principaux étaient une vision, une sorte de processus d'établissement des priorités pour garantir la prise des bonnes mesures dans le bon ordre, et une certaine façon de mettre les intervenants concernés—les gouvernements fédéral et provinciaux, la communauté internationale—sur un pied d'égalité d'une façon plus cohérente.

The easiest way to follow what I'm going to say would be to look at page R.1 at the beginning of our brief, just after the executive summary. We outline there a number of specific recommendations for achieving these incremental improvements in the act by specific legislative language that we suggest for consideration.

La meilleure façon de suivre mes propos serait de suivre la page R.1 au début de notre mémoire, juste après le résumé. Nous y énonçons un certain nombre de recommandations précises pour réaliser ces améliorations graduelles dans la loi, en proposant des libellés précis que nous soumettons à votre considération.

The first area I will discuss concerns sustainable development. Our first four recommendations for legislative language are in that area. We think sustainable development can and must provide the sense of vision the act needs. We define sustainable development as integrating economic and environmental decision–making, and we think that should be reflected in both the declaration of the act and the preamble.

Le premier domaine dont je parlerai concerne le développement durable. Nos quatre premières propositions de textes se trouvent dans ce domaine. Nous sommes d'avis que le développement durable peut et doit offrir la vision dont a besoin la loi. Nous définissons le développement durable comme intégrant la prise de décisions économiques et écologiques, et cela devrait se retrouver à la fois dans le texte de la loi et dans le préambule.

We think an important part of sustainable development and making it work will be to maintain the sound science base we already have in the CEPA legislation. Science needs to be used to provide an understanding of the issues, and this is critical for sound decision–making.

Un volet important du développement durable et de son fonctionnement consistera à conserver le fondement scientifique solide qui existe déjà dans le texte de la LCPE. Il faut faire usage de la science pour bien comprendre les problèmes et c'est un élément capital pour prendre de bonnes décisions.

We also think some improvements can be made in how the science base is applied. Specifically, we think it would be useful if the act referenced in the preamble the precautionary principle developed by the world in the Earth Charter session at Rio in 1992. We discuss the precautionary principle and suggest that the definition arrived at in Rio should be incorporated into the legislation. This definition was that the precautionary principle or approach means that when there are threats of serious or irreversible damage, lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost–effective measures to prevent environmental degradation.

Certaines améliorations peuvent également être apportées à l'application du fondement scientifique. Plus précisément, il serait utile que la loi mentionne dans le préambule le principe de prévention élaboré par le monde lors de la Conférence sur la charte de la terre à Rio en 1992. Nous abordons le principe de prévention en suggérant que la définition convenue à Rio soit incorporée dans le texte législatif. Selon cette définition, le principe ou la démarche de prévention signifie que lorsqu'il existe des menaces de dommages graves ou irréversibles, on ne devrait pas invoquer l'absence de certitude scientifique comme raison de remettre à plus tard l'application de mesures efficientes qui permettraient de prévenir la détérioration de l'environnement.

We feel that type of approach would reaffirm the appropriate role of science in the act. It should not be interpreted as a short cut to avoid science—it still demands scientific rigour—but it calls for a balancing or a weight of the evidence approach, and not full certainty, in looking at what science can bring to the table. We think it's an international standard and we think it would be appropriate to reflect it in the legislation.

Nous sommes d'avis que ce genre de démarche réaffirmerait le rôle approprié de la science dans la loi. Il ne faudrait pas l'interpréter comme un raccourci pour contourner la science—elle exige toujours une rigueur scientifique—mais elle prévoit un équilibrage ou une pondération de la démarche de la preuve, et non pas une certitude absolue, lors de l'examen de ce que la science peut apporter lors des discussions. Il s'agit à notre avis d'une norme internationale et il serait approprié de la retrouver dans la loi.

[*Text*]

The second key area we discuss in our brief concerns voluntary approaches to achieving environmental objectives. This needs to be seen in the context of a triad. Traditionally we have used command–and–control regulations, and that's what CEPA is primarily about right now. Some of the new things being discussed and implemented are voluntary approaches and economic instruments.

We think there's a tremendous potential for voluntary approaches. We would use our Responsible Care program as an example here. It has shown the way to achieve the vision I talked about earlier of combining environmental and economic decision–making. We think other voluntary approaches have also shown that they can be very effective.

In CCPA we established a program called NERM, national emissions reduction masterplan. We came out with an annual report last year and our second annual report is about to come out this year. Our members track their emissions in environmental substances of concern, record their projections of how well they think they're going to do over the next five years, and we put these out for public scrutiny and for implementation.

• 1605

I'd like to also leave with the clerk copies of last year's report in French and English. We'll also provide additional copies. We expect next year's report to be out in a month.

We believe voluntary approaches can be relied on in a wide range of circumstances to provide the best way of achieving environmental protection, and we think that approach should be reflected in Environment Canada's policy. We think they should look to voluntary solutions first, and only if they don't work should you be looking at a regulatory approach. When you do go to apply a regulatory approach, recommendation 6 covers the situation of not prejudicing those who have tackled the problem successfully in a voluntary way.

We think regulations should support and encourage and should not constrain or complicate non–legislative approaches that are working. We think conformance to the non–legislative approach should be equivalent to conformance with the regulations. We suggest that the regulation–making powers in CEPA be amended to provide for that.

One of the key aspects of whether voluntary approaches will work and be credible for the public is ensuring that the results they achieve are transparent, and that there's accountability to the public in terms of the public knowing what has been planned and what has been achieved. That is provided for the chemical sector in the NERM report I discussed earlier, and Environment Canada will be issuing a broader policy called the national pollution release inventory, which is expected to be out this year and will apply to all sectors. Those types of mechanisms provide for the type of transparency and accountability that are key for voluntary approaches.

[*Translation*]

Le deuxième volet–clé que nous abordons dans notre mémoire touche les approches volontaires pour atteindre les objectifs environnementaux. Il faut les envisager dans le contexte d'une triple démarche. Traditionnellement, nous avons eu recours à une réglementation directe et c'est ce qu'est principalement la LCPE à l'heure actuelle. Parmi les nouveaux éléments que nous abordons et que nous mettons en oeuvre, citons les approches volontaires et les instruments économiques.

Selon nous, les approches volontaires présentent un potentiel phénoménal. Nous prendrons notre programme de Gestion responsable comme exemple. Il a démontré la façon d'atteindre la vision dont j'ai parlé précédemment en vue de combiner la prise de décisions environnementales et économiques. D'autres démarches volontaires ont également démontré qu'elles peuvent se révéler très efficaces.

Au sein de l'ACFPC, nous avons mis sur pied un programme appelé PDRE, Plan d'action pour la réduction des émissions. Nous avons produit un rapport annuel l'an dernier et notre deuxième rapport annuel est sur le point de sortir cette année. Nos membres suivent leurs émissions en ce qui a trait aux substances inquiétantes pour l'environnement, enregistrent leurs résultats anticipés au cours des cinq prochaines années et nous publions ces données pour une mise en oeuvre et un examen public.

J'aimerais remettre également au greffier des exemplaires du rapport de l'an dernier en français et en anglais. Nous vous fournirons également des exemplaires supplémentaires. Le rapport de l'année suivante devrait sortir d'ici un mois.

Les démarches volontaires nous semblent fiables dans un large éventail de circonstances pour réaliser la meilleure protection de l'environnement et nous sommes d'avis que cette approche devrait se retrouver dans la politique d'Environnement Canada. Il faudrait envisager d'abord des solutions volontaires et se tourner vers une démarche réglementaire si elles ne fonctionnent pas. Lorsqu'il s'agit d'appliquer une approche réglementaire, la recommandation 6 aborde la question de ne pas pénaliser les entreprises qui ont réussi à résoudre le problème à titre volontaire.

À notre avis, un règlement devrait appuyer et encourager et non pas imposer ou compliquer les approches non législatives qui fonctionnent. La conformité à l'approche non législative devrait être équivalente à la conformité aux règlements. Nous suggérons de modifier le pouvoir de réglementation contenu dans la LCPE en ce sens.

Pour savoir si les démarches volontaires fonctionneront et seront crédibles aux yeux du public, l'un des aspects clés consiste à s'assurer que les résultats obtenus soient transparents et que l'on rende compte au public en lui faisant savoir ce qui a été planifié et ce qui a été réalisé. Ceci est prévu pour le secteur des produits chimiques dans le rapport du PDRE dont j'ai parlé précédemment, et Environnement Canada publiera une politique de plus grande envergure appelée Répertoire national des rejets polluants, qui devrait sortir cette année et s'appliquer à tous les secteurs. Ces types de mécanisme assurent la transparence et la responsabilité qui constituent les éléments clés des démarches volontaires.

[*Texte*]

Another key aspect that we cover considers prioritization. If we don't have prioritization processes in place, we won't be able to meet the expectations of the public that we move ahead. We're going to be going off in all sorts of directions at once. There are policies within Environment Canada right now to achieve prioritization, in the sense of doing risk management and risk assessments to determine how risky a substance is. How do you deal with that risk?

There's another important point—comparative risk analysis gives you a sense of which problems you should be tackling and in which order. How risky is one problem as compared to another that we don't think Environment Canada makes good use of right now? We feel that all three of these instruments—risk assessment, comparative risk analysis and risk management—should be specifically required in the legislation and not left as matters of policy.

Recommendation 9 in this area, which we suggest for incorporation in the CEPA legislation, would require the government to do that. It recognizes that methodologies have to be developed to make these risk management tools work, and that further work needs to be done in those methodologies. We believe committee hearing processes in the CEPA review could be a very important forum for discussing the types of improvements in risk assessment, comparative risk analysis and risk management that are needed.

We hope this would be a area that the committee would want to focus on. If we don't solve these problems of prioritization we risk misallocation, which will mean spending resources in the wrong area, not spending in the right area, and running the risk of injuring the environment and people.

Another area we talk about in our brief is pollution prevention. Recommendation 10 suggests a definition in the act for pollution prevention. It's a broad definition and that is because of our experience with Responsible Care. With Responsible Care our objective is to make sure that chemicals are managed in a way that prevents unacceptable levels of risk. There is a broad range of options spelled out in the codes that our members can use to do this. Those are referenced in our brief.

We think a broad definition of pollution prevention is also appropriate, and the definition we suggest is that pollution prevention means the use of processes, practices, materials and energy that avoid or minimize the creation of pollutants and waste. We feel it should be clear in the definition that in interpreting these parameters, pollution needs to be understood to be created when a substance is released into the environment and that a waste is something that becomes a waste when it goes for final disposal.

[*Traduction*]

Un autre volet important que nous abordons concerne l'établissement des priorités. S'il n'y a pas de processus d'établissement des priorités en place, nous ne serons pas en mesure de répondre aux attentes du public pour aller de l'avant. Nous partirons dans toutes sortes de directions à la fois. Environnement Canada dispose à l'heure actuelle de politiques pour établir les priorités, dans le sens de la gestion des risques et de l'évaluation des risques pour déterminer en quoi une substance est dangereuse. Comment abordez-vous ce risque?

Il existe un autre point important—l'analyse des risques comparatifs vous donne une idée sur les problèmes à résoudre et dans quel ordre. Quels risques représentent un problème comparativement à un autre qu'Environnement Canada ne prend suffisament en compte à l'heure actuelle à notre avis? Nous pensons que ces trois instruments—l'évaluation des risques, l'analyse des risques comparatifs et la gestion des risques—devraient être incorporées spécifiquement dans la loi et pas laissés à la discrétion des politiques.

Dans ce domaine, la recommandation 9, que nous suggérons d'incorporer dans la LCPE, exigerait que le gouvernement le fasse. Elle reconnaît qu'il faut mettre au point des méthodologies pour faire fonctionner ces instruments de gestion des risques, et qu'il faut approfondir ces méthodologies. Les audiences organisées par le comité dans le cadre de l'examen de la LCPE pourraient constituer une tribune très importante pour aborder les améliorations à l'évaluation des risques, à l'analyse des risques comparatifs et à la gestion des risques qui s'avèrent nécessaires.

Nous espérons que les membres du comité voudront bien se pencher sur cette question. Si nous ne solutionnons pas ces problèmes d'établissement des priorités, nous risquons de procéder à une mauvaise affectation des ressources, ce qui signifiera que nous dépenserons des ressources dans le mauvais secteur, que nous n'en dépenserons pas dans le bon et que nous courrons le risque de nuire à l'environnement et à la population.

Dans notre mémoire, nous abordons un autre sujet, à savoir la prévention de la pollution. La recommandation 10 suggère une définition de la prévention de la pollution à inclure dans la loi. Il s'agit d'une définition large en raison de l'expérience que nous avons accumulée avec notre programme de Gestion responsable. Dans le cadre de ce programme, notre objectif consiste à nous assurer que les produits chimiques soient gérés de façon à prévenir des niveaux de risque inacceptable. Un large éventail d'options sont précisées dans les codes que nos membres peuvent utiliser à cette fin. Il en est fait mention dans notre mémoire.

Nous sommes d'avis qu'une définition large de la prévention de la pollution est également appropriée et celle que nous proposons est la suivante: prévention de la pollution signifie l'utilisation de processus, de pratiques, de matériaux et d'énergie qui évitent ou réduisent au minimum la création de polluants et de déchets. Aux fins de l'interprétation de ces paramètres, la définition devrait préciser que la pollution n'est créée que lorsqu'une substance est rejetée dans l'environnement et qu'une chose ne devient un déchet que lorsqu'elle est destinée à l'élimination définitive.

[*Text*] [*Translation*]

• 1610

We believe this amendment, if provided in the legislation, would go a long way to providing a vision and a definition of how industry should be improving in its pollution prevention activities.

Si cette modification était incorporée dans la loi, elle contribuerait grandement à offrir une vision et une définition de la manière dont il faudrait améliorer l'industrie dans ses activités de prévention de la pollution.

Another area that's discussed in our brief under the heading of pollution prevention concerns preparedness in response to emergencies. Here an appropriate balance needs to be struck between voluntary measures and regulatory measures. We would refer the committee to some work that has been done by the multi–stakeholder MIACC committee. I think they are presenting their report separately to the committee. We would endorse that report.

Sous la rubrique de la prévention de la pollution, nous abordons dans notre mémoire un autre sujet concernant les préparatifs en vue de répondre aux urgences. Il faut trouver là un équilibre convenable entre les mesures volontaires et les mesures réglementaires. Nous pourrions renvoyer les membres du comité à certains travaux qui ont déjà été effectués par le comité pluripartite CCAIM. Je crois savoir que leur rapport sera présenté séparément aux membres du comité. Nous souscrivons à ce rapport.

The next area in our brief that I would like to touch on concerns human health and environmental protection. A key element in our brief here turns to the UNCED conference held in Rio in 1992, where an international standard and vision for risk management and managing toxic substances and chemicals of concern was developed. They recognized that there was a wide range of options, and called for the phasing out of chemicals that presented unreasonable and otherwise unmanageable risks.

Le sujet suivant abordé dans notre rapport dont j'aimerais parler concerne la protection environnementale et la santé. Un élément clé de notre mémoire aborde ici la CNUED tenue à Rio en 1992, qui a permis d'élaborer une norme et une vision internationale pour la gestion des risques et la gestion des substances et des produits chimiques toxiques préoccupants. Un large éventail d'options s'offraient et elles prévoyaient la suppression graduelle des produits chimiques présentant un risque déraisonnable ou autrement incontournable.

We think that's a statement that should be incorporated into the CEPA legislation in part II. We make that recommendation in our recommendation 11 for changes to the legislation.

Il s'agit–là d'un énoncé qu'il faudrait incorporer dans la partie II de la LCPE. C'est le contenu de notre recommandation 11 en vue de modifier la loi.

Concerning part II of the legislation, our brief also discusses the provisions for existing chemicals. Action is taking place on existing chemicals. It's taking place on a number of fronts. It's taking place through the PSL process under CEPA. It's also taking place through voluntary approaches. ARET is a program that I hope the committee has heard of. It describes the reduction and elimination of toxic substances. That's an area that complements what's going on under PSL. Also going on in this area is work internationally within the OECD, where Canada is playing its role along with the other OECD member countries in developing assessments of the high production–volume chemicals currently in commerce.

À propos de la partie II de la loi, notre mémoire aborde également les clauses concernant les produits chimiques existants. Des mesures sont prises à propos des produits chimiques existants. Des mesures sont prises sur un certain nombre de fronts, notamment par le biais de la liste intérieure des substances en vertu de la LCPE, et également par l'intermédiaire des approches volontaires. L'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) est un programme dont les membres du comité ont, je l'espère, entendu parler. Il décrit la réduction et l'élimination des substances toxiques. Il s'agit d'un domaine qui vient compléter les mesures prises en vertu de la liste intérieure des substances. Des travaux sont également réalisés à l'échelle internationale au sein de l'OCDE, dans laquelle le Canada joue son rôle avec les autres pays membres en vue de réaliser des évaluations des produits chimiques produits en grande quantité qui sont commercialisés.

So action is taking place for existing chemicals. It's not just confined to what's happening in CEPA under the PSL process. CEPA needs to recognize these broader aspects of this question that are relevant to the existing chemicals issue.

Des mesures sont donc prises pour les produits chimiques existants. Elles ne se limitent pas à ce qui se passe dans le cadre de la liste intérieure des substances en vertu de la LCPE. La loi doit reconnaître les aspects plus vastes de cette question qui sont pertinents à la question des produits chimiques existants.

In terms of what's happening in the PSL process, we recommend some fine–tuning amendments to the legislation that we'd be quite pleased to discuss with committee in the question and answer session.

Quant à la liste intérieure des substances, nous recommandons d'apporter quelques petites améliorations à la loi au sujet desquelles nous serons heureux de discuter avec les membres du comité pendant la période de questions.

Concerning new chemicals, the regulations here have only been introduced this summer. There isn't really much experience with them. There is a monitoring program going on right now with Environment Canada and Health Canada. We

En ce qui concerne les produits chimiques nouveaux, le règlement n'est entré en vigueur que cet été. Nous n'avons pas vraiment d'expérience à ce sujet. Un programme de surveillance est actuellement en cours avec Environnement Canada et Santé

[*Texte*]

would suggest that the results of that monitoring program, which will be done in three years, will probably be a basis for looking at whether we need to change the new substance notification requirements at that time, and indeed whether we would need to change the underpinning legislation for them.

So in the new substances area, we suggest that the CEPA review is premature at this time, but it will need to be taken a look at in three years' time.

Several non-controversial and simple housekeeping areas, however, are spelled out in our brief with regard to where some changes to the legislation should take place now. We would recommend that these be dealt with in the miscellaneous statutes and amendments process so that they could be done as quickly as possible. These should be discussed early within this committee process so that they could be referred to that other process.

The final two parts of our brief concern harmonization, federally and provincially, and also the international dimension. I mentioned the need to align the players involved in the environmental protection agenda. In Canada, it's particularly important that we get our federal and provincial acts together.

The CCME, the Canadian Council of Ministers of the Environment, has recognized this as its top priority. It has set up a federal-provincial committee that has come up with a paper, *Rationalizing the Management Regime for the* Environment. We endorse that paper. It has a lot of sound ideas for a framework for federal-provincial rationalization. We would hope the committee would endorse that paper as well. We make some recommendations about how the preamble of the legislation should recognize the need for the federal and provincial governments to rationalize their joint activities in the environmental protection area.

• 1615

Finally, there is the international dimension. This is another area where we need to aim at increased cohesion among the environmental policies that are international in scope, but we would reject the notion that there should be a blanket authority incorporated into CEPA that would allow the federal government to legislate anything that was agreed to internationally.

A federal-provincial dialogue needs to take place in an awful lot of our environmental areas, and it should take place following the international discussions, before there are changes in our federal legislation. This is an issue being looked at in the CCME task force about rationalizing the management regime for the environment, and the recommendations they come up with in this area I think will be very important to the committee.

Those are the points we've made in our brief. We think they do provide a way of meeting the two tests we set out of providing a framework that has a vision in terms of sustainable development, pollution prevention and how to manage toxic substances; that provides for prioritization in how to deal with issues; and that provides for a greater cohesion and alignment of the various players involved in environmental protection.

[*Traduction*]

Canada. Nous proposons que les résultats de ce programme de surveillance, qui sera achevé dans trois ans, pourrait servir de base pour savoir s'il faudra modifier les exigences de notification concernant les substances nouvelles à ce moment-là, et pour savoir en fait si nous devrons modifier les dispositions les concernant.

Dans le secteur des substances nouvelles, nous déclarons donc que la refonte de la LCPE est prématuré à l'heure actuelle mais qu'elle devra être entreprise dans trois ans.

Cependant, nous précisons dans notre mémoire plusieurs sujets non-controversés et de simple administration pour lesquels il faudrait apporter dès maintenant certaines modifications à la loi. Nous recommandons de les aborder dans la Loi corrective de façon à pouvoir les incorporer le plus rapidement possible. Il faudrait que les membres du comité en parlent rapidement afin de pouvoir les mentionner dans le cadre de cet autre processus.

Les deux dernières parties de notre mémoire abordent l'harmonisation, à l'échelle fédérale et provinciale, ainsi que la dimension internationale. J'ai parlé de la nécessité de mettre sur un pied d'égalité les intervenants impliqués dans le programme de protection de l'environnement. Au Canada, il est particulièrement important d'harmoniser nos lois fédérales et provinciales.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) en a fait une de ses principales priorités. Il a mis sur pied un comité fédéral-provincial qui a publié un document portant sur la rationalisation du régime de gestion de l'environnement. Nous souscrivons à ce document. Il contient beaucoup de bonnes idées en vue d'établir un cadre de rationalisation fédérale-provinciale. Nous espérons que les membres du comité appuieront également ce document. Nous avons également des recommandations sur la manière de reconnaître dans le préambule de la loi la nécessité de rationaliser les activités conjointes des gouvernements fédéral et provinciaux dans le secteur de la protection de l'environnement.

Enfin, il y a le volet international. C'est là un autre domaine dans lequel il importe d'améliorer la cohésion des politiques environnementales à portée internationale; cependant, nous n'acceptons pas l'idée d'inclure dans la LCPE une autorité générale qui permettrait au gouvernement fédéral de faire passer dans la loi tout ce qui a été convenu à l'échelle internationale.

Un dialogue fédéral-provincial s'impose dans de nombreux secteurs environnementaux, et il doit intervenir à la suite des discussions internationales, mais avant que ne soit modifiée la loi fédérale. C'est là une question sur laquelle se penche le groupe de travail du CCME qui examine la façon de rationaliser le régime de gestion environnementale. Les recommandations que présentera ce groupe seront très importantes, à mon sens, pour votre Comité.

Voilà les points que nous avons présentés dans notre mémoire. Nous estimons qu'ils permettent de répondre aux deux tests que nous nous étions fixés au départ, soit la création d'un cadre de référence qui ait pour objet le développement durable, la prévention de la pollution et la gestion des substances toxiques; qui établisse un ordre de priorité parmi les problèmes à régler; qui prévoit une meilleure cohésion et harmonisation des interventions des intéressés dans le domaine de la protection de l'environnement.

[*Text*]

We also think the points we make—particularly concerning the need to recognize in CEPA what can and is being done by voluntary approaches—go a long way in responding to the need to respond to public impatience about moving forward with the environmental agenda.

Those are the points we cover in our brief in a lot more detail. We would welcome questions.

La vice–présidente (Mme Guay): Messieurs, merci beaucoup. Monsieur Sauvageau.

M. Sauvageau (Terrebonne): Merci beaucoup, madame la présidente. Si c'est possible, j'aimerais qu'on me donne des réponses brèves. Si cela demande plus de temps, ce ne sera pas un problème.

À la page 18 de votre mémoire, il est dit:

Ainsi, la vraie question ici, est la nécessité, pour l'examen actuel de la LCPE de reconnaître et d'encourager le rôle des démarches volontaires dans la mise en oeuvre de la protection environnementale à grande échelle.

Nous avons reçu, la semaine dernière, les grands producteurs d'automobiles et ils nous ont beaucoup parlé de volontariat et de flexibilité. Votre perception est–elle qu'on devrait laisser plus de place au volontariat et à la flexibilité des entreprises plutôt qu'à la réglementation du gouvernement? J'aimerais une brève réponse des trois groupes qui sont ici.

Mr. Lloyd: The short answer is yes, we think that's very important. It's not going to solve all of the problems, but it should be the first approach.

Our sector has developed voluntary agreements with the federal government and with the Ontario government, and we're in the process of doing one with the B.C. government right now. Other sectors, as you mentioned, also have. This really should be the first line of dealing with the environment, because it capitalizes on what companies can do most flexibly.

M. Claude–André Lachance (spécialiste des affaires gouvernementales, Canadian Chemical Producers' Association):
Il s'agit bien de comprendre que ce n'est pas l'un ou l'autre, mais comme on l'indique dans notre mémoire, c'est une approche complémentaire. Vous avez l'approche réglementaire, l'approche volontaire et les instruments économiques. Il s'agit simplement de savoir, pour un objectif environnemental donné, quel est l'outil le plus efficace pour atteindre cet objectif. Nous recommandons que l'approche volontaire qui est un des outils que nous pouvons utiliser soit reconnue dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

M. Sauvageau: Au niveau des déchets que vous produisez, car dans la production de produits chimiques il y a des déchets dangereux, peut–on savoir ce que vous en faites, volontairement ou de façon réglementaire?

• 1620

Mr. Shepard: Through the NERM process that Gordon mentioned—the reducing emissions report—this year we are tracking waste of our members and asking each member to project his reductions until the year 2000. We expect to see

[*Translation*]

Nous sommes également d'avis que nos recommandations—notamment en ce qui concerne la nécessité de reconnaître dans la LCPE ce que peut apporter et ce qu'apporte déjà l'approche volontaire—permettent dans une large mesure de satisfaire l'impatience du public qui exige de voir des progrès sur le front environnemental.

Tous ces points sont exposés en détail dans notre mémoire. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Thank you very much, gentlemen. Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Thank you very much, Madam Chair. I would like you to be brief in your answers, if possible. If you need more time, it's not a problem.

On page 11 of your brief, you say:

Indeed, the real issue here is the need for the current CEPA Review to recognize and encourage the role of voluntary approaches in the implementation of environmental protection on a broad basis.

Last week we heard the big auto makers who talked at length about voluntary approaches and flexibility. Do you feel that we should put more emphasis on voluntary action and flexibility by companies rather than on government regulations? I would like a brief answer from the three groups.

M. Lloyd: En résumé, oui, cela nous paraît très important. Cela ne résoudra pas tous les problèmes, mais cela devrait être la première solution retenue.

Dans notre secteur, nous avons élaboré des accords d'action volontaire avec le gouvernement fédéral et avec le gouvernement de l'Ontario; nous sommes en train de le faire avec la Colombie–Britannique. D'autres secteurs en ont fait autant, comme vous l'avez dit. C'est la première chose qu'il faudrait faire en matière d'environnement, car cela permet de tirer le plus grand bénéfice possible de ce que les compagnies peuvent faire avec beaucoup de souplesse.

Mr. Claude–André Lachance (Governmental Affairs Specialist, Canadian Chemical Producers' Association): It must be pointed out that it is not one or the other, but rather as we say in our brief, the two are complementary. There is the regulatory approach, the voluntary approach and economic instruments. Then you simply have to determine which of those would best allow you to reach a given environmental objective. We recommend that the voluntary approach, being one of the instruments at our disposal, be recognized as such in the Canadian Environmental Protection Act.

Mr. Sauvageau: With regards to the waste you produce—since the manufacturing of chemical products does create dangerous waste—could you tell us what you do with them, on a voluntary basis, or because of regulations?

M. Shepard: Dans le cadre du PDRE—le rapport sur la réduction des émissions—que Gordon a mentionné, nous assurons cette année le suivi des déchets produits par nos membres et nous demandons à chacun de nous donner ses

[*Texte*]

reductions and allow the public to see the progress we're making on waste. Of course we are working on the target of reducing waste by 50% by that year. We are tracking our members' progress on that.

M. Lachance: Le programme de gestion responsable dont il a été fait mention englobe le cycle de vie de nos produits. Comme on vient de le souligner, nous avons des programmes spécifiques en ce qui concerne les déchets.

M. Sauvageau: En principe, vous ne devriez pas être d'accord avec la nouvelle qui est sortie dans les journaux cette semaine. Elle soulignait que les normes devraient être dépassées d'environ 12 p. 100 d'ici l'an 2000. On parlait déjà d'un dépassement possible des normes prévues par la Convention de Rio en ce qui a trait aux déchets toxiques. Contredisez–vous cette étude–là, ou êtes–vous d'accord?

M. Lachance: Pourriez–vous préciser de quelle étude il s'agit?

M. Sauvageau: On parlait de la signature du Canada au protocole d'entente à Rio, protocole par lequel on ramènerait au rythme de 1990 le rejet de produits toxiques dans l'ensemble du Canada. Une étude, sortie cette semaine, prétendait qu'on ne pourrait probablement pas respecter cette signature–là car les données actuelles nous laissent croire que nous allons dépasser les normes de 12 p. 100.

M. Lachance: Il y a eu deux conventions et une entente signées à Rio. Je ne suis pas au courant qu'il y a eu une convention ou une entente signée spécifiquement sur les rejets ou sur les déchets. Cependant, si vous pouviez être plus précis, on pourrait s'informer. . .

M. Sauvageau: C'est peut–être complété.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Madame la présidente, peut–être que M. Sauvageau parle de la convention sur le changement climatique. . .

M. Sauvageau: C'est cela.

M. Lincoln: . . .qui exige que nous stabilisions nos émissions en l'an 2000 par rapport aux émissions de 1990. C'est sûrement cela.

M. Lachance: Là, on est sur la même longueur d'onde. Merci, monsieur le secrétaire parlementaire.

Mr. Lloyd: I'm sorry. Is the question about the climate change?

Mr. Sauvageau: Yes.

Mr. Lloyd: When Rio came about, one of the issues was how greenhouse gases are going to be reduced. We have asked our members to track their projections of greenhouse gases in our NERM report.

There's a number of greenhouse gases. Carbon dioxide is one of them. Methane and nitrous oxide have different global warming potential. Carbon dioxide is the least efficient. You get a better bang for the buck if you reduce nitrous oxide or methane.

In terms of carbon dioxide, basically our NERM results show that for the next five years—which is the projection in here—we are somewhere around stabilization. For nitrous oxide and methane we have substantial decreases in emissions by our membership.

[*Traduction*]

projections sur les réductions qu'il entend obtenir d'ici l'an 2000. Nous nous attendons à ce qu'il y ait réduction et à ce que le public puisse constater les progrès que nous réalisons sur le front des déchets. Bien entendu, nous visons une réduction de 50 p. 100 des déchets d'ici là, et nous suivons les progrès de nos membres en ce sens.

Mr. Lachance: The Responsible Care program that was mentioned covers the life cycle of our products. As just said, we do have specific programs for waste.

Mr. Sauvageau: Normally, you shouldn't agree with what was reported in the newspapers this week, that is to say that standards will be exceeded by about 12% by the year 2000. We have already heard that the standards established by the Rio convention on toxic wastes might not be met. Would you challenge that study or do you agree?

Mr. Lachance: Could you tell us what study you are referring to?

Mr. Sauvageau: We were talking about Canada signing the memorandum of understanding in Rio, memorandum that provides for the reduction of toxic waste emissions to the levels of 1990 for Canada as a whole. One study published this week says that we will probably not be able to keep that commitment and that according to today's figures we should exceed it by 12%.

Mr. Lachance: There were two conventions and one protocol signed in Rio. I don't know about a convention or an agreement specifically on emissions or waste. But if you can give me a more precise reference, we can look into. . .

Mr. Sauvageau: It may be already concluded.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Madam Chair, Mr. Sauvageau may be referring to the convention on climate change. . .

Mr. Sauvageau: That's it.

Mr. Lincoln: . . .which requires that we limit our emissions by the year 2000 to the levels of 1990. That must be it.

Mr. Lachance: Now we're talking about the same thing. Thank you, Mr. Parliamentary Secretary.

M. Lloyd: Pardonnez–moi, La question porte–t–elle sur le changement climatique?

M. Sauvageau: Oui.

M. Lloyd: À la conférence de Rio, on a examiné notamment comment réduire les gaz à effet de serre. Nous avons demandé à nos membres de nous informer de leurs projections en la matière dans le cadre du PRDE.

Il y a divers gaz à effet de serre, parmi lesquels le gaz carbonique. Le méthane et l'oxyde nitreux ont un potentiel de réchauffement planétaire tout à fait différent. Le gaz carbonique est le moins nocif des trois. On obtient de bien meilleurs résultats en réduisant les émissions d'oxyde nitreux ou de méthane.

En ce qui concerne le gaz carbonique, d'après les résultats du PRDE, au cours des cinq prochaines années—période sur laquelle portent nos projections—nous devrions être à peu près au niveau de stabilisation. Pour l'oxyde nitreux et le méthane, nos membres font état de réductions importantes des émissions.

[*Text*]

When you put all that together with the global warming potential number and compare 1992—because that's when we started collecting our information—with five years out, the overall global warming potential of the greenhouse gas emissions from our membership is projected to go down 45%. That's in the next five–year period. The climate change issue has a much longer life than that, but that's what the information shows from our membership.

M. Sauvageau: Serait–il possible de savoir si vous exportez certains déchets dangereux vers des pays membres de l'OCDE ou dans d'autres pays? Faites–vous un peu d'exportation dans ce domaine–là?

Mr. Lloyd: From our perspective, the key issue in waste is making sure the Canada–U.S. border is able to remain open. There is some shipment, more in the recyclable area, within the OECD network. Outside of the OECD we do not seem to have much concern in that area from our membership.

• 1625

So although we don't have specific statistics on this, I don't think there are shipments that go outside of the OECD. In the hazardous waste area, the exchange between Canada and the United States, with facilities operating on a north–south regional basis, is critically important to maintain.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): My apologies for being late. I was tied up in the House.

In terms of a voluntary approach, in my view we need legislation that both works and appears to work. My background with big business is that I worked for the largest company in B.C. for 23 years. I know the perception of big business, and it isn't good. The public trust is not there.

How do you foresee getting over that hurdle in the voluntary end? I agree that there should be the voluntary end. But with this lack of trust among the general public, how are you going to overcome that so it's done in a way in which the public has trust and thinks it can be done in a correct manner?

Mr. Shepard: That's a very key question. It's the basic reason why we went into Responsible Care six or eight years ago. The elements of that now are the reducing emissions report, where every single company in our membership reports his emissions to the air and water on an annual basis, with projections. That would allow the public to track us.

Of course, there is a larger initiative going on through NPRI. It's the same type of thing. It doesn't happen to track waste, but it tracks a smaller number of chemicals. The ARET process going on now will be countered by the success of that, because that asks companies to accept the challenge to reduce specific tough chemicals. A high percentage of our member companies have responded to that.

[*Translation*]

Si l'on considère tout cela, de pair avec le potentiel de réchauffement planétaire, et que l'on compare à ce qu'était la situation en 1992—puisque c'est alors que nous avons commencé à recueillir les données—nos membres projettent une réduction du potentiel de réchauffement planétaire global par les émissions de gaz à effet de serre de 45 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Le problème du changement climatique va bien au–delà, mais c'est ce qu'indiquent les données recueillies auprès de nos membres.

Mr. Sauvageau: Could you tell us whether you export dangerous wastes to any OECD member country or to other countries? Do you export a bit of that?

M. Lloyd: De notre point de vue, l'essentiel en ce qui concerne les déchets, c'est de s'assurer que la frontière canado–américaine reste ouverte. Il y a des exportations entre les pays de l'OCDE, mais surtout dans le domaine du recyclage. En–dehors des pays de l'OCDE, nos membres ne semblent pas vraiment concernés par la question.

Et donc, bien que nous n'ayons pas de statistiques précises en la matière, je ne pense pas qu'il y ait des exportations au–delà de l'OCDE. En ce qui concerne les déchets dangereux, il est essentiel de maintenir la possibilité d'échange entre le Canada et les États–Unis, avec des installations régionales placées sur un axe nord–sud.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Je vous prie de pardonner mon retard. J'ai été retenu à la Chambre.

À propos de l'approche volontaire, il me semble que la loi doit être efficace, mais aussi donner l'impression de l'être. J'ai travaillé pendant 23 ans pour la plus grande entreprise de la Colombie–Britannique, et je sais que l'image publique des grandes entreprises est négative. Le public n'a pas confiance.

Comment, d'après vous, peut–on surmonter cet obstacle, pour ce qui concerne les actions volontaires? Je suis d'accord avec vous qu'il faut faire une place à l'approche volontaire. Mais vu le peu de confiance que manifeste le public, comment proposez–vous de surmonter cet obstacle afin que le public ait confiance et soit convaincu que les choses peuvent être faites convenablement?

M. Shepard: C'est une question très importante. Et c'est la principale raison pour laquelle nous avons lancé notre programme de gestion responsable il y a six ou huit ans. Dans le cadre de ce programme, nous publions maintenant le rapport sur les réductions d'émissions, dans lequel chaque compagnie membre de notre association fait état de ce qu'elle émet dans l'air et dans l'eau, annuellement, et présente des projections. Le public peut ainsi surveiller notre performance.

Il y a bien sûr aussi le répertoire national des rejets polluants. C'est essentiellement la même chose. Il ne permet pas de suivre les émissions de déchets, mais celles d'un petit nombre de produits chimiques. L'ARET, actuellement en place, diminuera d'importance avec le succès du premier, puisqu'il demande aux compagnies d'accepter de chercher à réduire certaines émissions chimiques particulièrement problématiques. Un fort pourcentage de nos membres ont accepté le défi.

[*Texte*]

I think that's the way we will get public trust, by those open means of showing what we are doing. It's very important. I agree with you.

Mr. Lloyd: If I could just supplement that, it's hard work getting the public to understand or be aware of the progress one is making. It is important that work be done if you're to have the level of confidence necessary for voluntary approaches to be recognized as working.

Our member companies have community awareness processes, panels and what not where they discuss their own NERM results with the community and the plant site. We talked about our results with a number of stakeholders in the environmental community and governments. We even took out some newspaper ads. But that's very expensive, and you're not quite sure if somebody is going to read them.

We recognize that problem. We also recognize that getting the information out there is only half the battle. You also have to communicate that. We feel we are moving forward with our NERM report. I think that's the way to deal with that issue.

Mr. Gilmour: I was interested in your comments about the Canada–U.S. border being open for hazardous waste. We have heard witnesses on the other side saying the border should be closed. The perception is that when it comes to hazardous waste, if the U.S. flushes the toilet the septic field is in Canada.

How do you justify it? Why not close the border and let the U.S. take care of their waste and we'll take care of ours?

As well, what is your comment on cross–provincial borders?

Mr. Lloyd: I think the issue around here is the need for specialized facilities to deal with waste. They require an ability to trade between the two countries—if trade is the right word—in hazardous waste.

There's also the fact that a lot of flow is north–south between the two countries rather than across east–west. The transportation risks are minimized if you're able to go north–south when that makes the most sense.

• 1630

Across provincial boundaries, we think there should be an increased openness. There are restrictions there that are sometimes inappropriate. Hazardous waste needs to be able to go where it can be managed effectively. There are specialized facilities that can deal with certain wastes and those wastes should be able to go to them.

The issue surrounding the Basel Convention of whether you're going to be sending it somewhere they don't know how to deal with it is not an issue that I think applies in the context of Canada and the U.S.

Mr. Lachance: Let me give you a real–life example of why it's critical for my company, for instance. We do recycle some of our products. We give credit to our customers, take back spent products and recycle them into new products, so to speak.

[*Traduction*]

C'est ainsi que nous obtiendrons la confiance du public, en montrant ouvertement ce que nous faisons. C'est très important. vous avez tout à fait raison.

M. Lloyd: Si vous me permettez d'ajouter quelque chose à cela, je dirais qu'il est très difficile de montrer au public, ou de lui faire comprendre, les progrès que nous réalisons. Mais c'est important de le faire si l'on veut obtenir la confiance nécessaire pour faire accepter l'approche volontaire.

Nos membres ont des programmes d'information de la collectivité, des groupes de discussion, et toutes sortes d'autres moyens par lesquels ils présentent leurs propres résultats dans le cadre du PDRE à la collectivité où est située l'usine. Nous avons présenté nos résultats à un certain nombre d'intervenants dans les milieux environnementaux et aux gouvernements. Nous avons même passé des annonces dans les journaux. Mais c'est très coûteux, et on ne sait même pas si elles seront lues.

Nous sommes conscients du problème. Nous savons aussi qu'informer, ce n'est qu'une partie du travail. Il faut aussi communiquer. Nous estimons cependant que le PDRE nous permet de réaliser des progrès, et cela me paraît être une bonne solution à ce problème.

M. Gilmour: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que vous avez dit à propos de la frontière canado–américaine qui doit rester ouverte au transport des déchets dangereux. D'autres témoins nous ont dit le contraire. On a le sentiment qu'en matière de déchets dangereux, lorsque les États–Unis tirent la chasse, la fosse septique se trouve au Canada.

Comment justifiez–vous votre position? Pourquoi ne pas fermer la frontière et dire aux Américains de se débrouiller avec leurs déchets, et nous garderons les nôtres?

Dans la même veine, que pensez–vous des frontières provinciales?

M. Lloyd: C'est qu'il faut des installations spécialisées pour traiter les déchets. Il faut donc que l'on puisse s'échanger—si l'on peut dire—les déchets dangereux entre les deux pays.

Le fait est également que le mouvement suit essentiellement l'axe nord–sud, d'un pays à l'autre, plutôt qu'un axe est–ouest. Les risques que présente le transport sont réduits au minimum si l'on peut aller du nord au sud lorsque c'est la direction la plus logique.

En ce qui concerne les frontières provinciales, nous estimons qu'elles devraient être plus ouvertes. Certaines restrictions nous paraissent injustifiées. L'important est de pouvoir gérer les déchets dangereux de manière efficace. Il existe des installations spécialisées capables de traiter certains déchets particuliers, et c'est donc là qu'ils devraient pouvoir être envoyés.

La Convention de Bâle traite des déchets qui sont envoyés là où on ne sait pas comment les traiter, mais le problème ne se pose pas dans le contexte canado–américain.

M. Lachance: Permettez–moi de vous donner un exemple tiré de notre expérience, et qui montre pourquoi la question est si importante pour notre compagnie. Nous recyclons un certain nombre de nos produits. Nous créditons une certaine somme à nos clients et nous reprenons les produits usés pour les recycler et en faire des produits neufs, pour ainsi dire.

[*Text*]

We operate on a North American basis. Some of the plants for those products are in Canada and some of the plants are in the U.S. In the case of a product that's sold in Canada, we take this product, send it to the U.S. plant if it's a U.S. plant, recycle it and sell it back to the client through this credit process.

In a case like that, it may be defined as waste from a legal point of view, but naturally it's a recyclable product that closes the loop, so to speak, on the material. Why would we close the frontier on a product like that?

La vice–présidente (Mme Guay): Monsieur DeVillers, la parole est à vous.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Merci, madame la présidente.

I have a question for any of the witnesses on the panel about their experiences—good, bad or otherwise—with the operation of the enforcement provisions and inspection provisions of CEPA. Do you have any comments on those areas of the act as it is being applied?

Mr. Shepard: I can speak to that. We don't have any comments on the enforcement provisions in our brief. As a minimum standard our members are committed under Responsible Care to meet the requirements of the law and go beyond them. We just won't tolerate a hint of doing anything different from that, so we really don't have any experience or comment to make on that.

Mr. DeVillers: So your member companies have had no experience with the enforcement under the act? Is that what you're saying to me?

Mr. Shepard: I can't say we've had no experience, but nothing we would want to channel through the association to form a—

Mr. DeVillers: What I'm trying to ask is, are the provisions that are there for enforcement sufficient in your opinion, judging from the experience you've had with the act?

Mr. Shepard: I'm not a lawyer, but I believe they're quite onerous. We just make sure we comply and hopefully we won't have to worry about the mechanics of enforcement. That's not a very good answer, I guess, but it's a practical one.

Mr. Lachance: There's a myth out there that the act is not enforced. That's a myth. It is enforced.

First of all, there are administrative arrangements for some of the provincial enforcement agencies to enforce CEPA. That's the case in Ontario, for instance, and believe me, they are enforced.

The second thing is that there are two aspects to the enforcement—the compliance aspect and the enforcement aspect. There's a very heavy dose of prevention through compliance visits under CEPA. Our belief is the enforcement compliance provisions of CEPA are working, and because of that we are not recommending in this review process any changes to them. But that doesn't mean the act is not enforced. It is enforced.

Mr. DeVillers: Thank you.

I was wondering if any of you are familiar with the concept of administrative penalties in this type of legislation. I understand they are used in the United States. Do you have experience with that or any comments to make concerning the possible use of administrative penalties in a review of CEPA?

[*Translation*]

Nos opérations sont nord–américaines. Certaines de nos usines sont au Canada, d'autres aux États–Unis. Si le produit est vendu au Canada, nous le reprenons, nous l'envoyons aux États–Unis, s'il provient d'une usine américaine, il y est recyclé et nous le revendons aux clients par le mécanisme du crédit.

Dans un cas comme celui–là, il s'agit peut–être d'un déchet du point de vue strictement juridique, mais c'est en fait un produit recyclable qui boucle la boucle, pour ainsi dire, de la transformation de la matière. Pourquoi fermer la frontière à ce genre de produit?

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Mr. DeVillers, you have the floor.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Thank you, Madam Chair.

J'aimerais savoir quelles expériences ont eu les témoins—bonnes, mauvaises ou indifférentes—dans la pratique, des dispositions d'application et d'inspection de la LCPE. Avez–vous des commentaires sur la manière dont la loi est appliquée?

M. Shepard: Je peux vous répondre. Dans notre mémoire, nous n'avons rien dit des dispositions d'application de la loi. Nos membres se sont engagés, dans le cadre du programme de gestion responsable, à respecter au minimum les exigences de la loi, et à les surpasser. Nous ne tolérons aucun écart, et nous n'avons donc aucun commentaire à faire de ce point de vue là.

M. DeVillers: Vos membres n'ont donc aucune expérience de ces dispositions? C'est ce que vous voulez dire?

M. Shepard: Je ne veux pas dire que les dispositions n'aient jamais été appliquées, mais simplement que ce n'est pas quelque chose dont l'association voudrait faire. . .

M. DeVillers: Ce que j'essaie de savoir, c'est si vous estimez, d'après votre expérience, que les dispositions d'application sont suffisantes?

M. Shepard: Je ne suis pas avocat, mais je crois qu'elles sont très lourdes. Nous nous assurons de les respecter, et nous espérons ne pas avoir à nous préoccuper du fonctionnement des mécanismes d'application. Ce n'est sans doute pas une très bonne réponse, mais elle correspond à la réalité.

M. Lachance: On a le sentiment que la loi n'est pas appliquée. C'est un mythe. Elle l'est.

Tout d'abord, il y a les accords de nature administrative avec certains organismes provinciaux chargés d'assurer l'application de la LCPE. C'est le cas en Ontario, par exemple, et croyez–moi, la loi y est appliquée.

Deuxièmement, il y a deux aspects à l'application: il y a l'observation et le contrôle d'application. On met très fortement l'accent sur la prévention par les visites d'observation aux termes de la LCPE. Nous estimons que les dispositions de la LCPE en la matière donnent les résultats voulus, et c'est pourquoi nous ne recommandons pas une révision du processus. Mais cela ne veut pas dire que la loi ne sera pas appliquée. Elle l'est.

M. DeVillers: Merci.

Est–ce que l'un d'entre vous connaît bien le concept des peines administratives que prévoit parfois ce type de loi. Je crois que c'est le cas aux États–Unis. Pensez–vous à quelque chose, ou désirez–vous faire des commentaires sur l'utilisation possible de ce type d'amende dans le cadre d'un examen de la LCPE?

[*Texte*]

Mr. Shepard: Not really. It's a whole different regulatory regime in the United States. They have an enormous bureaucracy. With a population ten times the size of our country's, they can afford an enormous bureaucracy to run something like that. We have a much different approach in Canada and really no experience with it, but I intuitively would question whether it would be a sensible approach to take.

[*Traduction*]

M. Shepard: Pas vraiment. Aux États-Unis, le régime est tout à fait différent. La bureaucratie est extrêmement lourde. Avec une population dix fois plus importante que la nôtre, les États-Unis peuvent se permettre d'avoir l'énorme machine administrative qu'il faut pour gérer ce genre de système. Au Canada nous avons une approche très différente et nous n'avons vraiment aucune expérience de cette méthode, mais a priori, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

• 1635

Mr. Lachance: You're referring to the ticketing approach, I think, which was dealt with in the *Enforcement and Compliance Policy*—a document that was developed by Environment Canada as a companion document to CEPA.

Mr. DeVillers: I understand it's used in some other jurisdictions as well.

Mr. Lachance: It is. But again, the legal framework there is different.

I don't think there is a position, from the perspective of the association, on an administrative approach to dealing with infringement on the technical provisions of the act. Speaking for myself and for my company, I don't see why we could not explore this avenue if it will be a more efficient approach to dealing with technical cases of infringements on the act.

M. DeVillers: Merci.

La vice-présidente (Mme Guay): Monsieur Lincoln.

Mr. Lincoln: I must say you've come up with an impressive set of recommendations; there's certainly a formidable number of them. I think we'll have to look at them very seriously. I'm very happy to see you have included the precautionary principle as a recommendation for incorporation into the act.

Regarding pollution prevention, which is at the base of all the action that government is trying to achieve in its policy of sustainable development, I was wondering if arriving at a proper definition that will express a consensus is going to be the challenge for all of us.

I was reading your definition. If the chairperson will allow me, I would like to read a very brief definition I picked up from another document, whose origin you might suspect, which says:

> Pollution prevention means those measures that only seek to avoid or prevent the use, generation and release of pollutants; all other measures pertain to pollution control approach.
> Pollution prevention measures would include:
> - input substitution which would replace a toxic substance with one that is not toxic;
> - product reformulation which would replace an end product with one that is non-toxic in terms of use, release and disposal;
> - production unit redesign which would change the process of production to a cleaner one;
> - improved operation and maintenance of production unit equipment and methods.

M. Lachance: Vous voulez parler du système des amendes, dont il a été question dans le document préparé par Environnement Canada en accompagnement de la LCPE, intitulé *Politique d'application et d'observation*.

M. DeVillers: Je crois savoir que le système est utilisé ailleurs également.

M. Lachance: En effet. Mais là aussi, le contexte juridique est très différent.

Je ne crois pas que l'association ait pris position sur le concept des mesures administratives contre les infractions aux dispositions techniques de la loi. Personnellement, et au nom de ma compagnie, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas examiner cette possibilité si elle permet de traiter ce type d'infraction plus efficacement.

Mr. DeVillers: Thank you.

The Vice-Chairman (Mrs. Guay): Mr. Lincoln.

M. Lincoln: Je dois avouer que vous présentez ici un ensemble impressionnant de recommandations; en tout cas, elles sont extraordinairement nombreuses. Il va falloir les examiner très attentivement. Je suis heureux de constater que vous recommandez d'inclure dans la loi le principe de la prévention.

En ce qui concerne la prévention de la pollution, qui est à la base même de tout ce que le gouvernement essaie de faire par sa politique de développement durable, je me demandais si nous risquions d'avoir du mal à trouver une définition sur laquelle nous puissions tous nous entendre.

J'ai lu la vôtre. Si la présidente me le permet, j'aimerais vous lire une courte définition que j'ai trouvée dans un autre document, dont vous devinez sans doute l'origine, et qui dit:

> Prévenir la pollution, c'est prendre les mesures qui ont pour but d'éviter ou d'empêcher l'utilisation, la production et l'émission des polluants. Toutes les autres relèvent du contrôle. Les mesures de prévention comprennent notamment les produits de remplacement, qui remplacent une substance toxique par une autre qui ne l'est pas; la reformulation du produit, pour obtenir un produit non toxique dans son utilisation, ses émissions et son élimination; la reconception des installations de production, qui permettrait d'assainir le processus de fabrication; des améliorations au niveau de l'exploitation et de l'entretien des machines et procédés de production.

[*Text*]

I know it's hard, in just one fell swoop, to digest all this while I read it, but do you see any elements there that you would object to strongly? Or is there a way your definition and this one could find some areas of consensus?

Mr. Shepard: I think there are common elements, and all of those elements are in our definition, which is on page 27 of our brief.

Mr. Lincoln: I read those, yes.

Mr. Shepard: We have some additional elements that I think all add to the whole area of pollution prevention. There's certainly a big area of commonality to start with, to answer your question.

Mr. Lincoln: This definition is from CELA, the Canadian Environmental Law Association. It seems to me if by any chance, on the industrial side and the environmental side, CELA and others could arrive at some sort of definition that would be acceptable among them, we would take a big step forward in arriving at the basis of an objective for CEPA and other legislation. Do you agree with that?

M. Lachance: Monsieur le secrétaire parlementaire, est–ce vraiment si important de résoudre ce qui est finalement un débat d'idées?

En pratique, ce qui compte c'est l'effet, c'est l'impact sur l'environnement. Il y a des éléments communs entre l'approche plus restrictive de la définition de «prévention de la pollution» et l'approche de l'industrie qui est basée sur les rejets ultimes. Il y a énormément en commun.

• 1640

C'est dans la zone grise, dans le centre, que se trouve la frontière entre la prévention et le contrôle de la pollution. Il y a un certain débat mais, en dernière analyse, est–ce vraiment important qu'on la résolve cette question–là?

Nous prétendons que le Comité devrait adopter une définition aussi large que possible afin de permettre à toutes les activités qui préviennent les rejets dans l'environnement d'avoir lieu. Plusieurs d'entre elles pourraient tomber sous la définition «prévention de la pollution» et certaines autres peut–être sous la définition «contrôle de la prévention».

Vous avez peut–être raison. Si on pouvait le résoudre ce serait formidable. Toutefois, c'est un débat qui est difficile à résoudre parce que c'est un débat d'idées entre autres choses. C'est un débat de définition, de concepts.

Donc, oui, pourquoi pas avoir un débat? On l'a déjà eu au comité l'an dernier. M. Lloyd et moi–même faisions partie de ce comité. Nous avons essayé très fort de résoudre cette question. On a quand même réussi à définir certaines choses; ainsi, celle où on est d'accord pour dire que c'est de la prévention de la pollution, et celle où on est d'accord pour dire que ce n'est pas de la prévention de la pollution. Mais il y a autre chose où il y a encore un débat à faire.

Dans le fond, faut–il absolument le résoudre tout de suite?

[*Translation*]

Je sais bien qu'il n'est pas facile d'absorber tout cela d'un coup, pendant que je vous le lis, mais voyez–vous ici des éléments qui susciteraient une forte objection de votre part? Pensez–vous, au contraire, qu'il y ait certains points communs entre votre définition et celle–ci?

M. Shepard: Il y a effectivement des éléments communs, et tous ces éléments figurent dans notre définition qui se trouve à la page 44 de notre mémoire.

M. Lincoln: Oui, je les ai lus.

M. Shepard: Il y a quelques autres éléments qui, à mon avis, viennent compléter le tableau de la prévention de la pollution. Mais pour répondre à votre question, je dirais qu'il y a certainement au départ d'importants points communs.

M. Lincoln: Cette définition est celle de l'Association canadienne du droit de l'environnement, l'ACDE. Il me semble que si le secteur industriel et le secteur environnemental, l'ACDE et d'autres associations pouvaient trouver une définition communément acceptable, nous aurions fait un énorme pas vers la définition d'un objectif commun pour la LCPE et les autres lois, ne pensez–vous pas?

Mr. Lachance: Mr. Secretary, is it really so important to resolve what is after all a debate on principles?

What really matters is the end result, the impact on the environment. There are common elements between the more restrictive definition of "pollution prevention" and the industry's approach which is based on final releases. There are a lot of common elements.

It is in the grey area, in the center, that you have a separation between prevention and pollution control. There has been some debate about this but, in the end, is it really important that we solve that question?

We submit that the Committee should adopt as wide a definition as possible so as to open the door to any activity that might prevent emissions into the environment, period. Many of them fall under the definition of "pollution prevention" and some others might come under the definition of "pollution control".

You may be right. It would be great if we could solve that. However, it isn't easy to do because this debate revolves around ideas, definitions, concepts.

Therefore, why should we enter into a debate? We already had one last year in this Committee. Mr. Lloyd and myself were part of the Committee then. We tried our best to deal with that question. We at least managed to define a few things; for example where we agree to say that it belongs to pollution prevention and where we agree to say that this has nothing to do with pollution prevention. There are however, some other things that should be discussed.

Basically, is it absolutely necessary to solve this right away?

[*Texte*]

M. Lincoln: Pas qu'il faille absolument le résoudre tout de suite mais, certainement, si on pouvait atteindre un plus grand consensus entre les deux concepts, je pense qu'on arriverait à établir une meilleure base de compréhension entre les différents pôles d'intérêts. C'est cela qui a un petit peu brisé le consensus. Personnellement, je crois qu'il est fondamental de réussir à rapprocher les idées.

M. Lachance: Nous allons continuer à y travailler. Il n'y a aucun doute là–dessus et chaque pas, chaque consultation, chaque effort va peut–être nous rapprocher et nous permettre de travailler ensemble. Toutefois, il y a encore un débat assez fondamental à faire.

M. Lincoln: J'aurais une dernière question.

On your approach that is voluntary and non–legislative, you referred to your Responsible Care document. I know it very well. I've had a lot of dealings with your association in the past.

Isn't the problem that if your association and all its members respect Responsible Care—and let's assume they all do—there are still black sheep there? I won't name names, but the big problem your association was faced with was chemical producers or manufacturers outside the fold, or those inside the fold who didn't respect it.

In other words, if you have a voluntary approach for people who are intent on respecting the norms and your Responsible Care approach, there are also others—and they might be a minority, but there are quite a few—who just don't care at all.

Mr. Shepard: Let's look at the members inside the fold. Responsible care, the ethic, is a condition of membership. Starting this year and next, we have a compliance verification protocol where we will be visiting every single member, with a member of the outside community, to verify compliance. We will track that. We'll have public exposure. So that's inside.

With regard to outside, part of Responsible Care is working with our customers and working with our suppliers to make sure they adhere to the principles of responsible care. If we sell a product and a customer will not handle it responsibly, we will stop selling to that customer.

Mr. Lincoln: What I was driving at is whether you need a regulation for the people outside of the fold.

Mr. Lloyd: I think we recognize that in our brief. We're saying there needs to be a mix of approaches. In the past there's been too much focus on command and control. We think there should be a chance given to the voluntary approach first. We recognize that it won't always work. Where it doesn't work, we say legislative solutions will be the result. But we also think that when you're dealing with the black sheep outside the fold, you want to do so in a way that doesn't prejudice the sheep who have been doing the good job.

[*Traduction*]

Mr. Lincoln: It does'nt absolutely have to be solved right away but, certainly, if we could reach a better consensus on those two concepts, I think that we would establish a better basis for agreement between the various players. This is what broke the consensus somewhat. Personally, I think it is essential that we manage to close the gap between those ideas.

Mr. Lachance: We'll keep on working on this. There is no doubt about it and every step, every consultation, every effort may bring us closer to each other and enable us to work together. Nevertheless, some basic elements still need to be discussed.

Mr. Lincoln: I have one last question.

En ce qui concerne l'approche volontaire et non–législative, vous avez parlé de votre document sur la Gestion responsable. Je le connais très bien. J'ai beaucoup traité avec votre association par le passé.

Le problème ne tient–il pas au fait que, même si votre association et tous ses membres respectent le principe de la Gestion responsable—supposons que tous le font—, il reste néanmoins quelques moutons noirs? Je ne citerai personne, mais votre association a dû faire face au problème que posaient des producteurs ou des fabricants de produits chimiques extérieurs à votre association, ou que posaient ceux de vos membres qui ne respectaient pas ces principes.

En d'autres termes, avec une approche volontaire pour les gens qui ont l'intention de respecter les normes et de suivre les principes de votre Gestion responsable, il y en a d'autres—ce sont peut–être une minorité, mais il y en a néanmoins un certain nombre—qui n'y prêtent aucune attention.

M. Shepard: Parlons des membres de notre association. La Gestion responsable et l'éthique correspondante sont une condition d'appartenance à notre association. À partir de cette année et de l'année prochaine, nous prévoyons un système de vérification de conformité dans le cadre duquel nous rendrons visite à chacun de nos membres en compagnie de représentants de la communauté extérieure pour nous assurer qu'ils respectent leurs obligations. Nous assurerons un suivi. Nous publierons les résultats. Voilà donc en ce qui concerne nos membres.

En dehors de notre association, la gestion responsable prévoit que nous collaborions avec nos clients et nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils en respectent les principes. Si nous vendons un produit à un client qui le manipule de façon irresponsable, nous cesserons de le lui vendre.

M. Lincoln: Ce que je voulais savoir, c'était s'il fallait réglementer les gens extérieurs à votre association.

M. Lloyd: Je crois que nous en tenons compte dans notre mémoire. Nous disons qu'il faut utiliser plusieurs approches. Par le passé, on a toujours beaucoup trop insisté sur la réglementation directe. Nous pensons qu'il faudrait d'abord essayer la méthode volontaire. Elle ne donnera pas toujours de bons résultats et, dans ce cas–là, nous recommandons les solutions législatives. Nous sommes cependant également d'avis que, en s'occupant des moutons noirs qui agissent à leur guise, il ne faut pas prendre de mesures nuisant aux moutons blancs qui ont suivi le droit chemin.

[*Text*]

A similar issue was discussed by the MIACC group in looking at how you would combine voluntary and legislative approaches to emergency response. I think the key in this—it's in their report, it's in our brief, recommendation 6, which I referred to earlier—is that when you do take the legislative or regulatory approach, it should be able to be done in a way that encourages and supports and doesn't complicate or constrain what's being done successfully in a voluntary way. That requires a more flexible legislative approach than we've perhaps used in the past, and that's why we think there's an important amendment to be made to CEPA to provide that legislative flexibility.

But we certainly agree with you. We don't see the voluntary approach as being the only solution. It won't work for everyone in all cases. And for those who are outside the fold, yes, what you're saying is correct, but let's have an approach where you don't penalize the ones who are working well with the voluntary system.

La vice–présidente (Mme Guay): Monsieur Adams, la parole est à vous.

M. Adams (Peterborough): Je vous remercie, madame la présidente.

I notice in various parts of your report you mentioned science–based decision–making. I understand what it means and I understand what you mean by it in the report. But in the main place where it actually is a subheading, you continue to actually cast doubts, I think, on ecosystem science—at least implied doubts about ecosystem science.

In fact, then, what does that mean with respect to science–based decision–making? There are in fact, as we all know, doubts no matter how scientifically based decision are. Would you care to comment on that.

Mr. Shepard: That gets to the precautionary principle. I'll ask our toxicologist, to whom we've assigned that subject, to take over.

Mr. Geoffrey C. Granville (Toxicologist, Canadian Chemical Producers' Association): The concept really is that science is an iterative process, it's a forever thing. You learn by science. When science can answer a question, it should be used.

On something like ecosystem approach, still there's a lot of doubt as to what we mean by ecosystem approach. There are some cases where we know exactly what we mean. So I'm not saying nobody knows. But to say there should be a science–based ecosystem approach right now is a very complicated concept. We don't know quite what we mean in every case; therefore, to define it before the science is ready to be used is just inappropriate.

So if you want to use science in legislation and in dealing with the regulations, you should not develop an ecosystem science approach when there isn't one there, basically. So if there are cases, if there are specific aspects where you can

[*Translation*]

• 1645

Le CCAIM a parlé d'un problème identique au sujet de la façon de combiner les approches volontaires et législatives en matière de mesures d'urgence. Cela figure dans le rapport et c'est la recommandation 6 de notre mémoire, et j'y ai fait allusion tout à l'heure; l'idée fondamentale est que, si l'on agit par la voie législative ou réglementaire, il faudrait veiller à encourager et appuyer ce qui se fait de façon volontaire sans créer des complications ou des limitations. Il faudra peut–être adopter des mesures législatives plus souples qu'elles ne l'étaient par le passé et nous pensons donc qu'il faudrait apporter à la LCPE un amendement important prévoyant précisément cette souplesse.

Nous sommes néanmoins certainement d'accord avec vous. L'approche volontaire ne nous paraît pas la seule solution. Elle ne marchera pas avec tout le monde dans tous les cas. Et quant à ceux qui ne suivaient pas le mouvement général, oui, ce que vous avez dit est juste, mais il faut adopter une méthode permettant de ne pas pénaliser ceux qui utilisent de façon satisfaisante le système volontaire.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Mr. Adams, you have the floor.

Mr. Adams (Peterborough): Thank you, Madam Chair.

Je remarque que vous parlez à plusieurs reprises dans votre mémoire de la prise de décision ayant un fondement scientifique. Je comprends ce que cela veut dire et ce que vous entendez par là. Mais là où vous en faites le sous–titre d'une chapitre, vous continuez de mettre en doute, me semble–t–il, les connaissances scientifiques relatives aux écosystèmes, vous laissez tout au moins planer un certain doute.

En fait, donc, quelles sont les conséquences de cela vis–à–vis de la prise de décision à fondement scientifique? Comme chacun le sait, des doutes existent, quel que soit le fondement scientifique d'une décision. Qu'en pensez–vous?

M. Shepard: Cela touche la question des précautions à prendre. Je vais céder la parole à notre toxicologiste, que nous avons chargé de ce domaine.

M. Geoffrey C. Granville (toxicologiste, Association canadienne des fabricants de produits chimiques): On part en fait du principe que la science est un processus itératif, sans début ni fin, c'est une source d'apprentissage. Lorsque la science fournit une réponse à une question, il faut s'en servir.

En ce qui concerne la référence aux écosystèmes, on ne sait pas encore très bien ce qu'on entend par là. Dans certains cas, les choses sont bien définies. Je ne veux donc pas dire que personne ne sait rien mais il serait beaucoup trop compliqué d'affirmer que l'on devrait se référer aux écosystèmes en s'appuyant sur des bases scientifiques à l'heure actuelle. Nous ne savons pas toujours très bien ce que cela recouvre; on ne peut donc tout simplement pas définir de quoi il retourne tant que l'on n'a pas atteint un niveau scientifique suffisant pour cela.

Si vous voulez donc vous appuyer sur des fondements scientifiques sur le plan législatif et réglementaire, le principe fondamental est qu'il ne faut pas chercher à élaborer une méthode fondée sur la science et les écosystèmes puisque celle–

[*Texte*]

actually define ecosystem health goal or something specific that is definable, measurable and realizable, it should be done. But before that time happens, you don't fossilize the science by defining something that is very hard or impossible to measure, because it doesn't allow any future innovation.

Mr. Adams: The science of toxicology has made phenomenal progress and changes in the last 10 years. So who's to say, then, when in a particular science we are in a position to say this is scientifically based?

Mr. Granville: I couldn't really say when it will be. But we know there will be a time when the database is there and when the science community can have meaningful debates, can come out with recommendations. That will be the time.

Mr. Adams: You mentioned risk management science and you mentioned prioritization, for example. What is your view on the present status of risk management science as a science that will give us predictions that can be calculated and so on?

Mr. Granville: The same sort of comment there. Risk management as a concept is a solid analytical tool and therefore it's a very good tool. The problem sometimes with risk management is you do not have the inputs to make a very sound decision. If you're told that, say, a radar gun can take the speed of a car as being 60 kilometres an hour plus or minus 50 kilometres, that's not very useful. But if you know it's 60 kilometres an hour plus or minus 1, that's a very different thing. So one can use risk management all the time, because a radar gun of 60 plus or minus 30 is still a risk management approach; it's just one that I presume you would not wish to use to regulate the speed on the highways.

So risk management as a concept is sound. One must be very aware of the quality of the inputs. When the quality is good the output is good, and therefore you can use it with much more confidence than when you have much doubt about the inputs.

• 1650

Mr. Adams: Are the levels of confidence in toxicology uniformly high?

Mr. Granville: Definitely not. There are some cases when we are very confident that we know the hazards, the risks and the exposures to a substance. There are other times when we're not. It's a bit like what Gordon Lloyd was saying before about the wide spectrum of approaches. Toxicology is a subject that when you are very comfortable and confident that you know what the cause, the effects and the results are, you should be much more comfortable in making decisions and taking actions.

Mr. Adams: I agree with the intent of the recommendations. I was just interested.

Mr. Finlay (Oxford): I have a couple of questions. One goes right back to page i of your executive summary. You say, "CCPA defines sustainable development as the integration of economic and environmental decision making". For what

[*Traduction*]

ci n'existe pas. Si on peut dans certains cas définir un objectif de santé d'un écosystème ou une autre choses précise que l'on peut définir, mesurer et mettre en oeuvre, il faut le faire. Mais tant qu'il n'en est pas ainsi, il ne faut pas fossiliser la science en définissant quelque chose qui est très difficile ou impossible à mesurer, parce que cela empêche toute innovation ultérieure.

M. Adams: La toxicologie a énormément progressé et changé au cours des 10 dernières années. Qui pourrait donc dire à propos de telle ou telle science que l'on est en mesure de dire que telle chose repose sur un fondement scientifique?

M. Granville: Je ne pourrais vraiment pas vous dire comment cela sera possible. Nous savons néanmoins qu'il arrivera un moment où l'on disposera des données nécessaires et où la communauté scientifique pourra avoir des débats sérieux et présenter des recommandations. C'est ce moment–là qu'il faut attendre.

M. Adams: Vous avez par exemple parlé de la gestion des risques et de l'établissement de priorités. Que pensez–vous de la situation actuelle de la gestion des risques en tant que science sur la base de laquelle on puisse faire des prévisions quantifiables, etc.?

M. Granville: Je vous répéterai à peu près la même chose. La gestion des risques est un solide outil analytique, très utile. Le problème est toutefois que l'on n'a pas toujours les données nécessaires à la prise de bonnes décisions. Si on vous dit par exemple qu'un radar peut mesurer à 50 kilomètres près la vitesse d'une voiture roulant à 60 kilomètres heure, cela ne sert pas à grand–chose. Si vous savez par contre que cette mesure est bonne à 1 kilomètre près, c'est tout à fait différent. On peut donc toujours utiliser la gestion des risques, puisque l'utilisation d'un radar vous indiquant une vitesse de 60 kilomètres heure à 30 kilomètres près constitue une forme de gestion des risques. Je suppose cependant que vous ne voudriez pas qu'on l'utilise pour réglementer la vitesse sur les routes.

La gestion des risques constitue donc un concept très valable mais il faut être très conscient de la qualité des intrants. Lorsqu'ils sont bons, on obtient de bons résultats et on peut donc s'en servir avec beaucoup moins d'inquiétude que lorsqu'on a des doutes sérieux au sujet des intrants.

M. Adams: Est–ce que les niveaux de confiance sont uniformément élevés en toxicologie?

M. Granville: Certainement pas. Dans certains cas, nous sommes convaincus de connaître les dangers et les risques présentés par une substance. Dans d'autres cas, non. C'est un peu la même chose que ce que disait tout à l'heure Gordon Lloyd à propos du large éventail de méthodes possibles. En toxicologie, quand on peut être tout à fait convaincu de savoir quels en sont la cause, les effets et les résultats, on hésite beaucoup moins à prendre des décisions et des mesures.

M. Adams: Je suis d'accord avec le sens de cette recommandation. J'étais simplement curieux.

M. Finlay (Oxford): J'ai deux questions. La première concerne la page i de votre résumé. Vous indiquez: «la CFPC définit le développement durable comme l'intégration de la prise de décisions économique et environnementale». À quelle fin?

[*Text*]

purpose? All I can gather from the rest of that paragraph is that it's so that we can prosper in the global economy. It seems to me there is a purpose in the Brundtland definition that goes well beyond that. I'm a little concerned that yours does not.

M. Lachance: Vous soulevez un très bon point.

What we we're trying to say—and maybe we were not successful in saying it—is that there are a number of definitions out there—the one in the Brundtland commission's report, the one that was developed for the World Industry Council, and the one by the International Institute for Sustainable Development. There are a number of definitions. They all share in common, however, integrated decision–making processes, the integration of environmental and economic considerations, and vice versa.

What we are saying is that irrespective of the definition the committee will want to agree on—and that may be a bit of a moving target—we agree with the common element that exists in all those definitions, which is integrated decision–making. This is what we try to convey in our recommendation, and if we were not successful in being clear about the ultimate goal of sustainable development, we apologize for that.

Mr. Finlay: The other concerns the statement on R.1 regarding section 16 of CEPA. In your recommendations you say:

> Amend section 16 as necessary to clarify that the current NPRI requirements are lawful concerning the collection of emissions information and projections and their annual public release.

Then on page R.4 you say:

> CCPA does not support expanding NPRI or its legislative basis to provide information going beyond tracking emissions and reductions.

Is there a contradiction there?

Mr. Lloyd: No. There are two issues. The multi–stakeholder consensus process that developed NPRI agreed on an approach that the current NPRI collects information on, that companies should provide information on their emissions. That's what we collect under NERM as well.

There is some concern by some of the lawyers in the government that section 16, under which that information is collected, wasn't originally designed to do that, and they were bending that section to allow the act to grab on to this agreement that had been made in the multi–stakeholder process and to implement it, and that this section might not actually be lawful for that purpose. There's a question of clarifying that what was agreed to in the NPRI process—and companies are filing information—can in fact be done under the act. We're fully supportive of that.

There's a separate issue that questions whether emissions information is what should be tracked. We certainly believe emissions information is the key to what the public is interested in in terms of providing the credibility on whether companies are in fact improving their environmental performance. If your emissions are going down, that's good; that shows you're achieve something.

[*Translation*]

Tout ce que je peux voir dans le reste du paragraphe c'est qu'il s'agit d'assurer la prospérité dans l'économie mondiale. Il me semble que la définition de Brundtland va beaucoup plus loin. J'ai malheureusement l'impression que ce n'est pas le cas pour la vôtre.

Mr. Lachance: You are raising a very good point.

Ce que nous essayons de dire—et nous n'y parvenons peut–être pas très bien—c'est qu'il existe un certain nombre de définitions, celle du rapport de la commission Brundtland, celle qu'a élaborée le World Industry Council et celle de l'Institut international du développement durable. Il y a donc plusieurs définitions. Elles ont néanmoins toutes en commun l'intégration des processus de prise de décisions écologiques et économiques, et vice–versa.

Pour nous, quelle que soit la définition que choisisse le Comité—et il est sans doute bien difficile de s'entendre là–dessus—, nous sommes d'accord avec l'élément commun à toutes ces définitions, l'intégration de la prise de décisions. C'est ce que nous essayons d'exprimer dans notre recommandation et, si nous ne parvenons pas à exprimer clairement cet objectif ultime du développement durable, nous vous prions de nous en excuser.

M. Finlay: Mon autre question porte sur votre déclaration à la page 2 au sujet de l'article 16 de la LCPE. Votre recommandation est la suivante:

> Modifier l'article 16 au besoin pour clarifier le fait que les exigences actuelles du RNRP sont légales en ce qui a trait à la collecte de renseignements sur les émissions, les prévisions et leur publication annuelle.

Ensuite, à la page 9, vous déclarez:

> L'ACFPC n'appuie pas l'idée d'étendre le RNRP ou son fondement législatif pour qu'il puisse fournir des renseignements allant au–delà du suivi des émissions et des réductions.

N'y a–t–il pas là une contradiction?

M. Lloyd: Non. Ce sont deux questions distinctes. Le processus consensuel multipartite qui a donné naissance au RNRP a accepté l'idée que le RNRP rassemble de l'information sur les émissions et que les entreprises fournissent cette information. C'est également ce que nous rassemblons dans le cadre du PDRE.

Certains avocats du gouvernement ont des inquiétudes parce que l'article 16, en vertu duquel cette information est recueillie, n'avait pas été initialement conçu à cette fin et on en a élargi l'interprétation pour permettre à la loi de profiter de cet accord intervenu dans le cadre du processus multipartite et de le mettre en oeuvre, alors que cet article ne convient peut–être pas légalement à cela. Il faudrait vérifier si ce sur quoi on s'est entendu dans le cadre du processus du RNRP—et les entreprises fournissent l'information requise—peut véritablement se faire en vertu de cette loi. Nous sommes tout à fait en faveur de cela.

Il y a une autre question qui se pose, celle de savoir si c'est bien l'information au sujet des émissions qui doit faire l'objet d'un suivi. À notre avis, l'information relative aux émissions est assurément essentielle du point de vue du grand public pour ce qui est d'établir de façon crédible si les entreprises améliorent vraiment leur comportement vis–à–vis de l'environnement. Si vos émissions diminuent, c'est positif, cela veut dire que vous atteignez un certain résultat.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1655

There's another group, though, of environmentalists who want to collect all kinds of other information, and we don't think that's appropriate. So what we're trying to say at the second page you referenced, page R.4, is that we don't agree with the NPRI process being expanded to cover these areas that we don't think are particularly germane to improving public confidence that environmental management is improving. It would be very costly. I think they would complicate the information picture that's going out to the public.

A lot of them get into use information, where confidentiality concerns arise. We don't think there are any confidentiality concerns about emissions information. That should be public knowledge. But in terms of what your inputs are into your process and what not, there are lots of confidentiality concerns.

So we think the present NPRI is excellent. We need to make sure it's lawful. But some people's ideas about changing the NPRI we don't think are good ideas and we would oppose them.

Mr. Finlay: I don't know whether you gentlemen will be here for the rest of the session or not, possibly not. You talk a good deal about voluntary approaches. I particularly like your statement about that and I would certainly like to see it used as much as it can be.

It seems to me, though, a voluntary approach involves, for many of us, a change in attitude. As a new MP, I have a great problem with attitude not only on the part of some of our witnesses but on the part of some of our government departments. I will merely make it as a small point but, I think, significant.

We have three briefs this afternoon, Madam Chair. I would like to commend the Canadian Energy Pipeline Association, who presented us with a brief that is typed on both sides of the sheet and takes about five pages. The other briefs, including the one from the chemical producers, are printed on one side of the sheet and hence use twice as much paper as is necessary.

Well, it's a government department that is screwed up, you see, because they have—

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Mr. Finlay, the printing

c'est la responsabilité du greffier.

A voice: [*Inaudible—Editor*]

Mr. Finlay: He's heard it before, gentlemen.

Mr. Lachance: For the record, we printed on both sides.

La vice–présidente (Mme Guay): J'aurais personnellement deux questions assez importantes à vous poser, dont l'une est l'approche volontaire. J'ai discuté de l'approche volontaire avec nos représentants des papetières du Québec qui favorisent beaucoup l'approche volontaire. Par contre, ce qui est inquiétant dans ce domaine–là, c'est qu'il n'y a pas de base, il n'y a pas de pourcentage minimum; et ce qui peut être inquiétant c'est que vous le faites quand vous voulez et comme vous le voulez.

Il y a néanmoins d'autres écologistes qui veulent recueillir toutes sortes d'autres informations, ce qui ne nous apparaît pas approprié. C'est ce que nous essayons de dire à la deuxième page que vous avez citée, la page 9: Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée d'étendre le RNRP à ces questions qui ne nous paraissent pas particulièrement propres à améliorer la confiance du public en ce qui concerne l'amélioration de la gestion environnementale. Cela coûterait très cher et je crois que l'information diffusée publiquement y perdrait en clarté.

Il est beaucoup question d'information sur l'utilisation, ce qui pose des problèmes en matière de confidentialité alors que ce n'est pas le cas avec l'information sur les émissions qui doit être du domaine public. Par contre, pour ce qui est de ce qu'une entreprise utilise dans ses opérations, cela pose toutes sortes de problèmes de confidentialité.

Nous pensons donc que le RNRP actuel est excellent et il faut s'assurer qu'il est légal. Mais la façon dont certains voudraient modifier le RNRP ne nous paraît pas bonne et nous nous y opposerions.

M. Finlay: Je ne sais pas si vous allez rester ici, messieurs, pendant le reste de la séance; peut–être pas. Vous parlez beaucoup des démarches volontaires. Votre déclaration à ce sujet me plaît particulièrement et j'aimerais certainement que l'on y ait recours le plus possible.

Il me semble cependant qu'une approche volontaire nécessite, de la part de beaucoup d'entre nous, un changement d'attitude. En tant que nouveau député, j'ai des difficultés avec l'attitude non seulement de certains de nos témoins, mais également de certains ministères du gouvernement. Je n'insisterai pas beaucoup là–dessus, mais cela me paraît néanmoins important.

Nous avons trois mémoires, cet après–midi, madame la présidente. Je voudrais féliciter l'Association des pipelines de ressources énergétiques qui nous a présenté un mémoire imprimé des deux côtés de chaque feuille et qui occupe environ cinq pages. Les autres mémoires, y compris celui des fabricants de produits chimiques, ne sont imprimés que sur une face de chaque feuille et ils utilisent donc deux fois trop de papier.

En fait, la faute en incombe à un ministère du gouvernement, en fait, parce que. . .

La vice–présidente (Mme Guay): Monsieur Finlay, l'impression des textes

is under the clerk's responsibility.

Une voix: [*Inaudible—Éditeur*]

M. Finlay: On lui a déjà dit, messieurs.

M. Lachance: À tire d'information, je vous signale que nous avons imprimé des deux côtés les feuilles.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): I would personally like to ask you two other important questions, one of which deals with the voluntary approach. I discussed it with representatives of the Quebec paper mills and they are very much in favour of that approach. However, what is rather disturbing, is that there's no basis, there's no minimum percentage; another matter of concern may also be that you do it when you want and as you want to do it.

[*Text*]

Je me demande si votre association n'accepterait pas une base volontaire, mais avec un pourcentage minimum qui respecterait l'environnement et si vous réussissez à dépasser ce pourcentage, il ne faudrait pas que vous soyez pénalisé, ni qu'on vous force instantanément à ce nouveau pourcentage. Autrement dit, il faut quand même une base et je vois que dans ce document, on n'en parle pas. On parle seulement d'une approche volontaire.

Mr. Lloyd: Our document tries to make it clear that there's a broad range of voluntary approaches. I think one of the most powerful things about the voluntary approach is the need to hold up what is achieved to public scrutiny. That's why things like NERM and NPRI, which show how the emissions are decreasing, are so important. If companies discuss their progress either in the papers or through community awareness programs with their local communities, and you have that public awareness of what they're doing, it's a very powerful force for improvement. The kinds of targets you're talking about in a lot of voluntary approaches are basically self–imposed.

[*Translation*]

I wonder whether you're association would agree to a voluntary basis but with a minimum percentage that would ensure protection of the environment; if you manage to exceed that percentage, we should make sure that you wouldn't be penalized by being forced right away to comply to that new percentage from then on. In other words, we still need some basis and I notice that there is no mention of it in this document. You only refer to a voluntary approach.

M. Lloyd: Nous essayons dans ce document de montrer clairement qu'il y a toute une gamme d'approches volontaires. Je pense que l'un des aspects des plus intéressants de cette approche est la nécessité de permettre au public d'examiner les résultats atteints. Voilà pourquoi des choses comme le PDRE et le RNRP, qui montrent dans quelle mesure les émissions diminuent, sont si importantes. Si les entreprises parlent des progrès qu'elles ont réalisés soit dans les journaux soit par le truchement de programmes de sensibilisation de la collectivité, et si le public est au courant de ce qu'elles font, c'est quelque chose qui favorise fortement une amélioration de la situation. En fait, dans de nombreux cas de démarche volontaire, ce sont les entreprises qui s'imposent elles–mêmes le genre d'objectif dont vous parlez.

• 1700

If you look at our NERM report, because of this process our members seem to have come in under the hurdles of whatever the targets are. There's an NOx/VOC management plan for reductions in emissions there. We have done better than that. It wasn't a legal requirement. As soon as you create a legal requirement, I'm afraid one of the things you do is take away from the ethical drive that is part of responsible care in dealing with something in terms of public expectations for continuous improvement, and all of a sudden you know that's all you have to do. You have to meet whatever that target is, if it's a legal target, and that's it. If you don't have that legal target, I think you get more of the ethics kept in it and the drive from a spirit of continuous improvement.

But there are other voluntary approaches that do have targets associated with them, and we're not ruling that out. I think the ARET process is important there. The targets were established through stakeholder discussions for reductions in emissions that varied in severity depending on what type of substance you were dealing with, and this is something our membership is complying with. We're working towards trying to get 100% of our members participating in the ARET process. We're not there yet but we're close, and we're continuing to get more of our members involved.

Targets sometimes can play a role, but I think you have to be mindful that when they're there you may find that the target is all somebody goes for, while we have a fair amount of experience where people are going beyond what might be if it were a legal target.

La vice–présidente (Mme Guay): À mon avis, il faut avoir un barème. Si les gens réussissent à le dépasser, si les compagnies réussissent à diminuer leur pollution et à augmenter leur pourcentage de dépollution, on pourrait leur offrir un *incentive*, une sorte de récompense pour justement les encourager à continuer.

Si vous examinez le rapport que nous avons préparé pour le PDRE, vous verrez que, grâce à cela, nos membres semblent être toujours restés en–dehors du maximum fixé, quel qu'il soit. Il y a un plan de gestion concernant les réductions des émissions du type NOx/VOC. Nous avons dépassé les exigences. Je crains que toute obligation légale brise les normes éthiques indispensables pour la gestion responsable face aux attentes du public en matière d'amélioration constante de la situation, parce que d'un seul coup on sait qu'il n'y a pas besoin d'en faire plus. Lorsque la loi fixe un objectif, il faut le respecter, sans plus. Si la loi n'en fixe pas, la composante éthique reste la plus importante et on est plus entraîné par un esprit d'amélioration constante.

Mais il existe d'autres démarches volontaires qui s'accompagnent d'objectifs déterminés, et nous n'excluons pas cette possibilité. L'ARET me paraît important dans ce contexte. Il y a eu des discussions entre les intervenants pour établir des objectifs de réduction des émissions plus ou moins rigoureuses selon le type de substance concernée et nos membres respectent ces exigences. Nous essayons d'obtenir une participation de 100 p. 100 de nos membres à l'ARET. Nous n'avons pas encore atteint ce chiffre mais nous en approchons et nous continuons à y faire participer de plus en plus de nos membres.

Les objectifs chiffrés ont parfois un rôle à jouer mais il ne faut pas oublier que, lorsqu'ils existent, on risque de constater que les gens se contentent alors d'atteindre ces objectifs alors que nous avons souvent constaté que, par eux–mêmes, les gens vont au–delà de l'objectif que pourrait fixer la loi.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): I think that we need some yardstick. If people exceed the requirements, if companies manage to decrease their pollution and to increase their cleanup percentage, we might give them some incentive, some kind of reward, precisely to encourage them not to change their ways.

[*Texte*]

J'insiste pour dire qu'il faut garder un barème. Il ne faut pas le faire disparaître et encourager l'action sur une base volontaire. C'est dangereux pour l'environnement.

Mr. Lloyd: I think what you're talking about is more in the realm of creating an economic instrument. As I said, there are three broad ways we can deal with these issues. There are traditional command and control regulations, which we've got a lot of experience with but which clearly need to be supplemented by some things. We also have some experience with voluntary approaches. Another area is economic instruments, where we don't really have a lot of experience.

Dave Goffin may want to talk a bit more on some of the discussions that have gone on about this, but we do say in our brief note that we think there should be enabling provisions built into CEPA so that when economic instruments come along that are judged to be appropriate for a particular issue, the act would be able to support them. But we're not quite as sure in the economic instrument area as we are, say, in the voluntary approach area of what does and doesn't work. We have experience with voluntary approaches working. In our sector, at least, we don't have the same level of experience with economic instruments.

La vice–présidente (Mme Guay): Merci beaucoup. Est–ce qu'on a besoin d'un deuxième tour? Non. Merci beaucoup, messieurs, pour votre présentation. Ce fut très intéressant et je pense que nous en tiendrons compte dans notre étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Merci.

• 1705

Mr. Lloyd: Thank you very much.

La vice–présidente (Mme Guay): J'aimerais inviter le groupe de l'Institut canadien des produits pétroliers, ainsi que l'Association des pipelines de ressources énergétiques à se joindre à nous, ici, s'il vous plaît. Nous avons Robert A. Hill et Robert Falls.

Bonjour messieurs. Vous serait–il possible de vous présenter par groupe et de présenter votre mémoire chancun à votre tour? Ensuite on pourra poser des questions à l'un ou l'autre des groupes.

À vous la parole.

M. Brendan Hawley (directeur des affaires publiques, Institut canadien des produits pétroliers): Merci madame la présidente. Je m'appelle Brendan Hawley, de l'Institut canadien des produits pétroliers. À ma droite, il y a mon collègue Roger Lafleur, directeur des affaires techniques de l'Institut.

It's a pleasure to appear before the committee this afternoon, Madam Chair, to present our views on CEPA. We would like to commend the committee for its investigation of the act and also for taking the opportunity in its review to test for the effectiveness of the act.

We'd also like to take this opportunity to commend the CEPA office at Environment Canada for the number of profiles and background studies they have prepared over the summer, which have certainly contributed to enhancing the quality of the dialogue around this particular issue.

[*Traduction*]

I stress that we should keep some yardstick. We should not do away with it and encourage only a voluntary approach. It is dangerous for the environment.

M. Lloyd: Je crois que ce dont vous parlez concerne plutôt la création d'un instrument économique. Comme je l'ai dit, il y a en gros trois façons de régler ces questions. Il y a l'approche réglementaire directe traditionnelle, mais qu'il faut de toute évidence compléter par d'autre chose. Nous avons également une certaine expérience des démarches volontaires. Par ailleurs, il y a les instruments économiques, à propos desquels nous avons en fait assez peu d'expérience.

Dave Goffin va peut–être dire encore quelques mots à propos de tout cela, mais nous disons dans le bref texte que nous y consacrons que, à notre avis la LCPE devrait contenir des dispositions habilitantes permettant éventuellement de favoriser de nouveaux instruments économiques qui paraîtraient adaptés à une question particulière. Nos idées ne sont néanmoins pas tout à fait aussi arrêtées en ce qui concerne les instruments économiques que, par exemple, l'approche volontaire pour ce qui est de savoir ce qui donne ou non de bons résultats. Nous savons que l'approche volontaire peut donner de bons résultats. Nous n'avons pas autant d'expérience en ce qui concerne les instruments économiques, tout au moins dans notre secteur.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Thank you very much. Do we need a second round? No. I thank you very much for your presentation. It has been very interesting and I think that we'll take it into account in our review of the Canadian Environmental Protection Act.

Thank you.

M. Lloyd: Merci beaucoup.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): I would now like to ask the groups representing the Canadian Petroleum Products Institute and the Canadian Energy Pipeline Association to join us, please. They are Robert A. Hill and Robert Falls.

Good afternoon, gentlemen. Could you introduce your group and present your brief one after the other? We will then be able to ask questions to either of you.

You now have the floor.

Mr. Brendan Hawley (Director of Public Affairs, Canadian Petroleum Products Institute): Thank you, Madam Chair. My name is Brendan Hawley, I am with the Canadian Petroleum Products Institute. My colleague Roger Lafleur, Director of Technical Affairs of the Institute, is sitting on my right.

C'est un plaisir pour moi que de me présenter devant votre comité cet–après–midi, madame la présidente, pour vous présenter notre point de vue au sujet de la LCPE. Nous aimerions féliciter le comité d'examiner cette loi et de profiter de cette occasion pour en évaluer l'efficacité.

Nous aimerions également profiter de cette occasion pour féliciter le bureau de la LCPE à Environnement Canada pour tous les profils et toutes les études de fond qu'il a préparées au cours de l'été et qui contribuent certainement à relever le niveau des discussions concernant cette question.

[*Text*]

Our institute has submitted a very general brief geared more towards principles around CEPA. Reviewing them very briefly, we have noted the expansion of CEPA's mandate over the years to cover many areas of activity. Perhaps at this point in time it would be worth while reviewing and perhaps redefining general objectives of the legislation. We have noted the discussion concerning the incorporation of sustainable development into the definition of CEPA, and we would certainly consider that to be a positive development.

We have noted a number of principles in our submission, such as the use of Canadian–made solutions for dealing with Canadian environmental challenges, and the need to harmonize federal and provincial agendas. Ours is an industry that certainly must deal with a number of provincial regulations. We also have overriding federal programs that touch on areas of similar concern and interest. At times there may be some confusion as to the aims and objectives.

A primary concern of ours is the test for economic efficiency. Ours is an industry that in 1986 went into a free trade environment with the United States and has competed successful in terms of the sale of our products into the United States. We have recently gone through a very severe and dramatic restructuring, and we now find ourselves in a position where the financial resources available to us are limited. We want to apply those in ways that are the most effective and deliver the greatest benefit for all Canadians. We really feel the best approach for this is to move towards a set of environmental prioritizations, a theme that I believe has been raised by other interveners.

[*Translation*]

Notre institut a présenté un mémoire très général portant plutôt sur les principes généraux relatifs à la LCPE. En les passant brièvement en revue, nous avons noté que le mandat de la LCPE s'était élargi au fil des ans à de nombreux secteurs d'activité. Le moment est peut–être venu d'examiner, voire de redéfinir, les objectifs généraux de cette loi. Nous avons remarqué que certains souhaitent que l'on intègre le développement durable dans la définition de la LCPE, ce qui nous paraîtrait certainement positif.

Nous avons signalé un certain nombre de principes, dans notre mémoire, notamment d'utiliser une solution d'origine canadienne pour faire face aux problèmes environnementaux du Canada, ainsi que la nécessité d'harmoniser les priorités fédérales et provinciales. Notre industrie est certainement assujettie à de nombreuses réglementations provinciales. Il existe aussi des programmes fédéraux portant sur les mêmes problèmes mais qui ont préséance sur celles–ci. Les intentions et les objectifs des unes et des autres ne sont pas toujours très claires.

Ce qui nous préoccupe particulièrement est l'aspect économique. Notre secteur d'activité s'est trouvé plongé en 1986 dans des conditions de libre–échange avec les États–Unis et nous nous sommes montrés compétitifs en ce qui concerne les ventes de nos produits dans ce pays. Nous avons récemment effectué une restructuration très rigoureuse et à grande échelle et nous ne disposons plus maintenant que de ressources financières limitées. Nous voulons les utiliser aussi efficacement que possible en en faisant profiter au mieux la population canadienne. Nous pensons vraiment que la meilleure façon d'y parvenir est d'essayer d'établir des priorités environnementales, thème qui, je crois, a déjà été soulevé par d'autres intervenants.

• 1710

We believe very strongly in the use of voluntary and economic approaches in addressing environmental problems. We do note as a caveat, however, that environmental solutions are best applied when there's universal participation. Clearly there are occasions when it is not possible to engage complete voluntary compliance in a particular initiative, so our only caveat is that there are occasions when a regulatory framework may need to apply in order to ensure universal participation in an initiative.

In closing, Madam Chair, we would simply encourage the committee in its work. I have not spoken in detail about it, but we have worked with various federal departments over the past two years on the development of an environmental priority–setting model that relates to the environmental prioritization I referred to earlier. We would certainly like the committee to review this work, or at least be aware of this work, and in principle adopt the notion of environmental prioritization.

We also would like to encourage the members of the committee to incorporate into their deliberations a review for effectiveness in delivering measurable environmental benefits and supporting economic efficiency, prior to the introduction of legislation as law. We'd also like to encourage the committee to review new pieces of legislation under CEPA to determine how they are harmonized with other provincial objectives.

Nous sommes fermement convaincus que les problèmes environnementaux nécessitent des approches volontaires et économiques. Il faut toutefois signaler que les solutions environnementales sont surtout efficaces lorsque tout le monde y participe. Il n'est évidemment pas toujours possible de faire en sorte que tous les participants à une initiative donnée respectent volontairement leurs obligations, notre seule réserve est donc que, dans certains cas, un cadre réglementaire peut être nécessaire pour assurer la participation universelle à une initiative.

Pour terminer, madame la présidente, nous aimerions simplement encourager le comité dans ses travaux. Je n'ai pas abordé la question en détail, mais nous avons collaboré avec différents ministères fédéraux au cours des deux dernières années pour mettre au point un modèle d'établissement de priorités environnementales rattachées à ce que j'ai évoqué tout à l'heure. Nous aimerions certainement que le comité examine ce travail ou qu'il soit au moins au courant de son existence et qu'il adopte le principe de l'établissement de priorités environnementales.

Nous aimerions également encourager les membres du comité, lorsqu'ils examinent un projet de loi avant son entrée en vigueur, d'examiner l'efficacité de celui–ci en ce qui concerne ses retombées environnementales mesurables et ses conséquences économiques. Le comité pourrait également examiner de nouveaux textes législatifs relevant de la LCPE pour voir dans quelle mesure ils sont en harmonie avec les autres objectifs des provinces.

[*Texte*]

We would like to thank the committee for hearing us this afternoon, and we certainly welcome the opportunity to respond to any questions you may have.

La vice–présidente (Mme Guay): Merci beaucoup. Nous passons à l'autre groupe, s'il vous plaît.

Mr. Robert A. Hill (Vice–President, Technology and Operations, Canadian Energy Pipeline Association): Thank you, Madam Chair. I'm vice–president of technology and operations for the Canadian Energy Pipeline Association. I'm a member of our association's environmental and safety committee, and also a member of our association's greenhouse gas emissions management committee.

With me here today is Dr. Robert Falls from Westcoast Energy, one of our member companies. Robert is chairman of Westcoast's sustainable development council. He is also chairperson of our association's greenhouse gas emissions management committee. He's going to assist me with the questions and answers.

Madam Chair, I would like to thank the committee for the opportunity of appearing in support of the Canadian Energy Pipeline Association's brief. We are pleased to participate in this review process of the Canadian Environmental Protection Act. I trust the members of the committee have had an opportunity to read our brief. I would now like to highlight some of the key points contained in the document.

I should point out that our association is relatively new. We've been up for little more than a year. To describe what we do, the Canadian Energy Pipeline Association represents 11 of Canada's oil and gas pipeline companies. Collectively we transport more than 90% of Canada's oil and gas. Our combined assets are in excess of $15 billion.

I should also highlight that seven of the companies are regulated by the National Energy Board, and the other four are regulated by provincial agencies in the provinces of Alberta and Saskatchewan.

These companies have been subject to environmental regulation for many years and have made many significant contributions towards protection of the environment. These companies also have the experience and the skills to deal effectively with environmental legislation. We are looking forward in this regard to a continuing participation in the CEPA review process, and hope we have the opportunity to provide that future input.

As our brief indicates, we do not believe a major rewrite of the CEPA legislation is warranted. This comment is predicated on the view that adequate environmental protection legislation currently exists for the construction and the operation of pipelines in Canada.

A key example of this is in the area of emergency response. Prevention planning and contingency planning are currently regulated by the National Energy Board and the provinces, but many of our companies treat these as minimum operating standards. For example, many companies use additional guidelines and standards, and one of these is the CSA—Canadian Standards Association—Z731, which is all about emergency planning guidelines, which the National Energy

[*Traduction*]

Nous remercions le comité de nous avoir écoutés cet après–midi et nous serons certainement heureux de répondre à vos questions éventuelles.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Thank you very much. We'll now hear from the other group, please.

M. Robert A. Hill (vice–président, Opérations et technologies, Association des pipelines de ressources énergétiques): Merci, madame la présidente. Je suis vice–président, Opérations et technologies, de l'Association des pipelines de ressources énergétiques. Je fais partie du comité de l'environnement et de la sécurité de notre association, ainsi que de son comité de la gestion des émissions de gaz à effet de serre.

Je suis accompagné aujourd'hui de M. Robert Falls, de Westcoast Energy, l'une des entreprises membres de notre association. Robert est président du conseil de développement durable de Westcoast et c'est également le président du comité de la gestion des émissions de gaz à effet de serre de notre association. Il m'aidera à répondre à vos questions.

Madame la présidente, je voudrais remercier le comité de nous donner la possibilité de venir défendre le mémoire de l'Association des pipelines de ressources énergétiques. Nous sommes heureux de participer à cet examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je suppose que les membres du comité ont pu lire notre mémoire. Je voudrais maintenant souligner certains des points saillants de celui–ci.

Je dois signaler que notre association est relativement nouvelle. Nous existons seulement depuis un peu plus d'un an. L'Association des pipelines de ressources énergétiques représente 11 entreprises canadiennes s'occupant de gazoducs et d'oléoducs, qui transportent plus de 90 p. 100 du pétrole et du gaz canadien. La somme de nos actifs dépasse 15 milliards de dollars.

Je soulignerai également que sept de ces sociétés relèvent de l'Office national de l'énergie et que les quatres autres relèvent des organismes provinciaux de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Ces entreprises sont assujetties à la réglementation environnementale depuis de nombreuses années et elles ont apporté des contributions importantes à la protection de l'environnement. Elles possèdent l'expérience et les connaissances requises pour examiner efficacement la législation environnementale. Nous avons l'intention de participer régulièrement au processus d'examen de la LCPE et nous espérons qu'on nous donnera la possibilité de continuer à le faire à l'avenir.

Comme l'indique notre mémoire, il ne nous paraît pas nécessaire de remodeler de façon importante la LCPE. Nous partons à cet égard du principe que la législation actuelle assure une protection satisfaisante de l'environnement en ce qui concerne la construction et l'exploitation de pipelines au Canada.

La question des interventions d'urgence en constitue un bon exemple. La planification de la prévention et des mesures d'urgence est actuellement réglementée par l'Office national de l'énergie et les provinces, mais nombre de nos membres ne considèrent ces réglementations que comme des normes de fonctionnement minimal. Il y a par exemple des entreprises qui utilisent des lignes directrices et des normes supplémentaires, notamment la norme Z731 de l'ACNOR, l'Association

[*Text*]

Board, by the way, is proposing to incorporate into its onshore pipeline regulations.

[*Translation*]

canadienne de normalisation, qui porte sur les lignes directrices en matière de planification des mesures d'urgence et que d'ailleurs l'Office national de l'énergie envisage d'intégrer dans sa réglementation sur les pipelines terrestres.

• 1715

As our brief indicates, air quality management is of much interest to our companies, particularly greenhouse gas emissions. For your information, in the transportation of natural gas in pipelines, greenhouse gases such as methane, CO_2 and N_2O are generated. We are particularly interested in GHG emissions because many of our companies have undergone significant growth in transporting natural gas to the export market.

Comme l'indique notre mémoire, la gestion de la qualité de l'air intéresse particulièrement nos membres, en particulier la question de l'émission de gaz à effet de serre. Je vous signalerai que la circulation du gaz naturel dans les gazoducs produit des gaz à effet de serre, comme le méthane, le CO_2 et le N_2O. Nous nous intéressons tout particulièrement aux émissions de gaz à effet de serre parce que nombre de nos membres ont fortement accru le volume de gaz naturel qu'ils transportent vers les marchés d'exportation.

We are a very strong supporter of Canada's voluntary challenge program to reduce greenhouse gas emissions. Several of our member companies have received the invitation letters concerning the voluntary challenge program from the ministers of Natural Resources Canada and Environment Canada and either have developed or are in the process of developing positive responses, including commitments to address this issue.

Nous sommes fortement partisans du programme volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre lancé par le Canada. Plusieurs de nos membres ont reçu les lettres d'invitation relatives à ce programme envoyées par les ministres des Ressources naturelles et de l'Environnement et ces entreprises ont préparé des réponses positives, ou sont en train de le faire, et elles prennent notamment des engagements relativement à cette question.

We are strongly supportive of the voluntary approach to address the greenhouse gas issue and would urge that the federal government promote voluntary approaches as its preferred option to achieve environmental objectives generally. We believe the voluntary approach to be the most cost–effective way in which to ensure Canada maintains its competitive position. From a pipeline perspective this is especially important. It's important that we operate the lowest–cost, most efficient pipeline transportation systems, ensuring that our customers maintain their place in the global energy competitive markets.

Nous sommes fortement en faveur d'aborder la question des gaz à effet de serre de façon volontaire et nous invitons le gouvernement fédéral à dire que c'est la méthode qu'il préfère de façon générale en ce qui concerne l'atteinte de ses objectifs environnementaux. Nous pensons que c'est la façon la plus économique de permettre au Canada de préserver sa position concurrentielle, ce qui est tout particulièrement important en ce qui concerne les pipelines. Il est important que nous ayons les réseaux de pipelines les moins coûteux et offrant le meilleur rendement pour que nos clients puissent préserver leur place sur les marchés mondiaux de l'énergie face à leurs concurrents.

We also indicated in the brief that we support emissions trading programs as a market–based approach to emissions management. We also believe this to be the most cost–effective means of emissions management, without involving a great deal of regulation.

Nous avons également indiqué dans notre mémoire que nous sommes en faveur des programmes d'échange de droits d'émission parce qu'ils représentent un mode de gestion des émissions conforme au fonctionnement du marché. Nous y voyons également le moyen le moins coûteux de limiter les émissions en évitant une réglementation excessive.

We also support the development of guidelines and codes of practice in consultations and partnerships with key stakeholders. These key stakeholders include government, industry, the public, and environmental groups. Historically, our companies have been very active in the development and implementation of guidelines pertaining to environmental protection.

Nous sommes également en faveur de la mise au point de directives et de codes de pratique en consultation et en collaboration avec des intervenants clé, notamment les gouvernements, le secteur industriel, le grand public et les groupes environnementaux. Nos entreprises membres participent traditionnellement très activement à la mise au point et à la mise en oeuvre des lignes directrices relatives à la protection de l'environnement.

Last, our association would like to encourage the federal government to ensure that harmonization agreements are reached between the federal and provincial authorities on environmental protection. This will ensure the reduction of duplication of effort, along with increased cost–effectiveness in the development and implementation of regulations.

Notre association souhaite enfin encourager le gouvernement fédéral à établir des accords d'harmonisation avec les autorités des provinces en matière de protection de l'environnement, ce qui permettra de diminuer les cas de double emploi et de procéder de façon plus économique à la mise au point et à la mise en oeuvre des réglementations.

In closing, once again we would like thank the committee for allowing us to participate directly in the CEPA review, and we look forward to participating in the ongoing consultative process.

Pour terminer, nous aimerions à nouveau remercier le comité de nous avoir permis de participer directement à l'examen de la LCPE et nous serons heureux de participer au processus permanent de consultation.

[*Texte*]

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Thank you very much.

Benoît Sauvageau, premier tour. Vous voulez que je vous aide pour pouvoir vous adresser aux bonnes personnes?

M. Sauvageau: Ça va, merci.

La vice–présidente (Mme Guay): Ça va? Parfait.

M. Sauvageau: Monsieur Lafleur et monsieur Hawley, vous avez dit dans votre introduction que vous aimeriez voir le principe de développement durable dans le préambule de la loi canadienne, n'est–ce pas? Est–ce que j'ai bien compris?

M. Lafleur: Oui, c'est exact. C'est ça.

M. Sauvageau: D'accord. Mais si on mettait dans le préambule le principe de développement durable, est–ce que ça ne pourrait pas, en un sens, avoir des conséquences sur les juridictions provinciales? Parce que parler de développement durable, c'est s'assurer un développement soutenable et un développement des ressources naturelles. Les ressources naturelles étant de juridiction provinciale, ne pourrait–on pas avoir certains problèmes dans les relations fédérales–provinciales si on mettait le développement durable dans le préambule?

Mr. Hawley: Recognizing the difficulty of federal–provincial jurisdictions, our intent in tabling the notion of a definition of sustainable development is really to reinforce the theme we've introduced, which is the economic efficiency arguments. It is not really an attempt to broach jurisdictional battles between federal and provincial governments. It's more to reinforce the theme or need for economic efficiency in terms of ensuring that the industrial infrastructure remains competitive in Canada, which then allows the investments into environmental initiatives.

• 1720

M. Sauvageau: Deuxièmement, vous avez parlé à plusieurs reprises de l'efficacité économique par rapport au développement durable ou à l'environnement. Lequel des deux concepts devrait avoir priorité?

Mr. Hawley: We would certainly say that sustainable development and the definition of it have a priority in terms of clarifying the objectives of CEPA and our continuing work with both federal and provincial governments to try to deliver environmental benefits to the public.

M. Lafleur: Je voudrais ajouter que le concept que l'on présente, c'est essentiellement pour dire qu'il faut toujours entreprendre, du point de vue de l'efficacité, des actions favorables à l'environnement mais qui ne pénaliseront pas l'activité de notre industrie et de l'économie canadienne.

M. Sauvageau: Maintenant, ma question va s'adresser à M. Hill et M. Falls.

Je viens de parler des problèmes d'harmonisation potentiels au niveau fédéral–provincial. Mais auprès de votre groupe, je me demande s'il n'y a pas une problématique interministérielle au fédéral. C'est–à–dire que vous devez jouer avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et vous devez aussi prendre en compte le ministère de l'Énergie, et vous avez probablement aussi d'autres ministères qui sont impliqués dans votre champ d'activité économique. Au niveau interministériel

[*Traduction*]

La vice–présidente (Mme Guay): Merci beaucoup.

Benoît Sauvageau, first round. Do you want me to help you so that you will speak to the right person?

Mr. Sauvageau: It's alright, thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): Alright then.

Mr. Sauvageau: Mr. Lafleur and Mr. Hawley, you said in your introduction that you would like to see the principle of sustainable development incorporated in the preamble of the Canadian legislation; did I understand you correctly?

Mr. Lafleur: Yes, you're right.

Mr. Sauvageau: Alright. But if we were to incorporate into the preamble the sustainable development principle, couldn't this have in one way or another some consequences regarding the jurisdiction of the provinces since the concept of sustainable development also covers the development of natural resources. Since natural resources are under provincial jurisdiction, would the inclusion of sustainable development into the preamble lead to some problems in the area of federal–provincial relations?

M. Hawley: Vu les problèmes que posent les questions de juridiction fédérale–provinciale, notre proposition en ce qui concerne la définition du développement durable vise seulement à appuyer le thème que nous avons présenté, celui de l'efficacité économique. Nous ne cherchons pas à entraîner des conflits de juridiction entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Il s'agit plutôt d'insister sur la nécessité d'un bon rendement économique pour permettre à notre infrastructure industrielle de rester concurrentielle au Canada, ce qui permet ensuite d'investir dans des initiatives liées à l'environnement.

Mr. Sauvageau: Secondly, you have spoken repeatedly of economic efficiency with regard to sustainable development or to the environment. Which of these two concepts would you regard as a priority?

M. Hawley: Nous dirions certainement que le développement durable et sa définition sont prioritaires pour définir clairement les objectifs de la LCPE et nous permettre de continuer notre travail avec les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'offrir à la population un meilleur environnement.

Mr. Lafleur: I would like to add that the concept we are presenting means basically that, from an efficiency point of view, we should always undertake environmentally friendly actions without jeopardizing the activity of our industry and of the Canadian economy.

Mr. Sauvageau: I shall now ask a question of Mr. Hill and Mr. Falls.

I have just talked about the potential harmonization problems at the federal–provincial levels. I would like to hear from your group whether there may not be some interdepartmental problem at the federal level. I mean by that that you have to take into account the Canadian Environmental Protection Act, but also the Energy Department as well as probably some other departments that are involved in your area of economic activity. At the federal interdepartmental level,

[*Text*]

fédéral, n'y aurait–il pas une amélioration possible à apporter dans la loi pour votre type d'entreprise?

Dr. Robert Falls (Chairman, Sustainable Development Council, Canadian Energy Pipeline Association): When you work within an organization that is regulated by a federal agency, such as the National Energy Board, for example, you also have to meet the requirements of the provincial government and further requirements of other federal departments. As you suggested, it does get to be a very challenging process to engage in when we're developing projects and operating our facilities. But more specifically, we seem to run into these overlap problems when we're developing projects.

With respect to the industries we represent here, the Canadian Environmental Protection Act is not the strongest piece of legislation we have to deal with. To the degree it impinges on our association, if something could be done to enhance harmonization, then certainly it could be looked at. We would certainly support any efforts in that direction.

As it stands now, this particular act is not the most significant piece of legislation we deal with in developing our projects. We would be supportive of any opportunity to streamline and harmonize it.

Perhaps Mr. Hill has some further comments.

Mr. Hill: No, I think you've covered it. We do run into some overlap, as Dr. Falls said, in project work. If we're doing stream crossings we can run into different acts that have jurisdiction, and sometimes it's difficult trying to answer to them all. If CEPA can facilitate a mechanism that would promote some harmonization in some of those areas, it would be of benefit and would provide a little easier working environment for us.

M. Sauvageau: Je vous remercie. Est–ce que je peux poser une dernière question?

La vice–présidente (Mme Guay): Une dernière.

M. Sauvageau: Une dernière, je vous remercie.

• 1725

Je voudrais seulement savoir, et ma question s'adresse aux deux groupes, si vous êtes d'accord avec cette citation qui vient de l'Institut canadien de droit et de politique d'environnement. Et je cite:

> Le ministère fédéral de l'environnement n'a jamais entièrement accepté le mandat de réglementation et le rôle qui en découle qui lui a été confié par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le ministère a plutôt persisté dans son approche consultative et incitative traditionnelle. Il n'a pas appliqué avec toute la vigueur attendue la réglementation introduite en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Or, pour que la Loi donne des résultats attendus, environnement Canada doit accepter le rôle d'organisme de réglementation qu'elle lui confie, et agir en conséquence.

Est–ce que vous êtes d'accord avec cette citation qui dit que, sans changer la loi, et en respectant son principe, on pourrait aller plus loin?

[*Translation*]

wouldn't there be some room for improvement of the Act with regard to companies like yours?

M. Robert Falls (président, Conseil du développement durable, Association des pipelines de ressources énergétiques): Quand on travaille au sein d'une organisation réglementée par un organisme fédéral, comme l'Office national de l'énergie, il faut également répondre aux exigences du gouvernement provincial et à celles d'autres ministères fédéraux. Comme vous l'avez laissé entendre cela peut devenir très compliqué lorsque nous lançons des projets et nous exploitons nos installations. Nous semblons tout particulièrement touchés par ce genre de problèmes de chevauchement lorsqu'il s'agit de mettre au point des projets.

Du point de vue des industries que nous représentons ici, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, n'est pas le texte qui nous pose le plus d'embarras. Dans la mesure où cette loi a des retombées sur notre association, nous examinerions avec intérêt toute possibilité d'assurer une meilleure harmonisation et nous appuierions tout effort dans ce sens.

À l'heure actuelle, cette Loi n'est pas la plus importante pour nous au regard de l'élaboration de nos projets. Nous serions en faveur de tout effort visant à la simplifier et à l'harmoniser.

M. Hill veut peut–être ajouter quelque chose.

M. Hill: Non, je pense que vous avez couvert la question. Comme l'a dit M. Falls, il y a parfois des chevauchements en ce qui concerne nos chantiers. Lorsqu'il faut traverser une rivière, nous pouvons tomber sous le coup de plusieurs lois différentes et il est parfois difficile de les respecter toutes en même temps. Si la LCPE peut instaurer un mécanisme facilitant une certaine harmonisation dans certains de ces domaines, cela améliorerait les choses et crérait un milieu de travail un peu plus favorable pour nous.

Mr. Sauvageau: Thank you. May I ask one last question?

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): The last one.

Mr. Sauvageau: The last one, thank you.

I would only like to know, from the two groups, whether you agree with the following quote from the Canadian Institute for Environmental Law and Policy. I quote:

> The federal Department of the Environment has never fully accepted its deregulation mandate and the corresponding role that has been entrusted to it by the Canadian Environmental Protection Act. The department has rather stuck to its traditional way of using a consultation and incentive approach. It has not applied as forcefully as might has been expected the regulations introduced under the Canadian Environmental Protection Act. However, for the Act to reach the expected goals, Environment Canada must accept to play the role of a regulatory agency which it was entrusted with and it has to act accordingly.

Do you agree with that quote according to which we might go farther without amending the Act while respecting its guiding principle?

[*Texte*]

Dr. Falls: Could I make a comment? I think this gets back to the question of harmonization, and frankly I'm not sure it matters whether Environment Canada or a provincial agency that's been delegated authority through some sort of memorandum of agreement enforces the requirements of the act. What is required is that someone does have its responsibility, that responsibility is explicit, and the memoranda of agreement and understandings are in place between the federal and provincial authorities.

Frankly, our experience with Environment Canada has been such that, again, we are more affected by other federal acts than CEPA, but to the degree we are affected by it, we have been able to comply with their requirements relatively easily. We haven't found any problems in meeting their requirements, although our interface with CEPA is a relatively small one compared to the other acts we deal with.

But I do believe it gets back to harmonization. In industry I'm not sure we have a strong position as to whether provincial or federal enforcement is preferable. I think there needs to be a process by which this harmonization issue is fully addressed and worked through. I'm afraid I can't take it beyond that at this point.

Mr. Adams: Mr. Hawley and Mr. Lafleur, it seems to me your industry was the first to be affected by the closed loop legislation in Ontario over the last few years. Is that so?

Mr. Lafleur: Yes, that was a MISA regulation.

Mr. Adams: I just wondered how that's affected the economics of your business in that province.

Mr. Lafleur: To my knowledge, the industry worked very closely with the Ontario Ministry of the Environment in setting up that regulation affecting the petroleum refineries, and it was a long process, taking many years. There were extensive consultations; there was an extensive body of scientific work undertaken by ourselves, the industry, in cooperation with the Ministry of the Environment. The net result was the implementation of a state–of–the–art effluent treatment technology, and very practical and practicable technology was implemented. I cannot say it really was a heavy penalty for the industry or put into place very effectively.

[*Traduction*]

M. Falls: Puis–je faire un commentaire? Je pense que cela nous ramène à la question de l'harmonisation et, à vrai dire, il ne me paraît pas très important que ce soit Environnement Canada ou un organisme provincial auquel la compétence à cet effet a pu être déléguée par je ne sais quel protocole d'entente pour faire respecter la loi. Il faut simplement que cette responsabilité soit confiée à quelqu'un, qu'elle soit claire et qu'existent les protocoles d'accord et les ententes nécessaires entre les autorités fédérales et provinciales.

Franchement, nos rapports avec Environnment Canada, nous ont permis de constater que nous sommes plus touchés par d'autres lois fédérales que par la LCPE. Mais, dans la mesure où celle–ci nous concerne, nous répondons assez facilement à ses exigences. Cela ne nous pose pas de problèmes, même si c'est une loi qui nous concerne relativement peu par rapport aux autres auxquelles nous sommes assujettis.

Je pense néanmoins que cela nous ramène à l'harmonisation. Dans notre secteur, je ne suis pas sûr que nous ayons une préférence marquée pour le gouvernement fédéral ou les provinces en ce qui concerne l'application de cette loi. Je pense qu'il faut trouver une façon d'aborder et de régler à fond cette question d'harmonisation. Je ne crois pas pouvoir vous en dire plus à ce sujet.

M. Adams: Monsieur Hawley et monsieur Lafleur, il me semble que votre secteur d'activité a été le premier touché, ces dernières années, par la législation ontarienne du circuit fermé. N'est–ce pas?

M. Lafleur: Oui, c'était un règlement relevant de la SMID.

M. Adams: Je me demandais si cela avait eu des conséquences sur vos activités dans cette province.

M. Lafleur: À ma connaissance, le secteur concerné a collaboré étroitement avec le ministère ontarien de l'Environnement pour établir la réglementation concernant les raffineries de pétrole et c'est un processus qui a pris longtemps, plusieurs années. Il y a eu d'importantes consultations et de nombreux travaux scientifiques entrepris par nous–mêmes et le secteur concerné, en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Nous avons obtenu en fin de compte la mise en oeuvre d'une technologie de pointe pour le traitement des effluents, laquelle est tout à fait utilisable et adaptée à nos besoins. Je ne peux pas dire que cela ait constitué un lourd fardeau pour ce secteur industriel, ni que la mise en place en ait été très efficace.

• 1730

Mr. Adams: Those standards are aimed at, I think, zero emissions. Are there similar standards in the other provinces?

Mr. Lafleur: They were not zero emission standards. They were the standards of the best practicable technology. It was implementing primary and secondary treatment and the optimization of those treatment systems by the refineries.

Mr. Adams: Given your point that it was not zero emissions, are they similar now? Are the standards similar in each province? Are they lower or higher?

M. Adams: Ces normes visent, je crois, la suppression totale des émissions. Y a–t–il des normes identiques dans les autres provinces?

M. Lafleur: Ces normes ne visent pas la suppression totale des émissions, mais l'utilisation de la meilleure technologie envisageable. Il s'agit d'appliquer un traitement primaire et secondaire et d'utiliser aussi efficacement que possible ces traitements par les raffineries.

M. Adams: Puisque vous nous dites qu'il ne s'agissait pas de supprimer complètement les émissions, les normes sont–elles maintenant identiques dans toutes les provinces, ou sont–elles plus élevées ou plus basses dans certaines d'entre elles?

[*Text*]

Mr. Lafleur: It depends on the province. I won't say the standards are similar in each province. I know Quebec is in the process of implementing similar standards. I'm not too sure if that has already been implemented, but they are in the process of going through the consultation process.

In the maritime provinces we are presently going through a review of the effluence regulations with the federal government. Again, we're looking to have approximately the same limits and the same technology.

Mr. Adams: Mr. Hill and Dr. Falls, you mentioned harmonization before. I was trying to get some sense of how conditions vary from a control point of view and economically. In your case, it seems to me that quite a few of your companies deal across the border with the United States.

I don't really want you to give a judgment. However, when you have to develop a project, let's say, or when you run one of your projects, is the environment in which you work in the United States—just over the border—easier, less complicated and more harmonized than it is in Canada? That really is the question.

Dr. Falls: Okay, I'll try to answer that. Of course there's no simple answer to your question.

Here's an example. Say you're considering such things as environmental standards with respect to air emissions. In British Columbia there's been a proliferation of electricity generation facilities just over the Canadian border that are running on Canadian gas. This has something to do with our federal and provincial energies, but nonetheless the emissions from those facilities sort of wander right back over the border.

We had the case made to us by the developers of those projects that it's far easier for them to develop their projects in the United States—at least in between Washington and British Columbia—than in Canada.

It isn't just a matter of standards; it's also the predictability of what the standards are. In terms of the standards, I think the American situation is, at least in this respect, a little bit more transparent. In this case, that's driving the development of facilities across the border. I think that's one example in which their situation is easier to read and maybe less onerous with respect to the emissions of some pollutant.

I don't want to suggest they're lax, because they're not. They have a different approach. They have their prevention of significant deterioration approach, for example, that sets parameters concerning what your objectives are. A primary objective is the prevention of significant deterioration.

In British Columbia and in Canada—particularly in British Columbia—you might be looking at a best-available control technology. That's sort of a technology-driven approach for trying to control emissions.

There are certain problems with that, inasmuch as putting on very sophisticated NO_x control equipment in the northeast corner of British Columbia. It isn't of much use because there's no smog problem there, and so you get anomalies within the

[*Translation*]

M. Lafleur: Cela dépend de la province. Je ne dirais pas que les normes sont identiques partout. Je sais que le Québec est en voie d'appliquer des normes identiques. Je ne sais pas si cela s'est déjà fait, mais le processus de consultation est actuellement en cours.

Dans les provinces maritimes, nous sommes entrain d'examiner la réglementation sur les affluents avec le gouvernement fédéral. Là encore, nous prévoyons d'avoir approximativement les mêmes limites et la même technologie.

M. Adams: Monsieur Hill et monsieur Falls, vous avez parlé précédemment de l'harmonisation. J'essayais de comprendre comment les conditions peuvent varier sur le plan de la lutte contre la pollution et sur celui de l'économie. En ce qui vous concerne, il me semble que bon nombre des entreprises membres de votre association traitent avec les États-Unis.

Je ne souhaite pas que vous portiez un jugement là-dessus. Toutefois, lorsque vous lancez un projet, par exemple, ou que vous en exploitez un, les exigences auxquelles vous devez satisfaire aux États-Unis, juste de l'autre côté de la frontière, sont-elles plus simples, moins compliquées et mieux harmonisées qu'au Canada? Voilà en fait ma question.

M. Falls: Bien, je vais essayer d'y répondre. Bien sûr, cela n'est pas facile.

Je vous donne un exemple. Supposons qu'il s'agisse des normes environnementales concernant les émissions atmosphériques. En Colombie-Britannique, on a vu se multiplier, de l'autre côté de la frontière canadienne, les installations de production d'électricité qui utilisent du gaz canadien. Cela est en partie dû à nos politiques fédérale et provinciales en matière d'énergie, mais, quoi qu'il en soit, les émissions provenant de ces centrales ont tendance à traverser la frontière et à revenir aussitôt chez nous.

Les promoteurs de ces centrales nous ont expliqué qu'il leur est beaucoup plus facile de construire de telles installations aux États-Unis qu'au Canada, tout au moins, en ce qui concerne la Colombie-Britannique et l'État de Washington.

Le problème ne tient pas seulement à la nature des normes, mais également à la possibilité d'en prédire l'évolution. Il me semble que, en fait de normes, les choses sont un peu plus transparentes aux États-Unis, ce qui, dans ce cas précis, pousse à la construction de centrales de l'autre côté de la frontière. Je crois que c'est un exemple où la réglementation est plus claire chez eux ou moins exigeante en ce qui concerne les émissions de certains polluants.

Je ne dirai pas que les autorités là-bas sont plus coulantes, parce que ce n'est pas le cas, mais leur approche est différente. Elles cherchent, par exemple, à assurer une protection contre toute dégradation importante en établissant des paramètres au sujet des objectifs à atteindre. Un objectif fondamental est celui de la protection contre toute dégradation importante.

En Colombie-Britannique et au Canada—surtout en Colombie-Britannique—on s'intéresserait peut-être plutôt à la meilleure technologie de lutte contre la pollution dont on dispose. C'est une façon de lutter contre les émissions qui est conditionnée par la technologie.

Cela pose certains problèmes, par exemple, si l'on veut installer du matériel de lutte contre le N_2O dans l'extrémité nord-est de la Colombie-Britannique. Ce n'est pas très utile étant donné qu'il n'y a pas de problème de smog, si bien que les

[*Texte*]

effort to protect the environment. I think in some respects the PSD approach is superior, but we are very much in a state of flux in this regard and I think it would be hard to characterize the two.

• 1735

Mr. Adams: It seems to me that environmentally the provincial boundaries don't mean a thing, and the international boundary doesn't mean a thing from many, many points of view, and if we have a very complicated environment between jurisdictions and so on, there's your business point of view of that and there's also the environmental point of view.

I think this legislation should to some extent be addressing national standards in Canada and international standards and our obligations abroad. We're often told that the federal jurisdiction here is much weaker in the area of environment and resources than it is in the United States. I wonder whether that's an advantage or a disadvantage, because it allows us to deal with regional variations in the country but it doesn't allow us to deal particularly well with national standards.

Dr. Falls: Again it's very difficult to characterize and compare, but I think it's worth noting that the requirement of equivalency, in the context of NAFTA and some other developments, is one that really has to be addressed in any environmental protection legislation. It has to be there or we're going to find ourselves in a very difficult situation. This is going to impinge on all kinds of things, including the climate change convention. Equivalency is an important thing, and I agree we ought to be talking to our neighbours.

Mr. Hill: Just to reinforce that from the greenhouse gas emission perspective, we've mentioned in our brief and in my remarks maintaining our competitiveness. We also have been inputting to the climate change task group process in looking at this evolving system to control greenhouse gases. One of the points we continue to make to the federal government is to make sure we don't impose on Canadian companies onerous kinds of things to control greenhouse gas emissions that make our situation higher cost, that affect our producers and make them less competitive in, say, the natural gas export arena. It's basically a North American kind of market and ultimately a global price-setting mechanism.

To answer your question, I think we need to make sure. We're addressing a global problem. We're in a global economy. Down the road, let's make sure our legislation and our attempts to control these kinds of emissions are in sync with each other.

Mr. Lincoln: I'd like to direct my first question to Dr. Falls or Mr. Hill. I was reading in your brief about the very question you are addressing right now, the greenhouse gases and voluntary approaches, and was wondering how you would reconcile that to the fact that the three significant achievements we've made—the acid rain controls in Canada since the 1980s, the ozone product reduction, and the Clean Air Act amendments in the United in 1990—have all been significant

[*Traduction*]

efforts de protection de l'environnement donnent lieu à des anomalies. Je pense que, sous certains angles, la démarche du PSD est meilleure, mais je pense qu'en ce moment nous sommes en terrain mouvant et qu'il serait difficile de définir les deux.

M. Adams: Il m'apparaît, au sujet de l'environnement, que pas plus les frontières provinciales que les frontières internationales n'ont de sens à plusieurs points de vue, et lorsque les rapports sont très complexes d'une province ou d'un pays à l'autre, il y a deux types de point de vue qui entrent en ligne de compte. Celui des affaires et celui de l'environnement.

À mon sens, la loi devrait, dans une certaine mesure, prendre en compte les normes nationales canadiennes, les normes internationales et nos obligations vis-à-vis de l'étranger. On se fait souvent dire que les compétences fédérales en matière d'environnement et de ressources sont plus faibles au Canada qu'aux États-Unis. Je me demande si cela est un avantage ou un inconvénient, car cela nous permet de tenir compte des variations régionales mais nous empêche d'appliquer de manière adéquate les normes nationales.

M. Falls: Là encore, il est très difficile de définir et de comparer, mais je pense que l'exigence d'équivalence prévue dans le cadre de l'ALÉNA et d'autres ententes doit s'intégrer dans une loi de protection de l'environnement. Nous sommes tenus de le faire et nous allons nous trouver dans une situation très difficile. En effet, cette exigence aura des répercussions dans toute sorte de domaines, y compris la Convention sur le changement climatique. L'équivalence est une chose importante et je pense que nous devrions en parler à nos voisins.

M. Hill: Pour souligner cette idée dans la perspective des émissions de gaz à effet de serre, j'aimerais mentionner que nous avons parlé dans notre mémoire et dans mes remarques de maintenir notre compétitivité. Nous avons également collaboré avec le groupe de travail sur le changement climatique en lui présentant nos observations sur l'évolution du système de contrôle des gaz à effet de serre. Nous rappelons régulièrement au gouvernement fédéral d'éviter d'imposer aux entreprises canadiennes, dans le cadre du contrôle des émissions de gaz à effet de serre, des mesures trop lourdes qui entraîneraient une augmentation des coûts et rendraient nos producteurs moins compétitifs sur le marché de l'exportation du gaz naturel. Il s'agit essentiellement d'un marché nord américain et d'un mécanisme mondial d'établissement des prix.

Pour répondre à votre question, c'est un aspect que nous devons surveiller. Il s'agit d'un problème mondial. Nous évoluons dans une économie mondiale. Par conséquent, nous devons faire en sorte que nos lois et les mesures que nous prenons relativement au contrôle de ce type d'émissions, soient compatibles les unes avec les autres.

M. Lincloln: J'aimerais adresser ma première question à M. Falls ou à M. Hill. Puisque nous parlons de la question, je me suis justement intéressé à ce que vous dites dans votre mémoire au sujet des mesures volontaires de réduction des gaz à effet de serre. J'aimerais savoir quelle est votre position par rapport aux trois importants résultats que nous avons obtenus, en l'occurrence les mesures de contrôle des pluies acides au Canada depuis les années 1980, la réduction des produits

[*Text*]

landmarks and they've all involved targets and timetables. Do you see, if it hadn't been for these targets and timetables, whether we would have achieved the same results?

Dr. Falls: You're quite right, those achievements are tangibles. Those initiatives were successful, and I think your point is very well taken that the industry in this case, particularly with respect to greenhouse gas emissions, is very much challenged by the current situation.

• 1740

You mentioned targets and timetables. These will be a component of the various plans brought forward by the member companies, and perhaps represented by the associations, but nonetheless the member companies, CEPA member companies and others in the industry, to the degree that they respond favourably to the voluntary challenge—and I think most of them are so responding—will have to come forward with tangibles: plans, timetables, and targets. If that fails, then I would imagine that at that point it would be appropriate to bring out the regulatory stick, but the onus is very much on industry to perform in this context.

I completely agree with you that the other approaches, where they were not necessarily voluntary, have worked. I can think of more examples with respect to automobile manufacturers and others, but nonetheless in this case I think industry is saying "We're prepared to do this. We're going to tell you how we're going to do it and we're all going to be part of it". This is going to be very much a joint effort that is probably unprecedented in terms of stakeholder input from the NGOs and participation of the federal and provincial governments and the companies. It is a very large challenge and a very difficult one to regulate.

Mr. Lincoln: I really wish that you are 100% right. I must admit that I still have a bias, because I was involved very closely in the acid rain issue. I remember that in the case of one company, which will remain nameless, a very big sulphur emissions producer, the only stick we had was a regulation, because they had decided that they weren't going to build a sulphur plant and it forced them to do it. Obviously, if we could achieve the same result with voluntary approaches, all of us would be just as satisfied.

If at a certain point you can say that all the members of your association comply, what happens if one or the other doesn't? How do you then commit yourself for that one that strays because of financial restrictions or financial or other problems? How do you deal with that?

Mr. Hill: I think the answer is that we don't know how we will deal with that. This is an evolving process that we are entering into, and all we're asking is for the federal government to give the voluntary initiatives a full shot at doing their best. As Dr. Falls says, I think we realize that if it doesn't work for us collectively or if somebody is offside, more than one, there's probably the potential for a regulatory stick to come down on us.

[*Translation*]

nuisibles à la couche d'ozone et les amendements au Clean Air Act aux États–Unis en 1990. Tous ces jalons importants comportaient des objectifs et des échéanciers. Pensez–vous que nous aurions obtenu les mêmes résultats si ces objectifs et échéanciers n'avaient pas existé?

M. Falls: Vous avez tout à fait raison. Ce sont là des résultats tangibles. Ces programmes ont donné de bons résultats et vous avez tout à fait raison de dire que la situation actuelle interpelle sérieusement l'industrie, en particulier en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre.

Vous parlez d'objectifs et d'échéanciers. Il y en aura dans les différents plans présentés par les sociétés membres, représentées peut–être par les associations, mais il est clair néanmoins que les sociétés membres, celles à qui s'applique la LCPE et les autres représentants de l'industrie, dans la mesure où ils accueilleront favorablement ce défi volontaire—je pense que la plupart d'entre eux le feront—proposeront des éléments tangibles: des plans, des échéanciers et des objectifs. Si ces mesures volontaires ne donnent pas de résultat, je crois qu'il serait approprié de prendre des mesures coercitives, mais pour le moment, il faut laisser à l'industrie le temps de faire ses preuves.

Je conviens avec vous que les autres approches, qui n'étaient pas nécessairement volontaires, ont donné des résultats. On en a vu des exemples dans l'industrie automobile et ailleurs. Mais cette fois, je pense que l'industrie nous dit: «Nous sommes prêts à agir. Nous allons expliquer ce que nous allons faire et nous allons tous y participer». C'est un effort conjoint qui est probablement sans précédent et qui donne lieu à la participation de toutes les parties prenantes, à savoir les ONG, les gouvernements fédéral et provinciaux et les entreprises. Le défi est énorme et très difficile à coordonner.

M. Lincoln: Je souhaite que vous ayez raison. Je dois avouer que j'ai encore quelques réticences, étant donné que j'ai suivi de près le dossier des pluies acides. Je me souviens que le règlement était le seul levier dont nous disposions dans le cas d'une société que je ne nommerai pas et qui rejetait énormément de soufre, car elle avait décidé de ne pas construire d'usine de traitement. Nous avons dû la contraindre. Évidemment, personne n'ira se plaindre si l'on peut obtenir le même résultat sur une base volontaire.

Que se passera–t–il si un ou deux membres de votre association ne respectent pas les normes comme les autres? Comment pourrez–vous prendre des engagements pour cette société incapable de respecter les normes pour des raisons financières ou autres? Quelle sera votre réaction dans une telle situation?

M. Hill: Nous n'en savons rien pour le moment. Nous nous engageons dans un processus qui évoluera nécessairement, et tout ce que nous demandons au gouvernement fédéral, c'est d'encourager les initiatives volontaires. Comme l'a dit M. Falls, si nous sommes incapables collectivement d'aboutir au résultat visé ou si plusieurs membres ne respectent pas les normes, il y aura toujours la possibilité d'appliquer un règlement coercitif.

[*Texte*]

Our position is that we're advocating this in our responses to the ministers to give us the opportunity to try it, because we believe that if it does work it will be the most cost–effective way to do it. That's the way we feel, but it is going to be a very large challenge.

One of the problems for us is the growth rates we've had in our gas through–puts. We like to point out that these growth rates in gas exports in many cases have been exports of natural gas that are helping others to meet their climate change challenge in moving them from high carbonaceous fuels, such as coal and oil, to natural gas. We are asking that those kinds of considerations be given when they look at our industry.

M. Lincoln: Est–ce que je peux poser une dernière question?

What is the attitude of your association or your industry towards, first, MMT withdrawal or elimination from petroleum products? Secondly, what is your attitude to using 10% or 15% of ethanol as a component in octane enhancement? Could you just comment on that, please.

[*Traduction*]

Nous demandons aux ministres de nous donner la possibilité d'appliquer cette démarche, car nous sommes convaincus que cette approche serait beaucoup plus rentable. Voilà ce que nous pensons, mais il n'en reste pas moins que c'est un énorme défi à relever.

L'augmentation de notre production de gaz est un des problèmes que nous entrevoyons. Nous voulons faire remarquer que l'augmentation de notre production de gaz est due dans bien des cas à l'exportation de gaz naturel, qui permet à d'autres pays de relever leurs propres défis en matière de changements climatiques en substituant le gaz naturel aux carburants très carbonés que sont le charbon et le pétrole. Nous souhaitons que le bilan qui sera fait de notre industrie prenne en compte ce genre de chose.

Mr. Lincoln: May I ask a last question?

Quel est le point de vue de votre association ou de votre industrie, tout d'abord au sujet de l'élimination du MMT des produits pétroliers? Deuxièmement, que pensez–vous de la solution qui consisterait à utiliser 10 à 15 p. 100 d'éthanol comme additif anti–détonant? J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

• 1745

Mr. Hawley: Certainly. With respect to the use of ethanol as a component of motor gasoline, we certainly do support the freedom of choice of companies to introduce that product. Several of our member companies do currently market an ethanol blend at this time. The issue we've identified with respect to ethanol is whether or not this product should receive some form of financial. . .well, the term used loosely is "subsidy". It's open to debate as to whether it's a subsidy or some other form of inducement.

Our basic position is that we welcome the introduction of alternate fuels provided they compete on an equal tax basis with other fuels currently available in the market. We could get into some discussions with respect to overall economic benefits, overall environmental benefits, but essentially that's our position.

There are 400 components in motor gasoline, and with that type of complex recipe, there certainly are items that can be added to or subtracted from the recipe, but there are clearly significant results that occur with respect to the environmental performance of the product and the cost of the product and consumer satisfaction with the product.

Mr. Lincoln: Have you a position regarding MMT? There has been discussion as to whether we would eliminate MMT from. . .

Mr. Hawley: With respect to the use of MMT, we currently are in favour of its continued use in motor gasoline, primarily for three reasons. One is that certainly it contributes to the reduction of NO_x submissions by 20%. The other argument in favour of it is that it certainly is a very effective octane enhancer, which of course is a requirement subsequent to the elimination of lead from motor gasoline. And of the various packages or chemical options available for doing this, it's very economic.

M. Hawley: Certainement. Pour ce qui est de l'utilisation de l'éthanol comme additif pour les carburants, nous respectons la liberté de choix des sociétés désireuses d'introduire ce produit. Plusieurs de nos sociétés membres commercialisent actuellement un mélange contenant de l'éthanol. Nous nous sommes penchés sur la question de savoir si ce produit devra recevoir une quelconque aide financière. . . Le terme utilisé est celui de «subvention». Il reste à déterminer si cette aide serait une subvention ou un autre type d'incitatif.

Essentiellement, nous sommes favorables aux carburants du substitution, dans la mesure où ils seront concurrentiels sur le plan des taxes avec les autres carburants actuellement disponibles sur le marché. Le débat reste ouvert quant aux autres avantages économiques et environnementaux, mais voilà essentiellement notre point de vue sur la question.

Le carburant pour moteur contient pas moins de 400 éléments différents. La recette est si complexe qu'il est tout à fait possible d'en ajouter ou d'en éliminer certains éléments, mais il ne fait aucun doute que l'on peut obtenir des changements remarquables au niveau du rendement environnemental du produit, de son coût et de la satisfaction du consommateur.

M. Lincoln: Quel est votre point de vue concernant le MMT? Il a été question d'éliminer le MMT de. . .

M. Hawley: Nous sommes actuellement en faveur du maintien du MMT dans l'essence, principalement pour les trois raisons suivantes. La première, c'est qu'il contribue à réduire de 20 p. 100 les émissions d'oxyde d'azote. L'autre argument en faveur de cet additif est sa très grande efficacité comme substitut du plomb que l'on a éliminé de l'essence. Par ailleurs, il est très économique par rapport à tous les autres produits chimiques de remplacement.

[*Text*]

Our support of a continued use of MMT was very much questioned in terms of its health impact, and we've certainly taken the position that we will take direction from Health Canada on its continued use and in terms of its health impact. I know there have been several reviews, and again recently it was determined that there was no health impact. If there had been, then we would certainly withdraw the product.

Mr. DeVillers: My question is to the representatives of the Canadian Petroleum Products Institute.

In your brief, under the heading on page 1 of "Redefine CEPA Objectives", you conclude that the committee should redefine the objectives of CEPA. Do you have any suggestions or recommendations for us as to what those definitions should be?

Mr. Hawley: I think we certainly would agree with the comments that were tabled earlier by our colleagues in the chemical industry regarding some incorporation of the definition of sustainable development. I think the introduction of that concept in CEPA would be a useful or welcome addition, but we don't have a proposed amendment to table before the committee.

Mr. DeVillers: So something dealing with sustainable development is your suggestion?

Mr. Hawley: Right.

Mr. DeVillers: The briefs from both groups before us now emphasize the voluntary over the regulatory approach, but in the act as it exists you don't have investigative and enforcement provisions. I was wondering if I could get comments from both sets of witnesses, if they have any, on the effectiveness of those provisions to date.

Mr. Hawley: In terms of our own experience, we're probably much more impacted by provincial regulations than by CEPA. I think our greatest experience with CEPA was in the case of the removal of the lead from motor gasoline. In that particular case the debate had more to do with coming to a scientific certainty around the need to remove the lead from motor gasoline. Once that determination had been reached, the industry accelerated the phase–out program.

So it wasn't a regulatory or an enforcement issue. It was more an issue around the science underpinning the need to remove that particular component. Beyond that, I don't think we really have a significant comment to make. It seems, as we pointed out in our brief, we're not recommending a significant overhaul of the act because it certainly seems to work, in our view.

[*Translation*]

Nous sommes en faveur du maintien de l'utilisation du MMT sous réserve qu'il ne soit pas dangereux pour la santé et nous avons décidé de suivre les consignes de Santé–Canada concernant l'usage de ce produit et ses conséquences sur la santé. Je sais que plusieurs études ont été effectuées et que, récemment encore, de telles études ont conclu qu'il n'y avait aucun danger pour la santé. Si les conclusions avaient été différentes, nous aurions certainement retiré le produit.

M. DeVillers: Ma question s'adresse aux représentants de l'Institut canadien des produits pétroliers.

À la page 1 de votre mémoire, sous la rubrique «Redefine CEPA Objectives», vous concluez que le Comité devrait redéfinir les objectifs de la LCPE. Avez–vous des suggestions ou des recommandations à formuler au sujet de ce que devraient être ces définitions?

M. Hawley: Je pense que nous partageons l'avis de nos collègues de l'industrie chimique qui ont présenté tout à l'heure des commentaires concernant l'adoption de la définition de développement durable. Je pense que l'incorporation de cette notion dans la LCPE serait une mesure utile ou bienvenue, mais nous n'avons préparé aucune proposition susceptible d'être présentée au Comité.

M. DeVillers: Par conséquent, vous proposez une définition faisant appel au développement durable?

M. Hawley: Tout à fait.

M. DeVillers: Les mémoires présentés par les deux groupes de témoins que nous entendons aujourd'hui privilégient l'approche volontaire plutôt que l'approche réglementaire. Cependant, la loi, telle qu'elle existe actuellement, ne contient aucune disposition d'enquête ni d'application. J'aimerais savoir ce que les deux groupes de témoins pensent de l'efficacité des dispositions actuelles.

M. Hawley: D'après notre expérience, le règlement provincial a probablement une plus grande incidence sur nous que la LCPE. C'est surtout au moment de l'élimination du plomb de l'essence que nous avons été tenus de respecter les dispositions de la LCPE. Dans ce cas particulier, le débat a été plutôt centré sur l'utilité scientifiquement prouvée d'éliminer le plomb de l'essence. Une fois que les résultats ont été connus, l'industrie a accéléré le programme d'élimination.

Par conséquent, c'était moins une question de réglementation ou d'application que la nécessité d'établir scientifiquement l'utilité de supprimer cet additif. Je pense que nous n'avons pas grand–chose d'autre à rajouter. Comme nous le disons dans notre mémoire, nous ne recommandons pas une refonte en profondeur de la loi, étant donné qu'elle nous semble produire l'effet désiré.

• 1750

Mr. DeVillers: Mr. Hill or Dr. Falls, do you have a comment?

Mr. Hill: I would concur with that. I should clarify that the act as it is today doesn't have a large impact on us. Probably the most significant area is in the handling and disposal of certain toxics like PCBs.

In talking to our members we have not had issues with enforcement. Compliance generally has not been a issue for us. To my knowledge we have not had many violations, and maybe none. We see that part being effective.

M. DeVillers: M. Hill ou M. Falls ont–ils des commentaires à faire.

M. Hill: Je partage tout à fait cet avis. Permettez–moi de préciser cependant que la loi actuelle n'a pas une très grande incidence sur nous, si ce n'est en ce qui a trait à la manutention et à l'élimination de certaines substances toxiques comme les PBC.

Aucun de nos membres ne nous a signalé avoir des problèmes à respecter les dispositions de la loi. De manière générale, cela ne semble poser aucune difficulté. À ma connaissance, il y a eu très peu d'infractions, et peut–être même aucune. Nous estimons que cette partie de la loi est efficace.

[*Texte*]

I think what we're saying is that if new legislation is to be considered in amending the act in any way, we would stress the voluntary approach be given importance before further legislation is brought down on us. I think conceptually that is the point we're trying to make here.

Mr. Finlay: I am a little concerned on this point of general objectives. If I read correctly your redefining of the objectives, Mr. Hawley, you said the initial focus was on the reduction of toxins, and "subsequent broadening of the act has tended to obscure its core purpose. The Committee should refine the objectives. . ." We've talked about putting in a definition of sustainable development. Are you suggesting it should be broadened or are you suggesting it should be tightened up?

Mr. Hawley: It has evolved into more of an omnibus piece of legislation, and I think capturing that spirit and also incorporating the theme of sustainable development that underpins the economics of delivering environmental improvements is what we were after in terms of tabling that comment.

Mr. Finlay: Perhaps a broadening wouldn't be bad. I note your third recommendation is:

> Review any new piece of legislation under CEPA for its consistency with all other federal and provincial regulations to ensure harmony of purpose and effectiveness of application.

My only comment is, good luck. I don't think I'll live long enough to be able to deal with that. It's a wonderful goal and certainly something we're trying to do, but. . .

Mr. Hawley: I guess you could probably categorize us as a bunch of idealists.

Mr. Finlay: I think so.

If I can follow up on one of Mr. Lincoln's questions, you indicated that the latest test by Health Canada regarding MMT didn't show it to be a health hazard. Am I incorrect in thinking several cities and states in the U.S. banned it for precisely that reason? Or am I wrong about that?

Mr. Hawley: The original ban on the product in the United States related more to its effect on catalytic converters in automobiles. The health concern was the one raised in Canada and on that, as I said, we're taking direction from Health Canada.

Mr. Finlay: Madam Chair, with respect to the pipelines, I am going to ask a question I think my friend Mr. O'Brien would probably ask as well. It involves some of your statements, for instance, on page 2, and I agree with these statements:

> The Association is committed to working in partnership with governments, industry and the public to prevent and be prepared for, emergencies arising from pipeline activities. The existing legislative framework is adequate for this purpose.

I must tell you that both Mr. O'Brien and I have had approaches from citizens who don't find it adequate for that purpose. I am not saying it's all your responsibility. But you go on to say on page 5:

[*Traduction*]

Si l'on envisage de modifier la loi, nous souhaiterions que l'approche volontaire soit privilégiée. C'est ce que nous avons tenté d'expliquer.

M. Finlay: J'ai quelques difficultés avec les objectifs généraux. Si j'ai bien lu votre redéfinition des objectifs, monsieur Hawley, vous affirmez qu'au départ l'accent a été mis sur la réduction des toxines et que, par la suite, l'élargissement de la loi a eu tendance à affaiblir son objectif central. Vous ajoutez que le Comité devrait repréciser les objectifs. . . Il a été question d'ajouter une définition du développement durable. Est–ce vous demandez que la loi soit élargie ou au contraire resserrée?

M. Hawley: La loi a plutôt pris l'allure d'une loi–cadre et je pense que nous avons présenté ce commentaire dans le but de revenir à l'esprit initial et d'intégrer le thème du développement durable et du principe qui doit régir la stratégie économique d'implantation des améliorations environnementales.

M. Finlay: Peut–être qu'un élargissement ne serait pas une mauvaise idée. Je note que votre troisième recommandation se lit comme suit:

> Examiner tout nouveau texte législatif découlant de la LCPE afin de s'assurer qu'il soit compatible avec tous les autres règlements fédéraux et provinciaux et de veiller à l'harmonisation des objectifs et à l'efficacité de l'application.

Moi, je vous dis bonne chance! Je ne pense pas que je vivrai assez longtemps pour le voir. C'est un but fort louable vers lequel nous essayons de tendre, mais. . .

M. Hawley: Vous nous prenez peut–être pour une bande d'idéalistes.

M. Finlay: Absolument.

En réponse à une des questions que vous a posées M. Lincoln, vous avez indiqué que les dernières vérifications effectuées par Santé Canada ont relevé que le MMT ne posait aucun danger pour la santé. Pourtant, j'ai l'impression que le MMT a été interdit par plusieurs villes et États des États–Unis, justement parce qu'il était dangereux. Qu'en est–il exactement?

M. Hawley: C'est plutôt à cause de son effet sur les convertisseurs catalytiques des automobiles que ce produit a été interdit à l'origine aux États–Unis. C'est au Canada que les risques pour la santé ont été soulevés et, à ce sujet, nous suivons les directives de Santé Canada, comme je l'ai dit tout à l'heure.

M. Finlay: Madame la présidente, j'aimerais poser au sujet des pipelines une question qu'aurait pu poser, je crois, mon ami M. O'Brien. Ma question porte sur ce qu'on peut lire par exemple à la page 2 de votre mémoire. Je précise tout de suite que je suis d'accord avec ces déclarations:

> L'Association s'engage à travailler en collaboration avec les gouvernements, l'industrie et le public pour prévenir les situations d'urgence découlant de l'utilisation des pipelines et pour s'y préparer. Le cadre législatif existant est adapté à cet objectif.

Je dois vous dire que M. O'Brien et moi–même avons été contactés par des citoyens qui estiment que ce cadre n'est pas adéquat. Cependant, je ne vous accuse pas d'en être le seul responsable. Mais vous poursuivez, à la page 5:

[*Text*]

Since guidelines and codes of practice are now becoming as enforceable as Acts and regulations, it is essential that consultation with stakeholders take place.

Again, on the last page, in your conclusion, you say:

The industry has a very good reputation with respect to their commitment and past performance in protecting the public and the environment from potential adverse impacts resulting from their operations.

• 1755

There's just been a hearing before the National Energy Board regarding pipelines in southwestern Ontario, in which the National Energy Board would beg to differ with your assessment of your position. I don't mean totally, but in this particular instance.

You may or may not be familiar with the case. Our constituents are concerned that under provincial legislation and the provincial energy board intervener funding is provided, but under the National Energy Board intervener funding is not provided. That presents a great burden to the public and to the stakeholders and to the farmers who own the land through which the pipelines run.

I'd like to ask whether your association has any view about that, or whether in approaching what you see to be a consultation approach—and you've mentioned the government, you've mentioned the industry, you've mentioned the provinces. I suggest you include the public, as your brief suggests. What would be your suggestion about that?

Mr. Hill: Sir, as we refer to on page 1 of our brief, we have been making some input on the Canadian Environmental Assessment Act, the CEAA. One of the issues we covered in our memo of March 16 was intervener funding. I don't have the document in front of me, but as I recall, what we said was the association was not against the concept of intervener funding where hardship cases were demonstrated. Our real concern was the administration of the intervener funding. We had been suggesting that perhaps an established agency such as the National Energy Board, being familiar with the cases that will come before it regarding intervener funding, might be in the most appropriate position to administer it.

What we were suggesting there is, whether it's the NEB or not, we were trying to introduce a measure of efficiency into the administration of the intervener funding. We felt whoever is going to administer the funding ought to have a good familiarity with, and understanding of, pipeline operations and landowner issues in southern Ontario or wherever it might be. That has been our association's position on intervener funding. We are not against the concept of intervener funding.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): A couple of times I've heard reference made to "voluntary compliance". Can you define that a little more clearly? How long would you see government giving voluntary compliance a try? How would you see government deciding it wasn't being tried successfully or adequately?

[*Translation*]

Étant donné que les lignes directrices et les codes de conduite ont désormais la même force d'application que les lois et règlements, il est essentiel de consulter les intervenants.

Et enfin, à la dernière page, vous écrivez ceci dans la conclusion:

L'industrie jouit d'une excellente réputation grâce à son engagement et aux mesures qu'elle a prises par le passé en vue de protéger le public et l'environnement des conséquences potentiellement nocives de ses activités.

Je peux vous dire que l'Office national de l'énergie, qui vient de tenir des audiences sur les pipelines du sud–ouest de l'Ontario ne partagerait pas entièrement l'évaluation que vous faites de votre position.

Vous ne connaissez peut–être pas très bien l'affaire. Nos électeurs déplorent le fait que l'Office national de l'énergie n'accorde aucun financement aux intervenants, contrairement à ce que prévoit la loi et l'Office de l'énergie de la province. La population, les parties intéressées et les agriculteurs propriétaires des terrains où passent les pipelines doivent assumer le lourd fardeau d'une intervention.

J'aimerais savoir si votre association a un point de vue sur le sujet ou si vous avez réfléchi à ce que pourrait être un processus de consultation. . . vous avez mentionné le gouvernement, l'industrie et les provinces. Je vous propose d'ajouter le public comme vous le mentionnez dans votre mémoire. Que proposez–vous à ce sujet?

M. Hill: Comme nous l'indiquons à la première page de notre mémoire, nous avons fait des commentaires sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la LCEE. Nous avons parlé du financement des intervenants dans notre note du 16 mars. Je n'ai pas ce document sous les yeux, mais, si j'ai bonne mémoire, on pouvait y lire que l'association n'était pas contre la notion de financement des intervenants dans le cas des personnes se trouvant dans des situations particulièrement difficiles. Nos seules réserves portaient sur l'administration des fonds destinés aux intervenants. Nous avions avancé que l'organisme le mieux placé pour administrer de tels fonds serait peut–être un organisme établi comme l'Office national de l'énergie, qui a l'avantage de bien connaître les cas dont il est saisi.

Que cette tâche soit confiée à l'ONÉ ou à un autre organisme, ce que nous voulons surtout, c'est que l'administration du financement des intervenants soit plus efficace. Quel que soit l'organisme désigné pour administrer ces fonds, nous voulons avant tout qu'il connaisse bien les activités d'exploitation des pipelines et le point de vue des propriétaires dans le sud de l'Ontario ou ailleurs. Voilà la position de notre association sur le financement des intervenants. Nous ne sommes pas contre le principe du financement des intervenants.

M. O'Brien (London—Middlesex): J'ai entendu à plusieurs reprises parler de «respect volontaire». Pouvez–vous définir un peu plus clairement cette notion? Pendant combien de temps souhaitez–vous que le gouvernement en fasse l'essai? D'après vous, quels sont les critères que le gouvernement devrait retenir pour juger si les normes sont suffisamment respectées ou non?

[*Texte*]

Mr. Hill: One of the examples we used in a visit to Ottawa recently, in talking to some of the people from the climate change task group—That question was asked. What we said—let's use the greenhouse gas issue as the best example I can recall—was that it isn't going to happen overnight.

The analogy I used was that when the oil price shock of the 1970s struck and prices doubled and tripled in a very short period, a very large effort was undertaken by the oil and gas industry to introduce energy conservation. Some of you may recall that. In my own personal recollection, it was a number of years before all those benefits were planned, moneys appropriated, projects implemented in refineries and throughout the whole downstream system. Before those efficiency benefits were realized, it took two, three, or four years.

This would be my answer. Attacking this climate change issue is probably just as difficult, and it is going to take some time. We're advocating that we be allowed that time to make sure the effectiveness works through the system and we get the credits towards meeting the targets.

Dr. Falls, you may wish to elaborate on that.

• 1800

Dr. Falls: I'd like to say that we've already begun undertaking voluntary measures directed towards managing our greenhouse gas emissions. There's a whole range of them, running from the type of coating that's in the interior of the pipe that reduces friction. That reduces horsepower requirements, which reduces combustion emissions. Some of our member companies have pump-down compressors that they use to capture methane that would normally be vented during regular operations.

Mr. O'Brien: If I might just interject, Madam Chair, I appreciate that. What I was looking for was a little clearer definition and enunciation of the time line. You're not really suggesting it just be left open-ended and let you voluntarily comply?

Dr. Falls: No.

Mr. O'Brien: You surely don't expect government to give you that kind of open-ended definition, do you?

Dr. Falls: No. First of all, I'm sorry I didn't answer your first question, which was what do you mean by voluntary compliance? Really, we're not using that phrase; we're using "voluntary measures". That's the phrase that's being used, because it is in compliance to an existing regulation. At this point in time there are no regulations specifically addressed to greenhouse gas emissions.

I was backing up to suggest we are already doing some stuff. As far as the timetables involved in developing our plans are concerned, I can't speak for all the member companies, but the ones I'm familiar with have already given directives to their people to start developing their greenhouse gas management plans. There's CIPEC, the Canadian Industry Program for Energy Conservation. There are a number of things that are already going. But what we're going to see develop, I would say,

[*Traduction*]

M. Hill: Cette question a été récemment soulevée à Ottawa au cours d'un groupe de travail sur le changement climatique. Un des exemples que nous avons utilisé était qu'il était impossible de régler du jour au lendemain le problème des gaz à effet de serre.

J'ai utilisé comme analogie la crise du pétrole des années soixante-dix au cours de laquelle les prix ont doublé et même triplé en très peu de temps. On a vu alors l'industrie pétrolière et gazière investir considérablement dans la promotion de la conservation de l'énergie. Certains d'entre vous s'en souviennent sans doute. Si je me rappelle bien, il a fallu attendre quelques années la planification des avantages, l'affectation des crédits et la réalisation des projets dans les raffineries ainsi que dans les industries en aval. Il a fallu attendre deux, trois ou quatre ans avant de bénéficier des résultats de toutes ces mesures.

Selon moi, la question du changement climatique est probablement aussi difficile et il va falloir attendre quelques années avant de voir les résultats. Nous demandons que l'on nous accorde le temps nécessaire pour mettre en place des mesures efficaces dans toute l'industrie afin que nous puissions récolter le fruit de nos efforts une fois que les objectifs seront atteints.

Monsieur Falls, vous pouvez peut-être rajouter d'autres éléments.

M. Falls: Je tiens à préciser que nous avons déjà commencé à prendre des mesures volontaires pour gérer nos émissions de gaz à effet de serre. Il y en a toute une série et je pense, entre autres, aux revêtements à l'intérieur des tuyaux pour réduire la friction. Il est ainsi possible d'utiliser moins d'unités de puissance, d'où une réduction des rejets de gaz de combustion. Certaines de nos sociétés membres ont des compresseurs d'évacuation qu'ils utilisent pour récupérer le méthane qui se dégage habituellement durant les opérations.

M. O'Brien: Si vous me le permettez, madame la présidente, j'aimerais intervenir ici. Ce que je voulais, c'était une définition un peu plus claire et une idée des délais en cause. Voulez-vous dire que vous seriez tout à fait libre de décider des mesures à prendre, que leur application serait volontaire?

M. Falls: Non.

M. O'Brien: Vous ne vous attendez sûrement pas à ce que le gouvernement vous laisse tout à fait libres de décider?

M. Falls: Non. Tout d'abord, je suis désolé de ne pas avoir répondu à votre première question qui consistait à savoir ce que nous entendions par application volontaire. Nous n'utilisons pas ce terme, car nous lui préférons «mesures volontaires». C'est l'expression qui est utilisée, parce qu'elle est conforme à la réglementation existante. À l'heure actuelle, il n'existe pas de règlements visant précisément les émissions de gaz à effet de serre.

Ce que j'essayais de vous dire, c'est que nous prenons déjà certaines mesures. Quant aux délais dans lesquels nos plans seront élaborés, je ne peux pas vous dire ce qu'il en est de tous nos membres, mais ceux que je connais ont déjà donné comme directive à leurs employés de commencer à préparer leurs plans de gestion des gaz à effet de serre. Il y a le PEEIC, c'est-à-dire le Programme d'économie de l'énergie dans l'industrie canadienne. Il y a déjà un certain nombre de projets en cours.

[*Text*]

in the next year will be specific plans from participating companies, the large energy companies and others, with timetables and objectives, and those will be available for anyone to see and review.

Indeed, the federal government is in a position where it has to come up with a national action plan and deliver it in Berlin in March of next year. What's it going to be comprised of? I would suggest it's going to be comprised of all the contributions that are gathered from the various participating companies. But there has to be the understanding, as Mr. Hill pointed out, that these things do take time to develop. That's not begging the question or avoiding the commitment; it's just a reality. It takes time to get the programs formalized.

What you have to do is initially do an inventory of all your emissions. Then you have to go through and identify all the opportunities within your system for reducing emissions. Then you have to run a cost–benefit analysis on those so that you get the most bang for the buck. It's a fairly rigorous requirement, and it is going to take some time.

Some of us got the jump on it. We started working, in the organization I'm with, in 1990. Others are starting right now. We got our inventory done. I think you're not going to see consistency in the timetables; nonetheless, I do think you're going to see a fairly consistent commitment to undertake to control greenhouse gas emissions.

I would just like to add one further point that makes it very difficult for the greenhouse gas and climate change issue. Mr. Lincoln noted earlier, with respect to acid rain, that it took timetables and targets and regulations to make it happen. There's a difference between this whole climate change issue and that of acid rain or ozone, I believe, and that has to do with the science underlying it.

I don't want to suggest for a moment that we say, oh, we're not sure about it, so we don't do anything. I find myself constantly going back and forth, as I read this journal article and that journal article, between being convinced that the warming is under way and being convinced that it's not. I think the important thing is to note that we're not sure about it.

In the interim we should take measured and reasonable measures to controlling our emissions and really focus on getting the science better. As we're doing those things we're getting the science better, and I think we're going to go through an interim process where we will be constantly modifying our programs to adjust to the science.

Just as an example, on the greenhouse gas issue the global warming potential for methane has been all over the map in the last couple of years. The last numbers we used were 11. I note 22 is being used now. The IPCC is now looking at a range that's bigger than that. Those things all impinge on your cost–benefits. You don't know whether it's best to control methane unless you know what its forcing factor is.

[*Translation*]

J'ajouterai que les entreprises participantes, les grosses entreprises énergétiques, élaboreront au cours de l'année qui s'en vient des plans précis comportant des délais et des objectifs, plans que tout le monde pourra consulter et examiner.

En fait, le gouvernement fédéral a élaboré un plan d'action national qu'il dévoilera à Berlin en mars prochain. En quoi consistera ce plan? Je dirai qu'il se composera de toutes les mesures proposées par les diverses entreprises participantes. Mais il faut bien se rendre compte, comme M. Hill l'a signalé, qu'il faut un certain temps avant d'en arriver là. Ce n'est pas que nous cherchions à nous soustraire à nos engagements; c'est tout simplement qu'il faut tenir compte des réalités. Il faut du temps pour mettre la dernière main aux programmes.

Il faut d'abord répertorier toutes les émissions. Il faut ensuite examiner toutes les possibilités de réduction des émissions à l'intérieur du système. Puis, il faut procéder à une analyse coûts–avantages pour être certain d'en avoir le plus possible pour son argent. C'est un processus assez rigoureux qui nécessite pas mal de temps.

Certains d'entre nous ont pris les devants. Nous nous sommes nous–mêmes mis à l'oeuvre en 1990. D'autres en sont à la phase préliminaire. Nous avons terminé notre inventaire. Les délais d'exécution varient peut–être d'une entreprise à l'autre, mais je crois néanmoins que toutes ce sont plus ou moins engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Il y a un dernier point que j'aimerais ajouter et qui complique la question des gaz à effet de serre et des changements climatiques. Monsieur Lincoln a fait observer tout à l'heure qu'il a fallu, dans le cas des pluies acides, des calendriers, des objectifs et des règlements pour que les choses bougent. Il y a une différence entre la question des changements climatiques et celle des pluies acides ou de l'ozone, différence qui a à voir avec l'état des connaissances scientifiques.

Je ne veux pas dire par là que nous ne devrions rien faire pour la seule raison qu'il nous manque certaines données. Lorsque je lis tel ou tel article dans une revue spécialisée, je suis tantôt convaincu que la planète est en train de se réchauffer et tantôt convaincu que ce n'est pas le cas. La chose importante à faire ressortir, c'est que nous n'avons aucune certitude.

Dans l'intervalle, nous devrions prendre des mesures raisonnables pour contrôler nos émissions et parfaire nos connaissances. Ce faisant, nous allons contribuer à l'avancement de la science, ce qui nous amènera provisoirement à modifier constamment nos programmes en fonction de notre bagage de connaissances scientifiques.

Je vais vous donner un exemple. On parle depuis un an ou deux du potentiel d'effet de serre du méthane. Le coefficient utilisé était de 11 et je vois qu'il est maintenant de 22. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, le GIEC, songe maintenant à appliques un coefficient encore supérieur. Ces facteurs influent tous sur les coûts–avantages. Il est difficile de savoir quelles mesures de contrôle adopter dans le cas du méthane si l'on ne connaît pas son coefficient multiplicateur.

• 1805

This process is a very challenging one. It's going to take some time and I think it's going to be dynamic. Nonetheless, we have to get on with it, and that's what we're doing.

C'est tout un défi à relever et la tâche s'annonce à la fois exigeante et stimulante. Néanmoins, nous devons aller de l'avant, et c'est ce que nous faisons.

[*Texte*]

Mr. Adams: I agree with everything you've said about climate change and I think there are questions that can be asked about it. But I think there are no questions about the fact the atmosphere is being substantially changed. Whether it results from global warming can be questioned the way you described, but the serious changes to the atmosphere cannot be questioned.

Dr. Falls: Yes, I would agree. We started measuring CO_2 concentrations in the atmosphere in the 1950s on Mauna Loa in Hawaii, and they are definitely going up. They oscillate as the photo systems turn off and on in the temperate forests of the north, but we have very good data on that.

I was at a conference in Phoenix on this very issue in the spring, and it appeared that methane had flattened out. That may have just been a burp. I don't have the latest data, but we have to be vigilant about watching this. The CO_2 concentrations were also continuing to rise but not as fast.

We have to monitor the situation very carefully. That's why you want to go into a voluntary program as opposed to a regulatory program until the certainty is there, because we might find this was a burp. I'm not suggesting it is, but I am saying the methane levels throughout the globe stabilized in the spring of this year. I don't know whether they picked up or not, but that's very important, as are these forcing factors associated with the various gases.

Mr. Adams: I think the certainty is there in the matter of the atmosphere changing. I agree you can track various elements this way and that, but the atmosphere is being changed artificially, and that is certain.

Dr. Falls: Yes. So is the ocean.

La vice–présidente (Mme Guay): J' aimerais vous remercier énormément pour le beau travail et les documents que vous nous avez apportés. C'était très intéressant et très instructif. Je pense que ça va beaucoup nous aider à prendre nos décisions.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

[*Traduction*]

M. Adams: Je suis d'accord sur tout ce que vous avez dit à propos du changement climatique et j'admets que certains points n'ont pas été éclaircis. Il reste qu'il ne fait aucun doute que l'atmosphère subit des changements considérables. On peut se demander si cela est attribuable au réchauffement de la planète, mais il ne fait aucun doute qu'il se produit d'importants changements dans l'atmosphère.

M. Falls: Oui, je suis d'accord avec vous. Nous avons commencé à mesurer les concentration de CO_2 dans l'atmosphère dans les années 1950 à Mauna Loa en Hawaii, et elles augmentent de toute évidence. Elles oscillent en fonction de la variation des photosystèmes dans les forêts tempérées du Nord, mais nous disposons de très bonnes données à ce sujet.

J'ai assisté à une conférence à Phoenix sur cette question en particulier au printemps, et il semblerait que les concentrations de méthane se soient stabilisées. Ce n'est peut–être que temporaire. Je n'ai pas les données les plus récentes, mais nous devons nous montrer vigilants. Les concentrations de CO_2 ont continué à augmenter elles aussi, mais pas aussi rapidement.

Nous devons suivre la situation de très près. C'est pourquoi il est préférable d'adopter un programme volontaire par opposition à un programme réglementaire tant que nous n'avons aucune certitude, parce que nous pourrions nous apercevoir que la situation n'était que temporaire. Je ne dis pas qu'elle l'est; tout ce que je dis, c'est que les niveaux de méthane se sont stabilisés partout dans le monde au printemps dernier. Je ne sais pas s'ils ont augmenté ou non depuis, mais c'est un facteur très important, comme tous les coefficients multiplicateurs associés aux divers gaz.

M. Adams: Je crois que ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se produit des changements dans l'atmosphère. J'admets qu'il soit possible d'évaluer l'incidence de divers éléments, mais l'atmosphère subit des changements artificiels, c'est sûr.

M. Falls: Oui, tout comme l'océan.

The Vice–Chairman (Mrs. Guay): I would like to thank you infinitely for your excellent work and the documents that you presented us. It was very interesting and instructive. It will help us considerably in our decisions.

Thank you very much.

The meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Petroleum Products Institute:

Brendan Hawley, Director of Public Affairs.

From the Canadian Energy Pipeline Association:

Robert A. Hill, Vice President, Technology & Operations;

Robert Falls, Chairman, Sustainable Development Council.

From the Canadian Chemical Producers' Association:

Claude–André Lachance, LL.M, Government Affairs Specialist;

Goeffrey C. Granville, Toxicologist;

Gordon Lloyd, Vice President, Technical Affairs;

David W. Goffin, Secretary–Treasurer;

John M. Shepard, Corporate Vice–President.

TÉMOINS

De l'Institut canadien des produits pétroliers:

Brendan Hawley, directeur des affaires publiques.

De l'Association des pipelines de ressources énergétiques:

Robert A. Hill, vice–président, opérations et technologie;

Robert Falls, président conseil du développement durable.

De l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques:

Claude–André Lachance, LL.M, spécialiste des affaires gouvernementales;

Goeffrey C. Granville, toxicologiste;

Gordon Lloyd, vice–président, affaires techniques;

David W. Goffin, secrétaire–trésorier;

John M. Shepard, vice–président corporatif.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
E56

Parliament
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 44

THURSDAY, OCTOBER 6, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 44

LE JEUDI 6 OCTOBRE 1994

Président : Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the

Standing Committee on Environment and Sustainable Development

Procès-verbaux et témoignages du

Comité permanent de l'environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT :

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994 : Révision statuaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

APPEARING:

COMPARAÎT :

WITNESS(ES):

(See back cover)

TÉMOIN(S) :

(Voir à l'endos)

City of Toronto

First Session of the Thirty-fifth Parliament, 1994

Première session de la trente-cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON
ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice-Chairmen: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

MEMBERS

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau (11)

ASSOCIATE MEMBERS

Jim Abbott
Bob Mills(Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE
L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Président : Charles Caccia

Vice-présidents : Monique Guay
Karen Kraft Sloan

MEMBRES

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau (11)

MEMBRES ASSOCIÉS

Jim Abbott
Bob Mills(Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 6, 1994
(57)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:47 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Vice–chair, Paul DeVillers, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Leon Benoit, Monique Guay, Paul DeVillers, John Finlay, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Acting Member present: Gar Knutson for Karen Kraft Sloan.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Environmental Industries Association: Steve Hart, President, Robert Redhead, Director; *From the Canadian Environmental Law Association:* Paul Muldoon, Legal Counsel; *From the Pollution Probe Foundation:* Ellen Schwartzel, Air Program Manager; *From Environment Canada:* Martin Boddington, Departmental Liaison Officer.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: *Review of the Canadian Environmental Protection Act* (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Robert Redhead and Steve Hart made an opening statement, and answered questions.

Paul Muldoon and Ellen Schwartzel made an opening statement and answered questions.

At 10:50 o'clock a.m., the Committee proceeded to sit *in camera*.

Martin Boddington made a presentation and answered questions.

At 11:10 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Marie Louise Paradis

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 6 OCTOBRE 1994
(57)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 47, dans la salle 112–N de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Paul DeVillers (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Leon Benoit, Monique Guay, Paul DeVillers, John Finlay, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Membre suppléant présent: Gar Knutson remplace Karen Kraft Sloan.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Pascale Collas, Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne des industries de l'environnement : Steve Hart, président; Robert Redhead, directeur. *De l'Association canadienne du droit de l'environnement :* Paul Muldoon, conseiller législatif. *De Pollution Probe Foundation :* Ellen Schwartzel, directrice, Salubrité de l'air. *D'Environnement Canada :* Martin Boddington, agent de liaison ministériel.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du 10 juin 1994, fascicule nº 34*).

Robert Redhead et Steve Hart font des exposés et répondent aux questions.

Paul Muldoon et Ellen Schwartzel fait un exposé et répond aux questions.

À 10 h 50, le Comité déclare le huis clos.

Martin Boddington fait une présentation et répond aux questions.

À 11 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, October 6, 1994

• 0840

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): I will now call the meeting to order.

We have two witnesses from the Canadian Environment Industry Association, Mr. Hart and Mr. Redhead.

I understand your presentation will be about 15 minutes. Is that correct? Then the committee members will ask questions and we'll move on to the next witness.

Please go ahead.

Mr. Robert Redhead (Director, Canadian Environment Industry Association): I'm speaking from abbreviated notes. The document you have is the complete brief. In the interests of time and expediency, we created shorter notes.

As the chairman said, my name is Robert Redhead. I am the Director of Corporate–Government Relations for Laidlaw Inc. I'm here today as the past chairman and a present board member of the Canadian Environment Industry Association.

Accompanying me this morning is Mr. Steve Hart, president of the association. At the outset, we'd like to thank you for providing the opportunity for us to appear before you.

You all received copies of our formal brief. As I said, we do not intend to burden you by reading all of it, but we would be pleased to make some comments and then go to questions.

When the Canadian Environmental Protection Act was first enacted in 1988, Canada was in the midst of an environmental awakening. Notions of sustainable development and life cycle management were just penetrating the Canadian consciousness. As Parliament's Standing Committee on Environment and Sustainable Development undertakes the first five–year review of CEPA, Canada is again in the middle of a period of transition, both socially and economically.

Canadians are now demanding that environmental protection must involve more than emergency response planning and reaction. Pollution prevention endeavours are essential. Economically, Canada is undergoing a shift from resource–based industry operations to a value–added, knowledge–based technology development and transfer system.

To date, CEPA has been beneficial for Canada's environment and has assisted in the development of the Canadian environmental industry. By consolidating legislation and confirming the basic necessity of involving all stakeholders in the environmental management decision–making process, CEPA has played a large role in Canadian environmental partnership–building and networking. Looking to the next five years, the Canadian Environment Industry Association believes

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 6 octobre 1994

Le président suppléant (M. DeVillers): La séance est ouverte.

Nous avons deux témoins de l'Association canadienne des industries de l'environnement, MM. Hart et Redhead.

Je crois comprendre que vous allez faire un exposé d'environ 15 minutes. C'est exact? Les membres du comité auront des questions à vous poser avant de passer au témoin suivant.

Vous avez la parole.

M. Robert Redhead (directeur, Association canadienne des industries de l'environnement): J'utilise un résumé. Le document que vous avez devant vous est le mémoire au complet. Pour gagner du temps et faciliter les choses, nous avons décidé de parler à partir de notes.

Comme le président l'a indiqué, je m'appelle Robert Redhead. Je suis directeur des relations gouvernementales chez Laidlaw Inc. Je suis ici en tant qu'ancien président du conseil et actuel membre du conseil de l'Association canadienne des industries de l'environnement.

Je suis accompagné de M. Steve Hart, président de l'association. Nous aimerions d'abord vous remercier de nous donner cette occasion de comparaître devant vous.

Vous avez tous reçu des exemplaires de notre mémoire officiel. Comme je l'ai dit, nous ne voulons pas vous ennuyer en le lisant au complet, mais nous aimerions faire quelques observations avant de répondre aux questions.

Lorsque la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est entrée en vigueur en 1988, le Canada vivait sa prise de conscience des questions environnementales. Les notions de développement durable et de gestion intégrale venaient à peine de pénétrer la conscience des Canadiens et des Canadiennes. Aujourd'hui, au moment où le Comité permanent sur l'environnement et le développement durable entame l'examen quinquennal prévu de la LCPE, le Canada traverse encore une fois une période de transition, tant sociale qu'économique.

Les Canadiennes et les Canadiens exigent maintenant que la protection environnementale englobe davantage que la planification et l'exécution des interventions d'urgence; les efforts de mise en place de mesures préventives sont essentiels. Sur le plan économique, le Canada entreprend un virage vers une revalorisation du développement et du transfert technologiques fondés sur la connaissance, en s'éloignant de l'exploitation industrielle uniquement basée sur les ressources.

Jusqu'à aujourd'hui, la LCPE s'est révélée bénéfique pour l'environnement du pays et l'industrie environnementale canadienne. En permettant une refonte des lois et en confirmant la nécessité fondamentale d'engager toutes les parties intéressées dans le processus de décision en matière de gestion environnementale, la LCPE a joué un grand rôle dans l'édification d'un réseau de partenariats environnementaux canadiens. L'Association canadienne des industries de

[*Texte*]

that CEPA will continue to be instrumental for the evolution and integration of Canada's environmental and economic goals.

Our association represents an enabling industry. Member companies are in the forefront of providing services and developing technology and expertise required by traditional industry sectors to meet the opportunities and challenges of pollution prevention and sustainable development.

CEPA is key to the ability of companies to fulfil their roles in the restoration and protection of the environment. Our submission focus is primarily on the key structural and substantive issues presented in Environment Canada's document: "Reviewing CEPA: An Overview of the Issues". It is not a detailed clause-by-clause critique of the present legislation. Rather, we will present an issue-based review highlighting a number of the important aspects that we feel require attention. Mr. Hart will present those to you.

Mr. Steve Hart (President, Canadian Environment Industry Association): The first of these, Mr. Chairman, is the question of sustainable development. The CEIA believes that sustainable development is the key to a sound economy, healthy environment and the well-being of people now and in the future. Sustainable development is described in Environment Canada's publication entitled "Reviewing CEPA: An Overview of the Issues" as being about "behavioural change" that "demands fundamental change in the decision-making processes of governments, industry and the general public".

[*Traduction*]

l'environnement croit qu'au cours des cinq prochaines années, la LCPE continuera d'être un outil d'évolution et d'intégration des objectifs canadiens en matière environnementale et économique.

Notre association représente une industrie habilitante. Les sociétés membres se situent au premier rang dans la prestation de services et le développement de la technologie et des compétences requises dans les secteurs traditionnels de l'industrie pour saisir les occasions et relever les défis liés à la prévention de la pollution et au développement durable.

La LCPE est indispensable pour que les entreprises puissent remplir leur rôle à l'égard de la sauvegarde et de l'assainissement de l'environnement. Notre exposé s'articule autour des grandes questions de fond abordées dans le document d'Environnement Canada intitulé: «La révision de la LCPE: un aperçu des grandes questions». Il n'offre pas une critique détaillée, article par article, de la législation actuelle. Il se veut plutôt un aperçu des grands enjeux qui méritent notre attention. M. Hart se chargera de vous les décrire.

M. Steve Hart (président, Association canadienne des industries de l'environnement): Monsieur le président, il y a d'abord le développement durable. L'ACIE croit que le développement durable s'avère la clé d'une économie solide, d'un environnement sain et du mieux-être de la population d'aujourd'hui et de demain. Dans le document d'Environnement Canada intitulé «Examen de la LCPE: Aperçu des enjeux», on associe le développement durable à un «changement du comportement. Il exige un changement fondamental des processus décisionnels des gouvernements, des secteurs industriels et du grand public».

• 0845

Given this description, we believe CEPA should expressly adopt sustainable development as a guiding principle right up front in the legislation on which all government decisions are based.

Sustainable development should be included in the declaration of CEPA and its principles woven into the very fabric of the act. In fact, we believe it should be the overriding guiding principle that should direct CEPA in the future.

Le reportage et le partage de l'information: Chaque année, le secteur privé rassemble beaucoup de données d'information environnementale dont plusieurs ne sont ni colligées ni insérées dans le système de gestion de l'information. On accuse une perte énorme de ressources valables en raison de la répétition ou du chevauchement des reportages; il s'avère donc nécessaire d'intégrer la collecte des données d'information de façon systématique, efficiente et efficace, en collaboration avec tous les intervenants.

Une solution serait d'établir un système intégré de partage d'information qui permettrait aux régions d'accéder aux bases de données de tous les ordres de gouvernement et de toutes les parties intéressées.

La méthode de biodiversité et les écosystèmes: Tout comme le développement durable, les écosystèmes demeurent difficiles à définir. On peut les décrire en termes de systèmes biologiques divers, mais dont les frontières sont ardues à tracer ou à déterminer.

Pour cette raison, nous estimons que la LCPE devrait adopter le développement durable comme principe directeur qui doit sous-tendre toutes les décisions du gouvernement.

Le développement durable devrait être énoncé dans le préambule de la LCPE et servir de point de repère pour toutes les dispositions de la loi. En fait, ce principe devrait guider toute l'évolution future de la LCPE.

Reporting and information sharing: Much of the environmental information collected by the private sector each year is not integrated or recorded in information management systems. There is a tremendous loss of valuable resources through reporting duplication and overlap, therefore it is necessary to integrate information collection in an efficient, effective and cooperative system.

A solution would be the establishment of an integrated information sharing system that would provide regional access to all levels of government and all interested parties.

Biodiversity and ecosystem approach: Ecosystems, like sustainable development, are difficult to define. They may be described as diverse biological systems with boundaries that are hard to delineate.

[*Text*]

L'ACIE reconnaît que les agissements humains et industriels influent sur les écosystèmes du milieu localisé, ce qui peut entraîner en retour des forces de frappe plus étendues sur les écosystèmes régionaux ou à l'échelle de la planète. Il faut donc tenir compte de ces interrelations dans la prise de décisions relatives à des initiatives précises. Il n'est pas nécessaire que cette biodiversité soit explicitement mentionnée, en autant que les principes directeurs soient soulignés dans le LCPE grâce à la méthode axée sur les écosystèmes.

The next issue we'd like to talk about is coastal zone management. It is recognized that the sea/land interface is not addressed adequately in the present legislative framework. A holistic, integrated and cohesive approach to coastal zone management and protection is essential. As a complement to ecosystem management, part IV of CEPA should naturally include coastal zone management.

Pollution prevention. The CEIA believes that the pollution prevention approach is essential. Pollution prevention approaches and practices may be varied, creative and flexible. However, there is no debating the serious need for a shift away from the current response–oriented legislation to preventive measures. CEPA should include in its preamble—and I'd like to repeat we believe it should be in the preamble to the legislation—pollution prevention as a distinct initiative and priority objective.

Regulations and economic instruments must be matched with efficient, voluntary and negotiated approaches to pollution prevention. Such voluntary and negotiated approaches should be promoted through section 8 of CEPA, we believe. However, in order for voluntary negotiated strategies to be effective, the public must be kept well informed of the power to regulate under CEPA and how environmental priorities can be met through alternatives to regulation.

The CEIA also recommends that regulations be promulgated where necessary to support the voluntary activities taken by responsible companies in order to protect their competitive position in the marketplace.

The economic benefits of pollution prevention. The role of technology development and transfer in pollution prevention, we believe, is vitally important to the environment and to the economy. The environment industry is in the forefront of providing services and developing technology and expertise required by traditional industry sectors to meet the opportunities and challenges of pollution prevention and sustainable development.

The role of the environment industry as an enabling sector and stakeholder, we believe, should be acknowledged in CEPA as it has been in a strategy for the Canadian environmental industry.

While the development and use of new technologies need not be legislated, government policies, codes of practice, guidelines and regulations relating to the environment should facilitate their use.

[*Translation*]

The CEIA recognizes that human and industrial actions impact upon local ecosystems which may in turn result in impacts on regional or global ecosystems. These interrelationships need to be taken into account in decision-making relative to specific undertakings. Direct mention of biodiversity is not necessary if the principles are provided for through an ecosystem approach in CEPA.

Nous voudrions maintenant parler de la gestion des zones côtières. Le rapport terre–mer est, semble–t–il, une question qui n'est pas traitée efficacement dans le cadre législatif actuel. La gestion et la protection des zones côtières doivent absolument être abordées de façon holistique, cohérente et intégrée. À titre de complément à la gestion des écosystèmes, la LCPE devrait naturellement inclure la gestion des zones côtières.

La prévention de la pollution: Selon l'ACIE, le prévention de la pollution doit se situer au premier plan, et doit faire appel à des moyens caractérisés par la diversité, l'imagination et la souplesse. Nul ne niera cependant qu'il faut abandonner la tendance de légiférer en s'inspirant uniquement de la réaction aux urgences pour s'orienter plutôt vers les mesures préventives à mettre en place. On recommande que la LCPE inclue dans son préambule—et je répète qu'à notre avis cela devrait se trouver dans le préambule—la prévention de la pollution en tant qu'initiative distincte et objectif prioritaire.

La réglementation et les instruments économiques doivent être agencés à des méthodes de prévention de la pollution qui sont efficaces, volontaires et négociées. L'article 8 de la LCPE devrait faciliter le recours à de telles méthodes volontaires et négociées. Toutefois, afin d'assurer l'efficacité des stratégies volontairement appliquées ou négociées par entente, le public doit être bien informé des pouvoirs de réglementation que prévoit la LCPE et de la manière dont les priorités environnementales peuvent être observées au moyen de solutions de rechange à la réglementation.

On recommande de promulguer une nouvelle réglementation pertinente au soutien des activités volontaires entreprises par des sociétés responsables afin de protéger leurs positions concurrentielles sur le marché.

Les avantages économiques de la prévention de la pollution. Le rôle du développement et du transfert technologiques relatifs à la prévention de la pollution revêt une importance vitale pour l'environnement et pour l'économie. L'industrie environnementale se situe au premier rang dans la prestation de services et le développement de la technologie de pointe et des compétences requises pour saisir les occasions et relever les défis que représentent la prévention de la pollution et le développement durable.

Le rôle de l'industrie de l'environnement à titre de partie prenante et secteur habilitant devrait être reconnu dans le cadre de la LCPE, comme il l'a été dans la stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de légiférer en matière de développement et d'emploi de nouvelles technologies, les politiques gouvernementales, les codes de pratiques, les directives et les règlements relatifs à l'environnement devraient en faciliter l'usage.

[*Texte*]

On the issue of economic instruments, where there is an important role for voluntary initiatives, it must be recognized that government policy mechanisms such as economic instruments affect the majority of environmental change. Economic instruments can significantly influence a company's pollution–generating behaviour without taking from it the freedom to decide how best to operate or requiring the government to gather detailed information on their activity. The company will choose the method of production that is the most efficient.

The CEIA supports the work of the task force on economic instruments and disincentives to sound environmental practices and submits that the polluter pays principle needs to be incorporated into CEPA. Further, if Canadian companies are to maintain their competitiveness in the world markets, this principle must also be incorporated into Canada's international negotiations.

On the issue of the precautionary principle, we believe it is preventative rather than reactive. The precept is defined in principle 15 of the Rio Declaration on Environment and Development as:

> When there are threats of serious or irreversible damage, lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost effective measures to prevent environmental degradation.

The CEIA supports this principle and recommends that the precautionary principle as stated in the Rio Declaration be incorporated into CEPA, both in the preamble and directly into the body of the act under its own section. We believe a section should be created for it.

CEPA should also include a section dealing with the burden of proof in the precautionary principle section. The CEIA believes the burden of proving a substance harmful should not fall entirely to the government. The producer of the material should be responsible for determining and documenting its safety through a risk assessment process.

It is also recommended that CEPA include in its mandate a routine substance reassessment process in the event that a substance is used in a new or different way. This process must be predictable, must be conducted by the multi–stakeholder committee and, most importantly, must have an end–point.

The difficulty for industry is when these things continue without an end, it makes it extremely difficult for business. There must be a process with a well–defined beginning and end that can be dealt with from a management point of view.

L'harmonisation et la coordination de la législation et des pouvoirs de réglementation: Le développement durable n'est en fait réalisable que par l'entremise de la gestion intégrée de toutes les ressources, qu'elles soient humaines, écologiques, économiques, sociales, ou qu'elles proviennent de l'État fédéral.

Reconnaissant qu'il existe de grandes questions de controverse interjuridictionnelle qui peuvent nuire à l'effort de collaboration, il ne faut toutefois pas permettre que ces querelles d'attributions fassent déraper les démarches nécessaires à l'agencement des responsabilités aux ressources. Le secteur privé peut endosser le rôle de terrain d'entente commun dans ce processus de répartition.

[*Traduction*]

• 0850

Concernant les instruments économiques, bien que les initiatives volontaires aient un rôle important à jouer, il faut admettre que les moyens d'action gouvernementaux, tels que les instruments économiques, influencent la plupart des réformes environnementales. Les instruments économiques peuvent exercer une influence significative sur le comportement d'une entreprise génératrice de pollution sans lui retirer la liberté de choix des moyens d'exploitation et sans exiger de l'État qu'il accumule des données détaillées sur ses activités. L'entreprise choisira la méthode de production la plus efficiente.

L'ACIE appuie les efforts du groupe de travail sur les instruments économiques et les mesures dissuasives à de saines pratiques environnementales et est d'avis que le principe de faire payer le pollueur devrait être inséré dans la LCPE. De plus, si les sociétés canadiennes veulent demeurer concurrentielles sur les marchés mondiaux, on doit également intégrer ce principe aux processus canadien de négociations internationales.

Quant au principe de la prévoyance, il est bien sûr fondé sur la prévention plutôt que la réaction. Il est défini ainsi au quinzième principe de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement:

> Lorsqu'il y a menace de dommages graves ou irréversibles, le manque de certitude scientifique absolu ne doit pas être une raison de reporter l'application de mesures rentables qui permettraient d'éviter la dégradation de l'environnement.

L'ACIE appuie ce principe et recommande que le principe de la prévoyance énoncé dans la déclaration de Rio soit intégré à la LCPE autant dans le préambule que directement dans le corps de la loi à un article qui lui serait réservé.

On recommande que la LCPE comprenne une disposition traitant du fardeau de la preuve dans l'article réservé au principe de la prévoyance. Nous estimons qu'il ne devrait pas revenir uniquement à l'État d'établir qu'une substance est nocive. Le fabricant de la substance devrait être tenu d'en établir l'innocuité et de la documenter par l'entremise d'un processus d'évaluation des risques.

On recommande aussi que la LCPE comprenne dans son mandat un processus de réévaluation périodique des substances qui pourraient faire l'object d'une utilisation nouvelles ou différentes. Ce processus devrait être prévisible, être dirigé par un comité mixte des parties intéressées et prévoir une étape finale.

Du point de vue commercial, c'est très difficile pour les industries lorsque ce genre de procédure peut continuer de façon indéfinie. Il faut donc un délai bien déterminé, avec un début et une fin, pour que la chose soit maîtrisable.

Intergovernmental harmonization and coordination of legislation and regulatory authorities: Sustainable development is only possible through integrated resource management, whether the resource is human, ecological, economic, social or federal government resources.

Recognizing that there are interjurisdictional issues that can impede cooperative efforts, these cannot be allowed to derail necessary integration of responsibilities and resources. The private sector can play a role as the common ground in this process.

[*Text*]

L'harmonisation des politiques et programmes doit se faire au sein de la présente législation au moyen d'accords entre tous les ordres de gouvernement au Canada afin d'adopter le principe du développement durable en termes de priorité. Cet objectif exige une mise au point et une coordination pour atteindre une norme harmonieuse sans uniformité. Cette solution éviterait le débat de la centralisation versus la décentralisation, et respecterait l'autonomie de chacun des paliers de gouvernement face à leur prise de décisions respectives.

La création d'un milieu d'affaires offre une égalité d'occasions: Une entente intergouvernementale sur les objectifs visant à créer un milieu d'affaires offrant une égalité d'occasions, éliminant les barrières au commerce intérieur et réduisant la possibilité de devoir abaisser les normes environnementales pour activer une relance économique, devrait s'appliquer à la LCPE. Ceci permettrait d'atteindre un front commun dans les négociations internationales, et aiderait à créer un mécanisme entre les gouvernements pour s'occuper des litiges d'attributions entre les diverses juridictions et à régler les activités transterritoriales et interprovinciales.

For example, the environmental industry includes the development and application of microbial biotechnology products for use in bioremediation and waste water treatment. CEPA applies to microbial products through its broad definition of "substance" in subsection 3(1)—a definition that clearly encompasses living and non–living micro–organisms.

[*Translation*]

The harmonization of policies and programs should be achieved within the present legislation by agreement among all levels of government in Canada to adopt as priority the principle of sustainable development. This objective requires mutual adjustment and coordination to achieve a harmonious standard, not uniformity. This solution would avoid the centralization/decentralization debate and respect the decision–making autonomy of each level of government.

Creating an equal opportunity business environment: An intergovernmental agreement on the objectives of creating an equal opportunity business environment, eliminating internal barriers to trade and reducing the likelyhood of lowering of environmental standards to attract economic activity should be applied to CEPA. This would achieve a common front in international negotiations, help create a mechanism between governments to address interjurisdictional issues and aid in regulating transboundary and interprovincial activities.

Par exemple, l'industrie environnementale travaille à la mise au point et l'exploitation de produits de biotechnologie microbienne pour servir d'agents de bio–redressement ou d'assainissement biologique dans les traitement des eaux usées. La LCPE vise les produits microbiens dans sa définition élargie de substance au paragraphe 3(1), description qui englobe clairement les micro–organismes vivants et non vivants.

• 0855

However, it appears that CEPA does not apply to all micro–organisms. Pursuant to subsection 26(3), CEPA exempts microbes that are subject to notification and assessment under other federal legislation.

The CEIA recommends that all regulations concerning biotechnology products, regardless of industry sector use, be either consolidated under CEPA or under new legislation specifically drafted for biotechnology.

Further, the federal government should take a leadership role in coordinating the regulatory efforts between the federal and provincial governments in regard to biotechnology.

Les normes nationales: Contrairement au système juridique canadien, les agents de contamination dans tout medium que ce soit n'observent pas les juridictions territoriales. Actuellement, les gouvernements fédéral et provinciaux partagent les responsabilités environnementales dans des secteurs variés. Il en résulte qu'à travers tout le Canada, et même au sein d'une même province, les normes et critères diffèrent considérablement si un organisme fédéral intervient. Pour l'industrie, cette incohérence ou disparité créée par le chevauchement ou la duplication s'est avérée très coûteuse; elle engendre l'incertitude dans le milieu des affaires. La coordination des efforts de réglementation entre les gouvernements fédéral et provinciaux devient cruciale pour l'industrie canadienne de l'environnement.

Nous demandons que la LCPE prévoie un mécanisme afin d'élaborer, grâce à des ententes, des normes nationales qui s'appuient sur le rendement ou la performance enregistrée partout où c'est possible et faisable.

Cependant, il appert que la LCPE ne s'applique pas à tous les micro–organismes. Selon le paragraphe 26(3), la LCPE ne s'applique pas aux microbes qui sont sujets à la notification et à l'évaluation sous le régime d'autres lois fédérales.

Nous recommandons que toute réglementation concernant les produits biotechnologiques, peu importe l'usage qu'en font les secteurs industriels, soit renforcée sous la LCPE ou sous toute nouvelle législation spécialement proposée pour la biotechnologie.

Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de chef de file en coordonnant les efforts de réglementation entre les gouvernements fédéral et provinciaux concernant la biotechnologie.

National standards: Unlike Canada's legal system, contaminants in any media do not recognize jurisdictional boundaries. Presently, the federal and provicial governments share various areas of environmental responsibility. This has resulted in differing standards throughout Canada and even within a province, if a federal agency is involved. For industry, this duplication or inconsistency has been costly and creates uncertainty in the business environment. The coordination of regulatory efforts between the provincial and federal governments is critical to the environmental industry in Canada.

We suggest that CEPA provide for a mechanism to develop through agreement national standards based, wherever possible, on performance.

[*Texte*]

In closing, we would like to mention international agreements. Finally, along with its commitments to pollution prevention, sustainable development, biodiversity and the ecosystem approach, CEPA should continue to reference Canada's international environmental obligations.

While each international agreement need not be included in CEPA, the priority objectives must serve as Canada's guiding principles in negotiating and fulfilling these agreements. CEPA's national priorities should be mirrored in its international obligations.

Thank you very much.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Thank you very much, gentlemen, for that well-prepared and thorough brief.

We will now go to questions.

Monsieur Sauvageau.

M. Sauvageau (Terrebonne): Merci, messieurs, et félicitations pour votre bon français. C'était très compréhensible.

Dans votre document, à la page 5 de la version française, vous mettez beaucoup l'accent sur le développement durable dans la Loi canadienne. J'ai peut-être mal compris. Mettriez-vous la définition de «développement durable» dans le préambule de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, où si on devrait retrouver le principe du développement durable partout dans le cadre de la révision qu'on devrait faire?

M. Hart: Les deux. Il est très important que ce soit défini dans le préambule, car c'est le principe même de toute la loi.

M. Sauvageau: Je ne voudrais pas être un empêcheur de tourner en rond, mais si on mettait le principe du développement durable dans le préambule, est-ce qu'on ne pourrait pas nuire à certaines harmonisations fédérales-provinciales?

M. Hart: Personnellement, je ne le pense pas. C'est une chose de base. Ce n'est pas uniquement fédéral-provincial; c'est mondial. Je pense que partout dans le monde, on a accepté ce principe. C'est un principe qu'on peut utiliser dans un contexte politique et dans un contexte technique. C'est un principe qui va partout. Je ne pense pas que cela puisse nuire.

• 0900

M. Sauvageau: Quelle définition de «développement durable» devrait-on utiliser dans le cadre de la Loi canadienne? Devrait-on utiliser la définition qui a été signée par le Canada à Rio ou si on devrait évoluer vers une autre définition?

M. Hart: C'est une question à laquelle il m'est difficile de répondre. À mon avis, il vaudrait peut-être mieux prendre la définition qui a été acceptée par tous les pays à Rio. Cette question de la définition du développement durable est extrêmement difficile. En fait, c'est une voie, une direction. La définition comme telle n'est peut-être pas si importante, mais je pense que la définition de Rio est aussi bonne qu'une autre.

[*Traduction*]

En conclusion, nous voudrions dire quelques mots sur les accords internationaux. En plus de ces engagements à l'égard de la prévention de la pollution, du développement durable et de la méthode de la biodiversité et des écosystèmes, la LCPE devrait continuer de traiter des obligations internationales du Canada dans le domaine de l'environnement.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'inclure dans la LCPE chacun des accords internationaux conclus, ses objectifs prioritaires doivent servir de principes directeurs pour guider les négociations et respecter ces ententes en remplissant nos obligations. Les priorités nationales énoncées dans la LCPE devraient se refléter dans les obligations internationales.

Je vous remercie.

Le président suppléant (M. DeVillers): Je vous remercie, messieurs, de votre mémoire bien préparé et exhaustif.

Nous passons maintenant aux questions.

Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Thank you, gentlemen, and congratulations for your good French. It was very understandable.

On page five of the French version of your submission, you stress the importance of sustainable development in CEPA. Perhaps I've misunderstood. Would you include the definition of sustainable development in the preamble to the Canadian Environmental Protection Act or should the principle be reflected throughout as part of the review of the legislation?

Mr. Hart: We are suggesting both. It is very important for us to have a definition in the preamble because that is the foundation on which the act is based.

Mr. Sauvageau: I don't want to be a spoilsport but if we include the principle of sustainable development in the preamble, might that not have an adverse effect on federal-provincial harmonization?

Mr. Hart: I personally am not of that view. It's something very basic, it isn't only a federal-provincial matter, it affects the whole world. I think the principle is accepted throughout the world. It can be applied in both a political and technical context. It's a principle that can be used everywhere and I don't think it can have a harmful effect.

Mr. Sauvageau: How should CEPA define sustainable development? Should we use the definition signed by Canada in the Rio Statement or evolve towards another definition?

Mr. Hart: It's hard for me to answer that question. In my opinion, it might be better for us to use the definition accepted by all countries in Rio. The definition of sustainable development is extremely difficult. It is more in the nature of a direction. The definition as such may not be so important, but I think the Rio definition is just as good as any.

[*Text*]

M. Sauvageau: Quand vous dites que la définition comme telle n'est pas si importante, je suis d'accord avec vous. Dans ce cas, on devrait accepter des principes internationaux et inclure la définition qu'il y a dans l'accord de Rio.

M. Hart: Justement. C'est notre opinion.

M. Sauvageau: Pour voir l'évolution face à une société qui travaille au développement durable, est-ce qu'on pourrait avoir des éléments quantifiables d'évolution?

M. Hart: Je pense que, dans toutes ces choses, il est très important d'avoir des indices qui permettent de mesurer le progrès. Nous avons au Canada un document. . .

M. Sauvageau: Vous pouvez le dire en anglais.

M. Hart: Je cherche même le terme anglais. Il y a une partie du ministère de l'Environnement qui s'occupe des indices de reportage tous les deux ou trois ans.

M. Sauvageau: Les statistiques?

M. Hart: Justement. Il s'agit du *State of the Environment Report*. Dans ce rapport périodique, il y a des indices qui donnent la possibilité de mesurer le progrès. Je pense que c'est très important.

M. Sauvageau: C'est ce que je pense aussi. Avez-vous suivi un peu la création du poste de commissaire à l'environnement? Pensez-vous que cette personne a un rôle à jouer dans la révision de la loi?

M. Hart: Étant donné que nous ne savons pas exactement ce que sera le rôle de ce monsieur ou de cette dame, il m'est difficile de répondre. Notre première suggestion était d'inclure ce rôle dans celui du vérificateur général. C'était notre idée première, mais le gouvernement a décidé de faire autre chose. C'est bien correct. Nous ne sommes pas en désaccord sur cela. Il nous sera cependant assez difficile de répondre à votre question tant et aussi longtemps que le rôle de cette personne n'aura pas été défini.

M. Sauvageau: À la page 22, à la recommandation 4, vous dites

> 4. On recommande que l'État fédéral endosse un rôle de leadership dans la démarche d'harmonisation de la réglementation environnementale partout au Canada.

Pensez-vous que cela pourrait être accepté partout au Canada?

M. Hart: Peut-être suis-je naïf, mais je crois que cela pourrait être accepté partout pour la question de l'environnement. Cela devrait l'être. Je vais vous dire pourquoi. Il y a un de nos membres qui a une pièce d'équipement. Il est obligé d'aller dans quatre provinces et de tester cet équipement quatre fois pour le même travail. Le gaspillage de ressources, que ce soit au Québec ou en Alberta, est énorme. C'est pour cela qu'il est extrêmement important qu'on aille dans cette direction. Il nous est difficile de concevoir qu'une province, quelle qu'elle soit, prenne le leadership dans cela. C'est plutôt au niveau du gouvernement national, à notre avis.

Mme Guay (Laurentides): J'ai seulement deux petites questions. Je vous félicite. Vous parlez très bien le français. Cela me fait plaisir.

Je veux parler de décentralisation. Vous parlez de décentralisation dans votre document. Je reviens un peu à ce dont Benoît parlait tout à l'heure. On sait que les provinces ont leurs règlements et leurs lois. Chaque province a sa description.

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: I agree with your statement that the definition as such is not so important. That being so, I think we should accept the international principles and include the definition found in the Rio Agreement.

Mr. Hart: That is also our opinion.

Mr. Sauvageau: In determining society's evolution towards sustainable development, are there any quantifiable elements for an assessment?

Mr. Hart: I think that in all such cases, it is very important for us to have indicators to measure progress. We do have in Canada a document. . .

Mr. Sauvageau: You can give its name in English.

Mr. Hart: I'm searching for the name. There's a section of the Department of the Environment that looks after reporting indicators every two or three years.

Mr. Sauvageau: Statistics?

Mr. Hart: Yes. It's the State of the Environment Report. This report publishes indicators that make it possible to measure progress. I think it is very important.

Mr. Sauvageau: That is also my view. Are you aware of what has been said about the position of Environment Commissioner? Do you think that such a person does have a role to play in reviewing legislation?

Mr. Hart: Since we do not know exactly what the function of this person would be, it's hard for me to answer. Our first reaction would be to assign this responsibility to the Auditor General. That was our original idea but the government decided otherwise. We have no objection but we cannot answer your question until the role has been defined.

Mr. Sauvageau: On page 21, in your fourth recommendation you say

> 4. It is recommended that the federal government take the leadership role in harmonizing environmental legislations across Canada.

Do you think that this could be accepted across Canada?

Mr. Hart: Maybe I'm naive but I do think it could be accepted throughout the country for the sake of the environment. It should be. Let me explain why. If one of our members has a piece of equipment, he has to go to four provinces and test it four times for the same job. It's a tremendous waste of resources, whether it's Quebec or Alberta. That is why it is extremely important for us to be heading in that direction. It is very hard for a province to play a leadership role in that regard, in our view it is the responsibility of the national government.

Mrs. Guay (Laurentides): I've only two short questions. I'd like to congratulate you on your French. I enjoyed listening to you.

I'd like to talk about decentralization, something you mentioned in your submission. I return to the point made by my colleague. The provinces have their own laws and regulations and they also have their own description. I'll deal with Quebec

[*Texte*]

Je vais parler du Québec parce que c'est ma province. On a déjà un système qui fonctionne très bien. Je parle des inspecteurs et de tout ce qu'on trouve au niveau environnemental. Le fédéral a peut-être plus de difficultés. C'est un grand pays à administer, et c'est vrai qu'il y a des chevauchements et que c'est très coûteux.

[*Traduction*]

because it's my province. We have a system that works very well. I'm talking about the inspectors and our environmental system. The federal government may have more difficulty. It's a big country to administer, there are cases of overlapping and it's extremely expensive.

• 0905

Ne vaudrait-il pas mieux décentraliser? Le fédéral aurait quand même une direction à suivre, mais les provinces administreraient leur propre loi environnementale. Il y aurait une harmonisation entre elles et le fédéral chapeauterait le tout, mais on éliminerait certains dédoublements qui sont très coûteux, comme les inspections, les évaluations et ainsi de suite.

J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

M. Hart: Nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Dans le Rapport Brundtland, on dit qu'il faut penser globalement, mais agir localement.

Mme Guay: C'est exactement cela.

M. Hart: Il y a une sorte d'harmonisation qui se fait dans cela. Il est absolument ridicule, à notre avis, d'avoir des lois différentes en Ontario, au Québec et en Alberta. La compagnie que Bob représente est dans presque toutes les provinces. Il leur est presque impossible de faire des affaires s'ils sont obligés de faire face à différents règlements dans chaque province pour faire le même travail. Il n'est pas nécessaire que les règlements soient exactement les mêmes, mais ils doivent être au moins équivalents.

Mme Guay: Je suis bien d'accord avec vous, mon cher monsieur. Merci.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): Mr. Hart, some people have suggested the committee should be looking at a sort of two-tier approach to our work, because it's a massive job. You get a lot of day-to-day problems that have to be sorted out, and the CEPA is very hard to adminster. It's massive, yet we don't have time to go into a complete revamping of the process.

Some people have suggested the committee should look at a two-tier approach, whereby we recommend some short-term remedies to CEPA to make it more effective and more workable, and at the same time also recommend a longer-term approach, which might mean looking at a complete revamping of the law and a new way of looking at it. What is your view of that?

Mr. Hart: I'll take a crack at that, and I'm sure Bob will want to supplement this.

My feeling is there are certain things you can do in the short term. I think what you do with chemicals that are to be introduced into the environment could be dealt with in the short term. What you do with things like harmonization I think could be dealt with in the short term. I think it could be done in such a way that you could avoid interjudicial conflict, as we mentioned in our brief. Those are things I think you could deal with almost immediately. There are others.

As to the longer-term thing, we're all striving towards this thing that is sustainable development. If we got fifty of us in a bar some night, I guess all fifty of us would kind of know what it meant but would each have a different definition of it. I think that's all right. Where we get hung up is when we try to put a precise definition on it. That's probably longer-term.

Wouldn't decentralization be better? The federal government would be heading in a certain direction but it would be the provinces that administer their own environmental legislation. There could be harmonization among the provinces and the federal government would be a sort of umbrella organization and we could do away with costly duplication in areas like inspection, assessment and so forth.

I would like your opinion on the matter.

Mr. Hart: We are in full agreement. The Brundtland Report says that we should think globally but act locally.

Mrs. Guay: Exactly.

Mr. Hart: There is a sort of harmonization that is taking place. In our opinion, it is completely ridiculous to have different legislations in Ontario, Quebec and Alberta. The company represented by Bob is active in almost all the provinces. It's almost impossible for them to do business if they have to comply with different regulations in each of the provinces for the same job. The regulations don't have to be exactly the same but they should at least be equivalent.

Mrs. Guay: I agree completely. Thank you.

M. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur Hart, certains recommandaient que le comité fasse un travail à deux volets, étant donné l'envergure de notre tâche. Il y a beaucoup de problèmes d'application courante qu'il faut régler et la LCPE est très difficile à administrer. C'est un domaine très large et nous n'avons pas le temps de faire une révision totale de la loi.

Certains nous ont proposé un travail à deux volets, le premier étant la proposition de certaines solutions à court terme pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement de la loi, suivi d'une démarche à long terme qui exigera peut-être une reformulation de la loi et une nouvelle façon d'aborder la question. Qu'en pensez-vous?

M. Hart: Je vais essayer d'y répondre et je suis sûr que Bob voudra ajouter quelque chose à ma réponse.

J'estime que certaines mesures sont possibles à court terme. Je pense notamment à la façon de gérer les produits chimiques qui contaminent l'environnement. Il en sera de même pour l'harmonisation. Je pense qu'on peut trouver des méthodes qui évitent des conflits parmi les différentes autorités compétentes, comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire. Voilà donc des choses qui peuvent se faire presque tout de suite. Et il y a d'autres exemples.

Quant au long terme, c'est le développement durable qui est notre objectif primordial. S'il y avait une cinquantaine de personnes, chacune aurait une définition différente à proposer en fonction de sa compréhension personnelle. Le problème, c'est donc d'offrir une définition précise. Ça relève probablement du long terme.

[*Text*]

As to the whole question of pollution prevention, I remember I used to have some enormous philosophical battles of words about what that meant. I think we all know what it means. Basically to me it's very simple; it's to keep pollutants out of the environment by a whole array of means. If you're going to infiltrate that kind of thing all through the act, it may take a bit longer.

So I think, with the time pressure and everything, the two–tier approach could be a practical way to go.

Mr. Redhead: I'd just like to add I think we need to make more of our successes. There may be a perception that the Canadian Environment Protection Act has done little. I think it's done a lot. We have to recognize the things it's done. I think we can, as Steve was describing, move towards making changes in things that need changing today and move towards broader–based changes in the longer term.

I don't think it's in a state where we would want to scrap it and start again.

Mr. Lincoln: I agree with that.

You were talking about definitions. You talked about pollution prevention—these different approaches to it, different sets of definitions and different ways of looking at it—and you talked also about the precautionary principle, which comes up all the time now, and everybody recommends we should look into it. Even then, is there not a bit of danger, unless we really circumscribe these principles very clearly?

Take the chlorine issue, for example. The IJC says it's time to move; there is the weight of evidence. Then the other side says we'd better wait for more scientific proof. How do we reconcile these things, because in the meantime toxins may be working to the detriment of human health.

• 0910

In other words, is it enough to enunciate the principle in the law without somehow clearing our own minds so that we have a consensus? At what point do we act? Isn't that the big conundrum?

Mr. Hart: It is, but I think on the short term and on the longer term that problem is going to be resolved for us. I think more and more the international marketplace is going to dictate what is acceptable and what is not. I'll use three very precise examples.

Let's take our pulp and paper regulations and the chlorine issue. It was really quite amazing that it was the Minister of Trade, Michael Wilson at the time, who got that regulation through cabinet. It wasn't the environment minister. Why? Because his German clients and the other European clients told him, we like doing business with Canadians; we like your products, but if you keep using that process we're not going to buy them.

[*Translation*]

Quant à la prévention de la pollution, je sais que j'ai participé à des débats philosophiques sur le sens de ce concept. Je pense que nous savons tous ce qu'il signifie. Pour moi, c'est très simple, il s'agit d'avoir recours à toutes sortes de méthodes pour empêcher la pollution de l'environnement. Si vous voulez l'expliciter dans la loi, cela va exiger un peu plus de temps.

Étant donné les pressions des délais, etc, je pense qu'une étude à deux volets serait peut–être une solution pratique.

M. Redhead: Je voudrais simplement ajouter que j'estime que nous devrions accorder plus d'importance à ce que nous avons réussi à faire jusqu'à maintenant. On pense peut–être que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'a pas accompli grand–chose. Au contraire. Il faut reconnaître ce qu'elle a permis de réaliser et comme le disait Steve, nous pouvons commencer maintenant à faire les changements qui s'imposent en progressant vers des modifications fondamentales à long terme.

Nous n'en sommes pas au point où il faudrait renoncer à la loi actuelle et tout recommencer.

M. Lincoln: Je suis d'accord avec vous.

Vous parliez des définitions. Vous avez parlé de la prévention de la pollution, les différentes façons d'y parvenir, les différentes définitions et les différentes démarches et aussi le principe de la prévoyance, qui est très souvent évoqué maintenant et recommandé par tout le monde. Encore une fois, cela ne présente–t–il pas certains dangers, à moins de cerner ces principes de façon très claire?

Prenons l'exemple du chlore. La CIM dit que c'est le moment d'agir, que les preuves sont suffisantes. L'autre camp dit qu'il nous faut davantage de preuves scientifiques. Comment concilier tout cela parce qu'entre temps, les toxines peuvent être à l'oeuvre au détriment de la santé humaine.

Autrement dit, est–il suffisant d'énoncer le principe dans la loi sans nous être au préalable forgés une opinion de façon à avoir un consensus? À quel moment devons–nous agir? Est–ce que ce n'est pas là le grand dilemme?

M. Hart: Oui, mais je pense qu'à court terme, et à plus long terme également, le problème va probablement se résoudre de lui–même pour nous. De plus en plus, c'est le marché international qui va dicter ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Je vais vous donner trois exemples très précis.

Prenons d'abord notre réglementation sur les pâtes et papiers, et la question du chlore. Il est tout à fait étonnant, quand on y pense, que ce soit le ministre du Commerce de l'époque, Michael Wilson, qui a fait adopter cette réglementation par le Cabinet, et non le ministre de l'Environnement. Pourquoi? Parce que ses clients, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe, lui avaient dit qu'ils aimaient faire affaire avec les Canadiens, qu'ils aimaient nos produits, mais qu'ils n'en achèteraient plus si nous continuions à appliquer ce procédé.

[*Texte*]

Another thing happened in March of this year. I was down in Brazil when the Clayoquot Sound issue blew up in British Columbia. My Brazilian hosts were only too delighted to point out to me that we also had our rain forest problem. It was kind of demeaning for me as a Canadian to be in Brazil with Mike Harcourt, who was on his knees in front of the international press, trying to persuade them not to cancel his contracts.

I think more and more that's what's going to drive what's acceptable. It is going to be a driving force in the future. I don't know if I am answering your question.

Mr. Lincoln: I think you are. I agree with you—the sooner, the better.

You talked about the biotechnology substances and a bigger role for CEPA, or some kind of new legislation. I don't know if you've seen the report by RFI for Environment Canada, where they recommend that biotechnology substances be assessed under CEPA, all of them, all new ones. What is your feeling about that? We could do this by maybe incorporating it in CEPA, rather than going to new legislation or separate legislation.

Mr. Hart: I think in our brief, and Bob will obviously want to take a crack at this one too, we said that first and foremost they need to be dealt with in a formal way. We figured it would be appropriate for them to be dealt with in CEPA. However, if, for whatever reason, it were felt necessary to deal with them in separate legislation, it would be acceptable. But our first preference would be for them to be dealt with under CEPA.

Mr. Lincoln: Do I have time for a last question?

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): There will be a second round, Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln: All right.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): On page 25 you talk about enforcement. I wonder if you'd comment on how you see enforcement to date, how it's been, good and bad, and perhaps you could also comment on the ticketing portion, which is for the minor offences. You didn't comment on the top end, the people who do step over the line.

Mr. Hart: I would like to respond first of all philosophically and then maybe practically. We believe, first and foremost, we should only regulate where it is necessary. We refer to them in part of our brief as "technology-pulling regulations", and one of them is the CFC regulation, which has actually created a new industry, a new technology. But once the decision is taken to regulate, it should be enforced.

We have too many regulations in this country, at both the federal and provincial levels. They are on the books, but there are not the resources to enforce them properly, in our opinion. That is really no fault of the people who have the job to enforce them. There are just not enough resources to do it right now.

[*Traduction*]

Il s'est passé autre chose aussi en mars dernier. J'étais au Brésil quand l'histoire de Clayoquot Sound a éclaté en Colombie-Britannique. Mes hôtes brésiliens étaient trop heureux de me signaler que nous avions nous aussi des problèmes avec nos forêts ombrophiles. J'ai trouvé un peu humiliant, en tant que Canadien, de me trouver au Brésil avec Mike Harcourt, qui était à genoux devant la presse internationale, pour essayer de les persuader de ne pas annuler ses contrats.

Je pense que c'est de plus en plus souvent cet aspect-là qui va déterminer ce qui est acceptable. Ce sera une force déterminante à l'avenir. Mais je n'ai peut-être pas répondu à votre question.

M. Lincoln: Je pense que oui. Et je suis d'accord avec vous: le plus tôt sera le mieux.

Vous avez parlé des substances biotechnologiques et d'un rôle accru pour la LCPE, ou encore d'une nouvelle loi. Je ne sais pas si vous avez vu le rapport que RFI a soumis à Environnement Canada et dans lequel cette organisation recommande que toutes les nouvelles substances biotechnologiques soient évaluées en vertu de la LCPE. Qu'en pensez-vous? Nous pourrions y arriver en y incorporant ces substances dans la LCPE plutôt que d'adopter une nouvelle loi ou une loi distincte.

M. Hart: Dans notre mémoire, et Bob voudra sûrement parler aussi de cette question, nous avons dit d'abord et avant tout qu'il fallait des dispositions officielles au sujet de ces substances. Nous sommes d'avis que la LCPE pourrait être un outil approprié. Mais si, pour une raison ou pour une autre, le gouvernement jugeait nécessaire d'en faire l'objet d'une loi distincte, ce serait acceptable. Nous préférerions toutefois qu'elles soient régies par la LCPE.

M. Lincoln: Est-ce que j'ai le temps de poser une dernière question?

Le président suppléant (M. DeVillers): Il y aura une deuxième série de questions, monsieur Lincoln.

M. Lincoln: D'accord.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Vous parlez à la page 27 de l'application de la loi. J'aimerais savoir ce que vous en pensez jusqu'ici, si la loi est bien appliquée ou pas, et j'aimerais également avoir vos commentaires sur la question des avis de contravention, qui ne concernent que les infractions mineures. Vous n'avez pas parlé de l'autre extrême, c'est-à-dire des gens qui exagèrent vraiment.

M. Hart: Je vais vous répondre d'abord sur le plan théorique, et peut-être ensuite du point de vue pratique. Nous pensons, d'abord et avant tout, que la réglementation doit se limiter au strict nécessaire. Nous parlons dans une partie de notre mémoire des règlements qui encouragent l'apparition de nouvelles technologies; il y a notamment la réglementation sur les CFC, qui a en fait créé toute une nouvelle industrie, une nouvelle technologie. Mais une fois que la décision de réglementer est prise, les règlements doivent être appliqués.

Nous avons trop de règlements dans notre pays, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Les règlements existent, mais les ressources nécessaires à leur application ne sont pas suffisantes, à notre avis. Ce n'est vraiment pas la faute des gens qui sont chargés de les faire respecter. Il n'y a tout simplement pas assez de ressources pour le faire à l'heure actuelle.

[*Text*]

So I think we have to get a lot smarter when deciding what needs to be regulated. We believe that over time on a continuum there should be a judicious mix of what we call "technology-pulling regulations", economic instruments and voluntary action, and that over time the pendulum should swing more and more to the latter two. But if a regulation is on the books, it should be enforced or else it shouldn't be there. And it should be enforced rigorously and consistently right across the country, which in our opinion is not being done right now.

Mr. Redhead: May I add to that? One of the concerns that we tried to reflect is that while enforcement is important for ensuring that regulations are met, the opportunity to comply has to also be considered.

• 0915

I think in some jurisdictions we have encountered situations where more energy is being spent on enforcement than on the other side of the review process that is required in order for people to comply. So there is a balance being sought as well.

Mr. Gilmour: Thank you. We've had a number of witnesses dealing with the topic of hazardous waste and whether we should close the Canada–U.S. border to hazardous waste. Some say we should keep it going both ways; others are saying we should put up a wall. What are your comments?

Mr. Hart: Well, as one who used to have more hair about five years ago—because as some of you know, I worked for the government until a little over a year ago, and my dossier, my responsibilities, included the hazardous waste issue—my feelings on the matter are very categorical. The border should stay open. It should be managed properly, and I believe there is a system in place that does that right now.

If you look at the bilateral agreement with the United States, for example, there is a system of notification in place whereby the U.S. EPA is hooked up to the Canadian system by computer. Anybody who wants to ship has to go through, in this case, Environment Canada, who then requests permission from the province in question as to whether it's all right or not.

Then there's a manifest system when the stuff comes across the border and it's traced right to the. . . I believe the question is not so much whether the border should be closed, but that it should be managed properly, and I believe there is a system in place to do that now.

Why do I say that? Because I believe it is very important—especially in a country like Canada, where you're stretched out over such a long distance and there are relatively small volumes of waste that are generated—to be able to rationalize the use of the facilities on both sides of the border.

To me it makes eminent sense that if there is a facility, for example—and I don't know if there is in this particular case—south of Manitoba or Saskatchewan that can take Canadian waste in that situation, without our having to go to the extreme expense of building a very expensive one, then we should use it. By the same token, U.S. waste could come to a facility like Laidlaw's in Sarnia.

[*Translation*]

Nous pensons par conséquent qu'il faut choisir de façon beaucoup plus judicieuse ceux qui doivent être réglementés. Nous pensons qu'avec le temps, il faudrait adopter un mélange judicieux de ce que nous appelons les règlements entraînant des nouvelles technologies, d'instruments économiques et d'initiatives volontaires, et que finalement, le pendule devrait balancer de plus en plus vers ces deux derniers types de mesures. Mais si un règlement existe, il doit être appliqué, ou alors il n'a pas sa place. Et il doit être appliqué de façon rigoureuse et uniforme dans l'ensemble du pays, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, à notre avis.

M. Redhead: Puis-je ajouter quelque chose? Une des préoccupations que nous avons tenté d'exprimer, c'est que, même si les mesures d'application sont importantes pour s'assurer que les règlements sont respectés, il faut également tenir compte de la possibilité de les respecter.

Je pense qu'il est déjà arrivé, dans certains cas, qu'on consacre plus d'énergie à l'application des lois et règlements qu'à l'autre aspect du processus d'examen qui est nécessaire pour que les gens respectent ces lois et règlements. Donc, il y a également un certain équilibre à établir.

M. Gilmour: Merci. Nous avons entendu un certain nombre de témoins parler de la question des déchets dangereux et de l'opportunité de fermer la frontière canado-américaine pour empêcher l'entrée de ces déchets au Canada. Certains disent que nous devrions maintenir les échanges dans les deux sens alors que d'autres voudraient que nous érigions un mur. Qu'en pensez-vous?

M. Hart: Eh bien, moi qui avait plus de cheveux il y a environ cinq ans—parce que, comme certains d'entre vous le savent, j'ai travaillé pour le gouvernement jusqu'à il y a un peu plus d'un an, et je m'occupais notamment de la question des déchets dangereux—j'ai une opinion très catégorique à ce sujet. La frontière devrait rester ouverte. Elle devrait être gérée convenablement, et je pense qu'il y a déjà un système en place qui nous permet de le faire.

Prenez par exemple l'accord bilatéral avec les États-Unis; il prévoit un système de notification selon lequel l'EPA américaine est reliée au réseau canadien par ordinateur. Quiconque veut expédier quelque chose doit passer, dans notre cas, par Environnement Canada, qui demande ensuite la permission de la province visée pour savoir si c'est possible ou non.

Il y a également un manifeste établi quand les produits traversent la frontière, et ils sont ensuite suivis jusqu'à. . . À mon avis, ce n'est pas tellement qu'il faudrait fermer la frontière, mais plutôt qu'il faut gérer convenablement le déplacement de ces produits, et je pense qu'il existe déjà un système en place à cette fin.

Pourquoi est-ce que je vous dis cela? Parce que je pense qu'il est très important, surtout dans un pays comme le Canada, dont le territoire est très étendu et où le volume des déchets est relativement limité—de pouvoir rationaliser l'utilisation des installations des deux côtés de la frontière.

Pour moi, il est parfaitement logique que s'il existe des installations au sud du Manitoba ou de la Saskatchewan—et je ne sais pas si c'est le cas—qui peuvent accepter des déchets canadiens, sans que nous ayons à dépenser pour en construire de très coûteuses chez nous, nous devrions nous en servir. Et de la même façon, nous pourrions accepter les déchets américains dans les installations comme celle de la Laidlaw, à Sarnia.

[*Texte*]

The whole idea is that neither country become a dumping ground for the other. As long as there is some reasonable balance going back and forth and the safeguards are put in place, I guess I am categorically in favour of keeping the border open.

Mr. Redhead: I guess as someone who has spoken on this issue for a number of years, I do have to have a word. I think one of the things we don't want to lose sight of is that the waste reduction initiatives that are under way, and those kinds of initiatives, would not indicate that building new facilities to manage waste because you can't have access to existing ones would be a wise move.

I think the opportunity to utilize existing facilities to manage materials that are becoming less in quantity already is really important to take into account.

Mr. Gilmour: Okay. Thank you.

Mr. Adams (Peterborough): Gentlemen, there has been a fair amount of discussion about voluntary involvement and voluntary aspects, and you discuss it in your brief. In your association I understand you have about 90% participation. If there is a voluntary approach, what do you do about the 10% of your industry who are not in your association?

Mr. Hart: Let's put it in context, first of all. There are approximately—and the numbers are not precise enough yet—4,500 companies in Canada involved in various aspects of the environment industry.

Of that 4,500, there are, in round figures, 1,200 that are members of various provincial associations. We are a federation, so actually at the national level we have nine members, the nine provincial organizations. At the provincial level, there are about 1,100 or 1,200 of those, about 25% of the companies that are there.

We are not, in effect, the polluters. Our industry is there to help the other industry sectors, in effect, deal with the problems they have. That's why we call ourselves an enabling industry. That is our role.

If I understood, there were two parts to your question, the question of voluntarism. We believe it is very important to create a situation whereby the private sector, if they want to, can do things on a voluntary basis. There has to be a system of methods of measuring progress, of audits, if you want, in place. That is the government's role. It is enormously more efficient for the private sector to be able to unleash their genius, which the government—and this is not meant to be derogatory—does not have to solve problems.

• 0920

We believe we should not have to be prescriptive in terms of how it should be done, but that the goals and objectives should be set, the measurment system. . . And yes, the stick should be in the cupboard if people don't toe the line.

There are a couple of examples where it's working—

[*Traduction*]

L'important, c'est qu'aucun des deux pays ne devienne un dépotoir pour l'autre. Dans la mesure où il existe un équilibre raisonnable dans la circulation de ces produits d'un pays à l'autre, et où les mesures de protection nécessaires sont en place, je suis tout à fait en faveur du maintien d'une frontière ouverte.

M. Redhead: Je tiens à dire un mot à ce sujet puisque j'en parle déjà depuis bien des années. Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que les initiatives de réduction des déchets qui ont déjà été prises permettent de croire qu'il ne serait pas sage de construire de nouvelles installations de gestion des déchets simplement parce qu'il n'est pas possible d'avoir accès à celles qui existent déjà.

Il est très important de tenir compte de la possibilité d'utiliser les installations existantes pour gérer des déchets dont la quantité diminue déjà.

M. Gilmour: D'accord. Merci.

M. Adams (Peterborough): Messieurs, nous avons déjà discuté assez longuement de la question de la participation volontaire, et vous en parlez aussi dans votre mémoire. Si je comprends bien, il y a pour votre association un taux de participation d'environ 90 p. 100. Si l'on adopte une approche volontaire, que faites-vous des 10 p. 100 de membres de votre industrie qui n'appartiennent pas à votre association?

M. Hart: Premièrement, permettez-moi de replacer cette question dans son contexte. Il y a au Canada environ 4 500 entreprises—et nous n'avons pas de chiffres vraiment précis à ce sujet pour le moment—dont l'activité touche d'une façon ou d'une autre au secteur de l'environnement.

Sur ces 4 500 entreprises, il y en a en gros 1 200 qui sont membres de diverses associations provinciales. Comme nous sommes une fédération, nous avons en fait neuf membres du niveau national, c'est-à-dire les neuf organisations provinciales. Au niveau provincial, il y en a environ 1 100 ou 1 200, c'est-à-dire à peu près 25 p. 100 des entreprises du secteur.

Dans les faits, ce n'est pas nous, les pollueurs. Notre industrie est là pour aider les autres secteurs industriels à résoudre leurs problèmes. C'est pourquoi nous nous considérons comme une industrie de soutien. C'est là notre rôle.

Si j'ai bien compris, votre question sur les initiatives volontaires comportait deux volets. Nous pensons qu'il est très important de créer une situation dans laquelle le secteur privé peut faire certaines choses volontairement, s'il le veut. Il doit y avoir des méthodes permettant de mesurer les progrès accomplis, des méthodes de vérification, si vous voulez. C'est là le rôle du gouvernement. Il est nettement plus avantageux de laisser le secteur privé trouver ses propres solutions innovatrices, ce que le gouvernement ne peut pas faire—et je ne dis pas cela pour critiquer.

À notre avis, il ne devrait pas être nécessaire de prescrire comment les choses doivent se faire, mais il faudrait établir des buts et objectifs, un système de mesure. . . Et nous pensons que, oui, il faut garder le bâton en réserve pour le cas où certaines personnes ne marcheraient pas au pas.

Il y a un certain nombre de cas où cela fonctionne. . .

[*Text*]

Mr. Adams: Does your association have a stick?

Mr. Hart: No, I don't think that's our role. I think government should have that stick.

I'll give you a couple of examples where it's worked. Through CCME, the provinces and the federal government collectively established a 50% reduction goal for waste by the year 2000. That started in 1991. Industry had always said, tell us what has to be done, give us the deadline and the goals, and let us do it. Very quickly we figured out that about a third of the municipal solid waste stream in Canada was packaging. So we developed a national packaging protocol and put that into place. It has specific goals like 20% by the year 1992, 35% by 1996, and the full 50% by the year 2000.

My understanding is that the 1992 goal was met and exceeded by about 22%, but the role government played in that was to... They spent a lot of money with Statistics Canada to get a system in place to measure progress so that the problem couldn't be defined away. I think that's working. There are other examples, which I'll be happy to discuss with you afterwards. More and more I think the role of government should be to establish the rules, the guidelines, the audit and the measurement system, and then get out of the way and let the guys who have to solve the problem do it. But you have to have that audit role and those rules.

M. Sauvageau: La loi demande une révision aux cinq ans. C'est la première révision qu'on fait. Pensez-vous qu'on devrait corriger ce chiffre-là et le porter à sept ou même à dix ans? Il faut peut-être une année pour réviser la loi et une autre année pour mettre cela en place. On regarde comment cela fonctionne et, aussitôt que c'est parti, on recommence la révision. Est-ce que le délai pourrait être prolongé?

M. Hart: Personnellement, je pense que c'était nécessaire la première fois, parce que personne ne savait de quelle façon les choses allaient se dérouler. Le processus de révision va exiger au total 18 mois ou deux ans de travail. Une révision aux six ou sept ans serait peut-être suffisante par la suite. C'est une opinion tout à fait personnelle. Je crois qu'un délai de six ou sept ans serait raisonnable.

M. Sauvageau: Je vous remercie.

Mr. Redhead: Again, this being the first time, it's difficult to determine, but I think the concept of reviewing the legislation on a prescribed time line is appropriate. I think other jurisdictions do it. It allows the legislation to be reviewed and perhaps makes us more diligent in ensuring that the legislation and regulations in place are actually working.

M. Hart: Je pense qu'il serait possible de réviser seulement certaines parties de la loi à la fois. Ce serait peut-être une possibilité.

M. Sauvageau: Je vous fais grâce de la citation, mais un mémoire nous a été présenté disant que le ministère de l'Environnement possédait déjà des outils pour tout mettre en place, mais qu'il n'avait pas fait preuve de toute la vigueur

[*Translation*]

M. Adams: Est-ce que votre association a un bâton?

M. Hart: Non, je ne pense pas que ce soit notre rôle. C'est le gouvernement qui devrait avoir ce bâton, il me semble.

Je vais vous citer un certain nombre de cas où cela fonctionne. Par l'entremise du CCME, les provinces et le gouvernement fédéral ont établi ensemble un objectif visant à réduire les déchets de 50 p. 100 d'ici l'an 2000. Tout à commencer en 1991. L'industrie avait toujours affirmé: «Dites-nous ce qu'il faut faire, donnez-nous des buts et une échéance, et laissez-nous faire». Nous nous sommes rendus compte très vite que les emballages représentaient le tiers environ des déchets solides des municipalités au Canada. Nous avons donc élaboré un protocole d'entente national sur l'emballage et nous l'avons mis en place. Ce document comportait des objectifs précis, par exemple, 20 p. 100 d'ici 1992, 35 p. 100 d'ici 1996 et l'objectif global de 50 p. 100 d'ici l'an 2000.

Il me semble que l'objectif fixé pour 1992 a été atteint, et même dépassé d'environ 22 p. 100, mais ce que le gouvernement a fait à cet égard c'est... Statistique Canada a dépensé beaucoup d'argent pour mettre en place un système permettant de mesurer les progrès accomplis, de façon à ce qu'il ne soit pas possible de contourner le problème en jouant avec les définitions. Je pense que cela fonctionne bien. Il y a d'autres exemples, dont je me ferai un plaisir de vous parler tout à l'heure. Je suis de plus en plus convaincu que le gouvernement devrait avoir pour rôle de fixer les règles, d'établir les directives, de mettre en place le système de vérification et de mesure, et de laisser ensuite le champ libre aux gens qui doivent résoudre le problème. Mais il faut que ce rôle de vérification existe et ces règles aussi.

Mr. Sauvageau: The act requires that it be reviewed every five years. This is our first review. Do you think we should change that number so that it occurs every seven or even ten years? It can take a year to review the act and another year to put all that in place. We look at how things are going and we have to start all over again as soon as it has started. Could that period be extended?

Mr. Hart: I personally think it was necessary for the first time because nobody knew how things would go. The total review process will take 18 months or two years. A review every six or seven years might be sufficient afterwards. But that is a completely personal opinion. I think a six of seven year review period would be reasonable.

Mr. Sauvageau: Thank you.

M. Redhead: Encore une fois, puisqu'il s'agit d'une première fois, c'est difficile à dire, mais je pense qu'il est approprié de prévoir que la loi doit être examinée de façon périodique. Cela se fait ailleurs. De cette façon, il est possible de modifier la loi, ce qui nous oblige peut-être à nous montrer plus diligents pour nous assurer que la loi et ses règlements d'application fonctionnent vraiment.

Mr. Hart: I think it might be possible to review only certain parts of the act at a time. It could be a possibility.

Mr. Sauvageau: I won't read you the exact quote, but we were told in one of the briefs that were presented to us that the Department of the Environment already had the means to put all that in place but that it had not been as energetic as

[*Texte*]

qu'on attendait de lui. Pensez-vous que les outils pour la protection de l'environnement sont en place et qu'un petit changement de culture ou un petit souffle nouveau au sein du ministère de l'Environnement pourrait aider, ou pensez-vous qu'il faut des modifications relativement importantes?

M. Hart: Je pense que le système est en place. On a toujours besoin d'une certaine période de temps pour réviser les choses. Il faut être souple, mais je pense qu'en général, le système est en place.

• 0925

La question de la mise en vigueur est toujours difficile. Il y a des niveaux d'économie différents dans chacune des provinces. Il y a aussi la volonté politique et les questions culturelles. Je pense qu'il est très important de travailler à cela.

M. Sauvageau: Je vous remercie.

Mr. Lincoln: Mr. Hart I was reading statistics from UNEP on chemicals, which are pretty startling. Man-made chemicals were 7 million tonnes in 1945, after the war; then it jumped to 250 million tonnes in 1985. Apparently, according to UNEP, the rate of production doubles every seven to eight years, so by the year 2000 we'll have 500 million tonnes, and it just goes on, because now the developing world is producing its share.

Do you see any role for the international community and Canada to promote some sort of a look at production in the sense that the more we try to prevent pollution here...? If chemicals keep being produced in such vast quantities and new components, new ingredients, all the time, isn't it almost like trying to stem the tide? Shouldn't we look at the source as well and start working on alternatives to the substances themselves that will be less harmful? Otherwise, aren't we going to be drowned in trying to fend off this huge amount of chemicals, a lot of them we don't know about?

Mr. Hart: I suspect you didn't really expect a complete answer to the question. That of course is at the base of why we're all here this morning.

Mr. Lincoln: I know.

Mr. Hart: Let me just say this. I think if you look at the work that the OECD is doing, if you look at the work that the United Nations is doing—they are getting in place a chemicals group in OECD. I think they're getting in place systems that can start to cope with that issue. But I'll come back to a comment I made before. I believe a lot of these problems are going to be resolved for commercial rather than political or health or environmental reasons. I believe there are a number of products that are not going to be allowed on the market. They are going to be taken off the market because the international community just won't buy them, will not accept them as a whole. The whole of the chemical industry, as other industrial sectors, is based on volume and being able to meet market competition.

[*Traduction*]

expected. Do you think that the means for protecting the environment are already in place and that a small cultural change or a breath of fresh air at the Department of the Environment would help or if we need more important changes?

Mr. Hart: I think the system is already there but we always need some time to review things. We have to be flexible. But I think that in general, the system is in place.

The issue of enforcement is always a difficult one. There are different economic levels in each province. There is also the matter of political will and cultural issues. I think it is very important to work on that.

Mr. Sauvageau: Thank you.

M. Lincoln: Monsieur Hart, j'étais en train de lire les statistiques du PNUE, sur les produits chimiques; ces chiffres sont tout à fait renversants. Les produits chimiques anthropiques représentaient 7 millions de tonnes en 1945 après la guerre, et ce chiffre avait grimpé à 250 millions de tonnes en 1985. Apparemment, d'après le PNUE, le rythme de production double tous les 7 à 8 ans, de sorte que nous en aurons 500 millions de tonnes d'ici l'an 2000, et cela continue parce que, maintenant, les pays en voie de développement en produisent eux-aussi.

Pensez-vous que la communauté internationale et le Canada doivent promouvoir un examen quelconque de cette production, en ce sens que plus nous essayons de prévenir la pollution ici... Si l'on fabrique des substances chimiques en aussi grandes quantités et si de nouveaux éléments, de nouveaux ingrédients viennent constamment s'y ajouter, est-ce que ce n'est pas un peu comme si nous essayions de vider l'océan à la petite cuillère? Est-ce que nous ne devrions pas examiner aussi la source du problème et essayer de trouver des substances de remplacement qui seraient moins toxiques? Autrement, est-ce que nous n'allons pas finir par nous noyer dans cet immense flot de produits chimiques, dont beaucoup nous sont même inconnus?

M. Hart: J'imagine que vous ne vous attendiez pas vraiment à une réponse complète à cette question. C'est bien sûr la raison la plus fondamentale pour laquelle nous sommes ici ce matin.

M. Lincoln: Je sais.

M. Hart: Permettez-moi simplement de vous dire que, quand on regarde le travail que fait l'OCDE, quand on regarde ce que font les Nations Unies... l'OCDE est en train de mettre sur pied un groupe chargé des produits chimiques et commence à mettre en place des systèmes qui permettront d'apporter un début de solution à ce problème. Mais je voudrais en revenir à un commentaire que j'ai fait tout à l'heure. Je pense qu'une bonne partie de ces problèmes vont se résoudre sur le plan commercial, plutôt que pour des raisons liées à la politique, à la santé ou à l'environnement. J'ai l'impression qu'un certain nombre de produits ne seront pas autorisés sur le marché. Ils vont être retirés du marché parce que la communauté internationale refusera tout simplement de les acheter et les rejettera globalement. Toute l'industrie des produits chimiques, comme les autres secteurs industriels, repose sur le volume et sur la capacité de soutenir la concurrence sur le marché.

[*Text*]

I heard of a situation that is a bit of a red herring, but I think it deals with the issue. The British government has allowed the destruction of PCBs in cement kilns, and it was going quite well. One company started doing it and they had to stop, not because the government said they should stop, because I believe it was an eminently sensible solution, but because the rest of the industry started passing the word around that this company was producing an inferior product, which of course was fallacious. But it was again the marketplace that stopped that.

I think the international community, from a marketing point of view, is going to deal with a lot of this. I'm not sure how you deal with it from a legislative point of view. Bob, I don't know if you have any comments.

Mr. Redhead: I don't have a thought relative to the legislative approach, but I do think we have to recognize that Canada has had an opportunity and has shown leadership internationally in other arenas. I think we have an opportunity to do it here, certainly from the kinds of technologies that are used to control these materials. At the same time I think we have to recognize that we are a relatively small contributor to some of these challenges. What we can do domestically may not have as great an impact as what we can do internationally in the leadership sense. I think the things that we're participating in internationally are very important.

I think we mentioned in the brief that we need to give our international representatives better tools. I think industry has to step up to the plate on that one as well to help them understand our position, our issues, and give them a stronger position when they're speaking on our behalf internationally.

Mr. Hart: If I could make a totally undiplomatic and certainly unpolitical remark, I'd like to say that I think it is very important that when our international representatives go out that they are able to speak with a unified voice. In too many arenas recently, in international incidents I've heard, where there are various provincial organizations in the national arena and the federal government, it creates a situation of total confusion with our international community.

[*Translation*]

J'ai entendu parler d'une situation qui est peut-être un peu trompeuse, mais qui a un certain rapport avec la question. Le gouvernement britannique avait autorisé la destruction des PBC dans des fours à ciment, et les choses se passaient assez bien. Une entreprise avait donc commencé à le faire, mais elle a dû arrêter, pas parce que le gouvernement lui en avait donné l'ordre, puisqu'il s'agissait à mon avis d'une solution éminemment sensée, mais parce que le reste de l'industrie a commencé à répandre le bruit que le produit de cette entreprise n'était pas de bonne qualité, ce qui était faux bien sûr. Mais, encore là, c'est le marché qui a mis fin à cette activité.

Je pense que la communauté internationale sur le plan commercial, va régler une bonne partie de ces problèmes. Je ne sais pas exactement comment vous pouvez en tenir compte du point de vue législatif. Bob, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Redhead: Je n'ai pas d'opinion particulière au sujet de l'aspect législatif, mais nous devons reconnaître que le Canada a déjà eu la possibilité de faire preuve de leadership dans d'autres domaines, sur la scène internationale, et qu'il en a profité. Je pense que nous avons l'occasion de le faire dans ce cas-ci, du moins si j'en juge par le genre de technologies qui permettent de contrôler ces substances. En même temps, il faut reconnaître que notre contribution dans certains de ces domaines est relativement restreinte. Ce que nous pouvons faire chez nous n'aura peut-être pas autant de répercussions que ce que nous pourrions faire sur la scène internationale, en termes d'exemple à donner. Je pense que notre participation à l'activité internationale est très importante.

Nous avons mentionné dans notre mémoire la nécessité de fournir de meilleurs outils à nos représentants internationaux. Je pense que l'industrie doit se montrer à la hauteur à cet égard-là également pour les aider à comprendre notre position et nos problèmes et pour leur donner une position plus solide quand ils doivent se faire nos porte-parole sur la scène internationale.

M. Hart: Si vous me permettez de faire un commentaire qui n'est absolument pas diplomatique et certainement pas politique non plus, je voudrais vous dire qu'à mon avis, il est très important que nos représentants internationaux puissent présenter à l'étranger un point de vue unique. Le fait que divers organismes provinciaux interviennent avec le gouvernement fédéral sur la scène nationale crée beaucoup de confusion au sein de la communauté internationale, si je me fie à ce que j'ai vu et entendu récemment.

• 0930

That spills over into many, many areas, especially in the commercial and the environmental area. A good friend of mine from Malaysia told me at the Globe '94 meeting that he came to this country to try to find those companies that he could do business with in the air pollution technology area and he wound up having to go to the British Columbia booth, the Atlantic Canada booth, the Alberta booth. He said that after all of this, all of a sudden he came to think there should be an all-of-Canada booth. He asked me, do you realize you're making it virtually impossible for us foreigners to do business with Canadians?

C'est une situation répandue, mais qui se manifeste en particulier dans les sphères commerciale et environnementale. Un des mes amis de Malaisie me disait qu'à la conférence Globe 94, il s'attendait de dénicher des compagnies avec qui faire des affaires dans le domaine de la pollution atmosphérique. Or, il a dû faire le tour d'une série de kiosques, celui de la Colombie-Britannique, celui de la région de l'Atlantique, celui de l'Alberta, etc. Il s'est dit qu'il devrait y avoir un seul kiosque pour le Canada. Il m'a demandé si les Canadiens savaient qu'ils compliquaient terriblement la tâche aux étrangers.

[*Texte*]

I just leave that as a thought, because I think in part of this area it becomes very important to maybe put aside some of the political issues and deal with what are straight commercial, business issues. This is destroying Canada's image and ability to do business internationally.

I'll just leave that as a thought.

Mr. Adams: On that, I agree. I think we should have national standards that are modelled internationally.

I was interested in the part of your oral presentation and written brief that dealt with the oceans and coastal zone management. It seems to me the thrust of your brief is that this is something that should be strengthened in the legislation, and I wonder if you'd care to think aloud about that with respect to such matters as fees for dumping, public involvement in decisions to dump, victim compensation—if that's the right word—that sort of thing.

Mr. Hart: Perhaps I could deal with fees for dumping. Let me try to put this thing in perspective, because that's one thing I used to have to deal with. Dumping is almost a misnomer because there's virtually no dumping of toxic things into the ocean. What we're talking about in the vast majority of cases is dredge spoil; you're dredging out a harbour and you're kind of moving it from one area to another.

You're talking about permitting the disposal, if you want, of some construction materials and that kind of thing. Virtually all—I may be off a year or so on this—of the "toxic stuff" that used to be in the ocean is not allowed to go into the ocean any more. What you're dealing with—I may be off on a percentage basis here—is something like 75%, or maybe 65%, of the dumping permits that are issued are issued from one federal government department to another, like Public Works. It's that word "dumping" that has a terrible connotation to it. You know, the name of the London Dumping Convention, which is the international convention, has been changed to the London Convention '72 to get away from that connotation.

Mr. Adams: But your brief does suggest that the coastal zone management area needs strengthening.

Mr. Hart: But that's not just the dumping issue. Probably one of the most important issues is the whole question of point source pollution, where you're closing down in some stages sometimes up to 50% of the shellfish beds; they are closed down for pollution and that kind of thing. I think those are the issues. I think the issue of dumping on the high seas has been dealt with; the question of incineration at sea has been dealt with in international conventions. I think more and more it's been tightened up.

But it's how we deal with the pollution of our own coasts, that kind of thing. It's fairly weak at this point in time. I don't know if I'm answering your question.

Mr. Adams: In what ways do we strengthen it, then?

Mr. Hart: I think you've got to put in place a regulatory regime and a stronger ability to inspect these point sources, and you've got to get some teeth into the ability to deal with people who are avoiding this thing, because you're dealing here, especially on both our coasts, with a major—

[*Traduction*]

Je vous laisse y réfléchir. Je pense que dans ce domaine, il est très important de laisser de côté les questions politiques et de s'attaquer strictement aux questions commerciales. C'est un problème qui détruit l'image du Canada et nuit terriblement à sa capacité de faire des affaires sur le plan international.

Je le porte à votre attention.

M. Adams: Je suis bien d'accord sur ce point. Je pense que nous devons avoir des normes nationales selon un modèle international.

J'ai noté ce que vous avez dit et indiqué dans votre mémoire au sujet des océans et de la gestion des régions côtières. Je pense qu'essentiellement, vous souhaitez que cet aspect de la loi soit renforcé. J'aimerais que vous réfléchissiez tout haut et que vous nous disiez ce que vous pensez de solutions comme l'imposition de droits pour l'immersion, la participation publique dans les décisions en vue de l'immersion, le dédommagement des victimes—si c'est bien l'expression qui convient—etc.

M. Hart: Je pourrais commencer avec l'imposition de droits pour l'immersion. Je tiens d'abord à bien situer le problème. J'y ai déjà été confronté. L'immersion décrit mal la nature de l'action parce qu'il n'y a presque pas d'immersion de produits toxiques dans l'océan. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de matériaux de dragage; il y a des travaux de dragage dans un port et des matériaux sont déplacés d'un endroit à l'autre.

Tout ce dont il s'agit, c'est de l'enlèvement de matériaux de construction ou de matériaux semblables. Presque tous les matériaux toxiques qui étaient immergés dans l'océan auparavant ne peuvent plus l'être—je peux me tromper d'une année ou deux à ce sujet. Dans 75 ou 65 p. 100 des cas—je n'ai pas les pourcentages exacts—les permis d'immersion délivrés le sont d'un ministère du gouvernement à un autre, comme Travaux publics. Le mot «immersion» donne une terrible connotation. Comme vous le savez, le nom de la Convention de Londres sur l'immersion, de la convention internationale qui régit ce genre de choses, a été changé pour contourner cet aspect négatif. Elle s'appelle maintenant la Convention de Londres de 1972.

M. Adams: Vous dites quand même dans votre mémoire que la gestion des zones côtières doit être renforcée.

M. Hart: Non pas seulement en ce qui concerne la question de l'immersion. Le problème le plus pressant est probablement la pollution ponctuelle, qui est responsable à divers niveaux de la fermeture de jusqu'à 50 p. 100 des zones de conchyliculture. Je songe davantage à ce genre de problème. La question de l'immersion en mer a été réglée, de même que celle de l'incinération en mer. Il y a maintenant des conventions internationales à cet égard. La réglementation est de plus en plus ferme.

Nous devons maintenant nous attaquer à la pollution sur nos côtes. Notre réglementation n'est pas suffisamment stricte à cet égard. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

M. Adams: Comment pouvons-nous la renforcer?

M. Hart: Vous devez avoir une réglementation assortie d'une bonne capacité d'inspection de la pollution ponctuelle et vous devez être plus agressifs vis-à-vis des contrevenants, parce que le problème est de taille, sur les deux côtes. . .

[*Text*]

Mr. Adams: On three coasts.

Mr. Hart: On three coasts, where economics and the environment are brutally brought together. If you close off half the shellfish area in one place, a lot of people suffer and the price of my shrimp goes up.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Finlay (Oxford): I don't think in your brief you mentioned green accounting and the idea that products and services must carry the full cost, including whatever clean-up or restoration of site or removal of buildings, equipment, whatever.

• 0935

Do you see that as another way of putting pressure on the whole industrial business domain, the public domain? How would you do it?

Mr. Hart: I think the whole question of whole-cost accounting is more and more coming into the lexicon of how we deal with it.

Yesterday in the committee I just thought the Hon. Paul Martin and Sheila Copps had set up a look at economic instruments and that type of thing. That issue came up. The particular issue was pesticides. It probably is as good an example as anything to answer your question here.

Pesticides are used in the agricultural community for a purpose. The purpose is to help produce food at a reasonable cost. In this country we live almost in a fool's paradise. I think the last figure I saw was that food costs are something like 16% of our total disposable income in this country compared with most other countries, even a lot of the European countries, and certainly developing countries, where the food costs are up to 80% of total disposable income.

That is largely because of a number of the inputs to the agriculture system, including pesticides. That does not mean to say there shouldn't be a continuous vigilance on the cost of that, but I believe there's always a trade-off. That's where the economy and the environmental issues come together. There is always some trade-off in there. I think that trade-off can be made in such a way that is sustainable. It doesn't have to destroy. I guess that is my definition of sustainable development.

More and more, I believe, the full cost of a product should be paid for by the consumer. There again, I don't think the accounting profession has yet developed the tools and the sophistication to allow it to deal with that issue. But I think we're moving in that direction.

Mr. Finlay: Thank you.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): The question of voluntary compliance was raised. I think you put it very well, that the government should set up standards, basically get out of the way and let the private sector take care of the compliance. I guess in an ideal or perfect world one would like to think that would work. Maybe it is the approach. I'm not sure. But I'm not yet convinced it is.

My question is again around the issue of time line. Are you suggesting that it would just be an open-ended time line? Would you see specific target dates? I'm interested in knowing how the private sector, even though there's a stick in the cupboard, is still going to discipline itself to do this in a realistic and definable timeframe. Can you speak to that?

[*Translation*]

M. Adams: Les trois côtes.

M. Hart: En effet, où l'économie est étroitement liée à l'environnement. Si la moitié des zones de conchyliculture sont fermées à un endroit, un grand nombre de personnes sont touchées. Sans compter que le prix des crevettes augmente.

M. Adams: Merci, monsieur le président.

M. Finlay (Oxford): Je ne pense pas que vous mentionnez la question de la comptabilité écologique dans votre mémoire, c'est-à-dire l'idée que les produits et services reflètent le coût entier, y compris le coût de la dépollution ou de la remise en état des sites, ou encore de l'enlèvement des immeubles, du matériel, etc.

Pour vous, s'agit-il d'une autre façon d'exercer des pressions sur les industries, les entreprises?

M. Hart: Je pense que toute cette question de la comptabilité du coût entier devient de plus en plus pertinente au débat.

Hier, au comité, les honorables Paul Martin et Sheila Copps ont parlé des instruments économiques et ce genre de choses. C'était dans le contexte des pesticides. Je pense que c'est un exemple qui peut être utilisé pour répondre à votre question.

Les pesticides sont utilisés par l'industrie agricole à certaines fins. Il s'agit de pouvoir produire des aliments à un coût raisonnable. Nous vivons comme dans un rêve au Canada. Selon le dernier chiffre que j'ai vu, nous dépensons à peu près 16 p. 100 de notre revenu disponible total pour nous nourrir alors que dans la plupart des autres pays, y compris beaucoup de pays européens, en tout cas les pays en voie de développement, les gens dépensent 80 p. 100 de leur revenu disponible total.

C'est en grande partie dû à un certain nombre d'intrants dans notre agriculture, y compris les pesticides. Je ne prétends pas qu'il faille relâcher la surveillance des prix, mais je dis qu'il y a un échange à faire. C'est là où l'économie et l'environnement se recoupent. Il y a des choix qui s'imposent. Ces choix peuvent être faits dans l'optique du développement durable. Il n'est pas nécessaire de détruire quoique ce soit. Telle est ma définition de développement durable.

De plus en plus, le coût entier du produit devrait être payé par le consommateur. Les comptables n'ont pas encore mis au point les outils perfectionnés dont ils ont besoin pour vraiment régler la question. Cependant, c'est la direction dans laquelle nous tendons actuellement.

M. Finlay: Merci.

M. O'Brien (London—Middlesex): La question de l'observation volontaire a été soulevée. Selon vous, le gouvernement devrait établir des normes, puis laisser essentiellement le secteur privé s'occuper de l'observation. Dans un monde idéal, ce système devrait fonctionner. Cependant, en ce qui me concerne, je me pose des questions. Je n'en suis pas convaincu.

Ma question a trait au délai accordé. Vous voulez dire qu'il ne devrait pas être fixe? Qu'il ne devrait pas y avoir de dates cibles? J'aimerais savoir comment le secteur privé, même s'il y avait toujours la possibilité d'utiliser le bâton, pourrait en arriver à se discipliner lui-même dans des délais réalistes et définis. Pouvez-vous me le dire?

[*Texte*]

Mr. Hart: Let me use the packaging thing as an example. It was very clear. The federal government in this case, on whatever fell in the jurisdictional regime of the federal government, said very clearly that they would go along with this system, do what government has to do, set up the measurement, get the statistics in place and all the rest of it, and assume that we're basically going to live up to our commitments.

However, just in case, they're in the process of developing legislation they will use if we don't reach a commitment. There were definite deadlines set in there, 1992, 1996. That was on the non-hazardous waste packaging end of it.

A very similar thing happened with an idea that spun out of the national round table. How could you deal with the hazardous waste problem in this country on a voluntary basis? About 8 million tonnes of hazardous waste were being generated in the country.

I was approached and asked at the time, in my previous incarnation, how industry could be proactive in this area. My response—late at night, after a good meal, it's a knee-jerk reaction—was that if they could come back and tell us how they could cut the volume of hazardous material going into the environment by 50% by the year 2000 without us having to regulate them, we would have a pretty good basis for discussion.

Bob has been involved from the industry side.

I don't know if you want to add anything on that, Bob, and on how you think that process is working.

Mr. Redhead: I certainly have been involved in it. To some degree it's seen as a unique place for someone in the waste management business. It's one of our businesses to be in the business of looking at how to reduce our business. I think that truly there is an initiative there that can bear fruit.

• 0940

To answer your question in terms of how this thing needs to be done, obviously when we set goals for ourselves—we do it in business every year—we do it on a quarterly basis, we do it annually, this kind of thing. So I think that kind of function needs to be used. I think the time lines probably have to be negotiated sometimes, but I think the previous Minister of the Environment in one of the provinces in which we operate said that an industry under pressure is an innovative industry, and I think that's one of the kinds of things that causes us to move, or certainly in our customer base to move.

The only other thing I'd like to pick up on is I think the concepts that we are talking about here should apply to both the public and private sectors, and I think we see ourselves involved in helping solve problems in both of those arenas.

Mr. O'Brien: Say a time line is missed or a target date is missed. What then does government do? Do they say, well, we tried it that way, you didn't meet the target date, so we're going to try another approach? I'm just curious about how that would be handled.

Mr. Hart: I think it all depends on the reasons why it was missed, for two reasons. One of the things that had to be sorted out on the first target date on the packaging thing was what was the impact of the recession. The people were buying less stuff

[*Traduction*]

M. Hart: Je vais utiliser l'exemple de l'emballage encore une fois. Il est clair. Le gouvernement fédéral, dans son champ de compétence, a établi un système, a fait ce qu'il devait faire, a prévu des méthodes de mesure, des statistiques et tout le reste, et a supposé que l'industrie respecterait ses engagements.

Au cas où elle ne le ferait pas, le gouvernement est en train de rédiger une loi qu'il utilisera. Des dates fixes ont été établies, soit 1992, 1996. C'était pour l'emballage des déchets non dangereux.

Il en a été de même pour une idée issue de la table ronde nationale. Il s'agissait de voir comment le problème des déchets dangereux au pays pouvait être réglé au moyen de l'observation volontaire. Le volume en cause était de 8 millions de tonnes.

On m'a demandé à ce moment-là, alors que j'agissais dans un autre rôle, comment l'industrie pouvait se montrer proactive dans ce domaine. Ma réponse—tard le soir, après un bon repas, d'une façon instinctive—a été que si on pouvait indiquer comment le volume des matières dangereuses dans l'environnement pouvait être réduit de 50 p. 100 d'ici l'an 2000 sans réglementation, nous avions une bonne base de discussion.

Bob était impliqué du côté de l'industrie.

Je ne sais pas si vous voulez en parler, Bob, et indiquer comment le système fonctionne.

M. Redhead: J'ai certainement été impliqué. C'était une occasion unique pour quelqu'un qui travaille dans le domaine de la gestion des déchets. Nous devons constamment examiner des façons de réduire le volume des déchets. Nous avons là un projet qui rapportera des dividendes.

Pour répondre à votre question sur la façon d'y arriver, disons que nous avons besoin de nous fixer des objectifs—nous le faisons dans notre entreprise—trimestriels, annuels, etc. Nous devons commencer par là. Des délais sont probablement indiqués à certains moments. Un ancien ministre de l'Environnement dans une des provinces où nous sommes établis a déjà indiqué qu'une industrie qui subit des pressions est une industrie innovatrice. C'est une des choses qui nous poussent à agir et qui poussent nos clients à agir.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais revenir. Les concepts dont nous parlons ici devraient s'appliquer tant au secteur public qu'au secteur privé. Nous considérons que nous pouvons aider à la recherche de solutions dans les deux secteurs.

M. O'Brien: Que se passe-t-il si un délai ou une date cible n'est pas respecté? Que doit faire le gouvernement? Doit-il dire: nous avons essayé de cette façon, vous n'avez pas pu respecter la date cible; nous allons essayer autrement? Je me demande ce qui se passe dans ce cas.

M. Hart: Tout dépend des raisons pour lesquelles la date cible n'a pas été respectée. Un des facteurs qui intervenaient dans l'établissement d'une date cible pour l'emballage était l'impact de la récession. Les gens achetaient moins et il y avait

[*Text*]

and throwing away less packaging. Now, do you give the industry credit for that? By the same token, if you take the credit for that in the system and all of a sudden the economy takes off, you're going to get a double whammy because you've taken an artificial credit up front.

So there are a lot of these things. I think it depends on the reason why, if there was an honest effort made and it could be documented, and they are two years away from having the technology breakthrough that's needed. I think a lot of these things have to be taken into account. The industry in regard to this hazardous waste one said to us, listen, we want to do this on a voluntary basis, but we are going to come to you over time for specific issues about which we are going to ask you to regulate, because even though we're all great guys, not all of us are pure and sometimes to bring some of our recalcitrant members into line we're going to come to you and ask you to regulate.

I don't know if that answers your question.

Mr. O'Brien: Thank you.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Thank you. That will conclude this interview with these witnesses, Mr. Hart and Mr. Redhead. The committee thanks you for your well–prepared and well–presented brief and your recommendations. I am sure they'll be taken into consideration. Thank you very much.

Mr. Hart: Thank you very much.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Could Mr. Muldoon and Ms Schwartzel please come forward.

If you keep your presentations to between 10 and 15 minutes, then we'll hear first from Ms Schwartzel from the Pollution Probe Foundation and then Mr. Muldoon from the Canadian Environmental Law Association.

We're going to switch and Mr. Muldoon will go first. Then we'll do the questions after.

Mr. Muldoon.

Mr. Paul Muldoon (Legal Counsel, Canadian Environmental Law Association): Thank you. My name is Paul Muldoon. I am staff counsel at the Canadian Environmental Law Association in Toronto. I am also the chair of the toxics caucus of the Canadian Environmental Network. The presentation I'm going to make today gives the views of the Canadian Environmental Law Association on part II of the Canadian Environmental Protection Act dealing with toxic substances.

I urge this committee to make strong, unequivocal recommendations to rewrite those sections of CEPA dealing with toxic chemicals, and in particular part II. My basic thrust is that these provisions must include the concept of pollution prevention, and I'll talk about specific recommendations throughout my presentation.

Before I get into the specific recommendations, I should outline that my presentation is a summary of the document we submitted called "Reforming the Canadian Environmental Protection Act", of which my presentation is one paper. So for the details I alert you to that.

[*Translation*]

moins d'emballages mis à la poubelle. L'industrie devait–elle s'en féliciter? Si elle en prenait le crédit et que l'économie se rétablissait par la suite, elle risquait d'être blâmée doublement s'il y avait un problème.

Il y a beaucoup de facteurs semblables qui interviennent. Tout dépend de la raison pour laquelle la date n'a pas été respectée. Une industrie a pu faire un effort raisonnable et démontrable. Elle peut avoir besoin de deux ans pour mettre au point la nouvelle technologie nécessaire. Ce genre de chose entre en ligne de compte. Quelqu'un de l'industrie touchée par la question des déchets dangereux nous a dit: nous voulons bien procéder volontairement, mais il se peut que nous faisions appel à vous un jour pour certaines questions, que nous vous demandions une réglementation, parce que si nous avons tous de bonnes intentions, nous ne sommes pas tous sans défaut; il se peut que nous devions convaincre des récalcitrants parmi nous.

Je ne sais pas si cela répond à votre question monsieur O'Brien.

M. O'Brien: Merci.

Le président suppléant (M. DeVillers): Merci. Le témoignage de MM. Hart et Redhead est terminé. Le comité vous remercie, messieurs, de votre mémoire et de vos recommandations bien préparés et bien présentés. Je suis sûr qu'ils seront examinés attentivement. Merci beaucoup.

M. Hart: Merci beaucoup.

Le président suppléant (M. DeVillers): Je prierais monsieur Muldoon et madame Schwartzel de bien vouloir s'avancer.

Je demanderais de ne pas prendre plus de 10 ou 15 minutes pour faire vos exposés. Nous allons entendre M^me^ Schwartzel, de la Pollution Probe Foundation, puis M. Muldoon, de l'Association canadienne du droit de l'environnement.

Ou plutôt, nous allons procéder dans l'ordre inverse. Nous aurons des questions à vous poser par la suite.

Monsieur Muldoon.

M. Paul Muldoon (conseiller juridique, Association canadienne du droit de l'environnement): Merci. Je m'appelle Paul Muldoon. Je suis le conseiller permanent de l'Association canadienne du droit de l'environnement à Toronto. Je suis également le président du caucus sur les produits toxiques du Réseau canadien de l'environnement. Je vous livre aujourd'hui les vues de l'Association canadienne du droit de l'environnement sur la partie II de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement touchant aux substances toxiques.

J'incite le comité à présenter des recommandations fermes et sans équivoque en vue de la révision complète des articles de la LCPE traitant des produits chimiques toxiques, les articles qui se trouvent en particulier à la partie II. Mon argument de base est que ces dispositions peuvent inclure le concept de la prévention de la pollution, et je vous ferai des recommandations précises à cet égard tout au long de mon exposé.

Avant d'y aller de recommandations cependant, j'aimerais indiquer que mon exposé est le résumé d'un document intitulé «La réforme de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement». Mon exposé en est une partie. Je vous le signale pour votre gouverne.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0945

Before I go on to specific recommendations, I'd like to highlight and urge the committee to recognize that toxic contamination continues to be a major threat to the health of Canadians and the environment. Well over 30,000 different toxic substances, ranging from mercury, lead, dioxins, furan, organochlorines and many others, are released in the environment every year. I want to emphasize to the committee that there is a problem.

One of the things I'd like to show you is a magazine photograph. I'll give the magazine to you because it contains a number of articles that I think will be of interest, but on it is a picture of an eagle with a deformed beak. The presence of eagles on Lake Erie was seen as an indicator of a healthy lake, but two-thirds of the eaglets died within a year and some of the rest had deformities such as twisted beaks or talons that could not grab onto things. That is a prerequisite of one of their hunting skills.

I'll give you this as part of our submission. It talks about many of the topics I'd like to talk about.

That is the kind of urgency I want the committee to recognize. I won't talk about all of the other effects we're seeing in the Great Lakes. I won't talk about the impacts on wildlife and fish where they show there's thyroid dysfunction. I won't talk about the decreased fertility in birds and other wildlife. I won't talk about the gross birth deformities. I won't get into the metabolic abnormalities. I won't talk about the behavioural problems in wildlife or the compromised immune systems in birds and animals. I won't talk in any detail about the inter-generational effects, where the wildlife parents seem to be quite normal but there is clear indication of harm in the embryo, the fetus, and other areas of the offspring.

I won't talk about the impacts and the signal this is sending in terms of human health implications. These are things that I hope your committee will have witnesses on and will allow a full and clear discussion on the real impact of toxics on Canadians, on wildlife and on the environment.

I want to start this presentation by saying there are real effects out there, and I urge you to recognize the seriousness of the problem. To me and to our organization this is not an academic exercise; it is a plea for urgency and for strong, unequivocal action by this committee. That is why I'm here.

In our view, CEPA has not worked. There are at least four areas where we think it has not worked. One area is its limited scope and effect. With respect to part II, 27 of 44 assessed substances were found to be toxic. Because of lack of information, 12 were not deemed either toxic or non-toxic. To us that signals a problem. Of the 27 found to be toxic, only a few have yet to be regulated.

Since 1988 there have been signals from the government that this was supposed to be an aggressive law and the strongest in the world. It has not materialized. It has not prevented toxics from entering the environment to the detriment of human health or the environment.

Avant de formuler des recommandations précises, j'aimerais fortement inciter le comité à reconnaître que la contamination par les produits toxiques continue d'être une menace importante pour l'environnement et la santé des Canadiens. Plus de 30 000 substances toxiques différentes, incluant le mercure, le plomb, les dioxines, les furans, les organochlorés et bien d'autres, sont répandues dans l'environnement tous les ans. Et je tiens à insistes sur l'ampleur du problème.

Je vous montre une photographie tirée d'un magazine. Je vous laisserai le magazine parce qu'il contient un certain nombre d'articles qui pourraient vous intéresser. La photo est celle d'un aigle ayant le bec déformé. La présence d'aigles près du lac Érié a été citée à un certain moment comme preuve de la salubrité du lac. Cependant, les deux tiers des aiglons sont morts en un an et les autres sont affligés de défauts comme des becs déformés et des griffes qui ne peuvent pas se resserrer, ce qui les empêche de chasser.

C'est quelque chose que je joins à mon exposé. Bon nombre des thèmes qui m'intéressent s'y retrouvent.

J'aimerais que le comité reconnaisse l'urgence du problème. Je ne parlerai pas de tous les autres phénomènes constatés dans les Grands Lacs. Je ne parlerai pas des troubles de glandes thyroïdes chez les animaux et les poissons. Je ne parlerai pas de la fertilité en baisse chez les volatiles et les animaux de façon générale. Je ne parlerai pas non plus des difformités congénitales grossières ni des anomalies du métabolisme. Je ne parlerai pas des problèmes de comportement chez les animaux ou de l'affaiblissement du système immunitaire chez les oiseaux et les animaux. Je ne parlerai pas des effets d'une génération à l'autre qui, tout en semblant épargner les pères et les mères, frappent clairement les petits à l'étape de l'embryon, à l'étape du foetus et aux autres étapes.

Je ne parlerai pas des impacts possibles sur la santé humaine. J'espère cependant que le comité entendra d'autres témoins sur ces sujets et permettra une discussion éclairée sur l'incidence réelle des produits toxiques sur la population canadienne, la faune et l'environnement.

Je commence donc par dire que la situation a des répercussions réelles et j'incite le comité à en reconnaître la gravité. En ce qui me concerne et en ce qui concerne l'organisme que je représente, cette démarche n'est pas une démarche théorique, elle se veut un plaidoyer en faveur d'une action urgente, ferme et sans équivoque de la part du comité.

À notre avis, la LCPE n'a pas donné le résultat attendu. Nous pensons qu'elle a échoué à au moins quatre égards. Pour commencer, sa portée et son effet sont trop limités. Dans le cadre de la partie II, 27 substances évaluées sur 44 ont été jugées toxiques. Faute d'information, 12 n'ont été jugées ni toxiques ni non toxiques. Pour nous, c'est la preuve qu'il y a un problème. Sur les 27 jugées toxiques, seulement quelques-unes seront réglementées.

Depuis 1988, le gouvernement prétend que cette loi aura du mordant et sera l'une des plus fermes au monde. Il n'en est rien dans les faits. La loi n'a pas empêché les produits toxiques de se retrouver dans l'environnement au détriment de la santé humaine et de l'environnement.

[*Text*]

Not only is it limited in scope, it's also limited in effectiveness, perhaps because of the narrow definition of toxicity. The threshold to attain the status of being toxic is so high that the statute effectively thwarts its scope and effectiveness.

The third problem with CEPA is it implies a pollution control approach. It only deals with the problem once chemicals have been created and once they are about to be put into the commercial market. The cradle-to-grave approach suggests that CEPA intends to deal with substances after they are created. The act does not require measures to avoid their use or generation.

• 0950

The fourth problem is that the burden is on the government to prove toxicity, not those benefiting from the use or generation of the substances. The approach is geared towards a substance-by-substance approach.

It attempted to deal with 44 substances. Of those 44 substances, it only deemed 27 to be toxic. Of those 27, only a handful are in the process of actually being regulated. This, in my view, does not meet the expectations of the environment or of the Canadian public.

It is our view that CEPA is in need of a new direction and that direction must be under the rubric of pollution prevention. Let me just give three quick reasons why pollution prevention is an imperative.

One is that there are just simply too many toxic chemicals entering the environment. We do not have the statistics in Canada, because the first results of the national pollutant release inventory have yet to be released. However, in the United States, the latest statistics show that 37.3 billion pounds of toxic chemicals enter the environment every year. It's reported that this may be only 5% of the actual quantity.

There's a strong rationale for pollution prevention. The traditional pollution control approach not only doesn't protect the environment, but it's expensive. In the United States it's estimated that by the year 2000, $115 billion a year will be spent on pollution control. Further, in our view, if Canada is to remain competitive internationally, it must seek new technologies that are cleaner as part of an industrial strategy.

Enough said about the problem and the direction. What are our recommendations? I think the recommendations can best be described in three parts.

First, we are urging this committee to recommend a legislated policy in CEPA. This policy would regard and make a declaration that is the national policy of Canada such that the use, generation and release of toxic substances should be prevented in order to promote health and well-being in Canada. Part of this national declaration would be that the goal is to virtually eliminate the use and generation of persistent toxic substances and to reduce any other use and generation that releases toxic substances. We think there should be dates and time lines associated with these broad goals.

[*Translation*]

Il n'y a pas que la portée de la loi qui est limitée, son efficacité l'est aussi. C'est sans doute dû à la définition étroite de toxicité. Le seuil à atteindre pour qu'un produit soit considéré comme toxique est si élevé que la loi ne signifie plus rien.

Le troisième problème que présente la LCPE est qu'elle suppose une approche de contrôle de la pollution. Elle n'intervient que lorsque les produits chimiques ont été conçus et sont sur le point d'être commercialisés. Dans le cadre de l'approche du contrôle du début à la fin du cycle, la LCPE n'intervient que lorsque les substances ont déjà été créées. La loi ne prévoit pas de mesures destinées à éviter l'utilisation ou la création des substances toxiques.

Le quatrième problème a trait au fait qu'il appartient au gouvernement de prouver la toxicité des substances, non pas à ceux qui doivent profiter de leur utilisation ou de leur mise au point. L'approche utilisée est l'approche substance par substance.

La loi est censée s'être appliquée à 44 substances. De ces 44 substances, seulement 27 ont été jugées toxiques, et seulement quelques-unes d'entre elles sont sur le point de faire l'objet d'une réglementation. Ce n'est pas suffisant à mon avis pour protéger l'environnement et la population canadienne.

Nous estimons que la LCPE doit prendre une nouvelle orientation, soit celle de la prévention de la pollution. Je vous donne trois raisons pour lesquelles c'est si important.

D'abord, il y a tout simplement trop de produits toxiques dans l'environnement. Nous n'avons pas de données au Canada parce que nous n'avons pas encore les premiers résultats de l'inventaire national des polluants dans l'environnement. Cependant, aux États-Unis, les données les plus récentes indiquent que 37,3 milliards de livres de produits toxiques sont déversées dans l'environnement tous les ans. Et ce chiffre ne représenterait que 5 p. 100 du volume réel.

Il y a beaucoup de raisons qui militent en faveur de l'approche de prévention de la pollution. L'approche traditionnelle de contrôle de la pollution ne fonctionne pas et coûte cher. Aux États-Unis, on calcule que d'ici l'an 2000, 115 milliards de dollars seront consacrés annuellement au contrôle de la pollution. En outre, à notre avis, si le Canada veut demeurer concurrentiel sur le plan international, il doit essayer de trouver de nouvelles technologies plus écologiques dans le cadre de sa stratégie industrielle.

Voilà pour ce qui est de l'étendue du problème et de la nouvelle orientation à prendre. Quelles sont maintenant nos recommandations? Elles sont essentiellement de trois ordres.

D'abord, nous incitons le comité à recommander une politique précise dans le cadre de la LCPE. Cette politique indiquerait que le Canada considère que l'utilisation, la production et le déversement de substances toxiques dans l'environnement doivent être évités pour protéger la santé et le bien-être de tous. Cette politique nationale devrait également indiquer que l'objectif est d'éliminer à toutes fins utiles l'utilisation et la production de substances toxiques persistantes et de réduire l'emploi et la mise au point de produits entraînant le déversement de substances toxiques dans l'environnement. Nous faisons valoir que ces grands objectifs devraient être assortis de dates et de délais bien précis.

[*Texte*]

You'll notice that the national policy I'm referring to is an industrial policy as well as an environmental policy. It pervades all government departments.

The goal is clearly to ensure that the production processes in Canada are clean. It is not geared toward reducing the competitiveness of Canada and Canadian industries. It's quite the opposite. It's geared to ensure their viability in the long term.

Part of this national declaration would define pollution prevention, which would have a singular and narrow definition. It would say that pollution prevention means those measures that only seek to avoid or prevent the use, generation and release of pollutants. All other measures are pollution control. Only a singular, clear and narrow definition of pollution prevention will, in our view, discipline industry from moving up the pipe so it will think about changing the industrial process itself such that pollutants are neither generated or used.

Let me put it this way. We are more concerned about the use of chemicals in the industrial process and focusing on what goes in the front gate of the plant and how things are generated within the plant than with counting molecules at the end of the pipe. If we can deal with feed stocks and changing the industrial process itself, the end-of-the-pipe issues will be dealt with consequently.

• 0955

I also mentioned the need for goals and targets, and I reiterate they are fundamentally important for the purposes of accountability and understanding, whether or not progress is being made for the national goals. That's part A of the regime we see.

Part II of CEPA, as presently drafted, assumes we're just going to deal with some chemicals that exist now and then try to deal with some new chemicals. This really backs up the legislation or puts it in perspective, by saying you need an overall policy to give the government perspective on the use and generation of toxic chemicals.

Part B is a little different in that it assumes there are a number of chemicals out there causing harm to the environment. We believe those substances that are harming the environment must be dealt with in a clear and effective way. That's why we are proposing a sunset protocol. It is a process that focuses on the hazards of toxic chemicals rather than their effects.

We think substances that are biocumulative, persistent or toxic should be eliminated without proof of harm. They are presumed to be guilty because of their inherent properties, and to wait until there is absolute proof of harm would be simply too late. The protocol is clearly laid out in our submission.

The only addition I'd like to make to our submission is that this is the most severe action our regulatory framework can take. We think it is supportable constitutionally. We also have a chapter in our paper that talks about how to deal with the transition with respect to implementing this protocol.

We think there will be economic and social impacts and it's only fair and equitable that labour, affected communities, and other sectors have a meaningful role in developing a methodology to ensure the transition is fair and works in the long term. I can make some more comments on that later.

[*Traduction*]

La politique nationale dont je parle serait à la fois une politique industrielle et une politique écologique. Elle s'appliquerait à tous les ministères.

Le but est d'en arriver à des procédés de production écologiques au Canada. La nouvelle politique ne doit pas nuire à la compétitivité du Canada ou des industries canadiennes. Au contraire. Elle vise à assurer leur rentabilité à long terme.

Dans le cadre de cette déclaration nationale, le concept de la prévention de la pollution serait défini de façon claire et précise. Par prévention de la pollution, on entendrait des mesures destinées à éviter ou à prévenir l'utilisation, la production et le déversement de polluants. Tout le reste relève du contrôle de la pollution. Seule une définition unique, claire et précise du concept de la prévention de la pollution permettra, à notre avis, d'amener l'industrie à modifier au départ ses procédés de façon à obvier la nécessité de produire et d'utiliser des polluants.

En d'autres mots, nous voulons surveiller l'utilisation des produits chimiques dans les procédés industriels et surveiller ce qui se passe à l'usine, non pas compter le nombre de molécules à la sortie du tuyau. Si nous arrivons à nous occuper de l'alimentation et à modifier les procédés des industries elles-mêmes, nous pourrons ensuite régler les problèmes d'émissions.

Je mentionne aussi la nécessité de fixer des objectifs et des cibles parce qu'ils sont essentiels pour vérifier si, oui ou non, des progrès sont accomplis et comprendre si l'on se rapproche des objectifs nationaux. Voilà pour la partie A du régime que nous proposons.

La partie II de la LCPE, dans son libellé actuel, présume que nous allons nous occuper des produits chimiques déjà connus et tenter de faire la même chose pour certaines substances nouvelles. Cela donne vraiment du recul par rapport à la loi puisqu'on reconnaît la nécessité d'une politique globale permettant au gouvernement d'annoncer son point de vue sur l'utilisation et la production de substances chimiques toxiques.

La partie B est un peu différente puisqu'elle présume qu'un certain nombre de produits chimiques nuisent déjà à l'environnement. Selon nous, il faudrait s'occuper d'une façon claire et efficace de ces substances polluantes. C'est pourquoi nous proposons un protocole de temporarisation. Il est suggéré de se concentrer sur les risques des produits chimiques toxiques plutôt que sur leurs effets.

Nous croyons que les substances qui sont biocumulatives, persistantes ou toxiques devraient être éliminées sans qu'il faille en prouver la nocivité. Elles devraient être réputées coupables à cause de leurs propriétés inhérentes, car au moment où l'on aura des preuves irréfutables de leur nocivité, il sera tout simplement trop tard. Le protocole est clairement exposé dans notre mémoire.

J'ajouterais seulement que ce protocole est le geste le plus sévère que nous puissions poser dans le cadre de notre réglementation actuelle. D'après nous, il n'est pas inconstitutionnel. Dans notre mémoire, il y a aussi un chapitre sur la manière d'effectuer la transition que nécessitera la mise en oeuvre de notre protocole.

Il y aura des répercussions économiques et sociales; il est donc équitable que la main-d'oeuvre, les localités touchées et d'autres secteurs encore aient un rôle significatif à jouer dans l'élaboration d'une méthode de transition qui soit juste et efficace à long terme. Je peux revenir là-dessus plus tard.

[*Text*]

The other part of the sunset protocol is that we must move away from the substance-by-substance approach. We have some recommendations on how to do that but it's a tall order. We cite a number of studies that give some indication of moving toward a class-by-class assessment.

Part A talks about the need for a national declaration, a national legislative policy for pollution prevention. Part two of this would focus on eliminating persistent biocumulative substances. We also need a a part to express the goal of simply reducing the use and generation of all other substances, and there are three parts to this.

The first part would redefine the term "toxic" in CEPA. The second part would impose a reverse onus where there is an information gap on the problems of the substances. The third part would put in a comprehensive program to assist industries and industrial sectors in figuring out how to meet the national targets of reduction through pollution prevention.

The programs we list are pollution prevention planning, technical and financial programs, and all kinds of institutional reforms that would encourage industry toward these reforms, as well as pull them along the way.

Finally, part of this comprehensive program would be to tie pollution prevention to existing regulatory mechanisms, federal approvals, and enforcement regimes. In other words, it would be an integrated approach rather than simply an added on approach. Again, I refer you to the specifics in our submission.

[*Translation*]

Le protocole de temporarisation prévoit aussi qu'on cesse de s'occuper de chaque substance individuellement. Nous présentons quelques recommandations sur la façon de faire, mais c'est loin d'être simple. Nous mentionnons quelques études qui donnent une idée de l'évaluation par catégories.

Dans la partie A, il est question de la nécessité de déclarer une politique législative nationale de prévention de la pollution. L'autre partie se concentre sur l'élimination des substances persistantes qui s'accumulent dans l'environnement. Il faudrait aussi exposer l'objectif de réduire l'utilisation et la production de toutes les autres substances. Il y aura donc trois parties.

La première partie redéfinirait l'épithète «toxique» dans la LCPE. La deuxième inverserait le fardeau de la preuve lorsqu'on manque de renseignements sur les problèmes posés par une substance. La troisième mettrait sur pied un programme global pour aider les industries et les secteurs industriels à trouver le moyen de prévenir la pollution afin d'atteindre les objectifs nationaux.

Nous proposons un programme de planification anti-pollution, des programmes de soutien technique et financier et toutes sortes de réformes institutionnelles qui encourageraient l'industrie à adopter ces réformes et qui les pousseraient sur la bonne voie.

Enfin, ce programme global devrait aussi lier la prévention de la pollution aux mécanismes réglementaires actuels, aux autorisations fédérales et à l'application de la loi. Autrement dit, ce serait une méthode intégrée plutôt qu'une méthode à éléments multiples. De nouveau, je vous renvoie aux détails qui figurent dans notre mémoire.

• 1000

I'd like to end this presentation with simply this. In 1988, when CEPA was passed, we had concerns about its effectiveness and viability, and we're asking, maybe pleading, that the amount of harm we've understood from 1988 to 1994 has been a quantum leap in understanding. I urge you and I plead with you that we do not have another six years to make mistakes. Thank you very much.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Thank you, Mr. Muldoon. Miss Schwartzel.

Ms Ellen Schwartzel (Air Program Manager, Pollution Probe): Good morning. Thank you. My name is Ellen Schwartzel and I'm the air program manager for Pollution Probe. Pollution Probe is an environmental organization that has been working on issues like air pollution for about 25 years now, and we very much appreciate the opportunity to speak to the committee this morning.

In the time I have, I'd like to outline why air quality in Canada warrants more attention than it's had. I'd also like to explain why, in our view, CEPA hasn't been effective in protecting air quality, and I'd like to relate some of our recommendations on strengthening CEPA with regard to protecting air.

Those of you who've had a chance to scan our written submission, which was contained in the balanced summary put together through the CEN, will find my arguments and my recommendations are the same, but my presentation will be a little different.

Je voudrais terminer mon exposé en vous signalant simplement qu'en 1988, lorsque la LCPE a été adoptée, nous n'étions pas certains de son efficacité ni de sa viabilité. Étant donné tout ce que nous avons appris entre 1988 et 1994 sur la pollution, nous vous supplions de ne pas accorder encore six années pour faire des erreurs. Merci beaucoup.

Le président suppléant (M. DeVillers): Merci, monsieur Muldoon. Madame Schwartzel.

Mme Ellen Schwartzel (directrice du programme de l'air, Pollution Probe): Bonjour. Merci. Je m'appelle Ellen Schwartzel et je suis la directrice du programme de l'air à Pollution Probe. Pollution Probe est une organisation écologiste qui s'occupe des problèmes de pollution atmosphérique depuis maintenant 25 ans environ. Nous sommes très contents d'avoir été invités à nous adresser au comité ce matin.

Je vais vous exposer les raisons pour lesquelles il faudrait accorder plus d'attention à la qualité de l'air au Canada. Je voudrais aussi vous expliquer pourquoi, selon nous, la LCPE n'a pas réussi à protéger la qualité de l'air, puis je vais vous exposer certaines de nos recommandations visant à renforcer les dispositions de la LCPE contre la pollution atmosphérique.

Ceux d'entre vous qui ont eu le temps de jeter un coup d'oeil à notre mémoire, qui se trouvait dans le résumé produit par le RCE, vont reconnaître les arguments et les recommandations, mais la présentation sera un peu différente.

[*Texte*]

Clean air is something Canadians largely take for granted, and I think it's interesting that it always seems to be the first public good that's invoked in major political speeches about the environment. At the same time, it receives the least attention by governments.

In 1992 most provinces reported to a survey we conducted that they spent less than 4% of their environment budget on air quality. Environment Canada estimated a few years ago that less than 18% of all environmental research activities were air–related. Even if you judge by Canadian media coverage, you'll find air quality issues lose out to water quality or water–related stories by a margin of well over two to one. On the other hand, we know the lion's share of industrial emissions is not to waterways or to landfill; they're air emissions.

If you take just one example, Dow Canada puts out a very nice annual environmental report, and their 1992 report explains that over 85% of their total tonnage of emissions were to the air, even after they had subtracted the most voluminous air pollutants, carbon dioxide and nitrogen oxides.

And I'm sure the first results of the NPRI, the national pollution release inventory, will show similar results right across the board. Certainly, the U.S. data, the U.S. program that NPRI is modelled on, has consistently shown most industrial emissions are to the air.

We also know the incidence of asthma is on the rise in Canada and we know there are links between respiratory disease and air quality. We know, in southern Ontario, for example, that hospital admissions show a statistically significant jump when the air is smoggy and we know that from a whole slew of epidemiological studies. Researchers like to study it because it's a nice clear result. One study covered 168 hospitals and found that air pollution and hospital admissions were correlated for over 90% of the institutions.

Here's another tidbit. Canadians were told in early 1993 that the fastest growing job in Canada is that of respiratory technicians. That data was compiled by the federal Department of Employment and Immigration.

We also know we have chronic summer smog problems in regions where many millions of Canadians live and we have localized air pollution problems in numerous smaller communities. So air quality does need attention and CEPA has to become effective in addressing the issue.

How is jurisdiction over air quality shared in Canada? Like most other issues, it's not entirely straightforward. Basically, the air emissions of factories and power utilities, the so–called stationary sources, fall under provincial jurisdiction. The emissions of cars and trucks, the mobile sector, also fall under provincial jurisdiction once the vehicles have been purchased and they're on the road; those are the in–use vehicles.

[*Traduction*]

La plupart des Canadiens présument que l'air est pur, et je trouve intéressant que, dans les grands discours politiques sur l'environnement, c'est toujours le premier bienfait mentionné. Pourtant, c'est l'air qui retient le moins l'attention des gouvernements.

En 1992, au cours d'une enquête que nous menions, la plupart des gouvernements provinciaux ont indiqué qu'ils consacraient à la qualité de l'air moins de 4 p. 100 de leur budget pour l'environnement. Il y a quelques années, Environnement Canada estimait que moins de 18 p. 100 de toute la recherche effectuée en environnement avait un rapport avec l'air. D'ailleurs, à en juger d'après les médias canadiens, il y a plus de deux fois moins de reportages sur la qualité de l'air que sur la qualité de l'eau. Par contre, nous savons que le gros des émissions industrielles ne se retrouve pas dans les cours d'eau ni dans les dépotoirs, mais bien dans l'air.

Prenons un seul exemple. Dow Canada publie un très joli rapport annuel sur l'environnement, et dans celui de 1992, l'entreprise explique que les émissions atmosphériques représentent plus de 85 p. 100 du volume total, même après avoir soustrait les polluants atmosphériques les plus volumineux, le gaz carbonique et les oxydes d'azote.

Je suis certaine, d'ailleurs, que les premiers résultats du RNRP, le Réseau national des rejets de polluants, seront comparables. En tout cas, les données du programme américain dont s'inspire le RNRP ont toujours démontré que la plupart des émissions industrielles étaient atmosphériques.

Nous savons aussi que l'incidence de l'asthme est à la hausse au Canada et qu'il y a corrélation des maladies respiratoires et de la qualité de l'air. Dans le sud de l'Ontario, par exemple, les admissions à l'hôpital montent en flèche, d'un point de vue statistique, quand il y a du smog. C'est confirmé par un grand nombre d'études épidémiologiques. Les chercheurs aiment bien l'étudier parce que c'est clair et net. Une étude de 168 hôpitaux a constaté qu'il y avait corrélation de la pollution atmosphérique et des admissions à l'hôpital dans plus de 90 p. 100 des établissements.

Une autre petite nouvelle. Au début de 1993, on a dit aux Canadiens que l'emploi qui connaissait la plus forte croissance au pays était celui d'inhalothérapeute. Ces données proviennent du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration.

Nous savons aussi que, dans des régions où vivent des millions de Canadiens, il y a des problèmes chroniques de smog l'été et que dans bien d'autres localités plus petites, il y a aussi une pollution atmosphérique localisée. Il faut donc s'occuper de la qualité de l'air et la LCPE doit arriver à régler le problème.

Comment se partage la compétence en matière de qualité de l'air au Canada? Comme beaucoup d'autres domaines, ce n'est pas bien tranché. En gros, les émissions atmosphériques des usines et des centrales d'énergie, ce qu'on appelle les sources fixes, sont de compétence provinciale. Les émissions des automobiles et des camions, les sources mobiles, sont également de compétence provinciale une fois les véhicules vendus et circulant sur les routes.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1005

The emissions of new vehicles, however, are in the federal domain. Fuel content, which has a lot of impact on air quality, is also in the federal domain. I don't believe the recommendations we're making in fact involve significant changes in that federal–provincial sharing of power.

Why hasn't CEPA been effective in protecting air quality? I'm going to oversimplify just a little now and suggest there are two traditional ways to tackle air quality. You can set controls on what comes out of tailpipes and smokestacks. Alternatively you can set limits on what are acceptable ambient levels of air pollutants. That is, you can say with authority: this is breathable air, and this is no longer breathable air.

Unfortunately CEPA is able to take neither tack. It's not able to deal with tailpipes and smokestacks and it's not able to effectively deal with ambience.

Why hasn't CEPA been able to control what comes out of tailpipes and smokestacks? I mentioned a moment ago that smokestacks are under provincial jurisdiction. Nevertheless, governments and industries all see value in some sort of level playing field—some harmonization. Your previous witnesses in fact talked about that, and I'm sure you've heard it a number of times in the last several days.

Governments and industries are looking for industrial emission controls that would be harmonized across the country. The federal environment ministry is in fact often in a coordinating role to develop emission control guidelines and codes of practice that would be suitable for use right across the country. Section 8 of CEPA currently directs the Minister of the Environment to do just that—to set objectives, guidelines and codes of practice.

I can tell you a lot of guidelines for industrial sources have been developed and many more are in development. I'll give you one example. The NOx/VOCs management plan, which is the CCME smog control document—the Bible—calls for 18 guidelines for new industrial sources and 27 guidelines for industrial retrofits. On the ground we're talking here about guidelines for refineries, organic chemical plants, cement kilns and so on.

These guidelines are very time-consuming to develop. They tie up a lot of people in multi-stakeholder processes that generally last one or two years. But what is most frustrating about them is these guidelines—these codes of practice—haven't any regulatory power unless they are translated into federal or provincial regulation, and governments are under no obligation to do that. So the guidelines can—and they regularly do—sit on shelves and gather dust.

The CCME—the Canadian Council of Ministers of the Environment—doesn't monitor whether guidelines developed under its own auspices are actually implemented by member governments. The guidelines rarely contain any recommended timelines or deadlines for implementation, so non-government organizations have a very difficult time drawing attention to inaction.

Par contre, les émissions des véhicules neufs sont de compétence fédérale. La composition du carburant, qui a une incidence marquée sur la qualité de l'air, est aussi de compétence fédérale. Je crois que nos recommandations n'entraîneront en fait aucune modification importante du partage des compétences fédéral–provincial.

Pourquoi la LCPE n'a-t-elle pas réussi à protéger la qualité de l'air? Pour vous donner une explication simpliste, je dirais qu'il y a deux méthodes traditionnelles pour assurer la qualité de l'air. On peut imposer des dispositifs pour contrôler ce qui sort des tuyaux d'échappement et des cheminées d'usine. On peut aussi fixer le plafond des niveaux acceptables de polluants dans l'air. On peut donc décider péremptoirement ce qui est respirable et ce qui ne l'est pas.

Malheureusement, la LCPE n'a réussi à adopter ni l'une ni l'autre de ces deux méthodes. Elle ne permet de réglementer ni les tuyaux d'échappement ou les cheminées d'usines ni l'air ambiant.

Pourquoi la LCPE n'a-t-elle pas réussi à contrôler ce qui sort des tuyaux d'échappement et des cheminées d'usines? Je vous ai dit tout à l'heure que les cheminées d'usines étaient de compétence provinciale. Néanmoins, les gouvernements et les industries jugent tous avantageux d'harmoniser les règles du jeu. D'ailleurs, les témoins précédents ont abordé la question et je suis certaine que ce n'était pas la première fois que vous en entendiez parler depuis quelques jours.

Les gouvernements et les industries souhaiteraient que les contrôles des émissions industrielles soient comparables partout au pays. Le ministère fédéral de l'Environnement a souvent d'ailleurs le rôle de coordonner l'élaboration de lignes de conduite relatives aux émissions et de codes de pratique qui seraient acceptables dans tout le pays. L'article 8 de la LCPE charge actuellement le ministre de l'Environnement de faire précisément cela: établir des objectifs, des directives et des codes de pratique.

Laissez-moi vous dire que bien des directives visant les sources industrielles ont été adoptées et bien d'autres encore sont en train d'être élaborées. Je vous donne un exemple. Le plan de gestion de Nox/Cov, qui est le document du CCME pour contrôler le smog—la bible—prévoit 18 directives pour les nouvelles sources industrielles et 27 pour la rénovation d'usines existantes. Il s'agit de directives visant les raffineries, les usines de produits chimiques organiques, les fours à ciment, etc.

L'élaboration de ces directives prend un temps fou et accapare un grand nombre de personnes qui participent à des discussions multi-partites durant généralement un ou deux ans. Le plus frustrant, c'est que ces directives—ces codes de pratique—n'ont pas force de loi tant qu'elles ne font pas l'objet d'un règlement fédéral ou provincial; or, rien n'oblige les gouvernements à prendre de tels règlements. Par conséquent, les directives restent souvent lettre morte.

Le CCME—le Conseil canadien des ministres de l'Environnement—ne vérifie pas si les directives élaborées sous ses propres auspices sont mises en oeuvre par les gouvernements membres. Les directives comportent rarement des calendriers recommandés ou des délais de mise en oeuvre, de sorte que les organisations non gouvernementales ont beaucoup de mal à faire reconnaître l'inaction.

[*Texte*]

What we have under section 8 of CEPA, then, is an awful lot of busy work and very limited environmental improvement. The wording changes we've recommended for section 8 would ensure that guidelines in future would have target completion dates. We're also recommending the minister be given some tools to ensure the guidelines are actually implemented.

I'd like to talk for a moment about tailpipe emissions. Vehicle emissions are extremely important if you're hoping to control smog. As I mentioned, the provinces are responsible for controlling emissions of vehicles that are currently on the road, and unfortunately most provinces are not doing much of anything about that. British Columbia is the exception. But that's not a topic for today.

The federal government does have jurisdiction over new vehicle emission standards, but the administration is through the Motor Vehicle Safety Act and through Transport Canada. It's not through CEPA. These days, in fact, no federal act at all is controlling emissions of new vehicles. What we have instead is a voluntary memorandum of understanding between the car makers and Transport Canada to the effect that federal emission controls for 1994 and 1995 model years apply to Canadian light duty vehicles. This MOU is possibly going to be extended past 1996.

We're recommending the legislative authority over new vehicle emission standards be transferred from the Motor Vehicle Safety Act, which deals with issues like seat belts principally, to CEPA.

• 1010

Because I want to remain brief here, I'll just say our main argument is that it's wise, whenever you can, to link public accountability with legislative authority.

The federal environment minister is co-responsible for that federal smog control strategy, the CCME NOx/VOCs management plan. That plan has the goal of resolving Canada's smog problems by the year 2005 and that's a tall order.

Unfortunately, transportation sources are the largest single contributing sector to ground level ozone and the federal environment ministry has no control over that sector. The Department of Transport does, but the Department of Transport is not a signatory to the smog plan and doesn't consider environmental protection to be its central mandate.

So we would like to see Environment Canada in a position to regulate new vehicle emissions. Frankly, it's doubtful that we can solve our smog problem in any other way.

Specifically we see a unique opportunity for Canada to fall into line with a number of U.S. states and British Columbia, to adopt a package of standards known as the California low emission vehicle program. Four years ago it looked as if only California would require these new, cleaner vehicles. The technology has advanced so rapidly and the cost-effectiveness data are now so promising that we now have jurisdictions that represent about 50% of the North American car market all

[*Traduction*]

Autrement dit, l'article 8 de la LCPE prévoit beaucoup de travail, mais très peu d'amélioration de l'environnement. Les modifications à l'article 8 que nous proposons visent à faire inscrire dans les futures directives des dates d'échéance cibles. Nous recommandons aussi que le ministre ait les moyens de vérifier que les directives sont effectivement mises en oeuvre.

Je vais maintenant vous parler des émissions des tuyaux d'échappement. Si l'on veut espérer contrôler le smog, il faut absolument tenir compte des émissions des véhicules automobiles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les gouvernements provinciaux sont chargés de contrôler les gaz d'échappement des véhicules actuellement utilisés. Malheureusement, la plupart ne font pas grand chose. La Colombie-Britannique est l'exception, mais ce n'est pas notre propos aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral a compétence en ce qui concerne les normes d'émissions des véhicules neufs, mais ces normes sont appliquées par Transports Canada en vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles. Cela n'a aucun rapport avec la LCPE. En ce moment d'ailleurs, aucune loi fédérale ne contrôle les émissions des véhicules neufs. Il n'y a qu'un protocole d'entente volontaire conclu par les fabricants d'automobile et Transports Canada. Ce protocole prévoit que les normes d'émissions fédérales pour les modèles 1994 et 1995 ne s'appliqueront qu'aux véhicules légers canadiens. Il devrait être prorogé au delà de 1996.

Nous recommandons que les normes d'émissions pour les véhicules neufs ne soient plus prévues dans la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, qui traite entre autres des ceintures de sécurité, mais dans la LCPE.

Comme je ne veux pas parler trop longtemps, je me contenterai de dire qu'il est sage de lier, chaque fois que c'est possible, la responsabilisation et le pouvoir législatif.

Le ministre fédéral de l'Environnement est conjointement responsable de la stratégie fédérale de lutte contre le smog, c'est-à-dire le plan de gestion des NOX/COV du CCME. Selon ce plan, les problèmes de smog du Canada devraient être réglés d'ici l'an 2005, ce qui est fort ambitieux.

Malheureusement, les moyens de transport constituent le secteur qui contribue le plus à la formation d'ozone troposphérique; or, le ministère fédéral de l'Environnement n'a aucun contrôle sur ce secteur. C'est le ministère des Transports qui est investi des pouvoirs, mais malheureusement, il n'est pas signataire du plan contre le smog et il estime que la protection de l'environnement ne fait pas partie de son mandat principal.

Nous souhaiterions donc qu'Environnement Canada soit en mesure de réglementer les émissions des véhicules neufs. Je doute franchement que nous arrivions à régler notre problème de smog autrement.

Nous y voyons en particulier une occasion unique pour le Canada de s'aligner sur certains États américains et sur la Colombie-Britannique en adoptant une série de normes formant ce qu'on appelle le programme des véhicules peu polluants de la Californie. Il y a quatre ans, on aurait dit que seule la Californie exigerait de nouveaux véhicules moins polluants. La technologie a fait des progrès si rapides et les données sur la rentabilité sont si encourageantes que des

[*Text*]

either committed or planning to adopt these cleaner standards. In our view, Canada really shouldn't let that opportunity slip by.

Canada has already made exactly that kind of mistake, in 1981, and we have a whole fleet of unnecessarily polluting cars on the roads today as a result. I'd like to talk for a moment about fuel, which is also important to smog, and section 47 of CEPA.

In a nutshell the federal government, in our view, has the authority to make regulations prescribing fuel content and ought to use it, because a patchwork of provincial fuel regulations right across the country would be a nightmare. British Columbia and Ontario are asking the federal government to show leadership on fuel content.

Cleaner fuels are already mandated in the U.S., I should mention. Our view is that in this area CEPA language simply needs to be somewhat clearer. It needs to recognize that fuels can contribute to air pollution not only when they're burned but also through evaporation, a technical but important point. As well, the definition of significant contribution to air pollution needs to be clarified, because we need to ensure that the federal government has adequate authority to protect air quality.

The point I've been making so far is that CEPA has no effective controls over what comes out of smokestacks and tailpipes. Is CEPA effective then on that other front? Does it authoritatively set limits on what are acceptable ambient levels of air pollutants? Unfortunately, it doesn't.

To find a jurisdiction where the federal government does set such ambient limits, we don't need to look any farther than south of the border. The U.S. has adopted a regulatory framework under the Clean Air Act, which is designed to ensure that national ambient air quality standards will be met across the country within reasonable timeframes.

This is the way they do it. Each state is divided into areas that either meet the ambient standard for a given air pollutant, and they are called attainment areas, or they don't meet the standards, and they are called non-attainment areas.

The states have to develop and carry out detailed plans for polluted areas to bring the air quality in those areas back to acceptable standards, and they get deadlines. Federal enforcement measures can include the withholding of highway funding to individual states.

In contrast, in Canada we have national ambient air quality objectives. They're established under section 9 of CEPA. They are merely guidelines. When they are exceeded, which is frequently the case for pollutants like ozone, there are no legal consequences. There are no policy consequences.

I don't think such a passive regulatory role would be acceptable for drinking water, but we breathe about 20,000 litres of air a day and drink 2 litres. Canada's national ambient air quality objectives need to be linked with some clear time lines for achieving them and with some certainty that they will be met.

[*Translation*]

gouvernements représentant environ 50 p. 100 du marché nord-américain de l'automobile se sont maintenant engagés à adopter ces normes plus sévères ou prévoient le faire. Selon nous, le Canada ne saurait rater cette occasion.

Le Canada a déjà fait exactement la même erreur en 1981 et, à cause de cela, il y a maintenant sur nos routes des tas d'automobiles qui polluent inutilement. Je vais maintenant vous parler du carburant qui a une incidence sur le smog, et de l'article 47 de la LCPE.

Bref, selon nous, le gouvernement fédéral a le pouvoir de prendre des règlements prescrivant la composition du carburant et il devrait l'exercer parce qu'un ensemble disparate de règlements provinciaux serait cauchemardesque. La Colombie-Britannique et l'Ontario ont demandé au gouvernement fédéral de prendre l'initiative à l'égard de la composition des carburants.

Je précise qu'il est déjà prévu aux États-Unis d'avoir des carburants moins polluants. Dans ce domaine, il suffirait de préciser le libellé de la LCPE. Il faut reconnaître que les carburants contribuent à la pollution atmosphérique non seulement par leur combustion, mais aussi par leur évaporation. Il y a une nuance technique mais importante. De plus, il faut préciser la définition de «contribuer sensiblement à la pollution atmosphérique» parce que nous devons être certains que le gouvernement fédéral a le pouvoir de protéger la qualité de l'air.

Je vous ai dit jusqu'à maintenant que la LCPE ne contrôle pas efficacement ce qui sort des cheminées d'usines et des tuyaux d'échappement. Réussit-elle alors à contrôler cette autre forme de pollution? Plafonne-t-elle péremptoirement la quantité acceptable de polluants dans l'air ambiant? Malheureusement pas.

Il ne faut pas chercher bien loin pour trouver un gouvernement fédéral qui impose de telles limites. Il suffit de regarder du côté de nos voisins du sud. Les États-Unis ont adopté en vertu du *Clean Air Act* un cadre réglementaire conçu pour garantir partout au pays le respect des normes nationales sur la qualité de l'air ambiant, dans un délai raisonnable.

Il faut suivre leur exemple. Chaque État est divisé en régions qui soit respectent la norme pour un polluant atmosphérique donné, soit la dépassent.

Les États doivent élaborer des plans détaillés et les réaliser dans les régions polluées afin que l'air y retrouve une qualité acceptable. Ces plans doivent comporter des échéances. Comme mesure de pression, le gouvernement fédéral peut entre autres retenir les fonds versés à un État pour son réseau routier.

Au Canada, nous avons plutôt des objectifs nationaux de qualité d'air ambiant établis en vertu de l'article 9 de la LCPE. Il s'agit de simples directives. Quand les normes sont outrepassées, ce qui arrive fréquemment pour des polluants tels que l'ozone, il n'y a aucune conséquence judiciaire ou politique.

Je ne crois pas qu'une réglementation aussi passive serait acceptable pour l'eau potable; pourtant, nous respirons quelque 20 000 litres d'air par jour alors que nous ne buvons que deux litres d'eau. Les objectifs de qualité d'air ambiant du Canada doivent comporter des échéances strictes et des mesures pour s'assurer qu'ils seront atteints.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1015

There are a few other problems with the national ambient air quality objectives; I'd just like to briefly mention three. They exist for only five common pollutants and there are clearly a much larger number of contaminants that contribute in a real way to air pollution.

Our objectives are developed by a committee of federal and provincial officials. There's a review now ongoing for ozone. This is a new process. There is multi-stakeholder involvement and that should be the normal case. We think objectives or standards are relevant to all Canadians and shouldn't be developed in a secret process.

Third, CEPA doesn't require periodic reviews of these ambient objectives even though the scientific basis is constantly expanding. Certainly in the U.S.A. ambient standards are reviewed at regular intervals, and public interest groups can and do sue the U.S. EPA in cases where the review is delayed.

So we're recommending some changes to section 9 of CEPA. We're recommending that ambient air quality standards in future include target achievement dates; that they be developed for all the important air contaminants; that there be public involvement; and that there be a periodic review process. Our brief contains some illustrative wording that might do the trick.

I'd like to spend the last few minutes talking about air quality monitoring and what Canadians get to hear about the air they breathe. Section 7 of CEPA gives the Minister of Environment the power—but not the obligation—to establish and operate environmental monitoring programs and to publish that information. In our view section 7 of CEPA needs to be beefed up. From what I've seen, people in Ontario are fairly well served with information about their local air quality; people in the rest of the country are more or less out of luck.

Air quality in many communities is not monitored at all. Communities that do have stations may be monitored for one or two pollutants. In fact the government's own program warns its readers—the readers of the summary—that one shouldn't judge a community's air quality based on a single monitoring station. But 70% of the communities that are in the program have only a single monitoring station.

Another thing to remember is that the summaries are two years old when they are published. I can live with that. What happens, however, is that those summaries contain no analysis of trends over time, no regional trends, no explanations and no discussion of results. They're essentially long columns of figures that are pretty incomprehensible to the average Canadian.

A trend document is produced from time to time, but the current one would be dealing with 1990 and has yet to be published. That's an unacceptably long period of time to leave people wondering what kind of air they've been breathing.

That pretty much covers what we're suggesting and recommending. We'd be happy to answer further questions.

Ces objectifs nationaux ont d'autres désavantages; je n'en mentionnerai rapidement que trois. Tout d'abord, ils ne touchent que cinq polluants courants alors qu'il y en a beaucoup plus qui contribuent réellement à la pollution atmosphérique.

De plus, ces objectifs sont établis par un comité de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Un examen est présentement en cours sur l'ozone. C'est un nouveau processus auquel participent tous les intéressés; les choses devraient toujours se passer ainsi. Nous croyons que les objectifs ou les normes intéressent l'ensemble des Canadiens et ne devraient donc pas être fixés en privé.

Enfin, la LCPE n'exige pas de réexamens périodiques de ces objectifs, même si la connaissance scientifique croît de jour en jour. Aux États-Unis, les normes sur l'air ambiant sont réexaminées périodiquement et des groupes d'intérêt public peuvent poursuivre le Département américain de la protection de l'environnement lorsque cet examen est retardé. Certains l'ont effectivement fait.

Nous recommandons par conséquent que l'article 9 de la LCPE soit modifié afin que les normes de qualité de l'air ambiant comportent à l'avenir des échéances; que ces normes visent tous les polluants atmosphériques importants; qu'il y ait participation du public; et qu'il y ait un réexamen périodique. Notre mémoire renferme un exemple de libellé qui nous conviendrait.

Je vais profiter des quelques minutes qui me restent pour vous parler du contrôle de la qualité de l'air et de ce qu'on raconte aux Canadiens sur l'air qu'ils respirent. Selon l'article 7 de la LCPE, le ministre de l'Environnement a le pouvoir—mais non l'obligation—de constituer et d'exploiter des programmes de contrôle de l'environnement, et de publier les renseignements ainsi obtenus. Selon nous, il faut renforcer l'article 7. D'après mon expérience, la population de l'Ontario reçoit des renseignements assez complets sur la qualité de l'air dans les régions. Le reste de la population n'a pas cette chance.

La qualité de l'air n'est pas contrôlée du tout dans de nombreuses localités. Dans celles où il y a des stations, il arrive que seuls un ou deux polluants soient surveillés. D'ailleurs, les lecteurs du rapport produit par le programme du gouvernement lui-même sont avertis de ne pas juger la qualité de l'air d'une localité à partir d'une seule station de contrôle. Pourtant, 70 p. 100 des localités qui participent au programme n'en ont qu'une seule.

Il ne faut pas non plus oublier que ces rapports datent de deux ans déjà au moment où ils sont publiés. Je pourrais toujours m'en contenter, mais ils ne renferment aucune analyse des tendances dans le temps, des tendances régionales, il n'y a aucune explication ni discussion des résultats. On n'y trouve que de longues colonnes de chiffres incompréhensibles pour le Canadien moyen.

De temps en temps, on sort un document sur les tendances, mais le dernier qui porte sur 1990 n'est même pas encore publié. C'est beaucoup trop long alors que les gens veulent connaître la qualité de l'air qu'ils respirent.

Voilà à peu près toutes nos suggestions et recommandations. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Thank you very much. I'd like to explain to the witnesses that we're losing our members here because the Minister of Environment is making a statement in the House this morning on the implementation of the Environmental Assessment Act. The parliamentary secretary and the opposition critics are gone to the House for that. It's not because of lack of interest in your presentation.

M. Sauvageau: Ma question s'adresse aux deux témoins. Nous avons rencontré plusieurs témoins qui nous ont dit que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement devrait laisser de la place au volontariat. Quelle place devrait–on laisser au volontariat et à la souplesse, et quelle place devrait–on donner à la réglementation et aux obligations?

Mr. Muldoon: That's a big topic. There are two responses. One is on the tendency for the development of voluntary agreements between government and industry. Let me give you my views, because I think there are problems.

It would be inappropriate for me to state that when an industry wants to do something voluntarily that goes beyond the regulatory limit we should encourage that. We should applaud those progressive industrial sectors and facilities that want to do the right thing. Our concern though is where there's an agreement where government, whether it be provincial or federal, meets with industry and comes to an agreement for a voluntary regime.

• 1020

Let me explain why I have three concerns with those agreements. I think there are at least half a dozen now, and there will probably be more negotiated. These are the kinds of concerns we have. The first concern we have is that these agreements are signed by the federal government and by provincial governments in the hope that the industry will do things over and above what's required by law. It seems to us there's a price to be paid by governments who become signatories to that.

The first price they pay, I think, is that there's implicit agreement that during the lifespan of that agreement the government will not regulate on matters for which there's a voluntary agreement. That to me would suggest that the industry gets a good deal, but does the public? Therefore, I wonder whether or not there's another process going on here. I don't begrudge industry signing an agreement. For them it is a good deal. What I do question is whether or not it's a good deal for the government.

That then leads to the second part of my criticism of voluntary agreements, which is that they're negotiated behind closed doors. The public is not allowed to negotiate, sit at the table of voluntary pollution prevention agreements, for instance. Yet they bind implicitly or explicitly government action. I want to be there as a member of the public to see what my government is doing. That's why we're here. This is a regulatory forum. You're going to recommend changes to law. I don't have that option in voluntary pollution prevention agreements, because they are voluntary.

[*Translation*]

Le président suppléant (M. DeVillers): Merci beaucoup. Je tiens à expliquer aux témoins que les députés quittent la pièce parce que le ministre de l'Environnement est censé faire une déclaration à la Chambre ce matin sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'évaluation environnementale. C'est pour cette raison que son secrétaire parlementaire et les critiques de l'Opposition se sont rendus à la Chambre. Ce n'est pas parce que votre exposé ne les intéresse pas.

Mr. Sauvageau: My question is addressed to both witnesses. We have heard several witnesses telling us that the Canadian Environmental Protection Act should make room for voluntary compliance. How much room should we make for voluntary compliance and flexibility, and how much room for regulations and obligations?

M. Muldoon: C'est un vaste sujet. Il y a deux réponses à votre question. Premièrement, la tendance est à la conclusion d'ententes volontaires entre le gouvernement et l'industrie. Je vais vous dire ce que j'en pense parce que je les trouve problématiques.

Ce n'est pas à moi de vous dire que, lorsqu'une industrie veut aller de son propre chef au–delà de la limite réglementaire, nous devrions l'encourager. Nous devons applaudir les secteurs industriels et usines progressistes qui veulent faire ce qu'il faut. Ce qui nous inquiète, c'est lorsque le gouvernement, provincial ou fédéral, rencontre l'industrie et qu'une entente de régime volontaire est conclue.

Permettez–moi de vous expliquer pourquoi ces accords m'inquiètent à trois égards. Je crois qu'il en existe au moins une demi–douzaine à l'heure actuelle et d'autres seront sans doute négociés. Voici donc ce qui m'inquiète: tout d'abord, ces accords sont signés par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux dans l'espoir que l'industrie fera plus que ne l'exige la loi. Il me semble qu'il devrait y avoir un prix à payer pour les gouvernements qui signent de tels accords.

Le premier prix qu'ils paient, me semble–t–il, est que, lorsqu'il existe un accord implicite, tant qu'il existe, le gouvernement ne prendra pas des règlements sur les questions couvertes par l'accord volontaire. Il me semble que de ce fait, l'industrie fait une bonne affaire, mais le public? Je me demande donc s'il y a autre chose qui se passe parallèlement. Je n'en veux pas à l'industrie qui signe un accord. Pour elle, c'est une bonne affaire. Ce que je me demande, c'est si c'est ou non une bonne affaire pour le gouvernement.

Cela m'amène à la deuxième partie de ma critique des accords volontaires: ils sont négociés en privé. Le public n'est pas autorisé à négocier, à participer, par exemple, à la signature des accords volontaires de prévention de la pollution. Or, ces accords lient implicitement ou explicitement le gouvernement pour ce qui est des mesures qu'il peut prendre. J'aimerais être là, en tant que membre du public, pour voir ce que mon gouvernement fait. C'est pour cela que nous sommes ici. À cette tribune, il est question de réglementation. Vous allez recommander des changements à la législation. Je n'ai pas cette possibilité dans les accords volontaires de prévention de la pollution parce qu'ils sont volontaires.

[*Texte*]

I hear over and over again my government saying that if it's only voluntary, we can reg it if we want to. Legally they can, but I think there would be a problem, foul play being cried if in fact they tried to.

Thirdly, let me finish off with this. The other reason I don't like voluntary agreements is that there is not a full public debate on what the terms of those agreements would be. One of the things I'd like to avert you to is that in some of those agreements implicitly the term "pollution prevention" is defined. It's not defined in the way that I think is the most appropriate way. Again, government may say it is not bound by those definitions. If you sign enough agreements agreeing to certain definitions and terms and targets, over time you will be bound by them.

In that sense I have real concern with some voluntary agreements. Overall, though, I do think there's support for a view that if we can set the appropriate targets and ensure that there's accountability for those targets, then there should be flexibility given to industry to a certain degree on how to get to those targets. I think in any regulatory regime the framework should be created, but there should be flexibility within that framework to allow innovation, to allow new ways of doing things. But there are limits. I'll leave my response to that.

Ms Schwartzel: What can I add to that? Your previous witness this morning, Bob Redhead, said that an industry under pressure is an innovative industry. I think we need to ask ourselves what creates the pressure for innovation. I'm not sure volunteerism will do it. A classic example of good and innovative regulations is vehicle emission standards, which in North America certainly have been set on outcomes and are not prescribing technology.

California was considered typically far out in 1990 for its low emission vehicle standards, typically west coast and impossible to meet. Well, they stuck to them because they have extreme air quality problems and because they have a market of about 28 million to 29 million, so they are a significant player. They were not going to back down, and industry found extraordinary ways of meeting those targets—extraordinary to the extent that it's now doable for North America. You see that same pattern happening wherever you look at innovative regulation.

• 1025

I think voluntary programs work well when there's slack in the system, but if you have a very tight competitive structure—you do in most cases these days—your shareholders are looking for the next quarterly results. For you to do much more than the competitor is just not on. You can't tell them that two or five years down the road you're going to be better for all this pain. That's why regulations are so important as a level playing field.

[*Traduction*]

Mon gouvernement ne cesse de répéter que si cela se fait seulement à titre volontaire, on peut toujours imposer un règlement si on le veut. Légalement c'est possible, mais il me semble qu'il y aurait un problème, qu'on dirait que ce n'est pas normal si on essayait de le faire.

Troisièmement, permettez-moi d'en terminer avec ceci: si je n'aime pas les accords volontaires, c'est parce qu'il n'y a pas de débat public complet sur les dispositions de ces accords. Je vous signalerai notamment que dans certains de ces accords on définit implicitement l'expression «prévention de la pollution». Il me semble que cette définition n'est pas la meilleure qu'on puisse donner. Encore une fois, le gouvernement peut dire qu'il n'est pas lié par ces définitions. Si vous signez suffisamment d'accords en vertu desquels vous acceptez certaines définitions, certaines dispositions et certains objectifs, ils constitueront tôt ou tard une contrainte.

À cet égard, certains accords volontaires me posent de véritables problèmes. Dans l'ensemble cependant, on est favorable au fait que si l'on arrive à fixer des objectifs raisonnables et à faire en sorte que l'on doive rendre compte des résultats, l'industrie devrait bénéficier d'une certaine marge de manoeuvre pour ce qui est de la façon d'atteindre ces objectifs. Je pense que tout régime de réglementation doit comporter un cadre à l'intérieur duquel on doit avoir une certaine marge de manoeuvre pour pouvoir innover, pour pouvoir envisager de nouvelles façons d'agir. Mais il y a des limites. Je m'arrêterai là.

Mme Schwartzel: Puis-je ajouter quelque chose? Votre témoin précédent de ce matin, Bob Redhead, a dit qu'une industrie sous pression est une industrie qui innove. Je crois qu'il nous faut nous demander ce qui exerce cette pression source d'innovation. Je ne crois pas que ce soit l'aspect volontaire de accords. L'exemple classique de règlement bien conçu et innovateur est celui concernant les normes relatives aux systèmes d'échappement des véhicules qui, en tout cas en Amérique du Nord, ont été fixées en fonction des résultats et n'imposent pas une technologie nouvelle.

On regardait en général avec envie la Californie dans les années 1990 pour ce qui est des normes exigeantes relatives aux gaz d'échappement des véhicules. C'était une chose propre à la Côte ouest, impossible à réaliser ailleurs. Eh bien, on s'en est tenu à ces normes parce qu'il y a des problèmes importants de qualité de l'air et qu'il y a là un marché d'environ 28 à 29 millions de personnes, ce qui représente un enjeu important. On n'allait pas revenir en arrière et l'industrie a trouvé des moyens extraordinaires d'atteindre ces objectifs—extraordinaires dans la mesure où l'Amérique du Nord peut actuellement y parvenir. On rencontre le même schéma chaque fois qu'on envisage un règlement innovateur.

J'estime que les programmes volontaires donnent de bons résultats lorsque la situation n'est pas trop tendue, mais si la concurrence est féroce—et c'est souvent le cas—vos actionnaires attendront les résultats du trimestre suivant. On accepte mal que vous fassiez beaucoup plus que votre concurrent. Vous ne pouvez pas leur dire que dans deux ou cinq ans votre situation en sera d'autant améliorée. C'est pourquoi les règlements sont si importants, car ils placent tout le monde dans la même situation.

[*Text*]

The final point I would make is that voluntary programs are often put in place and there are inevitably certain segments of industry that act as free riders. They are so aggravating that inevitably the government is told to regulate by the people who were involved.

Here are two examples. In Ontario we have the blue-box program. It's a voluntary program. There were packagers who paid into that program and there were other packagers who never joined and paid their dues. This example shows that really behind the scenes there are a lot of questions about whether or not that voluntary program is working and whether or not regulation would be better.

Le président suppléant (M. DeVillers): Merci. Votre question était trop bonne. Il a fallu beaucoup de temps pour y répondre. On y reviendra.

Mr. O'Brien: I have two quick questions.

Take the voluntary targets. I forget which witness it was, but the point was made to this committee yesterday that often the private sector treats those as minimum targets and does better; it exceeds those targets.

I'd like to ask Ms Schwartzel to comment on that, given what I just heard you say. I'm hearing two pretty different messages between yesterday and today on the question of voluntary targets and time lines. It's something I tried to pursue with all the witnesses in the last two days.

How do you react to the statement that, in many cases, things are done better than the targets that are voluntarily agreed?

Ms Schwartzel: I don't think you can generalize one way or the other. I think there will indeed be some companies that innovate and have the creativity and the deep pockets to come up with new processes, but we don't know that the entire industrial sector will do better than the target.

Mr. O'Brien: Thank you. Take what Mr. Muldoon referred to as the sunset protocol. I'm not a lawyer, but it strikes me as a little curious how you could legally justify banning a substance before there was any evidence that it was harmful. Maybe in a perfect world that would be something government would want to pursue, but do you think that would stand up to a legal challenge by industry?

Mr. Muldoon: That's an excellent question. I just want to put the question in context. We're suggesting that harm would be proven from the class point of view. In other words, it has inherent characteristics of persistent bioaccumulation and toxicity. The properties of that substance would be inherently problematic. That is the difference between what we are suggesting as a hazard assessment versus a traditional risk assessment.

In that context, we think it would, first, be constitutional and, second, hold up. The basic reason for it is that the evidence, from those three characteristics of causing harm, would seem to me to be quite provable. We're saying it's provable because if you look at some of the chemicals that meet those criteria, PCBs and DDT, they already have very strong regulatory action geared against them.

[*Translation*]

Je dirais pour terminer qu'on met souvent en place des programmes volontaires mais qu'il y a inévitablement certains éléments de l'industrie qui resquillent. Leur effet est si important qu'en général, ceux qui participent aux programmes demandent au gouvernement de prendre un règlement.

Je vais vous donner deux exemples. En Ontario, nous avons le programme des boîtes bleues. C'est un programme volontaire. Certains conditionneurs payent pour participer à ce programme et d'autres n'y ont jamais pris part et payent leur cotisation. Cet exemple montre qu'en réalité, dans les coulisses, on peut se poser beaucoup de questions pour ce qui est de savoir si ce programme volontaire donne ou non des résultats et si un règlement ne serait pas mieux indiqué.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Thank you. Your question was so good that it called for a very long answer. We will come back to it.

M. O'Brien: J'ai deux brèves questions à poser.

Prenez les objectifs volontaires. Quelqu'un a dit hier au comité, je ne sais plus de quel témoin il s'agit, que bien souvent le secteur privé traite ces objectifs comme des chiffres minimums et obtient des résultats supérieurs; il dépasse ces objectifs.

J'aimerais que M^me^ Schwartzel nous dise ce qu'elle en pense, étant donné ce que je viens d'entendre. Entre aujourd'hui et hier, j'entends deux messages bien différents sur la question des objectifs volontaires et des délais. C'est une question que j'essaie de poser à tous les témoins depuis deux jours.

Comment réagissez-vous lorsque je vous dis que, dans de nombreux cas, on fait mieux que lorsque les objectifs sont fixés volontairement?

Mme Schwartzel: Je ne pense pas qu'on puisse généraliser ni dans un sens ni dans l'autre. Certaines entreprises vont effectivement innover parce qu'elles ont la créativité nécessaire et l'argent voulu pour proposer de nouvelles techniques, mais je ne crois pas que l'ensemble du secteur industriel dépasse les objectifs.

M. O'Brien: Merci. Prenons le protocole de temporarisation dont a parlé M. Muldoon. Je ne suis pas avocat, mais je trouve un peu curieux que l'on puisse justifier légalement l'interdiction d'une substance avant que ses effets dangereux soient prouvés. Peut-être que dans un monde idéal, c'est une chose que pourrait viser le gouvernement, mais pensez-vous pouvoir faire face à une contestation en justice de la part de l'industrie?

M. Muldoon: Voilà qui est une excellente question. Je veux simplement la replacer dans son contexte. Nous pensons possible de prouver qu'elle est dangereuse en nous référant à la catégorie de cette substance. Autrement dit, elle a des caractéristiques propres de bioaccumulation et de toxicité persistantes. Les propriétés de cette substance présentent des problèmes inhérents. C'est là la différence qu'il y a entre l'évaluation des dangers que nous proposons et l'évaluation traditionnelle des risques.

À cet égard, nous pensons que, premièrement, c'est constitutionnel et que, deuxièmement, cet argument tient. Je m'appuie essentiellement sur le fait que les preuves, pour ces trois caractéristiques dangereuses, me semblent tout à fait vérifiables. Nous disons que l'on peut prouver la chose parce que si on regarde certaines substances chimiques qui répondent à ces critères, les BPC et le DDT, une réglementation très sévère s'applique déjà à ces produits.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1030

May I just add, though, that this idea is not new. It's been debated by the OECD. Other countries have experimented with it. It's been recommended to a joint commission. It certainly is not new. I think whether or not it works will really depend upon the care in the drafting of it.

Permettez-moi toutefois d'ajouter que cette idée n'est pas nouvelle et qu'elle a déjà été débattue à l'OCDE. D'autres pays l'ont déjà essayée. Elle a été recommandée à une commission mixte. Elle n'est certainement pas nouvelle. Qu'elle donne des résultats ou non, cela dépendra en fait du soin que l'on apportera à la rédaction des documents.

I just want to add one last comment. There is a technical difference between banning a substance and phasing it out. We think the sunset protocol deals with phasing out substances. Our goal is not simply to ban chemicals so they don't appear tomorrow; it is to have an orderly transition from those processes that generate or use these substances to cleaner production processes. That process of transition is fundamentally important for not only labour protection but also community protection.

J'ajouterai une dernière remarque. Il y a une différence de forme entre l'interdiction d'une substance et son élimination progressive. Nous pensons que le protocole de temporarisation vise l'élimination progressive des substances. Notre objectif n'est pas simplement d'interdire les substances chimiques pour qu'on ne les retrouve pas demain; il consiste à prévoir une transition harmonieuse pour passer des procédés qui produisent ou utilisent ces substances à des techniques de production plus propres. Cette transition est d'une importance primordiale non seulement pour la protection de la main-d'oeuvre, mais également pour la protection de la collectivité.

Mr. O'Brien: Thanks for the answer. I find this a fascinating concept.

M. O'Brien: Merci de votre réponse. Je trouve l'idée fascinante.

I have one last quick question. Do you know of any countries that have this sunset protocol in place right now, or would we be breaking new ground?

J'ai une brève question à vous poser. Savez-vous s'il y a des pays qui ont déjà ce protocole de temporarisation en place, ou s'agit-il d'une chose tout à fait nouvelle?

Mr. Muldoon: There is a study documented in the report that reviews about seven countries. The one that is the furthest advanced is Sweden. It picked 13 substances and experimented. That's where the concept actually originated. But about seven countries are in the process of thinking through this. Some are more aggressive than others. Hopefully we can advance the concept, but we would not be out there by ourselves.

M. Muldoon: Il existe une étude que l'on mentionne dans le rapport et dans laquelle on examine à peu près sept pays. Le plus avancé est la Suède. Il a choisi 13 substances et a fait des essais. C'est là qu'est née cette idée en fait. Mais sept pays environ étudient actuellement la question. Certains le font de façon plus dynamique que d'autres. Nous espérons pouvoir faire avancer l'idée, mais nous ne serions pas seuls dans ce cas.

Mr. Adams: Mr. Muldoon, I apologize. I had to step out, but I did hear most of your presentation.

M. Adams: Monsieur Muldoon, je vous prie de m'excuser. J'ai dû sortir de la salle, mais j'ai entendu l'essentiel de votre exposé.

How similar is your association's proposed regime for the management of toxics to the one proposed by the minister in this discussion document? I notice you have various tracts. The main diagram in this document has various tracts and so on.

Quelle ressemblance y a-t-il entre le régime proposé par votre association pour la gestion des substances toxiques et celui proposé par le ministre dans ce document de travail? J'ai constaté que vous aviez plusieurs courbes. Le principal diagramme de ce document comporte plusieurs courbes, etc.

Mr. Muldoon: Let me just say our view has been on the record for many years now. It's fair to say the document you have in front of you, which was released by the Minister of the Environment last week, reflects some of our proposals, but the reflection, I'm afraid, stops there.

M. Muldoon: Permettez-moi de vous dire que notre opinion est connue depuis de nombreuses années. On peut dire que le document que vous avez sous les yeux, qui a été publié par le ministère de l'Environnement la semaine dernière, reprend certaines de nos propositions, mais je crains que la ressemblance s'arrête là.

Upon closer examination, we have some really fundamental concerns about that. If I could just relate three of them, I think you'll see the real difference. I must say, a lot of the differences will fall back into your court to resolve. Let me just discuss a few of them.

À y regarder de plus près, il nous pose quelques problèmes graves. Si je pouvais vous en citer trois, je crois que vous verriez la vraie différence. Je dois dire que la plupart de ces différences seront soumises à votre étude pour que vous y trouviez une solution. Contentons-nous de citer quelques problèmes.

The first one is that the document makes a significant advance by stating that there are substances we must phase out. From a Minister of the Environment, that's a very significant advance, a very important step. We applaud her for posing a policy with that language in it.

Le premier est que ce document constitue un véritable progrès dans la mesure où il y est dit que certaines substances doivent être éliminées progressivement. C'est un progrès très net, un important pas en avant de la part de la ministre de l'Environnement. Nous ne pouvons que la féliciter d'avoir formulé une politique où cela est dit clairement.

[*Text*]

One of the problems is that the proposal is to phase out the release of substances. The problem with this is that, again, it doesn't go to the use or generation of substances. So the definition of what is a phase-out of release means we'll be fighting like mad trying to determine what level of detection, at the end of the pipe, meets the definition proposed in that document. Let me suggest that this is going to be far more complicated and far more controversial than the policy itself.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): You actually should speed up, if you don't mind.

Mr. Muldoon: Okay.

Second, the threshold in that is that it has to be toxic as defined by CEPA. If that definition, as I suggest, is flawed, then so too must be the policy. If you can improve the definition of toxicity, the viability and the effectiveness of that policy would automatically increase as well.

I have one last statement. The definition that persists in that document is inconsistent with an international agreement signed by the federal government. So it seems to me that if that policy is adopted, you are automatically inconsistent with an already international obligation.

Mr. Adams: Could I ask Ms Schwartzel one question?

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Yes.

Mr. Adams: I do apologize, Ms Schwartzel, for missing your presentation. I did read your paper. I would just like to ask you a question. It is not directly related to the discussion we're having here. It has to do with a proposal that's around for an ethanol project in Canada. Have you any thoughts on that, particularly with respect to the fact that it was suggested there would be a subsidization by the federal government of ethanol production and that such subsidies would not be available to other sources of fuel? Have you any thoughts on that? You mentioned alternative fuels in your brief.

• 1035

Ms Schwartzel: We take a position of being fuel neutral. I think a lot of organizations do. I think there's no doubt that alternative fuels are going to be part of the solution. I frankly don't think any of them are God's gift to humanity. They all have some pros and cons.

Mr. Adams: Believe me, I do understand the pros and cons of natural gas and the various others you mentioned. On this particular one, though, the proponents would say that it will increase the choice available to the public in Canada in terms of automobile fuels.

Ms Schwartzel: You're asking specifically whether that fuel could be—

Mr. Adams: Yes, if you or your organization don't have an answer—

Ms Schwartzel: I couldn't tell you, no.

Mr. Adams: I was just interested in that.

[*Translation*]

Le problème vient de ce que la proposition consiste à éliminer progressivement l'émission de substances. Il résulte donc encore une fois de ce qu'on ne s'attaque pas à l'utilisation ni à la production de ces substances. Pour savoir exactement ce que veut dire l'élimination progressive des émissions, il nous faudra nous battre très fort pour essayer de voir quel niveau de détection, au point d'émission, répond à la définition proposée dans ce document. Permettez-moi de vous dire que ce sera beaucoup plus compliqué et beaucoup plus contesté que la politique elle-même.

Le président suppléant (M. DeVillers): Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous demanderais d'activer.

M. Muldoon: Très bien.

Deuxièmement, le seuil dans tout cela doit correspondre à la définition de la toxicité donnée dans la LCPE. Si, comme je le crois, cette définition laisse à désirer, ce doit aussi être le cas de la politique. En améliorant la définition de la toxicité, on augmente du même coup la viabilité et l'efficacité de la politique.

J'aimerais faire une dernière observation. La définition qui reste dans ce document n'est pas conforme à un accord international signé par le gouvernement fédéral. Il me semble donc que si on adopte cette politique, on sera automatiquement en contradiction avec une obligation internationale que l'on a déjà.

M. Adams: Puis-je poser une question à M^me^ Schwartzel?

Le président suppléant (M. DeVillers): Oui.

M. Adams: Je suis vraiment désolé, madame Schwartzel, d'avoir manqué votre exposé. J'ai lu votre document. J'aimerais simplement vous poser une question. Elle n'est pas directement en rapport avec la discussion que nous avons en ce moment. Elle porte sur une proposition qui existe concernant le projet d'éthanol au Canada. Qu'en pensez-vous, surtout étant donné qu'on a laissé entendre que la production d'éthanol serait assortie d'une subvention du gouvernement fédéral, laquelle ne pourrait être obtenue pour d'autres carburants? Qu'en pensez-vous? Vous parlez dans votre mémoire des carburants de substitution.

Mme Schwartzel: Notre position est de ne pas prendre parti pour un carburant plus que pour un autre. C'est le cas de bon nombre d'organisations. Il est indéniable que les carburants de substitution vont faire partie de la solution. Mais, sincèrement, je ne pense pas qu'aucun d'entre eux ne constitue un cadeau du ciel à l'humanité. Ils ont tous leurs avantages et leurs inconvénients.

M. Adams: Croyez-moi, je sais très bien quels sont les avantages et les inconvénients du gaz naturel et des divers autres carburants que vous avez cités. Pour l'éthanol cependant, ceux qui y sont favorables diront sans doute que cela augmentera le choix dont disposera le public canadien en matière de carburants pour voitures.

Mme Schwartzel: Vous demandez précisément si ce carburant serait. . .

M. Adams: Oui, si vous n'avez pas de réponse et si votre organisation ne l'a pas. . .

Mme Schwartzel: Non, je ne pourrais pas vous le dire.

M. Adams: C'est ce que j'aurais aimé savoir.

[*Texte*]

Ms Schwartzel: We have not taken a position on whether or not that specific subsidy is needed, but we would certainly support the idea of encouraging alternative fuels. Whether that subsidy is absolutely valid and necessary right now, I simply don't know.

Mr. Adams: I would be very grateful to your organization if you would look at that particular proposal. It's before a number of us at the present time, and it's quite a large decision in terms of money. I understand the environmental pros and cons of moving in that direction.

Thank you, Mr. Chair.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): I see that Mrs. Kraft Sloan has joined us. She has not joined the Reform Party. She's just sitting on that side.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): Well, I don't know about that. I apologize, I have just come back from my riding, so I don't want to ask any questions for fear of being redundant now. I will have to follow up. I'll make sure I get the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): If there are no other questions, I thank the witnesses for their presentation.

I do have one question for Mr. Muldoon, though, which deals with the issue of citizen's suits. Earlier this week Mr. Gertler presented before the committee, and he endorsed some of your organization's recommendations. On the question of citizen's suits, there's one recommendation that said when a citizen's suit is a prosecution and enforcement is initiated by a citizen group, it can be taken over by the government and the prosecutors. Then the citizen's suit would remain a party to that action. Now, I can understand that in a civil suit, but on a prosecution, what role would the citizen organization play?

Mr. Muldoon: It is a double-edged sword for a citizen group that takes on a private prosecution or a citizen's suit, in that context. In many instances we would welcome the government taking over the suit.

A citizen's suit is basically a civil proceeding, although you may make it a quasi-criminal suit. In either case, though, when the government steps in and takes over the carriage of the suit, the question is whether they will prosecute or sue, depending on the context, with the same degree of force, commitment, and energy as the private entity. There have been instances in which the government has sat in and simply not devoted the time, energy, and resources necessary to do a good job. So the reason, I think, the environmental groups are suggesting that the initiator remain the party is to in effect ensure that the same type of vitality that initiated the suit is maintained. If it's not, they would have a role in that.

[*Traduction*]

Mme Schwartzel: Nous ne nous sommes pas prononcés sur le fait que cette subvention particulière était ou non nécessaire, mais nous sommes certainement favorables à l'idée d'encourager les carburants de substitution. Quant à savoir si cette subvention est tout à fait justifiée et nécessaire à l'heure actuelle, je ne le sais tout simplement pas.

M. Adams: Je serais reconnaissant à votre organisation si elle voulait bien étudier cette proposition particulière. Nous sommes plusieurs à en être saisis et c'est une décision importante compte tenu des sommes qu'elle représente. Je comprends bien les avantages et les inconvénients que constitue pour l'environnement le fait d'aller dans cette direction.

Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. DeVillers): Je constate que M^me^ Kraft Sloan s'est jointe à nous. Ce n'est pas qu'elle ait rallié le Parti réformiste, elle se trouve simplement assise de ce côté-là de la table.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Ma foi, je ne sais trop. Je vous prie de m'excuser, j'arrive à peine de ma circonscription et je ne souhaite pas poser de questions afin d'éviter les répétitions. Je m'informerai en me procurant les *Procès-verbaux et témoignages*.

Le président suppléant (M. DeVillers): S'il n'y a pas d'autres questions, je remercie les témoins pour leurs exposés.

J'ai cependant une question à poser à M. Muldoon sur le sujet des procès de citoyens. Au début de la semaine, M. Gertler a fait un exposé devant le comité et a appuyé certaines des recommandations de votre organisation. Sur la question des procès de citoyens, il y a une recommandation selon laquelle lorsqu'un procès de citoyens constitue une poursuite et que l'exécution est lancée par un groupe de citoyens, il peut être pris en main par le gouvernement et par les procureurs. Le procès de citoyens reste partie à l'instance. Je comprends cela pour un procès civil, mais lorsqu'il s'agit d'une poursuite, quel rôle l'organisation de citoyens joue-t-elle?

M. Muldoon: C'est une épée à double tranchant pour un groupe de citoyens qui intente une poursuite privée ou un procès de citoyens dans une telle situation. Dans de nombreux cas, nous serions heureux que le gouvernement prenne le procès en main.

Un procès de citoyens est en gros une procédure civile, bien qu'on puisse la considérer comme un procès quasi-criminel. Dans l'un et l'autre cas cependant, lorsque le gouvernement intervient et prend en main le déroulement du procès, la question est de savoir s'il poursuit en justice ou s'il intente un procès, selon le contexte, avec la même force, le même engagement et la même énergie qu'une entité privée. Dans certains cas, le gouvernement s'est contenté d'assister à la procédure et il n'a consacré ni le temps, ni l'énergie, ni les ressources nécessaires pour faire un bon travail. Si les groupes d'écologistes demandent que celui qui intente le procès reste partie au procès, c'est pour faire en sorte que l'on conserve le même dynamisme qu'en intentant le procès. Dans le cas contraire, le gouvernement aurait un rôle à jouer.

[*Text*]

The other side of it is that governments often step into suits, take carriage, and then stay the proceedings. Maybe one does not have the legal authority to prevent that, but certainly the initiator should be able to be a party and make representations to the court as to why that may not be appropriate. Then let it be at the discretion of the court as to whether or not a stay is appropriate in those circumstances.

[*Translation*]

Par ailleurs, bien souvent les gouvernements interviennent, prennent les choses en main et décident ensuite de surseoir à l'instance. Il est possible que l'on n'ait pas le pouvoir juridique d'empêcher cela, mais celui qui intente le procès devrait pouvoir rester partie au procès et montrer au tribunal pourquoi une telle chose pourrait ne pas être indiquée. On pourrait laisser ensuite à la discrétion du tribunal le soin de décider si oui ou non une suspension est indiquée en l'occurrence.

• 1040

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Thank you. I thank the witnesses on behalf of the committee. I'm sure your information is very informative. We'll review the entire package. Thank you very much.

Before we adjourn, I believe the clerk wants us to remain for a few minutes to discuss arrangements for our travel to Toronto.

Mr. Boddington of Environment Canada, I understand you have some information for us on possible arrangements for our visit to Toronto.

Mr. Adams: I know where Toronto is. It's southwest of Peterborough. It's along highway 115; drive along 401 and there it is. It's the big place.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Now that we know where it is, maybe you can enlighten us a little more.

Mr. Martin Boddington (Chief, Resources and Project Management Division, Program Integration Directorate, Environment Canada): We can dismiss the geography. Yes, sir, we have been asked, within the arrangements of your tour, to make some arrangements for site visits for you. Between the clerk and myself, we have been trying to come to some decision, because as you realize it's just a week away.

We have several options for you in terms of what is both relevant to CEPA and what might be interesting for the committee to see. Within those options, the department has come to no conclusion and the clerk has come to no conclusion particularly. We'd like to bring the options forward to you in order that we can get the feedback.

I would predicate this on saying that whatever option is chosen, the company or facility that would be visited has yet to be contacted, and of course they have the right to say they don't want to see any of you.

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): Perhaps we should go in camera for this discussion then. Is it agreed?

Some hon. members: Agreed.

[*Proceedings continue in camera*]

Le président suppléant (M. DeVillers): Merci. Je remercie les témoins au nom du comité. Je suis certain que l'information qu'ils nous ont donnée est très précieuse. Nous étudierons tout cela. Merci beaucoup.

Avant de lever la séance, je pense que le greffier souhaite que nous restions quelques instants pour discuter des arrangements de voyage à Toronto.

Monsieur Boddington, d'Environnement Canada, je crois que vous avez des renseignements pour nous sur les arrangements possibles pendant notre visite à Toronto.

M. Adams: Je sais où se trouve Toronto. C'est au sud–ouest de Peterborough. Cela se trouve sur la route 115; il suffit de suivre la 401 et on y arrive. C'est la grosse ville.

Le président suppléant (M. DeVillers): Maintenant que nous savons où cela se trouve, peut–être pourriez–vous nous en dire un peu plus.

M. Martin Boddington (chef, Division des ressources et de la gestion des projets, Direction générale de l'intégration des programmes, Environnement Canada): Nous pouvons laisser de côté la géographie. Oui, monsieur, on nous a demandé de faire quelques arrangements pour des visites sur place au cours de votre tournée. Le greffier et moi avons essayé de prendre des décisions, car vous savez que c'est dans une semaine.

Il y a plusieurs choses possibles qui sont en rapport avec la LCPE et qui pourraient intéresser le comité. Mais ni le ministère, ni le greffier n'a pris de décision à l'égard de toutes ces possibilités. Nous aimerions vous présenter ces différentes options pour savoir ce que vous en pensez.

Je crois pouvoir dire que quelle que soit la solution choisie, il nous faudra nous adresser aux sociétés ou aux responsables des installations qui seront visitées, et ils ont bien sûr le droit de dire qu'ils ne veulent pas vous voir.

Le président suppléant (M. DeVillers): Peut–être devrions–nous aborder cette discussion à huis clos. Sommes–nous d'accord?

Des voix: D'accord.

[*La séance continue à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Environmental Law Association:

Paul Muldoon, Legal Counsel

From the Pollution Probe Foundation:

Ellen Schwartzel, Air Program Manager

From the Canadian Environmental Industries Association:

Steve Hart, President

Robert Redhead, Director

From Environment Canada:

Martin Boddington, Departmental Liaison Officer

TÉMOINS

De l'Association canadienne du droit de l'environnement :

Paul Muldoon, conseiller législatif

De Pollution Probe Foundation :

Ellen Schwartzel, directeur, programme d'air

De l'Association canadienne des Industries de l'environnement :

Steve Hart, président

Robert Redhead, directeur

De Environnement Canada :

Martin Boddington, agent de liaison ministériel

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 62
-E58

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 45

Monday, October 17, 1994
Toronto, Ontario

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 45

Le lundi 17 octobre 1994
Toronto (Ontario)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statuaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

First Session of the Thirty-fifth Parliament, 1994

Première session de la trente-cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairmen: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau (11)

Associate Members

Jim Abbott
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

(*ERRATA*)

Evidence

Issue No. 42

Page 42:5 In left column, on motion of Pat O'Brien, it was agreed,—That Karen Kraft Sloan be elected Vice–Chair from the Government.

And immediately after, should be added as follows:

Benoît Sauvageau moved—That Monique Guay be elected Vice–Chair from the Opposition.

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau (11)

Membres associés

Jim Abbott
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

(*ERRATA*)

Témoignages

Fascicule nº 42

Page 42:5 Dans la colonne de droite, sur motion de Pat O'Brien, il est convenu—Que Karen Kraft Sloan soit élue vice–présidente pour le gouvernement.

Et devrait suivre immédiatement comme suit:

Benoît Sauvageau donne avis de la motion—Que Monique Guay soit élue vice–présidente pour l'opposition.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, October 7, 1994:

Mr. Milliken (Kingston and the Islands), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 39th Report of the Committee, which was read as follows:

> Your Committee recommends that the following Member be added to the list of Associate Members of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Dromisky

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 25 which includes this report) is tabled.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 7 octobre 1994:

M. Milliken (Kingston et les Îles), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 39e rapport de ce Comité, qui est lu comme suit :

> Votre Comité recommande que le député suivant fasse partie de la liste des membres associés du Comité permanent de

Environnement et développement durable

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicule nº 25 qui comprend le présent rapport) est déposé.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, OCTOBER 17, 1994
(58)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:20 o'clock a.m. this day, in the MANITOBA ROOM, Royal York Hotel, Toronto, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien and Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

Witnesses: From Lambton Industrial Society: Scott Munro, General Manager. *From the Canadian Manufacturers' of Chemicals Specialities:* David Halton, President; George Newbery, Chairman of the Board. *From Albright & Wilson* America: Carl W. Carter, Senior Technical Service Representative. *From the Toronto Public Health Department:* Jeanne Jabanoski, Coordinator, Environmental Education. *From Learning Disabilities Association of Canada:* Barbara McElgunn, Liaison Health Officer.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Scott Munro made an opening statement and answered questions.

David Halton made an opening statement and with George Newbery answered questions.

Carl W. Carter made an opening statement and answered questions.

At 10:29 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:54 o'clock a.m., the sitting resumed.

Barbara McElgunn and Jeanne Jabanoski made opening statements and answered questions.

At 12:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(59)

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 1:35 o'clock p.m. this day, in the MANITOBA ROOM, Royal York Hotel, Toronto, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Monique Guay, Clifford Lincoln, Pat O'Brien and Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

PROCÈS–VERBAUX

LE LUNDI 17 OCTOBRE 1994
(58)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 20, dans la salle MANITOBA de l'hôtel Royal York, à Toronto, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Témoins: De Lambton Industrial Society: Scott Munro, directeur général. *De l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques:* David Halton, président; George Newbery, président du conseil. *De Albright & Wilson America:* Carl W. Carter, agent principal, Service technique. *Du Service de la santé publique de Toronto:* Jeanne Jabanoski, coordinatrice, Éducation environnementale. *De l'Association canadienne des troubles d'apprentissage:* Barbara McElgunn, agent de liaison pour la santé.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 10 juin 1994, fascicule nº 34*).

Scott Munro fait un exposé et répond aux questions.

David Halton fait un exposé puis, avec George Newbery, répond aux questions.

Carl W. Carter fait un exposé et répond aux questions.

À 10 h 29, la séance est suspendue.

À 10 h 54, la séance reprend.

Barbara McElgunn et Jeanne Rabanoski font des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS–MIDI
(59)

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 13 h 35, dans la salle MANITOBA de l'hôtel Royal York, à Toronto, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Monique Guay, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Witnesses: From Goldcorp Inc.: David MCHAINA, Director of Environmental Services. *From the Canadian Printing Industry Association:* Keith Jackson, President; John Crick, Environmental Director of Canadian Fine Color Ltd.; Benoît Brasseur, Environmental Director of Québécor Ltd.; John Piggott, Chair, Environment Committee. *From CEPAWARE Inc.:* Mark T. Goldberg, Principal. *From Energy Probe Foundation:* Norman Rubin, Director, Nuclear Research & Sr Policy Analyst. *From the Ontario Federation of Labour:* Duncan McDonald, Programs Coordinator. *From the World Wildlife Fund:* Julia Langer, Manager of Wildlife Toxicology Program; Barbara Rutherford, Toxics Coordinator.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) *(See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34).*

Keith Jackson made an opening statement and with the other witnesses from the Canadian Printing Industry Association answered questions.

Mark T. Goldberg and David MCHAINA made opening statements and answered questions.

At 3:04 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 3:31 o'clock p.m., the sitting resumed.

Norman Rubin and Duncan McDonald made opening statements and answered questions.

Julia Langer made an opening statement and, with Barbara Rutherford, answered questions.

At 5:09 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Témoins: De Goldcorp Inc.: David Mchaina, directeur des services environnementaux. *De l'Association canadienne de l'imprimerie:* Keith Jackson, président; John Crick, directeur environnemental de Canadian Fine Color Ltd.; Benoît Brasseur, directeur environnemental de Québécor Ltée; John Piggott, président, Comité de l'environnement. *De CEPAWARE Inc.:* Mark T. Goldberg, directeur principal. *De la Fondation Enquête énergie:* Norman Rubin, directeur, Recherche nucléaire, et analyste principal des politiques. *De la Fédération des travailleurs de l'Ontario:* Duncan McDonald, coordonnateur. *Du Fonds mondial pour la nature:* Julia Langer, directrice, Programme de toxicologie; Barbara Rutherford, coordonnatrice, Produits toxiques.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du 10 juin 1994, fascicule nº 34*).

Keith Jackson fait un exposé puis, avec les autres témoins de l'Association canadienne de l'imprimerie, répond aux questions.

Mark T. Goldberg et David Mchaina font des exposés et répondent aux questions.

À 15 h 04, la séance est suspendue.

À 15 h 31, la séance reprend.

Norman Rubin et Duncan McDonald font des exposés et répondent aux questions.

Julia Langer fait un exposé puis, avec Barbara Rutherford, répond aux questions.

À 17 h 09, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, October 17, 1994

• 0821

The Chairman: Order, please.

Mr. Tom Curran (Committee Researcher): Just before the meeting starts, I want to refer you back to the issues document we prepared for the committee on September 12. In the document we listed some dozen or more headings, and questions are suggested under each of those headings. In the writing of the report we feel it's important to try to focus as much as possible on the individual headings, to draw from the witnesses pro and con responses to each of the questions we've listed. You've had the document for some time and this morning additional copies were handed out for your use.

In speaking with my colleagues. . .there is one particular issue we think should perhaps be focused on in these meetings today and in the next three days. That concerns part II of the act, section 11, definition of the term ''toxic'' under CEPA.

There has been a great deal of discussion on this by the various witnesses. Essentially what has happened is there is a very wide split between industry witnesses on the one hand and non–industry witnesses on the other hand on what the definition of ''toxic'' should be. This definition is absolutely integral to the interpretation of the act and its application. We feel questions on this issue should be pursued with some vigour.

Essentially, industry favours a definition of ''toxic'' that includes a risk–assessment process; in other words, entry, exposure, and effects of a toxic material in the environment. Non–industry witnesses tended to favour the hazard–assessment approach to the deifnition of ''toxic'', where the intrinsic toxicity of a chemical is the important factor.

This is more than a semantic difference. This is a very major difference in interpretation. The questions that can be asked, we believe, are to what extent would a change in the definition under CEPA of ''toxic'' impact on a number of processes, including the new substances notification assessment process, where the basic thrust is to determine whether or not a new substance to be introduced into Canadian industry is or is not toxic. . . The definition will impact very heavily, I believe, on the priority substances assessment process, part I of which is just about complete, part II of which is scheduled to start soon. It will also impact on the toxic substances management policy released by the minister on September 27.

Paul Muldoon spoke to this in response to a question from Mr. Adams at the meeting on October 6, I believe it was. I think the question should be asked of all witnesses, both industry and non–industry: to what extent would the proposed new policy be impacted on by a redefinition of the term ''toxic'' under the act? I think this can be pursued with all witnesses here today and in the next three days.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 17 octobre 1994

Le président: La séance est ouverte.

M. Tom Curran (recherchiste du Comité): Avant de commencer la séance, permettez–moi de vous parler du document que nous avons préparé pour le comité le 12 septembre. Dans ce document, vous trouverez une douzaine de rubriques et des questions proposées à chacune de ces rubriques. Pour la rédaction du rapport, nous estimons qu'il est important de se concentrer le plus possible sur chacune de ces rubriques et d'obtenir des témoins des réponses à chacune des questions de la liste. Le document vous a déjà été remis et nous vous en avons distribué d'autres exemplaires ce matin.

En discutant avec mes collègues. . . à notre avis, les séances d'aujourd'hui et des trois prochains jours devraient plus particulièrement porter sur une des rubriques. Il s'agit de la Partie II de la loi, de l'article 11, où l'on donne la définition du terme «toxique» au sens de la LCPE.

Les divers témoins nous ont beaucoup parlé de cette définition. En fait, il semble y avoir un écart considérable entre la définition proposée par les témoins de l'industrie et celle proposée par ceux qui n'en viennent pas. Cette définition est absolument essentielle à l'interprétation de la loi et à son application. Nous pensons qu'il faudrait étudier cette question avec plus d'énergie.

Essentiellement, l'industrie favorise une définition qui comprenne l'évaluation du risque; autrement dit, une définition qui tienne compte de l'introduction du produit toxique dans l'environnement, de l'exposition à ce produit et de ses effets. Les témoins qui ne viennent pas de l'industrie semblent pour leur part préférer une définition du terme «toxique» dans laquelle le facteur primordial est la toxicité intrinsèque du produit.

C'est plus qu'une différence sémantique. Il s'agit d'une différence d'interprétation très importante. À notre avis, il faudrait demander quel effet un changement dans la définition du terme «toxique» dans la LCPE pourrait avoir sur un certain nombre de processus, y compris le processus d'évaluation des renseignements sur les substances nouvelles, dont l'objectif fondamental est de déterminer si les substances nouvelles qui seront introduites au Canada sont toxiques ou non. . . À mon avis, la définition influera largement sur le processus d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire, dont la première partie vient d'être achevée et dont on prévoit entamer bientôt la deuxième partie. Elle influera également sur la politique de gestion des substances toxiques que la ministre a rendu publique le 27 septembre.

Paul Muldoon a abordé cette question en réponse à une question posée par M. Adams, à la séance du 6 octobre, je crois. Il faudrait poser la question à tous les témoins, tant à ceux de l'industrie qu'aux autres: dans quelle mesure le fait de redéfinir le terme «toxique» dans la loi influera–t–il sur la nouvelle politique proposée? J'estime qu'il faudrait poser cette question à tous les témoins, aujourd'hui et au cours des trois prochains jours.

[*Texte*]

The Chairman: In the interest of those who are in the room and who may not have the definition, would you like to put it on the record?

Mr. Curran: The present definition under CEPA, part II, section 11, really has three components. First, entry of a substance into the environment has to be shown. Exposure of biota to the substance in the environment has to be demonstrated. Then the effects have to be calculated. So it is essentially a three–part process.

• 0825

Whereas if the definition were changed, for example, to correspond to the suggestions of Paul Muldoon of the Canadian Environmental Law Association and other witnesses who hold that view, it would be the intrinsic toxicity of the chemical, and really exposure, or entry and exposure, would not be a major consideration. It would be the intrinsic toxicity.

We took testimony from Inco earlier, at one of our very early meetings, where they felt the definition of "toxic" under the act had really been contravened in the priority assessment process. Nickel and its compounds were judged to be CEPA–toxic, whereas if the strict definition in the act had been followed, that would not have happened.

As I say, this is more than a semantic difference. There is an essential difference in the interpretation of the act. It is possible it is one of the issues the committee should be considering as a recommendation to government, whether or not to change the definition. It might have some very serious ramifications on a number of levels, as I have suggested.

The Chairman: Are there any questions of Mr. Curran?

Mr. Adams (Peterborough): So this second definition considers it. . .it is simply toxic?

Mr. Curran: Yes, that is the assessment.

Mr. Adams: But is that what it means? You say if this thing were to be released, it would be toxic. Is that really what you—

Mr. Curran: It has inherent toxicity and they are not so much concerned about exposure. The question is whether it is intrinsically toxic, and if it is, whether it should be defined simply as toxic and that should become one of the four criteria, for example, under the new toxic management policy.

Mr. Adams: What about the question of quantity? You have something that, if it is around in small amounts, is not toxic at all. Is it the fact that they are in large amounts or in high concentrations?

Mr. Curran: That is taken into consideration in the present definition of "toxic" under the act—the amount that is released and the exposure of biota to the substance. If you simply went with a hazard assessment, then the amount released would not become a critical point.

The Chairman: Under the Muldoon definition, quantity would not enter.

Mr. Curran: No. Intrinsic toxicity or intrinsic hazard would be the guiding principle, as I interpret the evidence that has been presented.

[*Traduction*]

Le président: Pourriez–vous nous rappeler cette définition, pour aider les personnes présentes dans la salle qui n'ont peut–être pas cette définition?

M. Curran: La définition que l'on trouve dans la LCPE, Partie II, article 11, comporte trois éléments. Premièrement, il faut démontrer la pénétration de la substance dans l'environnement, puis prouver que la biote a été exposée à cette substance, et enfin calculer les effets. Le processus comporte donc essentiellement trois étapes.

Alors que si l'on adoptait la définition proposée, par exemple, par Paul Muldoon, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, et d'autres témoins qui sont du même avis, le critère serait la toxicité intrinsèque du produit chimique, et l'exposition à ce produit, ou la pénétration et l'exposition, ne seraient plus tenus pour des critères importants. On se fonderait sur la toxicité intrinsèque.

À l'une de nos toutes premières séances, nous avons reçu le témoignage de l'Inco. Ses représentants estimaient que le processus d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire allait à l'encontre de la définition du terme «toxique» dans la loi. On a estimé que le nickel et ses composés étaient toxiques au sens de la LCPE, alors que si l'on avait appliqué de façon stricte la définition qui se trouve dans la loi, ce n'aurait pas été le cas.

Comme je l'ai dit, c'est plus qu'une différence sémantique. Il s'agit d'une différence fondamentale dans l'interprétation de la loi. C'est peut–être l'un des sujets sur lesquels le comité pourrait faire une recommandation au gouvernement, à savoir s'il faut ou non changer cette définition. Comme je l'ai dit, cela pourrait avoir des conséquences très graves à de nombreux niveaux.

Le président: Avez–vous des questions à poser à M. Curran?

M. Adams (Peterborough): Donc, dans cette deuxième définition, on ne tient compte que de la toxicité?

M. Curran: Oui, c'est ainsi que se fait l'évaluation.

M. Adams: Mais c'est bien ce que cela signifie? Si la substance était libérée dans l'environnement, elle serait toxique. Est–ce vraiment cela. . .

M. Curran: La substance est toxique en elle–même, peu importe qu'il y ait ou non exposition. Il s'agit de déterminer si le produit est par nature toxique et, le cas échéant, de déterminer si la toxicité devrait devenir l'un des quatre critères de la nouvelle politique de gestion des substances toxiques.

M. Adams: Mais qu'en est–il de la quantité? Certains produits ne sont pas toxiques, en petite quantité. La toxicité dépend–elle de la quantité ou des concentrations élevées?

M. Curran: Cet aspect est pris en compte dans la définition actuelle du terme «toxique» dans la loi—les quantités libérées dans l'environnement et l'exposition de la biote à la substance. Si on s'en tenait à une évaluation du danger, la quantité libérée dans l'environnement ne serait plus un critère essentiel.

Le président: D'après la définition proposée par M. Muldoon, la quantité ne serait pas prise en compte.

M. Curran: Non. Le principe de base serait la toxicité intrinsèque ou le danger intrinsèque, d'après ce que j'ai compris du témoignage qui nous a été présenté.

[*Text*]

Mr. Finlay (Oxford): What about retention or build–up in the environment in both definitions or in what you've been discussing?

Mr. Curran: That is to be taken into consideration in the priority assessment process as it exists now, because the definition in the act does consider build–up in the environment and the extent to which organisms are exposed to the substance.

The Chairman: The present definition covers that.

Mr. Curran: The present definition covers that, but a revised definition that simply looks at intrinsic hazard might not look at that. It was an issue witnesses discussed during the hearings.

Mr. Finlay: That's my point. Something may stay around for an hour or a week or a year, and other toxic substances stay around for a hundred or a thousand years.

Mr. Curran: This is one of the components of the new proposed policy on management of toxics. There are four parts to that assessment.

The Chairman: The lifetime of the substance is extensively dealt with in the report tabled by the minister in the House of Commons a month ago; that whole question of accumulation. There are four criteria.

Mr. Curran: There are four criteria: anthropogenic, persistent, bio–accumulation, and toxicity—toxicity being the fourth component of the assessment process for the toxics management process. But then if you change the definition of toxicity under the act, an issue discussed by Mr. Muldoon on October 6, it provides an interesting perspective on the whole issue.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Is this whole discussion tied into something much broader in terms of what Mr. Muldoon and CEN are suggesting, the whole question of reverse onus? The definition of "toxic" in their terms is still to be tied into a principle whereby the onus of proof would be left with the person using and introducing the toxic substance.

• 0830

Also, there are certain other people who feel that this criterion of persistence should also be reviewed in terms of the toxics that can produce effects just one time that can be carried through the biosystem.

Mr. Curran: The issue of persistence is covered by the minister's statement, and that policy proposal does include reverse onus. That raises another issue, because I believe in the RFI document they stated that in the United States, for example, the federal government takes on the responsibility for approving whether or not a substance is toxic or non–toxic, or hazardous or non–hazardous. If Canada adopts a reverse onus policy, putting the onus on industry to prove safety, does that have a negative impact on Canadian industry vis–à–vis American industry? In other words, does the level playing field become unlevel? That's another issue that has to be discussed.

[*Translation*]

M. Finlay (Oxford): Dans ces deux définitions, ou dans ce que vous avez discuté, quel cas fait–on de la rétention ou de l'accumulation dans l'environnement?

M. Curran: Cet aspect est pris en compte dans le processus d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire, dans sa forme actuelle, puisque la définition que l'on trouve dans la loi tient compte de l'accumulation dans l'environnement et de l'ampleur de l'exposition à la substance à laquelle sont soumis les organismes.

Le président: La définition actuelle en tient compte.

M. Curran: Oui, mais une nouvelle définition qui se limiterait au danger intrinsèque pourrait ne pas en tenir compte. C'est l'un des sujets que les témoins ont discuté au cours des audiences.

M. Finlay: Je pense la même chose. Certaines substances toxiques ne restent dans l'environnement qu'une heure, une semaine ou un an, alors que d'autres y restent pendant une centaine ou un millier d'années.

M. Curran: C'est l'un des éléments de la nouvelle politique de gestion des substances toxiques proposée. L'évaluation comporte quatre parties.

Le président: La question du cycle de vie des substances est traitée en profondeur dans le rapport déposé par la ministre à la Chambre des communes le mois dernier; on y traite de cette question d'accumulation. Il y a quatre critères.

M. Curran: Ces quatre critères sont les suivants: le caractère anthropique, la persistance, la bioaccumulation et la toxicité—la toxicité étant le quatrième élément du processus d'évaluation, dans le cadre de la gestion des produits toxiques. Mais si on change la définition de la toxicité dans la loi, comme nous en a parlé M. Muldoon le 6 octobre, on place toute la question dans une perspective intéressante.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Existe–t–il un lien entre tout cela et les propositions plus larges faites par M. Muldoon et le RCE, c'est–à–dire la question de l'inversion du fardeau de la preuve? À leur avis, la définition du terme «toxique» doit être rattachée au principe voulant que le fardeau de la preuve revienne à la personne qui utilise ou introduit la substance toxique.

En outre, d'autres estiment qu'il faudrait revoir ce critère de la persistance en fonction des produits toxiques qui ne produisent qu'une fois des effets qui se répercuteront dans le biosystème.

M. Curran: La déclaration de la ministre tient compte de la persistance des produits toxiques et la politique proposée comprend le principe de l'inversion du fardeau de la preuve. Cela soulève un autre problème, parce que la RFI disait, je crois, dans son document, qu'aux États–Unis, par exemple, c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de déterminer si une substance est toxique ou non, dangereuse ou non. Si le Canada adopte une politique d'inversion du fardeau de la preuve, s'il revient à l'industrie d'établir que la substance est dangereuse ou non, l'industrie canadienne sera–t–elle désavantagée par rapport à l'industrie américaine? Autrement dit, aura–t–on deux poids, deux mesures? C'est un autre sujet dont il faudrait discuter.

[*Texte*]

Mr. Lincoln: That's worth discussing because this is the old chicken and egg query. Who starts? The United States could say, well, if Canada does it and we do it, surely there are ways we can talk to them and harmonize.

Mr. Curran: That's a theme that runs through the brief you'll be hearing this morning, that harmonization internationally under NAFTA becomes very important. Should Canada take initiatives that are perhaps in advance of those taken in the United States? Will that seriously disadvantage Canadian industry? If we have a major economic impact, will this damage, as it very likely will, attempts to improve the environment? I think it's been demonstrated conclusively that environmental protection is easier in a healthy economy than in a non–healthy one.

The Chairman: We will continue this brief discussion probably again tomorrow. Mr. Curren has reminded us of one of the most difficult and, at the same time, crucial issues that needs to be explored by our committee as we proceed with our hearings.

For those of you who are not familiar with this committee, we are here in Toronto today and tomorrow, and we are continuing here the kind of consultation that started in Ottawa on this particular bill in June. When we finish here tomorrow we go to Montreal, and when we finish there we go to Akwesasne. Then we will be visiting some points in Atlantic Canada, and late in November we will be in western Canada.

When we return to Ottawa we may have some more strategic hearings, if necessary, with national organizations, and then we'll start writing a report. The report will be submitted to the House of Commons, and it will be submitted also to cabinet, because this work that we have undertaken is required under the legislation that we are examining. It was one of the very few times in history when legislators found it desirable and thought ahead of time more than usual to put in this legislation in the late 1980s a clause that required that this particular law, the Environmental Protection Act, be the subject of a review after five years. This is what we are doing right now.

Having provided you with this background, I welcome you all and call on Mr. Scott Munro, the general manager of the Lampton Industry Society, to make a brief statement. Welcome to the committee, Mr. Munro.

Mr. Scott Munro (General Manager, Lampton Industry Society): Thank you, Mr. Chairman. I'm very pleased to be here and I appreciate the opportunity on behalf of the Lampton Industrial Society to address you this morning.

I'd like to start off by saying that in the view of the society CEPA in general is good protective legislation. What we would like to do this morning is restrict our comments on the legislation to three areas that we believe we can comment on effectively from the point of view of our experience and, we believe, our expertise in some of these areas.

[*Traduction*]

M. Lincoln: Il faudrait en discuter, puisqu'on en revient à l'oeuf et à la poule. Qui commence? Les États–Unis pourraient bien décider que si le Canada s'engage dans cette voie, ils peuvent en faire autant et discuter avec nous en vue d'une harmonisation.

M. Curran: C'est l'un des thèmes qui ressort du mémoire que vous entendrez ce matin; le fait qu'il est très important d'harmoniser les règles sur le plan international dans le cadre de l'ALÉNA. Le Canada devrait–il prendre des initiatives qui soient peut–être en avance sur les initiatives américaines? L'industrie canadienne s'en trouvera–t–elle gravement désavantagée? Si la mesure a un gros impact économique, ce désavantage, car ce sera sans doute le cas, aidera–t–il à améliorer l'environnement? Il a été démontré de façon concluante qu'il est plus facile de protéger l'environnement dans un contexte économique sain que dans une économie en crise.

Le président: Nous poursuivrons cette discussion demain sans doute. M. Curran nous a rappelé quelle était la question la plus difficile mais aussi la plus cruciale à laquelle devait s'attaquer notre comité pendant ses audiences.

À l'intention de ceux qui ne suivent pas nos travaux, je dirai que notre comité siégera ici et demain à Toronto, pour poursuivre la consultation qui a débuté en juin dernier à Ottawa sur ce projet de loi. Nous nous rendrons ensuite à Montréal, puis à Akwesasne. Nous visiterons ensuite certaines villes des provinces Atlantiques et, fin novembre, nous nous rendrons dans l'Ouest canadien.

De retour à Ottawa, nous tiendrons peut–être d'autres audiences stratégiques, au besoin, pour entendre des organismes nationaux, puis nous entreprendrons la rédaction d'un rapport. Ce rapport sera déposé à la Chambre des communes et également soumis au Cabinet, puisque c'est en vertu de la loi que nous étudions que nous avons entrepris cette tâche. Dans ce cas–ci comme dans quelques autres, le législateur s'est montré plus prévoyant que d'habitude et a estimé souhaitable d'intégrer à cette loi, qui a été adoptée à la fin des années quatre–vingt, un article exigeant que la Loi sur la protection de l'environnement fasse l'objet d'un examen cinq ans après son adoption. C'est cet examen que nous avons entrepris.

Bienvenue à tous. J'invite M. Scott Munro, directeur général de Lambton Industry Society, à faire un bref exposé. Bienvenue au comité, monsieur Munro.

M. Scott Munro (directeur général, Lambton Industry Society): Merci, monsieur le président. Je suis très heureux de comparaître devant vous et de vous parler au nom de la Lambton Industrial Society.

Pour commencer, permettez–moi de dire que la LIS estime que la LCPE est en général une bonne loi de protection. Ce matin, nous limiterons nos observations sur la mesure législative aux trois domaines dans lesquels nous avons le plus d'expérience et de compétences.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0835

Most importantly, and it has already been addressed to some extent this morning, we feel that the use of what we would refer to as sound science is absolutely essential to an effective environmental policy in Canada. So I'll be speaking to the use of sound science to resolve environmental issues, to set priorities for action, and to identify improvement.

Secondly, we would like to speak to the need to recognize alternatives to the typical command and control–type of regulation, things such as voluntary actions and economic instruments.

Thirdly, we'd like to speak to the need to harmonize environmental initiatives both internally in Canada and internationally. Again, that has been spoken to to some extent this morning.

The Chairman: Mr. Munro, perhaps you could do this at a certain pace so that there will be time for questioning.

Mr. Munro: Yes, no problem.

I'd like to give you a little bit of background on the Lambton Industrial Society. We did do that in the submission. It's a local organization. It is composed of industries in the Sarnia–Lambton area along the St. Clair River. It currently has 13 members at 15 plant sites. I think what sets us apart from some other associations is just that, that it is people from the operating plant sites who compose our cooperative.

Our mandate is to understand the local environment, to understand impacts on the environment, to promote improvements, and also—and most importantly to us, I think—to keep our community, government, academia, and citizens informed and to speak out on environmental issues.

If I could return to the comment on sound science to give you a bit of a definition that we would use, it's the consideration of studies that are widely accepted among peers as to the way they are performed and the conclusions that are reached from those studies. Normally, that would mean that it's reproducible by other scientists. It does not include speculation. On the other hand, neither does it mean that you need an absolute scientific certainty in order to make a decision. So there is neither speculation nor certainty.

From that we've provided a number of recommendations to the committee. The first is that you ought to retain and strengthen CEPA's commitment to a science–based decision process. I think that speaks to the first comment on the definition of toxics. To be very brief about that, I would leave it as it is.

Secondly, CEPA should be required to use sound scientific principles in the development of environmental management priorities; that is, we cannot do everything at once and we need a method of risk assessment in order to set priorities for action.

Le plus important, et on en a déjà parlé ici ce matin, c'est qu'il est à notre avis absolument essentiel de fonder toute politique environnementale au Canada sur des principes scientifiques éprouvés. Je vous parlerai donc de l'utilisation de tels principes scientifiques pour résoudre les problèmes d'environnement, établir l'ordre de priorité des mesures et déterminer les progrès.

Deuxièmement, je parlerai de la nécessité de trouver des solutions de rechange à la réglementation directe, des solutions comme les mesures volontaires et les instruments économiques.

Troisièmement, je parlerai du besoin d'harmoniser les initiatives en matière d'environnement tant sur le plan national qu'international. C'est là aussi un sujet dont on a parlé ce matin.

Le président: Monsieur Munro, vous serait-il possible de faire votre exposé assez rapidement de façon à ce que nous ayons le temps de vous poser des questions?

M. Munro: Oui, certainement.

Permettez–moi de vous décrire brièvement la Lambton Industrial Society. Vous en trouverez la description dans le mémoire. Il s'agit d'un organisme local composé des industries de la région de Sarnia–Lambton, le long de la rivière Saint–Clair. La LIS compte actuellement 13 membres, dans 15 usines. Nous sommes à ce titre distincts d'autres associations en ce que notre coopérative est composée d'exploitants d'usine.

Nous avons pour mandat de comprendre l'environnement local, l'influence de nos activités sur l'environnement, de promouvoir des améliorations et aussi—et c'est sans doute ce qui est le plus important pour nous—d'informer notre communauté, le gouvernement, les universitaires et les citoyens et de nous prononcer sur les questions d'environnement.

Pour définir ce que nous entendons par principes scientifiques éprouvés, il s'agit des études approuvées en général par les scientifiques quant à la façon dont elles sont réalisées et leurs conclusions. Cela signifie, normalement, que ces études peuvent être reprises par d'autres scientifiques. Elles ne contiennent pas de spéculations. Par contre, cela ne signifie pas qu'il faille attendre d'avoir une certitude scientifique absolue pour prendre une décision. Il n'y a donc ni spéculation, ni certitude.

C'est sur cela que se fondent les recommandations que nous avons proposées au comité. La première de ces recommandations est qu'il faut maintenir et renforcer l'adhésion, dans la LCPE, à un processus de décision fondé sur la science. Cela répond à la première observation sur la définition des substances toxiques. Pour être bref, je m'en tiendrai à cela.

Deuxièmement, la LCPE devrait exiger l'utilisation de principes scientifiques éprouvés pour l'établissement des priorités en matière de gestion de l'environnement; cela signifie que nous ne pouvons pas tout faire en même temps et que nous avons besoin d'une méthode d'évaluation des risques de façon à établir l'ordre de priorité des mesures.

[*Texte*]

We believe there should be mechanisms within CEPA to ensure that all relevant data on developing issues are regularly sought. I can use as an example the 40–odd years of data collection my organization has that is not typically sought during regulations development. We don't have the resources to make sure we're on top of every developing issue at the government level. We'd like to make sure that information is used.

Finally, I'd like to make a comment under sound science on the need for CEPA to encourage the promotion of those stories that demonstrate environmental successes. There are a large number of them. What we tend to see are scientific assessments of newly discovered stresses on the environment. On the other hand, we've made an awful lot of progress in the last few decades and we rarely hear about that. We think CEPA should be a means of promoting the progress that has been made.

If I can turn to alternatives to regulation, there are a number of alternatives with which the Lambton Industrial Society has direct experience. Those include attention to assessing the environment and the impacts upon it and voluntarily responding to those impacts. Part of that, which we have found to be very successful, is that if the information on the local environmental impacts is made available to the local community, there will be clear direction from that community to assist with setting environmental priorities.

[*Traduction*]

Nous sommes d'avis que la LCPE devrait contenir des mécanismes garantissant la collecte régulière de toutes les données pertinentes sur les questions en cours. Je vous donnerai en exemple les données recueillies depuis 40 ans par mon organisme, données qui ne sont pas consultées pour l'élaboration des règlements. Nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour nous tenir au courant de toutes les questions en cours au gouvernement. Nous aimerions cependant nous assurer que les renseignements qui existent sont utilisés.

Enfin, pour revenir aux principes scientifiques éprouvés, il faudrait, dans la LCPE, encourager la reconnaissance des activités qui se sont révélées des réussites en matière d'environnement. Et elles sont nombreuses. Généralement, on ne publie que les évaluations scientifiques des dangers que l'on vient de découvrir. Nous avons néanmoins fait de très grands progrès au cours des dernières décennies, mais ils sont souvent passés sous silence. La LCPE devrait être un moyen de faire connaître les progrès réalisés.

Pour ce qui est des règlements, il existe un certain nombre de solutions de rechange dont la Lambton Industrial Society, a fait directement l'expérience. Parmi ces solutions, il y a l'attention apportée à l'évaluation de l'environnement et des conséquences de nos activités, ainsi que les mesures volontaires pour contrer ces répercussions. Parmi les éléments que nous avons trouvé les plus fructueux, il y a le fait que si l'on informe la population locale de l'impact environnemental, celle–ci se montre prête à aider à l'établissement de priorités en matière d'environnement.

• 0840

Secondly, we have experience with a management system for controlling local exposure to sulphur dioxide. That has been very successful over the last 12 or 13 years during which it has been in place. It involves understanding the local levels of sulphur dioxide on an hour–by–hour, and even minute–by–minute, basis. It involves cooperation with the United States in setting up the program.

What we have is a system where, in times when the atmospheric conditions are not conducive to dispersion of sulphur dioxide, the local industries either switch to a lower sulphur fuel or curtail their production activities in order that the acceptable daily levels of sulphur dioxide will not be exceeded. That has been successful more than 90% of the time, in the few times each year when it has been necessary to do that.

I should point out, in terms of economics, that the alternative to that sort of control would be to switch to the lower sulphur fuel 100% of the time. The saving to the local industry is in the order of tens of millions of dollars a year, and we get a requirement to switch to different fuels for something like 100 of the 8,700 hours in a full year.

Deuxièmement, nous avons fait l'expérience d'un système de gestion permettant de contrôler l'exposition locale à l'anhydride sulfureux. Ce système a très bien fonctionné pendant les 12 ou 13 années où il a été en place. Ce système nécessite des relevés locaux faits chaque heure et même chaque minute sur la teneur de l'air en anhydride sulfureux. Pour mettre en place ce programme, il est nécessaire d'avoir la collaboration des États–Unis.

Dans ce système, lorsque les conditions atmosphériques ne permettent pas la dispersion de l'anhydride sulfureux, les usines locales utilisent un carburant à plus faible teneur en soufre ou réduisent leur production de façon à ce que les niveaux acceptables quotidiens d'anhydride sulfureux ne soient pas dépassés. Cet objectif a été atteint dans plus de 90 p. 100 des cas, les rares fois chaque année où il a été nécessaire de prendre cette mesure.

Du point de vue économique, permettez–moi de vous faire remarquer que la solution de rechange à un tel contrôle consisterait à toujours utiliser un carburant à faible teneur en soufre. Cette mesure permet aux usines locales d'économiser des dizaines de millions de dollars chaque année et ne nécessite le passage à un carburant différent que pendant 100 des 8 700 heures d'une année complète.

[*Text*]

Also, being along an international border and working with the International Joint Commission, we have some experience of remedial action plans, and we have found that the community activities related to that are very helpful in reaching consensus decisions with a wide range of community members. So we find the opportunity to do those sorts of things very successful to our local community.

Finally, another alternative to command–and–control regulation that I think is worth speaking to is economic instruments. One with which we have some familiarity—and we have included the executive summary of it in our brief—relates to emission credits trading for nitrogen oxides in situations where the specific discharge from the specific location is not crucial but we're looking at overall management. This comes in terms of such things as ground–level ozone, stratospheric ozone, global warming—where an individual emission is not the concern but the overall strategy is. Things such as voluntary actions and emissions credits trading have the possibility of being a very viable way of reaching our end goal, which is to reduce the overall levels.

Therefore our recommendation to the committee for changes to CEPA would be to revise the sections that provide the ability to make guidelines and regulations, to be specifically inclusive of alternatives such as voluntary programs and economic instruments.

Finally, I would like to speak briefly to the topic of harmonization, again one that I heard this morning to some extent. We believe that harmonization of environmental needs is essential in this country and that it can be achieved by focusing on the performance in reaching those goals rather than on trying to set identical legislation at every location; that is, what is the goal you are trying to achieve, can you reach it, and what instruments are available to reach it? They don't all have to be the same; they just have to get you to the end goal.

So, most importantly, we need to work in this country and internationally to identify a common goal.

At the local level, one of the major things we would like to see is a reduction in the number of people to which an individual plant site has to report. We need one contact per plant site. Whether it's provincial or federal is probably not very important to the operator. What is important is to reduce the number of reporting requirements, the number of contacts. That might seem trivial, but incrementally the amount of time that is taken in multiple contacts is very expensive and it is simply not something we can continue to afford.

That has both national and international considerations for people living along the border, such as my organization. That becomes even more critical: in addition to having multiple contacts within Canada, we also have to deal with people from the International Joint Commission and concerns from across the border.

[*Translation*]

En outre, puisque nous sommes situés le long d'une frontière internationale et que nous travaillons de concert avec la Commission internationale mixte, nous avons une certaine expérience des plans d'assainissement et nous avons constaté que les activités locales qui y sont liées sont très utiles lorsqu'il faut prendre des décisions fondées sur un consensus avec des gens venant de toutes les couches de la population. Nous trouvons donc que de telles activités sont très utiles pour nous au niveau local.

Enfin, il existe une autre solution de rechange valable à la réglementation directe: les instruments économiques. Nous connaissons assez bien l'un d'entre eux—comme vous pourrez le voir dans le résumé de notre mémoire—et il s'agit des échanges de crédits de pollution applicables aux oxydes d'azote lorsqu'il ne s'agit pas de contrôler les émissions d'une usine bien précise mais plutôt de gérer ces émissions d'une façon générale. Il en est de même de l'ozone au niveau du sol, de l'ozone de la stratosphère, du réchauffement de la planète—où la stratégie générale est plus importante que les émissions particulières. Les mesures volontaires et les échanges de crédits de pollution peuvent être des moyens très viables d'atteindre notre objectif, qui est de réduire les niveaux généraux d'émissions.

Par conséquent, nous recommandons au comité, dans les changements qu'il apportera à la LCPE, de revoir les articles en vertu desquels les lignes directrices et les règlements sont élaborés, de façon à y inclure expressément des mesures de rechange comme les programmes volontaires et les instruments économiques.

Enfin, je dirai quelques mots sur l'harmonisation, sujet dont on nous a également parlé ce matin. Nous estimons qu'il est essentiel, au Canada, d'harmoniser nos besoins en matière d'environnement. On peut y arriver en mettant l'accent sur le rendement des industries par rapport aux objectifs, plutôt que par l'adoption de lois identiques partout; il faut déterminer quel est l'objectif à atteindre, s'il est possible de l'atteindre et de quels instruments on dispose pour cela. Il n'est pas nécessaire que ces instruments soient les mêmes partout; il suffit qu'ils permettent d'atteindre l'objectif.

Ce qui est le plus important, par conséquent, c'est que nous travaillions ici, au Canada, et à l'étranger pour établir un objectif commun.

Parmi les choses les plus importantes, au niveau local, nous souhaiterions une réduction du nombre de gens auxquels chaque usine doit faire rapport. Il serait suffisant d'avoir une personne–ressource par usine. Que ce soit de compétence provinciale ou fédérale n'a sans doute que peu d'importance pour l'exploitant. Ce qui importe, c'est de diminuer les exigences en matière de rapport et le nombre de personnes–ressources. Cela peut sembler banal, mais si l'on considère le temps qui est nécessaire pour communiquer avec tous ces gens, cela s'avère très dispendieux et nous n'en avons tout simplement plus les moyens.

Pour les gens qui vivent le long d'une frontière, comme les membres de mon organisme, il s'agit de considérations tant nationales qu'internationales. Cela devient encore plus important si, en plus de toutes les personnes avec qui nous devons faire affaire au Canada, il nous faut en plus traiter avec la Commission internationale mixte et les entreprises du pays voisin.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 0845

Our recommendations in this area, I believe, are quite clear: we think there should be in the preamble to CEPA a clear statement of intent, Parliament's intent, to minimize duplication among federal and provincial agencies sharing environmental responsibilities; there should be in CEPA a clear direction to the Minister of the Environment to eliminate overlap and duplication of federal programs; and, finally, within CEPA, the Minister of the Environment should be encouraged to work with provincial ministers of the environment and the international community to harmonize programs through a focus on results.

Those are really the three points I would like to make. Thank you very much for your time.

The Chairman: Thank you, Mr. Munro.

This was a very stimulating presentation and we will proceed right away.

M. Sauvageau (Terrebonne): Bonjour et merci pour votre présentation.

Comme vous le savez, notre Comité se nomme: «Comité permanent de l'environnement et du développement durable». Dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, devrait–on mettre davantage l'emphase sur le développement durable et laisser la place qui leur revient aux produits toxiques, ou devrait–on adopter deux lois distinctes, l'une pour les produits toxiques et l'autre pour la promotion du développement durable? C'est ma première question.

Mr. Munro: I believe in the end the question relates to whether there should be two separate acts, one dealing with toxic materials and the second one dealing with sustainable development. My answer to that would be no, the two are integrally linked. Perhaps it would be an appropriate comment on what is toxic.

I believe the current definition of toxic is the correct one that needs to be followed. Within that we have the opportunity to use science to look at risks and to priorize how we respond to stresses on the environment. Certainly the consideration of toxic materials is included in sustainable development, so I would leave them together.

The Chairman: The problem with the present definition, Mr. Munro, is that it conveys the notion that some toxicity is okay, that some exposure is all right, but if it is above a certain level then it is there. It is as if to say that if you swallow some lead but in minor quantities. . .if your health is strong enough you may still live, but if you swallow too much then you will be dead.

It is this vagueness, this grey area, in its present definition that raises enormous concerns in the long term because we don't know scientifically what the impacts are of the accumulation of certain substances. This is why we are searching for answers.

I don't want to interfere with Mr. Sauvageau's time.

Mr. Munro: If I could respond to that, all things are toxic at some level, so talking of intrinsic toxicity is not very helpful to us in understanding sustainable development and being able to continue.

Nos recommandations à cet égard sont très claires: Nous estimons qu'il faudrait intégrer au préambule de la LCPE une déclaration claire de l'intention du gouvernement pour ce qui est de réduire le chevauchement dans les activités des organismes fédéraux et provinciaux en matière d'environnement; la LCPE devrait contenir un ordre clair au ministre de l'Environnement d'éliminer le chevauchement et le double emploi dans les programmes fédéraux; enfin, pour l'application de la LCPE, il conviendrait d'encourager le ministre de l'Environnement à collaborer avec ses homologues des provinces et de la communauté internationale en vue d'harmoniser les programmes en les axant sur les résultats.

Ce sont les trois éléments que je voulais faire valoir. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Munro.

Voilà un exposé très stimulant. Nous passons tout de suite aux questions.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Good morning and thank you for your presentation.

As you know, our committee's name is "Standing Committee on Environment and Sustainable Development". In the Canadian Environmental Protection Act, should we put more emphasis on sustainable development while giving proper attention to toxic substances or should we have two different legislations, one on toxic substances and the other on the promotion of sustainable development? That is my first question.

M. Munro: En fin de compte, vous demandez s'il faut deux lois distinctes, l'une sur les substances toxiques et l'autre sur le développement durable. Je répondrai par la négative, les deux étant intimement liées. C'est peut–être le bon moment d'aborder cette question de la toxicité.

À mon avis, il faut conserver la définition actuelle du terme «toxique». Cette définition nous permet de nous servir de la science pour étudier les risques et déterminer comment corriger les dangers pour l'environnement. L'étude des substances toxiques fait certes partie du développement durable, c'est pourquoi je ne les séparerais pas.

Le président: Le problème que pose la définition actuelle, monsieur Munro, c'est qu'elle semble laisser entendre que certains niveaux de toxicité ou d'exposition sont acceptables, mais qu'au–delà de ces niveaux, il y a un problème. Cela revient à dire que si vous êtes suffisamment en santé, vous survivrez à l'absorption de petites quantités de plomb, et que si vous en avalez davantage, vous mourrez.

C'est ce caractère vague, ce flou de la définition actuelle qui suscite d'énormes inquiétudes à long terme, puisque la science ne nous permet pas de connaître les conséquences qu'aura l'accumulation de certaines substances. C'est pourquoi nous cherchons des réponses.

Je ne voudrais pas utiliser le temps dont M. Sauvageau dispose.

M. Munro: Pour répondre à cela, je dirai que c'est la dose qui fait le poison et que de parler de toxicité intrinsèque ne nous aide pas vraiment à comprendre le développement durable tout en poursuivant nos activités.

[*Text*]

The example chosen, lead, is perhaps a good one to talk from because lead is an element. We are not going to eliminate lead from the environment. We cannot do that; it is there naturally.

The Chairman: That was the argument of the refineries in the early 1980s when we wanted to eliminate lead from gasoline. They said exactly what you are saying now.

Mr. Munro: No, they didn't, sir.

The Chairman: Oh yes, they did. I am sorry. That's what they said.

• 0850

Mr. Munro: No, lead in gasoline is not lead in general. We have an opportunity sometimes to reduce or remove the amount of a toxic material in a given substance or in a given product, but we need to be very careful that we don't define things in a way that we cannot respond, that we cannot succeed in making change. If we were to define toxicity and arrive at regulations strictly on the intrinsic definition of toxicity, we would in effect end everything, because all chemicals are toxic at some level and all show no apparent effect at some level. It's within those boundaries that we need to look at the science of risk.

M. Sauvageau: Si je comprends bien, vous voudriez que l'on accorde dans la loi plus de place au volontariat et à l'initiative personnelle.

J'aurais deux questions à vous poser sur ce programme. Votre association a-t-elle fait plus que la loi l'exigeait au niveau de la réglementation? De quelle façon une loi pourrait-elle encourager les gens qui veulent faire davantage, à en faire plus? Vous dites: je pense qu'ils ont toujours la possibilité de faire davantage. Que fait votre Association de plus que la loi exige, actuellement? Que faudrait-il dans la loi pour que vous en fassiez encore davantage, de façon volontaire?

Mr. Munro: Again, if the question is, how can the act encourage voluntary action, I think the answer to that is that in those areas of the act where it provides the opportunity to make regulations, that it speak specifically to the possibility of including voluntary actions, such as memoranda of understanding by which an industry or a group of industries would agree formally to take certain steps.

One of the reasons I think personally that I have a problem to some extent with command and control regulations is that they're very limiting in terms of developing new technologies. Command and control regulations inherently don't promote pollution prevention, for example. Providing a goal in the act and then providing some freedom in how the goal is reached is a much more powerful tool in my mind to induce people to look for innovative solutions to problems.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I'm just wondering if we could go to your recommendation on page 2. Could you elaborate a little more about how CEPA can ensure that environmental management successes receive recognition?

[*Translation*]

L'exemple que vous avez donné, celui du plomb, est un bon exemple puisque le plomb est un élément. Il est impossible d'éliminer tout le plomb de l'environnement puisqu'il s'y trouve naturellement.

Le président: C'est l'argument qu'ont fait valoir les représentants des raffineries au début des années quatre-vingt, lorsqu'on a voulu éliminer le plomb de l'essence à moteur. Ils ont dit exactement la même chose que vous.

M. Munro: Pas du tout, monsieur.

Le président: Oh oui, je suis désolé, mais c'est ce qu'ils ont dit.

M. Munro: Non, le plomb dans l'essence n'est pas comme le plomb en général. Nous avons parfois l'occasion de réduire ou d'éliminer la quantité de matière toxique dans une substance donnée ou dans un produit donné, mais nous devons faire bien attention de ne pas définir les choses d'une façon qui nous empêche de réagir, d'apporter des changements. Si nous devions définir la toxicité et arriver à une réglementation strictement en nous basant sur la définition intrinsèque du terme toxicité, il faudrait en fait mettre un terme à tout, car tous les produits chimiques sont toxiques à un certain niveau et tous ne montrent aucun effet apparent à un certain niveau. C'est donc dans ces limites que nous devons envisager la science du risque.

Mr. Sauvageau: If I understand correctly, you would want the legislation to put more emphasis on voluntary actions and personal initiative.

I have two questions to ask you about this program. Has your association done more than what was required in the regulation? How could the legislation encourage people to do more when they want to do more? You said that you think they always have the possibility of doing more. What more than whatever is required by legislation is your association doing right now? How could the act encourage more voluntary action on your part?

M. Munro: Encore une fois, si vous voulez savoir comment la loi pourrait encourager les gens à faire davantage de façon volontaire, je pense que la réponse c'est que là où il est possible de prendre des règlements, il faudrait spécifier la possibilité d'inclure des mesures volontaires, notamment des protocoles d'entente aux termes desquels une industrie ou un groupe d'industries accepterait officiellement de prendre certaines mesures.

Je pense que l'une des raisons pour lesquelles l'approche réglementaire directe me pose un problème, c'est qu'une réglementation directe est très limitative pour ce qui est de mettre au point de nouvelles technologies. En soi, une réglementation directe ne fait pas la promotion de la prévention de la pollution, par exemple. À mon avis, si la loi offrait un objectif et une certaine liberté dans la façon d'atteindre cet objectif, cela constituerait un outil beaucoup plus puissant pour encourager les gens à essayer de trouver des solutions innovatrices.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): J'aimerais que nous passions à votre recommandation qui se trouve à la page 2. Pourriez-vous nous parler davantage de la façon dont la Loi canadienne sur la protection de l'environnement peut s'assurer que les réussites de gestion environnementale soient reconnues?

[*Texte*]

Mr. Munro: There is currently a publication, *The State of Canada's Environment* that provides some opportunity to do that. That's a reasonably powerful document. It's one that we use quite frequently when students come to visit us, doing projects and things like that on the environment. What it tends to do though is to define where there are problems. It doesn't spend very much time talking about where there have been very great improvements. For example, I believe the St. Clair River is one that does that.

I think we need to get out into the community, understanding that things are in fact better now than they were 10 years ago, or 20 years ago, and not leave the perception that the environment is deteriorating. In fact it's not. We're now looking for very subtle levels of problems. We're looking for inter–generational problems; we're looking for learning deficits and things like that rather than what's dead. Ten and twenty years ago we saw visual problems. We did toxicity tests and looked at how many animals survived in a test. Now we're looking to see whether there are any stresses on the animals during the test. To me that's a very strong measure of progress, and we're not really getting that message out.

• 0855

We hear, for example, of cormorants with crossed bills on the Great Lakes system. We don't very often hear that the cormorants were not there at all for 40 years and now they're back. So we have two messages we should be getting out there: one, things have improved enough that the birds are back; secondly, we still have some concerns about finding out what that other problem is about.

Mrs. Kraft Sloan: I think we have to be very careful about getting those kinds of messages out. I agree with you that it's important to talk about successes and identify the things we can learn about those successes so we can replicate them.

The concern I have is that everywhere the environment is being degraded. We have an ecological crisis on the east coast with the fishery. It's a disaster. We have an ecological crisis on the west coast that's a disaster for the fishery. I don't think we can deny some of those things. There are a lot of issues I could take up with you on this but I won't do that right now.

In my mind, if we are going to talk about successes, it's because we are going to increase the level of action taken against environmental degradation and we're not going to encourage hands off, we have the problem solved.

For individuals who are involved directly with the use of some of these toxins and things like this, what are the kinds of things they can learn and how would you recommend they learn these things? Can we get some more specifics on this, please?

Mr. Munro: Certainly, talking about things that have worked is one way of getting that message out. I think that's one area where my group has been very strong in that they share success stories with each other as to what worked in reducing spills and what worked in reducing discharges of various toxins. We do that within our own group. Because we're a local group, we don't really do it on a national basis.

[*Traduction*]

M. Munro: Il existe à l'heure actuelle une publication, *L'état de l'environnement*, qui en donne la possibilité. Il s'agit d'un document assez puissant. Nous l'utilisons assez fréquemment lorsque des étudiants qui font des projets sur l'environnement viennent nous visiter. Ce document précise où se trouvent les problèmes. On n'y mentionne pas beaucoup quelles ont été les grandes améliorations. Par exemple, je crois que la rivière Saint–Clair est un exemple d'amélioration.

Je pense que nous devons faire comprendre à la collectivité que les choses se sont en fait bien améliorées depuis les 10 ou 20 dernières années. Nous ne devons pas laisser l'impression que l'environnement se détériore car ce n'est pas le cas. Les problèmes se trouvent aujourd'hui à des niveaux très subtils. Nous cherchons à déterminer quels sont les problèmes entre les générations; quels sont les déficits d'apprentissage et ce genre de problèmes plutôt que de voir quelles espèces sont mortes. Il y a dix ou vingt ans, nous avions des problèmes visuels. Nous faisions des tests de toxicité pour voir combien d'animaux pouvaient survivre. Aujourd'hui, nous essayons de savoir si les animaux subissent des stress pendant le test. À mon avis, cela démontre que nous avons vraiment fait des progrès, et nous ne transmettons pas vraiment ce message.

Par exemple, on entend parler des cormorans des Grands Lacs qui ont le bec déformé. On ne dit pas très souvent que les cormorans ont été absents des Grands Lacs pendant 40 ans et qu'ils sont maintenant revenus. Il faudrait donc transmettre deux messages: d'abord, que la situation s'est améliorée suffisamment pour que les oiseaux soient de retour; ensuite, que nous n'avons toujours pas réussi à régler l'autre problème.

Mme Kraft Sloan: Je pense que nous devons être très prudents lorsque nous transmettons ce genre de messages. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il est important de parler des succès et d'en tirer des leçons afin que nous puissions les répéter.

Ce qui me préoccupe, c'est que l'environnement se dégrade partout. Il y a une crise écologique sur la côte Est dans le secteur des pêches. C'est un désastre. Il y a une crise écologique sur la côte Ouest qui est désastreuse pour le secteur des pêches. Je pourrais aborder avec vous de nombreuses questions à cet égard, mais ce n'est pas le moment.

À mon avis, si nous allons parler des réussites, c'est parce que nous allons augmenter les mesures prises contre la dégradation environnementale et que nous n'allons pas encourager la non–intervention en disant que le problème est réglé.

J'aimerais savoir exactement ce que peuvent apprendre ceux qui utilisent certaines de ces toxines et la façon dont vous recommandez qu'ils apprennent ces choses? Pourriez–vous nous donner davantage de détails?

M. Munro: Il est certain que le fait de parler des mesures qui ont donné des résultats est une façon de faire passer le message. Je pense que c'est un des points forts des membres de mon groupe en ce sens qu'ils partagent leurs réussites les uns avec les autres pour ce qui est de réduire les déversements et les rejets de diverses toxines. Nous faisons cela au sein de notre propre groupe. Mais comme nous sommes un groupe local, nous ne le faisons pas vraiment à l'échelle nationale.

[*Text*]

But all of us have a responsibility to reduce the effects of toxic materials or overuse of resources. I think when you talk about the fisheries collapse on the coasts, you're talking not so much about toxic stresses on those animals as misuse of the resource.

Mrs. Kraft Sloan: In some instances it's too complicated to make that kind of a. . .

In your brief you noted some concern about command and control. Perhaps some of these successes are due to command and control and the advancement of technology in dealing with pollution prevention and things like that, especially when we take a look at some of the examples in the United States and Europe. I'm wondering whether you can comment on the relationship between command and control and the actual cleaning up of some of these problems.

Mr. Munro: In my consideration, I would say that command and control regulations, particularly in the United States where it's very technically driven, define what you shall have in place at a given type of facility as stultified progress because you put in that equipment and you stop, whereas if you encourage voluntary action and that sort of thing, you find people looking for innovative change.

Mrs. Kraft Sloan: Is it possible to have a hybrid?

Mr. Munro: Certainly it is, and I haven't suggested in the brief that's not possible. In fact, I've suggested very specifically a hybrid and I used the example of our sulphur dioxide control as a typical example of that.

Mrs. Kraft Sloan: Thank you.

Mr. Lincoln: Thanks very much. Congratulations on your brief. It's very well laid out and very clear as to what your position is.

You referred to the Rio declaration regarding sound science, but the Rio declaration also referred to the weight of evidence, that where science is not clear and there's a feeling that the environment is being degraded, we should move on and regulate or take action.

What is your view about the whole question of the weight of evidence precautionary principle, the feeling that perhaps we should even go further than the precautionery principle, that we should adopt reverse onus of proof, especially in regard to new substances, saying that such substances shouldn't be used, and if they are used they're for the user to prove they're not toxic, or, alternatively, that we should adopt a very high standard of proof regarding toxic substances or chemical substances that could be toxic.

• 0900

Mr. Munro: I think the answer to that is we need to adopt a reasonable standard of proof, and weight of evidence may well be that reasonable level.

However, I would make a distinction between weight of evidence and weight of speculation. A scientific study that looks for a response in some test organism to metals, for example, and finds none it can relate to metals but finds a response and

[*Translation*]

Cependant, nous avons tous la responsabilité de réduire les effets des matières toxiques ou la sur–exploitation des ressources. Je pense que lorsqu'on parle de l'effondrement des pêches sur les deux côtes, ce n'est pas des stress toxiques sur ces animaux que l'on veut parler mais plutôt de la mauvaise utilisation de cette ressource.

Mme Kraft Sloan: Dans certains cas, c'est trop compliqué pour en arriver à ce genre. . .

Dans votre mémoire, vous exprimez certaines préoccupations concernant l'approche réglementaire directe. Certaines de ces réussites sont peut–être attribuables à une approche réglementaire directe et au progrès de la technologie pour prévenir la pollution et à des choses de ce genre, particulièrement si on examine certains exemples aux États–Unis et en Europe. J'aimerais que vous nous parliez du rapport entre la réglementation directe et l'élimination réelle de certains de ces problèmes.

M. Munro: Personnellement, je dirais que la réglementation directe, particulièrement aux États–Unis où l'élément moteur est la technologie, détermine ce qu'il faut mettre en place à un type donné d'installation, mais cela n'a aucune valeur car on met en place cet équipement et on arrête, tandis que si on encourage des mesures volontaires et ce genre de choses, on s'aperçoit que les gens cherchent à apporter des changements innovateurs.

Mme Kraft Sloan: Est–il possible d'avoir un hybride?

M. Munro: C'est certainement possible, et je n'ai certainement pas laissé entendre dans mon mémoire que cela n'était pas possible. En fait, j'ai suggéré très précisément un hybride et comme exemple typique, j'ai parlé de nos mesures de contrôle de l'anydride sulfureux.

Mme Kraft Sloan: Merci.

M. Lincoln: Merci beaucoup. Je vous félicite pour votre mémoire. Il est très bien préparé et il explique très clairement votre position.

Vous avez parlé de la Déclaration de Rio en ce qui a trait à des principes scientifiques éprouvés, science juste, mais la Déclaration de Rio fait également allusion au poids de la preuve, au fait que lorsque la science n'est pas claire et qu'on a l'impression qu'il y a dégradation de l'environnement, nous devrions intervenir et réglementer ou prendre des mesures.

Que pensez–vous à cet égard de toute la question du principe de la prudence, à l'idée que nous devrions peut–être aller plus loin que ce principe, que nous devrions renverser le fardeau de la preuve, particulièrement en ce qui a trait aux nouvelles substances en disant que ces substances ne devraient pas être utilisées, et que lorsqu'elles le sont il appartient à l'utilisateur de prouver qu'elles ne sont pas toxiques, ou d'un autre côté, que nous devrions adopter une norme très élevée de preuve concernant les substances toxiques ou les substances chimiques qui pourraient être toxiques.

M. Munro: La réponse à cela est que nous devons adopter une norme de preuve raisonnable, et le fardeau de la preuve sera peut–être ce niveau raisonnable.

Toutefois, je fais une distinction entre fardeau de la preuve et fardeau de la spéculation. Une étude scientifique qui vise à découvrir une réaction aux métaux dans tel organisme, par exemple, et qui n'en trouve pas qu'elle peut lier aux métaux ne

[*Texte*]

then says that perhaps it was organic chemicals—that's not evidence of anything. At that point, that's simply speculation and it may be a trigger to the scientific community that they need to repeat that experiment with organic chemicals. However, that's not part of weight of evidence.

Weight of evidence comes from a number of studies from a number of different disciplines all tending in the same direction. Yes, I believe we can make judgments from weight of evidence. We need to be somewhat careful how we do that.

If I can speak very briefly to reverse onus, it's a well–established scientific principle that you cannot prove a negative. So we need to be very careful with reverse onus too, unless we adopt the weight–of–evidence principle as part of that. If you want to introduce a new chemical into commerce and you looked at a hundred different animal species, plant species, and that sort of thing and found no response, you still cannot prove that you won't get a response to the one hundred and first or the one thousand and seventh and so on.

So reverse onus is a very, very difficult principle to enshrine in law because, again, scientifically—and we believe very strongly in sound science and that includes weight of evidence—you cannot prove a negative. You cannot prove the absence of any toxicity.

Mr. Lincoln: If we were to follow your suggestion that we adopt voluntary instruments as alternatives to regulation—

Mr. Munro: As part of an overall—

Mr. Lincoln: —as part of an overall, right—for example, you suggested a memorandum of understanding—in the end, what happens if they don't work or some companies don't comply even within your own sector? Don't we then need backup enforcement tools?

If we are to follow that further in regard to harmonization with the provincial norms and so forth, which I agree with in principle, who is to be the final arbiter? How do we ensure the highest common denominator rather than the lowest? How do we do all these things without losing something and without making sure that we have to have enforcement in the end, we have to have control, in case these instruments don't work?

Mr. Munro: Clearly, there has to be a way of responding to the people who don't do the right thing. It may be some form of command–and–control regulations. I think that most of the time some form of command–and–control requirement is necessary. But I think that when you create that instrument, you want to also give people alternatives to reaching that level, particularly if it's technology driven. If it says put in this, this, this, or the equivalent, it is basically the voluntary approach. So you tell people they have to achieve this level of success but don't tell them how to do it.

Mr. Lincoln: Can I ask one last question?

[*Traduction*]

prouve rien même si elle permet de découvrir une réaction qui pourrait être attribuée à des produits chimiques organiques. À ce moment–là, ce n'est que pure spéculation, et cela peut indiquer aux scientifiques qu'ils devraient répéter l'expérience avec des produits organiques. Toutefois, cela n'entre pas dans le fardeau de la preuve.

Le fardeau de la preuve vient d'un certain nombre d'études tirées toutes de disciplines différentes qui vont dans le même sens. En effet, je crois que nous pouvons juger les choses sur le fardeau de la preuve. Il nous faut toutefois être prudents quant à la façon dont nous procédons.

Si vous me permettez maintenant de dire quelques mots sur l'inversion du fardeau de la preuve, il y a un principe scientifique bien reconnu qui veut que l'on ne peut pas prouver un effet négatif. Il faut donc également être très prudent avec l'inversion du fardeau de la preuve sauf si nous maintenons le principe du fardeau de la preuve. Si vous voulez mettre sur le marché un nouveau produit chimique et que vous avez examiné une centaine d'espèces animales différentes, d'espèces végétales, etc., et n'avez pu constater de réaction, vous ne pouvez pas prouver pour autant que vous n'aurez pas de réaction sur la 101^{e} ou la 1 007^{e} espèce sur laquelle vous effectuerez ce test.

L'inversion du fardeau et de la preuve est donc un principe très difficile à entériner dans la loi parce que, là encore, scientifiquement parlant—et nous croyons beaucoup aux principes scientifiques éprouvés et notamment au fardeau de la preuve—on ne peut prouver un effet négatif. On ne peut prouver l'absence de toute toxicité.

M. Lincoln: Si nous devions suivre votre suggestion et adopter des instruments volontaires plutôt qu'une véritable réglementation. . .

M. Munro: Dans le contexte d'un. . .

M. Lincoln: . . .effectivement, d'un programme général—par exemple, vous avez suggéré un protocole d'entente—en définitive, qu'arrive–t–il si cela ne marche pas ou si certaines sociétés, même dans votre propre secteur, ne se conforment pas à ces règles? Ne faut–il pas qu'il existe alors des moyens d'application plus stricts pour renforcer le système?

Si nous poussons cela plus loin en ce qui concerne l'harmonisation avec les normes provinciales, etc., principe sur lequel je serais d'accord, qui sera l'arbitre final? Comment veiller à ce que ce soit le plus grand dénominateur commun plutôt que le plus petit? Comment faisons–nous tout cela sans perdre quelque chose et sans nous assurer que les règles sont finalement suivies, que l'on peut contrôler les choses au cas où ces instruments ne fonctionnent pas?

M. Munro: Il est évident qu'il faut un moyen de réagir lorsque les gens ne font pas ce qu'ils doivent. Peut–être un genre de réglementation directe. Je dirais que la plupart du temps, il est nécessaire d'avoir une sorte de mécanisme de réglementation directe. Toutefois, lorsqu'on instaure un tel mécanisme, il faut également donner aux gens d'autres possibilités d'atteindre ce niveau, en particulier si cela dépend de la technologie. Dire, mettez ceci, ceci, ceci, ou l'équivalent, c'est essentiellement offrir diverses options. On dit donc aux gens qu'il faut atteindre tel ou tel résultat, mais on ne leur impose pas la façon de l'atteindre.

M. Lincoln: Puis–je poser une dernière question?

[*Text*]

The Chairman: A very short one.

Mr. Lincoln: Isn't the answer to include in the law a principle of pollution prevention that is effectively zero discharge?

Mr. Munro: Zero discharge is not something that's likely to be attained in the near future. It's something that can be a long–term goal. My organization, for example, has committed to the local community to achieve what we refer to as virtual elimination of persistent bio–accumulative toxic materials. They use vast quantities of water for cooling processes, and that is not likely to change in the short term. On the other hand, that water is not normally contaminated by the process. It doesn't come in contact with the process, so when we speak here of discharge we have to be very careful of what we mean by zero.

• 0905

Mr. Adams: Mr. Munro, on this question of alternates—and I don't want to belabour it—are all the industries in your area in your association now?

Mr. Munro: There are a few of the smaller ones that are not, but the vast majority of them are. I think there are only two companies of any significance that are not members. One of them is shutting down next year.

Mr. Adams: Under the present regime what do you do if in fact one of these smaller companies isn't meeting the objectives you set for your association, for example, the commitments you've made to the community?

Mr. Munro: If a member company. . .?

Mr. Adams: No, no, a non–member company.

Mr. Munro: We would certainly encourage them to meet those commitments.

Mr. Adams: Publicly?

Mr. Munro: Publicly, yes. We believe our community has a very high expectation of local industry, and this is one of the areas where voluntary systems really do work. Our community research would indicate that the community doesn't see individual companies. It doesn't see a Dow or a Shell or an Esso. It sees what gets referred to in Canada as "chemical valley". So if one company has a problem, all of the companies that have been doing the right thing also have a problem, and the result is there is a lot of peer pressure, if you want, member pressure, on the non–performer to pull up his socks.

Mr. Adams: You've heard us discussing this definition of toxic before, and you've already addressed it. It seems to me if we're going to move to prevention we must have some sort of a definition, some sort of approach that does not involve impact, because by the time you demonstrate impact you're no longer in a prevention situation. Do you have any thoughts about that? If we move to some more general definition of what is toxic, what do you think we might have in order that we can prevent the necessity for having impact before we can declare it toxic?

[*Translation*]

Le président: Très brièvement.

M. Lincoln: La réponse ne serait–elle pas d'inclure dans la loi un principe de prévention de la pollution qui serait en fait le principe de déversement zéro?

M. Munro: Le déversement zéro n'est pas quelque chose que l'on peut atteindre dans l'avenir immédiat. Ce peut être un objectif à long terme. Mon organisation, par exemple, s'est engagée vis–à–vis de la population locale à parvenir à ce que nous appelons la quasi–élimination de produits toxiques bioaccumulatifs persistants. On utilise de grandes quantités d'eau pour les procédés de refroidissement et il est peu probable que cela change à court terme. Par contre, cette eau n'est pas normalement contaminée par le procédé. Elle n'entre pas en contact avec le procédé si bien que lorsque l'on parle ici de déversement, il faut faire très attention à ce que l'on veut dire par déversement zéro.

M. Adams: Monsieur Munro, à propos du choix de solutions—je ne voudrais pas insister—mais est–ce que toutes les industries de votre secteur font maintenant partie de votre association?

M. Munro: Il y en a quelques–unes de moins grande importance qui n'en font pas partie mais la grande majorité, oui. Je crois qu'il n'y a que deux entreprises assez importantes qui ne sont pas membres. L'une d'entre elles doit fermer l'année prochaine.

M. Adams: Dans le régime actuel, que faites–vous si, en fait, une de ces plus petites entreprises ne satisfait pas aux objectifs que vous fixez à votre association, par exemple, aux engagements que vous avez pris vis–à–vis de la population?

M. Munro: Une société membre de notre association?

M. Adams: Non, une société qui n'est pas membre de votre association.

M. Munro: Nous essayons certainement de l'encourager à le faire.

M. Adams: Publiquement?

M. Munro: Oui, publiquement. Nous pensons que la population attend beaucoup de l'industrie locale et que c'est un des domaines dans lesquels les systèmes volontaires marchent bien. Les sondages que nous avons faits auprès de la population révèlent que celle–ci ne fait pas la distinction entre les entreprises. Elle ne voit pas Dow, Shell ou Esso. Elle considère ce que l'on appelle au Canada «la vallée chimique». Donc, si une entreprise présente un problème, toutes les entreprises qui font ce qu'elles doivent subissent ce problème et le résultat est qu'elles font pression sur l'autre, sur l'entreprise qui ne satisfait pas aux normes afin qu'elle remédie à la situation.

M. Adams: Vous nous avez entendu discuter de cette définition du terme «toxique» avant et vous en avez déjà parlé. Il me semble que si nous devons passer à la prévention, nous devons avoir un genre de définition, un genre d'approche dans laquelle il n'est pas question des effets car, si l'on peut faire la preuve de certains effets, il ne s'agit plus de prévention. Y avez–vous réfléchi? Si nous adoptons une définition plus générale de ce qui est toxique, que pensez–vous que nous devrions avoir afin d'éviter qu'il soit nécessaire de reconnaître des effets avant de déclarer un produit toxique?

[*Texte*]

Mr. Munro: If someone wants to introduce some new chemical, or if we discover some chemical already in the environment that we weren't aware of, we can look at the expectation or lack of expectation of impact, and that, I think, would be weight of evidence that at some level that's not likely to be met—for example, in the environment this material has no impact. If we don't expect to be at that level, if there's no reasonable expectation of being at that level, then I think we've met the concern that you're raising.

Mr. Adams: I can see the difficulties with the approach. One of them in your area—you mentioned this massive number of industries you have in a very particular situation in which you work—is that some things are more toxic in combination with other things, and it seems to me that in the waterways that you are dealing with at the moment there are all sorts of combinations out there that are very difficult to inspect.

Mr. Munro: That's potentially true. We know an awful lot about the local environment. When I say we, I mean from government studies, from industry studies internally, and in the river and in the air as well. At this point, in the area in which we're working we understand the kinds of impacts that we can expect and understand the reasons for them, so there's an awful lot of knowledge out there that says we've moving in the right direction.

Mr. Adams: I understand the difficulties, but it does seem to me that if in fact you get to the point where you have to demonstrate impact, one of the complications is you're already into mixtures and permutations of substances, which makes it difficult to assess and deal with them, whereas if in some way you have a definition that prevents you getting into that situation where you have a mixture of things out there, then you are truly into prevention.

Mr. Munro: Yes, and I don't think you'll find anybody in any industry who is against the concept of pollution prevention. For operating plants it's much more difficult. You would not build industries today the way the industries that are currently on the St. Clair River were built. There are all kinds of things that you could do now at a new site, but the fact is those people are there and what they have to do is the very best job they possibly can, given the situation they're in.

[*Traduction*]

M. Munro: Si quelqu'un veut lancer un nouveau produit chimique, ou si nous découvrons un produit chimique dans l'environnement que nous ne connaissions pas, nous pouvons considérer la probabilité ou le peu de probabilité d'un effet et ce serait là, à mon avis, le fardeau de la preuve qu'à un certain niveau il est peu probable qu'il y ait des risques—par exemple, que ce produit n'aura pas d'effet sur l'environnement. Si l'on ne pense pas en être à ce niveau, si on ne peut espérer raisonnablement être à ce niveau, je crois que cela répond à votre question.

M. Adams: Je soupçonne qu'il y a certaines difficultés à procéder de cette façon. Vous avez dit qu'il y avait un nombre énorme d'industries dans la situation très particulière dans laquelle vous travaillez et il faut savoir qu'il y a des choses qui sont plus toxiques lorsqu'elles sont mélangées à d'autres produits et il me semble que dans les cours d'eau dont vous vous occupez actuellement il y a des tas de mélanges qu'il est très difficile d'inspecter.

M. Munro: C'est peut-être vrai. Nous connaissons très bien l'environnement local. Quand je dis nous, je veux dire grâce aux études gouvernementales, grâce aux études internes de nos industries. Même chose pour l'atmosphère. Pour le moment, dans le secteur dans lequel nous travaillons, nous comprenons le genre d'effets auxquels on peut s'attendre et nous en comprenons les raisons si bien que nous disposons d'un énorme bagage de connaissances qui nous permet de voir que nous allons dans le bon sens.

M. Adams: Je comprends les difficultés, mais il me semble que si en fait vous en arrivez au point où il vous faut faire la preuve des effets, une des complications est que l'on a déjà des mélanges et des permutations de substances qui compliquent l'évaluation et la façon de traiter ces produits, alors que si l'on avait une définition qui vous empêchait de vous retrouver dans une situation où il y a ce genre de mélange, on pourrait vraiment parler de prévention.

M. Munro: En effet, et je ne pense pas que vous trouverez qui que ce soit dans n'importe quelle industrie qui soit contre l'idée de la prévention de la pollution. Pour les usines en activité, c'est beaucoup plus difficile. On ne construirait plus aujourd'hui d'usines comme on en a actuellement le long de la rivière Sait-Clair. Il y a des tas de choses qu'on peut faire maintenant dans une nouvelle usine, mais la réalité est que ces usines existent et qu'elles doivent faire le maximum possible sachant la situation dans laquelle elles se trouvent.

• 0910

Imperial Oil, for example, has been on that site for over 100 years. The kind of pollution prevention things that you might think of for an oil refinery you could put in place in a grassroots refinery somewhere else are not economically feasible at that site. What you can do is ameliorate the effects to a very great extent. That's why I made the comment in the brief. The seven refineries in Ontario are in fact seven of the top ten in the world in terms of their discharges to water, and they've done that despite being those old. . .

The Chairman: Thank you, Mr. Munro.

Madame Guay, suivie de MM. O'Brien et DeVillers.

La société Imperial Oil, par exemple, est établie à cet endroit depuis plus de 100 ans. Il n'est pas rentable, du point de vue économique, d'y mettre en place les mesures de prévention de la pollution qu'une raffinerie de pétrole pourrait appliquer ailleurs. Ce que l'on peut faire, c'est améliorer le rendement au maximum. C'est pourquoi j'ai fait cette remarque dans mon mémoire. Les sept raffineries de l'Ontario comptent en fait parmi les dix premières au monde quant aux effluents qu'elles déversent dans les eaux, et elles ont agi ainsi malgré les vieux. . .

Le président: Merci, monsieur Munro.

Mrs. Guay, followed by Mr. O'Brien and Mr. DeVillers.

[*Text*]

Mme Guay (Laurentides): Vous recommandez d'insérer dans la LCPE la position exprimée clairement par la ministre de l'Environnement, à savoir d'éliminer les chevauchements et les dédoublements dans les programmes fédéraux. Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de chevauchement et de dédoublement dans les programmes fédéraux qui pourraient nuire à votre organisation? Et là, je parle strictement des programmes fédéraux, je ne parle pas de dédoublement entre le fédéral et le provincial. Donnez-moi un exemple?

Mr. Munro: Yes, I'll give you a very clear one. The federal Department of the Environment has authority to some extent over things such as spills, inventories of chemicals, and apparently so does the Coast Guard. We have requests for inventories of chemicals on site, for example, from the Department of the Environment and separately on different time scales; that is, what did you have on site in 1992, and another request saying what did you have on site in 1988 to 1992 from the Coast Guard at the same time. In a very complex industrial situation those sorts of requests are not trivial. They may take an individual three or four months to pull together the information one way and then six months later he has a request to pull this together differently. Even though there are a lot of computer programs and that sort of thing around to help you, when the timeframe is different, when the exact nature of the request is slightly different but closely related, there's a lot of time overlap in those sorts of questions.

Mme Guay: Cela doit être assez coûteux de devoir faire deux ou trois rapports selon le nombre de ministères impliqués.

Vous nous parlez d'harmonisation entre le fédéral, le provincial et l'international. On se dirige vers quelque chose de très large et de très vague. Doit-on comprendre que votre organisation favoriserait un seul niveau administratif sur le plan environnemental et quel serait, selon votre organisation, ce niveau?

Mr. Munro: The first part of the answer is yes, a single contract would be very, very helpful. On the second part of the question, I'm not sure it makes a lot of difference to people on an operating plant site which level that is.

The contact they see most frequently now—the people they're most familiar with are provincial. . . From that point of view, I think delivery of federal programs, for example, through a provincial agency is probably the most efficient way from the point of view of our operators.

Mme Guay: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Guay. Monsieur O'Brien, suivi par M. DeVillers.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Lincoln earlier asked a question of Mr. Munro that I'd intended to ask, and it's one that is of great interest to me and I'm sure to the other members of the committee.

[*Translation*]

Mrs. Guay (Laurentides): One of your recommendations is that we should include in CEPA the position that was clearly stated by the Minister of Environment, that is to eliminate all overlap and duplication in federal programs. Could you give us some specific examples of overlapping and duplication in federal programs that could prejudice your organization? And here, I am only referring to federal programs and not to any duplication between federal and provincial governments. Can you give me an example?

M. Munro: Oui, je vais vous en citer un très précis. Le ministère fédéral de l'Environnement exerce une certaine compétence à l'égard de problèmes comme les déversements, listes de produits chimiques, et il semble que la Garde côtière soit dans le même cas. Nous recevons à des périodes différentes du ministère et de la Garde côtière des demandes d'inventaires de produits chimiques sur le terrain, par exemple, autrement dit, le ministère nous demande ce que nous avions sur le terrain en 1992 et nous recevons simultanément une autre demande de la Garde côtière relative à la période allant de 1988 à 1992. Dans un contexte industriel très complexe, de telles demandes revêtent une grande importance. Il faut parfois à quelqu'un de trois à quatre mois pour recueillir l'information d'une certaine façon et, six mois plus tard, on lui demande de présenter ces renseignements de façon différente. Même si l'on dispose de nombreux programmes informatiques et d'autres moyens technologiques, lorsqu'il s'agit de délais différents, lorsque la nature de la demande est légèrement différente mais en rapport étroit avec une autre, il y a énormément de chevauchement dans ce genre d'activités.

Mrs. Guay: It must be quite expensive to prepare two or three reports according to the number of departments that are involved.

You are referring to harmonization between the federal government, provinces and the international community. We are heading towards a very wide and confused area. Am I to understand that your organization would favor one single authority in the environmental area and at what level should that be, in your opinion?

M. Munro: À la première partie de votre question, je répondrais que oui, un seul contrat serait extrêmement utile. Quant à la deuxième partie de la question, je ne pense pas que le niveau de responsabilité fasse une différence pour les gens sur place à l'usine.

À l'heure actuelle, ils sont le plus souvent en contact avec les responsables au niveau provincial. . . Vu sous cet angle, je pense que le fait de charger un organisme provincial d'appliquer les programmes fédéraux représente sans doute la méthode la plus efficace du point de vue de nos exploitants.

Mrs. Guay: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mrs. Guay. Mr. O'Brien, followed by Mr. DeVillers.

M. O'Brien (London—Middlesex): Merci, monsieur le président.

M. Lincoln a posé plus tôt à M. Munro une question que je voulais lui poser, car elle me tient beaucoup à coeur, ainsi qu'aux autres membres du comité, j'en suis certain.

[*Texte*]

I'd like to pursue it because I didn't hear you fully answer it. It is about the issue of voluntary compliance. In a perfect world we would like to think that could happen effectively. What if it does not happen? What does government do? What sorts of penalties. . .? Do you see the need for penalties in place if voluntary compliance falls short?

Mr. Munro: Yes. You need to have penalties for those people who are not prepared to work within the system.

• 0915

Having said that, I very strongly believe—and, having actually been a regulator for a number of years, I believed it then as well—that penalties ought to be a last resort. A penalty is a recognition by everyone in the system that the system didn't work, and it should be the exception rather than the expectation. Penalties should be for specific problems where there is a demonstrable impact on the environment. They should be very clear and they should be strong enough to act as a deterrent.

Mr. O'Brien: So we have a system of voluntary compliance with known penalties if that's not met, which government would then enforce.

Mr. Munro: Yes.

Mr. O'Brien: The issue of the reverse onus came up in Ottawa. I forget what gentleman raised this point, but I asked this question then and I ask it here now: do you foresee a legal challenge if the onus is put on the private sector to justify a priori, if you will, the fact that something is safe? Do you see a legal challenge as a likelihood?

Mr. Munro: I can't really answer that question. I expect that someone will challenge it at some point, but I suppose that's a personal expectation.

Mr. O'Brien: You're not a lawyer, and neither am I, so I guess we're crystal–ball–gazing, but I'm just interested in whether in your view that kind of a challenge would be successful or would be commonplace.

Mr. Munro: I think it would spark a fairly strong scientific debate. I made the comment earlier—and I shall stick to it very strongly—that you cannot prove a negative. You can't prove the absence of an impact. So it would start a very strong debate. If the expected level of proof in the reverse onus is very clearly defined, then possibly it's a workable system, but if that is at all hazy, then it will be very difficult to proceed with any development.

Mr. Lincoln: Could you repeat the last bit so I shall understand exactly what you were saying?

Mr. Munro: What I'm saying is if "reverse onus" is strictly the words, then there's an onus of proof on the proponent to demonstrate the absence of impact. You can't do that absolutely. So if you're going to ask for reverse onus, then you also need to define what the expectation of level of proof is to be.

[*Traduction*]

J'aimerais revenir à cette question car je n'ai pas l'impression que vous y ayez bien répondu. Il s'agit des mesures volontaires prises pour respecter la loi. Dans le meilleur des mondes, nous pourrions envisager que cela se produise. Mais que se passe–t–il si ce n'est pas le cas? Que fait le gouvernement? Quelles sanctions prévoit–on? À votre avis, faut–il prévoir des sanctions si les sociétés ne respectent pas volontairement les règlements en vigueur?

M. Munro: Oui. Il faut prévoir des sanctions à l'égard de ceux qui ne sont pas disposés à se conformer aux règles en vigueur.

Cela dit, je suis fermement convaincu—et je l'étais tout autant pendant les quelques années où j'ai été responsable de la réglementation—que les sanctions ne doivent être qu'une mesure de dernier recours. Une sanction, c'est la reconnaissance par tous les intervenants que le système est un fiasco et de ce fait, elle ne doit pas être imposée automatiquement mais plutôt à titre exceptionnel. Les sanctions devraient exister en cas de problèmes précis où il y a la preuve d'un impact sur l'environnement. Elles doivent être très claires et assez sévères pour être dissuasives.

M. O'Brien: Nous aurions donc un régime de respect volontaire accompagné de sanctions précises en cas de véritables infractions, lesquelles seraient mises en vigueur par le gouvernement.

M. Munro: Oui.

M. O'Brien: À Ottawa, un des témoins a soulevé la question de l'inversion du fardeau de la preuve. Je ne me rappelle plus son nom, mais je lui ai alors posé la question suivante, que je vous pose maintenant: Prévoyez–vous une contestation juridique s'il incombe au secteur privé de justifier a priori, si l'on veut, que telle ou telle chose ne présente aucun risque pour l'environnement? Y a–t–il un risque de contestation juridique en l'occurrence?

M. Munro: Je ne suis pas à même de répondre à cette question. Je suppose qu'un jour ou l'autre, quelqu'un contestera cette disposition, mais c'est simplement un avis personnel.

M. O'Brien: Vous n'êtes pas juriste, et moi non plus, et je suppose que nous nous livrons donc à des spéculations, mais j'aimerais savoir si, à votre avis, une telle contestation deviendra courante ou aura des chances d'obtenir gain de cause?

M. Munro: Je suppose que cela déclenchera un débat scientifique assez animé. J'ai déclaré plus tôt—et je le réitère avec énergie—qu'il est impossible de prouver quelque chose de négatif. On ne peut pas prouver l'absence de répercussions. Cette question risque donc de déclencher un débat très animé. Si l'on définit très clairement le niveau de preuve attendu en vertu du principe de l'inversion du fardeau de la preuve, il est possible que le système fonctionne, mais si tout reste flou, il sera très difficile de faire quoi que ce soit.

M. Lincoln: Pourriez–vous répéter la fin de votre phrase pour que je comprenne exactement ce que vous voulez dire?

M. Munro: J'ai dit que si l'on s'en tient strictement au principe de l'inversion du fardeau de la preuve, le fardeau de la preuve incombera à l'auteur du projet qui devra donc prouver l'absence de répercussions sur l'environnement. C'est impossible dans l'absolu. Ainsi, si l'on applique ce principe, il faut du même coup définir clairement où se situera le niveau de preuve attendu.

[*Text*]

The Chairman: The same applies, Mr. Munro, in the ability to prove that there is no impact on the part of those who want to have a product accepted. So it works both ways with the same degree of uncertainty in absolute terms.

Mr. Munro: Yes, it does, but with the reverse onus there is an understanding of what it is... At some level you can always demonstrate an impact, but there is no level of anything at which you can guarantee the absence of any impact. So, from that point of view, they're not quite the same.

Mr. O'Brien: In spreading the environmental good news that you mentioned in your brief—that's how I would put it—what are you anticipating there, some kinds of government awards, government promotional PR, recognition of—

Mr. Munro: Well, there already are award programs in place—

Mr. O'Brien: Might there be expansions of those, though?

Mr. Munro: —but those tend to be for very specific items: somebody did this and it resulted in that. It doesn't say much about the overall improvement in the environment.

Mr. O'Brien: So you see an annual report card as—

Mr. Munro: I see something that needs to demonstrate progress, yes.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Mr. Munro, your submission starts with the opinion that the Canadian Environmental Protection Act has been demonstrated to be good, effective legislation. I'm sure it comes as no surprise to you that this committee has heard opinions to the contrary. I wonder if you could tell me how the act was demonstrated to be good and effective legislation.

• 0920

Mr. Munro: It has required us to look very closely at the kinds of chemicals that are in use in the country. It has led us to do a review of those that we anticipate may cause some problems. It has done things like help us stop using PCBs—for example, ozone–depleting substances—and I think it has been very successful at it. This year it has also initiated an overall inventory of discharges, which will help us focus on problems. I think it has done those things very successfully.

Mr. DeVillers: Are those, then, as a result of regulatory measures, compulsory measures, or voluntary measures?

Mr. Munro: I believe both. I think the NPRI, the National Pollutant Release Inventory, for example, is a version of something that came up, which the Canadian Chemical Producers' Association started on a voluntary basis on their own, and that has been extended now to a wider breadth of industries.

The Chairman: In all fairness, perhaps it might be said that on ozone–depleting substances the timetable was set by industry. Would you agree with that?

[*Translation*]

Le président: Il en va de même, monsieur Munro, pour les personnes qui veulent faire accepter un produit et doivent prouver que celui–ci ne présente aucun risque. Dans l'absolu, donc, l'incertitude est la même dans les deux cas.

M. Munro: En effet, mais lorsqu'on applique le principe de l'inversion du fardeau de la preuve, on sait de quoi on parle... À un certain niveau, on peut toujours prouver l'existence de répercussions, mais il n'existe aucun niveau à partir duquel on peut garantir l'absence de quelque chose. C'est sous cet angle que les choses ne sont plus tout à fait pareilles.

M. O'Brien: En répandant ce que j'appellerais la bonne nouvelle pour l'environnement dont vous parlez dans votre mémoire, à quoi vous attendez–vous exactement? À une sorte de primes de la part du gouvernement, à une campagne publicitaire, à la reconnaissance de...

M. Munro: Eh bien, il existe déjà des programmes de primes...

M. O'Brien: Est–ce qu'il faudrait en élargir la portée, par exemple?

M. Munro: ...mais ils s'appliquent en général à des questions très précises: Telle personne a fait telle chose qui a eu tel résultat. Il n'est guère question de l'amélioration en général pour l'environnement.

M. O'Brien: Vous envisagez donc une sorte de carnet de notes annuel...

M. Munro: Oui, ou quelque chose qui témoigne des progrès visés.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur Munro, au début de votre mémoire, vous dites que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement s'est révélée être une loi utile et efficace. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que notre comité a entendu divers témoignages qui vont dans le sens contraire. J'aimerais savoir ce qui nous permet de conclure que cette loi est bonne et efficace.

M. Munro: Elle nous a obligés à surveiller de très près le genre de produits chimiques utilisés dans notre pays. Elle nous a incités à examiner encore de plus près les produits susceptibles de nous poser des problèmes demain. Elle nous a aidés à décider de ne plus utiliser des produits comme les BPC—par exemple, les substances qui attaquent la couche d'ozone—et avec succès, je crois. C'est grâce à elle que cette année a été établi le répertoire général des rejets qui nous a aidés à mieux cerner les problèmes. Ce sont des succès tout à fait tangibles.

M. DeVillers: Est–ce que c'est la réglementation ou les initiatives volontaires qui en sont la cause?

M. Munro: Les deux, à mon avis. Le Répertoire national des rejets des polluants, par exemple, selon moi, est la version réglementaire d'une initiative volontaire de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques qui a été étendue à un éventail de secteurs industriels beaucoup plus large.

Le président: Je crois qu'il faudrait dire en toute justice que le calendrier, pour ce qui est des substances attaquant la couche d'ozone, a été fixé par l'industrie, n'est–ce pas?

[*Texte*]

Mr. Munro: The timetable for getting out of the use of them? I think the answer to that is that the timetable has been accelerated by industry.

The Chairman: Yes, but it was set by industry.

Mr. Munro: It was set in consultation with industry, yes, but I think the original Montreal Protocol put dates on it, as did the international community.

The Chairman: But I remember DuPont making a public statement, saying that it could and would deliver by certain deadlines and then governments followed. It was not the reverse.

Mr. Munro: Yes, I believe you're correct in that, except that by the time DuPont made that statement, there had been a lot of scientific evidence that that needed to be done. DuPont accepted that evidence and made its commitment, but that was to stop producing. As a society we still have to deal with the issue of what is already out there in use.

Mr. DeVillers: I wonder if you could give me some comment or opinion on the effectiveness of the role of the enforcement provisions in the act, in your experience thus far.

Mr. Munro: I cannot give you any direct indication because, to the best of my knowledge, there have not been enforcement activities in the Sarnia–Lambton area. I know there have been some that relate to the misuse of CFCs and the illegal importation of CFCs and that sort of thing, but I cannot give you any indication of the effectiveness of the enforcement provisions on the industries I'm associated with.

Mr. DeVillers: Thank you.

Mr. Finlay: I appreciate what you told us, and quite specifically. I guess I have a problem. Many years ago, sir, I read a book called *Science is a Sacred Cow*. Having been trained in science, I find in your brief a certain amount of support but not much skepticism about it.

On page 2 you say the resulting perception is one of a deteriorating environment. I was going to ask you for some examples, but my colleagues have already asked those questions and you've given some.

I wonder whether in your comment about cormorants with crossed bills, as opposed to no cormorants, you aren't forgetting that nature has a way of compensating. We have been killing flies with pesticides for many years, but there are still house flies. I suggest that no matter how many pesticides we develop, we will never beat nature at its own game—adapting to the environmental conditions that species find. I'm not sure that humans are quite that adaptable. Maybe they will be. But I recall that in some nuclear tests that we did the things that survived, despite holocaust proportions of explosions, were rats, not human beings.

And when you say on page 1, "Monitoring programs designed to gain a fundamental understanding of impact on air, water and groundwater resources have been conducted for over 40 years", that's great. They have been. But I don't recall in those programs that someone understood until quite recently that the lakes in Killarney are dead. You can sit on the shore and see nothing but beavers, because they live beyond where the water was contaminated.

[*Traduction*]

M. Munro: Le calendrier de réduction progressive d'utilisation de ces produits? L'industrie, à mon avis, en a simplement accéléré l'application.

Le président: Oui, mais il a été fixé par l'industrie.

M. Munro: Il a été fixé en consultation avec l'industrie, oui, mais je crois que le protocole de Montréal avait déjà fixé des délais, tout comme la communauté internationale en avait fixé.

Le président: Mais je me souviens d'une déclaration de la compagnie Dupont disant qu'elle pouvait respecter certains délais et qu'elle les respecterait et les gouvernements ont suivi. Ce n'a pas été le contraire.

M. Munro: Oui, je crois que vous avez raison sauf qu'au moment où Dupont a fait cette déclaration, toute une masse de preuves scientifiques en montraient déjà la nécessité. Dupont a accepté ces preuves et s'est engagé seulement à cesser de fabriquer ces produits. Nous nous retrouvons toujours avec le problème des produits actuellement utilisés.

M. DeVillers: Fort de votre expérience, pourriez–vous me dire ce que vous pensez de l'efficacité des dispositions de réglementation de la loi?

M. Munro: Je ne peux pas vous donner de réponse directe car à ma connaissance, dans la région de Sarnia–Lambton, il n'y a pas eu d'intervention au nom de cette loi. Je sais qu'il y en a eu quelques–unes liées à la mauvaise utilisation des CFC et à l'importation illégale de CFC, ce genre de choses, mais je ne peux pas vous dire si les dispositions de réglementation de la loi ont eu un impact quelconque sur les industries auxquelles je suis associé.

M. DeVillers: Merci.

M. Finlay: Je vous remercie de votre témoignage très précis. J'ai un petit problème. Il y a plusieurs années, monsieur, j'ai lu un livre intitulé *Science is a Sacred Cow* (La science est sacrée). Étant scientifique de formation, je trouve que votre thèse manque d'arguments.

Selon vous, à la page 2, la perception résultante est que l'environnement se détériore. Je voulais vous demander de me donner quelques exemples, mais mes collègues vous ont déjà posé ces questions et vous y avez répondu.

Je me demande si, quand vous parlez des cormorans à bec déformé—plutôt que pas de cormorans du tout—vous n'oubliez pas que la nature finit toujours par compenser. Cela fait des années que nous tuons les mouches à coups d'insecticides, et pourtant il y a toujours des mouches dans les maisons. Quels que soient les insecticides que nous inventions, nous n'arriverons jamais à battre la nature à son propre jeu—l'adaptation des espèces à l'environnement. Je ne suis pas certain que les humains soient aussi adaptables. Peut–être qu'un jour ils le seront. Je me souviens d'explosions nucléaires qui ont été fatales pour les humains mais pas pour les rats.

Et quand vous dites à la page 1 qu'il existe depuis plus de 40 ans des programmes de surveillance destinés à mieux comprendre et à mesurer l'impact sur l'atmosphère, l'eau et les ressources aquifères, c'est merveilleux. C'est vrai. Mais je crois qu'il a fallu attendre jusqu'à ces dernières années malgré ces programmes pour que quelqu'un comprenne que les lacs de la région de Killarney étaient morts. Il n'y a plus que des castors parce que leur habitat n'a pas été contaminé.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0925

So I suggest that we need to look a little more broadly at the whole matter of pollution prevention.

Mr. Munro: I wouldn't suggest that's not so.

On the subject of acid rain, it's probably worth pointing out that scientific studies in Sweden well over 100 years ago demonstrated concerns with the long–range transport of acid gases, so the science has been there for a long time.

Mr. Finlay: So, therefore, is the political will?

Mr. Munro: The political and the community's will, yes.

The Chairman: On behalf of the committee, Mr. Munro, I really would like to thank you for the very stimulating submission you have made.

Mr. Munro: I appreciate the opportunity to have made it.

The Chairman: We will welcome the input you have provided. We will study it carefully, and we wish you well in your endeavour in the Sarnia area. I'm sure that what you said to us this morning reflects also the will of the community you represent. I thank you again.

Mr. Munro: Thank you.

The Chairman: Now, to represent to the committee manufacturers of chemical specialities, may I invite to the table Mr. Halton, Mr. McDonald and Mr. Newbery, and from Albright & Wilson Americas, Carl Carter and Chris Hyatt.

We are glad to have you. Would you like to make a brief statement so as to permit us to get on with the questions? Who would like to go first? Perhaps you may want to introduce yourselves.

Mr. David Halton (President, Canadian Manufacturers of Chemical Specialties Association (CMCS)): Good morning. My name is David Halton. I'm the president of CMCS. George Newbery is the chair of the board of directors. While we are making presentations alongside Albright & Wilson, we are representing two independent groups. I want to make that clear.

The Canadian Manufacturers of Chemical Specialties Association—and we call ourselves CMCS—welcomes the opportunity to comment on the Canadian Environmental Protection Act and to participate in the management and improvement of our regulatory process.

My presentation this morning will be in two main parts. First, I would like to explain the nature of our association, how it differs from other associations in the chemical industry and why our uniqueness leads to special concerns and considerations about CEPA.

The Chairman: That's fine, Mr. Halton, so long as you concentrate most of your representation on CEPA, and perhaps you can summarize it.

Mr. Halton: Yes.

Our association was founded in 1958. It is the national trade association for the chemical specialties industry. Specialty chemicals include pest control products, germicides, disinfectants, soaps, floor finishes and aerosols.

Il faut élargir notre champ d'intervention en matière de prévention de la pollution.

M. Munro: Ce n'est pas moi qui dirai le contraire.

Pour ce qui est des pluies acides, il serait peut–être bon de rappeler que des études scientifiques réalisées il y a plus de 100 ans en Suède parlaient déjà du problème causé par le transport sur des grandes distances des gaz acides. La science s'intéresse donc à cette question depuis déjà longtemps.

M. Finlay: C'est donc une question de volonté politique?

M. Munro: De volonté politique et collective, oui.

Le président: Au nom du comité, monsieur Munro, j'aimerais vraiment vous remercier de cet excellent témoignage.

M. Munro: Je vous sais gré de m'en avoir offert la possibilité.

Le président: Nous étudierons avec soin et attention votre déposition et nous vous souhaitons de réussir dans vos efforts pour la région de Sarnia. Je suis certain que ce que vous nous avez dit ce matin reflète la volonté de la communauté que vous représentez. Encore une fois, merci.

M. Munro: Merci.

Le président: Maintenant, pour représenter au comité les manufacturiers de spécialités chimiques, pourrais–je inviter à la table M. Halton, M. McDonald et M. Newbery, et d'Albright & Wilson Americas, Carl Carter et Chris Hyatt.

Nous sommes heureux de vous accueillir. Pourriez–vous faire en sorte que votre déclaration soit assez brève pour que nous puissions vous poser des questions? Qui aimerait commencer? Vous pourriez peut–être d'abord vous présenter.

M. David Halton (président, Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques (CMSC)): Bonjour. Je m'appelle David Halton. Je suis président de la CMSC. George Newbery est le président du conseil d'administration. Bien que nous témoignions en même temps qu'Albright & Wilson, nous représentons deux groupes indépendants. Je tiens à ce que cela soit clair.

L'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques—la CMSC—est heureuse de pouvoir participer à l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et à la gestion et à l'amélioration de nos procédures de réglementation.

Mon exposé ce matin comportera deux volets principaux. Pour commencer, j'aimerais vous dire quelques mots sur la nature de notre association, sur ses différences par rapport aux autres associations de l'industrie chimique et les raisons pour lesquelles la LCPE devrait tenir compte de notre caractère unique.

Le président: C'est très bien, monsieur Halton, à condition que vous concentriez la plus grande partie de votre exposé sur la LCPE et que vous le résumiez au maximum si possible.

M. Halton: Oui.

Notre association a été fondée en 1958. C'est l'association nationale de l'industrie des spécialités chimiques. Les spécialités chimiques incluent les produits antiparasitaires, les germicides, les désinfectants, les savons, les produits de finition pour les planchers et les aérosols.

[*Texte*]

Our membership is composed of people who manufacture these products, provide the raw materials for them, package them and distribute them for us. We have over 18 members in our association. The combined annual sales volume is around $3 billion. They employ around 12,000 people in over 400 workplaces.

The nature and concerns of the specialty chemical industry differ from those of the salt chemical industry quite significantly. Our members are largely concerned with enhancing their competitiveness because of the nature of the work they do and the profile of the average member. Some of our members are large and well established, but most of our membership is small to medium in size and many are entrepreneurial concerns.

Enhancing the competitiveness of our sector requires that we emphasize this profile. They often employ only 15 or 20 people, and yet they can produce perhaps 100 specialty chemical products with modest profit margins.

• 0930

Often their products, such as germicides, disinfectants, and so on, are vital for human health because they are toxic: toxic to bacteria, toxic to fungi, and toxic to other agents that can threaten our life and human health and environment.

If we were to take an encapsulated phrase that would describe the purpose of CEPA and how it accomplishes that purpose, then we might come up with a kind of mission statement for CEPA. This has actually been done by at least one federal department. We could say that the mission of CEPA is to protect the environment and human life and health by identifying toxic materials and prohibiting or controlling their use and release into the environment.

That's all well and good, but our sector has trouble with it because that purpose and the way it is done fails to acknowledge that there are instances in which we utilize the toxicity of materials to protect our environment and our life and health.

Legislation such as CEPA requires that evaluations of chemicals be done on an individual basis, one at a time, and that submissions to government be done individually. Imagine the resource implications for a small chemical company of doing that, of complying with that legislation. It has a far greater impact on a small chemical company than on, say, a manufacturer who is making only five or ten major industrial chemicals in high volume and retailing them at high profit margins.

This gives the context and background to our major recommendations. There are just two of them. One is that we want to establish self–regulatory approaches for our sector, and the second is that we want to harmonize legislation.

[*Traduction*]

Nos membres sont les gens qui fabriquent ces produits, fournissent les matières premières, les emballent et les distribuent. Notre association compte plus de 18 membres. Leur chiffre d'affaires avoisine les 3 milliards de dollars. Ils emploient environ 12 000 personnes sur un peu plus de 400 lieux de travail.

La nature de l'industrie des spécialités chimiques est très différente de celle de l'industrie des produits chimiques traditionnels et ses préoccupations sont donc aussi très différentes. La préoccupation majeure des membres de notre association est leur compétitivité à cause de la nature de leur travail et du profil de leurs entreprises. Il y a parmi nos membres de grosses compagnies connues depuis longtemps, mais pour la majorité il s'agit de petites et de moyennes entreprises.

Pour bien comprendre le contexte compétitif de notre secteur, permettez–moi de vous signaler que souvent elles ne comptent que 15 ou 20 employés et pourtant elles arrivent à produire parfois 100 spécialités chimiques à des marges de profit modestes.

Très souvent ces produits, comme les germicides, les désinfectants, etc., sont cruciaux pour la santé humaine, justement parce qu'ils sont toxiques: ils sont toxiques pour les bactéries, toxiques pour les champignons et également toxiques pour d'autres agents qui constituent une menace pour notre vie et notre santé humaine et pour notre environnement.

Si l'on voulait décrire les objectifs de la LCPE en quelques mots, expliquer comment cette loi parvient à ses objectifs, cela nous donnerait en quelque sorte un exposé de mission. En fait, il y a au moins un ministère fédéral qui l'a fait. On peut dire que la mission de la LCPE est de protéger l'environnement ainsi que la vie et la santé humaines en identifiant des matières toxiques et en interdisant ou en contrôlant leur utilisation et leur rejet dans l'environnement.

Tout cela est très joli, mais cela cause des problèmes à notre secteur parce que cet exposé de mission ne reconnaît pas les cas où ces matières toxiques sont utilisées pour protéger l'environnement, la vie humaine et la santé.

Des lois comme la LCPE exigent que les produits chimiques soient évalués individuellement, un à la fois, et que les résultats de ces évaluations soient soumis individuellement au gouvernement. Pour une petite compagnie de produits chimiques, cela suppose des ressources considérables. Autrement dit, ces dispositions ont un impact bien plus considérable sur une petite compagnie que sur un fabricant qui se contente de produire de cinq à dix produits chimiques industriels majeurs, mais qui les produit en quantité importante et qui les vend avec de fortes marges bénéficiaires.

Voilà donc le contexte et l'origine de nos principales recommandations. Il n'y en a que deux, la première étant que nous voulons dans notre secteur adopter une démarche d'autoréglementation et la seconde, que la législation doit être harmonisée.

[*Text*]

I would like to emphasis that our membership has no problem with the philosophy or underlying purpose of CEPA. We recognize the importance of maintaining ecosystem integrity, pollution prevention, and the responsible use and reuse of our resources. These are pathways to sustainable growth, and there really is no other logical route to follow at this point in their history.

The philosophical underpinnings of CEPA are not what we take issue with. Rather, the pragmatic aspects of compliance with regulations give us most difficulties. We hope that the CEPA review will recognize the often significant cost burden that legislative compliance imposes on our particular sector and take into consideration the unique nature of our industry and the aspects needed to support and enhance it.

Our first recommendation, then, is that any expansion of or amendments to the provisions of CEPA not be made without first considering non–regulatory approaches that will achieve the same objectives. However, as an industry we recognize that such non–regulatory approaches will gain public credibility and acceptance only when our industry establishes systems demonstrating responsibility and accountability in environmental matters.

In this respect we would like to draw the attention of the committee to an initiative of the Ontario government known as the ministerial advisory council on chemicals, or MACC for short. This committee has come up with a very interesting recommendation. It suggests that industrial sectors should move towards what we can call a professional self–regulatory model. It is professional because it is moving them towards the kind of self–regulatory system that is adopted by our professions of medicine, law, dentistry, engineering, and others.

According to the recommendations of the MAC, industrial sectors will develop codes of ethics to which members are expected to adhere. There will be standards for environmental compliance. Ultimately we can envisage that industrial sectors will set up public interest bodies to monitor compliance of their membership, and perhaps even to discipline membership that does not comply. This is all down the road.

However, we in the association believe that non–regulatory approaches are the way of the future. They will enhance the competitiveness of our industry and save the taxpayer the enormous cost of developing and enforcing new regulations. It's an innovative idea and well worth further consideration in the future.

Our second recommendation is that government should make every attempt to achieve national and international harmonization of existing environmental regulations. For small industries, harmonization confers tremendous advantages. We would like to see one set of rules wherever we manufacture and sell our products. Europe has shown leadership in this respect, and now European specialty chemical industries have gained enormous competitive advantage by being able to market their products throughout Europe using one set of rules.

[*Translation*]

J'insiste sur le fait que nos membres n'ont rien contre les principes ou les objectifs de la LCPE. En fait, nous reconnaissons l'importance de l'intégrité des écosystèmes, de la prévention de la pollution et de l'utilisation et de la réutilisation responsables de nos ressources. Voilà les voies qui conduisent à une croissance durable et à ce moment de l'histoire, il n'y a pas vraiment d'autres options logiques.

Nous n'avons donc rien contre les principes philosophiques qui étayent la LCPE. Ce qui nous dérange, ce sont plutôt les aspects pragmatiques de l'application de la réglementation. Nous espérons que cet examen de la LCPE tiendra compte du fardeau financier considérable imposé par la législation à notre secteur en particulier et tiendra compte également de la nature unique de notre industrie et de ses besoins.

Je le répète, notre première recommandation est qu'on n'élargisse pas les dispositions de la LCPE, qu'on n'adopte pas d'amendements sans avoir d'abord réfléchi aux démarches non réglementaires qui pourraient conduire aux mêmes résultats. Toutefois, notre industrie sait que cette démarche non réglementaire ne sera acceptée par le public que lorsque nous aurons réussi à prouver notre sens des responsabilités face à l'environnement.

À cet égard, j'attire l'attention des membres du comité sur l'initiative du gouvernement de l'Ontario connue sous le nom de Ministerial Advisory Council on Chemicals (Conseil consultatif ministériel sur les produits chimiques), c'est–à–dire le MACC. Ce comité a formulé une recommandation particulièrement intéressante. Il propose que les secteurs industriels s'orientent vers ce qu'on pourrait appeler un modèle d'autoréglementation professionnel. Professionnel parce qu'il s'inspirerait d'un système adopté par plusieurs de nos professions, médecine, droit, spécialités dentaires, génie, etc.

D'après les recommandations du MACC, les secteurs industriels élaboreraient des codes d'éthique que les membres seraient tenus de respecter. Ainsi, il y aurait des normes sur l'environnement. On pourrait concevoir que les secteurs industriels mettent en place des organismes d'intérêt public pour surveiller leurs membres, et peut–être même adopter des mesures disciplinaires dans les cas de non respect. Mais tout cela est pour l'avenir.

Toutefois, dans notre association, nous pensons que la solution d'avenir est celle de la non–réglementation. C'est cette solution qui renforcera la compétitivité de notre industrie tout en épargnant aux contribuables les coûts énormes de l'élaboration et de l'application de nos règlements. C'est une idée innovatrice qui mérite véritablement d'être approfondie pour l'avenir.

Notre deuxième recommandation est que le gouvernement prenne toutes les mesures possibles pour harmoniser les règlements actuels sur l'environnement au niveau national et international. L'harmonisation a des avantages énormes pour les petites industries. Nous aimerions que la fabrication et la vente de nos produits soient assujetties à une seule série de règles. L'Europe a ouvert la voie dans ce domaine, et, aujourd'hui, les industries chimiques spécialisées d'Europe sont devenues beaucoup plus concurrentielles puisqu'elles peuvent vendre leurs produits dans toute l'Europe, des produits qui sont assujettis à une seule série de règles.

[*Texte*]

By "harmonization", I should say we're not implying deferral to the lowest common denominator. On the contrary, we believe in meeting our environmental obligations to the fullest. We are simply requesting an efficient and cost-effective way of doing so. Our specialty chemical industry is heavily export oriented, and right now our members must devote scarce resources to complying with different lists of chemicals, with different regulations, in the different jurisdictions they trade with, with our major trading partners.

Harmonization is a major wish and a major goal for our industry association.

As a final note, our industry has reviewed the recommendations of the Canadian Chemical Producers' Association and we would like to endorse their recommendations and detailed suggested amendments to CEPA, particularly on decision-making using a comparative risk-assessment process and health-versus-health analysis process.

To summarize, we are a unique chemical specialty association. We welcome continued dialogue with government. We believe by working together we can secure a dynamic and vibrant chemical industry while accomplishing our joint objectives of environmental protection and secure sustainable growth.

The Chairman: Thank you, Mr. Halton.

We now invite you, Mr. Carter, to make your presentation. Please go ahead.

Mr. Carl W. Carter (Senior Technical Service Representative, Albright & Wilson Americas): I should comment that Albright & Wilson Americas is a member of the CMCS, although we did not ask that CMCS put our particular interests into this brief on CEPA. This is an Albright & Wilson initiative.

We wish to thank the Standing Committee on Environment and Sustainable Development for permitting us to make this presentation this morning. What we would like you to consider after hearing our presentation is our request to exempt post-consumer and post-industrial recycled phosphate from the phosphorus control regulations under part III of the Canadian Environmental Protection Act.

I would like to preface my comments today to indicate I may interchange the terms "phosphates", "phosphorus", and P_2O_5. These are different terms, but in the contexts in which I will be using them, they are simply different means of quantifying the amount of phosphate present.

I'm a senior technical service representative with Albright & Wilson Americas and have been with the company three and a half years. Before joining Albright & Wilson, I had ten years' experience with a consumer products formulator and an industrial institutional formulator, both of which developed and manufactured cleaning products in Canada. The truth was, even as a formulator I was hearing only part of the story concerning phosphates and the environment: the negative part. I plan to

[*Traduction*]

• 0935

Quand nous parlons d'harmonisation, nous ne voulons pas qu'on ramène tout au plus petit dénominateur commun. Au contraire, nous sommes convaincus de la nécessité de respecter pleinement nos obligations en ce qui concerne l'environnement. Nous voulons simplement pouvoir le faire d'une façon efficace et rentable. Nos industries des spécialités chimiques dépendent énormément des exportations et, à l'heure actuelle, nos membres sont obligés de consacrer une partie de leurs ressources limitées à l'application de règlements très différents dans les différentes juridictions avec lesquelles ils font affaire, avec les différents partenaires commerciaux qui ont chacun des listes de produits chimiques qui leur sont propres.

Pour notre association industrielle, l'harmonisation est un objectif majeur.

Pour terminer, notre industrie a étudié les recommandations de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et nous aimerions nous associer à ces recommandations ainsi qu'aux amendements à la LCPE qui ont été proposés, en particulier ceux qui concernent les décisions prises à la lumière d'un processus d'évaluation comparatif du risque et celles qui concernent un processus fondé sur une comparaison entre santé et l'analyse santé.

Pour résumer, notre association est unique. Nous espérons pouvoir poursuivre le dialogue avec le gouvernement; nous pensons qu'en travaillant ensemble nous pouvons nous assurer d'une industrie chimique dynamique et florissante tout en parvenant à nos objectifs communs de protection de l'environnement et de croissance durable assurée.

Le président: Merci, monsieur Halton.

Monsieur Carter, je vous invite maintenant à faire votre exposé. Je vous en prie.

M. Carl W. Carter (représentant principal, Services techniques, Albright & Wilson Americas): Je commence par préciser que la compagnie Albright & Wilson Americas n'a pas demandé à la CMCS d'inclure sa position dans ce mémoire sur la LCPE, mais qu'elle est membre de l'organisation. Cette intervention est une initiative de la compagnie Albright & Wilson.

Nous tenons à remercier le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de nous avoir permis cette intervention ce matin. Après nous avoir écoutés, nous aimerions que vous étudiiez la possibilité d'exempter les phosphates recyclés (post-consommation et post-utilisation industrielles) des règlements sur le contrôle du phosphore prévus par la Partie III de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Pour commencer, je précise que j'utiliserai peut-être indifféremment les termes «phosphates» et «phosphore» et P_2O_5. Ces termes représentent des produits différents, mais dans le contexte où je les utilise, ils quantifient simplement, en termes différents, la quantité de phosphate présente.

Je suis représentant principal de la compagnie Albright & Wilson Americas pour les services techniques, et je travaille pour cette compagnie depuis trois ans et demi. Avant cela, j'ai travaillé pendant dix ans dans une entreprise de préparation de produits chimiques de consommation et une entreprise de préparation de produits chimiques industriels et institutionnels. Ces deux compagnies mettaient au point et fabriquaient des produits de nettoyage au Canada. En vérité, déjà à l'époque, je

[*Text*]

share the other part of the story today; that is, the positive story that phosphates are natural, recyclable, and essential to life.

Albright & Wilson and its predecessor ERCO have been manufacturing phosphorus and phosphorus derivatives in Canada since 1897. We currently employ 286 Canadians. Our three Canadian manufacturing plants are located in Buckingham and Varennes in Quebec and Port Maitland in Ontario. The value of shipments from these three locations is in excess of $100 million annually, of which more than 50% is exported. We are a division of Albright & Wilson Limited, which has operations in Europe, Asia, Australia and South America. Albright & Wilson is a subsidiary of Tenneco, America's 34th–largest industrial company.

In Canada we are the only producer of non–agricultural phosphate products, which include technical and food–grade phosphates.

The basic raw material to produce phosphates is phosphate rock, which is mined and converted to phosphoric acid. Phosphoric acid is reacted with soda ash, lime, and potassium hydroxide to form various forms of sodium, calcium, or potassium phosphates.

• 0940

Phosphates are used virtually every day in products and applications, which include baking powder, toothpaste, bacon, ham, cola soft drinks, salad dressing, cheese, potable water treatment, lawn fertilizers, cleaners, detergents, and antifreeze. The list goes on and on. This partial list of where phosphates are used helps illustrate the fact that they are non–toxic and essential to all forms of life, from bacteria to humans.

Did you know that the average healthy human excretes 2.2 grams of phosphorus per day? I didn't know that before I joined Albright & Wilson. Did you know that humans, and all animals for that matter, require phosphate for cells, teeth, bones, DNA, kidney stabilization? I didn't know that. Unfortunately the Canadian consumer has not been educated regarding the positive aspects of phosphates, and our challenge is to change that.

Because phosphates were such good nutrients they promoted too much life, notably algae in the Great Lakes in the 1960s and the early 1970s. At that time phosphates were a major ingredient in laundry detergents, often in excess of 50% of the total formulation, and added to the total phosphorus loadings of our lakes and rivers.

It was recognized that although laundry detergents were not the main source of phosphorus—fertilizers, animal and human waste were much larger—they were the easiest and most economic to reduce, so in 1972 legislation was passed to limit

[*Translation*]

n'entendais qu'un aspect des problèmes posés par les phosphates à l'environnement: l'aspect négatif. Aujourd'hui, j'aimerais vous faire part de l'autre aspect, c'est–à–dire vous expliquer que les phosphates sont un élément naturel, recyclable, et essentiel à la vie.

Albright & Wilson et la compagnie qui l'a précédée, ERCO fabriquent des phosphores et des dérivés du phosphore au Canada depuis 1897. À l'heure actuelle, nous employons 286 Canadiens. Nos trois usines de fabrication se trouvent à Buckingham et à Varennes au Québec et à Port Maitland en Ontario. La production de ces trois usines représente plus de 100 millions de dollars par année, et plus de la moitié est exportée. Nous sommes une division de la compagnie Albright & Wilson Limited, qui a des usines en Europe, en Asie, en Australie et en Amérique du Sud. Albright & Wilson est une filiale de Tenneco, qui occupe le 34^{e} rang parmi les grandes compagnies industrielles américaines.

Au Canada, nous sommes le seul fabricant de produits non agricoles à base de phosphate, et cela comprend les phosphates techniques et alimentaires.

Pour produire des phosphates, le matériau de base est le phosphate naturel qui est transformé en acide phosphorique après avoir été extrait. On provoque des réactions en combinant acide phosphorique et carbonate de sodium, chaux et hydroxyde de potassium pour obtenir diverses formes de phosphates de soude, de calcium ou de potassium.

On trouve des phosphates dans pratiquement tous les produits d'usage courant: dans le bicarbonate de soude, le dentifrice, le bacon, le jambon, les colas, les vinaigrettes, le fromage, le traitement de l'eau potable, les engrais pour pelouse, les nettoyants, les détergents et l'antigel. Et je pourrais vous en nommer d'autres, mais cette liste partielle suffit à vous prouver que les phosphates sont non toxiques et essentiels à toutes les formes de vie, des bactéries jusqu'aux êtres humains.

Saviez–vous que tout humain en santé rejette en moyenne 2,2 grammes de phosphore par jour? Je l'ignorais avant de me joindre à Albright & Wilson. Saviez–vous que les humains, d'ailleurs tous les animaux, ont besoin de phosphate pour leurs cellules, leurs dents, leurs os, leur ADN, et pour la stabilisation de leurs reins? Je l'ignorais. Malheureusement, les consommateurs canadiens n'ont pas été bien informés sur les aspects positifs que présentent les phosphates; nous nous sommes donnés pour défi de rectifier cette situation.

Les phosphates ont de telles propriétés nutritives que, en fait, ils favorisent trop le développement de la vie, comme ce fut le cas lorsqu'il y a eu prolifération d'algues dans les Grands Lacs dans les années soixante et au début des années soixante–dix. À l'époque, les phosphates constituaient un des principaux ingrédients des détersifs; ils représentaient parfois plus de 50 p. 100 de tous les ingrédients. Ils s'ajoutaient à tout le phosphore qui était déversé dans nos lacs et nos rivières.

On a alors reconnu que, bien que les détersifs ne constituaient pas la principale source de phosphore—les engrais et les déchets humains et animaux constituaient des sources plus importantes—il était facile et économique de réduire le

[*Texte*]

the phosphorus content of laundry detergents to 2.2%, where it remains. Canada was a leader at that time by passing legislation in response to an environmental issue. We today, as I will explain, have the opportunity again to be leaders in sustainable environmental solutions.

With decided legislation and the construction of secondary and tertiary sewage treatment plants, the phosphorus levels in the Great Lakes have recovered. Indeed, there is some concern by the Ontario Ministry of Natural Resources and the Canadian Centre For Inland Waters that the levels of phosphorus in Lake Ontario may be too low to support existing fish populations.

Landbank Environmental Research and Consulting Group, headed by a former director of Greenpeace in the UK, concluded a study comparing the life cycle assessment of phosphate–containing versus phosphate–free laundry detergents. Their conclusion was that there was "no real difference between the environmental aspects of the two competing builder systems, but that since phosphates are unique in that they may be stripped from waste waters and recycled, phosphates are the builder of choice from an environmental perspective". A summary of the Landbank study conclusions was appended to our written brief.

We agree that phosphates are recyclable and are convinced that recycling from sewage treatment plants will become a reality somewhere in North America. The short–term questions are where, by whom, and when?

As a matter of interest, Albright & Wilson's technical manager is attending the American Water Environmental Federation Conference in Chicago today through Wednesday to receive the latest update on sewage sludge and bio–solids processing. Currently in Canada, and by law in Ontario, many sewage treatment plants routinely remove phosphorus from incoming sewage, which ends up as part of sewage sludge. This phosphorus–rich sludge is then landfilled, incinerated, or used as an agricultural or forest fertilizer. We believe that recycling these bio–solids as fertilizer is by far the best environmental option.

Emerging technologies are now available that have the potential to carry phosphorus recycling to the next level and complete the environmental loop.

On a pilot scale, the Netherlands are using a newly patented process, known as the crystalactor, to extract calcium phosphate from sewage. I do have some samples available of the recycled calcium phosphate, which I will pass along if the chairman permits, as well as a sample of phosphate rock, which I'll allude to shortly.

Calcium phosphate is a valuable commodity to phosphate producers as it is similar to phosphate rock and can therefore be used to produce phosphoric acid and other phosphates over and over again. Albright & Wilson in the United Kingdom has

[*Traduction*]

phosphore dans les détersifs et, par conséquent, en 1972, on a adopté une loi limitant à 2,2 p. 100 la proportion de phosphore contenue dans les détersifs, limite toujours en vigueur. Le Canada a fait figure de chef de file à l'époque en adoptant cette loi pour régler un problème environnemental. Aujourd'hui, nous avons de nouveau l'occasion d'ouvrir la voie dans l'adoption de solutions durables aux problèmes environnementaux.

Par suite de l'adoption de diverses mesures législatives et de la construction d'usines de traitement secondaire et tertiaire des eaux usées, le niveau de phosphore des Grands Lacs s'est abaissé. D'ailleurs, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et le Centre canadien des eaux intérieures craignent que le niveau de phosphore dans le lac Ontario soit trop bas pour qu'y survivent les poissons.

Le Landbank Environmental Research and Consulting Group, dirigé par l'ancien directeur de Greenpeace au Royaume–Uni, a mené une étude comparative des effets des détersifs avec phosphate et de ceux sans phosphate. Il a conclu qu'il n'y avait pas de véritable différence entre les aspects environnementaux des deux agents renforçateurs, mais que, étant donné que les phosphates ont la propriété unique de pouvoir être éliminés des eaux usées et recyclées, ils constituent l'agent renforçateur de choix du point de vue écologique. Nous avons annexé à notre mémoire un résumé des résultats de l'étude Landbank.

Nous affirmons aussi que les phosphates sont recyclables et sommes convaincus que le recyclage des phosphates provenant des usines de traitement des eaux usées deviendra réalité quelque part en Amérique du Nord. Mais il faut se demander où et quand cela deviendra réalité, et grâce à qui.

Soit dit en passant, le directeur des services techniques d'Albright et Wilson assiste, à partir d'aujourd'hui jusqu'à mercredi, à Chicago, à la Conférence de la Fédération américaine de l'eau et de l'environnement où il sera mis au courant des derniers progrès en matière de traitement des biosolides et des boues d'épuration. À l'heure actuelle, au Canada, et conformément à la loi en Ontario, bon nombre d'usines de traitement des eaux usées éliminent couramment le phosphore qui se retrouve dans les boues d'épuration. Ces boues riches en phosphore sont ensuite enfouies, incinérées ou utilisées comme engrais forestiers ou agricoles. Nous estimons que le recyclage de ces biosolides en engrais est la meilleure option pour l'environnement.

Des techniques nouvelles nous permettront dorénavant d'aller encore plus loin en matière de recyclage du phosphore et de boucler ainsi la boucle environnementale.

Dans le cadre d'un projet pilote, les Pays–Bas utilisent un procédé breveté tout récemment, le cristalacteur, qui permet d'extraire le phosphate de calcium des eaux usées. J'ai des échantillons de phosphate de calcium recyclé que je ferai circuler, si le président me le permet, avec un échantillon de phosphate naturel dont je parlerai sous peu.

Le phosphate de calcium est un bien précieux pour les producteurs de phosphate puisqu'il est semblable au phosphate naturel et peut donc servir à produire à répétition de l'acide phosphorique et d'autres phosphates. Albright & Wilson, au

[*Text*]

conducted pilot production, using this recycled calcium phosphate, to produce the world's first laundry detergent using a post consumer recycled ingredient, namely, sodium tripolyphosphate. This laundry detergent has been named Encore and we have a couple of boxes—empty boxes, I should point out—if anybody wants to take a look at them. These samples have been produced as a concept demonstration for producers, environmentalists, legislators, and consumers. Similar phosphorus recycling technologies are also being developed in Australia.

[*Translation*]

Royaume–Uni, a mené un projet pilote de production, à partir de phosphate de calcium recyclé, du premier détersif utilisant un ingrédient recyclé après consommation, à savoir le tripolyphosphate de sodium. Ce détersif s'appelle Encore; j'ai deux ou trois boîtes—des boîtes vides—auxquelles vous pourrez jeter un coup d'oeil, si vous le désirez. Ces échantillons ont été produits pour servir à des démonstrations s'adressant aux producteurs, aux écologistes, aux législateurs et aux consommateurs. Des techniques semblables de recyclage du phosphore sont aussi en voie d'élaboration en Australie.

• 0945

A phosphate is a phosphate whether it was originally in a detergent, a food, a human, or an industrial process. They can all be recycled using emerging technologies. In Sweden, Stockholm's water authority has told consumers to use phosphates in Stockholm because our modern sewage treatment plants are very good at removing the phosphates from detergents. They are not nearly as good at removing replacements for the phosphorus in the phosphorus–free detergents. As the earth's eleventh most abundant element, phosphorus cannot be synthesized or destroyed. However, it can be managed.

Un phosphate reste un phosphate, qu'il provienne d'un détersif, d'un aliment, d'un être humain ou d'un procédé industriel. Tous ces phosphates peuvent être recyclés grâce aux nouvelles techniques. En Suède, les responsables des services publics ont demandé aux consommateurs d'utiliser des phosphates parce que nos usines modernes de traitement des eaux usées éliminent très bien les phosphates des détersifs, mais très mal les substituts du phosphore dans les détersifs sans phosphore. Le phosphore est au onzième rang des éléments les plus abondants sur la terre. Eh, à ce titre, il ne peut être synthétisé ou détruit. Toutefois, il peut être contrôlé.

For any recycling and environmentally sustainable solution to be effective, there must be a market for the recycled output. The greater the demand for this output, the greater the recycling effort and ultimate environmental success. Because laundry detergents that contain phosphates are well known and understood, they are the most logical market for recycled phosphates. Although other builders have been used in recent years to replace phosphates, none of these are recyclable or as well understood.

Pour que le recyclage ou toute autre solution durable soit efficace, il faut un marché pour le produit de recyclage. Plus la demande de ce produit est grande, plus on a de chance de voir ces efforts de recyclage et de protection de l'environnement couronnés de succès. Puisqu'on connaît et qu'on comprend bien les détersifs contenant des phosphates, ces détersifs constituent le marché le plus logique pour les phosphates recyclés. Au cours des dernières années, on a utilisé d'autres renforçateurs pour remplacer les phosphates, mais aucun d'entre eux n'est recyclable ou aussi bien compris.

Should we discourage the use of a natural recyclable ingredient? We are doing this by limiting the level of phosphate in laundry detergent. We propose, therefore, that post consumer and post industrial recycled phosphate be exempted from current CEPA legislation. We believe that such a change will encourage laundry detergent manufacturers and consumers to use such a product and thus develop the market demand for recycled material.

Devrions–nous dissuader les gens d'utiliser un ingrédient naturel et recyclable? C'est ce que nous faisons en limitant le niveau de phosphate dans les détersifs. Par conséquent, nous proposons que le phosphate recyclé après consommation et après utilisation industrielle soit exempté de l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous sommes d'avis qu'un changement en ce sens encouragera les fabricants de détersifs et les consommateurs à utiliser ces produits, ce qui entraînera la création d'un marché pour le phosphate recyclé.

The benefits of such a program would be to send a message that chemical recycling is an important first step towards environmental sustainability, a reduction in the amount of sewage sludge occupying valuable landfill space, reduced incineration cost and ash byproduct, generation of revenue at sewage treatment plants, the creation of jobs in Canada both in construction and ongoing maintenance—the replacements for phosphates are not manufactured in Canada—a reduction of the mining of phosphate rock, to demonstrate Canada as a world leader in environmental leadership, and lastly, the provision of export opportunities for technology in recycled phosphates.

En outre, on indiquera clairement que le recyclage chimique représente un premier pas important vers la durabilité écologique, la réduction des quantités de boues d'épuration occupant de l'espace précieux dans les décharges, la diminution du coût d'incinération et des quantités de cendres produites par l'incinération, l'augmentation de revenus pour les usines de traitement des eaux usées, la création d'emplois au Canada dans le domaine de la construction et de l'entretien continue—les substituts des phosphates ne sont pas fabriqués au Canada—la réduction de l'exploitation des mines de phosphate naturel, la possibilité, pour le Canada, d'ouvrir la voie écologique sur la scène mondiale, et, enfin, des perspectives d'exportation intéressantes pour les techniques de recyclage des phosphates.

[*Texte*]

Canada's environmental choice program has a guideline for laundry detergents. Phosphates are recognized as environmentally acceptable and are permitted to be used in an amount no greater than that specified under the phosphorus control regulations. Unfortunately, in almost two years no products have been able to meet the overall requirements, and no products have been licensed to date. The environmental choice program has recently announced that the guideline for laundry detergents will be revised. We are confident that phosphates will continue to be recognized as key environmentally acceptable ingredients when compared with the alternatives.

We believe that incorporating recycled phosphates into an environmental choice laundry detergent will be a positive development for the environmental choice program and will promote a greater understanding of the role of phosphates in the environment. As local and global populations increase, there will be greater demand for improved water quality and an increase in the demand on sewage treatment facilities. Eventually, all waste water will have to be treated, and phosphates will always be a byproduct because of the natural phosphorus cycle. Recycling of phosphate closes the environmental loop and represents a truly sustainable solution.

Albright & Wilson has been in the phosphorus business since 1851 when we were pioneers in the production of phosphorus for the match industry. Since our entire business is based on phosphorus and its derivatives, we must remain as pioneers and we are committed to doing so. Recycling of phosphates is our next frontier, and we need your assistance. I believe that Canada is a logical choice to establish recycling capabilities. However, business opportunities and economic considerations will play heavily on future capital commitments.

[*Traduction*]

Le programme canadien Choix environnemental prévoit des lignes directrices en matière de détersifs. On reconnaît que les phosphates constituent un choix écologiquement acceptable, mais on ne permet leur usage que dans une mesure bien précise prévue dans les règlements sur le contrôle des phosphores. Malheureusement, depuis près de deux ans, aucun produit n'a pu répondre aux exigences d'ensemble, aucun produit n'a encore été approuvé. On a récemment annoncé qu'on passera en revue les lignes directrices concernant les détersifs du programme Choix environnemental. Nous sommes convaincus qu'on reconnaîtra que les phosphates sont des ingrédients importants du point de vue écologique et plus qu'acceptables lorsqu'on les compare aux substituts.

Nous estimons que l'inclusion de phosphate recyclé au détersif représentant un choix environnemental constituera un progrès pour ce programme et permettra de sensibiliser les gens au rôle des phosphates dans notre environnement. À mesure que la population augmentera, autant au niveau local qu'à l'échelle du globe, on exigera de l'eau de meilleure qualité et, du coup, on exercera une pression accrue sur les installations de traitement des eaux usées. Un jour, toutes les eaux usées seront traitées et il résultera toujours des phosphates de ce traitement en raison du cycle naturel du phosphore. Le recyclage de ces phosphates nous permettrait de boucler la boucle environnementale et constituerait une solution véritablement durable.

Albright & Wilson oeuvre dans le domaine du phosphore depuis 1951; à l'époque, nous étions les pionniers de la production du phosphore pour l'industrie de l'allumette. Depuis, nous avons axé toute notre entreprise sur le phosphore et ses dérivés et nous continuons de faire oeuvre de pionniers comme nous comptons le faire à l'avenir. Le recyclage du phosphate est notre prochain défi et, pour le relever, nous avons besoin de votre aide. Je crois que le Canada est l'endroit de choix pour la mise sur pied d'installations de recyclage du phosphate. Toutefois, les occasions d'affaires et les considérations économiques influeront sur nos décisions futures en matière d'engagement des capitaux.

• 0950

On behalf of Albright & Wilson, I would like to thank the committee for the opportunity to appear today. We look forward to the opportunity to participate further with regulatory authorities. Thank you very much.

Au nom de la société «Albright et Wilson», je tiens à remercier le comité de nous avoir offert l'occasion de témoigner aujourd'hui. Nous avons hâte de collaborer avec les organismes responsables de la réglementation. Merci beaucoup.

The Chairman: All right. Well, we have first down with questions,

M. Sauvageau suivi de M^me^ Kraft Sloan. À vous la parole.

Le président: Très bien. Nous passerons maintenant à la période de questions;

Mr. Sauvageau and then Mrs. Kraft Sloan. You have the floor.

M. Sauvageau: Je vais poser ma première question au monsieur de Albright & Wilson. Je vais vous demander d'être bref dans vos réponses parce que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour lire votre mémoire. Pouvez-vous m'expliquer en termes concrets pourquoi le gouvernement canadien a fait une réglementation sur les phosphates en 1972? Est-ce bien en 1972? Un autre groupe de témoins recommande que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement soit modifiée de manière à comprendre une catégorie de substances qui inclurait celles dont on soupçonne la toxicité; ces substances seraient réglementées en l'absence de preuves scientifiques concluantes. Êtes-vous d'accord là-dessus?

Mr. Sauvageau: I will ask my first question to the representative from Albright & Wilson. I will ask you to give me a brief answer because we really do not have much time.

I did not really have time to read your brief. Could you explain to me in concrete terms, why the Canadian government enacted regulation on phosphates in 1972? Was it in 1972? Another group of witnesses recommended that the Canadian Environmental Protection Act be amended to include a category of substances that would include those that are thought to be toxic; these substances would be regulated even though there would be no conclusive scientific evidence that they are toxic. Do you agree with that suggestion?

[*Text*]

Vous dites dans votre mémoire que les phosphates sont non toxiques. Donc, il n'y a pas de problèmes si c'est un produit non toxique. Je ne vois pas pourquoi il y a un problème là. C'est ma première série de questions. Je vous remercie.

Mr. Carter: First of all, the phosphates were regulated, as I said, in the early 1970s because they make algae grow as a fertilizer. They're a nutrient. What was happening in Lake Ontario and so on, most of the Great Lakes—actually, primarily Lake Erie—and some other lakes and rivers was that too much phosphorus was in the environment and too much algae was growing. Phosphates are not toxic. So the algae would grow, and toward the end of the growing season or toward the end of the summer, the algae would die. If too much algae died at once, when the algae decayed they took up all the oxygen, or most of the oxygen that was in the water, and as a result fish died.

The second problem with too much algae is that when they decay and rot, they smell. People on the lakefront obviously didn't like the odour associated with algae. That was really the history, and there was a need to develop legislation to control this. One factor was to control laundry detergents, but at the other and the most critical factor was that sewage treatment plants were then required to start implementing ways of removing phosphorus from the waste.

In terms of "toxic", we have not spent a lot of time addressing the technical issue of how to define toxicity. Our approach has been that anything that's inherently a fertilizer—and thousands of tonnes of fertilizer are used and spread on fields, and so on—can't by any definition be considered a toxic.

M. Sauvageau: Si c'est un produit non toxique, il n'est pas réglementé par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce produit relève d'une autre réglementation. De quelle façon pourrait–on régler cela dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? Je ne comprends pas. Excusez–moi.

Mr. Carter: In 1972 there was no such thing as CEPA. I believe that's true. When CEPA came into being, the phosphorus control regulations were brought under the control of CEPA. CEPA is the umbrella legislation that takes in the phosphorus control regulations, which are specific only to laundry detergent and only to phosphates. It does not attempt to control any of the other builders and their associated chemistry. It's strictly phosphates in laundry detergent. To be quite honest, we think those regulations have served their purpose and the time has come to re–evaluate them, given how much change has taken place since the 1960s and early 1970s.

M. Sauvageau: Je m'adresse maintenant à l'Association canadienne. S'il me reste du temps, je vais vous poser une autre question, monsieur.

• 0955

D'abord, je vois que vous faites beaucoup de place au volontariat dans votre exposé. Vous parlez même d'autoréglementation non axée sur la réglementation, d'un régime d'autoréglementation qui permettrait d'atteindre les

[*Translation*]

You point out in your brief that phosphates are non–toxic. Therefore there'd be no problem if this is a non–toxic product. I don't see why there would be a problem. This is my first series of questions. Thank you.

M. Carter: Tout d'abord, je dois signaler que les phosphates ont fait l'objet d'une réglementation, comme je l'ai signalé, au début des années soixante–dix parce qu'ils faisaient pousser les algues qui servaient d'engrais. Ils sont une substance nutritive. Ce qui s'est passé dans le lac Ontario et dans la plupart des Grands Lacs—enfin principalement dans le lac Érié—et certains autres lacs et rivières est qu'il y avait trop de phosphore et trop d'algues qui poussaient. Les phosphates ne sont pas toxiques. Les algues poussaient, et vers la fin de la saison de croissance ou la fin de l'été, les algues mouraient. S'il y avait trop d'algues qui mouraient au même moment, elles se décomposaient et absorbaient tout l'oxygène ou presque tout l'oxygène qui se trouvait dans l'eau, ce qui faisait mourir les poissons.

L'autre problème est que s'il y a trop d'algues lorsque ces algues se décomposent et pourrissent, elles sentent mauvais. Les gens qui vivaient le long du lac n'aimaient clairement pas cette odeur. C'est vraiment ce qui s'est passé, il a fallu élaborer des lois pour exercer un contrôle. Il fallait donc contrôler les détergents à lessive, mais également et c'est l'aspect le plus fondamental, on a à ce moment–là exiger des stations d'épuration des eaux usées qu'elles adoptent des méthodes afin de retirer les phosphores des eaux usées.

Nous n'avons pas vraiment consacré beaucoup de temps à la question technique que constitue la définition de la toxicité. Nous avons jugé que tout ce qui est fondamentalement un engrais—on utilise des milliers de tonnes d'engrais dans les champs, etc.—ne peut pas par définition être jugé toxique.

Mr. Sauvageau: If it's a non–toxic product, it is not regulated by the Canadian Environmental Protection Act. It comes under some other regulation. How can we solve the problem by amending the Canadian Environmental Protection Act? I don't understand. Excuse me.

M. Carter: En 1972, la LCPE n'existait pas. Je ne crois pas me tromper. Lorsque la LCPE a été adoptée, les règlements sur le contrôle des phosphores ont été assujettis à cette loi. La LCPE est la loi cadre dont relèvent les règlements sur le contrôle des phosphores, qui ne touchent que les phosphates et les détergents à lessive. On n'essaie pas de contrôler d'autres éléments et les produits chimiques qu'ils comportent. Il s'agit exclusivement des phosphates qu'on retrouve dans les détersifs à lessive. Pour être honnêtes, nous croyons que ces règlements ont permis d'atteindre l'objectif visé et que le temps est venu de les réévaluer, compte tenu des changements qui se sont déroulés depuis les années 60 et les années 70.

Mr. Sauvageau: My next question is for the Canadian Association. If I've got any time left, I will also ask you another question.

My first comment will be to say that I have noticed in your statement that you rely a lot on the members of the sector to do the right thing. You even mention self–regulation that would not depend on a regulation, a self–regulation regime that would

[*Texte*]

objectifs que vise l'examen. Vous citez en exemple les association de médecins et d'avocats. Je considère que c'est un exemple qu'il ne serait peut–être pas tout à fait bon de suivre. On sait qu'il y a des comités de déontologie. On pourrait parler de la police aussi. Ce n'est pas toujours ce que cela donne.

Je ne sais pas si c'est la traduction qui a fait un problème ici, mais on parle de «ce code d'éthique qui serait censé régir leur conduite». On parle de votre association avec un code d'éthique qui «serait censé. . .».

Ne pensez–vous pas qu'avec les problèmes qui peuvent nuire à la santé humaine, à l'environnement et aux écosystèmes, il est un peu risqué de vous permettre une autoréglementation qui serait censée, hypothétiquement, régler les problèmes?

Mr. Halton: If you look at self–regulation in the self–regulating professions, it has by and large worked, and worked quite effectively. We are all aware of very well–publicized and high–profile instances where it hasn't, but what we are not aware of are the many hundreds and thousands of cases where such an approach has worked.

We would suggest, however, that there is perhaps a requirement for back–drop legislation to support such a system. We would like to see legislation that focuses on defining objectives for the industry to accomplish, but without specifying how those objectives are met. Leave the industry the opportunity and the versatility and freedom to accomplish those objectives.

Mrs. Kraft Sloan: Thank you.

This question is directed to the chemical specialties association. In your brief you have stated that you have a lot of small firms, entrepreneurial concerns. I'm just wondering who the decision–makers are in your firms. You have entrepreneurs and you have scientists and technicians. Who would likely be the decision–makers? What kind of background would they have?

Mr. Halton: I would say it's probably a mixture, depending on the company. Basically the CEO is the ultimate decision–maker.

Mrs. Kraft Sloan: Right, and what kind of background does that CEO have?

Mr. Halton: It can be as varied as anybody's background. They can come from any walk of life.

Mrs. Kraft Sloan: I'm just following up on what Mr. Sauvageau had mentioned concerning the idea of the professional self–regulation. Who would be involved in that particular body, then?

Mr. Halton: I'm talking some way down the road. This is just the very germ of an initial idea, a suggestion of the way to go. You can envisage perhaps a public–interest body representing an industrial sector. That public–interest body would be composed of members of the industry, members of the public and other interested parties.

Mrs. Kraft Sloan: I guess I'm having trouble with the parallel you're drawing to a professional self–regulatory association such as the Canadian Medical Association, or engineers or something like that. When one takes a look at a

[*Traduction*]

enable us to reach the same goals as those put forward. You mention, for example, medical and legal associations. I think that that is an example that might not be quite the one to follow. We all know that there are ethics committees. We've also mentioned policing. The results are not always those that are expected.

I don't know if it was a translation problem, but there is reference to "this ethics code that would be supposed to regulate their activites". We're talking about your association and of a code of ethics that "would be supposed". . .

Do you not think that given the problems that could damage human health, the environment and ecosystems, that it's somewhat risky to allow you a self–regulation regime that would be supposed, hypothetically, to solve the problems?

M. Halton: Si vous étudiez le concept de l'autoréglementation dans les professions où le système existe, vous constaterez que ces régimes ont été relativement efficaces. Nous sommes tous au courant de cas où cela n'a pas fonctionné; il y a eu beaucoup de publicité à ce sujet. Mais ce que nous ne savons pas, c'est qu'il y a des centaines et des milliers de cas où l'autoréglementation a été fort efficace.

Nous disons simplement qu'il serait possible d'avoir en arrière–plan des mesures législatives qui viendraient appuyer ce système. Nous voudrions que le gouvernement adopte une loi qui porterait sur la définition des objectifs que devrait atteindre le secteur, sans préciser comment y parvenir. Donnez au secteur la chance et la marge de manoeuvre et la liberté nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Mme Kraft Sloan: Merci.

J'adresse ma première question au représentant du secteur des spécialités chimiques. Vous dites dans votre mémoire que vous représentez plusieurs petites entreprises. Je me demande qui sont les décisionnaires dans ces entreprises. Vous avez les entrepreneurs, et il y a également des scientifiques et des techniciens. Qui prendrait les décisions? Quelles sortes d'antécédents l'entrepreneur aurait–il?

M. Halton: Cela dépend de la compagnie. Habituellement les décisions sont prises par le PDG.

Mme Kraft Sloan: Bien, et quelles sortes d'antécédents un PDG a–t–il?

M. Halton: Cela varie, comme cela varie pour n'importe quel autre poste. Ils peuvent avoir n'importe quelles sortes d'antécédents.

Mme Kraft Sloan: Je reviens à ce que M. Sauvageau a dit quand on a parlé d'une autoréglementation professionnelle. Qui ferait partie de cette association dans ces circonstances?

M. Halton: Mais ce n'est pas pour demain. Il s'agit simplement d'une petite idée, d'une suggestion quant à la façon de procéder. Il pourrait par exemple s'agir d'un groupe de défense de l'intérêt public qui représenterait un secteur particulier. Ce groupe serait composé de représentants du secteur de l'industrie, du grand public et d'autres parties intéressées.

Mme Kraft Sloan: Je crois que j'accepte mal le parallèle que vous établissez avec une association d'autoréglementation professionnelle comme l'Association médicale canadienne, ou une association d'ingénieurs. Un professionnel est un

[*Text*]

professional, you are a professional because of a number of years of training and education within the discipline of that particular field in the ethic and understanding, and that's what a professional is. I guess I'm not clear as to how you could provide a membership of people who are coming from a variety of different kinds of backgrounds—they might be from the public, they might be from the industry—so I'm having trouble with that particular way of describing them.

• 1000

Mr. Halton: As we say, it is the germ of an idea. It is not fully developed, but it is within the realm of possibility to look at industrial members of a sector and perhaps even provide them down the road with appropriate training that would enable them to establish a kind of profession within that sector. I'm speculating here.

Mrs. Kraft Sloan: It sounds a little bit like the cart before the horse. I have problems with this. I'm a bit of a stickler sometimes, and when you talk about a profession, I'm talking about a profession in the true sense of talking about it, because the kinds of substances you're dealing with are things that can have a real impact on the natural environment and people's health.

I have another question for the other witnesses regarding fertilizer. Currently fertilizer is not regulated under CEPA. It is regulated by Agriculture Canada. I live near Lake Simcoe, and we have a lot of problems because of agricultural run-off and things like that. We also have a lot of problems with residential run-off into Lake Simcoe. I was wondering if you could comment about this act under Agriculture Canada, in terms of positive-negative aspects of managing fertilizer.

Mr. Carter: I think in overall terms the act doesn't deal so much with total quantities and management when the fertilizer is applied. I think the act is geared mainly towards making sure the guarantee claims are there, that you are meeting the nitrogen, phosphorus and potassium levels, and there is certain mandatory labelling that is required.

In terms of the overall management, I'm not aware of specific regulations that limit the use or quantities that are allowed into the environment. I don't really think it affects us the same way it affects laundry detergents, for example.

Mr. Lincoln: My first question is to the Canadian Manufacturers of Chemical Specialties Association. I read statistics from UNEP that the number of chemicals has increased in the last 50 years by over 3,500%. It is now 250 million tonnes of man-made chemicals and it doubles every seven to eight years. I was a little struck by your comment that your producers were in many ways using toxicity to protect the environment and people, and you give examples of pest control products, disinfectants, germicides, etc., soaps and detergents.

[*Translation*]

professionnel parce qu'il a une éducation et une formation particulières de plusieurs années dans un secteur particulier qui comprend bien des secteurs et le code déontologique qui l'entoure. C'est ce que l'on entend par professionnel. Je ne comprends donc pas vraiment comment vous pourriez accueillir comme membres des gens qui n'ont pas le même bagage, les mêmes connaissances ou les mêmes antécédents—il pourrait s'agir de représentants du secteur en question ou de membres du grand public—et c'est pourquoi je n'arrive pas vraiment à comprendre comment on peut les décrire comme des professionnels.

M. Halton: Comme nous le disons, ce n'est pour le moment qu'une proposition. On n'a pas encore réfléchi à fond à la question, mais il est toujours possible de regrouper les industriels d'un même secteur, de leur donner un jour la formation voulue qui leur permettra de se constituer en profession à l'intérieur du secteur. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

Mme Kraft Sloan: J'ai l'impression que c'est mettre la charrue avant les boeufs. Cela ne me satisfait pas complètement. Il m'arrive d'être un petit peu puriste, et quand vous me parlez d'une profession, sachez bien que de mon côté ce terme de profession prend toute sa valeur, car les substances auxquelles vous avez affaire peuvent parfois avoir des effets très réels sur l'environnement, la nature et la santé de la population.

J'ai une autre question à poser aux autres témoins, et qui concerne les engrais. En ce moment l'engrais n'est pas réglementé par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il s'agit d'une réglementation d'Agriculture Canada. Moi je vis près du lac Simcoe, et nous avons des tas de problèmes d'eau de ruissellement, etc., provenant des exploitations agricoles. Mais il y a également des problèmes de déversements provenant du secteur résidentiel et concernant toujours le lac Simcoe. J'aimerais savoir ce que vous pourriez nous dire de la loi, dans ses rapports avec la réglementation d'Agriculture Canada, et des conséquences positives ou négatives que cela peut avoir en matière de gestion des engrais.

M. Carter: De façon générale la loi ne traite pas des quantités totales d'engrais, ni de la façon dont celui-ci doit être utilisé. Elle exige surtout que l'on offre un certain nombre de garanties concernant les pourcentages d'azote, de phosphore et de potassium, et il y a un certain nombre de conditions fixées en matière d'étiquetage.

Mais, de façon générale, je ne connais pas de règlements précis limitant l'utilisation ou les quantités utilisées. Et je ne pense pas non plus que nous soyons aussi concernés que par exemple les fabricants de détergents à lessive.

M. Lincoln: Ma première question s'adresse à l'Association des chimistes manufacturiers canadiens de spécialités. D'après des statistiques du PNUE le nombre de produits chimiques s'est accru depuis 50 ans de plus de 3 500 p. 100. Cela représente maintenant 250 millions de tonnes de produits chimiques que nous produisons, chiffre qui double tous les sept ou huit ans. Vous avez dit par ailleurs qu'à bien des égards on utilisait la toxicité pour protéger l'environnement et la population, et vous avez cité les exemples des pesticides, des produits désinfectants, des antibiotiques, etc., des savons et des produits détergents. Cela n'a pas manqué de me frapper.

[*Texte*]

I suppose I am biased. I was born in the tropics, and there we got used to living with all kinds of insects, whereas here the tiniest little spider has to be eliminated. We can't even bear an ant crawling around. Don't you think we have far too many unknown chemicals in our environment already and that this idea of using toxicity to protect the environment. . .? When it was introduced, DDT was supposed to protect the environment and also protect people, but then we found out that it destroyed everything in its path. What is your reaction to that?

Mr. Halton: Let me give you some different kinds of examples. When these meetings are all over, we will all depart and make our way to a major international airport. How would we feel about using the bathrooms in that major international airport if we were aware that they were never disinfected, if chemicals were never used in that facility? I think we'd feel somewhat uncomfortable. I certainly would.

Yes, there are examples such as you give, where we have used materials to improve the environment and then discovered they were not quite doing the job or they were overdoing the job. But there are still many instances where we use chemicals to improve our environment. They are still doing the job and doing it well. They are still essential for our public health.

Mr. Lincoln: Isn't the difference between your example and my example the very reason why we need regulation to set this difference into law?

• 1005

You suggest a voluntary system, a voluntary approach, as a lot of industrial representatives have suggested. It appears to me that all the advances that previous people have talked about—acid rain, CFCs, the treatment of toxic waste—have come about because of regulations or international treaties, because there's always a black sheep like Tioxide.

I was interested in your idea, which has been referred to by my colleagues Mr. Sauvageau and Mrs. Kraft Sloan, of this voluntary professional body regulating itself. I want to ask you a question, because I know how these things work. I was part of one myself.

If such a body was formed and we carried the logic to its conclusion and we used law and medicine, etc., as examples, then would you pick the industry that is not conforming out of the fold just as we pick a lawyer or a doctor out? Are you prepared—

Mr. Halton: That would be the ultimate conclusion, yes. The industry is quite a way from that yet, but that would be the logical result.

Mr. Lincoln: In other words, I understand that if tomorrow you had this code of ethics, a Tioxide—I give this example because it has been convicted in the courts as public knowledge—could have been kicked out of the association for not conforming and then closed up.

[*Traduction*]

Je suppose que j'ai un point de vue un peu partial. Je suis né sous les tropiques, où l'on avait l'habitude de vivre en bonne intelligence avec toutes sortes d'insectes, alors qu'ici on est prêt à tuer la moindre petite araignée. On ne supporte pas la moindre fourmi. Ne pensez–vous pas que nous ayons trop de produits chimiques inconnus dans notre environnement, et que l'idée d'utiliser leurs propriétés toxiques pour protéger l'environnement. . .? Lorsque le DDT a fait son apparition, on parlait également de protection de l'environnement et de l'homme, pour ensuite devoir constater qu'il détruisait tout sur son passage. Qu'en pensez–vous?

M. Halton: Permettez–moi de vous citer quelques exemples assez différents. Après nos réunions ici, nous allons nous séparer et nous rendre à un grand aéroport international. Quel sentiment auriez–vous si l'on vous disait que les toilettes de ce grand aéroport ne sont jamais désinfectées, et que l'on n'utilise jamais de produits chimiques? Je crois que cela nous gênerait tous beaucoup. En tout cas cela me gênerait.

Il y a évidemment des exemples tels que celui que vous citez, où l'on a utilisé des produits dans l'idée d'améliorer la situation, pour ensuite découvrir que ces produits ne donnaient pas satisfaction, ou mêmes qu'ils étaient trop puissants. Mais il y a encore beaucoup de cas où nous utilisons des produits chimiques pour améliorer l'environnement. Et ils donnent satisfaction, de façon assez remarquable. Ces produits restent encore essentiels à notre santé publique.

M. Lincoln: La différence entre votre exemple et le mien n'est–elle pas précisément la justification du besoin que nous avons de réglementer, en faisant appel à la loi, ce genre de cas?

Comme beaucoup d'industriels déjà, vous proposez que ce soit l'industrie elle–même qui s'impose sa réglementation. Il me semble que tous les progrès qui ont jusqu'ici été évoqués—dans le domaine des pluies acides, des CFC, ou du traitement des déchets toxiques—sont précisément le fait de règlements ou de traités internationaux, nécessaires du fait qu'il y aura toujours une brebis galeuse, comme par exemple Tioxide.

Je m'intéressais à votre idée, à laquelle ont fait écho mes collègues, M. Sauvageau et M^me^ Kraft Sloan, d'un organisme professionnel qui déciderait lui–même de cette réglementation. Je sais comment cela fonctionne, j'ai moi–même participé à ce genre d'initiative, et j'ai une question à vous poser.

Supposons que cet organisme existe, et que nous en appliquions la logique jusqu'au bout, en utilisant par exemple le droit ou la médecine pour illustrer notre cas; seriez–vous prêts à incriminer telle ou telle entreprise qui ne respecte pas le règlement, comme cela se fait pour les avocats ou les médecins? Seriez–vous prêts. . .

M. Halton: Ce serait effectivement l'aboutissement de cette démarche. Notre secteur n'en est pas encore là, tant s'en faut, mais ce serait la conclusion logique.

M. Lincoln: Autrement dit, si vous vous dotiez demain de ce code déontologique, Tioxide—et je cite cet exemple parce qu'il y a eu une condamnation par la justice, et que c'est du domaine public—aurait pu être exclue de l'association pour n'avoir pas respecté la déontologie, puis fermer.

[*Text*]

Mr. Halton: We're hypothesizing here.

Mr. Lincoln: So the industry would be closed up by its partners.

Mr. Halton: I am not saying it would be closed up, because we don't—

Mr. Lincoln: No, but it could. A lawyer or a doctor is stopped from practising. He's expelled, so he can't practise. He loses his licence.

Mr. Halton: That is one option.

Mr. Lincoln: That's very interesting.

May I put one last question to the Albright & Wilson representative. What you're suggesting, really, if I understand you right, is that under the phosphorus regulation that was incorporated into CEPA, we should lift or abolish the ceiling of 2.2% in laundry detergents to favour recycling so that there will be no ceiling.

Mr. Carter: We would love it if the committee would put—

Mr. Lincoln: Excuse me, I would like to finish. If I understand you, you don't agree with the Netherlands approach of taking the calcium phosphate out of the sewage.

Mr. Carter: In answer to your first question, if the phosphorus control regulations were to be eliminated, then from our point of view that would be absolutely ideal in that it would drive the entire process, and of course that means we could sell more product into all laundry detergent.

Our specific request has been to exempt only post–consumer and post–industrial recycled phosphorus at this point. In other words, we're trying to get phosphate recycling to be a reality, hopefully, in Canada, and to do that by in effect exempting post–consumer and post–industrial recycled phosphate would give us a tremendous shot in the arm to get into that in a big way and to commit capital to that.

On your second question, I hope I didn't leave that impression with everybody regarding the Netherlands. Yes, we absolutely support the precipitation of calcium phosphate at sewage treatment plants. As a phosphate producer, we are willing to purchase that calcium phosphate, because in effect our raw material, phosphate rock, is an impure form of calcium phosphate. So instead of having it mined out of the ground, we would like to buy that calcium phosphate. There has been some discussion that it's a purer form than phosphate rock. So, yes, we support that.

Mr. Adams: Mr. Halton, I'd like to go back to the business of self–regulation, because you can tell from the questions that we're very interested in it.

People often point out that in Canada manufacturing companies of fewer than 100 people rarely have an engineer, whereas in Japan manufacturing companies with fewer than 100 employees usually have an engineer. I'm sure one reason for that is really quite simple.

[*Translation*]

M. Halton: Nous sommes en train de nous livrer à des conjectures.

M. Lincoln: L'entreprise serait fermée par ordre de ses homologues.

M. Halton: Je ne parle pas de fermeture, car nous ne voulons pas. . .

M. Lincoln: Non, mais ce serait possible. On empêche bien un avocat ou un médecin de continuer à exercer. Il est rayé de son ordre, et ne peut plus exercer. Il en perd le droit.

M. Halton: C'est donc effectivement une possibilité.

M. Lincoln: Et c'est tout à fait intéressant.

Je poserai ma dernière question au représentant de Albright & Wilson. Ce que vous dites, en réalité, si je vous comprends bien, c'est que la réglementation sur le phosphore contenue dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement devrait permettre de supprimer le plafond de 2,2 p. 100 imposé en matière de détergents à lessive, pour permettre le recyclage; plus de limite supérieure.

M. Carter: Nous serions ravis si le comité proposait. . .

M. Lincoln: Excusez–moi, je voudrais d'abord finir. Si je vous comprends bien, vous n'êtes pas d'accord avec la façon de procéder des Néerlandais, qui vont chercher le phosphate de calcium qui se trouve dans leurs eaux usées.

M. Carter: Je vais répondre à votre première question d'abord: si la réglementation concernant le phosphore était supprimée, ce serait de notre point de vue tout à fait idéal, puisque cela permettrait de relancer tout le processus, et en même temps ferait monter nos ventes de produits utilisés dans les détergents à lessive.

Ce que nous avions demandé, de façon plus précise, c'était qu'en soit dispensé le phosphore recyclé après consommation ou usage industriel. Ce que nous voulons, c'est que le recyclage du phosphate soit une réalité, au moins au Canada, et en faisant bénéficier de ce type d'exemption le phosphate recyclé, après consommation ou usage industriel, nous irions dans le sens d'une relance de cette industrie, qui pourrait à nouveau investir.

Pour votre deuxième question, j'espère que je n'ai pas donné cette impression à tout le monde; je veux parler des Néerlandais. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette opération de précipitation du phosphate de calcium dans les usines de traitement des eaux usées. Comme producteur de phosphate nous sommes prêts à acheter ce phosphate de calcium, puisque de toute façon notre matière première, le minerai de phosphate, est du phosphate de calcium impur. Au lieu donc de le faire extraire du sous–sol, nous serions prêts à l'acheter sous cette forme. On en a discuté, en faisant notamment remarquer que c'était une forme plus pure que le minerai de phosphate. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec cette façon de procéder.

M. Adams: Monsieur Halton, j'aimerais revenir à la question de la déontologie; vous pouvez donc constater, d'après les questions que nous posons, que cela nous intéresse beaucoup.

Des gens nous font souvent remarquer que les entreprises canadiennes de moins de 100 employés disposent rarement d'un ingénieur, alors qu'en général au Japon c'est le contraire. Il y a certainement à cela une raison bien simple.

[*Texte*]

Actually, for the production of these manufactured products you don't need an engineer. I could well imagine, though, that in this industry—and you gave this nice description of it, the small companies, and so on, how they're run—in fact for many of your products it must be quite easy to produce them in very, very large quantities, and you don't need either technical or scientific people to do so. In other words, once the thing is set up and designed, you need people you can call in from time to time.

Now, going back to that, my colleague asked the same question: is that a true representation of your members, that you have these companies that can produce very simply vast quantities of these products, and they have fairly limited technical supervision, or whatever?

Mr. Halton: No. I think even the very small companies have quite a bit of technical supervision, particularly with respect to the quality control of their product. They nearly all have some kind of technical lab, at least to monitor quality control.

In terms of overviewing the overall operation, there's nearly always somebody with technical expertise in charge of doing that. Vast quantities of materials are generally not produced unless it happens to be a particularly large manufacturer in our association.

Mr. Adams: When these quantities are produced, and you have the lab and the checks, are the day-to-day decisions being made by—I'm not being at all demeaning—people without professional qualification?

Mr. Halton: Day-to-day decisions without technical qualifications... You have all kinds of day-to-day decisions. You have day-to-day decisions on marketing strategies and what have you, which would not require technical people.

Mr. Adams: I meant decisions that relate to material going into the lab.

Mr. Halton: Yes. You have to have somebody there making decisions with respect to how much of chemical A is going into vat B and how much chemical C is going in there, so you get the right product ingredient mix at the beginning to get what you want at the end. People are there to do that. It's not automatic. It's not an automated process.

Mr. Adams: Mr. Carter, I am afraid I don't know as much as I should about part III of CEPA, but I'm told that the focus has been on laundry detergents, so I know you've been addressing it. By the way, I felt that you made your point. You made it yourself, you made it in here about the recycling very, very well. So I'm not going to follow up on that.

It's been suggested to us that the focus in the regulations under part III on laundry detergents might well have been too narrow and that in fact phosphates come from other areas. I just wonder if you'd care to comment on that.

[*Traduction*]

• 1010

En fait, on n'a pas besoin d'un ingénieur pour produire ces articles manufacturés. Il se pourrait fort bien, en revanche, que cette industrie—et vous en avez donné cette bonne description, les petites entreprises, etc., la façon dont elles sont dirigées—en fait, dans le cas d'un bon nombre de vos produits, il doit être assez simple de les produire en très grande quantité, et on a besoin aussi de personnel technique ou scientifique pour y arriver. Autrement dit, une fois la conception et la mise en place assurées, il suffit de pouvoir faire venir des gens de temps à autre.

Pour revenir là-dessus, mon collègue a posé la même question: est-ce là une description fidèle de vos membres, à savoir que ce sont des entreprises qui peuvent fabriquer très simplement de grandes quantités de ces produits, et qu'on n'y assure qu'une supervision technique assez limitée?

M. Halton: Non. Même dans les très petites entreprises, la supervision technique est assez importante, surtout en ce qui a trait au contrôle de la qualité des produits. Elles ont presque toutes un laboratoire technique quelconque, au moins pour vérifier la qualité.

Pour ce qui est de la supervision de l'ensemble des opérations, on la confie presque toujours à quelqu'un qui a une expertise technique. De façon générale, on ne produit pas de grandes quantités de matériaux, à moins que notre association ne compte un manufacturier particulièrement important.

M. Adams: Quand vous produisez ces grandes quantités de matériaux, que vous avez le laboratoire et les vérifications, les décisions courantes sont-elles prises par—et je ne fais pas ici un jugement de valeur—par des gens qui n'ont pas de qualifications professionnelles?

M. Halton: Les décisions courantes qui ne nécessitent pas de qualifications techniques... On prend couramment toutes sortes de décisions. On prend des décisions courantes sur des stratégies de commercialisation et je ne sais quoi, ce qui ne nécessite pas de personnel technique.

M. Adams: Je pensais à des décisions portant sur le matériel acheminé au laboratoire.

M. Halton: Oui. Il faut qu'il y ait là quelqu'un qui prenne des décisions quant à la quantité de substance chimique A à mettre dans la cuve B et quant à la quantité de substance chimique C qui va ailleurs, afin qu'on ait au départ le bon mélange d'ingrédients pour obtenir le produit voulu. Des gens sont là pour le faire. Cela ne se fait pas automatiquement. Le procédé n'est pas automatisé.

M. Adams: Monsieur Carter, j'ai bien peur de ne pas connaître aussi bien que je le devrais la partie III de la LCPE, mais on me dit que l'attention a porté sur les détergents à lessive, et je sais donc que vous vous êtes penchés sur la question. Soit dit en passant, j'estime que vous avez bien exposé votre point de vue. Vous l'avez fait vous-même, ici, à propos du recyclage, et c'était très bien. Je ne vais pas y revenir.

On nous a laissé entendre que le règlement établi en vertu de la partie III, portant sur les détergents à lessive, serait peut-être restrictif, car, en fait, des phosphates proviennent aussi d'ailleurs. J'aimerais que vous nous en parliez.

[*Text*]

Mr. Carter: I think the decision back in 1970. . . Don't forget these regulations were really being drafted and talked about, and threatened I guess, in the late 1960s. Back then nobody thought about recycled phosphates and nobody really talked about life–cycle analysis and so on. So I think there's been a dramatic paradigm shift in thinking and attitude.

At that time, I think government authorities and politicians were under a great deal of pressure to do something. To hit laundry detergents. . . Everybody uses a laundry detergent, so it was very public, very high profile, and that was deemed to be a suitable enough action at that time.

Mr. Adams: Mr. Chair, my understanding is that it was supposed to deal with nutrients of all sorts, and what we're talking about is your product, which is the laundry detergents.

Mr. Carter: Well, it wasn't intended to deal with all nutrients. It was only specifically towards phosphorus. What we're now saying and part of our message is that if you're going to look at nutrients in general or going to look at laundry detergents as pollutants, you can't just pick at one substance and say we're going to control phosphorus.

I think in today's thinking that if you're going to look at the product, you should look at the whole product and the effect of the replacement. How much has gone into studying the replacement materials that have replaced phosphates? What's their environmental impact?

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: For your information, Mr. Carter, the legislation refers to nutrients.

Mr. O'Brien, followed by Mr. Finlay, please.

• 1015

Mr. O'Brien: Mr. Halton, I hear you calling for voluntary compliance. Others may disagree, but to me the need for national standards is a given in this area of the environment. If you accept that, what role do you see the provinces playing? I guess not an enforcement role if it's voluntary compliance. What role would they play, an inspection role?

I'm not sure if you can help me there.

Mr. George Newbery (Chairman of the Board, Canadian Manufacturers of Chemical Specialties Association): Mr. O'Brien, CMCS was very, very much involved in this process described in the submission, the Ministerial Advisory Council on Chemicals. That in fact is an Ontario government initiative. It's a joint initiative of the Ontario Ministries of Economic Development and Trade and Environment and Energy.

Let me just tell you there are three executive members on the steering committee of MACC. Another three directors are involved in the task forces of MACC. It's a very big effort. And it's not industry driven. It's a joint industry–labour–government initiative. Let me make that clear.

[*Translation*]

M. Carter: Je pense que la décision prise en 1970. . . N'oubliez pas que c'est à la fin des années soixante qu'on a vraiment rédigé et discuté de cette réglementation, qu'on l'a en quelque sorte annoncée, si je peux dire. À cette époque, personne ne pensait aux phosphates recyclés, personne ne parlait vraiment d'analyse de cycle de vie. J'estime donc qu'il y a eu un véritable bouleversement des mentalités et des attitudes.

À cette époque, d'énormes pressions s'exerçaient sur les autorités gouvernementales et la classe politique pour qu'on fasse quelque chose. Visez les détergents à lessive. . . Comme tout le monde s'en sert, la question était vraiment très publique, tout à fait d'actualité, et on avait alors estimé que c'était la chose à faire.

M. Adams: Monsieur le président, je crois savoir qu'on était censé traiter des nutriments de toutes sortes, et voilà qu'on parle d'autres produits, c'est–à–dire des détergents à lessive.

M. Carter: On n'était pas censé traiter de tous les nutriments. Il n'était spécifiquement question que du phosphore. Ce que nous disons maintenant, c'est que si l'on doit examiner l'ensemble des nutriments ou considérer les détergents à lessive comme des polluants, on ne peut retenir qu'une seule substance et dire qu'on va contrôler le phosphore.

Selon la façon dont on approche aujourd'hui la question, si l'on doit examiner le produit, on doit examiner l'ensemble du produit et l'incidence du substitut. Jusqu'à quel point a–t–on étudié les substituts qui ont remplacé les phosphates? Quel est leur effet sur l'environnement?

M. Adams: Merci, monsieur le président.

Le président: Pour votre information, monsieur Carter, la loi traite des nutriments.

Monsieur O'Brien, suivi par M. Finlay.

M. O'Brien: Monsieur Halton, je vois que vous souhaitez l'observation volontaire. On peut ne pas être d'accord, mais il me semble évident qu'il doit exister des normes nationales dans ce domaine de l'environnement. Si c'est aussi votre avis, quel rôle les provinces devraient–elles jouer? Sans doute pas un rôle de mise en application s'il y a observation volontaire. Alors quel rôle joueraient–elles? Un rôle d'inspection?

Je ne suis pas sûr que vous puissiez répondre à cette question.

M. George Newbery (président du conseil d'administration, Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques): Monsieur O'Brien, l'association a grandement participé aux travaux du Conseil consultatif ministériel sur les substances chimiques dont il est question dans le mémoire. Il s'agit en réalité d'une initiative du gouvernement de l'Ontario. C'est une initiative commune des ministères ontariens du Développement économique et du Commerce ainsi que de l'Environnement et de l'Énergie.

Je vous dirai simplement que le comité directeur de l'association compte trois directeurs généraux. Trois autres directeurs font partie des groupes de travail de l'association. C'est un effort très important. Il n'est pas l'apanage de l'industrie. C'est une initiative commune de l'industrie, des travailleurs et du gouvernement. Je tiens à le préciser.

[*Texte*]

Nevertheless, although it's an Ontario government initiative, the concepts or the principles being dealt with are felt to be broad enough that they can and should be expanded to cover the national scene. There's a whole MACC report in its final stages of preparation. It has not yet been made. But definitely key issues that are going to come out of this report are such things as harmonization within Canada and within the North American framework.

Mr. O'Brien: Who sets the national standards?

Mr. Newbery: National standards must be set by all the stakeholders involved. That includes industries, governments, publics—and I mean "publics"—

Mr. O'Brien: Now you pluralize it and say "governments". Yet I heard you calling for—

Mr. Newbery: That's correct.

Mr. O'Brien: —the need to deal with one government. If you want to deal with one government—

Mr. Newbery: I think the standards themselves can be developed by a consultative process involving all those stakeholders.

Mr. O'Brien: Well, you've confused me. If you want to deal with one government, and if you would concede the need for national standards, which I hope you would, it would seem to me obviously the national government, the federal government, ought to set those standards. I thought that was a given.

Mr. Newbery: I have difficulty in arguing with you on that. I think I personally would agree on that as well. But the fact remains, where there are laws and standards, they must be complied with. I'm talking on a broad—

Mr. O'Brien: I appreciate that. I accept your taking that as a given. I still would like to know what role you see for the provinces. If we accept that the national government sets national standards, what role do the provinces play?

Mr. Newbery: The provinces have participated in the Canadian Council of Ministers of the Environment, the efforts that have taken place. The provinces, like the federal government, are definitely stakeholders in this issue and should have a voice, a role to play, in developing those standards.

But I agree with you we don't want ten, eleven, twelve or whatever different standards. It just becomes unworkable and it is definitely counter to any form of. . .

Mr. Finlay: There's a sentence in the brief from the Canadian Manufacturers of Chemical Specialties, on page 4, that particularly interests me, sir.

You say you believe comparative risk assessment is a powerful tool for putting risk in perspective and for applying appropriate priorities for action. They're fine words. I wonder whether some of the other witnesses we've heard might not suggest that comparative risk assessment is a long, drawn–out process that may well put risk in perspective far too late for there to be any effective action.

[*Traduction*]

Néanmoins, bien qu'il s'agisse d'une initiative du gouvernement de l'Ontario, les concepts ou les principes dont il est question sont réputés être suffisamment larges pour pouvoir et devoir même être étendus à l'échelle nationale. On met la dernière main à un rapport complet de l'association. Il n'est pas encore prêt. Mais les grandes questions abordées dans ce rapport incluront notamment l'harmonisation à l'intérieur du Canada et dans le contexte nord–américain.

M. O'Brien: Qui fixe les normes nationales?

M. Newbery: Elles doivent être fixées par toutes les parties intéressées. C'est–à–dire les industries, les gouvernements, les publics—et je veux bien dire les «publics». . .

M. O'Brien: Vous employez maintenant le pluriel et dites «les gouvernements». Pourtant je vous ai entendu parler de. . .

M. Newbery: C'est juste.

M. O'Brien: . . . de la nécessité de faire affaire avec un gouvernement. Si vous voulez faire affaire avec un gouvernement. . .

M. Newbery: Je pense que les normes en tant que telles peuvent être énoncées au cours d'un processus de consultation faisant appel à tous ces intéressés.

M. O'Brien: Je ne vous suis plus. Si vous voulez traiter avec un gouvernement, et si vous pouvez reconnaître la nécessité d'établir des normes nationales, ce sur quoi je compte, il m'apparaît très évident que le gouvernement national, le gouvernement fédéral, devrait être responsable de l'établissement de ces normes. Je pensais que c'était entendu.

M. Newbery: Il m'est difficile de vous contredire à ce sujet. Je pense que je serais personnellement d'accord là–dessus. Il n'en reste pas moins que, là où il existe des lois et des normes, il faut s'y conformer. Je parle au sens large. . .

M. O'Brien: Je vois. J'accepte que vous le teniez pour acquis. J'aimerais néanmoins savoir quel rôle vous attribueriez aux provinces. Si l'on accepte que le gouvernement fédéral fixe des normes nationales, quel rôle les provinces joueraient–elles?

M. Newbery: Les provinces ont participé au Conseil canadien des ministres de l'Environnement, aux efforts qu'on a déployés. Les provinces, tout comme le gouvernement fédéral, ont certainement un intérêt dans ce dossier et devraient avoir voix au chapitre, un rôle à jouer, dans l'élaboration de ces normes.

Je pense quand même comme vous que nous ne voulons pas d'une dizaine, d'une douzaine ou de je ne sais combien de normes différentes. Leur application devient impossible, et c'est certainement contraire à toute forme de. . .

M. Finlay: J'ai relevé une phrase très intéressante dans le mémoire de l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques, à la page 4.

Vous dites croire que l'évaluation des risques comparatifs est un excellent outil pour mettre les risques en perspective et définir comme il se doit les mesures à prendre en priorité. Ce sont là de belles paroles. Je me demande si certains des autres témoins que nous avons entendus ne diraient pas quant à eux que l'évaluation des risques comparatifs est un long et laborieux processus où l'on peut fort bien mettre les risques en perspective bien trop tard pour prendre des mesures efficaces.

[*Text*]

I wonder whether you'd comment, please, on what comparative risk assessment involves and what kind of time lines you envisage.

[*Translation*]

Pourriez–vous, s'il vous plaît, nous dire ce que suppose l'évaluation des risques comparatifs et à quel échéancier vous songez?

• 1020

Mr. Halton: If you were to do it on an independent basis, looking at just one chemical and conducting a risk assessment or a risk analysis that is comparative, I don't think this would take any more than a few weeks to accomplish, just for one chemical. Even for chemicals that are quite well known and on which the data base is large, you could come to some comparison about its comparative risk fairly quickly. If you were going to invest large sums of money in controlling the risk without knowing to what degree it is a risk, then I think this is well balanced by investing a little bit of time up front to do the risk analysis.

M. Halton: S'il fallait le faire de façon indépendante, en examinant un seul produit chimique et en effectuant une évaluation ou une analyse comparative des risques, je pense que cela prendrait quelques semaines au maximum. Même s'il s'agit de produits chimiques qui sont assez bien connus et qui font l'objet d'une importante base de données, on pourrait établir assez rapidement le risque qu'ils représentent par rapport à d'autres produits. Si l'on veut consacrer des fonds importants au contrôle des risques sans savoir à quel point le produit est dangereux, je pense qu'il serait prudent de commencer par une analyse des risques.

Mr. Finlay: How does this relate, Mr. Halton, to the fact that there's something like 20,000 chemicals used in Canadian industry, maybe three times that amount in North American industry generally, and in Europe even higher? We've managed to deal with 44 so far. Are we not doing this? Even a few weeks. . .for 20,000 it is going to take us about 300 years, isn't it?

M. Finlay: À cet égard, monsieur Halton, que pensez–vous du fait qu'il y a quelque 20 000 produits chimiques utilisés dans l'industrie canadienne, peut–être trois fois plus en Amérique du Nord, et même plus en Europe? Jusqu'ici, nous avons réussi à en évaluer 44. Ne le faisons–nous pas? Même en quelques semaines. . . pour évaluer 20 000 produits, il nous faudra 300 ans, n'est–ce pas?

Mr. Halton: Yes. This is the way the legislation is set up, so that you have to evaluate chemicals on a chemical–by–chemical basis. I'm not saying that's right, but that's the way the legislation is established right now.

M. Halton: Ainsi le veut la loi; on ne peut évaluer qu'un produit à la fois. Je ne dis pas que c'est une bonne chose, mais telles sont les dispositions de la loi actuelle.

Mr. Finlay: How does comparative risk assessment change that?

M. Finlay: L'évaluation comparative des risques peut–elle remédier à la situation?

Mr. Halton: It doesn't. But it allows you to assign priorities to those chemicals you have assessed. Of these 44 that we have assessed, which ones should we put our money behind and which ones should we let go—because they're really not that much of a risk when you get right down to it. Does that make it a little clearer?

M. Halton: Non. Toutefois, elle permet d'établir des priorités en ce qui concerne les produits évalués. Sur les 44 produits que nous avons évalués, nous pouvons ainsi déterminer ceux pour lesquels nous devons investir et ceux que nous devons laisser tomber—car, en réalité, ils ne sont pas vraiment dangereux. Comprenez–vous un peu mieux?

Mr. Finlay: It does, but it doesn't get us very far towards 20,000.

M. Finlay: Oui, mais cela ne nous avance pas beaucoup par rapport aux 20 000 produits à évaluer.

Mr. Halton: I agree. It doesn't.

M. Halton: Vous avez raison.

Mr. Finlay: Mr. Chairman, I want to ask Mr. Carter something from page 3. The brief uses the words "other builders". What's the meaning of that term?

M. Finlay: Monsieur le président, permettez–moi de poser une question à M. Carter sur la page 3. Dans le mémoire, on parle des «autres adjuvants». Que signifie ce terme?

Mr. Carter: A builder is something that in general goes into a cleaner—in this case laundry detergent—and it usually performs many functions. It buffers or provides the right pH for clothes to become in the optimum range from. . .clean. Buffers traditionally tie up calcium and magnesium that cause hard water and make the surfactant, the cleaning ingredient, ineffective. By using a builder, the surfactant that's used, the detergent. . .you can use less soap to get the same degree of cleanliness. All laundry detergents today still use a builder of some sort to help the formulation and the cleaning performance.

M. Carter: Un adjuvant est une substance que l'on utilise dans la fabrication d'un produit de nettoyage—en l'occurrence un détergent à lessive—et qui joue souvent de nombreux rôles. Il sert de tampon ou il établit le pH qui convient pour assurer la propreté optimale du linge. Habituellement, le tampon relie le calcium et le magnésium qui sont responsables de la dureté de l'eau et neutralisent le surfactif, c'est–à–dire l'ingrédient qui assure le nettoyage. En utilisant le tampon, le surfactif, le détergent. . . on peut utiliser moins de savon pour obtenir le même degré de propreté. De nos jours, tous les détergents à lessive contiennent encore un tampon quelconque qui contribue à la formulation et à la propreté du linge.

Mr. Finlay: But so far phosphate is the most recyclable of these builders.

M. Finlay: Mais jusqu'ici le phosphate est le plus recyclable de ces tampons.

[*Texte*]

Mr. Carter: To our knowledge it is the only one that is recyclable.

Mme Guay: Monsieur Carter, vous avez parlé des phosphates. C'est quelque chose qui nous inquiète beaucoup. Vous parliez de réglementation. Comment les phosphates sont–ils réglementés ailleurs dans le monde? Entre autres, vous pourriez nous parler des États–Unis. Quelle est la réglementation?

Mr. Carter: Yes, certainly. The United States took a different approach from Canada in terms of regulations. They did it on a state–by–state basis, and most of the states around the Great Lakes have some form of phosphorus control regulation in laundry detergents. The International Joint Commission group back in the early 1970s and late 1960s really drove part of Canada's need to regulate phosphates.

Approximately 40% of the population of the United States has some sort of control on phosphorus in laundry detergents. In some cases it's a total outright ban on phosphates in laundry detergents. In other states it's restricted to 8.7% phosphorus, or approximately four times the amount we're allowed in Canada. EPA is currently evaluating... We've also made presentations to the EPA, and they are extremely excited about, and receptive to, the idea of phosphate recycling.

• 1025

But to restate, for approximately 40% of the U.S. population, their laundry detergents are controlled or affected to some degree by phosphate research.

The Chairman: On behalf of the committee, let me thank Mr. Halton and Mr. Carter for their stimulating presentations this morning. As a footnote from the chair, might I add that those who believe, as has been indicated this morning, that modern sewage treatment plants are very effective or very good, while I do not deny they're striving to do that, here in Metro Toronto a lone active plant located on the waterfront in east Toronto and operated by Metro... In order to ensure the neutrality, so to speak, of the effluents after treatment, before they are discharged into Lake Ontario—and I'm referring to liquid effluents—it is necessary to use daily a tonne and a half of chlorine. This is one kilometre from the water purification plant further east.

I'm not linking the two operations. I'm only saying that while we want to have modern sewage treatment plants operating at their best, there you have management of chemicals on a daily basis that is rather worrisome. However, this is not in the form of a question. I use the prerogative of the chair to put it on record as an observation.

I found your input this morning extremely helpful, as was that of the Lambton Industry Society. Again, I would like to thank you for your readiness to appear and the information you have provided this committee.

This committee will adjourn for five minutes to stretch legs and make phone calls.

• 1027

[*Traduction*]

M. Carter: En effet, à notre connaissance, c'est le seul tampon qui soit recyclable.

Mrs. Guay: Mr. Carter, you have talked about phosphates. It is a great concern for us. You also talked about regulation. How are phophates regulated elsewhere in the world? Among other jurisdictions, could you talk about the United States? What is the regulation in that country?

M. Carter: En matière de réglementation, les États–Unis ont adopté une démarche différente de celle du Canada. Chaque État a ses propres règlements, et la plupart des États de la région des Grands Lacs ont adopté des règlements sur le contrôle du phosphore dans les détergents à lessive. À la fin des années soixante et au début des années soixante–dix, la Commission mixte internationale a vraiment incité le Canada à réglementer l'usage des phosphates.

Près de 40 p. 100 des citoyens américains sont assujettis à un contrôle quelconque du phosphore dans les détergents à lessive. Dans certains cas, il y a une interdiction totale des phosphates dans les détergents à lessive. Dans d'autres États, on limite la teneur en phosphore à 8,7 p. 100, soit environ quatre fois le niveau permis au Canada. Actuellement, l'EPA est en train d'évaluer... Nous avons présenté des mémoires à l'EPA, qui est très emballée par l'idée de recycler les phosphates.

Disons une fois de plus que pour 40 p. 100 environ de la population des États–Unis, les détergents à lessive sont contrôlés ou touchés d'une manière ou d'une autre par la recherche sur les phosphates.

Le président: Au nom des membres du comité, je tiens à remercier M. Halton et M. Carter pour leur témoignage stimulant de ce matin. En guise de conclusion, permettez–moi d'ajouter que, même si d'aucuns ont indiqué ce matin que les usines modernes de traitement des eaux usées sont très efficaces ou très bonnes—elles font certainement des efforts dans ce sens—ici, à Toronto, l'unique usine en activité, qui est située au bord de l'eau, dans l'est de la ville, et qui est exploitée par la municipalité... Afin d'assurer la neutralité, pour ainsi dire, des effluents après le traitement, et avant qu'ils ne soient déversés dans le lac Ontario—je parle des effluents liquides—il est nécessaire d'utiliser chaque jour une tonne et demie de chlore. Cela se passe à un kilomètre de l'usine de purification d'eau, située plus à l'est.

Je ne fais pas de lien entre les deux exploitations. Je dis simplement que, même si nous voulons que les usines de traitement des eaux usées fonctionnent le mieux possible, la gestion quotidienne des produits chimiques est assez préoccupante. Je précise cependant que je ne suis pas en train de poser une question. J'exerce mes prérogatives de président pour formuler cette observation aux fins du procès–verbal.

Messieurs, votre témoignage ce matin a été extrêmement utile, de même que celui de la Lambton Industrial Society. Une fois de plus, je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître dans de brefs délais et de nous avoir fourni tous ces renseignements.

Je déclare la séance suspendue pour cinq minutes, le temps de nous détendre les jambes et de faire quelques appels téléphoniques.

[*Text*] [*Translation*]

• 1051

The Chairman: At this point we invite, from the Toronto Public Health Department, Ms Jeanne Jabanoski, coordinator in environmental education, and Barbara McElgunn, who is the health liaison officer from the Learning Disabilities Association of Canada.

Welcome to the committee. We invite you to make a short presentation so as to permit as broad a range of questions as possible. Who would like to go first? Ms McElgunn.

Ms Barbara McElgunn (Health Liaison Officer, Learning Disabilities Association of Canada): I will read from my brief, and I don't exactly know, Mr. Chairman, how long it will take. I'll try to get through it very quickly. I want to just highlight it. I will not read the executive summary.

I am pleased to have this opportunity to be heard on the review of the Canadian Environmental Protection Act. I would like to give you a few minutes of background to help you understand why we are here.

My name is Barbara McElgunn, as you know, and I am health liaison officer of LDAC. I also serve on the research committee of LDA America and have represented LDA America and a number of EPA scientific and policy workshops, sometimes as an observer and once as a participant.

This year I attended an historic national symposium entitled Preventing Childhood Exposure to Environmental Hazards: Research and Policy Issues. It brought together in Washington scientists, policy–makers, and advocates. Two pervading themes of that day were the unique vulnerability of children to toxicants and the need to consider children when assessing risk and when setting limits on toxicants in drinking water, air, and other exposure media, which is not presently being done.

The NINCDS in the United States has estimated that brain–based learning disabilities affect a really large number of the population, 10% to 15%. In that and around that is included attention–deficit disorders. The etiology of most of these disorders is unknown. However, toxic exposures are increasingly being considered.

Fetal alcohol syndrome effects and lead are two well–known examples of substances that adversely affect both learning abilities and behaviour in children whose mothers were exposed to these behavioural teratogens during pregnancy or who were exposed in early life.

There are numerous other behavioural teratogens among the 20,000 or 30,000 chemicals in commerce in Canada but we have little or no data on even the most suspect classes of chemicals because testing to determine this type of potential adverse effect is not mandatory under Canadian guidelines.

Le président: Nous accueillons maintenant, du Toronto Public Health Department, M^me^ Jeanne Jabanoski, coordonnatrice de l'éducation mésologique, et, de la Learning Disabilities Association of Canada, M^me^ Barbara McElgunn, agent de liaison pour les questions de santé.

Bienvenue au comité. Nous vous invitons à être brèves, de façon à ce que nous puissions vous poser le plus grand nombre de questions possible. Qui commencera? Madame McElgunn.

Mme Barbara McElgunn (agent de liaison pour les questions de santé, Learning Disabilities Association of Canada): Je vais vous lire des passages de mon mémoire. Je ne sais pas combien de temps je prendrai, monsieur le président. Je vais essayer d'être très brève. Je me bornerai à en souligner les faits saillants. Je sauterai le résumé.

Je suis heureuse d'avoir cette occasion de vous faire part de mes vues dans le cadre de l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je prends d'abord quelques minutes pour vous dire qui nous sommes.

Je m'appelle Barbara McElgunn, comme vous le savez, et je suis agent de liaison pour les questions de santé à la LDAC. Je fais également partie du comité de recherche de la LDA America et représente à ce titre la LDA America à un certain nombre d'ateliers scientifiques et politiques de l'EPA, quelquefois en tant qu'observatrice et une fois en tant que participante.

Cette année, j'ai assisté au symposium national historique intitulé Soustraire les enfants aux risques environnementaux: questions reliées à la recherche et grandes orientations. Ce symposium a réuni à Washington des scientifiques, des décideurs et des militants. Les deux grands thèmes du jour ont été la vulnérabilité particulière des enfants vis–à–vis des produits toxiques et la nécessité de tenir compte de leur situation au moment d'évaluer le risque et d'établir les doses permises de produits toxiques dans l'eau potable, l'air et les autres médias d'exposition, ce qui n'est pas fait actuellement.

Le NINCDS, aux États–Unis, est d'avis que les troubles d'apprentissage ayant leur origine dans le cerveau touchent un grand nombre de personnes, soit de 10 à 15 p. 100 de la population. Le déficit de la capacité d'attention entre dans cette catégorie. L'étiologie de la plupart de ces troubles demeure inconnue. Cependant, l'exposition aux produits toxiques est un facteur qui retient de plus en plus l'attention.

L'alcool dans le syndrome de l'alcoolisme foetal et le plomb sont deux exemples bien connus de substances qui ont des effets négatifs sur la capacité d'apprentissage et de comportement des enfants lorsque les mères ont été exposées à ces agents tératogènes lors de la grossesse ou que les enfants y ont été exposés en bas âge.

Il y a beaucoup d'autres agents tératogènes influant sur le comportement parmi les 20 000 ou 30 000 produits chimiques vendus au Canada, mais nous n'avons pas données, ou nous en avons très peu, ne serait–ce que sur les catégories les plus suspectes. En effet, les tests en vue de déterminer leurs effets néfastes possibles ne sont pas obligatoires en vertu des lignes directrices canadiennes.

[*Texte*]

This year we adopted unanimously a resolution on the need for developmental neurotoxicity testing to protect children's mental development, and the resolution is attached to our brief.

Perhaps with this introduction you can better understand where we are coming from when we talk about CEPA.

Our general comments would be that governments worldwide are facing daunting issues with respect to ensuring the safety of our air and water and in protecting human health and the environment from the effects of an increasing burden of environmental pollution.

• 1055

A poll conducted in the 1980s reported that more than 80% of Canadians were concerned about the effects of pollution on their health. In the present climate of downsizing government, it is important to remember environmental protection is a legitimate and important role of government, and one Canadians support.

We are well aware of the constraints of our federal system of government on such legislation. However, if jurisdictional problems are impeding good legislation, Canadians have the right to know that fact and we need to address it.

It is vital that federal regulatory agencies have the statutory authority to determine risk and to act to protect public health and the environment. But under CEPA there are serious constraints to doing this. For example, the Canadian Environmental Protection Act in its present form does not allow federal government agencies to set enforceable limits for contaminants in air and water, or to ensure that drinking water supplies are monitored on a systematic and regular basis.

The title of the act itself may be misleading to most Canadians, who might assume the act protects their drinking water or air. In fact, CEPA is closer to a toxic substances control act than an environmental protection act.

Under our specific comments, we have problems with the designation of "toxic". The priority substances assessment program backgrounder states that in common scientific terms a substance is toxic if it has an inherent potential to cause adverse effects to living organisms, including humans. However, under CEPA, substances considered toxic in most countries can be considered non-toxic, based on their likely use and exposure potential.

This curious caveat is unhelpful, unscientific, and potentially misleading. The PSA process of integrating dose-response assessment and exposure assessment into an estimate of the incidence of an adverse effect in a given population is more accurately termed "risk assessment".

Assessment of priority substances in Canada must recognize that toxic substances really are toxic substances in order to be useful in setting limits for drinking water and ambient air, and for consumer product safety. For example, many jurisdictions

[*Traduction*]

Cette année, nous avons adopté à l'unanimité une résolution insistant sur la nécessité de procéder à des tests de neurotoxicité du développement en vue de protéger le développement mental des enfants. Cette résolution est annexée à notre mémoire.

À partir de cette introduction, vous pouvez voir quelle est notre position vis-à-vis de la LCPE.

Nous disons de façon générale que les gouvernements du monde entier font face à des choix difficiles lorsqu'ils veulent s'assurer de la salubrité de l'air et de l'eau et protéger la vie humaine et l'environnement des effets d'une pollution de plus en plus répandue.

Un sondage effectué au cours des années quatre-vingt signalait que plus de 80 p. 100 des Canadiens s'inquiétaient des effets de la pollution sur leur santé. En cette époque de réduction de l'activité gouvernementale, il convient de rappeler que la protection de l'environnement est un rôle légitime et important du gouvernement, un rôle qu'appuient d'ailleurs les Canadiens.

Nous savons tous quelles sont les contraintes du gouvernement fédéral dans ce domaine. Cependant, si l'obstacle à une loi vraiment efficace, c'est un problème de compétence, les Canadiens ont le droit de le savoir, et la question doit être réglée.

Il est essentiel que les instances fédérales de réglementation aient le pouvoir dans la loi d'évaluer le risque et d'agir en vue de protéger la santé publique et l'environnement. Avec la LCPE, il y a des obstacles qui empêchent d'atteindre cet objectif. Par exemple, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, dans sa forme actuelle, ne permet pas au gouvernement fédéral d'établir des limites applicables pour les contaminants de l'air ou de l'eau ou de s'assurer que l'approvisionnement en eau potable est surveillé de façon systématique et régulière.

Le titre même de la loi est trompeur pour la plupart des Canadiens, qui peuvent penser que la loi protège leur eau potable ou leur atmosphère. En réalité, la LCPE ressemble davantage à une loi sur le contrôle des substances toxiques qu'à une loi sur la protection de l'environnement.

De façon précise, nous avons des problèmes avec le terme «toxique» tel qu'utilisé. Le document de base sur le programme d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire indique que, scientifiquement, une substance est considérée comme toxique lorsqu'elle peut avoir des effets néfastes sur les organismes vivants, y compris les humains. Cependant, dans le cadre de la LCPE, des substances jugées toxiques dans la plupart des autres pays peuvent devenir non toxiques ici, selon leur utilisation possible et le degré d'exposition auquel elles peuvent donner lieu.

Cette étrange précision n'a aucune utilité, n'a pas de valeur scientifique et peut même être trompeuse. Le processus d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire, qui consiste à intégrer l'évaluation de la réaction à la dose et l'évaluation de l'exposition à l'estimation de l'incidence des effets néfastes au sein d'une population donnée, devrait correctement s'appeler «l'évaluation du risque».

L'évaluation des substances d'intérêt prioritaire doit partir du principe que les substances toxiques sont vraiment toxiques pour que des limites utiles puissent être établies concernant l'eau potable et l'air ambiant et pour que les consommateurs

[*Text*]

have guidelines for toluene in drinking water. But toluene is designated non–toxic under CEPA. Toluene is considered to be toxic to the fetus from maternal occupational exposures and from intentional inhalation exposures—that is, glue and solvent sniffing. Post–natal neuro–behavioural and cognitive development have also been shown to be affected by pre–natal and post–natal exposure to toluene in rats and mice. Aboriginal youths sniffing solvents or gasoline are very much at risk for adverse neuro–developmental and neuro–behavioural effects of toluene.

So we have a recommendation. In part II, section 2, interpretation of ''toxic substances'', the results of risk assessment under CEPA should be communicated more clearly than through the word ''toxic''. ''Substance for control'' would be a more accurate term.

Under a new definition of ''toxic substance'' which would precede the definiton of ''substance for control'', there should be some broad description of ''health'' and ''points of concern''. The U.S. Toxic Substances Control Act uses the following:

> . . .unreasonable risk of injury to human health or the environment, including carcinogenesis, mutagenesis, teratogenesis, behavioral disorders. . .cumulative or synergistic effects, and any other effects that may present an unreasonable risk or injury.

I would prefer to broaden that beyond acute effects such as cancer, because we've been too focused on cancer and some toxics are not carcinogens but will affect the brain at very low levels.

On toxicological information, section 15 makes no mention of toxicological data in the list of nine topics of information or data the minister may collect to assess whether a substance is toxic or is in need of control. Under section 16, the minister is permitted to publish a notice requiring manufacturers to submit available toxicological data, and section 18 allows the minister to require this data after the minister has reason to suspect the substance is toxic.

We would recommend that the minister should be permitted to require or receive toxicological information under the first section, section 15, at the very outset. Also, it would be good to know how many times such information has been required and the timeframe for compliance since the act was promulgated in 1988. This type of information should be made available.

• 1100

On the issue of insufficient data upon which to base a decision on toxicity, the overview paper states that some priority substances could not be evaluated for health or environmental effects because of insufficient scientific information. We feel that

[*Translation*]

soient protégés. Plusieurs compétences ont des lignes directrices concernant le toluène dans l'eau potable, par exemple. Or, ce produit est désigné non toxique dans la LCPE. Le toluène est considéré comme toxique pour le foetus lorsque la mère y est exposée à cause de son travail et lorsqu'il est inhalé intentionnellement—c'est ce qu'on appelle l'inhalation des vapeurs de colle ou de solvant. Le comportement neurologique et le développement cognitif postnatal sont, selon les études, également touchés par l'exposition prénatale et postnatale au toluène chez les rats et les souris. Les jeunes autochtones qui inhalent des vapeurs de solvant ou d'essence risquent d'avoir des troubles neurologiques de développement et de comportement à cause du toluène.

Nous vous faisons donc cette recommandation. À la partie II, article 2, définition de «substances toxiques», les résultats de l'évaluation du risque en vertu de la LCPE devraient être communiqués plus clairement que par l'utilisation du terme «toxiques». L'expression «substances devant être contrôlées» serait plus appropriée.

En vertu de la nouvelle définition de «substances toxiques», qui précéderait celle de «substances devant être contrôlées», il y aurait une description générale du concept de santé et des préoccupations auxquelles elle doit donner lieu. La loi américaine sur le contrôle des substances toxiques utilise la formule suivante:

> . . .des risques déraisonnables pour la santé humaine ou l'environnement, y compris la carcinogenèse, la mutagenèse, la tératogenèse, les troubles de comportement. . . les effets cumulatifs ou synergiques et tout les autres effets qui peuvent présenter un risque ou causer un tort déraisonnables.

Je préférerais que cette formule soit élargie de façon à ne pas s'appliquer uniquement aux effets graves comme le cancer, parce que trop d'accent est mis sur le cancer actuellement, alors que certains produits toxiques ne sont pas carcinogènes, mais peuvent avoir un effet néfaste sur le cerveau même après une faible dose.

En ce qui concerne l'information toxicologique, l'article 15 ne mentionne pas les données toxicologiques dans la liste des neuf points sur lesquels le ministre peut demander de l'information pour en arriver à déterminer si une substance est toxique ou doit faire l'objet d'un contrôle. En vertu de l'article 16, le ministre peut publier un avis exigeant des fabricants les données toxicologiques disponibles, et en vertu de l'article 18 il peut demander de telles données s'il a des raisons de croire que la substance en cause est toxique.

Nous recommandons que le ministre ait le pouvoir d'exiger ou de recevoir les données toxicologiques applicables en vertu du premier article qui traite de la question, soit l'article 15. À cet égard, il serait bon de savoir combien de fois ces données ont été exigées et combien de temps il a fallu pour les obtenir depuis la promulgation de la loi en 1988. Cette information devrait être disponible.

En ce qui concerne la question des données insuffisantes sur lesquelles on peut fonder une décision relativement à la toxicité, l'aperçu stipule que certaines substances prioritaires ne devraient pas être évaluées pour leurs effets sur

[*Texte*]

it's heartening to know that this problem has been recognized. All too often, toxicity evaluations are being based solely on cancer and other acute effects. It has been increasingly clear that other organ systems can be affected at much lower doses, and I've given the example of toluene.

When you look at a review of the reproduction and developmental toxicity of toluene, which was not considered in the PSL report, they got an exposure level something like 300 times lower than the human exposure levels of 34 milligrams per kilogram per day, estimated from the U.S. OSHA permissible exposure levels of 100 ppm. That is for worker areas.

As well, the tolerable or daily allowable intakes of toxins are calculated, based on adult weight, consumption, and breathing patterns. These ADIs or TDIs are inadequate to protect children, whose metabolic rates are higher and who are receiving a larger dose on a milligram–per–kilogram basis.

Our recommendations are that the acquisition of additional data for completing assessments should be formally incorporated into the priority–substances process, with firm timeframes for the submission of data and penalties for incomplete or late data. A list of substances that could not be evaluated due to insufficient data and are being given a different timeframe should be published with the timeframe. Data on reproductive and developmental toxicity, including central nervous system effects, should be incorporated whenever possible in order to protect children; but when these data are not available, an extra safety factor of ten should be incorporated in order to protect children. This is also a recommendation of the National Academy of Sciences report that came out last year.

On the coordination of risk assessment and risk management for existing substances, the document giving an overview of the issues suggests that risk–management options should be considered from the outset. They say that this early analysis should drive the selection of strategic options. We disagree with this; we think there is a danger in this, inasmuch as the assessment of toxicity must be science–based and uncontaminated by concerns about the economic benefits or costs of banning or controlling the substance.

The overview also mentions the need to compare costs and benefits. Of course this has to be done, but the formal cost–benefit analyses that must be done in the United States before any action can be taken are very costly in terms of money and time and they fail to consider the costs of continued use to health or the environment.

[*Traduction*]

l'environnement ou la santé parce qu'il n'y a pas suffisamment d'informations scientifiques à cet effet. Il est réconfortant de savoir que ce problème a été reconnu. Trop souvent, les évaluations de toxicité sont fondées uniquement sur le cancer ou d'autres effets graves. Il est de plus en plus clair que d'autres systèmes d'organes peuvent être touchés à des doses beaucoup moins élevées, et j'ai donné l'exemple du toluène.

Si on regarde une étude de la toxicité du toluène pour la reproduction et le développement, qui n'a pas été considérée dans le rapport sur la liste des substances prioritaires, le niveau d'exposition était environ 300 fois moins élevé que les niveaux d'exposition humaine de 34 milligrammes par kilogramme par jour, le niveau d'exposition permissible ayant été évalué à 100 ppm par le OSHA américain. Il s'agit ici des niveaux d'exposition permissibles pour les travailleurs.

En outre, la consommation permissible quotidienne ou tolérable de toxine est calculée à partir du poids ainsi que des habitudes de consommation et de respiration d'un adulte. Ces doses journalières admissibles ou acceptables ne peuvent protéger adéquatement les enfants, dont le rythme métabolique est plus élevé et qui reçoivent une plus grande dose par rapport à leur poids.

Nous recommandons que l'acquisition de données additionnelles pour compléter les évaluations soit officiellement incorporée au processus d'évaluation des substances prioritaires. En outre, on devrait établir des délais fermes pour présenter ces données et prévoir des pénalités lorsque les données sont incomplètes ou qu'elles sont fournies en retard. Une liste des substances qui ne peuvent être évaluées en raison de données insuffisantes et qui reçoivent un délai différent devrait être publiée avec le délai. Les données sur la toxicité pour la reproduction et le développement, notamment les effets sur le système nerveux central, devraient être incorporées chaque fois que cela est possible, en vue de protéger les enfants; mais lorsque ces données ne sont pas disponibles, un facteur de sécurité supplémentaire de dix devrait être incorporé en vue de protéger les enfants. C'est ce que recommande également la National Academy of Sciences dans son rapport qui a été publié l'an dernier.

Pour ce qui est de la coordination de l'évaluation du risque et de la gestion du risque pour les substances existantes, le document qui donne un aperçu des problèmes laisse entendre que les options de gestion du risque devraient être considérées dès le début. On dit dans ce document que cette analyse au tout début devrait motiver le choix des options stratégiques. Nous ne sommes pas d'accord avec cela; nous estimons que cela représente un danger, en ce sens que l'évaluation de la toxicité doit être fondée sur des faits scientifiques et ne doit pas être influencée par des préoccupations concernant les avantages économiques ou les coûts d'interdiction ou de contrôle de la substance.

L'aperçu mentionne en outre la nécessité de comparer les coûts et les avantages. Naturellement, c'est quelque chose qui doit être fait, mais les analyses officielles avantages–coûts qui doivent être faites aux États–Unis avant qu'une mesure ne soit prise sont très coûteuses en temps et en argent et ne tiennent pas compte des coûts de l'utilisation continue pour la santé ou l'environnement.

[*Text*]

Health Canada and Environment Canada should have the authority to make a decision, based on the PSL report, within a limited timeframe, publish the decision and inform interested stakeholders, who have 60 days to respond, and then make a final decision. It should not take a minimum of three to six years to control or ban a hazardous substance.

We are particularly concerned about fuels, because we are concerned about the use of MMT in Canada. In part I, there seem to be no registration requirements under section 46 of the act, except for a few vague pieces of information. Only on the request of the minister does the manufacturer submit data on additives in the fuel or "adverse effects on the environment or on human health from the combustion of the fuel". This is in marked contrast to the provisions for information under the U.S. Clean Air Act amendments in 1977, which required the EPA to implement a section that requires manufacturers to provide the EPA with information to assist them in identifying and evaluating potential adverse health effects of motor fuel and fuel additive emissions.

The EPA has promulgated a three-tier health effects evaluation structure, with tier one being a literature search concerning health and environmental fate, tier two being short-term biological testing of various health end-points, using the whole emissions of fuels or fuel additive mixtures, and tier three being additional and specific testing, if needed.

We would recommend that section 47 of part I should be amended to read "the Governor in Council will", rather than "may", for the purposes of section 46. They should be mandatory, not discretionary.

Recommendation 2 in this section is that part I, section 47 should be amended to read "to submit to the Minister information requiring", deleting the phrases that make this discretionary.

I would like to make one final comment. It has been our experience over the past few years that we are far too willing to take the line of least resistance in Canada. We are relying more and more on voluntary codes of practice and voluntary standards, which is really an oxymoron. Our health and safety protection legislation is rather weak and our standards for some hazardous products and contaminants in water and air are out of date.

• 1105

This is not entirely due to federal, provincial, and territorial roles and responsibilities but more to a lack of urgency in recognizing the potential for harm and an unwillingness to commit necessary funds to enforcement and monitoring, which have followed standard-setting and regulation.

I trust that these comments will be helpful in the review of CEPA.

The Chairman: Thank you. Ms Jabanoski, please.

[*Translation*]

Santé Canada et Environnement Canada devraient avoir le pouvoir de prendre une décision, à partir du rapport sur la liste des substances prioritaires, dans un délai limité, de publier la décision et d'informer les intéressés, qui ont 60 jours pour répondre, et prendre ensuite une décision finale. Il ne faudrait pas que cela prenne un minimum de trois à six ans avant qu'on puisse contrôler ou interdire une substance dangereuse.

Les carburants nous préoccupent tout particulièrement, car nous craignons l'utilisation du MMT au Canada. Dans la partie I, il semble n'y avoir aucune exigence d'enregistrement aux termes de l'article 46 de la loi, sauf pour quelques vagues éléments d'information. Ce n'est qu'à la demande du ministre que le manufacturier doit fournir des données sur les additifs dans le carburant ou sur les «effets nocifs de la combustion du carburant sur l'environnement ou la santé humaine». Il s'agit d'un contraste marqué par rapport aux dispositions des amendements apportés en 1977 à la U.S. Clean Air Act, selon lesquels l'EPA devait mettre en oeuvre un article qui exige que les manufacturiers lui fournissent de l'information en vue de l'aider à déterminer et à évaluer les effets nocifs possibles des carburants automobiles et des émissions d'additifs sur la santé.

L'EPA a promulgué une structure d'évaluation à trois volets des effets sur la santé, le premier volet étant une recherche de la documentation concernant les effets sur la santé et l'environnement, le deuxième volet étant un essai biologique à court terme des divers paramètres ultimes de la santé, utilisant toutes les émissions de carburants ou des mélanges d'additifs, et le troisième volet étant des essais additionnels et spécifiques, au besoin.

Nous recommandons de modifier l'article 47 de la partie I en remplaçant «le gouverneur en conseil peut» par «le gouverneur en conseil doit», aux fins de l'article 46. Ce devrait être obligatoire, et non pas discrétionnaire.

Notre deuxième recommandation à l'article 47 consiste à supprimer tout ce qui fait en sorte que cela peut être discrétionnaire et à dire: «transmettre au ministre les renseignements prescrits».

J'aimerais faire une dernière observation. Nous constatons qu'au cours des dernières années nous avons trop souvent eu tendance à adopter la solution de facilité au Canada. Nous comptons de plus en plus sur les codes de pratique volontaires et les normes volontaires, ce qui est en réalité une contradiction. Nos lois sur la protection de la santé et de la sécurité sont plutôt faibles et nos normes en ce qui concerne certains produits et certains contaminants dans l'eau et dans l'air sont désuètes.

Cela ne relève pas entièrement des rôles et des responsabilités fédérales, provinciales et territoriales, mais c'est plutôt dû au fait qu'on ne reconnaît pas suffisamment les dommages que cela pourrait causer et que l'on n'est pas prêt à engager les fonds nécessaires pour faire respecter la réglementation et les normes qui ont été établies.

J'espère que ces observations vous seront utiles au cours de votre examen de la LCPE.

Le président: Merci. Madame Jabanoski, vous avez la parole.

[*Texte*]

Ms Jeanne Jabanoski (Coordinator for Environmental Education, Toronto Public Health Department): Thank you. On behalf of the medical officer of health for the City of Toronto, Dr. Perry Kendall, I would like to thank you for the opportunity to appear before you today.

What I propose to do in my presentation is to give you a brief introduction to the mandate and work of the Toronto Department of Public Health and more specifically the Environmental Protection Office. I will then describe some of our concerns regarding persistent biocumulative toxic substances in the Toronto environment and their potential impact on human health. I will ask you to consider some specific suggestions as you carry out your review of this legislation and more broadly the role of the federal government in the area of environment and sustainable development.

The Toronto Department of Public Health is one of 42 health units serving the public health needs of the citizens of Ontario. Situated in Canada's largest city, our mission is to enable all people in the city of Toronto to be as healthy as possible. We administer the Health Protection and Promotion Act, which is provincial legislation that deals with the prevention of disease as well as the protection and promotion of public health. Environment and health fall within these parameters and are important parts of the work of many of our front-line staff, such as public health inspectors, nurses, nutritionists, dentists and community health workers.

In 1987 Toronto City Council established the Environmental Protection Office of this department. This was in response to an increasing number of concerns raised by citizens, advocacy groups, and elected officials regarding the effects of environmental factors on human health. Municipal government agencies, including the health department, were finding it increasingly difficult to respond to these escalating concerns and felt there was a strong need to establish a unit of expertise in these areas.

You may be interested to know that your chair, Mr. Caccia, was one of many individuals with whom we consulted at that time and who gave us his strong support from the very beginning.

Over its seven years of operation this office has been involved in research, investigation, and educational programs that deal with the impact of environmental conditions on human health. We respond to issues identified by the public, advocacy groups and elected officials, as well as our own monitoring of research on environment and health issues. We report directly to the board of health and through that board to Toronto City Council. The information we develop is used in policy-level recommendations by the medical officer of health and informs city council of decisions on issues of environmental concern. Our work also plays an important role in the daily routine of front-line staff within the department, who increasingly are responding to practical concerns of citizens on environmental issues.

[*Traduction*]

Mme Jeanne Jabanoski (coordonnatrice de l'éducation mésologique, Toronto Public Health Department): Merci. Au nom du médecin-conseil du service de santé publique de la ville de Toronto, le Dr Perry Kendall, je voudrais vous remercier de cette occasion qui nous est donnée de comparaître devant votre comité aujourd'hui.

Dans mon exposé aujourd'hui, je vais vous donner un bref aperçu du mandat du service de santé publique de Toronto et du bureau de protection de l'environnement ainsi que du travail que font ces derniers. Je vous décrirai ensuite certaines de nos préoccupations en ce qui a trait aux substances toxiques biocumulatives persistantes dans l'environnement de Toronto et leur impact éventuel sur la santé humaine. Je vous demanderai de tenir compte de certaines suggestions bien précises lors de votre examen de cette loi et de façon plus générale du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine du développement durable et de l'environnement.

Le service de santé publique de Toronto est l'un des 42 services de santé desservant les Ontariens. Nous sommes situés dans la plus grande ville canadienne, et notre mission consiste à faire en sorte que tous les Torontois soient le plus possible en santé. Nous appliquons la Loi sur la protection et la promotion de la santé, qui est une loi provinciale qui porte sur la prévention de la maladie ainsi que sur la protection et la promotion de la santé publique. L'environnement et la santé sont visés par ces paramètres et constituent une partie importante du travail de bon nombre de nos employés de première ligne, notamment des inspecteurs en santé publique, des infirmiers, des nutritionnistes, des dentistes et des hygiénistes locaux.

En 1987, en réponse à un nombre de plus en plus croissant de préoccupations soulevées par des citoyens, des groupes d'intervention et des élus concernant les effets des facteurs environnementaux sur la santé humaine, le conseil municipal de Toronto a créé au sein de notre service de santé publique le bureau de la protection de l'environnement. Les organismes municipaux, notamment le service de santé publique, trouvaient qu'il était de plus en plus difficile de répondre aux préoccupations croissantes dans ces domaines et qu'il était donc nécessaire de mettre sur pied un service d'experts.

Vous serez peut-être intéressés de savoir que votre président, M. Caccia, a été l'une des nombreuses personnes que nous avons consultées à l'époque et nous a accordé tout son appui dès le début.

Depuis sa création il y a sept ans, ce bureau s'est occupé de recherches, d'enquêtes et de programmes éducatifs concernant l'impact des conditions environnementales sur la santé humaine. Nous répondons à des questions soulevées par le public, des groupes d'intervention et des élus et nous faisons notre propre surveillance de la recherche sur les questions concernant l'environnement et la santé. Nous relevons directement de la commission d'hygiène, qui relève elle-même du conseil municipal de Toronto. L'information que nous recueillons est utilisée par le médecin-conseil dans ses recommandations de politique et sert à informer le conseil municipal des décisions concernant des questions relatives à l'environnement. Nous jouons en outre un rôle important dans le travail quotidien du personnel de première ligne au sein du service de santé publique, qui doit de plus en plus répondre aux préoccupations pratiques des citoyens sur les questions environnementales.

[*Text*]

Over the years we have reported to the board of health on a range of environmental and human health concerns, such as electric and magnetic fields, biomedical waste incineration, pesticide issues, hazardous waste reduction and soil contamination. We developed a primary research agenda to measure the relative importance of water, air, food, and soil as pathways by which toxic contaminants enter humans.

Our first study, which compared the quality of Toronto's drinking water to bottled water and water treated by filters, was released in 1990. In November of last year we released the results of our study on outdoor air quality in Toronto and last month our study on indoor air quality. Our next areas of research will be food and soil.

I'd like to take a few minutes to review the key findings of our research on water and outdoor air, to give you a sense of how we assess the problem posed by persistent biocumulative toxic substances in the city of Toronto. I have brought along copies of our major reports, which I will leave with you as a sampling, as well as a sampling of some of the other reports to which I have referred.

• 1110

In our study on tap water and alternatives, we measured 66 contaminants that caused us concern. While many of these contaminants were at trace levels, six were at levels high enough to be of concern for human health. Among them were lead, aluminum, and trihalomethane, which we recommended for priority action.

It's important to note that we are not able to access completely the impact of the sheer number that exist in the drinking water or the effects that may be caused by their interactions with each other. Many of these chemicals are entering Lake Ontario, the source of Toronto's drinking water, from a range of industrial activities around Lake Ontario, the Niagara River, and the other Great Lakes. As well, airborne deposition from areas outside the Great Lakes basin are another source, as are non–industrial activities, such as farming practices.

As a result of this study, we made recommendations to the municipal and metro levels of government as well as to the provincial and federal governments. Many of the recommendations made within our jurisdiction have been implemented or are in process.

Among the recommendations we made to the federal government, one of the most critical was that the federal government expedite the implementation of the virtual elimination of persistent toxic substances from Lake Ontario and the entire Great Lakes ecosystem. This is a provision of an international agreement, the Great Lakes Water Quality Agreement, to which Canada is a signatory.

This example gets at the crux of our problem when we attempt to reduce human exposure to persistent toxic substances at the municipal level of government. There are many actions we can take locally, such as ensuring the city, as a corporation,

[*Translation*]

Au fil des ans, nous avons présenté à la commission d'hygiène des rapports sur toute une série de questions environnementales et de santé humaine, notamment sur les champs électrique et magnétique, l'incinération des déchets biomédicaux, les pesticides, la réduction des déchets dangereux et la contamination des sols. Nous avons élaboré un programme de recherches primaires en vue de mesurer l'importance relative de l'eau, de l'air, des aliments et des sols comme voies permettant aux contaminants toxiques de s'introduire dans le corps humain.

Notre première étude, dans laquelle on comparait la qualité de l'eau potable de Toronto à l'eau embouteillée et à l'eau traitée par des filtres, a été publiée en 1990. En novembre dernier nous avons publié les résultats de notre étude sur la qualité de l'air à l'extérieur à Toronto et, le mois dernier, sur la qualité de l'air à l'intérieur. Nos prochaines études porteront sur les aliments et les sols.

J'aimerais prendre quelques minutes pour passer en revue les principales conclusions de nos études sur l'eau et l'air extérieur, pour vous donner une idée de la façon dont nous évaluons le problème posé par les substances toxiques bio–cumulatives persistantes dans la ville de Toronto. Je vous ai apporté quelques exemplaires de nos principaux rapports ainsi que de certains autres rapports auxquels j'ai fait allusion.

Dans notre étude sur l'eau du robinet et les options de remplacement, nous avons mesuré 66 contaminants qui nous préoccupaient. S'il est vrai que bon nombre de ces contaminants étaient à l'état de traces, six d'entre eux étaient présents à des niveaux suffisamment élevés pour être inquiétant pour la santé humaine. Parmi ces substances, il y avait du plomb, de l'aluminium et du trihalométhane, pour lequel nous avons recommandé des mesures prioritaires.

Il est important de signaler que nous n'avons pas pu évaluer complètement l'effet de la simple présence d'une telle quantité de substances dans l'eau potable ni les effets de l'interaction de ces substances entre elles. Beaucoup de ces produits chimiques sont déversés dans le lac Ontario, qui alimente Toronto en eau potable, suite à diverses activités industrielles près du lac Ontario, de la rivière Niagara et des autres Grands Lacs. En outre, il y a des dépôts de polluants aéroportés provenant de la région à l'extérieur du bassin des Grands Lacs qui proviennent d'activités non industrielles, comme l'agriculture.

À la suite de cette étude, nous avons fait des recommandations à l'administration municipale et métropolitaine ainsi qu'aux gouvernements provincial et fédéral. Bon nombre des recommandations adressées à notre niveau de gouvernement ont été ou sont en train d'être mises en oeuvre.

Parmi les recommandations que nous avons faites au gouvernement fédéral, l'une des plus cruciales était que celui–ci accélère la mise en oeuvre des mesures visant l'élimination presque totale des substances toxiques persistantes dans le lac Ontario et dans tout l'écosystème des Grands Lacs. Il s'agit d'une disposition d'un accord international, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, dont le Canada est l'un des signataires.

Cet exemple montre le noeud du problème auquel nous faisons face lorsque l'administration municipale essaie de réduire l'exposition des humains aux substances toxiques persistantes. Il y a de nombreuses mesures que nous pouvons

[*Texte*]

leads the way in reducing its purchase and use of toxic substances, initiating programs that encourage citizens to do the same, and passing by–laws to ensure toxic substances are controlled at source, such as our chlorofluorocarbon by–law.

However, in the final analysis we have only limited jurisdiction to control the range of persistent toxic substances within our boundaries. Using the example of water quality, you can see clearly the impact on a municipality of inaction or slow action by the provincial and federal governments on discharge of persistent toxic substances. In this case, the chemicals that are discharged end up in Lake Ontario, and finally in Toronto's drinking–water supply. Our municipal water treatment system, which was designed largely to ensure good bacterial quality, is not able to filter many of these trace contaminants out of the water.

Citizens of Toronto, having heard about the dump sites and industries feeding contaminants into Lake Ontario, become concerned about the quality of the drinking water. Many who have the funds to do so choose alternatives such as bottled water or water filters, although I should hasten to add we also uncovered difficulties with the quality of those two choices.

Although it is possible to make improvements to or change our water treatment system, the costs are high and must be borne by the taxpayer, at a time when we are hard–pressed to respond to a number of other social needs. It seems clear to us that preventing these pollutants from entering the environment in the first place is a much better approach.

The same is true of our more recent study on Toronto's outdoor air. In that study we conducted sampling at nose level for approximately 100 air toxics in several locations, both downtown and in a residential neighbourhood, to determine just what our citizens were handling on a day–to–day basis. We found 160 chemical compounds, many at trace levels, and identified 15 of these compounds as priorities from a human health point of view. In particular, we targeted benzene and four other compounds for reduction, all of which enter the environment from the use of motor vehicles as well as other sources.

As is the case in the drinking water study, many of our recommendations were addressed to the municipal and metropolitan levels of government and call for decreased vehicle use and increased use of public transit alternatives. However, others need action at the federal level of government.

One of our key concerns regarding CEPA is the small number of substances that have been regulated over the life of this legislation. One of the disturbing findings in our study was the levels of manganese in our air. Manganese is a component of MMT, which replaced lead as an additive in gasoline. As you undoubtedly know, manganese is also a neurotoxic, like lead, and one we feel should not be entering the environment from the use of motor vehicles. Indeed, it would be useful to

[*Traduction*]

prendre au niveau local, comme veiller à ce que la ville, en tant que personne morale, donne l'exemple en achetant et en utilisant moins de substances toxiques, en mettant en oeuvre des programmes pour encourager les citoyens à en faire autant, en adoptant des règlements pour faire en sorte que les substances toxiques soient contrôlées à la source, comme notre règlement relatif aux chlorofluorocarbures.

Toutefois, en dernière analyse, nos compétences sont trop restreintes pour que nous puissions contrôler l'ensemble des substances toxiques persistantes à l'intérieur de notre territoire. Par exemple, en ce qui concerne la qualité de l'eau, nous voyons clairement l'effet, sur une municipalité, de l'inaction ou de la lenteur d'intervention des gouvernements provincial et fédéral à l'égard de l'émission de substances toxiques persistantes. Dans le cas qui nous intéresse, les produits chimiques aboutissent dans le lac Ontario pour se retrouver enfin dans l'eau potable de Toronto. Le filtre de notre système de traitement de l'eau, qui a été conçu pour assurer une bonne qualité bactérienne, ne peut pas éliminer un grand nombre de ces contaminants à l'état de traces.

Après avoir entendu parler des décharges et des industries qui déversent des contaminants dans le lac Ontario, les citoyens de Toronto ont commencé à s'inquiéter de la qualité de leur eau potable. De nombreuses personnes qui avaient les moyens de le faire ont choisi d'autres options, comme l'eau embouteillée ou les filtres à eau, quoique je m'empresse d'ajouter que nous avons aussi constaté que la qualité de ces deux options est parfois douteuse.

Il est possible de modifier ou d'améliorer nos systèmes de traitement de l'eau, mais cela coûterait cher, et c'est le contribuable qui aurait à assumer ces coûts, au moment même où nous avons du mal à répondre à un grand nombre d'autres besoins sociaux. Il nous semble clair qu'il serait de loin préférable d'empêcher l'émission de ces polluants.

Nous tirons les mêmes conclusions de l'étude que nous avons faite plus récemment de l'air ambiant à Toronto. Dans le cadre de cette étude, nous avons pris des échantillons au niveau de la rue pour environ 100 substances toxiques atmosphériques à plusieurs endroits, au centre–ville et dans un quartier résidentiel, pour déterminer ce que nos citoyens respirent au juste tous les jours. Nous avons trouvé 160 composés chimiques, dont bon nombre à l'état de traces, et nous avons déterminé que 15 de ces composés devaient être traités comme des priorités du point de vue de la santé humaine. En particulier, nous avons établi qu'il fallait réduire les émissions de benzène et de quatre autres composés qui proviennent tous, entre autres sources, de l'utilisation de véhicules motorisés.

Comme dans le cas de notre étude sur l'eau potable, nous avons adressé bon nombre de nos recommandations aux administrations municipales et métropolitaine et préconisé la baisse de l'utilisation des véhicules et l'utilisation accrue des transports en commun. Toutefois, d'autres recommandations supposent une intervention au niveau fédéral.

L'une de nos principales préoccupations à l'égard de la LCPE, c'est le petit nombre de substances qui ont été réglementées depuis l'adoption de cette loi. Les niveaux de manganèse dans l'atmosphère est l'une des constatations troublantes de notre étude. Le manganèse est un composé du MMT, qui a remplacé le plomb comme additif de l'essence. Comme vous le savez sans doute, le manganèse est également une substance neurotoxique, tout comme le plomb, et nous

[*Text*]

investigate how manganese was allowed as an additive to gasoline in the first place.

[*Translation*]

croyons qu'elle ne devrait pas être émise dans l'atmosphère par suite de l'utilisation de véhicules motorisés. En fait, il serait bon de chercher à savoir pourquoi au départ on a permis que le manganèse soit utilisé comme additif de l'essence.

• 1115

Many of the toxic persistent substances we study are ones for which the scientific evidence on human health effects is still uncertain. A case in point is organochlorines. While there is a large body of evidence regarding the harmful effect of these compounds on the environment and other species, the evidence regarding their impact on human health is at the present time inconclusive. Still, we believe there is currently enough evidence to raise a concern.

In the presence of mounting evidence of this nature, it is our opinion that action should be taken to remove these contaminants from the environment. This is particularly true when it is possible to find or develop cost–effective alternatives. We are paying the price now for inaction on a range of these contaminants. The price is sometimes a negative one in terms of economic development and job loss.

It is clear to us that other jurisdictions, particularly some of the European countries, are developing affordable alternatives to many of the toxic substances we currently use or produce. Given that there is an international level of concern about these substances, these countries will be well positioned with the development of alternatives to meet the growing demand. We believe Canada should be at the forefront of this market for new technology and alternatives.

Rather than insisting on endless scientific studies on every chemical compound that exists before we have definitive proof on which to act, we should leap–frog over the debate to begin restructuring away from toxic chemical production and use. We have important precedents to guide us in Canada with the collapse of the west coast salmon fishery and the east coast cod stocks. We should not continue to use the resource or an old form of technology to the point of exhaustion, while all signs point the way to a new kind of economic production in the future. If we deal with toxic chemicals in the future the same way we have in the past, we will continue to have what the medical officer of health calls "paralysis by analysis".

We believe the federal government should be encouraging chemical manufacturers and industries to experiment with new technology and manufacturing techniques that will move us into a new type of economic growth.

I will close with five main points. In your review of the Canadian Environmental Protection Act, we would ask you to amend the act to ensure that there is a more expeditious process to the regulation of toxic substances, including those toxic substances that currently exist in the Canadian environment in only small quantities.

Pour bon nombre des substances toxiques persistantes que nous étudions il n'y a pas encore de preuves scientifiques certaines de leurs effets sur la santé humaine. Les organochlorés sont un bon exemple. S'il est vrai qu'il y a d'abondantes preuves de l'effet nuisible de ces composés sur l'environnement et sur d'autres espèces, les données dont nous disposons à l'heure actuelle quant à leur effet sur la santé humaine ne sont pas concluantes. Néanmoins, nous croyons que les preuves sont suffisantes pour que nous nous inquiétions.

Comme les preuves de ce genre s'accumulent, nous sommes d'avis qu'il faut prendre des mesures pour éliminer ces contaminants de notre milieu. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il est possible de trouver ou de mettre au point des solutions de remplacement qui sont efficaces par rapport au coût. Nous payons aujourd'hui le prix de notre inaction à l'égard d'un grand nombre de ces contaminants. Parfois ce prix est un ralentissement du développement économique et une perte d'emplois.

Il est clair pour nous que d'autres pays, particulièrement en Europe, sont en train de mettre au point des produits abordables pour remplacer un grand nombre de ces substances toxiques que nous utilisons ou produisons à l'heure actuelle. Étant donné que l'utilisation de ces substances suscite une préoccupation au niveau international, ces pays seront bien placés pour répondre à la demande croissante de produits de remplacement. Nous croyons que le Canada devrait prendre les devants dans ce marché des nouvelles technologies et des produits de remplacement.

Au lieu d'insister pour mener d'interminables études scientifiques sur chaque composé chimique qui existe afin d'avoir des preuves définitives avant d'agir, nous devrions devancer le débat et commencer à éliminer la production et l'utilisation de ces produits chimiques toxiques en apportant des modifications structurelles. Il y a d'importants précédents dont nous pouvons nous inspirer au Canada, comme l'effondrement de la pêche au saumon sur la côte ouest et l'épuisement des stocks de morue sur la côte est. Nous ne devrions pas persister à utiliser une ressource ou une vieille technologie jusqu'à épuisement, alors que tout indique que l'avenir est à un nouveau type de produit. Si, dans l'avenir, nous traitons les substances chimiques toxiques comme nous l'avons fait par le passé, nous continuerons à souffrir de l'analyse qui paralyse, comme le disait un médecin.

Nous croyons que le gouvernement fédéral doit encourager les fabricants de produits chimiques et les industries à essayer de nouvelles technologies et de nouvelles techniques de fabrication qui nous mettront sur la voie d'un nouveau type de croissance économique.

En terminant, je mentionnerai cinq points importants. Dans le cadre de votre examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous vous demandons de modifier celle–ci afin que le processus de réglementation des substances toxiques soit plus rapide, y compris pour les substances toxiques qui à l'heure actuelle se trouvent seulement en petites quantités dans l'environnement canadien.

[*Texte*]

Amend the act to include a category that will control substances about which there is reason to suspect a toxic effect, in the absence of conclusive scientific evidence.

Amend the act to include an approach of pollution prevention by acting to reduce or eliminate substances at the point of their introduction or the beginning of a production cycle.

Amend the act to regulate emission standards and reformulate gasoline to ensure that it contains no toxic persisting compounds that may be discharged into the environment.

In a larger context, we ask that your committee begin to recommend steps the federal government could take to move Canada away from the production and use of toxic substances into clean production alternatives that will be sustainable to the environment and human health.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Ms Jabanoski.

For the record, since you referred to MMT, Canadian Press last Wednesday reported that the Minister of the Environment, Sheila Copps, made a statement that MMT would be banned by the end of this year. It was not picked up by the press extensively, so it may come as news to most of us in this room.

In that same report, Canadian Press makes the point that MMT has been banned in the United States since 1974, which would lead me to ask you both briefly, in the light of your overall knowledge of the field, what you would consider to be more desirable. Would a harmonization of Canadian standards with U.S. standards, by and large, lead to better environmental standards, or would a request that foreign standards, including the American standards, harmonize with Canadian standards be the better alternative route? Which of the two, in your experience, would be the desirable route to adopt?

Ms McElgunn: Well, for some substances, such as MMT and Atrazine and emission regulations, and so on, the U.S. is ahead of Canada. On some others perhaps we may be. My experience has been that in most cases they're somewhat ahead of us in terms of their limits, but I can't claim to have expertise on everything that is out there.

• 1120

I think what we might do in terms of harmonization is take the best of both countries—the most stringent regulation from each country—and harmonize it. That would be the minimum standard. Then if the provinces and the states want to enact more stringent standards on top of that minimum standard, they may, but at least we'd have a minimum standard federally.

Ms Jabanoski: It's been our experience when we've looked at standards or regulations in order to assess some of what we have found in drinking water or in air that we've had to go not just to the United States but to other jurisdictions, particularly

[*Traduction*]

Nous vous demandons de modifier la loi pour inclure une catégorie de substances dont nous avons raison de soupçonner qu'elles ont un effet toxique, même en l'absence de preuves scientifiques concluantes.

Nous vous demandons de modifier la loi afin de prévenir la pollution en agissant pour réduire ou éliminer les substances toxiques à leur point d'émission ou au début d'un cycle de production.

Nous recommandons que la loi soit modifiée afin de réglementer les normes d'émission et pour reformuler l'essence afin qu'elle ne contienne plus de composés toxiques persistants qui pourraient être rejetés dans l'atmosphère.

Dans un contexte plus large, nous demandons à votre comité de commencer à recommander au gouvernement fédéral des mesures qui pourraient aider le Canada à éliminer la production et l'utilisation de substances toxiques, et leur remplacement par des produits propres et durables qui ne nuiront ni à l'environnement ni à la santé humaine.

Merci.

Le président: Merci, madame Jabanoski.

Puisque vous avez parlé du MMT, j'aimerais préciser, aux fins du procès–verbal, que la Presse canadienne rapportait mercredi dernier que le ministre de l'Environnement, Sheila Copps, a déclaré que le MMT serait banni à la fin de l'année. Comme cette nouvelle n'a pas été reprise par l'ensemble des médias, c'est peut–être moi qui vous l'apprends.

Dans ce même reportage, la Presse canadienne signale que le MMT est banni aux États–Unis depuis 1974, ce qui m'amène à vous demander à toutes les deux de me dire rapidement, à la lumière de votre connaissance de cette question, laquelle des deux options suivantes vous semble la plus souhaitable. Est–ce que, de façon générale, l'harmonisation des normes canadiennes avec les normes américaines donnerait de meilleures normes environnementales, ou serait–il préférable que nous demandions que les normes étrangères, y compris les normes américaines, soient harmonisées avec celles du Canada? D'après votre expérience, laquelle de ces deux options serait préférable?

Mme McElgunn: Eh bien, pour certaines substances, comme le MMT et l'atrazine, les normes d'émission américaines sont plus avancées que celles du Canada. Dans d'autres cas, les nôtres le sont peut–être. D'après mon expérience, dans la plupart des cas leurs limites sont un peu plus avancées que les nôtres, mais je ne prétends pas être un expert pour tout ce qui existe.

En ce qui concerne l'harmonisation, la meilleure solution serait peut–être de retenir les meilleures idées dans les deux pays, c'est–à–dire les règlements les plus sévères, et d'harmoniser le tout. Cela constituerait alors une norme minimum. Après cela, si les provinces et les États décident d'adopter des normes encore plus sévères, ils pourront le faire, mais au moins nous aurons une norme fédérale minimum.

Mme Jabanoski: Chaque fois que nous nous sommes penchés sur ce qui existe ailleurs en matière de normes et de règlements pour évaluer la qualité de l'eau potable ou de l'air, nous avons dû nous référer non seulement aux États–Unis, mais

[*Text*]

in Europe, to get at the most stringent standards available. I would encourage you not to stop with the United States but to look at some of the standards that have been put forward in many of the European countries—I think the OECD has done quite a bit of work in that field—to see what is really the most protective for the environment and human health.

The Chairman: Thank you. All right.

Mme Guay: Bonjour, mesdames. Ma question s'adresse à M^me^ Jabanoski.

Vous parlez de changer la composition de l'essence. Vous dites qu'il faut remplacer le MMT par de l'éthanol. J'ai eu l'occasion de discuter avec un un fabricant d'éthanol qui fait de la recherche dans ce domaine–là et qui nous dit que ce serait très, très coûteux.

Je suis bien d'accord qu'on cherche à améliorer l'environnement et je veux faire tout ce qui est possible pour le faire, mais il y a quand même une question économique derrière tout cela. Ce sont encore les contribuables qui vont devoir défrayer ces coûts–là. De quelle façon voyez–vous cela? De quelle façon peut–on essayer d'améliorer la situation sans faire payer un énorme supplément à tout le monde?

Ms Jabanoski: I think in all these questions about moving from our current use of toxic chemicals into viable and sustainable alternatives we have to do it in a planned way, we have to do it over time, and we have to minimize the impact on the economy and on individual citizens as much as we can. I don't think any of us are advocating a transition that takes a year or a short period of time.

I think there are a number of factors that have to be considered in reducing or eliminating many of these chemicals—not necessarily in the case of MMT—about 10, 20, 30, 40 years down the road. It might be helpful for your committee, if you haven't already, to look at some of the work of the International Joint Commission, particularly the work of the virtual elimination task force, which reported in the last biennial report. They used chlorine as a case study and show how you might rationally go about first of all looking at the uses of chlorine for which there are already alternatives, which would likely be the ones you would work on more quickly, and then you would in a rational planned way try to get at other compounds over time. But we're definitely talking about a long timeline.

Mme Guay: Je voudrais vous parler un peu de la loi environnementale ontarienne. La loi environnementale ici, en Ontario, est–elle très sévère? Est–elle plus sévère et plus facile à administrer que la LCPE?

• 1125

Ms Jabanoski: The answer to that is somewhat like the answer my colleague gave. In some instances it's stricter and in other instances it isn't. For example, the Ontario government has moved to regulate organochlorines in the pulp and paper process. You're probably aware of this. I'm not aware that other jurisdictions, with the possible exception of British Columbia, have done that kind of thing. I'm not absolutely familiar with what's been done out there. In other areas there is a lack of action on the part of the provincial government.

[*Translation*]

aussi à d'autres pays, et en particulier à des pays européens, pour trouver les normes les plus sévères qui existent. Je vous encourage donc à ne pas vous contenter de l'exemple américain, et à considérer les normes qui existent dans beaucoup de pays européens. Je crois que l'OCDE a fait pas mal de travail dans ce domaine. Cela vous donnera les éléments les plus efficaces pour la protection de l'environnement et de la vie humaine.

Le président: Merci. Très bien.

Mrs. Guay: Good morning, ladies. My question is to Ms Jabanoski.

You want to change the formula for gasoline. You say that ethanol should replace MMT. I have had the opportunity to discuss this with an ethanol manufacturer who's doing research in that field and who says that this would be extremely costly.

I agree that we should try to improve the environment and that we should do everything possible to that end, but the economic consideration is still there. Once again, the taxpayers will have to foot the bill. What is your perspective on this? How can we improve the situation without imposing an enormous burden on everyone?

Mme Jabanoski: On parle beaucoup de modifier la façon dont nous utilisons actuellement les produits chimiques toxiques et de remplacer ces produits par d'autres solutions plus viables et plus durables; dans tous ces cas, nous devons avancer progressivement, planifier la conversion et minimiser l'impact de ces mesures sur l'économie et sur les citoyens dans toute la mesure du possible. Personne ne réclame une transition précipitée, une année par exemple.

Pour réduire ou éliminer la plupart de ces produits chimiques—pas forcément le MMT—dans 10, 20, 30 ou 40 ans, il faut considérer un certain nombre de facteurs. Si votre comité ne l'a pas déjà fait, il aurait peut–être intérêt à consulter les travaux de la Commission mixte internationale, et en particulier les travaux du groupe de travail sur l'élimination virtuelle, dont les conclusions ont paru dans le dernier rapport biennal. Ils ont pris l'exemple du chlore pour démontrer qu'on pouvait procéder rationnellement en commençant par étudier toutes les utilisations du chlore, pour qui des solutions de remplacement existent déjà; on peut ensuite se demander dans quels cas des solutions doivent être trouvées plus rapidement, pour passer plus tard, d'une façon rationnelle et planifiée, à d'autres composés qui présentent des problèmes. Mais dans tous les cas, il s'agit d'un travail de longue haleine.

Mrs. Guay: I would like go back to the Ontarian Environmental Act. This Ontario act, is it very stringent? Is it more stringent and easier to administer than the CEPA?

Mme Jabanoski: La réponse à cette question ressemble à la réponse de ma collègue. Dans certains cas, cette loi est plus sévère, dans d'autres cas, moins. Par exemple, le gouvernement de l'Ontario a décidé de réglementer les organochlorés utilisés dans l'industrie des pâtes et papiers. Vous devez être au courant. À l'exception de la Colombie–Britannique peut–être, je ne crois pas que cela ait été fait dans d'autres provinces. Je ne sais pas ce qu'on y a fait. Dans d'autres secteurs, le gouvernement provincial a négligé d'agir.

[*Texte*]

One of the areas in which advocacy groups have been trying to get them to take action for some years is air. This goes back to the previous administration—there was a singular lack of action on air quality—and it is true of the current administration. It's spotty.

Mme Guay: Vous parlez de troubles d'apprentissage chez les enfants et d'analyses visant à évaluer la neurotoxicité du point de vue du développement des enfants afin de les protéger. Est–ce qu'on a des exemples concrets d'enfants dont le développement mental a été affecté parce qu'ils ont été exposés à des substances neurotoxiques? Est–ce qu'on a vraiment quelque chose qui peut nous aider à travailler dans ce domaine–là? Est–ce que de la recherche a été faite?

Ms McElgunn: Yes, there is. I think I mentioned two areas in which we have definitive information—alcohol and pregnancy, alcohol being a teratogen. The other one is lead, where children were followed from birth up to school age in many, many countries, in many, many studies and there was an effect found on their ability to learn and in behaviour.

Mme Guay: Y en a–t–il d'autres?

Ms McElgunn: Yes, there are others. There are PCBs, X–radiation, methyl mercury. There are concerns about other heavy metals such as cadmium and manganese, but they have not been studied yet.

In the animal literature there are probably hundreds of chemicals that have been studied in terms of their behavioural teratology—that is, their ability to produce learning and behavioural adverse effects in the animal model—but they haven't been studied in human populations because it's very difficult. Of course we can't dope children with toxicants and look for outcomes. We have to look retrospectively.

These studies are extremely expensive to do. They require large cohorts and a longitudinal base, so they're very, very expensive to carry out. So we're saying we've got to rely on experimental animal research to look at that aspect. As well as looking at the cancer effects in animals, we have to look at neural behavioural effects in animals.

Le président: Merci, madame Guay. Monsieur Lincoln, s'il vous plaît.

Mr. Lincoln: First of all I'd like to say to both of you that I think these reports are fantastic. I can't praise you highly enough. It's the first time we've concentrated on the whole aspect of human health, which to my way of thinking is the reason why we're here. In fact, Ms McElgunn, if I may say so, your last paragraph I think reflects a lot of the concerns many of us share.

I wanted to ask you about what you suggested, and any one of you can answer. In your report you mentioned the definition of toxic substances in the United States, and you said you would like something even broader than this. I was wondering if you had in mind a particular definition you would want to suggest to the committee to adopt in actual wording. Have you thought of it and would you be prepared to pen a definition that we could put on record for our report?

[*Traduction*]

Les groupes de défense des intérêts des citoyens essaient depuis un certain temps d'obtenir qu'on fasse quelque chose en ce qui concerne l'air. Cela nous ramène à l'administration précédente, qui avait négligé singulièrement les problèmes de qualité de l'air, mais cela est vrai également de l'administration actuelle. Les mesures prises sont toujours ponctuelles.

Mrs. Guay: You mentioned learning disabilities among children and some analysis that have been done concerning the neurotoxicity in children. Do we have concrete examples of children whose brain development has been affected after being exposed to some neurotoxic compounds? Do we have anything concrete to help us in that field? Has there been research?

Mme McElgunn: Oui, il y a eu de la recherche. Je crois avoir parlé de deux domaines au sujet desquels nous possédons des informations solides, celui de la grossesse et l'alcool, l'alcool étant un agent tératogène. L'autre domaine, c'est le plomb. Dans de nombreux pays on a suivi des enfants de la naissance à l'âge scolaire, et de nombreuses études ont confirmé les effets du plomb sur les capacités d'apprentissage et le comportement des enfants.

Mrs. Guay: Are there any others?

Mme McElgunn: Oui, il y en a d'autres. Il y a les BPC, les rayons X et le mercure–méthyle. On s'inquiète également des effets d'autres métaux lourds, comme le cadmium et le manganèse, mais leurs effets n'ont pas encore été étudiés.

Dans la documentation que nous possédons sur les animaux, on a probablement étudié des centaines de produits chimiques et leurs effets tératogènes sur le comportement, c'est–à–dire les effets négatifs qu'ils ont sur les capacités d'apprentissage et le comportement des animaux. Cela dit, on n'a pas encore procédé à des études chez les populations humaines, à cause des difficultés que cela présente. Bien sûr, on ne peut pas intoxiquer les enfants pour voir ce qui se produira. On est forcé de voir les choses rétrospectivement.

Toutes ces études sont excessivement coûteuses. Elles exigent des cohortes très importantes et un plan longitudinal, ce qui explique leur coût très élevé. Autrement dit, nous devons nous contenter de la recherche expérimentale sur les animaux. On étudie également les incidences de cancer chez les animaux ainsi que les effets neuraux et les problèmes de comportement chez les animaux.

The Chairman: Thank you, Mrs. Guay. Mr. Lincoln, if you please.

M. Lincoln: Pour commencer, je tiens à vous dire à toutes les deux à quel point ces rapports sont fantastiques. On ne saurait trop vous féliciter; c'est la première fois qu'on s'intéresse ainsi à tous les aspects de la santé humaine, et à mon avis, c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. En fait, madame McElgunn, permettez–moi de vous dire que votre dernier paragraphe exprime des préoccupations que nous sommes nombreux à partager.

J'ai une question à vous poser à propos de vos suggestions, une question à laquelle l'une d'entre vous pourra répondre. Dans votre rapport, vous dites que vous aimeriez avoir une définition des substances toxiques qui soit encore plus large que celle des États–Unis. Est–ce que vous avez songé à un énoncé en particulier, à quelque chose que vous pourriez suggérer au comité? Avez–vous réfléchi à cela, et pourriez–vous rédiger une définition dont nous pourrions prendre note en prévision de notre rapport?

[*Text*]

Ms McElgunn: I don't think I would be prepared to do it here and now, but I certainly would be interested in conveying something like that to the committee later on. I think one of the things we have to realize when we're looking at a definition of a toxic substance is that these are not only acute effects, but also perhaps chronicity — low–level chronic effects — and also synergistic effects from a combination of things acting together, or like pollutants that have common effects in people.

• 1130

A lot of the legislation under which the regulatory agencies work in the United States spells out some of the health points that are of concern. I think this is interesting to have in a CEPA document because it alerts the public and legislators generally to those health effects we are concerned about, which the regulators might want to look at. I think it's important to mention some of those health points from that point of view.

When looking at a definition of toxic substances, it usually doesn't talk about children, it doesn't talk about pregnant women, and it doesn't talk about sensitive or aging populations but we have to also keep in mind that we have to protect the most vulnerable in our society when we're looking at toxicity. We shouldn't only be looking at healthy animal models or healthy worker models.

Mr. Lincoln: We would really appreciate it if both of you could cooperatively or singly develop some sort of definition, which you could send to the committee.

Ms McElgunn: Surely.

Mr. Lincoln: Talking about what you just said about the most vulnerable clientele, I understand from some scientists to whom I've spoken at IST and other places that there's also a question that's very much ignored, which is the one–hit impact of certain toxics on, for example, children that could cause damage in themselves. In other words, we have concentrated on persistence and on bio–accumulation and we've overlooked the whole question of one–hit impacts of certain toxics. Could you speak to that and tell us whether we should also look at this in looking at definitions and what a toxic substance does?

Ms McElgunn: I think that's very true. Certainly in terms of brain development there are very vulnerable periods whereby they know they can dose an animal or a dam just once on one day and find a tremendous impact on brain development and in brain function in that animal later on. It doesn't take multiple doses over the whole pregnancy or over the whole parturition period. I think we have to be aware of both of those possibilities when we are looking at toxic substances.

Mr. Lincoln: I also understand from some people I've spoken to in regard to the CEPA review that one of the big missing links — I think one of you referred to it, perhaps it was you, Ms McElgunn — is the whole question of testing protocols, that we have concentrated so far, according to what my sources told me, on cancer agents and there's no money to attack all the others.

[*Translation*]

Mme McElgunn: Je ne pense pas pouvoir le faire tout de suite, mais j'aimerais certainement vous envoyer quelque chose de ce genre plus tard. Quand on réfléchit à une définition des substances toxiques, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas uniquement des effets aigus, mais qu'il y a également un problème de chronicité — des effets minimes et chroniques — sans parler des effets synergiques d'une multiplicité de facteurs qui se combinent, ou d'agents de pollution qui ont des effets communs sur la population.

De nombreuses lois qui régissent les organismes de réglementation aux États–Unis énoncent certains des problèmes de santé qui sont d'un intérêt particulier. Ce genre de chose serait intéressante dans la LCPE, car cela sensibilise le public et les législateurs à ces problèmes de santé qu'il convient de signaler aux autorités chargées de la réglementation. De ce point de vue–là, il est donc important de mentionner ces domaines de la santé.

La plupart des définitions des substances toxiques ne parlent ni des enfants, ni des femmes enceintes, ni des populations fragiles ou vieillissantes, et cela ne doit pas nous faire oublier la nécessité de protéger les éléments les plus vulnérables de notre société. Autrement dit, quand nous discutons de toxicité, nous ne devons pas considérer uniquement les modèles animaux en bonne santé ou les modèles de travailleurs en bonne santé.

M. Lincoln: Si vous pouviez toutes les deux, ensemble ou indépendamment, élaborer une définition, notre comité l'apprécierait beaucoup.

Mme McElgunn: Certainement.

M. Lincoln: Vous venez de parler des éléments les plus vulnérables, et d'après certains chercheurs que je connais, des gens qui travaillent à l'IST, entre autres, il y a une autre question qu'on ignore le plus souvent, celle des incidents uniques, des enfants exposés une seule fois à des produits chimiques toxiques. Autrement dit, nous avons beaucoup parlé des effets qui perdurent et de la bioaccumulation, mais nous avons souvent oublié le problème des incidents uniques. Qu'est–ce que vous pouvez nous dire à ce sujet? Est–ce que nous devrions tenir compte également de cet aspect–là lorsque nous étudions les définitions des substances toxiques et de leurs effets?

Mme McElgunn: C'est tout à fait exact. Il y a des périodes du développement où le cerveau est particulièrement vulnérable, et on s'aperçoit qu'en administrant une dose unique à un animal ou à une mère on peut provoquer des effets considérables sur le développement futur et les fonctions du cerveau de cet animal. On n'a pas besoin de doses multiples pendant toute la grossesse ou la période de gestation. Effectivement, ces deux possibilités doivent être étudiées quand on étudie les substances toxiques.

M. Lincoln: D'après certaines personnes à qui j'ai parlé de l'examen de la LCPE, il y a un maillon important qui manque à la chaîne — et l'une d'entre vous en a parlé; peut–être M^me^ McElgunn — et c'est toute la question des protocoles d'essai. D'après mes sources, jusqu'à présent on s'est contenté d'étudier les agents cancérigènes, et on n'a pas d'argent pour s'attaquer à tous les autres.

[*Texte*]

I was wondering what you felt about a cooperative system whereby instead of having testing protocols carried out by Canadian agents and maybe single–issue institutions, we could have a cooperative system with the United States or even an international system whereby we could broaden the whole aspect of testing protocols. Without that, how are we going to find out? What you were saying is that by the time we find out, sometimes it's too late; the damage has occurred, as shown by the IJC.

Ms McElgunn: That's quite true, Mr. Lincoln, but I also think that there are data out there that are not being used right now on this priority substances assessment.

Last night I was looking at their report on the organotins. Now, I found nine or ten research citations on the neurotoxicity of triethyl–10 and it was not mentioned anywhere in that report nor taken into account in that report. They were only focusing on the cancer research, and there was only one cancer study on all of the organotins. So they ended up saying that it was non–toxic under section A and B of CEPA and under C there was some doubt.

But I think that even when the data are available, they are not used in the assessment. That is what really irks me a lot. I think we have to broaden our database when we're doing these assessments to look at things beyond cancer and acute effects.

[*Traduction*]

Que penseriez–vous d'un système coopératif? Au lieu de confier les protocoles d'essai à des chercheurs canadiens et peut–être à des établissements uniques, on pourrait se mettre d'accord avec les États–Unis, ou même mettre en place un système international, ce qui permettrait de donner beaucoup plus d'ampleur à ces tests. En l'absence d'un tel système, comment trouverons–nous quelque chose? Vous dites que quand nous finissons par trouver quelque chose, il est souvent trop tard, les dommages ont été causés, comme cela a été démontré par la CMI.

Mme McElgunn: Vous avez parfaitement raison, monsieur Lincoln, mais je pense aussi qu'il existe à l'heure actuelle des données qu'on n'utilise pas au sujet de cette évaluation des substances prioritaires.

Hier soir, je lisais le rapport sur les organo–étains, et j'ai trouvé neuf ou dix citations à propos de recherches effectuées sur la neurotoxicité du triéthyl–10; or, dans le rapport, il n'en était question nulle part. On parlait uniquement de la recherche sur le cancer, et une étude sur le cancer seulement s'intéressait à tous les organo–étains. Le rapport finissait donc par conclure que c'était un produit non toxique aux termes des articles A et B de la LCPE; quant à l'article C, ce n'était pas très clair.

Bref, même quand les données sont disponibles, on ne les utilise pas dans l'évaluation. C'est ce qui m'exaspère le plus. À mon avis, nous devons élargir notre base de données lorsque nous faisons ces évaluations et tenir compte de facteurs autres que le cancer et les effets aigus.

• 1135

Mr. DeVillers: In the Toronto Department of Public Health submission, under general comments, it is stated that the protection of human health and the natural environment is to be a top government–wide priority, and then the suggestion is made that it would be helpful for the committee to determine whether CEPA has been successful in achieving this goal. I think that is the essence of this committee's work.

I wonder if each of the witnesses could address that point specifically. I know that you go on in both of your reports and give us some helpful recommendations, but I wonder if we could have your thoughts specifically on how effective CEPA has been in dealing with those priorities.

Ms Jabanoski: One of the points we wanted to make in raising that question is that in some instances it might be the case that you have a piece of legislation—CEPA might not be it—through which it is actually possible to be protective of human health in the environment, but there is a lack of political will to ensure that this happens. We were hoping that you would try to assess that as well. You will make changes to the legislation, but it's important for you also to try to get at whether things could have been done under that legislation that weren't done.

An area that occurs to me is the number of substances that have been regulated under that legislation. You might decide that with more political will it might have been possible actually to regulate more and have more controls on the discharge of toxic chemicals into the environment.

Mr. DeVillers: So one suggestion you have is looking at the number of substances to be regulated?

M. DeVillers: Dans l'exposé du service de santé publique de Toronto, sous le titre «observations générales», on lit que la protection de la santé humaine et de l'environnement naturel doit constituer une priorité absolue pour tous les services gouvernementaux. On suggère ensuite au comité de déterminer si la LCPE a réussi à atteindre cet objectif. À mon avis, c'est la raison d'être même de ce comité.

Est–ce que l'un d'entre vous pourrait développer cet aspect–là? Je sais que vos deux rapports contiennent des recommandations très utiles, mais j'aimerais savoir ce que vous pensez plus précisément de l'efficacité de la LCPE à la lumière de ces priorités.

Mme Jabanoski: Si nous avons soulevé cette question, c'est qu'à notre avis vous possédez peut–être une législation—pas forcément la LCPE—susceptible de protéger efficacement la santé humaine au sein de l'environnement, mais ce qui manque, c'est la volonté politique de traduire cela dans les faits. Nous nous permettons d'espérer que vous chercherez à évaluer cet aspect–là également. Vous avez l'intention de modifier la législation, mais vous devez également vous demander si cette législation aurait permis de faire des choses qui n'ont pas été faites.

Un exemple me vient à l'esprit, celui de toutes les substances qui ont été réglementées aux termes de cette législation. Vous conclurez peut–être qu'une volonté politique plus énergique aurait permis de réglementer plus de substances et de mieux contrôler les déversements de produits chimiques dans l'environnement.

M. DeVillers: Vous nous suggérez donc, entre autres, de nous pencher sur le nombre de substances à réglementer?

[*Text*]

Ms Jabanoski: Yes.

Mr. DeVillers: Would you speak to that question?

Ms McElgunn: CEPA is not strong enough in many respects and does not give the federal government enough statutory authority. I hear from constitutional experts that this can't happen in Canada.

This could be overcome. I don't think this should be a complete roadblock to us having national standards for contaminants in air and water, for instance. We have to sit down and find a way around that with the provinces. If this can't be done in Canada, then the Canadian public has a right to know why it can't be done.

It would be stupid for us to have different jurisdictions within Canada having different standards, because then you have pollution havens for industries to go to provinces and play one province off against another in terms of where they can pollute and where they cannot. We have to tighten up CEPA in that respect.

Ms Jabanoski: If I could just follow on that, one of the difficulties we have in the city of Toronto is because of the types of by–laws we enact or policies we develop. An example would be remediation of contaminated soil in the city. We find that our tighter environment and health procedures can act as a disincentive to developers or potential industries to locate here. That's true of the province of Ontario, but it's also true across the country. We don't think that the fact that we want a cleaner environment for the citizens of Toronto should therefore cause them any sort of economic hardship, but over the course of our operation we have had developers and elected officials tell us that in fact that's what we're doing. National standards would certainly assist us in ensuring that this wouldn't happen.

Mr. Adams: I was very interested in the presentations. As someone mentioned, the focus on health is something new, at least for the current phase of what we're doing.

You were just talking about the overlap between provincial and federal and between the provincial scale and municipal government and provincial and federal. The other area of overlap is between federal acts. As you are in the health area, how many of your concerns are addressed under the Food and Drugs Act, the Hazardous Products Act, and the Pest Control Products Act, which also exist and are out there. . .and we are simply dealing with one aspect of toxic control?

• 1140

Ms McElgunn: I really feel very depressed about three areas in Canada right now. That's probably why my frustration came through in the last paragraph of this brief.

All those acts have been under regulatory review, ordered through Treasury Board. There is a trend towards deregulation. In fact, Consumer and Corporate Affairs, which has been disbanded, had to defend all its regulations under the Hazardous Products Act, and I think Health and Welfare is looking at agriculture and things happening under their regulatory provisions.

[*Translation*]

Mme Jabanoski: Oui.

M. DeVillers: Vous voulez en parler également?

Mme McElgunn: La LCPE manque souvent de fermeté et ne donne pas au gouvernement fédéral suffisamment de pouvoir. Certains experts constitutionnels me disent que cela n'est pas possible au Canada.

On pourrait surmonter cette difficulté. À mon avis, cela ne devrait pas nous empêcher complètement d'adopter des normes nationales, par exemple en ce qui concerne la présence d'agents de contamination dans l'air et dans l'eau. Il faut absolument nous attaquer à ce problème avec les provinces. Si cela n'est pas possible au Canada, le public canadien a le droit de savoir pourquoi.

Avoir des normes différentes dans les diverses provinces canadiennes n'aurait aucun sens, car cela créerait des refuges pour les industries polluantes. Celles–ci iraient s'installer dans les provinces où il serait possible de polluer en paix. À cet égard, nous devons resserrer les dispositions de la LCPE.

Mme Jabanoski: Permettez–moi d'ajouter un mot à ce sujet; à Toronto, le genre de règlements et de politiques que nous adoptons causent un problème. Exemple: la récupération des terrains contaminés dans la ville. Nos procédures de santé et nos procédures environnementales étant sévères, cela décourage parfois les promoteurs ou les industries de s'y installer. Cela est vrai de l'Ontario, mais cela est vrai également du reste du pays. Ce n'est pas parce que nous voulons nettoyer l'environnement que les citoyens de Toronto doivent souffrir de difficultés économiques. Et pourtant, il est arrivé que des promoteurs et des représentants élus viennent nous dire que c'était le résultat de nos actions. Avec des normes nationales, ce genre de choses ne seraient plus possibles.

M. Adams: Vos exposés m'ont particulièrement intéressé. Comme quelqu'un l'a dit, cet effort axé sur la santé est quelque chose de nouveau, du moins dans la phase actuelle de nos travaux.

Vous avez parlé de chevauchements entre les autorités provinciales et fédérales et entre les autorités provinciales et municipales. Il y a un autre domaine où on observe des chevauchements, celui des lois fédérales. Vous qui oeuvrez dans le secteur de la santé, pouvez–vous nous dire dans quelle mesure les aspects de la Loi sur les aliments et drogues, de la Loi sur les produits dangereux et de la Loi sur les produits anti–parasitaires qui vous préoccupent se retrouvent également ailleurs? D'autre part, est–ce que nous nous penchons sur un aspect seulement du contrôle des produits toxiques?

Mme McElgunn: Au Canada, à l'heure actuelle, il y a trois choses qui me déprime particulièrement. C'est probablement la raison pour laquelle ma frustration est apparente dans le dernier paragraphe de ce mémoire.

Le Conseil du Trésor a ordonné un réexamen de toutes ces lois. La tendance est à la déréglementation. En fait, le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, qui a maintenant été démantelé, a été forcé de défendre tous ses règlements à la lumière de la Loi sur les produits dangereux. Pour sa part, je crois que Santé et Bien–être étudie actuellement le secteur agricole et les effets de ses dispositions réglementaires.

[*Texte*]

I don't like what I see happening, because I see a weakening of the system all across the board right now: a weakening of inspections, services from the federal government; a weakening of toxicity requirements for things such as food additives; perhaps an across–the–board acceptance of a level of pesticide residues in foods for pesticides for which we do not have any data. Those kinds of things are extremely worrisome to me. I think it is a general trend we have to start questioning very strongly, because in the end we are going to pay for this.

Under the Hazardous Products Act, for instance, our regulations for lead in children's paint and furnishings still are at a very awful 5,000 ppm. There is a voluntary agreement. The manufacturers have vowed to take it down to 600 parts per million, but that doesn't mean it is not legal in Canada to import a child's crib that might have paint on it at 5,000 parts per million. Why hasn't that provision been changed? We've been pushing for that for years and years. Somehow there seems to be this total inertia in tightening up regulations to bring them in line.

The same with lead leaching out of dishes and dishware and ceramics and labelling of ceramic ware, which has very high lead, which is very, very toxic to children. People may bring it home and put a fruit salad in it and poison their family with it.

These regulations have been hanging around for the last five or six years and nobody seems to promulgate them.

So I really think there is a problem. I am glad you asked me.

The Chairman: Ms McElgunn is making a very important point here. The lead experience points to the fact that in Canada we do tend to be selective in the application of legislation to substances that are recognized as being toxic; and lead is one typical example. So we have an application by the industrial sector and not across the board.

Only Holland and Denmark have banned the use of lead entirely. When you do that, you cannot import, for instance, lead–containing crib paints. You can't import ceramic ware that contains lead, and so on.

We've been a bit ambivalent in that respect, even in the application of this act. The point you have brought out is extremely helpful. We have to make sure once a substance is identified as such, it is not the object of a multitude of exceptions.

Mr. Adams: In the five years since this act came in, I think we've all become more conscious of what we think is the environmental significance of some of these regulations for children's toys. There is a genuine environmental significance.

The other point has to do with. . . The chair was just mentioning lead. You mentioned cadmium and some others. But we have also become more conscious of the fact that it isn't only, by any means, individual chemicals in the system we are talking about. It is the mixtures and permutations on them.

[*Traduction*]

Je n'aime pas la tendance actuelle parce qu'à mon avis elle témoigne d'un affaiblissement de tout le système: un relâchement des services d'inspection du gouvernement fédéral, un affaiblissement des exigences en ce qui concerne la toxicité des additifs alimentaires, peut–être même une tolérance générale en ce qui concerne les résidus d'insecticides dans les aliments, des insecticides sur lesquels nous ne possédons aucune donnée. Ce genre de choses m'inquiètent énormément. À mon avis, c'est une tendance généralisée que nous devons contester sérieusement, parce qu'en fin de compte nous allons finir par en payer le prix.

Par exemple, les règlements de la Loi sur les produits dangereux prévoient une tolérance inconcevable de 5 000 ppm de plomb dans les peintures utilisées par les enfants et dans les meubles pour enfants. Une entente volontaire a été conclue: les fabricants se sont engagés à ramener cette tolérance à 600 parties par million, mais cela ne signifie pas qu'il n'est pas légal au Canada d'importer un lit d'enfant recouvert d'une peinture qui contient 5 000 parties par million. Pourquoi n'a–t–on pas changé cette disposition? Voilà des années et des années que nous le réclamons. Nous sommes en présence d'une inertie totale lorsqu'il s'agit de resserrer la réglementation et de la réajuster.

Même chose pour le plomb qui suinte de la vaisselle et de la céramique et pour l'étiquetage de la céramique, un produit qui contient des concentrations de plomb très élevées, ce qui est excessivement toxique pour les enfants. Beaucoup de gens ramènent chez eux cette vaisselle de céramique, y préparent des salades de fruits et empoisonnent leur famille.

Ces règlements existent depuis cinq ou six ans, et personne ne semble décidé à les promulguer.

Il y a donc un véritable problème. Je suis heureuse que vous m'ayez posé cette question.

Le président: M^me^ McElgunn vient de faire une observation particulièrement importante. En effet, au Canada nous avons tendance à appliquer en priorité les dispositions relatives à des substances qui sont reconnues comme étant toxiques; le plomb en est un exemple typique. Autrement dit, le secteur industriel se conforme aux règlements, mais ce n'est pas généralisé.

Seuls la Hollande et le Danemark ont interdit totalement l'utilisation du plomb. Évidemment, avec une telle interdiction, on ne peut plus importer de peinture au plomb pour lits d'enfants. On ne peut plus non plus importer de vaisselle de céramique qui contient du plomb, etc.

Même en ce qui concerne l'application de cette loi, c'est un domaine où nous sommes restés incertains. Cela dit, vous avez fait une observation particulièrement utile; nous devons nous assurer qu'une substance identifiée ne fera pas l'objet d'une multitude d'exceptions.

M. Adams: Depuis cinq ans que cette loi a été adoptée, nous sommes devenus plus conscients de l'importance de ces règlements en ce qui concerne les jouets. Cela représente une importance considérable sur le plan de l'environnement.

D'autre part, le président vient de parler du plomb; vous avez vous–même parlé du cadmium et d'autres métaux. Mais de plus en plus, également, nous prenons conscience du fait que le problème ne tient pas uniquement à des produits chimiques isolés. Il tient également aux mélanges et aux permutations.

[*Text*]

You are in the urban environment field and are very conscious of that. We are here functioning. I read about your interior air report, and I know there has been an exterior air report. Can you think of ways in which that can be strengthened to deal with mixtures of chemicals, in addition to going after individual chemicals?

• 1145

Ms Jabanoski: I think one of the difficulties in trying to regulate mixtures of chemicals is that, to my knowledge, there isn't any way at the moment to adequately assess them scientifically. It's my understanding from talking to Health Canada's scientists and modellers that it takes a very complicated modelling system to try to get at what the synergistic and cumulative effects are.

I think it sounds simplistic to say, but sometimes the best answers are the simple ones. I think we have to find ways not to introduce these things into the environment in the first place. At the municipal level, in some ways we can't get away from the public demand to do something about these issues. We are faced often with scientific information that is at best inconclusive, and yet we have a strong political and public demand to do something. We have to try to figure out what we can do in between these two poles.

What we try to do is take what we call a prudent avoidance or a prudent public health policy approach, trying to factor in economics so that we are not having an unreasonable cost accrue to some sector. It's clear to us that trying to get rid of these things once they're out there is too costly and too time–consuming to be an effective way to go. We have to adopt a pollution prevention approach in the first place. We can only do that by not allowing these things to be introduced into the environment.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Madam Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan: I've been listening to your presentation with a great deal of interest and concern. I was an educator in my past life, so I am very concerned about learning disabilities and what they mean not only to young children but people for the rest of their lives.

I know that there's absolutely no financial measure on the deterioration of one's health, but I was wondering if you knew of any studies, because we seem to get caught up in the cost–benefit analysis. If we are really going to talk about cost–benefit analysis, then the only thing we have to change is the time horizon, whether it's short term or long term. I think the real costs to the Canadian taxpayers are the incredible environmental and health and other costs that have to be paid.

I'm wondering if you know of any particular studies that take a look at the cost associated with problems around learning disabilities and other kinds of health problems you've been talking about this morning.

[*Translation*]

Votre secteur d'activité, c'est l'environnement urbain, et vous en êtes très conscientes. J'ai lu votre rapport sur l'air intérieur, et je sais qu'un rapport a été publié sur l'air extérieur. Comment peut–on tenir compte également des mélanges de produits chimiques au lieu de s'attaquer uniquement à des produits chimiques isolés?

Mme Jabanoski: Un des problèmes quand on essaie de réglementer les mélanges de produits chimiques, c'est qu'à l'heure actuelle, que je sache, nous n'avons pas de moyen adéquat pour les évaluer scientifiquement. Apparemment, d'après certains chercheurs de Santé Canada, d'après des gens qui travaillent sur des modèles, il faut un système de modélisation très compliqué pour prévoir les effets synergiques et cumulatifs.

Cela peut sembler simpliste, mais les meilleures réponses sont parfois les plus simples. À mon avis, la solution, c'est de commencer par ne pas introduire ces produits–là dans l'environnement. Au niveau municipal, nous avons du mal à ignorer les exigences du public à ce sujet. Dans les meilleurs cas, les informations scientifiques que nous possédons ne sont pas concluantes, et pourtant le public et les milieux politiques exigent que nous fassions quelque chose. Tiraillés entre ces deux extrêmes, nous devons trouver une solution.

Nous essayons donc d'appliquer une politique d'évitement prudent ou encore de santé publique prudente, en essayant d'intégrer à cela les facteurs économiques pour éviter à certains secteurs des coûts déraisonnables. Il nous semble évident qu'il est trop long et trop coûteux de se débarrasser de ces produits une fois qu'ils ont été lâchés, et cela ne saurait être la solution. Bref, en matière de pollution, nous devons commencer par la prévention. Et le seul moyen, c'est d'empêcher que ces produits ne soient libérés dans l'environnement.

M. Adams: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: J'ai écouté votre intervention avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétude. Avant d'être ici, j'étais enseignante, et je m'intéresse donc particulièrement aux difficultés d'apprentissage et à ce que cela signifie non seulement pour les jeunes enfants, mais aussi pour les adultes qu'ils deviennent ensuite.

Je sais qu'on ne saurait mesurer financièrement la détérioration de la santé, mais l'analyse coûts–avantages est un écueil auquel nous nous heurtons souvent, et je me demande si vous connaissez des études à ce sujet. Si nous discutons vraiment d'analyses coûts–avantages, il ne reste plus qu'à changer le calendrier, qu'on choisisse le court ou le long terme. À mon avis, les coûts véritables pour les contribuables canadiens, ce sont les coûts incroyables auxquels nous nous exposons sur le plan de l'environnement et de la santé.

Savez–vous si des études ont été faites sur les coûts associés aux problèmes d'apprentissage et autres problèmes de santé dont vous nous avez parlé ce matin?

[*Texte*]

Ms McElgunn: I think there was one study done by the Bureau of Economics and Social Development in the United States, Chaikind et al. It was done on the economic fallout of low birth weight. Low birth weight has been somewhat correlated as well with environmental toxic exposures to the mother, in one respect or another, either voluntary or involuntary.

They found that the cost of low birth weight was something like $6,000 per child in the first year of life and something like $45,000 over the school time. This is taking into consideration the costs of special education and so on. They came up with quite a high figure.

I think too that Schwartz, who did the cost–benefit analysis for lead reduction, also did some kind of cost evaluation or costing of a diminution of abilities in school for children who were exposed to lead, which has subtle effects. Needleman found they were more likely to drop out, that they didn't stay on tasks, that they were underemployed, that they were more likely to be delinquent, etc.

We're trying to get some of the federal agencies in the United States to get really interested in this and to do a costing for us. That's something our committee in the U.S. is working on. But certainly you're right, those costs have to be factored in. They were in the lead data. The cost of hypertension in males was important as well. I think they were going to save about $5 billion or $6 billion over four years by taking lead out of gasoline.

Mrs. Kraft Sloan: Thank you. In the document from Metro Toronto there was also a recommendation about a safe drinking water act for Canada. I know that the two of you have talked about the problems with CEPA in terms of regulating water. It doesn't do that, but I'm wondering if you would see that within CEPA or outside of CEPA. Why, or why not?

• 1150

Ms Jabanoski: That recommendation was made in our drinking water quality study because we understood that it was the purview of the Minister of Health to set enforceable criteria for drinking water standards and what have you. To the extent that one piece of legislation could cover that, we would have no difficulty with that. It was simply made because we understood at the time, which was 1990, that was the jurisdiction it was best addressed to.

Mrs. Kraft Sloan: So you can see that within CEPA or outside of CEPA.

Ms Jabanoski: In fact the more you can rationalize all existing legislation into one piece so you can get the synergistic effects of this legislation under control the better off you'll be.

Ms McElgunn: I just wanted to add that's one of the reasons the priority chemicals assessment program is so important, and that it's done right is so important. That would be the basis upon which to place your reference dose or your allowable daily intake for contaminants in water and in air, so it could be very useful.

[*Traduction*]

Mme McElgunn: Je crois que le Bureau du développement économique et social américain (Chaikind et al.) a effectivement effectué une étude sur les conséquences économiques de l'insuffisance de poids à la naissance. On a établi une certaine corrélation entre l'insuffisance de poids à la naissance et l'exposition de la mère à un environnement toxique, que ce soit volontairement ou involontairement.

On s'est aperçu que l'insuffisance de poids à la naissance se traduisait par des coûts d'environ 6 000$ par enfant pour la première année et d'environ 45 000$ pour l'ensemble de la période scolaire. Cela comprend les coûts de l'éducation spéciale, etc. Les chiffres étaient très élevés.

Je crois que Schwartz, également, qui a effectué une analyse coûts–avantages de la réduction du plomb, a également cherché à évaluer les coûts des effets subtils sur les enfants de l'exposition au plomb, les coûts sur le plan de la diminution des capacités d'apprentissage. Needleman a découvert que ces enfants–là étaient plus susceptibles d'abandonner l'école, qu'ils ne persévéraient pas dans leurs tâches, qu'ils étaient sous–employés, qu'ils devenaient plus souvent délinquants, etc.

Nous essayons actuellement d'intéresser certains organismes fédéraux américains et d'obtenir qu'ils nous préparent un calcul des coûts. C'est un projet de notre comité américain. Mais vous avez raison, il faut tenir compte de ces coûts–là. Cela figurait dans les données sur le plomb. Les coûts de l'hypertension chez les hommes sont également importants. En supprimant le plomb dans l'essence on pouvait économiser cinq ou six milliards de dollars sur une période de quatre ans.

Mme Kraft Sloan: Merci. Le document du Toronto métropolitain recommande également l'adoption d'une loi canadienne sur l'eau potable. Je sais que vous avez parlé tous les deux des problèmes que pose la LCPE au niveau de la réglementation de l'eau. L'eau n'est pas réglementée par la loi, mais je me demande si vous envisagez cela dans le cadre de la LCPE ou hors de la LCPE. Pourquoi ou pourquoi pas?

Mme Jabanoski: Nous avons fait cette recommandation dans notre étude sur la qualité de l'eau potable parce que nous croyions savoir qu'il incombait au ministre de la Santé d'arrêter des critères normatifs et applicables pour l'eau potable et tout le reste. Nous n'aurions aucune objection à ce qu'une seule loi régisse ce domaine. Nous avons fait cette recommandation simplement parce que nous pensions à l'époque, c'était en 1990, que c'était l'autorité la plus compétente.

Mme Kraft Sloan: Vous envisagez donc cela dans le cadre de la LCPE ou en marge de la LCPE.

Mme Jabanoski: En réalité, plus vous fondrez toutes ces lois en une seule pour mieux en contrôler la synergie, mieux ce sera.

Mme McElgunn: Je voulais seulement ajouter que c'est l'une des raisons pour lesquelles le programme d'évaluation des produits chimiques d'intérêt prioritaire est si important, et pourquoi il est si important de bien le réaliser. On établirait ainsi le critère normatif pour la dose référentielle ou la dose quotidienne autorisée de contaminants dans l'eau et dans l'air, et ce serait très utile.

[*Text*]

Ms Jabanoski: Just as an example of how you get into difficulties with different pieces of legislation, we mentioned the Motor Vehicle Safety Act in our brief. There are no current enforceable criteria or standards for all sources of drinking water in Canada, including bottled water. In fact when we did this study we discovered that bottled water is a consumer product and is just subject to the regulations under consumer legislation both federally and provincially, but there is no mandatory testing, nor are there standards that have to be adhered to by the bottled water industry. In fact that industry has a protocol that they generate on an industry–wide basis, I understand, but there is no jurisdiction in Canada that is looking at what is in that bottled water.

The Chairman: Thank you.

The words "cost–benefit analysis" have been raised too many times this morning for the chair to maintain discipline with himself and not to make an intervention on that subject. Cost–benefit analysis, I would like to advance to you all, is the invention of the devil in one of his more astute moments. Let me explain why. It is very easy to define costs; it is extremely difficult to quantify benefits. Try, for instance, to apply a cost–benefit analysis on having a child. Try, once you have quantified the costs, to quantify the benefits. It's impossible. Try to apply cost–benefit analysis on the elimination of child labour. Try to do that. You could make a phenomenal case that the costs are just enormous to the economy by eliminating a workforce that is cheaply available to the economy; once you tend to quantify the benefits, though, you will have a hell of a difficult time to identify the benefits.

In other words, cost–benefit analysis is very convenient for those who look at the short term. It is very convenient for those who are extremely well equipped to identify the costs, and it leaves those who are attempting to define the benefits in the lurch, just trying desperately to put on paper the validity and the extent of benefits, because there are certain benefits that cannot be economically quantified. That's why. So beware of anyone who comes forward bearing gifts wrapped in cost–benefit analysis.

Sorry for that intervention.

• 1155

Mr. O'Brien, it's your turn.

Mr. O'Brien: Does the chair have a question?

The Chairman: No question. A little while ago I had one.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, I'm reminded of some of my Latin studies when you're drawing on the Trojan horse in that analogy. I appreciated that.

First an observation, which is interesting in light of what you said. It's very important that we see from Ms McElgunn, representing a national organization, a call for more federal authority to set national standards. I very much applaud that. I pursued that thought with the previous witness.

[*Translation*]

Mme Jabanoski: Nous avons mentionné dans notre mémoire la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles à titre d'exemple des difficultés que posent diverses lois. Il n'y a pas de critères ou de normes applicables à l'heure actuelle à toutes les sources d'eau potable au Canada, y compris l'eau en bouteille. D'ailleurs, lorsque nous avons fait cette étude, nous avons constaté que l'eau en bouteille est un bien de consommation et est assujettie uniquement aux règlements fédéraux et provinciaux en matière de consommation, mais qu'il n'y a aucune recherche requise, et qu'on n'impose pas non plus de normes à l'industrie de l'eau en bouteille. En fait, cette industrie dispose d'un protocole dont elle s'est dotée elle–même, d'après ce que j'en sais, mais il n'existe pas au Canada d'autorité chargée d'examiner l'eau qu'on embouteille.

Le président: Merci.

L'expression «analyse coûts–avantages» a été mentionnée tellement souvent ce matin que je ne peux plus me retenir d'intervenir à ce sujet. L'analyse coûts–avantages, je vous le dis à tous, est l'une des inventions les plus ingénieuses du diable, et je vais vous dire pourquoi. Il est très facile de définir les coûts; il est extrêmement difficile de quantifier les avantages. Disons que vous voulez avoir un enfant: essayez donc de faire une analyse coûts–avantages d'une telle initiative. Une fois que vous aurez quantifié les coûts, essayez de quantifier les avantages. C'est impossible. Essayez de faire une analyse coûts–avantages de l'élimination de l'emploi d'enfants. Vous pourriez prouver avec éloquence qu'il en coûte tout simplement trop cher pour l'économie d'éliminer une main–d'oeuvre qui est si bon marché; vous aurez toutefois un mal fou à en quantifier les avantages.

Autrement dit, l'analyse coûts–avantages est très commode pour les planificateurs à courte vue. C'est très commode pour ceux qui ont tous les moyens voulus pour identifier les coûts, et on laisse ceux qui essaient de définir les avantage le bec dans l'eau, car ils sont tout simplement incapables de cerner la validité et l'ampleur des avantages, parce qu'il y a des avantages dont on ne peut tout simplement pas chiffrer la valeur. Voilà pourquoi. Donc, méfiez–vous de quiconque vous fait cadeau d'une analyse coûts–avantages.

J'espère que vous pardonnerez cette intervention.

Monsieur O'Brien, vous avez maintenant la parole.

M. O'Brien: Le président a–t–il une question?

Le président: Pas de question. J'en avais une il y a quelques instants.

M. O'Brien: Monsieur le président, en citant l'exemple du cheval de Troie, vous m'avez rappelé mes études classiques. Je vous en suis reconnaissant.

Tout d'abord, il y a une chose qui m'a intéressé dans ce que vous avez dit. M^me^ McElgunn, qui représente une organisation nationale, demande au gouvernement fédéral de participer davantage à l'établissement de normes nationales, et je trouve cela très important. Je suis tout à fait d'accord. J'ai discuté de cette idée avec le témoin précédent.

[*Texte*]

That statement leads me to my question, and it's really more for Ms Jabanoski, representing the medical officer. It is on the whole issue of political will, and I want to go right to the question of PCBs, which now is very relevant to my own riding of London—Middlesex and that part of southwestern Ontario.

If I'm not mistaken, in 1988 the previous Conservative government had made a commitment towards a national program for the elimination of PCBs, I thought within four years or something like that. Certainly that hasn't been kept. So I have two questions: what is the Toronto approach to the safe elimination of PCBs, and what is your view on whether the establishment of a national program is an achievable objective?

Ms Jabanoski: We've had relative success in Toronto in decontaminating PCBs from oil, even in dense residential neighbourhoods in the city. We started just in the aftermath of Saint–Basile–le–Grand, and there was a great deal of community concern about PCBs. We were able, however, to demonstrate over time. . .

I should say that these were situations that were decontaminated commercially. In many instances the health department made sure, through either increased monitoring or increased separation of that action from the community, that we were really making sure that public health was safe.

We have come to a point now at which we no longer have any measurable public concern about those kinds of decontamination activities. They occur regularly in this city. We report to the board of health on them regularly, and we find we require the proponent of that decontamination to do a community notification. We find little or no concern. So that has been relatively effective. On the other hand, those are relatively easy to carry out.

We have situations in the city of Toronto. Mr. Caccia will be aware of the site at Lansdowne in Davenport where Canadian General Electric operated a facility for a number of years and as a consequence the oil and soil were contaminated with PCBs. We were able to do a successful decontamination of all the oil on that site. To date the soil has not been decontaminated, and that site just sits waiting for General Electric, the community, the city, and the province to develop a way to decontaminate that soil that's effective but, more importantly, within the range of costs that Canadian General Electric can afford to pay. So we're stalled on that site. That site can't be redeveloped. It has been sold by GE to another developer, but there's a rider on the sale that until that soil is decontaminated nothing can be done with that site.

Mr. O'Brien: What are you doing with the PCBs? Are you storing them in a vault?

Ms Jabanoski: We have storage sites for PCBs all over this city. They are regulated by the provincial government. We adhere to their guidelines. The city as a corporation has sites. Commercial and industrial interests also have sites, and those are currently sitting waiting for an acceptable technology to be developed for their decontamination.

Mr. O'Brien: Is any thought being given to destruction of the PCBs?

[*Traduction*]

Cette affirmation sert de préambule à ma question, laquelle s'adresse davantage à M^me^ Jabanoski, qui représente l'autorité médicale. Il s'agit du problème de la volonté politique, et je vais tout de suite poser la question des BPC, qui est une question d'actualité brûlante dans ma propre circonscription de London—Middlesex et dans cette région du Sud–Ouest de l'Ontario.

Si mon souvenir est exact, l'ancien gouvernement conservateur s'était engagé en 1988 à mettre sur pied un programme national visant l'élimination des BPC dans un délai de quatre ans ou quelque chose comme ça. C'est une promesse qui n'a certes pas été tenue. J'ai donc deux questions: que fait Toronto pour éliminer les BPC en toute sécurité, et croyez–vous que l'établissement d'un programme national soit un objectif réalisable?

Mme Jabanoski: Nous avons connu un certain succès à Toronto dans la décontamination des BPC du pétrole, même dans les secteurs résidentiels denses de la ville. C'est une initiative que nous avons prise dans la foulée de Saint–Basile–le–Grand, à un moment où le public s'inquiétait vivement des BPC. Nous avons pu toutefois prouver au fil du temps que. . .

Je dois dire qu'il s'agissait de situations où la décontamination était une entreprise commerciale. Dans bien des cas, le service de santé s'est assuré, par des contrôles accrus ou par l'isolement accru de telles opérations, que la santé publique n'était pas compromise.

Nous en sommes parvenus au point où ce genre d'activités de décontamination n'inquiètent plus le public. Elles ont lieu régulièrement dans notre ville. Nous soumettons régulièrement des rapports à ce sujet au conseil de santé, et nous obligeons les agents de décontamination à publier des avis publics. L'inquiétude est inexistante ou minime. Cela a donc relativement bien marché. Il faut dire que ce sont des mesures relativement faciles à prendre.

Nous avons des situations de ce genre dans la ville de Toronto. M. Caccia est au courant du site de Lansdowne, à Davenport, où la Canadian General Electric a exploité une installation pendant des années et, en conséquence, le pétrole et le sol ont été contaminés par les BPC. Nous avons réussi à décontaminer tous les pétroles qui se trouvaient sur ce site. À ce jour, le sol n'a pas encore été décontaminé, et ce site reste vacant en attendant que la General Electric, la ville et la province trouvent le moyen de décontaminer ce sol sans danger mais, chose plus importante, à un prix que la Canadian General Electric pourra se permettre. Ce site reste donc vacant, on ne peut rien en faire pour le moment. La General Electric l'a vendu à un promoteur, mais la vente était assortie d'une condition prévoyant qu'on ne pourrait rien faire de ce site tant et aussi longtemps que le sol ne serait pas décontaminé.

M. O'Brien: Que faites–vous des BPC? Vous les enfermez dans un coffre–fort?

Mme Jabanoski: Nous avons des sites d'entreposage des BPC partout en ville. Ces sites sont réglementés par le gouvernement provincial, et nous respectons ses lignes directrices. La ville, en tant qu'entreprise publique, a ses propres sites. Les entreprises commerciales et industrielles ont également leurs propres sites, et ces entreprises attendent que l'on trouve une technologie acceptable pour les décontaminer.

M. O'Brien: Est–ce qu'on a songé à détruire les BPC?

[*Text*]

Ms Jabanoski: Not until we find a licensed method by which to destroy them. That sort of segues into your next question about a national program.

Mr. O'Brien: Right. Exactly.

• 1200

Ms Jabanoski: My understanding—and I may not be up to date on this, so it's worth checking with Environment Canada—is they were pretty much in favour of a mobile destruction facility that they were pilot–testing in a number of locations in Canada. My understanding is that there were some problems with that.

Mr. Finlay: Yes, several.

Ms Jabanoski: I don't know that anything has come out of that at this time.

We would very much like to see something licensed in the case of the facility I referred to where the soil is contaminated. The neighbourhood is so close to that site that we can't get enough of a set–back to go in and do some of the potential decontamination procedures that are available. We definitely need something licensed and effective in all kinds of environments.

The Chairman: Any final questions? If not, I will ask you for one question on the overall approach; namely, can you give this committee today an indication whether, in reporting back to the House and to the government, this committee should pursue a path whereby it would recommend changes to the existing legislation, or, as an alternative, the design of completely different legislation? In other words, can the engine be repaired, or does the nation, the population, need a new model?

Ms Jabanoski: I seems to me it must be tempting for you, as committee members, to start all over again. I'm not convinced we necessarily need another piece of legislation; but I haven't thought about it as deeply as I'm sure you have.

There's no question CEPA has to be retooled. It has to be made stronger. I would really urge you, as we suggested in our brief and in our presentation, to look at other vehicles, to ensure we move toward clean or non–toxic production as quickly as possible. It's vital economically that Canada do this. It's vital for the environment.

I'm a great believer in using as many levers as are available to us. Regulations or legislation are important because they set a baseline beyond which you can go. They should be really stringent and they should drive technology and creative thinking on the part of industry.

Industry and its scientists brought out these things in the first place. They were considered wonders at the time they were introduced. In many respects we still need some of these things. I think the same creativity, the same ability, is out there to find alternatives and to retool the entire production process to get us where we want to go in terms of a sustainable economy and a sustainable environment.

Mr. Lincoln: I wanted to ask a question to follow up on what Mr. Caccia asked you. Some people have suggested to us that maybe our approach should be a two–tiered approach. One is short–term, to fix what is obviously a leaking ship. Then, in a

[*Translation*]

Mme Jabanoski: Nous n'envisagerons pas de le faire avant qu'il existe une méthode approuvée pour les détruire. Ce qui m'amène à répondre à votre deuxième question sur l'établissement d'un programme national.

M. O'Brien: C'est exact.

Mme Jabanoski: D'après ce que j'en sais—et il se peut que mes renseignements ne soient pas à jour, vous voudrez donc vérifier auprès d'Environnement Canada—le ministère était très favorable à une installation mobile de destruction qu'on a mise à l'essai à divers endroits au Canada. Si je comprends bien, cette méthode posait certains problèmes.

M. Finlay: Oui, plusieurs.

Mme Jabanoski: J'ignore ce qui en est résulté.

Nous aimerions beaucoup que l'on approuve pour le site que j'ai mentionné une installation qui permettrait de décontaminer le sol. Le secteur résidentiel est si près du site que nous n'avons pas suffisamment de marge de manoeuvre pour appliquer les méthodes de décontamination utilisées. Il nous faut donc absolument une méthode approuvée et utilisable dans toutes sortes de milieux.

Le président: D'autres questions? Si vous n'en avez pas, je vais vous poser une question sur la méthode globale; pouvez–vous dire aujourd'hui au comité, qui doit faire rapport à la Chambre et au gouvernement, s'il doit recommander des changements à la loi existante ou proposer une loi entièrement différente. Autrement dit, est–ce qu'on peut réparer le moteur, ou est–ce que le pays, la population, a besoin d'un nouveau véhicule?

Mme Jabanoski: Il me semble que les membres du comité doivent trouver très tentant de tout reprendre à zéro. Je ne suis pas convaincue que nous ayons nécessairement besoin d'une nouvelle loi; mais je n'y ai pas songé autant que vous, j'en suis sûre.

Il ne fait aucune doute que la LCPE doit être repensée. Il faut la consolider. Je vous encourage vivement, comme nous l'avons dit dans notre mémoire et notre exposé, à considérer d'autres moyens, à vous assurer que nous passerons le plus vite possible à une production propre ou non toxique. C'est une nécessité économique vitale pour le Canada, et pour l'environnement.

Je crois fermement qu'il faut utiliser tous les leviers que nous avons. Les lois ou les règlements sont importants parce qu'ils établissent une base de départ. Ils doivent être sévères et impulser la technologie et l'innovation dans l'industrie.

L'industrie et ses scientifiques ont été les premiers à nous donner ces choses. On les considérait comme des merveilles technologiques à l'époque où elles ont été mises de l'avant. À bien des égards, nous avons encore besoin de certaines de ces choses. Je crois que nous disposons de la même créativité, de la même capacité de trouver des solutions de rechange et de rééquiper entièrement le processus de production pour obtenir un jour une économie et un environnement durables.

M. Lincoln: J'aimerais poser une question qui fait suite à celle de M. Caccia. Certains nous ont dit qu'il nous fallait peut–être une approche à deux niveaux. Une approche à court terme, pour radouber ce bateau qui prend l'eau de toute évidence. Puis,

[*Texte*]

longer–term approach, we would recommend to the government, on a longer–term basis, some fundamental changes. I wanted to introduce into that the Fisheries Act, for example, which is one of the key pieces of legislation.

The nice part of the Fisheries Act is its simplicity. You can't introduce toxic substances into waters that will affect fish life. So it's easy to understand and it's easy to control.

What is your thought about a two–tier approach, and also a simpler approach to the question of toxics?

Ms McElgunn: That's really a difficult question. The act needs more than amending if it's not going to be retooled completely or thrown out and restarted from the beginning. It probably has to be amended in the short term, but in the long term it has to be expanded to incorporate such things as the Fisheries Act and the Clean Air Act and a clean water act. I think a clean water act would go beyond the Fisheries Act, though, to some extent. That would be a good start.

Perhaps the two–tier approach to CEPA would work. But we might get a less agreeable environment down the road, where it's impossible to do the second part. In this country one never knows what the political situation or the political will to do these kinds of things is going to be. That has to be taken into account as well.

• 1205

Ms Jabanoski: I'm a great believer in the Fisheries Act. I think it's a fine piece of legislation, one of the strongest we've ever enacted in this country.

You might want to take a look at the Great Lakes initiative in the United States, which in effect assumes that if you protect certain species, you protect everything. I think that has the same sort of fundamental philosophy behind it as the Fisheries Act. I don't know now quite where it is in terms of being on its way to being legislation, but I think it's the same sort of thought process that people went through to develop that kind of initiative.

Ms McElgunn: I would also agree that legislation can drive technology. I would agree with my colleague on that, because that is exactly what happened in California. They promulgated a really stringent clean air act and the automobile manufacturers had to come up with a car that would meet California standards, and they did it. One didn't come after the other.

The Chairman: Are there other questions or comments?

Mrs. Kraft Sloan: I'm glad you brought up the California example. We were told this morning that American legislation and regulations dictate the kind of technology that has to be used and therefore it doesn't encourage technology to be developed. I was wondering if you could comment on that.

Ms Jabanoski: I'm not aware of that. I think one of the strongest incentives you have is sending out a signal that you're contemplating legislation, even before the legislation or regulation is being developed.

[*Traduction*]

une approche à long terme, où nous recommanderions au gouvernement des changements fondamentaux pour l'avenir. C'est ce que je vais faire pour la Loi sur les pêches, par exemple, qui est une de nos lois essentielles.

La beauté de la Loi sur les pêches, c'est sa simplicité. On ne peut jeter dans les eaux de substances toxiques qui compromettront la vie des poissons. C'est facile à comprendre et c'est facile à contrôler.

Que pensez–vous d'une approche à deux niveaux, que pensez–vous également d'une approche plus simple pour ce qui concerne les substances toxiques?

Mme McElgunn: C'est une question très difficile. Il faut plus que modifier la loi si on ne veut pas la repenser au grand complet ou reprendre tout à zéro. À court terme, il faudra probablement la modifier, mais à long terme, il faudra l'élargir pour y incorporer des lois comme la Loi sur les pêches et la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Je crois que dans une certaine mesure, une loi sur la propreté de l'eau irait plus loin que la Loi sur les pêches. Ce serait un bon début.

Peut–être qu'une approche à deux niveaux fonctionnerait pour la LCPE. Mais nous aboutirions peut–être à un environnement moins agréable au bout du compte, alors que c'est impossible à faire dans la deuxième phase. Dans ce pays, on ne sait jamais si l'on aura la conjoncture ou la volonté politique voulue pour faire ce genre de choses. Il faut également tenir compte de cela.

Mme Jabanoski: Je crois fermement dans la Loi sur les pêches. Je crois que c'est une belle loi, une des plus efficaces que ce pays ait jamais adoptées.

Vous voudrez peut–être examiner l'initiative des Grands Lacs aux États–Unis, qui part en fait du principe que si l'on protège certaines espèces, l'on protège tout. Je crois qu'on trouve là la même philosophie fondamentale qui sous–tend la Loi sur les pêches. J'ignore si l'on compte en faire une loi, mais je crois que c'est cette réflexion qui a animé les auteurs de cette initiative.

Mme McElgunn: Je suis également d'accord pour dire que la loi peut impulser la technologie. Je suis d'accord avec mon collègue sur ce point parce que c'est exactement ce qui est arrivé en Californie. On a adopté là–bas une loi très sévère sur la propreté de l'air et l'industrie automobile a dû produire une voiture qui respecte les normes californiennes, et c'est ce qu'elle a fait. L'invention a suivi la loi.

Le président: Y a–t–il d'autres questions ou observations?

Mme Kraft Sloan: Je suis heureuse que vous mentionniez l'exemple californien. On nous a dit ce matin que la loi et la réglementation américaines dictent le genre de technologie qu'il faut utiliser et c'est pourquoi on n'encourage pas le développement de la technologie. J'aimerais savoir si vous avez des observations à ce sujet.

Mme Jabanoski: J'ignore ce qui en est. Je crois que l'un des meilleurs incitatifs consiste à faire savoir que vous envisagez d'adopter une loi, même avant que la loi ou le règlement soit articulé.

[*Text*]

I certainly think industry should be free to develop its own technology; I don't think that's the business of government, necessarily. I think it's up to government to set regulations, but not necessarily to dictate that. I don't think any of us want to be told what to do any more than we have to be, and I don't see why business or industry would want to be told either, but they do need some sort of baseline and some sort of signal that something is going to happen if they don't become creative and find ways around these problems.

The Chairman: One final statement, Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln: I wanted to make a comment to follow up on the southern California air quality board. Some of the governors there told me that when they introduced standards for catalytic converters the automobile industry said that's going to break us and bankrupt us because it's going to cost $400 a unit, until the Germans and Japanese started to produce them for $40. I think now the cost is somewhere between $10 and $40. They mentioned, for example, the fuel regulations to bring clean fuel by the year 2000.

Ballard Technologies in Vancouver produces a hydrogen–fuelled bus, which is now in demonstration stages. This will open up a market for Ballard and other people like him of $40 billion for replacing the fleet of diesel buses and trucks. As you say, the examples are so numerous, they are almost countless.

The Chairman: Madam Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan: I just have a quick question and maybe you could help me with it. I've been reading a lot in the press lately, in different magazine articles, about the use of plastic food containers and about some of the health problems associated with that. I'm wondering if you have any knowledge about that.

Ms McElgunn: Is it because of the cadmium or the bichlorides leaking out or what?

Mrs. Kraft Sloan: I'm not sure—the molecules transferring to the food or something like that.

Ms McElgunn: The only area I've been pushing Health and Welfare on is the fact that a lot of the colouring agents that are used in plastic food containers contain cadmium. There was one study that showed that if you had orange juice or something that was quite acidic in a plastic container the cadmium could leak from the plastic colorant into the orange juice. They found quite high levels of cadmium in those particular things.

• 1210

We do not have a regulation regarding plastic jugs, plastic baby bottles, and so on. I've even seen plastic baby bottles that were very highly coloured, and I'm very concerned about those. That of course doesn't come under CEPA; that would come under the Hazardous Products Act, but nothing has been promulgated there. I don't know about the PBCs.

[*Translation*]

Chose certaine, je crois que l'industrie doit être libre de mettre au point sa propre technologie. Je ne crois pas qu'il appartienne nécessairement au gouvernement de le faire. Je crois qu'il appartient au gouvernement de prendre des règlements, mais pas nécessairement de dicter la créativité. Personne ici ne veut se faire dire quoi faire, et je ne vois pas pourquoi on dirait à l'entreprise ou à l'industrie quoi faire, mais celles–ci ont besoin d'avoir une base de départ quelconque et de se faire dire que des mesures seront prises si elles ne se montrent pas plus inventives et ne trouvent pas de moyens de résoudre ces problèmes.

Le président: Une dernière intervention, monsieur Lincoln.

M. Lincoln: Je veux faire une observation comme suite à ce qu'on a dit au sujet de la commission de la qualité de l'air du Sud de la Californie. Certains administrateurs m'ont dit là–bas que lorsqu'on a imposé des normes pour les convertisseurs catalytiques, l'industrie automobile a répondu que cette initiative les conduirait tout droit à la faillite parce qu'il en coûterait 400$ pièce, jusqu'au jour où les Allemands et les Japonais se sont mis à les produire au coût unitaire de 40$. Je crois qu'il en coûte maintenant entre 10$ et 40$. Ils m'ont parlé par exemple, de la réglementation sur les carburants qui vise à produire des carburants propres d'ici l'an 2000.

Ballard Technologies de Vancouver fabrique un autobus à moteur à hydrogène, qui en est aujourd'hui à l'étape de la démonstration. Cela donnera à Ballard et aux gens comme lui des débouchés de l'ordre de 40 milliards de dollars pour le remplacement du parc d'autobus et de camions à moteur diesel. Comme vous dites, les exemples sont si nombreux qu'on ne s'y retrouve plus.

Le président: Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: J'ai seulement une petite question et vous pouvez peut–être m'aider. J'ai lu dernièrement dans la presse, dans les magazines, des articles sur l'utilisation des contenants alimentaires de plastique et des problèmes de santé qu'ils posent. J'aimerais savoir si vous êtes au courant de ce problème?

Mme McElgunn: Est–ce à cause du cadmium ou des bichlorures qui s'en échappent ou quelque chose du genre?

Mme Kraft Sloan: Je n'en suis pas sûre—ce sont des molécules qui s'insèrent dans les aliments ou quelque chose du genre.

Mme McElgunn: La seule question que j'ai posée avec insistance au ministère de la Santé et du Bien–être avait trait au fait que nombre des colorants utilisés dans la fabrication des contenants alimentaires de plastique contiennent du cadmium. Il y a une étude qui a démontré que si l'on mettait du jus d'orange ou un produit très acide de ce genre dans un contenant de plastique, le cadmium pouvait s'échapper du colorant de plastique pour entrer dans le jus d'orange. On a trouvé des niveaux très élevés de cadmium dans des produits de ce genre.

Nous n'avons pas de réglementation concernant les cruches de plastique, les bouteilles de plastique pour bébés et tout le reste. J'ai vu des bouteilles de plastique pour bébés qui étaient très colorées, et cela m'inquiète beaucoup. Cela n'a bien sûr rien à voir avec la LCPE; cela relève plutôt de la Loi sur les produits dangereux, mais aucune loi n'a encore été adoptée en ce sens. J'ignore ce qui en est pour les BPC.

[*Texte*]

The Chairman: Again, let me thank you both very much for your wisdom, experience, and advice.

We are going to adjourn. We must be back here punctually at 1:30 p.m.

AFTERNOON SITTING

• 1335

The Chairman: We welcome the following from the Canadian Printing Industries Association: Keith Jackson, president; John Crick, environmental director; Benoît Brasseur; and John Piggott.

Kindly proceed with a statement. Maybe you would indicate your name as you start. Of course, the shorter the statement, the more questions and answers that can be put on record. Sometimes these are as important as the statement, if not more so.

Welcome. I suppose Mr. Jackson will lead the group.

Mr. Keith Jackson (President, Canadian Printing Industries Association): Thank you, Mr. Chairman. On behalf of the printing industry in Canada, we thank you for this opportunity to appear before the committee.

I am Keith Jackson, president of the Canadian Printing Industries Association. John Piggott is the national environment manager of Fuji graphic systems and chairman of our CPIA environment committee. Benoît Brasseur is the director of environmental affairs for Imprimeries Québécor. John Crick is the director of environmental services for Canadian Fine Color Company Limited.

The Canadian Printing Industries Association is an autonomous, national, non-profit, voluntary trade association dedicated to the betterment of the printing industry and allied industries across Canada. With members in affiliated associations in every province, we speak for the pre-press, press, binderies, and many local and national suppliers to the whole graphic arts industry.

Our members range from the largest Canadian multi-plant international companies down to the small family-run businesses, called Ma and Pa businesses, you find in every community across Canada. These members account for the bulk of the annual sales of commercial printing in Canada.

The printing industry itself manufactures virtually every piece of printed material that Canadians come into contact with every day. Every box of cereal, every toothpaste package, your newspapers, probably the CEPA papers you have in front of you, magazines, your money, etc., are all printed by components of the printing industry.

Every product we manufacture is custom-made. We are often characterized within the industry as the sleeping giant because we are very large but, generally speaking, quite unknown.

[*Traduction*]

Le président: Encore une fois, je tiens à vous remercier tous les deux d'avoir partagé vos connaissances avec nous et de nous avoir prodigué de sages conseils.

Nous allons ajourner. Nous devons être de retour ici à 13h30 précises.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous recevons les personnes suivantes de l'Association canadienne de l'imprimerie: Keith Jackson, président; John Crick, directeur des services environnementaux; Benoît Brasseur; et John Piggott.

Vous avez la parole. Auriez-vous l'obligeance de nous dire votre nom lorsque vous prendrez la parole? Bien sûr, plus l'exposé sera court, plus nous aurons de temps pour poser des questions et entendre des réponses. Les réponses sont parfois tout aussi importantes que l'exposé, sinon davantage.

Bienvenue. J'imagine que c'est M. Jackson qui va ouvrir la marche.

M. Keith Jackson (président, Association canadienne de l'imprimerie): Merci, monsieur le président. Au nom de l'industrie canadienne de l'imprimerie, nous remercions le comité de son invitation.

Je m'appelle Keith Jackson, et je suis président de l'Association canadienne de l'imprimerie. John Piggott est le gestionnaire national des services environnementaux de Fuji Graphic Systems et président de notre comité de l'environnement. Benoît Brasseur est directeur des affaires environnementales aux Imprimeries Québécor. John Crick est directeur des services environnementaux chez Canadian Fine Color Company Limited.

L'Association canadienne de l'imprimerie est une association professionnelle autonome, nationale, sans but lucratif, à caractère bénévole, qui se voue à l'avancement de l'industrie de l'imprimerie et des industries connexes au Canada. Comme nous comptons des membres au sein d'associations affiliées dans toutes les provinces, nous représentons les ateliers préparatoires, les presses, les relieurs et de nombreux fournisseurs locaux et nationaux de l'industrie graphique.

Nos membres se recrutent autant dans les plus grandes entreprises multinationales établies au Canada que parmi les petites entreprises familiales, les entreprises papa-maman, qu'on trouve dans toutes les villes du Canada. Nos membres réalisent le gros des ventes annuelles de l'imprimerie commerciale au Canada.

L'industrie de l'imprimerie elle-même fabrique presque tous les imprimés avec lesquels les Canadiens entrent en contact tous les jours. Qu'il s'agisse de la boîte de céréales, de l'emballage du tube de dentifrice, de vos journaux, peut-être même des textes de la LCPE que vous avez devant vous, des magazines, de votre argent, tout est imprimé par les diverses composantes de l'industrie de l'imprimerie.

Tous nos produits sont faits sur mesure. On dit souvent de notre industrie qu'elle est un géant endormi car, bien que fort considérable, elle est dans l'ensemble inconnue.

[*Text*]

In terms of employment, if we look at the total printing industry across Canada, we have about 141,000 employees. We rank 11th in terms of shipments. This represents more then $12 billion annually according to Statistics Canada.

We are very proud of the fact that our industry is almost entirely Canadian–owned. Typically, the industry is made up of companies that have fewer than 20 employees.

We are very large consumers of local materials. The largest component of this, of course, is paper, which is manufactured here in Canada.

We provide highly skilled jobs and high wages. The average wage in our industry is $45,000. To put it another way, when one of these average jobs is lost in our industry in Ontario, governments lose over $17,000 in various tax revenues. On top of that, UI would pay out benefits of over $21,000, which is an enormous cost to our economy and a large contribution to our national deficit.

To the average business owner, the current environmental system in Canada is a morass of often conflicting regulations and legislation that is frequently seen as shifting and shuffling pollution without preventing it. As a result, we can end up with too little environment protection at too great a cost to our economy and in human terms.

I would now ask Mr. John Piggott to continue.

• 1340

Mr. John Piggott (Chair, Environment Committee, Canadian Printing Industries Association): Thank you, Mr. Chairman.

Every five years the Canadian government reviews and rewrites the Canadian Environmental Protection Act. To their credit, the government has invited input from industry.

Like some other industries, the Canadian printing industry has been working on a code of practice for pollution prevention. We wish to see wording entrenched within the Canadian Environmental Protection Act that specifically reinforces improved industry practices for pollution prevention on such a voluntary basis.

The purpose of our brief today is to embody within the act prescriptive legislation in the form of an industry code of practice. The key to the changes we seek is that they be prescriptive rather than performance oriented. Performance–oriented legislation spells out the required end results but falls far short on how to achieve them. If legislation only stipulates end points, and then in very technical terms, it is very difficult for lay people to comply with them.

Prescriptive legislation, on the other hand, will implement an industry–specific code of practice that will prescribe a controlled path to achieve the desired end result. We want the federal government to encourage voluntary pollution prevention

[*Translation*]

Au chapitre de l'emploi, si l'on considère l'ensemble de l'industrie de l'imprimerie au Canada, nous comptons environ 141 000 employés. Notre industrie est la onzième au niveau des expéditions dont la valeur, selon Statistique Canada, excède 12 milliards de dollars par année.

Nous sommes très fiers du fait que notre industrie est presque entièrement canadiennes; elle est composée en moyenne d'entreprises qui comptent moins de 20 employés.

Nous sommes de grands consommateurs de matériaux produits localement. L'élément le plus important qui intervient ici est bien sûr le papier qui est fabriqué ici même au Canada.

Notre industrie créé des emplois hautement spécialisés et très bien rénumérés. On gagne en moyenne dans l'industrie 45 000$ par année. Autrement dit, lorsque l'on perd un de ces emplois en Ontario, les gouvernements perdent plus de 17 000$ en recettes fiscales diverses. En outre, l'assurance–chômage verserait au détenteur de cet emploi plus de 21 000$, ce qui en coûterait énormément à notre économie et contribuerait à creuser le déficit national.

Pour l'entrepreneur moyen, le système environnemental au Canada aujourd'hui est un labyrinthe de lois et de règlements souvent contradictoires qui ne font, semble–t–il, que déplacer la pollution sans la prévenir. Il en résulte que notre environnement est bien mal protégé et ce, à un coût trop élevé pour notre économie et le public.

Je vais maintenant demander à M. John Piggott de poursuivre.

M. John Piggott (président, Comité de l'environnement, Association canadienne de l'imprimerie): Merci, monsieur le président.

Tous les cinq ans, le gouvernement réexamine et modifie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le gouvernement a demandé son opinion au secteur industriel, ce qui est à son honneur.

Comme d'autres secteurs, l'industrie canadienne de l'imprimerie élabore actuellement un code de pratique pour la prévention de la pollution. Nous aimerions qu'on ajoute à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement des dispositions qui confirment les nouvelles pratiques adoptées par l'industrie sur le plan de la prévention de la pollution, des pratiques qui jusqu'à présent ont été adoptées volontairement.

Notre mémoire porte sur la nécessité d'adopter dans le cadre de la loi des dispositions normatives sous forme d'un code de pratique industrielle. La clé du changement que nous souhaitons tient au fait que ces dispositions doivent être non pas tellement axées sur le rendement que normatives. Les dispositions législatives axées sur le rendement énoncent les résultats exigés mais sans toutefois expliquer comment y parvenir. Lorsque la législation se contente de définir les résultats attendus, et de le faire en des termes très techniques, les gens qui ne sont pas spécialistes ont beaucoup de mal à s'y conformer.

Au contraire, une loi normative met en place un code de pratique sectoriel qui indique comment parvenir aux résultats souhaités par des moyens contrôlés. Nous voulons que le gouvernement fédéral encourage les programmes volontaires de

[*Texte*]

programs by acknowledging them in the act, and that by adhering to a joint government and industry–prescribed code of practice the practitioner is showing diligence in achieving compliance, notwithstanding existing laws and regulations.

The members of the printing and graphics industry know their business best. They know the type and quantity of toxic chemicals being used. They can review and examine the feasibility of alternative products or processes. The printers are the ones best suited to determine the economic ramifications of current or future legislation and to assist government in achieving compliance while sustaining our development. Additionally, the practicality of recycling and re–using various components in a manufacturing process is best determined in consultation with industry itself.

Having prescriptive legislation embodied within the Canadian Environmental Protection Act will have the effect of harmonizing the various levels of legislation, thereby delivering a clear and understandable compliance message. It relieves the whole layering process of federal, provincial, municipal and regional codes.

An industry–specific code of practice will reduce the cost of implementing and enforcing wider, more general, and perhaps somewhat irrelevant legislation. Both tax dollars and corporate expenses will be saved, allowing money to be used for the more beneficial roles of job creation and environmental technology.

With government and industry working towards a common goal, the national environmental standards within this sector will be easier to develop and maintain. The formulation of objectives, guidelines and codes of practice, as in part I, section 8 of the Canadian Environmental Protection Act, will be achieved to a much greater extent when an industry is allowed input into the development process, a partnership of sorts, pooling industry knowledge with government resources and mandates.

It will make for a more effective pollution prevention initiative. To this end the Canadian Printing Industries Association has been working with both federal and provincial government agencies on a memorandum of understanding for our own code of practice initiative, which we have respectfully submitted for your review. The memorandum of understanding for this initiative is due to be signed in November, the goal of which is to reduce or eliminate the use, generation or release of a targeted list of substances, including persistent toxic substances, through the development and implementation of pollution prevention plans by printing and graphic arts industry firms; i.e., a voluntary code of practice. The agreement goes on to say that the project is voluntary in nature and is consistent with existing federal and provincial regulatory initiatives.

How to monitor? Along with the various levels of government, the CPIA and steering committee members of the pollution prevention initiative will oversee the development and monitor the progress of site–specific air, water and land toxic use reduction pollution prevention plans by participating firms within the industry; include measurable targets, timeframes and milestones; develop monitoring and reporting protocols and verification procedures for site–specific facility pollution

[*Traduction*]

prévention de la pollution en les sanctionnant dans la loi et qu'il reconnaisse également qu'en respectant un code de pratique à la fois gouvernemental et sectoriel, l'industrie témoigne de sa volonté d'agir indépendamment des lois et des règlements en vigueur.

Les gens du secteur de l'imprimerie et des arts graphiques sont ceux qui connaissent le mieux leur domaine. Ils savent quels produits chimiques toxiques sont utilisés et en quelle quantité, et peuvent déterminer s'ils pourraient être remplacés par d'autres produits ou méthodes. Les imprimeurs sont les mieux placés pour déterminer les ramifications économiques de la législation actuelle et future et pour aider le gouvernement à faire respecter ses règlements tout en assurant notre expansion. De plus, c'est en consultation avec l'industrie qu'on peut le mieux définir dans quelle mesure il est possible de recycler et de réutiliser différents éléments du processus de fabrication.

En intégrant des dispositions normatives à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, on harmonisera les différents paliers de la législation tout en affichant une volonté d'action claire et compréhensible. De la sorte, on évitera l'encombrement de codes fédéral, provinciaux, municipaux et régionaux.

Un code de pratique sectoriel réduira les coûts en diminuant la nécessité de dispositions législatives plus étendues, plus générales et parfois même inutiles. On économisera ainsi des contributions fiscales et des dépenses industrielles, ce qui permettra de consacrer plus de fonds à des entreprises plus utiles comme la création d'emplois et la technologie de l'environnement.

Si le gouvernement et l'industrie s'orientent ensemble vers un objectif commun, les normes nationales de l'environnement dans ce secteur seront plus faciles à élaborer et à appliquer. Il deviendra plus facile de formuler des objectifs, des directives et des codes de pratique, comme cela est prévu par l'article 8 de la partie I de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, lorsque l'industrie pourra participer au processus de développement et mettre en commun avec le gouvernement ses connaissances et ses ressources dans le cadre d'un partenariat.

Il en résultera des initiatives plus efficaces sur le plan de la prévention de la pollution. À cette fin, l'Association canadienne de l'imprimerie élabore actuellement en collaboration avec des organismes fédéraux et provinciaux un protocole d'entente pour son propre code de pratique; nous vous soumettons aujourd'hui, respectueusement, ce document. Le protocole d'entente relatif à cette initiative doit être signé en novembre et il a pour objet de réduire ou d'éliminer l'emploi, la fabrication ou le dégagement d'une liste de substances, y compris les substances toxiques durables, et cela, grâce à l'élaboration et à la mise en place de plans de prévention de la pollution par les compagnies du secteur de l'impression et des arts graphiques. Bref, il s'agit d'un code de pratique volontaire. D'après cette entente, le projet est volontaire et en même temps conforme aux initiatives réglementaires fédérales et provinciales.

Comment contrôler? En collaboration avec les divers paliers de gouvernement, l'ACI et les membres du comité directeur pour la prévention de la pollution surveilleront l'élaboration, par des compagnies participantes, de plans de prévention de la pollution de l'air, de l'eau et du sol dans des sites choisis et en évalueront l'efficacité. Pour ce faire, on établira des objectifs mesurables, des délais et des jalons. On élaborera des protocoles pour la surveillance et les rapports et des procédures de

[*Text*]

prevention plans; provide periodic reports to senior industry and government management on reduction of toxic substances used in generation or released. As a result of the pollution prevention project we deliver a very clear message.

[*Translation*]

vérification des plans de prévention de la pollution destinés à certains sites. On préparera à l'intention des administrateurs sectoriels et gouvernementaux des rapports réguliers sur la réduction de la fabrication et du dégagement de substances toxiques. Le message que nous vous apportons sur la base de ce projet de prévention de la pollution est très clair.

• 1345

Pollution prevention is a large but most worthwhile and necessary undertaking. If handled improperly, it can be ineffective, cost–prohibitive, or both. The enforcement of legislation is costly and, in some cases, it is all but impossible for the various levels of governments to achieve. Broad–based legislation is easy to write but impractical to enforce. Jointly created industry–specific codes of practice, on the other hand, can be not only effective, but also affordable and enforceable.

La prévention de la pollution est une entreprise considérable, mais particulièrement utile et nécessaire. Mal conçue, c'est une entreprise qui pourrait être inefficace ou excessivement coûteuse, ou même les deux. L'application de la législation est une proposition coûteuse qui, dans certains cas, dépasse les possibilités des divers paliers de gouvernement. Il est très facile de rédiger une mesure législative très générale, mais plus elle est générale, plus elle est difficile à appliquer. Avec des codes de pratique sectoriels élaborés en commun, on peut avoir un instrument non seulement efficace, mais également abordable et applicable.

Utilizing members of the industry is, in our opinion, the best method of reaching our desired goal of pollution prevention. Members of the industry are utilized to encourage voluntary programs of member firms that address compliance and beyond. A memorandum of understanding, such as the one between the federal and provincial governments and the printing industry, is a highly desirable thing that should be encouraged, not only within the government and industry circles, but, more importantly, right in the Canadian Environmental Protection Act itself.

À notre avis, le meilleur moyen d'atteindre nos objectifs sur le plan de la prévention de la pollution est de faire appel aux membres de l'industrie. Grâce à eux, on peut encourager les compagnies membres à adopter des programmes volontaires qui, dans certains cas, vont plus loin que la simple application de la loi. Il est extrêmement souhaitable d'adopter des protocoles d'entente comme celui que les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur de l'imprimerie sont sur le point de signer; ce genre de choses doit être encouragé, non seulement dans les cercles gouvernementaux et industriels, mais dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ce qui est encore plus important.

By acknowledging the value and importance of joint industry–government initiatives, other sectors can be encouraged to develop pollution–prevention plans of their own. We feel that this is an excellent time and a great opportunity for the government to put some of the responsibility for pollution prevention where it belongs: in the hands of the industry that generates it. Amendments within the Canadian Environmental Protection Act to recognize this fact will facilitate that process.

En consacrant dans la loi la valeur et l'importance de ce type d'initiatives communes, on encouragera d'autres secteurs à élaborer des plans de prévention de la pollution. Nous pensons que le moment est particulièrement bien choisi et qu'il offre au gouvernement la possibilité de placer la responsabilité de la prévention de la pollution là où elle doit être, c'est–à–dire entre les mains de l'industrie concernée. En consacrant ce fait dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, on facilitera le processus.

Thank you. We're now open for questions.

Merci. Nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions.

The Chairman: Thank you very much.

Le président: Merci beaucoup.

C'est à vous la parole.

You have the floor.

Mme Guay: Merci.

Mrs. Guay: Thank you.

Monsieur Brasseur, j'aimerais commencer mes questions avec vous. J'ai eu l'occasion la semaine dernière de rencontrer un des hauts responsables environnementaux dans les papetières du Québec qui m'a donné beaucoup d'information et qui m'a expliqué comment ça fonctionne avec les lois environnementales, etc.

Mr. Brasseur, I would like to start with you. Last week, I had the opportunity of meeting with one of the main environment people of Quebec's paper mills. He gave me a great deal of information and explained how everything worked with the environment legislation, and so on.

On m'a surtout parlé de chevauchements entre le provincial et le fédéral. On m'a dit qu'on s'identifiait beaucoup maintenant au provincial parce que les normes sont là, parce que ça fonctionne bien. Le problème dans les papetières se situe surtout au plan pécuniaire, quand ils sont obligés de faire deux rapports et de se rapporter à deux paliers de gouvernement.

But he kept coming back to the overlapping between the provinces and the federal. I was told that they tended to identify mostly with the provinces because the standards are there, and it works well. The problem in the paper mill is mainly a financial one, when they have to write two reports and be accountable to two different levels of government.

[*Texte*]

J'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Est-ce que le problème est vraiment à ce niveau-là et comment est-ce qu'on pourrait le régler?

M. Benoît Brasseur (directeur environnemental de Québécor Ltée): Dans le secteur de l'imprimerie, étant donné que ce n'est pas un aussi grand pollueur potentiel que les papetières, nous sommes moins affectés que ces dernières de ce côté-là. Oui, on rencontre aussi des problèmes de chevauchement au niveau de la réglementation. Par exemple, on travaille actuellement en Ontario, et on l'a dit d'ailleurs, sur le projet de prévention de la pollution. Bref! Je viens de recevoir une copie du premier brouillon concernant les directives aux imprimeries. On y trouve un code de pratique. C'est un exemple de chevauchement, car voilà deux projets qui sont en marche, en même temps, au sein de deux gouvernements différents. Certes, le gouvernement fédéral est impliqué aussi dans la prévention de la pollution, sauf que c'est une autre branche du gouvernement fédéral. Donc, on a deux branches du gouvernement fédéral et une branche du gouvernement ontarien d'impliquées. On a même réussi à avoir tous ces gens-là à la même table dans une réunion. Finalement, ils ont décidé de travailler chacun de leur côté.

Mme Guay: Il n'y a pas eu d'harmonisation.

M. Brasseur: C'est cela.

Mme Guay: Ça devient une problématique; ça devient très coûteux pour vous qui devez vous trouver entre différents. . .

• 1350

M. Brasseur: Exactement. Notre compagnie possède des usines dans sept provinces et le brouillon de la réglementation sur les COV sera nécessairement la base qui servira à la réglementation dans chacune des provinces. Chacune des provinces doit par la suite faire adopter ses propres règlements, ce qui suppose des différences dans chaque province. Il n'y aura donc pas d'harmonisation.

Mme Guay: Par contre, au Québec, on dit que les règlements sont très bons et que cela fonctionnait très bien.

M. Brasseur: Cela peut dépendre du niveau. Ils ont des règlements propres à eux et, à ce moment-là, c'est plus facile. Pour les imprimeries, il n'y a pas de règlementation propre à l'industrie et c'est un peu ce qu'on veut dire ici. Il s'agirait d'avoir des règlements, des codes de pratique propres à une industrie quelconque afin de pouvoir plus facilement régler les problèmes.

Mme Guay: J'aurais une dernière question. Vivez-vous le phénomène des chevauchements entre les différents ministères fédéraux? Je sais que dans plusieurs secteurs, dans plusieurs industries on a mentionné qu'il y avait beaucoup de chevauchement entre les ministères et que l'industrie devait se rapporter à différents ministères.

M. Brasseur: Pas entre ministères, mais entre différentes sections d'un même ministère. Comme je l'expliquais plus tôt, en Ontario, il y a la section des approbations, la section des demandes et également la section de la pollution. Si on signe un document avec une section, nous sommes obligés de respecter la règlementation en vigueur. Donc, nous faisons affaire avec deux différentes sections d'un même ministère. Il faut être capable de connaître tout cela et de mettre cela en application.

[*Traduction*]

Can you comment on this? Is it really a major problem and how could we solve it?

Mr. Benoît Brasseur (Environment Director, Québécor Ltd): The printing industry's problems in that regard are less severe than those of the paper mills because we are not as great a potential polluter. We do have some problems with overlapping regulations. For example, in Ontario, as has been mentioned, we're now working on a pollution prevention initiative. Well, I have just received a copy of the first draft of the proposed guidelines to printer shops. There is a code of practice in it. This is an example of overlapping: here you have two distinct initiatives which are in progress at two different levels of government. Undoubtedly, the federal government is active in the field of pollution prevention, but it is another branch of the federal government. We therefore have two branches of the federal government and one branch of the Ontario government involved at the same time. We have even succeeded in getting all those people to sit around the same table for one meeting. But in the end, they decided to each go their separate ways.

Mrs. Guay: There was no harmonization.

Mr. Brasseur: Exactly.

Mrs. Guay: This becomes a problem. For you, it is becoming very costly since you have to navigate between—

Mr. Brasseur: Exactly. Our company has plants in seven provinces, and the draft regulations on VOCs will be the basis for each set of provincial regulations. Each province will then have to adopt its own regulations, which probably means that they will vary from one province to the next. They won't be harmonized.

Mrs. Guay: In Quebec, however, regulations are said to be very good and they seem to be working.

Mr. Brasseur: It depends on the level. They have their own regulations, so it's easier. But the printing industry does not have any—that's what we're getting at. We want regulations or guidelines for each industry, so they can better solve their problems.

Mrs. Guay: I have one more question. Are you dealing with different government departments because of overlap? Witnesses from several sectors and industries have told us that there was a lot of overlap between departments and that they had to deal with more than one.

Mr. Brasseur: Not between departments, but between different branches in the same department. As I explained earlier, Ontario has authorization, application and pollution branches. If you sign a paper with one branch, you have to abide by the regulations in effect. So, you have to deal with two branches within the same department. You have to know this and abide by the rules.

[*Text*]

Mme Guay: J'ai une toute dernière question. Devez–vous consacrer beaucoup de temps à l'administration et au personnel?

M. Brasseur: Oui. Mon bureau est à Montréal et nous avons deux réunions par mois sur chacun des différents projets. À cause de cela, je voyage énormément et je consacre beaucoup de temps à régler des problèmes de demandes de permis en vertu de la réglementation actuelle.

Mme Guay: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Brasseur. M^me^ Kraft Sloan suivie de M. Adams.

Mrs. Kraft Sloan: Your industry is certainly a very large and important one in Canada. I note that it ranges from the largest Canadian international companies with many plants to small family–run businesses.

I'm concerned about who would speak for your industry with regard to developing an industry–driven code of behaviour or conduct of behaviour guidelines for pollution prevention.

Mr. Piggott: I think the Canadian Printing Industry Association represents its members fairly well. We also have other interested parties, such as the PESDA, which is the Printing Industry Equipment and Supplies Dealers' Association. We're all working in harmony with many factors of our industry to get a code of practice put into place. We are endeavouring to represent as wide a spectrum of our industry as possible.

Mrs. Kraft Sloan: I have some concerns that if you're starting to prescribe a controlled path to achieve the desired results, it could be seen as a barrier for some of the smaller firms or enterprises that have less of a voice. Some of the larger, more powerful players could possibly put together particular methods of production or whatever that could act as barriers for some of the smaller firms.

There may be economic disincentives for people to get into the business or stay in the business. Perhaps you could elaborate a little on the kind of economic considerations you were talking about. For instance, on page 2 you said "through a voluntary and economically achievable"... How do you define economically achievable? Perhaps you could clarify that for me.

• 1355

Mr. John Crick (Director, Environmental Services, Canadian Fine Color Limited): Could I speak to that for a moment? I'd like to go back to your initial question about the representation on the committee for all members of the printing industry. We do the Kwik Kopy people, who represent the small printer very well, and we have specifically written into our terms of reference emphasis on small–and medium–sized printers. Statistically, we know that they make up the bulk of the printing industry within Canada. We're very cognizant of that fact.

By economically achievable, we want to make sure that we don't run into legislation or regulations that make it prohibitively expensive for people to comply. So regardless of the size of the business, we're extremely interested in it being affordable, whether it be a small business or a large business.

[*Translation*]

Mrs. Guay: I have one final question. Do you spend a lot of time on administration and personnel?

Mr. Brasseur: Yes. My office is in Montreal and we have two monthly meetings for each project. That's why I travel a lot and spend a lot of time solving problems relating to licence applications under the current legislation.

Mrs. Guay: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Brasseur. Mrs. Kraft Sloan, followed by Mr. Adams.

Mme Kraft Sloan: Votre industrie occupe sans contredit une place importante au Canada. Je note en passant qu'elle compte des sociétés internationales parmi les plus grandes du Canada et auxquelles appartiennent beaucoup d'usines. L'industrie compte également beaucoup de petites entreprises familiales.

Je me demande qui sera le porte–parole de votre industrie quant à l'élaboration, par le secteur, d'un code de conduite visant à prévenir la pollution.

M. Piggott: À mon avis, l'Association canadienne de l'imprimerie est un bon porte–parole pour ses membres. D'autres parties s'intéressent également aux codes, notamment la PESDA, l'Association des fournisseurs d'équipement à l'industrie de l'imprimerie. Nous travaillons de concert avec d'autres groupes au sein de l'industrie pour mettre en oeuvre un code de pratique. Nous tentons de représenter le plus grand nombre de parties intéressées au sein de notre secteur.

Mme Kraft Sloan: Je m'inquiète du fait que si vous allez imposer des lignes directrices pour réaliser vos objectifs, cela pourrait créer des obstacles pour les petites entreprises qui ont moins d'influence. Les grandes sociétés imposeront peut–être des méthodes de production particulières qui fonctionneraient au détriment des petites entreprises.

Ces mesures décourageraient peut–être certains de se lancer dans le secteur ou de continuer à rester en affaire. Pouvez–vous nous parler davantage des mesures économiques que vous prévoyez? Par exemple, à la page 2, vous dites: «Réaliser volontairement et économiquement». Comment définissez–vous «réaliser économiquement»? Vous pourriez peut–être m'éclairer davantage sur ce point.

M. John Crick (directeur, Services environnementaux, Canadian Fine Color Limited): Puis–je intervenir? J'aimerais revenir à votre question initiale au sujet de la représentation de tous les membres de l'industrie de l'imprimerie au sein du comité. Nous incluons Kwik Kopy, qui est très représentatif des petits imprimeurs, et notre mandat précise que nous devons prêter une attention spéciale aux petits et moyens imprimeurs. En nombre, ils forment le gros de l'industrie de l'imprimerie au Canada. Nous en sommes parfaitement conscients.

En disant que les objectifs doivent être économiquement réalisables, nous voulons nous assurer que la loi et les règlements n'imposent pas de coûts prohibitifs aux gens. Quelle que soit la taille de l'entreprise, qu'elle soit petite ou grande, elle doit pouvoir s'y conformer.

[*Texte*]

Through our training committee, we are placing particular emphasis on training for the smaller printer. A good 70% of the printers in Canada have fewer than ten employees. We realize that and I think they're very well represented within our steering committee.

Mrs. Kraft Sloan: Certainly my riding is composed of a lot of those smaller printers. There are other kinds of economic considerations. Something that had been brought up at the earlier session this morning was the fact that those economic considerations depend on whether you're thinking about the short term or the long term. There are certain economic costs to society, the externalities, the ecological, social and health kinds of costs that have to be taken into consideration. I am wondering how you would balance some of those external costs to the cost a firm would have to pay in direct business costs, when you're working towards some of these procedures and co–behaviour. How do you balance that out?

Mr. Crick: I think the concern we share is that broad–stroked legislation is at the extreme costly end of the economic scale. If we are to comply with legislation that is not specifically written for our industry, it becomes an economic hardship whether you're large or whether you're small. We are suggesting that there's a balancing act between what is good for the environment and what is economically achievable for the printer. By working with levels of government and not just coming up with this particular code of practice ourselves, we're trying to walk that line between what's right for the environment and what's affordable to the printer, large or small.

Mr. Piggott: It removes that isolation. The government departments and members of our industry and our association are doing things independent of each other. We are trying to work along the same path. It harmonizes it and therefore makes it cheaper for everybody. A good example of this is the drycleaners codes of practice, which is a federal and provincial government and industry initiative, especially in reducing solvent emissions in the form of nitrous oxides and volatile compounds. This is in being, and this could be applicable to our industry.

More recently, the photographic industry has produced best management practices or codes of practice, in cooperation with provincial governments, to reduce silver by–product emissions in sewers. It's the same sort of causal factors we're looking at.

Mrs. Kraft Sloan: I accept what you're trying to do and I think it's very laudable. It reduces things to more practical, concrete terms, as well as providing some ideas for people.

I have one quick question. If we start taking a look at industry–specific codes of practice, I'm wondering how that affects national standards. Do we run into problems of industry dumping grounds? I'll give you a quick example. PCBs are allowed to be burned by greenhouses in Quebec and so sometimes people set up bogus greenhouse operations just so that they can get rid of PCBs that way.

I wonder if you could comment on how you would tailor this process so that you would avoid any of the industry–specific dumping grounds that might occur.

[*Traduction*]

Notre comité de formation met l'accent sur la formation des petits imprimeurs. Quelque 70 p. 100 des imprimeurs au Canada ont moins de dix employés. Nous en sommes conscients et nous faisons en sorte que les petits imprimeurs soient bien représentés au sein de notre comité de direction.

Mme Kraft Sloan: J'ai certainement beaucoup de petits imprimeurs dans ma circonscription. Je pense cependant que d'autres considérations économiques entrent en ligne de compte. Il a été souligné ce matin que leur importance varie selon que l'on adopte une perspective à court ou à long terme. Certains coûts sont assumés par la société, au chapitre des externalités, de l'environnement, de la société et de la santé, etc. Je me demande comment vous pouvez équilibrer ces coûts externes avec les coûts directs de l'entreprise dans le cadre de ces procédures et de ce comportement commun auquel vous voulez en arriver. Comment vous y prenez–vous?

M. Crick: Nous faisons simplement valoir qu'une loi d'application large est l'option la plus coûteuse. Si une loi qui n'est pas rédigée précisément pour notre industrie nous est imposée, nous risquons d'éprouver des difficultés, que nous soyons une grande ou une petite entreprise. Nous devons essayer de trouver le juste milieu entre ce qui est bon pour l'environnement et ce qui est économiquement supportable pour l'imprimeur. En travaillant avec les divers paliers de gouvernement et en n'établissant pas nous–mêmes ce code d'éthique, nous essayons de trouver l'équilibre entre ce qui est bon pour l'environnement et ce qui peut être supporté par l'imprimeur, grand ou petit.

M. Piggott: Cette façon de procéder permet d'éviter l'isolement. Les ministères et les membres de notre industrie et de notre association travaillent chacun de leur côté. Il s'agit de s'entendre. C'est une façon d'harmoniser le système et de le rendre moins coûteux pour tout le monde. Prenons à titre d'exemple le code d'éthique des nettoyeurs, qui est une initiative du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de l'industrie, concernant en particulier la réduction des émissions de solvants sous la forme d'oxyde nitreux et de composés volatiles. Nous pourrions utiliser la même façon de procéder.

Plus récemment, l'industrie de la photographie a, avec la coopération des gouvernements provinciaux, proposé des pratiques de saine gestion ou un code d'éthique pour réduire les émissions de sous–produits de l'argent dans les égouts. Nous avons les mêmes facteurs de causalité ici.

Mme Kraft Sloan: Je comprends ce que vous essayez de faire et j'applaudis à votre initiative. Elle situe la question concrètement et est très intéressante.

J'ai encore une brève question. Si nous commençons à parler de code d'éthique particulier pour les divers secteurs, qu'advient–il des normes nationales? Pouvons–nous nous retrouver avec des dépotoirs pour certains secteurs? Les BPC, par exemple, peuvent être brûlés dans des serres au Québec. Or, il arrive que des gens construisent de fausses serres simplement pour se débarrasser de BPC.

Je me demande comment vous pourriez arriver à établir un système qui permettrait d'éviter la création de dépotoirs pour certains secteurs.

[*Text*]

Mr. Crick: Many of us here have a national responsibility, and through the course of our travels we have spoken to various provincial government legislators. They share the concern that existing regulations are all too often extremely expensive and sometimes impractical for them to enforce.

• 1400

You also find the municipalities not sure whether they should listen to the federal legislators or the provincial legislators and as a result stand pat and don't do anything. They are extremely interested in what it is we're doing.

Because of the representation the CPIA have with all sizes of printers, I think getting a national consensus among printers on what is right would be something achievable. I think your goal of a national standard would be better served by this type of thing than it would be by various forms of legislation.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Jackson, for your description of the scale of your industry, the diversity of it. I think most members here have been approached by your colleagues in our ridings. I certainly have in Peterborough. One of the remarkable things in recent years is the extent of technological change all your businesses, from the very largest to the very smallest, have had to deal with. It's a remarkable adaptation.

You were here this morning, Mr. Jackson—I saw you doing your homework—so you've heard some of the questions before. On this voluntary regulation thing, has your association ever disciplined a member?

Mr. Jackson: Not to my knowledge, no, Mr. Adams.

Mr. Adams: Then the other question, which Mr. Jackson would also have heard this morning, is what you do about people who are in your industry but not in the association, in some sort of voluntary regulatory framework.

Mr. Piggott: That's a very good question. That's why we encompass not just the CPIA but other memberships of our industry, and at many levels: large printers such as Benoît's and small printers such as Kwik Kopy. Their management, their head offices, are involved, along with provincial and federal and municipal government people.

Mr. Adams: If you knew a firm was polluting, would you publicize that fact?

Mr. Piggott: They wouldn't be certifiable as far as the codes of practice are concerned. They wouldn't be part of this process. They'd be outside it. They would be, if you like, outlaws.

Mr. Adams: You are the people who know about the industry. You would be the ones who know about those people, better than I would, for example.

Mr. Piggott: Yes. The whole process of our being able to monitor ourselves is embodied in this MOU. You're quite correct. We hope by being more self–regulatory we can be more effective.

[*Translation*]

M. Crick: Beaucoup d'entre nous ont des responsabilités nationales. Au cours de nos déplacements, nous avons l'occasion de parler à des législateurs provinciaux. Ils constatent eux aussi que les règlements existants se révèlent trop souvent ruineux et parfois inapplicables.

De même, les municipalités ne savent pas si elles peuvent se fier aux législateurs fédéraux ou aux législateurs provinciaux. En conséquence, elles ne font rien. Elles suivent attentivement nos travaux pour l'instant.

L'ACI représente des imprimeurs de toutes tailles. Il serait possible d'en arriver à un consensus parmi eux sur ce qui doit être fait. Je pense que ce serait une bien meilleure façon d'en arriver à faire respecter une norme nationale qu'en faisant appel à diverses lois.

M. Adams: Merci, monsieur Jackson, de vos renseignements sur la taille et la diversité de votre industrie. Je pense que la plupart des députés ici présents ont été contactés dans leur circonscription par vos collègues. En tout cas, je l'ai été à Peterborough. Ce qui est remarquable au sujet des entreprises que vous représentez, grandes ou petites, c'est l'étendue des changements technologiques auxquels elles ont dû faire face au cours des dernières années. Elles se sont particulièrement bien adaptées.

Vous étiez ici ce matin, monsieur Jackson—je vous ai vu prendre des notes. Vous avez déjà entendu certaines de ces questions. En ce qui concerne l'autodiscipline, votre association n'a–t–elle jamais réprimandé un de ses membres?

M. Jackson: Pas à ma connaissance, monsieur Adams.

M. Adams: M. Jackson a sans doute entendu cette autre question ce matin: Qu'en est–il des gens qui font partie de votre industrie mais non pas de votre association et qui préconisent un système d'autodiscipline?

M. Piggott: C'est une excellente question. C'est pourquoi nous dépassons les cadres de l'ACI, nous incluons d'autres membres de notre industrie, et ce, à plusieurs niveaux: nous nous adressons aux grands imprimeurs comme ceux de Benoît ainsi qu'aux petits comme Kwik Kopy. Leurs dirigeants, leurs sièges sociaux sont appelés à collaborer, au même titre que les représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux.

M. Adams: Si vous saviez qu'une entreprise pollue, le révéleriez–vous?

M. Piggott: L'entreprise ne serait pas reconnue comme respectant le code d'éthique. Elle ne serait pas incluse dans ce processus. Elle serait à l'écart. Elle serait en quelque sorte proscrite.

M. Adams: Vous connaissez bien votre industrie. Vous êtes les mieux placés pour identifier ces gens.

M. Piggott: En effet. Le processus par lequel nous nous autodisciplinons est décrit dans ce protocole d'entente. Vous avez raison. En nous autodisciplinant, nous espérons en arriver à être plus efficaces.

[*Texte*]

Mr. Adams: I think you can. The question is how far you would go.

Mr. Crick: One of the things we have been told by both federal and provincial representatives on our steering committee is that those printing companies that do not subscribe to this code of practice will be the printing industries that will be most scrutinized by the existing legislators.

Mr. Adams: Another line. On this business of harmonization, you mentioned in your brief there is this morass of often conflicting regulations and legislation. Everyone here agrees with that. There's no doubt about it, that's true in the environmental area and in other areas. So in Confederation what we have to do is to sort that out, minimize it, because inevitably confederations have strengths and weaknesses.

In the case of this particular act, this particular legislation, wouldn't you agree the way to harmonize is to harmonize at the federal level, where, by the way, we are remarkably weak in Canada, in the Constitution, compared with the provincial governments, simply because of the interboundary implications? There are the different provinces. So we could do with some good minimum standards all across the country.

Secondly, it is because this is the level of government that carries our international obligations. They are the other side of it. They directly affect Lake Ontario and the Great Lakes, but we have other international obligations, for the atmosphere and so on. So wouldn't you agree if we are going to harmonize, we should harmonize towards stronger federal legislation, like this, rather than towards having 10 different sets of environmental regulations, which is the other way of harmonizing?

Mr. Piggott: I think what we're looking for is to get acknowledgement in the act for specific industry codes of practice. . .or that industry codes of practice are recognized by the federal government and therefore will work to the benefit of the international scene as well as the national scene, as well as the regional or even municipal scene.

• 1405

Mr. Adams: Would they be national in scope?

Mr. Piggott: Yes, because neither air nor water knows any political boundaries. You can't say you are not polluting here, but downstream or upstream.

Mr. Adams: Here in the province or—

Mr. Piggott: So we have to take it on a national level; otherwise it won't work.

Mr. Adams: Thank you.

Mr. DeVillers: In the summary of your submission you indicate that this legislation is easy to write but impractical to enforce, and a jointly created industry–specific code of practice on the other hand cannot only be effective but also affordable and enforceable. What's your reasoning for drawing that distinction between the enforcement of a broad–based legislation and the industry–specific, saying one is more easily enforced than the other?

Mr. Crick: In Ontario, for example, approximately 4,000 printers are currently being controlled or looked at by a handful of inspectors. We're suggesting that a code of practice to which the industry subscribes be enforced by the industry itself, by

[*Traduction*]

M. Adams: Je pense que vous pouvez y arriver. Je me demande simplement jusqu'où vous voulez aller.

M. Crick: Les représentants du gouvernement fédéral comme les représentants des gouvernements provinciaux au sein de notre comité directeur nous ont fait bien comprendre que les imprimeurs qui ne se soumettront pas à ce code d'éthique seront ceux qui seront les plus surveillés en vertu de la loi existante.

M. Adams: Une autre question. Au chapitre de l'harmonisation, vous mentionnez dans votre mémoire qu'il y a un mélange de règlements et de lois souvent contradictoires. Tout le monde ici en convient. C'est vrai dans le domaine de l'environnement comme dans beaucoup d'autres. Nous devons mettre de l'ordre dans ce fouillis dans le cadre de notre confédération. Toutes les confédérations ont évidemment des points forts et des points faibles.

En ce qui concerne cette loi, n'êtes–vous pas d'accord pour dire que l'harmonisation doit se faire à l'échelon fédéral où, soit dit en passant, le Canada est dans une position faible dans la Constitution à cet égard par rapport aux gouvernements provinciaux, ne serait–ce qu'à cause des trop nombreuses frontières provinciales? Il y a plusieurs provinces et un seul gouvernement fédéral. Nous pourrions nous doter de bonnes normes minimum pour tout le pays.

Deuxièmement, c'est le gouvernement fédéral qui assume les obligations internationales du pays. Elles constituent un aspect important de la question. Le lac Ontario, les Grands Lacs sont en cause, mais le pays a également des obligations internationales pour ce qui est de l'atmosphère, etc. Ne convenez–vous pas que si nous devons harmoniser, nous devons le faire au niveau de la loi fédérale, plutôt que de faire appel à dix réglementations différentes sur l'environnement?

M. Piggott: Ce que nous souhaitons, c'est que la loi reconnaisse les codes d'éthique particuliers pour les divers secteurs. . . c'est que le gouvernement fédéral les reconnaisse de façon à ce qu'ils puissent contribuer à améliorer la situation sur la scène internationale comme sur la scène nationale, à l'échelon régional comme à l'échelon municipal.

M. Adams: Auraient–ils une portée nationale?

M. Piggott: Oui, parce que ni l'air ni l'eau ne respecte les frontières politiques. Personne ne peut dire qu'il ne pollue pas ici, mais en aval ou en amont.

M. Adams: Ici, dans la province ou. . .

M. Piggott: Le processus doit s'appliquer à l'échelon national, sinon, il est voué à l'échec.

M. Adams: Merci.

M. DeVillers: Dans le résumé de votre mémoire, vous dites que cette loi est facile à rédiger, mais difficile à faire appliquer, tandis qu'un code d'éthique particulier à l'industrie et résultant d'un effort commun peut être à la fois efficace, abordable et applicable. Pourquoi dites–vous qu'un code particulier à une industrie est plus facile à faire appliquer qu'une loi de portée générale?

M. Crick: En Ontario, par exemple, quelque 4 000 imprimeurs relèvent actuellement d'une poignée d'inspecteurs. Nous proposons un code d'éthique dont l'application soit confiée à l'industrie elle–même, aux membres du comité

[*Text*]

steering committee members, basically by a sales and marketing program that we intended to and would like to put together to sell the internalization of the concept. Rather than looking at the whole idea of pollution prevention as a cost, look at the entire area of pollution prevention as not only necessary but affordable, and in many cases showing return on investment.

We want you to look at it from a business standpoint: do this not because we tell you to do it, but do it because it is the right thing to do and it is the affordable thing to do. We think the industry itself is better positioned to do that than the people who are now out there trying to enforce legislation.

Mr. DeVillers: Basically you are drawing the distinction between enforcement by someone else, government agencies, and regulatory self–enforcement.

Mr. Crick: Exactly—being overseen, of course, by the various levels of government. We are not saying let us do this and run amok and run it as we see fit. There are procedures that we've written here to make sure the government's interests are safeguarded.

Mr. Piggott: We know that we can show benefits, good reasons why they should get on board with this. They will be encouraged to get on board with this because they can see that there will be cost saving benefits that will affect their bottom line, not just in preventing their getting citations from regulatory boards or whatever, but because good waste management is also more efficient. That's the whole part of the clean technology concept here.

Mr. DeVillers: Do you have any information or any comments to make on the enforcement provisions that are in CEPA now and have been there for the last six years? Has your industry had any experience with enforcement measures?

Mr. Crick: Clearly, there has been some enforcement. Benoît may be better able to speak to that, but we also know of many, many cases where there just aren't the people and the resources to go around. It is just not within the practicality or affordability for the government to do it.

M. Brasseur: Nous sommes plus souvent affectés directement par les provinces que par le fédéral. Par exemple, si on fait une demande de permis pour insérer une presse munie d'un système antipollution pour respecter la réglementation, à chaque fois on doit faire face à un nouvel intervenant du gouvernement. Souvent, cette personne ne connaît pas notre industrie et les conditions qui feraient que le système antipollution fonctionnerait bien. On nous impose des conditions qui souvent ne sont pas acceptables ou pas nécessaires pour atteindre de bons résultats au niveau de l'environnement.

M. DeVillers: Jusqu'ici, y a–t–il eu plusieurs enquêtes et poursuites en vertu de la loi?

M. Brasseur: Vous parlez de l'imprimerie face à la loi?

M. DeVillers: Oui.

M. Brasseur: J'ignore s'il y en a eu au niveau fédéral. Au niveau provincial, il y en a eu plusieurs et, à chaque fois, il a fallu recommencer. On parlait de chevauchement et d'harmonisation; c'est cela le problème.

[*Translation*]

directeur, en faisant appel à un programme de commercialisation que nous proposons de lancer afin de répandre le concept. La prévention de la pollution, plutôt que de représenter un coût, doit en arriver à être considérée comme une mesure non seulement nécessaire, mais également abordable et dans bien des cas profitable.

Nous voulons dire aux gens: ne faites pas telle ou telle chose parce que nous vous disons de le faire, mais parce que strictement du point de vue commercial, c'est ce qu'il faut faire et c'est abordable. Nous pensons que l'industrie est mieux placée pour atteindre ce but que les gens qui essaient de faire respecter la loi actuellement.

M. DeVillers: Essentiellement, vous faites la distinction entre l'application de la loi par quelqu'un d'autre, par les organismes gouvernementaux, et l'autoréglementation.

M. Crick: Parfaitement, avec une surveillance exercée par les divers paliers du gouvernement. Nous ne vous demandons pas de nous laisser plus ou moins agir à notre guise. Nous avons prévu des procédures pour sauvegarder les intérêts du gouvernement.

M. Piggott: Nous pouvons démontrer que les gens en retireront des avantages, qu'il y a de bonnes raisons pour lesquelles ils doivent se joindre au processus. Ils seront encouragés à le faire parce qu'ils y verront leur profit, parce qu'il ne s'agira plus seulement pour eux d'essayer de se soustraire aux amendes des agences de réglementation. Ils comprendront qu'une bonne gestion des déchets est une façon plus efficace de faire des affaires. C'est le concept de la technologie propre.

M. DeVillers: Avez–vous des renseignements ou des observations au sujet des dispositions d'application de la LCPE telles qu'elles ont été utilisées au cours des six dernières années? Votre industrie a–t–elle été visée par les mesures d'application de la loi?

M. Crick: Il y a eu certainement des tentatives de faire appliquer la loi. Benoît est peut–être mieux placé que moi pour en parler. Nous savons qu'il y a eu bien des cas où les ressources humaines et autres n'ont pas suffi. Le gouvernement est limité dans son action sur le plan pratique et sur le plan financier.

Mr. Brasseur: We deal directly more often with the provinces than with the federal government. For example, if we ask for a permit to install a press fitted with an anti–pollution device to conform with the regulations, we're confronted to a new government representative at every step. Often that person doesn't know our industry nor the conditions required for the anti–pollution device to work. Often, we are faced with conditions that are unacceptable or unnecessary to attain good results in terms of the environment.

Mr. DeVillers: Has there been many investigations or prosecutions under the law up to now?

Mr. Brasseur: You are talking about the printing industry under the law?

Mr. DeVillers: Yes.

Mr. Brasseur: I couldn't tell you if there were any at the federal level. At the provincial level, there were many, and each time it was a new experience. We were talking about overlapping and harmonization earlier. That's where the problem is.

[*Texte*]

M. DeVillers: Merci.

• 1410

Le président: Merci, monsieur DeVillers. Monsieur Lincoln, s'il vous plaît.

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, I have one general question and one specific one.

Here is the general question. CEPA now has a definition of toxic substances: basically those that have an impact on the environment or human health. Some witnesses suggested we broaden this quite a lot, to the extent of at least using the definition of the United States, which is far broader and covers human health in much more specific ways. Does your association recommend a definition of toxic substances that is different from or broader than what is in the law today?

Mr. Piggott: Our guidelines are often driven by looking at WHMIS, as well as the persistence of toxic substances or toxic substances in provincial legislation, such as the occupational health and safety act. The Ontario one has 11 substances. So CEPA comes into that equation.

Yes, I think it perhaps should be broadened as we grow more intelligent about the long-term and chronic effects. We've been doing that as a progressive thing throughout the history of our industry. Stuff that we used to use 20 years ago is now banned. I used to use carbon tetrachloride to clean film. I can't use it any more. It's not here. So we learn as we progress.

We can do it faster because we're always working with the manufacturers and the suppliers of the consumables the printing industry uses. As indicated in these codes of practice, they're working together with the government and with the CPIA. We can fine-tune the technology more quickly by doing it in this manner.

Mr. Lincoln: Can you clarify a few things for me? Between the brief you sent us before and the one you gave us today, there are certain items that need clarification. First, in the memorandum of understanding, you say this one is going to be signed in November 1994. However, in your brief, you say that it has already been signed. Has it been signed, or is it going to be signed in 1994?

Mr. Piggott: It's going to be officially signed at a trade show. It's the Print Ontario Trade Show, which is for small printers, by the way.

Mr. Lincoln: Has it been signed already or is it due to be signed?

Mr. Piggott: It is going to be signed on Saturday, November 12.

Mr. Lincoln: Your brief said it had been signed.

Mr. Piggott: That was my mistake. It was not signed, but there was an agreement that it would be signed.

Mr. Lincoln: You said somewhere in the brief you gave us today that you would consider the list of substances in appendix II of the July 6, 1994, Canada-Ontario agreement. I noticed that in the fourth quarter of 1994—we are in that time now—you

[*Traduction*]

Mr. DeVillers: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. DeVillers. Mr. Lincoln, please.

M. Lincoln: J'ai une question générale et une question précise, monsieur le président.

Ma question générale est la suivante. La LCPE contient actuellement une définition de «substances toxiques»: il s'agit essentiellement des substances qui ont un impact sur l'environnement ou la santé humaine. Certains témoins nous ont proposé de l'élargir considérablement, du moins autant que celle qui est en vigueur aux États-Unis et qui traite de la santé humaine de façon beaucoup plus précise. Votre association recommande-t-elle une définition de «substances toxiques» différente de celle qui se trouve dans la loi actuellement ou plus large?

M. Piggott: Nos lignes directrices s'inspirent souvent du SIMDUT, de même que des dispositions des lois provinciales sur les substances toxiques persistantes ou les substances toxiques, comme les lois sur la santé et la sécurité au travail. La loi ontarienne fait état de 11 substances. La LCPE entre donc dans cette équation.

Oui, cette définition pourrait être élargie au fur et à mesure que nos connaissances augmentent sur les effets à long terme et les effets chroniques de ces substances. Nous avons évolué nous-mêmes tout au long de notre histoire. Les substances que nous utilisions il y a vingt ans sont maintenant bannies. J'ai déjà utilisé moi-même le tétrachlorométhane pour nettoyer les films. Je ne peux plus le faire. Cette substance n'est plus disponible. Nos connaissances s'améliorent donc avec le temps.

Nous pouvons aller plus vite parce que nous travaillons en étroite collaboration avec les fabricants et les fournisseurs des produits que nous utilisons. Comme en témoignent ces codes d'éthique, ces gens-là coopèrent autant avec le gouvernement qu'avec l'ACI. Nous pouvons adapter la technologie plus rapidement en procédant de cette façon.

M. Lincoln: Pourriez-vous me préciser un certain nombre de choses? Il y a des points qui ne sont pas clairs dans le mémoire que vous nous avez présenté aujourd'hui, par rapport au mémoire que vous nous avez envoyé d'avance. D'abord, en ce qui concerne le protocole d'entente, vous dites qu'il sera signé en novembre 1994. Dans votre mémoire, vous indiquez qu'il a déjà été signé. L'a-t-il été ou le sera-t-il en 1994?

M. Piggott: Il le sera officiellement au Salon professionnel. Il s'agit du Salon de l'imprimerie de l'Ontario, un événement qui est organisé pour les petits imprimeurs, soit dit en passant.

M. Lincoln: A-t-il été signé ou doit-il l'être?

M. Piggott: Il le sera le samedi 12 novembre.

M. Lincoln: Votre mémoire disait qu'il avait été signé.

M. Piggott: C'est moi qui ai commis l'erreur. Il n'a pas été signé, il a été simplement convenu qu'il le serait.

M. Lincoln: Dans votre mémoire d'aujourd'hui, vous allez considérer, dites-vous, la liste des substances de l'annexe II du 6 juillet 1994 de l'entente Canada-Ontario. Au cours du quatrième trimestre de 1994—nous y sommes—vous allez

[*Text*]

were going to identify pollutants, including persistent toxic substances. That targeted list is due to be out this quarter with an implementation schedule. Is this going to be different from appendix II of the July 6, 1994 Canada–Ontario agreement? Is it going to be the same? Is it going to be a new list? You talk about identifying pollutants, including persistent toxic substances, in this quarter. Is it going to be a new list or the same list?

M. Brasseur: Pour le projet de prévention de la pollution, on est en discussions depuis presque un ans avec les deux gouvernements, celui de l'Ontario et le fédéral. Depuis le début, on nous donne de nouvelles listes de substances toxiques, que ce soit du fédéral ou de l'Ontario. On ne savait pas encore s'il fallait se conformer à toutes ces listes ou à seulement l'une d'elles. De toute façon, dans notre industrie, très peu de ces substances–là sont utilisées.

[*Translation*]

identifier les polluants, y compris les substances toxiques persistantes. Cette liste est censée être prête ce trimestre et être assortie d'un calendrier de mise en oeuvre. Sera–t–elle différente de l'annexe II du 6 juillet 1994 de l'entente Canada–Ontario? Sera–t–elle la même? S'agira–t–il d'une nouvelle liste? Vous allez identifier, dites–vous, les polluants, y compris les substances toxiques persistantes, au cours de ce trimestre. La liste sera–t–elle nouvelle ou inchangée?

Mr. Brasseur: As regards the pollution prevention project, we have been discussing with the two governments, Ontario and the federal, for almost a year. Since the beginning, we have been receiving new lists of toxic substances, from the federal as well as from Ontario. We still did not know if it was necessary to comply with all those lists or with only one of them. In any case, very few of those substances are used in our industry.

• 1415

Pour répondre clairement à votre question, je ne sais pas exactement quelle liste on va prendre et sur quoi on va se baser, mais on va probablement essayer d'englober toutes ces listes–là et d'aller de l'avant avec ce projet–là.

M. Lincoln: Selon votre échéancier de ce trimestre–ci, qui a débuté en octobre, vous deviez identifier les polluants et ensuite développer votre stratégie de technologie propre, qui va débuter dès avril 1995.

M. Brasseur: On n'en est pas encore à identifier ces substances–là puisque le document n'est pas encore signé.

M. Lincoln: C'est cela que j'ai envie de savoir. Vous devez signer le document en novembre, vous êtes obligés d'identifier la liste d'ici décembre et vous êtes obligés, d'après votre propre échéancier, de débuter votre plan de technologie propre d'ici décembre 1994 et de le mettre en vigueur d'ici avril 1995. D'après ce que vous me dites, vous n'êtes pas à jour. Est–ce que les choses vont se réaliser en fonction de cet échéancier?

The Chairman: A short answer.

Mr. Crick: Yes, we're falling behind. Part of the reason for that is because it has taken from November until now to sign a memorandum of understanding with the federal and provincial governments.

We have fallen behind on some of our timeframes. However, the clean technology committee, which I chair, has identified a list of toxic substances that printers use and are responsible for.

We're in the process of quantifying that list. In other words, we not only want to know what the list consists of, but we want to know how much of a problem it is, if at all. That's what we're in the process of doing. A wide variety of industry experts are involved on my committee who not only look at the liquid side, but also at the air side and the solid waste side. So that is under way.

We have not convened any additional meetings of the clean technology committee because there are a lot of industry experts who come from far away and we did not have the memorandum of understanding signed. I did not want to trouble those people and make them travel until we knew we had a deal.

In answer to your question, I do not know exactly which list we will use or on what our decision will be based. But we shall probably try to encompass all those lists and go ahead with that project.

Mr. Lincoln: According to your timeframe for this quarter, which began in October, you must identify the pollutants and then develop your own technology strategy, which will begin in April 1995.

Mr. Brasseur: We have not yet begun to identify those substances since the document has not yet been signed.

Mr. Lincoln: That is what I would like to know. You are to sign the document in November, you must identify the list by December and, according to your own timeframe, you must begin your own technology plan by December 1994 and implement it by April 1995. From what you are telling me, you are falling behind. Are you going to be able to meet that timeframe?

Le président: Une réponse courte, s'il vous plaît.

M. Crick: En effet, nous n'arrivons pas à respecter notre calendrier. Cela s'explique en partie par le fait qu'il nous a fallu attendre depuis novembre jusqu'à maintenant pour signer un protocole d'entente avec les gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous n'avons pas respecté certains de nos délais. Cependant, le comité de la technologie propre que je préside a dressé une liste de substances toxiques qu'utilisent les imprimeurs.

Nous nous penchons actuellement sur cette liste non seulement pour déterminer les éléments qui y sont inclus, mais aussi pour décider s'ils pourraient créer des problèmes éventuels. Un grand nombre de spécialistes du secteur participent à cette étude. Nous examinons les problèmes des déchets liquides, atmosphériques et solides. Cette étude a déjà commencé.

Nous n'avons pas convoqué d'autres réunions du comité de la technologie propre car beaucoup de spécialistes industriels doivent parcourir des distances considérables pour se rendre à nos réunions et je ne voulais pas obliger ces gens à se déplacer avant qu'on ait signé le protocole.

[*Texte*]

Mr. Finlay: I'm encouraged with your cooperative approach to this, gentlemen. I'm just wondering whether there is one part of the body politic that is not perhaps involved in some of these committees and the decision–making. You were talking about it being an excellent time and a great opportunity for taking some responsibility and putting it in the hands of the industry. I would agree 100% that many industries are taking an enlightened view of it.

However, I'll go back to page 2 of what we were sent before. Under "advantages" it speaks a good deal about the members of the printing and graphics industries knowing their business best, which none of us would deny. It says they can review and examine the feasibility, and so on.

Is there room here for some of the other people we hear from in the health field and some of the other witnesses we're going to hear this afternoon who obviously have a little different point of view? There's a public awareness and requirement here to clean up the environment. Is there any direct means to have those people involved in what you're talking about in these programs?

Mr. Piggott: Yes, we decided this very point. The memorandum of understanding indicates that it will be open to interested parties to make representations should they so desire. It is not a closed–door situation. We don't discuss anything *in camera*.

This was all handled with the people from the environmental choice program from Ottawa. They came in and spent a few weeks with our committee. They're producing their own set of standards for the EcoLogo program in Canada. They wanted to know what we were doing, how we were doing it and how we could help them.

Does that answer your question, sir?

• 1420

Mr. Finlay: Partly it does. In your brief I noticed that these things are somewhat tied to what you consider possible under the circumstances—within financial considerations and so on.

My second question is a little more direct. You talk about seeking changes that are prescriptive rather than performance oriented. Earlier today it was pointed out that some of the major car manufacturers felt that the pollution standards established by the State of California could not be met without a great deal of money. Of course it turned out they were met and even exceeded, and the cost was about one–hundredth of what the industry suggested it might be.

I'm a little concerned where you say:

> Prescriptive legislation, on the other hand, will implement an industry–specific code of practice which will "prescribe" a controlled path to achieve the desired end result.

Don't you think technology and the innovations that are coming down all the time might meet whatever standard was established?

Mr. Piggott: That's not what we indicated or tried to indicate. What we're saying is that we understand there's an end result, a quantitative reduction. I was going to use a little bit more technical stuff in here, but I felt we didn't have time. For

[*Traduction*]

M. Finlay: Je trouve votre esprit de coopération très encourageant, messieurs. Est–ce qu'il y a un élément du corps politique qui ne participe pas aux travaux et aux décisions de ces comités? Vous avez dit que c'est le moment idéal d'assumer certaines responsabilités et de les confier à l'industrie. Je partage entièrement votre opinion selon laquelle beaucoup d'entreprises sont ouvertes à une telle démarche.

J'aimerais me référer à la page 2 du document qu'on nous a fait parvenir. Sous la rubrique «avantages», on explique longuement que les gens qui sont employés dans les secteurs de l'impression et du graphisme sont ceux qui connaissent le mieux leur travail, ce qui me semble irréfutable. On explique que ce sont eux qui peuvent le mieux décider si un projet est réalisable.

Serait–il possible de tenir compte des observations des représentants du secteur médical ainsi que de celles d'autres témoins que nous entendrons cet après–midi et qui, de toute évidence, ont des opinions légèrement différentes? La population se rend bien compte qu'il faut nettoyer l'environnement. Serait–il possible de faire participer ces personnes aux programmes dont vous nous avez parlé?

M. Piggott: Oui, nous avons pris une décision à ce sujet. Le protocole d'entente dit que les intéressés auront l'occasion de faire valoir leurs opinions s'ils le veulent. Personne n'est exclu du processus. Il n'y a pas de discussion à huis clos.

Nous nous sommes penchés sur cette question avec les représentants du Programme de choix environnemental qui sont venus d'Ottawa. Ils ont passé quelques semaines avec notre comité. Ils sont en train d'élaborer leurs propres normes pour le programme Eco–Logo au Canada. Ils voulaient savoir ce que nous faisions, comment nous le faisions et ce que nous pouvions faire pour les aider.

Est–ce que cela répond à votre question, monsieur?

M. Finlay: Oui, en partie. J'ai remarqué que vous signalez dans votre mémoire que tous ces projets sont liés à certaines conditions comme les limites qu'imposent les budgets et autres.

Ma deuxième question est un peu plus directe. Vous réclamez des modifications qui seraient normatives plutôt qu'axées sur les résultats. On a fait remarquer, plus tôt aujourd'hui, que certains des plus grands fabricants d'automobile avaient estimé qu'il serait impossible de respecter les normes de pollution établies par la Californie sans dépenser des sommes énormes. Nous savons maintenant bien sûr que l'industrie a non seulement respecté mais même dépassé ces normes à un coût égal au centième du montant prévu.

Je m'inquiète un peu de vous entendre dire que:

> . . .des mesures normatives donneront lieu à un code de pratiques propre à l'industrie qui «imposera» des moyens précis de parvenir au résultat voulu.

Ne croyez–vous pas que grâce à l'évolution technologique et aux innovations qui voient constamment le jour, il nous sera possible de respecter toute nouvelle norme, quelle qu'elle soit?

M. Piggott: Cela n'est ni ce que nous avons dit ni ce que nous voulions dire. Nous comprenons qu'il y a un résultat à atteindre, en bout de compte soit une réduction quantitative. J'allais donner des exemples un peu plus techniques, mais je

[*Text*]

instance, a sewer use by–law code might say that 300 parts per million biological chemical demand is the limit you can put down a sewer. We accept that, but then how do you achieve that? That's what this is. This is the prescribed path to achieving whatever goals are set, either by government or industry itself. We hope to achieve greater than just compliance. We're working hand in fist. . . Whether it be Kodak or DuPont, the big guys in the industry are working all the time to produce chemical–free solutions.

Mr. Finlay: Surely the legislation cannot prescribe how you're going to achieve those in technical terms.

Mr. Piggott: No, with the wording in the act we want to encourage the concept or the ability for industries to have their own codes of practice. In section 8 it says the minister shall produce—I don't have it in front of me—a code of practices, guidelines, etc. The phrase "code of practice" is there. We want it to be shown as working with industry to produce industry–specific codes of practice, and that they be acceptable as part of the compliance requirement—

Mr. Finlay: To achieve the results.

Mr. Piggott: —to achieve the results that you dictate.

Mr. Finlay: Thank you.

M. Sauvageau: Bonjour, messieurs, et merci de votre présentation.

Pour ma première question, je me fie à votre document, celui qu'on nous a remis ce matin. À la première page, au deuxième paragraphe, on peut lire ceci:

> L'industrie de l'impression fabrique chaque pièce imprimée avec laquelle les Canadiens sont en contact chaque jour. Chaque boîte de céréales, chaque emballage de dentifrice. . .

Si je ne m'abuse, il y a eu une entente de principe au fédéral qui visait à réduire l'emballage d'environ 50 p. 100. Monsieur Brasseur, pouvez–vous me dire où on en est avec ce protocole d'entente qui vise à réduire les emballages au Canada? C'est une norme nationale, si je ne m'abuse.

M. Brasseur: Seulement une partie de l'industrie de l'imprimerie est touchée par cela. Notre compagnie n'est pas vraiment touchée par ces directives–là. Je ne sais pas si John. . .

Mr. Piggott: As have other manufacturing companies, we recently reduced packaging content. There will be a 35% reduction by 1996 and 50% by the year 2000. To help industry achieve this we have stopped utilizing non–recyclable packaging, because packaging that can be recycled is used as a credit against quantity reduction. If we and other manufacturers produce packaging that can be easily recycled, it doesn't promote a solid waste problem in the first place.

[*Translation*]

croyais que nous n'avions pas assez de temps pour le faire. Par exemple, un règlement municipal sur les égoûts pourrait préciser que le rapport maximal biologique/chimique d'un produit qu'on peut rejeter dans un égoût serait de 300 parties par million. Nous acceptons cette norme, mais comment l'atteindre? Voilà ce qu'on essayait d'expliquer. Ce sont les moyens prescrits d'atteindre les objectifs établis par le gouvernement ou par l'industrie elle–même. Nous espérons que les intéressés ne vont pas se limiter à respecter ces normes. Nous travaillons en étroite collaboration. . . Que ce soit Kodak ou DuPont, les plus grandes entreprises travaillent constamment pour trouver des solutions qui ne contiennent pas de produits chimiques.

M. Finlay: Mais il est évident que la loi ne peut pas préciser en termes techniques comment on va atteindre ces normes.

M. Piggott: Non, le texte de la loi cherche à encourager les divers secteurs industriels à élaborer leur propre code de pratiques. La loi précise que le ministre établit—je n'ai pas le texte devant moi—des directives et des codes de pratiques, etc. Le terme «code de pratiques» se trouve bel et bien dans le texte. Nous voulons qu'il soit clairement établi qu'on cherche à collaborer avec l'industrie afin d'établir des codes de pratiques propres à chaque secteur, et que ces codes soient acceptables du point de vue de la conformité. . .

M. Finlay: Pour atteindre les résultats.

M. Piggott: . . .pour atteindre les résultats que vous exigez.

M. Finlay: Merci.

Mr. Sauvageau: Good morning gentlemen and thank you for your presentation.

In asking my first question I would like to refer to your document which was submitted to us this morning. The second paragraph on the first page reads as follows:

> The printing industry manufactures every piece of printed material with which Canadians are in contact every day. Every cereal box, every toothpaste wrapping. . .

Unless I am mistaken, the federal government agreed in principle to reduce packaging by approximately 50%. Mr. Brasseur, can you tell me what is the current situation with respect to this memorandum of understanding to reduce packaging in Canada? Unless I am mistaken, this is a national standard.

Mr. Brasseur: Only part of the printing industry is affected by that. Our company is not really affected by those guidelines. I don't know if John. . .

M. Piggott: Comme d'autres fabricants, nous avons récemment réduit l'emballage. Il y aura une réduction de 35 p. 100 d'ici 1996 et de 50 p. 100 d'ici l'an 2000. Pour aider l'industrie à atteindre cet objectif, nous n'utilisons plus d'emballages non recyclables, car les emballages recyclables contribuent à réaliser l'objectif de réduction des déchets. Si notre industrie et les autres manufacturiers produisent des emballages recyclables, nous éliminerions le problème des déchets solides.

• 1425

M. Sauvageau: Est–ce qu'on va atteindre ces normes nationales d'ici 1996 ou d'ici l'an 2000, selon vous?

Mr. Sauvageau: Do you think we will reach national standard goals by the year 1996 or 2000?

[*Texte*]

M. Brasseur: En ce qui concerne l'emballage, il m'est plus difficile de répondre. Nous sommes des imprimeurs et, en tant qu'imprimeurs, nous nous conformons aux exigences de nos clients qui ont besoin de cet emballage–là.

Pour la pâte dentifrice, on imprime la petite boîte. Cette petite boîte–là, on peut l'imprimer sur du carton recyclé ou sur du carton plus mince pour réduire l'emballage. C'est selon les exigences de nos clients qui sont les manufacturiers de dentifrices.

M. Sauvageau: Je pense qu'on va avoir de la difficulté à atteindre ces normes–là d'ici l'an 2000, mais de toute façon, c'est une norme nationale.

Je reviens à votre document, à la page 3 où vous dites:

Si le gouvernement et l'industrie travaillent de concert vers un objectif commun, il sera plus facile d'élaborer et de maintenir des normes environnementales nationales au sein du secteur de l'environnement.

J'ai tenté de vous expliquer, en me servant d'un exemple venant de votre document, que c'était difficile à atteindre.

Si les normes provinciales sont plus sévères, ne devraient–elles pas être respectées et mises de l'avant? On n'arrête pas de se péter les bretelles ici, au Comité. On dit que l'environnement n'a pas de frontières et ne connaît pas de partis. C'est bien beau. Dans ce cas, pourquoi ne crée–t–on pas un comité international de l'environnement? S'il n'y a pas de frontières entre les provinces, il n'y a pas de frontières entre les pays.

Dans le volume *L'État et le politique* d'Odon Vallet, on parle de gestion internationale de l'environnement. Si les normes provinciales sont plus sévères, est–ce qu'on ne devrait pas les prioriser? Est–ce qu'on ne devrait pas mettre de l'avant une gestion internationale de l'environnement?

M. Brasseur: Parlez–vous des normes provinciales actuelles?

M. Sauvageau: Oui.

M. Brasseur: L'application des normes provinciales actuelles ne se fait pas très bien.

M. Sauvageau: Pourquoi?

M. Brasseur: Je ne le sais pas. Il faudrait demander aux différents ministères.

Deuxièmement, ces réglementations sont faites en fonction de normes générales qui doivent être applicables à plusieurs industries.

Ce qu'on cherche à obtenir, c'est plutôt un code de normes à suivre pour notre industrie. Comme on l'a mentionné plus tôt, on a différents problèmes lorsqu'on fait une demande de permis. On nous impose des conditions qui, souvent, ne sont pas applicables ou pas vraiment nécessaires, qui augmentent nos coûts et qui ne réduisent pas la pollution. On cherche à obtenir quelque chose qui améliorerait l'environnement à un moindre coût et de façon plus intelligente.

M. Sauvageau: Pensez–vous que cela serait possible par des ententes entre votre industrie et le gouvernement provincial, par exemple?

M. Brasseur: C'est ce qu'on essaie de faire. Je crois que le projet de prévention de la pollution avec les ministères ontarien et fédéral est très sensé. C'est pour cela que l'industrie a décidé de signer ce document–là et d'aller de l'avant.

[*Traduction*]

Mr. Brasseur: If you're talking about packaging, it's hard to answer your question. We are in the printing business, and therefore must meet the needs of our clients, who sometimes ask for packaging.

Regarding toothpaste, we put printing on the small boxes. They can be made of recycled or thinner cardboard, if we want to reduce packaging. But it all depends on the demands of our clients, the toothpaste producers.

Mr. Sauvageau: I think it will be hard to meet standards by the year 2000; however, it's a national standard.

Let me go back to your brief. On page 3, it says:

If government and business work towards a common goal, it will be easier to develop and sustain national environmental standards for the environment.

I tried to explain to you, by referring to an example from your brief, that it will be hard to achieve this goal.

If provincial standards are higher, shouldn't they be met and promoted? The committee seems to be blowing its own horn a whole lot. They say that the environment has no borders and is apolitical. Very well. If that's the case, why don't we have an international committee on the environment?

If there are no environmental borders between the provinces, there aren't any between countries either. In *L'État et le politique* by Odon Vallet, there is talk of international environmental management. If provincial standards are higher, shouldn't they be more important? Shouldn't the environment be internationally managed?

Mr. Brasseur: Do you mean current provincial standards?

Mr. Sauvageau: Yes.

Mr. Brasseur: Current provincial standards are not applied very effectively.

Mr. Sauvageau: Why not?

Mr. Brasseur: I don't know. We would have to ask the various departments.

Second, these regulations are based on general standards which have to apply to several sectors.

What we're looking for is a set of standards for our industry. As we said earlier, we encounter all kinds of problems when we apply for a licence. We are subjected to conditions which often don't apply to us or are unnecessary, or which increase our cost and don't reduce pollution. We want something which will help the environment, cost less and is more efficient.

Mr. Sauvageau: Do you think that can be achieved, for example, through agreements between the provinces and your industry?

Mr. Brasseur: That's what we're trying to do. To my mind, the federal and Ontario governments' pollution prevention project is sound. That's why our sector decided to sign on and go ahead.

[*Text*]

M. Sauvageau: Je vous remercie.

The Chairman: I have three brief questions. In a regime in which the association would be regulating itself, which regulations do you have in mind, regulations set by the government or regulations set by the association?

• 1430

Mr. Piggott: Actually regulations that are set down by government at all levels, and the industry would produce the codes of practice. As we said in the body of our brief here, they do not preclude or remove the requirement for our industry to comply with federal or provincial or municipal laws. What we say here is that we can clarify those laws and put into being a process that makes it easier to achieve the end results. In so doing, and following this prescribed code of conduct—

The Chairman: The code of conduct is clear, but when it comes to regulations is it fair to conclude from your answer that you are recommending regulations prescribed by the government in consultation with you?

Mr. Piggott: Yes.

The Chairman: Secondly, in relation to misbehaviour, so to say, if a member of the association violates the adopted regulations, would the association take action in disciplining the dissenting member?

Mr. Piggott: This is a tricky question because—

The Chairman: Don't you think it is the central one?

Mr. Piggott: It is a central one. I would like to present this idea—

The Chairman: No, no. What muscle do you have to enforce the adopted regulation?

Mr. Piggott: It works the other way around, Mr. Chairman. If people come on board and complete the training program and then receive the certification of accomplishment of these codes of practice stating they are now participants in this program, then they are monitored and are known to be following the standards as set down by this joint effort, from government and industry, to produce a code of practice that they can adhere to. If they don't, or if they fall short, then they don't get the certification. They haven't received the training. Therefore they come under the full weight of the laws as they exist.

What we are saying is that if we get the government to support an industry–specific code of practice, it shows due diligence on the part of the practitioner.

The Chairman: What does being without certification mean to the member?

Mr. Piggott: The same as it would without having won certification. There's a federal occupational health and safety act that is very much the same way. You will be subject to citation.

The Chairman: But that's the extent of it, being subject to citation? Is that a very serious situation to be in, in your opinion?

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: Thank you.

Le président: J'ai trois petites questions. Dans un système où l'association s'autoréglementerait, quels règlements, d'après vous, devraient être appliqués—ceux du gouvernement ou ceux de l'association?

M. Piggott: En fait, les règlements établis par tous les ordres de gouvernement et par l'industrie elle–même constitueraient ces codes de pratique. Comme nous l'indiquons dans notre Mémoire, cela n'empêche pas ni ne requiert en fait que notre industrie doit se conformer aux lois fédérales, provinciales ou municipales. Ce que nous disons, c'est que nous pouvons clarifier ces lois et mettre en oeuvre un processus qui permet d'atteindre plus facilement les résultats souhaités. Ce faisant, et en suivant ce code d'éthique prescrit. . .

Le président: Le code d'éthique est clair mais, pour ce qui est de la réglementation, peut–on conclure de ce que vous nous dites, que vous souhaiteriez que celle–ci soit imposée par le gouvernement après consultation avec vous.

M. Piggott: Oui.

Le président: Deuxièmement, pour ce qui est de l'inconduite, si un membre de l'association enfreint au règlement adopté, celle–ci prendrait–elle des mesures de discipline à son endroit?

M. Piggott: C'est une question un peu délicate, car. . .

Le président: Ne pensez–vous pas que c'est la question essentielle?

M. Piggott: C'est une question essentielle. J'aimerais dire. . .

Le président: Non, non. Quel moyen avez–vous de faire appliquer une telle réglementation?

M. Piggott: Ce n'est pas ainsi qu'il faut voir la chose, monsieur le président. Si quelqu'un se joint à nous, suit le programme de formation et obtient le certificat relatif à ces codes de pratiques, certificat stipulant qu'il participe désormais à ce programme, la personne est alors suivie et on sait qu'elle respecte les normes fixées dans le cadre de l'effort commun déployé par le gouvernement et l'industrie, visant à implanter un code qu'elle soit en mesure d'appliquer. Sinon, cette personne ne respecte pas ces normes, elle n'obtient pas de certificat. Elle n'a pas suivi la formation et elle est alors assujettie aux lois en vigueur.

Nous disons simplement que si nous obtenons que le gouvernement appuie un code de pratiques particulier à notre industrie, cela montre que celle–ci a l'intention de s'y tenir.

Le président: Que signifie, pour l'intéressé, le fait de ne pas obtenir ce certificat?

M. Piggott: Rien de spécial. Il existe une loi fédérale sur l'hygiène et la sécurité au travail qui s'applique à peu près de la même façon. Vous pouvez être cité.

Le président: Mais c'est tout, on peut recevoir une citation? Est–ce très grave, à votre avis?

[*Texte*]

Mr. Piggott: If they are breaking rules and regulation, then they are at the mercy of the enforcement of the government.

The Chairman: So you would still have an eye on the government to act for you?

Mr. Crick: I think we rely on the government to react for the government. We are not proposing being the enforcement. We are proposing helping our own industry to regulate itself and make your job easier, and the teeth that this legislation has are in the legislation. It is not the fact that if they do not comply the Canadian Printing Industry Association will be upset with them. That is not the intent. The intent is that if you don't comply after all of our efforts to help you do so, then you can pay the consequences, whatever they may be.

The Chairman: So you would not enforce. You will rely on governments to do that.

Mr. Piggott: Right. We will be self-regulatory, but we cannot be policemen.

Mrs. Kraft Sloan: What else is self-regulatory?

Mr. Piggott: Because we set down the regulations, if they don't comply with those regulations then they are on their own. They are outside of—

The Chairman: But these would be government regulations?

Mr. Crick: We are trying to make the government regulations more easily enforceable. We are trying to give our own industry every benefit of our experience by putting together various committees to help train them and to help them understand the legislation.

The Chairman: Finally, to whom would your association be accountable in this regime of self-regulation? Would your association be accountable to itself, to its membership, or would your association be accountable to the public? Would your association be accountable to existing water and air standards? Where would the ultimate accountability rest?

• 1435

Mr. Crick: We still seem to be looking at this as an us and them situation between the government and the CPIA or the printing industry. We are suggesting we would rather be in a partnership scenario where you would develop and enforce. . .

The Chairman: Those are very nice words, but to whom would you be accountable?

Mr. Crick: We're accountable to the government ultimately, because it's responsible for the legislation and its enforcement. We are not going to write legislation, nor do we expect to have to enforce legislation. We merely want to help our own industry members comply in a responsible and economic way.

Mrs. Kraft Sloan: I just need clarification here. If a company goes through the training procedure you've laid down, it gets certified. Is that correct?

[*Traduction*]

M. Piggott: Si les gens enfreignent le règlement, ils se retrouvent à la merci des responsables de l'application de la loi du gouvernement.

Le président: Vous comptez donc toujours sur le gouvernement pour faire cela pour vous?

M. Crick: Nous comptons sur le gouvernement pour réagir en son propre nom. Nous ne proposons pas d'assumer la responsabilité de la mise en application des lois. Ce que nous proposons, c'est d'aider notre industrie à s'autoréglementer et de faciliter votre tâche, et les moyens coercitifs de cette loi sont enoncés dans le texte lui-même. Si un membre ne respecte pas la loi, ce n'est pas que notre association sera mécontente. Ce n'est pas là le but visé. Ce qu'il faut savoir, c'est que si on ne respecte la loi après tous les efforts que nous faisons pour aider nos membres à la respecter, on paie les conséquences, quelles qu'elles soient.

Le président: Vous n'obligeriez donc pas vos membres à respecter la loi. Vous compteriez sur les autorités gouvernementales pour le faire.

M. Piggott: Oui. Nous pouvons faire de l'autoréglementation mais nous ne pouvons nous transformer en service de police.

Mme Kraft Sloan: Alors qu'est-ce que l'autoréglementation?

M. Piggott: Nous fixons des règlements, mais si vos membres ne se conforment pas à ces règlements tant pis pour eux. Ils sont en sorte hors. . .

Le président: Mais il s'agirait de règlements imposés par le gouvernement?

M. Crick: Nous essayons de faire en sorte que ces règlements imposés par le gouvernement soient plus faciles à appliquer. Nous essayons de donner à notre propre industrie le bénéfice de notre expérience en constituant divers comités pour aider à former les responsables et pour leur expliquer la loi.

Le président: En définitive, devant qui votre association serait-elle tenue comptable dans ce régime d'autoréglementation? Est-ce une responsabilité face à elle-même, face à ses membres ou face au grand public? Votre association a-t-elle une responsabilité face aux normes actuelles de prévention de la pollution des eaux et de l'atmosphère? Qui serait tenu responsable au bout du compte?

M. Crick: Il semble que l'on considère toujours qu'il doit y avoir opposition entre le gouvernement et l'Association des imprimeurs ou le secteur de l'imprimerie en général. Nous disons que nous préférerions envisager un partenariat qui permettrait d'élaborer et de mettre en vigueur. . .

Le président: Ce sont là de belles paroles, mais devant qui seriez-vous responsables?

M. Crick: En fin de compte, c'est devant le gouvernement que nous sommes responsables, car c'est lui qui est chargé de la loi et de son application. Ce n'est pas nous qui allons rédiger les lois et nous ne pensons pas non plus devoir les faire respecter. Nous voulons simplement aider notre secteur à se conformer à la loi de façon responsable et économique.

Mme Kraft Sloan: J'aimerais simplement un éclaircissement. Si une société suit la formation que vous avez prévue, elle obtient un certificat. C'est bien cela?

[*Text*]

Mr. Piggott: Yes.

Mrs. Kraft Sloan: Can it lose its certification if it doesn't follow the practice?

Mr. Crick: Yes, it can, but there's a much bigger picture here. The public and the users of our product will ultimately be the ones who will tell us whether we're doing the right thing or not. If printers want to become more environmentally concerned and the public demands it, we will be in a better position to provide that type of service for the customer. But until the customer asks for it, it's much more difficult to provide.

Mrs. Kraft Sloan: So the certification becomes a marketing tool.

Mr. Crick: The certification can become a marketing tool, but it will depend a lot on the demand for environmentally friendly printed products.

Mr. Piggott: The environment will benefit the most from this, and I don't want us to lose sight of the fact that that's what we're working together to try to achieve.

Mrs. Kraft Sloan: You're talking about turning to education and diffusion of technology within the code of practice.

Mr. Crick: It's not only technology, but management practices as well.

Mrs. Kraft Sloan: I think of technology in a very broad way.

Mr. Crick: Yes, and if you were to look at such things as secrecy, I'd say the Canadian Standards Association has a very good name internationally. Many countries will accept the Canadian Standards Association as being the de facto standard where we would like to be in the position where there were environmental standards such as the environmental choice program is proposing. We're very involved in assisting it with that process.

The CSA is not here because it took a very long time to get around to doing our memorandum of understanding and it wanted to proceed on its own. We will catch up to it, and our intention is to amalgamate at some point down the road.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Piggott, Mr. Jackson, Mr. Crick and Mr. Brasseur. We welcome your participation and your input. It was very stimulating.

We will call the next two witnesses to the table. The first is Mark Goldberg from CepaWare Inc. and the other is David Mchaina from Goldcorp Inc.

Your presentations are on different themes, but because of time limitations we will hear you both. Then we'll have a round of questions.

Mr. Mark T. Goldberg (Principal, CepaWare Inc.): Mr. Chair, hon. members, ladies and gentlemen, I'm not sure whether you've received my brief. I brought it with me today and I think it's being circulated now. I apologize,

parce qu'il n'est pas traduit en français. Je n'ai pas eu assez de temps pour le faire. Je peux cependant répondre à vos questions en français.

[*Translation*]

M. Piggott: Oui.

Mme Kraft Sloan: Peut-elle perdre son certificat si elle n'applique pas ensuite les bonnes pratiques?

M. Crick: Oui, c'est possible, mais il y a là quelque chose de beaucoup plus important. C'est finalement la population et les utilisateurs de notre produit qui nous diront si nous faisons ou non ce que nous devons faire. Si les imprimeurs veulent s'intéresser davantage à l'environnement et si la population l'exige, nous serons mieux placés pour offrir ce genre de services au client. Toutefois, tant que le client ne le réclame pas, c'est beaucoup plus difficile à fournir.

Mme Kraft Sloan: Le certificat devient alors un outil de commercialisation.

M. Crick: Il peut, en effet, devenir un outil de commercialisation, mais cela dépendra beaucoup de la demande de produits écologiques.

M. Piggott: C'est l'environnement qui en bénéficiera le plus et je ne voudrais pas que l'on perde de vue le fait que c'est exactement ce que nous essayons d'obtenir.

Mme Kraft Sloan: Vous parlez d'éducation et de diffusion de technologie dans le contexte du code de pratiques.

M. Crick: Pas seulement de technologie mais également de pratiques de gestion.

Mme Kraft Sloan: Je pense à technologie au sens large du terme.

M. Crick: Oui, et si vous considérez les choses comme la confidentialité, je dirais que l'Association canadienne de normalisation a une très bonne réputation internationale. Plusieurs pays sont tout à fait prêts à accepter les normes de cette association et nous aimerions qu'il y ait des normes environnementales, comme celles qui sont proposées dans le programme de choix environnementaux. Nous participons très activement à cela.

L'ACNOR n'est pas là parce qu'il a fallu très longtemps pour parvenir à notre protocole d'entente et qu'elle voulait continuer toute seule. Nous allons rattraper notre retard et nous avons l'intention de regrouper nos efforts un peu plus tard.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Piggott, monsieur Jackson, monsieur Crick et monsieur Brasseur. Merci de votre participation. Cet échange a été très stimulant.

Nous allons inviter les deux prochains témoins à s'approcher. Le premier est Mark Goldberg de CepaWare Inc. et l'autre est David Mchaina de Goldcorp Inc.

Vos exposés portent sur des thèmes différents, mais comme nous n'avons pas beaucoup de temps, nous vous entendrons tous les deux successivement et nous passerons ensuite aux questions.

M. Mark T. Goldberg (associé principal, CepaWare Inc.): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je ne sais pas si vous avez reçu mon mémoire. Je l'ai apporté aujourd'hui et je crois qu'on est en train de vous les distribuer. Je regrette

that it is not translated into French. I did not have enough time to have it translated. I would however be able to answer your questions in French if whish so.

[*Texte*]

I'm a consulting toxicologist and a partner in the firm Globaltox International Consultants. I also chair Ontario's advisory committee on environmental standards. This is an expert committee that advises the Minister of the Environment and Energy in Ontario on sound practical environmental standards.

My advisory committee also has public deputation meetings such as this one, so I have come to appreciate the value of a brief brief or, in other words, one that focuses on a single topic.

• 1440

As a toxicologist, I'm very interested in many aspects of the Canadian Environmental Protection Act, but I've decided to limit my comments to the new substance notification provisions. I hope to convince you today that although the new substance notification provisions of CEPA have been in effect since July of this year, very few companies in Canada seem to be aware of them and I think very few companies are in compliance with them.

Secondly, I want to try to convince you that Environment Canada's commercial chemicals branch, which administers these regulations, appears to be understaffed and poorly equipped to administer them.

I have just a bit of background information. In June 1993, I attended a one–day seminar on the new substance notification regulations, which are sections 25 to 32 of CEPA. The basic intent of these regulations, as I understand them, is to prevent harmful substances from entering the environment by requiring manufacturers or importers of these substances to test them; determine their physical, chemical, and toxicological properties; and inform Environment Canada of these properties before importing or manufacturing begins.

Notification is done on an eight–page form and must be done in a timely manner. The advance notice required and the amount of data vary with the quantity and the intended degree of dispersement of the substance as well as additional factors, such as whether the substance is used in commerce outside of Canada and has appeared on the—

The Chairman: Is "dispersement" spelled the way you want it to be spelled?

Mr. Goldberg: "Dispersal" is probably a better word, whether the substance has the potential to enter the environment or is contained locally.

The Chairman: So it would be spelled in a slightly different manner, correct? It's not dispersing, in other words.

Mr. Goldberg: It's dispersal from the site.

The Chairman: All right, thank you.

Mr. Goldberg: Now, there are very many different types of data requirements and these are referred to as schedules 1 to 13. The schedule of notification that is required for a given substance is determined using a series of flow charts in this

[*Traduction*]

Je suis expert–conseil en toxicologie et associé du cabinet Global International Consultants. Je préside également le Comité consultatif ontarien sur les normes environnementales. Il s'agit d'un comité spécialisé qui conseille le ministre de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario en matière de normes environnementales pratiques.

Mon comité consultatif tient également des assemblées publiques comme celle–ci si bien que je sais qu'un mémoire est utile, d'autant plus s'il porte sur un sujet précis.

En tant que toxicologue, je m'intéresse beaucoup à nombre des aspects de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais j'ai décidé de limiter mes commentaires aux dispositions sur les renseignements concernant les substances nouvelles. J'espère pouvoir vous convaincre aujourd'hui que, même si ces dispositions contenues dans la loi sont entrées en vigueur en juillet dernier, très peu d'entreprises au Canada semblent être au courant et très rares sont celles qui les respectent.

Deuxièmement, j'aimerais essayer de vous convaincre que la direction des produits chimiques commerciaux d'Environnement Canada, qui est responsable de l'administration de ces règlements, semble manquer de personnel et être mal équipée pour s'acquitter de sa tâche.

J'ai quelques renseignements à ce sujet. En juin 1993, j'ai participé à un séminaire d'une journée sur le règlement relatif aux renseignements concernant les substances nouvelles, soit les articles 25 à 32 de la LCPE. Ce règlement, d'après ce que je comprends, à pour objet d'empêcher des substances dangereuses de pénétrer dans l'environnement en exigeant des fabricants ou des importateurs desdites substances qu'ils les testent, qu'ils en déterminent les propriétés physiques, chimiques et toxicologiques et qu'ils informent Environnement Canada de ces propriétés avant de commencer à les importer ou à les fabriquer.

Ces renseignements sont donnés dans un formulaire de huit pages et doivent être communiqués dans certains délais. Le préavis requis et la quantité de renseignements varie selon la quantité et le degré prévus de dispersion de ces substances ainsi que d'autres facteurs, comme le fait de savoir si la substance est vendue en dehors du Canada et a paru au. . .

Le président: Est–ce qu'en anglais, le mot *dispersement* est écrit comme vous l'entendiez?

M. Goldberg: *Dispersal* serait probablement mieux, je veux dire que la substance risque de pénétrer dans l'environnement ou qu'elle est confinée dans un lieu précis.

Le président: Donc, ce n'est pas tout à fait la même chose. Ce n'est pas une question de dispersion, autrement dit.

M. Goldberg: C'est le risque de dispersion.

Le président: Bien, merci.

M. Goldberg: Maintenant, on demande des tas de types de renseignements différents dans les annexes 1 à 13. L'ensemble des renseignements exigés pour une substance donnée est déterminée en fonction d'une série d'ordinogrammes contenus

[*Text*]

book, which is the guidelines book. Most chemical manufacturers have a well–thumbed version of this that shows these different flow charts determining how you get to a particular schedule, 1 to 13.

The description of the regulations I just gave you gives you an idea of their complexity. After this one–day seminar I could see that the average chemical polymer or paint manufacturer would have a great deal of difficulty understanding what was required of them to comply. So my partners and I teamed up with a software programmer and formed a company called CepaWare to develop a computer program that would assist companies in complying with this regulation.

I'm appearing before you today in my capacity as a principal of CepaWare. CepaWare markets a software product that assists companies in complying with these regulations. This software determines the schedule required, searches the domestic and non–domestic substance list, prompts the user for the required information, actually prints the eight–page form, and also, through its diagnostic function, informs the user of any information that may have been omitted.

So what I'm here to talk about primarily is our findings in regard to the experience we've had in marketing the software. We've had this software on the market for several months now, since December 1993. As I mentioned, the regulations came into effect in July of this year. In our efforts to market the software, we've come to realize that most companies that need to comply with the regulations are not even aware that they exist. We found that the large multinational corporations are aware, are quite informed, and are proactive. Many moderate–sized Canadian manufacturers and foreign importers are also affected by the regulations. They have often heard of them but do not yet know that the regulations are in effect.

Finally, there are many, many small companies that manufacture or import specialty chemicals or make polymers on a research and development scale, and it is these companies that are probably not even aware of the regulations.

The Chairman: I hope you had the opportunity to distribute your business card to the group that preceded you.

Mr. Goldberg: As I mentioned, the larger organizations are aware of it but it is the small ones that aren't.

The second problem I would like to bring to your attention concerns the implementation of these regulations. The commercial chemicals branch of Environment Canada is responsible for administering these new substance notification regulations. I found that the branch is understaffed. Consequently, civil servants charged with implementing the program appear to be struggling to keep up with the demands and have often low morale in the face of further budget and staff cuts.

[*Translation*]

dans ce guide sur les lignes directrices. La plupart des fabricants de produits chimiques feuillettent souvent ce fameux guide contenant les différents ordinogrammes qui déterminent comment en arriver à telle ou telle annexe, de 1 à 13.

La description des règlements que je viens de vous faire vous donne l'idée de leur complexité. Après ce séminaire d'une journée, j'ai conclu que le fabricant moyen de peinture ou de polymère chimique aurait beaucoup de mal à comprendre ce qu'on lui demande de respecter. C'est ainsi que mes associés et moi–même avons décidé de nous regrouper avec un informaticien pour constituer une société appelée CepaWare afin de mettre au point un logiciel susceptible d'aider les entreprises à se conformer à ce règlement.

Je comparais devant vous aujourd'hui en ma capacité d'associé principal de CepaWare. Cette société commercialise un logiciel qui aide les entreprises à se conformer auxdits règlements. Ce logiciel détermine l'annexe requise, effectue une recherche sur la liste des substances canadiennes et non canadiennes, demande des renseignements nécessaires aux utilisateurs et, enfin, imprime les renseignements voulus sur ce formulaire de huit pages. Par ailleurs, grâce à sa fonction diagnostique, l'utilisateur est informé de tout renseignement pouvant avoir été omis.

Je suis donc venu vous parler essentiellement de nos conclusions suite à cette expérience. Voilà maintenant plusieurs mois que ce logiciel est sur le marché, depuis décembre 1993. Comme je le disais, la réglementation est entrée en vigueur en juillet dernier. Lorsque nous avons commencé à commercialiser ce logiciel, nous nous sommes aperçus que la plupart des entreprises qui devaient se conformer à ces règlements n'étaient même pas au courant de leur existence. Nous avons constaté que les grandes multinationales sont au courant, sont bien informées et se montrent assez proactives. Beaucoup de fabricants canadiens de moindre importance et d'importateurs étrangers sont également touchés par cette réglementation. Ils en ont souvent entendu parler, mais ne savent pas encore qu'elle est en vigueur.

Enfin, il y a des tas de petites entreprises qui fabriquent ou importent des produits chimiques spéciaux ou qui fabriquent des polymères dans un contexte de recherche et de développement et ce sont probablement celles–ci qui ne sont même pas au courant qu'il existe une réglementation.

Le président: J'espère que vous avez eu la possibilité de remettre votre carte de visite au groupe qui vous a précédé.

M. Goldberg: Comme je le disais, les grandes sociétés sont au courant, mais les petites ne le sont pas.

Le deuxième problème que je tiens à porter à votre attention concerne la mise en application de ces règlements. La direction des produits chimiques commerciaux d'Environnement Canada est chargée de l'administration de ce règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles. J'ai constaté qu'elle manquait de personnel. Ainsi, les fonctionnaires chargés de la mise en oeuvre du programme semblent avoir beaucoup de mal à répondre à la demande et le moral est souvent très bas sachant les coupures budgétaires que l'on prévoit et les compressions de personnel que cela risque d'entraîner.

[*Texte*]

As an example, last week I called the 1–800 number that appears in the front of the guidelines book. This is the number listed for technical inquiries. I received the message indicating that the mailbox of the civil servant in question was full and I had two options. Either I could hang up or I could transfer to another extension that is not listed in the book.

Mr. Lincoln: How many buttons did you press before you got it?

Mr. Goldberg: Only one.

A second example of this problem became evident last spring when I met with officials of this branch to suggest that they permit electronic filing of the notification. The filing of a new substance notification with Environment Canada is in many ways similar to filing a T–4 form, a tax form, with Revenue Canada in that it is a time–sensitive required form. Revenue Canada permits E–filing or electronic filing and reports great success with it. Environment Canada has a prescribed turnaround time that it must meet, and electronic filing would allow speedier information exchange and is also in concert with the government's stated goal of making the bureaucracy paperless by the turn of the century.

Environment Canada told us that they might consider electronic filing in two or three or five years but they certainly couldn't entertain any changes to the procedure now, as they are understaffed.

In conclusion, the new substance notification of CEPA has not been a smooth implementation. It was delayed several times before coming into effect in July. The government branch responsible has had to implement a new program with insufficient additional resources allocated to it, and consequently the regulations have been poorly publicized and the impacted manufacturers of chemicals, paints, drug intermediaries, and plastics often do not know that they must comply with these regulations and often receive poor service when they try to get help from the government.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Goldberg.

We will hear now from Mr. Mchaina.

Mr. David Mchaina (Director of Environmental Services, Goldcorp Inc.): I am here to appear before the committee presenting Goldcorp Inc. Goldcorp is a mining company. We mine gold and industrial minerals and also do a lot of exploration in Canada and the United States.

Socioeconomic and environmental considerations, together with public acceptance, often dictate whether a product will be approved or not. Unfortunately, the controlling factor seems to be social and environmental concerns. In order to be competitive in Canada—

[*Traduction*]

• 1445

Par exemple, la semaine dernière, j'ai téléphoné au numéro 1–800 qui figure au début du fameux guide. C'est le numéro indiqué pour les renseignements techniques. Je suis tombé sur un message disant que le centre de message du fonctionnaire en question était plein et que j'avais deux choix. Soit raccrocher, soit passer à un autre numéro qui n'est pas indiqué dans le guide.

M. Lincoln: Sur combien de boutons avez–vous dû appuyer avant d'obtenir ce message?

M. Goldberg: Un seul.

Un deuxième exemple de ce problème remonte au printemps dernier, quand j'ai eu un entretien avec des fonctionnaires de cette direction afin de leur suggérer d'autoriser le dépôt électronique de ces renseignements. Le dépôt des renseignements concernant les substances nouvelles auprès d'Environnement Canada ressemble à bien des égards au dépôt d'une déclaration d'impôt T4 auprès de Revenu Canada, en ce sens qu'il faut que ce soit déposé à une date donnée. Revenu Canada autorise les dépôts électroniques et se déclare très satisfait. Environnement Canada a un plan d'exécution prescrit et le dépôt électronique permettrait d'accélérer l'échange d'informations et correspondrait à l'objectif annoncé par le gouvernement de supprimer toute la paperasserie avant la fin du siècle.

Environnement Canada nous a répondu qu'on pourrait envisager le dépôt électronique dans deux, trois ou cinq ans, mais qu'il n'était pas possible d'envisager maintenant de changer de méthode car on manquait de personnel.

En conclusion, le règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles contenues dans la LCPE est très difficile à mettre en oeuvre. Son entrée en vigueur a été reportée plusieurs fois avant juillet. La direction responsable a dû mettre en oeuvre un nouveau programme sans disposer des ressources supplémentaires nécessaires et, de ce fait, il arrive très souvent que les fabricants de produits chimiques, de peintures, les intermédiaires dans le commerce des médicaments et les fabricants de plastique ne savent même pas s'ils doivent se conformer à ce règlement parce qu'on ne les a pas informés suffisamment et parce qu'ils sont mal servis lorsqu'ils essaient d'obtenir de l'aide du gouvernement.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Goldberg.

Nous allons maintenant entendre M. Mchaina.

M. David Mchaina (directeur des Services environnementaux, Goldcorp Inc.): Je comparais devant le comité en tant que représentant de Goldcorp Inc. qui est une société minière. Nous sommes des extracteurs d'or et de minéraux industriels et nous faisons également beaucoup de prospection au Canada et aux États–Unis.

Les considérations socio–économiques et environnementales, ainsi que la réception que nous réserve le public dictent souvent si un produit sera ou non approuvé. Malheureusement, le facteur essentiel semble être les préoccupations sociales et environnementales. Si nous voulons être compétitifs, au Canada. . .

[*Text*]

Mr. Lincoln: Do you have copies of your brief?

Mr. Mchaina: Yes, I have.

In order to be competitive, Canada requires to take a new approach that considers social, environmental, economic, and technical factors when evaluating all future undertakings such as new mining projects. Mining, milling, smelting, and refining industries, commonly known as the mining industry, are a major contributor to the Canadian economy, providing raw materials, exports, and jobs.

The Chairman: I apologize for interrupting you, Mr. Mchaina. We prefer in this committee that you give us a summary of your brief, because we can read it,—

Mr. Mchaina: I can do that.

The Chairman: —and move one step further than your presentation so you give us additional information.

Mr. Mchaina: Okay. My presentation is divided into four sections. The first is on the generic or a general aspect of regulations. Another part is on PCB regulations. Another part is on discharge and emissions under CEPA, section 36. The final part is on the assessment of substance toxicity under CEPA.

In most cases today, any development project is judged based on foreign factors, social and environmental impact, and acceptance. The twin today is public acceptance rules. In a sustainable development approach, social impacts and environmental and economic and technical factors should be considered. Hence, this shows a cause for a balanced approach in order to keep mining and other businesses in Canada.

• 1450

When you look at the PCB regulations under the interim orders, the federal and provincial legislations require approvals for storage facilities, and the waste generator must meet various requirements for safety, storage of waste and maintaining records. The PCB legislation must be revised to reflect recent scientific findings.

While many PCBs do not pose outstanding health risks to human beings, long–term occupational exposure to PCBs has not been shown to result in any statistical increase of concern. Based on a review of reports prior to 1989 there have been no reported cases of death attributed to PCBs. It is important to note that PCBs with relatively high numbers of chlorine atoms are capable of causing some concerns in laboratory animals under high and long exposure levels. In addition, PCBs can accumulate in living organisms such as humans, birds, and aquatic invertebrates.

Despite these scientific findings, PCBs must be handled, stored and transported as if they were highly toxic because of the requirements that recent legislation has imposed.

[*Translation*]

M. Lincoln: Avez–vous d'autres exemplaires de votre mémoire?

M. Mchaina: Oui, monsieur.

Pour être compétitif, le Canada doit adopter une approche nouvelle, qui tienne compte des facteurs sociaux, environnementaux, économiques et techniques dans l'évaluation de toute nouvelle entreprise comme un projet d'exploitation minière. Qu'il s'agisse des mines, des aciéries, des fonderies ou des affineries, bref ce que l'on appelle l'industrie minière, tout cela contribue beaucoup à l'économie canadienne, le producteur de matières premières, d'exportation et d'emploi.

Le président: Excusez–moi de vous interrompre, monsieur. Nous préférerions que vous nous donniez un résumé de votre mémoire, car nous pourrons lire. . .

M. Mchaina: D'accord.

Le président: . . .et vous pouvez par ailleurs nous apporter ainsi d'autres éléments que ce qui est contenu dans votre texte.

M. Mchaina: D'accord. Mon exposé se divise en quatre chapitres. Le premier porte sur l'aspect général du règlement. Le deuxième sur la réglementation touchant les BPC . Le troisième sur les décharges et émissions aux termes de l'article 36 de la LCPE. Le dernier chapitre touche à l'évaluation de la toxicité des substances dans le contexte de la LCPE.

Dans la plupart des cas, aujourd'hui, tout projet de développement est jugé à partir de facteurs étrangers, des effets sociaux et environnementaux et du fait que l'idée soit ou non acceptée par la population. Aujourd'hui, c'est la règle. Quand on considère le développement durable, les effets sociaux et les facteurs environnementaux, économiques et techniques doivent être pris en considération. Il faut donc adopter une approche équilibrée si l'on veut conserver au Canada un secteur minier et beaucoup d'autres entreprises.

Quand on examine les règlements sur les BPC pris en vertu d'arrêtés d'urgence, on constate que les législations fédérales et provinciales exigent que les installations de stockage soient approuvées, et le producteur de déchet doit se conformer à diverses exigences pour garantir que le stockage des déchets est sûr et qu'il est contrôlé par la tenue d'un registre. La législation sur les BPC doit être revue pour tenir compte de découvertes scientifiques récentes.

D'une part, il est vrai que bien des BPC ne présentent pas de dangers graves pour la santé des humains et, d'autre part, il n'a jamais été établi qu'une exposition prolongée aux BPC en milieu de travail ait donné lieu à une augmentation calculable du niveau d'inquiétude. D'après les rapports publiés avant 1989, on ne signale aucun décès attribuable aux BPC. Il est important de faire remarquer que les BPC qui comportent un nombre relativement élevé d'atomes de chlore peuvent être inquiétants pour des cobayes soumis à des niveaux d'exposition élevés et prolongés. En outre, les BPC peuvent s'accumuler dans les organismes vivants, chez l'Homme, chez les oiseaux et chez les invertébrés aquatiques.

Malgré ces constatations scientifiques, on doit manipuler, stocker et transporter les BPC comme s'il s'agissait de substances très toxiques à cause des exigences de la législation adoptée récemment.

[*Texte*]

In summary, I recommend the commissioning of a national super–site for the storage of PCB waste and PCB–containing materials. Interim orders must be based on sound scientific findings to set realistic guidelines. Research and development opportunities should be provided to develop the best available technology that is economically achievable for the destruction of PCBs. Finally, provincial and federal legislation should be harmonized.

CEPA section 36 requires the owner to report the release of a toxic substance into the environment as soon as possible to the parties that may be affected. We are concerned that CEPA does not stipulate standards or guidelines that, if exceeded, require the duties stated in section 36 of CEPA to be fulfilled.

For example, the Saskatchewan government has small quantity exemptions. For example, spills involving any substances containing PCBs are to be reported if amounts equal or exceed 1 kilogram and 50 grams for on–site and off–site occurrences respectively. For PCB spills, the owner must report within 24 hours. Under section 36 on releases, the CEPA doesn't specify what amount should be reported. This causes a lot of problems.

The definition of deleterious materials under CEPA and the Fisheries Act is questionable. What is regarded as deleterious material under CEPA and the Fisheries Act might be classified as harmless under other legislations such as the Ontario Lakes and Rivers Improvement Act. There is some contradiction there, so harmonization might be able to clear up some of these problems.

With regard to the assessment of substance toxicity under CEPA, group one contains a priority substance list of substances that are considered toxic. This list is very generic and includes arsenic and its compounds and lead and its compounds.

Some compounds of arsenic are not toxic or have been established as being not bioavailable. This legislation involves substances that are both toxic and not toxic. This results in a lot of confusion and it is also very expensive to comply with all these requirements.

[*Traduction*]

En résumé, je recommande que soit réservé un super site au stockage de déchets de BPC et de substances contenant des BPC. Les arrêtés d'urgence doivent être fondés sur des conclusions scientifiques fiables afin de constituer des lignes directrices réalistes. On doit encourager la recherche et le développement pour que le résultat soit appliqué à la meilleure technologie qui soit rentable pour la destruction des BPC. En terminant, les lois fédérales et provinciales doivent être harmonisées.

L'article 36 de la LCPE dispose que le propriétaire d'une substance toxique doit faire rapport de son rejet dans l'environnement dès que possible, et à tous ceux à qui cette substance pourrait causer un préjudice. Nous nous inquiétons de voir que la LCPE ne donne pas de précision quant aux normes et lignes directrices dont le non–respect impose les devoirs précisés à l'article 36 de la LCPE.

Par exemple, le gouvernement de la Saskatchewan exempte les petites quantités. En effet, les déversements accidentels de substances contenant des BPC ne doivent être déclarés que si la quantité est supérieure à un kilogramme ou à 50 grammes suivant que ce déversement se produit sur les lieux de l'exploitation dans le premier cas ou à l'extérieur, dans le second. Le propriétaire doit faire rapport des déversements accidentels de BPC sous 24 heures. À l'article 36 qui porte sur les rejets, la LCPE ne précise pas la limite au–delà de laquelle on doit faire un rapport. Cela cause bien des difficultés.

La définition de substances nocives que l'on trouve dans les dispositions de la LCPE et de la Loi sur les pêches est discutable. Ce que ces deux dernières lois définissent comme une substance nocive peut très bien être considéré comme sans danger dans les dispositions d'autres lois comme par exemple la Loi ontarienne sur l'aménagement des lacs et des rivières. On constate donc des contradictions, et une harmonisation des deux législations permettrait peut–être de résoudre certaines de ces difficultés.

Pour ce qui est de l'évaluation de la toxicité d'une substance en vertu des dispositions de la LCPE, on trouve en annexe une liste des substances qui sont considérées toxiques. Cette liste est tout à fait générique; l'arsenic et ses composés de même que le plomb et ses composés y figurent.

Certains composés de l'arsenic ne sont pas toxiques et il a été prouvé qu'ils sont assimilables. Cette loi vise donc des substances toxiques et non toxiques. Cela entraîne la plus grande confusion et il en coûte très cher d'en respecter les exigences.

• 1455

Mme Guay: Monsieur Golberg, si j'ai bien compris, vous avez de la difficulté à obtenir des services du ministère de l'Environnement. De quelle façon pourrait–on être plus efficace dans ce ministère?

Mr. Goldberg: It could be more efficient. First of all, it needs more staff. The number of staff available for the delivery of this new regulation seems to be inadequate. It had a lot of trouble getting up to speed to implement the new regulations, and doesn't seem to be able to respond to requests in a timely manner.

The whole problem with the new substance notification regulations is they depend on timeliness. If you want to import or manufacture a new substance in quantity, you have to notify the government 45 days before you begin. In that time it has to

Mrs. Guay: Mr. Golberg, did I understand that you said that you have difficulty in obtaining services at the Department of Environment? How could the Department be more efficient?

M. Goldberg: En effet, le ministère pourrait être plus efficace. En premier lieu, il faudrait augmenter ses effectifs. Le nombre d'employés affectés à l'application du nouveau règlement ne semble pas suffisant. La mise en branle de l'application des nouveaux règlements a été pénible et le ministère ne semble pas pouvoir répondre aux demandes de renseignements en temps utile.

La difficulté dans le cas du règlement sur les nouvelles substances vient du fait que tout est une question de temps. Si quelqu'un veut importer ou fabriquer une nouvelle substance en grande quantité, il faut qu'il en avise le gouvernement 45 jours

[*Text*]

evaluate your submission and approve it. It has 45 days to reply and if it doesn't reply within that 45–day period, the whole process doesn't work. It's based on a schedule of notifying ahead of time and the government being responsive to that notification, which is why I suggest electronic filing would allow speedier information transfer.

I think the government's also deficient in making the companies that are impacted by the regulations aware of them. It could advertise in trade magazines. There have been a couple of seminars, but they tend to be directed toward the large trade organizations and the active members of those trade organizations. They aren't reaching the smaller establishments such as the research and development houses and specialty chemical companies.

Mme Guay: Comment pourrait–on atteindre ces petites entreprises sans que cela coûte les yeux de la tête, sans qu'on soit obligé de dépenser des centaines de milliers de dollars?

Mr. Goldberg: Industry Canada works very closely with industry, for instance, and has a very good list of companies that are impacted by the regulations. As is done with every federal regulation, an economic impact study was done before these regulations were passed.

The study showed some 650 companies in Canada would be impacted and even more in the United States. So they know who these companies are. They should, in my opinion, write to them directly and ask if they know that these regulations are in effect and they have to comply as of July 1.

Mme Guay: Alors, il faut les tenir bien au courant de ce qui se passe, de toutes les nouveautés depuis le 1er juillet 1993?

M. Goldberg: Exactement.

Mme Guay: Merci beaucoup.

Mr. O'Brien: I'm interested, Mr. Mchaina, in your idea of a national super–site for storage of PCBs. As I mentioned earlier this morning, this is not only of national interest but it's a particular interest of mine in my riding right now. Why do you say storage site? What's your opinion of the technology existing now for the destruction of PCBs?

Mr. Mchaina: The technology available now is very expensive and it's not economically accessible to small companies. There's also red tape involved in Ontario in bringing in an on–site destruction company to destroy PCBs. It can take three or four months before you're cleared.

Mr. O'Brien: What's your opinion of the somewhat contentious destruction process used by these mobile units in Ontario? I don't know if you're aware of their technology. If you are, what is your opinion of the effectiveness of that process?

• 1500

Mr. Mchaina: The chemical process is very effective. The end result is you end up with sodium chloride, and the only hindrance to that process is cost. Probably with more research and development we might be able to come up with affordable methods.

[*Translation*]

à l'avance. C'est alors que le ministère doit évaluer la demande et l'approuver, et cela en 45 jours; si ce n'est pas fait, dans ces délais là, tout le processus s'effondre. Le processus est fondé sur un préavis auquel le gouvernement doit répondre, et c'est pourquoi je pense que le recours à des moyens électroniques accélérerait la communication des données.

Par ailleurs, le gouvernement ne renseigne pas assez les entreprises qui sont visées par les règlements. On pourrait faire de la publicité dans les magazines spécialisés. Il y a bien eu quelques séminaires et, dans ces cas–là, c'est en général aux grandes organisations commerciales et aux membres actifs de ces organisations qu'on s'adresse surtout. Les petites entreprises comme les petites boîtes de recherche et de développement et les sociétés qui fabriquent des produits chimiques spécialisés ne sont pas renseignés de cette façon.

Mrs. Guay: How could these small establishments be reached without having to spend exhorbitant amount, without having to spend thousands of dollars?

M. Goldberg: Par exemple, Industrie Canada travaille en étroite collaboration avec les entreprises du secteur et le ministère dispose donc d'une très bonne liste de celles qui sont visées par les règlements. Comme dans le cas de tous les règlements que prend le gouvernement fédéral, une étude de l'incidence économique avait été faite auparavant.

Cette étude a démontré que 650 sociétés canadiennes seraient visées et qu'elles seraient encore plus nombreuses aux États–Unis. On connaît donc les intéressés. À mon avis, on devrait leur écrire directement et leur demander si elles sont au courant de l'existence de ces règlements qu'elles doivent respecter depuis le premier juillet.

Mrs. Guay: That means that they have to be made aware of all new development since the first of July 1993, doesn't it?

Mr. Goldberg: Precisely.

Mrs. Guay: Thank you very much.

M. O'Brien: Monsieur Mchaina, votre idée d'un super site national pour le stockage des BPC m'intrigue. Comme je l'ai dit ce matin, il ne s'agit pas uniquement du bien public en général car, dans le cas qui nous occupe, cette question revêt actuellement un intérêt particulier dans ma circonscription. Pourquoi parlez–vous de sites de stockage? Que pensez–vous des technologies qui existent actuellement et qui permettent de détruire les BPC.

M. Mchaina: Elles coûtent très cher et ne sont pas accessibles de façon rentable pour les petites sociétés. En Ontario, il y a toute sorte de tracasseries administratives quand il s'agit de faire venir sur les lieux une compagnie de destruction de BPC. Avant d'y parvenir, il faut parfois attendre trois ou quatre mois.

M. O'Brien: Que pensez–vous de ce procédé de destruction un peu douteux dont se servent ces unités mobiles en Ontario? Connaissez–vous la technique qu'elles utilisent? Si vous la connaissez, que pensez–vous de l'efficacité du procédé?

M. Mchaina: Il est très efficace. On se retrouve avec du chlrorure de sodium et le seul problème c'est le coût. Il est probable que si des recherches supplémentaires étaient faites on finirait par trouver des procédés moins onéreux.

[*Texte*]

Mr. O'Brien: But at this time you don't think that a national scale destruction of PCBs is a practical idea.

Mr. Mchaina: National scale destruction of PCBs might be a good idea in the sense that all. . . Let's say once you have a super–site PCB storage location you will be able to bring one contractor or one company to deal with the problem there and then, but the way it is now it's everyone for himself.

Mr. Lincoln: If I understand you correctly, Dr. Goldberg, there are 650–odd companies that are impacted by the NSN, and your specific recommendation is that the ministry should contact the 650, either electronically or by letter, and if we had a system of electronic filing it would save a lot of time and trouble for them. Do I understand you correctly?

Mr. Goldberg: Yes. There are two different points.

Mr. Lincoln: I realize that.

Mr. Goldberg: I think every industry that's potentially impacted should be contacted directly. What usually happens with this sort of thing is that nothing happens until there's enforcement. Then a few people get thrown in jail, and all of a sudden everyone is responsible. It's a much more effective way if you go out and contact them and say you could be thrown in jail unless you comply with these regulations. They don't even know about them, as far as I can tell.

Mr. Lincoln: With regard to the electronic filing that you suggest, how can somebody prove that they have filed electronically?

Mr. Goldberg: Revenue Canada does this already. This system is already in place, and what happens is you transmit it from a computer. There's an encoding and a decrypting protocol that takes place so that the information is kept confidential, and at the same time it's sort of clocked. It's clocked electroncially. It's received at a certain time on a certain day, because you have to file your taxes by April 30 at midnight.

Mr. Lincoln: So why would it take two or three years for Environment Canada?

Mr. Goldberg: My understanding of their response was that they did not have sufficient staff to be able to implement any changes at this time. They were interested in trying the system as it has been developed right now, and my opinion is let's make it the best system we can right now, not wait until it becomes entrenched and then try to change it.

Mr. Lincoln: Mr. Mchaina, I must say I was a little taken aback by some of the remarks in your brief, where you say, for example, in regard to arsenic and arsenopyrite, that maybe the CEPA list "is based entirely on the argument of 'medical prudence' because there is inadequate meaningful data to determine the health effects. . .".

If I understood the gist of your brief, when there's doubt like this we shouldn't err on the side of medical prudence, and we should look at a broader policy to keep the mining industry in Canada. Are you suggesting that when there's doubt we should be more lenient?

[*Traduction*]

M. O'Brien: Mais pour le moment vous ne pensez pas qu'un site national de destruction des BPC serait une idée pratique.

M. Mchaina: Un site national pourrait être une bonne idée dans la mesure ou tout. . . s'il existait un super site d'entreposage des BPC il serait alors possible de charger une entreprise de leur destruction sur place. À l'heure actuelle, c'est chacun pour soi.

M. Lincoln: Si je vous ai bien compris, Monsieur Golberg, il y a environ 650 compagnies qui sont touchés par ce règlement et vous recommandez que ce soit le ministère qui les contactent, par lettre ou électroniquement. D'ailleurs, et d'après vous, un système électronique d'enregistrement permettrait d'éviter beaucoup de problèmes et de gagner du temps. C'est bien ce que vous dites.

M. Goldberg: Oui. Il y a deux choses différentes.

M. Lincoln: Je m'en rends compte.

M. Goldberg: Je crois que toute industrie susceptible d'être touchée par ce règlement devrait être directement contactée. Généralement dans ce genre de situation, quand il n'y a pas d'incidents de vérification, il n'y a aucun problème. Quelques brebis galeuses se retrouvent en prison et tout d'un coup tout le monde est coupable et responsable. Il est beaucoup plus simple et efficace de les contacter et de les informer du risque qu'ils courent s'ils ne respectent pas ces règlements. En fait d'après ce que j'en sais, ils ne sont même pas au courant de leur existence.

M. Lincoln: Vous suggérez un enregistrement électronique. Comment prouver qu'on l'a fait?

M. Goldberg: Revenu Canada le fait déjà. Ce système existe déjà, il suffit de transmettre les renseignements par ordinateur. Ils sont codés pour préserver leurs caractères confidentiels, mais il existe bien sûr un protocole de décryptage et il y a une espèce de pointeuse horaire, une pointeuse électronique. C'est indispensable puisque la clotûre du dépôt des déclarations est fixé au 30 avril à minuit.

M. Lincoln: Pourquoi faudrait–il alors deux ou trois ans à Environnement Canada?

M. Goldberg: Je crois qu'ils ont parlé de manque de personnel à l'époque. Essayer ce système les intéressait et à mon avis plus nous attendrons plus ce sera difficile.

M. Lincoln: Monsieur Mchaina, je dois avouer que j'ai trouvé un peu surprenante certaines des remarques contenues dans votre mémoire quand vous dites, par exemple, au sujet de l'arsenic et de l'arsénopyrite que la liste de la LCPE a tendance à pécher par excès de prudence médicale, quand les données permettant de déterminer les conséquences sur la santé sont insuffisantes.

Si je vous comprends bien, en cas de doute nous ne devrions pas pécher par prudence médicale au dépens des intérêts de l'industrie minière. Suggérez–vous une plus grande indulgence en cas de doute?

[*Text*]

Mr. Mchaina: No, no, I'm not saying that. What I'm saying here is that all the regulations should be based on scientific and technical facts. Where there are no facts and just public pressure or political pressure, in the end it's going to affect businesses and industry in Canada, and all of us are going to be on UI or social assistance.

Mr. Lincoln: But didn't they say at the summit meeting in Rio that if there's any doubt the weight of evidence should always go in favour of the environment and human health?

• 1505

Mr. Mchaina: That's why the regulations have to be backed up by research and documentation to justify that that is really a health problem. In the meantime, when the legislation is implemented, the government should make an effort to do research to substantiate whether that problem exists.

Mr. Lincoln: Why has the Mining Association of Canada approved the reverse? Why don't you prove the reverse, that there's no health problem at all, so that the environment minister would feel much more comfortable?

Mr. Mchaina: Nobody can tell you there is no health effect. Even in your home the cigarette you smoke has a health effect, as far as I'm concerned. Even in this room we have some health problems. But to what extent you can go is another thing.

Mr. Lincoln: You're talking about arsenic.

Mr. Mchaina: Yes, I'm talking about arsenic and its compounds. Within arsenic you have many, many products. Some are very, very stable. The arsenopyrite we mine is ubiquitous actually in the natural groundwater but in this piece of legislation it is listed as a toxic substance. They have to have proof to show that. What I'm saying is that instead of just mentioning arsenic and its compounds, go further and define which substances really cause health problems.

Mr. Adams: Dr. Goldberg, your book, *CepaWare NSN Software: A User's Guide*, refers to software to allow people to comply. At the end—my colleague was asking the question—they have the material on their system anyway. So following through from this, you're recommending that we move to electronic filing. That's essentially it.

Mr. Goldberg: Right.

Mr. Adams: This was published in 1993, and it's available somewhere.

Thank you very much. I think anything we can do to make this system simpler and more useful, the better.

Mr. Mchaina, with your PCBs you talked about harmonization and then you mentioned the provincial and federal governments. Don't you think that from the mining industry's point of view, the only logical way to harmonize would be nationally because otherwise you're harmonizing to ten different systems?

Mr. Mchaina: I think harmonizing nationally is the way to go because of the current globalization trends. The mining industry is affected globally so if we generate or create legislation and they take that into consideration at a national level, it would be more beneficial.

[*Translation*]

M. Mchaina: Non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que tous les règlements devraient être fondés sur des faits scientifiques et techniques. Quand ces faits sont inexistants et que ces décisions sont prises sous la pression publique ou la pression politique, c'est toute l'industrie canadienne qui en souffre et nous finissons tous par nous retrouver au chomâge ou à l'assistance sociale.

M. Lincoln: Mais n'ont–ils pas dit lors du Sommet de Rio qu'en cas de doute la balance devrait toujours pencher en faveur de l'environnement et de la santé?

M. Mchaina: C'est la raison pour laquelle ces règlements doivent être appuyés par les recherches et une documentation démontrant la réalité de ce problème de santé. Entre–temps, à l'entrée en vigueur de la loi, le gouvernement devrait faire les recherches nécessaires pour corroborer l'existence de ce problème.

M. Lincoln: Pourquoi l'association minière du Canada a–t–elle approuvé cette démarche? Pourquoi ne pas prouver le contraire, qu'il n'y a pas du tout de problèmes de santé ce qui faciliterait grandement la tâche du ministre de l'environnement?

M. Mchaina: Personne ne peut prouver qu'il n'y a pas de conséquences pour la santé. En ce qui me concerne, même la cigarette que vous fumez chez vous a une conséquence pour la santé. Il y a des choses même dans cette salle qui sont dangereuse pour notre santé. Mais jusqu'où allez, c'est une autre histoire.

M. Lincoln: Vous, vous parlez d'arsenic.

M. Mchaina: Oui, je parle de l'arsenic et de ses composés. Il y a énormément de substances qui sont mélangés à l'arsenic. Certaines sont très très stables. On trouve de l'arsénopyrite dans pratiquement toutes les eaux souterraines naturelles et pourtant, dans cette mesure législative, elle figure sur la liste des substances toxiques. Rien n'est prouvé. Au lieu de simplement mentionné l'arsenic et ses composés, définissons de manière plus précise lesquelles de ces substances sont vraiment dangereuses pour la santé.

M. Adams: Monsieur Goldberg, dans votre ouvrage, *CepaWare NSN Software: A User's Guide*, vous proposez un logiciel de réglementation. De toute façon, et mon collègue vous a d'ailleurs posé une question à ce sujet, tout ces renseignements sont déjà informatisés. Vous recommandez donc sur cette base un enregistrement électronique. C'est bien cela?

M. Goldberg: Oui.

M. Adams: Cela remonte à 1993 et c'est sur le marché.

Je vous remercie infiniment. Plus nous simplifierons ce système, plus nous le rendrons utile et mieux ce sera.

Monsieur Mchaina, à propos de BPC, vous avez parlé d'harmonisation et vous avez parlé des gouvernements provinciaux et fédéral. Ne pensez–vous pas que, du point de vue de l'industrie minière, la seule solution logique d'harmonisation passe par le niveau national car, autrement, il faudra harmoniser dix systèmes différents?

M. Mchaina: Je crois que l'harmonisation nationale est la solution à cause des tendances actuelles à la globalisation. C'est l'ensemble de l'industrie minière qui est affectée et, en conséquence, envisager la législation à l'échelle nationale serait plus bénéfique.

[*Texte*]

Mr. Adams: I have one last question for Mr. Mchaina. In your section 36 points about discharge, you urge that there be some figures, some criteria. Isn't the problem there—the one you hinted at in connection with the arsenic—that there are thousands of things out there? How could you write legislation that in fact gives you criteria for all of those?

Mr. Mchaina: I believe that before the Saskatchewan government came up with these minimum releases they probably consulted the EPA, because the EPA, the Environmental Protection Agency, in the U.S. generated these values based on some scientific findings. Also, if a company has those numbers it would be able to make a decision as to whether it should or should not report. But right now—

Mr. Adams: So you're just saying there are data that would give us that information.

Mr. Mchaina: Very much.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. DeVillers: Dr. Goldberg, where you indicate it's the smaller companies that aren't aware of the regulations, what are you using as the criteria for small? How many employees?

Mr. Goldberg: The companies we interact with the most are the large multinational ones. They are very aware of the need for the regulation. They are very aware that they're impacted. They're also aware that our software exists and they are making use of it. The smaller companies might be up to 25 employees at the most, maybe smaller.

• 1510

Mr. DeVillers: In the area of enforcement I've had it suggested to me that in fact sometimes the smaller companies are the biggest problems in polluting and maybe they don't have the same social conscience as the larger companies. Has that been your experience?

Mr. Goldberg: I wouldn't say social conscience has as much to do with it as international reputation. A lot of the companies we work with are based in Switzerland and Germany and they are very sensitive to their environmental reputation globally. If they're seen as a polluter in Canada they are also seen as a polluter in Europe, and that affects their worldwide markets.

I think it's more a question of the ability to comply, because they've got the dollars to do it and are aware of it.

The Chairman: You're saying it is more a question of reputation than conscience?

Mr. Goldberg: Well, it usually comes down to dollars and cents, unfortunately.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mrs. Kraft Sloan to conclude.

Mrs. Kraft Sloan: I was very intrigued with your brief. I hope you do well selling your product.

[*Traduction*]

M. Adams: J'ai une dernière question à vous poser. Au point 36 vous parlez de rejets et vous réclamez des chiffres, des critères, n'est-ce pas le même problème qu'avec l'arsenic? Il y a des milliers de substances dans ces rejets. Comment définir des critères pour toutes ces substances dans un texte législatif?

M. Mchaina: Je crois qu'avant que le gouvernement de la Saskatchewan ne propose ces seuils minimuns de rejets, il avait probablement consulté l'Agence de protection de l'environnement américaine qui a fait ses calculs sur la base de certaines données scientifiques. Aussi, si une compagnie avait ces chiffres elle saurait si elle doit ou non faire un rapport. Actuellement. . .

M. Adams: Vous dites donc qu'il existe des données qui vous donneraient ces renseignements.

M. Mchaina: Parfaitement.

M. Adams: Merci, Monsieur le président.

M. DeVillers: Monsieur Golberg, vous avez dit que c'était les petites compagnies qui ignoraient ces règlements. Qu'entendez-vous par petites? Combien d'employés?

M. Goldberg: Les entreprises avec lesquelles nous avons le plus de contacts sont les grosses multinationales. Elles sont tout à fait conscientes de la nécessité de cette réglementation. Elles sont tout à fait conscientes de son impact. Elles connaissent également l'existence de notre logiciel et elles s'en servent. Par petites compagnies j'entends celles qui comptent au grand maximum 25 employés.

M. DeVillers: Pour revenir à l'application du règlement, on a déjà laissé entendre que ce sont parfois les petites entreprises qui sont les plus grandes pollueuses, parce qu'elles n'ont pas toujours une conscience sociale aussi développée que les grandes entreprises. Qu'en pensez-vous?

M. Goldberg: Je ne pense pas que tout cela réside tant la conscience sociale que dans une question de réputation à l'échelle internationale. Nombre des entreprises avec lesquelles nous travaillons sont Installées en Suisse et en Allemagne et sont très sensibles à leur réputation internationale. Si elles sont considérées comme des industries polluantes au Canada, elles le sont aussi en Europe, ce qui nuit à leur marché à l'étranger.

Il s'agit plutôt de leur capacité à se conformer au règlement, car elles savent fort bien qu'elles sont en mesure de délier les cordons de leur bourse pour y parvenir.

Le président: Vous dites que cela a plus à voir avec la réputation qu'avec la conscience?

M. Goldberg: Malheureusement, cela a souvent beaucoup à voir avec l'argent.

M. DeVillers: Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Kraft Sloan aura le mot de la fin.

Mme Kraft Sloan: Votre mémoire m'a intrigué et j'espère que vous parviendrez à en convaincre beaucoup.

[*Text*]

I was wondering if there are any other aspects of CEPA—compliance or reporting—that can be done electronically.

Mr. Goldberg: Certainly the national pollution release inventory is being done that way. I understand the government has circulated a disc that allows people to report electronically. I don't think the transmission of the data is yet done electronically, but that's the next step, and it's a fairly simple step once the program has been done on a computer format.

Again, this is the trend we are moving towards and the sooner it happens the easier it's going to be for everyone to comply.

Mrs. Kraft Sloan: I think that might get rid of some of the problems we have with the duplication of the different levels of government, different areas in the government. I have always thought if you could just input raw data information into a computer and then it spits it out for PST, GST, environmental regulations, and things like that, in various forms, business will love it. Anyway, that's just a thought.

The Chairman: Thank you both, Mr. Goldberg and Mr. Mchaina, for your presentation.

We will now have a five-minute break to stretch and make phone calls. We will resume immediately afterwards to hear Mr. Rubin and Mr. MacDonald.

• 1513

[*Translation*]

Y a-t-il d'autres aspects de la LCPE—comme le respect des règlements et le compte rendu—qui pourraient être traités par des moyens électroniques?

M. Goldberg: Le répertoire national d'émanations polluantes l'est déjà. Je crois savoir que le gouvernement a fait circuler un disque qui permet d'envoyer les rapports par modem. Je ne crois pas que la transmission des données se fasse électroniquement à l'heure qu'il est, mais c'est en tout cas la prochaine étape; c'est assez simple à faire d'ailleurs, une fois que le logiciel est informatisé.

La tendance est en ce sens, et plus cela se fera vite, plus facile cela sera pour ceux qui voudront se conformer au règlement

Mme Kraft Sloan: Cela pourrait même résoudre certains des problèmes de chevauchement qui existent entre les différents paliers et secteurs de gouvernement. J'ai toujours cru que les entreprises seraient ravies à l'idée de pouvoir entrer de l'information brute dans un ordinateur qui régurgiterait le tout sous différentes formes, avec une ventilation établie en fonction de la taxe provinciale, de la TPS ou des règlements sur l'environnement, notamment. Mais ce n'était qu'une idée.

Le président: Merci à MM. Golberg et Mchaina de leur témoignage.

Nous prendrons cinq minutes pour nous dégourdir les jambes et pour faire quelques appels téléphoniques, après quoi nous reprendrons avec MM. Rubin et MacDonald.

• 1530

Le président: À l'ordre!

Nous recevons maintenant M. Norman Rubin, directeur de la recherche nucléaire et analyste senior des politiques, *Energy Probe Research Foundation*, et M. Duncan MacDonald, coordinateur de la Fédération du travail de l'Ontario.

Who wants to go first? All right, Mr. Rubin.

Mr. Norman Rubin (Director of Nuclear Research and Senior Policy Analyst, Energy Probe Research Foundation): Thank you, Mr. Caccia.

Mesdames et messieurs,

I'm here to speak on behalf of Energy Probe Research Foundation on the CEPA review, of course. As I indicated in my brief—I won't repeat it—I want to leave you with a couple of basic impressions.

You may have trouble believing one of these at first, but I assure you that I can demonstrate it is so. It is that releases of toxic chemicals that are radioactive in Canada, and exposures to them, are permitted at levels that cause risks that are typically several hundreds or thousands of times higher than the risks that would be allowed from similar emissions if those emissions were not radioactive.

This is so for a number of reasons, but primarily it is because there is a regulatory vacuum on the environmental side as far as emissions of radionuclides and radioactive poisons are concerned. The sole regulator of radioactive emissions is the

The Chairman: Order, please.

We will now hear Mr. Norman Rubin, director of Nuclear research and Senior policy analyst for the Energy Probe Research Foundation, and Mr. Duncan MacDonald, coordinator for the Ontario Labour Federation.

Qui veut ouvrir le bal? Monsieur Rubin, je vous en prie.

M. Norman Rubin (directeur de la recherche nucléaire et analyste principal des politiques, Energy Probe Research Foundation): Merci, monsieur Caccia.

Ladies and gentlemen,

Je me fais le porte-parole de l'Energy Probe Research Foundation dans l'examen de la LCPE. Comme je l'ai laissé entendre dans mon mémoire—mémoire que je ne vous lirai pas—je voudrais vous laisser une ou deux impressions de base.

Vous hésiterez peut-être à me croire au départ, mais je puis vous assurer que je peux étayer ces impressions. La première, c'est que les niveaux d'émissions de produits chimiques toxiques radioactifs au Canada—et l'exposition à ces produits qui en découlent—sont des centaines voire des milliers de fois plus élevés que ceux d'émissions semblables non radioactives.

Il y a plusieurs raisons à cela, mais la première, c'est qu'il existe un vide dans la réglementation en matière d'environnement à propos des émissions de radionucléides et des poisons radioactifs. En effet, la seule instance de

[*Texte*]

Atomic Energy Control Board. Like many of its cousins around the world, the AECB has taken an approach that is very different from the approach of health and especially environment departments and ministries when it looks into the abatement of substances that are toxic or carcinogenic.

Worse than that, whenever there has been an opportunity for an environmental regulator to fill this vacuum, that regulator has chosen not to do this usually because of very clear pressure from the radioactivity–polluting industries, which, as you probably know, are very well positioned at the right hand of federal and provincial governments.

Occasionally there's also pressure from the Atomic Energy Control Board itself. In 1984 there was an unusually well–publicized war between Environment Canada and the Atomic Energy Control Board over whether Environment Canada would impose the requirement for the best practicable standards on all steam electric generating stations, including nuclear ones. It was not just those that were coal–fired, gas–fired, wood–fired and oil–fired, but also uranium–fired.

It did it with all of them except the uranium–fired ones. It tried to impose the same principles on the uranium ones, which are the nuclear ones. However, basically all hell broke loose because neither the nuclear industry nor the radioactive regulator believes in the best practicable technology, the best available technology, the best available technology that's economically achievable, the largest available emissions reduction, or any of the other buzzwords and principles that guide environmental abatement regulations.

CEPA hasn't helped yet. Frankly, I am here without the complete answer to why it hasn't helped yet or what it would take in the rewriting of CEPA to make it help, or at least to allow it to help. Let me say first of all as a *mea culpa* that I myself have not, until much too recently, taken the trouble to write to the environment minister requesting that my favourite radioactive toxic substances be added to the priority list. I have finally done that, but much too recently to have gotten a response yet. And I did it, in fact, largely thanks to this committee and its review jogging my mind and bringing that to the top of my pile of things to do on my desk.

• 1535

The Chairman: You are welcome to a large group of sinners, so don't feel too bad.

Mr. Rubin: And, I'm sure, a large group of busy people as well.

On reading through CEPA in anticipation of filing my brief and in anticipation of this appearance, it occurs to me that there are a couple of places where I might run into trouble with my request and where amendments to CEPA might help. I've suggested two of them in my brief and I would like to suggest one more while sitting before you today.

[*Traduction*]

réglementation des émissions radioactives est la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Or, comme bon nombre de ses homologues à l'étranger, la Commission a opté pour une vision de la santé qui diffère grandement de celle du ministère de l'Environnement, particulièrement, si l'on raisonne en termes de réduction des substances toxiques ou carcinogènes.

Pis encore, chaque fois qu'il aurait été possible pour une instance de réglementation en matière d'environnement de combler ce vide, cet organe a choisi de ne pas le faire, ayant habituellement cédé aux pressions des industries polluantes et radioactives qui, comme vous le savez sans doute, siègent à la droite des gouvernements fédéral et provinciaux.

À l'occasion, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a elle–même exercé certaines pressions. En 1984, les médias ont largement fait état d'une guerre entre le ministère de l'Environnement et la Commission de contrôle, guerre déclenchée autour de l'opportunité pour le ministère de l'Environnement d'imposer le critère des meilleures normes praticables pour toutes les centrales thermiques à vapeur, y compris les centrales nucléaires. Je répète qu'il s'agit de toutes les centrales thermiques, qu'elles soient alimentées au charbon, au gaz, au bois, au pétrole ou à l'uranium.

Or, ces normes ont été imposées à toutes les centrales, sauf à celles alimentées à l'uranium. Le ministère a bien cherché à imposer les mêmes principes aux centrales alimentées à l'uranium, c'est–à–dire aux centrales nucléaires, mais le résultat fut infernal parce que ni l'industrie nucléaire ni l'instance de réglementation des substances radioactives n'étaient de fervents adeptes de la meilleure technologie praticable, de la meilleure technologie disponible qui soit aussi économique, ou même de la plus grande réduction des émissions, peu importe l'expression au goût du jour choisie et peu importe quels aient pu être les principes guidant les règlements sur la réduction des produits nuisibles à l'environnement.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'a pas servi à grand–chose jusqu'à maintenant. J'aurais du mal à expliquer pourquoi ou même à savoir comment on pourrait la modifier pour qu'elle soit enfin utile. Je vais tout de suite vous faire un aveu: jusqu'à tout récemment, je n'avais pas pris la peine d'écrire à la ministre de l'Environnement pour que la substance toxique radioactive que je préfère soit ajoutée à la liste des substances d'intérêt prioritaire. Je l'ai finalement fait, mais c'est trop récent et je n'ai pas encore eu de réponse. D'ailleurs, je l'ai fait en grande partie grâce à votre comité et à son réexamen de la loi; ça m'a trotté dans la tête et j'ai décidé de remettre cela en haut de ma liste de choses à faire.

Le président: Ne vous sentez pas trop coupable; vous avez devant vous un grand nombre de pécheurs.

M. Rubin: Je suis persuadé que vous êtes aussi tous très occupés.

En préparant mon mémoire et ma comparution d'aujourd'hui, j'ai relu la LCPE et j'ai constaté que je pourrais avoir quelques petits problèmes avec ma demande et que des modifications à la loi pourraient m'aider. J'en soulève deux dans mon mémoire et j'aimerais vous en suggérer un troisième ici, aujourd'hui.

[*Text*]

Let me start with the one that is not in my brief, if I may, and that would be subsection 34.(3). It reads:

The Governor in Council shall not make a regulation under subsection (1)

—which is the main regulating regulation of toxic substances—

in respect of any substance if, in the opinion of the Governor in Council, the regulation regulates an aspect of the substance that is regulated by or under any other Act of Parliament.

The suggestion I would like to make to you today is that the principle that is invoked there of avoiding duplication is worthy enough, but the implementation is not worthy at all, and that the implementation should follow the approach of subsections 34.(5) and 34.(6) of that same section where there might be federal–provincial duplication. If you look, for example, at the next page at subsection 34.(6)—subsections 34.(5) and 34.(6) are a pair involving federal–provincial, as I'm sure you know better than I do—there it indicates that before the CEPA regulation is nullified or backed off, it's important, it's necessary that the provisions that are in place be equivalent to the regulations made under subsection 34.(1). In other words, if the intent of CEPA were to regulate something more strictly than a province has done, then CEPA goes ahead and regulates it, as I read subsections 34.(5) and 34.(6).

Well, the Atomic Energy Control Board does, under the Atomic Energy Control Act, regulate. It just sets limits that are in most cases larger annual release limits than the total inventory of radioactive toxins in the station. Now, they call those limits; I don't call them limits. But it doesn't matter, as I see it, because cabinet or the minister just have to invoke 34.(3) and I have no case because there's already somebody at the switch—asleep at the switch, but at the switch. So I would suggest this committee could at least keep me from being blown out of the water forever on that subsection by rewriting it so that CEPA will go ahead even if it means stepping on somebody else's toes, whether it's Transportation or AECB or whoever, unless the regulations that are in place are equivalent under 34.(1) of CEPA.

That is the new one, and as I say, I warn you, you will not find that in my written brief because I came up with it more recently on thinking about how I was going to lose with my letter to Minister Copps. The other two, which are in the brief, involve the definition of substance and the definition of class of substance on page 3 in section 3 under *Interpretation* or *Définitions*, and they're the kind of rewrite I would suggest.

• 1540

Class of substances may not need a rewrite, but I think substances would be improved if paragraph (b) of the definition of substance were amended simply to say "any element, isotope, or free radical", since it's not clear in science. I guess "element" means all isotopes, and of course radioactive substances are radioactive because of the specific subset of the element in many cases. For example, a form of hydrogen like tritium is radioactive, but hydrogen in general is not radioactive.

[*Translation*]

Commençons par celui–la, si vous permettez. Il s'agit du paragraphe 34.(3) qui dit:

Les règlements prévus au paragraphe (1)

—il s'agit du principal règlement relatif aux substances toxiques—

ne peuvent toutefois être pris que si, selon le gouverneur en conseil, ils ne visent pas un point déjà réglementé sous le régime d'une autre loi fédérale.

À mon avis, il est tout à fait louable de vouloir éviter les chevauchements, mais il faut aussi que ce principe correctement mis en oeuvre. La mise en oeuvre devrait être la même que celle prévue au paragraphe 34.(5) et 34.(6), pour les cas de dédoublement entre le fédéral et le provincial. On trouve en effet à la page suivante les paragraphes 34.(5) et 34.(6) qui se rapportent aux règlements fédéraux et provinciaux. Je suppose que je ne vous apprends rien. On y dit que pour invalider ou éviter la mise en oeuvre d'un règlement pris en vertu de la LCPE, il est important et nécessaire que les dispositions appliquées soient équivalentes au règlement pris en vertu du paragraphe 34.(1). Autrement dit, si on a l'intention de prendre un règlement en vertu de la LCPE qui sera plus strict que celui d'une province, on va de l'avant. C'est ainsi que j'interprète les paragraphes 34.(5) et 34.(6).

La Commission de contrôle de l'énergie atomique prend des règlements en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Elle ne fait que fixer des limites qui dans la plupart des cas, sont plus élevées que les limites d'émissions annuelles de l'inventaire total des toxines radioactives d'une centrale. La commission appelle cela des limites; je ne suis pas d'accord. Mais peu importe, puisque le Cabinet ou le ministre n'a qu'à invoquer le paragraphe 34.(3). On ne peut plus protester puisque quelqu'un fixe déjà une limite, même si ce n'est pas fait avec sérieux. Votre comité pourrait au moins m'aider à ne plus me retrouver constamment désarmé par ce paragraphe: Modifiez–le donc, afin qu'on puisse prendre des règlements en vertu de la LCPE, même s'il faut pour cela marcher un peu dans les plates–bandes de quelqu'un, que ce soit celles du ministère des Transports ou celles de la CCEA, à moins que leurs règlements ne soient équivalents en vertu du paragraphe 34.(1) de la LCPE.

C'est une nouvelle suggestion. Je vous le signale vous ne la trouverez pas dans mon mémoire parce que je n'y ai pensé que récemment, en songeant à ce qui pourrait me nuire dans ma demande auprès de M^me^ Copps. Les deux autres suggestions, qui se trouvent dans mon mémoire, portent sur la définition de «substances» et de «catégories de substances» à la page 3, à l'article 3 , sous *Interpretation* ou *Définitions*. Je propose un nouveau libellé.

Il n'est peut–être pas nécessaire de réécrire la définition de «catégories de substances» mais on pourrait améliorer celle des «substances» en en modifiant le paragraphe b), en disant simplement «tout élément, isotope ou radical libre», puisque ce n'est pas clair aux yeux de la science. Je présume que le mot «élément» signifie tous les isotopes et, bien entendu, il faut tenir compte du fait que les substances radioactives sont radioactives parce qu'elles comportent des sous–groupes d'un

[*Texte*]

So it would be foolish to call hydrogen toxic, but it's quite reasonable to call tritium—radioactive hydrogen—toxic.

Those are my basic submissions. I brought with me and gave to the clerk 20 copies of a report that was written by a committee chaired by the previous submitter, Dr. Mark Goldberg. This report, referenced in my brief, is entitled "A Standard For Tritium: A Recommendation to the Minister of Environment and Energy". It is a report from ACES, the Ontario Advisory Committee on Environment Standards, which Dr. Goldberg chairs in one of his other capacities.

This document is one of the best documents in explaining and exposing the double standard of risk protection from radioactive as opposed to non-radioactive substances. The recommendation in this report is that the maximum tolerable level for tritium—radioactive hydrogen—in Ontario drinking water be lowered from the current 40,000 units to 100 units immediately.

It further recommends that it be lowered to 20 units over the next five years, and that this should be considered the maximum acceptable concentration, the maximum tolerable level. And where they're not met, alternative water supplies should be made available. That is what this committee came up with by using the standard toxicological health-based approach to this one radionuclide that this committee and the Ontario ministry always apply to standard chemical carcinogens.

That gives you an idea of how unbalanced this double standard is and how important it could be, even in a field of shrinking nuclear activity, for Environment Canada to apply environmentally based and public health-based standards to these emissions, which are now effectively unregulated.

Thank you.

The Chairman: Those are very stimulating and fascinating comments.

Mr. Duncan MacDonald (Programs Coordinator, Ontario Federation of Labour): First of all, I would just like to make a slight correction to the record. My name is Duncan MacDonald. I know Dunkin is more popular today, but I'm more traditional.

Thank you for this opportunity to appear today. I'll give you a brief précis of our brief.

The Ontario Federation of Labour has about 650,000 members and we're the largest provincial federation in Canada. Our members live and work in economic sectors all across Ontario, from Kenora to Cornwall and from Moosonee to Windsor. Like other provincial-territorial federations of labour, we're affiliated with the Canadian Labour Congress.

[*Traduction*]

élément, dans bien des cas. Par exemple, le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène, même si l'hydrogène en général n'est pas radioactif. Il serait ridicule de dire que l'hydrogène est toxique, mais il est raisonnable de désigner comme toxique le tritium, soit de l'hydrogène radioactif.

Voilà en gros ce que j'avais à dire. J'ai apporté et remis au greffier 20 exemplaires d'un rapport préparé par un comité dont le président était le témoin précédent, M. Mark Goldberg. Dans mon mémoire, je parle de son rapport, intitulé «A Standard For Tritium: A Recommendation to the Minister of Environment and Energy». C'est un rapport du comité consultatif ontarien sur les normes environnementales, ACES, que préside M. Goldberg, dans une autre de ses fonctions.

Ce document est l'un de ceux qui explique le mieux à quel point on adopte deux poids deux mesures dans le cadre de la protection contre les risques associés aux substances radioactives, et aux substances non radioactives. Dans ce rapport, on recommande que, pour l'eau potable en Ontario, le niveau de tolérance maximal de tritium, donc d'hydrogène radioactif, soit abaissé, en le faisant passer immédiatement de 40 000 unités à 100 unités.

On recommande en outre qu'il soit porté à 20 unités d'ici cinq ans et que l'on considère que c'est là la concentration maximale acceptable, le niveau de tolérance maximal. Quand on ne peut répondre à cette norme, d'autres sources d'eau potable devraient être fournies. C'est ce qu'a conclu le comité en utilisant pour ce radionucléide des méthodes toxicologiques standard axées sur la santé, qui sont toujours utilisées par ce comité et le ministère ontarien pour considérer des produits chimiques cancérogènes.

Cela vous donne une idée du déséquilibre actuel et de l'importance pour Environnement Canada d'appliquer à ces émissions, qui ne font actuellement l'objet d'aucune réglementation, des normes axées sur l'environnement et sur la santé publique, même s'il y a de moins en moins d'activités nucléaires.

Merci.

Le président: Vos propos étaient très stimulants et fascinants.

M. Duncan MacDonald (coordonnateur des programmes, Fédération du travail de l'Ontario): Pour commencer, j'aimerais apporter une correction au compte rendu. Je suis Duncan MacDonald. Je sais que le prénom Dunkin est plus populaire de nos jours, mais j'aime les traditions.

Merci de me permettre de comparaître devant vous aujourd'hui. Je vais vous résumer notre mémoire.

La Fédération du travail de l'Ontario compte environ 650 000 membres; nous sommes la plus grande fédération provinciale du Canada. Nos membres vivent et travaillent dans divers secteurs économiques et partout en Ontario, de Kenora à Cornwall et de Moosonee à Windsor. Comme d'autres fédérations provinciales ou territoriales, nos sommes affiliés au Congrès du travail du Canada.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1545

I think it's important to realize that we have a broad interest in anything called environment. We came to that interest for a number of reasons. One is the experience of our members in the workplace environment and the shortcomings they've seen in existing legislation, such as occupational safety and health acts, and remedial procedures, such as the Workers' Compensation Act, where they deal with the problems in the workplace.

Il importe de reconnaître que nous nous intéressons de manière très large à tout ce qui touche l'environnement. Cela, pour diverses raisons. Il y a tout d'abord l'expérience de nos membres dans leur milieu de travail, les lacunes qu'ils ont constatées dans les lois actuelles, notamment celles qui se rapportent à la santé et à la sécurité au travail, et leurs connaissances des correctifs apportés, comme la Loi sur les accidents du travail, lorsqu'il y a des problèmes là où ils travaillent.

The other obvious point is that our members just don't work in some workplace. They live in the community, so they are obviously concerned about that community or wider environment.

Ensuite, il est évident que nos membres ne font pas que travailler dans un lieu donné. Ils vivent dans une collectivité et sont nécessairement intéressés par cette collectivité et son environnement, au sens large.

The other aspect is that the labour movement and workers know the positive benefits of continuing employment for individuals and their communities. We believe the labour perspective can make a useful contribution to improving the workplace, but there have to be some changes in the philosophy and approach of the management.

Enfin, les travailleurs et les syndicats connaissent les effets positifs d'un emploi stable pour les particuliers et leurs collectivités. Nous pensons que le point de vue du syndicat peut contribuer utilement à l'amélioration du lieu de travail à condition qu'il y ait des changements dans la philosophie et les méthodes des employeurs.

The labour movement is active in environmental issues at the national, provincial, and local levels. Nationally, we've been active in the Canadian Labour Congress environment committee since its inception in 1987. Earlier in the hearings, you heard from the Canadian Labour Congress. In Ontario, we're very active with the Ontario government and in my brief I list a number of the initiatives we're involved in. We also work with a number of the environmental organizations, such as the Conservation Council of Ontario and the Ontario Environment Network.

Le mouvement syndical s'occupe de questions environnementales aux niveaux national, provincial et local. Au plan national, nous travaillons au sein du Comité de l'environnement du Congrès du travail du Canada depuis sa création, en 1987. Vous avez reçu plus tôt le Congrès du travail du Canada. En Ontario, nous travaillons beaucoup avec le gouvernement de l'Ontario et, dans mon mémoire, je vous donne la liste des programmes auxquels nous participons. Nous collaborons également avec bon nombre d'organismes environnementaux, comme le Conservation Council of Ontario et le Ontario Environment Network.

We're supportive of the brief "Reforming the Canadian Environmental Protection Act", the product of which was coordinated by the toxics caucus of the Canadian Environmental Network and presented to the committee at an earlier date.

Nous avons donné notre appui au mémoire «Reforming the Canadian Environmental Protection Act», produit sous l'égide du caucus des substances toxiques du réseau canadien de l'environnement, qui a été présenté à votre comité.

We think the federal government should use the Canadian Environmental Protection Act as a vehicle to provide strong, effective leadership in the environmental field.

Nous pensons que le gouvernement fédéral doit utiliser la Loi canadienne sur la protection de l'environnement comme instrument, pour faire figure de chef de file déterminé et efficace dans le domaine de l'environnement.

What I'd like to focus on is the impact of the workplace environment, in particular the issue of workers' rights and pollution prevention. What happens in the workplace has a profound effect on the wider environment. Management decisions on the use of natural resources, including energy, processes, products, pollution prevention, and control of emissions, may either enhance or degrade the wider environment. The workplace environment is a major source of economic livelihood for millions of Canadians. An important aspect of this environment is the human factor, the worker.

J'aimerais vous parler surtout de l'incidence de l'environnement du milieu de travail, en particulier des questions des droits des travailleurs et de la prévention de la pollution. Ce qui se passe au travail a un effet important sur l'environnement global. Les décisions prises par la direction sur l'utilisation des ressources naturelles, y compris l'énergie, sur les procédés, les produits, la prévention de la pollution et le contrôle des émissions peuvent soit améliorer, soit détériorer l'environnement global. Et l'environnement en milieu de travail est une source de revenu importante pour des millions de Canadiens. On trouve dans cet environnement un élément important, l'élément humain, le travailleur.

What is needed is strong and decisive action to assist workers to address any shortcomings in their workplace environment. Such actions benefit both the workplace and the wider environment. We suggest a number of areas that should

Il faut prendre des mesures fortes et radicales pour aider les travailleurs à combler les lacunes dans leur milieu de travail. De telles mesures sont avantageuses à la fois pour le milieu de travail et pour l'environnement global. Nous avons pensé à

[*Texte*]

be looked at to improve the workplace environment. There are joint union–management committees, which we believe would provide a forum to discuss issues in that workplace and solve problems before they become major. We believe in worker involvement in environmental inspections and investigations, as they do now with occupational hazards. We think there's the issue of the right to environmental information.

We believe that the Workplace Hazardous Materials Information System, WHMIS, could be expanded into the area of environmental information. The labour movement has recommended that a new category of environmental protection information be added to the WHMIS material safety data sheets. We believe that kind of information would be useful for the joint committee.

We believe there should be provision for funding of education to allow the labour movement to develop and present educational materials and programs for the benefit of their members. An example of this from health and safety is the work done by the Workers Health and Safety Centre in this province. They are now very involved in joint training under the certification procedure of Ontario's Occupational Safety and Health Act. So both union and management are using this kind of information in courses.

We believe there should be a right to refuse to pollute, which would give workers a legal right to deal with any suggested action they think would have a negative impact on the environment. We believe there should be whistle–blower protection. We believe there should be compensation for those losing their job as a result of environmental issues.

The other area we want to touch on briefly is the whole area of pollution prevention. In the brief we make reference to a number of the points that come from one of the papers in this document I mentioned earlier, the papers incorporating pollution prevention into part two of CEPA, an agenda for reform. They mention such things as the 30,000 different toxic substances released into the Canadian environment each year and figures from the United States of 37.3 billion pounds of toxic chemicals.

• 1550

Scientists from the Canadian Centre for Inland Waters estimate the cost at $6 billion over the next 30 years and $19 billion over the next 100 years to contain, maintain, monitor and clean up four of the largest leaking dumps on the U.S. side of the Niagara River. In another one, it took five years to complete the assessment of 44 substances under CEPA, and even that was a flawed record.

Rather than go into this in any great detail, I will just refer you to that particular paper in there. That addresses the notion that one of the ways of dealing with problems is to deal with them before they become problems. We think we have to be very serious as a society about pollution prevention and deal with it before it becomes a problem. Otherwise, you end up in the situation of those billions and billions of dollars that scientists were making reference to.

[*Traduction*]

certaines solutions pour améliorer l'environnement au travail. Il y a d'abord les comités mixtes syndicaux–patronaux, qui pourraient, à notre avis, être le lieu de discussions au sujet du milieu de travail. On pourrait y résoudre des problèmes avant qu'ils ne s'aggravent. Nous croyons à la participation du travailleur aux inspections et aux enquêtes environnementales, comme c'est le cas actuellement pour la sécurité au travail. Nous pensons également qu'il faut discuter du droit à l'information environnementale.

Nous pensons que le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, le SIMDUT, pourrait être augmenté pour contenir des renseignements de nature environnementale. Le mouvement syndical a recommandé qu'une nouvelle catégorie de renseignements sur la protection de l'environnement soit ajoutée aux feuilles de données sur la sécurité du matériel du SIMDUT. Nous pensons que ce genre de renseignements seraient utiles au comité mixte.

Nous pensons qu'il faudrait également dégager des fonds pour la formation, afin que le mouvement syndical puisse mettre au point et fournir du matériel didactique et des programmes de formation à ses membres. Un exemple, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail est ce qui a été accompli par le Centre de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses de l'Ontario. On y collabore actuellement beaucoup à la formation, dans le cadre des procédures d'accréditation découlant de la Loi sur la santé et la sécurité au travail. Ainsi, le syndicat et l'employeur utilisent ensemble ce genre de renseignements, pour la formation.

Nous pensons qu'il devrait y avoir un droit de refuser de polluer, qui permettrait aux travailleurs de réagir en toute légalité lorsqu'on leur propose d'agir d'une manière qui pourrait nuire à l'environnement. Il devrait également exister un système de protection des dénonciateurs ainsi qu'une indemnisation des travailleurs qui perdent leur emploi à cause de questions environnementales.

Il y a un autre domaine dont nous voulons parler rapidement: la pollution de la prévention. Dans notre mémoire, nous parlons d'un certain nombre d'arguments tirés de l'un des textes de ce document dont j'ai parlé plus tôt, qui traite de l'ajout de la prévention de la pollution à la partie deux de la LCPE, qui traitent an «agenda for reform». On y parle entre autre des 30 000 différentes substances toxiques rejetées dans l'environnement canadien et des 37 milliards de livres de produits chimiques aussi rejetés aux États–Unis.

Des chercheurs du Canadian Centre for Inland Waters évaluent qu'il en coûtera 6 milliards de dollars en 30 ans ou 19 milliards de dollars en 100 ans pour contenir, entretenir, contrôler et nettoyer quatre des plus grand dépotoirs qui fuient du côté américain de la rivière Niagara. Ailleurs, on dit qu'il a fallu cinq ans pour terminer l'évaluation de 44 substances en vertu de la LCPE, et que même là, on aurait pu faire mieux.

Plutôt que de vous en présenter les menus détails, je vous conseille la lecture de ce texte. On y fait valoir qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Nous pensons qu'il faut que notre société fasse preuve de sérieux au sujet de la prévention de la pollution et qu'elle agisse avant que cela ne devienne un problème. Autrement, il faudra verser tous ces milliards de dollars dont parlent les chercheurs.

[*Text*]

People might quibble that maybe it isn't $6 billion; maybe it's only $4.2 billion. However, the fact is that you're talking about a massive amount of resources that could be used better elsewhere.

In our approach in our very brief submission, we wanted to focus in on the workplace environment because we think that's where a lot of the problems can be dealt with. This is before they become wider problems for the whole of society.

I think I will just end it there. Thank you very much.

The Chairman: That is a good input, Mr. MacDonald. Thank you.

Mme Guay: Bonjour, monsieur MacDonald. J'aurais deux questions pour vous.

Vous parliez des employés; vous représentez un grand nombre d'entre eux. Est–ce que les employés sont très bien informés sur l'emploi des matières considérées comme toxiques ou dangereuses pour la santé? Un gros travail a sans doute été fait, mais est–ce qu'il y a encore un travail à faire et quel palier de gouvernement fait cet effort–là auprès des employés?

Mr. MacDonald: In terms of the level of information, it is quite high in the area of occupational safety health concerning the use of the chemicals and processes in the workplace. I think that has been because of the work the labour movement has done — it's been a long political fight — of making people aware of that and also of having the educational programs there.

The approach we use is for workers to teach workers. You will have the steel workers who represent miners educating other miners about the problems of mining, as well as more general concerns.

I think there is a pretty high level in the occupational safety and health area. There is an increasing interest in how that relates to the wider community.

Say you try to solve or clean up the workplace environment. Maybe 20 years ago people would say to put it down the drain, but now people are realizing what happens if it goes down the drain or out the window at the end of a shift. I go outside where I live, so I don't want that to be polluted as well.

I think we're getting away from the old idea of the blackmail: do you want a clean environment or do you want a job? I think workers are beginning to see that you can have both and that you should be talking about both.

Mme Guay: Est–ce qu'il y a beaucoup d'accidents en milieu de travail avec des produits toxiques par manque d'information ou par manque de technologie?

Mr. MacDonald: There are, no doubt, more than we hear about. We hear about some of the bad cases. I think a number of unions that are faced with environmental problems try to deal with them through the existing structure of the joint health and safety committee or through the grievance procedure.

[*Translation*]

Certains pourraient couper les cheveux en quatre et dire qu'il ne s'agit pas de 6 milliards mais seulement de 4,2 milliards de dollars. Il reste que l'on parle de ressources colossales qui pourraient être utilisées plus avantageusement ailleurs.

Dans notre très bref mémoire, nous voulions nous concentrer sur l'environnement au travail parce que nous pensons que beaucoup de problèmes peuvent y être réglés, avant qu'ils ne deviennent des problèmes plus graves, pour l'ensemble de la société.

Je vais m'arrêter ici. Merci beaucoup.

Le président: Voilà un exposé utile, monsieur MacDonald. Merci.

Mrs. Guay: Good afternoon, Mr. MacDonald. I have two questions for you.

You talk about workers and you represent a great number of them. Are workers well–informed on the use of substances considered as toxic or hazardous for health? Surely a great deal of work has been done but is there still work to do and what level of government is doing that effort for the employees?

M. MacDonald: Pour ce qui est du niveau d'information, il est assez élevé pour ce qui touche la santé et la sécurité au travail et l'utilisation de produits chimiques et de procédés divers au travail. Je pense que c'est grâce aux efforts du mouvement syndical. Je pense que c'est grâce aux efforts du mouvement syndical, qui lutte depuis longtemps pour sensibiliser les gens et pour que soient mis en place des programmes de formation.

Nous voulons d'une formation pour les travailleurs, offerte par les travailleurs. Ainsi, les travailleurs de l'acier, qui représentent les mineurs, vont donner la formation aux mineurs sur les problèmes qui les touchent, de même que sur des préoccupations d'ordre plus général.

Je pense que le niveau d'information est assez élevé pour ce qui est de la santé et de la sécurité au travail. On s'intéresse de plus en plus à la façon dont cela se rapporte à la collectivité en général.

Supposons que l'on veuille régler un problème ou nettoyer un milieu de travail. Il y a 20 ans, on aurait tout envoyer à l'égout; maintenant, les gens savent ce qui se passe si on envoie tout à l'égout ou par la fenêtre à la fin d'un quart de travail. Quand je sors, je vis à l'extérieur de mon travail et je ne veux pas que mon milieu de vie soit aussi pollué.

Je pense que l'on est de moins en moins sensible au chantage du genre: voulez–vous d'un environnement sain ou d'un emploi? Les travailleurs commencent à voir qu'il est possible d'avoir les deux et qu'il faut en parler.

Mrs. Guay: Are there many accidents at work involving toxics, because of a lack of information or technology?

M. MacDonald: Il y en a certainement plus que ce qui nous vient aux oreilles. Nous entendons parler de certains cas, les pires. Je pense qu'un certain nombre de syndicats qui sont confrontés à ces problèmes environnementaux essaient de les régler dans le cadre des structures existantes, c'est–à–dire le comité de santé et de sécurité au travail ou par voie de grief.

[*Texte*]

I think there is a lot of awareness of the problems there, but there are probably more problems than we hear about. This is especially so in a situation in which workers might not have the benefit of being part of a union. Somebody would come to them late at night and tell them to spill that. That kind of thing can still happen.

You're torn in these economic conditions. If I say no, will I be fired? What do I do in a situation like that? We made those suggestions to give people some kind of backup if they believed what they were doing was wrong or illegal.

[*Traduction*]

Je pense qu'il y a une grande sensibilisation aux problèmes existants, mais qu'il y a probablement plus de problèmes que ceux dont nous entendons parler. C'est particulièrement le cas si les travailleurs ne sont pas syndiqués. Quelqu'un peut venir les voir, tard le soir, et leur demander de procéder à un déversement. Ce genre de chose peut encore se produire.

Avec les conditions économiques actuelles, on peut se sentir déchiré: si je dis non, est–ce qu'on va me congédier? Que faire en pareille situation? Nous avons fait ces suggestions pour que les gens aient quelque chose à invoquer s'ils croient que ce qu'ils font est illégal ou répréhensible.

• 1555

Mme Guay: Monsieur Rubin, j'ai une question pour vous. Nous ne sommes pas tous de grands spécialistes dans le domaine des substances toxiques radioactives, mais c'est très intéressant.

J'aimerais savoir si on a déjà fait une étude sur les personnes qui ont contracté des maladies attribuables aux émanations de substances toxiques radioactives? Est–ce que quelque chose a été fait là–dessus?

Mrs. Guay: Mr. Rubin, I would like to ask you a question. We're not all experts on radioactive toxic emissions, but this is quite interesting.

I would like to know if there has ever been a study of people who became sick because of radioactive toxic emissions? Has anything ever been done in this area?

Mr. Rubin: The science of how much radioactivity causes how many cancers in humans is largely based on studies where humans have been exposed to radioactivity. Those are rather different from what's going on now around Gentilly–II or the Pickering nuclear generating station. Most of the data comes from Hiroshima and Nagasaki, where a large number of people were exposed to a great deal of radioactivity over a very short period of time, for the most part.

There have been epidemiological studies of communities living near nuclear generating stations or uranium mines. The data on that is certainly not uniform, by any means. The Canadian data is the matter of a great deal of dispute in two areas between me—among others—and the sponsors of the research, the Atomic Energy Control Board.

We agree that the occupational study came up with no results; that is, the children of Ontario Hydro workers do not seem to show excessive rates of childhood leukemia, but that's about all we agree on.

We also agree that a statistically significant excess of Down's syndrome children were born in Pickering and an almost statistically significant excess in the next community, Ajax. We don't necessarily agree on the significance of that.

We agree that a statistical excess of childhood leukemia mortality was found near Pickering and Bruce. As I recall, there was a 40% excess, which in a group that size would only happen randomly in about 1 in 30, but we don't agree on whether that's statistically significant or not. They say it isn't; I say it is. I have statisticians backing me up and they have some backing them up.

M. Rubin: La science qui étudie le degré de radioactivité responsable de l'apparition du cancer chez les humains est en grande partie fondée sur l'étude d'êtres humains ayant été exposés à la radioactivité. Ces études sont passablement différentes de ce qui se fait actuellement autour des centrales nucléaires de Gentilly–II ou de Pickering. La plupart des données viennent d'Hiroshima et de Nagasaki, où un grand nombre de personnes ont été exposées à de fortes doses de radioactivité sur une très courte période.

On a également effectué des études épidémiologiques sur les populations au voisinage de centrales nucléaires ou de mines d'uranium. L'information dans ce domaine est loin d'être uniforme. Les données canadiennes sont très contestées dans deux domaines, d'une part, par moi et par d'autres et, d'autre part, par la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui a fait faire les travaux de recherches.

Nous nous entendons sur le fait que l'étude par catégories d'emplois n'a pas abouti. C'est–à–dire que l'incidence de la leucémie infantile, ne semble pas être excessive chez les enfants des travailleurs d'Ontario Hydro, mais c'est à peu près tout ce qui fait l'unanimité.

Nous nous entendons également sur le fait qu'un nombre excessif et statistiquement significatif d'enfants atteints du syndrome de Down sont nés à Pickering et qu'il y a en un nombre excessif, presque statistiquement significatif, dans la localité voisine d'Ajax. Nous ne nous entendons pas tout à fait sur l'importance de ce phénomène.

Nous nous entendons sur le fait qu'il y a un nombre excessif, sur le plan statistique, de mortalités attribuables à la leucémie infantile à proximité de Pickering et de Bruce. Si je me souviens bien, il s'agit d'un dépassement de 40 p. 100, ce qui dans un groupe de cette taille, ne se produirait de façon aléatoire, que dans un cas sur 30. Toutefois, nous ne nous entendons pas sur la question de savoir si ce constat est statistiquement significatif ou non. Eux disent que ce ne l'est pas, moi si. J'ai des statisticiens qui sont de mon avis et il y a d'autres qui sont du leur.

[*Text*]

We are waiting for the human results. The question is whether we have that evidence for any other toxic substance on the list in CEPA, where we can count the dead human bodies as a result of the environmental emissions. I don't know the answer for sure, but I hope to God it's no.

There was one expert who testified in Washington, D.C., and I would steal his definition that a good working definition of a public health catastrophe is anything that shows up in an epidemiological study. You obviously can't wait until you have epidemiological proof that people are dying before you say yes, this is bad stuff. Everything indicates that tritium and radionuclides in general cause cancer and have other effects. The science of it is not perfectly known by any means, but it is reasonably well known—well enough known to apply the precautionary principle from Rio.

Mrs. Kraft Sloan: My question is for Mr. MacDonald. We've heard from industry that it's interested in a self–regulatory regime based on voluntary measures and that sort of thing. I'm wondering if you would like to comment on that, considering some of the elements that you're putting forward, like the right to choose and worker involvement in different aspects.

• 1600

Mr. MacDonald: The approach the labour movement takes is that we think you need a regulatory framework to deal with issues like this because you're talking about human lives and you are talking about the impact on communities. I think from our perspective, we are not convinced that the voluntary approach will get you there.

Certainly I think you can supplement a regulatory approach and certainly I would want to get industry involved in the very beginning, as I would labour and other groups, in developing strategies, and elements of that could be voluntary. However, I think you need the regulatory approach to say that by the year 2000 we want to be here and by the year 2010 we want to be here.

I think the voluntary approach, especially if you design it yourself, look at it yourself, and then pat yourself on the back, is okay. It doesn't cause you any problems. It doesn't even push you if you're one of the industries involved. I think with the regulatory approach more people can have a say. Then it's easier to ask whether it's just talk or action and talk.

Mrs. Kraft Sloan: Thank you.

Mr. Rubin, I apologize for coming in at the end of your presentation. If you have some comments around a voluntary or a self–regulatory approach or one that's brought down by the government. . .

Mr. Rubin: I would only comment that in the field I've restricted my comments to, which is radioactive toxic emissions, I think what we have now is a self–regulatory, voluntary scheme, in effect. There actually have been technologies introduced. The reductions done by Ontario Hydro, for example, that were not enforced—they should be praised for that. But they are still orders of magnitude short of what should be required.

Mrs. Kraft Sloan: Thank you.

[*Translation*]

Nous attendons les résultats chez les humains. La question qui se pose est de savoir si nous avons des preuves dans le cas des autres produits toxiques qui figurent dans la liste de la LCPE; pouvons–nous dénombrer des décès attribuables aux rejets dans l'environnement? Je n'ai pas de réponse sûre, mais j'espère bien que non.

Un spécialiste a témoigné à Washington D.C. et j'emprunterai sa définition. Pour lui, dans la pratique, une catastrophe en matière de santé publique, c'est tout ce qui apparaît à l'occasion d'une étude épidémiologique. Sauf que l'on ne peut pas attendre d'avoir une preuve épidémiologique qui montre que les gens meurent avant de conclure que le produit est toxique. Tout donne à penser que le tritium et les radio–nucléides en général provoquent le cancer et ont d'autres effets. La science dans ce domaine est loin d'être parfaite, mais on en sait suffisamment pour appliquer le principe des précautions adoptées à Rio.

Mme Kraft Sloan: Ma question s'adresse à M. MacDonald. Des représentants de l'industrie se sont dit intéressés par un régime d'auto–réglementation, c'est–à–dire par des mesures volontaires. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, vu certains de vos arguments, comme le droit de choisir et la participation des travailleurs à diverses activités.

M. MacDonald: Pour les milieux syndicaux, il faut un cadre réglementaire dans un dossier comme celui–ci car ce sont des vies humaines et des collectivités qui sont en jeu. Nous ne sommes pas convaincus que la formule non contraignante sera efficace.

Évidemment, on peut élargir la formule. J'aimerais que l'industrie, les syndicats et d'autres groupes participent dès le début à l'élaboration des stratégies et des mesures volontaires. Néanmoins, il faut un cadre réglementaire pour définir les résultats escomptés pour l'an 2000, pour l'an 2010.

Je pense que la formule non contraignante, surtout si on la conçoit soi–même, si on l'examine soi–même et si on se congratule après coup, ça va. Ça ne vous cause pas d'ennuis. Ça ne vous impose rien si on est une des industries visées. Je pense que la formule réglementaire donne voix au chapitre à plus de gens. Ensuite, il est plus facile de demander si ce ne sont que de belles paroles ou des paroles suivies d'actions.

Mme Kraft Sloan: Merci.

Monsieur Rubin, excusez–moi d'être arrivée à la fin de votre exposé. Si vous avez quelque chose à dire à propos de la formule non contraignante ou d'auto–réglementation, ou une formule imposée par l'État. . .

M. Rubin: Je dirais seulement que dans le domaine où je me suis cantonné, c'est–à–dire des émanations de substances toxiques radioactives, je pense que nous avons dans la pratique actuellement un régime d'auto–réglementation et non contraignant. Des techniques ont été adoptées. Hydro Ontario a opéré des réductions, par exemple, qui n'ont pas été imposées, et elle mérite d'en être félicitée. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Mme Kraft Sloan: Merci.

[*Texte*]

Mr. Lincoln: Mr. Rubin, your two recommendations regarding radioactive substances, that they should be added to the PSL and that we should modify subsection 34(3) to have an equivalency under 34(1), make a lot of sense and I hope we can take them into account for our recommendations.

I'd like to ask you why we're so lax in our standards. What is the position in countries that use a lot of nuclear reactors, such as the U.S., Japan, and Germany? Could you tell me if their norms are any different from ours, and if so, to what degree?

Mr. Rubin: I can't give you a definitive answer. I can begin to give you an answer. In at least several radionuclides, Britain is significantly tighter.

In this particular case on which you have the report, the United States is currently regulating at something on the order of 900 becquerels per litre compared to our 40,000, but also compared to the 100 followed by 20 that the advisory committee says corresponds to what should be maximum tolerable and corresponds to lifetime risk of one fatal cancer per million population, which is the guideline they use.

There is one interesting document from the United States that's attached to this standard–for–tritium document as appendix number 5. It's from the Science Advisory Board of the U.S. EPA. A lot of the issues here are jurisdictional. The nuclear people, the radiation people, have their own ways of looking at things and always have, and to be fair to them, when they devised those ways in the 1950s, they were state of the art. There weren't meaningful controls on non–radioactive carcinogenic emissions at that time and here these people came up with a new technology that involved dumping and pumping and leaking carcinogens and they came up with some standards at least, which were state of the art.

Since then, the state of the art for environmental exposures to non–radioactive chemicals has leap–frogged way past their state of the art, which basically hasn't budged. That's historically, I think, how this came about.

• 1605

However, with two separate establishments, there are two separate philosophies and two separate sets of standards. In the U.S., the Environmental Protection Agency has inherited the setting of standards for environmental radioactivity. They're wondering, in that paper in appendix 5, what the bleep they're going to do about it, because they have two totally different standards, yet they're supposed to be setting both of them. They want to move to a uniform, risk–based set of standards for choosing their priorities but they don't know how to bridge this gap.

They wonder how they got here, how this mess was created and how they will find their way out of it. That's what appendix 5 is about. It's a very interesting question.

I know my favourite way to get out of it. It is to impose meaningful health standards on radioactive emissions.

[*Traduction*]

M. Lincoln: Monsieur Rubin, vous avez fait deux recommandations à propos des substances radioactives: qu'elles soient ajoutées à la LSIP et que l'on modifie le paragraphe 34(3) pour qu'il y ait une équivalence en vertu du paragraphe 34(1). Ces recommandations sont empreintes de bon sens et j'espère que nous pourrons en tenir compte.

Pourquoi, d'après vous, nos normes sont–elles si lâches? Que font les pays qui ont beaucoup de réacteurs nucléaires, comme les États–Unis, le Japon et l'Allemagne? Leurs normes sont–elles différentes des nôtres et, dans l'affirmative, en quoi?

M. Rubin: Je ne peux pas vous donner de réponse précise. Je peux vous donner un début de réponse. Dans le cas de plusieurs radionucléides, du moins, la Grande–Bretagne est passablement plus exigeante.

Dans le cas qui fait l'objet du rapport que vous avez, les États–Unis ont actuellement pour norme environ 900 becquerels le litre, par rapport à 40 000 ici, mais aussi par rapport aux 100 becquerels plus 20 qui, d'après le comité consultatif, correspondent à ce que devait être le maximum tolérable ainsi qu'au risque à vie d'un cas de cancer mortel pour 1 million d'habitants et qui constitue le critère retenu.

À ce document qui établit une norme pour le tritium est joint un autre document intéressant qui vient des États–Unis et qui porte le nom d'annexe numéro 5. Ce document vient du Conseil consultatif scientifique de l'EPA des États–Unis. Beaucoup de questions débattues là portent sur les responsabilités relatives de chaque intervenant. Les porte–parole de la filière nucléaire ont toujours eu leur propre façon d'examiner les choses. Pour être juste, j'ajouterais aussi que lorsqu'ils ont conçu ces méthodes, dans les années cinquante, elles étaient les plus modernes qui soient. À l'époque, il n'y avait pas de contrôle significatif des émanations de produits carcinogènes non radioactifs et ce sont eux qui sont arrivés avec une nouvelle technologie qui supposait le déversement et le pompage de carcinogènes et qui ont conçu des normes qui, au moins, étaient à la fine pointe du progrès.

Depuis, des progrès immenses ont été réalisés en ce qui concerne la présence de produits chimiques non radioactifs dans l'environnement alors que les méthodes, elles, n'ont pas changé. Voilà donc comment ceci a vu le jour.

Toutefois, avec deux groupes distincts, nous sommes aux prises avec deux modes de pensée différents et deux séries de normes. Aux États–Unis, l'EPA s'est vue confier la responsabilité d'établir les normes relatives à la radioactivité ambiante. Dans cette annexe 5, l'Agence se demande ce que diable elle va en faire, parce qu'il y a deux séries tout à fait différentes de normes qu'elle est censée administrer. L'EPA veut adopter un ensemble de normes uniformes fondées sur le risque pour choisir ses priorités mais ignore comment faire la transition.

Elle se demande comment elle en est arrivée là, comment cette pagaille a été créée et comment s'en sortir. C'est de cela que parle l'annexe 5. C'est une question très intéressante.

Pour moi, la solution c'est d'imposer des normes de santé sérieuses en matière d'émissions radioactives.

[*Text*]

Mr. Lincoln: It was a long answer. I have one question. Shouldn't international health standards be an additional approach? Aren't the AECB, AECL and all the big radioactive sellers really tied up with the CANDU sales? Isn't that part of the equation?

Mr. Rubin: The technology in the CANDU reactors actually differs significantly in terms of the control over radionuclides. For unrelated reasons, concerning environmental emissions, for example, the plant in New Brunswick and the plant in Quebec actually have virtually eliminated one pathway for tritium emissions to the environment from what's called the moderator heat exchanger. They just have a better unit in there that is virtually leakproof. There's an extra loop so the radionuclide leaks into a captive body of water rather than leaking straight into the environment. Ontario Hydro doesn't have that in any of its plants.

It's not that the technology is unavailable or that, if you put it in, people who might buy nuclear reactors won't buy nuclear reactors. I don't think that's what is driving this. I think it's history, force of habit, the thin edge of the wedge, we've always done it this way, and turf. I think there are many things involved here. I don't think there's at least a conscious link to say that we'll never sell another reactor to South Korea if we impose meaningful standards here in Canada. I don't think that's it.

Frankly, I don't want to wait for international standards on this. I think we have the wherewithal right here in Canada to catch up to the United States and go farther. They already set an example that we've refused to follow so far. I think we should get going here and let other countries follow us.

The Chairman: Thank you. Just a sign of warning to those of you who might be tempted to flirt with tritium and nuclides. If you go down that road, you won't come back with tangible results for at least a couple of years.

Mr. Lincoln: What does that mean, Charles?

The Chairman: It means that if you're fully prepared to devote your time and energy to tritium and nuclides, then fine. However, just be aware that it is fully absorbing and a very difficult road to travel before you will see political results.

Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Je vous remercie. J'aurais juste une petite question à poser. Est–ce que vous pourriez nous expliquer les problèmes qui surgissent entre le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement quand vous avez à émettre des positions ou à mettre de l'avant certains projets ou certains programmes? Je ne parle pas, comme M. Adams voudrait sûrement le faire, de problèmes d'harmonisation fédérale–provinciale, mais plutôt de problèmes entre les ministères au niveau du gouvernement fédéral.

Mr. Rubin: I actually brought with me a couple of copies of some press clippings from 1984 concerning the dispute at that time. I can leave them with the clerk. I didn't bring 20, but I brought 4 or 5 copies. I'd be happy to leave those with the committee. They give an idea of what happened.

[*Translation*]

M. Lincoln: Votre réponse était longue. J'ai une autre question. Est–ce qu'une autre façon de procéder ce ne serait pas d'adopter des normes de santé internationales? Est–ce que la CCÉA, l'EACL et tous les grands promoteurs d'installations radioactives ne sont pas tributaires des ventes de CANDU? Est–ce que ce n'est pas un facteur?

M. Rubin: En fait, la technologie des réacteurs CANDU repose sur un type de contrôle des radionucléides passablement différent. Pour des raisons bien distinctes, en ce qui concerne les émissions dans l'environnement, par exemple, la centrale du Nouveau–Brunswick et celle du Québec ont pour ainsi dire éliminé une filière d'émissions du tritium dans l'environnement, celle qui provenait du modérateur et de l'échangeur de chaleur. Elles sont équipées d'un dispositif quasi étanche. Il y a un circuit supplémentaire qui fait que les radionucléides seront rejetés dans un bassin d'eau fermé plutôt qu'à l'extérieur. Aucune des centrales d'Hydro Ontario n'est dotée de ce dispositif.

Ce n'est pas que la technique n'existe pas ou que, si on l'incorpore, les gens cesseront d'acheter des réacteurs nucléaires. Je ne pense pas que ce soit la raison. C'est plutôt le passé, l'habitude, l'idée que c'est la pointe de l'iceberg, qu'on a toujours fait de cette façon, et que ce sont nos plate–bandes. Il y a beaucoup de facteurs. Consciemment, je ne pense pas qu'on se dise qu'on n'arrivera plus à vendre de réacteurs nucléaires à la Corée du Sud si on impose des normes strictes au Canada. Non, je ne pense pas que ce soit ça.

Honnêtement, je ne veux pas attendre jusqu'à ce que l'on adopte des normes internationales ici. Nous avons ce qu'il faut ici même au Canada pour rattraper les États–Unis et aller plus loin. Ils ont déjà donné l'exemple et nous avons refusé de les imiter. Je pense qu'il faudrait emboîter le pas et laisser à d'autres pays le soin de nous suivre.

Le président: Merci. Je tiens à faire une mise en garde à ceux qui seraient tentés d'aborder la question du tritium et des nucléides. Si vous vous engagez dans cette voie, vous n'aurez pas de résultats concrets avant au moins deux ou trois ans.

M. Lincoln: Que voulez–vous dire, Charles?

Le président: Cela signifie que si vous êtes prêts à vous consacrer entièrement au tritium et aux nucléides, allez–y. Sachez en tout cas que c'est très accaparant et très difficile et qu'il faudra attendre avant de voir des résultats politiques.

Mr. Sauvageau, please.

Mr. Sauvageau: Thank you. I only have a brief question to ask. Could you explain what problems come up between the Department of Natural Resources and the Department of the Environment when you are asked for an opinion or when you are expected to promote certain projects or programs? I'm not talking, as Mr. Adams would surely want to, about harmonization problems between the federal government and the provinces, but about problems between the departments at the federal level.

M. Rubin: J'ai justement apporté des copies de coupures de presse qui remontent au désaccord de 1984. Je peux les remettre au greffier. Je n'en ai pas une vingtaine d'exemplaires, à peine quatre ou cinq. Je veux bien les laisser au Comité. Cela donne une idée de ce qui est arrivé.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1610

I mentioned in my brief what the 1984 dispute was, between primarily the Atomic Energy Control Board, which has been doing the regulating all along and was then, and Environment Canada, when Environment Canada decided to publish a series of guides of practice, environmental codes of practice, for steam–electric generating stations. They adopted a principle called best practicable technology for abatement of toxic emissions to water, and the Atomic Energy Control Board doesn't and didn't explain to them on an interdepartmental committee why they thought it was foolish to apply such a standard. Ultimately the dispute became public through access to information and ultimately Environment Canada backed down and decided not to require best practicable technology for the nuclear stations, but only for the coal and oil and gas and the others.

J'ai dit dans mon mémoire que le désaccord de 1984 mettait essentiellement en présence la Commission canadienne de l'énergie atomique, qui jusque là s'occupait de la réglementation, et Environnement Canada, au moment où ce dernier a décidé de publier une série de guides de bonnes pratiques environnementales à l'intention des centrales thermiques à vapeur. On avait adopté le principe de la meilleure technologie applicable pour la réduction des rejets toxiques dans l'eau, et la CCÉA n'avait pas pris la peine d'expliquer en comité interministériel pourquoi elle estimait qu'il était ridicule d'appliquer cette norme. Le désaccord a fini par être connu grâce à la Loi sur l'accès à l'information, et Environnement Canada a enfin reculé et a cessé d'exiger la meilleure technologie applicable pour les centrales nucléaires, mais uniquement pour les centrales au charbon, au pétrole et au gaz et dans certains autres cas.

Does that answer your question?

Ai–je répondu à votre question?

M. Sauvageau: Je crois que oui. Je suis allé voir dans la deuxième partie. Pourrait–on apporter à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement des améliorations qui seraient de nature à diminuer ces conflits que vous avez vécus et que vous pourriez vivre encore?

Mr. Sauvageau: I think so. I had a look at part two. Is it possible to amend CEPA in a way that would discourage disputes such as those you have experienced and may still experience?

Mr. Rubin: I think the main change is the one I discussed earlier with Mr. Lincoln, and that is the change to section 34, which specifically deals with overlap, with other regulations under other acts. If there were a requirement there that the other requirement be equivalent and not just that it exist, then I think the Environmental Protection Act could be meaningful even in areas where the toxic substances are radioactive.

M. Rubin: La principale modification, c'est celle dont je parlais tout à l'heure avec M. Lincoln, et qui portait sur l'article 34. Il s'agit du chevauchement avec d'autres règlements adoptés en vertu d'autres lois. Si l'on stipulait ici que l'autre exigence est équivalente et non pas seulement qu'elle existe, alors je crois que la Loi sur la protection de l'environnement serait utile même dans les domaines où les substances toxiques sont radioactives.

M. Sauvageau: Merci.

Mr. Sauvageau: Thank you.

Mr. Adams: Mr. Rubin, I sense what the chair said is absolutely right and that it's an area on which I'm too ignorant, so I found the place you mentioned where radioactive matter is dealt with in the present legislation. Can you tell me, sort of historically in a minute, is the argument that it's not really been dealt with here and it was not dealt with five years ago because it's dealt with elsewhere in the federal system? Has that really been the argument?

M. Adams: Monsieur Rubin, je crois que le président a tout à fait raison et qu'il s'agit d'un domaine que je connais trop peu. C'est pourquoi j'ai trouvé le passage où il est question de substances radioactives dans la loi actuelle. Brièvement, est–il vrai que si la question n'est pas vraiment abordée ici et ne l'a pas été il y a cinq ans, c'est parce qu'elle est traitée ailleurs dans une loi fédérale? Est–ce que c'est bien l'argument invoqué?

Mr. Rubin: The short answer is I don't know. If I had taken it upon myself five years ago to write to the then environment minister insisting that my favourite 14 classes of radionuclides were added to the list, then I could come to you five years later and say I got a refusal based on section X of the act, and I could tell you the problem was section X. I didn't do it. I've been meaning to do it for about five years. I've finally done it, but I don't have the answer yet so I can't tell you for sure what the bottleneck is. I can only guess why Ms Copps is going to tell me no. Of course there are other problems with the enforcement of the act so she may say yes and still nothing may happen for the next many years.

M. Rubin: Brièvement, je ne sais pas. Si j'avais pris la peine il y a cinq ans d'envoyer une lettre au ministre de l'Environnement pour réclamer que mes 14 catégories privilégiées de radionucléides soient ajoutées à la liste, j'aurais pu, cinq ans plus tard, vous dire que j'ai essuyé un refus en raison de tel ou tel article de la loi et j'aurais donc pu vous dire que c'est là que réside le problème. Mais je ne l'ai pas fait. Il y a cinq ans que je me dis que je devrais le faire. Je me suis enfin décidé, mais je n'ai toujours pas eu de réponse, si bien que je ne peux pas vous dire exactement où est le problème. Je peux seulement essayer de deviner pourquoi la réponse de M^me^ Copps sera non. Évidemment, l'application de la loi fait face à d'autres difficultés et elle pourrait très bien me dire oui sans qu'il se passe quoi que ce soit avant plusieurs années.

[*Text*]

Mr. Adams: But this morning we heard, for example, that lead in paint on children's toys puts lead in the environment. But that's dealt with under other legislation and it's one of the things we have to face up to. Do you want it all to go in one piece of legislation or do you not? There's nothing out there like that. There isn't some federal legislation out there that deals with your radioactive pollutants.

Mr. Rubin: Well, yes, there is legislation that deals with it, which is why section 34 is a problem. It is within the regulatory purview of the Atomic Energy Control Board, which is a federal agency that grants licences to everybody who deals with significant quantities of radioactive substances. It is within their power, if they choose, to adopt risk standards that are comparable to environmental agency risk standards and to shut anybody down who violates them. That's within their power; it's just not within their approach.

Mr. Adams: Mr. MacDonald, I'm sorry about the Dunkin. I like that very much. I've never met anyone whose name was Dunkin as in doughnuts. I'm sorry, but I'm glad for your sake, I suppose.

• 1615

On page 4, numbers one and two, regarding joint union–management committee and so on, worker involvement environment—that to me is simply a part of management. Environment, I think, in the last few years is just a part of proper management. And hasn't there been progress in union–management cooperation in our plants, factories and so on, and has that not already involved worker participation in environmental decisions?

Mr. MacDonald: I guess in some cases there may be committees that work reasonably well. In other cases you may get a situation where there is a concept called management rights, where management says we got this right from the gods and we run the place and you work for us, and they discuss things only grudgingly.

One would think that it would be a useful forum to discuss a whole range of issues. But even some of the larger unions. . .the Canadian Auto Workers had negotiated with Chrysler about an environment committee and they went to the first meeting and it was a question of, what did you mean by environment? Did you mean like maybe making sure there's no paint or water on the floor as opposed to looking at the process of, in Chrysler's case, making cars. Are there things we can do or what are we doing with our waste?

I think it's probably a situation where the committees have to say, look, there is this whole range of issues we have to be working at and it makes sense for us to deal with these, and maybe there are smarter ways of doing things and let's have discussions about that.

[*Translation*]

M. Adams: Mais ce matin, par exemple, on nous a dit que le plomb qui se trouve dans la peinture qui recouvre les jouets pour enfants finit par se retrouver dans l'environnement. Par contre, cette question tombe sous le coup d'une autre loi et il faut compter avec cette réalité. Voulez–vous que tout figure dans la même loi ou non? Il n'y a rien de comparable ailleurs. Il n'y a pas de loi fédérale qui porte sur votre liste de polluants radioactifs.

M. Rubin: Eh bien, oui, il y a des dispositions qui portent sur le sujet et c'est pourquoi l'article 34 crée des difficultés. Cela tombe sous la responsabilité réglementaire de la Commission canadienne de l'énergie atomique, qui est l'organisme fédéral qui octroie les permis à tous ceux qui ont affaire à des quantités significatives de substances radioactives. C'est à cet organisme, s'il décide de le faire, d'adopter des normes de risques comparables à celles d'un organisme environnemental et de suspendre le permis d'exploitation de quiconque y contrevient. La Commission a le pouvoir nécessaire, sauf que ce n'est pas ainsi qu'elle procède.

M. Adams: Monsieur MacDonald, je suis désolé à propos de ce qui a été dit au sujet de Dunkin. Je trouve cela très amusant. Je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui s'appelait Dunkin épelé comme le nom du fabricant de beignets. Je suis désolé, mais je suis heureux pour vous, j'imagine.

Ce qui figure aux numéros un et deux de la page 4 concernant les comités mixtes patronat–syndicats, à savoir la participation des travailleurs à la protection de l'environnement, cela me paraît simplement relever de la gestion. En effet, depuis quelques années, une bonne gestion ne se conçoit plus sans le souci de l'environnement. N'existe–t–il pas, dans nos usines et autres entreprises, des programmes de coopération syndicats–patronat et par ce truchement les travailleurs ne participent–ils pas aux décisions portant sur l'environnement?

M. MacDonald: Il doit certainement y avoir parfois des comités qui fonctionnent de façon relativement satisfaisante, mais dans d'autres cas, ce qui prévaut, ce sont les droits des patrons, qui se considèrent comme envoyés des dieux dont ils détiennent le pouvoir et qui ne consentent alors qu'à contrecoeur à discuter avec ceux qui sont à leur service.

Certains comités sembleraient la tribune tout indiquée pour discuter de toutes sortes de questions, mais qu'en est–il des syndicats plus importants? C'est ainsi que les travailleurs canadiens de l'automobile étaient parvenus, au terme des négociations avec Chrysler, à mettre sur pied un comité pour l'environnement. Or, à la première réunion on leur a demandé: qu'entendez–vous par environnement? Vous demandez sans doute que les planchers soient nettoyés et qu'il n'y reste ni peinture ni eau, alors que l'important, dans le cas de Chrysler, c'était d'examiner comment on fabrique des automobiles et ce qu'on peut faire des déchets et résidus.

Dans une situation de ce genre, le comité devrait pouvoir énoncer les questions sur lesquelles il convient de se pencher, qui sont de son ressort et pour lesquelles il existe peut–être des solutions plus adaptées que celles que l'on emploie.

[*Texte*]

That's what we would try to do. That is why I mentioned that some places have separate environment committees. Other places have health and safety committees that may have been around for a number of years and have built up credibility so now they can discuss.

Mr. Adams: On our visits we will certainly make a point of asking union members.

I have one last question about numbers three and four—right to environmental information by workers and so on, and funding for education. Under the existing legislation in part I, section 7, the minister has a duty, as I read it, not just to conduct research but to provide advisory and educational types of information to the public and to other people, to keep the public informed on any aspect of the quality of the environment, and so on, report on the state of the environment... Has there been any activity under those clauses and has any of it tilted to your workers?

Mr. MacDonald: If I could maybe just draw on the experience that people had with WHMIS, which was something that was passed and was supposed to come into law, it was very much a mixed bag. There were situations where the workers health and safety centre developed information and there were places where they had a good understanding; there was a program of education so people were made more aware of it.

In other cases there were fly-by-night consultants that came in who basically probably held up the legislation—this is the legislation and I have a five-minute slide-tape show, and we were back in the workplace in 20 minutes.

So I think it would be a very mixed bag. We would have to look at, when you're talking about education, what kinds of education we need. What kinds of education do we want? I think looking at the model of health and safety may be the way to go. In Ontario you have the certification program where you have labour and management working together so they decide the level of information that is needed. That would provide a model that could be adapted.

Mr. DeVillers: First, to Mr. MacDonald, I notice that your brief made reference to the whistle-blower protection. When witnesses from the Canadian Labour Congress were before us I asked what assurances you get against indirect reprisals from that, even though it may be in the legislation that you have this protection. What are your thoughts on ways and means of drafting legislation or enforcing it that would get real protection for workers?

[*Traduction*]

C'est cela que nous nous efforcerions de faire, et c'est pourquoi j'ai dit que dans certaines entreprises il existait des comités distincts pour l'environnement. Dans certaines entreprises, des comités pour la santé et la sécurité existent de longue date et ils se sont forgé une crédibilité qui leur permet d'avoir voix au chapitre.

M. Adams: Nous ne manquerons certainement pas, au cours de nos visites, de poser la question aux membres des syndicats.

Il me reste une dernière question sur les points 3 et 4, à savoir le droit des travailleurs à être informés sur l'environnement, et le financement pour l'éducation. Avec l'article 7 de la loi actuelle, partie I, le ministre a le devoir, à ce que je crois comprendre, non seulement de faire effectuer des recherches et des études sur tous les aspects de la qualité de l'environnement, mais également de fournir des services consultatifs et techniques de même que de diffuser ou prendre les mesures en vue de diffuser l'information disponible de nature à renseigner le public sur tous les aspects de la qualité de l'environnement... et de faire un rapport périodique sur l'état de l'environnement. Ces articles ont-ils été suivis et quelles en ont été les répercussions pour vos travailleurs?

M. MacDonald: Permettez-moi de rappeler ce qui s'est passé avec le SIMDUT ou Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, qui était censé devenir loi et qui a eu des effets très divers. Il y a eu des cas où le centre de la santé et de la sécurité des travailleurs a recueilli des informations et où la collaboration de tous était assurée, et des cas où il y a eu un programme d'éducation afin de sensibiliser les gens aux problèmes de l'environnement.

Mais il y a également eu d'autres cas, avec des consultants de passage, qui faisaient une brève apparition, avec quelques diapositives et une bande audio de cinq minutes pour expliquer la loi, et 20 minutes plus tard tous avaient repris leur travail.

C'est donc une mesure faite de bric et de broc. Quand il est question d'éducation, encore faut-il préciser de quel genre d'éducation nous avons besoin. Peut-être devrions-nous suivre le modèle de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail. En Ontario, vous avez un programme d'accréditation auquel coopèrent les employés et le patronat pour décider du genre d'information nécessaire. Ce serait là un modèle dont on pourrait s'inspirer.

M. DeVillers: Ma question s'adresse d'abord à M. MacDonald: Vous parlez, dans votre mémoire, des lois dites «whistle-blower» ou anti-représailles que assurent la protection des employés qui insistent sur l'application de la réglementation. J'ai demandé à des témoins du Congrès du travail du Canada quelles étaient les assurances qu'on pouvait donner en cas de représailles indirectes même dans les cas où la loi assurait cette protection. Par quel moyen serait-il possible, d'après vous, d'assurer une protection réelle aux travailleurs, tant dans le libellé de la loi que dans son application?

• 1620

Mr. MacDonald: What I'd like to see with the whistle-blower protection is to have it in law, but also to encourage the workers to go through the existing structure that may be there. In a union-management situation you would have the grievance

M. MacDonald: Ce que je voudrais, c'est que la loi protège spécifiquement ceux qui dénoncent des pratiques anti-environnement, tout en encourageant ces mêmes travailleurs à continuer à se servir du système actuel. Avec les comités mixtes

[*Text*]

procedure and the joint committees, but there may be structures to deal with those issues already. As part of the education, people should be made aware that if that kind of structure is there, they should use it.

There may be situations where people feel so strongly that they would want to go to the press or contact somebody about the situation there. I guess if management were stupid they would leave a trail so that it was obvious they were trying to get back at that person, but if they were smarter they might find other ways of doing it. In some cases they might appreciate it, but I suspect that would be a very small percentage.

So there are existing structures there to encourage people that this is the way to go, but if that couldn't deal with the situation, then you would have the whistle–blower coverage.

Mr. DeVillers: Mr. Rubin, in answer to the previous question I believe you stated that there are enforcement problems in CEPA. Please describe those.

Mr. Rubin: Speaking as a non–expert, I would echo the comments made by other environmental submitters that the speed of assessment of chemicals and the small number and toxicity of those that have been assessed over the period is disappointing. If a number of radioactive toxic substances were on that waiting list, it would do nothing to protect the environment from those emissions. They have to go past the waiting list to be dealt with. The fact that they aren't on the waiting list is another problem, but getting them on the waiting list doesn't solve the problem unless the waiting list moves.

Mr. DeVillers: So it was the speed of the assessment that you were. . .?

Mr. Rubin: Yes.

Mr. DeVillers: Thank you.

Mr. Finlay: I have one question. Both gentlemen might want to comment on it.

I think Mr. MacDonald suggested that the materials information system has been significant in various workplaces. What about the Bruce nuclear facility and Pickering and so on? Do those places not have workplace hazardous materials committees? Are they not involved with hazardous material all the time? What kind of significance is that to the nuclear industry?

Mr. MacDonald: The Ontario Hydro facilities would have a union, the powerworkers union, which is a component of the Canadian Union of Public Employees. They have a long history of involvement in a whole range of issues. I don't have direct information but I'm sure there would be a range of committees where the union would be actively involved in all aspects of hydro.

Mr. Rubin: One thing I know is that over the years, through negotiations, the powerworkers union and Ontario Hydro have agreed on radiation exposure standards for the workforce there that are significantly tighter than the standards of the Atomic Energy Control Board. For example, workers in uranium mines have been exposed to radiation levels higher than would be permitted in an Ontario Hydro workplace, because in the mines the only limit was the Atomic Energy

[*Translation*]

patronat–syndicats il y a possibilité de faire un grief, mais il se peut qu'il existe d'ores et déjà des structures permettant de régler ces questions. Les gens devraient être encouragés à utiliser ce genre de structure.

Le cas peut se présenter de gens dont les convictions sont telles qu'ils tiennent à éventer la mèche, notamment à mettre la presse au courant. Les patrons pourraient essayer de se venger, ouvertement s'il ne sont pas futés, mais s'ils le sont, il y a d'autres moyens de s'y prendre. Il peut arriver que cette mise au grand jour d'une situation leur convienne, mais ceci ne serait vrai que dans une minorité de cas.

Il existe donc des structures encourageant les gens à suivre cette voie, mais si elles sont insuffisantes, la loi assurerait la protection de ceux qui portent une telle situation à la connaissance du public.

M. DeVillers: Monsieur Rubin, en réponse à la question précédente vous disiez qu'avec la LCPE il y avait des problèmes d'application. Pouvez–vous nous en parler plus longuement?

M. Rubin: Ce n'est pas un domaine que je connais très bien, mais je ferai écho aux commentaires d'autres spécialistes de l'environnement, à savoir que la rapidité d'évaluation des produits chimiques, le petit nombre et la toxicité de ceux qui ont été évalués au cours de cette période sont décevants. Le fait, pour certaines substances radioactives toxiques, de se trouver sur cette liste d'attente ne contribue nullement à protéger l'environnement. Elles doivent passer par la liste d'attente avant d'être étudiées. Or, si elles n'y figurent pas du tout, cela pose un autre problème, qui n'est pas davantage résolu quand ces substances sont mises en liste d'attente, à moins que les choses bougent.

M. DeVillers: Ce sont donc les lenteurs de l'évaluation qui. . .

M. Rubin: C'est exact.

M. DeVillers: Je vous remercie.

M. Finlay: J'ai une question à laquelle ces deux messieurs voudront peut–être répondre.

M. MacDonald disait que le système des renseignements relatifs aux matières dangereuses avait été utile dans beaucoup de lieux de travail. Qu'en est–il des usines atomiques de Bruce et de Pickering, entre autres? Ces entreprises n'ont–elles pas des comités des lieux de travail sur les matières dangereuses? Ces questions ne sont–elles pas à l'ordre du jour en permanence? Quelle importance ont–elles pour le secteur nucléaire?

M. MacDonald: Hydro Ontario a un syndicat, celui des travailleurs de l'électricité, qui fait partie du Syndicat canadien de la fonction publique et qui est actif sur bien des questions. Je ne dispose pas d'informations directes, mais je suis certain qu'il y a toute une série de comités par l'entremise desquels le syndicat participe activement à tous les aspects de l'entreprise.

M. Rubin: Ce que je sais, c'est qu'au fil des ans les employés de ce syndicat et Hydro Ontario ont convenu, par négociations, de niveaux d'exposition aux radiations qui sont beaucoup plus faibles que ceux des normes de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. C'est ainsi que ceux qui travaillent dans les mines d'uranium ont été exposés à des niveaux de radiation supérieurs à ce qui serait autorisé par Hydro Ontario, parce que la seule limite, pour les mineurs, était

[*Texte*]

Control Board regulatory limit. I'm not sure whether there are other examples of that kind, but that would be an important example of worker empowerment to make the workplace safer.

Mr. Finlay: Mr. Chairman, I have another question, but in the interests of time I might talk to Mr. Rubin after this round. I could clear it up then.

The Chairman: Go ahead and do it on the record.

Mr. Finlay: On page 3 you talk about the hypothetical question I've heard from the nuclear industry: radiation exposures from the nuclear industry are just a small fraction of radiation exposure from natural sources. A little further down in your brief it says cosmic rays and radon gas, both natural sources, are two to three million. . .I guess it's sieverts per year—

Mr. Rubin: Millisieverts—thousandths of a sievert.

• 1625

Mr. Finlay: Then further on, AECB's current public limit is 5 millisieverts per year, which is double—

Mr. Rubin: Yes.

Mr. Finlay: —and yet above you say yes, it's true that it's only a small fraction except for two important qualifications, and I must admit I don't understand them—

Mr. Rubin: Yes, I can explain that simply. That legal limit is astronomically high. As you indicated, it's roughly twice background radiation. As you see if you keep reading, I say "keeping to 1% of that public legal limit—gets us down to a lifetime risk—" Typically, certainly, the emissions from the nuclear generating stations do keep to 1% of those public limits.

There is a kind of tacit understanding, even on behalf of the regulators, that those legal limits are astronomically high and should not be approached in reality. There's certainly an understanding in Ontario Hydro that they had better not get anywhere near those limits because those limits are too high. Nonetheless, those limits seem to stay there for a very long time.

So if you keep reading to the end of that paragraph, to the 1%, you will get a more meaningful comparison of what the exposures are because the question I'm answering here is about the actual exposures.

Mr. Finlay: All right. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Finlay. To conclude, one brief question from here. Mr. Rubin, do you think it would be in the public interest, or would it be desirable, to amend section 3 as you suggest so as to include, in the definition of substances, radioactive toxic substances and classes thereof? Is that what you're proposing? Would that help the public interest?

Mr. Rubin: Yes, as I indicated, I'm here in the public interest. I think those changes would help in the public interest, except that if subsection 34(3) stays as it is, I'm not sure it'll matter, because, at least in principle, all of these materials are, in some way, regulated under another act of Parliament, the Atomic Energy Control Act. Therefore, it might be a waste of ink if the only amendment were the amendment to the definition.

[*Traduction*]

celle fixée par la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Je ne sais pas si cet exemple est unique, mais il illustre à merveille l'importance de la participation des travailleurs à la sécurité sur les lieux de travail.

M. Finlay: Il me reste une autre question, monsieur le président, mais pour ne pas prendre trop de temps j'en parlerai tout à l'heure à M. Rubin.

Le président: Faites–le maintenant, afin que ce soit au compte rendu.

M. Finlay: À la page 3 vous soulevez la question hypothétique souvent avancée par le secteur nucléaire, à savoir que l'exposition aux radiations sur les lieux de travail ne représente qu'une petite fraction de l'exposition aux radiations naturelles. Un peu plus loin dans votre mémoire, vous mentionnez que les rayons cosmiques et le gaz radon, tous deux de sources naturelles, représentent 2 à 3 millions. . . de sieverts par an, si je ne me trompe. . .

M. Rubin: Deux millisieverts—deux millièmes d'un sievert.

M. Finlay: Vous dites plus loin que la limite actuelle fixée par la Commission de contrôle de l'énergie atomique est de 5 millisieverts par an, soit le double. . .

M. Rubin: C'est exact.

M. Finlay: . . . et pourtant vous ajoutez qu'effectivement ce n'est qu'une petite fraction, avec deux exceptions importantes, et je reconnais ne pas comprendre. . .

M. Rubin: Oui, je peux vous l'expliquer en termes simples. Cette limite légale est extrêmement élevée, environ deux fois celle de la radiation intrinsèque. Mais plus loin dans le texte je dis que «si nous nous en tenons à 1 p. 100 de cette limite légale. . . nous arrivons, sur la durée de vie, à un facteur de risque. . .» Il est certain que, normalement, les émissions des usines nucléaires ne dépassent pas 1 p. 100 de ces limites d'application générale.

Il y a une sorte d'entente tacite, même parmi les législateurs, que ces limites légales sont phénoménalement élevées et qu'il convient de ne pas même songer à s'en rapprocher. Hydro Ontario reconnaît certainement qu'elle doit rester bien en–deçà de ces limites, ce qui n'empêche néanmoins pas qu'elles soient encore en vigueur.

Si vous lisiez donc jusqu'à la fin du paragraphe, soit jusqu'à ce 1 p. 100, vous arriveriez à une meilleure comparaison des taux d'exposition parce que la question à laquelle je réponds ici porte sur l'exposition réelle.

M. Finlay: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Finlay. Je voudrais, en conclusion, vous poser une petite question. Pensez–vous, monsieur Rubin, qu'il soit dans l'intérêt public ou qu'il soit souhaitable de modifier, comme vous le proposez, l'article 3 afin d'inclure dans la définition les substances toxiques radioactives et leur catégorie? Est–ce là ce que vous proposez et serait–ce dans l'intérêt public?

M. Rubin: Comme je le disais, je suis ici pour défendre l'intérêt public. Ces changements seraient utiles sauf si le paragraphe 34(3) reste inchangé parce que, du moins en principe, toutes ces matières sont, d'une certaine façon, réglementées dans le cadre d'une autre loi fédérale, à savoir la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. C'est pourquoi ce serait peut–être gaspiller nos efforts s'il n'y avait qu'un amendement portant exclusivement sur la définition.

[*Text*]

The Chairman: So you would see both in tandem.

Mr. Rubin: Yes, and in fact if I had to choose between them, I would certainly change subsection 34(3) because there does not seem to be anything in the definitions that bars the inclusion of radionuclides whereas here there seems to be something that explicitly bars this application to radioactive toxic substances.

The Chairman: Thank you very much. Thank you both, Mr. Rubin, Mr. MacDonald.

We would like now to invite our next witness to the table, namely, Ms Julia Langer, who is well known to most of us as having laboured in the vineyards for many years and is now in charge of toxic substances with the World Wildlife Fund, if I understand correctly. We welcome you and we invite you to make your presentation.

Ms Julia Langer (Manager of Wildlife Toxicology Program, World Wildlife Fund): Thank you. I am really pleased to be here. I welcome the opportunity to speak to the committee, especially under the helm of Mr. Caccia, who will probably remember some of my comments from clause by clause six years ago.

The Chairman: In a former reincarnation.

Ms Langer: That's right. To give you a little background about World Wildlife Fund, I can characterize it as having as our ultimate goal to stop and eventually reverse the accelerating degradation of our planet's natural environment. Our focus is wildlife, and wildlife is suffering from chemicals in the environment. I don't think anybody can fool themselves that we aren't too. There are isolated examples of mitigation, improvements, but overall I do not believe it's clear that things are significantly improving. It's in this context that we make recommendations for CEPA amendments, with an emphasis on the federal government's responsibility for protecting the environment, biodiversity, health and controlling pollution.

From the outset CEPA has been a big disappointment. Even before all the rhetoric about cradle–to–the–grave management and million–dollar fines, it was really clear that there were some fundamental flaws in the law. Primary among these is the fact that as Canada's key toxic chemical legislation, it doesn't accomplish the basic task of making pollution illegal. The only illegal activities under CEPA are in part II, bringing a new chemical into commerce without the proper notifications, and contravening existing regulations.

• 1630

So our key recommendation would be to add a general prohibition into CEPA, which should be complemented by a pollution prevention maximum–loading permitting type of system. General prohibitions against pollution are a cornerstone of other environmental legislation in Canada, the United Sates and I assume in Europe, although I don't know their legislation as well. Basically, they state "no person shall" pollute.

[*Translation*]

Le président: Vous voudriez donc que les deux amendements aillent de pair.

M. Rubin: Oui, et si je devais choisir entre les deux, je modifierais le paragraphe 34(3) parce que rien dans les définitions ne s'oppose à l'inclusion des radionucléides, tandis qu'ici il semble y avoir un empêchement explicite quant à l'application des substances radioactives toxiques.

Le président: Je vous remercie tous deux, messieurs Rubin et MacDonald.

Nous allons maintenant écouter notre prochain témoin, M^me^ Julia Langer, bien connue de la plupart d'entre nous pour avoir oeuvré des années durant dans le secteur des vignobles; M^me^ Langer est à présent chargée du programme des substances toxiques du Fonds mondial pour la nature. Nous vous souhaitons la bienvenue et vous donnons la parole.

Mme Julia Langer (directrice, Programme de toxicologie, Fonds mondial pour la nature): Je vous remercie. Je suis heureuse de prendre la parole devant ce comité, en particulier du fait qu'il est présidé par M. Caccia qui se rappellera peut–être certains des commentaires que j'ai faits, il y a six ans à propos de l'examen, article par article, de la loi.

Le président: Il me semble que c'était dans une vie antérieure.

Mme Langer: Vous avez raison. Je voudrais vous parler brièvement du Fonds mondial pour la nature dont l'objectif, en dernier ressort, est d'arrêter et peut–être même d'inverser la dégradation toujours plus rapide de l'environnement naturel de notre planète. Nous voulons faire porter particulièrement l'accent sur la faune, et celle–ci souffre des produits chimiques dans l'environnement. Il serait surprenant que nous n'en souffrions pas également. Il y a, certes, des exemples isolés d'amélioration, d'atténuation des effets, mais dans l'ensemble je ne vois pas d'amélioration réelle. C'est dans ce contexte que nous présentons des recommandations pour les amendements à la LCPE, en mettant en relief la responsabilité du gouvernement fédéral dans la protection de l'environnement, de la biodiversité, de la santé et du contrôle de la pollution.

D'emblée, la LCPE a beaucoup déçu. En dépit de son contenu rhétorique sur la gestion de l'environnement, du berceau à la tombe, et sur les amendes de millions de dollars, il est flagrant que la loi est essentiellement déficiente. Le plus grave, c'est que notre loi sur les produits chimiques toxiques ne remplit pas sa fonction essentielle, à savoir de mettre la pollution hors la loi. Les seules activités illégales recensées dans la LCPE se trouvent à la Partie II, soit mettre sur le marché un nouveau produit chimique sans les notifications exigées, et contrevenir aux règlements actuels.

Notre recommandation principale est donc d'incorporer à la LCPE une interdiction générale qui ait pour complément un système de prévention de la pollution à plafonds définis. Les interdictions générales de pollution constituent la pierre angulaire d'autres lois sur l'environnement, que ce soit au Canada, aux États–Unis, et probablement en Europe, bien que les lois européennes ne soient moins familières. Elles reviennent à dire, pour l'essentiel, «Tu ne pollueras point».

[*Texte*]

Then there would be a permitting regime that would be a pollution prevention regime, so that any unregulated discharges would be accounted for and controlled. Accidental discharges could be handled in a legal sense.

That's not to say mechanisms for dealing with specific chemicals are invalid or undesirable—the part II process—but that the process does not cover the waterfront. It just does not address all the pollution problems the federal government should be addressing.

Structurally, when it comes to a general prohibition, we would recommend a new part in CEPA. Part II would still deal with priority substances and new chemicals. A new part III, let's call it, would be a pollution and pollution prevention section to provide control over whole effluents, whether ongoing or accidental discharges, the things that are not on the priority substances track.

We would suggest a second amendment related to the definition of the term "toxic". This is going to be a difficult one to tackle and perhaps there should be a targeted workshop-type discussion about this, because it's essential to the act. In addition to being very time consuming and restricting the kinds of substances that can be addressed, the CEPA approach of one chemical at a time, chemical by chemical based on proven exposure, doesn't consider the potential for harm or the potential for cumulative, additive or synergistic harm from substances in the environment.

So in keeping with the philosophy of anticipating and preventing harm, the definition of toxic—and I would include the definition of air pollution in that, which is in the definitions section—should be amended. I don't have specific language but in general it should be amended to eliminate the evaluation of exposure as a determining factor of toxicity. It should also be amended to capture the potential for a substance to adversely affect the environment; in other words, its inherent qualities regardless of the quantities or concentrations in the environment.

The second point is actually in the act, but if only it were interpreted properly. It uses the word "may" throughout the definition of toxic, but it is not used that way.

Third, the definition should be changed to account for the behaviour or potential behaviour of mixtures of substances in the environment, the synergistic qualities.

We believe CEPA should provide for minimum standards of environmental protection and in some cases maximum loadings of environmental substances. Without precluding more stringent provincial laws, CEPA should make sure we have a minimum level of environmental protection across the country. At the risk of being repetitious and hearkening back to comments made during the original debate, we would recommend that equivalency agreements be reconsidered, or at the very least that much more stringent requirements for determining, overseeing, evaluating and even annulling agreements are needed.

[*Traduction*]

Puis il y aurait un régime qui se voudrait de prévention de la pollution, de sorte que toute décharge non réglementée serait enregistrée et contrôlée, y compris les décharges accidentelles auxquelles la loi s'appliquerait.

Cela ne revient pas à dire que les dispositifs portant sur des produits chimiques spécifiques ne soient pas valables ou souhaitables—ce dont il est question à la Partie II—mais que le processus est lacunaire, qu'il ne répond pas à tous les problèmes de pollution qui peuvent se poser au gouvernement fédéral.

Pour une prohibition générale, nous recommanderions d'ajouter une nouvelle partie à la LCPE. La Partie II porterait toujours sur les substances prioritaires et les nouveaux produits chimiques, mais une nouvelle partie, disons une Partie III—contiendrait contiendrait des dispositions relatives à la prévention de la pollution pour assurer le contrôle intégral sur les effluents, qu'il s'agisse de décharges chroniques ou accidentelles, autrement dit tout ce qui ne figure pas dans la catégorie des substances prioritaires.

Nous proposerions également un deuxième amendement lié à la définition du terme «toxique». Ce ne sera certes pas facile, et il devrait peut-être y avoir une discussion-colloque sur ce sujet, car il constituera un élément essentiel de la loi. La méthode adoptée par la LCPE de traiter un produit chimique en fonction du danger prouvé d'exposition est non seulement très lente, et restrictive des catégories de substances en cause, mais encore, elle ne tient pas compte du potentiel de nocivité, ou de l'effet cumulatif ou synergétique de différentes substances déversées dans l'environnement.

Dans la ligne de notre philosophie, qui est de prévoir et de prévenir les dégâts, il conviendrait de modifier la définition de «toxique», à laquelle j'ajouterais d'ailleurs la définition de «pollution aérienne», qui se trouve à l'article des définitions. Je n'ai pas de texte précis à vous proposer, mais il conviendrait d'éliminer l'évaluation de l'exposition comme facteur déterminant de toxicité. Il conviendrait également de tenir compte de l'éventualité qu'une substance risque d'avoir des effets nocifs sur l'environnement, autrement dit, en fonction de ses caractéristiques inhérentes, peu importe les quantités ou concentrations.

Le deuxième point se trouve en fait dans la loi, mais encore conviendrait-il de l'interpréter correctement. En effet, tout au long de la définition des produits toxiques, on a recours à la forme verbale «peut», mais dont l'interprétation reste ambiguë.

En troisième lieu, la définition devrait être modifiée pour tenir compte du comportement conjugué—réel ou potentiel—dans l'environnement de différentes substances, autrement dit l'effet synergétique.

La LCPE devrait, à notre avis, déterminer les normes minimales de protection de l'environnement et, dans certains cas, les plafonds stricts des substances qui y sont déversées. Sous réserve de lois provinciales plus sévères, la LCPE devrait garantir, dans tout le pays, un niveau minimum de protection de l'environnement. Au risque de revenir en arrière, au débat qui avait eu lieu autour de cette loi, et de ressasser les commentaires qui avaient été faits à l'époque, nous recommandons de réexaminer les ententes d'équivalence ou de renforcer tout au moins les exigences des ententes de détermination, de contrôle, d'évaluation et même d'annulation.

[*Text*] [*Translation*]

• 1635

For instance, the purpose of equivalency should be the same between the two jurisdictions, that a requirement for evaluation of the efficiency or the effectiveness of the equivalency provision be evaluated, that there be specific criteria on this, that there be some public oversight—publication in the *Canada Gazette*, for instance. There should be a statutory review of agreements, the same as this committee is conducting for the actual legislation.

C'est ainsi que les deux compétences devraient avoir le même objectif d'équivalence, qu'il conviendrait d'évaluer l'efficacité ou l'efficience de la disposition d'équivalence, qu'il devrait y avoir des critères spécifiques à cet effet et, enfin, que le public devrait être tenu au courant, par exemple par publication dans la *Gazette du Canada*. Il devrait y avoir révision statutaire des ententes, comme le fait le comité pour la loi actuelle.

In particular we would recommend taking out the obligation in part V to first seek provincial approval, because we feel international air pollution is a federal jurisdiction. There may be opportunities for circumscribing that—in other words, giving time limits for provincial response—but the primary point has to be that international air pollution actions should be taken by the federal government.

Nous recommandons en particulier de supprimer, à la Partie V, l'obligation de demander d'abord l'approbation de la province, car la pollution aérienne internationale nous paraît être du ressort du gouvernement fédéral. On peut certes envisager des accommodements—par exemple d'imposer à la province un délai pour donner sa réponse—mais toute mesure visant la pollution aérienne internationale devrait relever du gouvernement fédéral.

Fourth, in terms of CEPA we would recommend applying the highest standard of care for environmental protection. There are various federal laws and regulations governing chemical management in Canada—the Pest Control Products Act that Mr. Rubin just talked about, the atomic energy regulations, the Food and Drugs Act and the Fisheries Act.

Nous recommandons, en quatrième lieu, que la LCPE contienne les critères les plus exigeants de protection de l'environnement. Diverses lois et bien des règlements fédéraux portent sur les produits chimiques, par exemple la Loi sur les produits antiparasitaires dont vient de parler M. Rubin, les règlements sur l'énergie atomique, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les pêcheries.

Being the new kid on the block, CEPA was limited to substances not covered by other acts. That was understandable but other acts may not provide the same protection for human health, wildlife, the environment and biodiversity. Because of the purpose of what CEPA has been written for, one could argue that CEPA could be applied without duplicating or overriding other acts. Conversely, some statutes might provide a higher standard of care. We do recommend that the most stringent standard of care available be applied when a substance harms or has potential to harm the environment or health.

La LCPE, arrivée en dernier, ne portait que sur les substances ne figurant pas dans d'autres lois, ce qui est compréhensible, mais ces autres lois n'assurent peut-être pas la même protection pour la santé de l'homme et de l'animal, pour l'environnement et pour la biodiversité. Compte tenu de son objectif, on pourrait certes soutenir que la LCPE peut être appliquée sans empiéter sur d'autres lois ni faire double emploi. Inversement, il est possible que certains statuts contiennent des normes plus exigeantes. Nous recommandons que les normes les plus sévères soient adoptées quand il s'agit d'une substance qui risque de nuire à l'environnement ou à la santé.

Given the evaluation track that we have now under the Pest Control Products Act for pesticides—this is a group of toxic substances designed to be toxic that are deliberately applied to the environment—there are some opportunities at this point to harmonize the purpose and mechanisms for evaluating and controlling those substances.

Compte tenu des antécédents, en matière d'évaluation, de la Loi sur les produits antiparasitaires—groupe de substances toxiques utilisées pour leur toxicité même et délibérément appliquées à l'environnement—il y aurait possibilité, à ce stade-ci, d'harmoniser l'objectif et les mécanismes d'évaluation et de contrôle de ces substances.

The fifth point pertains specifically to international air pollution. There's a lot more to say about this than I will say today, but a major international air pollution issue that CEPA should address is deposition of toxics in the Great Lakes. Paragraph 112(m) of the U.S. Clean Air Act, which I will provide in my brief, requires the U.S. Environmental Protection Agency to examine the adequacy of existing regulations to protect human health and the environment of the Great Lakes Basin, and, there being a deficiency, to propose regulatory revisions under applicable U.S. federal laws.

Le cinquième point porte spécifiquement sur la pollution aérienne internationale, sur laquelle j'aurais bien davantage à dire que je ne peux le faire aujourd'hui, mais il est une question majeure, dans ce domaine, qui devrait être du ressort de la LCPE, à savoir le dépôt de produits toxiques dans les Grands Lacs. Aux termes de l'article 112(m) du U.S. Clean Air Act, qui figure en annexe dans mon mémoire, la U.S. Environmental Protection Agency doit examiner les règlements existants pour vérifier s'ils sont de nature à protéger la santé des êtres humains et l'environnement du bassin des Grands Lacs et, s'il y a déficience, proposer des révisions aux règlements dans le cadre des lois fédérales appropriées des États-Unis.

This is a statutory obligation and they're in the process of filling them right now. They put out the Great Waters report, which, as evidenced by fish advisory exceedances of water quality standards, concludes that there is reason to be concerned. They

C'est là une obligation statutaire et le processus est en cours. Un rapport a été publié, à savoir le Great Waters report qui conclut qu'il y a tout lieu de se préoccuper de la question, compte tenu de l'indice de dépassement des critères physico-

[*Texte*]

are going to have to proceed with regulatory amendment to address these problems. In that sense U.S. laws are very prescriptive. They tell them when they have to do this and what they have to do.

All of the EPA findings and conclusions in the Great Waters report apply to Canada. It's a shared resource. It's an international transboundary pollution problem, and in keeping with the shared obligation to prevent further degradation of the Great Lakes and protect the ecosystem and the health of the people that depend on it, CEPA should include a parallel authority to that of paragraph 112(m) of the Clean Air Act.

There are other international obligations that are coming up. For instance, under obligations from the international agreements that came up at the Rio conference, apparently there will be an international protocol on non-point sorces of marine pollution. Again, this is a federal area of jurisdiction, one in which we could use part V of CEPA to address those problems.

In terms of regulatory and voluntary measures, in passing a chemical control law—CEPA—Parliament accepted the need for legally binding regulatory measures to deal with environmental health impacts of toxic substances. However, the reality is that not much control action has happened in the intervening years. This is not to say that non-regulatory measures are wrong or bad, but if non-regulatory measures are going to be employed, there has to be a mechanism to ensure that health and the environment are being protected, that the substances actually are being controlled.

• 1640

If they're going to be used, we would recommend that the voluntary measure be specified and documented, the goals be documented, that mandatory measures are imposed if the results are not achieved. If you have a voluntary program, in some cases it might be appropriate to phase in regulations after a specified timeframe, just to codify what it is that's being achieved so that you do not have renegade discharges. That would probably address many of the concerns about the non-regulatory measures. If you're going to use them, document them, specify how you're going to evaluate them and proceed to mandatory measures if required.

Much has been said about the protracted priority substances list assessment process. One recommendation that we particularly endorse would be to shift the onus and burden of proof to the manufacturer or discharger. But if industry is to be made responsible for providing for information and for doing assessments, one thing we would recommend is that a minimum data set be specified. If a minimum data set is not available, then section 18 or section 16—call for information—should be triggered to obtain it, and then an assessment can be made within a specified timeframe.

These are practical recommendations that might address some of the concerns about languishing on the list. So just because you don't have enough information, the chemical doesn't go into a limbo of no information. It triggers a request

[*Traduction*]

chimiques de qualité de l'eau. Pour résoudre ces problèmes, les Américains vont devoir procéder à un remaniement des règlements, les lois américaines étant à cet égard très explicitement formelles car, à partir d'un certain niveau de dépassement, la loi exige et précise l'intervention à faire.

Toutes les constatations et conclusions du Great Waters report de la EPA s'appliquent au Canada, les Grands Lacs étant une ressource commune et la pollution un problème transfrontalier. Conformément à l'obligation partagée d'empêcher que ne se dégradent davantage les Grands Lacs et de protéger l'écosystème et la santé de ceux qui en dépendent, la LCPE devrait inclure une disposition parallèle à celle de l'article 112(m) de la Clean Air Act.

Il y a encore d'autres obligations internationales, comme celles qui découlent d'ententes internationales conclues à la Conférence de Rio. C'est ainsi que sera vraisemblablement signé un protocole international sur les sources diffuses de pollution marine qui, là encore, relève de la compétence du gouvernement fédéral et pour laquelle nous pourrions utiliser la Partie V de la LCPE.

Le Parlement, en adoptant la LCPE—loi de contrôle des produits chimiques—a reconnu, en matière de statutaire, la nécessité de mesures réglementaires ayant force exécutoire pour les substances toxiques qui ont des effets sur la santé et sur l'environnement. Mais ce qui s'est passé dans la réalité, c'est qu'au cours des années, ce contrôle a été très relâché. Je ne soutiendrais pas pour autant que les mesures non réglementaires soient erronées ou nocives, mais que si ce sont elles auxquelles on a recours, il faut prévoir un dispositif permettant de garantir la protection de la santé et de l'environnement, et le contrôle effectif des substances.

Si ces mesures non réglementaires doivent être utilisées, nous recommandons que la mesure non contraignante soit spécifiée et documentée, de même que les objectifs, et que des mesures obligatoires soient imposées si les objectifs ne sont pas atteints. Avec un programme non contraignant, il peut s'avérer nécessaire, dans certains cas et après un certain temps, d'introduire des règlements pour codifier les résultats obtenus, afin de réprimer les décharges sauvages qui se produisent au mépris de la loi. Ceci contribuerait sans doute à répondre aux nombreuses préoccupations relatives aux mesures non réglementaires. Si vous les utilisez, documentez-les, précisez comment vous allez les évaluer et prévoyez, le cas échéant, les mesures obligatoires.

Il a beaucoup été question du processus d'évaluation de la liste des substances à priorité différée. L'une des recommandations que nous appuyons consisterait à imposer le fardeau de la preuve au fabricant ou au pollueur. Mais s'il incombe au secteur industriel de fournir l'information et de procéder aux évaluations, nous recommandons que soient précisées les données minimales qui doivent être fournies. À défaut de quoi, l'article 18 ou l'article 16—demande d'information—devrait être invoqué pour les obtenir et une évaluation pourrait être ensuite faite dans un délai spécifié.

Ce sont là des recommandations pratiques susceptibles d'empêcher que les choses ne traînent en longueur. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas suffisamment d'information que le produit chimique entre dans une zone d'ombre, où

[*Text*]

for information. If there is a finding of CEPA toxicity—we have been going through this list of 44, but I can't remember how many are declared toxic—there shouldn't be a limbo land for those on the toxic substances list. There should be a statutory requirement to act. That one simple thing could be added to CEPA to address concerns about languishing on the list.

With respect to the assessment process and the requirement for controls following on the heels of an assessment, we believe that certain substances should be automatically controlled. We should not need a complex risk assessment process to proceed with loading reductions or elimination programs for cumulative substances, substances that have specific health effects such as endocrinol reproductive system disruption. Criteria would have to be set through regulation, but let's make that clear in the law.

This review provides a good opportunity to ensure that CEPA has the appropriate mechanisms to carry out Canada's obligations under international conventions such as the biodiversity convention, for example. Although environment is already quite broadly defined in the act, we think adding language to the definition regarding the diversity of life on earth, including genetic diversity, species diversity and ecosystem diversity, might be helpful in terms of looking at potential harm rather than just human health or a specific species. We should look at the genetic and ecosystem level as well.

Since my presntation date was moved up—I was supposed to present on October 26—I don't have my full brief, but I want to provide a summary of the recommendations for you. I can certainly answer questions. If you have any other questions, I can return or be contacted directly. Thank you for this opportunity.

The Chairman: Thank you.

M. Sauvageau: C'est votre organisation qui nous avait envoyé une belle revue avec des images il y a quelques mois, dès le début.

[*Translation*]

l'information est absente, mais vous déclenchez ainsi une demande d'information. S'il y a constatation de toxicité aux termes de la LCPE—nous avons passé en revue la liste des 44 substances, mais je ne me souviens pas combien d'entre elles sont déclarées toxiques—il ne devrait pas y avoir un vide pour celles qui figurent sur la liste des substances toxiques, mais un ordre d'action contenu dans la loi. Avec une disposition aussi simple ajoutée à la LCPE, on évitera que les choses ne traînent en longueur.

Quant au processus d'évaluation et à la demande de contrôle consécutive à cette dernière, nous pensons que certaines substances devraient être automatiquement contrôlées. On ne devrait pas avoir besoin d'un processus complexe d'évaluation du risque pour réduire les charges ou entamer des programmes d'élimination quand il s'agit de substances cumulatives qui ont des effets spécifiques sur la santé, par exemple la perturbation du système endocrinien de reproduction. Les critères devraient être établis par règlement, mais la loi devrait le préciser sans ambiguïté.

Cette révision donne l'occasion idéale de veiller à ce que la LCPE contienne des dispositifs appropriés pour permettre au Canada de s'acquitter de ses obligations aux termes des conventions internationales telle que la Convention sur la biodiversité. Bien que l'environnement soit amplement défini dans la loi, nous pensons qu'il conviendrait de préciser la définition de la diversité de la vie sur terre, y compris la diversité génétique, la diversité des espèces et celle de l'écosystème, afin d'examiner les dégâts potentiels plutôt que simplement ceux qui portent sur la santé de l'être humain ou sur une autre espèce donnée. Nous ne devrions pas perdre de vue l'écosystème et la génétique.

J'étais censée comparaître le 26 octobre, mais la date a été avancée et mon mémoire n'est pas complet. Je voudrais toutefois vous présenter un résumé de nos recommandations et je suis certainement en mesure de répondre à vos questions. Si vous en avez d'autres, je pourrais toujours revenir ou être contactée directement. Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci beaucoup.

Mr. Sauvageau: A couple of months ago, at the onset of our review, your organization sent us a beautifully illustrated magazine.

• 1645

Faites–vous un rapport ou un programme avec des photos d'animaux, un texte et tout cela? Il me semble que c'est le Fonds mondial pour la nature qui avait envoyé cela aux bureaux de députés. Est–ce que je me trompe d'organisation? Faites–vous cela?

Chaque fois que je reçois de la documentation de ce genre, je vérifie si c'est du papier recyclé.

Mme Langer: Oui, c'est nous. C'est le Fonds mondial pour la nature. Il y a eu une publication sur les pesticides et les animaux sauvages.

M. Sauvageau: Ma question porte sur votre première recommandation que je trouve un peu grosse. Vous parlez bel et bien de prohibition de la pollution. Quelle définition pourrait–on donner à la pollution dans ce sens–là?

Do you put out a report or a booklet with animal photos, a text and all that? It seems to me that the World Wildlife Fund sent out a booklet to all of the MP's offices. Have I got the wrong organization? Do you put out such a booklet?

Every time I receive documents of this type, I check to see whether or not recycled paper was used.

Ms Langer: Yes, that's us, the World Wildlife Fund. We put out a publication on pesticides and animals in the wild.

Mr. Sauvageau: My question concerns your first recommendation that I find somewhat vague. You talk about banning pollution. How are we to define pollution in this context?

[*Texte*]

Ms Langer: The recommendation has to do with pollution. It is already broadly defined within CEPA that a substance can mean a mixture, which can include a particular industrial effluent if it is so defined. We are suggesting pollution is something that should not be allowed indiscriminately. We shouldn't have to wait until it goes onto the priority substances list, through an evaluation and onto the toxic substances list, to control it.

If there is a discharge there should be the ability to control it, set limits and, if there is accidental pollution, take remedies. This is included in practically every piece of legislation that deals with environmental protection in the provinces and in the United States. It should be a component of the Environmental Protection Act.

We should have two modes of controlling toxic substances. One would be the priority route, where we would take 100 chemicals to assess, prioritize and regulate. But that wouldn't cover all the substances in Canada, so we would also need a catch–all for other pollution to address pollution from industries or municipalities and deal with it as pollution and not as a toxic substance.

M. Sauvageau: Vous savez qu'avant de prohiber la pollution, il faudrait s'entendre sur une définition assez descriptive. Qu'est–ce qu'un produit polluant? Est–ce un produit toxique ou un produit dangereux? Encore là, qu'est–ce qu'un produit dangereux? On a déjà de la difficulté à définir les matières dangereuses et ainsi de suite. Donc, je pense que ce serait un peu gros.

Est–ce qu'on prohiberait la pollution seulement au Canada ou partout dans le monde?

Ms Langer: From World Wildlife Fund's perspective, we wish to protect biodiversity at the genetic level, the species level, and the ecosystem level. If we are degrading biodiversity, then harm is occurring. Obviously, you have to pick some priorities and you want to be able to be effective, so you have to pick environmental factors that are your objective to protect. It's not just because it is bio–accumulating; it's because it bio–accumulates and does harm to the wildlife or to health.

Those are the objectives we need to put into the legislation. We need to be able to control sources of pollution to stop that.

M. Sauvageau: Dans la loi du Canada ou partout dans le monde?

Ms Langer: One works within the jurisdiction one has. Obviously, if an international agreement has decided something is a priority problem internationally, then we should be participating. If it's something that is a problem in Canada, then we should take the appropriate action without international —

[*Traduction*]

Mme Langer: Cette recommandation porte sur la pollution. Selon une définition élargie qu'on trouve dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, une substance peut comprendre un mélange, ce qui peut inclure un effluent s'il est défini comme tel. Nous disons qu'il ne faut pas permettre à quelqu'un de polluer à tort et à travers. Il ne faut pas attendre qu'une substance soit ajoutée à la liste des substances d'intérêt prioritaire et, suite à une évaluation, ajoutée à la liste des substances toxiques, avant de chercher à la contrôler.

Si on laisse échapper ces substances, il faut pouvoir les contrôler, établir des normes, et, en cas de déversement non prévu, il faut pouvoir prendre des mesures correctives. De telles mesures sont prévues dans presque chaque loi portant sur la protection de l'environnement, qu'il s'agisse des provinces ou des États américains. Cette mesure doit également faire partie de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Il faut se doter de deux modalités de contrôle des substances toxiques. La première serait celle de la voie prioritaire, ce qui nous permettrait d'évaluer une centaine de produits chimiques, en établir la priorité et énoncer les règlements qui s'imposent. Cependant, un tel processus ne nous permet pas de composer avec toutes les substances que l'on trouve au Canada, et alors il faut prévoir un mécanisme fourre–tout visant les autres types de pollution, pour qu'on puisse se pencher sur la question de la pollution émanant des industries ou des municipalités, un mécanisme qui nous permette de qualifier ces émanations de pollution et non pas de substances toxiques.

Mr. Sauvageau: Before banning pollution, we must first agree upon a fairly descriptive definition. What is a pollutant? What is a toxic product or a dangerous product? And what is a dangerous product? We already have enough difficulty defining dangerous goods, and so on and so forth. I therefore think that this would be too vague.

Would you ban pollution only in Canada or everywhere in the world?

Mme Langer: Le Fonds mondial de la nature veut protéger la biodiversité au niveau génétique, au niveau des espèces et au niveau de l'écosystème. Si nous sommes en train de nuire à la biodiversité, cela veut dire que nous sommes en train d'infliger des dommages. Évidemment, il faut établir des priorités et être efficace. Pour ce faire, il faut cibler les facteurs environnementaux que l'on veut protéger. Le mal ne se trouve pas dans le fait que ces substances s'accumulent, mais plutôt dans le fait que cette accumulation nuit à la nature et à la santé.

Voici les objectifs qui doivent être ajoutés à la Loi. Pour mettre fin à la pollution, il va falloir contrôler les sources de cette pollution.

Mr. Sauvageau: In Canadian legislation or everywhere in the world?

Mme Langer: On travaille dans les limites de sa propre juridiction. Évidemment, si une entente internationale établit qu'il existe un problème mondial auquel il faut accorder une importance particulière, le Canada doit faire sa part. Si c'est un problème qui existe au Canada, il va falloir prendre des mesures appropriées sans avoir recours à une entente internationale —

[*Text*] [*Translation*]

• 1650

M. Sauvageau: D'accord.

Maintenant, les confrères et consoeurs de l'autre grand parti, n'est–ce pas?, se plaisent à dire qu'il n'y a pas de frontières à la pollution et à l'environnement par le fait même. Nous savons qu'il n'y a pas de problèmes environnementaux spécifiques aux frontières du Canada, voire aux frontières du Québec ou de l'Ontario.

Si on arrivait à prohiber la pollution au Canada, par exemple dans une province—peu importe!—, ça aurait les résultats que ça aurait, voyez–vous? Ainsi, Los Angelès d'ici l'an 2000 veut interdire les moteurs à essence. Mais à Mexico on n'interdit pas les moteurs à essence, et dans la ville voisine non plus. Si à Los Angelès on le fait pour la qualité de l'air sans élever de murailles jusqu'à l'infini, ils vont subir quand même les problèmes des autres.

Prohiber la pollution au Canada, ça pourrait avoir peut–être des résultats positifs, mais ce n'est peut–être pas une solution envisageable à court terme. Qu'est–ce que vous en pensez?

Ms Langer: At the risk of repeating myself, I think you take the action you can within the scientific information and technological capability we have; I think we have a lot of both. It really translates into what we want to do. If we're trying to solve the world's problems, then I don't think we're going to do it. However, we may make a very big dent in some of the problems we approach.

It doesn't ever stop. I'm not sure we're really going to solve all the problems, certainly not within a 10–or even 20–year period. However, if we don't take the ability we have and go as far as we can, then we're condemning ourselves and other generations to a much lower quality of life and even the disappearance of some life forms as we're seeing already.

Mr. Adams: Thank you, Ms Langer. I'm sorry you weren't fully prepared for the presentation. I'd like to be there when you are prepared. I think it was a remarkable mixture of overview and specific points. I really appreciate it.

To follow up my colleague's remarks exactly, as well as your own, we have to do what we can do. In your opinion, is the federal Government of Canada under the Constitution able to come up with legislation of this type that will not be a big disappointment? Do we actually have the power?

Ms Langer: Unfortunately, I'm not the constitutional expert. Barbara Rutherford actually prepared some of the papers specifically on the Constitution for CIELAP, which presented before. Barbara worked at the World Wildlife Fund as well. Perhaps she can address the Constitution.

The Chairman: If you would be so kind, would you introduce yourself, before you speak, with your title and organization?

Mr. Sauvageau: Very well.

Now, it so happens that my colleagues from the other big party like to say that pollution and, consequently, the environment, know no borders, isn't that right? We know that there are no environmental problems that are specific to the Canadian border, or, for that matter, specific to the Quebec or Ontario borders.

If we managed to ban pollution in Canada, let's say in any one of the provinces, it doesn't really matter which one, do you see what kind of results we would get? Los Angeles wants to ban gas–fueled engines by the end of the year 2000. However, Mexico City does not ban these engines, nor does the city next to it. If Los Angeles takes these measures to improve air quality but does not surround itself with walls that reach up to the heavens, the citizens will still suffer from the same problems as everyone else.

Banning pollution in Canada may yield some positive results, but perhaps it is not a solution that we can foresee in the short–term. What do you think about that?

Mme Langer: Je risque de me répéter, mais je crois qu'il faut agir en se fondant sur les données scientifiques ainsi que sur les capacités techniques à notre disposition. Je crois que nous en avons en abondance. Au fond, cela revient à décider de ce que l'on veut faire. Si on essaie de régler les problèmes du monde entier, on n'y arriverait jamais, d'après moi. Cependant, on pourrait réaliser de grands progrès dans la résolution de certains problèmes.

Ça n'arrête jamais. Je ne suis pas certaine que nous allons vraiment régler tous les problèmes, et je peux vous dire qu'on ne pourrait jamais le faire d'ici 10 ou même 20 ans. Cependant, si on ne profite pas des capacités à notre disposition pour faire tout ce qu'on peut, alors, je crois que nous nous condamnons ainsi que les générations suivantes à une qualité de vie qui est nettement inférieure, et que nous allons continuer à provoquer l'extinction de plusieurs formes de vie.

M. Adams: Merci, madame Langer. Je suis désolé que vous n'ayez pas eu le temps nécessaire pour préparer pleinement votre exposé. J'aimerais pouvoir assister à votre exposé lorsque vous serez prête. Vous avez quand même réussi à nous donner un excellent aperçu global ainsi qu'à faire des observations très précises. J'ai bien aimé votre travail.

J'aimerais revenir à certaines observations exprimées par mon collègue et par vous–même sur la nécessité de faire tout ce qu'on peut. À votre avis, le gouvernement fédéral du Canada, en vertu de la Constitution, peut–il créer une loi de ce genre qui ne décevra pas? Avons–nous vraiment le pouvoir d'agir ainsi?

Mme Langer: Malheureusement, je ne suis pas une spécialiste de la Constitution. M^me^ Barbara Rutherford a préparé, au nom de l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, certains documents qui traitaient particulièrement de la Constitution. Cet Institut a déjà comparu devant ce comité. Barbara a également travaillé pour le compte du Fonds mondial de la nature. Elle pourrait peut–être vous parler de la Constitution.

Le président: Auriez–vous l'obligeance de vous présenter d'abord et de décliner vos titre et qualité ainsi que le nom de votre organisme?

[*Texte*]

Ms Barbara Rutherford (Toxics Coordinator, World Wildlife Fund): My name is Barbara Rutherford. I am a public interest environmental lawyer by profession. Currently, I hold the title of toxics coordinator for WWF International.

It gets a bit confusing as to why I did the work I did. I have my own personal capacity with the Canadian Institute for Environmental Law and Policy. They have been before you, so I'm not going to take up Julia's time by speaking.

However, the answer is yes. It's a very simple answer. I think it takes political will more than changes in the grand document that defined our country. I refer you to CIELAP's brief. There is an appendix with the constitutional jurisdiction discussed at length there.

Mr. Adams: So we don't have to invoke all those moral obligations under the international treaties we made, such as the international air pollution obligations we have, and so on. Those are supportive arguments, but in fact if we have the political will we should, in your opinion, technically just do it and, for example, set attractive national standards that we can, if we have the will and the resources, enforce.

• 1655

Ms Rutherford: That's my opinion, and I think there are several other constitutional experts in the country who would say yes to that as well. Remember that the international obligations do not give the federal government such power. Just because they sign something in the international arena doesn't mean they have the jurisdiction, but they do clearly have jurisdiction over air pollution, over the marine environment and bodies of water like the Great Lakes. So there is enough there.

Mr. Adams: I think it's very interesting—

M. Sauvageau: Je m'excuse. Madame, vous êtes experte dans le domaine de la Constitution. C'est donc à vous que je vais poser ma question.

Je me permets, avec tout le respect que j'ai pour vous, de vous dire que je ne suis pas d'accord avec vous. Je vous demanderais de me dire à quel endroit, dans la Constitution de 1867 ou dans la Constitution de 1982, il est question d'environnement. Il n'en est aucunement question. D'ailleurs, on a commandé un travail de recherche à la Bibliothèque du Parlement sur les compétences fédérales et provinciales en matière d'environnement. La Bibliothèque a conclu qu'aucune espèce de compétence n'était délimitée clairement au niveau constitutionnel. En 1867, ce n'était pas un problème, et on n'en a pas tenu compte lors du rapatriement de 1982. Dans ce cas, sur quoi vous basez-vous pour nous dire que le gouvernement canadien peut s'accaparer toutes les compétences dans ce domaine et en enlever quelques-unes aux provinces?

[*Traduction*]

Mme Barbara Rutherford (coordonnatrice, Produits toxiques, Fonds mondial de la nature): Je m'appelle Barbara Rutherford. Je suis avocate et je défends les intérêts publics en matière de droit environnemental. À l'heure actuelle, je suis coordonnatrice des produits toxiques du Fonds mondial de la nature, section internationale.

La raison pour laquelle j'ai fait ce travail peut porter à confusion. Je travaille pour le compte de l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement. Puisque cet Institut a déjà comparu devant vous, je ne tiens pas à prendre la parole et, de ce fait, à gruger sur le temps accordé à Julia.

Cependant, la réponse c'est oui. C'est une réponse très simple. Je crois que la volonté politique est plus importante que toute modification apportée au document qui définit notre pays. Il faut lire le mémoire soumis par l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement. On y discute longuement des compétences constitutionnelles dans l'annexe.

M. Adams: Alors il n'est pas nécessaire d'invoquer toutes les obligations morales en vertu de toutes les ententes internationales que nous avons conclues, notamment en matière de pollution atmosphérique, par exemple. Ce sont des arguments à l'appui, mais si nous avons la volonté politique nous devrions, à votre avis, tout simplement aller de l'avant et, par exemple, établir des normes nationales intéressantes qu'on pourrait mettre en application, pourvu que nous ayons et la volonté et les ressources.

Mme Rutherford: C'est mon opinion, et je crois qu'il y aura plusieurs spécialistes en matière constitutionnelle dans ce pays qui seront de mon avis. Il ne faut pas oublier que ces obligations internationales ne donnent pas de tels pouvoirs au gouvernement fédéral. Le fait que le gouvernement fédéral signe une entente internationale ne veut pas dire qu'il est doté des compétences correspondantes. Néanmoins, il est évident que le gouvernement fédéral a le pouvoir de régler les questions portant sur la pollution atmosphérique, sur les milieux aquatiques et sur les plans d'eau comme les Grands Lacs. Alors la matière ne manque pas.

M. Adams: Je crois qu'il est intéressant de. . .

Mr. Sauvageau: Pardon me. Mrs. Rutherford, you are a constitutional expert. I would therefore like to put my question to you.

With all due respect, may I say that I do not agree with you. I would like you to tell me where, in the Constitution of 1867 or in the Constitution of 1982, mention is made of the environment. They do not refer to it at all. Moreover, we requested the Library of Parliament to do some research into federal and provincial jurisdiction over environmental issues. The Library concluded that this jurisdiction was not clearly defined in the Constitution. In 1867, this was not an issue, and it was not even given any consideration when the Constitution was repatriated in 1982. What are you basing yourself on when you say that the Canadian government can grab all of the authority in this field and take away some of the provincial power?

[*Text*]

Deuxièmement, si le développement durable est basé sur la durabilité des ressources naturelles et que les ressources naturelles sont de compétence provinciale selon l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, comment pouvez–vous nous dire que le gouvernement fédéral peut avoir juridiction en matière d'environnement et de développement durable?

Je vous remercie.

Ms Rutherford: With all due respect, this is not the time to get into a very lengthy discussion, because Ms Langer is here to talk to you about toxics and she is giving a presentation. As I said, CIELAP has already put forward a brief.

My short answer to a very complicated question is yes, in fact the environment was considered in 1867, but certain aspects—river pollution, harbour pollution, that sort of thing. There was some element. Environment is not put in one discrete area, and there have been court cases and high justices who have said you can't do that because that wipes out the division of powers.

But I mentioned peace, order and good government and I mentioned the criminal law power with respect to health in particular. That's really all I would like to say.

Mr. Adams: Mr. Chairman, I am sorry, I didn't. . .

M. Sauvageau: La santé, l'éducation et les ressources naturelles sont de compétence provinciale. Il faut discuter sur une même base.

Ms Rutherford: The real answer is that it is shared jurisdiction. I am not suggesting there should be some big user pay. . . I am saying they can be used in a more creative fashion. It is really a debate for some other—

M. Sauvageau: En 1867, on avait aussi le pouvoir d'émettre des permis pour les chiens.

Mr. Adams: Mr. Chair, I didn't intend to create this complication. May I complete my question?

The Chairman: Yes.

Mr. Adams: I was proceeding on moral grounds rather than technical or legal grounds. I think it's very good. I was actually intending to do it. I would just like to say thank you both for doing that.

I do in fact like the international argument, even though morally it's only a moral argument, setting aside all of this. We brag about being the second largest country in the world and it seems to me it doesn't mean that much, except in this sort of thing. Here we have this very large piece of the global system. We don't have it; we occupy it. It seems to me it does give us a moral obligation, which is to the global system. Therefore, we, the federal government, which has this jurisdiction, should move as far as we possibly can in these areas.

[*Translation*]

Secondly, if sustainable development is based on the sustainability of natural resources, which come under provincial jurisdiction according to section 92 of the British North America Act, how can you tell us that the federal government has jurisdiction over the environment and sustainable development?

Thank you.

Mme Rutherford: Avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas le moment de se lancer dans une longue discussion sur cette question, parce que M^me^ Langer est ici pour parler des produits toxiques; elle est en train de vous faire son exposé. Comme je vous l'ai dit, l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement a déjà présenté un mémoire à ce sujet.

Pour répondre très brièvement à une question très compliquée, je dirai oui, on a tenu compte de l'environnement en 1867, par exemple, on a parlé de la pollution des cours d'eau, de la pollution des ports, de ce genre de choses. Alors, c'était cela l'environnement. Il faut dire que l'environnement ne se limite pas à un domaine bien précis. En fait, les tribunaux et les juges en chef ont dit qu'on ne pourrait pas procéder de cette façon, parce que, en ce faisant, on élimine la division des pouvoirs.

Mais je vous ai parlé de paix, d'ordre et de bon gouvernement et je vous ai également parlé de droit criminel en ce qui concerne la santé. C'est vraiment tout ce que j'aimerais dire là–dessus.

M. Adams: Monsieur le président, je suis désolé, je n'ai pas voulu. . .

Mr. Sauvageau: Health, education and natural resources are all under provincial jurisdiction. We have to agree on some common grounds in order to discuss this.

Mme Rutherford: En fait, il s'agit de compétences partagées. Je ne vous suggère pas qu'il faut mettre sur pied un système en vertu duquel les plus grands utilisateurs doivent payer je vous dis qu'on peut faire preuve de beaucoup plus de créativité. Mais je crois qu'il n'est pas utile de discuter ici. . .

Mr. Sauvageau: In 1867, we also had the authority to issue dog licences.

M. Adams: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de compliquer les choses. Est–ce que je peux poser ma question?

Le président: Oui.

M. Adams: Ma question portait sur l'élément moral plutôt que sur les éléments techniques ou juridiques. Je crois que c'est très bien. J'avais vraiment l'intention de le faire. Et j'aimerais vous remercier tous deux de l'avoir fait pour moi.

Je dois avouer que j'aime bien l'argument international, même s'il s'agit simplement d'un argument moral qui ne tient pas compte des autres facteurs. Nous nous vantons du fait d'être le deuxième pays du monde en superficie et il me semble que cela ne veut pas dire grand chose, sauf à ce niveau là. Nous sommes donc les intendants d'un grand morceau de ce système mondial. Au fait, nous ne le possédons pas, ce territoire; nous l'occupons. Il me semble que ce territoire nous impose une obligation morale face à ce système mondial. Il importe que le fédéral, qui est doté de ces pouvoirs, devrait faire autant que possible dans ces domaines.

[*Texte*]

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Lincoln: Ms Rutherford, I don't want to get into a constitutional argument; I just want to pick your brains, because the paper you wrote with Karen Clark touches all these issues of pollution prohibition.

• 1700

I'm really interested in the concept of pollution prohibition with reverse onus and also a definition of toxics, because it's one whole. I'm wondering how far we can go. I love your recommendations, to see how practical it is from the standpoint of legislation.

If we are to prohibit pollution, from what I understand of the court cases that you cited in your brief—Manitoba and then the Fisheries Act—it has to be connected with a particular direction or species. There has to be some connection shown between the prohibition and the impact. If that is so, how could we define in a practical way, for CEPA, some prohibition that would stand the test of courts? It's bound to be challenged. How could we tie it into a definition of toxic substances that would also stand the test of courts?

Could you give me your feeling as to the third element, which is reverse onus? I know you said there must be some limitations. Again, if we had a reverse onus without any criteria, the thing would probably get blown out of court. How do we tie it in? How do we circomvent it in such a way that all these things put together can be practically legislated without all the dinosaurs rearing their heads and making it impossible for us to do it?

I know it's a very long and complicated question to ask you, but considering that both of you are here...

Ms Langer: We could take a lot of guidance from some of the existing statutes that have a general prohibition against pollution: no person shall discharge quantities and concentrations that can harm... You can talk about what it will harm. My suggestion also in definitions would be to add the aspect of biodiversity, which includes the genetic species and ecosystem diversity: harm to those fundamental aspects of life on earth...

We would also have to have some limit in terms of what is the standard of proof. I think right now we go way overboard in terms of requiring absolute proof, cause effect, source receptor evidence. You only get that with the most well–studied single chemicals in laboratory situations. So you have to allow for field data, wildlife toxicology evidence, genetic marking, variance information about community simplification or shift. It is very complicated and it's tied in, but the general prohibition aspect

[*Traduction*]

Merci, monsieur le président.

M. Lincoln: Madame Rutherford, je ne veux pas m'embarquer dans un débat constitutionnel; j'ai besoin de vos lumières, parce que le document que vous avez rédigé avec l'aide de Karen Clark aborde ces questions de prohibition de la pollution.

Je m'intéresse beaucoup au concept de l'interdiction de polluer qui s'accompagnerait d'un renversement du fardeau de la preuve, et également à une définition de ce qu'on entend par éléments toxiques, car après tout, ces deux choses sont indissociables. Je me demande s'il y a des limites à ce qu'on peut faire. J'aime bien vos recommandations, soit de voir dans quelle mesure cela est pratique, compte tenu des termes de la loi.

Si nous songeons à interdire la pollution, si j'ai bien compris les causes judiciaires que vous avez citées dans votre mémoire—l'affaire du Manitoba et l'affaire sur les pêches—la pollution doit être liée à une orientation ou à une espèce particulière. Il faut démontrer l'existence d'un lien entre l'interdiction et l'incidence. Si c'est le cas, comment pourrions–nous définir de façon pratique, compte tenu de la LCPE, une interdiction qui serait maintenue par les tribunaux s'il y avait contestation? Il y aura contestation, c'est évident. Comment pourrions–nous établir une définition de ce qu'on entend par produits toxiques qui ne pourrait être contestée?

Pouvez–vous me dire ce que vous pensez du troisième élément, le renversement du fardeau de la preuve? Je sais que vous avez dit qu'il devrait y avoir certaines limites. Encore une fois, s'il y avait renversement du fardeau de la preuve sans critères quelconques, les tribunaux rejetteraient probablement la proposition sans hésitation. Alors comment établir un lien entre ces éléments? Comment procéder pour s'assurer que tous ces facteurs et toutes ces propositions peuvent être inclus dans une mesure législative sans que tous les dinosaures s'y opposent et nous rendent la tâche impossible?

Je sais que c'est une question très longue et complexe, mais puisque vous êtes ici toutes les deux...

Mme Langer: Nous pourrions nous inspirer dans une large mesure des lois actuelles qui comportent une disposition d'interdiction générale à l'égard de la pollution: personne ne devra émettre des quantités et des concentrations qui peuvent nuire... Vous pouvez préciser à quoi ces produits nuiraient. Je propose également que dans les définitions on inclut des commentaires sur la biodiversité, qui comporte les espèces génétiques et la diversité de l'écosystème: nuire aux aspects fondamentaux de la vie sur terre...

Il faudrait également établir des paramètres à l'égard de la norme de la preuve. Je crois qu'on va beaucoup trop loin en ce moment quand on demande une preuve absolue, une démonstration du lien de cause à effet, des données sur les sources et les récepteurs. Ces données et ces statistiques ne sont obtenues que lorsqu'on étudie en laboratoire un seul produit chimique et ce pendant assez longtemps. Il faut donc accepter les données de terrain, les données toxicologiques sur la faune,

[*Text*]

would not necessarily be difficult to draft. I think it's the definitions of what you're trying to protect and from what that is the real issue. That's where you get into the definition of "toxic" and "environment".

Mr. Lincoln: You touched on these things in your brief. Are you going to be sending it to us?

Ms Langer: I will send it within the next week or so. I had intended to do this for the 26th, which is when I was originally scheduled.

I don't get into drafting the language. That's why I'm suggesting that perhaps there be a special session to deal with the definition of toxic, because that underlies all of the action within CEPA and if you can get that right to the satisfaction of the players then I think a lot of action flows from there.

Ms Rutherford: I agree with everything Julia has just said in that this is a very complex question and this committee might benefit from knowing what's being done around the world. For example, in the North Sea Agreement there is a phase–out of nonyl phenols, which have been shown to be perhaps an endocrine disrupter chemical.

Tomorrow night, if you are at loose ends and have nothing better to do, you should watch CBC's *Witness* at 9 p.m. There's an excellent show on toxic chemicals and their effect on reproductive systems of animals.

• 1705

There are specific jurisdictions that are taking specific steps to phase out certain classes of chemicals. It would be well worth it for this or another committee to be constituted to look at those examples instead of stabbing in the dark with a very complex question.

Mrs. Kraft Sloan: I was wondering, in general, what the WWF's stand was on biotechnology.

Ms Langer: I don't believe there's a specific policy on biotechnology, except to say that we have programs that are aimed at—this is in the agricultural context—pesticide reduction. We're looking for quite dramatic reductions in pesticides in agriculture and in other sectors.

I just put out a discussion paper on this, which I'm hoping to speak on for the Standing Committee on Agriculture and Agri–food. One of the things we do say is that there are certain ways to start reducing the risk from and reliance on pesticides. Biotechnology is not necessarily one of those ways, because it perpetuates a reliance on technology and, in some cases, on pesticides. We're sort of precluding that as an option by our definition of pesticide reduction.

[*Translation*]

les marqueurs génétiques, les données sur les variances à l'égard de la simplification ou du changement des populations. C'est très complexe et toutes ces choses sont liées les unes aux autres, mais une disposition sur l'interdiction générale de polluer ne serait pas nécessairement difficile à rédiger. Je crois que l'aspect important c'est la définition de ce que vous essayez de protéger, et de ce dont vous essayez de protéger les précédents. Et c'est là que l'on passe à la définition de «toxique» et d'«environnement».

M. Lincoln: Vous avez abordé ces choses dans votre mémoire. Nous le ferez–vous parvenir?

Mme Langer: Nous vous l'enverrons dans une semaine environ. J'avais l'intention de le préparer pour le 26, parce qu'on m'avait invitée à comparaître à cette date.

Je n'avance pas d'ébauche de règlement ou de loi dans mon mémoire. C'est pourquoi je propose que l'on organise une réunion spéciale pour se pencher sur la définition du terme «toxique», parce que cela sous–tend toutes les mesures autorisées par la LCPE; si vous pouvez arriver à des définitions qui pourraient satisfaire tous les intervenants, les choses seraient déjà beaucoup plus faciles.

Mme Rutherford: Je suis d'accord avec tout ce que Julia vient de dire; il s'agit en effet d'une question fort complexe et il serait peut–être à l'avantage du comité de savoir ce qu'on fait dans d'autres pays. Par exemple, dans l'Accord sur la mer du Nord, il y a une disposition sur l'élimination progressive des phénols, qui sont susceptibles de nuire au système endocrinien.

Demain soir, si vous n'avez rien d'autre à faire, vous pourriez regarder l'émission *Witness* au réseau CBC à 21 heures. C'est une excellente émission sur les produits chimiques toxiques et sur leur effet sur le système de reproduction des animaux.

Il y a des compétences particulières qui ont pris des mesures bien précises pour assurer l'élimination progressive de certaines catégories de produits chimiques. Il serait très bon que votre comité ou un autre comité soit chargé d'étudier ces exemples plutôt que de simplement procéder à l'aveuglette dans son étude d'une question aussi complexe.

Mme Kraft Sloan: Je me demandais quelle est la politique générale du Fonds mondial de la nature à l'égard de la biotechnologie.

Mme Langer: Je ne crois pas qu'il y ait une politique particulière à l'égard de la biotechnologie; nous avons des programmes qui visent—et je pense au domaine agricole—la réduction des pesticides. Nous espérons qu'il y aura des réductions dramatiques de l'utilisation des pesticides dans le domaine agricole et dans d'autres secteurs.

Je viens de préparer un document là–dessus, un document que j'espère pouvoir présenter au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nous soutenons qu'il y a des moyens de commencer à réduire les dangers que présentent les pesticides et notre dépendance à l'égard de ces produits. La biotechnologie n'est pas nécessairement un de ces moyens, parce qu'après tout, elle perpétue une dépendance à l'égard de la technologie et, sur certains plans, des pesticides. En fait nous excluons en quelque sorte la biotechnologie comme méthode pour la réduction des pesticides.

[*Texte*]

The Chairman: I have three brief points.

The first point is for those of you who are interested in the environment and the Constitution. I know there are many. You may want to refer to a study done in the last Parliament by this committee and a report that was produced, roughly, in March 1993 under that same title "Environment and the Constitution". You will find there a number of interesting questions and answers along the lines raised here this afternoon. They were dealt with in a more complete fashion.

The second point has to do with the fact that we are back here at 7 p.m. in this room. We have a round table discussion.

The third point is that at 8:15 a.m. tomorrow we will have a presentation by the researchers on enforcement. So, contrary to the printed program, which says 8:30 a.m., we will meet here at 8:15 a.m. to listen to our researchers and absorb more wisdom.

With that, *bon appétit*. To the two of you, many thanks for your input.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: J'aimerais faire trois commentaires.

D'abord, pour ceux d'entre vous qui s'intéressent à l'environnement et à la Constitution, je sais que vous êtes assez nombreux, il serait peut-être utile d'étudier un document préparé lors de la dernière législature par notre comité; il s'agit d'un rapport qui a été préparé je crois en mars 1993 sur l'Environnement et la Constitution. Vous y trouverez nombre de questions et de réponses intéressantes qui touchent un peu à celles qui ont été posées ici cet après-midi. Elles y sont étudiées en plus de détails dans ce document.

Deuxièmement, nous reviendrons dans cette salle à 19 heures. Nous aurons à ce moment-là une table ronde.

Troisièmement, à 8h15 demain matin nous entendrons un exposé des documentalistes sur l'application des règlements. Ainsi, même si le programme qu'on vous a remis indique que la réunion commence à 8h30, nous nous rencontrerons à 8h15 pour entendre nos documentalistes et pour en apprendre plus long sur la question.

Cela dit, bon appétit. Merci encore une fois à nos témoins.

La séance est levée.

From CEPAWARE Inc.:

Mark T. Goldberg, Principal.

From Energy Probe Foundation:

Norman Rubin, Director, Nuclear Research & Sr Policy Analyst.

From the Ontario Federation of Labour:

Duncan McDonald, Programs Coordinator.

From the World Wildlife Fund:

Julia Langer, Manager of Wildlife Toxicology Program;

Barbara Rutherford, Toxics Coordinator.

De «CEPAWARE Inc.»:

Mark T. Goldberg, directeur principal.

De la Fondation enquête énergique:

Norman Rubin, directeur, recherche nucléaire & analyste sénior des politiques.

De la Fédération ontarienne du travail:

Duncan McDonald, coordonnateur.

Du Fonds mondial pour la nature:

Julia Langer, gérante du programme de la toxicologie du fonds mondial;

Barbara Rutherford, coordonnatrice des produits toxiques.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Lambton Industrial Society:

Scott Munro, General Manager.

From the Canadian Manufacturers' of Chemicals Specialities:

David Halton, President;

George Newbery, Chairman of the Board.

From Albright & Wilson America:

Carl W. Carter, Senior Technical Service Representative.

From the Toronto Public Health Department:

Jeanne Jabanoski, Coordinator, Environmental Education.

From Learning Disabilities Association of Canada:

Barbara McElgunn, Liaison Health Officer.

From Goldcorp Inc.:

David MCHAINA, Director of Environmental Services.

From the Canadian Printing Industry Association:

Keith Jackson, President;

John Crick, Environmental Director of Canadian Fine Color Ltd.;

Benoît Brasseur, Environmental Director of Québécor Ltd.;

John Piggott, Chair, Environment Committee.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

De «Lambton Industrial Society»:

Scott Munro, directeur général.

De l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques:

David Halton, président;

George Newbery, président du conseil administratif.

De «Albright & Wilson America»:

Carl W. Carter, représentant senior du service technique.

Du Service de la santé publique de Toronto:

Jeanne Jabanoski, coordinatrice, éducation environnementale.

Des Troubles d'apprentissage — Association canadienne:

Barbara McElgunn, agent de liaison pour la santé.

De «Goldcorp Inc.»:

David MCHAINA, directeur des services environnementaux.

De l'Association canadienne de l'imprimerie:

Keith Jackson, président;

John Crick, directeur environnemental de «Canadian Fine Color Ltd.»;

Benoît Brasseur, directeur environnemental de Québécor Ltée;

John Piggott, président, comité d'environnement.

(*Suite à la page précédente*)

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 46
Monday, October 17, 1994
Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 46
Le lundi 17 octobre 1944
Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the

Standing Committee on Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du

Comité permanent de l'environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statuaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON
ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairmen: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau (11)

Associate Members

Jim Abbott
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE
L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau (11)

Membres associés

Jim Abbott
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, OCTOBER 17, 1994
(60)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 7:15 o'clock p.m. this day, in the MANITOBA ROOM, Royal York Hotel, Toronto, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien and Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers. *From the Liberal Research Bureau:* Susan Waters, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Institute for Environmental Law and Policy and CEN Toxics Caucus: Burkhard Mausberg, Project Officer. *From the Canadian Environmental Law Association:* Paul Muldoon, Counsel. *From the Toronto Environmental Alliance:* Lois Corbett. *From Safe Sewage:* Karey Shinn, Co–Chair of the Safe Sewage Committee. *From Pollution Probe Foundation:* Ellen Schwartzel, Air Program Manager. *From the University of Toronto:* Henry Regier, Professor of Ecology. *Ontario Toxic Waste Research Coalition:* John Jackson, President.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34.*)

The witnesses participated in a discussion on the topic of *The Canadian Environmental Protection Act.*

At 9:18 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE LUNDI 17 OCTOBRE 1994
(60)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 19 h 15, dans la salle MANITOBA de l'hôtel Royal York, à Toronto, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche. *Du Bureau de recherche du parti libéral:* Susan Waters, chargée de recherche.

Témoins: De l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement et du Comité des matières toxiques du Réseau canadien de l'environnement (RCE): Burkhard Mausberg, agent de projet. *De l'Association canadienne du droit de l'environnement:* Paul Muldoon, conseiller. *De Toronto Environmental Alliance:* Lois Corbett. *De Safe Sewage:* Karey Shinn, co–présidente du comité Safe Sewage: *De la Fondation Pollution Probe:* Ellen Schwartzel, gérante des programmes. *De l'Université de Toronto:* Henry Regier, professeur d'écologie. *De Ontario Toxic Waste Research Coalition:* John Jackson, président.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Les témoins prennent part à une discussion sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement.*

À 21 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, October 17, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 17 octobre 1994

• 1912

The Chairman: This is a free–wheeling event that possibly should be kept within a two–hour limit, because tomorrow we have to meet here early again. It's *en anglais, en français*, depending on the hour of the day and your inclination. There is no structure. There is no chair. It is the desire to establish where we are on the map, so to say, that is prompting this square table and another one in Montreal on Wednesday.

As you know, the committee is now in a listening mode, and has been since June. On the travelling part, after Montreal we go to Akwesasne, Halifax, Bathurst, and then Winnipeg, Edmonton, and Vancouver.

We are hearing witnesses who, you can already imagine, fall into two categories in their views on CEPA and how it should be dealt with. I won't even describe the two positions, because you can very well imagine them yourselves.

There have been some informal discussions about what ought to be the strategy, short–term as well long–term strategy, to be reflected in the final report. There have been suggestions that the final report should consist of two parts, one that deals with changes to the CEPA and a second that deals with an alternative model, if CEPA is an engine that is badly sputtering and therefore can only be repaired up to a point. These are just discussions and vague ideas as we try to read the future.

Le président: Nous entamons cette discussion à bâtons rompus que nous pourrions peut–être limiter à deux heures, car nous devons nous réunir de nouveau de bonne heure demain matin. Vous pouvez parler en anglais ou en français, selon l'heure du jour et votre désir. Il n'y a pas de structure, il n'y a pas de présidence. C'est simplement pour montrer que nous existons sur la carte, en quelque sorte, que nous tenons cette réunion aujourd'hui et une autre à Montréal mercredi.

Comme vous le savez, le Comité est en mode d'écoute depuis juin. Pour ce qui est des voyages, après Montréal, nous irons à Akwesasne, à Halifax, à Bathurst, et ensuite à Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

Nous entendrons des témoins qui, comme vous pouvez déjà l'imaginer, représentent deux catégories de points de vue sur la LCPE et les mesures à prendre à cet égard. Je ne prendrai même pas la peine de vous décrire ces deux positions car vous pouvez les imaginer parfaitement vous–mêmes.

Nous avons déjà eu des discussions informelles à propos de la stratégie à court et à long terme qui devra se refléter dans le rapport final. On nous a suggéré d'avoir un rapport final en deux volets, l'un traitant des modifications à la LCPE et l'autre consacré à un autre modèle, si la LCPE était un moteur qui crachotte lamentablement et ne peut pas vraiment être complètement réparé. Ce ne sont là que des discussions et de vagues idées pour nous aider à voir ce que l'avenir nous réserve.

• 1915

It's clear—and this point has been made by many of my colleagues on this committee—that we are dealing here with much more than the management of chemicals. We are dealing with an entire society and its values and behaviour. This may be also one of the reasons why the legislation hasn't been very effective in its first five years. There may be other reasons.

Certainly we are making a hell of an effort around this table to come to grips with ourselves. We are facing ourselves with every witness that comes forward. However, we don't know exactly how to tackle that in legislative terms unless we also know how to change behaviour and values. Legislation does exactly that. It reflects those two factors mostly.

This long monologue was just to fill a few minutes of hesitancy, because usually it's hard to start. However, once we do, I'm sure the discussion will be free–wheeling. I'll leave it up to you. I don't think we need to structure ourselves too much. We will, I think, just let it evolve as it wishes this evening in the hope that in a couple of hours from now we will perhaps have a better understanding.

It's very fashionable to talk about paradigms these days. Twenty years ago it was framework, and forty years ago it was another term I can't remember. Every twenty years there is a new term. It may be that we haven't clearly set the paradigm yet

Il est clair—et nombreux sont mes collègues de ce comité qui l'ont souligné—que le problème va beaucoup plus loin que la simple gestion des produits chimiques. Il s'agit d'une société tout entière avec ses valeurs et ses comportements. C'est peut–être là pourquoi que la loi n'a pas fonctionné de façon très efficace au cours des cinq premières années. Il y a peut–être d'autres raisons.

Quoi qu'il en soit, nous faisons tout notre possible autour de cette table pour y voir plus clair. Nous entendons tous les témoins qui se présentent. Pourtant, nous ne saurons pas comment réagir sur le plan législatif tant que nous ne saurons pas comment modifier aussi les comportements et les valeurs. C'est précisément ce que fait une loi. Elle est essentiellement le reflet de ces deux facteurs.

Ce long monologue avait simplement pour but de combler quelques minutes d'hésitation car en général nous avons du mal à démarrer. Toutefois, une fois la discussion lancée, je pense que les idées vont s'enchaîner librement. Sentez–vous parfaitement libres. Je pense que nous n'avons pas besoin de trop nous gêner. Laissons simplement la discussion suivre son cours dans l'espoir que dans deux heures nous comprendrons un peu mieux les choses.

Le mot à la mode, en ce moment, c'est paradigmes. Il y a 20 ans, on parlait de cadre et il y a 40 ans, c'était encore un autre mot dont je ne me souviens plus. Tous les 20 ans, on en trouve un nouveau. Peut–être n'avons–nous pas encore

[*Texte*]

for what we are supposed to do. We have perhaps an intuitive knowledge of it but not more than that. We haven't yet asked ourselves what we want to achieve in this exercise beyond the literary meaning of the mandate announced in *Hansard* last June.

So help us out. Give us some sense of direction and perhaps this badly needed paradigm.

I will start with Paul Muldoon. You can first of all introduce yourselves and you can give the name of your organization, if you like. We'll do that very quickly, and then whoever wants to go first will just do that.

Mr. Paul Muldoon (Counsel, Canadian Environmental Law Association): I'm Paul Muldoon. I'm with the Canadian Environmental Law Association.

Ms Ellen Schwartzel (Air Program Manager, Pollution Probe Foundation): I'm Ellen Schwartzel. I'm with Pollution Probe.

Professor Henry Regier (Director, Institute for Environmental Studies, University of Toronto): I am Henry Regier from the University of Toronto.

Ms Karey Shinn (Co–Chair, Safe Sewage Committee, Safe Sewage): I am Karey Shinn from the Safe Sewage Committee.

Mr. John Jackson (President, Ontario Toxic Waste Research Coalition): I am John Jackson from Great Lakes United.

Mr. Burkhard Mausberg (Project Officer, Canadian Institute for Environmental Law and Policy; and Coordinator, CEN Toxics Caucus): I am Burkhard Mausberg with the Canadian Institute for Environmental Law and Policy.

Mr. Adams (Peterborough): I'm Peter Adams, the MP for Peterborough.

M. Sauvageau (Terrebonne): Benoît Sauvageau de Terrebonne.

Mme Guay (Laurentides): Monique Guay de Laurentides, vice–présidente du Comité.

Ms Monique Hébert (Committee Researcher): I am Monique Hébert, a member of the research staff and a lawyer.

The Clerk of the Committee: I'm Norm Radford, the clerk of the committee.

The Chairman: I'm Charles Caccia.

Mr. Tom Curren (Committee Researcher): I am Tom Curren, a member of the research staff.

Ms Susan Waters (Committee Researcher): I am Susan Waters of the research staff.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): I am Clifford Lincoln, MP for Lachine—Lac–Saint–Louis.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): I am Pat O'Brien. the MP for London—Middlesex.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I am Karen Kraft Sloan, member of Parliament for York—Simcoe.

Ms Lois Corbett (Toronto Environmental Alliance): I'm Lois Corbett from Toronto Environmental Alliance.

[*Traduction*]

clairement énoncé le paradigme de ce que nous sommes censés faire. Nous en avons peut–être une notion intuitive, mais rien de plus. Nous ne sommes pas allés chercher plus loin que le stricte énoncé du mandat de notre exercice annoncé en juin dernier dans le hansard.

Nous vous demandons par conséquent de nous aider. Aidez–nous à nous orienter et peut–être à définir ce paradigme dont nous avons grand besoin.

Je commencerai par Paul Muldoon. Vous pouvez commencer par vous présenter et nous donner le nom de votre organisation si vous le voulez bien. Nous allons faire les présentations très rapidement et ensuite celui qui voudra commencer pourra le faire.

M. Paul Muldoon (avocat, Association canadienne du droit de l'environnement): Je m'appelle Paul Muldoon. Je fais partie de l'Association canadienne du droit de l'environnement.

Mme Ellen Schwartzel (gestionnaire de programme, Pollution Probe Foundation): Je suis Ellen Schwartzel, de Pollution Probe.

M. Henry Regier (professeur, directeur, Institute for Environmental Studies, University of Toronto): Henry Regier, de l'Université de Toronto.

Mme Karey Shinn (coprésidente, Safe Sewage Committee, Safe Sewage): Je suis Karey Shinn, du Safe Sewage Committee.

M. John Jakson (président, Ontario Toxic Waste Research Coalition): Je suis John Jackson, de Great Lakes United.

M. Burkhard Mausberg (agent de projet, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement; aussi coordonnateur, RCE sur les produits toxiques): Je suis Burkhard Mausberg, de l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement.

M. Adams (Peterborough): Je suis Peter Adams, député de Peterborough.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Benoît Sauvageau, from Terrebonne.

Mrs. Guay (Laurentides): Monique Guay, from Laurentides, deputy–chair of this committee.

Mme Monique Hébert (recherchiste du Comité): Monique Hébert, membre du personnel de recherche et juriste.

Le greffier du Comité: Je suis Norm Radford, greffier du Comité.

Le président: Mon nom est Charles Caccia.

M. Tom Curren (recherchiste du Comité): Tom Curren, membre du personnel de recherche.

Mme Susan Waters (recherchiste du Comité): Susan Waters, du personnel de recherche.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Clifford Lincoln, député de Lachine—Lac–Saint–Louis.

M. O'Brien (London—Middlesex): Pat O'Brien, député de London—Middlesex.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Karen Kraft Sloan, député de York—Simcoe.

Mme Lois Corbett (Toronto Environmental Alliance): Lois Corbett de la Toronto Environmental Alliance.

[*Text*]

Mr. DeVillers (Simcoe North): I am Paul DeVillers, the member of Parliament for Simcoe North.

[*Translation*]

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Je suis Paul DeVillers, député de Simcoe–Nord.

• 1920

Mr. Muldoon: I would like to thank the committee, first of all, for having us tonight. We have no organized presentation. There is nothing other than our views that we'd hoped we'd be able to express to you. I'm going to let everybody from the environmental side just talk on issues they think are important, but I'd like to make a proposal that we talk a few minutes on the nature of the environmental problem.

I'm a lawyer by training, and I'm not a scientist, so I know there's nothing I can really say to you that can convince you that there are real problems in the environment, but I think the committee should do everything in its effort to get a glimpse of the kind of problems the Canadian environment and the Canadian people are facing.

If anybody's ever read the reports of the International Joint Commission that attempt to link—at least ask the question—toxic chemicals and breast cancer, toxic chemicals and reproductive problems in humans, and toxic chemicals and connotative problems in children—The commission itself recognizes these are not hard and fast links that can be proved in a court of law, but they push one's imagination to the extent that even if the response is partially in the affirmative, we are clearly on the brink of an ecological disaster. We'll not see this in a very clear term, because it's so insidious. It's going to happen over a long period of time.

One example of this insight is a film—tomorrow evening on CBC at 9 o'clock—called *Sex Under Siege*. It's a British film originally entitled *Assault on the Male*, which looks at male reproductive problems and toxics and tries to draw a link through the science. Whether or not one agrees with all the propositions and evidence in that report, one cannot go away from that film without at least thinking about the kind of crisis that I just referred to. I urge the committee to look at that kind of leading–edge science and try to anticipate whether the reforms you are about to propose will in any way, shape or form address the kinds of problems that the everyday Canadian will be exposed to over time.

I just leave that with you, Mr. Chairman. I'd like to come back to some other issues. One of the motivations for so many of the works of environmentalists across the country is their understanding, implicit as it may be, that there is this ecological problem that drives them to do the things they do. Unless the committee understands that sense of urgency in the minds of these people, I don't think one can carry on a conversation with the details. I'll leave it at that.

Prof. Regier: I once was a scientist, so I want to pick up Paul's issue. About 10 years ago the Royal Society of Canada, together with the National Research Council in the U.S., undertook a review of the 1978 Great Lakes Water Quality

M. Muldoon: Je tiens tout d'abord à remercier le comité de nous avoir invités ce soir. Nous n'avons pas d'exposé préparé. Nous avons simplement notre opinion que nous espérons pouvoir vous communiquer. Je vais laisser tous les intervenants du côté environnemental vous parler des questions qui leur paraissent importantes, mais je voudrais vous proposer de commencer par quelques mots sur la nature du problème environnemental.

J'ai acquis une formation juridique et je ne suis pas un scientifique, donc je sais que je ne peux pas vraiment vous convaincre qu'il existe des problèmes réels dans notre environnement, mais je crois que le comité doit faire tout ce qu'il peut pour comprendre les problèmes qui se posent en matière d'environnement pour la population du Canada.

Je ne sais pas si quelqu'un a lu les rapports de la Commission mixte internationale qui a essayé d'établir le lien—ou tout au moins de savoir si lien il y a—entre les produits chimiques toxiques et le cancer du sein, les produits chimiques toxiques et les problèmes de reproduction chez l'homme, et les produits chimiques toxiques et les problèmes connotatifs chez l'enfant... La commission elle–même reconnaît qu'il n'existe pas de lien probant que l'on pourrait faire valoir devant un tribunal, mais elle laisse tout de même imaginer que, même si la réponse n'est que partiellement affirmative, nous ne sommes pas loin d'une catastrophe écologique. Nous ne pouvons pas le constater de façon très évidente car il s'agit d'un processus insidieux, qui va s'étaler sur une longue période de temps.

On trouve l'une des manifestations de cette révélation dans un film intitulé *Sex Under Siege*, qui passe demain soir à 9 heures sur le réseau anglais de la SRC. C'est un film britannique qui s'intitulait au départ *Assault on the Male* qui porte sur les problèmes de reproduction chez l'homme et les produits toxiques, et cherche à établir un lien entre les deux. Que l'on soit ou non d'accord avec toutes les suggestions et les preuves de ce rapport, on ne peut quitter ce film sans au moins s'interroger sur le genre de crise dont je viens de parler. J'exhorte les membres du comité à considérer les recherches de pointe de la science dans ce domaine pour essayer de voir si les réformes qu'ils proposeront pourront contribuer d'une manière ou d'une autre à atténuer les problèmes auxquels vont être confrontés tous les Canadiens tôt ou tard.

À vous d'en décider, monsieur le président. Je vais maintenant revenir sur certaines questions. Les écologistes de notre pays sont motivés entre autres par leur compréhension, si implicite soit–elle, de ce problème écologique auquel nous faisons face. Si le comité ne saisit pas bien le caractère prioritaire que ces écologistes donnent à leur action, je ne pense pas qu'il vaille la peine d'entrer plus avant dans le détail de cette conversation. Je m'arrête là.

M. Regier: J'ai autrefois été scientifique, et je vais donc poursuivre ce que disait Paul. Il y a une dizaine d'années, la Société royale du Canada a entrepris avec le National Research Council des États–Unis un examen du Great Lakes Water

[*Texte*]

Agreement and progress towards it. I was the Canadian co–chair of that agreement. In the process of looking at the evidence with respect to contaminants, with respect to phosphates, we heard from many people, and a pattern seemed to be emerging amongst the scientists. The issue was related to the evidence that contaminants, at low levels of concentration, have any effect. Where is that evidence?

If you dose up a rat with a particular dose, you might get something. Where is the evidence that anything is happening to humans? As science usually does, it looked around for the evidence, and it didn't know where to look. It could have been informed by prior experience with the radionuclides. Very low levels of radionuclides were known to have mutagenic or teratogenic or carcinogenic kinds of effects. They could have been tipped off by that. They weren't. They could have been tipped off by persistent pesticides, which again have those effects, at least with some organisms. But they weren't. Eventually at the same place they did look for the evidence along the lines of the radionuclides and persistent pesticides.

• 1925

They then looked at contaminants as having a disinformational effect. They weren't outright poisons; they acted like a virus in a computer—a very small bit of a compound that happens to be the right kind of compound to interfere with genetic information, either during reproduction or during cell processes. Just a few molecules might create a positive feedback loop that would then change that individual permanently.

If the effect happened at the one–cell stage in the embryo, for example, and changed the genetic code, then that infant would grow up, if it survived at all, presumably as harmed.

Am I coming through all right?

It wasn't a mass poisoning at all. It didn't have this kind of biomass. It was like a computer virus. It was disinformational, and it could cause a cell or an organism to do things utterly unnatural, and usually in these sorts of situations incapacitate the organism or kill the organ.

That idea was out there about ten years ago, and since then the idea has been checked out and the evidence is increasingly supportive of it. Now when Paul speaks about this—I don't know, did you use the words "disaster" or "catastrophe"? Certainly there are disasters and catastrophes at the individual level. The individual who suffers disabilities presumably does so in almost all cases through no fault of that individual. There's no justice in this world that can compensate for that kind of disability. There are lots of individual catastrophes. How many individual catastrophes does it take for a social catastrophe?

This is not my speciality, but I've been involved in these kinds of considerations and discussions for a long time. I think the evidence is quite clear that besides radionuclides and persistent pesticides there are many chlorinated hydrocarbons that have a similar sort of effect, and they really have no right to exist. These kinds of chemicals, if they're man–made, have no right to exist.

[*Traduction*]

Quality Agreement de 1978 et des progrès réalisés dans le cadre de cet accord. Lorsque nous examinions les éléments probants relatifs à la contamination entraînée par les phosphates, nous avons entendu de nombreux témoins et une certaine identité de vues à commencé à se dégager des témoignages des scientifiques, à savoir que les polluants à faible concentration avaient des répercussions. Quels sont ces éléments probants?

Si on fait absorber une certaine dose de polluant à un rat, cela aura un certain effet. Mais cela prouve–t–il que l'effet sera le même pour un être humain? Comme d'habitude, les chercheurs se sont mis en quête de preuves et ne savaient pas où chercher. Ils auraient pu s'appuyer sur des expériences antérieures avec les radionucléides. On savait que des niveaux extrêmement faibles de radionucléides avaient des effets mutagènes, tératogènes ou carcinogènes. Ces radionucléides auraient pu être l'élément déclencheur. Or, ils ne l'étaient pas. Les coupables auraient pu être les pesticides persistants qui ont aussi ce genre d'effet, au moins sur certains organismes. Mais ce n'était pas le cas. Finalement, les chercheurs se sont tournés du côté des radionucléides et des pesticides persistants.

Ils ont ensuite essayé de voir si ces polluants avaient une action de désinformation. Il ne s'agissait pas vraiment de poison; ils agissaient comme un virus dans un ordinateur—une infime quantité d'un composant qui est juste suffisante pour modifier l'information génétique au moment de la reproduction ou de l'évolution des cellules. Quelques molécules pouvaient suffire à créer une boucle de réactions provoquant une transformation permanente chez l'individu.

Si cette intervention se produisait par exemple au stade monocellulaire de l'embryon, et entraînait une modification du code génétique, l'enfant, s'il survit, aurait vraisemblablement un développement anormal.

Vous me suivez?

Il ne s'agissait nullement d'empoisonnement massif. Il n'y avait pas ce genre de biomasse. C'était comme un virus informatique, un virus provoquant une désinformation, capable de provoquer dans une cellule ou dans un organisme des comportements tout à fait anormaux ayant généralement pour effet d'invalider l'organisme ou de détruire l'organe affecté.

Cette idée est apparue il y a une dizaine d'années, et depuis, les chercheurs ont trouvé de plus en plus de preuves de son exactitude. Quand Paul en a parlé, il a parlé de «désastre», ou était–ce «catastrophe»? En tout cas, il y a des désastres et des catastrophes au niveau individuel. Les individus sont victimes de handicaps dont ils ne sont nullement responsables. Aucune forme de justice en ce monde ne peut compenser ce genre d'invalidité. Il y a des quantités de catastrophes individuelles. Combien faut–il de catastrophes individuelles pour avoir une catastrophe sociale?

Il ne s'agit pas là de mon domaine de spécialisation, mais je me penche sur ce genre de considérations depuis longtemps. Je pense qu'il est clairement prouvé qu'à part les radionucléides et les pesticides rémanents, il existe de nombreux hydrocarbures chlorés qui ont un effet analogue, et c'est tout à fait inadmissible. Ces produits chimiques, s'ils sont fabriqués par l'homme, sont inadmissibles.

[*Text*]

Ms Shinn: My name is Karey Shinn and I'm the co–chair of the committee for safe sewage treatment in Metropolitan Toronto. We are members of the Water Environment Federation. We attend conferences across North America. We also are members associated with the Clean Sludge Coalition which operates under the New England states, and we deal exclusively with sewage–related issues.

I have to say that one of the things I find really disturbing about government and acts and all of these policies and things is that I have a big problem with an act that had a really good reason to exist, that had goals and objectives, but then the government failed to have the policies in place that caused those goals to actually be achieved.

Certainly looking at the family of chlorine compounds would be an interesting short–term goal, a first step. I also would like to point out something that we've realized about regulatory control, and that is that we have a sewer use bylaw. I'm not sure if there is a federal one; I don't think so, or else we wouldn't have Ducks Unlimited in the Oak Hammock Marsh in Manitoba with their sewage treatment abutted to it. I would like to see some kind of protocol put in place by the federal government.

• 1930

When we look at regulatory agreements in the sewage by–law, I was surprised when I went through the Brock West landfill certificate of approval and the gas control system for capping it. I realized that the reason we had a sewage by–law was not to ensure that the products of sewage treatment, which are the effluent and solids quality, were protected, but to stop industrial liquid waste from going to landfill and therefore to try to prevent it from going down the drain, period.

We would like to see a sewage by–law with some clout, where we actually have inspectors on the job at night. They seem to manage to put shifts on that leave the night open.

The protocol is such that it's a resource model that we're operating in every case—resource recovery and not waste disposal. Industries don't like to be targeted for no reason, and when we look at our effluent quality and we see that it's toxic and laced with metals and more and more seems to be coming at the plant all the time, we wonder how we're going to assess control and who's contributing. The same thing with our solids: the sewer use by–law is protecting the landfill, but is it really producing solids at the sewage treatment plant that are going to be of any use to anybody as a resource? They are full of nutrients, and if they are composted and protected, we know they're better than chemical fertilizers. But how can we get them to do this with the sewer use by–law not being designed to produce it, where the screws are never tightened up to make it better.

The emissions from these stacks are something else, as well. I would like to see non–toxic emissions to coincide with the non–toxic effluent from sewage plants. I would really like to see the plants with stacks located as such on International Joint Commission data, because so often I see the treatment plants and the hot spots—and you can start corresponding the hot spots with the statistics pretty quickly, as well.

[*Translation*]

Mme Shinn: Je m'appelle Karey Shinn, et je suis coprésidente du Committee for safe sewage treatment in Metropolitan Toronto. Nous sommes membres de la Water Environment Federation. Nous participons à des conférences partout en Amérique du Nord. Nous sommes en outre membres associés de la Clean Sludge Coalition, qui oeuvre dans les États de la Nouvelle–Angleterre, et nous nous occupons exclusivement de questions liées aux égouts.

Je dois dire qu'une des choses qui me dérangent vraiment dans le gouvernement, les lois, les politiques, etc., c'est que nous avions d'excellentes raisons d'avoir une certaine loi, en fonction de certains objectifs bien précis, mais que le gouvernement n'a pas mis en place les politiques qui auraient permis de réaliser ces objectifs.

Il serait intéressant à court terme, comme première étape, d'examiner la famille des composés chlorés. Je voudrais aussi signaler une chose que nous avons remarquée au sujet de la réglementation, c'est que nous avons un règlement sur les égouts. Je ne suis pas sûre qu'il en existe au niveau fédéral; je ne le pense pas; je ne le pense pas, sinon nous n'aurions pas Canards illimités Canada au Oak Hammock Marsh au Manitoba, avec l'usine de traitement des eaux usées juste à côté. Je voudrais bien que le gouvernement fédéral mette sur pied un protocole quelconque.

Quand nous avons examiné le règlement sur les égouts, j'ai été étonnée par le certificat d'approbation du site d'enfouissement de Brock West et le dispositif de recouvrement de cette décharge pour bloquer les gaz. J'ai constaté que le règlement sur les égouts n'avait pas pour but d'assurer une certaine protection contre les produits du traitement des égouts, les effluents et les déchets solides, mais simplement d'empêcher le déversement de déchets liquides industriels dans les décharges et par conséquent l'écoulement direct de ces déchets.

Nous voudrions avoir un règlement sanitaire plus ferme, avec des inspecteurs sur le terrain la nuit. Le roulement est fait de telle sorte qu'il n'y a personne la nuit.

Le protocole est fait de telle sorte que nous fonctionnons toujours en fonction d'un modèle de récupération des ressources et non pas d'évacuation des déchets. Les industries n'aiment pas qu'on s'en prenne à elles sans raison, et quand nous regardons la qualité de nos effluents et constatons qu'ils sont toxiques et truffés de métaux, et qu'il en vient de plus en plus des usines, nous nous demandons comment nous allons évaluer les contrôles et qui est responsable. C'est la même chose pour nos déchets solides: le règlement protège la décharge, mais produit–on vraiment à l'usine de traitement des solides qui pourront être utilisés quelque part comme ressources? Ces déchets solides sont pleins d'éléments nutritifs, et s'ils sont correctement compostés et protégés, nous savons qu'ils sont meilleurs que des engrais chimiques. Mais comment y parvenir alors que le règlement sur l'utilisation des eaux usées n'est pas du tout conçu pour cela, et qu'on ne fait rien pour le resserrer.

Il y a aussi les émissions des cheminées industrielles. À cet égard, il faudrait avoir des émissions non toxiques exactement comme les effluents non toxiques des usines de traitement. Il faudrait que la Commission internationale mixte désigne les usines qui ont des cheminées, car souvent je constate que les usines de traitement et les points chauds coïncident et qu'on peut facilement établir une corrélation statistique avec les points chauds.

[*Texte*]

So perhaps there has been a concentration on the effluent and not the solids train, which is manufacturing dioxins and furans when you try to burn it. It's not very combustible.

We think CEPA could have another short–term objective, which would be to sunset sewage incineration by the year 2000. There are only about 86 other technologies we could use. We thought that might be a really good objective.

If industries knew that the product of sewage treatment was not to generate waste, that they had an obligation to use a public system at the end of which there is a resource and not a waste, then there is a reason why you don't want particular substances put down the drain or out into your lakes. We found that the whole concept of watershed stewardship has amounted to not putting any treatment plants upstream. This has resulted in a huge burden being placed on the coastal waters and the near–shore areas around Canada. It's wrong; it's fundamentally assuming that you can pollute the lakes and the coastal areas and if you have a long out–fall pipe, that's okay. It's not okay.

We went to see the sewage treatment plant in Georgetown. They discharge their ultraviolet–disinfected effluent into a trout fly–fishing creek. I would argue that we deserve on the lake the same high–quality treatment that would be a condition on a stream, because otherwise I think we're going to exceed the carrying capacity of the lake by far for a lot of different toxic substances—if we haven't already.

We're very disturbed when we hear that we're supposed to be taking in storm water and a lot of this combined sewer overflow that has the effect of commercial products in the environment disintegrating in front of us, like cars and pressure–treated lumber offering us a lot of arsenic and metals and everything else that's on them. We can't take them out, and they are being burned on us and systematically we are being poisoned.

There has to be a strategy for pollution prevention, not simply more concrete being poured at the problem in the name of "big". They have a proposal to expand Ashbridges Bay to make it twice as large, so twice as much effluent would be going out in one part of the lake. I would argue that it would have to be twice as high–quality as it is now in order to not be packed any more than it is. And it should be better than that; it should produce an improvement if we're going to upgrade.

So I think we've made the mistake of trying to foster the status quo when in fact, when we look at upgrades and so–called municipal sewage projects, we should be looking at improving things.

• 1935

We were shocked when we saw the western tunnel proposal to clean up the western beaches. Are we trading beach closing days for air pollution warning days from the west end to the east end? Seven tonnes of lead is in that western tunnel, headed for Ashbridges Bay to be burned in the east end.

[*Traduction*]

On s'est donc peut–être concentré sur les effluents et non sur les déchets solides, et la fabrication de dioxines et de furannes quand on essaie de les brûler. Or, tout cela n'est pas très combustible.

Nous estimons que la LCPE devrait avoir un autre objectif à court terme, la fin de l'incinération des déchets d'ici l'an 2000. Il existe d'ailleurs 86 autres technologies que nous pourrions utiliser. À notre avis, ce serait un bon objectif.

Si les industries savaient que le traitement des eaux usées n'avait pour but de créer des déchets, qu'elles ont l'obligation de passer par un dispositif public créateur de ressources et non de déchets, ce serait là une raison de ne pas déverser certaines substances dans les égouts ou dans les lacs. Nous avons constaté que la gestion des bassins hydrographiques consistait à ne pas installer d'usines de traitement en amont, ce qui a donné lieu à une décharge énorme dans les eaux côtières et les zones côtières du Canada. C'est une erreur; on part du principe que l'on peut polluer les lacs et les zones côtières et qu'il suffit d'avoir une conduite d'évacuation assez longue. C'est faux.

Nous sommes allés voir l'usine de traitement des eaux usées de Georgetown. Elle décharge ses effluents désinfectés aux rayons ultra–violets dans une anse où l'on peut pêcher la truite à la mouche. À mon avis, nous mériterions d'avoir la même qualité de traitement pour ce lac que pour un cours d'eau, sinon nous allons dépasser la capacité d'absorption d'une foule de substances toxiques de ce lac, si ce n'est déjà fait.

Nous trouvons très inquiétant que l'on dise que nous sommes censés absorber les eaux d'orages et tous ces surplus d'égouts qui font que des produits commerciaux déversés dans l'environnement se désintègrent sous nos yeux, de la même façon que les automobiles et le bois traité sous pression dégagent de grandes quantités d'arsenic, de métaux et d'autres choses. On ne peut pas les enlever, et on brûle ces produits qui nous empoisonnent systématiquement.

Il faut adopter une stratégie de prévention de la pollution, et non continuer simplement à déverser des masses de béton sur le problème. On a présenté une proposition visant à doubler la largeur de la Baie d'Ashbridge pour permettre le rejet de deux fois plus d'effluents dans une partie du lac. À mon avis, il faudrait que la qualité de ces effluents soit deux fois plus élevée qu'actuellement si l'on ne veut pas que les concentrations augmentent. Il faudrait même aller plus loin; il faudrait améliorer la situation si nous voulons améliorer la qualité de l'eau du lac.

Je pense donc que nous avons fait l'erreur d'essayer de préserver le statu quo alors que nous devrions essayer d'améliorer la situation dans ce qu'on appelle les projets d'égouts municipaux.

Nous avons été choqués de voir la proposition de tunnel pour nettoyer les plages de l'ouest. Allons–nous échanger les jours de fermeture des plages contre des jours d'avertissement de pollution entre l'ouest et l'est? Il y a sept tonnes de plomb dans ce tunnel de l'ouest qui transite vers la baie d'Ashbridge pour y être brûlé à l'est.

[*Text*]

The City of Toronto is going to receive federal infrastructure money to do this to our community, and we're saying no. We're saying no because most of the lead is coming from three outfolds along the front of the waterfront from Bathurst, Strachan and Portland Streets. We want to know why they're not obligated to take this out before it pollutes the entire system servicing well over one million people.

We see this big problem, and we see that it could go to the end, like the effluent quality and the solids quality, and work back through the system to the source of the problem, and you have a strategy instead of a lot of concrete. Maybe we're going to have something better to live in. I've been really amazed at the fact that we have the technology to do all these things and we just don't have policies that cause the goals the government has, which look good, to be achieved.

We support a lot of the things that the International Joint Commission is saying, but they have no teeth. You have no teeth. We want things to happen, and we're tired of being poisoned. To quote Rosalie Bertell, if we've got cancer, it's too late. We really want to catch these things before we can't reverse the effects. I agree with Mr. Regier. I think we're looking at bombs with long fuses, and they are going to have the same big bang as the short fuses, but the dead bodies aren't available.

The other problem is death certificates. Everybody dies of heart failure. I think if we could just get some Canadian statistics that reflect what people are really dying of, we could start to accumulate the long–term health effects of some of the things that are out there that are not being documented.

In a system that should be able to collect data, we have a lot of problems. My experience is mostly with sewage. I think we're all users, and it's time we realize that the small plants work well, that they're more efficient, that they're not polluting the lakes. Clean as you go is a good kind of tactic to take.

I'm sorry, I'm just really into sewage. Thank you.

Mr. Jackson: I think one of the things we also really have to look at, in addition of the sort of harms you have been hearing about, is the other harm, which is that in community after community ordinary regular people are giving up major parts of their lives to fight to protect their community, and often after it's already too late.

The people in Elmira, for example, are trying to get the groundwater cleaned up at Uniroyal. There they are fighting not just with the industry but with governments to make sure they do a proper job, when it's already too late. The spills keep going on and on into the St. Clair River and go down to Walpole Island. The people there eat the fish, the ducks and everything else.

The anger is all around the country from these local groups who say, why should I have to do this at all; why am I having to give up my income; why am I having to give up the time with my family and the other things I want to devote my life to, to fight something that government and industry shouldn't be allowing to happen in the first place? The degree of anger and frustration in each of these communities is incredibly strong. It just becomes so very logical to these people to get involved in

[*Translation*]

La Ville de Toronto va recevoir des crédits fédéraux d'infrastructure pour faire la même chose chez nous, et nous ne l'acceptons pas. Nous disons non parce que le plomb vient principalement de trois bouches de déversement correspondant aux rues Bathurst, Strachan et Portland. Nous voulons savoir pourquoi on n'exige pas le retrait de ces effluents avant qu'ils polluent tout le réseau qui dessert plus d'un million de personnes.

Nous constatons ce grave problème et nous constatons qu'on pourrait partir de la fin, de la qualité des effluents et des déchets solides, et remonter à la source du problème, et mettre en place une stratégie au lieu de couler du béton. Nous pourrions peut–être alors vivre dans un monde meilleur. Je suis sidérée de constater que nous avons la technologie voulue mais que nous n'avons tout simplement pas les politiques qui nous permettraient de réaliser les objectifs valables du gouvernement.

Nous appuyons une bonne partie de ce que dit la Commission mixte internationale, mais ses recommandations n'ont aucun poids. Vous n'avez aucun poids. Nous voulons qu'on passe à l'action, nous en avons assez de nous faire empoisonner. Pour citer Rosalie Bertell, si on a le cancer, c'est trop tard. Il faut arrêter tout cela avant que ce soit irréversible. Je suis d'accord avec M. Regier. Ce sont là des bombes avec de longues mèches, et elles vont faire autant de morts que des bombes à mèches courtes, mais les cadavres ne sont pas encore là.

Il y a aussi le problème des certificats de décès. Tout le monde meurt d'un arrêt cardiaque. Si nous pouvions avoir des statistiques canadiennes montrant de quoi les gens meurent vraiment, nous pourrions commencer à établir les effets à long terme de certaines choses à propos desquelles nous n'avons aucun renseignement.

Nous devrions pouvoir recueillir des données, mais nous avons toutes sortes de problèmes. Mon expérience concerne essentiellement les égouts. Nous les utilisons tous, et il est temps de se rendre compte que les petites usines fonctionnent bien, sont plus efficaces et qu'elles ne polluent pas les lacs. Il serait bon d'adopter une stratégie de nettoyage constant.

Excusez–moi, je ne m'occupe de rien d'autre que d'égouts.

M. Jackson: Il y a une chose qu'il faut bien voir aussi, indépendamment des dégâts dont on vous a parlé, c'est le fait que dans un nombre croissant de collectivités, de simples citoyens consacrent une bonne partie de leur temps à se battre pour la protection de leurs communautés, souvent quand il est déjà trop tard.

Les gens d'Elmira, par exemple, essaient de faire nettoyer les eaux souterraines chez Uniroyal. Ils se battent non seulement contre ce groupe industriel, mais aussi contre les gouvernements pour qu'ils rectifient la situation, alors que c'est déjà trop tard. Les produits toxiques continuent à s'infiltrer dans la rivière St. Clair et vont jusqu'à Walpole Island. Or, là–bas, les gens mangent le poisson, les canards et tout le reste.

Partout dans le pays, il y a des groupes de gens furieux qui disent: pourquoi faut–il accepter cela? Pourquoi dois–je payer? Pourquoi suis–je obligé de perdre du temps que je pourrais consacrer à ma famille et à autre chose pour me battre contre quelque chose que le gouvernement et le secteur industriel devraient carrément interdire au départ? Le degré de colère et de frustration de ces communautés est incroyable. Ces gens–là sont amenés logiquement à essayer de protéger leurs

[*Texte*]

trying to protect their communities, to realize that it isn't something they should have to fight over and over again, in community after community, because it won't work if we do it that way. It won't work if I have to fight one incinerator after another from community to community, or if I have to fight to clean up the groundwater after it's already contaminated.

Somewhere the decisions have to be made to stop those situations from happening in the first place. CEPA can really play a major role by preventing those sorts of situations from occurring in the first place.

So what happens to the communities in these situations? After the fact you start debating what level is too much; to what extent should we clean up the water under Uniroyal; how much contaminants can we allow to go out into the creek every day—the ministry of the environment data shows tremendous amounts coming out every day—fighting over that stuff, when we all know that none of that is going to solve the problem in Elmira. And there are so many communities like that across the country. It's too late.

• 1940

What the people who are fighting, who are really devoting their lives to stop this from happening again, really want to see happen is that the next generation won't be fighting the same fights over again, because they know if the next generation is making those same fights, the situation's going to be a lot worse at that point and the damage will be so severe they have no confidence about what it will mean for future generations.

Ms Schwartzel: I'd like to add to John's comments. When I presented to the committee last week, one of the recurring questions was the question regarding the validity and the value of voluntary versus regulatory measures. I know that's still an important point for the committee. In fact, it's being discussed not only in Canada but in the United States. It's the topic of the day.

This last weekend, to speak of communities spending their free time, environmentalists who work on issues across the country were in Toronto. On Saturday evening they took an evening to compare notes on success stories, basically histories of local struggles with smokestack and tailpipe issues in their communities. It didn't matter whether they were a pulp mill in Newfoundland or a cement company in Mississauga, or a sweage treatment plant in downtown Toronto, the issues were astoundingly the same.

These were people who didn't know each other. These were people who year after year after year had no basic information on what they were breathing, were not privy to basic monitoring data. And when, after years of struggle, the information did come out, there was no enforcement.

[*Traduction*]

communautés, ils se rendent compte qu'il n'est pas normal qu'ils soient obligés de recommencer la même chose dans une multitude de localités parce que ce n'est pas la bonne façon de procéder. Nous n'y arriverons pas si nous sommes obligés de nous battre contre la présence d'un incinérateur dans chaque localité ou si nous sommes obligés de nous battre pour qu'on nettoie la nappe phréatique une fois qu'elle est déjà contaminée.

Il faut prendre des décisions pour empêcher au départ que des situations de ce genre ne se produisent. La LCPE peut vraiment contribuer à interdire au départ ce genre de choses.

Que deviennent les localités qui doivent affronter ce genre de problèmes? Après coup, on commence à se demander quel est le niveau tolérable; dans quelle mesure il faut nettoyer l'eau du sous–sol chez Uniroyal; quelles quantités de polluants on peut déverser dans l'anse chaque jour—les données du ministère de l'Environnement montrent que ces quantités déversées tous les jours sont énormes—on se bat sur toutes ces questions alors qu'on sait très bien que ce n'est pas cela qui va régler le problème d'Elmira. Et il y a tellement de communautés comme celles–là au Canada. C'est trop tard.

Ce que veulent vraiment ceux qui se battent, ceux qui passent leur vie à militer pour qu'on cesse de faire toujours les mêmes erreurs, c'est qu'on fasse en sorte que la génération suivante n'ait pas à livrer elle aussi les mêmes combats, parce qu'ils savent que si celle–ci est au prise avec les mêmes luttes, la situation sera alors bien pire encore et que le tort causé à l'environnement sera alors si grave qu'ils n'osent pas imaginer ce que cela signifiera pour les générations futures.

Mme Schwartzel: Je voudrais ajouter quelque chose à ce qu'a dit John. Quand j'ai témoigné devant le comité la semaine dernière, une des questions qui est revenue constamment avait trait à la validité ou à la valeur des mesures volontaires par rapport aux mesures réglementaires. Je sais que cela demeure un point important pour le comité. En fait, on en débat non seulement au Canada mais également aux États–Unis. C'est le thème à la mode.

À propos de ce à quoi certains groupes occupent leurs loisirs, je tiens à vous signaler qu'au cours du week–end dernier, des environnementalistes venus de partout le Canada étaient réunis à Toronto. Ils ont passé leur samedi soir à comparer des notes sur les campagnes qui ont porté fruit, essentiellement sur des luttes menées localement pour régler des problèmes liés à la présence de cheminées industrielles et de tuyaux d'échappement. Qu'il ait été question d'une papeterie de Terre–Neuve, d'une cimenterie de Mississauga, ou d'une station de traitement des eaux résiduaires du centre ville de Toronto, les problèmes se sont révélés étonnamment semblables.

C'était des gens qui ne se connaissaient pas auparavant. C'étaient des gens qui, après des années ne savaient toujours pas de quelles substances était composé l'air qu'ils respiraient, qui n'avaient pas accès aux résultats élémentaires des analyses de contrôle. Et encore là, quand après des années de lutte, ils réussissaient enfin à obtenir les renseignements, ils constataient qu'il n'y avait pas de mesure d'exécution.

[*Text*]

So the story we often hear, that we really need to move to voluntary measures because command and control have not worked—well, you're damned right they have not worked. In many cases they have not even been tried.

Command and control—a regulatory framework is needed. A regulatory framework is needed for a level playing field. If you have a company that treats its local residents badly and that thumbs its nose at regulators year after year and often decade after decade, the other companies that are trying to run a decent shop in the surrounding areas are essentially subsidizing that polluter. The voluntary measures will never make up for that. I think that's a really important point of the committee to remember.

Now, you may say, well, now she's talking about stationary sources here, and those are in the provincial domain. But under CEPA, guidelines and codes of practice are developed that involve both the federal and the provincial governments. The idea is that you develop a degree of harmonization across the provinces. That's the concept. It takes a great deal of bureaucratic effort. What is very frustrating about that is that citizens are then told there are national guidelines, there are codes of practice. But they aren't implemented. They aren't put in place.

So in fact it's a double fraud. It's a fraud on the taxpayer, who has to pay for all the busy work, and it's a fraud on the citizens, who are under some assumption that these kinds of codes are actually put in place. CEPA could certainly be changed to address that.

Mr. Muldoon: I want to disagree in part with my colleague, but only in part. My view is that command and control haven't worked, but unfortunately that doesn't leave us with the voluntary approach. The command part has worked. It is the control part that hasn't. What we've advocated in our submission is rather than a command and control, a command and prevent.

[*Translation*]

Par conséquent, quand on répète qu'il faudrait opter pour des mesures volontaires parce que la réglementation directe n'a pas porté fruit, je suis drôlement d'accord avec vous pour dire qu'elle n'a pas été efficace. Dans bien des cas, on n'a même pas essayé de l'appliquer.

Il faut des règles et des mesures de contrôle—un cadre réglementaire—pour que tout le monde soit soumis aux mêmes règles du jeu. Quand il y a un établissement industriel qui se moque de la santé des résidents des alentours et qui, année après année, si non décennie après décennie, fait des pieds–de–nez aux organismes de réglementation, les autres établissements des environs qui essayent de se comporter décemment se trouvent essentiellement à subventionner ce pollueur. Les mesures volontaires ne seront jamais efficaces pour régler ce problème. Je pense qu'il s'agit là d'un point vraiment important dont le comité devrait tenir compte.

Vous allez peut–être vous dire que je parle des sources fixes de pollution et que celles–ci relèvent du domaine provincial. Mais en vertu de la LCPE, il existe des directives et des codes de bonne pratique dont l'application incombe tant au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux. L'idée est qu'il faut atteindre une certaine harmonisation entre les provinces. Tel est le principe. Cela exige beaucoup d'efforts de la part des fonctionnaires. Ce qu'il y a de frustrant dans tout cela, c'est qu'on s'avise de dire aux citoyens qu'il y a des directives nationales, qu'il y a des codes de bonne pratique. Or, ils n'existent pas en pratique. Ils n'ont pas été mis en place.

En fait, il s'agit donc d'une double fraude: fraude envers les contribuables, qui doivent payer pour tout ce travail qui a l'air d'être utile, et fraude envers les citoyens, qui ont l'impression que ces codes de bonne pratique sont effectivement en place. La LCPE pourrait certainement être modifiée pour régler ce problème.

M. Muldoon: Je tiens à me dissocier quelque peu de ce qu'a dit ma collègue, mais pas tout à fait. Je pense pour ma part que la réglementation directe n'a pas porté fruit, mais qu'il ne faut pas en conclure pour autant qu'il ne nous reste que l'approche volontaire. Les règles ont été imposées. C'est le suivi qui n'a pas été effectué. Ce que nous avons recommandé dans notre mémoire, c'est d'associer aux règles imposées des mesures de prévention plutôt que des mesures de contrôle.

• 1945

The function that a pollution prevention or a pollution prevention approach invoked a voluntary approach is something that's not founded in literature, it's not founded in practice, and is a myth being created at hearings like this by those who are promoting a voluntary approach.

Some of the most important regulatory mechanisms in the United States and in Europe dealing with pushing prevention are regulatory. They're preventive in nature, and that's why the term "command and prevent" has been used in counterposition to "command and control". The command part is common. What you command is what's different.

L'argument selon lequel la prévention de la pollution ou une approche préventive supposerait l'adoption de mesures volontaires n'a aucun fondement, ni dans les traités ni dans la pratique. Il tient d'un mythe évoqué par ceux qui participent à des audiences comme celles–ci et qui prônent l'adoption d'une approche volontaire.

Certains des plus importants mécanismes en vigueur aux États–Unis et en Europe pour forcer l'adoption de mesures préventives sont d'ordre réglementaire. Ils sont de nature préventive, et c'est pourquoi l'expression «règlement et prévention» a été utilisée par opposition à l'expression «règlement et contrôle». Le volet visant les règles proprement dites ne nécessitent pas d'explication. C'est ce qui est exigé qui est différent.

[*Texte*]

What you command is to prevent or avoid the creation and use of toxic chemicals rather than controlling them at the end of the pipe. I just want to clarify the terminology, because I think the terminology is very important. That's all I wanted to say on that. I just thought I'd clarify that.

Mr. Mausberg: My colleagues have been speaking about things that have occurred in the past with toxic substances and how we have learned from it. Paul had mentioned the change from command and control to command and prevent. I'd like to shift the focus slightly towards new technologies that are coming up so that we can prevent what we have done with toxic substances.

If you'll allow me, I will talk for five minutes or so about biotechnology and what the role of CEPA could be in terms of biotechnology. Biotechnology is a new technology. It's less than 20 years old. Let me briefly define what I mean by biotechnology so we don't get confused.

Biotechnology is defined, when I speak about it, as all those techniques. . .including genetic engineering. CEPA does deal with biotechnology. Under CEPA, the Departments of Health and Environment are currently developing regulations called the new substances notification regulations, part III, for biotechnology products.

I must say I haven't been involved in the process of consultation for developing these regulations for the last four years. We've consistently come to the problem that the act itself is not framed and not worded properly to allow us to do pollution prevention for biotechnology products.

One of the main problems of CEPA biotechnology is simply its residual nature. CEPA only comes into force for biotechnology products not covered by other acts. So you have a myriad of federal statues and regulations that apply, depending on what the product is.

If I were actually a producer I'd be upset. If I were one biotechnology company making a pest–related product and then a product related to a plant, let's say a seed, and then a product related to environmental clean–up, I would have to deal with three different agencies, three different set of rules, three different criteria, three different departments and bureaucracies. It's a very inefficient way of doing things.

It's also I think a very inefficient way of trying to protect the environment, because you do have different criteria for every department, for every product.

So what we are proposing in the submission we have given to you—in this green book that we submitted to you previously—is actually to make CEPA the underlying statute for all environmental releases of biotechnology products.

[*Traduction*]

Au lieu de contrôler les émissions après coup, on oblige l'industrie à éviter de produire ou d'utiliser des produits chimiques toxiques. Je voulais simplement clarifier les termes, car, à mon avis, la terminologie est très importante. C'est tout ce que j'ai à dire là–dessus. J'ai cru bon de faire cette clarification.

M. Mausberg: Mes collègues m'ont parlé d'événements qui étaient survenus dans le passé à la suite d'utilisation de substances toxiques et de la manière dont ces faits avaient été portés à notre connaissance. Paul vient de mentionner qu'il faudrait assortir les règles à des mesures de prévention plutôt qu'à des mesures de contrôle. Je vais faire dévier un peu la discussion pour parler des nouvelles technologies qui sont en voie de s'implanter et des moyens qui nous permettraient d'éviter les erreurs que nous avons commises avec les substances toxiques.

Si vous me le permettez, je vais prendre cinq minutes pour parler de biotechnologie et du rôle que pourrait jouer la LCPE à cet égard. La biotechnologie est toute nouvelle. Elle date de moins de 20 ans. Permettez–moi de vous définir brièvement ce que j'entends par biotechnologie pour dissiper toute confusion.

La biotechnologie, au sens où je l'entends, est définie comme étant l'ensemble des techniques. . . y compris le génie génétique. La LCPE traite de la biotechnologie. Conformément aux dispositions de cette Loi, les ministères de la Santé et de l'Environnement s'affairent actuellement à préparer un règlement intitulé «Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles, partie III, produits de biotechnologie.»

Je dois dire qu'il y a quatre ans que je n'ai pas participé au processus de consultation en vue de la préparation de ce règlement. Nous en sommes venus à la conclusion que, malheureusement, la loi n'était pas structurée ni libellée de manière à nous permettre de prévenir la pollution dans le cas des produits de biotechnologie.

Un des principaux problème relatifs aux dispositions de la LCPE touchant la biotechnologie est tout simplement leur nature résiduelle. La LCPE ne s'applique qu'aux produits de biotechnologie qui ne sont pas couverts par d'autres lois. Il y a donc une foule de lois et de règlements fédéraux qui s'appliquent, selon le type de produit.

Si j'étais producteur, j'en serais contrarié. Si j'étais propriétaire d'une usine de biotechnologie qui fabrique un produit de la catégorie des pesticides, puis un produit connexe aux végétaux, disons une semence, et encore un produit nécessaire au nettoyage environnemental, j'aurais affaire à trois organismes différents, à trois règlements, à trois séries de critères différents, à trois ministères et à trois groupes de fonctionnaires. C'est là un mode de fonctionnement très inéfficace.

C'est en outre, à mon avis, un moyen très inéfficace d'essayer de protéger l'environnement, car chaque ministère a ses propres critères et chaque produit est régi par des normes différentes.

Par conséquent, ce que nous proposons dans le mémoire que nous avons remis—dans ce Livre vert que nous vous avons soumis précédemment—c'est de recommander que la LCPE, soit la loi de base régissant toutes les émissions de produits biotechnologiques dans l'environnement.

[*Text*]

Every time a biotechnology or a genetic engineering product is released into the environment, CEPA should apply. So either it should apply directly to the product or, if you don't want to create a bureaucracy or administration at the Department of Health and at the Department of the Environment that's totally overloaded with biotechnology applications, CEPA should set a certain minimum standard for all other applications.

You can still, for example, if you want to do this, have a plant coming under the Seeds Act, as long as when you release that seed into the environment it complies with the same standard that CEPA sets. CEPA is the Canadian Environmental Protection Act. If you release genetically engineered organisms into the environment, they should clearly be covered by the federal statute that is the environmental protection statute.

[*Translation*]

Partout où un produit de biotechnologie ou un produit du génie génétique est libéré dans l'environnement, la LCPE devrait s'appliquer. Par conséquent, ou bien l'on assujettit le produit directement à la loi, ou bien, si l'on veut créer un appareil administratif au ministère de la Santé et au ministère de l'Environnement, qui sera totalement dépassé par toutes les décisions qu'il devra prendre sur les applications de la biotechnologie, on devra prévoir dans la LCPE une norme minimale pour toutes les autres applications.

On pourra toujours, par exemple, si on le veut, assujettir tel ou tel produit végétal à la Loi sur les semences, pourvu qu'on oblige son utilisateur à respecter des normes analogues à celles qui sont prévues dans la LCPE, chaque fois que ce produit est libéré dans l'environnement. La LCPE est la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les organismes issus du génie génétique qui sont libérés dans l'environnement devraient certes être assujettis à la loi fédérale qui assure la protection de l'environnement.

• 1950

That's the first of the reforms we would suggest. Personally. . .and the institute feels very strongly we should have one act to look at all environmental releases of all products. It sets a certain standard. You know what to do when your product is being evaluated.

A second major reform—I only go into the major reforms—is something another committee of the House of Commons has also suggested. When the Standing Committee on Agriculture and Agri–Food looked at RBST and issued its report *rbST in* Canada, recommendation 7 was very similar to the recommendation we are proposing. Recommendation 7 of that report said when you do look at biotechnology products, you have to look at more than just human health and environmental effects. You should also look at socio–economic effects. The BST–RBST issue is a very clear example of that, because it does dramatically increase milk production and it will dramatically change the socio–economic conditions of the dairy industry in Canada.

We propose we do a similar socio–economic analysis on all biotechnology products. We would like to look at what the purpose of the product is. Does this product really serve a useful purpose, or is it just there for a particular profit of the particular company that's doing it?

The reason that purpose is very important is that when you release products of that nature into the environment, you will expose the public and the ecosystem to a certain degree of risk. Is it worth taking that risk? Does this product have a purpose valuable enough to take that risk?

We should look at the efficacy of that product. Quite often we are developing ninth–generation health products, ninth–generation antibiotics, and we have to ask ourselves. . . That's a bad example. It's a product whose efficacy may again not necessarily be as good as some of the alternatives.

C'est la première des réformes que nous vous suggérons. Personnellement. . . et l'institut est fermement convaincu qu'il ne devrait y avoir qu'une loi pour tous les produits libérés dans l'environnement. Une telle loi fixe la norme minimale. On sait ce qu'on a à faire quand le produit est évalué.

La deuxième grande réforme—et je ne m'attarde qu'aux grandes réformes—reprend une idée émise par un autre comité de la Chambre des communes. Quand le comité permanent de l'agriculture et de l'agro–alimentaire a étudié la question de la STBR et publié son rapport intitulé la STBR au Canada, il a formulé une recommandation, la recommandation 7, qui était très similaire à celle que nous proposons. La recommandation 7 de ce rapport dit que dans le cas des produits de biotechnologie, l'examen doit aller au–delà des simples effets qu'ils produisent sur la santé humaine et sur l'environnement. Il faut tenir compte également de leurs effets socio–économiques. Le cas de la STBR en est un exemple bien évident, car cette hormone permet d'augmenter considérablement la production de lait; elle modifiera les conditions socio–économiques dans laquelle est placée l'industrie laitière au Canada.

Nous proposons de procéder à une analyse socio–économique portant sur tous les produits de biotechnologie. Nous voudrions également qu'on s'interroge sur le but pour lequel le produit est fabriqué. Ce produit est–il vraiment utile, ou sa fabrication ne sert–elle qu'à augmenter les bénéfices de la société qui le fabrique?

La raison pour laquelle il est très important de s'interroger sur le but du fabricant tient au fait qu'en libérant un produit de cette nature dans l'environnement, on expose la population et l'écosystème à un certain risque. Le risque en vaut–il la peine? Le but à atteindre est–il suffisamment valable pour justifier ce risque?

Nous devrions aussi nous interroger sur l'efficacité du produit. Bien souvent, quand on développe un produit de santé de la nième génération, disons un antibiotique de la nième génération, il faut se demander. . . C'est un mauvais exemple. C'est un produit dont l'efficacité n'est peut–être pas forcément aussi évidente que celle de certains produits de rechange.

[*Texte*]

Finally, in that framework of looking at products other than just from human health and environmental perspectives, if the purpose is a good one for that particular product, are no other alternatives available to achieve that purpose? It may sound weird, requiring a proponent to look at alternatives, but there there are currently examples in Canadian law where that is required. The Ontario environmental assessment act requires proponents of certain environmental undertakings to look at alternatives. The Canadian Environmental Assessment Act, just recently passed by the Liberal government, looks at alternatives to particular undertakings. So it's not something new. All we're saying is we're doing this now for biotechnology products.

I want to finish my little comments on biotechnology with two comments. I think the committee has a real opportunity here to prevent the sort of disasters we have seen with the nuclear industry and the chemical industry. Both technological evolutions went on in the 1940s and 1950s. They were spurred by the Second World War without any forward–looking, preventive type of approach. They just saw all the enormous benefits without trying to look at what the consequences were.

At this point with biotechnology products we haven't reached that disaster level, but there are many, many opportunities. It's been classified by a committee similar to this, convened by the U.S. Congress and chaired by then–Senator Albert Gore, as a technology that is low–probability, high–risk. The idea is that it may be just like a nuclear power plant. There may be a low probability of the plant blowing up, but when it does blow up, there is a high risk.

I would like to point out that the committee does have a real opportunity to regulate biotechnology products in a more efficient way, both for the promoters and for people who have some concerns about it. And you can still do it within the provisions of the new substances division.

• 1955

The new substances division in your act is actually very fascinating. It allows you to really take a preventative approach. When you have a new substance, you can look at whether it's a biotechnology product or a chemical. You can look at it and apply a whole bunch of tests. If you don't like what the tests tell you, you don't allow it on the market. It's the ultimate preventative activity. I do urge the committee to look at some of these biotechnology products.

Prof. Regier: Burkhard's point on low probability and high risk applies to many things. I think society has been gradually catching up to that concept. This also applies to exotic species, for example. It's a similar sort of problem.

[*Traduction*]

Enfin, en parlant de la nécessité de s'attarder à d'autres produits que ceux qui ont trait à la santé et à l'environnement, il faudrait peut–être se demander, même si le but poursuivi en fabriquant ce produit est louable, s'il n'y a pas d'autre possibilité qui nous permettrait d'atteindre le même but? Il peut paraître étrange de demander à celui qui veut faire approuver un produit d'examiner les solutions de rechange, mais il y a actuellement des exemples dans la loi canadienne où cette condition est exigée. La Loi sur les évaluations environnementales en vigueur en Ontario obligent ceux qui veulent obtenir l'approbation d'un projet environnemental à s'interroger sur l'existence de solutions de rechange. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui a été récemment adoptée par le gouvernement libéral, comporte une telle obligation dans certains cas. Cette idée n'est donc pas nouvelle. Tout ce que nous disons, c'est qu'on le fait actuellement dans le cas de certains produits de biotechnologie.

Je vais terminer mes brèves observations sur la biotechnologie en formulant deux commentaires. Je pense que le comité a vraiment l'occasion ici de prévenir le genre de désastres dont on a été témoin dans l'industrie nucléaire et dans l'industrie chimique. Ces deux percées technologiques sont apparues dans les années 1940 et 1950. Elles ont été propulsées par la Deuxième guerre mondiale sans qu'on s'interroge sur leurs conséquences à long terme, sans qu'on adopte une approche préventive. On s'est laissé éblouir par les énormes profits que pourraient rapporter ces technologies, sans essayer d'examiner quelles en seraient les conséquences.

Pour le moment, dans le cas des produits de biotechnologie, nous n'avons pas encore atteint le stade du désastre, mais les risques sont énormes. Cette technologie a été qualifiée par un comité semblable à celui–ci, mis sur pied par le Congrès américain et présidé par le regretté sénateur Albert Gore, comme une technologie à faible probabilité de désastre, mais à risque élevé si un tel désastre survenait. L'idée, c'est qu'on pourrait se retrouver dans la même situation où se trouvent actuellement les centrales nucléaires. Il est peu probable qu'elles explosent, mais si elles explosent, les risques de catastrophes sont élevés.

Je tiens à vous signaler que votre comité a vraiment l'occasion de réglementer les produits de biotechnologie de façon plus efficace, dans l'intérêt et des promoteurs de ces produits et de ceux qui sont inquiets au sujet de leurs effets. Cette réglementation est possible même dans le cadre des dispositions de la partie visant les nouvelles substances.

La section visant les nouvelles substances contenues dans votre loi est effectivement très fascinante. Elle permet vraiment d'adopter une approche préventive. En présence d'une nouvelle substance, on peut se demander s'il s'agit d'un produit de biotechnologie ou d'un produit chimique. On peut la soumettre à toute une série de tests. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, on n'en autorise pas la commercialisation. C'est l'activité de prévention ultime. J'exhorte le Comité à examiner certains de ces produits de biotechnologie.

M. Regier: L'argument de faible probabilité et de risques élevés de Burkhard s'applique à bien des choses. À mon avis, la société s'habitue graduellement à ce concept. Il s'applique également aux essences exotiques, par exemple. C'est un problème du même genre.

[*Text*]

Related to this and to what Burkhard was saying is the issue of onus for demonstrating that something is harmful or not harmful. Who should have that onus?

When I was younger—a graduate student—I was doing ecological research. One of my tasks was to spray ponds with 2–4–D. That was the year that 2,4,5–T came along. We were delighted that it was more effective than 2–4–D. I was spraying it without any protection whatever. I didn't even have gloves on.

I don't know if I ever suffered any consequences as a result of that. Subsequent to that, my wife and I had a disabled child that may have been due to that, but there is no way of knowing. I may not have suffered; however, another generation may have suffered. This is part of your long fuse, I think.

On whom should the onus fall to clean up past practices or to prevent future problems?

Forty years ago, "live better chemically" was a general faith shared by many people. The idea that this new chemistry could in any sense be harmful was a strange idea.

When I sprayed 2,4,5–T on those ponds, it was four years before Rachel Carson's book. Rachel Carson was vilified for at least 10 years by the chemical industry for saying what she did. It was at least 10 years. Maybe they're still doing it; I don't know.

Gradually over the years, for one chemical after another, sometimes for small groups of chemicals like radionuclides or persistent pesticides, the onus was shifted to the producer of these substances to demonstrate safety. They were usually not held accountable for the failure of safety. Society usually bails out the people who make a bad mistake with low–probability, high–risk things.

Why are we subsidizing those people? Why can they fall back to society to bail them out if they do wrong? Where should the onus fall? Gradually, the onus has been shifting with respect to more and more substances and practices, and even with respect to harvesting fish. The onus is shifted to the user to demonstrate that the practices are sustainable or that fall within safe standards and so on.

This whole process should go a lot further, it seems to me. Is there some kind of a broad strategy that CEPA should reflect in this way? Should there be a broad strategy of shifting the onus? Should there be a reasoned political discourse about how that kind of policy could be brought into place and how it could be fostered and expedited with respect to the kind of classes of behaviour it should apply? With respect to different classes, what should be the process. Over how long a period should it operate?

It seems to me that the shift of onus is happening. It has speeded up recently, but it has to go a lot farther, and a lot faster.

[*Translation*]

Dans le même ordre d'idées et dans le sens des propos de Burkhard, il y a la question de savoir à qui incombe le fardeau de prouver que telle ou telle substance est nocive ou non. À qui ce fardeau devrait–il incomber?

Quand j'étais plus jeune, —durant mes études universitaires—je faisais de la recherche en écologie. Une de mes tâches consistait à pulvériser du 2–4–D sur des étampes. C'était l'année où le 2, 4, 5–T est apparu. Nous étions enchantés de voir qu'il était plus efficace que le 2–4–D. Je pulvérisais cette substance sans aucune protection. Je ne portais même pas de gants.

J'ignore si j'en ai subi des inconvénients. Quelque temps plus tard, ma femme mettait au monde un enfant handicapé dont l'infirmité était peut–être attribuable à cette imprudence, mais allez donc savoir ce qu'il en est. Il se peut que je n'en ai pas subi de conséquences; toutefois, mes descendants en auront peut–être des séquelles. Cela fait partie des risques à long terme, je pense.

À qui devrait incomber le fardeau de réparer les dégâts ou de prévenir les problèmes futurs?

Il y a 40 ans, beaucoup de gens pensaient qu'on pouvait vivre mieux face aux substances chimiques. Rares étaient ceux qui pensaient que ces nouvelles substances chimiques pouvaient être nocives.

Quand j'ai pulvérisé du 2, 4, 5–T sur ces étampes, c'était quatre ans avant que Rachel Carson publie son livre. Rachel Carson a été vilipendée pendant au moins dix ans par l'industrie chimique pour avoir fait ces révélations. Cela fait au moins dix ans. Peut–être que l'industrie la harcèle toujours, qui sait?

Graduellement, au fil des ans, pour tel ou tel produit chimique, parfois pour tel ou tel groupe de produits chimiques comme les radionucléides ou les pesticides rémanents, le fardeau de la preuve de la sécurité de ces substances a été imposé à leurs fabricants. La plupart n'ont pas été tenus responsables de l'échec du test de sécurité. Généralement, la société cautionne ceux qui font une grave erreur quand il y a une faible probabilité de désastre mais que les effets sont catastrophiques si le désastre survient.

Pourquoi cautionnons–nous ces gens–là? Pourquoi leur promet–on de demander à la société de leur pardonner s'ils font erreur? À qui le fardeau de la preuve devrait–il incomber? De plus en plus, et pour de plus en plus de substances et de pratiques, voire pour la simple récolte des produits de la pêche, cette responsabilité retombe sur d'autres. C'est à l'utilisateur qu'il incombe maintenant de démontrer que les pratiques sont durables ou qu'elles sont conformes aux normes de sécurité et ainsi de suite.

Tout ce processus devrait aller plus loin, il me semble. Ce genre de grand principe devrait–il être reflété dans la loi? Devrait–il y avoir des mécanismes pour faire porter à d'autres le fardeau de la preuve? Devrait–il y avoir une réflexion politique sur la façon dont cette politique devrait être mise en place et sur la façon d'élaborer les normes et de les appliquer le plus tôt possible selon les catégories de comportement? En ce qui concerne ces différentes catégories, quel devrait–être le mécanisme? Pendant combien de temps devrait–il être appliqué?

On semble commencer à vouloir faire porter le fardeau à quelqu'un d'autre. La situation a évolué ces derniers temps, mais il faudrait aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite.

[*Texte*]

I think it was my role. Charles introduced this, so Paul Muldoon can say something definitive about it.

Mr. Muldoon: No doubt when you mention the word "onus" before other stakeholders, a lot of hair starts to fly and tempers increase. I just want to remind the committee of a few reasons why I think onus should be something you consider.

• 2000

One is from a constitutional and essentially statutory point of view; it is my submission that there is no right to pollute in Canadian law or policy. The right to use the environment, the common resources of Canadians—the air, water, or whatever—is not a constitutional right. In effect, the Canadian government holds crown lands, air resources, water resources, for the benefit of all Canadians. Because of that, quite often you'll see expressed in legislation that there's a prohibition on polluting, except through an approval such as a federal or provincial approval or a discharge within regulatory limits.

If that's right, if I am correct in saying there is no right to pollute, then it seems to me what falls from that is that when there is an application to do an activity, whether it be in the ocean-dumping context or the opportunity to introduce a new chemical into commerce, or what have you, that's where onus comes in. Who should have the onus of establishing harm—the proponent or the government?

To me that's the context, and the response of course in my view is that most of the time it should be the proponent. But let me just go a little bit further, where I think CEPA has in itself created a real bind, and the example is under the priority substances list.

In 1988 the federal Department of the Environment was charged under CEPA to assess 44 substances. That was their job. I think the federal bureaucracy did the best they could in assessing those 44 substances, to make a statutorily defined determination of whether or not these 44 substances are toxic or non-toxic. The Minister of the Environment had to release a report within five years, explaining or outlining its finding as to toxicity.

For 12 of those substances, the minister could not determine whether they were toxic or non-toxic, because of insufficient information. So in my view, there are 12 substances that are now in legal limbo. They're in commerce. Most of them are industrial feedstocks. They're being used today. Industries are relying upon them. They've gone through a regulatory process called CEPA, but the users of those chemicals and the public, which is at the other end of it, have no understanding of whether or not they're legitimate as defined by CEPA, and they're still... CEPA never anticipated doing an assessment with a finding of lack of information, and there's no mechanism under CEPA to deal with it now.

[*Traduction*]

Je pense avoir joué mon rôle. Charles a présenté le sujet et Paul Muldoon pourra maintenant conclure.

M. Muldoon: Sans doute que lorsque que vous mentionnez l'expression «fardeau de la preuve» devant d'autres intervenants, vous devez leur faire dresser les cheveux sur la tête. Je tiens à rappeler au Comité une ou deux raisons pour lesquels je pense que le fardeau de la preuve devrait être un des éléments qui devrait retenir votre attention.

La première est d'ordre constitutionnel et essentiellement législative; je présume qu'il n'existe aucun droit de polluer dans la loi ou la politique canadienne. Le droit d'utiliser l'environnement, les ressources collectives des Canadiens—l'air, l'eau et ainsi de suite—n'est pas un droit constitutionnel. En effet, le gouvernement canadien détient les terres domaniales, les ressources atmosphériques et les ressources aquatiques dans l'intérêt de tous les Canadiens. C'est pourquoi on retrouve souvent dans la Loi des mentions affirmant qu'il est interdit de polluer l'environnement, sauf si l'approbation en est donnée par le gouvernement fédéral ou provincial ou si l'on bénéficie d'une dispense dans le cadre des limites réglementaires.

Si cela est exact, si j'ai raison de dire que personne n'a le droit de polluer l'environnement, il me semble qu'on peut en déduire que lorsque quelqu'un demande l'autorisation de faire une activité, qu'il s'agisse de rejet ou de déversement d'une substance dans la mer ou de la possibilité de commercialiser un nouveau produit chimique ou tout autre produit, c'est là qu'intervient la question du fardeau de la preuve. À qui devrait incomber le fardeau de prouver que la substance est nocive—au requérant ou au gouvernement?

À mon sens, c'est la question qu'il faut se poser, et la réponse, à mon avis, est que la plupart du temps, ce fardeau devrait incomber au demandeur. Mais permettez-moi d'aller un peu plus loin, de vous citer un exemple où la Loi a créé une réelle impasse. Je veux parler de l'exemple de la liste des substances d'intérêt prioritaire.

En 1988, le ministère fédéral de l'Environnement a reçu, en vertu de la Loi, le mandat d'évaluer 44 substances. C'était sa responsabilité. Je pense que les fonctionnaires fédéraux ont fait leur possible pour évaluer ces 44 substances, pour déterminer dans la Loi si ces 44 substances étaient toxiques ou non. Le ministre de l'Environnement devait publier un rapport dans les cinq ans, dans lequel il devait donner ses conclusions quant à la toxicité des produits et motiver sa décision.

Dans le cas de 12 de ces substances, le ministre n'a pas pu déterminer si elles étaient toxiques ou non, en raison du manque de données. Par conséquent, à mon avis, il y a 12 substances qui sont actuellement dans un néant juridique. Elles sont pourtant sur le marché. La plupart d'entre elles sont des produits d'alimentation industrielle. On les utilise actuellement. Des industries en dépendent. Elles ont été soumises a un processus réglementaire en vertu de la LCPE, mais les utilisateurs de ces produits chimiques et le public en général, qui est à l'autre bout du spectre, ne savent pas trop si ces substances sont légitimes au sens de la loi, et si elles sont encore... Le législateur n'avait jamais prévu qu'une évaluation échouerait à cause du manque de données, et aucun mécanisme n'a été prévu dans la Loi pour faire face à ce genre de situation.

[*Text*]

Now, of course, we filed a notice of objection requesting or requiring the minister to create a board of inquiry to deal with it, but that's another issue.

The real issue is that it would seem to us if the onus fell on those using or wanting to release these chemicals, this problem wouldn't occur. So it's a real–life problem. To me it's a real black spot on the PSL process, because it makes an assumption of availability of data that doesn't exist, and we have a problem now.

The last thing I want to mention is that not only does this not apply to new substances, but as you know, one of the big debates of our time has been the whole notion of persistent biocumulative substances, and it seems to me if these substances are being used and we do have a data gap problem, how do you link breast cancer to things like persistent toxic chemicals?

My suspicion is that we'll never find the links sufficient unless we start playing around with onus. Who is going to establish those links? Is it government or the users and generators? That's why this is a major policy issue on your agenda, on your table. I hope that you will consider that. But without a change in onus, CEPA will have limits.

• 2005

The Chairman: The Inuit Tapirisat made that point, almost as forcefully as you do, last June in a three–page brief quite effectively.

Mr. Lincoln: This afternoon Julia Langer was here and this very question was discussed at length: the whole idea of a pollution prohibition under the act, tied in with the reverse onus, and at the base of it, a better and much more practical hands–on definition of toxic substances to back it up. I'm expressing a personal view, but a lot of us share these thoughts. It's hard to express it practically in legislative terms that won't frighten the dinosaurs and to make it possible to advance the thing and bring it into law.

Julia suggested that maybe we should conduct a bit of a parallel process, perhaps more informal than a standing committee structure, whereby we would have a workshop or workshops here and there with different people just to say "Well, fine. What is the best definition of toxic substances that we can come up with? What is taking into account all the legislation there is just at the federal level? How can we do what John suggested, have a linkage of all these various statutes tied in with CEPA? How can we best articulate the reverse onus with minimal standards so that the people using it, if we're putting the onus on them, will know what kind of ball game they're in?"

What do you think of this idea, Paul and the others, of gathering people, not just from the environmental side but from all sides, to say "What is the best definition we can arrive at so we can get a sense of how far we can go, the best possible feeling for it that we can get?"

[*Translation*]

Évidemment, nous avons déposé un avis d'opposition demandant au ministre de créer une Commission d'enquête pour étudier ce problème, mais c'est une autre histoire.

Ce qui est fondamental, c'est qu'il nous semble que si le fardeau de la preuve incombait à ceux qui utilisent ces substances ou qui veulent les libérer dans l'environnement, ce problème ne se poserait pas. C'est donc un problème concret. À mon avis, nous avons là un trou dans le processus d'établissement de la liste des substances d'intérêt prioritaire, car il présume de la disponibilité de données qui n'existent pas, et c'est le problème auquel nous sommes confrontés.

Pour finir, je tiens à mentionner que cette faille ne s'applique pas seulement aux nouvelles substances. Vous savez que l'un des grands débats de l'heure concerne toute la notion des substances biocumulatives rémanentes. Il me semble que si ces substances sont utilisées et si l'on ne possède pas les données pour déterminer leur toxicité, comment pourrons–nous relier le cancer du sein à un facteur tel que la présence de produits chimiques toxiques rémanents?

Je doute fort que nous puissions un jour établir des liens suffisants si nous ne commençons pas dès aujourd'hui à nous poser la question de la responsabilité. Qui va établir ces liens? Sera–ce le gouvernement ou bien les usagers et les générateurs de ces substances? Voilà pourquoi c'est une importante question de politique dont vous êtes saisis. J'espère que vous l'étudierez. Mais si l'on ne change pas l'attribution des responsabilités, la LCPE sera limitée.

Le président: L'Inuit Tapirisat l'a dit clairement et efficacement, avec presqu'autant de force que vous, en juin dernier dans un document de trois pages.

M. Lincoln: Julia Langer était parmi nous cet après–midi et nous avons longuement discuté de la question: l'idée générale d'interdiction de la pollution en vertu de la loi, liée à la responsabilité inverse, et ayant au départ pour l'appuyer une définition mieux conçue, plus pratique et plus concrète des substances toxiques. Je vous fait part ici de mon opinion personnelle, mais nous sommes nombreux à être de cet avis. Il est difficile d'exprimer cela dans la pratique en termes législatifs qui ne feront pas peur aux dinosaures afin de permettre de faire progresser la chose et d'en faire une loi.

Julia a laissé entendre qu'on pourrait peut–être mener un processus parallèle, dans le cadre d'un structure peut–être moins officielle qu'un comité permanent, qui prendrait la forme d'ateliers composés de diverses personnes à qui l'on posera les questions suivantes: «Alors, quelle est la meilleure définition des substances toxiques que l'on puisse donner? Qu'est–ce qui permet de tenir compte de toute la législation existante au seul niveau fédéral? Comment pouvons–nous réaliser dans la pratique ce que John a suggéré, c'est–à–dire un lien entre toutes les lois en rapport avec la LCPE? Quelle est la meilleure façon d'expliquer la responsabilité inverse assortie de normes minimales afin que ceux qui devront l'assumer, si cette responsabilité leur incombe, sachent exactement sur quel terrain de jeu ils se trouvent?»

Paul et les autres, que pensez–vous de cette idée de rassembler des gens provenant non seulement du secteur environnemental, mais de tous les secteurs pour leur demander: «Quelle est la meilleure définition que l'on puisse donner pour savoir jusqu'où on peut aller, quelle est la meilleure façon de faire ressentir la chose?»

[*Texte*]

Mr. Muldoon: We conferred with Julia before that. Many of us would agree with that approach, but there's one caveat that I want emphatically to lay on the table.

It is that we in our submission, and here now, urge you to take a three–tier approach. The first tier is that we've got so many pieces of legislation and it's so disorganized because there is no national policy on toxic chemicals. Even though for jurisdictional reasons it won't be binding on all provinces and all individuals, we are urging a national policy on pollution prevention to build the framework.

It doesn't matter how you define toxicity. The goal, your vision of where you want Canada to land eventually, must be entrenched in stone and the house built, which is called our national pollution prevention policy for Canada. That might include goals and targets and all of the intricacies you like, but I do not want to talk about the definition of toxicities without a national vision of where we want to go.

The second tier is that I do not want to talk about—

The Chairman: Before we go on with the second tier, have you had a chance to look at the national policy announced by Sheila Copps two weeks ago?

Mr. Muldoon: Yes.

The Chairman: And does that correspond to what you're saying?

Mr. Muldoon: We should come back to that. That whole policy is predicated on the definition of toxicity under CEPA. If that definition changes, then it might be a start. Unfortunately, because it's predicated on the definition in CEPA, it's going to address only 16 substances.

The Chairman: So your view is that because it refers to CEPA we are sort of back to square number one.

Mr. Muldoon: Yes. The national framework we're talking about, pollution prevention, rather than being simply for toxics—

Mr. Lincoln: It's broader.

Mr. Muldoon: It's much broader. It deals with goals, it deals with targets, and it really lays out a strategy of pollution prevention, including a definition, rather than simply saying that we're going to deal with 16 chemicals.

• 2010

The second tier deals with that, and really I think that Ms Copps' strategy more or less deals with my second tier. I think part of the national pollution prevention framework strategy should be a Canadian public policy decision that persistent biocumulative chemicals should be eliminated. Don't play around with definition of toxicity. Don't ask for conclusive proof of effect. Simply say as a national policy, a public policy decision, a decision based on the public interest, those chemicals that accumulate in the fat cells of fish, wildlife and humans should not be in commerce.

[*Traduction*]

M. Muldoon: Nous en avons déjà parlé avec Julia. Nous serions nombreux à approuver cette approche, mais il y a une recommandation sur laquelle je tiens à insister.

Nous vous pressons, en effet, dans notre mémoire d'abord, et maintenant ici, d'envisager les choses en trois étapes. La première, étant donné que nous avons tellement de textes législatifs et que tout cela manque de cohésion parce qu'il n'y a pas de politique nationale sur les produits chimiques toxiques. Même si c'est pour des raisons de compétence ce ne sera pas obligatoire pour toutes les provinces et tout le monde, nous faisons pression pour une politique nationale sur la prévention de la pollution qui puisse servir de cadre général.

Peu importe la façon de définir la toxicité. L'objectif, là où vous envisagez que le Canada pourrait parvenir, doit être fixé de façon permanente pour qu'on puisse ensuite élaborer une politique nationale de prévention de la pollution pour le Canada. Elle pourra comporter des objectifs et toutes les choses compliquées que vous voudrez y mettre, mais je ne veux pas parler de définition de la toxicité sans avoir un plan d'orientation d'envergure nationale.

Pour la deuxième étape, je ne vais pas parler de. . .

Le président: Avant de passer à la deuxième étape, je voudrais bien savoir si vous avez eu l'occasion d'étudier la politique nationale annoncée par Sheila Copps il y a quinze jours?

M. Muldoon: Oui.

Le président: Correspond–elle à ce que vous dites?

M. Muldoon: Il nous faudra revenir là–dessus. Toute cette politique s'appuie sur la définition de la toxicité aux termes de la LCPE. Si cette définition change, cela pourrait être un début. Malheureusement, vu que cette politique s'appuie sur la définition de la LCPE, elle ne concerne que 16 substances.

Le président: Vous estimez donc qu'étant donné qu'elle renvoie à la LCPE, nous devrons en quelque sorte recommencer à zéro?

M. Muldoon: Oui. Le cadre national dont nous parlons, la prévention de la pollution, au lieu de n'avoir trait qu'à quelques substances toxiques. . .

M. Lincoln: C'est plus général.

M. Muldoon: C'est beaucoup plus général. Il doit comporter des objectifs, il doit comporter des buts à viser, et il doit véritablement établir une stratégie de prévention de la pollution, y compris une définition, au lieu de dire simplement que nous allons nous occuper de 16 produits chimiques.

La deuxième étape traite de cela et je pense en fait que la stratégie de M^me^ Copps concerne plus ou moins cette deuxième étape. Je crois que le cadre stratégique national de prévention de la pollution devrait en partie être une décision politique canadienne voulant que les produits chimiques susceptibles de bioaccumulation soient éliminés. Il ne faut pas jouer avec la définition de la toxicité. Il ne faut pas demander des preuves concluantes des effets des produits. Il suffit de dire que dans le cadre d'une politique nationale, d'une décision politique visant l'intérêt public, les produits chimiques qui s'accumulent dans les tissus adipeux des poissons, de la faune et des être humains ne devraient pas être commercialisés.

[*Text*]

It's happening anyway, but why do we want to have in commerce illegitimate synthetic chemicals that accumulate in fat cells of humans? I don't understand how a government can legitimize that.

Mr. Lincoln: May I ask you a question, Paul, as you go along? Again we come back to the test. How do we decide which? Are you linking that to CEPA and the PSL, and this sort of thing?

Mr. Muldoon: Our proposal—and this is where I think there is some similarity in rough terms between Ms Copps' proposal and ours—is that rather than doing risk assessment, a hazard assessment be done whereby you simply identify all substances that have a certain degree of persistence and a certain degree of biocumulation. If they fit those criteria, an effort is made to sit down with the stakeholders who are affected by a substance and work out a sunset plan.

I do not mean this to be a ban. I mean it to be a phase–out whereby labour, management, owners of the facility, and government sit down and work out how we can do this, not to cause economic community disruption but to do it within a generation of technology so that there's equity in it but also an environment goal paramount.

If the first goal is a national pollution prevention framework, and the second goal is what we call the sunset protocol, which is really targeting those chemicals that we understand to be causing harm in the environment now, then the third tier is a new definition of toxicity, and that's where—

Mr. Lincoln: So on the second tier you would say that Minister Copps' policy could serve as a basis—

Mr. Muldoon: As a basis, but my view is that it lacks the overall framework.

Mr. Lincoln: I understand that.

Mr. Muldoon: I want to emphasize two things about the second tier. One is that you notice I'm not linking these chemicals to a proven effect in the environment, because I don't think you can do it. What I'm saying is it is matter of public policy. I think that's the intent of Ms Copps' policy.

The second part is that this is a hazard assessment. We are convicting the chemicals on the basis of what they look like rather than on their going out and committing a crime, and I'm afraid there are inherently bad substances that we can link to harm without establishing conclusive proof. If I'm wrong in that, and we phase out a chemical that may not have the effect we anticipated, the worst that would happen is a more efficient technology, and to me as a downside that's not all that bad. I will just leave it at that, but I welcome that proposal by Julia, and I think it's consistent with many of the things we've been talking about.

Mr. Lincoln: Which was the third?

Mr. Muldoon: The new definition of toxicity.

[*Translation*]

Cela se produit de toute façon, mais pourquoi permettre le commerce des produits chimiques synthétiques illégaux qui s'accumulent dans les tissus adipeux humains? Je ne comprends pas comment un gouvernement pourrait légitimer une telle chose.

M. Lincoln: Paul, puis–je vous interrompre pour vous poser une question? Nous revenons encore une fois au test. Comment choisissons–nous les produits? Est–ce en rapport avec la LCPE et la LSIP ou d'autre chose de ce genre?

M. Muldoon: Notre proposition—et c'est là que je vois certaines similitudes générales entre la proposition de M^me^ Copps et la nôtre—veut qu'au lieu d'évaluer les risques, nous évaluions les dangers afin d'identifier simplement toutes les substances qui ont une certaine persistance et une certaine capacité de bioaccumulation. Si elles répondent à ces critères, il faut s'efforcer de rencontrer ceux qui sont touchés par une substance pour mettre au point un plan de temporisation.

Je ne parle pas ici d'interdiction, je parle d'élimination progressive, mise au point conjointement par les syndicats, la direction, les propriétaires des installations et le gouvernement, pour ne pas causer de perturbations économiques dans la collectivité, mais pour le faire dans le délai d'une génération technologique pour qu'il y ait une certaine équité, mais aussi pour que l'objectif environnemental reste primordial.

Si le premier objectif est un cadre national de prévention de la pollution, et le second objectif est ce que nous appelons le protocole de temporisation, qui consiste en fait à cibler les produits chimiques qui, à notre connaissance, endommagent l'environnement à l'heure actuelle, la troisième étape consistera à redéfinir la toxicité et c'est là que. . .

M. Lincoln: Donc, pour la deuxième étape, vous diriez que la politique de M^me^ Copps pourrait servir de base. . .

M. Muldoon: De base oui, mais il me semble qu'il y manque un cadre général.

M. Lincoln: Je le comprends bien.

M. Muldoon: Je tiens à souligner deux choses concernant la deuxième étape. Vous remarquerez tout d'abord que je ne rattache pas ces produits chimiques à un effet prouvé dans l'environnement, parce que je ne pense pas que ce soit possible. Je dis plutôt que c'est une question de politique générale. Et je crois que c'est là l'intention de la politique de M^me^ Copps.

Il y a ensuite l'évaluation des dangers. Nous condamnons des produits chimiques d'après leur apparence, au lieu de le faire d'après leurs effets criminels et je crains qu'il y ait des substances intrinsèquement mauvaises que l'on peut lier à certains effets nocifs sans pouvoir donner de preuve convaincante. Si je me trompe et que l'on élimine progressivement un produit chimique qui n'a peut–être pas l'effet prévu, le pire qui puisse se produire serait l'apparition d'une technologie plus efficace, et il me semble que cet inconvénient n'est pas si mauvais que cela. J'en resterai là, mais je suis favorable à la proposition de Julia et je pense qu'elle est conforme à l'essentiel de ce que nous avons dit.

M. Lincoln: Quelle était la troisième étape?

M. Muldoon: La nouvelle définition de la toxicité.

[*Texte*]

Mrs. Kraft Sloan: Which is what Julia was thinking.

Mr. Muldoon: Right. What you're hearing, I think, is that we don't have a magical new definition for you.

Mr. Lincoln: Where do you fit the reverse onus in all of this?

Mr. Muldoon: My suggestion pervades it all. It's—

Mr. Lincoln: In other words, it's incipient in all of this.

Mr. Muldoon: Right.

Mr. Lincoln: You don't make it express.

Mr. Muldoon: I think you make it a principle under the framework. I think under the second tier, which is the phasing out of the substances, there may be instances where you want to phase out substances but you want to delay the phase–out because of either an economic reason or a community disruption reason, or for some other reason. I think there is a reverse onus there in terms of time lines.

• 2015

The example I gave concerns new substances information, or PSL work. I am still not clear why government has to prove harm for a substance they have no commercial interest in. In fact, the commercial interest is the one sitting back, waiting to see whether the government can prove harm with it.

So the word has to be used in different contexts in different parts of the act. That's why I call it pervasive. You have to go through each section to see how it could work.

I do not want to give an easy answer, because I don't think there is an easy answer. I think a bunch of legal people should sit down and work through it.

Mr. Adams: I think it was you who said we should do what we are able to do. The ideal might be global standards, but we can't. Then we get to national standards, and perhaps we can.

I asked her the same question. What about the federal authority in Canada? I am not speaking morally now, or any of that sort of stuff. What about the federal authority? Do we have the legal authority to do some of these things?

Mr. Muldoon: Let me answer the question in a threefold way. There are easily things you can do, clearly within your mandate, to make life better. The first one is that you can stop destructive activities within the federal realm. We have already heard from Karey Shinn about federal subsidies to pollution control activities. That you can do. You are giving out money to destructive activities. I do not have a list of all these kinds of subsidies, but they are pervasive throughout the federal. . .

[*Traduction*]

Mme Kraft Sloan: C'est ce que Julia pensait.

M. Muldoon: Exactement. Ce que nous vous disons en fait, c'est que nous n'avons pas de nouvelle définition magique à vous proposer.

M. Lincoln: Où placez–vous la responsabilité inverse dans tout cela?

M. Muldoon: Ma suggestion est présente dans tout cela. C'est. . .

M. Lincoln: Autrement dit, cela vient au début dans tout cela?

M. Muldoon: Exactement.

M. Lincoln: Vous ne dites pas les choses expressément.

M. Muldoon: Je pense qu'on en a fait un principe dans le cadre général. Il me semble que dans la deuxième étape, qui est l'élimination progressive des substances, il peut se faire que vous souhaitiez éliminer des substances, mais en reportant l'élimination pour des raisons économiques, de perturbation de la collectivité ou d'autre encore. Je pense qu'il y a là responsabilité inverse pour ce qui est des délais.

L'exemple que j'ai donné concerne les renseignements sur les nouvelles substances, c'est–à–dire le travail relatif à la LSIP. Je ne sais toujours pas exactement pourquoi le gouvernement doit prouver qu'une substance pour laquelle il n'a aucun intérêt commercial présente des risques. En fait, ceux qui ont des intérêts commerciaux se contentent d'attendre et de voir si le gouvernement va pouvoir prouver que la substance est dangereuse.

Il faut donc utiliser le terme dans des contextes différents dans les diverses parties de la loi. C'est pourquoi je dis qu'il est omniprésent. Il faut étudier chaque article pour voir comment cela pourrait fonctionner.

Je ne vais pas vous donner une réponse simple car je ne crois pas qu'il en existe une. Je crois que ce sont des juristes qui devraient essayer de résoudre ce problème.

M. Adams: Il me semble que vous avez dit vous–même que nous devrions faire ce que nous pouvons faire. L'idéal ce serait sans doute d'avoir des normes mondiales, mais nous ne pouvons le faire. Nous arrivons ensuite aux normes nationales, et là nous pourrions peut–être le faire.

Je lui ai posé la même question. Qu'en est–il des pouvoirs fédéraux au Canada? Je ne veux pas parler ici de l'aspect moral, ni d'autres aspects semblables. Qu'en est–il du pouvoir fédéral? Avons–nous le pouvoir légal de faire certaines de ces choses?

M. Muldoon: Je vais subdiviser ma réponse à votre question en trois parties. Il y a des choses que vous pouvez facilement faire, qui relèvent nettement de votre mandat, et qui amélioreraient la vie. Vous pouvez tout d'abord interrompre les activités néfastes au sein du domaine fédéral. Karey Shinn nous a déjà parlé de subventions fédérales pour des activités de lutte contre la pollution. Cela est possible. Vous donnez de l'argent pour des activités néfastes. Je n'ai pas la liste de toutes ces subventions, mais il y en a un peu partout au niveau fédéral. . .

[*Text*]

And I am not suggesting there is a conspiratorial regime out there that is giving money to all these destructive... What I am suggesting is that...I'll talk about toxics. Because there is a lack of national goals, a national framework, for pollution prevention, federal money is not directed the right way. There is no direction.

The second thing is what I would call opening up the decision-making process to allow activists and enlightened business do the right thing. The three we just had—I know you've heard them before—a public registry; a federal action, including approvals, so when we do seek federal approvals we have the right to comment—notice and comment—which we don't have now... Things are being approved federally about which we have no understanding of what is going on, because there is no easy registry source. Another part of that is that the national pollutant release inventory is a federal program not entrenched in law. It does not require any reporting on pollution prevention.

Those are the kinds of things we can use, as activists and professionals in the field, but we don't have now. Those are easy things, just examples. There are all kinds of them where there is no question the jurisdiction is yours.

As we move on, it gets a little more complex. As we move from those kinds of measures, we move into national standard-making. That is where it gets a little more dicey. Nevertheless, we go from the informational type of regimes to what I call the incentive or the encouraging-up regime.

For instance, any facility needing federal approval or federal money could undertake a pollution prevention plan, which means they must, through a very detailed plan, explain and demonstrate how they will achieve the national goals. If I said in every instance they had to meet those goals, that is where the constitutional argument gets involved. But the very fact that they have to do the engineering and all the other work to do it would not automatically infringe on federal or provincial authority. In other words, in my view you could force the plan to meet national goals and still maintain federal authority.

[*Translation*]

Je ne veux pas laisser entendre qu'il y a une sorte de conspiration pour distribuer l'argent à toutes ces activités néfastes... Ce que je veux dire, c'est... Je vais parler des produits toxiques. Parce qu'il n'y a pas d'objectifs nationaux, de cadre national pour la prévention de la pollution, l'argent fédéral ne va pas là où il devrait aller. Il n'y a aucune orientation.

Deuxièmement, il faudrait ouvrir le processus de prise de décision pour permettre aux défenseurs et aux entrepreneurs éclairés de faire ce qu'il faut. Les trois choses qu'on vient de mentionner—je sais que vous les avez déjà entendues—un service d'enregistrement public; une action fédérale, y compris pour les approbations, de sorte que lorsque vous essayez d'obtenir l'approbation fédérale, vous avez le droit de faire des observations—de donner des avis et de faire des observations—ce qui n'est pas possible maintenant... On approuve certaines choses au niveau fédéral sans savoir ce qui se passe, parce qu'il n'y a aucune source accessible pour les inscriptions. Par ailleurs, l'Inventaire national des rejets polluants est un programme national qui ne figure pas dans une loi. Il n'exige absolument pas que l'on signale la prévention de la pollution.

Ce sont là des choses que nous pourrions utiliser, en tant que défenseurs et que professionnels du domaine, mais nous n'en disposons pas pour le moment. Ce sont des choses faciles à réaliser, de simples exemples. Il y en a un grand nombre qui relèvent indubitablement de votre compétence.

Lorsqu'on va plus loin, cela devient un peu plus compliqué. Après ce genre de mesures, on arrive aux normes nationales. C'est là que les choses sont un peu plus risquées. Néanmoins, on passe des activités de type informatif à ce que j'appellerai les activités d'encouragement.

Par exemple, toute installation qui a besoin de l'approbation fédérale ou de l'argent fédéral devrait mettre en place un plan de prévention de la pollution. Autrement dit il faudrait, avec un plan très détaillé, expliquer et prouver comment on va atteindre les objectifs nationaux. Si je disais que dans chaque cas, il faudrait atteindre ces objectifs, c'est là qu'on arrive à l'argument constitutionnel. Mais du fait même qu'il y a à faire des études techniques et tous ces autres travaux pour y parvenir, on empiéterait nécessairement sur les pouvoirs fédéraux ou provinciaux. Autrement dit, à mon avis, on pourrait faire en sorte que le plan réponde aux objectifs nationaux tout en conservant les pouvoirs fédéraux.

• 2020

The Chairman: Actually, Lois Corbett should be given a chance to—

Mr. Muldoon: I'll just finish with this, then.

That's the middle ground. The other ground is national standards, and there are many constitutional papers on it, but I think there are many areas where the federal government could invoke its existing jurisdictional powers and still fall well within the constitutional framework. I can give you concrete examples of that at a later time.

I'm making it sound easy and it's not, but it is possible.

Le président: Je pense qu'on devrait donner à Lois Corbett la possibilité de...

M. Muldoon: Je vais rapidement terminer ce que j'ai commencé, alors.

Ce serait le niveau intermédiaire. Il y aurait ensuite les normes nationales, et il existe de nombreux documents constitutionnels sur la question, mais je pense que dans de nombreux domaines le gouvernement fédéral pourrait invoquer ses compétences actuelles tout en restant dans le cadre de la Constitution. Je pourrais vous donner des exemples complets par la suite.

Je vous donne l'impression que c'est facile alors que ça ne l'est pas, mais c'est possible.

[*Texte*]

Ms Corbett: I don't disagree with anything that has been said, but I probably have a little different perspective and I hope I can add to what has been said before.

We work a lot with people in the city of Toronto who have I think a relatively healthy respect for government regulatory authorities, both provincial and federal, who still manage to find time during their day to call and actively campaign against pesticide use and question whether or not the various departments of health, environment, energy are actually acting for their benefit or not. There are young moms who are concerned about taking their kids out to parks, walking their dogs and letting their kids play on park grounds that have just been sprayed.

When you talked earlier about the fact that we have to govern ourselves and come to grips with ourselves. . .sometimes we have to come to grips with our neighbours. Unfortunately, our neighbours are sometimes our metro governments, our provincial governments, and our federal governments that are using toxic chemicals. And I have a better conversation with my next–door neighbour than I usually have with some sort of regulatory agency, and I have more luck in getting a message or disagreement across with my next–door neighbour than I do with an agency. Sometimes we have to come to grips with ourselves as a public agency or ourselves as a society.

When people talk about onus and they say we should reverse the onus, I always wonder how the onus got reversed in the first place. Who gave people the right to pollute? We see in urban areas like Toronto, when we have this debate about reverse onus, when we have the regular status quo of chemical use, it means a natural market increase in chemical use in an urban area. It means that if 2–4–D is regulated for use, then we might as well regulate it for an increase in use, because that's what will happen on lawns, on parks, or on whatever.

So sometimes the reverse onus has been reversed again and now we're talking about putting the onus back onto the chemical companies. I think we basically stood on our heads for a market economy and for a chemical economy that have produced these problems.

A society that perpetuates these market problems means a society and a market problem that will always have the alternative and the so–called environmentally benign activities play as weaklings in the market. I think sometimes governments and policy–makers like you have to come together for the weaklings. In this case, the weaklings in the urban market are those promoting alternatives.

I think that's a kind of weird thing when we have to do that. But even this whole idea that we have to reverse the onus back to the chemical companies is a weird thing. So, okay, we'll come together and do the weird thing, which is to have a

[*Traduction*]

Mme Corbett: Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, mais j'ai sans doute un point de vue un peu différent et j'espère pouvoir ajouter à tout cela.

Nous avons beaucoup à faire à Toronto avec des gens qui, me semble–t–il, ont un respect relativement légitime des responsables gouvernementaux de la réglementation, tant au niveau provincial qu'au fédéral, et qui trouvent le temps pendant la journée de faire des appels téléphoniques et de mener une campagne, contre le recours aux pesticides, et qui se demandent si les divers ministères de la Santé, de l'Environnement, de l'Énergie agissent réellement à leur avantage ou non. Il y a de jeunes mères de famille qui s'inquiètent lorsqu'elles veulent aller au parc avec leurs enfants, leurs chiens et même laisser les enfants jouer dans un parc où l'on vient de pulvériser de telles substances.

Lorsque vous avez dit qu'il nous fallait nous gouverner nous–mêmes et nous entendre. . . c'est parfois à nos voisins qu'il faudrait nous en prendre. Malheureusement, il arrive que nos voisins soit l'administration municipale, le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral et qu'ils utilisent des produits chimiques toxiques. Je m'entends mieux avec le propriétaire de la maison voisine que ce n'est généralement le cas avec des organismes de réglementation, et j'arrive davantage à faire passer le message ou à exprimer mon désaccord à mon voisin qu'à un organisme. Il nous faut parfois nous attaquer à nous–mêmes en tant qu'organisme public ou en tant que société.

Lorsqu'on parle de responsabilité, et il est question ici d'inverser cette responsabilité, je me demande toujours comment cette responsabilité s'est trouvée inversée pour commencer. Qui a donné à la population le droit de polluer? Dans des régions urbaines comme Toronto, lorsqu'on discute de cette responsabilité inversée, lorsqu'on a le statut quo habituel sur l'utilisation des produits chimiques, cela veut dire qu'il y a une augmentation naturelle du marché des produits chimiques et de leur utilisation dans la zone urbaine. Cela veut dire que si le 2–4–D est autorisé, on peut aussi bien autoriser l'accroissement de son utilisation, car c'est ce qui se produira sur les pelouses, dans les parcs où ailleurs.

La responsabilité inverse a donc parfois été inversée à nouveau et il est maintenant question de la transférer à nouveau aux fabricants de produits chimiques. En gros, on a très facilement opté pour une économie de marché et pour une économie chimique, et c'est cela qui est à l'origine de ces problèmes.

Une société qui perpétue ces problèmes de marché est une société et un problème de marché qui aura toujours une solution de rechange; et les activités que l'on dit salutaires à l'environnement joueront toujours le rôle de parents pauvres dans ce marché. Je crois qu'à certains moments les gouvernements et les leaders comme vous devraient se concerter pour défendre ces parents pauvres. En l'occurrence, dans le marché urbain, ils représentent ceux qui encouragent des solutions de rechange.

Je trouve curieux qu'on ait à faire cela. Mais même cette idée d'inverser la responsabilité à nouveau pour l'attribuer aux fabricants de produits chimiques est une chose curieuse. Nous allons donc nous rassembler et faire cette chose curieuse qui

[*Text*]

national pesticide reduction program that says that in the next five years Canada, as a country and as a society, will reduce pesticide use anywhere from 20% to 50% to 65%. Of course, all the way through that we will be promoting alternatives so that our economy as a whole and our people as a whole won't suffer. Our dandelions as a whole may prosper, and that's probably okay.

I think sometimes we do have to take this onus and this whole discussion about onus and reverse onus back to its roots and say, by almost creating false steps sometimes, what are we doing to the people out there who are struggling to make this in the alternatives? And can the alternatives survive by virtue of being alternatives, or do the alternatives in fact have to become the norm, the business we support, and in fact a business that eventually we wouldn't mind sitting down and regulating some day and looking at forms of regulation for good business? Why do we always have to react to bad business?

[*Translation*]

consiste à avoir un programme national de réduction de l'utilisation des pesticides, stipulant qu'au cours des cinq prochaines années au Canada, en tant que pays et en tant que société, réduira l'utilisation des pesticides de 20 à 50 p. 100 puis à 65 p. 100 par exemple. Bien sûr, tout au long de ce processus, nous encouragerons des solutions de rechange pour que notre économie dans son ensemble et notre population en général n'en souffrent pas. Nos pissenlits pourront se multiplier et c'est sans doute très bien.

Je crois qu'il nous faudrait parfois assumer cette responsabilité et toute cette discussion sur la responsabilité pour la ramener au point de départ en disant, et en faisant parfois presque des faux pas, que faisons–nous pour ceux qui se battent pour cela en proposant ces solutions de rechange? Et ces solutions de rechange peuvent–elles survivre du simple fait qu'elles sont des solutions de rechange ou doivent–elles devenir la norme, l'entreprise que nous encourageons, et même l'entreprise que nous ne rechignerions pas à réglementer à un moment donné en essayant de trouver une forme de réglementation pour les entreprises saines? Pourquoi nous faut–il toujours réagir face aux entreprises malsaines?

• 2025

M. Sauvageau: Dans votre intervention, vous avez dit, si je ne m'abuse, que vous parlez plus souvent à votre voisin qu'à un organisme fédéral.

The Chairman: Would you like to clarify what you said earlier? He thinks you said that you speak more frequently with your neighbour than with the federal agency.

Ms Corbett: Yes.

M. Sauvageau: C'est ce que vous avez dit?

Ms Corbett: And what do I say when I talk to them?

M. Sauvageau: Vous avez dit que vous parliez plus souvent à vos voisins qu'à un organisme fédéral. C'est ce que j'ai compris, mais si ce n'est pas ce que vous avez dit, j'ai dû mal comprendre.

Pourquoi les conventions qui ont été signées par le gouvernement fédéral n'ont pas été respectées? Je vais vous en donner des exemples un peu plus tard. Si on compare le provincial avec le fédéral, est–ce que votre voisin le plus proche ne pourrait pas être le provincial?

Il y a des tas de conventions qui n'ont pas été respectées, par exemple la convention de Rio où le Canada a signé une belle entente qu'il n'a pas respectée, ou la convention des enfants où on a vu, il n'y a pas plus tard qu'un mois, que le Canada l'avait signée et qu'il ne l'avait pas respectée, ou encore du changement climatique qui a été signé et qui n'a pas été respecté, ou des normes nationales sur l'emballage qui ont été signées et qui n'ont pas été respectées, et aussi du plan vert qui disait, par exemple, que chaque ministère devait remettre un rapport sur l'état de l'environnement, et qui n'a pas été respecté.

En ce qui concerne la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, je crois qu'on a des outils, mais qu'on ne prend pas la peine de les utiliser.

Tenant compte des dossiers du gouvernement fédéral, et tenant compte du fait que vous parlez plus souvent à votre voisin, pourrais–je savoir si votre voisin le plus immédiat serait une province ou Ottawa?

Mr. Sauvageau: If I'm not mistaken, you said at one point that you talked more often to your next door neighbour than to a federal agency.

Le président: Voulez–vous préciser ce que vous avez dit tout à l'heure? Il pense que vous avez dit que vous parliez plus fréquemment à votre voisin qu'à un organisme fédéral.

Mme Corbett: Oui.

Mr. Sauvageau: Did you say that?

Mme Corbett: Et qu'est–ce que je leur dis lorsque je leur parle?

Mr. Sauvageau: You said that you talked more often to your neighbours than to a federal agency. That's what I understood, but if that is not what you said, I must have misunderstood you.

Why haven't the conventions signed by the federal government been complied with? I will give you a few examples later on. If we compare the provincial level with the provincial one, wouldn't your closest neighbour be the provincial government?

There are lots of conventions that have not been complied with. Take for instance the Rio Convention: Canada signed a nice agreement but did not comply with it. Take the Convention on children: Canada signed it but did not comply with it, as we witnessed only a month ago. Take the climatic change which was signed and complied with. Take the national standards on packaging which have been signed and not complied with. And take the Green Plan which asked, among other things, that each department draft a report on the state of the environment; this has not been complied with.

As for the Canadian Environment Protection Act, I think that we have the tools but that we don't bother to use them.

Given the federal government issues and given the fact that you speak more often to your neighbour, could I know if your closest neighbour wouldn't be a province or Ottawa?

[*Texte*]

Je vous remercie.

Ms Corbett: Actually, I'd like to pick my neighbours instead of my government sometimes, particularly the ones I talk to.

It's hard, and in a weird way I think that's a red–herring question. I'd like to pick my favourite government, the government that responds most quickly, and of course I always want the one that agrees with me. But I want one that responds to neighbourhood complaints.

Unfortunately, with this we've made it such a highly specialized issue, such a highly regulatory issue, that the public has had to place almost an unfair level of trust in all levels of government.

I'll use pesticides as my example. They're regulated federally. We have provincial laws that apply. We also have municipal laws that apply. So this is one toxic issue that cuts across three barriers. When I talk to my neighbour about pesticide use, I have to refer them to three or four different departments in order to get answers or to lodge a complaint.

I would like them to work together. I don't think I have a leaning towards the big–father answer, that it should be the feds, or that it should be our neighbours, that it should be a municipal regulation. I'd like to see municipalities think that they have enough power to ban pesticide use outright, like Hudson, Quebec and other municipalities in Canada.

• 2030

I'd like to see the federal government take an aggressive pesticide reduction policy that would help empower municipalities to take that step forward. I think it's only through cooperation, through different jurisdictions... Obviously, if we want to live in a democracy, we have to make people feel they're participants in all levels of the government.

M. Sauvageau: Concernant les pesticides, ne trouvez–vous pas un peu bizarre que le gouvernement fédéral n'ait pas encore pensé que cela pouvait relever du ministère de l'Environnement plutôt que de les laisser au ministère de l'Agriculture, comme cela est le cas si je ne m'abuse?

Ms Corbett: I don't think it's a bit weird if you look at the international and multinational state of the agri–chemical industry. I think sometimes the way our toxics are regulated reflect the way they're made, produced and sold. They're not necessarily regulated by use.

I think this is particularly applicable when you look at the pesticides markets in urban... Our pesticides were designed at first, like Burkhard said, for use around the Second World War. Then eventually markets developed. The urban market is the new market; the lawns are the new market for some agri–chemicals. It's one of those chicken–and–egg situations. Do we develop the regulatory system because of the toxic problem or do we develop a regulatory system around a multinational marketing force?

[*Traduction*]

Thank you.

Mme Corbett: En fait, je choisirais plutôt mes voisins que mon gouvernement parfois, surtout ceux à qui je parle.

C'est difficile et de façon assez curieuse je crois que c'est une question qui fait diversion. Je veux pouvoir choisir le gouvernement que je préfère, celui qui répond le plus rapidement et bien sûr je veux toujours celui qui est d'accord avec moi. Mais je veux d'un gouvernement qui réagisse face aux plaintes d'intérêt local.

Malheureusement, nous en avons fait une question tellement spécialisée et réglementée, que le public doit presque injustement faire confiance à tous les paliers de gouvernement.

Prenons par exemple l'utilisation des pesticides. Ils sont réglementés au niveau fédéral. Nous avons des lois provinciales à ce propos, et nous avons également des règlements municipaux. Il s'agit donc d'une question de toxicité qui franchit trois barrières. Lorsque je parle à mon voisin de l'utilisation des pesticides, je dois le renvoyer à trois ou quatre ministères différents pour obtenir des réponses ou pour porter plainte.

Il faudrait que tous les niveaux de responsabilité travaillent ensemble. Je ne suis pas portée à répondre de façon catégorique que ce devrait être le gouvernement fédéral, nos voisins ou un règlement municipal. Il faudrait que les municipalités pensent qu'elles ont suffisamment de pouvoir pour interdire carrément l'utilisation des pesticides, comme Hudson, Québec et d'autres municipalités canadiennes.

Il faudrait que le gouvernement fédéral adopte une position beaucoup plus agressive en matière de réduction de l'usage des pesticides et qu'il donne aux municipalités les moyens d'agir dans ce domaine. D'après moi, seule la collaboration des divers paliers de gouvernement... Bien entendu, si nous voulons vivre dans une démocratie, il faut que tout le monde puisse participer aux divers paliers de gouvernement.

Mr. Sauvageau: About the pesticides, don't you think it a bit weird that the federal government hasn't yet decided that this could come under the Department of the Environment and not the Department of Agriculture, which is the present situation, if I am correct?

Mme Corbett: Je ne pense pas que cela soit un peu bizarre si l'on examine la situation internationale et multinationale du secteur des produits chimiques utilisés dans l'agriculture. Nos produits toxiques sont parfois réglementés en fonction du processus de fabrication et du mode de vente. Cette réglementation n'est pas nécessairement mise en place en fonction de leur utilisation.

Cela me paraît particulièrement vrai dans le cas du marché des pesticides dans les centres urbains... Comme l'a mentionné Burkhard, on a commencé à employer les pesticides lors de la Deuxième guerre mondiale. Par la suite, certains marchés se sont développés. Le marché urbain est le marché le plus récent. Certains produits chimiques sont destinés à un nouveau marché, celui des pelouses. Il est difficile de savoir par quoi il faudrait commencer. Allons–nous mettre au point un système de réglementation parce qu'un produit est toxique ou allons–nous mettre sur pied une réglementation en fonction du processus de commercialisation d'une société multinationale?

[*Text*]

M. Sauvageau: Merci beaucoup.

Mr. Lincoln: I don't want to engage in a debate here with any of my colleagues, but I just feel I should put on record a few things to correct what Mr. Sauvageau just mentioned. I'm not trying to say the federal government does everything right, or this provincial government or that does everything right. Goodness knows how many flaws there are in all our laws. Otherwise we wouldn't be here. I'm the first to fight for bettering our laws. Goodness knows how many gaps there are. But I think Mr. Sauvageau made a few statements that are completely incorrect.

First of all, Canada signed two conventions at Rio: the biodiversity convention and the climate change convention. The commitment for the climate change convention doesn't happen now. There's nothing happening now. Canada is not being called to task right now. It has to produce a national strategy, which will be deposited in a meeting that'll take place in Berlin next year. Canada will have to deposit its action plan. This action plan will be measured in the year 2000 for the first time. I don't think it's correct to say it has failed. When it fails, then we'll look at it. Right now, let's make sure it works.

The second convention, biodiversity—same thing again. We are going to have to produce a national strategy by November of this year, the provinces and the federal government alike. You can't say, again, that this convention has failed. It has yet to happen.

The third thing you talk about is national packaging. If there's one story of success in Canada—and there are few, I agree—it is that. Of all the things in recycling, the national packaging policy—which is industry, the provincial governments, the federal government, all kinds of environmental groups—is one process where the targets have been exceeded. The national targets have been exceeded by the national packaging policy.

You talk about pesticides. I agree with you; I think agriculture is the wrong place. There was a committee that sat for two years to decide that it should go to the Ministry of Health. Right now I'm hoping this will happen. We are committed, I hope, to do this kind of stuff.

I don't think we should be laying blame here, whether it's federal, whether it's provincial, whether it's the environmental groups, whether it's the public at large. I think it's all of us. There are all kinds of gaps, all kinds of flaws. Let's try to make it better; let's take one part of the system and say it works or it doesn't work. If it's the federal government, well, too bad; let's change it. We are the federal government. You are and we are. Let's make it work better. That's what I feel. At least let's get our facts right.

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: Thank you very much.

M. Lincoln: Je ne voudrais pas me lancer dans un débat avec mes collègues, mais il me paraît nécessaire de corriger certaines des affirmations que vient de faire M. Sauvageau. Je n'irai pas jusqu'à dire que le gouvernement fédéral ne se trompe jamais, ou que tel ou tel gouvernement provincial ne fait jamais d'erreur. Dieu seul sait combien nos lois sont imparfaites. Nous ne serions pas là sans cela. Je suis le premier à lutter pour que l'on améliore nos lois. Je sais qu'elles contiennent de nombreuses lacunes. Je pense néanmoins que M. Sauvageau a affirmé des choses qui sont tout à fait fausses.

Tout d'abord, le Canada a signé deux conventions à Rio: La Convention sur la biodiversité et la Convention sur les changements climatiques. Pour le moment, la Convention sur les changements climatiques n'exige aucune mesure concrète. Le Canada n'est pas, à l'heure actuelle, tenu de prendre une mesure quelconque dans ce domaine. Il doit toutefois élaborer une stratégie nationale qui sera présentée à une réunion qui aura lieu l'année prochaine à Berlin. Le Canada devra alors déposer son plan d'action. Ce plan d'action visera pour la première fois l'année 2000. Je ne pense pas qu'il soit exact de dire que cette convention est un échec. Attendons de voir ce qu'il en advient, avant de juger. Pour l'instant, il faut plutôt s'assurer de la mettre en oeuvre de façon efficace.

Pour ce qui est de la deuxième convention, la biodiversité—c'est la même chose. Nous allons préparer une stratégie nationale pour le mois de novembre de cette année, avec la collaboration des provinces. Il me paraît faux de dire là aussi que cette convention est un échec. Elle n'a pas encore été mise en oeuvre.

Troisième chose, vous avez parlé de l'emballage au palier national. Si le Canada peut se vanter d'une réussite—et je reconnais qu'il n'y en a pas beaucoup—ce serait bien de celle–là. Parmi tout ce qui se fait dans le domaine du recyclage, je crois que notre politique nationale en matière d'emballage, qui a été élaborée par l'industrie, les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et toutes sortes de groupes environnementalistes—est la seule où les cibles aient été dépassées. Cette politique nationale va plus loin que les cibles que nous nous étions fixées au palier national.

Vous avez parlé des pesticides. Je suis tout à fait d'accord avec vous; je pense qu'ils ne devraient pas relever du ministère de l'Agriculture. Un comité s'est penché pendant deux ans sur cette question pour décider que cela devrait être confié au ministère de la Santé. J'espère que c'est ce qui va se produire. Nous nous sommes engagés, je crois, à travailler en ce sens.

Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'attribuer la responsabilité de la situation, que ce soit au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, aux groupes environnementalistes ou au public. Je crois que nous sommes tous responsables. Il y a toutes sortes de lacunes et d'insuffisances. Essayons d'y remédier; examinons une partie du système à la fois et voyons si cela fonctionne ou non. Si c'est le gouvernement fédéral, eh bien, c'est dommage, mais modifions–le. Nous sommes le gouvernement fédéral. Vous l'êtes et nous aussi. Essayons d'en améliorer le fonctionnement. Voilà mon point de vue. Mais parlons au moins à partir de données exactes.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 2035

M. Sauvageau: Je poursuis sur le changement climatique. C'est une étude qui a paru le mois passé dans le journal, et qui disait que si on continuait comme cela, on dépasserait de 12 p. 100 les normes signées à Rio. Pour ce qui est de l'emballage, c'est ce qui a été dit cet après–midi.

Mr. Sauvageau: I'll follow up with climatic changes. This is a study that appeared last month in a newspaper saying that if we continued like this we'd exceed the standards signed at Rio by 12%. That's what was said this afternoon for packaging.

M. Lincoln: Cela n'a jamais été dit, et il a dit qu'il ne connaissait pas la réponse. C'est vous qui avez déduit cela, et je me souviens vous avoir entendu dire «Ah non, ils ont failli à la tâche!».

Mr. Lincoln: That was never said and he said he didn't know the answer. That was your own deduction and I remember hearing you say "Oh no, they blew it!".

M. Sauvageau: C'est écrit dans le journal *La Presse*.

Mr. Sauvageau: It's in *La Presse*.

M. Lincoln: Non, non! Ce monsieur–là n'a jamais dit ça, il a dit qu'il ne savait pas la réponse. Et pour le changement climatique, M. Clark d'Environnement Canada, a dit, lorsqu'on l'a questionné, qu'il pensait qu'on n'atteindrait pas nos objectifs. Mais c'est à nous de faire en sorte d'améliorer ces lois afin d'atteindre nos objectifs. On a manqué notre coup, et je comprends qu'on se sente tous responsables, mais on a encore six ans devant nous. Il faut qu'on essaie de se rattraper et de faire mieux, car il y a toutes sortes de choses qu'on peut faire ensemble.

Mr. Lincoln: No, no! That gentleman never said that he said he didn't know the answer. And for climatic change, Mr. Clark from Environment Canada, when he was questionned, said he thought we wouldn't attain our objectives. But it's up to us to improve the legislation to attain our objectives. We blew it, I understand that we all feel responsible, but we still have six years ahead of us. We have to catch up and do better because there are all kinds of things we can do together.

Le président: Madame Kraft Sloan et Madame Guay.

The Chairman: Mrs. Kraft Sloan and Mrs. Guay.

Mrs. Kraft Sloan: I wanted to thank everyone for coming out tonight. I've really been enjoying the round table discussion and I really hope that we continue to focus on what was the intent of this evening's discussion. I really like the statement. . . Doctor Regier has said, what right do these chemicals have to exist? I think that's really set the tone for the discussion around here.

Mme Kraft Sloan: Je remercie tout le monde d'être venu ce soir. J'aime bien cette table ronde et j'espère vraiment que nous continuerons de nous concentrer sur l'objet de notre débat de ce soir. J'aime bien ce qui a été dit. . . Le docteur Régier à demandé de par quel droit ces produits chimiques existent? Je crois que c'est cela qui a donné le ton à notre débat.

There are a lot of things in our lives that we just take for granted. I'm sure my children have always thought there were Nintendo games and TV, but my grandfather came from a feudal society and almost lived long enough to see man walk on the moon. We know there are changes and we know there are different ways to think about things, although we forget that sometimes.

Il y a bien des choses dans la vie que nous prenons pour acquises. Je suis sûr que mes enfants croient que la télé et les jeux Nintendo existent depuis toujours, mais mon grand–père vivait dans une société féodale et a vécu presque assez longtemps pour voir l'homme marcher sur la lune. Nous savons que les choses changent et nous savons qu'il y a différentes façons de voir les choses, mais nous l'oublions parfois.

I particularly liked what my neighbour to my right—or maybe it's to my left, whatever, we'll discuss that later—had to say on a number of things as well. This may be someone who doesn't have a lot of technical background but who has some concern. I like this idea of who reversed the onus. It's like reverse discrimination when they talk about employment equity. If we move towards putting the onus back where it belongs, on the producers, to prove that the substance is not harmful, who checks that? Who checks their science? Who checks their tests? Are we creating another bit of a mess and entanglement for us? Do you have some ideas on that?

J'ai bien aimé ce que disait mon collègue à ma droite, ou peut–être est–ce à ma gauche, nous verrons plus tard, mais j'ai bien aimé certaines choses qu'il a dites. C'est peut–être quelqu'un qui n'a pas un gros bagage technique, mais qui a quand même certaines préoccupations. J'aime bien cette idée de renversement des responsabilités. C'est un peu comme le renversement de la discrimination dont il est question d'équité en matière d'emploi. Si jamais nous réussissons à faire assumer leurs responsabilités aux fabricants, comme il se doit, qui devront prouver qu'un produit n'est pas dangereux, qui vérifiera la chose? Qui vérifiera leurs connaissances scientifiques? Qui vérifiera leurs propres tests? Ne ferons–nous qu'accumuler les chinoiseries administratives? Qu'en pensez–vous?

Mr. Muldoon: The way I foresee it. . . Let's say we're talking about a new substance. The legislation would lay out the protocol as to the type of testing, the definition of toxicity, all the kinds of elements that would have to be undertaken. Essentially if they meet those elements, we still have very capable federal scientists to determine whether or not it's good science.

M. Muldoon: Quant à moi. . . Posons l'hypothèse d'une substance nouvelle. Le protocole sur le genre de tests, la définition de la toxicité, tous les éléments dont il faut tenir compte se retrouveraient dans la loi. Essentiellement, si les conditions énumérées sont respectées, il reste que nous disposons d'excellents scientifiques au service du gouvernement fédéral qui peuvent décider si oui ou non l'aspect scientifique est bon.

[*Text*]

The scientific protocols remain the same. The question is, whose resources are expended in exercising it? I'm the last one to think that science is value free, but, on the other hand, legitimate scientific protocols can be established to make everyone play by the same rules. I just have to trust there's scientific expertise in the federal government, which I think there is, to monitor those protocols.

Mrs. Kraft Sloan: I guess sometimes I get too far down the road of trying to see what this thing's actually going to look like and how it's actually going to work. That has been a growing concern for me. Philosophically you can accept and embrace the notion, but when you start to think about it in the practical sense, how does it begin to work?

The Chairman: Madam Guay.

Mme Guay: J'aimerais simplement, tout d'abord, vous féliciter. J'ai eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous au Regroupement pour l'environnement, il y a quelques semaines.

[*Translation*]

Les protocoles scientifiques demeurent les mêmes. La question est de savoir qui paiera la note? Je suis le dernier à croire que la science est sans valeur, mais d'autre part, on peut trouver des protocoles scientifiques valables pour obliger tous les intervenants à observer les mêmes règles du jeu. Je dois me fier à ce que le gouvernement fédéral dispose de l'expertise scientifique nécessaire pour contrôler ces protocoles et je crois bien que c'est le cas.

Mme Kraft Sloan: Je crois bien que je m'aventure quelque fois un peu loin lorsqu'il s'agit d'aller voir à quoi tout cela ressemblera et comment cela va fonctionner. Cela devient une préoccupation de plus en plus grande pour moi. Philosophiquement, on peut toujours accepter l'idée et l'apprendre pour soi mais lorsqu'on commence à regarder le côté pratique, comment s'y prendra–t–on?

Le président: M^me^ Guay.

Mrs. Guay: First of all, I'd like to congratulate you. I've had the opportunity of meeting some of you at the environment meeting a few weeks ago.

• 2040

Je vois que vous faites un grand travail éducatif et je comprends très bien vos inquiétudes. Je suis une personne très terre–à–terre, si vous voulez, mais aussi très optimiste. Et je pense qu'en ce qui concerne l'environnement, on va toujours avoir des risques de catastrophes qu'on ne peut pas éviter. C'est comme un enfant qui traverse la rue, on ne sait pas s'il n'aura pas un accident un jour, et on essayera de prendre toutes les précautions pour ne pas que cela arrive. Alors je pense qu'on a encore un énorme travail à faire de ce côté–là.

Par contre, et je pense à M^me^ Corbett quand je vais dire cela, j'ai 43 petites municipalités dans mon comté qui dépendent énormément de l'environnement parce qu'elles vivent du tourisme. Et on peut voir comment ces gens–là se sont pris en main et combien de changements ont été opérés.

Si je considère la loi environnementale qui existe depuis 1988 au niveau fédéral, je trouve qu'il y a déjà un grand progrès. Je ne vous dis pas que tout est fait, je vous dis qu'il y a encore beaucoup à faire. Mais, personnellement, je suis très impressionnée, car quand j'avais dix ans, on ne me parlait pas d'environnement, et on ne m'éduquait pas à ce sujet.

Je regarde mes enfants qui ont aujourd'hui dix ans et qui ont une sensibilité énorme sur le plan environnemental. Je sais qu'il y a encore beaucoup à faire mais je pense que ça commence là, par l'être humain et, en cela, il y a déjà un grand pas de fait. Il faut continuer, cependant.

Il faut aussi considérer la question économique derrière l'environnement, car s'occuper d'environnement coûte cher. Il faut faire attention aux investissements pour que cela rapporte aussi, parce qu'il y a une question économique derrière tout cela.

Il y a aussi le fait que nous sommes, en ce moment, en train de refaire une loi dans laquelle on essaie de changer des mots, des termes, pour essayer de l'améliorer et de s'assurer qu'on évite le plus possible les chevauchements et les dédoublements, dans le but de faire des économies.

I can see that you are doing great educational work and I understand your concerns quite well. I'm a very down to earth person, if you will, but also very optimistic. As far as the environment goes, I think we'll always have the risk of disasters that can't be avoided. It's something like a child crossing the street, you don't know if he's going to have an accident someday and you'll try to do everything you can so it won't happen. So I think we still have a lot of work to do on that side.

On the other hand, and I'm thinking about Mrs. Corbett when I'm saying this, I have 43 small municipalities in my riding who depend terribly on the environment because they depend on tourism. And you can see how those people took things in hand and how much change has happened.

Considering the environmental legislation at the federal level that's been there since 1988, I find we've made a lot of progress. I can't tell you that everything has been done, I'm simply saying there is still a lot to do. However, personally, I'm quite impressed because when I was ten years old nobody talked to me about the environment and I wasn't being educated about it.

If I look at my children who are ten today, they're quite sensitized to things environmental. I know that there is still a lot to do, but I think that's where you start, with human beings, and we've already taken a great step forward in that area. However, we have to continue.

We also have to consider the economic question behind the environment because it's expensive to take care of the environment. You have to be careful about investments because they have to be profitable and there is also an economic question behind all of that.

There's also the fact that at this point in time, we are re–writing legislation where we're trying to change words and terms to try to improve it and make sure that we avoid as much duplication as possible with a view to saving money.

[*Texte*]

À ce sujet, je sais qu'il y a beaucoup de frustrations, beaucoup de gens insatisfaits qui trouvent qu'on n'en fait pas assez, et qui trouvent que ça ne bouge pas assez vite. Mais je pense qu'on a l'occasion, en ce moment, de changer une loi et de la rendre beaucoup plus efficace tout en l'harmonisant avec tout le reste.

J'aimerais terminer en citant un petit mot du Rapport Bruntland: *Gestion locale, vision, pensée globale*. Quand on parle de gestion environnementale, et quand on voit une petite municipalité qui décide vraiment de se prendre en main, de replanter des arbres, en demandant l'aide des jeunes ou des scouts de la région, je pense que ce sont des actions efficaces et qu'il ne faut pas que cela cesse.

Mais cela ne concerne que ceux qui sont très sensibilisés. Quand on parle du gouvernement fédéral, on parle d'une loi, et je vois très mal le gouvernement fédéral venir dans ma petite municipalité et dire «on va planter des arbres». Je pense que je ne le verrai jamais de ma vie. Il est donc très important qu'il y ait une harmonisation entre tout cela et qu'on évite le chevauchement et le dédoublement, car cela coûte une fortune aux contribuables. Je dis donc qu'une harmonisation bien structurée pourrait bien fonctionner.

The Chairman: Ms Schwartzel followed by Ms Shinn followed by Mr. O'Brien.

Ms Schwartzel: Thank you. I'd like to take just a few minutes of the committee's time, if I might, to talk about an aspect of the environment that doesn't involve the exciting topic of toxics, but an aspect that is much more mundane, which is basic air quality. When you come to air quality issues in Canada, the most important effects are not spectacular. They are not sort of feminization of male animals and crossbills on wildlife. It's just that people end up in hospital every time we have smog, and that is as predictable as wet sidewalks after a rain.

Researchers all over North America love southern Ontario's epidemiological data on hospital admissions. When you have smog, more people go to hospital, every time, every year. It happens numerous times every summer. It happens at levels below the federal acceptable standard of 80 parts per billion. I think there's an opportunity here in the reform of CEPA to really address this problem, which is sending Canadians to hospital in statistically significant numbers. It has to do with vehicle emissions, which are a really important component of the smog source.

• 2045

As you know, right now new standards for motor vehicle emissions are set not under CEPA but under the Motor Vehicle Safety Act, which is administered by Transport Canada. This act was really designed to deal with seat–belts. I'm urging the committee to consider and recommend that responsibility be moved from Transport to Environment Canada.

Mr. Lincoln: That section of the act.

[*Traduction*]

On that subject, I know that there is a lot of frustration and a lot of dissatisfied people who find that we're not doing enough and not going fast enough. But I think that we presently have the opportunity to change legislation and make if far more efficacious while harmonizing it with all the rest.

In conclusion, I'd like to quote something from the Bruntland report: *Gestion locale, vision, pensée globale* (Local Management, Vision, Global Thinking). When you talk about environmental management and you see a small municipality that really decides to take things in hand and replant its trees and ask for help from young people or the scouts in the area, I think this is efficient action and we shouldn't stop doing that.

But that only concerns those who are very sensitized. When you talk about the federal government, you're talking about legislation and I don't really see the federal government landing in my little municipality and saying "We're going to plant trees". I don't think I'll ever see that in my lifetime. So it's very important to have harmonization in all that and avoid duplication because it's costing the taxpayers a fortune. So I say that properly structured harmonization might very well work.

Le président: M^me^ Schwartzel suivie de M^me^ Shinn et ensuite M. O'Brien.

Mme Schwartzel: Merci. Je vais prendre quelques minutes du temps du comité, si vous me le permettez, pour vous parler d'un aspect de l'environnement qui n'a rien à voir avec le sujet très excitant des toxines, mais pour aborder un sujet beaucoup plus mondain, plutôt, et il s'agit de la qualité fondamentale de l'air. Lorsqu'il est question de la qualité de l'air au Canada, les effets les plus importants ne sont pas spectaculaires. Cela n'entraîne pas une espèce de féminisation des animaux mâles ou de becs crochetés et tordus chez les oiseaux. Il s'agit tout simplement de gens qui aboutissent à l'hôpital chaque fois qu'il y a du «smog» et c'est aussi facile à prévoir qu'un trottoir mouillé après la pluie.

Tous les recherchistes de l'Amérique du Nord adorent les données épidémiologiques du sud de l'Ontario sur les admissions en hôpital. Lorsqu'il y a du «smog», il y a de plus en plus de gens qui se retrouvent à l'hôpital chaque fois et chaque année. Cela se produit de nombreuses fois chaque été. Et cela se produit même lorsque cette purée de pois n'atteint pas la fameuse norme de 80 parties par milliard acceptable pour le gouvernement fédéral. Je crois qu'en revoyant cette loi, nous avons justement l'occasion de régler ce problème qui envoie les Canadiens à l'hôpital en nombre statistiquement significatif. Cela concerne les émissions des véhicules automobiles, qui constituent une des principales causes du smog.

Comme vous le savez, à l'heure actuelle, ce n'est pas en vertu de la LCPE mais de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, loi administrée par Transports Canada, que l'on fixe les nouvelles normes de dépollution automobile. Cette loi était conçue au départ pour imposer le port de la ceinture de sécurité. J'invite vivement le comité à examiner s'il ne conviendrait pas plutôt de confier cette responsabilité à Environnement Canada.

M. Lincoln: Cet article de la loi?

[*Text*]

Ms Schwartzel: Yes, the control of new motor vehicle emissions.

One reason is that it's certainly done that way in the States. The Clean Air Act covers new motor vehicle emissions.

Another reason is that you have an environment minister who is a signatory to the National NOx/VOC Management Plan, is committed to that target, and is publicly accountable for achieving it or not achieving it but has no regulatory control over the most important sector, which is vehicles. The idea of having delinked public accountability and legal authority is pretty strange to me.

My final reason is that the historical record of Transport Canada on motor vehicle emissions is not good. The most glaring example is what happened in 1981 when the United States decided they were going to go to tougher new vehicle emission standards. Remember that the large corporations essentially build for the North American market. Canada was at that point poised to also adopt new standards but did not because essentially there was a very strong lobby from the automotive industry. For the following eight years we bought and used, and still use, a whole fleet of vehicles that are unnecessarily polluting.

That legacy is still on the road today. When you take a look at Vancouver's air care program, which tests over 1 million cars a year, they find that those pre–1988 cars are dramatically more polluting as a class. It's unnecessary. That's what's so sad about it. Why is it that the Americans got the cleaner cars and on Friday afternoons they essentially produced the dirty cars that went to the Canadian market? That's a bit of a simplification, but in effect that's what was happening.

There's a great opportunity right now. There's a movement afoot in much of North America to adopt tighter California low emission vehicle standards. There's an opportunity for Canada to go that route. We already have jurisdictions that represent close to 50% of the North American car market poised to accept that, British Columbia being one of the jurisdictions, certainly California, and the northeastern seaboard states. "California standards" is an unfortunate name because it suggests something that's generally space age and about Californians and the way they are.

The technology has advanced dramatically and there is a real opportunity to adopt that. It has been shown to be cost–effective. I would really be sorry to see Canada lag behind again just as we did in the early 1980s and not take on this opportunity.

It's not going to, on its own, completely solve the smog problem, but it would really give us a dramatic leg up on a problem that's real when you look at hospital admission records.

[*Translation*]

Mme Schwartzel: Oui, les normes de dépollution automobile.

Une des raisons qui militent en ce sens, c'est que cela se fait aux États–Unis. Le Clean Air Act américain prescrit de nouvelles normes de dépollution automobile.

Il y a une deuxième raison, à savoir que le ministre de l'Environnement a signé le nouveau plan national de gestion des NOx/COV, qui s'est engagé à atteindre cet objectif et qu'il est publiquement responsable de l'atteindre mais qu'il ne dispose d'aucun pouvoir de réglementation sur l'un des secteurs le plus important, celui des véhicules automobiles. Il paraît assez étrange qu'on ait découplé la responsabilité officielle et les pouvoirs de réglementation.

Ma dernière raison est que le dossier de Transports Canada en matière de dépollution automobile n'est pas bon. L'exemple le plus criant est la décision qu'a prise Transports Canada en 1981, au moment où les États–Unis ont décidé qu'ils allaient adopter des normes beaucoup plus strictes en matière de dépollution automobile. N'oublions pas que les grandes sociétés construisent leurs voitures pour approvisionner principalement le marché nord–américain. Le Canada s'apprêtait à l'époque à adopter également de nouvelles normes mais ne l'a pas fait en raison des vives pressions exercées par le lobby de l'industrie automobile. Au cours des huit années qui ont suivi, nous avons acheté et utilisé, et utilisons encore, des milliers de véhicules qui polluent l'air inutilement.

Cet héritage roule toujours. Si l'on prend par exemple le programme de surveillance de l'air de Vancouver, qui examine plus d'un million de voitures par an, on constate que les voitures de modèles antérieurs à 1988 sont beaucoup plus polluantes que les autres. Cela est tout à fait injustifié, et c'est vraiment triste à dire. Pourquoi les Américains ont–ils obtenu des voitures moins polluantes et pourquoi ces sociétés ont–elles fabriqué le vendredi après–midi des voitures plus polluantes destinées au marché canadien? Je simplifie un peu mais c'est en fait ce qui s'est passé.

Nous avons à l'heure actuelle une importante décision à prendre. Il existe aujourd'hui un mouvement en Amérique du Nord qui prône l'adoption des normes californiennes en matière de dépollution automobile, qui sont plus strictes que les autres. Le Canada a la possibilité de suivre le mouvement. Des états et provinces qui représentent près de la moitié du marché automobile nord–américain sont disposés à accepter ces normes, dont notamment la Colombie–Britannique, la Californie, bien sûr, et les États du nord–est des États–Unis. «Les normes californiennes» est une expression mal choisie parce qu'elle suggère un lien avec l'air de l'espace, les Californiens et leur façon de vivre.

La technologie a beaucoup progressé et il serait possible d'adopter ces normes. D'après les études, cela serait faisable sur le plan de la rentabilité. Il serait dommage que le Canada ne saisisse pas l'occasion et reste à la traîne comme il l'a fait au début des années 1980.

Une telle mesure ne va pas, à elle seule, résoudre d'un seul coup le problème du smog mais cela contribuerait sensiblement à atténuer un problème bien réel, comme l'indiquent les dossiers d'admission dans les hôpitaux.

[*Texte*]

The Chairman: You've touched here on a big item, because, if you like, you could also expand on it and look at the fact that another department, which is now called the Department of Natural Resources, has virtually complete control over policies related to climate change, because it deals with budgets and incentives and subsidies to the fossil fuel sector.

• 2050

That is a big item in addition to the one you mentioned. It's another area in which the environmental jurisdiction does not apply under the present design of government. The present design of government is badly outdated.

When Paul Muldoon spoke earlier about subsidies, I suspect he spoke about those perverse subsidies that are contrary to environmental and sustainable goals. There is a chance now, particularly for you people, to make an impact on all this, particularly on subsidies, between now and November, through those of you whom you know sit on the special task force, appointed by Paul Martin and Sheila Copps in July, that is looking at the baseline of federal government programs, taxation, and subsidies. You have Elizabeth May on it; I believe you have Louise Comeau; and a few others. This is the time to say what you just said to them. For the first time there is a chance to make that point within a body that then will report to the Minister of Finance for the budget next February, and hopefully to make an impact.

Ms Shinn: I'll try to make a couple of suggestions. One was about risk assessment. It is that perhaps the federal government could put some framework in for risk assessment that actually obliges the consultant to compare the substance being assessed for risk assessment with other products that may be used instead.

For example, three years ago they did a chlorine risk assessment at the Ashbridges Bay Sewage Treatment Plant. Again, it's one of these low–probability, high–risk cases. But they determined you'd be more likely to be struck by lightning than hurt by chlorine. However, you'd have to be an Olympic athlete to outrun the plume if it did get out of a 50–tonne liquid tanker car.

However, what we never got was the risks of chlorine compared with those of other types of disinfectant. The public demanded we find these out. The consultants just reiterated what a risk assessment was, and they chose the risks. The risk always comes out one in a million, if that's what they're looking for. So one in a million: there it is. You have to wonder where they're getting that from. It was compared to being struck by lightning.

Now we're in the environmental assessment, a few years later. Ultra–violet disinfection, in many cases by Canadian companies... Trojan Technologies Inc., here in Ontario, is supplying 800 plants in the United States. How many do we

[*Traduction*]

Le président: Vous avez touché ici un aspect important parce que l'on pourrait le transposer à un autre ministère, qu'on appelle maintenant le ministère des Ressources naturelles, et qui exerce un contrôle pratiquement total sur les politiques reliées aux changements climatiques, puisque ce ministère s'occupe des budgets, des mesures incitatives et des subventions au secteur des combustibles fossiles.

C'est un sujet important qui vient s'ajouter à celui que vous avez mentionné. C'est un autre domaine où la structure actuelle du gouvernement ne correspond pas aux besoins de l'environnement. Cette structure est particulièrement mal adaptée et dépassée.

Lorsque Paul Muldoon parlait de subventions, je pense qu'il parlait de celles qui avaient un effet pervers sur nos politiques en matière d'environnement et de développement durable. Vous–mêmes avez l'occasion d'influer sur la situation, en particulier pour ce qui est des subventions, d'ici au mois de novembre, par le truchement des personnes que vous connaissez et qui font partie de ce groupe de travail spécial, créé par Paul Martin et Sheila Copps au mois de juillet, et qui est chargé d'examiner les programmes, le système fiscal et les subventions du gouvernement fédéral. Elizabeth May en fait partie; et je crois que Louise Comeau aussi et un certain nombre d'autres. C'est le moment de leur dire ce que vous pensez. C'est la première fois que vous avez la possibilité de faire connaître ces points de vue dans le cas d'un organisme qui va faire rapport au ministre des Finances en prévision du budget à adopter en février prochain, et qui va, nous l'espérons, être pris au sérieux.

Mme Shinn: Je vais essayer de faire quelques suggestions. La première concerne l'évaluation des risques. Il me paraît souhaitable que le gouvernement fédéral introduise dans le protocole d'évaluation des risques l'obligation pour le consultant chargé d'examiner une substance donnée et d'en évaluer les risques, de comparer cette substance avec d'autres produits qui pourraient la remplacer.

Par exemple, nous avons procédé il y a trois ans à une évaluation des risques du chlore à l'usine de traitement des eaux usées d'Ashbridbe Bay. Il s'agit là, encore une fois, d'un cas de faible probabilité d'un risque grave. Les consultants ont établi que l'on avait plus de chances d'être frappé par la foudre que de souffrir d'un contact avec le chlore. Toutefois, même un coureur olympique ne pourrait s'esquiver à temps aux émanations nocives si jamais cette substance se dégageait d'un de ces camions–citernes de 50 tonnes.

Cependant, ces consultants n'ont pas comparé les risques du chlore par rapport aux autres types de désinfectants. Le public a exigé que l'on examine cet aspect. Les consultants se sont contentés de répéter qu'on les avait chargés d'effectuer une évaluation des risques et que c'était ce qu'ils avaient fait. Le risque représente toujours une chance sur un million, si c'est le résultat que l'on recherche. C'est donc une chance sur un million. Je me demande où ils vont chercher ça. Ils ont comparé les risques à ceux d'être frappé par la foudre.

Voilà que, quelques années plus tard, nous parlons d'évaluation environnementale. La désinfection par ultra–violets, la plupart du temps ce sont des entreprises canadiennes qui... Trojan Technologies Inc., ici même en Ontario, approvisionne

[*Text*]

have using the stuff in Canada? Almost nil, because the chlorine institute comes down and says to these local groups what a wonderful product it is. Now we're in a position where the ultraviolet technology is far superior to chlorine. It actually kills viruses, or takes them apart, which is what the process does, as opposed to creating more complicated compounds by adding a toxic substance.

So now we have to go through the exercise again, at more tens of thousands of dollars of the taxpayers' money, to do the comparative risk analysis that ought to have been done three years ago. Meanwhile, Metro signs another agreement for another $300,000 a year of chlorine, more tanker cars. It just escalates out here.

• 2055

I think it would be interesting to have the sort of definition or provisions of a written assessment actually include the need, or the necessary proof, or relationship of the substance under review to the alternatives that could be substituted for it so that a host community—and it's always some local community—can actually choose what writ they want, to sort of understand or take upon themselves, if that's the need. We don't want to close down our sewage treatment plant. We basically want one in our community that we can live with. I think if we're given the choices we can make these decisions, and understand why.

The lady down here was saying there are all kinds of risks out there and environmental catastrophes. Volcanoes and stuff are a super risk. But I think that underplays the fact that what we're dealing with here many times is a manufactured risk. I think when we start manufacturing risks in health communities we really are obliged to look at the alternatives before they are imposed on a community that hasn't got a hope, in our case because we're land locked, of getting out if there was a release. I think that would be an interesting way to frame a risk assessment.

The other thing that we found, and this has been discussed quite a lot, deals with these farm practices as well. When we were in Washington, D.C. in June, the Water Environment Federation had their global residual conference. There were people there from all over the world who run waste water treatments and deal with solids disposal from sewage treatment plants. One of the biggest problems was that the federal governments in these other countries had somehow passed all these chemical fertilizers and pesticide–coated things that were being put out in farmers' fields. Yet if a sewage product was clean, cleaner than the chemical fertilizer, less polluting to ground water because of the nitrogen characteristics, more beneficial to the soil because it did have pasteurization, and beneficial bacteria were there, there was no comparison to be made. A farmer couldn't choose. There was never any evidence provided to him that he could choose between a chemical fertilizer and something that was a resource that was managed within his own community for the purposes of being used again in his own community.

[*Translation*]

800 usines aux États–Unis. Combien y en a–t–il qui y ont recours au Canada? À peu près aucune, parce que l'institut du chlore vient expliquer aux groupes locaux que le chlore est un produit merveilleux. Il se trouve que la technologie des ultra–violets est bien supérieure au chlore. Elle permet de tuer les virus ou de les décomposer, au lieu de créer des composés plus complexes en ajoutant une substance toxique, ce que fait l'autre méthode.

Il nous faut donc refaire des études, ce qui coûtera des dizaines de milliers de dollars de plus aux contribuables, et procéder à une analyse comparative des risques, chose qui aurait dû être faite il y a trois ans. Entre temps, le gouvernement régional s'engage à acheter pour 300 000$ de chlore par an, ce qui va faire circuler encore plus de camions–citernes. Tout augmente par ici.

Il me paraît important que le protocole de l'évaluation des risques exige que l'on procède à une comparaison des risques que pose la substance étudiée avec ceux qu'occasionneraient des produits de substitution de sorte que le client—et c'est toujours de petites localités—puisse véritablement choisir ce qu'il préfère, en connaissant les diverses solutions et les risques qu'elles comportent. Nous n'avons aucune intention de fermer notre usine de traitement des eaux. Mais nous voulons que cette usine ne nous empêche pas de vivre. Je pense que si l'on nous offre ces choix, nous serons capables de prendre ces décisions en connaissance de cause.

Il y a la dame ici qui disait qu'il existe toujours des risques et aussi les catastrophes environnementales. Les volcans et ce genre de choses constituent de graves risques. D'après moi, cet argument ne tient pas compte du fait que la plupart du temps il s'agit d'un risque fabriqué par l'homme. Si nous créons des risques à la santé, il me paraît nécessaire d'examiner quelles sont les autres solutions, avant d'imposer à la localité un risque d'émanation nocive, qui dans notre cas serait très grave, puisque, étant donné notre situation de région enclavée, il n'y aurait pas de possibilité de canaliser l'écoulement ou de s'échapper. Il me semble qu'une telle évaluation des risques serait fort utile.

Nous avons pris conscience d'une autre question, qui fait l'objet de nombreuses discussions, et qui traite également des pratiques agricoles. Lorsque nous étions à Washington, au mois de juin, la Water Environment Federation y tenait sa conférence mondiale sur le traitement des boues résiduaires. Il y avait des gens de tous les pays qui s'occupent de traitement des eaux usées et du traitement des déchets provenant de ces usines. Une des grandes questions est que le gouvernement central dans ces pays distribuaient aux agriculteurs toutes sortes d'engrais chimiques et de produits mêlés à des pesticides. Il n'y avait aucun moyen d'effectuer une comparaison entre ces produits et les sous–produits d'une usine de traitement des eaux, même si ceux–ci étaient propres, plus propres que les engrais chimiques, moins polluants que les eaux de ruissellement à cause de leurs caractéristiques en azote, et meilleurs pour les sols puisque d'un côté ces produits sont pasteurisés et que de l'autre ils contiennent des bactéries utiles. Les agriculteurs n'avaient pas un mot à dire. Personne ne leur signale qu'ils pourraient choisir entre des engrais chimiques et des sous–produits provenant de leurs propres communes et qui peuvent être recyclés sur place.

[*Texte*]

In Ontario we don't even have a regulation that allows us to produce clean sludges and use them within Metro's boundaries unless they're composted. Meanwhile, from the soil testing we did in our community near Ashbridges Bay, if they added the sludges to my back yard they would dilute my back yard.

I'm very concerned about the lack of criteria in place and the lack of a sort of level playing field to compete with what we know contain higher metal contents and a lot more persistent toxics, and produce a lot more ground water contamination than products that we could derive from a well–managed, source–controlled municipal sewage system. I think this is again a case of presenting risk assessment and alternatives in a way that people can use these in some way other than... Struck by lightning doesn't really mean much when we have to choose disinfection. I would really hope we see some alternatives mandated in a risk assessment analysis.

The Chairman: I would really hope that you can also find the time to go to public meetings these days where Metro councillors are running for office and raise the same issues there.

Ms Shinn: I've been at every work committee meeting for the last two years, and we have finally got Metro to run a demonstration of beneficial use. This is really bizarre, and I would offer this to you. If you would like to sunset the incineration of sewage sludge, for every time the sludge that's being burned you produce enough carbon dioxide that matched with a natural gas they're trying to make it ignite with, you would be cutting out a double whammy of CO_2 by just not burning sewage sludge. I offer that to you.

The Chairman: Also offer it to the Metro councillors. That's all I'm saying.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, I'd like to thank everyone who has participated. It's been a wide–ranging discussion and I've enjoyed it.

Having just finished 11 years as a municipal councillor in London prior to the last federal election, and having heard a little philosophical discussion earlier about what government is closest to the people, I just remind everybody that if there were infrastructure dollars that went to a sewage plant that's less than ideal in Toronto, those are supposed to be municipal priorities.

• 2100

So I think the first line of attack, if you don't agree with those priorities, is obviously at the municipal level, and I think that's what my colleague in the chair is suggesting. It's not the only line of attack, but that obviously was identified as a key priority by municipal authorities.

The question of who reversed the onus is fascinating. We're going to Akwesasne Friday. That would be a fascinating question to put to the people of Akwesasne, and I think we all know what they would tell us. I think they would tell us white

[*Traduction*]

En Ontario, il n'existe aucun règlement qui nous permette de produire des boues résiduaires propres et de les utiliser dans la communauté urbaine de Toronto si cette boue n'a pas été compostée. Entre temps, d'après les analyses de sol effectuées dans notre localité près d'Ashbridge Bay, si l'on mettait ces boues résiduaires dans mon arrière–cour, elles auraient pour effet de diluer le terreau.

L'absence de critères d'uniformité et de règles du jeu m'inquiète vivement parce que nous savons qu'un produit qui a une plus forte teneur en métaux et en substances à toxicité prolongée et qui pollue bien davantage les eaux de ruissellement est préféré à des sous produits de l'exploitation d'une usine municipale de traitement des eaux. Ce qu'il faut faire, en quelque sorte, c'est présenter l'évaluation des risques et des solutions de rechange d'une manière qui permette aux gens de prendre des décisions autrement que... La possibilité d'être frappé par la foudre ne veut pas dire grand–chose lorsqu'il nous faut une méthode de désinfection. J'espère que nous allons adopter des griefs d'analyse des risques qui comportent une étude des solutions de rechange.

Le président: J'espère également que vous trouverez le temps d'assister aux réunions publiques que tiennent les candidats aux postes de conseillers de la communauté urbaine pour y soulever ces questions.

Mme Shinn: J'assiste à toutes les réunions des comités de travail depuis deux ans et nous avons finalement obtenu que la communauté urbaine fasse une démonstration d'une utilisation rationnelle de ces produits. C'est vraiment bizarre et je vais vous confier une idée. Si vous décidez d'interdire l'incinération des boues résiduaires, vous diminueriez par un facteur de deux les émissions de gaz carbonique, parce que chaque fois que l'on brûle ces boues on produit suffisamment d'oxyde de carbone pour qu'on essaie de le faire brûler en y mélangeant du gaz naturel. Je vous soumets simplement cette idée.

Le président: Soumettez–la également aux conseillers de la communauté urbaine. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. O'Brien: Monsieur le président, j'aimerais remercier tous les participants. Cette discussion a touché des sujets très divers et j'y ai pris un grand plaisir.

Je viens de quitter au bout de 11 ans mon poste de conseiller municipal à London tout juste avant la dernière élection fédérale et j'ai entendu les propos philosophiques tenus un peu plus tôt au sujet de savoir quel était le gouvernement qui était le plus proche des gens. Je tiens simplement à rappeler à tous que si l'on accorde des subventions d'infrastructure pour construire une usine de traitement d'une efficacité douteuse à Toronto, il s'agit là de priorités municipales, je le rappelle.

Votre action doit donc porter au départ, si vous n'êtes pas d'accord avec ces priorités, au palier municipal et je crois que c'est ce que mon collègue, le président, est en train de suggérer. Ce n'est pas la seule possibilité, mais c'est un sujet auquel les autorités municipales accordent une grande priorité.

La question du renversement du fardeau de la preuve me fascine. Nous allons à Akwesasne vendredi prochain. J'aimerais beaucoup poser cette question aux gens d'Akwesasne et je crois que nous savons déjà quelle sera leur réponse. Ils nous diraient

[*Text*]

society reversed the onus. I think we condemn ourselves as a society, quite frankly. I think that's been said in our whole value system, and you don't need to study much history to know that whole thing accelerated quite a bit after the Industrial Revolution, where it was just simply profit, profit, profit, and labour be damned and the environment be damned. So the answer is our white society. To me it's very simple, and the solution is not so simple.

One of the gentlemen asked: who said these chemicals have a right to exist? I think it's the same answer, even though we're being a bit philosophical there.

I will just finish my intervention, Mr. Chairman, with a quick question to Paul Muldoon. I was interested to hear you say, Paul, in answer to the question of who should have the onus for establishing harm, that the proponent should most of the time. Can you give me an example of when you don't see it being the proponent?

Mr. Muldoon: I don't have a specific instance... The reason I said that, coming from a legal background, is the onus will be one of the most controversial recommendations, if you decide to accept it, and I think you have to look at every section of the act to see how to do it. It would not surprise me if there are certain sections where in fact the government may have to show something before they can regulate. So I guess Ijust put that as a caveat to recognize that I'm not totally naive; I know these things are difficult. Nevertheless I think it is, both legally and appropriately, part of your recommendations, but I do see you have to be careful in your recommendations that way.

Mr. O'Brien: Thank you.

Mr. Kraft Sloan: I'm glad you're not totally naive, Paul. I like to be; it's a good way to get through life.

Mr. Lincoln raised the "d" word, which is the dinosaur word, and there are dinosaurs among us; they still live. I think we had a discussion about whether they're still throwing the tar from the tar pits on us and slowing us down. If we're going to be successful with some of our recommendations, and if we are truly committed to taking a look at this legislation in as open a way as possible, I think we need some help and support in thinking about strategizing around understanding the dinosaurs and how to bring them on board and how to deal with them, and also in where we identify the real leading–edge kind of science and some of the more provocative research and some of the new thinking. We've talked a little bit about that.

I think maybe the program that's going to be on Tuesday night will help lead us to some sources as well, but if anyone has thoughts on dealing with the dinosaur and finding some new areas of thinking and how we bring that out, I'd be most pleased.

The Chairman: John Jackson and Henry Regier.

Mr. Jackson: I just want to point out one of the dangers that I don't think we've addressed tonight. What reminded me of it was on the way in on the bus today I was reading Health Canada's program for Great Lakes 2000, and when you read

[*Translation*]

je crois que c'est la société blanche qui s'est débarassée de ce fardeau. Je crois très franchement que nous sommes en train de nous diriger vers une impasse en tant que société. Je crois que l'on a déjà dit que cela touchait notre système de valeurs et il n'est pas nécessaire d'étudier beaucoup l'histoire pour savoir que cette transition s'est accélérée rapidement depuis la révolution industrielle, et que l'on s'est uniquement préoccupé de faire de l'argent, en ne se souciant aucunement des travailleurs ni de l'environnement. La réponse est donc notre société blanche. Cela me paraît très simple mais la solution n'est pas aussi simple.

L'un des messieurs a demandé: qui peut affirmer que ces produits chimiques ont le droit d'exister? Je crois que l'on pourrait donner la même réponse, mais au risque de faire un peu trop philosophe.

Je vais terminer mon intervention, Monsieur le président, en posant une brève question à Paul Muldoon. Paul, vous avez déclaré que la plupart du temps c'est la personne qui propose l'utilisation d'un produit qui devrait être tenu d'établir son innocuité. Pouvez–vous me donner un exemple où cela ne devrait pas être le cas?

M. Muldoon: Je n'ai pas de cas précis... J'ai apporté cette réserve parce qu'avec ma formation juridique, je sais que la question du fardeau va déboucher sur des recommandations très controversées, si vous décidez de l'accepter, et je crois qu'il faut examiner tous les articles de la loi pour découvrir les façons d'y parvenir. Je ne serais pas surpris si d'après certains articles, le gouvernement était tenu d'établir certains faits avant de pouvoir réglementer une substance. Je crois que j'ai ajouté cela à titre d'avertissement pour signaler que je n'étais pas tout à fait naïf; je sais que ces choses–là sont délicates. Cela me paraît toutefois devoir faire partie, légalement et légitimement, de vos recommandations, mais je sais que vous allez devoir faire preuve de prudence dans la façon dont vous allez les formuler.

M. O'Brien: Je vous remercie.

M. Kraft Sloan: Je suis heureux de constater que vous n'êtes pas tout à fait naïf, Paul. Moi, j'aime bien l'être; c'est une bonne façon de vivre.

M. Lincoln a parlé des dinosaures avec un grand «d», et du fait qu'il y en a encore parmi nous. Nous avons cherché à savoir s'ils essayent encore de ralentir notre action. Si nous voulons que certaines de nos recommandations débouchent, et si nous sommes vraiment prêts à nous engager à réviser cette loi de la façon la plus ouverte possible, je crois qu'il serait bon de réfléchir à une stratégie qui nous permettrait de comprendre ces dinosaures, de les convaincre du mérite de nos arguments et de les influencer dans le bons sens; cela pourrait nous aider si nous pouvions leur fournir les données scientifiques les plus récentes, ainsi que des études particulièrement stimulantes et de nouvelles orientations. Nous en avons parlé un peu.

Il est également possible que le programme de mardi soir nous permette d'établir certains contacts, mais s'il y a des gens qui ont des idées sur la façon de traiter avec les dinosaures et de découvrir de nouveaux terrains de réflexion, je serais très heureux de les entendre.

Le président: John Jackson et Henry Regier.

M. Jackson: Je tiens simplement à signaler un danger dont nous n'avons pas parlé ce soir. C'est une réflexion que je me suis faite pendant que je me rendais ici en autobus et que je lisais le programme de Santé Canada intitulé Grands Lacs 2000,

[*Texte*]

Health Canada's plans for Great Lakes 2000, what it's really focused on is educating people on how to try to lessen the impact of chemicals on them, by saying we're going to educate people over the next six years in terms of being cautious about how many fish they eat, or we're going to be telling them not to go outdoors on certain air quality days.

I was really alarmed to see that Health Canada is also responsible for much of what is in CEPA, not just Environment Canada. We tend to think of Environment Canada in this so–called progressive "Program for Great Lakes 2000" because they've developed the details, by really focusing on educating people to adjust their lifestyles, instead of focusing on stopping these chemicals being in use and stopping letting them get out, so that people can't eat the fish.

• 2105

I am sure you're going to run into that when you go to Akwesasne, where people are going to be telling you, "Don't tell me that I have to change my lifestyle as a first nations person. Instead, let's change the causes."

It gets back to what was said earlier about what we want to have our children be forced to live with as normal. The underlying most insidious effect of what I see happening in our society is that people should start seeing as normal that eagles can't reproduce on the Great Lakes or that it's normal not to be able to go outside without wheezing and coughing on certain days.

We have to make sure that CEPA is a document that doesn't endorse those sorts of things becoming normal, but instead says that we want to cut off the sorts of toxic sources that are creating the things that we will not accept.

The Chairman: Henry Regier.

Prof. Regier: Just a brief comment about that show that is coming tomorrow night.

What is it called?

Mr. Muldoon: *Sex Under Siege.*

Prof. Regier: *Sex Under Siege.* I saw it screened at a meeting of the council for Great Lakes research managers a couple of weeks ago. Present at that event were a series of people who were really quite expert in this field, and they did not just dismiss this idea as being far–fetched. The sense of that group was that the general thesis was credible.

Mr. Muldoon: I would like to wind down. May I make just two points. One is that over the next month or so we will be delivering two additional papers to the committee. One will be a response to the Minister of the Environment's proposed toxic management policy, to which Mr. Lincoln referred.

Quite frankly, we were disappointed with the policy. We think there are some real problems with it. Rather than boring you with the details now, we will be submitting a detailed critique of it. So we ask you to take that into account in your comments.

[*Traduction*]

et lorsqu'on lit les plans qu'a élaborés Santé Canada pour Grands Lacs 2000, on constate qu'il s'agit principalement de faire comprendre aux gens qu'ils doivent tenter de réduire les occasions de contact avec les produits chimiques, par exemple, en tenant un compte précis du poisson qu'ils consomment au cours des six prochaines années ou en ne sortant pas à l'extérieur les jours où la pollution atmosphérique est particulièrement élevée.

J'étais très inquiet de constater que Santé Canada s'occupe d'une bonne partie des sujets qui relèvent de la LCPE et que ce n'est pas Environnement Canada qui en a le monopole. Nous avons tendance à penser que ce programme dit progressif de «Grands Lacs 2000» est l'oeuvre d'Enla nement Canada parce que c'est ce ministère qui en a précisé la stratégie, en invitant principalement les gens à modifier leur façon de vivre, au lieu de tenter de limiter l'emploi des produits chimiques et d'arrêter les émissions de produits nocifs, au point où les gens ne peuvent plus manger de poisson.

Je suis sûr que vous allez tomber sur ce genre d'attitude lorsque vous irez à Akwesasne; les gens vont vous dire: «Ne me dites pas que c'est nous, des Premières nations, qui allons devoir changer notre mode de vie, changeons plutôt les causes».

Cela revient à ce qui a été dit tout à l'heure au sujet de ce que sera la norme imposée à nos enfants. L'évolution de notre société a un effet particulilèrement insidieux en ce sens que les gens commencent à trouver normal que les aigles ne puissent pas se reproduire dans les Grands lacs ou de ne pas pouvoir sortir sans avoir du mal à respirer et tousser certains jours.

Il faut absolument éviter que ce genre de chose puisse devenir la norme dans le cadre de la LCPE qui doit, au contraire, viser à supprimer toutes les sources toxiques à l'origine de ces effets inacceptables.

Le président: Henry Regier.

M. Regier: Un simple commentaire à propos de ce film qui doit être présenté demain soir.

Quels en est le titre, déjà?

M. Muldoon: *Sex Under Siege.*

M. Regier: *Sex Under Siege.* Je l'ai vu lorsqu'il a été présenté à une réunion du conseil des directeurs de recherche des Grands lacs il y a environ deux semaines. À cette présentation assistait tout un groupe de personnes véritablement expertes en la matière et l'idée n'a pas été tout simplement rejetée comme étant trop tirée par les cheveux. Le groupe a trouvé que, dans l'ensemble, la thèse était crédible.

M. Muldoon: J'aimerais conclure. Je voudrais faire deux remarques seulement. Tout d'abord, au cours du prochain mois, nous allons présenter deux autres documents au comité. L'un sera une réponse à la politique de gestion des substances toxiques proposées par le ministre de l'Environnement et à laquelle M. Lincoln a fait allusion.

Je vous l'avoue, nous avons été très déçus par cette politique. Nous trouvons qu'elle comporte de graves lacunes mais plutôt que de vous ennuyer avec les détails maintenant, nous allons vous en faire une critique détaillée. Nous vous demandons donc de prendre nos commentaires en considération.

[*Text*]

The second paper that a number of groups will be submitting to you will be on the proposal—

Mr. Lincoln: Are you sending this to the minister as well?

Mr. Muldoon: Oh yes, absolutely. In fact, we're doing it for the purpose of the minister.

The other one is that, as you know, a process of harmonization is going on now at CCME. There is a national advisory group, on which the Canadian Environmental Network has three delegates. A paper will be prepared to respond to proposals on the table. I bring this up because the outcome of the harmonization effort will have a dramatic impact on CEPA. So we think it's important that we get our views in to you early so you will understand.

Crucial to that is something that is a sort of undercurrent here, which is, what is the federal role in protecting the environment? When you talk to environmentalists, one thing is very clear: we want local decision–making because it's real, it's close; we want to talk to our local decision–makers, who are the closest to us.

On the other hand, that's not to say there is not the need also for a strong federal role. Municipalities can't control products. They can't control transboundary pollution. They can't control so many things on which the federal government must take, but has not been taking, a lead. So let's not have an either/or situation; let's define the roles.

Lastly—and I can't let this go, because I made a point of it when I made my presentation—in these days no one is more aware of the economic impacts of environmental regulation than many environmentalists, mostly because many of us come from families that worked in factories, some of which were closed because of environmental considerations. The reality, though, is that we are not trying to encourage you to make decisions to cost jobs. I think our strategies will help to save jobs.

What we're talking about is industrial strategy. Competitiveness is always thrown in our face. It is said that we're going to make us less competitive. That's absolutely wrong. Through our strategy we will make Canada the most competitive nation in the world. Talk to Michael Porter; talk to some of the economists who looked at the numbers. So I don't want to hear thrown in my face that we are not thinking about that.

• 2110

One of the reasons I am here is that I think the new economy will be a clean economy. The reverse of that is the past with our pollution sins. Toronto Harbour out here will have the legacy of the post–war generation. The contaminants at the bottom of that harbour and at the bottom of the one in my home town of Hamilton you'll never be able to clean up because of the cost of the clean–up. That's what I don't want to see. I certainly don't want my family having to live beside that kind of a harbour, which will be there for many generations, because of the lack of appropriate regulation. Regarding the cost of regulation, please take into account competitiveness, but also take into account the cost of the clean–up, which is far more than prevention.

[*Translation*]

Le deuxième document que plusieurs groupes vous soumettront porte sur la proposition. . .

M. Lincoln: Envoyez–vous ces documents au ministre aussi?

M. Muldoon: Oh oui, absolument. En fait, ils sont destinés au ministre.

Pour ce qui est de l'autre, il y a actuellement, comme vous le savez, un processus d'harmonisation au sein du CCME. Il y a un groupe consultatif national dans lequel le «Canadian Environmental Network» a trois délégués. Un document sera préparé pour répondre aux propositions présentées. Je soulève cette question parce que les résultats de ces efforts d'harmonisation auront une influence majeure sur la LCPE. Nous tenons donc à vous donner notre avis rapidement pour que vous compreniez la situation.

Ce qui est vital dans tout cela et qui est sous–jacent ici, c'est la question du rôle du gouvernement fédéral dans la protection de l'environnement. Une chose ressort clairement du discours des écologistes: les décisions doivent être prises au niveau local, près des réalités, en contact avec elles; ils veulent pouvoir parler aux décideurs locaux, à ceux qui sont le plus près d'eux.

Par ailleurs, cela ne veut pas dire que le fédéral n'a pas un rôle fort à jouer. Les municipalités ne peuvent pas contrôler les produits. Elles ne peuvent enrayer la pollution transfrontière. Elles ne peuvent intervenir dans une foule de domaines dans lesquels le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative, ce qu'il n'a pas fait. Mettons fin à ces situations ambiguës et définissons les rôles.

Enfin—et je ne peux passer ceci sous silence parce que j'y ai fait allusion dans mon exposé—personne actuellement n'est plus conscient des effets économiques de la réglementation environnementale que les environnementalistes, surtout parce que beaucoup d'entre nous viennent de familles qui ont travaillé dans des usines, dont certaines ont été fermées en raison de considérations environnementales. Nous ne cherchons bien sûr pas à vous pousser à prendre des décisions qui entraîneront des suppressions d'emploi. Je crois que nos stratégies contribueront à conserver des emplois.

Nous parlons d'une stratégie industrielle en fait. On nous oppose constamment l'argument de la compétitivité. On dit que nous allons être moins compétitifs. C'est absolument faux. Avec notre stratégie, le Canada sera le pays le plus compétitif du monde. Demandez à Michael Porter; demandez aux économistes qui ont examiné les chiffres. Je ne veux donc pas que l'on me réponde en me lançant à la figure que nous n'y pensons pas.

Si je suis là, c'est donc parce que je crois que la nouvelle économie sera une économie propre. Il y a, à l'opposé, le passé avec notre pollution coupable. Le port de Toronto qui portera les marques de la génération de l'après–guerre. Vous ne réussirez jamais à enlever les contaminants qui sont au fond de ce port et de celui de Hamilton, ma ville d'origine, tant le coût de nettoyage sera élevé. C'est ce que je veux éviter. Je ne veux pas que ma famille ait à habiter près d'un port de ce genre, qui sera vicié pour des générations, faute de réglementation appropriée. Pour ce qui est du coût de la réglementation, tenez compte de la compétitivité, oui, mais aussi du coût du nettoyage, qui est beaucoup plus élevé que celui de la prévention.

[*Texte*]

So I think there are two edges to that sword. I just wanted to put on the table that I think the strategy we are talking about is in fact an economic strategy.

The Chairman: Very helpful, thank you. We had some 20 interventions. We certainly put on the record a lot of new material, which you can mull over in the weeks ahead.

Certainly, I will retain from the discussion this evening the urging by Henry Regier that CEPA should reflect a broad strategy. We will apply some thinking as to what that strategy ought to be about. Paul Muldoon has urged us to turn this strategy into a national pollution prevention strategy. Then, several instruments have been offered to us to consider, mostly economic, of course.

It may be that it is broad enough to have a national strategy on pollution prevention. It may be, however, that it ought to be broader than that in light of your closing remarks, Paul, namely, that it ought also to be listened to more attentively by our colleagues in Ottawa and that the new CEPA would be one that would make the Canadian economy more effective. Maybe that is the language our colleagues understand better. When we report back, we report back to people who are not following this discussion as frequently and as closely. . .

There is a changing awareness in Ottawa. In the last month two bills have been introduced on the formation of two new departments, one on the Department of Industry and the other one on Natural Resources. In each of those the words "sustainable development" in the objective have been introduced for the first time. It is not environmentally sustainable development; nevertheless, the words "sustainable development" have crept in. Its definition is attributed to none other than Brundtland. This is quite an unusual happening.

Now, we don't know yet whether that terminology has crept in because it is fashionable to do it or because there is an acceptance of the necessity of governments adopting in their goals, particularly in their departments, the concept of sustainable development. We don't know that yet.

Mr. Lincoln: What is your guess of the two, Charles?

The Chairman: I will give my colleagues the benefit of the doubt until proven wrong.

In the case of Natural Resources, in the definition of the objective of the new department, sustainable development appears in paragraph 5(d) as the fourth objective. So it is not at the top. The bill is going to committee and it can be reworked, of course.

However, it is unheard of. It would have been unheard of five years ago when it was a term that was just being spelled out on a blackboard and people had to wonder what it really meant.

• 2115

There is a collective thinking, let's say, in political terms that is not stagnant or backward. There is some movement. But what we have to make sure of is that we use the terminology that goes beyond the one we are accustomed to so that what we

[*Traduction*]

D'après moi, c'est une arme à double tranchant. Je tenais simplement à signaler qu'à mes yeux, notre stratégie est en fait une stratégie économique.

Le président: C'est très important, merci. Nous avons entendu quelque 20 interventions. Nous avons certainement beaucoup d'éléments nouveaux, auxquels vous pourrez réfléchir au cours des semaines à venir.

Je retiens de la discussion de ce soir qu'Henry Regier insiste pour que la LCPE soit le reflet d'une vaste stratégie. Nous allons réfléchir à la formulation de cette stratégie. Paul Muldoon nous demande de faire de cette stratégie une stratégie nationale de prévention de la pollution. Ensuite, on nous a invité à envisager différents instruments, surtout économiques, bien sûr.

Il se peut que le champ soit assez large pour mettre sur pied une stratégie nationale de prévention de la pollution. Cependant, peut–être faudrait–il aller encore plus loin et, comme vous l'avez dit dans vos dernières remarques, Paul, retenir un peu plus l'attention de nos collègues d'Ottawa et que la nouvelle LCPE rende l'économie canadienne plus efficace. C'est peut–être ce langage que nos collègues comprennent le mieux. Lorsque nous présenterons notre rapport, nous nous adresserons à des personnes qui ne suivent pas cette discussion aussi fréquemment et d'aussi près. . .

Il y a une nouvelle prise de conscience à Ottawa. Au cours du dernier mois, deux projets de loi ont été présentés sur la formation de deux nouveaux ministères, l'un sur le ministère de l'Industrie et l'autre sur les Ressources naturelles. Dans chacun, les mots «développement durable» figurent dans l'objectif pour la première fois. Il ne s'agit pas de développement durable au plan de l'environnement, mais il reste que les mots «développement durable» ont fait leur apparition. La définition en est attribuée à rien de moins que la Commission Brundtland. C'est assez inhabituel.

Nous ne savons pas si ces termes sont apparus parce que c'est une notion à la mode ou parce que l'on reconnaît que les gouvernements doivent intégrer le principe du développement durable à leurs objectifs, particulièrement dans les ministères. Cela, nous ne le savons pas encore.

M. Lincoln: Quelle hypothèse choisissez–vous, Charles?

Le président: Je vais donner à mes collègues le bénéfice du doute jusqu'à preuve du contraire.

Dans le cas des Ressources naturelles, dans la définition de l'objectif du nouveau ministère, le développement durable apparaît à l'alinéa 5d) comme quatrième objectif. Ce n'est donc pas le premier de la liste. Le projet de loi va être étudié en comité et pourra bien sûr être remanié.

Cependant, c'est du jamais vu. Cela aurait été impensable il y a cinq ans où il fallait écrire les mots au tableau et où chacun se demandait ce qu'ils signifiaient vraiment.

Il y a une réflexion collective, disons, au plan politique qui n'est ni stagnante ni arriérée. Il y a du mouvement. Mais nous devons veiller à employer une terminologie qui va au–delà de celle dont nous avons l'habitude, de façon à ce que notre

[*Text*]

are trying to achieve is understood by those who have to be convinced that the new CEPA has a purpose that is much broader than the one it has had so far. Maybe you've given us a clue at the end by indicating the impact and the potential on economic performance, economic efficiency and competitiveness, and the like.

We would like to believe that it is much more than that, that the purpose is a much greater one, but we have to consider the mentality of the establishment, so to say, of which we are part after all, aren't we, whether we like it or not. You too are part of the establishment.

To conclude, Madam Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan: I would hesitate to conclude. I just wanted to ask something. In *The Ecology of Commerce* Paul Hawken used the term ''restorative economy''. I think that is something that makes us all feel very good, if we can talk them into it before it's too late.

The Chairman: To each one of you, I'm sure on behalf of my colleagues, thank you very much.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

objectif soit bien compris de ceux qu'il faille convaincre que l'objet de la nouvelle loi est beaucoup plus vaste qu'il ne l'a jusqu'ici. Vous nous avez peut–être donné une idée à la fin en parlant de l'impact et des effets sur le rendement économique, l'efficacité économique et la compétitivité, etc.

Nous nous plaisons à croire que cela va beaucoup plus loin, que l'objectif est beaucoup plus vaste, mais nous devons tenir compte de la mentalité de l'establishment, si j'ose dire, dont nous faisons partie après tout, n'est–ce pas, que cela nous plaise ou non. Vous aussi faite partie de l'establishment.

Pour conclure, madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: J'hésite à conclure. Je voulais simplement poser une question dans *The Ecology of Commerce*, Paul Hawken a utilisé les mots «restorative economy», économie de restauration. C'est une idée que nous aimons tous beaucoup, si nous pouvons convaincre les responsables avant qu'il ne soit trop tard.

Le président: À tous et à chacun, au nom de mes collègues, j'en suis sûr, merci beaucoup.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Institute for Environmental Law and Policy and the Canadian Environmental Network (CEN) Toxics Caucus:

Burkhard Mausberg, Project Officer.

From the Canadian Environmental Law Association:

Paul Muldoon, Counsel.

From the Toronto Environmental Alliance:

Lois Corbett.

From Safe Sewage:

Karey Shinn, Co–Chair of the Safe Sewage Committee.

From Pollution Probe Foundation:

Ellen Schwartzel, Air Program Manager.

From the University of Toronto:

Henry Regier, Professor of Ecology.

Ontario Toxic Waste Research Coalition:

John Jackson, President.

TÉMOINS

De «Canadian Institute for Environmental Law and Policy» et du Comité des matières toxiques du Réseau canadien de l'environnement (RCE):

Burkhard Mausberg, agent de projet.

De l'Association canadienne du droit de l'environnement:

Paul Muldoon, conseiller.

De «Toronto Environmental Alliance»:

Lois Corbett.

De «Safe Sewage»:

Karey Shinn, co–présidente du comité «Safe Sewage».

De la Fondation «Pollution Probe»:

Ellen Schwartzel, gérante des programmes.

De l'Université de Toronto:

Henry Regier, professeur d'écologie.

De «Ontario Toxic Waste Research Coalition»:

John Jackson, président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 47

Tuesday, October 18, 1994
Toronto, Ontario

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 47

Le mardi 18 octobre 1994
Toronto (Ontario)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

University of Toronto

First Session of the Thirty-fifth Parliament, 1994

Première session de la trente-cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 18, 1994
(61)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:15 o'clock a.m. this day, in the Manitoba Room, Royal York Hotel, Toronto, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien and Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

Witnesses: From Environment Canada, Ontario Region: John Mills, Regional Director General; D.J. Pascoe, Manager, Emergencies and Enforcement Division; P. Levedag, Head, Emergencies and Enforcement Division; R. Krauel, Head, Contaminants Nuclear and Waste Division; T. Tseng, Senior Advisor, Pollution Prevention and Abatement Division; Simon Llewellyn, Director, Environment Conservation Board; Janette Anderson, Issues Coordinator, Restauration Programs Division.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

R.J. Mills made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 11:45 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 18 OCTOBRE 1994
(61)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 15, dans la salle Manitoba de l'hôtel Royal York, à Toronto, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Témoins: D'Environnement Canada—Région de l'Ontario: R. John Mills, directeur général régional; D.J. Pascoe, directeur, Urgences et application de la loi; P. Levedag, chef, Services d'inspection et techniques, Urgences et application de la loi; R. Krauel, chef, Contaminants, programmes nucléaires et des déchets; T. Tseng, conseiller principal, Prévention et réduction de la pollution; Simon Llewellyn, directeur, Préservation de l'Environnement; Janette Anderson, coordonnatrice des enquêtes, Programmes de restauration.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du 10 juin 1994, fascicule nº 34*).

R.J. Mills fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 11 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, October 18, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 18 octobre 1994

• 0823

The Chairman: *Bonjour* and good morning. We resume our work. We will start with a presentation on enforcement by Madam Hébert.

À vous la parole.

Ms Monique Hébert (Committee Researcher): Thank you, Mr. Chairman, and good morning, members.

Today we will have the opportunity to meet with officials from the regional department. It would seem to be, therefore, an opportune moment to just touch base on some of the enforcement measures provided for under the act.

My presentation is basically in two parts. One has to do with the overall enforcement strategy that's been followed within the department. The second part is a more concrete discussion. It touches briefly upon the various measures under the existing act and whether these measures are adequate or additional measures could be considered for recommendation.

Le président: *Good morning* et bonjour. Nous reprenons nos travaux en donnant d'abord la parole à M^me^ Hébert, qui va faire un exposé sur l'application de la Loi.

Madam Hébert, you have the floor.

Mme Monique Hébert (recherchiste du Comité): Merci, monsieur le président.

Nous aurons aujourd'hui la possibilité de rencontrer des représentants des services régionaux, et il me paraît donc opportun de faire le point sur certaines des mesures d'exécution prévues dans la Loi.

J'aborderai essentiellement deux questions. La première concerne la stratégie globale d'exécution mise en oeuvre par le ministère. La deuxième est un peu plus concrète, puisque j'aborderai brièvement la question de savoir si les mesures prévues par la Loi sont adéquates ou s'il faudrait en recommander d'autres.

• 0825

In terms of enforcement strategy I believe that all of you are familiar with the final report of Resource Futures International, which discussed in some length the internal policies pursued by the department.

RFI was somewhat critical of the way enforcement had been carried out in practice. In their opinion there was inconsistency in terms of the application of the act across the country.

Also, there was an unclear chain of command simply because, in an effort to improve the enforcement practices, all of a sudden the regional departments were required to send in reports as well to the head office in Ottawa. Therefore, that led to confusion as to who had ultimate decision–making in terms of appropriate enforcement actions.

Also, RFI found that there were inadequate information systems to assist in proper enforcement. In particular, it zeroed in on the lack of databases between the regions and the head office. No one seemed to be communicating electronically, and I gather that this is still the case. Reports were being sent in manually.

Also, within the department itself in Ottawa there was a lack of communication between the enforcement office and the policy–setting department.

As a result of this, RFI made three recommendations. These are its findings.

It recommended that the enforcement would be improved by the adoption of the system of administrative sanctions. I'll touch upon those a bit later.

Je suppose que vous connaissez tous le rapport final de Resource Futures International, qui traitait abondamment des politiques internes du ministère.

RFI avait exprimé à cette occasion certaines critiques quant aux mesures d'exécution de la Loi prises par le ministère. À son avis, la Loi n'est pas appliquée de manière uniforme dans tout le pays.

En outre, il estimait que la chaîne de commandement n'est pas assez précise parce que le ministère, soucieux d'améliorer les méthodes d'exécution, a demandé d'un seul coup aux services régionaux d'adresser également leurs rapports à l'administration centrale, à Ottawa. Il en est résulté une certaine confusion sur la question de savoir qui détient le pouvoir de décision ultime en matière d'exécution.

RFI concluait également que les systèmes d'information n'étaient pas adéquats pour appuyer comme il le faudrait les mesures d'exécution. L'organisme évoquait notamment à ce sujet l'absence de bases de données entre les régions et l'administration centrale. Personne ne semblait se servir des moyens de communication électroniques, et je crois comprendre que c'est encore le cas aujourd'hui.

Finalement, RFI constatait un manque de communication entre le bureau d'exécution de la Loi et les services d'élaboration des politiques du ministère, à Ottawa.

RFI avait donc formulé trois recommandations.

Tout d'abord, l'organisme avait recommandé de renforcer le programme d'exécution en adoptant un système de sanctions administratives. J'y reviendrai dans un instant.

[*Texte*]

It further felt that there should be a centralized system of enforcement rather than the existing regionally based enforcement strategy.

It, of course, recommended that the information systems be improved.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): These recommendations are by all five?

Ms Hébert: That's right.

These are the internal situations. However, when you look at CEPA, the enforcement measures are set out in part VII. These are your typical quasi-criminal measures. There is an inspection, and if there is a suspected violation there is an investigation, and then the laying of the charge if it comes to that. Once the charge is laid the matter will, of course, go to trial, and, as you know, there are fines and the possibility of imprisonment upon conviction.

There is interest in adding to the existing body of quasi-criminal enforcement tools. There has been considerable interest in what is termed administrative monetary penalties. These would be enacted outside the quasi-criminal regime. Depending on how you structure that regime it may require the creation of an administrative tribunal rather than the court, which would be the decision-maker in terms of these transgressions. They would no longer be considered violations as such but transgressions of the law.

There is some merit in this system because it would be far more expeditious in terms of pursuing violations. Also, there is merit in the fact, depending again on how you structure your regime, that you might be able to lower the threshold of proof required for a finding of guilt. The current burden of proof is, of course, proof beyond a reasonable doubt, which can prove problematic in this difficult scientific area.

• 0830

Hence, if you introduced administrative penalties you might consider lowering the burden of proof to balance of probabilities. Of course, with administrative penalties you would only have a fine as the sanction.

The existing sanctions call for fines of up to $1 million and imprisonment for the worst infractions for up to five years. There is also the possibility of proceeding under the criminal negligence provisions of the Criminal Code. That is the existing regime.

Therefore, there is interest in adding another enforcement tool through these administrative monetary penalties, which could include, as well, a compliance agreement and a negotiated agreement.

Mr. Lincoln: Did you say they were an added feature or would they be a substitute?

Ms Hébert: To administrative monetary penalties?

Mr. Lincoln: No, the administrative system.

Ms Hébert: It would be in addition to.

[*Traduction*]

Il avait aussi recommandé l'instauration d'un système centralisé d'exécution, qu'il jugeait préférable au système régionalisé existant.

Évidemment, il avait aussi recommandé que les systèmes d'information soient améliorés.

M. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): Ces recommandations étaient appuyées par les cinq?

Mme Hébert: C'est exact.

Nous parlons ici de problèmes internes. Comme vous le savez, les mesures d'exécution sont définies à la partie VII de la LCPE. Ce sont des mesures typiques dans ce contexte, quasi pénales. On procède à une inspection puis, si l'on soupçonne une infraction, on effectue une enquête et, éventuellement, on intente des poursuites. L'étape suivante est le procès qui peut déboucher, en cas de condamnation, sur des amendes et des peines de prison.

D'aucuns souhaitent que l'on élargisse ces outils d'exécution, de forme quasi pénales, notamment en prévoyant ce qu'on appelle des sanctions monétaires administratives, qui pourraient être imposées sans avoir recours à l'appareil judiciaire. Si l'on retenait cette solution, il faudrait créer un tribunal administratif qui serait chargé de prendre les décisions concernant les infractions. Celles-ci ne seraient plus considérées comme des infractions pénales en tant que telles, mais plutôt comme des transgressions.

Cette solution n'est pas dépourvue de mérite étant donné qu'elle permettrait de sanctionner les infractions de manière beaucoup plus expéditive. Par ailleurs, et cela dépendrait de la manière dont ce régime serait structuré, il serait possible d'alléger le fardeau de la preuve requise pour porter un jugement de culpabilité. À l'heure actuelle, il faut établir la preuve au-delà de tout doute raisonnable, ce qui peut être difficile dans un domaine scientifique comme celui-ci.

Par conséquent, si l'on adopte des sanctions administratives, on peut envisager d'alléger le fardeau de la preuve pour équilibrer les probabilités. Bien sûr dans ce cas, les sanctions ne pourraient être que des amendes.

Dans le système actuel, on a prévu des amendes pouvant atteindre 1 million de dollars et, dans les cas les plus graves, des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans. On peut également intenter des poursuites en vertu des dispositions de négligence criminelle du Code. Tel est donc le régime actuel.

Si l'on élargissait la gamme des outils d'exécution, en créant ces nouvelles sanctions monétaires administratives, on pourrait également envisager la négociation d'ententes sur l'exécution de la loi.

M. Lincoln: Avez-vous dit que cela viendrait en plus ou remplacerait le système existant?

Mme Hébert: Les sanctions monétaires administratives?

M. Lincoln: Non, le système administratif.

Mme Hébert: Cela s'ajouterait aux dispositions existantes.

[*Text*]

Mr. Lincoln: You could choose?

The Chairman: Could we let Ms Hébert complete—

Mr. Lincoln: I'm sorry.

The Chairman: —because then I will be asking you to make a brief intervention, asking questions or putting forward your thoughts even in a raw form, so as to let our researchers know what aspects you are intrigued by, attracted by, or rejected by, and what you would like to have explored further.

Please, would you complete your remarks.

Ms Hébert: I would also like to add that if the committee is considering administrative monetary penalties, you should remember there are provisions under CEPA right now that provide for ticketing offences. This would enable a summons to be issued quite like a parking violation and there would be a system in place that would enable the person charged with the offence to simply send in the stated amount on a summons. This, too, could expedite the proceedings.

Therefore, when you look at administrative penalties you would want to see what relationship that might hold to the ticketing regime, which is not yet in force. I understand the reason it is not yet in force is that arrangements have not been concluded with the provinces that would administer this regime through their existing court systems.

With that in mind, we will be talking to inspectors today, and there were representations made in the evidence heard by the committee already that the industry would like to see a voluntary approach to compliance. Given their hands–on experience with CEPA it might be worthwhile to get their opinion as to whether a voluntary approach would be appropriate under the circumstances, and also what they feel about increasing the existing enforcement tools by introducing an administrative regime.

Apart from that aspect of it, there are also their powers of inspection as they stand now. It would seem as though they're deficient in a number of respects. For instance, if they want to inspect premises and they are refused entry, unless they have reason to believe that an offence is being committed, they have no way of entering those premises if entry is refused to them.

If it's a dwelling house they can apply for a search warrant. If it is commercial premises they cannot. Therefore, they're in something of a limbo situation in that case.

Also, in light of modern technology consideration should be given specifically to calling for tele–warrants to be issued under the act. At present they don't have tele–warrants. They don't have the ability to seek a tele–warrant. As I understand it right now, they must go before a justice of the peace and obtain the search warrant. The tele–warrant is another tool that could facilitate—

[*Translation*]

M. Lincoln: Vous pourriez choisir?

Le président: Pourriez–vous laisser M^me^ Hébert poursuivre...

M. Lincoln: Veuillez m'excuser.

Le président: ...car je vous demanderai ensuite de poser des questions ou d'exprimer vos propres idées, pour permettre à nos recherchistes de savoir ce que vous pensez de ces propositions et dans quelle voie il faudrait éventuellement poursuivre les recherches.

Veuillez donc continuer, madame Hébert.

Mme Hébert: J'aimerais ajouter également que, si vous envisagez des sanctions monétaires administratives, vous ne devez pas oublier que l'on a déjà prévu dans la LCPE un système de contraventions. De ce fait, il est déjà possible d'envoyer une assignation à une personne coupable d'une infraction, en lui demandant simplement de payer le montant indiqué sur la contravention. Ce système semblable à celui des contraventions au code de la route, permettrait lui aussi d'accélérer les procédures.

En conséquence, si vous examinez la possibilité d'imposer des sanctions administratives, il vaudrait la peine de le faire en tenant compte de ce régime de contraventions, qui n'est pas encore en vigueur. Je crois comprendre que la raison pour laquelle il ne l'est pas, c'est que l'on n'a pas encore conclu d'ententes avec les provinces qui seraient chargées d'administrer le régime par le truchement de leur appareil judiciaire.

Cela étant, nous allons parler aujourd'hui avec les inspecteurs, et je précise que certains des témoins qui se sont déjà adressés au Comité ont dit qu'il serait bon d'envisager un système d'exécution volontaire. Étant donné l'expérience concrète qu'ont les inspecteurs de l'application des dispositions de la LCPE, il serait bon de savoir s'ils pensent qu'un dispositif d'exécution volontaire serait adéquat dans ce contexte et s'ils croient qu'il serait utile d'instaurer un nouveau régime de sanctions administratives.

Abordons maintenant un autre aspect du problème, celui des pouvoirs des inspecteurs, qui semblent être insuffisants à plusieurs égards. Par exemple, un inspecteur qui souhaite inspecter des locaux n'a aucune possibilité de le faire si on lui en interdit l'accès, à moins qu'il n'ait des raisons de croire qu'une infraction y est commise.

S'il s'agit d'un bâtiment domiciliaire, l'inspecteur peut demander un mandat de perquisition. S'il s'agit d'un local commercial, il ne le peut pas. Il y a donc là une carence évidente.

Considérant par ailleurs les nouveaux moyens technologiques dont nous disposons, il faudrait envisager la possibilité d'émettre les mandats de manière électronique, en vertu de la Loi. À l'heure actuelle, l'inspecteur n'a pas le pouvoir de demander qu'un mandat lui soit adressé sous forme électronique. Si je comprends bien, l'inspecteur doit se rendre devant un juge de paix pour obtenir son mandat de perquisition. Le télé–mandat serait un autre outil qui pourrait faciliter...

• 0835

Mr. Adams (Peterborough): What is a tele–warrant? I am not familiar with it myself.

M. Adams (Peterborough): Qu'est–ce qu'un télé–mandat? Je ne connais pas ce système.

[*Texte*]

Ms Hébert: It is also termed call–a–judge. You can obtain your tele–warrant over the telephone.

Mr. Adams: I understand.

Ms Hébert: One of the deficiencies with the current inspection powers is that for simple inspections only the certified inspectors under the act are able to go in and inspect the premises. This has given rise to concerns, because in some cases it is useful to have one of the laboratory analysts along. These are the true technical experts in the field, and they could certainly improve on the inspections being carried out. However, under the existing legislation they do not have authority to enter premises. Only certified inspectors do.

These are little points that I am raising with you. As you will be speaking with inspectors, I just wanted to outline some of them for you to see whether you could perhaps ask them what sort of improvements they feel are needed under the act right now, in terms of the tools at their disposal. This is in addition, of course, to the much larger question of what should be the enforcement strategy within the department: should emphasis be placed on compliance or should stricter enforcement be pursued?

There has been some tension in that area. There are some conflicting signals between the department's official policy, between statements contained in the green paper, and also in the way the enforcement practices are carried out between the head office and the regional offices.

I think I will leave you with that. Of course, I would be pleased to answer any of your questions.

The Chairman: Thank you very much, Ms Hébert. This is probably going to be the most difficult, challenging and read chapter in our report.

Ms Hébert has already given us an idea of what the difficulties are. We want to have a report that will point at enforcement ways that are in tune with our times, that are effective, that are convincing and that also have a sense of developing cooperation and cohesion in the field out there.

We will certainly rely very heavily on Environment Canada's experience and we will hear from Environment Canada at the appropriate moment on this. At this stage, though, it would be helpful to hear your comments or questions, if you have any, on the subject, so as to bring each other up to speed. I will start with Mr. O'Brien.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Thank you, Mr. Chairman. I just missed the point on search warrants. You were talking about the ease of getting a warrant for a dwelling place, which is not so easy for commercial premises. I missed that point. Could you give me that again?

Ms Hébert: If an inspector wants to inspect premises where they believe toxic substances are being held, and it is a private dwelling and entry to the dwelling is refused, the inspectors have the opportunity under the act to seek a search warrant. However, if commercial premises are involved and entry is refused to those commercial premises, there is nothing the inspector can do to assure his or her entry into those premises. As currently worded the act doesn't enable a warrant to be issued under those circumstances.

[*Traduction*]

Mme Hébert: C'est ce qu'on appelle aussi un télé–juge. Cela veut dire que l'on peut obtenir un télé–mandat simplement en téléphonant au juge.

M. Adams: Je comprends.

Mme Hébert: L'une des carences des pouvoirs d'inspection actuels est que, pour de simples inspections, seuls les inspecteurs agréés en vertu de la Loi sont habilités à inspecter les locaux. Dans certains cas, pourtant, il serait utile que l'inspecteur se fasse accompagner de techniciens, puisque ce sont eux les vrais experts et qu'ils pourraient certainement contribuer aux inspections. Malheureusement, en vertu de la loi actuelle, les techniciens n'ont pas le droit d'entrer dans les locaux inspectés.

Voilà certaines des questions que vous pourriez aborder avec les inspecteurs. Je tenais simplement à les préciser pour que vous puissiez traiter de toute la gammes des améliorations susceptibles d'être apportées à la Loi. Tout ce qui concerne les pouvoirs des inspecteurs s'ajoute évidemment à la question beaucoup plus vaste de ce que devrait être la stratégie du ministère en matière d'exécution de la Loi. Devrait–on mettre l'accent plus sur l'exécution volontaire que sur l'exécution strictement judiciaire?

Je dois dire que les choses ne sont pas claires à ce sujet au sein du ministère. Il y a eu des messages contradictoires entre la politique officielle et le livre vert, et aussi entre les méthodes d'exécution appliquées par l'administration centrale et par les bureaux régionaux.

Je crois que je vais en rester là. Je suis évidemment tout à fait prête à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Hébert. Nous abordons ici ce qui sera probablement le chapitre le plus difficile et le plus ardu de notre rapport.

M^me^ Hébert nous a déjà donné une idée des difficultés que pose la loi actuelle. Notre objectif sera de recommander dans notre rapport des méthodes d'exécution de la Loi adaptées au monde moderne, efficaces et convaincantes. Nous aurons également le souci de les formuler dans le but de favoriser la coopération et la cohésion des parties concernées.

Nous allons évidemment nous fonder sur l'expérience d'Environnement Canada, dont nous entendrons des représentants en temps opportun. Pour le moment, j'aimerais savoir si vous avez des remarques ou des questions à formuler sur ce qui vient d'être dit. M. O'Brien.

M. O'Brien (London—Middlesex): Merci, monsieur le président. Je n'ai pas bien saisi ce qu'on a dit sur les mandats de perquisition. Si j'ai bien compris, il est facile d'obtenir un mandat de perquisition d'un local domiciliaire mais pas d'un local commercial. Est–ce bien cela?

Mme Hébert: Si un inspecteur veut inspecter un local où il croit qu'il y a des produits toxiques, il peut demander un mandat de perquisition, en vertu de la Loi, si ce local se trouve dans un domicile privé et qu'on lui en a refusé l'accès. Par contre, s'il s'agit d'un local commercial et qu'on lui en refuse l'accès, l'inspecteur n'a aucun moyen légal d'en obtenir l'accès. Sous sa forme actuelle, la Loi ne semble pas donner le pouvoir d'émettre un mandat de perquisition dans un tel cas.

[*Text*] [*Translation*]

• 0840

You can obtain a search warrant to search premises, but only if you suspect there is a possible violation. However, when we're talking simply about inspections for the sake of ensuring compliance, and when we're dealing with commercial premises where entry is being refused, it would seem there is no recourse to force entry under those circumstances.

Je précise toutefois que l'on peut en demander un si l'on soupçonne qu'une infraction est commise, et seulement dans ce cas. Si l'on parle simplement d'inspections destinées à vérifier que les dispositions de la Loi sont respectées, l'inspecteur n'a aucun recours lorsqu'il s'agit d'un local commercial dont on lui refuse l'accès.

Mr. O'Brien: Well, it would seem to me it's rather ludicrous that you could gain entry to an individual's place of dwelling but not to a. . . Is there consideration to change that?

M. O'Brien: Il me paraît tout à fait absurde que l'on puisse avoir accès à une résidence privée mais pas à un local commercial, dans un tel contexte. A–t–on envisagé de corriger ce problème?

Ms Hébert: Well, this is something the committee could recommend, that where entry is being refused regardless of the nature of the occupant, that there be that possibility of seeking a search warrant under those circumstances.

Mme Hébert: Le Comité pourrait formuler une recommandation à ce sujet, en disant que les inspecteurs auront la possibilité de demander un mandat de perquisition lorsqu'on leur refuse l'accès à un local, quelle qu'en soit la nature.

Mr. O'Brien: Well, I'm not a lawyer, but that strikes me as highly ludicrous.

M. O'Brien: Je ne suis pas avocat, mais le système actuel me paraît tout à fait absurde.

The Chairman: It's time to think about it and to explore it in detail. The field is wide open. Mr. DeVillers.

Le président: Nous sommes précisément ici pour y réfléchir en détail. Monsieur DeVillers.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Regarding the possibility of administrative penalties, you mentioned the shifting of the burden of proof from quasi–criminal to administrative. You didn't seem to place much importance on that. Do you not think that would be a real tool in enforcement?

M. DeVillers (Simcoe–Nord): En ce qui concerne des sanctions administratives éventuelles, vous avez parlé de modifier le fardeau de la preuve en remplaçant les exigences quasi pénales par des exigences purement administratives. Vous n'avez cependant pas semblé accorder beaucoup d'importance à cela. Ne croyez–vous pas que ce serait très utile?

Ms Hébert: I think it would be a real plus.

Mme Hébert: Si, ce serait un progrès considérable.

Mr. DeVillers: Yes.

M. DeVillers: Ah bon.

Ms Hébert: There's no denying if you lower the burden of proof required for a finding of guilt, that would be beneficial; presumably more findings of guilt would be registered in such a case. Therefore, compliance through enforcement would be improved.

Mme Hébert: Il ne fait aucun doute qu'il serait bénéfique d'alléger le fardeau de la preuve et qu'il y aurait probablement alors plus de condamnations. De ce fait, on améliorerait l'observation de la Loi par le truchement des mesures d'exécution.

Mr. DeVillers: Right.

M. DeVillers: Parfaitement.

Ms Hébert: There are, however, some charter concerns. Particularly if you view that CEPA is based, in part, on the criminal law, introducing this kind of remedy, which has a lower burden of proof, could raise some concerns under the charter.

Mme Hébert: Il y a cependant certaines questions à envisager en fonction de la Charte. Si l'on considère que la LCPE se fonde en partie sur le droit pénal, adopter ce genre de remède, avec un fardeau de la preuve allégé, pourrait susciter des contestations en vertu de la Charte.

Mr. DeVillers: Yes. I understand it's done in other jurisdictions, and mostly the American, I believe. They have different considerations there. Is that what you're saying? That's why they can do it without these charter concerns?

M. DeVillers: En effet. Je crois cependant que cela existe dans d'autres juridictions, notamment aux États–Unis. Est–ce parce que les objectifs ne sont pas les mêmes dans ce pays?

Ms Hébert: Well, their system is materially different from our own. I'm really not that familiar with their constitutional law; the two might interplay.

Mme Hébert: Le système américain est foncièrement différent du nôtre. Je ne connais pas vraiment le droit constitutionnel des États–Unis, mais il n'y a sans doute pas là–bas les mêmes préoccupations qu'ici.

Mr. DeVillers: What's the prognosis on the ticketing aspects coming into force? What's the state of those negotiations?

M. DeVillers: Quelles sont les prévisions en ce qui concerne l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux contraventions? Où en sont les négociations?

Ms Hébert: I was told it was being given priority consideration. However, the officials weren't prepared to say the coming into force of that system was imminent. It was being placed on the front burner, but apart from that it's anybody's guess as to when the ticketing regime will in fact come into force.

Mme Hébert: Je me suis laissé dire que c'est une question prioritaire. Toutefois, les responsables n'étaient pas prêts à me dire que l'entrée en vigueur du système est imminente. J'en ai conclu que c'est une question plus prioritaire qu'auparavant mais que personne ne sait quand le système entrera effectivement en vigueur.

[*Texte*]

Mr. DeVillers: And that's dependent on the other act that covers several. . .

Ms Hébert: That's right, the Contraventions Act.

Mr. DeVillers: Coming into force. Those are the federal–provincial negotiations that are going on?

Ms Hébert: That's right.

Mr. DeVillers: Thank you.

Mr. Lincoln: I'm wondering if you could have some sort of a two–tiered system whereby you would have an administrative system for smaller offences. What scares me is that if you go to the additional system—

The Chairman: Which additional. . .?

Mr. Lincoln: The administrative system. It might become in fact, although not in theory, not in law, an alternative system, because obviously we have two systems going. The tendency will always be to look for the system that is faster, quicker, and the sad part of this, the down side, is that then firms are quite happy sometimes to pay for it. It means nothing to Dow Chemical to pay $100,000 or $200,000 or $300,000 or $1 million.

In my own experience, I've seen in the case of acid rain the only way we could move one particular company was the threat of imprisonment in the regulations. That's the only thing that bothered them. They didn't care about the money part; they didn't care about the prosecution by fines. The only thing that bothered them was the directors would be locked up, and that was the motivating factor.

• 0845

I'm wondering how we can look at the system whereby we could, through ticketing or an administrative court, make it much faster for day–to–day cases. At least for big cases there wouldn't be that alternative. They would have to be prosecuted according to the present system with CEPA for criminal violations.

The Chairman: Where to draw the line?

Mr. Lincoln: Yes, they would be drawing the line. Otherwise one system will be in theory existing, but it will become completely unused.

I was wondering, too, if you had thought about. . . A lot of people have felt that what is wrong with the whole system of enforcement in the environmental field is the fact that judges are not familiar with environmental cases and they just don't see it the same way.

In other words, they might be familiar with day–to–day cases of criminal justice, but when it comes to the environment they are way out to lunch, it doesn't impact on them, and somehow a huge failure by a company is given a sort of minimum fine or the people are exonerated. A lot of people have suggested an environmental tribunal that would work very much the same way the superior court does. It would be under federal jurisdiction, but the provinces would administer it, so there

[*Traduction*]

M. DeVillers: Et cela dépend évidemment de l'autre loi, qui touche plusieurs. . .

Mme Hébert: C'est cela, de la Loi sur les contraventions.

M. DeVillers: Il faudra attendre que cette loi soit également promulguée. C'est là–dessus que portent les négociations fédérales–provinciales actuelles?

Mme Hébert: Oui.

M. DeVillers: Merci.

M. Lincoln: Je me demande s'il serait possible d'instaurer un système à deux paliers, comportant donc des sanctions administratives pour les infractions moins graves. Ce qui me fait peur, si l'on ajoute le système supplémentaire. . .

Le président: Quel système supplémentaire?

M. Lincoln: Le système administratif. Ce système pourrait devenir dans les faits, sinon en théorie ou en droit, un deuxième système qui serait évidemment plus rapide et auquel on aurait donc tendance à avoir plus souvent recours. Or, il est bien évident que les grandes entreprises préféreraient dans bien des cas se sortir d'affaire en payant simplement une amende administrative. Qu'est–ce que cela peut faire à Dow Chemical de payer une amende de 100 000$, 200 000$, 300 000$ ou même un million de dollars?

Mon expérience m'a montré, dans le cas des pluies acides, que la seule manière de faire agir certaines entreprises était de menacer les dirigeants de peines d'emprisonnement en vertu du règlement. Il n'y a que cela qui leur faisait peur. Les amendes, ils s'en moquaient complètement. La seule chose qui les préoccupait était que leurs dirigeants risquaient d'être incarcérés.

Je me demande si l'on ne pourrait pas envisager un tel système, de contraventions ou de recours à un tribunal administratif, pour accélérer considérablement le traitement des affaires quotidiennes, mais en veillant à ce que cette option ne soit pas utilisable pour les affaires importantes. Autrement dit, ces dernières devraient toujours faire l'objet de poursuites en vertu du dispositif actuel, pour que les coupables soient passibles de sanctions pénales.

Le président: Comment faire la distinction entre les deux?

M. Lincoln: Il faudra la faire si l'on ne veut pas que le système des sanctions pénales ne tombe complètement en désuétude.

Je voudrais aborder une autre question. Bien des gens se plaignent du système actuel parce qu'ils estiment que les juges connaissent fort mal les questions environnementales et ne voient donc pas nécessairement les choses comme les agents du ministère, par exemple.

Autrement dit, ils connaissent peut–être fort bien les affaires criminelles traditionnelles mais lorsqu'il s'agit d'infractions environnementales, ils sont complètement perdus et ne savent pas quoi faire. De ce fait, une entreprise qui commet une infraction énorme risque de se retrouver avec une amende minime ou même d'être complètement exonérée. Voilà pourquoi bien des gens pensent qu'il faudrait mettre sur pied un tribunal de l'environnement, qui fonctionnerait plus ou moins

[*Text*]

would be a joint system where you would have an environmental court, where judges would be chosen because of their knowledge of the facts, very much like how you have marriage in a court. I was wondering if that is an option we can look at too.

Ms Hébert: I think it's possible to set up a court that is dedicated to environmental offences. Presumably the cost factor would have to be taken into consideration, whether it's appropriate in this day and age to establish yet another quasi–judicial branch here to adjudicate these offences. But those concerns aside, I have seen recommendations where, in response to your concern, it might be possible to set out guidelines in the act itself that would guide the judiciary in terms of what sort of disposition would be appropriate in light of the offences.

If one doesn't care to establish an independent environmental tribunal, one of the options that could be considered under the existing legislation is a set of guidelines for the judiciary. The same thing applies too in terms of the decision on whether you should go administratively or under the existing sanctions regime, setting out in the act what factors should be taken into consideration in deciding which avenue to pursue.

Mr. Lincoln: Another question that seems to me is ignored completely is the fact that because of cut–backs—we are cutting back more and more on the enforcement inspectors and so forth and we never look at cost recovery. It seems to me that if we were far more diligent in enforcement, the cost–recovery program could be huge. There are so many firms getting away with it because. . .and if the justice system really. . . The cost recovery goes to the treasury, but all the same the amount that is recovered through fines and everything else is massive. I wonder if that part of it has been examined. For instance, when a polluter is fined, the cost of the inspection and everything else should be recovered.

It would seem to me that if there was a cost recovery program on behalf of the Ministry of the Environment, the green police and the enforcement system would be self–sustaining, or at least paid for in great measure. There must be a connection there.

Ms Hébert: As far as I know, whatever fines are collected for these infractions go into the public treasury, and this would place Environment Canada in the lead. I suppose provision could be made, however, to ensure that these fines were earmarked for the department.

Mr. Lincoln: Just a portion.

• 0850

The Chairman: Madam Guay, please.

Mme Guay (Laurentides): [*Difficultés techniques—le rédacteur*]

Je trouve cela intéressant ce que monsieur Lincoln a dit, sauf que si on parle d'un tribunal administratif, si on parle d'une superstructure, c'est encore beaucoup de coûts, c'est encore un niveau administratif qui va être très, très lourd et difficile à administrer.

[*Translation*]

comme une cour supérieure. Il relèverait du fédéral, mais ce sont les provinces qui en assureraient l'administration. Il y aurait donc un système conjoint dans lequel on aurait un tribunal de l'environnement dont les juges seraient choisis en fonction de leur connaissance du domaine. Croyez–vous qu'il s'agit là d'une option envisageable?

Mme Hébert: Je crois qu'il serait possible de mettre sur pied un tribunal spécialisé dans les questions environnementales. Évidemment, la mise en place d'un tel tribunal coûterait de l'argent et je ne sais pas si l'on accepterait, dans le contexte d'aujourd'hui, de mettre sur pied un autre système quasi judicaire pour juger de ces infractions. Cela dit, d'autres parties ont recommandé que l'on intègre à la Loi elle–même des lignes directrices qui permettraient d'orienter l'appareil judiciaire sur la manière dont il conviendrait de traiter ces infractions.

Si l'on ne veut pas créer de tribunal indépendant de l'environnement, cela pourrait être une option envisageable. La même chose vaut d'ailleurs en ce qui concerne la décision de savoir si on devrait avoir recours au régime administratif ou au régime pénal existant, c'est–à–dire que l'on pourrait indiquer dans la Loi les facteurs qu'il faudrait prendre en considération à ce sujet.

M. Lincoln: Une autre question dont on ne semble pas tenir compte du tout concerne les compressions budgétaires. Nous réduisons constamment les services d'inspection alors que l'on pourrait envisager un système de recouvrement des coûts, ce que l'on ne fait jamais. Il me semble que si nous étions beaucoup plus diligents dans nos activités d'exécution de la Loi, le recouvrement des coûts pourrait être énorme. Il y a tellement d'entreprises qui échappent au système parce que. . . l'appareil judiciaire vraiment. . . Certes, les sommes recouvrées seraient versées au trésor public mais il n'empêche qu'elles pourraient être énormes si l'on prenait des mesures adéquates. A–t–on jamais envisagé cette possibilité? Je veux dire par là que l'on pourrait faire payer au contrevenant les frais d'inspection et tous les frais correspondants s'il est trouvé coupable et si on lui impose une amende.

S'il y avait un système de recouvrement des coûts géré par le ministère de l'Environnement, notre système d'exécution pourrait s'autofinancer, ou quasiment.

Mme Hébert: À ma connaissance, les amendes perçues au sujet de ces infractions sont versées au trésor public. Un système de recouvrement des coûts constituerait une première de la part d'Environnement Canada. Je suppose que l'on pourrait envisager de réserver ces amendes au ministère.

M. Lincoln: Une partie seulement.

Le président: Madame Guay, s'il vous plaît.

Mrs. Guay (Laurentides): [*Technical difficulties—Editor*]

What Mr. Lincoln has said is quite interesting, but if we are talking about an administrative court, if we are talking about a superstructure, there are more costs and a new administrative level which will be very cumbersome and difficult to manage.

[*Texte*]

Je me demande s'il n'y aurait pas une autre avenue plutôt que de former un nouveau tribunal strictement pour la «police verte», si vous voulez, comme se servir des outils qu'on a déjà en main. Il y a peut-être d'autres avenues qui seraient beaucoup plus aisées et où on pourrait peut-être avoir des spécialistes en environnement. Je trouve que c'est une superstructure... Bref! De toute façon, on n'a pas les moyens de se permettre ça. Vous savez, avec ce régime, qui sait!, peut-être qu'on pourra appliquer la loi plus efficacement à ce moment-là. Mais ça prend du temps. Le régime n'est pas encore en place.

Quant à éviter la création d'un tribunal administratif, je crois aussi qu'il faut prendre en ligne de compte que ce n'est pas nécessairement l'idée de contraventions à la Loi sur l'environnement, mais aussi et possiblement à d'autres lois. Il y aurait donc possibilité de créer un supertribunal qui pourrait se pencher sur toutes les infractions liées directement ou indirectement à l'environnement. J'ai ma petite opinion là-dessus.

J'aimerais vous poser une autre question. Je regarde ici que de 1988 jusqu'à aujourd'hui, il y a eu 5 poursuites. Il y a eu deux déclarations de culpabilité au fédéral. Si je regarde au niveau des provinces, le travail qui se fait déjà en inspection, parce qu'il y a des gens là qui sont plus près des entreprises pour offrir le service d'inspection, est-ce qu'on n'est pas en train encore d'essayer de faire deux superstructures, une qui est déjà existante, qui est provinciale et qui fonctionne bien dans certaines provinces, et une autre qui va chevaucher encore tout ça? Je me demande si on ne peut pas se servir des outils qui sont là dans certaines provinces. Il y a des provinces qui ont besoin de plus de services, en fait d'inspection ou en fait de services environnementaux. Bien, on va leur donner les services qu'elles ont besoin, mais quand on arrive dans une province qui est structurée comme l'Ontario et le Québec—je sais déjà qu'on a le service d'inspection au Québec qui est très fort—, pourquoi est-ce qu'on irait mettre par-dessus tout ça un chapeau? Il n'y a pas moyen de faire des économies à quelque part plutôt que de faire des dépenses tout le temps et d'essayer justement d'harmoniser tout ça?

Le président: Très brièvement, s'il vous plaît.

Mme Guay: Effectivement, il a des dispositions dans la loi actuelle qui prévoient des ententes administratives et des ententes équivalentes qui permettraient effectivement aux agents provinciaux d'appliquer la loi fédérale. Comme vous le savez, dans toute négociation fédérale-provinciale, il y a très peu de progrès dans le domaine mais les dispositions sont déjà dans la loi. Il s'agit tout simplement d'avoir la volonté de signer les accords nécessaires qui pourraient effectivement éviter le dédoublement, le chevauchement.

Le président: La volonté politique.

To conclude, Mr. DeVillers please.

Mr. DeVillers: Some of our witnesses have suggested the concept of citizen suits to us. Could you give us your opinion on the practicality of that?

Ms Hébert: Citizen suits, as I understand it, means that a member of the public who was concerned about some activity that might be detrimental to the environment could seek an injunction without having a personal stake in the harm that

[*Traduction*]

I wonder if there couldn't be another way instead of forming a new court strictly for the "green police", if you want to call it that way; for example, we could use the instruments we already have. There might be other ways which would be a lot easier and where we could have environment experts. I think it is a superstructure... Well, in any way, we can't afford it. You know, with such a system, we might be able to enforce the Act more efficiently at that time. But it takes a while. And the system is not even in place yet.

As for creating an administrative court, I also believe that we should take into account the fact that that court would not deal necessarily only with violations of the Environment Act, but possibly also to other acts. It would therefore be possible to create an umbrella court which could deal with all offenses linked to environment, either directly or indirectly. I have my own idea about that.

I would like to ask you another question. I read here that there has been five proceedings from 1988 until now. And there have been two convictions at the federal level. Looking at what is going on at the provincial level, at the inspection work already done, because there are people out there who are closer to the businesses and who can offer that inspection service, I wonder if we are not trying again to build two superstructures, one which is already in place at the provincial level and which is working quite well in some provinces, and another one which will embrace all that. Could we not use the instruments already in place in the provinces? Some of them need more inspection or environment services. Fine, we will give them the services they need, but in the case of provinces already well-structured like Ontario and Quebec—I know we have a very strong inspection service in Quebec—, why would we put an umbrella on top of that? Isn't there some way to save instead of spending all the time and trying to harmonize all that?

The Chairman: Very briefly, please.

Mrs. Guay: The existing act allows for administrative and equivalency agreements under which provincial agents could in fact enforce a federal act. As you know, there has been very little progress in federal-provincial negociations, but those clauses are already in the Act. The only thing missing is the will to sign the agreements which would in fact prevent duplications and overlappings.

The Chairman: The political will.

Pour finir, monsieur DeVillers, s'il vous plaît.

M. DeVillers: Certains témoins nous ont parlé de la possibilité de poursuites intentées par les citoyens. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez, sur le plan pratique?

Mme Hébert: Si je comprends bien, la formule des poursuites intentées par des citoyens signifie que n'importe quelle personne préoccupée d'une activité quelconque susceptible de nuire à l'environnement pourrait demander une

[*Text*]

would flow from the activity. If you introduced civil suits under the legislation, you would enable members at large to go to the court to prevent an alleged harmful activity that had no direct bearing on them.

[*Translation*]

injonction sans pour autant être directement touchée par le tort que causerait cette activité. Si la Loi permettait ce genre de poursuite civile, vous permettriez à de simples citoyens de se présenter devant les tribunaux pour empêcher une activité dommageable présumée qui n'aurait aucun effet direct sur eux.

• 0855

Mr. DeVillers: As well as injunctions, I think they were also suggesting civil suits for damages.

M. DeVillers: Je pense qu'il était question non seulement d'injonctions, mais aussi de poursuites civiles en dommages–intérêts.

Ms Hébert: With damages you obviously do have a direct stake in the alleged harmful activity. There is a provision in the act right now enabling you to commence a damage action.

Mme Hébert: Dans le cas des dommages–intérêts, il faut évidemment avoir un intérêt direct dans l'activité dommageable présumée. La loi actuelle contient une disposition permettant d'intenter des poursuites en dommages–intérêts.

Mr. Adams: Mr. Chairman, there is nothing about that in the red book.

M. Adams: Monsieur le président, il n'y a rien dans le livre rouge à ce sujet–là.

The Chairman: No, not in the red book.

Le président: Non, pas dans le livre rouge.

On enforcement. . .?

Au sujet de l'application de la loi. . .?

Mr. Adams: On civil suits and increasing the power of Canadians to take the federal government to court. . .

M. Adams: Au sujet des poursuites civiles et de la possibilité d'accorder aux Canadiens le pouvoir de traîner le gouvernement fédéral devant les tribunaux. . .

The Chairman: You may want to look it up to bring us up to date on that.

Le président: Vous voudrez peut–être vérifier cela pour nous mettre au courant plus tard.

Ms Hébert: As I understand it, we're not talking about taking the federal government to court for its inaction in enforcing a given provision under the act. We're talking about taking the person allegedly committing the harm to court to stop that action before further damage occurs.

Mme Hébert: Si je comprends bien, il n'est pas question ici de traduire le gouvernement fédéral devant les tribunaux parce qu'il n'aurait pas fait appliquer certaines dispositions de la Loi. Il est plutôt question de poursuivre la personne qui est censée causer des dommages afin de l'arrêter avant que ces dommages ne s'aggravent.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chair.

M. Adams: Merci, monsieur le président.

The Chairman: We have to bring this session to an end because our witnesses are here in large numbers.

Le président: Nous devons mettre fin à cette discussion parce que nous avons de nombreux témoins à entendre aujourd'hui.

I take it from the tone and direction of your intervention that there is keen interest in innovative approaches to enforcement. We'll leave that with you for further thought. We'll probably re–address this in a couple of months. Enforcement will make or break the credibility of any piece of legislation. We have to learn from experience. I'm sure Environment Canada will guide the committee with its experience as well. We also have to look for new methods.

J'ai l'impression, d'après le ton et le sens général de votre intervention, que vous vous intéressez beaucoup aux méthodes innovatrices d'application de la loi. Nous allons vous laisser le temps d'y réfléchir et nous y reviendrons probablement dans quelques mois. C'est l'application d'une mesure législative, quelle qu'elle soit, qui fait sa crédibilité. Nous devons tirer des leçons de l'expérience. Je suis certain qu'Environnement Canada fera aussi profiter le Comité de son expérience. Nous devons également chercher de nouvelles méthodes.

Tomorrow in Montreal at 8 a.m. we will meet, as we did yesterday and today, to explore another aspect of our work. That aspect will be the technology–driven, anti–pollution measures that emerged in our discussions yesterday.

Nous allons nous réunir demain à Montréal, à 8 heures du matin, comme nous l'avons fait hier et aujourd'hui, pour examiner un autre aspect de notre travail, c'est–à–dire les mesures anti–pollution découlant des nouvelles technologies, dont il a été question dans nos discussions d'hier.

Yesterday was a very good day. Some of the witnesses explained that CEPA is not just an act to protect the environment; it also has the potential to improve economic performance. It is an act that has the potential to improve the quality of public health. By reducing pollution it also reduces waste and therefore makes industry and the private sector more efficient. Maybe that is the road to keep in mind when we have to sell the merits of CEPA in a new improved form. In

Nous avons eu une très bonne journée hier. Certains témoins nous ont expliqué que la LCPE ne vise pas seulement à protéger l'environnement, mais qu'elle pourrait aussi améliorer le rendement économique. Elle pourrait améliorer la qualité de la santé publique. En réduisant la pollution, elle permettrait par ailleurs de réduire le gaspillage et de rendre par conséquent l'industrie et le secteur privé plus efficaces. C'est peut–être cet aspect–là qu'il faudra garder à l'esprit quand nous allons devoir

[*Texte*]

particular I'm referring to the concluding remarks by Regier and Muldoon. So these linkages are extremely important politically.

Next is the regional director general, Mr. Mills, who is surrounded by a cast of 10,000, including Mr. D.J. Pascoe, Mr. Vanderlaan, Mr. Levedag, Mr. Teasell, Mr. Williams, Mr. Roberts, Mr. Grieve, Mr. Young, Mr. Krauel, T. Tseng and T. Brodkorb. Please come forward. The more, the merrier.

• 0900

The floor is yours, Mr. Mills. Nice to see you.

Mr. John Mills (Director General, Ontario Region, Environment Protection Directorate, Environment Canada): Thank you, Mr. Chairman, and good morning, ladies and gentlemen.

First, on behalf of the Ontario region, Environment Canada, I'd like to welcome you to Toronto. It's not necessarily a first time for most of you to the city, but I hope your stay here is both enjoyable and informative.

My intention this morning is really to give you a fairly brief overview of how we implement CEPA in the region. Then I'm going to leave it to the experts in the field—the managers of the inspection and the inspectors—to provide you with more detail regarding the enforcement activities.

Bien que ma présentation d'aujourd'hui sera faite en anglais, je ferai de mon mieux pour répondre à vos questions soit en anglais, soit en français.

Before I begin, however, I want to ensure that there was a package of materials given to the committee members and I'd like to ensure that you all have a copy of that. It was a package of materials that included an overview of what you would be hearing today, and then a number of charts, including organizational charts that show the organizational structure.

The Chairman: Yes, and in addition to that, there is a paper by Tom Curren, dated October 6, that you may want to draw from. On pages 2 to 4, it contains a set of general questions and also questions related to enforcement.

I trust you are all equipped with both sets of papers. If not, let the clerk know if you have difficulties finding them.

Mr. Mills: As we go through the presentation and discussion this morning, I would probably encourage the members to refer to the one chart, particularly the one organizational chart that breaks out the Environmental Protection Branch of the region. This is the group that does both our compliance and enforcement activities, and this is actually the group you're meeting with here today.

Before I begin, I would like to make a couple of other comments. As you've already said, there's a number of staff members, a number of inspectors here to interact with you.

[*Traduction*]

vanter les mérites de la LCPE, dans sa nouvelle version améliorée. Je pense en particulier aux conclusions de MM. Regier et Muldoon. Donc, ces liens sont extrêmement importants sur le plan politique.

Nous entendrons maintenant le directeur général régional, M. Mills, qui a bien 10 000 personnes avec lui, dont M. D.J. Pascoe, M. Vanderlaan, M. Levedag, M. Teasell, M. Williams, M. Roberts, M. Grieve, M. Young, M. Krauel, M. Tseng et T. Brodkorb. Venez vous installer, s'il vous plaît. Plus on est de fous, plus on rit.

Vous avez la parole, monsieur Mills. Je suis content de vous voir.

M. John Mills (directeur général, Région de l'Ontario, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Merci, monsieur le président; bonjour, mesdames et messieurs.

Premièrement, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à Toronto au nom du personnel de la région de l'Ontario, de Environnement Canada. Ce n'est pas nécessairement la première fois que la plupart d'entre vous viennent dans notre ville, mais j'espère que votre séjour ici sera à la fois agréable et instructif.

J'ai l'intention ce matin de vous donner un aperçu assez rapide de la façon dont nous appliquons la LCPE dans la région. Je vais ensuite laisser la parole aux experts dans le domaine—c'est-à-dire les inspecteurs et les gestionnaires des services d'inspection—pour qu'ils puissent vous donner plus de détails sur les activités d'application de la Loi.

Although my presentation today will be in English, I will do my best to answer your questions either in English or in French.

Mais avant de commencer, je tiens à m'assurer que vous avez tous reçu un exemplaire de la documentation que nous avons fournie aux membres du Comité. Il s'agit d'une trousse qui comprend un résumé de ce que vous allez entendre aujourd'hui, ainsi qu'un certain nombre de tableaux, dont des organigrammes qui vous montrent notre structure organisationnelle.

Le président: Oui, et nous avons aussi reçu un texte de Tom Curren, daté du 6 octobre, dont vous voudrez peut-être tirer certains extraits. Vous trouverez aux pages 2 à 4 une série de questions générales, ainsi que des questions portant plus particulièrement sur l'application de la Loi.

Je suppose que vous avez tous ces deux séries de documents. Mais si vous avez du mal à les trouver, vous n'avez qu'à avertir le greffier.

M. Mills: Au fur et à mesure de ma présentation et de notre discussion de ce matin, j'encourage les membres du Comité à se reporter à l'organigramme qui présente la structure de la Direction générale de la protection de l'environnement pour la région. Il s'agit du groupe qui s'occupe à la fois de nos activités liées à l'observation de la Loi et à son application, et c'est en fait le groupe que vous avez devant vous aujourd'hui.

Avant de commencer vraiment, je voudrais faire quelques autres commentaires. Comme vous l'avez déjà dit, nous avons ici un certain nombre de membres de notre personnel, un certain nombre d'inspecteurs prêts à discuter avec vous.

[*Text*]

This afternoon we will be escorting you on a tour of either a regulatory aspect—a PCB storage site—or, a pollution prevention aspect, the Green Clean Depot that is looking at trying to change the behaviour of the cleaning industry to remove some of the toxic chemicals from that activity.

As you obviously already know, the goal of CEPA is to protect the environment through compliance with the law. The general approach we use in Environment Canada, and particularly in the Ontario region, is to try to find a balance between the compliance promotion and the enforcement, that is, the inspection and investigations.

The compliance promotion activities—about which I will talk a little bit more—are conducted by three of the branches or divisions within the organization, as I noted earlier. They are the environmental contaminants division, the pollution prevention and abatement division and the federal programs division. Those three divisions in effect look at the compliance promotion of the regulations under CEPA. You also have a list of those in your package that shows which regulations each of those divisions focus on.

Mr. Lincoln: Can you repeat those divisions again?

• 0905

Mr. Mills: The divisions are the environmental contaminants division, pollution prevention and abatement, and the federal programs division.

The emergency and enforcement division concern themselves with the enforcement aspect of the CEPA regulation. The other three concern themselves with the compliance aspect. In effect we have separated the enforcement from the compliance and we've created, I guess, for want of a better term, the good guy/bad guy kind of situation, so inspectors and investigators are not playing both the enforcement role and the compliance role. This helps the more consistent application of the law.

I want to focus a little bit on the compliance side and then I'm going to ask Mr. Pascoe to focus, in more detail, on the enforcement side, for he is the expert. The goal of compliance activities is to inform industries, associations, government departments of the existing laws and programs. It also tries to assist them to try to to live up to the compliance in their activities. This is done through a number of different types of activities, including information and education, providing booklets, for example, or seminars; technology development and transfer; consultation, particularly in terms of how the regulations are being developed; assistance in development of environmental codes of ethics or practice—an example of that is

[*Translation*]

Nous allons vous accompagner cet après-midi pour une visite d'un site d'entreposage de BPC—ce qui correspond à l'aspect réglementation—ou du dépôt du projet «nettoyage vert»—qui touche l'aspect prévention de la pollution—et qui cherche à modifier le comportement de l'industrie du nettoyage à sec en vue de la suppression de certains produits chimiques toxiques utilisés pour cette activité.

Comme vous le savez sûrement déjà, la LCPE vise à protéger l'environnement en assurant la conformité à ses dispositions. En général, à Environnement Canada, et plus particulièrement dans la région de l'Ontario, nous essayons d'établir un certain équilibre entre les activités qui encouragent l'observation de la Loi et celles qui visent l'application comme telle, c'est-à-dire les inspections et les enquêtes.

Les activités qui encouragent l'observation de la Loi—dont je vais vous parler un peu plus longuement—sont confiées à trois des divisions de notre organisation, comme je l'ai déjà souligné. Il s'agit de la Division des contaminants environnementaux, de la Division de la prévention et de la réduction de la pollution, et de la Division des programmes fédéraux. Ce sont ces trois divisions qui sont chargées d'encourager l'observation de la réglementation adoptée en vertu de la LCPE. Vous avez également dans votre documentation une liste de ces divisions, dans laquelle sont indiqués les règlements auxquels chacune s'attache plus particulièrement.

M. Lincoln: Pouvez-vous nous répéter le nom de ces divisions?

M. Mills: Ce sont la Division des contaminants environnementaux, celle de la prévention et de la réduction de la pollution, et celle des programmes fédéraux.

La Division des urgences et de l'application de la Loi s'occupe surtout de l'aspect exécutoire de la réglementation découlant de la LCPE. Les trois autres s'occupent plutôt d'assurer l'observation de cette réglementation. En fait, nous avons séparé ces deux aspects, nous avons confié le bâton et la carotte, si je peux m'exprimer ainsi, à des entités différentes pour que les inspecteurs et les enquêteurs n'aient pas à jouer les deux rôles à la fois. Cela permet une application plus uniforme de la Loi.

Je vais vous parler un peu de nos activités visant l'observation de la Loi, après quoi je vais demander à M. Pascoe de vous décrire plus en détail l'aspect exécutoire, parce que c'est lui le spécialiste. Pour encourager l'observation de la Loi, nous fournissons aux industries, aux associations et aux ministères de l'information sur les lois et les programmes en place. Nous tentons ainsi également de les aider à se conformer à la Loi dans le cadre de leurs activités. Cela se fait grâce à un certain nombre de moyens, notamment l'information et l'éducation, par exemple des brochures ou des séminaires; la mise au point et le transfert des technologies; la consultation, surtout au sujet de l'élaboration des règlements; l'aide à l'élaboration de codes de

[*Texte*]

the development of the underground storage tank; helping companies and other departments carry out environmental audits of their operation. Certainly the federal facilities branch, a division of our region, does a lot of that in terms of other federal departments within Ontario.

It was noted during your discussion, and I noted, that one of the linkages and relationships that was identified was specifically the relationship with the province. Certainly that is in Ontario a significant one. I wanted to focus a minute on just some of those relationships and how they help us in furthering the objective or the goal of CEPA.

The first one I want to talk about is pollution prevention. That is an activity that we have under way with companies and associations and the Ministry of Environment and Energy in Ontario. It is a voluntary activity to reduce harmful or toxic chemicals largely from the Great Lakes Basin ecosystem. These agreements are voluntary. They have no impact on the regular trade process, but they do have the impact of removing some of those problem substances from the environment. A number of those agreements are currently in place, and I will note a number of them for you: in Ontario, the Motor Vehicles Manufacturers' Association, the big three, with ourselves; the Automotive Parts Manufacturers' Association of Canada, printing and graphics, the Green Clean — you will see an example of that this afternoon; and metal finishing. A number of others are in the works, including one with Honda and one with the Ontario Mining Association.

As part of our operation in Ontario, we also have a pollution prevention centre, which acts as a clearing-house and a reference house for pollution prevention activities for industry and other organizations. It operates out of Hamilton and is very much involved in assisting industries that want to move along that track.

I think when the committee is looking at amendments to CEPA, it might be beneficial to think about some of the principles of pollution prevention and how they might be reflected in the CEPA act.

The other comment I would make in relationship to Ontario is that on July 25 my minister, on behalf of the Government of Canada, signed the Canada-Ontario agreement, which, again, is focused on living up to the commitments of the Great Lakes Water Quality Agreement. There are a number of positive substances in there that are also regulated by CEPA. For the federal side of that equation, CEPA becomes the power to help us achieve those goals in the Canada-Ontario agreement.

[*Traduction*]

déontologie ou de codes de pratiques en matière d'environnement, comme cela s'est fait par exemple pour la mise au point du réservoir de stockage souterrain. Nous aidons aussi les entreprises et les autres ministères à effectuer des vérifications environnementales de leurs activités. Il est certain également que la Division des installations fédérales de notre région est très active en ce sens auprès des autres ministères fédéraux qui se trouvent en Ontario.

Quelqu'un a souligné pendant vos discussions, et je l'ai noté également, qu'il fallait tenir compte en particulier des liens avec la province. En Ontario, en tout cas, ces liens sont importants. Je voudrais que nous nous y attardions une petite minute pour voir comment cela nous aide à atteindre les objectifs de la LCPE.

Il y a tout d'abord la prévention de la pollution. Il s'agit d'une activité que nous avons entreprise de concert avec des sociétés, des associations et le ministère ontarien de l'Environnement et de l'Énergie. C'est une activité volontaire qui vise à réduire la présence de produits chimiques dangereux ou toxiques, surtout dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les ententes à ce sujet sont purement volontaires. Elles n'ont pas de répercussions sur le commerce courant, mais elles permettent de retirer de l'environnement certaines des substances qui posent des problèmes. Un certain nombre d'ententes sont en vigueur actuellement. Permettez-moi de vous en citer quelques-unes: en Ontario, il y a une entente entre nous et l'Association des fabricants de véhicules à moteur, les trois grandes compagnies; il y a aussi l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada, les entreprises d'impression et de graphisme, le projet «nettoyage vert», dont vous allez voir un exemple cet après-midi, et le finissage du métal. Un certain nombre d'autres ententes sont en préparation, dont une avec Honda et une avec l'Ontario Mining Association.

Dans le cadre de nos activités en Ontario, nous avons également un centre de prévention de la pollution qui fait office de centre d'information et de référence pour aider l'industrie et les autres organisations dans leurs activités de prévention de la pollution. Il est situé à Hamilton et il contribue largement à aider les industries qui souhaitent se diriger dans cette voie.

Quand le Comité étudiera les modifications proposées à la LCPE, il serait peut-être utile qu'il réfléchisse à certains des principes de la prévention de la pollution et à la façon dont ils pourraient être intégrés à la LCPE.

Le dernier commentaire que je tiens à faire au sujet de l'Ontario, c'est que mon ministre a signé le 25 juillet dernier, au nom du gouvernement du Canada, l'entente Canada-Ontario qui vise le respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il y a là un certain nombre de substances qui sont également réglementées en vertu de la LCPE. Donc, du côté fédéral, la LCPE est maintenant l'outil qui nous permet d'atteindre ces objectifs de l'entente Canada-Ontario.

[*Text*]

I noted in your conversations earlier that a number of working arrangements and regulatory or administrative arrangements are possible. We do have one of those administrative arrangements in terms of PCB storage in Ontario, and a number of equivalency agreements are being developed.

As was also noted, this takes both parties to move. Currently it is not a high priority of the province to move on many of these administrative arrangements. We do have, however, a number of equivalency agreements under development, including pulp and paper regulations and a number of different working arrangements to avoid duplication of inspections and prosecutions.

I will end my comments with that and turn to Mr. Pascoe to talk more specifically about the enforcement activity, which is obviously your focus, and some of the successes and gaps we see there.

The Chairman: Are the agreements with various sectoral organizations you referred to a moment ago available in print for interested members?

Mr. Mills: They certainly are. We can make all or any of those available if the committee would like.

The Chairman: Yes, please arrange for that either today or some other day. There are some who would definitely be interested in reading them.

Mr. D. J. Pascoe (Manager, Ontario Region, Emergencies and Enforcement Division, Environment Canada): Let me just be brief. I think it's better if you have the opportunity to ask us some questions, and we will try to spend more time addressing those questions.

I'd like to give you some background on how we enforce regulations in the Ontario region and some examples of successes we've had over the years.

I'd also like to bring to your attention some problems our inspectors and investigators have encountered in the field and give you some of our suggestions for improving the act.

Our main goal in terms of our regional activities with CEPA is to ensure compliance with the law. That's done using a balanced approach between compliance promotion, which is the voluntary aspect you mentioned before, and enforcement, which is more of a deterrent.

All of our actions, whether they are compliance promotion or enforcement, are founded in the enforcement and compliance policy that's attached to CEPA. Its guidelines include exercising our duties in a fair and predictable manner and applying the law in a consistent manner.

In order to do this our inspectors are undergoing training on quite a routine basis to ensure that inspectors across the country conduct themselves in a consistent manner. We also use devices such as uniform enforcement guidelines, which accompany each regulation and give indications of what specific actions should be taken when a given infraction occurs.

[*Translation*]

• 0910

Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'un certain nombre d'accords étaient possibles, sur le plan pratique, par exemple des ententes de réglementation ou des ententes administratives. Nous avons déjà une entente administrative avec l'Ontario, au sujet de l'entreposage des BPC, et un certain nombre d'ententes de réciprocité sont actuellement en préparation.

Comme quelqu'un l'a dit également, il faut que les deux parties fassent leur part. À l'heure actuelle, ces ententes administratives ne sont pas vraiment une priorité pour la province. Mais nous avons un certain nombre d'ententes de réciprocité en cours d'élaboration, notamment des règlements sur les pâtes et papiers et un certain nombre d'ententes opérationnelles pour éviter le dédoublement des inspections et des poursuites.

Je vais m'en tenir à cela pour le moment et demander à M. Pascoe de vous parler plus en détail de nos activités d'application de la Loi, ce qui vous intéresse de toute évidence particulièrement, ainsi que de certaines des réussites et des lacunes dans ce domaine.

Le président: Les membres du Comité qui voudraient le voir peuvent–ils se procurer le texte des ententes conclues avec les différentes organisations sectorielles dont vous avez parlé tout à l'heure?

M. Mills: Certainement. Nous pouvons mettre à votre disposition tous ces textes, ou ceux qui vous intéressent.

Le président: Oui, j'aimerais que vous le fassiez aujourd'hui ou un autre jour. Il y en a parmi nous qui vont sûrement vouloir les lire.

M. D. J. Pascoe (gestionnaire, région de l'Ontario, Division des urgences et de l'application de la Loi, Environnement Canada): Je serai bref. Je pense qu'il est préférable de vous laisser nous poser quelques questions, auxquelles nous pourrons répondre plus longuement.

Je voudrais aujourd'hui vous donner une idée de la façon dont nous appliquons les règlements dans la région de l'Ontario, ainsi que certains exemples de nos réussites au fil des années.

Je voudrais également attirer votre attention sur certains des problèmes que nos inspecteurs et nos enquêteurs connaissent sur le terrain et vous donner quelques suggestions pour améliorer la Loi.

Nos activités régionales, en ce qui concerne la LCPE, visent d'abord et avant tout à assurer la conformité à cette loi. Nous essayons d'y arriver en établissant un certain équilibre entre les activités qui encouragent l'observation de la Loi, qui touchent l'aspect volontaire que vous avez déjà mentionné et, les activités d'application de la Loi comme telles, qui sont surtout de nature disuasive.

Toutes nos activités, celles qui concernent l'observation de la Loi ou son application, sont fondées sur la politique en ces matières qui est jointe à la LCPE. Les directives que contient cette politique portent notamment sur la nécessité d'exercer nos fonctions de façon juste et prévisible, et d'appliquer la Loi uniformément.

Pour ce faire, nous offrons une formation assez régulière à nos inspecteurs pour nous assurer que les inspecteurs de tout le pays se conduisent tous de la même façon. Nous disposons également de directives sur l'application uniforme de la Loi, qui accompagnent chaque règlement et qui donnent une idée des mesures précises à prendre pour une infraction donnée.

[*Texte*]

The regional director of environmental protection service in the regions is the accountable officer for all enforcement matters, with the exception of emergency situations that develop in the field for which action has to be taken at that time by an inspector, because either damage to the environment or loss of evidence will result. For all other matters, the regional director has the responsibility for taking all decisions on enforcement matters.

Any decision with regard to prosecution is made by the Department of Justice and is obviously influenced by input from our department. We tailor it to take into account the history of the person who has had the violation and any diligence he has shown in terms of trying to rectify the situation.

• 0915

Again, there is the matter of consistency across the country, whether similar approaches have been taken in other regions, the actual significance of the event—whether it was a major spill or a minor infraction—and the resource demands that would fall upon the department if we entered into a prosecution. All of these factors are taken into account in our recommendations to Justice, but in the end it is their consideration, their choice, as to whether or not a prosecution is entered.

Definition of enforcement. We define enforcement to include both inspection and investigation. As Mr. Mills has indicated, our organization is set up to treat those two aspects separately. Also, we keep compliance promotion separate from the enforcement side.

We conduct inspections to verify compliance. We have scheduled inspections, developed through regional inspection programs, that follow a format that is developed nationally so that all the regions are using the same sort of approach in terms of which industries they conduct inspections for. We also have unscheduled inspections, and these are based on tips we receive from other agencies, from phone calls and from a number of other sources.

Investigations are conducted to gather evidence of suspected violations. I would like to stress the distinction there. The inspection is to verify compliance, and the investigation is to gather evidence of a suspected violation, in other words, where we have reason to believe that a violation has been committed.

The responses that we have for violations are reasonably few. I will come to this later in terms of some of the difficulties that we are having. We basically have the option of a warning letter or a prosecution. There are others such as an inspector's direction, but that action is generally taken not as a preventive tool but as a reactive tool.

Let me turn your attention to the two charts attached to the handout that you received. The first one, in the left-hand column, is a compilation of CEPA regulations. The next column shows the number of sites in Ontario to which that regulation

[*Traduction*]

Le directeur régional des services de protection de l'environnement dans les régions est le gestionnaire qui doit rendre des comptes au sujet de toutes les questions d'application de la Loi, à l'exception des cas d'urgence qui peuvent se produire sur le terrain et pour lesquels l'inspecteur doit prendre des mesures immédiatement, parce que la situation risque de détériorer l'environnement ou de faire disparaître des preuves. Mais pour toutes les autres questions, c'est le directeur régional qui est chargé de prendre toutes les décisions relatives à l'application de la Loi.

C'est le ministère de la Justice qui prend les décisions relatives aux poursuites, mais il est certain que l'avis de notre ministère peut l'influencer. Cet avis dépend des antécédents de la personne qui a commis l'infraction et de la diligence dont elle a fait preuve pour essayer de redresser la situation.

Là encore se pose le problème de l'application uniforme dans toutes les régions du pays. Il faut vérifier si les autres régions ont adopté des solutions similaires et tenir compte de l'ampleur réelle de la situation—selon qu'il s'agit d'un déversement important ou d'une infraction mineure—et des ressources que le ministère devrait mobiliser en cas de poursuite. Nous prenons tous ces facteurs en considération lorsque nous présentons des recommandations au ministère de la Justice, mais c'est au ministère lui-même qu'il revient de prendre la décision de poursuivre ou de ne pas poursuivre.

Définition de l'application. Pour nous, l'application comprend à la fois les inspections et les enquêtes. Comme l'a dit M. Mills, notre structure a été conçue pour traiter ces deux aspects séparément. Par ailleurs, nous considérons l'encouragement à l'observation et l'application comme deux volets différents.

Nous effectuons des inspections pour vérifier l'observation des règlements. Nous effectuons des inspections régulières dans le cadre des programmes d'inspection régionaux qui se déroulent selon un plan national, afin que toutes les régions appliquent la même procédure pour toutes les industries inspectées. Nous faisons également des inspections à l'improviste en nous servant des renseignements que nous avons reçus d'autres organismes, par téléphone ou d'un certain nombre d'autres sources.

Les enquêtes ont pour but de réunir des preuves lorsqu'il y a présomption d'infraction. J'aimerais ici faire une distinction. L'inspection a pour but de vérifier l'observation, tandis que l'enquête vise à recueillir des preuves en cas de présomption d'infraction, autrement dit, lorsque nous avons de bonnes raisons de croire qu'une infraction a été commise.

Nous disposons de très peu de moyens d'intervention en cas d'infraction. Je reviendrai plus tard sur certaines des difficultés que nous rencontrons. Nous avons essentiellement l'option de la lettre d'avertissement et celle de la poursuite. Il en existe d'autres, comme la directive de l'inspecteur, mais cette mesure est généralement considérée comme une mesure réactive plutôt que comme un outil de prévention.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les deux graphiques qui figurent en annexe du document qui vous a été distribué. Le premier, dans la colonne de gauche, est une compilation des règlements découlant de la LCPE. La colonne

[*Text*]

applies. The next column shows the number of sites to which the regulation applies in Canada. I think you can see from this table the very large proportion of sites in Ontario versus the rest of the country. The point is that the Ontario region has a significant number of inspections and investigations to carry out because of the concentration of industry in the province.

The fourth column indicates the number of inspections planned for each of those regulations during this fiscal year. The next table, which is entitled "CEPA Enforcement Activities", is a summary of the number of inspections and inspectors we have had in the region since the inception of CEPA until September 30 of this fiscal year, the number of investigators and investigations, and the number of enforcement actions taken, whether warning letters, inspector's directions or prosecutions.

The last column of the table gives the inspection priorities. You can see that different regulations show up as inspection priorities as we move along over the years.

Mr. Adams: Why are there more convictions—

The Chairman: Mr. Adams, let our witness continue. Once we allow this practice it is no good. We have a disciplined approach here and we let the witnesses complete their presentations. When your turn comes I will recognize you. Wait for your turn.

Mr. Pascoe: Thank you, Mr. Chairman.

I should point out that there is fluctuation in some of those data, especially with respect to inspections, where it peaks, trails off and then goes up again. This is largely due to the fact that some new regulations are reasonably quick to enforce and require perhaps one person to conduct an inspection, while others, such as the pulp and paper regulations, are much more complicated and require more than one inspector and several days to undertake. The peaks are not indicative of action or inaction. They're indicative primarily of the complexity of the regulations.

• 0920 ·

I will touch on a few success stories that we've had as an example of the balanced approach that we're trying to take in the region. We have good examples of how compliance promotion has encouraged both industry and government to understand the law better and therefore protect the environment.

On the other side, on the enforcement side, again, both industry and government have implemented both prevention programs and remediation programs and have shown they're more accountable. So the balanced approach, the compliance, the helping on one side versus the deterrent effect of enforcement on the other side we believe is very important. A successful program cannot work with only one side of that particular picture.

[*Translation*]

d'à côté indique le nombre d'endroits en Ontario auxquels s'appliquent ces règlements. La colonne suivante indique le nombre de sites auxquels s'appliquent les règlements dans l'ensemble du Canada. On voit nettement que les sites sont beaucoup plus nombreux en Ontario que dans le reste du pays. La région de l'Ontario doit effectuer un nombre important d'inspections et d'enquêtes, en raison de la concentration de l'industrie dans cette province.

La quatrième colonne fait état du nombre d'inspections prévues en fonction de chaque règlement pendant l'exercice financier. Le tableau suivant portant le titre «Activités d'application de la LCPE», donne un sommaire du nombre d'inspections et d'inspecteurs intervenus dans la région depuis l'application de la LCPE jusqu'au 30 septembre de cet exercice, ainsi que le nombre d'enquêtes et d'enquêteurs et le nombre de mesures de mise en exécution, qu'il s'agisse de lettres d'avertissement, de directives de l'inspecteur ou de poursuites.

La dernière colonne du tableau fait état des priorités d'inspection. Vous pouvez constater qu'au fil des années, différents règlements sont invoqués comme priorités d'inspection.

M. Adams: Pourquoi les condamnations sont–elles plus. . .

Le président: Monsieur Adams, vous ne devez pas interrompre le témoin. C'est la règle et nous ne pouvons pas y déroger. La règle exige que nous laissions les témoins terminer leur exposé. Je vous donnerai la parole quand votre tour viendra. Pour le moment, vous devez attendre.

M. Pascoe: Merci, monsieur le président.

Permettez–moi de vous faire remarquer certaines fluctuations, en particulier au niveau des inspections qui accusent des périodes de pointe et des ralentissements. Cela est dû en grande partie au fait que certains nouveaux règlements permettent une application relativement rapide et que les inspections ne nécessitent parfois qu'une seule personne alors que d'autres, comme les règlements sur les pâtes et papiers, sont beaucoup plus complexes et mobilisent plusieurs inspecteurs pendant plusieurs jours. Les pointes ne sont pas révélatrices d'actions ou d'inaction. Elles révèlent essentiellement la complexité des règlements.

Je vais vous parler de certains succès que nous avons obtenus pour illustrer la démarche équilibrée que nous essayons d'adopter dans les régions. Nous avons de bons exemples prouvant que les campagnes d'encouragement de l'observation ont permis une meilleure compréhension de la Loi par l'industrie et le gouvernement et par conséquent, une meilleure protection de l'environnement.

Du côté de l'application, l'industrie et le gouvernement ont tous deux mis en oeuvre des programmes de prévention et des programmes de redressement et ont fait preuve d'une plus grande responsabilité. Nous estimons donc extrêmement importante une approche équilibrée alliant d'une part l'observation et l'aide et, d'autre part, l'effet dissuasif des mesures de mise en application des règlements. Un programme qui s'appuierait uniquement sur un de ces deux volets ne pourrait donner de bons résultats.

[*Texte*]

Another point I wanted to make is that I was frankly surprised by the deterrent effect of warnings. When CEPA was first developed and we were told that one of our tools was to have a warning, to issue a warning to a company or to a federal government department, a number of us didn't put a lot of stock in the fact that warnings would be an effective tool in terms of achieving compliance, but in fact it is just the opposite.

We have found that there are very few cases where a warning is not heeded and that a site that is out of compliance that receives a warning letter comes into compliance very quickly. So it's a tool that has been very effective for us.

I should also say that in a number of instances where we have prosecuted, and I want to link this not only with CEPA but also with the Fisheries Act, a prosecution has had an excellent deterrent effect. Whether it's a federal government department that is prosecuted or whether it's an industry, the effect across the country has been significant in terms of other operations within that industry or within that federal government department, achieving compliance with the law.

There are a couple of more examples, specific now. The PCB storage instance that developed from Saint–Basile–le–Grand in Quebec showed the effectiveness of CEPA in terms of the speed with which you can develop an order, which has basically the same status as a regulation. It showed that we can activate inspectors and investigators quickly and mobilize our staff into the field to deal with the problems.

It showed that we can cooperate with the provinces to determine the magnitude of the problem and prevent future problems. The regulation itself has resulted in a sector of the regulated community, those having PCBs to be stored. . . That is done very safely and we are ensured that they are managed well across the country. I think that's a success that we have.

I think if you take CFCs as another example, we have had several prosecutions in the province of Ontario. This has developed an industry awareness and has resulted in a Canadian reduction in ozone depleting substances consumption that has exceeded the international requirements.

Let me turn to some specific problems that we've had with CEPA and some suggested improvements. These are in no particular order, by the way.

The first one I think, which is probably applicable to the majority of regulations, except for the very new ones, is the age of the regulations. Some of them are quite old and have not kept pace with technical advances. As an example I would give the secondary lead smelter regulation, where emissions are probably in the order of 1% of the limits that are specified in the regulation.

There are a number of other examples of regulations that need to be updated. That's a difficulty for us.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler également que j'ai vraiment été surpris par l'effet dissuasif des avertissements. Quand on nous a dit, au moment de la mise en application de la LCPE, qu'un de nos moyens d'intervention consistait à émettre un avertissement à l'intention d'une entreprise ou d'un ministère du gouvernement fédéral, beaucoup d'entre nous ne fondaient pas beaucoup d'espoir sur ces avertissements. Et pourtant, ils se sont avérés efficaces pour assurer l'observation des règlements.

Nous avons constaté que les avertissements restent très rarement lettre morte et que les responsables d'un site qui reçoivent une lettre d'avertissement ne tardent pas à se mettre en règle. C'est donc une mesure qui s'est avérée très efficace pour nous.

Je voudrais également ajouter que les poursuites que nous avons entreprises dans un certain nombre de cas, soit aux termes de la LCPE, soit en vertu de la Loi sur les pêches, ont eu un excellent effet dissuasif. Ces poursuites entamées contre un ministère fédéral ou contre une industrie ont incité d'autres composantes de cette industrie ou de ce ministère du gouvernement fédéral installées dans d'autres régions du pays, à observer la Loi.

Je vais vous donner maintenant d'autres exemples précis. L'affaire de l'entreposage de BPC à Saint–Basile–le–Grand, au Québec, a démontré l'efficacité de la LCPE et la rapidité avec laquelle elle permettait l'adoption d'un décret qui nous donne essentiellement le même pouvoir qu'un règlement. Nous avons donné la preuve qu'il est possible de faire entrer en action rapidement des inspecteurs et des enquêteurs et de dépêcher notre personnel sur place pour s'attaquer au problème.

Cette situation nous a permis de démontrer que nous pouvons collaborer avec les provinces pour évaluer l'ampleur du problème et empêcher que d'autres problèmes analogues ne se produisent à l'avenir. Le règlement lui–même a eu des répercussions sur un secteur réglementé, soit les industries qui ont des BPC à entreposer. . . L'entreposage de ces produits se fait de manière très sûre, et nous avons la garantie que la gestion de ces produits se fait de manière adéquate dans tout le pays. C'est, je crois, un succès que nous devons mettre à notre actif.

Si nous prenons maintenant le cas des CFC, nous avons entamé plusieurs poursuites dans la province de l'Ontario. Ces mesures ont provoqué une prise de conscience de l'industrie et ont entraîné une réduction au Canada de la production de substances nuisibles à la couche d'ozone, dont la consommation avait dépassé les normes internationales.

Passons maintenant à certains problèmes particuliers que nous avons rencontrés dans le cadre de la LCPE et aux améliorations que nous proposons. Je précise que je vais évoquer ces différents problèmes sans aucun ordre particulier.

Le premier problème qui me vient à l'esprit concerne probablement l'âge des règlements qui, à l'exception des tout récents, sont assez anciens. Certains règlements sont dépassés par les progrès techniques. Par exemple, les fonderies de plomb de seconde fusion produisent probablement des émissions qui sont de l'ordre de 1 p. 100 des normes précisées dans le règlement.

Il y a d'autres exemples de règlements qui nécessiteraient une mise à jour. Le vieillissement des règlements est une source de difficulté pour nous.

[*Text*]

We also have a number of regulations that are poorly written and this makes it difficult for us to interpret. It certainly makes it difficult for the people who are being regulated to interpret. It makes it, to a large degree, unenforceable, because the Department of Justice will not enter into a prosecution for a case that they believe is not winnable. If they have difficulty with the wording of a regulation in terms of its complexity, they will not proceed on that kind of information.

[*Translation*]

D'autre part, certains règlements sont mal rédigés, ce qui en rend l'interprétation difficile, pour nous et pour les personnes à qui ils s'appliquent. En tout état de cause, ces règlements sont inapplicables, étant donné que le ministère de la Justice refuse d'entamer des poursuites lorsqu'il ne pense pas pouvoir l'emporter. Le ministère hésite à s'appuyer sur un règlement dès lors qu'il est trop complexe ou que son libellé n'est pas clair.

• 0925

I touched before on the lack of tools that we have for enforcement. This is one of our most difficult problems. The policy of enforcement of compliance indicates that we have warning letters at one end of the scale and prosecutions at the other end. Somewhere in between we have directions, ministerial orders and injunctions. It's extremely difficult to get an injunction. Ministerial orders are not used very often.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): What's the range?

Mr. Pascoe: The range? It goes from a warning letter—the smallest action we can take apart from doing nothing—to a prosecution. In between, there are inspector's directions, ministerial orders and injunctions.

Directions are something that are not of too much help. We need a direction that is more for averting a problem as opposed to reacting to it. If we see a problem that is about to happen or could happen, we need a tool to direct a company or a federal government department to take action to prevent that.

There was a discussion earlier about tickets. That's been ongoing for a number of years. It's similar to administrative penalties. In fact, it could be tied right in with administrative penalties. It's a tool that can be used for an administrative or a minor infraction, but not for something in which considerable harm is done to the environment. In that case, we would tend to rely on prosecution.

We believe an administrative penalty is quite an appropriate solution for some types of environmental infractions. The same goes for tickets. For instance, a late reporting based on a requirement in a regulation could be a ticketable offence. You've missed the due date and some action has to be taken. It's an administrative kind of tool.

As inspectors or investigators, we would like powers to shut down certain parts of a company or all of a company either temporarily or permanently depending upon the actions the company will or will not take based on a problem occurring or about to occur. If an inspector or an investigator sees a situation he believes will result or is resulting in harm to the environment, we believe he should have the power to demand or request that the company shut down that particular operation.

J'ai déjà parlé du manque de moyens d'application. C'est là une des plus grandes difficultés que nous devons surmonter. La politique d'application de la Loi précise que nous disposons d'une gamme de mesures allant des lettres d'avertissement aux poursuites. Entre ces deux extrêmes, il y a les directives, les décrets ministériels et les injonctions. Il est extrêmement difficile d'obtenir une injonction. Quant aux décrets ministériels, on n'y a pas trop souvent recours.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Quelle est la gamme de mesures?

M. Pascoe: La gamme? Elle va de la lettre d'avertissement—la mesure la plus minime que nous puissions prendre à défaut de ne rien faire—jusqu'aux poursuites. Entre ces deux pôles, il y a les directives des inspecteurs, les décrets ministériels et les injonctions.

Les directives sont des mesures qui ne sont pas très utiles. Nous avons besoin d'une directive qui puisse servir à éviter un problème plutôt qu'à y remédier. Nous aimerions disposer d'un moyen qui nous permettrait d'intervenir lorsque nous voyons qu'un problème est sur le point de se produire ou risque de se manifester, afin d'exiger que l'entreprise ou le ministère du gouvernement fédéral concerné prenne les mesures de prévention nécessaires.

Il a été question un peu plus tôt des contraventions qui s'appliquent depuis quelques années. C'est la même chose que pour les sanctions administratives. De fait, on pourrait les associer directement aux sanctions administratives. Les contraventions sont des mesures dont on peut se servir en cas d'infraction administrative ou mineure, mais pas lorsque des dommages considérables ont été causés à l'environnement. Dans de telles situations, nous avons tendance à avoir recours aux poursuites.

Nous estimons qu'une sanction administrative est une solution appropriée à certains types d'infraction environnementale. C'est la même chose pour les contraventions. Par exemple, une déclaration tardive par rapport aux exigences du règlement, pourrait faire l'objet d'une contravention. C'est une mesure administrative qui permet d'intervenir lorsque les délais ne sont pas respectés.

En tant qu'inspecteurs ou enquêteurs, nous aimerions avoir le pouvoir de fermer certains secteurs d'une entreprise ou l'entreprise toute entière, temporairement ou définitivement, selon la volonté de l'entreprise de prendre des mesures visant à régler une situation existante ou sur le point de se produire. Nous estimons qu'un enquêteur ou un inspecteur devrait avoir le pouvoir de demander ou d'exiger qu'une entreprise cesse certaines de ses activités dès lors qu'il constate une situation dangereuse ou potentiellement dangereuse pour l'environnement.

[*Texte*]

We believe that we should be able to specify conditions for site remediation. We believe that we should be able to impose emergency-response training on companies or federal government departments to ensure that their staff are properly trained for reacting to spills or releases of chemicals. We believe also that we should be able to request companies to conduct environmental audits.

One final thing that was also touched on this morning is the subject of cost recovery. We believe that the act should be refined in some way so the department can recover costs for its inspections. This is done by the Atomic Energy Control Board. The act could be modified to take into account taxes on polluters, or to give tax incentives.

There's one final problem that we're having. This is also quite a large one. It's the subject of R. v. R. This happens when Environment Canada would take another federal government to court. Again, we have very little choice here. It's either a warning letter or a prosecution. I'm sure you can understand that it's extremely difficult to follow through on a prosecution against a federal government department.

I'm saying that we need more tools. Whether it's administrative penalties, tickets or further powers for inspectors, we need more tools in that section between a warning letter and a prosecution.

I have a couple of other suggestions for improvements. We would like to see part IV of the act used to incorporate, by reference, provincial regulations, so that federal government departments in a given region—Ontario, for example—would have to comply with provincial law in that province.

• 0930

We believe the act should take into account environmental emergencies and that some sort of national standard should be set for prevention of emergencies, preparedness for emergencies and response to emergencies. This would make it consistent with the new amendments to the Canada Shipping Act enforced by the Canadian Coast Guard and Department of Transport. It would be a consistent approach between the inland spills, which we have responsibility for, and the marine spills, which Coast Guard has responsibility for.

We also believe the act should show a difference between the powers of inspectors and investigators. As it's currently written, it speaks only to inspectors. It does not recognize the difference between the role of an inspector and the role of an investigator. This distinction is present in the Fisheries Act, and we believe it would be a reasonably simple manoeuvre to have the same sort of differentiation expressed in CEPA.

Let me stop there. I'm sure you have a number of questions, not only for me but for the other people around this table, both in this forum and this afternoon. When you are on your site visits, inspectors will be there with you. I understand

[*Traduction*]

Nous pensons que nous devrions avoir le pouvoir d'imposer les conditions de décontamination du site. Nous estimons que nous devrions pouvoir imposer une formation aux mesures d'urgences aux entreprises ou aux ministères du gouvernement fédéral, de manière à ce que leur personnel soit dûment préparé à réagir aux déversements ou rejets de produits chimiques. Nous sommes convaincus également que nous devrions pouvoir obliger les entreprises à effectuer des vérifications environnementales.

La récupération des coûts est un autre point qui a été soulevé ce matin. Nous pensons qu'il faudrait modifier la Loi de manière à permettre au ministère de récupérer les coûts de ses inspections, comme c'est le cas pour la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Il faudrait que la Loi prévoie l'imposition de taxes aux pollueurs ou des encouragements fiscaux aux entreprises qui appliquent des mesures antipollution.

La dernière difficulté à laquelle nous nous heurtons est de taille. Elle concerne les poursuites qu'Environnement Canada pourrait entamer contre un autre ministère fédéral. Là encore, nous avons très peu de choix. C'est soit l'avertissement, soit les poursuites. Vous comprendrez aisément qu'il est extrêmement difficile pour nous de poursuivre un ministère du gouvernement fédéral.

Cela signifie qu'il nous faut d'autres moyens. Nous avons besoin de moyens autres que la lettre d'avertissement et les poursuites, qu'il s'agisse de sanctions administratives, de contraventions ou de pouvoirs supplémentaires pour les inspecteurs.

Je peux vous proposer quelques idées d'amélioration. Nous souhaiterions que la partie IV de la Loi fasse référence aux règlements provinciaux, de manière à contraindre les ministères du gouvernement fédéral installés dans une région donnée—par exemple l'Ontario—à respecter la loi provinciale.

Nous estimons que la Loi devrait prendre en considération les catastrophes environnementales et fixe des normes nationales pour la prévention des urgences, les mesures préparatoires et les interventions en cas d'urgences. Cela permettrait d'harmoniser la Loi avec les nouvelles modifications apportées à la Loi sur la marine marchande qu'applique la Garde côtière canadienne et le ministère des Transports. Cela permettrait une même approche pour les déversements terrestres, qui relèvent de nos compétences, et les déversements maritimes, qui relèvent de la Garde côtière.

Nous estimons également que la Loi devrait distinguer les droits des inspecteurs de ceux des enquêteurs. Dans le libellé actuel, il n'est question que des inspecteurs. La Loi ne fait pas la différence entre le rôle d'un inspecteur et celui d'un enquêteur. Pourtant, la Loi sur les pêches fait la distinction et nous estimons qu'il serait relativement simple de porter la même précision dans la LCPE.

Je vais m'arrêter ici, car je pense que vous aurez de nombreuses questions à poser, à moi-même et aux autres personnes assises autour de cette table, pendant la discussion actuelle et cet après-midi. Au cours des visites sur le terrain,

[*Text*]

that you will also be having an informal discussion with them later on this morning. I encourage you to address your questions to the inspectors and investigators freely, and they will respond to you as openly as they can.

The Chairman: Thank you, Mr. Pascoe and Mr. Mills. This sets the ground for some very interesting questions. We can have more than one round. Keep your questions short so that we can come back and build a good momentum.

Mme Guay: Bonjour. J'aimerais avoir quelques informations supplémentaires concernant le type de relation que le bureau régional entretient avec les bureaux régionaux des autres ministères fédéraux et aussi avec les bureaux régionaux des ministères provinciaux. Est–ce qu'il y a une bonne entente quand on parle d'inspection ou quand on parle de fonctionnement?

Mr. Pascoe: I'm assuming you're talking about an enforcement relationship. The relationship we have is based on a regulation–specific case. For instance, when we are conducting inspections for a given regulation, in some cases we do it having spoken to the Province of Ontario, and in other cases we take upon ourselves to do inspections.

In some of our regulations there is absolutely overlap between federal and provincial responsibility, and in others there is some overlap. As a result, we deal with the province on some and not on others.

I don't know if that's the type of question you're trying to—

Mme Guay: Oui, c'est exactement cela. Le budget des dépenses 1994–1995 énonçait un niveau élevé de décentralisation et un inspecteur pour répondre aux besoins divers de toutes les régions du Canada, et pour aborder les questions environnementales qui les touchent.

J'aimerais savoir si la régionalisation du personnel s'occupant de l'application entraîne l'adoption de méthodes différentes dans tout le Canada et si on a réussi à établir un équilibre acceptable entre les besoins régionaux spécifiques et la nécessité d'une application uniforme de la loi dans tout le pays?

Mr. Mills: Madam Guay, I am not sure I completely understand the point of your question. Could you try again, please?

• 0935

Mme Guay: Quand on parle de régionalisation du personnel, j'aimerais savoir si l'application dans les régions se fait uniformément, si c'est équitable partout ou si c'est différent selon les régions? Est–ce qu'il y a une certaine uniformité?

Mr. Pascoe: I think the answer to your question is yes and no. We certainly try to be consistent in our application in terms of both assignment of resources and how we enforce regulations. It's extremely difficult—in fact, it's probably impossible—to be totally consistent across the country. You're dealing with different people making decisions on a case–by–case basis for a given company and a given situation. Nothing is going to be always the same.

[*Translation*]

vous serez accompagnés par des inspecteurs. Je crois savoir que vous avez prévu une discussion sans formalité avec eux, un peu plus tard ce matin. Je vous encourage à poser vos questions aux inspecteurs et aux enquêteurs qui se feront un plaisir de vous répondre le plus ouvertement possible.

Le président: Merci, monsieur Pascoe et monsieur Mills. Voilà un exposé qui nous a préparés à quelques questions très intéressantes. Nous pouvons avoir plus d'une série de questions. Tâchez de poser des questions courtes, de manière à ce que nous puissions revenir sur le sujet et à permettre à la discussion d'aller bon train.

Mrs. Guay: Welcome. I would like to have more information on the type of relationship the regional office has with regional services from other federal departments and also with regional services of provincial departments. Do they have an adequate agreement as far as inspections and operations are concerned?

M. Pascoe: Je suppose que vous voulez parler des relations au niveau de l'application. Nos relations varient en fonction des règlements. Par exemple, lorsque nous effectuons des inspections aux termes d'un règlement donné, il nous arrive de consulter la province de l'Ontario mais, dans d'autres cas, nous effectuons nous–mêmes les inspections.

Certains règlements fédéraux et provinciaux se recoupent totalement alors que dans certains autres cas, le chevauchement n'est que partiel. En conséquence, nous travaillons en consultation avec les provinces dans certains cas, mais pas du tout dans d'autres.

Je ne sais pas si cela répond à votre question. . .

Mrs. Guay: Yes, perfectly. The 1994–95 estimates promised a high level of decentralization and one inspector to deal with the needs of the regions of Canada and the environmental problems affecting them.

I would like to know if the regionalization of enforcement resources implies the use of different approaches across Canada and if we were able to obtain an acceptable balance between specific regional needs and the need for uniform enforcement measures across the country?

M. Mills: Madame Guay, je ne suis pas certain d'avoir vraiment compris votre question. Pouvez–vous répéter?

Mrs. Guay: As far as regionalization of resources is concerned, I would like to know whether enforcement is uniform and fair across the regions, or whether there are variances from one region to the other? Is there some kind of uniformity?

M. Pascoe: Je vais vous faire une réponse de Normand. Nous nous efforçons de maintenir une certaine uniformité, aussi bien dans l'affectation du personnel que dans l'application des règlements. Mais il est extrêmement difficile—peut–être même impossible—d'appliquer les règlements de manière uniforme dans tout le pays. En effet, nous avons affaire à des gens différents qui prennent des décisions au cas par cas, dans une entreprise donnée et une situation donnée. Les conditions ne sont jamais les mêmes.

[*Texte*]

We always try to take into account, however, the same things when we're dealing with an infraction—whether the company has had a history of violations, how the company has reacted before we get there. Has the company tried to clean up the problem before we get there or have they put up their hands and done nothing?

What types of action a province, for instance, has taken would dictate what we would take in a given situation. If the province has decided they are going to prosecute the case, then it doesn't make sense for us to do the same thing. We have to try to be consistent, but every case is different. We have to take that into account.

Mr. Mills: Maybe I could add an additional point of clarification.

In terms of resources, the resources across the country are not the same. Obviously there's some compatibility between regions, but it's not a cookie cutter in terms of the number of resources for inspections and enforcement across the country's regions. Generally because of the different situations in terms of application and the number of jurisdictions that have to be looked at, the job to be done in each region is somewhat different. It's not the same.

Mme Guay: Tantôt vous parliez des inspections, et vous mentionniez que vous aviez deux choix: la lettre d'avertissement et tout de suite après la poursuite. Qu'est-ce que vous souhaiteriez pour que votre travail soit facilité à ce niveau? Qu'est-ce qu'il serait nécessaire de mettre vraiment entre les deux pour que ça fonctionne?

Mr. Pascoe: I think all we're trying to do is to increase our range of options. To my mind, there's a large gap between a warning letter and a prosecution in terms of the number of things. . .

For one thing, a prosecution is extremely resource-intensive for Environment Canada and for the Department of Justice, whereas a warning letter certainly takes considerably less time. The ramifications of a prosecution in terms of what the company has to go through, its own court time, versus a warning letter is also an extreme difference.

We'd like to see some mechanism that responds to the infraction, that does it quickly, with as little expense to the federal government as possible. In other words, if we established an administrative monetary penalty for a given infraction—it would cost, say, $5,000 for infraction X—and the company pleaded guilty and paid that fine, it seems to me that it makes much more sense to do that than to tie up Environment Canada and Department of Justice staff and the court people for months, or in some cases, years.

Mme Guay: Entre la lettre et la poursuite, il y a un temps, il y a une période pendant laquelle ces compagnies continuent à polluer et à faire des dégâts. Ça peut être très long entre la lettre et la poursuite?

[*Traduction*]

Cependant, nous recherchons toujours les mêmes éléments lorsque nous enquêtons au sujet d'une infraction. Nous cherchons à savoir si l'entreprise a déjà fait d'autres infractions et comment elle a réagi avant notre intervention. A-t-elle essayé de régler le problème ou s'est-elle croisé les bras?

Nous adoptons les mesures que nous souhaitons prendre dans une situation donnée en fonction de celles qui ont déjà été prises par la province, par exemple. Si la province a décidé d'entamer des poursuites, il est inutile que nous fassions la même chose. Nous essayons d'appliquer une certaine uniformité, mais tous les cas sont différents. Il faut en tenir compte.

M. Mills: J'aimerais apporter quelques éclaircissements.

Au niveau du personnel, les ressources ne sont pas les mêmes dans toutes les régions du pays. Bien entendu, il existe une certaine comptabilité entre les régions, mais les ressources d'inspection et d'application ne sont pas réparties de manière rigoureuse dans les différentes régions du pays. Les interventions que nous sommes amenés à faire dans les différentes régions ne sont pas les mêmes, généralement parce que les situations sont différentes au niveau de l'application de la Loi et à cause des différentes compétences.

Mrs. Guay: You mentioned earlier about inspections that you had two options, the warning letter and immediately after, the prosecution. What other option would you like to make your work easier? What intermediate measure would you need for your interventions to be successful?

Mr. Pascoe: Ce que nous voulons, c'est augmenter la gamme d'options dont nous disposons. À mon avis, il y a place pour beaucoup d'autres options entre la lettre d'avertissement et la poursuite. . .

Pour commencer, les poursuites obligent Environnement Canada et le ministère de la Justice à mobiliser énormément de personnel, alors qu'une lettre d'avertissement nécessite beaucoup moins de temps. Du côté de l'entreprise, une poursuite n'entraîne pas du tout les mêmes conséquences qu'une lettre d'avertissement.

Nous souhaiterions disposer d'un mécanisme qui correspondrait à l'infraction et qui nous permettrait d'agir rapidement, avec le moins de dépenses possibles pour le gouvernement fédéral. Autrement dit, l'application d'une pénalité administrative financière—qui serait par exemple de 5 000$ pour une infraction X—me paraîtrait une mesure beaucoup plus logique que la mobilisation du personnel d'Environnement Canada et du ministère de la Justice ainsi que du personnel judiciaire pendant des mois, voire des années. L'entreprise plaiderait coupable et paierait son amende.

Mrs. Guay: From the moment a company receives a warning letter and the time you decide to prosecute, there's a period when the company continues to pollute and to damage the environment. How much time is spent between the warning letter and the prosecution?

[*Text*]

Mr. Pascoe: As I mentioned, warning letters have been extremely successful for a number of companies in terms of getting the company to comply. Generally what happens, though, is that if a company has a history of violating for a given infraction and they have received one or two or more warning letters for that case, then we feel we have no option but to go into prosecution to make a stronger point to the company.

Mme Guay: Une dernière question. J'aimerais parler un peu de catastrophe environnementale.

• 0940

Je sais qu'on a beaucoup de lacunes dans ce domaine. On n'a pas de personnel qui soit vraiment spécialisé pour faire face à différentes catastrophes. Qu'est–ce qu'on a exactement? Est–ce qu'on a des spécialistes ou sommes–nous encore des apprentis dans ce domaine?

Mr. Pascoe: I think we have across the country a number of quite highly qualified people to respond to spills. The problem—and you've mentioned it—is those people are few and far between. That's the difficulty. My concern is we are not able to react when we have a major spill.

We have been quite lucky, I think, over the last few years that we haven't had a major spill to react to, certainly not in Ontario or the Great Lakes, but we must be prepared. First we must have proper prevention programs, but we must be prepared to react in the case where we do have a major spill, whether it's an inland spill or a marine spill.

The Chairman: Thank you, Mr. Pascoe.

Merci, M^me^ Guay.

Mr. DeVillers followed by Mr. Adams, Mr. O'Brien, Monsieur Sauvageau and Madam Kraft–Sloan.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chair. My question is for Mr. Mills.

You indicated you thought it was important that the committee try to implement some pollution prevention provisions into CEPA, and I wonder if you have any suggestions for us on how that might be accomplished.

Mr. Mills: Not being an expert particularly on CEPA or the regulation, I don't have the specifics, but my sense is there's a firm belief that the way to get to the goal of the law, which is to improve the environment, is to look at a balanced approach and to make sure the two activities—enforcement and compliance or voluntary action—move along hand in hand.

It seems to me we should be finding ways of reflecting that one in the other. In fact some of those principles of pollution prevention can be reflected within the law. I think that strengthens it and strengthens the overall package.

Mr. DeVillers: But you don't have any specifics.

[*Translation*]

M. Pascoe: Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les lettres d'avertissement ont donné de très bons résultats et ont incité bon nombre d'entreprises à respecter les règlements. De manière générale, lorsqu'une entreprise a commis plusieurs fois la même infraction et a reçu une, deux, ou plusieurs lettres d'avertissement, nous considérons que nous n'avons pas d'autre choix que d'entamer des poursuites pour contraindre l'entreprise à respecter les règlements.

Mrs. Guay: One last question. I would like to talk about environmental emergencies.

I know there are many shortcomings in that area. We lack experts capable of handling the major spills. What do we have exactly? Do we have experts or are we still neophytes in that field?

M. Pascoe: Je crois qu'au Canada, nous avons un certain nombre de personnes très compétentes, capables de faire face à des déversements d'hydrocarbures. Le problème—vous l'avez d'ailleurs noté—est que ces experts sont peu nombreux et très éparpillés. C'est cela le problème. Ce qui m'inquiète c'est que nous ne sommes pas en mesure de réagir lorsque nous avons un déversement très important.

Nous avons eu beaucoup de chance, ces dernières années, car nous n'avons pas été obligés de faire face à une véritable catastrophe dans ce domaine, du moins, pas en Ontario ni sur les Grands Lacs; il n'en reste pas moins qu'il faut que nous soyons prêts à intervenir. Ce qu'il nous faut, avant tout, ce sont des programmes de prévention appropriés, mais il faut que nous soyons prêts à réagir en cas de déversement grave, que ce soit sur terre ou en mer.

Le président: Merci, monsieur Pascoe.

Thank you, Madam Guay.

M. DeVillers suivi par M. Adams, M. O'Brien, M. Sauvageau et M^me^ Kraft–Sloan.

M. DeVillers: Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Mills.

Vous avez dit qu'il vous paraissait important que le Comité essaye d'introduire des dispositions de prévention de la pollution dans la LCPE, et j'aimerais que vous nous suggériez des moyens de le faire.

M. Mills: N'étant pas vraiment un spécialiste de la LCPE ou des règlements, je ne dispose pas de données précises, mais j'ai le sentiment qu'on est fermement convaincu que pour atteindre l'objectif de la Loi, qui est d'améliorer l'environnement, il conviendrait d'adopter une démarche équilibrée et de s'assurer que les deux activités d'application et d'observation ou de volontariat progressent en parallèle.

Il me semble que nous devrions trouver des moyens de coordonner les deux. En fait, certains de ces principes de prévention de la pollution doivent être repris dans la Loi. Je crois que cela lui donne plus de poids et renforce l'ensemble des mesures législatives.

M. DeVillers: Mais vous n'avez rien de précis à nous dire.

[*Texte*]

Mr. Mills: I don't have any specifics.

David, you might have some.

Mr. Pascoe: I think Tom may be in a better position to speak on that.

Mr. Tom Tseng (Senior Advisor, Ontario Region, Pollution Prevention and Abatement Division, Environment Canada): The question of incorporating pollution prevention into CEPA has been raised by many parties, as you know. There have been studies done by either other departments or other groups to look into the best ways to incorporate this into CEPA or some other provisions.

There's a study now being undertaken by Environment Canada to look at the most effective ways to make pollution prevention more formal a requirement. That study probably will be completed by the end of March, I hope, and their findings obviously can be provided to this parliamentary committee for consideration.

I have just a couple of points on the question of making pollution prevention more of a requirement instead of just a voluntary undertaking. In the United States there are probably around thirty states that require in one way or another—with varying degrees of astringency—that companies or industries exceeding certain emissions releases will be required to come up with toxic reduction plans or pollution release reduction plans.

The requirements are not all the same across all the states, and certainly some are less than legal requirements, but nonetheless the concept is there that they'd like to have some sort of requirement for companies to produce reduction plans.

The final point I'd like to make is pollution prevention is a good idea. It is in many ways more effective than pollution control or regulation, because, as you may appreciate, industries are very complex and complicated—as you'll see this afternoon—and you cannot possibly write enough regulations to cover all the requirements. So to be proactive is to require them, maybe in a semi-legal way, to produce some toxic reduction plans.

• 0945

Mr. DeVillers: Thank you. That report you referred to will be made available to the committee, is that correct?

Mr. Tseng: I'm sure it's available. Yes.

Mr. DeVillers: In March, you said.

Mr. Tseng: Yes.

Mr. DeVillers: Okay. Thank you.

My second question is also to Mr. Mills. In your comments you made reference to the good guy/bad guy approach to enforcement and promotion. The Resource Futures International report indicated that in their opinion there wasn't a sufficient separation between the two roles and that was a disadvantage to both. I was wondering if we could have your comments on that critique.

Mr. Mills: In some respects that's exactly why we did make the separation. We have our inspectors and investigators within one division in our organization and those individuals who are trying to promote the compliance in three other divisions.

[*Traduction*]

M. Mills: Non.

David, peut-être pourriez-vous le faire.

M. Pascoe: Je crois que Tom est mieux placé pour cela.

M. Tom Tseng (Conseiller principal, région de l'Ontario, Division de la prévention et de l'assainissement, Environnement Canada): Nombreux sont ceux qui ont évoqué la possibilité d'intégrer la prévention de la pollution à la LCPE, comme vous le savez. D'autres ministères ou groupes ont effectué des études sur les meilleures façons de l'intégrer à cette loi ou à d'autres dispositions.

Environnement Canada effectue actuellement une étude sur les moyens les plus efficaces de rendre officiellement obligatoire la prévention de la pollution. Cette étude sera probablement terminée à la fin mars, du moins je l'espère, et ses conclusions pourront manifestement être soumises à ce comité parlementaire.

Je n'ai que deux ou trois remarques à faire au sujet de la question de rendre la prévention de la pollution obligatoire plutôt que de la laisser à l'initiative de chacun. Aux États-Unis, il y a une trentaine d'États qui exigent—de manière plus ou moins rigoureuse—que les sociétés ou industries qui dépassent certains niveaux d'émission de polluants soient tenues d'adopter des plans de réduction des produits toxiques ou émission de polluants.

Ces exigences varient d'un État à l'autre, et il est certain qu'elles ne constituent pas toujours une obligation légale; reste que le principe existe et que ces États souhaiteraient que l'on impose certaines obligations aux sociétés industrielles afin qu'elles adoptent des plans de réduction.

En conclusion, je tiens à dire que la prévention de la pollution est une excellente idée. À bien des égards, elle est plus efficace que le contrôle et la réglementation de la pollution, car, comme vous vous en doutez, les divers secteurs industriels sont extrêmement complexes—vous le verrez cet après-midi—et il est tout simplement impossible de rédiger suffisamment de règlements pour couvrir toutes les éventualités. Il faudrait donc pour commencer, les obliger, peut-être de manière semi-légale, à adopter des plans de réduction des substances toxiques.

M. DeVillers: Merci. Le rapport dont vous parliez sera soumis au Comité, n'est-ce pas?

M. Tseng: J'en suis certain. Oui.

M. DeVillers: En mars, disiez-vous?

M. Tseng: Oui.

M. DeVillers: Bien. Merci.

Ma seconde question s'adresse également à M. Mills. À propos de l'application et de la promotion de ce genre de mesures vous avez évoqué la méthode de la carotte et du bâton. Selon le rapport de Resources for the Future, il n'y avait pas de distinction suffisante entre les deux rôles, ce qui nuisait à l'un et à l'autre. Que pensez-vous de cette critique?

M. Mills: À certains égards, c'est précisément la raison pour laquelle nous avons établi cette distinction. Chez nous, les inspecteurs et les enquêteurs appartiennent à une division, alors que ceux qui sont chargés de promouvoir l'observation des règlements appartiennent à trois autres divisions.

[*Text*]

Mr. DeVillers: So this change has occurred since that report? Is that—

Mr. Mills: I must admit a little ignorance there because I've just taken over a year ago. It was done a year ago when I arrived, but I'm not sure, Dave, if it was done previous to that.

Mr. Pascoe: It was in motion before that particular report and parts of it had been implemented.

Mr. DeVillers: Okay, one last question, if I may, to Mr. Pascoe.

My information is that while a lot of the offences are absolute liability offences and the defence of due diligence is therefore available, the obstacle is not a question of *mens rea* because of the defence of due diligence. My information, in my vast experience in the Fisheries Act—and the note that was just given to me by the researcher here tells me that. Is that a problem for your prosecution, in your enforcement?

Mr. Pascoe: I'm going to refer that question to Mr. Peter Levedag. He's the chief of our investigations section and he's certainly closer to that issue than I am.

Mr. Peter Levedag (Head, Investigation Section, Emergencies and Enforcement Division, Ontario Region, Environment Canada): As you say, that factor makes a lot of work because quite often it's not just the fact of the pollution or the violation that has to be proven. In itself, that is often quite easy. What is often much more difficult is to prove that there was a lack of diligence. That often takes up the majority of the time of the investigation, in fact.

Mr. DeVillers: Is there a legislative way around this that you could suggest?

Mr. Levedag: I don't recommend a change.

Mr. DeVillers: Okay, thank you, Mr. Chair.

The Chairman: Thank you, Mr. DeVillers. Mr. Adams, please.

Mr. Adams: In Ontario, with respect to some of the instruments you have referred to, do your inspectors have more or less power in terms of access, for example, in emergency situations than their provincial colleagues, in this particular province?

Mr. Pascoe: I think they probably have the same kind of accessibilities. Are you talking about in terms of getting a search warrant to enter a premise?

Mr. Adams: Yes. By the way, some of the actions they can follow up, some of the ones you suggested we might have federally, do they have any of those now?

Mr. Pascoe: They have some. Yes, they do.

Mr. Adams: Are there many?

Mr. Pascoe: Some of their directors have powers to exempt certain people from certain parts of regulations through a director's order. They have, I think, more power or. . .maybe not more power, but it's an easier use of the power to get

[*Translation*]

M. DeVillers: Ce changement s'est–il produit depuis ce rapport? Est–ce que. . .

M. Mills: Je dois avouer mon ignorance à ce sujet car je n'occupe mon poste que depuis un peu plus d'un an. Je crois que cela s'est fait il y a environ un an, mais je n'en suis pas certain. Dave pourrait nous apporter des précisions là–dessus.

M. Pascoe: Le processus était déjà amorcé avant ce rapport, et certaines parties avaient déjà été mises en oeuvre.

M. DeVillers: Bien. Je voudrais poser une dernière question à M. Pascoe.

D'après ce que je sais, bien que dans beaucoup de cas il s'agisse d'infractions de responsabilité absolue et que l'on peut donc utiliser le mécanisme de défense applicable à l'obligation de prudence et de diligence, l'obstacle n'est pas la question de «l'intention coupable» à cause de mécanismes de défense applicables à l'obligation de diligence. C'est ce que j'ai retiré de ma vaste expérience de l'application de la Loi sur les pêcheries—et la note que vient de me remettre le chargé de recherche le confirme. Cela crée–t–il un problème pour les poursuites, les mesures d'application que vous voulez employer?

M. Pascoe: Je laisserai le soin à M. Peter Levedag de répondre à cette question. C'est lui le chef de notre Section des enquêtes et c'est certainement un problème qu'il connaît beaucoup mieux que moi.

M. Peter Levedag (chef, Section des enquêtes, Division des urgences et d'application, région de l'Ontario, Environnement Canada): Comme vous le dites, cela complique beaucoup les choses, car bien souvent, il ne s'agit pas simplement de prouver qu'il y a eu violation ou infraction au règlement, ce qui, en soi, est souvent facile à faire. Ce qui est fréquemment beaucoup plus difficile à prouver, c'est l'absence de diligence. Cette question accapare, en fait, la plus grande partie du temps consacré à l'enquête.

M. DeVillers: Y aurait–il un moyen de résoudre ce problème sur le plan législatif?

M. Levedag: Je ne recommande pas de changement.

M. DeVillers: Bien, merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur DeVillers. Monsieur Adams, s'il vous plaît.

M. Adams: À propos de certains des instruments que vous avez mentionnés en Ontario, vos inspecteurs ont–ils plus ou moins de pouvoir d'accès, par exemple, en cas d'urgence, que leurs collègues des autres provinces?

M. Pascoe: Je crois qu'ils sont à peu près dans la même situation. Parlez–vous là de mandat de perquisition?

M. Adams: Oui. À ce propos, peuvent–ils déjà recourir à certaines des mesures que vous envisagiez sur le plan fédéral?

M. Pascoe: Dans certains cas, oui.

M. Adams: Dans beaucoup de cas?

M. Pascoe: Certains de leurs directeurs ont le droit de dispenser certaines personnes de l'application de certaines parties des règlements. Je crois qu'ils ont plus de pouvoir ou. . . peut–être pas plus de pouvoir, mais il leur est plus facile

[*Texte*]

information from industries than we have. We can certainly, I think, borrow on some of the things they do have, but I still feel there is room for improvement, not only in our regime but in the provincial regime as well.

Mr. Adams: Did you benefit from the enhanced enforcement program, and what was the effect of the central office of enforcement on you? While you're answering those things, what about layers of responsibility within the ministry? Do you feel you have enough regional responsibility or too much? Do you have to wait on central office, that kind of thing?

• 0950

Mr. Pascoe: By central office you mean our headquarters in Ottawa. Do we have to wait on them? Do we have enough power? I don't think there's a simple answer because in some cases the answer is yes and in some cases no.

We rely on the headquarters to help us ensure that when we take an action or recommend that an action be taken, it's consistent with what has happened across the country. Quite often they are more aware than we of what has happened in a different region and can advise us that in a given region a certain case was handled this way, and therefore to be consistent they recommend we handle it that way as well. There is value added by relying on our headquarters unit.

Mr. Adams: You have support for the program. Did you get more funds as a result of that? If so, were they directed in particular areas?

Mr. Pascoe: Yes. You're talking about the Green Plan?

Mr. Adams: Yes.

Mr. Pascoe: Yes, we definitely did get more resources and they were directed at bolstering our investigation activity. We already had inspectors conducting inspections under both CEPA and the Fisheries Act. Our resources were put into investigations, and certainly we received more money and were able to carry out more inspections and investigations because of that, more sampling and analytical programs.

Mr. Adams: But it says here that the office of enforcement that I mentioned was responsible for a national training program for inspectors and so on. Was that a benefit to you?

Mr. Pascoe: Very much so. An extremely important part of what the department does for an inspector is to train him. He has to have training not only in the law, the application of the law and how the regulation works, but training on how to do his job effectively, how to do his job safely in the field. These are extremely important. It's our headquarters' responsibility to ensure that training is conducted across the country for all the inspectors and investigators.

Mr. Adams: There are two things before the chair cuts me off. I can see from your chart that your inspectors must be very stretched. You're being asked to do lots of things. What are the possibilities of people in the ministry who aren't inspectors

[*Traduction*]

que pour nous, d'utiliser ce pouvoir pour obtenir des renseignements des industries. Il est certain que nous pourrions leur emprunter quelques idées, mais je demeure convaincu qu'il reste des progrès à faire, non seulement chez nous, mais également dans les provinces.

M. Adams: Le programme d'application renforcé vous a–t–il été utile, et quel a été l'effet du bureau central d'application sur vous? Pendant que vous répondrez à ces questions, dites–nous également ce que vous savez des divers niveaux de responsabilité du ministère. Estimez–vous avoir suffisamment de responsabilités sur le plan régional, ou trop? Êtes–vous, par exemple, obligé d'attendre les décisions du bureau central?

M. Pascoe: Par bureau central, vous voulez sans doute dire notre administration centrale à Ottawa. Sommes–nous obligés d'attendre ses réactions? Avons–nous suffisamment de pouvoir? Je ne peux pas vous répondre par l'affirmative ou par la négative, car cela varie selon le cas.

Nous attendons de l'administration centrale qu'elle nous aide à nous assurer que, lorsque nous prenons une mesure ou en recommandons une, elle concorde avec ce qui s'est déjà fait dans l'ensemble du pays. Il est fréquent qu'elle soit mieux informée que nous de ce qui s'est produit dans une autre région; elle peut donc nous dire comment on a procédé ailleurs et nous recommander de faire la même chose. Le fait de pouvoir compter sur nos services centraux nous permet de faire un meilleur travail.

M. Adams: Vous bénéficiez d'un soutien pour la mise en oeuvre du programme. Avez–vous obtenu plus de fonds? Si c'est le cas, ont–ils été réservés à certains domaines?

M. Pascoe: Oui. Vous parlez du Plan vert?

M. Adams: Oui.

M. Pascoe: Oui, nous avons effectivement obtenu plus de ressources et celles–ci sont destinées à renforcer nos activités d'enquête. Nous avons déjà des inspecteurs qui travaillent conformément aux dispositions de la LCPE et de la Loi sur les pêches. Cet argent supplémentaire nous a permis de procéder à plus d'inspections et d'enquêtes et à entreprendre plus de programmes d'échantillonnage et d'analyse.

M. Adams: Mais je lis ici que le bureau d'application était chargé d'un programme de formation national des inspecteurs. Cela vous a–t–il été utile?

M. Pascoe: Très utile. La formation est un élément très important de ce que le ministère fait pour un inspecteur. Celui–ci doit non seulement avoir une formation juridique, apprendre à appliquer la Loi et savoir comment fonctionne les règlements, mais aussi apprendre à faire son travail efficacement et en toute sécurité sur le terrain. Ce sont là des points extrêmement importants. Il incombe à notre administration centrale de veiller à ce que la formation des inspecteurs et des enquêteurs soit assurée dans l'ensemble du pays.

M. Adams: Deux autres points, avant que le président ne me coupe la parole. D'après votre tableau, je vois que vos inspecteurs doivent être terriblement sollicités. On vous demande de faire une foule de choses. Serait–il possible que les

[*Text*]

being useful to you in reporting, observing and so on—people who perhaps are visiting these sites for other purposes? In your minds, what is the potential for voluntary industry control, self–supervision, that sort of thing?

There are two sides to that. One is your colleagues and the other is people in the industry doing some of the work.

Mr. Pascoe: We rely on that right now, in fact. As I think we've all said up here, we rely on a balanced approach. One is compliance promotion and the other is enforcement. We have a number of staff in the region who go to a site to do compliance promotion, whether it's a federal government facility or industry, to work with them to explain the law and the requirements—

Mr. Adams: These are not inspectors?

Mr. Pascoe: These are not inspectors. These are staff who have no inspection function. We believe it's extremely important to make an absolute distinction between those duties. It is very difficult for a person doing compliance promotion to have the trust of the company and deal with them on a regular basis if the next day he comes in with his inspector's stick or his investigator's stick. You can't do both jobs effectively using the same person. That's why we have made that distinction, and it does work quite well.

With respect to whether or not a company can police itself voluntarily, again there is a dual answer, yes and no. I think the companies can do it and some very effectively, but I think they need the reminder. They need to know there is another tool to make them accountable. Some do an excellent job and I don't think they need that tool behind them, but those companies are not the norm. They are few and far between. But yes, it works. Again, it's the balance.

The Chairman: We have now Mr. O'Brien, Mr. Sauvageau, Madam Kraft Sloan, Mr. Lincoln and the chair. There is definitely time for a good second round of questions if you are interested and wish to prepare yourselves for a second round.

Mr. O'Brien.

• 0955

Mr. O'Brien: Thank you, Mr. Chairman.

I regret I had to miss part of your presentation. I was called to the phone—one of those wonders of modern technology.

I did come in in time to hear you discussing, I guess with Mr. Pascoe, the Saint–Basile–le–Grand situation. We're all aware, I think, of most of the details of that.

In light of the discussions we've been having and are going to have about overlapping jurisdictions between the federal and provincial levels, can you review briefly the role of the federal legislation and the federal authorities in helping resolve that situation?

[*Translation*]

gens de votre ministère qui ne sont pas des inspecteurs vous rendent service grâce à des rapports, à des observations, etc.—je parle là de personnes qui pourraient peut–être visiter ces sites pour d'autres raisons? À votre avis, serait–il possible que l'industrie pratique un contrôle volontaire, une auto–supervision, etc.?

Il y a là deux éléments. D'un côté, vos collègues, et de l'autre les gens de l'industrie qui pourraient assumer une partie du travail.

M. Pascoe: En fait, nous comptons déjà sur eux pour cela. Comme nous l'avons déjà tous dit, je crois, nous nous appuyons sur une démarche équilibrée. D'un côté, il y a la promotion de l'observation des règlements, et de l'autre, leur application. Nous avons un certain nombre d'employés régionaux qui se rendent sur place pour promouvoir l'observation des règlements, qu'il s'agisse d'une installation fédérale ou privée, afin d'expliquer la Loi et les exigences. . .

M. Adams: Ce ne sont pas des inspecteurs?

M. Pascoe: Non. Ce sont des employés qui n'ont pas de fonction d'inspection. Il nous paraît extrêmement important de faire une distinction très nette entre ces tâches. Il est très difficile, pour quelqu'un qui fait un travail de promotion de l'observation des règlements, de jouir de la confiance de l'entreprise et de traiter régulièrement avec elle, s'il revient le lendemain armé de son bâton d'inspecteur et d'enquêteur. Pour que le travail soit efficace, on ne peut pas utiliser la même personne. C'est pourquoi nous avons établi cette distinction, et elle donne de bons résultats.

Quant à savoir si une société est capable de s'auto–réglementer, la réponse est encore une fois positive et négative. Je crois que les sociétés privées sont capables de le faire, certaines d'ailleurs très efficacement, mais je pense également qu'elles ont besoin qu'on leur rappelle leurs devoirs. Il faut qu'elles sachent qu'il existe un autre instrument de responsabilisation. Certaines d'entre elles font d'ailleurs un excellent travail et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de les pousser dans le dos, mais elles sont l'exception plutôt que la règle. En tout cas, ce système équilibré fonctionne fort bien.

Le président: Nous allons maintenant entendre successivement M. O'Brien, M. Sauvageau, M^me^ Kraft Sloan, M. Lincoln et moi–même. Nous avons largement assez de temps pour une seconde série de questions, si vous le souhaitez et si vous voulez vous y préparer.

Monsieur O'Brien.

M. O'Brien: Merci, monsieur le président.

Je regrette d'avoir manqué une partie de votre exposé. On m'a appelé au téléphone—une de ces merveilles de la technologie moderne.

Je suis cependant revenu à temps pour vous entendre discuter avec M. Pascoe, je crois, de la situation à Saint–Basile–le–Grand. Je crois que nous en connaissons tous la plupart des détails.

Compte tenu des discussions que nous avons eues et que nous aurons encore au sujet des chevauchements des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, pourriez–vous nous décrire brièvement le rôle que la loi et les autorités fédérales jouent pour essayer de régler la situation?

[*Texte*]

Mr. Pascoe: The federal government put into effect an order under CEPA that set in place specific requirements for the management of PCBs. It looked after how they were actually stored, how they were controlled in terms of being removed from the public with fences and other structures and in terms of fire prevention techniques, and whether they should be stacked. With Saint–Basile there was a big problem in terms of the barrels being all stacked on top of each other; accessibility was difficult.

The intention of that order was to set a national standard for the safe and effective storage of PCBs. It was hoped that as a result provincial governments would set in place their own regulations for controlling PCB storage within their boundaries. In fact that's what did happen—regulations were put in place across the country.

Ontario has its own regulation to control PCB storage, which basically mimics the federal regulation.

Mr. O'Brien: So then at the time of Saint–Basile, are you saying there was not adequate provincial legislation in various provinces and it was necessary for the federal authority under CEPA to step in and resolve that?

Mr. Pascoe: It was necessary for someone to step in and resolve it to make sure the problem didn't occur somewhere else in the country, and CEPA was the best opportunity for doing that.

Mr. O'Brien: Thank you.

M. Sauvageau (Terrebonne): Bonjour messieurs. Je vous remercie pour votre présentation. J'aurais quelques questions à vous poser jusqu'à ce que le président m'interrompe.

Avant votre arrivée à la table, vous avez pu entendre une discussion concernant l'application de la loi, et une des questions qui nous a été proposée par le bureau de recherche concerne la création par le ministère, en juillet 1991, du bureau de l'application de la loi. Ce bureau supervise, entre autres, de façon globale, les activités d'inspection et d'application de cette loi. Du point de vue des régions, jusqu'à quel point le bureau s'est–il occupé de ses responsabilités d'une manière efficace et est–ce qu'il y aurait des changements à apporter? C'est ma première question.

Mr. Pascoe: Could I ask for some clarification, please? You talked about July 1991. What was that particular work you were discussing?

M. Sauvageau: Le bureau de l'application de la Loi canadienne de la protection de l'environnement. Est–ce qu'il y a un bureau qui s'appelle le Bureau de l'application de la loi? Est–ce que cela existe?

Mr. Adams: I think it's the office of enforcement.

Mr. Pascoe: Yes, it does exist. I'm sorry for the misunderstanding. Has it helped us?

M. Sauvageau: Est–ce que le bureau a rempli ses tâches et est–ce que des améliorations devraient y être apportées pour améliorer son rendement?

[*Traduction*]

M. Pascoe: Le gouvernement fédéral a adopté une ordonnance en vertu de la LCPE établissant des exigences précises en ce qui concerne la gestion des PCB, notamment leur entreposage, leur contrôle en l'isolant du public grâce à des clôtures et d'autres structures, les techniques de prévention des incendies, et la question de leur empilage. À Saint–Basile, les barils étaient tous empilés les uns sur les autres, ce qui a créé un gros problème d'accessibilité.

Cette ordonnance avait pour objet d'établir une norme nationale d'entreposage, sûr et efficace, des PCB. On espérait qu'à leur tour, les gouvernements provinciaux adopteraient leurs propres règlements afin de contrôler l'entreposage des PCB sur leurs territoires. C'est en fait ce qui s'est produit—des règlements ont été adoptés dans tout le pays.

L'Ontario a son propre règlement concernant le contrôle de l'entreposage des PCB; c'est pratiquement une copie du règlement fédéral.

M. O'Brien: Voulez–vous dire qu'au moment de l'accident de Saint–Basile il n'y avait pas encore de règlements provinciaux adéquats et que les autorités fédérales ont été obligées, en vertu de la LCPE, d'intervenir pour régler le problème?

M. Pascoe: Quelqu'un a été effectivement obligé de le faire afin de s'assurer que le même problème ne se reproduirait pas ailleurs; et le meilleur moyen de le faire était de s'appuyer sur des dispositions de la loi fédérale.

M. O'Brien: Merci.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Good morning, gentlemen. I would like to thank you for your presentation. I would have a few questions to ask you before the Chairman steps in.

Before you came to the table, you might have heard a discussion concerning the enforcement of the Act, and one of the questions that was suggested to us by our researchers deals with the establishment by the Department, in July 1991, of the office of enforcement. This office, among other things, is responsible for supervising all inspection and enforcement activities under the CEPA. In the regions, to what extent was the office effective, and should there be some changes made? That is my first question.

M. Pascoe: Pourriez–vous préciser un point? Vous avez parlé de juillet 1991. De quel travail en particulier parliez–vous?

Mr. Sauvageau: I was talking about the office of enforcement of the CEPA. Is there an enforcement office? Does it exist?

M. Adams: Je crois qu'il s'agit du bureau de l'application.

M. Pascoe: Oui, il existe effectivement. Excusez–moi du malentendu. Vous voudriez savoir s'il nous a aidé?

Mr. Sauvageau: Did the office fulfill its responsibilities and should there be some changes in order to improve its performance?

[*Text*]

Mr. Pascoe: I think it's done its job, if my understanding of its job is correct. As far as we were concerned in the regions, its primary job was to ensure that questions relating to enforcement, whether it be inspection or investigation, across the country were handled in a consistent manner and that difficulties we had as a region with enforcement—again whether it's inspection or investigation—were addressed.

• 1000

This could involve anything from needing new tools—inspection or investigation tools—to training requirements for instructors and investigators, to interaction to develop new regulations or anything like that, so we could go to this particular unit with our regional difficulties and they would address them at a national forum.

That's certainly my understanding of the job of that office. To a large degree they've accomplished what they set out to do.

M. Sauvageau: Serait-il simpliste de conclure qu'avec ce bureau, il n'y a pas de problème d'application de la loi? Est-ce qu'on pourrait en arriver à cette conclusion?

Mr. Pascoe: The simple answer is no.

M. Sauvageau: Mes prochaines questions sont directement liées à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et la première concerne l'introduction où on peut lire que le gouvernement fédéral, à titre de chef de file national en la matière, se doit d'établir des objectifs, des directives et des codes de pratique nationaux en matière de qualité de l'environnement. Donc, ça existe. Est-ce qu'il l'a mis en application et de quelle façon a-t-il utilisé son pouvoir qui est dans l'introduction de la loi canadienne? Est-ce qu'il a besoin de plus de pouvoir d'ingérence à ce niveau?

Mr. Pascoe: In my opinion that particular part of the act is not being implemented fully. We do not have sufficient codes of practice or guidelines developed and we need them.

M. Sauvageau: Ma deuxième question est sur l'article 2 de la loi.

À l'article 2 c), on dit que «le ministre doit s'efforcer d'agir en collaboration avec les provinces»; et à l'article 2 f), on dit que «le ministère doit s'efforcer d'établir des normes de qualité de l'environnement uniformes à l'échelle nationale».

Lequel a priorité?

Mr. Pascoe: I think both of them are priorities. The federal government has mechanisms in place to ensure cooperation with provinces. There's the CCME venue that allows both deputies and ministers of provinces and the federal government to get together.

There's a specific route that is used for CEPA, when new regulations are coming out, to encourage provinces to react to those regulations, to provide comments on the regulations and to ensure there is a consistent approach.

I would refer to the approach that was used for Saint-Basile-le-Grand, where the provinces and the federal government worked together in developing the solutions to that problem across the country. It was not just the federal government saying, this is what we're going to do. It was done to a large degree in a partnership.

[*Translation*]

M. Pascoe: Si je comprends bien ses responsabilités, il a bien fait son travail. Sur le plan régional, sa tâche principale était d'assurer l'uniformité des mesures d'application, qu'il s'agisse d'inspection ou d'enquête et de régler les difficultés régionales dans ce domaine.

Cela pourrait prendre des formes très diverses, du besoin de nouveaux instruments—d'inspection ou d'enquête—jusqu'à la formation des instructeurs et des enquêteurs, en passant par les échanges de vues afin d'élaborer, entre autres, de nouveaux règlements, de manière à ce que nous puissions soumettre nos difficultés régionales à cet organisme qui les examinerait ensuite dans un contexte national.

C'est en tout cas ainsi que je comprends la tâche de ce bureau, dont il s'est d'ailleurs acquitté dans une large mesure.

Mr. Sauvageau: Would it be simplistic to conclude that, thanks to this office, there is no enforcement problem? Could we arrive at this conclusion?

M. Pascoe: La réponse est simple: non.

Mr. Sauvageau: My other questions directly relate to the Act. The first one concerns the introduction in which we can read that the Government of Canada in demonstrating national leadership, should establish national environmental quality objectives, guidelines and codes of practice. So it does exist. Has the government done it, and how did it use the powers described in the introduction to the Act? Does it need more authority to intervene at this level?

M. Pascoe: À mon avis, cette partie de la loi n'est pas pleinement appliquée. Nous n'avons pas encore élaboré suffisamment de codes de pratique ni de lignes directrices, et nous en avons besoin.

Mr. Sauvageau: My second question relates to paragraph 2 of the Act.

According to paragraph 2 (c), the Minister "shall endeavour to act in cooperation with the government of the provinces"; and according to paragraph 2 (f), the Department "shall endeavour to establish nationally consistent levels of environmental quality".

Which of the two prevails?

M. Pascoe: Je crois que les deux sont des priorités. Le gouvernement fédéral a mis en place des mécanismes qui assurent la coopération avec les provinces. La CCME permet aux ministres fédéral et provinciaux ainsi qu'aux sous-ministres de se rencontrer.

Dans le cas de la LCPE, lors de l'adoption de nouveaux règlements, il existe des dispositions qui encouragent les provinces à réagir à ces règlements, à les commenter, et qui assurent l'uniformité.

J'ai songé à la démarche utilisée dans le cas de Saint-Basile-le-Grand, où les provinces et le gouvernement fédéral ont travaillé de concert pour trouver des solutions à ce type de problème dans l'ensemble du pays. Ce n'était pas seulement le gouvernement fédéral qui disait: voilà comment nous allons procéder; il y a eu un gros effort de coopération.

[*Texte*]

One final thing along those lines is that there is a major push on now, as I'm sure you're aware, to harmonize what the federal government is doing with what provincial governments are doing across the country. One of those harmonization efforts is being done on regulations under CEPA.

So certainly we're moving in both those types of directions, as you noted.

M. Sauvageau: Toujours avec la loi, à l'article 8 on dit que «le ministre formule, pour remplir sa mission relative à la qualité de l'environnement, des objectifs énonçant notamment en termes de quantité ou de qualité les buts vers lesquels orienter l'effort de lutte pour la production de l'environnement».

À b) on dit que «les directives recommandant des normes quantitatives ou qualitatives pour permettre ou perpétuer certains usages de l'environnement. . .»

Est–ce que c'est fait et de quelle façon on utilise ce pouvoir dans la loi?

Mr. Pascoe: Not well enough, I don't think.

M. Sauvageau: Merci.

Le président: Merci monsieur Sauvageau.

[*Traduction*]

Pour conclure sur ce point, je dirais que l'on déploie actuellement de gros efforts, comme vous le savez certainement, pour harmoniser les mesures fédérales et provinciales. Un de ces efforts d'harmonisation porte sur les règlements découlant de la LCPE.

Comme vous l'avez dit vous–même, nous progressons donc sur ces deux voies.

Mr. Sauvageau: To get back to the Act, section 8 establishes that "for the purpose of carrying out the Minister's functions and duties related to the quality of the environment, the Minister shall formulate environmental quality objectives specifying goals or purposes stated in quantitative or qualitative terms".

According to paragraph (b), "environmental quality guidelines specifying recommendations in quantitive or qualitative terms to support and maintain particular uses of the environement. . ."

Has it been done? How is this enforced?

M. Pascoe: Pas suffisamment, je crois.

Mr. Sauvageau: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Sauvageau.

• 1005

Mrs. Kraft Sloan: You indicated throughout the presentation this morning that you'd like to take a balanced approach that would deal with compliance information, making sure that companies are aware of the kinds of things they have to do and trying to assist them in doing that, as well as the enforcement of the regulations. We had a witness yesterday who spoke to us of a particular concern about the notification regulations of new substances. I'm just wondering who has the responsibility for making companies aware. Is it central? Is it through Ottawa? Is that done through the regional office?

Mr. Robert Krauel (Head, Commercial Chemicals, Contaminants and Nuclear Waste Division, Environment Canada): It's a combination of both. In the development of the regulations, consultation was undertaken by the headquarters area. Once the regulation was put out in some earlier draft, a number of mail–outs were made from the headquarters area through association groups to a number of contacts. Through the regional level, we also try to supplement that.

We receive a number of inquiries about regulations in which we try to explain to people what the requirements are. In addition, we have sent out substantial numbers of the regulations and some interpretations to various companies that supplement the mail outs made by headquarters. This is based on information that we do have.

The other part we try for is to make presentations to a number of associations or trade groups to get the word out. Obviously, sometimes you miss people and sometimes they don't hear about the programs. You try your best to get the word out.

Mme Kraft Sloan: Tout au long de votre exposé de ce matin, vous avez dit que vous aimeriez arriver à un juste équilibre concernant l'information sur le respect de la réglementation afin de vous assurer que les sociétés sont au courant de ce qu'elles doivent faire, et de tâcher de les aider à le faire, tout en veillant à l'application de la réglementation. Un témoin nous a parlé hier d'une inquiétude particulière qu'il avait au sujet du règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles. J'aimerais savoir qui a la responsabilité d'informer les entreprises. S'agit–il d'un service central? Cela passe–t–il par Ottawa? Cela se fait–il par le biais des bureaux régionaux?

M. Robert Krauel (chef, Produits chimiques commerciaux, Division des contaminants et des déchets nucléaires, Environnement Canada): Les deux à la fois. Pour mettre au point le règlement, c'est le bureau central qui s'est chargé de la consultation. Lorsqu'on a eu une version provisoire du règlement, le bureau central l'a envoyée à divers intéressés par le biais des groupes d'associations. Nous essayons également de compléter cette opération grâce aux bureaux régionaux.

Nous recevons de nombreuses demandes de renseignements sur le règlement, et nous essayons d'expliquer aux intéressés quelles sont les exigences. De plus, nous avons envoyé un grand nombre d'exemplaires du règlement et de documents d'interprétation à diverses entreprises pour compléter les envois faits par le bureau central. Cela se fait à partir de renseignements que nous avons.

Par ailleurs, nous essayons de faire des exposés devant diverses associations ou groupes commerciaux pour transmettre le message. Il est clair que certaines nous échappent parfois, et qu'elles n'entendent pas parler des programmes. Mais nous faisons de notre mieux pour faire passer le message.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: In his findings he said most companies, particularly the small ones, aren't even aware the regulations exist and that they had to comply. In fact, they're probably breaking the law because they're not in compliance. He said that a lot of the large companies, particularly the multinational enterprises, are aware. Certainly those companies have a lot at stake and have resources to actively pursue these things.

Mr. Krauel: One of the difficulties is really trying to get to the small companies. The associations and the bigger companies are the ones that are far more in tune. The smaller groups are the ones we try to get in the region. Part of that is trying to do some of our research to find out who those smaller groups are.

Mrs. Kraft Sloan: Okay. I'm certainly not trying to point any fingers. I think we have to get to the bottom of a lot of some of the stumbling blocks around CEPA.

Here's my concern. Say you are trying to take a balanced approach to work with industry in promoting voluntary compliance, yet the companies aren't even aware of these kinds of things. How do we address the problem? That's what I'm more interested in. What is it that needs to be done so these companies know they have to do this? That is a big concern of mine. That's a very basic thing.

Mr. Krauel: It's a concern of ours as well to recognize that the smaller industries are those that need the most help.

Mrs. Kraft Sloan: Right.

Mr. Krauel: The industries that are harder to find are those that need our help. I guess that's one area we're trying to focus on a lot more in order to get more information about who those people are and how we can get the information out to them.

Mrs. Kraft Sloan: Is there anything through CEPA that you can see that could help support your efforts in compliance information, distribution, or such problems? When I start to think of CEPA, I don't just think of the law itself, because the law isn't going to work unless we have the infrastructure and all the other supporting mechanisms that are necessary. Is there a place in CEPA that can help with that, or is it only outside of CEPA? What is it that you need?

Mr. Tseng: May I try to answer your question in part? Your question actually is very similar to another initiative we have under CEPA, which is the National Pollutant Release Inventory. We experienced the same problem in reaching out to small companies in the region. Again, the mail–out was done at headquarters to major companies and associations, but in the region we undertook a very exhaustive exercise to search a directory of industries as well as various other databases.

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: D'après les résultats qu'il a obtenus, il a indiqué que la plupart des entreprises, et plus particulièrement les petites, ne savent pas que le règlement existe et qu'elles doivent les respecter. Elles contreviennent sans doute à la loi faute de respecter le règlement. Le témoin en question a dit que la plupart des grandes entreprises, surtout les multinationales, sont au courant. Pour ces entreprises, l'enjeu est sans doute considérable et elles ont les ressources nécessaires pour faire ce qu'il faut.

M. Krauel: C'est en fait lorsqu'il s'agit d'atteindre les petites entreprises que l'on a un problème. Les associations et les grosses entreprises sont beaucoup plus au courant. Les petits groupes sont ceux que nous essayons de joindre dans les régions. Nous tâchons, notamment dans nos recherches, d'identifier ces petits groupes.

Mme Kraft Sloan: Très bien. Je ne veux montrer personne du doigt. Je crois qu'il nous faut essayer de remonter à l'origine des nombreux obstacles qui entourent la LCPE.

Voilà ce qui m'inquiète: Disons que vous allez essayer d'avoir une attitude pondérée dans vos relations avec l'industrie afin d'encourager le respect volontaire de la réglementation; mais les entreprises ne sont même pas au courant de ces choses. Comment résoudre ce problème? C'est ce qui m'intéresse davantage. Que faut–il faire pour que ces entreprises sachent qu'elles ont à prendre de telles mesures? C'est ce qui m'inquiète beaucoup. C'est tout à fait essentiel.

M. Krauel: Cela nous inquiète aussi de savoir que les petites entreprises sont celles qui ont le plus besoin d'aide.

Mme Kraft Sloan: Tout à fait.

M. Krauel: Les entreprises qui sont les plus difficiles à trouver sont celles qui ont besoin de notre aide. Nous allons essayer de nous attacher davantage à cet aspect de la question pour obtenir plus de renseignements afin de savoir qui sont ces personnes, et comment nous pouvons leur transmettre l'information.

Mme Kraft Sloan: Voyez–vous quelque chose dans la LCPE qui puisse vous aider dans vos initiatives pour mieux informer sur l'application de la réglementation, la distribution de l'information et autres problèmes connexes? Lorsque je pense à la LCPE, je ne pense pas uniquement à la loi proprement dite, car elle ne va pas fonctionner si nous n'avons pas l'infrastructure et tous les autres mécanismes de soutien nécessaires. Y a–t–il une partie de la LCPE qui puisse nous aider en cela, ou cela ne peut–il être fait qu'en dehors de la LCPE? De quoi avez–vous besoin?

M. Tseng: Puis–je répondre en partie à votre question? Votre question ressemble en fait beaucoup à une autre initiative que nous prenons dans le cadre de la LCPE; je veux parler du Répertoire national des rejets de polluants. Nous avons eu la même difficulté pour atteindre les petites entreprises dans les régions. Une fois encore, les envois aux grandes entreprises et aux associations ont été effectués par le bureau central, dans les régions, nous avons entrepris une opération très complète consistant à consulter un répertoire des entreprises ainsi que diverses autres bases de données.

[*Texte*]

To give you an example, last year we sent out 7,000 letters, and as a result we got 700 companies that indicated an interest to have training for reporting to the NPRI. As a result, we have conducted 32 training sessions in the Ontario region. This year we are going to double our effort. Our initial database is 29,000 industries, and we are going to sort them, and we are going to reach out again.

To answer your question simply, I believe that CEPA has the provision to require us to notify. I guess you can probably add administrative requirements there, but it is up to the department to work with the associations, with the communications group, for instance newspaper advertising and so on and so forth. My bottom–line answer is that the regional offices will have to do a better job.

Mrs. Kraft Sloan: What kinds of resources does the regional office need to do a better job?

Mr. Tseng: A lot of times resources are a problem, but also a lot of times it's the people. We touched on this previously. It is because of different priorities, because of different federal–provincial arrangements, and also the people who are running the programs. As much as the resource question, we need also headquarters coordination, leadership and dedication and devotion by the staff in the regions.

The Chairman: Could I just add a comment there? I think the issue of resources is an important one to consider. I think, as Tom has indicated, it's not simply a matter of resources, because we will never have enough resources so we can go out and tap each individual industry on the shoulder and provide them with that information. We have to find other ways of doing that. It may sound trite, but it means working smarter, using multiplier points through associations or through other communication mechanisms to make that happen—getting that information out through those mechanisms.

To say whether we have enough resources, certainly we could always use other resources, but I think what's more important really is trying to find those other mechanisms of getting in touch with those industries and associations, rather than simply saying that we do it the way we've always done it. That means adding additional bodies to the organization.

Mrs. Kraft Sloan: Enforcement can't begin to work if you can't begin to notify—

Mr. Mills: You're quite right.

The Chairman: However, there is a critical number below which you would lose credibility, and that's what you have to watch. Do you agree with that?

Mr. Mills: I would agree with that wholeheartedly.

The Chairman: Mr. Lincoln, please.

Mr. Lincoln: Mr. Pascoe, Mr. Mills, I was looking at your breakdown of CEPA enforcement activities for the years 1988–1989 to 1994–1995. I understand the warning letter is one of the best tools to use; yet I see there has been a tremendous drop

[*Traduction*]

• 1010

Je vais vous donner un exemple: l'année dernière, nous avons envoyé 7 000 lettres, à la suite desquelles 700 entreprises nous ont dit qu'elles aimeraient qu'on leur explique comment elles pourraient faire des rapports dans le cadre du RNPR. C'est ainsi que nous avons organisé 32 séances de formation dans l'Ontario. Cette année, nous allons doubler cet effort. Notre base de données initiale comporte 29 000 entreprises, et nous allons procéder à un tri avant de nous manifester à nouveau auprès d'elles.

Pour répondre plus simplement à votre question, je crois que la LCPE comporte une disposition exigeant qu'on avise les intéressés. Il faut sans doute ajouter à cela les directives administratives; il revient toutefois au ministère de collaborer avec les associations, avec le groupe chargé des communications, en publiant des avis dans les journaux par exemple. En résumé, les bureaux régionaux devront faire un meilleur travail.

Mme Kraft Sloan: De quelles ressources les bureaux régionaux ont–il besoin pour faire un meilleur travail?

M. Tseng: Ce sont bien souvent les ressources qui constituent un problème, mais aussi les gens. Nous en avons déjà parlé. Cela est dû à la diversité des priorités, aux divers arrangements fédéraux–provinciaux, et également aux responsables des programmes. En dehors des ressources, il faut une coordination du bureau central, un certain leadership et du dévouement de la part du personnel des régions.

Le président: Puis–je faire une remarque? Je pense qu'il est important d'étudier la question des ressources. Il me semble, comme Tom l'a dit, que ce n'est pas uniquement une question de ressources, car nous n'en aurons jamais assez pour aller vers toutes les entreprises et leur fournir l'information. Il nous faut trouver d'autres solutions. Au risque de paraître banal, je dirai qu'il faut travailler de façon plus intelligente, en utilisant les facteurs de multiplication qu'offrent les associations et les autres filières de communication pour faire en sorte que la transmission se fasse—pour transmettre l'information par ces mécanismes.

Quant à savoir si nous avons suffisamment de ressources, il est évident qu'on pourrait toujours en utiliser d'autres. Toutefois, ce qui me semble plus important, c'est d'essayer de trouver d'autres canaux permettant d'entrer en contact avec ces entreprises et associations plutôt que de simplement dire que nous allons continuer de faire comme nous avons toujours fait. Cela revient à élargir l'organisation.

Mme Kraft Sloan: L'application d'un règlement ne peut avoir lieu si l'on n'a pas auparavant avisé. . .

M. Mills: Vous avez tout à fait raison.

Le président: Il y a cependant un nombre critique en dessous duquel on perd toute crédibilité, et c'est ce à quoi il faut prendre garde. Êtes–vous d'accord?

M. Mills: Entièrement.

Le président: Monsieur Lincoln, je vous en prie.

M. Lincoln: Monsieur Pascoe, monsieur Mills, j'ai examiné votre ventilation des activités d'application de la LCPE pour les exercices 1988–1989 à 1994–1995. Je crois que la lettre d'avertissement est l'un des meilleurs outils. Je constate,

[*Text*]

between 1989 and 1990 and going downhill all the way almost from 66 to 25, to 17, and this year so far 10. Can you tell me how many of these warning letters are for late filing of information returns versus events or actions that could be potential violations?

[*Translation*]

cependant, qu'il y a eu une nette baisse entre 1989 et 1990 et que cette tendance se poursuit puisqu'on est pratiquement passé de 66 à 25, puis à 17; et cette année à 10 jusque ici. Pouvez–vous me dire combien de ces lettres d'avertissement concernent un envoi tardif de renseignements demandés, et combien portent sur des actions qui pourraient constituer d'éventuelles violations?

• 1015

Mr. Pascoe: Off the top of my head I can't say, but I suspect none.

M. Pascoe: À brûle–pourpoint, je ne sais trop, mais il me semble qu'aucune de ces lettres ne porte là–dessus.

Mr. Lincoln: None would be for late filing?

M. Lincoln: Aucune ne concerne une réponse tardive?

Mr. Pascoe: Yes.

M. Pascoe: Exactement.

Mr. Lincoln: So they would all be for potential violations?

M. Lincoln: Elles porteraient donc toutes sur d'éventuelles violations?

Mr. Pascoe: They would all be for real violations.

M. Pascoe: Elles porteraient toutes sur des violations effectives.

Mr. Lincoln: Now, could you tell me why the the number of them seems to have gone down, considering that you view it as one of the best tools you've got?

M. Lincoln: Pourriez–vous me dire pourquoi leur nombre semble avoir diminué puisque vous estimez que c'est l'un des meilleurs outils dont nous disposons?

Mr. Pascoe: If you take a look at the last row in that table, you'll see that the priorities for fiscal year 1989–90 were PCB storage. This came after St. Basile, so 1988–89 and 1989–90 were the years when we were doing many PCB storage site inspections.

M. Pascoe: Si vous prenez la dernière ligne de ce tableau, vous constaterez que les priorités pour l'exercice 1989–1990 était le stockage des PCB. Cela s'est passé après l'affaire de Saint–Basile, et c'est ainsi qu'en 1988–1989 et 1989–1990, nous avons fait de nombreuses inspections de points de stockage des PCB.

The bulk of those 66 warning letters in 1989–90 were in fact for PCB storage sites. As the sites improved and came into compliance, the numbers dropped significantly.

La majorité des 66 lettres d'avertissement de 1989–1990 concernait, en fait, les points de stockage de PCB. Au fur et à mesure que la situation s'est améliorée et que l'on a respecté la réglementation, le nombre de lettres a nettement diminué.

There's another factor that should be taken into account. For instance, you'll see there a slight rise in 1991–92 and 1992–93. We were putting increased effort not only into ozone–depleting substances regulations, but also into phosphorous and detergent regulations and retail gasoline inspections. The numbers of inspections went up quite a bit. There were 457 inspections that year, so it resulted in more warning letters.

Il y a un autre facteur à prendre en compte. Par exemple, vous constatez ici une légère hausse en 1991–1992 et 1992–1993. Nous avons fait des efforts plus importants non seulement pour la réglementation concernant les substances menaçant l'ozone, mais également pour celle concernant les phosphores et les détergents, de même que pour les inspections des points de vente d'essence au détail. Le nombre des inspections a nettement augmenté. Il y en a eu cette année–là 457, d'où le nombre plus grand de lettres d'avertissement.

In the following years, however, you'll see that the number of inspections has dropped. This is primarily because we're heading into the time when regulations, such as the pulp and paper regulations, came out. They're quite complex. They take more than one person to do the inspection and they take more time than, say, taking a sample from a gas station or from a detergent manufacturer. So the number of inspections was less and the complexity was higher. As a result, the number of violations and the number of warning letters went down.

Au cours des années suivantes cependant, vous constaterez que le nombre des inspections a diminué. C'est essentiellement parce que nous en arrivons à la période où la réglementation, celle sur les pâtes et papier notamment a été adoptée. Ces règlements sont assez complexes. Il faut plus d'une personne pour faire l'inspection et il faut également plus de temps que, par exemple, pour prendre un échantillon dans une station d'essence ou chez un fabricant de détergent. Le nombre des inspections a donc diminué; toutefois, leur complexité a augmenté. De ce fait, le nombre des violations et le nombre des lettres d'avertissement ont laissé.

Mr. Lincoln: I was trying to understand in my mind the difference in impact of a warning letter versus a prosecution. I agree the prosecution obviously takes much more time—it's much more complex—but it would seem to me, if you have one successful prosecution—as you got 18 in 1991–93—

M. Lincoln: J'essayais de comprendre quelle est la différence d'effet entre une lettre d'avertissement et une poursuite judiciaire. J'en conviens, une poursuite demande évidemment beaucoup plus de temps—c'est beaucoup plus complexe—mais il me semble que, si vous avez gain de cause, comme ce fut le cas à 18 reprises en 1991–1993. . .

[*Texte*]

Mr. Pascoe: I'm sorry to interrupt, but the totals column is incorrect. The total for prosecutions should be 21, not 16; and the total for convictions should be 10, not 18. I apologize for that.

Mr. Lincoln: So in 1991–93, you got eight convictions and you picked up a fairly sizeable amount of fines.

I was just thinking of the impact of these, the deterrent impact, the publicity that spread right across the country and has a huge snowball effect, versus the warning letter that goes to one company singly, one by one. That company is impacted by the warning letter, but the thousand others don't even know it exists.

Does that not say in itself that conviction is worth the time and effort spent on it, if only for the deterrent factor to others?

Mr. Pascoe: Yes. Generally the answer to that is yes.

Mr. Lincoln: So what I wanted to drive at is if by any chance in an ideal world, given cost-recovery, given that you had sufficient resources — instead of eight people that have been paid forever, you had twenty, for argument's sake — would you tend to do more prosecutions and spend more time at it?

Mr. Pascoe: Yes, I would hope that we could do that. It certainly does take time to work through a case, prepare a crown brief. I'm sure some of the people around this table will tell you the amount of work that goes into a crown brief, so that what goes to Justice is something that's this thick or more.

Yes, if there were more investigators — because it's primarily the investigators who work on this — then I think there could be very well be more prosecutions.

• 1020

Mr. Lincoln: I don't think we're here to pick fault or anything. That's not the idea at all. The idea is to try to find out how we can make CEPA more workable.

In Montreal — and I'm sure it's the same in Toronto and Vancouver and London, Ontario, though I don't know — in Montreal in the restaurant business the last few years they have started to have administrative courts or maybe the municipal court with a special section for fining restaurants that are unclean. This happens very quickly. Many of them are seen by the courts on a daily basis.

The biggest factor of deterrence has been the publicity. Every week in the big papers there is a list of restaurants. I, for one, if I see a name there I never go back to that restaurant. The amazing part is that one of the best restaurants in my region was flagged one day for being unclean. It was a Szechuan restaurant, highly touted, and it closed within three months. Maybe it was a coincidence but it's strange. I'm sure that so many people felt this thing. . .

[*Traduction*]

M. Pascoe: Je regrette de devoir vous interrompre, mais les chiffres figurant dans la colonne des totaux sont inexacts. Le total des poursuites devrait être 21 et non 16; et le total des condamnations devrait être 10 et non 18. Je m'en excuse.

M. Lincoln: Donc en 1991–1993, vous avez eu huit condamnations, et vous avez encaissé d'importantes amendes.

J'essayais de voir l'impact des condamnations: l'effet dissuasif, la publicité reçue dans l'ensemble du pays, l'effet boule de neige, par comparaison à une lettre d'avertissement qui ne va qu'à une seule entreprise à la fois. La lettre d'avertissement a un effet sur l'entreprise concernée, mais les milliers d'autres entreprises ne sont pas au courant de son existence.

Cela veut-il dire qu'une condamnation justifie le temps et l'énergie qu'on y consacre, ne serait-ce que pour l'effet dissuasif qu'elle entraîne?

M. Pascoe: Oui. La réponse à votre question est oui dans la plupart des cas.

M. Lincoln: Voilà à quoi je veux en venir: si par hasard dans un monde idéal, sachant qu'on récupérerait les coûts, sachant qu'on aurait suffisamment de ressources — qu'au lieu de huit personnes qui sont engagées en permanence, il y en aurait par exemple 20 — auriez-vous tendance à entreprendre davantage de poursuites judiciaires, et à leur consacrer davantage de temps?

M. Pascoe: Oui, je souhaiterais qu'on puisse le faire. Il faut certainement du temps pour faire avancer une cause, pour préparer le dossier de la Couronne. Je suis sûr que certaines des personnes qui sont ici pourront vous dire quelle somme de travail représente l'élaboration du dossier de la Couronne, car ce qui est soumis à la justice est aussi épais que cela ou même davantage.

Oui, s'il y avait davantage d'enquêteurs — car ce sont essentiellement les enquêteurs qui font ce travail — je pense qu'il pourrait très bien y avoir davantage de poursuites judiciaires.

M. Lincoln: Nous ne sommes pas ici pour incriminer qui que ce soit. Ce n'est pas du tout notre intention. Nous essayons simplement de voir comment permettre à la LCPE de mieux fonctionner.

À Montréal — et c'est certainement la même chose à Toronto, à Vancouver, à London (Ontario), bien que je n'en sois pas sûr — à Montréal donc, on a commencé ces dernières années, dans le secteur de la restauration, à mettre en place des tribunaux administratifs ou peut-être municipaux dotés d'une section spéciale chargée d'imposer des amendes aux restaurants insalubres. Cela se passe très vite. Beaucoup sont appelés à comparaître devant les tribunaux.

Le plus gros facteur de dissuasion a été la publicité faite à ces affaires. Chaque semaine, dans les grands journaux, figure une liste des restaurants. Personnellement, si je vois un restaurant que je fréquente sur cette liste, je n'y retourne plus. Chose surprenante, l'un des meilleurs restaurants de ma région a été signalé un jour comme insuffisamment propre. Il s'agissait du restaurant Szechuan réputé qui a fermé dans les trois mois. Peut-être n'était-ce qu'une coïncidence, mais c'est tout de même étrange. Je suis sûr que de très nombreuses personnes ont subi les conséquences de cette opération. . .

[*Text*]

I was wondering if you had a ticketing system—which I agree with 100% and I think we should provide for it—or some administrative fine system. I don't think it would be enough by itself, but it could be accompanied by systematic publicity. The department would get the conviction and it would be publicized in *The Toronto Star*, *The Globe and Mail*, *The Gazette*, *La Presse* and everything. Don't you think this would have more impact than anything else?

Mr. Pascoe: It would have a great impact. In fact, when we have a successful prosecution we ask the company that has been prosecuted to put an article in the local newspaper indicating what the particular infraction was and what he has done to rectify the situation. At the same time we also issue a press release. So there is publicity for prosecution. It is effective, but what you're saying would also be extremely effective in drawing to people's attention the fact that there has been an infraction, whether it's a prosecution or a ticketable offence or what have you. It gets it out there and it informs people that there is a law and that action will be taken if the law is contravened. I agree with you.

Mr. Lincoln: If it was coordinated with the province and became a regular feature, very much like drunken driving today... If somebody gets caught drunken driving, ten to one his name will be in the paper and he or she doesn't do it again. Or it sends a deterrence.

To Mr. Mills or to you or both, in an ideal situation, given a cost–recovery program—which I think is essential; I agree with you 100%. How can we carry on this tremendous burden if we can't recover costs? I think we should recover costs. There should be a system. If we could manage to get a system within CEPA for cost recovery and you had to name the reasonable resources—because you won't get the best number of forces in these days—what do you think would be a reasonable number of inspectors rather than eight? If you had the choice today and you had a cost–recovery program and the department was satisfied that you would pay your way, how many people would you need?

Mr. Pascoe: I can't answer that question. It's so dependent on a number of factors: number one, whether we're going to have new regulations; number two, the complexity of those new regulations; number three, our harmonization efforts with the provinces, what regulations in fact are turned over to the provinces, and after that turnover what Environment Canada's role is with respect to those same regulations. I can't say how many resources we need.

If it was the status quo and we had the same number of regulations that we have today and there was no harmonization with provinces and there were no new regulations, then I don't think the increase in the number of inspectors is a significant resource level. I think we may need additional investigators, but not inspectors.

[*Translation*]

J'aimerais savoir si vous avez un système pour donner des amendes—car je suis tout à fait pour, et je crois qu'on devrait en avoir un—ou un mécanisme administratif pour imposer des amendes. Je ne crois pas que cela serait suffisant en soi, mais ces opérations pourraient s'accompagner d'une publicité systématique. Le ministère serait informé de la condamnation, laquelle serait signalée dans *iThe Toronto Star, *The Globe and Mail*, *The Gazette*, *La Presse* etc. Ne pensez–vous pas que cela aurait davantage de retentissement que tout autre chose?

M. Pascoe: Cela aurait beaucoup d'effet. En réalité, lorsque nous avons gain de cause dans une affaire, nous demandons à l'entreprise poursuivie de publier un article dans le journal local indiquant l'infraction et les mesures prises pour remédier à la situation. Nous publions parallèlement un communiqué de presse. Les poursuites font donc l'objet de publicité. C'est efficace, mais ce que vous suggérez le serait également beaucoup puisque cela attirerait l'attention du public sur le fait qu'il y a eu infraction, qu'il s'agisse d'une poursuite, d'une infraction donnant lieu à une amende ou autre. Le message est transmis, le public sait qu'il existe une loi, et que des mesures seront prises si on y contrevient. Je suis d'accord avec vous.

M. Lincoln: S'il y avait une coordination avec la province, et que cela devienne une affaire courante, un peu comme c'est le cas à l'heure actuelle pour la conduite en état d'ébriété... Si quelqu'un est arrêté pour conduite en état d'ébriété, je parie à dix contre un que son nom figurera dans le journal, et qu'il ou qu'elle ne recommencera pas. Autrement dit, cela a un effet dissuasif.

Ma question suivante s'adresse à M. Mills ou à vous, ou à tous les deux. Si nous étions dans une situation idéale, sachant qu'un programme de récupération des coûts existe—car c'est essentiel à mon avis, je suis tout à fait d'accord avec vous—comment peut–on assumer cet énorme fardeau s'il n'est pas possible de récupérer les coûts? J'estime qu'on devrait récupérer les coûts. Il devrait y avoir un système. S'il était possible de prévoir dans le cadre de la LCPE un système de récupération des coûts, et qu'il faille demander des ressources raisonnables—car on ne peut obtenir un nombre idéal d'employés à l'heure actuelle—combien d'inspecteurs vous semblerait–il raisonnable d'avoir au lieu des huit que vous avez actuellement? Si on vous donnait le choix, si vous disposiez d'un programme de récupération des coûts et si le ministère était convaincu que votre affaire serait rentable, combien de gens vous faudrait–il?

M. Pascoe: Je ne puis répondre à cette question. Il faudrait savoir, premièrement si nous allons avoir de nouveaux règlements; deuxièmement, quelle en serait la complexité; troisièmement, quels seraient les efforts d'harmonisation avec les provinces, c'est–à–dire quels règlements seraient transférés aux provinces, et après ce transfert, quel rôle Environnement Canada aurait–il à jouer à l'égard de ces mêmes règlements. Je ne puis vous dire combien de personnes–ressources il nous faudrait.

Si la situation restait la même et si nous avions le même nombre de règlements qu'à l'heure actuelle, si il n'y avait pas d'harmonisation avec les provinces et pas de nouveaux règlements, je ne pense pas que l'augmentation du nombre des inspecteurs devrait être très important. Je pense que nous aurions besoin d'enquêteurs supplémentaires, mais pas d'inspecteurs.

[*Texte*]

Mr. Lincoln: Is it possible for us to have a breakdown of these numbers? I know there is a huge number of inspections, for instance, and I'm not asking that, but for the warning letters and the prosecutions, is it possible to have a breakdown of what they are for the committee?

• 1025

Mr. Pascoe: For a given infraction, or to a specific company, or for regulation by regulation?

Mr. Lincoln: Well, whatever it would be. I suppose you could load it onto a computer and flag the details, so that we would know, for example, if there were 66, if 10 were set for PCBs and 15 for something else. At least we would then get an idea and we could compare it with Quebec, B.C., and so forth.

Mr. Pascoe: We can do that, sure.

Mr. Lincoln: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Lincoln. We could start the second round of questions very soon. I would like to add a couple myself, if I may.

You told us that you have an establishment of strength: 18 inspectors and 5 investigators. Are you in a position to tell us how many there are provincially in those two categories?

Mr. Pascoe: I'm not. Do you know, Peter?

Mr. Levedag: I think there are 58 investigators and possibly another 12, I believe, junior investigators. How many inspectors there are, I'm not sure, but I believe it's in the order of 400. In the province of Ontario it's my understanding that the abatement officials also act as inspectors. If that is the case, I believe it would be around 400.

The Chairman: In an ideal world, which does not exist, but in an ideal arrangement between federal and provincial governments, can you envisage a coordination between these forces? If so, how would you go about integrating the two in a more coherent fashion so as to avoid duplication?

Mr. Pascoe: I think the general strategy that is being put forward—discussions are only just now taking place with the provinces, but the strategy appears to be accepted—is that the federal government would retain responsibility for enforcement of regulations at federal sites.

The Chairman: What is the definition?

Mr. Pascoe: Of a federal site? That's a federal government department or agency that's under the control of the federal government; for example, CN or National Defence. The province would take responsibility for enforcement of the same regulations at any other site.

Now, to give you an example using the PCB storage regulation, we have an arrangement with the province, although it's not a formalized agreement, that the federal government will conduct inspections at all federal sites. In that table I handed out, you will see that there are 196 of them in Ontario. The total number of sites, the 1455, includes a lot of provincial sites—or sites we call provincial sites. Those sites are not under the control of the federal government and are inspected by the province, using its own regulations, which are quite similar to ours.

[*Traduction*]

M. Lincoln: Pourriez-vous nous donner des chiffres dans chaque cas? Je sais qu'il y a de très nombreuses inspections, et ce n'est pas cela que je vous demande, mais pour les lettres d'avertissement et les poursuites judiciaires, vous est-il possible de donner des chiffres au Comité?

M. Pascoe: Pour une infraction donnée, pour une entreprise en particulier, ou pour chaque règlement?

M. Lincoln: Peu importe. J'imagine que vous pourriez le faire sur ordinateur, en signalant les chiffres intéressants afin que nous sachions par exemple s'il y en a eu 66, si 10 ont été pour les PCB et 15 pour autre chose. Nous aurons alors une idée et nous pourrons alors faire la comparaison avec le Québec, la Colombie-Britannique, etc.

M. Pascoe: C'est certainement possible.

M. Lincoln: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Lincoln. Nous pourrions passer à la deuxième série de questions très rapidement. J'aimerais en ajouter quelques-unes moi-même, si vous me le permettez.

Vous nous avez dit que vous aviez un effectif important: 18 inspecteurs et cinq enquêteurs. Pourriez-vous nous dire combien il y en a, à l'échelle provinciale, dans ces deux catégories?

M. Pascoe: Non. Le savez-vous, Peter?

M. Levedag: Je crois qu'il y a 58 enquêteurs, et sans doute 12 autres qui sont des enquêteurs débutant. Combien il y a d'enquêteurs au total, je n'en suis pas sûr, mais je crois que c'est de l'ordre de 400. En Ontario, je crois que les agents chargés de la dépollution jouent également le rôle d'inspecteurs. Si tel est le cas, il y en aurait près de 400.

Le président: Dans un monde idéal, ce qui n'est pas le cas, mais s'il y avait un arrangement idéal entre les gouvernements fédéral et provinciaux, pourriez-vous envisager une coordination entre ces deux services? Dans l'affirmative, comment les intégreriez-vous de façon plus cohérente pour éviter les doubles emplois?

M. Pascoe: Je crois que la stratégie globale qu'on avance—les discussions ne font que commencer avec les provinces, mais la stratégie semble être acceptée—est que le gouvernement fédéral conserverait la responsabilité de l'application des règlements pour les sites fédéraux.

Le président: Quelle est la définition?

M. Pascoe: D'un site fédéral? Il s'agit d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement fédéral, qui relève du gouvernement fédéral; il s'agit, par exemple, du CN ou de la Défense nationale. La province aurait la responsabilité d'appliquer les mêmes règlements aux autres sites.

Je vous donne un exemple: il existe, pour le règlement sur le stockage des PCB, une entente avec la province, bien qu'il ne s'agisse pas d'un accord formel, selon lequel le gouvernement fédéral effectuera les inspections sur tous les sites fédéraux. Dans le tableau que je vous ai remis, vous pourrez voir qu'il y en a 196 en Ontario. Le nombre total de sites, 1 455, comprend un grand nombre de sites provinciaux—ou de sites que nous qualifions de sites provinciaux. Ces derniers ne relèvent pas du gouvernement fédéral et sont inspectés par les provinces, en application de leurs propres règlements, qui sont assez semblables aux nôtres.

[*Text*]

That is one way of splitting the role. The federal government would look after the federal government, and the provincial government would look after industry and any other—

The Chairman: Are you saying that in Ontario the arrangement is formalized in an unofficial manner?

Mr. Pascoe: For that regulation, yes.

The Chairman: The one on PCBs?

Mr. Pascoe: The one on PCBs—

The Chairman: What about the rest?

Mr. Pascoe: No, I don't think it's as distinct as it is for PCBs. That's the clearest cut one, I think. There are more gray areas between provincial and federal enforcement of the other regulations. What this whole harmonization exercise is intended to do is to make clear the roles of the federal government and provincial government for each of those regulations.

The Chairman: Well, the harmonization exercise was launched with a law in 1988. It doesn't seem to have caught fire.

Mr. Pascoe: True.

The Chairman: We're still attempting to arrive at some harmonization. Is that a fair conclusion?

Mr. Pascoe: Yes.

Mr. Mills: I think that is a fair conclusion. We're working hard at it ourselves, but it is not an easy row to hoe.

The Chairman: All right. We are moving quickly to the next round.

Is there a yearly public education program by Environment Canada on CEPA? If so, in what form?

• 1030

Mr. Pascoe: I don't think there is. On the act itself?

The Chairman: Yes.

Mr. Pascoe: I don't think so. Not that I am aware of.

The Chairman: Don't you think there should be one?

Mr. Pascoe: Yes.

The Chairman: Has the regional director made representations on this to the head office over the years?

Mr. Pascoe: I'm not aware of that. By public education sessions, do you mean for industry or for the general public per se?

The Chairman: Both, particularly small business. But the public at large, if it doesn't know about the existence of CEPA, cannot give life to its implementation.

Mr. Pascoe: Fair enough. I think for the industry side, certainly our compliance promotion work that Dr. Tseng and Mr. Krauel have mentioned go directly to industry. It's not the whole act specifically, but certainly the relevant sections of the

[*Translation*]

Voilà une façon de répartir les tâches. Le gouvernement fédéral s'occuperait du gouvernement fédéral, et le gouvernement provincial s'occuperait des industries et de tout autre. . .

Le président: Voulez–vous dire qu'en Ontario l'entente est formelle mais non officielle?

M. Pascoe: Pour ce règlement, oui.

Le président: Celui sur les PCB?

M. Pascoe: Sur les PCB. . .

Le président: Et les autres?

M. Pascoe: Je ne crois pas que les choses soient aussi nettes que pour les PCB. Ce dernier est le plus évident, je crois. Il y a davantage de zones grises entre l'application provinciale et fédérale pour les autres règlements. Toute cette opération d'harmonisation a pour objectif de préciser clairement les rôles du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, pour chacun de ces règlements.

Le président: L'opération d'harmonisation a été lancée dans le cadre d'une loi en 1988. Le démarrage ne semble pas rapide.

M. Pascoe: C'est vrai.

Le président: Nous essayons encore de parvenir à une certaine harmonisation. Est–ce une conclusion raisonnable?

M. Pascoe: Oui.

M. Mills: Je crois que c'est une conclusion raisonnable. Nous y travaillons fort nous–mêmes, mais ce n'est pas une chose facile à faire.

Le président: Très bien. Nous passons très vite à la deuxième série de questions.

Y a–t–il un programme annuel de sensibilisation du public organisé par Environnement Canada de prévu dans la LCPE? Dans l'affirmative, sous quelle forme?

M. Pascoe: Je ne pense pas que cela existe. Dans la loi elle–même?

Le président: Oui.

M. Pascoe: Pas à ma connaissance du moins.

Le président: Ne pensez–vous pas qu'il devrait y en avoir?

M. Pascoe: Oui.

Le président: Le directeur régional a–t–il présenté des observations à ce sujet à la direction centrale ces dernières années?

M. Pascoe: Pas à ma connaissance. Lorsque vous parlez de réunions publiques de sensibilisation, parlez–vous de l'industrie ou du grand public?

Le président: Des deux; en particulier des petites entreprises. Mais il est évident que si le grand public ne connaît pas l'existence de la LCPE il ne peut pas participer à sa mise en oeuvre.

M. Pascoe: Très juste. Pour ce qui est de l'industrie, je peux dire que les activités de mise en oeuvre volontaire des règlements dont ont parlé MM. Tseng et Krauel s'adressent directement à l'industrie. Ces activités ne portent pas sur

[*Texte*]

act as they relate to that specific industry are very much part of our regional programs. There's a very large educational component of CEPA directed at the federal government sites by our federal programs office. They spend a lot time doing a lot of compliance promotion work—

The Chairman: Are these public documents? Are these public folders, leaflets?

Mr. Pascoe: Yes.

The Chairman: Would you supply us with that so we can see it?

Mr. Pascoe: Certainly.

The Chairman: Yesterday we were given testimony by a witness to the effect that all the Great Lakes could take effluents containing much more phosphor than they do right now, that we have overdone it and so on and so forth. Could you comment on their idea that the regulations are out of date and that new regulations should be written permitting higher phosphoric effluents in the Great Lakes?

The name of the company was Albright and Wilson. They came out with astonishing observations.

Mr. Adams: Mr. Chair, I don't think they did. I think their assumption was—and it can be questioned—that there would be no effluents. Their point was that the replacements for phosphates in laundry detergents are not recyclable. By the way, their production has bad effects on the environment, or at least the replacements. Therefore you go back to phosphate, but reclaim it before it gets into the effluent. I think that was their point, but I don't want to interrupt your question.

The Chairman: All right.

Mr. Adams: They didn't say that the lakes could take more. They didn't say that at all.

Mr. Lincoln: I thought what they said was there should be allowance made for phosphate, only if it was recycled.

Mr. Adams: Yes.

Mr. Lincoln: In other words, you would have two–tier regulations. You wouldn't allow it for the companies but you would allow it provided it was recycled. That's the way I understood it, but maybe I understood it wrong.

The Chairman: Then I'm corrected here and thus the question is also altered.

Let me move then to the last question on pollution prevention initiatives. Where does the initiative rest, with head office in Ottawa or with you in Toronto, in teaching pollution prevention initiatives in the region?

[*Traduction*]

l'ensemble de la loi, mais nos programmes régionaux sont axés sur les dispositions pertinentes de la loi dans la mesure où elles concernent une industrie particulière. La LCPE comporte un volet éducatif très important, qui vise les sites occupés par le gouvernement fédéral et qu'administre notre bureau des programmes fédéraux. Ce bureau est très actif dans le domaine de l'observation volontaire des règlements. . .

Le président: S'agit–il de documents publics? S'agit–il de brochures, de feuillets qui sont distribués?

M. Pascoe: Oui.

Le président: Pourriez–vous nous en fournir pour que nous puissions les examiner?

M. Pascoe: Bien sûr.

Le président: Un témoin nous a dit hier que les Grands Lacs étaient en mesure d'absorber des effluents contenant beaucoup plus de phosphore qu'ils n'en contiennent à l'heure actuelle, que nous avons été trop loin. Que pensez–vous de leur idée selon laquelle nos règlements sont désuets et qu'il faudrait en rédiger de nouveaux qui autoriseraient un plus fort pourcentage de phosphore dans les effluents déversés dans les Grands Lacs?

Cette entreprise s'appelait Albright and Wilson. Ses représentants ont formulé des observations qui nous ont plutôt surpris.

M. Adams: Monsieur le président, je ne pense pas que cela soit exact. Ils sont partis du principe—qui est d'ailleurs sujet à caution—qu'il ne devrait y avoir aucun effluent. Ils ont fait remarquer que les produits utilisés pour remplacer les phosphates dans les savons pour la lessive n'étaient pas recyclables. La fabrication de ces produits a, je l'indique en passant, des effets préjudiciables sur l'environnement ou du moins dans le cas des produits de remplacement. Il faut donc revenir aux phosphates en les récupérant toutefois avant qu'ils ne passent dans les effluents. Je crois que c'était le sens de leurs remarques, mais je ne voulais pas vous interrompre.

Le président: Très bien.

M. Adams: Ils n'ont pas dit que les lacs pouvaient absorber davantage de ces produits chimiques. Ce n'est pas du tout ce qu'ils ont dit.

M. Lincoln: J'ai compris de mon côté qu'ils avaient dit que l'on ne devrait autoriser davantage de phosphates que si ce produit était recyclé.

M. Adams: Oui.

M. Lincoln: En d'autres termes, il y aurait un règlement à deux vitesses. Cela serait interdit pour les entreprises mais autorisé, pour autant que le produit soit récupéré. Voilà ce que j'ai compris mais il est possible que j'aie mal compris le sens de leur intervention.

Le président: Cette mise au point m'amène à modifier également la question.

Je vais donc passer à la dernière question qui porte sur les initiatives en matière de prévention de la pollution. Qui est responsable, le bureau central à Ottawa ou vos bureaux à Toronto, lorsqu'il s'agit de faire connaître dans la région les initiatives en matière de prévention de la pollution?

[*Text*]

Mr. Tseng: Mr. Chairman, I'd like to answer it this way. Our headquarters has a structure now, a pollution prevention directorate under Mr. François Guimont, which has authority over some of the branches we have in the past, like the industrial sectors branch, commercial chemicals branch, and so on. So the clear direction is that Environment Canada wants to promote pollution prevention nationally, and under Mr. Guimont is a national office of pollution prevention which coordinates departmental, interdepartmental, as well as international activities. Their main job is to establish constants, look into major questions such as whether to incorporate pollution prevention into CEPA or other legislative instruments, and to work with organizations internationally, such as OECD and so on and so forth, to promote pollution prevention.

• 1035

But the national office of pollution prevention up to this point does not actually implement pollution prevention activities. The Ontario region has a strong program for pollution prevention. I believe that the director for the Great Lakes Pollution Prevention Centre, Mr. Stewart Forbes, appeared before your committee and provided you with a brochure. I gather the committee quite liked it and asked for additional copies. I have copies with me if you care to have them.

If you have further questions, I'll be happy to answer them.

The Chairman: Yes, you are quite right. He did appear and there was quite an interest in his testimony. I remember the brochure, but there are some new members here and you may want to redistribute them.

We will move quickly to a second round. First is Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers: Mr. Pascoe, you mentioned the possibility of getting new regulations. Is the list we have of CEPA regulations a complete list of existing regulations?

Mr. Pascoe: Yes, it is.

Mr. DeVillers: In those categories, like PCB storage, would there would be a number of regulations under that?

Mr. Pascoe: That's one regulation.

Mr. DeVillers: That's one regulation. I'm sure you are aware that the committee's been receiving testimony from witnesses who say that there are enforcement problems with CEPA. What a lot of them are saying is that one of the problems is—and I think this is related to your point on needing more tools—maybe more regulations are needed for it to effectively be enforced. Do you have any comments on that, and if you agree, in what areas would the regulations be required?

[*Translation*]

M. Tseng: Monsieur le président, j'aimerais vous répondre de la façon suivante. Il existe maintenant à notre bureau central une structure, la direction générale de la prévention de la pollution, avec à sa tête M. François Guimont, qui exerce un contrôle sur certaines directions, par exemple la direction des secteurs industriels, la direction des produits chimiques commerciaux et certaines autres. Environnement Canada a clairement choisi comme orientation la prévention de la pollution à l'échelon national; et il existe un bureau national de la prévention de la pollution qui, sous la direction de M. Guimont, coordonne les activités ministérielles, interministérielles ainsi qu'internationales. Son rôle principal consiste à établir des constantes, à examiner les grands dossiers, celui, par exemple, de l'intégration de la prévention de la pollution dans la LCPE ou dans d'autres documents législatifs, et de collaborer avec des organismes internationaux, comme l'OCDE, pour promouvoir la prévention de la pollution.

Mais le bureau national de la prévention de la pollution n'exerce, pour le moment, aucune activité de mise en oeuvre de prévention de la pollution. L'Ontario a mis sur pied un ambitieux programme de prévention de la pollution. Je crois que le directeur du Centre de prévention de la pollution pour les Grands Lacs, M. Stewart Forbes, a comparu devant votre comité et qu'il vous a remis une brochure. Je crois savoir que le Comité a fort apprécié ce document et demandé des exemplaires supplémentaires. J'en ai avec moi si vous en voulez.

Si vous avez d'autres questions, je serai très heureux d'y répondre.

Le président: Oui, vous avez tout à fait raison. Il a effectivement comparu, et son témoignage a suscité beaucoup d'intérêt. Je me souviens de cette brochure mais nous avons de nouveaux membres ici avec nous et ils souhaiteraient sans doute en avoir.

Nous allons rapidement passer à une deuxième série de questions. Monsieur DeVillers, vous avez la parole.

M. DeVillers: Monsieur Pascoe, vous avez mentionné la possibilité de préparer de nouveaux règlements. La liste des règlements pris en vertu de la LCPE est-elle une liste complète des règlements en vigueur?

M. Pascoe: Oui, c'est bien cela.

M. DeVillers: Dans ces catégories, comme l'entreposage des BPC, existe-t-il des règlements qui traitent de cet aspect?

M. Pascoe: Il existe un règlement.

M. DeVillers: Un règlement. Vous avez certainement appris que le Comité a entendu divers témoignages qui indiquent que l'application de la LCPE soulève certains problèmes. Un bon nombre de ces témoins affirment qu'un des problèmes est que—et je crois que cela a un rapport avec votre remarque sur l'insuffisance des mécanismes—qu'il faudrait davantage de règlements pour pouvoir mettre en oeuvre cette loi de façon efficace. Avez-vous des commentaires à faire sur ce point et si vous êtes d'accord avec cette remarque, dans quels secteurs pensez-vous qu'il conviendrait d'adopter des règlements?

[*Texte*]

Mr. Pascoe: Boy, that's a broad question. The answer to your question about whether regulations are required is that CEPA is an act that is unlike the Fisheries Act in that it applies to specific substances and specific industry sectors. There is no provision in the act to deal with a pollution incident for a substance that is not listed as a toxic substance.

I think that's one of the major drawbacks, as far as we're concerned, in terms of using CEPA as a reactive tool or a preventive tool, if there was a problem with substance X that is not listed in CEPA.

So that goes to the act itself, not to a regulation. Certainly in regard to a number of the regulations that are listed here, I would see some of the priorities being to rewrite those regulations to either clarify them or bring them up to date before we go about developing new regulations. Some of these, as I mentioned before, are quite unworkable because of the language that is used in them, because of the clarity or the lack of clarity in how they've been written.

Mr. DeVillers: Yes, but you don't see it as a question of where there are areas that have no regulation within the existing framework of CEPA or an expanded one amendments could be made on so that other areas could be regulated?

Mr. Pascoe: I think the answer to that is yes. Take for instance chlor-alkali mercury. Now that is one particular industry sector that is being controlled by CEPA on mercury. What about all the other uses of mercury? Are they contributing mercury to the environment to a larger or to a smaller extent than the chlor-alkali mercury regulations? If there are other sources of mercury that are going into the environment that are greater than those posed by the chlor-alkali mercury industry, then it seems to me that it's something you'd want to go after.

• 1040

It's the same with lead. We have regulations for lead from secondary lead sources and we also have lead regulations that are subject to gasoline regulations, but what are the other sources of lead in the environment? Are they greater than or less than those particular sources? If they're greater, then I think those should be controlled as well.

In other words, we should be looking at the overall control for a substance, especially when the substance is bound to be toxic. What other controls should be put in place for lead, mercury, or substance X, Y or Z?

Mr. DeVillers: Is there any work ongoing in the department now to investigate those possibilities you've described, or similar ones?

Mr. Pascoe: Certainly under the priority substance lists—our list review one—they did review a number of toxic substances.

I'm not sure of the process that takes the reviews to the ultimate step, which is the regulation. In some places there are pretty big gaps. In other places the evaluation appears to be complete. Where they've looked at a substance, they've said,

[*Traduction*]

M. Pascoe: Voilà une question très vaste. Pour répondre à votre question sur la nécessité d'adopter d'autres règlements je dirais que, à la différence de la Loi sur les pêcheries, la LCPE est une loi qui s'applique à des substances et des secteurs industriels particuliers. Cette Loi ne contient aucune disposition qui permet d'intervenir en cas de pollution par une substance, si celle-ci ne fait pas partie de la liste des substances toxiques.

Je pense que c'est l'une des principales lacunes de cette loi, dans la mesure où les mécanismes de la LCPE permettent de réagir après coup mais difficilement de façon préventive, tant que la substance concernée ne figure pas sur les listes de la LCPE.

Cette remarque porte sur la loi elle-même, et non sur les règlements. Pour ce qui est des règlements qui figurent sur cette liste, il me semble qu'il faudrait commencer par les réviser, soit pour les clarifier ou les mettre à jour avant de songer à en rédiger de nouveaux. Comme je l'ai déjà mentionné, il y a des règlements qu'il est tout à fait impossible d'appliquer à cause des termes utilisés, ou de leur imprécision.

M. DeVillers: Oui, mais cela veut dire que vous ne pensez pas que, lorsqu'il n'existe pas de règlements dans certains secteurs à cause de la nature du cadre actuel de la LCPE, il conviendrait de lui apporter des modifications pour pouvoir réglementer ces secteurs?

M. Pascoe: Je pense que la réponse à cette question est oui. Prenez par exemple le cas du mercure qui est rejeté au cours de la fabrication du chlore. Eh bien, c'est un secteur industriel qui est contrôlé par les dispositions de la LCPE relatives au mercure. Mais que faire au sujet des autres emplois du mercure? Ces emplois ont-ils pour effet de rejeter dans l'environnement davantage ou moins de mercure que ce qui est permis aux termes du règlement sur le rejet de mercure par les fabriques de chlore? Si il existe d'autres sources de mercure qui pénètrent dans l'environnement en quantités supérieures à celles que rejette l'industrie de la fabrication du chlore, il me semble qu'il faudrait s'en occuper.

C'est la même chose pour le plomb. Il existe des règlements concernant les sources de plomb secondaires et d'autres qui découlent des règlements sur l'essence, mais existe-t-il d'autres sources de plomb dans l'environnement? Sont-elles plus ou moins importantes que les sources qui sont réglementées? Si elles sont plus importantes, je pense qu'il faudrait également les réglementer.

En d'autres termes, il faudrait tenter de mettre en place une réglementation générale des substances, en particulier dans le cas des substances toxiques. Devrait-on adopter d'autres règlements au sujet du plomb, du mercure ou des substances *X*, *Y* ou *Z*?

M. DeVillers: Le ministère procède-t-il actuellement à des études sur les possibilités dont vous avez parlé ou à des études comparables?

M. Pascoe: Eh bien, nous avons des listes de substances à examiner en priorité—notre liste d'examen numéro 1—, et on a examiné un certain nombre de produits toxiques.

Je ne sais pas très bien comment on passe de l'évaluation à l'étape finale, qui est le règlement. Dans certains cas, il y a de grosses lacunes. Dans d'autres, l'évaluation semble être terminée. Lorsque les spécialistes ont examiné un produit, ils

[*Text*]

these are the routes into the environment that can be controlled, and then the controls are developed and we enforce them. But for some of those substances, industry sectors or what have you, that path does not seem to be all connected. So I think more effort needs to go into that.

Mr. DeVillers: I have one last question, Mr. Chairman. On the question of penalties under CEPA, from the enforcement point of view, are they adequate for the morale of the enforcers in the field? We frequently hear, say, from police officers—and in my experience, by–law enforcement officers—that they do their work and they don't feel their work is justified when the courts deal leniently or too leniently with the offenders. From your experience, is there a problem with CEPA in that area?

Mr. Pascoe: I don't think there's a problem with CEPA, because CEPA allows for very large fines. I think it's a problem with the court system.

As the courts become more familiar with environmental infractions, the fines rise. Certainly you can see that with different jurisdictions of the province of Ontario, for instance. When they first started the fines were quite low and have increased. We've had some fines that are quite high, we've had some that are quite low, but it depends to a large degree on the court rather than on the—

Mr. DeVillers: Would minimum fines be an assistance in that regard?

Mr. Pascoe: Sure, yes.

Mr. O'Brien: In answering the chairman earlier on the issue of PCBs and inspections, the point was made that the province inspects all sites that are not federally owned within the province of Ontario. Who controls the mobile inspectors, the mobile instruction units and the mobile incinerator units? Are they federal units? Is that correct? If so, would they be federally inspected? Is there any provincial involvement in these mobile units that have been used in a couple of places in the province, if I'm not mistaken, around Smithville?

There is a group in my own riding pushing that theme. People of the city have some trepidation about that. Are they federal units and who inspects them?

Mr. Pascoe: They're both federal and provincial legislation. Mr. Krauel is the best person to answer that one.

Mr. Krauel: I guess it depends on who's going to be using the unit. If it's the regulations pertaining to the mobile destruction, the federal regulations under CEPA only apply when the federal government is involved in the destruction of their materials. The private industry, for instance in Smithville, was strictly regulated provincially. So the division again is federal versus non–federal government.

[*Translation*]

disent: voici les façons dont ce produit pénètre l'environnement et qui peuvent être réglementées; nous élaborons ensuite les règlements et nous les mettons en application. Mais pour certains produits, ou certains secteurs industriels, il est difficile de déterminer la voie de pénétration du produit. Il faudrait donc, d'après moi, travailler davantage dans cette direction.

M. DeVillers: J'aurais une dernière question, monsieur le président. Pour ce qui est des peines imposées aux termes de la LCPE, du point de vue de son application, sont–elles suffisamment sévères pour que les personnes chargées d'appliquer cette loi sur le terrain sentent qu'on les appuie? Les policiers—et d'après mon expérience, les agents chargés d'appliquer les règlements—nous disent souvent qu'ils font leur travail, mais qu'ils ont l'impression que cela ne sert à rien lorsque les tribunaux infligent des peines trop légères aux contrevenants. D'après votre expérience, la LCPE pose–t–elle un problème de ce genre?

M. Pascoe: Je ne pense pas que la LCPE soit la cause de ce problème, parce que cette loi prévoit des amendes très importantes. Je pense qu'il s'agit plutôt des lacunes du système judiciaire.

Lorsque les tribunaux connaissent mieux la nature des infractions environnementales, on constate une augmentation du montant des amendes. C'est très clair dans le cas des différents tribunaux de la province de l'Ontario. Lorsqu'ils ont commencé à entendre ce genre d'affaire, les amendes étaient très minimes mais elles ont augmenté depuis. Les tribunaux ont imposé des amendes très élevées, d'autres étaient très faibles. Mais cela dépend davantage du tribunal que de. . .

M. DeVillers: Serait–il bon de prévoir un montant minimum pour les amendes?

M. Pascoe: Bien sûr.

M. O'Brien: En réponse à une question du président portant sur les BPC et les inspections, on a fait remarquer que la province inspecte tous les sites de l'Ontario dont le gouvernement fédéral n'est pas propriétaire. De qui relèvent les inspecteurs, les unités mobiles d'instruction et d'incinération? S'agit–il d'unités fédérales? Est–ce bien cela? Dans ce cas, serait–ce le gouvernement fédéral qui se charge de les inspecter? La province s'occupe–t–elle des unités mobiles qui ont été utilisées dans un ou deux endroits de la province, si je ne me trompe, près de Smithville, notamment?

J'ai, dans ma circonscription, un groupe qui s'intéresse beaucoup à cette question et elle suscite beaucoup d'émoi parmi les résidants de la ville dont je viens de parler. S'agit–il d'unités fédérales et qui est chargé de les inspecter?

M. Pascoe: Elles relèvent à la fois du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. M. Krauel est peut–être le mieux placé pour vous répondre.

M. Krauel: Cela dépend, je crois, de l'organisme qui souhaite utiliser l'unité. S'il s'agit des règlements relatifs à l'unité mobile de destruction, les règlements fédéraux, en vertu de la LCPE, ne sont applicables que lorsque c'est le gouvernement fédéral qui procède à la destruction de ses produits. L'industrie privée, par exemple, celle de Smithville, est uniquement réglementée par la province. La répartition se fait, là encore, en fonction du palier de gouvernement concerné.

[*Texte*]

Mr. O'Brien: So if I can follow that, if there are federal PCBs—if you want to call them that—involved, then the federal government is involved in inspecting, approvals, etc.; otherwise, it's controlled through the province?

Mr. Krauel: That's correct.

Mr. Adams: I suppose this is an investigation and inspection of CEPA—not of you, but of CEPA. I think Mr. Lincoln previously behaved as I suspect your inspectors do, because people must get very defensive. Then your people say they're here to help them.

• 1045

That's the way I feel about that discussion. You've given us a lot of information. I'm looking forward to talking to inspectors. But you should know—this is an in-house publication, "The Environment and Health"—that our questioning is driven by the line that "Despite the new emphasis on enforcement as a primary tool for achieving compliance with the act, that enforcement has not been successful, as had been hoped." Do you see? That's behind everything we're saying. We are quite interested in enforcement becoming effective.

To follow up on what Mr. O'Brien was saying, this is a matter of federal facilities and provincial jurisdiction. Part IV of CEPA authorizes the making of regulations in relation to certain activities of federal departments that will otherwise be governed by provincial regulations but are not, as the federal facilities are exempt from the provincial regulations.

You stated earlier that part IV regulations should be made, and we should develop them, incorporating mention of the provincial legislation. It's my understanding that the federal government has been reluctant to make these regulations because of the high cost of compliance. They deal with things such as the handling and disposal of waste, release of emissions and that type of thing.

Why do you favour the making of these part IV regulations, tied in with the provincial matter? What difficulties have you encountered in this matter dealing with the other ministries or whatever ministries are facilitators that normally would come under provincial jurisdiction? Have your provincial counterparts complained that federal departments are not subject to their legally binding legislation? Can you respond to that?

Mr. Pascoe: The answer to your third question is yes. You're definitely right that part IV has not been used. That is definitely a problem for us. There are federal sites that are not doing the same type of things the provincial government requires of industry. Whether that's along the lines of transportation of dangerous goods or along the lines of protecting underground storage tanks or along the lines of looking after hazardous chemicals, the rules in place for federal government departments are not as strong as the rules in place for provincially controlled facilities such as industries.

Yes, it's a problem for us. It's a problem for us because the province keeps asking why we don't get our act together.

[*Traduction*]

M. O'Brien: Si j'ai bien suivi, dans le cas de BCP fédéraux—si vous me permettez de les appeler ainsi—, c'est le gouvernement fédéral qui se charge des inspections, des autorisations, etc.; pour le reste, c'est la province qui réglemente ces substances?

M. Krauel: C'est exact.

M. Adams: L'enquête et l'inspection portent sur la LCPE—pas sur vous, mais sur la LCPE. Il me semble que M. Lincoln s'est comporté comme le font, je crois, vos inspecteurs, parce que les gens doivent adopter une attitude très défensive. Et pourtant, vos inspecteurs leur disent qu'ils sont là pour les aider.

Cette discussion me fait le même effet. Vous avez fourni beaucoup de renseignements. Je souhaite vivement parler aux inspecteurs. Mais vous devez savoir—il s'agit d'une publication interne, «L'environnement et la santé»—que nos questions s'expliquent par le passage où vous dites que «malgré la nouvelle importance accordée à l'application de la loi comme mécanisme principal pour faire observer les dispositions législatives, cette application n'a pas eu le succès escompté». Comprenez-vous? C'est cela qui explique nos questions. Nous voulons améliorer l'efficacité de l'application de cette loi.

Pour en revenir à ce que disait M. O'Brien, c'est un cas où il y a des installations fédérales et des compétences provinciales. La partie IV de la LCPE autorise l'adoption de règlements concernant les activités de ministères fédéraux qui seraient autrement régies par des règlements provinciaux mais qui ne le sont pas, puisque les installations fédérales ne peuvent être visées par des règlements provinciaux.

Vous avez déclaré plus tôt qu'il conviendrait d'adopter des règlements de la partie IV, en y insérant les dispositions provinciales. Je crois comprendre que le gouvernement fédéral hésite à adopter ce type de règlements en raison de l'ampleur des coûts qu'entraînerait leur mise en application. Ces textes traitent de la manutention et du traitement des déchets, des rejets gazeux et de choses de ce genre.

Pourquoi souhaitez-vous que l'on adopte ces règlements de la partie IV, en les reliant aux dispositions provinciales? Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées dans vos rapports avec les autres ministères au sujet de ces questions qui relèveraient normalement de la compétence des provinces? Vos homologues provinciaux se sont-ils plaints du fait que les ministères fédéraux n'étaient pas assujettis aux dispositions législatives provinciales? Pouvez-vous me répondre?

M. Pascoe: La réponse à votre troisième question est oui. Vous avez parfaitement raison, nous n'avons pas utilisé la partie IV. Cela nous pose vraiment un problème. Il existe des sites fédéraux où l'on ne respecte pas ce que le gouvernement provincial exige de l'industrie. Qu'il s'agisse de transport de produits dangereux ou de protection de citernes souterraines ou de la réglementation des produits chimiques dangereux, les règlements applicables aux ministères du gouvernement fédéral ne sont pas aussi sévères que ceux que les provinces appliquent aux industries, par exemple.

Oui, cela nous pose un problème. En effet, les provinces nous demandent constamment pourquoi nous ne voulons pas collaborer.

[*Text*]

Mr. Adams: To follow up on the question on response—it was asked by Mr. DeVillers, I think—it seems to me that with regard to many of these environmental situations, as soon as the problem is discovered you actually want to solve it. I know you said the warning letters work, but are there other changes?

This morning I heard the expression "tele–warrant" for the first time. I guess you can phone, get a warrant and go do something. Are there changes there that you like? I understand also that your powers of access to commercial facilities are limited. Are there changes there you would like to speed up this response, which I think would be a healthy part of the process?

Mr. Pascoe: I didn't really understand the conversation this morning. I guess I was confused in that we find it easier to get access to a commercial site than we do to a private dwelling. The rules of getting a search warrant are quite straightforward. If you have a reason to believe an activity taking place inside a plant is in contravention of a regulation, and you can prove to a justice that this is the case, and the justice gives you a search warrant, then you have access to that facility.

Mr. Adams: So you're not worried about that.

What about this tele–warrant? Is it something that caught your attention?

Mr. Pascoe: That type of discussion has been there right from the start.

Peter, do you want to comment on that?

Mr. Levedag: When you have grounds to get a warrant, it's just a means of getting it over the phone, which speeds things up.

Mr. Adams: Can you do it now?

Mr. Levedag: No, you can't do it now.

Mr. Adams: Would you like to?

Mr. Levedag: Yes.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Perhaps our researcher, Madam Hébert, would like to make an intervention here.

• 1050

Ms Hébert: I'm just wondering if the question wasn't answered in terms of verifying compliance only when there are no grounds, or where there is no suspected offence. As I understand it, there is no opportunity to obtain a warrant under those circumstances. I believe you did add that at the end.

Mr. Pascoe: That's right—

Ms Hébert: That's where entry is refused, of course.

[*Translation*]

M. Adams: Pour en revenir à la question de la façon dont réagit votre ministère—je crois que c'est M. DeVillers qui l'avait posée—il me semble que dans la plupart des cas, dès que l'on découvre un problème de nature environnementale, on veut le résoudre. Je sais que vous avez dit que les lettres d'avertissement étaient efficaces, mais y a–t–il d'autres changements que vous pourriez souhaiter?

J'ai entendu ce matin, pour la première fois, l'expression «télémandat». Cela veut sans doute dire que l'on peut obtenir un mandat par téléphone. Y a–t–il des changements qui vous paraissent judicieux? Je crois également savoir que vos pouvoirs en matière d'accès aux installations commerciales sont limités. Y a–t–il des changements que vous aimeriez apporter pour accélérer votre intervention, ce qui me semblerait souhaitable pour l'efficacité du processus?

M. Pascoe: Je n'ai pas très bien compris ce matin le sens de la conversation. J'ai dû me tromper parce qu'en réalité il est plus facile pour nous de pénétrer sur un site commercial que dans une maison particulière. Les règles en matière de mandat de perquisition sont très claires. Si vous avez un motif de croire que s'exerce à l'intérieur d'une usine une activité qui est contraire à un règlement, et que vous pouvez établir ces faits devant un juge de paix, celui–ci vous accorde un mandat de perquisition qui vous permet d'entrer dans cette usine.

M. Adams: Ce n'est donc pas ce qui vous préoccupe.

Que pensez–vous des télémandats? Est–ce quelque chose qui est susceptible de vous intéresser?

M. Pascoe: Nous parlons de ce genre de chose depuis bien longtemps.

Peter, voulez–vous répondre à cela?

M. Levedag: Lorsqu'il y a des motifs suffisants pour obtenir un mandat, c'est une façon rapide de l'obtenir.

M. Adams: Pouvez–vous y avoir recours à l'heure actuelle?

M. Levedag: Non, nous ne le pouvons pas.

M. Adams: Aimeriez–vous pouvoir le faire?

M. Levedag: Oui.

M. Adams: Merci, monsieur le président.

Le président: Je crois que notre recherchiste, M^me^ Hébert, aimerait intervenir sur ce point.

Mme Hébert: Je me demande si l'on n'a pas répondu à la question en fonction de l'hypothèse où l'on veut vérifier si les règlements sont bien observés lorsqu'il n'y a pas de motif de croire le contraire ou qu'on ne soupçonne pas qu'il y ait eu infraction. Si j'ai bien compris, dans ces circonstances, il est impossible d'obtenir un mandat. Je pense que c'est ce que vous avez ajouté à la fin.

M. Pascoe: C'est exact. . .

Mme Hébert: Bien entendu, c'est lorsque l'on vous refuse l'entrée.

[*Texte*]

Mr. Pascoe: —but if there is an activity taking place on a site that is subject to CEPA, then an inspector is able to conduct his duties. He's able to go on site and carry out an inspection. We've never been turned away from conducting an inspection, certainly not for an investigation. Sometimes people aren't truly interested in seeing us, but we follow procedures. We obtain the search warrants. But that has not been a problem for us in terms of getting access to a site where an inspection has to take place.

The Chairman: We'll have three more questioners, beginning with Mr. Sauvageau, followed by Mrs. Kraft Sloan and Mr. Lincoln.

M. Sauvageau: Très vite? Bon, trois petites questions rapides si possible. Je n'ai pas terminé ma lecture de la loi canadienne. L'article 40 dit:

> En cas de violation de la présente partie [ici on est sur les produits toxiques],ou de ses réglements, portant sur une substance ou sur un produit en contenant [on parle de toxicité] ,le ministre peut, par écrit:

Et là on dit:

> b) ordonner aux personnes qui fabriquent, transforment, distribuent ou vendent au détail cette substance ou ce produit:
>
> (i) soit de les remplacer par une autre substance ou un autre produit inoffensifs pour l'environnement, la vie ou la santé humaine,

De mémoire, rapidement, savez–vous si on a déjà utilisé ce pouvoir d'éliminer?

Mr. Krauel: Ozone–depleting substances are ones that definitely are regulated under CEPA for phase–out. That's one example. As well, within the priority substance list a number of assessments have been undertaken to identify substances that are toxic according to CEPA. There is potential for regulations to be developed in those areas as well.

Le président: Une dernière question, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Oui. Plus loin on dit, à l'article 46

> 46. Il est interdit de produire ou importer pour utilisation ou vente au Canada ou de vendre ou mettre en vente un combustible:
>
> a) qui contient un élément, composant ou additif dont la quantité ou la concentration dépasse le seuil réglementaire;

Premièrement, qui établit le seuil réglementaire? Deuxièmement, à quel niveau environ peut–on le retrouver en ce moment, en rapport avec les conventions de Rio, etc.?

Mr. Mills: Could I ask that you refer us to the article you referenced when you started? There was a switch in the translation channel.

M. Sauvageau: Oui, c'est l'article 46 et je peux vous le répéter lentement. . .

The Chairman: Are you going to read the whole article?

[*Traduction*]

M. Pascoe: . . .mais si l'on exerce, sur le site en question, une activité qui est visée par la LCPE, l'inspecteur dispose alors des pouvoirs nécessaires pour se décharger de ses fonctions. Il peut pénétrer sur le site et effectuer une inspection. On ne nous a jamais empêchés de procéder à une inspection, certainement pas dans le cadre d'une enquête. Il arrive que les gens n'aiment pas beaucoup nous voir, mais nous suivons les procédures établies. Nous obtenons un mandat. Mais nous n'avons jamais eu de difficulté à pénétrer sur un site, lorsqu'il s'agissait d'effectuer une inspection.

Le président: Trois autres personnes vont poser des questions, M. Sauvageau d'abord, qui sera suivi de M^me^ Kraft Sloan et de M. Lincoln.

Mr. Sauvageau: Very quickly? All right, three quick and short questions. I haven't finished reading the Canadian Act. Section 40 states:

> Where, in respect of a substance or a product containing a substance, there is a contravention of this Part [this Part deals with toxic substances] or any regulation made under this Part, the Minister may, in writting,

And then it says;

> b) direct any manufacturer, processor, distributor, importer or retailer of the substance or product to take any or all of the following measures:
>
> (i) replace the substance or product with one that does not pose a danger to the environment or to human life or health,

From memory, quickly, do you know is this disposition has been applied?

M. Krauel: On a utilisé la LCPE pour supprimer progressivement, par voie de règlement, les substances menaçant l'ozone. C'est un exemple. De plus, conformément à la liste des substances prioritaires, on a effectué un certain nombre d'évaluations dans le but de déterminer si certaines substances étaient toxiques au sens de la LCPE. Ces recherches pourraient également déboucher sur l'adoption de règlements.

The Chairman: One last question, please.

Mr. Sauvageau: Yes. Further on, it says, in section 46

> 46. No person shall produce or import for use or sale in Canada or sell or offer for sale any fuel that:
>
> a) contains an element, component or additive in a concentration or quantity that exceeds the concentration or quantity prescribed with respect to that element, component or additive in relation to the fuel;

First, who establishes the concentration or quantity prescribed? Second, at what level would that be right now, compared to what is in the Rio Agreements?

M. Mills: Pourrais–je vous demander de citer l'article dont vous avez parlé au départ. On a changé le canal à utiliser pour l'interprétation.

Mr. Sauvageau: Yes, it is section 46 and I can read it slowly. . .

Le président: Allez–vous lire l'article en entier?

[*Text*]

M. Sauvageau: Qui établit les seuils sur les combustibles au Canada? Est–ce que c'est le fédéral ou le provincial? Sur quoi se base–t–on et est–ce qu'on respecte les ententes internationales?

Mr. Krauel: On the ozone–depleting substances, the regulations developed under CEPA follow the Montreal Protocol, an international protocol, to phase out those particular substances.

So the answer is yes, in that particular case we do follow international protocols.

Le président: Monsieur Sauvageau.

• 1055

M. Sauvageau: Au début, dans votre intervention, vous avez parlé un petit peu des États aux États–Unis, versus le fédéral. Est–ce qu'en général, aux États–Unis, ce sont les États ou le fédéral qui a le plus de pouvoir en ce qui concerne l'environnement ?

Le président: Ça concerne les États–Unis.

Mr. Mills: That's a very difficult question to answer—

M. Sauvageau: Ils en ont parlé tantôt dans leur introduction, donc c'est possible.

Mr. Mills: —simply because they're two different regimes. The jurisdictions of the United States are very different from the jurisdictions and the arrangements in Canada. It's very difficult to say one has greater power than the other on a general level.

Le président: Vous pouvez faire une recherche vous–même si vous voulez.

M. Sauvageau: Merci.

The Chairman: Next is Mrs. Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan: Just to switch gears here for a second, I was wondering about the type of training and education your inspectors and investigators go through. Is there any type of formal training they have to have, such as university? Perhaps someone could respond to that.

Mr. Pascoe: They don't have to have specific training in terms of post–secondary training, but we have our own training programs inspectors and investigators go on. There is a distinction, again, between inspector training and investigator training.

Some of these courses are quite intensive. They involve at least a week or more. Some of these courses are done at police training academies. They are taught procedures on how to question witnesses, how to gather evidence and how to maintain continuity of evidence, those types of things.

Inspectors are taught techniques on how to take samples, how to maintain continuity of evidence, how to comport themselves when they're conducting an inspection and all of the regulations themselves. There is training for each regulation so that the inspectors and investigators are familiar with the rules specified on each regulation on what they can and cannot do, and the interpretation of the regulation.

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: Who establishes the maximum allowable amounts for fuel used in Canada? Is it the federal government or the provinces? On what basis do we do it and do we respect international agreements?

M. Krauel: Pour ce qui est des substances menaçant l'ozone, les règlements élaborés aux termes de la LCPE sont conformes au protocole de Montréal, un protocole international qui prévoit l'élimination progressive de ces substances.

La réponse est donc oui, dans ce cas particulier nous respectons les conventions internationales.

The Chairman: Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau: At the beginning of your presentation, you spoke briefly about the role of American States versus the federal government. Generally speaking, in the United States, is it the federal government or the States who have the highest authority in environmental matters?

The Chairman: It has to do with the United States.

M. Mills: C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre. . .

Mr. Sauvageau: They spoke about it earlier in their introduction, so it is possible.

M. Mills: . . .tout simplement parce qu'il s'agit de deux régimes différents. Les secteurs de compétence aux États–Unis ne sont pas comparables avec ceux du Canada. Il est très difficile de dire qu'en général, un des paliers du gouvernement a plus de pouvoir que l'autre.

The Chairman: You can do your own research, if you wish.

Mr. Sauvageau: Thank you.

Le président: C'est au tour de Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: Juste pour changer de sujet pendant quelques instants, je me demandais quel type de formation et d'études suivent vos inspecteurs et vos enquêteurs. Doivent–ils avoir une formation spécifique, un diplôme universitaire, par exemple? Quelqu'un pourrait–il répondre à cette question?

M. Pascoe: Ils ne doivent pas suivre une filière précise en ce qui concerne les études postsecondaires, mais nous offrons nos propres programmes de formation à nos inspecteurs et à nos enquêteurs. Je rappelle qu'il existe une distinction entre la formation des inspecteurs et celle des enquêteurs.

Certains de ces cours sont assez intensifs et peuvent durer au moins une semaine, voire plus. Il y en a qui sont dispensés dans les écoles de formation policière. On y enseigne la façon d'interroger les témoins, de recueillir des preuves, de maintenir la continuité de la preuve et des choses du genre.

Les inspecteurs apprennent les techniques qu'il faut utiliser pour prélever des échantillons, les moyens de maintenir la continuité de la preuve, la façon de se comporter lorsqu'ils effectuent une inspection, ainsi que tous les règlements eux–mêmes. Il y a une formation correspondant à chaque règlement si bien que les inspecteurs et les enquêteurs connaissent bien les dispositions correspondant à chaque règlement et portant sur ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire, ainsi que l'interprétation du règlement.

[*Texte*]

Another large part of inspector and investigator training is the safety aspect. This includes what types of things they have to take into account when they're doing an inspection of a PCB transformer, an electrical device, or what types of things they have to know when they're out in a boat conducting sediment sampling or something like that. So safety is certainly a large part of training.

Mrs. Kraft Sloan: There was a question earlier around emergency spills and things such as that. You said yes, you have people who are qualified, but you don't have enough. I'm wondering how those individuals get their training to handle those types of emergency situations, spills and so on. What kind of background do they need, what kind of skills and expertise?

Mr. Pascoe: There are training programs tailored for them in both Canada and the United States. We send a number of our people into the United States to get training. There are a number of training academies or institutes down in the United States that deal with spill response. They are recognized worldwide. But again, it's formalized training that deals with how you respond to a spill in a given situation.

It's a large part of an inspector's or investigator's or emergency responder's tools. They have to know the correct techniques to be out in the field to deal with a problem, whether it's a spill or whether it's an investigation or inspection.

The Chairman: This is your last question.

Mrs. Kraft Sloan: I'm just wondering what opportunities there might be for post-secondary institutions in this country, particularly the colleges, in environmental education and differenct aspects of this type of work. There are courses or programs being offered for degrees, diplomas, certificates at post-secondary institutions. I'm just wondering if there are opportunities and a need for that in this country.

Mr. Pascoe: Yes.

Mrs. Kraft Sloan: We do have an apprenticeship program where we're looking at environmental technology.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Last but not least is our parliamentary secretary.

• 1100

Mr. Lincoln: I just wanted to comment on one of your answers to Mr. DeVillers regarding due diligence. You seem to agree with Mr. DeVillers that the proof of due diligence was whether they were really impediments to convictions in getting the process moving forward. When he asked whether you would recommend any changes to circumvent it, you said you would leave it just the way it was. There seemed to be a contradiction there.

[*Traduction*]

Un autre volet important de la formation des inspecteurs et des enquêteurs porte sur les questions de sécurité. Ils apprennent les critères à prendre en considération lorsqu'ils inspectent un transformateur contenant des BPC ou un appareil électrique, ainsi que ce qu'ils doivent savoir lorsqu'ils partent en bateau prélever des échantillons de sédiment, ou qu'ils se trouvent dans des situations comparables. La sécurité constitue donc un élément important de la formation.

Mme Kraft Sloan: Un peu plus tôt, on a posé une question sur les mesures d'urgence en cas de déversement et autre chose du genre. Vous avez répondu que, oui, vous avez du personnel qualifié, mais que les effectifs sont insuffisants. Je me demande de quelle façon ces employés sont formés pour pouvoir faire face à ces situations d'urgence, à ces déversements, etc. Quel doit être leur bagage, quelles doivent être leurs qualifications et leurs compétences.

M. Pascoe: Il y a des programmes de formation sur mesure à leur intention au Canada et aux États-Unis. Nous envoyons un certain nombre de nos employés en formation aux États-Unis. Il y a un certain nombre d'écoles ou d'instituts de formation aux États-Unis qui enseignent les mesures d'intervention en cas de déversements. Ce sont des établissements reconnus dans le monde entier. Mais je répète qu'il s'agit d'une formation méthodique relative aux mesures d'intervention qui doivent être prises en cas de déversement dans une situation donnée.

C'est un des outils les plus importants dont dispose un enquêteur ou un inspecteur ou un intervenant en cas d'urgence. Ils doivent connaître les bonnes techniques à appliquer sur le terrain pour résoudre un problème, qu'il s'agisse d'un déversement, d'une enquête ou d'une inspection.

Le président: C'est votre dernière question.

Mme Kraft Sloan: Je me demandais tout simplement ce que pourraient faire les établissements postsecondaires du Canada, en particulier les collèges, pour lancer des programmes d'étude relatif à l'environnement et à ce genre de travail. Les établissements postsecondaires proposent des cours ou des programmes qui permettent d'obtenir des diplômes, des brevets ou des certificats. Je me demandais si il y avait des possibilités et un besoin dans ce domaine au Canada.

M. Pascoe: Oui.

Mme Kraft Sloan: Il existe déjà un programme d'apprentissage axé sur la technologie environnementale.

Merci, monsieur le président.

Le président: Dernier, mais non des moindres, notre secrétaire parlementaire a maintenant la parole.

M. Lincoln: Je tenais simplement à faire un commentaire à propos de l'une de vos réponses à M. DeVillers concernant la diligence raisonnable. Vous semblez d'accord avec M. DeVillers pour dire qu'en matière de diligence raisonnable, il fallait savoir s'il y avait vraiment eu des obstacles aux condamnations qui vous avaient empêchés de faire avancer le processus. Lorsqu'il vous a demandé si vous recommanderiez des changements pour contourner cette difficulté, vous avez dit que vous laisseriez les choses en l'état. Il me semble qu'il y a là une contradiction.

[*Text*]

Mr. Levedag: Most of our cases are what's called strict liability, where you can bring out due diligence as a defence, if you like. I didn't mean to say it was an impediment in that sense. I meant it creates a lot of work because you have to prove there's a lack of diligence. So that's not a viable defence.

Mr. Lincoln: That's what I said. Doesn't that call for really alternative or supplementary systems, etc., administrative fines or something else to circumvent?

Mr. Levedag: I think most regulatory offences are strict liability except the very severe ones where you have a guilty mind. Most regulatory sentences do have the strict liability characteristic. I don't think that would change or could be changed.

Mr. Lincoln: Mr. Pascoe, of all the cases you want to prosecute—for example, from 1991 to 1993 there were 18—what percentage do you bring forward to justice, and what percentage are turned down by justice, on average?

Mr. Pascoe: I don't think justice has turned down many cases. Peter, can you address that?

Mr. Levedag: Justice turned down one case recently and as a result we decided not to push several others forward. Justice felt that case was not in the public interest.

Mr. Lincoln: To me that's the crucial case. I know of one particular case in Quebec where a lot of people felt the Department of Justice should have been much more aggressive than it was. It was extremely conservative. As you said, one case got turned down so several others were turned down as a result.

Mr. Levedag: I believe this is a different circumstance. In this case there was an amendment to the regulation itself, which put in doubt whether the activities of these companies would be violations today, as opposed to when they were committed. The Department of Justice felt it was no longer in the public interest to prosecute those cases because they probably wouldn't be violations today. So they turned down the one case and we used it as a bellwether for the others.

Mr. Lincoln: Are you saying that, in general, the recommendations you make to justice are accepted?

Mr. Levedag: Yes sir.

Mr. Lincoln: I thought I understood, Mr. Pascoe, that when you described the regulations you said the wording today is such that it makes it very difficult to get approval from justice. There was the feeling that you don't go there because the regulations are too complicated anyway.

Mr. Pascoe: To a large degree anyway.

[*Translation*]

M. Levedag: Dans la plupart de nos causes, il est question de ce que l'on appelle la responsabilité sans faute, et l'on peut invoquer la diligence raisonnable comme défense si vous voulez. Je ne voulais pas dire que c'était un obstacle dans ce sens. Je voulais dire que cela crée beaucoup de travail car il faut prouver qu'il y a un manque de diligence. Ce n'est donc pas une défense viable.

M. Lincoln: C'est bien ce que je dis. Ne faudrait–il pas des systèmes de rechange ou des systèmes supplémentaires, etc., des amendes administratives ou d'autres mécanismes pour contourner le problème.

M. Levedag: À mon avis, la plupart des infractions au règlement relèvent de la responsabilité sans faute, sauf les plus graves, commises sciemment. La plupart des sentences réglementaires sont caractérisées par la responsabilité sans faute. Je ne pense pas que cela changerait ou pourrait être changé.

M. Lincoln: Monsieur Pascoe, parmi toutes les causes que vous voulez instruire—par exemple, de 1991 à 1993 il y en a eu 18—quel pourcentage portez–vous devant les tribunaux et quel pourcentage est, en moyenne, refusé par les tribunaux?

M. Pascoe: Je ne crois pas que les tribunaux aient rejeté de nombreuses causes. Peter, pouvez–vous répondre à cette question?

M. Levedag: Les tribunaux en ont rejeté une dernièrement et, à cause de cela, nous avons décidé de ne pas en poursuivre plusieurs. Les tribunaux ont jugé que cette cause n'était pas dans l'intérêt public.

M. Lincoln: Pour moi, c'est la cause cruciale. Je suis au courant d'un cas, au Québec: beaucoup de gens sont d'avis que le ministère de la Justice aurait dû être beaucoup plus énergique. Il a adopté une attitude extrêmement conservatrice. Comme vous l'avez dit, une cause a été rejetée, et il y en a plusieurs autres qui ont subi le même sort à cause de cela.

M. Levedag: Je crois qu'il s'agit de circonstances différentes. Dans ce cas, il existait un amendement au règlement lui–même qui permettait de se demander si les activités de ces entreprises peuvent–être considérés comme des infractions aujourd'hui, par opposition à la date où elles avaient été commises. Le ministère de la Justice a jugé qu'il n'était plus dans l'intérêt public de poursuivre ces entreprises parce qu'on ne considèrerait probablement plus aujourd'hui qu'il s'agit d'une infraction. Il a donc rejeté cette cause et nous l'avons utilisée comme cause type pour les autres.

M. Lincoln: Cela veut–il dire que les recommandations que vous présentez aux tribunaux sont généralement acceptées?

M. Levedag: Oui, monsieur.

M. Lincoln: Monsieur Pascoe, je croyais avoir compris, lorsque vous avez décrit les règlements, que leur libellé est tel aujourd'hui qu'il est très difficile d'obtenir l'approbation des tribunaux. J'avais l'impression que vous n'allez pas devant les tribunaux parce que les règlements sont trop complexes, de toute façon.

M. Pascoe: Dans une large mesure, en tout cas.

[*Texte*]

Mr. Levedag: If I could also enlarge on that a little, the cases are not brought directly to the Department of Justice as finished cases. We often consult with lawyers along the way; in fact it's the usual procedure. If we see some weakness in the regulation, it may never get to the point where we formally ask the department to prosecute it.

Mr. Lincoln: Under section 108, CEPA makes allowance for citizens to complain to the ministry to prosecute. I believe there was one case in 1992–1993 that went forward. Can you tell us in your experience why there are so few cases? Are there few complaints, or is it the fact that the complaints. . .? Why aren't the complaints moving forward in greater numbers?

• 1105

Mr. Levedag: As for the one that went forward, it didn't go forward in Ontario, so I can't speak to that one particularly, but I think there are two reasons. The first is that I think very few people may be aware of the section 108 ability. Second, and perhaps more important, is that CEPA is very, very specific. We talked about this earlier. Its regulations are specific to a toxic, specific to a company, and so on and so forth. There's not much room in that kind of an environment for a citizen or two citizens to make a complaint to the government. There's a limited scope, if you like, for a citizen to complain about vinyl chloride plants and their releases in this province or secondary lead smelters.

I believe it's because of CEPA's specific approach that there is not much opportunity. If we had a general spill category in CEPA, for example, and people knew about section 108, I suspect we would get all kinds of input.

Mr. Lincoln: It's an indication that the public might—

Mr. Levedag: Yes.

The Chairman: We have to move on to the next session. Before concluding, however, let's make sure that you understand the following thought: You are the practitioners in the field of enforcement. This committee relies very heavily on your input because of your experience and knowledge.

Through appropriate channels, we hope that we will receive from you what is needed to give life and enforcement to part IV, the most delicate and difficult part, which has already been touched upon by you people, and to all the other parts. Let it be clear that this is a classic example of grassroots operations; if we don't get your guidance, we will be really groping in the dark. After five years, we hope we can expect from you the best and most detailed input so that we can write your observations and conclusions into our report to Parliament.

[*Traduction*]

M. Levedag: Permettez–moi de m'étendre également un peu sur ce sujet: les causes ne sont pas portées directement devant le ministère de la Justice comme des causes entendues. Nous consultons souvent des avocats en cours de route; de fait, c'est la démarche habituelle. Si nous constatons une certaine faiblesse dans le règlement, nous n'allons peut–être jamais jusqu'à demander officiellement au ministère d'intenter des poursuites.

M. Lincoln: En vertu de l'article 108, la LCPE prévoit que les citoyens peuvent demander au ministre d'intenter des poursuites. Je crois savoir qu'une cause a été entendue en 1992–1993. D'après votre expérience, pourriez–vous nous dire pourquoi il y a si peu de causes? Y a–t–il peu de plaignants, ou est–ce le fait que les plaintes. . . ? Pourquoi les plaintes ne sont–elles pas plus nombreuses?

M. Levedag: En ce qui concerne la plainte qui a été déposée, elle n'a pas été entendue en Ontario, si bien que je ne peux rien en dire personnellement, mais pense qu'il y a deux raisons. La première, c'est que très peu de gens connaissent peut–être l'option qui leur est offerte par l'article 108. La seconde, et peut–être la plus importante, c'est que la LCPE est très, très spécifique. Nous en avons déjà parlé plus tôt. Ces règlements s'appliquent à un produit toxique, ou à une entreprise, etc. Il n'y a pas beaucoup de place dans un tel environnement pour qu'un ou deux citoyens déposent une plainte auprès du gouvernement. Si vous préférez, le champ d'action est limité pour un citoyen qui veut se plaindre à propos d'usines de chlorure de vinyle et de leurs émanations dans cette province, ou à propos des rejets de seconde fusion.

À mon avis, c'est à cause du caractère spécifique de la loi qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités de plaintes. S'il y avait dans la loi une catégorie générale des déversements, par exemple, si les gens connaissaient le libellé de l'article 108, je pense que nous aurions toutes sortes d'interventions.

M. Lincoln: Est–ce une indication que le public pourrait. . .

M. Levedag: Oui.

Le président: Nous devons passer à la séance suivante. Toutefois, avant de conclure, je tiens à m'assurer que vous comprenez bien la ligne de pensée suivante: vous êtes les praticiens dans le domaine de l'application de la loi. Les membres de notre comité se fient énormément sur vos impressions en raison de votre expérience et de vos connaissances.

Par le biais des filières appropriées, nous espérons recevoir de votre part toute la matière nécessaire pour donner de la vie et un pouvoir d'exécution à la Partie IV, la plus délicate et la plus difficile, que vous avez déjà abordée, ainsi qu'à toutes les autres parties. Je vais être bien clair en déclarant ici qu'il s'agit d'un exemple classique de fonctionnement avec la base; si nous n'obtenons pas vos conseils, nous avancerons vraiment à tâtons dans l'obscurité. Après cinq années, nous espérons que vous serez en mesure de nous fournir les renseignements les meilleurs et les plus détaillés, afin que nous puissions incorporer vos observations et vos conclusions dans notre rapport au Parlement.

[*Text*]

With that thought in mind, and on behalf of colleagues in this room, I want to thank you very much, Mr. Mills, Mr. Pascoe, and your colleague, for your appearance this morning. It has been a very valuable session. Put your best thoughts down on paper and let us have the benefit of your advice.

Mr. Mills: Thank you, Mr. Caccia. I want to thank the committee for giving us the opportunity to come and speak with you this morning. I know that the members of the inspection and investigation staff are looking forward to the one–on–one dialogue with you over lunch. We will be following up with a number of specifics that were raised here in terms of information, directly. We take your invitation to heart and will follow up on that. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Mills.

The briefing on Massena follows. I would ask the people in charge of the Massena briefing to come to the table.

Mr. Mills: Simon Llewellyn is the director of the Environmental Conservation Branch within our Ontario region, and it's within that branch that the file of Massena has been managed. Janette Anderson is the staff officer who is handling that file. Because the committee will be visiting, I think the day after, Akwesasne and because this is an issue that has been in the news and of concern, I know, to a number of people, we thought it would be useful if we gave you a briefing on our perspective on that issue right now. With that, I'll turn it over to Simon to provide you with that information.

• 1110

The Chairman: Welcome. You have 20 minutes to cover the ground.

Mr. Simon Llewellyn (Director, Ontario Region Environmental Conservation Branch, Environment Canada): Thank you.

The St. Lawrence River near Cornwall and Massena was identified by the International Joint Commission as a Great Lakes area of concern, and this is due to the scene in the Massena–Cornwall area. This was due to PCB contamination in water sediments and biota from industrial sources located in Massena.

The United States Environmental Protection Agency, through their superfund program, are requiring three industries there, Alcoa, Reynolds and General Motors, to remove and to treat the contaminated sediments that are in the St. Lawrence River and the Grass River. All these dredging activities are in the U.S., in U.S. waters and subject to U.S. EPA's review and approval.

Mr. Caccia, I don't have a good map here, but I wanted at this time as best as I could to try to situate the location we're talking about. I'll just pass this around, so you'll have to bear with me, if you can. We're talking about the Cornwall–Massena area and the St. Lawrence River. The International Bridge at Cornwall comes across here and the international boundary flows this way and across here.

[*Translation*]

Cela dit, au nom de mes collègues présents dans cette salle, je tiens à vous remercier chaleureusement, monsieur Mills, monsieur Pascoe ainsi que votre collègue, d'avoir comparu devant nous ce matin. Ce fut une séance très utile. Couchez vos meilleures idées sur le papier, et faites–nous profiter de vos conseils.

M. Mills: Merci, monsieur Caccia. Je tiens à remercier les membres de votre comité qui nous ont fourni l'occasion de comparaître ce matin et de vous adresser la parole. Je sais que les membres du personnel d'inspection et d'enquête attendent impatiemment de pouvoir dialoguer en personne avec vous pendant le déjeuner. Nous assurerons un suivi direct sur plusieurs points précis qui ont été soulevés ici en matière d'information. Votre invitation nous tient à coeur, et nous en assurerons le suivi. Je vous remercie.

Le président: Merci monsieur Mills.

Passons maintenant à la séance d'information sur Massena. Je demande aux personnes responsables de la séance d'information sur Massena de venir à la table.

M. Mills: Simon Llewellyn est directeur de la Direction de la conservation de l'environnement dans l'Ontario, et c'est au sein de cette Direction que le dossier de Massena a été géré. Janette Anderson est l'agente chargée de traiter ce dossier. Étant donné que les membres du comité se rendront, le après–demain je crois, à Akwesasne et qu'il s'agit d'une question qui a été discutée dans les médias et qui préoccupe beaucoup de gens je crois, nous avons jugé utile d'être informés par vos soins de votre perception de la situation dès maintenant. Je vais passer la parole à Simon pour qu'il vous fournisse cette information.

Le président: Je vous souhaite la bienvenue. Vous avez 20 minutes pour couvrir le sujet.

M. Simon Llewellyn (directeur, Direction de la conservation de l'environnement de la région de l'Ontario, Environnement Canada): Je vous remercie.

La Commission mixte internationale a identifié le fleuve Saint–Laurent près de Cornwall et Massena comme une zone préoccupante pour les Grands Lacs, et ceci est dû à la situation dans la région de Massena–Cornwall. Il faut préciser que des sources industrielles situées à Massena ont contaminé la biote et les sédiments du fleuve avec des BPC.

L'Agence américaine de protection de l'environnement (APE), grâce à son «superfund», exige que trois industries locales, Alcoa, Reynolds et General Motors, enlèvent et traitent les sédiments contaminés qui se trouvent dans le fleuve Saint–Laurent et dans la rivière Grass. Toutes ces activités de dragage se situent aux États–Unis, dans des eaux américaines et sont assujetties à un examen et à une approbation de l'APE.

Monsieur Caccia, il me faudrait une bonne carte, mais je tenais à vous situer du mieux possible dès maintenant l'emplacement dont nous parlons. Je vais simplement faire circuler cela et vous devrez donc faire preuve de patience si çà ne vous dérange pas. Nous parlons de la région de Cornwall–Massena et du fleuve Saint–Laurent. Le pont international à Cornwall enjambe le fleuve ici et la frontière internationale suit ce tracé et traverse ici.

[*Texte*]

The province of Ontario lies on this side, runs all the way up to here, and the province of Quebec is here and down this area here. It's a very interesting jurisdictional area. The Akwesasne tribe on the U.S. is on this side, and the Akwesasne First Nation in Canada is on these islands. We're talking about the three sites. The one that is currently being looked at is the General Motors site, and it's located in this small area here, blown up. The Reynolds site is just a bit farther west, and the Alcoa one is on the Grass River.

In essence, this situates where we are. I'll just pass this around. As I said, there are three major dredging projects. The intention is that it be a five–year program.

The Alcoa site on the Grass River is about nine kilometres from the confluence with the St. Lawrence, approximately 3,800 cubic yards, and contaminated with pH's, aluminum arsenic and assorted heavy metals. The second site is the Reynolds one. It's got the most contaminated material at 51,000 cubic yards, and it's got pH's and some of the other toxics and sediments. The third one is General Motors. It has 30,000 cubic yards to be removed, and it has pH's and heavy metals. PCBs are located in all of these sediments.

Alcoa and Reynolds are not undertaking any dredging activities this year. Their activities have been postponed until next year and this is probably due to finalization of the design modifications they have to do, as well as difficulties just in getting a contractor.

It's anticipated that the two, Alcoa and Reynolds, will start next year. What was planned this year by General Motors is removal of 8,000 of the 30,000 cubic yards. They have, for a variety of reasons, fallen behind schedule. They are not currently anticipating removing the 8,000 cubic yards, but probably less than half of that, if the project continues.

The operational difficulty they have run into right now is in locating and the placement of a double silt curtain. The silt curtain is intended to entirely enclose the area and to prevent the release of material into the river. They have had problems with it and it's being closely looked at by U.S. EPA.

The project will not proceed without the U.S. EPA approval. The U.S. EPA will not allow the project to proceed this year unless they are satisfied with the integrity and the placement of the silt curtains as well as the dye study, and the results of the dye study Environment Canada will undertake prior to dredging. I'll talk about that, just generally, in a second.

What I would say in terms of the dredging project is that we are leading a Canadian technical review panel that has received and reviewed and commented to U.S. EPA on this proposal. Members of the Canadian panel have included Environment Canada staff from Ontario and Quebec, as well as from the two provinces in the Akwesasne boundary.

[*Traduction*]

L'Ontario se trouve de ce côté, s'étend vers le nord jusqu'ici, et le Québec se trouve là et en descendant dans cette région. Il s'agit d'une région très intéressante dans le domaine du partage des compétences. La tribu Akwesasne aux États–Unis se trouve de ce côté et la Première nation Akwesasne au Canada habite sur ces îles. Nous parlons des trois sites. Le premier est celui de la compagnie General Motors, et il est situé dans cette petite région ici, que nous avons agrandie. Le site de Reynolds se trouve un peu plus à l'ouest et le site d'Alcoa se trouve sur la rivière Grass.

Voilà essentiellement la situation dans laquelle nous sommes. Je vais faire circuler cela. Comme je l'ai mentionné, on parle de trois importants projets de dragage. On prévoit qu'il s'agira d'un programme quinquennal.

Le site d'Alcoa sur la rivière Grass se trouve à environ neuf kilomètres du confluent avec le fleuve Saint–Laurent et comporte environ 3 800 verges cubes contaminées avec des PH, de l'arsenic d'aluminium et divers métaux lourds. Le second site est celui de la compagnie Reynolds. C'est celui qui comprend le plus de matières contaminées avec 51 000 verges cubes et il contient des PH et quelques autres sédiments et produits toxiques. Le troisième est celui de la compagnie General Motors. Il renferme 30 000 verges cubes à enlever et contient des PH et des métaux lourds. Il y a des BPC dans tous ces sédiments.

Les sociétés Alcoa et Reynolds n'entreprendront aucune activité de dragage cette année. Leurs activités ont été reportées jusqu'à l'an prochain, probablement en raison de la nécessité de mettre la dernière main aux modifications de projets qu'elles doivent entreprendre, et aussi en raison des difficultés à trouver un entrepreneur.

On prévoit que les deux projets, Alcoa et Reynolds, démarreront l'an prochain. Quand à la société General Motors, elle avait envisagé d'enlever cette année 8 000 des 30 000 verges cubes. Pour toutes sortes de raisons, elle est en retard sur son échéancier. Elle n'envisage plus à l'heure actuelle d'enlever les 8 000 verges cubes, mais probablement moins de la moitié si le projet se poursuit.

Elle éprouve actuellement des difficultés opérationnelles pour localiser et mettre en place un double rideau–filtre. Ce dispositif est destiné à boucler entièrement le secteur et à empêcher la propagation de matières dans le fleuve. La société a éprouvé des problèmes avec cette opération, qui est surveillée de près par l'APE.

Le projet ne continuera pas sans l'approbation de l'APE. L'agence américaine ne permettra pas de poursuivre le projet cette année à moins d'être assurée de l'intégrité et de la mise en place des dispositifs, ainsi que de l'étude avec des produits colorants, et de connaître les résultats de l'étude avec les produits colorants qu'Environnement Canada entreprendra avant le dragage. Je vous en parlerai en termes généraux dans quelques instants.

Ce que j'aimerais dire à propos du projet de dragage, c'est que nous dirigeons un comité technique d'examen canadien qui a reçu le projet, l'a examiné et a fait ses commentaires à l'agence américaine. Ce comité d'examen est composé de représentants d'Environnement Canada en Ontario et au Québec, ainsi que de représentants des deux provinces qui abritent dans la réserve d'Akwesasne.

[*Text*] [*Translation*]

• 1115

Right now they're placing a silt curtain. Underwater video cameras are filming the curtain. They have removed some of the weeds, but no dredging has started. If the project does proceed, it would end around November 7.

On installe actuellement un rideau–filtre qui va être filmé par des caméras placées dans l'eau. On a enlevé une partie des algues, mais le dragage n'a pas commencé. Si le projet est lancé, il devrait se terminer autour du 7 novembre.

I'll pass around a blown–up version of the area. The red is the 8,000 cubic yards. The 30,000 is the whole area. They're now talking about removing only this part this year. That's what we're looking at on a daily basis right now.

Je vais vous distribuer un agrandissement de la zone. En rouge, vous avez les 8 000 verges cubes. L'ensemble correspond aux 30 000. Il est maintenant question de n'enlever que cette partie–là cette année. Nous suivons la situation au jour le jour en ce moment.

In terms of the control and monitoring that's in place, both the U.S. EPA and the Army Corps of Engineers are on site during the dredging operations to monitor the efficiency and the safety of the work. GM's contractors are required by EPA to sample air and water for PCBs at the site. Outside the silt curtain there will be continuous online turbidity sensors that measure suspended solids. They've set threshold levels of two parts per billion for PCBs in the water, as well as 25 parts per billion of total suspended solids. These are—

Pour ce qui est des mesures de contrôle et d'observation systématique en place, l'APE et le Army Corps of Engineers des États–Unis sont sur place pendant les opérations de dragage pour s'assurer de l'efficacité de la sécurité des travaux. L'APE oblige les entrepreneurs travaillant pour GM à prélever des échantillons d'air et d'eau à la recherche de BPC. À l'extérieur du rideau–filtre, la turbidité sera constamment contrôlée par des détecteurs mesurant les particules en suspension. Le seuil a été fixé à 2 parties par milliard pour les BPC dans l'eau et à 25 parties par milliard pour les particules en suspension. Ce sont. . .

Mr. Lincoln: Can you repeat the threshold, please?

M. Lincoln: Pouvez–vous répéter le seuil, s'il vous plaît?

Mr. Llewellyn: It's 25 parts per billion for total suspended solids and two parts per billion for PCBs in water. These are marked for outside the silt curtain, on water monitoring and daily decision–making with regard to the dredging operations.

M. Llewellyn: Vingt–cinq parties par milliard pour les solides en suspension et deux parties par milliard pour les BPC dans l'eau. C'est ce qui a été arrêté pour la zone se trouvant à l'extérieur du rideau filtrant le limon, et c'est sur cette base que s'effectuent les contrôles de l'eau et que sont prises les décisions quotidiennes relatives aux opérations de dragage.

There has been a contingency plan. It's been developed by the various technical agencies. Basically, it allows day–to–day contact with Environment Canada as a lead. If there are any technical operation difficulties, there is immediate contact with Environment Canada and provincial response agencies; that's in the unlikely event of a catastrophic failure in the dredging operations. The Mohawks of Akwesasne are tied into this.

Un plan est en place en cas d'imprévu. Il a été formulé par les divers organismes techniques et permet un contact quotidien avec Environnement Canada, qui dirige les opérations. En cas de difficultés opérationnelles techniques, Environnement Canada et les organismes provinciaux sont immédiatement contactés; c'est ainsi que se passeraient les choses dans le cas peu probable d'un arrêt catastrophique des opérations de dragage. Les Mohawks d'Akwesasne sont également avertis.

In terms of the communications, we are in daily contact with the U.S. EPA. We have been now for a number of weeks and will continue to be this fall throughout the dredging project. We are on site quite a bit also, in terms of watching what's going on in the field.

En ce qui concerne les communications, nous sommes tous les jours en contact avec l'APE américaine. Nous travaillons ainsi depuis plusieurs semaines maintenant et continuerons à le faire cet automne pendant tout le travail de dragage. Nous sommes aussi assez souvent sur place afin de voir exactement comment les choses se passent.

In terms of on–site monitoring, in addition to what U.S. EPA is doing, I've indicated that we will do a dye study of the contained area prior to the start of the dredging, to see what may come out of the site. That would be used for subsequent monitoring. During the course of the dredging operation we'll do a subsequent dye test. We'll be on site doing that, as well as collecting some of our own samples around the curtain. This is all supplemental to what U.S. EPA is doing.

Pour ce qui est du contrôle sur place, outre ce que fait l'APE américaine, nous allons effectuer, comme je vous l'ai dit, une étude colorimétrique de la zone avant le début du dragage pour voir ce qui peut ressortir du site. Cela servira au contrôle ultérieur. Ensuite, pendant les opérations de dragage, nous ferons un autre essai colorimétrique. Nous serons sur place pour cela et aussi pour prélever nos propres échantillons à proximité du rideau. Tout cela vient s'ajouter à ce que fait l'APE américaine.

In terms of the other monitoring, in the area we are also doing on a longer–term basis some mussel monitoring and some spot–tail shiner monitoring, which as a biological monitor picks up PCBs in the area. I'll pass around some information so that you can get a sense of the other types of monitoring programs going on in that area.

Par ailleurs, nous effectuons également une observation systématique à long terme des moules et des ménés appelés queues à tache noire, qui absorbent, comme des détecteurs biologiques, les BPC présents dans la zone. Je vais vous distribuer des documents qui vont vous donner une idée des autres programmes de contrôle et d'observation dans le secteur.

[*Texte*]

Currently, the U.S. EPA is firmly in control of GM and its contractors. They're trying to locate the silt curtain. There have been operational difficulties with that, but we understand that they will not proceed with any dredging until the regulatory agencies are satisfied with the integrity of the area.

We're dealing with this thing on a day-to-day basis. In fact, we're leaving this session this morning, Mr. Caccia, to go into discussions with U.S. EPA, as we do on a daily basis, with regard to what's going on in the field.

That's it in a nutshell, and we'll try to answer your questions.

[*Traduction*]

Actuellement, l'APE américaine contrôle tout à fait la GM et ses entrepreneurs. On essaie de placer le rideau. Il y a eu des difficultés opérationnelles mais, d'après ce que nous savons, il n'y aura pas de dragage tant que les organismes de réglementation ne seront pas convaincus de l'intégrité de la zone.

Nous suivons l'évolution de la situation quotidiennement. En fait, après la séance de ce matin, M. Caccia, nous allons, comme nous le faisons tous les jours, discuter de la situation sur le terrain avec les responsables de l'APE américaine.

Voilà qui résume en quelques mots la situation et nous essayerons de répondre à vos questions.

• 1120

The Chairman: If this is the end of your presentation, we now have some quick questions, one per interested member. We'll start with Madam Guay, followed by Madam Kraft Sloan. One question at a time, *s'il vous plaît*.

Mme Guay: Monsieur, c'est un dossier qui nous concerne beaucoup au Québec, tout spécialement parce que ces travaux vont s'effectuer et qu'il y a des risques de contamination au BPC dans le lac St-François à Valleyfield.

Nos inquiétudes sont d'autant plus importantes que si on regarde comment ça marche en ce moment, on s'aperçoit que le rideau qui est censé bien fonctionner n'a pas fonctionné. Les travaux ont été arrêtés et là, on m'a indiqué que les travaux ont repris depuis hier.

Maintenant vous me dites ce ne sont pas les travaux qui ont repris, et que c'est simplement pour vérifier si le rideau bouge ou pas, mais il semble que ce ne soit pas efficace. Ce qui nous inquiète, c'est que les Américains sont en train de tester en ce moment des équipements nouveaux dans notre région et que le gouvernement canadien n'a pas pris les positions nécessaires pour faire vraiment face à ce dossier.

On a seulement 25 p. 100 de surveillance qui va être mis en place par Environnement Canada et le reste est fait par les Américains. J'aimerais savoir s'il y a la possibilité de s'assurer qu'on n'aura pas de BPC dans le lac St-François, et dans le lac St-Laurent pendant les prochaines vingt ou trente années.

De la manière dont c'est fait en ce moment, ce n'est absolument pas sûr du tout. En 16 minutes, si on a des BPC qui sortent de ce rideau-là, ça s'en va au point d'eau potable de Valleyfield. C'est très grave. C'est un risque de pollution à très long terme.

J'aimerais donc savoir si on va augmenter le niveau de la sécurité et s'il va y avoir quelque chose de beaucoup plus sérieux qui va être entrepris pour protéger l'eau qui va devenir un danger public.

Mr. Mills: Maybe I can respond a little bit and then I would ask Simon to add some of the technical details.

It is specifically because of the situation as you outlined it, Madam Guay, that there was a lot of extraordinary effort put into play by all of the parties concerned, including the Department of the Environment, the Ontario and Quebec regions, the Ontario Ministry of the Environment, the Quebec Ministry of the Environment, the Akwesasne Band and the EPA, to ensure that what we have in place is something that will protect the citizens both of the local area and downstream.

Le président: Si vous avez terminé votre exposé, nous allons vous poser maintenant quelques questions brèves, à raison d'une par membre du comité. Nous allons commencer par M^me^ Guay, suivie de M^me^ Kraft Sloan. Une question à la fois, s'il vous plaît.

Mrs. Guay: This is an issue we are very concerned with in Quebec, especially because these operations will be carried out and there are some risks of PCB contamination in the St-François Lake in Valleyfield.

We are even more concerned about the situation when we realize, when we look at the present situation, that the curtain which was supposed to work well, didn't work. The work was stopped and I was told that operations started again yesterday.

You are telling us now that the operations themselves have not started and that it is only to check whether the curtain is moving or not, but it seems it is not effective. What worries us, is that the Americans are at present testing new equipment in our region and that the Canadian government didn't take the necessary steps to deal with this issue.

Only 25% of the monitoring will be carried out by Environment Canada and the rest will be done by the Americans. I would like to know if we could make sure that there won't be any PCBs in the St-François Lake and in the St-Lawrence Lake during the 20 or 30 years to come.

If things go on this way, this is not certain at all. Within 16 minutes, if PCBs are coming out of that curtain, they will reach the drinking water point in Valleyfield. This is very serious. It is a very long-term pollution risk.

So, I would like to know if the safety level is going to be improved and if much more serious steps are going to be taken to protect the water which will become a public threat.

M. Mills: Je vais vous répondre en quelques mots et je demanderai ensuite à Simon de vous donner des précisions techniques.

C'est justement parce que nous en sommes arrivés à la situation que vous avez décrite, madame Guay, que toutes les parties concernées, notamment le ministère de l'Environnement, les régions de l'Ontario et du Québec, le ministère ontarien de l'Environnement, le ministère québécois de l'Environnement, la bande d'Akwesasne et l'APE, ont fait des efforts extraordinaires pour être sûrs que le dispositif mis en place protégera effectivement les citoyens de la région et ceux qui vivent en aval.

[*Text*]

I think it's important to note that, first of all, we do have an environmental problem, that we have a lot of contaminated sediment that has to be removed. We want to make sure that we remove it in the most efficient and effective way without having any environmental damage as a result of it.

You mentioned the silt curtain not working. There was no dredging going on at that time. There was a problem with the installation of it and they're still having some technical difficulties installing that curtain. Until such time as that is installed properly, and until such time as we can do the dye testing to see what the effectiveness of that is, there will be no dredging undertaken.

The monitoring that we are doing, as Mr. Llewellyn has said, is added to what is going on by the EPA, and together we feel that is a sufficient level of monitoring to alert us to any event that might occur.

Mrs. Kraft Sloan: This is just a very technical kind of question. I wondered how the fish were going to be monitored. What kinds of monitoring devices or biotelemetry devices were you going to be using?

Ms Janette Anderson (Issues Coordinator, Restoration Programs Division, Environmental Conservation Branch, Ontario Region, Environment Canada): The Ontario Ministry of the Environment has a sportfish monitoring program. The Ontario Ministry of the Environment and Energy has a program to monitor blacktail shiners in the river at various locations around the dredge pipe, upstream and downstream, including in Quebec waters.

Mrs. Kraft Sloan: Is that a device implanted into the fish, then?

Ms Anderson: No, they will be collected and analysed for PCB —

Mr. Llewellyn: They are physically collected and analysed.

• 1125

Mrs. Kraft Sloan: Okay. I should talk to you about a company in my riding that does this. They are state of the art. You might be interested.

Mr. Llewellyn: Sure.

Mr. Lincoln: I just want to clarify a few points on this so that everybody knows exactly what's going on. There's been a lot of confusion as to who does what.

Some eight or nine years ago, when I was Minister of the Environment in Quebec, there was a state assembly hearing in upstate New York about this very question. At the time there was no concerted action. The EPA wasn't ready to get involved, but the State of New York was. The superfund was looking at it, but very reluctantly.

Through the concerted action of environmentalists, Great Lakes United, Daniel Green in Quebec and the Akwesasne and everything else, eventually the EPA got involved. All the way along the feeling was it should be an EPA, because the polluter pays. It should be GM that is responsible. It's an American problem that's been created by three American companies.

[*Translation*]

Il est important de noter, tout d'abord, qu'il y a effectivement un problème environnemental et qu'il faut enlever beaucoup de sédiments contaminés. Nous voulons être sûrs de réussir à les enlever aussi efficacement que possible sans provoquer de dommages environnementaux.

Vous avez dit que le rideau ne fonctionnait pas. Il n'y avait pas de dragage à ce moment–là. Il y a eu un problème au moment de l'installation et il y a encore des petites difficultés techniques à régler à ce niveau–là. Jusqu'à ce qu'il soit bien installé, et jusqu'à ce que nous puissions effectuer les essais colorimétriques pour nous assurer de son efficacité, il n'y aura pas de dragage.

Les contrôles que nous effectuons viennent s'ajouter, comme l'a dit M. Llewellyn, aux mesures prises par l'APE, et nous estimons qu'avec tout cela, le contrôle sera suffisant pour que nous soyons alertés s'il arrive quelque chose.

Mme Kraft Sloan: Cette question est très technique. Je me demandais comment les poissons vont être contrôlés. Quels dispositifs de surveillance ou de biotélémétrie allez–vous utiliser?

Mme Janet Anderson (coordinateur des problèmes, Division des programmes de restauration, Direction de conservation de l'environnement, Région de l'Ontario, Environnement Canada): Le ministère ontarien de l'Environnement a un programme de surveillance des poissons faisant l'objet de la pêche sportive. Le ministère ontarien de l'Environnement et de l'Énergie a un programme d'observation des queues à tache noire dans le fleuve, à plusieurs endroits autour du tuyau de dragage, en amont et en aval, et aussi dans les eaux québécoises.

Mme Kraft Sloan: Est–ce un appareil porté par le poisson alors?

Mme Anderson: Non, ils seront capturés et analysés pour voir s'ils contiennent des BPC. . .

M. Llewellyn: Les poissons sont capturés et analysés.

Mme Kraft Sloan: Très bien. Je devrais vous parler d'une entreprise de ma circonscription qui fait ce genre de choses. Elle est à la pointe de la technique et cela vous intéressera sûrement.

M. Llewellyn: Bien sûr.

M. Lincoln: Je voudrais vous donner quelques précisions afin que vous sachiez exactement ce qui se passe. Il y a beaucoup de confusion et l'on ne sait pas exactement qui fait quoi.

Il y a huit ou neuf ans, lorsque j'étais ministre de l'Environnement au Québec, il y a eu une audience de l'assemblée des États dans le nord de l'État de New–York sur cette question. À l'époque, il n'y avait pas d'action concertée. L'APE n'était pas prête à intervenir, mais l'État de New–York si. Les responsables du superfund s'étaient penchés sur la question, mais avec beaucoup de réticences.

Grâce à l'action concertée d'environnementalistes, de Great Lakes United, du Daniel Green au Québec, des Akwesasne et tout le reste, l'APE est finalement intervenue. Chacun trouvait logique depuis le début que ce soit l'APE, parce que c'est le pollueur qui paye. Il est normal que GM soit responsable. C'est un problème américain provoqué par trois compagnies américaines.

[*Texte*]

At the time there was a pool of intervenors: U.S. EPA and General Motors and environmental groups active as observers—Great Lakes United, SVP, the Akwesasne and the Ontario and Quebec ministries of the environment. Are these still the active players today?

Mr. Llewellyn: Yes, they are. We're working very closely with both provinces and the Akwesasne tribe. As I understand it, the Akwesasne tribe on the U.S. side been involved in the superfund negotiations.

Mr. Lincoln: That's correct, and the Quebec Akwesasne as well. Henry Lickers and the others are still involved.

If that is the case. . . I understand that the EPA, the superfund, and General Motors are paying for the thing. In other words, we are not paying for any of that except for our own costs of supervision.

Mr. Llewellyn: Are you talking about who is paying for the clean–up?

Mr. Lincoln: Yes.

Mr. Llewellyn: GM is paying for that.

Mr. Lincoln: So GM is paying for the clean–up and the EPA is paying for most of the supervisory costs of what the EPA does.

Mr. Llewellyn: What they would incur as a regulatory agency.

Mr. Lincoln: Then the part that Canada is involved in, the monitoring by Quebec and Ontario, is paid by the respective—

Mr. Llewellyn: Yes, by the respective agencies.

Mr. Lincoln: There's been a lot of stuff. I've been contacted about this and told that there's no supervision and no monitoring, and I hear two sides. I would really like to know, because we're going to Quebec tomorrow and this question is sure to come up.

How many monitors—including Environment Canada and the Ontario and Quebec environment departments—are involved in working and dealing with the EPA on this?

Ms Anderson: Are you asking how many monitoring agencies are involved?

Mr. Lincoln: I'm asking how many people among the three agencies are doing liaison with the EPA, and how is this contact conducted? Is it a central office that you've set up? How does the coordination take place among all of these agencies? How many people are involved on our side and their side?

Mr. Llewellyn: We're the lead coordinators and we coordinate with our colleagues in Quebec, our federal colleagues, the Province of Ontario and the Akwesasne. In terms of the number of people, we haven't counted them up. Off the top of my head, I would say that there are well in excess of ten among all the agencies involved.

When we visited the site a week and a half ago, there were well over twenty people from these agencies there. We have a three–person team—over and above what Janette does—that gets on the river to do the sampling.

• 1130

In terms of the numbers, I would say well over ten and probably close to twenty among those four or five agencies.

[*Traduction*]

Il y avait à l'époque un groupe d'intervenants: l'APE américaine et General Motors et des groupes environnementaux jouant le rôle d'observateurs—Great Lakes United, SVP, la bande d'Akwesasne et les ministères ontarien et québécois de l'environnement. Ces organismes et ces groupes sont–ils toujours actifs aujourd'hui?

M. Llewellyn: Oui. Nous travaillons en collaboration étroite avec les deux provinces et avec la tribu d'Akwesasne. Si j'ai bien compris, celle–ci a participé du côté américain aux négociations concernant le superfund.

M. Lincoln: C'est exact, et les Akwesasne du Québec également. Henry Lickers et les autres sont toujours actifs.

Si tel est le cas. . . Je crois que ce sont l'APE, le superfund et General Motors qui payent. Autrement dit, nous ne payons rien en dehors de nos propres dépenses de surveillance.

M. Llewellyn: Voulez–vous parler des coûts de nettoyage?

M. Lincoln: Oui.

M. Llewellyn: Ils sont à la charge de GM.

M. Lincoln: C'est donc GM qui paye le nettoyage et l'APE la majeure partie des coûts de ses activités de surveillance.

M. Llewellyn: Les dépenses engagées au titre d'organismes de réglementation.

M. Lincoln: Ainsi les activités du Canada, les contrôles effectués par le Québec et l'Ontario, sont payés par les. . .

M. Llewellyn: Oui, par les organismes concernés.

M. Lincoln: Il y a eu beaucoup de choses. On m'a contacté à ce sujet pour me dire qu'il n'y avait pas de surveillance et de contrôle, et j'entends vraiment les deux versions. J'aimerais bien savoir, parce que nous allons au Québec demain et la question va certainement être soulevée.

Combien d'organismes—en comptant Environnement Canada et les ministères québécois et ontarien de l'Environnement—travaillent et collaborent avec l'APE sur ce projet?

Mme Anderson: Voulez–vous savoir combien d'organismes de surveillance participent?

M. Lincoln: Je demande combien de personnes dans ces trois organismes assurent la liaison avec l'APE et comment s'effectuent les contacts? Avez–vous mis sur pied un bureau central? Comment se fait la coordination entre tous ces organismes? Combien de personnes s'occupent–elles de cela de votre côté et de leur côté?

M. Llewellyn: Nous sommes les principaux coordonnateurs et nous assurons la coordination avec nos collègues du Québec, nos collègues fédéraux, la province de l'Ontario et les Indiens d'Akwesasne. Nous n'avons pas compté exactement le nombre de personnes. De mémoire, je dirais qu'il y en a au moins dix entre tous les organismes concernés.

Lorsque nous sommes allés sur place il y a une semaine et demie, il y avait là plus de 20 personnes appartenant à tous ces organismes. Nous avons une équipe de trois personnes—en plus de ce que fait Janette—qui va prélever des échantillons dans le fleuve.

Je dirais qu'en tout il y a nettement plus de 10 personnes et peut–être près de 20 entre les trois ou quatre organismes concernés.

[*Text*]

Mr. Lincoln: With regard to emergency measures and possible problems admitting that the curtain has been tested, operations restored and something happens—you were saying that emergency measures have been set up. Are those emergency measures combined EPA and various agencies. . .?

Mr. Llewellyn: The agencies on the Canadian side have got to get what we call a contingency plan. This has all been run through the Americans, the U.S. EPA. The agreement we have is that as soon as a problem occurs, we and the provincial people are contacted right away and the emergency program moves into place.

Remember, the turbidity meters there—I've used the figure of 25 parts per million. It's measured at five–minute intervals, so as soon as it hits that in the first five minutes it starts to get looked at. If it is four of those five–minute. . .we have to anticipate it. It's shut down. We're in day–to–day contact right now, daily contact, just like old times.

Mr. Lincoln: SVP in Quebec, as you know, has written to me, to Environment Canada and to the Bloc Québécois. I know this because he's told me so. He's very dissatisfied with the measures taken. He feels this thing is slap–happy, that he should get involved, that these organizations ensure proper monitoring. What do you say to that? You must have seen what he has written. These questions keep coming up and I want to know once and for all what the real facts are so that we can be aware.

Mr. Llewellyn: From our perspective, I think all parties want these PCBs out. A project to do that has been put on the table. We've looked at it and so have some others. We're concerned about it, we've raised those concerns, we're monitoring it and we're in daily contact with U.S. EPA. They're on site and they're looking at it from our perspective. We've seen it. They're being very tough with GM from our perspective. That's our assessment of the situation. They're in daily contact with us, including over the weekends.

From our perspective, removal of PCBs from the river is awkward and tough. It's not easy to do. They have a double silt curtain. There are concerns. From our perspective, the control process is working. The underwater cameras and the monitoring picked up that it wasn't aligned properly, picked up the rip and the thing was stopped and deferred. That's the tough controls working on it. From my perspective, we're still on a daily basis.

I've had staff out there three or four days a week for the last three or four weeks. We're looking at this thing as carefully and as closely as we can. We're dealing with the U.S. and have assurances from them that they will not let it proceed unless they're satisfied, and only after we've done our dye test.

So there are problems in any of these operations, but from our perspective there is a tough control process in place that has worked. It has not been allowed to proceed so far because of operational problems in the field.

[*Translation*]

M. Lincoln: En ce qui a trait aux mesures d'urgence et aux problèmes qui pourraient surgir, en admettant que le rideau ait été essayé, les opérations rétablies et qu'il se passe quelque chose. . . Vous disiez que l'on a prévu des mesures d'urgence. Est–ce en association avec l'APE et les divers organismes. . .?

M. Llewellyn: Les organismes canadiens doivent avoir ce que nous appelons un plan d'urgence pour les imprévus. Tout cela a été organisé par les Américains, l'APE des États–Unis. Nous avons un accord selon lequel dès qu'un problème surgit, nous sommes immédiatement contactés, ainsi que les responsables des organismes provinciaux et le programme d'urgence intervient tout de suite.

Souvenez–vous, il y a là des turbidimètres—j'ai cité le chiffre de 25 parties par million. Les mesures sont prises à cinq minutes d'intervalle et donc, dès que l'on arrive à ce niveau, dans les cinq premières minutes, on étudie la situation. Si ce sont quatre de ces cinq minutes. . . nous devons prévoir. Tout est arrêté. Nous sommes en contact tous les jours actuellement, en contact quotidien, comme dans le bon vieux temps.

M. Lincoln: Comme vous le savez, la SVP au Québec m'a écrit ainsi qu'à Environnement Canada et au Bloc québécois. Je le sais parce que le responsable de la société me l'a dit. Il est très mécontent des mesures prises. Il trouve que tout cela a été fait très à la légère, qu'il devrait pouvoir participer, que ces organisations doivent effectuer une surveillance adéquate. Que répondez–vous à cela. Vous avez sûrement vu ce qu'il a écrit. On soulève constamment ces questions et je veux savoir une fois pour toute ce qui se passe vraiment afin d'être informé.

M. Llewellyn: De notre point de vue, toutes les parties semblent vouloir éliminer les BPC. Un projet en ce sens a été proposé. Nous l'avons examiné, comme d'autres. Nous avons des réserves, nous les avons présentées, nous surveillons la situation et nous sommes en contact quotidien avec l'APE des États–Unis. Ses représentants sont sur place et voient les choses du même oeil que nous. Nous avons pu nous en rendre compte. Nous trouvons qu'ils sont très durs avec GM. C'est ainsi que nous jugeons la situation. Nous sommes en contact tous les jours, même les fins de semaine.

De notre point de vue, l'enlèvement des BPC du fleuve est difficile et malaisé. Ce n'est pas simple. Il y a un double rideau–filtre. Il y a des problèmes. Nous trouvons que le dispositif de contrôle fonctionne. Les caméras sous–marines et les dispositifs de surveillance ont permis de voir que le rideau n'était pas bien aligné, de déceler la déchirure et les opérations ont été arrêtées et reportées. Voilà comment fonctionnent les mesures de contrôle. En ce qui nous concerne, nous surveillons l'évolution au jour le jour.

Des membres de mon personnel ont été sur place trois ou quatre jours par semaine pendant les trois ou quatre dernières semaines. Nous suivons cela d'aussi près que possible. Les responsables américains avec qui nous sommes toujours en rapport nous ont assuré que les travaux ne commenceraient pas tant que tous les problèmes ne seraient pas réglés et tant que nous n'aurons pas fait notre essai de colorimétrie.

Il y a toujours des problèmes dans ce genre d'opérations, mais d'après nous, il y a en place un bon système de contrôle qui a fonctionné. Jusqu'ici, les travaux n'ont pas pu débuter en raison des problèmes opérationnels sur le terrain.

[*Texte*]

The Chairman: All right.

M. Sauvageau: J'ai juste une question, mais elle est à deux niveaux. D'abord, je vais vous demander des renseignements. Compte tenu de ce qu'on a eu du ministère de l'Environnement, est-il exact que le Canada surveille à 25 p. 100 le site de Massena, alors que dans 75 p. 100 des cas, les décisions sont prises par les États-Unis? C'est ma première question.

Mr. Mills: Let me try to answer it this way. What we have in place is a combined monitoring system made up of the efforts of all the agencies involved. Because this is in effect in American territorial waters, it is obviously their responsibility and they have taken the lead on it. What we have done — both the federal government and the two provincial governments — is add to that where we see it's necessary.

• 1135

I'll make a point of referring back to Mr. Lincoln's question about the adequacy of the monitoring. What has been put forward, in our view, would be a complete duplication of what has already been in place by the Americans. We do not believe that is necessary. What is important in this, however, is that the agencies work together and that the information from all the agencies that are monitoring there is made available. We have that assurance, it is happening, it has happened.

The problem with the placement of the silt curtain is an example of the fact that the system is working. When we had a problem, it stopped the operation and will not start until that is operating properly.

The Chairman: What is the estimated cost to U.S. General Motors of this particular clean-up?

Mr. Llewellyn: For the sediment, the figure we had was $20 million. The figure for the three projects — for the different companies on sediment — was $100 million, but I'd have to go back and check that.

The Chairman: Would this be borne by U.S. General Motors?

Mr. Llewellyn: The $20 million was General Motors. The total one would be borne by those other companies.

The Chairman: What will be done to the soil as it is being extracted? What will be its destination and treatment?

Mr. Llewellyn: What they're removing right now is intended to be stored. I understand they have not taken a treatment decision yet, but they will be taking a treatment decision. It is stored in a contained facility on site. My associate has some other details.

Ms Anderson: If you're interested in more details, what they're doing is dewatering the material right away. The water they take off will go to a carbon filter treatment system. The sediment that's left will be filter-pressed and stored in a confined disposal area until they make decisions on the treatment.

[*Traduction*]

Le président: Très bien.

Mr. Sauvageau: I have just one question, but it at two levels. First, I would like some information. According to what we had from the Environment Department, is it true that Canada is doing 25% of the monitoring on the Massena site, whereas in 75% of cases the decisions are made by the United States? This is my first question.

M. Mills: Voici ce que je peux vous répondre. Nous avons mis sur pied un système de surveillance combiné auquel participent tous les organismes concernés. Comme cela se déroule dans les eaux territoriales américaines, c'est bien sûr les autorités américaines qui sont responsables et qui assurent la direction des opérations. Nous avons quand à nous — «nous», c'est-è-dire le gouvernement fédéral et les deux gouvernements provinciaux — complété l'opération là où nous le jugions nécessaire.

Je tiens à revenir à la question de M. Lincoln à propos de la qualité du contrôle et de la surveillance. Ce qui a été proposé ferait, d'après nous, tout à fait double emploi avec les mesures déjà mises en place par les Américains. La chose ne nous paraît pas nécessaire. Cependant, il est essentiel que les organismes concernés travaillent en collaboration et que l'on puisse disposer de toutes les informations provenant des organismes chargés de la surveillance. On nous a donné cette assurance, c'est ce qui se fait aujourd'hui comme hier.

Le problème de l'installation du rideau-filtre est un excellent exemple qui montre bien que le système fonctionne. Lorsqu'il y a eu un problème, les activités ont cessé et ne reprendront que lorsqu'il sera réglé.

Le président: À combien revient environ le coût de ce nettoyage à la General Motors des États-Unis?

M. Llewellyn: Pour les sédiments, nous avions le chiffre de 20 millions de dollars. Pour les trois projets — c'est-à-dire les différentes entreprises intervenant dans les sédiments — la somme était de 100 millions de dollars, mais il faudrait que je vérifie.

Le président: Est-ce U.S. General Motors qui va payer cela?

M. Llewellyn: Les 20 millions de dollars étaient à la charge de General Motors. La somme totale sera payée par ces autres entreprises.

Le président: Que fera-t-on de la terre qui sera retirée? Où va-t-on l'envoyer et comment va-t-on la traiter?

M. Llewellyn: Ce que l'on enlève actuellement doit être entreposé. Je crois qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le traitement, mais il y en aura une. L'entreposage se fait en milieu fermé sur place. Mon associée a d'autres précisions à vous donner.

Mme Anderson: Si vous voulez avoir plus de détails, je vous dirai que l'on assèche tout de suite les loues retirées. L'eau enlevée est ensuite traitée avec un système de filtres à charbon. Les sédiments restants vont être filtrés sous pression et entreposés en milieu fermé en attendant qu'une décision soit prise pour le traitement.

[*Text*]

The Chairman: Fine. Last question.

M. Sauvageau: Comme tout le monde le sait, il y a eu un changement de gouvernement au Québec. Lors de la passation du pouvoir des Libéraux au Parti québécois au niveau du ministère de l'Environnement, les ententes se sont–elles faites rapidement? Avez–vous une collaboration de la part du gouvernement du Québec? De quelle façon les choses se sont–elles faites, et depuis quand?

Mr. Mills: There has been continuous cooperation on the part of the Quebec government through their Ministry of the Environment throughout this process that went on prior to the election and continues today.

Mr. Llewellyn: I could add to that. Their Ministry of Environment and Wildlife put out a press release October 5, which has indicated they're satisfied with the surveillance strategy. I have a copy of that here.

The Chairman: Which department is it?

Mr. Llewellyn: It's *le ministère de l'environnement et de la faune*.

The Chairman: Well, perhaps you may want to circulate it.

Mr. Llewellyn: I have sets here.

The Chairman: Good.

Mrs. Guay: I'd like to see this.

The Chairman: Of course.

Many thanks. We adjourn. It was excellent.

[*Translation*]

Le président: Très bien. Dernière question.

Mr. Sauvageau: As everyone knows, there has been a change of government in Quebec. When the power went from the Liberals to the Parti Québécois in the Environment Ministry, were the agreements concluded rapidly? Did you have a good cooperation on the part of the Quebec government? How did things go and when did it start?

M. Mills: Nous avons toujours eu une excellente collaboration de la part du gouvernement du Québec au niveau du minsitère de l'Environnement dans tout ce processus; cela a commencé avant les élections et continue aujourd'hui.

M. Llewellyn: Je pourrais ajouter un mot à cela. Le ministère québécois de l'Environnement et de la faune a publié un communiqué de presse le 5 octobre selon lequel il était satisfait de la stratégie de surveillance. J'en ai un exemplaire ici.

Le président: De quel ministère s'agit–il?

M. Llewellyn: Du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Le président: Eh bien, il serait peut–être bon de le distribuer.

M. Llewellyn: J'en ai des exemplaires ici.

Le président: Très bien.

Mme Guay: J'aimerais bien le voir.

Le président: Naturellement.

Merci beaucoup. La séance est levée. C'était très intéressant.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Environment Canada—Ontario Region:

R. John Mills, Regional Director General;

D.J. Pascoe, Manager, Emergencies and Enforcement Division;

P. Levedag, Head, Inspection & Technical Services, Emergencies and Enforcement Division;

R. Krauel, Head, Commercial Chemicals, Contaminants Nuclear and Waste Division;

T. Tseng, Senior Advisor, Pollution Prevention and Abatement Division;

Simon Llewellyn, Director, Environment Conservation Board;

Janette Anderson, Issues Coordinator, Restauration Programs Division.

TÉMOINS

D'Environnement Canada—Région de l'Ontario:

R. John Mills, directeur général régional;

D.J. Pascoe, Gestionnaire, Division des urgences et de l'application de la loi;

P. Levedag, Chef, Section des services d'inspection et techniques Division des urgences et de l'application de la loi;

R. Krauel, Chef Chimie commerciale, Division des contaminants, des programmes nucléaires et des déchets;

T. Tseng, Conseiller principal, Division de la prévention et de la réduction de la pollution;

Simon Llewellyn, Directeur, Préservation de l'Environnement;

Janette Anderson, Coordonnatrice des enquêtes, Division des programmes de restauration.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 48

Wednesday, October 19, 1994
Montreal, Quebec

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 48

Le mercredi 19 octobre 1994
Montréal (Québec)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft–Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Wednesday, October 19, 1994:

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 40th Report of the Committee, which was read as follows:

> Pursuant to Standing Order 104, the Committee recommends that the following Member be added to the list of Associate Members of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

Crawford

A copy of the relevant *Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 26 which includes this report)* is tabled.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mercredi 19 octobre 1994:

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 40e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

> Conformément au mandat que lui confère l'article 104, le comité recommande que le député dont le nom suit s'ajoute à la liste des membres associés du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Crawford

Un exemplaire des *Procès–verbaux et témoignages pertinents (fascicule nº 26 qui comprend le présent rapport)* est déposé.

ATTESTÉ

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 19, 1994
(62)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:31 o'clock a.m. this day, in the Côte St.Luc–Hampstead Room, Hilton Bonaventure Hotel, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Monique Guay, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

Witnesses: From Environment Canada: Jean–Pierre Gauthier, Regional Director General; Jean Cinq–Mars, Regional Director, Environmental Protection Branch; Gaëtan Duchesneau, Acting Manager, Technology and Intervention SLV 2000; Alain Bernier, Head, Analysis and Management Section, Corporate Affairs Directorate; Marie–France Bérard, Head, Air and Toxics, Environmental Protection Directorate; Lucien Martel, Manager, Enforcement and Emergencies; Guy Martin, Inspector, CEPA; Robert Lambert, Inspector, Inspection and Investigation; Gilles Berthiaume, Inspector, PCBs. *From STOP:* Bruce Walker, Director of Research. *From La Société pour vaincre la pollution:* Daniel Greene, Director. *From Centre patronal de l'environnement du Québec:* Michael Cloghesy, President. *From Vélo Québec:* Robert Boivin.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Jean–Pierre Gauthier made an opening statement, and with the other witnesses from Environment Canada (Quebec Region) answered questions.

Michael Cloghesy, Daniel Greene, Bruce Walker and Robert Boivin made opening statements and answered questions.

At 12:55 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 1:10 o'clock p.m., the sitting resumed.

The Committee proceeded to sit *in camera*.

Gilles Berthiaume and Guy Martin answered questions.

At 1:44 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 19 OCTOBRE 1994
(62)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 31, dans la salle Côte St–Luc–Hampstead, Hôtel Bonaventure Hilton, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Monique Guay, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Témoins: D'Environnement Canada: Jean–Pierre Gauthier, directeur général régional; Jean Cinq–Mars, directeur régional, Protection de l'environnement; Gaëtan Duchesneau, gestionnaire intérimaire, Développement technologique et intervention SLV 2000; Alain Bernier, chef, Analyse et gestion, Affaires ministérielles; Marie–France Bérard, chef, Aire et toxiques, Protection de l'environnement; Lucien Martel, gestionnaire, Application des lois et urgences; Guy Martin, inspecteur, LCPE; Robert Lambert, inspecteur, Enquêtes et inspection; Gilles Berthiaume, inspecteur BPC; *De STOP*: Bruce Walker, directeur de la recherche. *De la Société pour vaincre la pollution*: Daniel Greene, directeur. *Du centre patronal de l'environnement du Québec:* Michael Cloghesy, président. *De Vélo Québec:* Robert Boivin.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Jean–Pierre Gauthier fait un exposé puis, avec les autres témoins de Environnement Canada (Région de Québec), répond aux questions.

Michael Cloghesy, Daniel Greene, Bruce Walker et Robert Boivin font de exposés et répondent aux questions.

À 12 h 55, la séance est suspendue.

À 13 h 10, la séance reprend.

Le Comité déclare le huis clos.

Gilles Berthiaume et Guy Martin répondent aux questions

À 13 h 44, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, October 19, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 19 octobre 1994

• 0825

Le président: À l'ordre!

Nous reprenons notre travail sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Bienvenue à notre Comité.

Monsieur Gauthier, vous êtes le directeur général. Je vous demanderais de présenter vos collègues à notre Comité. Vous connaissez déjà les membres de ce Comité. À votre droite, messieurs Adams, Sauvageau et madame Guay. À votre gauche, messieurs DeVillers et O'Brien. Les recherchistes sont madame Hébert et monsieur Curren. Le greffier, monsieur Radford et moi-même, Charles Caccia. À vous la parole.

M. Jean-Pierre Gauthier (directeur général régional, Environnement Canada): Merci, monsieur le président. Tout d'abord, bienvenue à Montréal. Bienvenue dans la région du Québec, et à Environnement Canada aussi.

Permettez-moi de vous présenter mes collègues. Monsieur Gaëtan Duchesneau est le chef du développement technologique à la protection de l'environnement. Monsieur Jean Cinq-Mars, à ma droite, est directeur régional de la protection de l'environnement à Montréal, pour la région du Québec. Monsieur Alain Bernier est le chef de la division de l'analyse et de la planification d'Environnement Canada. Madame Marie-France Bérard est chef de la division de l'air et des toxiques à la direction de protection de l'environnement, et monsieur Lucien Martel est le chef de l'application des lois et des urgences à Environnement Canada, région du Québec, direction de la protection de l'environnement.

Si vous le voulez bien, monsieur le président, on pourrait commencer par présenter l'horaire de la journée. Est-ce que cela vous conviendrait de connaitre les différentes étapes de la journée? Je vais demander à mon collègue de vous présenter l'horaire de la journée. Monsieur Bernier.

M. Alain Bernier (chef, Analyse et gestion, Affaires ministérielles, Division de l'analyse et de la planification, Environnement Canada): Merci. Est-ce que nous avons un problème, monsieur Radford.

Le greffier du Comité: Pas pour l'instant.

Le président: Est-ce que vous avez un texte pour tout le Comité?

M. Bernier: Premièrement, j'aimerais vous présenter deux acétates du programme. Nous allons utiliser le projecteur. Nous avons préparé des cahiers.

Le président: Mais pour ceux qui sont absents ou qui arrivent plus tard, que va-t-il se passer?

M. Bernier: Nous avons des cahiers qu'on peut distribuer présentement. J'en ai dans les deux langues. Ça peut être suffisant.

Le président: Si vous voulez distribuer les cahiers, peut-être que...

The Chairman: Order!

We are resuming our study of the Canadian Environmental Protection Act. Welcome to our committee hearing.

We have with us Mr. Gauthier, the Regional Director General, and I will ask him to introduce his colleagues to our Committee. You already know the members of the Committee: On your right are Mr. Adams, Mr. Sauvageau and Mrs. Guay. On your left are Mr. DeVillers and Mr. O'Brien. Our researchers are Mrs. Hébert and Mr. Curren. Our Clerk is Mr. Radford and I am Charles Caccia. You have the floor.

Mr. Jean-Pierre Gauthier (Regional Director General, Environment Canada): Thank you, Mr. Chairman. I would like to start by welcoming you to Montreal, to the Quebec Region and to Environment Canada as well.

Allow me to introduce my colleagues. Mr. Gaëtan Duchesneau is the Chief of Technological Development with Environmental Protection. Mr. Jean Cinq-Mars, on my right, is the Regional Director of Environmental Protection in Montreal, for the Quebec Region. Mr. Alain Bernier is Chief of Analysis and Planning at Environment Canada. Mrs. Marie-France Bérard is the Chief of the Air Toxics Section with the Environmental Protection Directorate, and Mr. Lucien Martel is the Chief of Enforcement and Environmental Emergencies at Environmental Protection, Quebec Region.

With your permission, Mr. Chairman, we will first give you our schedule for today. Shall we tell you about the different parts of the day? I will ask my colleague to do that, Mr. Bernier.

Mr. Alain Bernier (Head, Analysis and Management Section, Corporate Affairs, Analysis and Planning Division, Environment Canada): Thank you. Do we have a problem, Mr. Radford?

The Clerk of the Committee: Not for the moment.

The Chairman: Do you have a text for all Committee members?

Mr. Bernier: I'd like to start by showing two overheads, using the projector. We have also prepared some booklets.

The Chairman: But what will happen in the case of those who are absent or who arrive later?

Mr. Bernier: We have the booklets in both official languages and they can be distributed now. That may be enough.

The Chairman: If you want to distribute the booklets, perhaps—

[*Text*]

M. Bernier: Ça vous suffirait.

Le président: . . .ça pourrait être suffisant pour le moment.

M. Bernier: Je peux le faire à partir d'ici.

Le président: On ne veut pas perdre de temps avec le processus, on veut discuter de la substance de la Loi.

M. Bernier: D'accord. Pendant qu'on distribue les cahiers, je veux juste mentionner que nous irons sur le fleuve cet après–midi. Nous avons demandé, pour des raisons techniques de partir vers 13 heures. On va s'occuper de l'organisation.

Le président: Quand vous serez prêts, nous partirons.

M. Bernier: On va s'occuper de vous pendant la journée. Les cahiers sont maintenant distribués. Vous retrouverez la majorité des points de discussion dans ces cahiers. Allons–y.

Si vous le permettez, monsieur le président, nous allons commencer par une présentation rapide de la structure d'Environnement Canada de la région du Québec et ensuite, nous passerons à une présentation du Plan d'action St–Laurent qui est un des plans très importants de la région du Québec en termes de protection et de conservation du plus grand échosystème de la région du Québec, le St–Laurent. Et ensuite on passera au dossier directement lié à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

• 0830

Je voudrais souligner cependant, que dans le Plan d'action St–Laurent, il y a d'importantes composantes reliées à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Bienvenue à nouveau à la région du Québec. Nous nous excusons pour les quelques petites difficultés de départ et nous avons le plaisir de vous présenter la structure d'Environnement Canada pour la région du Québec. Cette structure est tout à fait identique à celle du ministère à Ottawa. Vous retrouvez trois grandes directions: la direction de l'environnement atmosphérique qui comporte les préoccupations reliées à la météorologie, aux grands réseaux qui sont les réseaux de l'air et de l'eau, aux services scientiques qui sont les services généraux offerts en termes de *monitoring* dans la région et de l'informatique.

Le président: Je voudrais bien que vous alliez un peu plus vite parce que nous sommes ici pour discuter de la Loi sur l'environnement.

M. Gauthier: Dans ce cas je vais accélérer, monsieur le président. Ce dont j'aimerais vous parler très rapidement c'est le Plan d'action St–Laurent. Le Plan d'action St–Laurent est rendu à sa deuxième phase et très rapidement, j'aimerais vous dire quelques mots sur la première phase du Plan d'action St–Laurent.

La première phase s'est déroulée de 1988 à 1993 et a été une réalisation environnementale très importante pour la région du Québec et pour le fleuve St–Laurent.

• 0835

I would like to say a few words about the five major objectives of the St. Lawrence action plan.

[*Translation*]

Mr. Bernier: That would be enough.

The Chairman: —that may be enough for the time being.

Mr. Bernier: I can do that from here.

The Chairman: We don't want to waste time on process, we want to discuss the substance of the Act.

Mr. Bernier: Fine. While the booklets are being distributed, I would just like to mention that we will be going out on the St. Lawrence this afternoon. For technical reasons, we have asked to leave around 1:00 P.M. We will look after the organizational details.

The Chairman: We will leave whenever you are ready.

Mr. Bernier: We will look after you for the day. The booklets have now been distributed. You will find most of the discussion points in these booklets. Let's proceed.

With your permission, Mr. Chairman, we will begin with a quick overview of the structure of Environment Canada in the Quebec Region, and then we will move to a presentation on the St. Lawrence Action Plan which is one of the most important plans in the Quebec region with respect to the protection and conservation of the largest ecosystem in the Quebec region, the St. Lawrence River. We will then proceed to our presentation directly related to the Canadian Environmental Protection Act.

However, I would like to point out that major parts of the St. Lawrence Action Plan are related to the Canadian Environmental Protection Act.

So, once again, welcome to the Quebec Region. We apologize for the problems we had at the beginning. We would now like to present to you the structure of Environment Canada in the Quebec Region. It is identical to the structure of the Department in Ottawa. There are three major branches: the Atmospheric Environment Service, which deals with meteorology, air and water, general scientific monitoring services in the region and computer technology.

The Chairman: I would ask you to go a little more quickly, because we are here to discuss the Environmental Protection Act.

Mr. Gauthier: In that case, I will speed up, Mr. Chairman. What I would like to discuss very quickly is the St. Lawrence Action Plan. The plan is now in its second phase, and I would like to say a few words very quickly about phase 1.

It took place between 1988 and 1993 and was a very significant environmental achievement for the Quebec region and the St. Lawrence River.

J'aimerais vous parler brièvement des cinq grands objectifs du Plan d'action Saint–Laurent.

[*Texte*]

The first one was to reduce by 90% the liquid toxics discharged by 50 plants targeted for priority action. Those 50 plants are the most important polluters of the St. Lawrence River.

The second one was to prepare remediation plans for contaminated federal sites and restore wetlands.

The third one was to conserve the 5,000 additional hectares of habitat and create the Saguenay marine park.

The fourth one was to develop and implement recovery plans for mammals, fish, birds, amphibians, reptiles, and plants.

The fifth was to determine the state of the environment of the St. Lawrence River.

I would like to show a few major results we have obtained in the first phase.

Nous avons atteint des résultats impressionnants au niveau de la réduction des produits toxiques, principalement pendant les cinq premières années au cours desquelles nous avons réduit de 75 p. 100 les rejets toxiques des 50 usines prioritaires du St–Laurent.

Nous sommes arrivés maintenant, à près de 82 p. 100 de réduction des rejets toxiques, et d'ici la fin du plan en 1995, nous allons dépasser l'objectif de 90 p. 100 qui avait été fixé.

Nous avons aussi, au niveau des habitats, protégé plus de 5 000 hectares d'habitats, ce qui est relativement important au Québec puisque depuis l'industrialisation nous avons perdu 5 000 hectares d'habitats. L'objectif était donc de regagner et de reprotéger 5 000 hectares le long du St–Laurent, ce qui a été fait. L'objectif a été entièrement atteint, ainsi que la création du parc marin du Saguenay qui a été réalisé avec deux paliers de gouvernement. Le parc marin aura donc deux statuts, un provincial et un fédéral, ce qui est unique au Canada.

Un dernier élément que j'aimerais souligner

is about technology development. We had 38 major projects in the region.

Ces projets ont permis d'investir près de 50 millions de dollars dans le développement technologique pour les usines localisées le long du St–Laurent.

Maintenant, j'aimerais aborder la deuxième phase du Plan d'action St–Laurent qui a débuté il y a environ 18 mois. Cette seconde phase est un programme plus large que la première phase du Plan d'action St–Laurent. C'est un programme axé sur la conservation et la protection du St–Laurent.

Nous avons, contrairement à la première phase, axé notre action vers la prévention plutôt que la restauration. Et nous avons ajouté de nouveaux secteurs au Plan d'action. Par exemple, il y a un secteur sur la biodiversité, l'agriculture, l'implication communautaire, la prise de décision et les questions de santé. Nous avons aussi ajouté sept tributaires, ce qui n'existait pas dans le Plan d'action St–Laurent numéro un, et qui est important pour avoir une approche beaucoup plus écosystémique à notre action. Le Plan d'action a aussi continuellement porté son attention sur la réduction des rejets toxiques.

[*Traduction*]

Le premier était de réduire de 90 p. 100 les substances toxiques liquides déversées par les 50 usines devant faire l'objet de mesures prioritaires. Ces 50 usines sont les pollueurs les plus importants du fleuve Saint–Laurent.

Le deuxième objectif était de préparer des plans d'assainissement pour les sites fédéraux contaminés et pour remettre en état les milieux humides.

Le troisième objectif était de conserver les 5 000 hectares supplémentaires d'habitats et de créer le parc marin du Saguenay.

Le quatrième objectif était de concevoir et d'appliquer des plans de redressement à l'intention des mammifères, des poissons, des oiseaux, des amphibies, des reptiles et des plantes.

Le cinquième objectif était d'évaluer l'environnement du fleuve Saint–Laurent.

J'aimerais vous montrer certains des résultats principaux que nous avons obtenus lors de la première étape.

Our results on reduction of toxic substances were impressive, particularly over the first five years, during which we reduced by 75% the liquid toxics discharge into the St. Lawrence by 50 plants that had been targeted for priority action.

We've now reduced these liquid toxics by close to 82%, and by the end of the plan in 1995, we will have exceeded the 90% objective we set.

We have also protected more than 5,000 hectares of habitat, which is relatively significant in Quebec, because we have lost many hectares of habitat since industrialization. So the objective was to conserve and protect 5,000 hectares along the St. Lawrence River. This has been done. This objective was fully met as was the one in regard to the creation of the Saguenay marine park. The park was set up by the two levels of government, and this will have both provincial and federal status, something unique in Canada.

One final point I would like to make

concerne le développement technologique. Nous avons eu 38 grands projets dans la région.

As a result of these projects, we were able to invest close to 50 million dollars in technological development for plants located along the St. Lawrence River.

I would now like to discuss phase 2 of the St. Lawrence Action Plan, which started about 18 months ago. Phase 2 is a broader program than phase 1. It focuses on the conservation and protection of the St. Lawrence.

Unlike phase 1, in phase 2 we directed our efforts at prevention, rather than restoration. And we added some new parts to the action plan, such as biodiversity, agriculture, community involvement, decision making and health issues. We also added seven tributaries to the St. Lawrence Action Plan, something that was not in phase 1. This is important if we want to have more of an ecosystem approach. In addition, the Action Plan has continued to focus on reducing toxic discharges.

[*Text*]

Très rapidement, je vais vous parler des sept volets majeurs du Plan d'action St–Laurent. Le volet sur la biodiversité, qui consiste à préserver la biodiversité du St–Laurent dans l'esprit de l'entente de Rio. Au niveau de l'agriculture, c'est réellement de réduire l'utilisation des pesticides dans des bassins, des rivières qui se jettent dans le St–Laurent.

• 0840

Donc, l'objectif est de réduire les rejets toxiques.

Du côté de l'implication communautaire, l'objectif est réellement de faire participer les communautés riveraines le long du St–Laurent, à l'intérieur de zones d'intérêt prioritaire, qu'on appelle les ZIP et de permettre à la population de s'impliquer dans la conservation et la préservation du St–Laurent.

Nous avons aussi un volet important sur la prise de décision, et c'est en fait le coeur de la connaissance et de la science du Plan d'action St–Laurent qui permet de fournir de l'information pertinente pour la prise de décision à tous les niveaux de la société.

Il y a aussi un volet nouveau sur la santé qui vise à évaluer l'état de santé des riverains du St–Laurent et de développer des stratégies d'intervention pour protéger les riverains le long du St–Laurent.

On continue notre action sur la protection et la restauration. Donc, dans le cadre de la protection il y a 56 nouvelles usines qui sont visées au niveau de la réduction des toxiques et nous continuons à suivre les 50 premières usines de la phase 1. Donc, il y a en tout 106 usines qui font actuellement l'objet du plan d'action St–Laurent 2.

Nous avons également un volet sur la restauration qui touche le Canal Lachine, et qui touche plusieurs sites pour la restauration d'habitats. Compte tenu du temps que nous avons ce matin, monsieur le président, je n'irai pas dans le détail de chacun de ces volets. Vous avez cela dans les documents qu'on vous a distribués et je voudrais tout simplement souligner une chose. C'est que le Plan d'action St–Laurent est un plan qui est réellement une approche écosystémique dans laquelle sont impliqués 11 ministères différents, aussi bien au niveau provincial que fédéral. C'est un plan qui est coordonné et dirigé conjointement avec le gouvernement du Québec et c'est un plan qui vise réellement à obtenir des résultats parce qu'il a été conçu dans l'esprit d'obtenir des résultats avec l'obligation de rendre compte à la population.

Nous sommes très fiers de la première phase du plan d'action du St–Laurent et nous avons un engagement important de la part de l'ensemble des participants à réaliser la seconde phase du Plan d'action St–Laurent.

Je termine en soulignant que notre action environnementale n'est pas seulement une action de type environnemental. La première phase du Plan d'action St–Laurent a permis la création d'environ 1,4 milliard d'activités économiques au Québec ainsi que 1 100 années–emploi au Québec. Ce qui veut dire qu'une action environnementale bien gérée peut non seulement régler les problèmes environnementaux importants mais aussi créer de l'activité économique très positive.

Je vous remercie et je vais céder immédiatement la parole à mon collègue Jean Cinq–Mars qui va entrer directement dans les questions reliées à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, à moins que vous n'ayez des questions spécifiques à poser sur nos activités dans le Plan d'action St–Laurent.

[*Translation*]

I will speak very quickly about the seven major components of the St. Lawrence Action Plan. There is the biodiversity component, the objective of which is to preserve the biodiversity of the St. Lawrence River within the meaning of the agreement reached in Rio. The objective on agriculture is to reduce the use of pesticides in the waterways and rivers that flow into the St. Lawrence.

So the objective is to reduce toxic discharges.

The objective with respect to community involvement is to foster the participation of people living along the St. Lawrence, in priority zones, known as ZIPs, in the conservation and preservation of the River.

There's also an important component on decision making, which is in fact the scientific and knowledge core of the St. Lawrence Action Plan, which allows us to provide relevant information for decision making at all levels of society.

There is also a new component on health, the purpose of which is to assess the health of people living along the St. Lawrence River and to develop strategies to protect them.

We are continuing our efforts in the area of protection and restoration. For example, there are 56 new plants now covered under the toxic discharge reduction program, and we are continuing to follow up on the activities of the 50 plants covered under phase 1. So there are a total of 106 plants now covered under phase 2 of the St. Lawrence Action Plan.

Another part of the Plan is the restoration of the Lachine Canal and habitat restoration in a number of areas. Given the shortage of time this morning, Mr. Chairman, I will not go into detail on all these points. The information is all contained in the documents we distributed, and I would just like to emphasize one point. The St. Lawrence Action Plan is a genuine ecosystem approach, involving 11 different federal and provincial departments. The Plan is coordinated and directed with the Quebec government, it's really designed to obtain results, and requires accountability to the public.

We are very proud of phase 1 of the St. Lawrence Action Plan, and we have an important commitment from all participants with respect to phase 2.

I will close by pointing out that environmental considerations are not the only focus of our actions. Phase 1 of the St. Lawrence Action Plan accounted for the creation of about $1.4 billion in economic activity in Quebec and 1,100 job–years in Quebec. This means that a properly managed government initiative can not only correct major environmental problems, but also create very positive economic activity.

Thank you. I will now turn the floor over to my colleague, Jean Cinq–Mars, who will deal directly with issues relating to the Canadian Environmental Protection Act, unless you have some specific questions on the St. Lawrence Action Plan.

[*Texte*]

M. Jean Cinq–Mars (directeur régional, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Bonjour monsieur le président. Mesdames et messieurs, bonjour. La présentation que nous avons préparée aujourd'hui est une présentation que vous avez dans vos documents. C'est une présentation en quatre parties. On va parler de l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. On va parler également de la gestion des produits toxiques dans les programmes d'environnement au Québec, de la question de la maison fédérale en ordre, qu'on appelle *Federal House in Order*, et enfin on terminera sur la prévention.

Pour nous l'application de la Loi est un outil excessivement important. C'est un outil qui fait partie d'un groupe d'outils qui nous permet d'arriver à assurer la protection de l'environnement. On utilise aussi l'éducation du public, l'information, le développement technologique, le marketing, la communication. Alors on a une panoplie d'outils que l'on utilise.

Le président: Excusez–moi! Est–ce que vous avez dit que nous avions les documents de présentation? Vous les avez distribués?

M. Cinq–Mars: Oui. Vous avez des cahiers qui vous ont été distribués ce matin.

Le président: Vous nous en avez donné beaucoup. Pouvez–nous nous dire quels documents on pourrait prendre pour vous suivre.

M. Cinq–Mars: Il y a une première partie qui traite de la mise en application de la Loi. C'est un tableau avec des statistiques et on y illustre également les difficultés.

• 0845

Je disais que

up until a few years ago, federal and provincial departments across the country used law enforcement extensively to achieve environmental protection. NGOs have preferred using education. We have used education as well.

I think these combined actions have resulted in some positive and voluntary actions by various industries across the country. So that's why we're heading towards prevention and putting a lot more emphasis on prevention. I think we have to recognize all these actions and tools that we have. Law enforcement is certainly a very important one and will remain an important one. We're seeing at the moment that prevention and voluntary actions are taking on a much more important emphasis as opposed to before.

The first presentation will deal with enforcement statistics, what we have attained, the difficulties, and some of the successes we have had in the region. For that presentation, I will call on my colleague, Lucien Martel, the manager of enforcement and emergencies in the region.

Mr. Lucien Martel (Manager, Enforcement and Emergencies, Environmental Protection Branch, Environment Canada): The first slides show what types of enforcement activities have been carried out during the last fiscal year and the previous year. As you will see from the tables, during the 1993–94 fiscal year we did 643 inspections under CEPA plus 20 under the Fisheries Act, which totals 663.

[*Traduction*]

Mr. Jean Cinq–Mars (Reginal Director, Environmental Protection Branch, Environment Canada): Good morning Mr. Chairman, ladies and gentlemen. You will find our presentation in the document you have received. It is a four–part presentation. We will be discussing the enforcement of the Canadian Environmental Protection Act. We will also be discussing the management of toxic substances in Quebec's environmental programs, *keeping the Federal House in Order*, and finally we will say a few words about prevention.

Enforcement is an extremely important tool for us. It is one of a number of tools that enable us to protect the environment. We also use public education, information, technological development, marketing and communications. So there is a whole range of tools we use.

The Chairman: Excuse me. Did you say we had the documents on your presentation? Have you distributed them?

Mr. Cinq–Mars: Yes. You have the booklets that were distributed this morning.

The Chairman: You gave us a great deal of material. Can you tell us which documents we should refer to in order to follow your presentation.

Mr. Cinq–Mars: There's an initial part on the enforcement of the Act. It is a table with figures that also shows some of the problems we encounter.

I was saying that

jusqu'à il y a quelques années, les ministères fédéral et provinciaux dans tout le pays ont souvent invoqué la loi pour protéger l'environnement. Les ONG ont préféré la sensibilisation; nous y avons également eu recours.

Grâce à nos efforts, différentes industries des diverses régions du pays ont pris de leur plein gré des mesures positives. C'est la raison pour laquelle nous insistons beaucoup plus sur la prévention maintenant. À mon avis, il faut reconnaître tous les outils dont nous disposons. L'application de la loi est un outil très important et le demeurera. À l'heure actuelle, la prévention et les initiatives volontaires sont beaucoup plus importantes qu'auparavant.

Le premier exposé portera sur les statistiques concernant l'application de la loi, nos réalisations, les difficultés que nous avons éprouvées et certains des succès que nous avons remportés. Je vais demander à mon collègue, Lucien Martel, gestionnaire de l'application de la loi et des urgences pour la région du Québec, de vous le présenter.

M. Lucien Martel (gestionnaire, Application de la loi et urgences, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Les premières diapositives montrent les types d'activités entreprises au cours du dernier exercice financier et de l'année précédente pour faire appliquer la loi. Comme vous le voyez, en 1993–1994, nous avons fait 643 inspections en vertu de la LCPE, plus 20 autres en vertu de la Loi sur les pêches, ce qui fait un total de 663 inspections.

[*Text*]

Le président: Monsieur Martel, je m'excuse de vous interrompre. À Toronto, nous avons travaillé en anglais. Je me demande pourquoi nous ne pouvons pas travailler en français à Montréal.

M. Martel: Il n'y a pas de problèmes. C'est un bon exercice, mais cela ne me fait rien de le faire en français.

Le président: C'est comme vous voulez.

M. Martel: On a fait 663 inspections en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi sur les pêches. On a amorcé et poursuivi 20 enquêtes. On a envoyé 83 avertissements et une directive. On a intenté deux poursuites. Avec les cas des années précédentes, on a eu sept verdicts de culpabilité.

L'année précédente, les chiffres avaient été un peu moins élevés parce qu'on était dans une phase d'augmentation de personnel pour les activités d'application des lois. Vous pouvez le voir sur votre tableau. On avait eu 458 inspections, 19 enquêtes, 33 avertissements, neuf poursuites et huit verdicts de culpabilité. Il n'est pas nécessaire que je vous donne les détails de chacun des règlements, car vous les avez sur votre feuille.

On aimerait vous parler rapidement des difficultés qui sont rencontrées dans la mise en application de la Loi.

Une des difficultés qu'on rencontre fréquemment, c'est qu'une substance toxique, par exemple le chlore, l'ammoniaque ou une autre, à moins d'être nommée spécifiquement dans l'Annexe I de la Loi, peut être libérée dans l'environnement sans qu'il y ait infraction. C'est une difficulté qu'on rencontre. Il faut que ce soit spécifié dans l'Annexe I. À moins que la substance ne soit spécifiée à l'Annexe I de la Loi, un inspecteur ne peut émettre une ordonnance pour empêcher le rejet effectif ou probable d'une substance. C'est une faiblesse qu'on note.

• 0850

On a trouvé qu'il était impossible de recueillir des redevances, comme le prévoit la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, à l'alinéa 21n), pour couvrir certaines activités, par exemple pour l'inspection demandée par les règlements. Les certificats de conformité sont demandés, incluant des frais de recherche, des demandes d'information sur l'historique de conformité de propriété, etc. Donc, il n'y a pas de recouvrement de fonds.

Il y a aussi le besoin de prévoir les contraventions dans la Loi; les outils de vérification de conformité à développer; la forme de rapport, selon les articles 38 et 57; le rapport de l'inspection, à l'article 100; les avis de violation, à l'article 104, et différents formulaires qui doivent être développés par le bureau qui s'occupe de l'application de la Loi.

Il y a nécessité de développer, simultanément aux règlements, des campagnes de promotion de la conformité. On s'est engagés à le faire régionalement. On est en train d'en préparer une et on devrait démarrer cela cette année. C'est une nécessité, selon nous. Il y a également une incohérence entre la possibilité d'utiliser la force raisonnable pour obtenir des preuves lors d'une perquisition avec mandat, alors que la force raisonnable est permise lors d'inspections avec mandat.

On voudrait vous parler des cas qui rapportent. Je vous donne deux cas où des poursuites ont été intentées et où des jugements ont été portés. Les amendes et les peines ont été utilisées pour aider la cause environnementale. Le premier cas

[*Translation*]

The Chairman: I apologize for interrupting, Mr. Martel. In Toronto, we worked in English. I'm wondering why we cannot work in French in Montreal.

Mr. Martel: There's no problem there. It's a useful exercise, but I certainly don't mind making my presentation in French.

The Chairman: It's up to you.

Mr. Martel: We carried out 663 inspections under the Canadian Environmental Protection Act and the Fisheries Act. We began and pursued 20 investigations. We sent out 83 warnings and one directive. We took legal action in two cases. Including the cases from previous years, we've had seven guilty verdicts.

Last year, the figures were somewhat lower, because we were in the process of increasing staff for our enforcement activities. This is apparent from the table. There were 458 inspections, 19 investigations, 33 warnings, 9 prosecutions and 8 guilty verdicts. We won't go into the details of each case, because that information appears in your documents.

We would like to discuss briefly the difficulties we encounter in enforcing the Act.

One we encounter frequently is that unless a toxic substance, such a chlorine, ammonia, or any other, is named specifically in Schedule I of the Act, it can be released into the environment with impunity. That is one of our problems. Toxic substances must be specified in Schedule I, otherwise, the inspector cannot issue an order to prevent the actual or probable release. This is one weakness we have found in the Act.

We have found it is impossible to collect the fees provided for in section 21(n) of the Transportation of Dangerous Goods Act for certain activities, such as inspections required under the regulations. Certificates of compliance are requested, including research fees, requests for information about compliance history, ownership, and so. So we are not recovering these costs.

We would also like to mention the need to set fines in the Act; the need to develop compliance audit tools; a reform of the report, in accordance with sections 38 and 57; the inspection report, set out in section 100, notices of contravention in section 104, and various forms that have to be developed by the enforcement office.

There's a need to develop, simultaneously with regulations, campaigns to promote compliance. We have made a commitment to do so at the regional level. We are in the process of preparing a campaign at the moment, and it should be launched this year. We feel this is a necessity. There is also some inconsistency in the Act: reasonable force cannot be used to obtain evidence during a search with a warrant, whereas reasonable force can be used during inspections with a warrant.

We would like to tell you about some of our successes. I can cite you two cases where charges were laid and decisions handed down. The fines and penalties were used to advance the cause of the environment. The first case was Tioxide Canada

[*Texte*]

est celui de Tioxide Canada Inc., dans laquelle une amende de 1 million de dollars a été versée au Trésor et un versement de 3 millions de dollars a été effectué pour la restauration environnementale. La restauration portait sur 19 projets. Douze projets ont démarré en 1993–1994 pour restaurer des frayères et réintroduire des espèces menacées et protéger des milieux humides, au coût de 1,1 million de dollars. Il y a également sept projets à venir d'ici 1998, au coût de 1,9 million de dollars. Également, il y a tout l'aspect dissuasif, qui n'avait pas été prévu. On a reçu de nombreux appels en provenance de bureaux d'avocats, de cadres de grandes sociétés, etc. Donc, cela a eu une bonne couverture. Cela a fait connaître beaucoup la LCPE et ses implications.

Un autre cas a été celui contre Travaux publics Canada à Cap–Vert. Le jugement a exigé des travaux compensatoires de 40 000$. Ces travaux ont été réalisés au coût de 48 000$. Donc, on a eu plus que ce qui avait été demandé dans le jugement, pour des aménagements divers au Sentier de l'Échouerie aux Îles–de–la–Madeleine, et au Sentier des Marais salés. Ici également, il y a eu un aspect dissuasif. On a eu de nombreux appels et demandes de formation de cadres de ministères et d'agences. Les agences fédérales ont sursauté, et cela a permis de faire une très bonne promotion de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

J'aimerais parler de différentes ententes d'harmonisation et de partenariat. On dit souvent qu'il y a beaucoup de duplication dans le domaine de l'application des lois. J'ai fait un petit résumé pour vous dire les sortes d'ententes qu'on a avec différents ministères, par exemple le ministère de l'Environnement et de la Faune, la Direction générale de la sécurité civile et le MAPAQ et avec le secteur privé. Depuis le début des années quatre–vingt, la DPE—région du Québec, a travaillé en étroite collaboration avec ces ministères et agences, ainsi qu'avec le secteur privé, en matière de protection de l'environnement afin d'éliminer toute duplication dans l'application des lois. Il se peut qu'il y ait encore un peu de duplication à certains endroits, mais c'est quand même minime. On a des ententes officielles dûment signées, par exemple l'entente sur la restauration des lieux contaminés orphelins à risque élevé, qui a été signée en 1991; la démonstration des techniques d'assainissement des lieux contaminés, en 1991, qui est une entente Canada–Québec avec le ministère de l'Environnement et de la Faune; le combat des précipitations acides, en 1987; la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve St–Laurent en 1998, dont Jean–Pierre vous a parlé; et la dernière et l'une des plus importantes, l'application, au Québec, de la réglementation fédérale sur les fabriques de pâtes et papier, en 1994, avec l'avènement du guichet unique pour les industries. C'est une entente qui a été longue à négocier, mais qui devrait être très utile dans l'application et l'harmonisation des lois au Québec.

• 0855

Nous avons également des accords opérationnels qui ont été conclus à des niveaux de travail. Souvent, ces accords n'ont pas été entérinés par des signatures officielles, mais ils sont quand même appliqués régulièrement.

[*Traduction*]

Inc. in which a fine of 1 million dollars was paid to the Consolidated Revenue Fund, and 3 million dollars was paid for environmental restoration involving 19 projects. Twelve projects began in 1993–94 to restore spawning areas, re–introduce threatened species and protect wetlands. The cost was 1.1 million dollars. Seven other projects will be in place by 1998 at a cost of 1.9 million dollars. In addition, there is the whole deterrent effect, which we had not anticipated. We received many phone calls from law officers, the management of large corporations, and so on. So, there was good coverage of these incidents in the media, which made people aware of the CEPA and its implications.

Another case was the one against Public Works Canada in Cap–Vert. The court decision required compensatory work of 40,000 dollars. The actual cost of the work was 48,000 dollars. So we actually got more than the amount specified in the decision to make various improvements to the Échouerie Trail in the Magdalen Islands, and to the Marais Salés Trail. There was also a deterrent factor in this case. We received many calls and training requests from the managers of departments and agencies. This came as quite a shock to federal agencies, and made for some very good promotion of the Canadian Environmental Protection Act.

I would like to talk about the various harmonization and partnership agreements. It is often said that there is a great deal of duplication in the area of enforcement. I've made a brief summary to tell you about the types of agreements we have with various departments, such as the Department of the Environment and Wildlife, the Emergency Preparedness, and the MAPAQ, and with the private sector. Since the early 80s, the EPB, Quebec Region has worked closely with these departments and agencies, and with the private sector on environmental protection in order to eliminate any duplication in enforcement. There may still be some duplication in some areas, but it is quite minimal. We have signed some official agreements, such as the agreement on the restoration of high–risk orphan sites, which was signed in 1991, the demonstration of remediation technology in contaminated sites, signed in 1991, which is a Canada–Quebec agreement involving the provincial Ministry of the Environment and Wildlife; acid rain control, signed in 1987; pollution control, protection, restoration and preservation of the St. Lawrence River through to 1998, which Jean–Pierre spoke to you about, and the last, and one of the most important agreements, on the enforcement in Quebec of federal regulations on pulp and paper factories. It was signed in 1994 with the introduction of a single window for industry. It took a long time to negotiate this agreement, but it should be very helpful in enforcing the legislation in Quebec.

We also have agreements at the operational level. Though these agreements are not always officially ratified, they are nonetheless regularly applied.

[*Text*]

Dans le secteur du contrôle de la pollution atmosphérique et des substances toxiques, nous avons le règlement sur l'amiante. On fait des inspections partagées des cheminées. Le fédéral en fait une partie, et la province, l'autre.

On a le règlement sur les raffineries de pétrole, qui est d'application conjointe. On a aussi le règlement sur les fonderies de plomb de seconde fusion. Encore là, on a des inspections partagées avec le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. On a le règlement sur le stockage des BPC; ce sont des inspections partagées. Eux couvrent une certaine partie, et nous, l'autre. Pour la destruction des BPC, on a une entente. Le fédéral va pouvoir détruire ses BPC en utilisant l'incinérateur du ministère de l'Environnement et de la Faune. C'est actuellement en commission. Dès qu'une décision sera rendue, le fédéral va pouvoir cadrer avec le plan du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Dans le cadre des interventions d'urgence, nous avons une importante collaboration Canada–Québec avec le secteur privé, via l'ERIPE, l'Équipe régionale d'intervention pour la protection de l'environnement. Nous avons une entente de collaboration avec la Direction générale de la sécurité civile, les industries, le COPIM et différents groupes. Nous avons des exercices et tout va très bien.

Nous avons également le programme Salubrité des eaux coquillières. Il y a une entente de travail, Environnement Canada faisant l'évaluation bactériologique et le MAPAQ la distribution locale des mollusques. C'est le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries du Québec. Il y a également le ministère des Pêches et des Océans qui fait la surveillance des toxines.

Nous avons d'autres accords qui sont des accords tacites. Lorsqu'on sait que le Québec opère dans certains champs d'activités, on le laisse opérer si on n'a pas une application vraiment rigide à faire. Il y a l'effluent des usines de métaux. Le Québec s'occupe des effluents, et nous recevons les données des usines mêmes. Il y a les effluents des industries de viande et volaille et des industries de la pomme de terre. La plupart d'entre elles sont reliées à des réseaux municipaux et sont inspectées par la province.

Il y a également les triphényles polychlorés, les biphényles polybromés et le mirex, pour lesquels nous n'avons pas d'activités. Ce sont des règlement de la LCPE et il n'y a donc pas d'application à faire.

Enfin, il y a les champs où le fédéral travaille seul, c'est–à–dire l'exportation de substances toxiques, le plomb dans l'essence, les nouvelles substances, l'ozone 1, 2 et 4, la vente de BPC, les substances nutritives, l'immersion en mer, et l'importation et l'exportation de combustibles contaminés, de déchets de BPC et de déchets dangereux.

Telles sont nos activités. Nous pourrons répondre à vos questions plus tard. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Martel. Madame Bérard, s'il vous plaît.

Mme Marie–France Bérard (chef, Aire et toxiques, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Bonjour, mesdames et messieurs.

[*Translation*]

With respect to the control of air pollution and toxic substances, we do have the regulations dealing with asbestos. We do joint inspections of smoke stacks. The federal level is partly responsible, and the province does the rest.

There are the regulations on oil refineries, which are jointly regulations applied. There are also the secondary lead smelters regulations. Once again, joint inspections are undertaken with the Quebec Ministry of the Environment and Wildlife. There are the regulation on the storage of PCBs: shared inspections, they do their part and we do ours. As for the disposal of PCBs, we do have an agreement and the federal level will be able to get rid of its PCBs using the incinerator that belongs to the Ministry of the Environment and Wildlife. The matter is now being studied by a commission. Once a decision is taken, the federal level will be able to fit in with the Ministry's plans.

As part of our emergency response there is an important joint Canada–Quebec project with the private sector through the ERIPE, the Regional Intervention Team for the Protection of the Environment. We have a cooperation agreement with Emergency Preparedness, industry, COPIM and various groups. We carry out exercises and things go very well.

We also have a program for the protection of shellfish waters against contaminants. Under our agreement, Environment Canada does the bacteriological assessment and the MAPAQ monitors the local distribution of molluscs. It's the Quebec Ministry of Agriculture and Fisheries. The federal Department of Fisheries and Oceans also monitors toxins.

We also have a number of tacit agreements. If we know that Quebec is operating in a certain field of activity, then we leave them to it if there is no strict enforcement to be done by us. There is the effluent from the various metal–processing mills. Quebec looks after effluents and we receive the data from the mills. There is also effluent from meat and poultry processing plants as well as from the potato industry. Generally, they are part of municipal networks and are inspected by the province.

There are also polychlorinated triphenyls, polybrominated biphenyls and mirex, for which we have no activities. They are regulated by CEPA regulations and there is no enforcement work to be done.

There are also areas where the federal side works alone: the export of toxic substances, leaded gasoline, new substances, ozone 1, 2 and 4, the sale of PCBs, nutritional substances, ocean dumping, and the import and export of contaminated fuel, PCB waste and hazardous waste.

That sums up our activities. We can answer questions later on. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Martel. Mrs. Bérard.

Mrs. Marie–France Bérard (Head, Air and Toxics, Environment Protection Directorate, Environment Canada): Good morning, ladies and gentlemen.

[*Texte*]

J'aimerais vous entretenir ce matin des substances toxiques, soit la Partie II de la LCPE. J'ai essayé de vous illustrer tous les programmes qui touchaient aux substances toxiques. Je vais parler plus particulièrement des trois programmes dans lesquels nous sommes très actifs en région.

Pour vous donner un aperçu, la Partie II de la LCPE porte sur les substances toxiques. Les articles 11 à 18 portent sur le programme de la liste des substances d'intérêt prioritaire. Il y avait 44 substances à évaluer, notamment les hydrocarbures aromatiques polycycliques. La région du Québec avait la responsabilité de faire l'évaluation de cette substance.

Il y a aussi les articles 25 à 32 qui touchent surtout les substances nouvelles, mais ce programme est un peu plus centralisé. La région joue davantage un rôle de promotion de la conformité, mais il n'y a pas de programme spécifique pour les substances nouvelles. Il y a tout ce qui touche à la réglementation des substances toxiques, dans les articles 33 et 34. M. Lucien Martel a présenté les différents règlements relatifs à cela.

• 0900

On est beaucoup impliqués dans la promotion de la conformité, et nous participons à l'élaboration de ces règlements ou de codes de pratique.

Ensuite, il y a le programme de l'Inventaire national des rejets de polluants, le INRP. On utilise l'article 16 pour préparer cet inventaire. Il y a aussi les rapports de rejets accidentels qui touchent les articles 36 et 37. En région, on est beaucoup plus actifs pour ce qui est des programmes des articles 11 à 18, 33 et 34 et 16.

Le premier programme que j'aimerais vous présenter est l'Inventaire national des rejets de polluants. L'inventaire est une grosse banque de données qui sera nationale, qui touche les rejets dans l'eau, dans l'air et dans les sols de 178 substances. Le but de ce programme est d'identifier les priorités d'intervention. Il est aussi d'encourager les actions volontaires pour réduire les rejets. Il vise aussi à suivre les progrès pour voir si les rejets sont réduits, et à informer le public et à appuyer les initiatives de réglementation. Cela nous aide à mieux cibler nos interventions.

La prochaine acétate décrit le rôle du central et des régions. Le central est davantage responsable de développer le programme, avec l'input des régions, et de coordonner toute l'information qui est recueillie en région. Le bureau régional est le point de contact pour l'industrie et les installations qui doivent se conformer à ce programme–là. On est responsables de la promotion du programme, mais aussi d'enseigner aux industries et aux installations la manière de fournir l'information. On est aussi responsables de la validation de l'information qui nous est soumise. Ensuite, on retourne au central où il y aura un rapport national. Le premier rapport devrait être disponible au début de 1995. Ceci se fait annuellement. On est à la première année de ce programme.

Le deuxième programme important pour la région, c'est l'évaluation nationale des hydrocarbures aromatiques polycycliques. Comme je vous l'ai dit, c'était une des 44 substances qui devaient être évaluées. En toute modestie, je vous dirai que c'était peut–être la pire des substances à évaluer. On parle d'un groupe de plus de 100 substances qui sont incluses dans les HAP. Ce n'est pas une simple substance comme le benzène.

[*Traduction*]

I would like to talk to you this morning about toxic substances, which come under Part II of the CEPA. I have attempted to illustrate all the programs dealing with toxic substances. I intend to be speaking more particularly about three programs that are very active in our region.

Part II of the CEPA deal with toxic substances. Sections 11 to 18 deal with the program relating to priority substances. Forty–four substances were to be assessed, including polycyclic aromatic hydrocarbons. The Quebec Region was responsible for carrying out the assessment of this substance.

There are also sections 25 to 32 concerned mainly with new substances, but this program is somewhat more centralized. The regional role is aimed more at promoting compliance but there is no specific program for new substances. Everything relating to regulation of toxic substances is to be found in sections 33 and 34. Mr. Lucien Martel presented these various regulations.

We've done a lot of work in promoting compliance and we've also taken part in developping these regulations and codes of practice.

Next, there's the National Pollutant Release Inventory, the NPRI. Section 16 is used to prepare this inventory. There are also reports on accidental releases under section 36 and 37. In the region, we're far more active with respect to programs relating to sections 11 to 18, 33 and 34, and 16.

The first program I'd like to present to you is the National Pollutant Release Inventory. The inventory is a large national databank on the release of 178 substances into the water, air and soil. The purpose of the program is to identify what interventions will be our priority. We also wish to encourage voluntary action to reduce such releases. At the same time, we will be monitoring progress to determine whether there is a reduction in releases, inform the public, and support regulation initiatives. In this way, we are better able to target our intervention.

The next slide describes the role of the central office and the regions. The central office is more responsible for developping programs with regional imput and coordinating the information obtained from the regions. The regional office is the contact point for industry and facilities wishing to comply with the program. We are also responsible for promoting the program and explaining to industries and other facilities how the information is to be provided. We are also responsible for validating the information submitted to us. It is then sent back to the central office where a national report will be prepared. The first report is to be available by the beginning of 1995. It will be an annual report. This is the first year of the program.

The second important program for the Region is the national assessment of the polycyclic aromatic hydrocarbons. As I explained, these are one of 44 substances that are to be assesed. I think it might be the most difficult substance to assess. PAH includes a group of more than 100 substances, it is not a simple substance like benzene.

[*Text*]

L'évaluation a conclu que les hydrocarbures aromatiques polycycliques étaient toxiques et qu'ils avaient un effet sur l'environnement et sur la santé. Pour arriver à cette conclusion–là, on a fait beaucoup d'études en région. Il y a eu trois documents importants. Il y a eu un rapport sur l'écotoxicité des HAP, un rapport sur leur présence dans l'environnement et un inventaire des rejets de HAP dans l'environnement. Cet inventaire nous a montré que la source principale était les feux de forêts, mais que la principale source anthropogène était les alumineries. Cela m'amène à vous parler des options de contrôle qu'on doit considérer pour les alumineries.

Parmi les 44 substances qui ont été évaluées, 25 ont été déclarées toxiques. Pour ces 25 substances–là, il y a des programmes de contrôle qui devront être mis en place. Les HAP ne font pas exception. C'est pour cela qu'il y a un processus en marche pour développer des options stratégiques.

Au début, on parlait d'options de contrôle. Maintenant, on parle plutôt d'options stratégiques après consultation avec l'industrie et les provinces. On s'est entendus sur un processus.

• 0905

Je vais surtout mettre l'accent sur ce qui se passe au Québec. On travaille de très près avec la province de Québec pour les alumineries, parce que 10 des 11 alumineries canadiennes se trouvent au Québec. Le Québec s'est montré très intéressé à réduire le problème des émanations des alumineries. Ils ont un projet de règlement qui est en élaboration. On travaille de très près au niveau technique pour que le problème des HAP qui viennent des alumineries soit réduit au maximum.

Comme vous le voyez sur l'acétate, il y a des principes intéressants pour développer les options stratégiques. Dans deux d'entre eux, on parle de flexibilité de façon harmonisée. On a utilisé ces deux principes pour offrir à la province de Québec la présidence du programme de développement des options stratégiques. On en est là. On a fait des études de toxicité, des études socio–économiques et des études sur les techniques de contrôle pour les alumineries. Ce qui est fait en région est partagé avec la province afin de réduire le problème des HAP dans l'environnement.

Le dernier programme dans lequel on est très impliqués en région est le programme des substances appauvrissant la couche d'ozone. Je n'ai pas besoin de vous dire que le Canada est un leader dans l'enjeu de l'ozone stratosphérique avec le Protocole de Montréal. On mène le bal. C'est un programme important en région parce qu'on peut faire beaucoup de choses concrètes même si on parle d'un problème global.

En région, on suit tout ce qui se passe aux niveaux international, régional et local. On collabore très étroitement avec le central dans le développement des différents règlements dans le but de respecter le Procotole de Montréal et ses amendements. On participe à des projets spéciaux. On fait beaucoup de promotion de la conformité. À cet effet, on a préparé 15 feuillets d'information sur les substances appauvrissant la couche d'ozone. Ils étaient destinées à ceux qui utilisent les substances. Jusqu'à présent, on a envoyé ces feuillets à plus de 600 personnes. Cela les met au courant de la réglementation, des substituts et des différentes dates d'élimination.

[*Translation*]

The assessment concluded that polycyclic aromatic hydrocarbons were toxic and that they did have an effect on the environment and on health. We carried out many studies in the region to come to this conclusion. There were three important documents, namely, a report on PAH ecotoxicity, a report on the presence of PAHs in the environment, and an inventory of PAH releases into the environment. The inventory showed that the main source was forest fires and the principle man–made cause was aluminum smelters. This leads me to the control options that must be considered with respect to aluminum smelters.

Out of the 44 substances assessed, 25 were declared toxic. Control programs will have to be implemented for these 25 substances. PAH's are no exception. That is why a process has been set up to develop strategic options.

At the beginning we talked about control options. At the present time, after consultation with the industry and the provinces, we tend to describe them more as strategic options. We have come to an agreement on the process.

I am going to stress particularly what is going on in Quebec. We work very closely with the province of Quebec on the whole issue of aluminum smelters, because 10 of 11 aluminum smelters are located in Quebec. The province has shown strong interest in reducing emmisions from aluminum smelters. It is currently drafting regulations. We are working with it very closely at the technical level in order to minimize the problem of PAHs from aluminum smelters as much as possible.

As you can see on the transparency, we have some interesting principles on which to base strategic options. Two of these principles mention flexibility and harmonization. We have followed these two principles and we've asked the province of Quebec to handle the program to develop strategic options. We are present. We have carried out toxicity studies, socioeconomic studies and studies on control techniques for aluminum smelters. Work carried out in the regions is shared with the province so that we can lessen the whole problem of PAHs in the environment.

The last program that we are very involved in in the regions is the ozone–depleting substances program. As you certainly all know, with the Montreal Protocol, Canada is a leader in the whole area of stratospheric ozone. We are leading the way. This program is very important in the regions because we can do a lot of practical things even though this is a global problem.

At the regional level, we monitor everything that's going on locally, regionally and internationally. We work very closely with headquarters to develop various regulations in order to respect the Montreal Protocol and its amendments. We are taking part in special projects. We do a lot of work to promote compliance. As a matter of fact, we have prepared 15 fact sheets about ozone–depleting substances. They have been prepared for people using these substances. To date, we've sent out these fact sheets to more than 600 people. This information brings them up to date on regulations, substitute products and the various dates for elimination of these substances.

[*Texte*]

On fait aussi la promotion de la récupération et du recyclage des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les gros appareils domestiques. Ensuite, on est en train de faire une étude sur la faisabilité de la biodégradation des substances appauvrissant la couche d'ozone. Le programme vise à réduire l'importation, l'exportation et la fabrication. Tout ce qui est en usage va finir par monter si on n'en fait pas quelque chose. Il est donc important d'investir dans la destruction de ces substances–là. C'est pour cette raison qu'on examine la faisabilité de la biodégradation.

On est en train de terminer un inventaire des substances appauvrissant la couche d'ozone utilisées dans les installations fédérales, ainsi qu'un inventaire des équipements et une évaluation de la gestion de ces substances–là. Aussi, on fait de la vérification environnementale auprès des importateurs et exportateurs de ces substances–là.

Ceci termine ma présentation. Cela me fera plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci, madame Bérard. Monsieur Duchesneau.

M. Gaëtan Duchesneau (gestionnaire intérimaire, Développement technologique et intervention, SLV 2000): Je vais vous présenter le programme de réduction des toxiques dans le cadre du Plan St–Laurent.

[*Traduction*]

We also work to promote the reuse and recycling of ozone–depleting substances in large household appliances. We are also carrying out a feasibility study on the biodegradation of ozone–depleting substances. The aim of the program is to decrease the importation, exportation and manufacturing of these substances. All these substances that are currently in use will eventually rise into the atmosphere unless we do something. So it's important to invest some money in the destruction of these substances. That's why we are carrying out a feasibility study of biodegradation.

We are currently completing an inventory of ozone–depleting substances that are used in federal facilities, as well as an inventory of equipment and an assessment of how these substances are being managed. We also carry out environmental audits of those who import or export these substances.

This concludes my presentation. I'd be pleased to answer your questions.

The Chairman: Thank you, Mrs. Bérard. Mr. Duchesneau.

Mr. Gaëtan Duchesneau (Acting Manager, Technology Development and Intervention, St. Lawrence Vision 2000): I'm going to give you a presentation on the toxic substances reduction program, which is part of the St. Lawrence Action Plan.

• 0910

C'est un programme que peut vous intéresser parce qu'il a commencé en 1988, en même temps que beaucoup d'autres initiatives de réduction des toxiques, au niveau de la LCPE, du programme MISA en Ontario et du programme PRRI au Québec.

C'est un programme qui est surtout basé sur une approche volontaire. L'objectif, comme M. Gauthier vous l'a mentionné, était d'obtenir 90 p. 100 de réduction dans 50 industries prioritaires sur le bord du fleuve St–Laurent. C'était des industries importantes; il y en avait des vieilles et des neuves. On a obtenu jusqu'à maintenant une réduction de 80 p. 100 de l'ensemble des toxiques.

Dans la phase 2, on a ajouté 56 autres industries importantes aux 50 industries originales. Les objectifs ont été un peu modifiés. On vise l'élimination virtuelle de 11 substances persistantes, les mêmes 11 substances persistantes qui ont été retenues au niveau des Grands lacs et au niveau d'une réduction globale pour chacune des industries.

Les industries ont été regroupées dans quatre catégories différentes et des objectifs très précis ont été fixés pour chacun des groupes d'industries, selon qu'il s'agisse d'industries qui ont un système de traitement, d'industries extrêmement performantes ou d'industries qui sont réglementées, comme les pâtes et papier.

Voici les critères de sélection des industries. Ce sont des industries importantes. Elles sont situées sur le bord du St–Laurent ou d'un de ses affluents. Elles sont susceptibles de déverser des substances toxiques. Elles ne sont pas raccordées à un réseau municipal qui a un système de traitement. Ce sont des industries importantes. C'est un peu le coeur de l'industrie au Québec. Présentement, dans St–Laurent Vision 2000, on a 106 industries extrêmement importantes qui représentent l'ensemble du secteur industriel.

This program might interest you, because it started in 1988, at the same time as several other toxic substance reduction initiatives, under the CEPA, the MISA program in Ontario and the PRRI program in Quebec.

This program is primarily based on a voluntary approach. As Mr. Gauthier was telling you, the objective was to reduce toxic substances by 90% within the 50 top–priority industries located along the St. Lawrence River. These were major industries; some facilities were new, and some were old. To date, we've achieved an 80% reduction overall in the release of toxic substances.

In the second phase of the program, we added 56 other major industries to the original 50. The objectives were altered slightly. We're aiming for the virtual elimination of 11 persistent substances, the same 11 persistent substances that were chosen for the Great Lakes initiative and for overall reduction within each industry.

The industries were placed in four different categories, and very specific objectives were set for each group, depending on whether they had a treatment system, or were very high performance industries or regulated industries, such as the pulp and paper industry.

Here are the criteria that were used to select the various industries. We're talking about major industries here. They are located along the St. Lawrence River or one of its tributaries. They are likely to release toxic substances. They are not connected to a municipal sewer network with a treatment system. They are major industries. In a way, this is the industrial heartland of Quebec. At present, the St. Lawrence Vision 2000 program includes 106 extremely large industries that represent the entire industrial sector.

[*Text*]

Vous voyez la liste des 11 substances toxiques prioritaires dont on vise l'élimination virtuelle. C'est la même liste que pour les Grands lacs. Ces substances toxiques ne sont pas nécessairement toutes pertinentes pour chacune des industries, mais au point de vue industriel, il y en a cinq ou six qui sont très importantes. On les a retenues parce que le St–Laurent et les Grands lacs sont dans le même écosystème.

On a des activités très bien définies au niveau des fonctionnaires. À la base, on a mis six activités au niveau de la caractérisation et de l'inventaire. On s'occupe aussi de l'impact sur le milieu et des travaux d'assainissement. Ce qui compte, c'est notre impact sur l'industrie. Même si on fait un bon travail, si l'industrie ne bouge pas... C'est l'industrie qui doit installer des systèmes de traitement. On a des indicateurs pour mesurer notre impact sur l'industrie en termes de travaux d'assainissement, d'investissements, de changements au niveau des procédés et de conversions au niveau de la production.

Dans le cadre du Plan St–Laurent 1, les industries ont investi environ 750 millions de dollars en équipement. Environ la moitié des industries ont fait des changements importants au niveau de leur production, procédé, de l'augmentation ou de la conversion.

Six usines ont été fermées, mais il y a eu une augmentation de la production de plusieurs autres usines. Donc, le nombre total de tonnes était à peu près le même au début et à la fin. À la fin du Plan St–Laurent, on a des usines qui sont maintenant plus performantes, qui produisent plus et qui polluent beaucoup moins. Tout cela, c'est sur une base volontaire.

Cela vous donne un aperçu du Plan St–Laurent pour ce qui est de la réduction des toxiques. Cela vous permet de comparer une approche volontaire et les approches juridiques qu'on a adoptées dans d'autres domaines.

M. Cinq–Mars: Je vais vous parler de la question de la maison fédérale en ordre.

En plus de l'application de la Loi face aux autres ministères fédéraux avec qui nous travaillons, nous avons certains problèmes au niveau de la Loi. Par exemple, lorsque nous devons transiger avec des ministères ou des organismes fédéraux sur des terres fédérales, il y a un vide juridique. Au Québec, la Loi sur la qualité de l'environnement définit précisément différentes activités qui peuvent se conduire sur le territoire, alors que lorsqu'on tombe dans un territoire fédéral, il y a une absence de règlement dans la Partie IV de la Loi qui nous permet d'appliquer la Loi à certaines activités qui sont autrement réglementées au niveau du Québec. C'est une difficulté d'application de la Loi. On essaie de se baser sur des normes et d'inciter les ministères fédéraux à se conformer aux exigences locales, municipales ou provinciales. C'est un travail qu'Environnement Canada fait vis–à–vis de ses partenaires.

• 0915

Le rôle d'influence d'Environnement Canada vis–à–vis de ses partenaires est également très actif. Nous tenons régulièrement des ateliers pour informer les autres ministères des nouvelles lois ou des nouvelles tendances dans le domaine

[*Translation*]

Here's the list of the 11 top–priority toxic substances that we are trying to eliminate completely. This is the same list as the ones for the Great Lakes initiative. These toxic substances are not necessarily all relevant for each and every industry, but there are five or six that are extremely important from an industrial point of view. We chose them because the St. Lawrence and the Great Lakes belong to the same ecosystem.

We have very well defined activities for our officials. At the grassroots' level, we have six activities underway to characterize and inventory toxic substances. We also handle the environmental impact and clean–up work. What counts here is our impact on industry. Even if we do good work, if industry doesn't move... It's industry that has to install treatment systems. We have indicators to measure our impact on industry in terms of clean up, investment, changes to procedures and conversions at the production level.

As part of the first phase of the St. Lawrence Action Plan, industry has invested about 750 million dollars in equipment. About half the industries have made major changes to their production levels, procedures, increases or conversions.

Six factories have been closed, but several other factories have increased production. As a result, the total number of tonnes remained much the same from the beginning to the end. Now that the first phase of the St. Lawrence Action Plan is completed, the factories are now performing much better, producing more and polluting a great deal less. All this has been achieved on a voluntary basis.

This gives you an overview of toxic substance reduction within the St. Lawrence Action Plan. Now you can compare a voluntary approach to the law–enforcement approaches that were used in other areas.

Mr. Cinq–Mars: I am now going to speak to you about the «Keeping the Federal House in Order» initiative.

In addition to questions about the Act's effectiveness vis–à–vis the other federal departments we work with, we have some other problems with the Act. For example, when we have to deal with federal departments or agencies in matters concerning federal territory, there is a legal vacuum. Quebec's Environment Quality Act specifically defines various activities that can be carried out in the province, but when it comes to federal territory, there are no regulations under Part IV of the Act that enable us to apply the Act to some activities that are regulated differently by Quebec. This is a problem with enforcing the Act. We are trying to base ourselves on the standards and to encourage federal departments to comply with local, municipal or provincial requirements. This is work that Environment Canada does with its partners.

Environment Canada can also influence its partners actively. We hold regular workshops to brief other departments on new legislation or new trends in the area of the environment. We also hold training sessions on specific topics, such as

[*Texte*]

de l'environnement. Nous tenons également des sessions de formation sur des sujets spécifiques, comme les sols contaminés, les réservoirs souterrains et d'autres sujets qui sont des préoccupations constantes des ministères fédéraux.

Le rôle d'Environnement Canada vis-à-vis des autres ministères fédéraux au Québec en est un de conseiller technique, de conseiller sur les développements juridiques et d'incitateur à adopter des normes et des pratiques environnementales qui peuvent s'apparenter aux normes et pratiques qu'on retrouve dans la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

Une initiative importante qu'Environnement Canada réalise actuellement au Québec est la destruction des BPC. Vous vous rappelez certainement le feu de Saint-Basile. Des BPC avaient été détruits dans ce feu. Depuis cette date, le gouvernement du Québec a mis au point une procédure d'élimination des BPC qui étaient sous la garde du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Cette procédure a impliqué le choix d'une technologie de destruction et des audiences publiques à travers le Québec, particulièrement dans trois villes où les BPC devraient être détruits.

Environnement Canada avait pour objectif, dans le cadre du Plan vert, de détruire les BPC des ministères fédéraux d'ici 1996. Actuellement, au Québec, on retrouve environ 1 350 tonnes de BPC sous diverses formes, mais environ 550 ou 575 tonnes sont actuellement stockées pour la destruction. Plutôt que d'initier nous-mêmes un projet indépendant, nous avons décidé de nous joindre au processus provincial. Nous avons fait équipe avec une des municipalités où seraient détruits les BPC pour y détruire les BPC fédéraux. Environnement Canada a fourni la documentation nécessaire aux audiences publiques. Actuellement, nous sommes en attente d'une recommandation du Bureau des audiences publiques au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, pour savoir si le processus est accepté.

Nous surveillons de très près ce dossier. C'est un dossier que nous voulons clore le plus rapidement possible. Comme plan de contingence, nous surveillons ce qui se produit en Alberta, à Swan Hills, au cas où il ne serait pas possible de détruire les BPC au Québec.

Une autre initiative dans laquelle nous avons été très impliqués a été la décontamination du site de Kuujjuaq, une municipalité principalement inuit dans le nord du Québec qu'on appelait anciennement Fort Chimo. Lors de la dernière guerre, une quantité phénoménale de goudron avait été acheminée là par l'armée américaine et avait été laissée sur le site. Ces barils étaient rouillés. Plusieurs d'entre eux coulaient, contaminaient le sol, la nappe phréatique et certains plans d'eau. Nous avons initié un projet avec la Défense nationale et les Transports dans le cadre de notre rôle de leadership auprès de ces ministères pour la décontamination du site. C'est un projet de 2,5 millions de dollars qui a débuté l'hiver dernier, et 90 p. 100 du territoire a été nettoyé actuellement. C'est un exemple de collaboration avec la communauté autochtone, puisque les travaux de nettoyage ont été faits par la communauté inuit de l'endroit. Les profits que le contracteur inuit réalise seront utilisés pour la construction d'une serre pour cultiver des fleurs afin de revégéter les sites qui auront été nettoyés et les sites dans la ville.

[*Traduction*]

contaminated soil, underground storage tanks and other matters that are constant concerns for federal departments.

Environment Canada acts as a technical advisor to other federal departments in Quebec, providing advice about legal developments. It also encourages them to adopt environomental standards and practices similar to the standards and practices found in Quebec's Environment Quality Act.

Environment Canada is currently carrying out a major initiative in Quebec. This is the initiative to destroy PCBs. I'm sure you remember the fire that occured in Saint-Basile. PCBs were destroyed in that fire. Since then, the government of Quebec has developed a procedure for destroying the PCBs that were being kept by the Quebec Ministry of the Environment and Wildlife. As a part of this procedure, a particular destruction technology was chosen, and public hearings were held throughout Quebec, particularly in the three towns where PCBs had to be destroyed.

As part of the Green Plan, one objective of Environment Canada was to destroy the federal department's PCBs by 1996. At present, approximately 1,350 tonnes of PCBs in various forms are located in Quebec, but approximately 550 or 575 tonnes are currently stockpiled for destruction. Rather than initiating an independent project ourselves, we decided to join the provincial process. We teamed up with one of the municipalities where PCBs would be destroyed in order to have the federal government's PCBs destroyed there. Environment Canada provided the necessary documents for the public hearings. At present, we are awaiting a recommendation from the public hearing office of the Quebec Ministry of the Environment and Wildlife, and once we receive it, we will know whether the idea has been approved.

We are monitoring this particular issue very closely. We would like to have it over and done with as soon as possible. As a contingency plan, we are keeping an eye on what's happening in Swan Hills, Alberta, just in case we can't destroy all the PCBs in Quebec.

We have also been very active in another initiative, which is the decontamination of the Kuujjuaq site, a primarily Inuit municipality in Northern Quebec, formerly called Fort Chimo. During the last war, the American army brought in an enormous amount of tar, and left it on the site. The barrels rusted, and several of them leaked, thereby contaminating the soil, the water table and some bodies of water. We started a project with National Defence and Transport, playing a leadership role with these departments in order to get the site decontaminated. This $2.5 million project began last winter, and to date, 90% of the area has been cleaned up. It's also an example of cooperation with the native community, because the cleanup work was done by the local Inuit. The Inuit contractor will be using the money he's made to build a greenhouse to grow flowers in order to plant new vegetation on the sites that have been cleaned up as well as various sites in the town.

[*Text*]

Il y a deux autres projets dans lesquels nous exerçons notre rôle d'influence auprès de ministères ou d'organismes. Il y a le Port de Montréal, qui est une société de la Couronne fédérale. Dans le Plan d'action St–Laurent 1, nous avons caractérisé la contamination du Port de Montréal. Nous avons vu que certains territoires étaient contaminés, particulièrement un territoire dans l'est du port qui est utilisé par la compagnie Shell pour apporter du pétrole. Lorsque des bateaux arrivent pour décharger du pétrole, il y a souvent des remontées de sédiments contaminés avec des hydrocarbures ou des métaux lourds qui ameutent, bien entendu, la population riveraine.

• 0920

Nous avons donc formé un comité avec les principales parties impliquées pour trouver une solution à la contamination de ce port. Bien entendu, personne n'a les budgets nécessaires, mais on pense trouver, à l'aide de développements technologiques pour la récupération des métaux lourds ou des huiles dans les sédiments, des solutions pour régler le problème de contamination dans le Port de Montréal.

Un autre dossier qui nous préoccupe beaucoup est la décontamination du canal Lachine. Le canal Lachine a été utilisé jusque dans les années cinquante comme voie de navigation. En 1950, c'est la Voie maritime qui a pris sa place. Le long du canal Lachine, on trouve plusieurs sols contaminés. Le territoire du canal Lachine est la propriété du ministère du Patrimoine canadien, surtout la section qui s'occupe des parcs. Nous avons collaboré et fourni une expertise technique pour identifier des solutions de décontamination du canal Lachine. Les audiences publiques ont été tenues par Patrimoine Canada. Actuellement, le ministère du Patrimoine canadien est en train de compléter une étude pour combler les lacunes qui avaient été identifiées lors de l'évaluation d'impact. Nous suivons ce dossier de très près et nous apportons un soutien technique au ministère du Patrimoine canadien.

En dernier lieu, j'aimerais vous parler de la prévention de la pollution. On a donné aujourd'hui plusieurs exemples d'éléments de nos programmes qui touchent la prévention de la pollution. Aux États–Unis, il existe actuellement le *Pollution Prevention Act* qui a été adopté en 1992. Au ministère fédéral de l'Environnement, nous discutons activement avec nos partenaires provinciaux de la possibilité d'inclure dans la LCPE des prérogatives touchant la prévention. C'est certainement une voie d'avenir, puisqu'on sait qu'éliminer des éléments polluants au niveau de la fabrication est beaucoup plus avantageux que de les éliminer une fois la pollution créée. Nous sommes donc très actifs de ce côté.

Au Québec, nous avons initié une consultation auprès des associations industrielles pour connaître leurs vues à ce sujet. Il y a plusieurs associations qui sont très intéressées. Nous parlons particulièrement d'un certificat de reconnaissance. Nous sommes très conscients des démarches faites par l'ISO, l'*International Standards Association*, pour développer ISO–14 000, une norme internationale qui couvrirait à la fois la gestion, la qualité et la protection de l'environnement. Puisque nous désirons mener les industries du Québec vers cette norme, nous discutons avec elles de la possibilité d'avoir des certificats qui reconnaîtraient la performance environnementale de diverses entreprises, de façon à ce qu'on puisse éventuellement atteindre les normes

[*Translation*]

We are also working on two other projects with other federal departments or agencies. We are working with the Port of Montreal, which is a federal Crown corporation. In the first phase of the St. Lawrence Action Plan, we described the contamination of the Port of Montreal, we observed that certain areas were contaminated, particularly land on the east of the Port where Shell used to load oil. When the ships arrived to unload oil, often sediment that was contaminated with hydrocarbons or heavy metals was stirred up, and of course, this greatly upset the people who lived along the river.

So, we struck a committee with the main parties involved in order to find a solution to the contamination of the Port. Of course, no one has the funding that's needed, but we think we can find a solution to this problem of contamination at the Port of Montreal, with the help of technological developments in the area of recovering heavy metals and oil in sediment.

We are also very concerned about the decontamination of the Lachine Canal. It was used until the 1950s as a navigation route. In 1950, the Seaway supplanted it. There are several sites along the Lachine Canal where the soil is contaminated. The Canal and the land along it belong to the Department of Canadian Heritage, more specifically to Parks Canada. We worked with the Department and provided technical expertise in order to find various solutions for decontaminating the Lachine Canal. Heritage Canada held public hearings. At present, the Department is completing a study on how to rectify the shortcomings that were identified when the environmental impact was assessed. We are monitoring this issue very closely, and we are providing technical support to the Department of Canadian Heritage.

Finally, I'd like to talk to you about pollution prevention. Today we've provided several examples of how our programs help prevent pollution. At present, the United States has the *Pollution Prevention Act*, which was passed in 1992. We at the federal Department of the Environment are having discussions with our provincial partners about the possibility of including prevention prerogatives in the CEPA. This is certainly a promising avenue for the future, because we know that it's much better to eliminate pollutants at the manufacturing stage than to have to clean them up once the pollution has happened. So we are very active in this area.

We have started consultations with industrial associations in Quebec to canvass their opinions on this particular matter. Several associations are very interested. In particular, we are talking about offering a certificate of appreciation. We are very much aware of what the International Standards Association has been doing to develop ISO–14,000, an international standard that would cover environmental management, quality and protection. Since we would like to convince Quebec industry to adopt this standard, we've been talking to them about offering certificates of appreciation recognizing the environmental performance of various companies, with a view to their eventually adopting the international ISO standards. This

[*Texte*]

internationales de l'organisation ISO. Cette proposition de certificat de reconnaissance a été acceptée très positivement. Nous aurons certainement l'occasion de faire un rapport au ministère lorsque le projet–pilote sera terminé. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cinq–Mars. Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Monsieur le président, ceci complète la présentation. Nous avons eu de petites difficultés techniques au départ, mais nous avons complété notre présentation. Nous sommes à votre disposition pour les questions.

Le président: Merci beaucoup. Madame Guay.

Mme Guay (Laurentides): Bonjour messieurs, bonjour madame.

J'aimerais vous poser une question très technique. J'aimerais savoir combien il y a d'enquêteurs et d'inspecteurs au niveau fédéral et au niveau provincial au Québec?

M. Cinq–Mars: Je ne saurais vous dire exactement combien il y en a au niveau provincial. Au niveau fédéral, nous avons 15 enquêteurs et inspecteurs pour la LPCE et la Loi sur les pêcheries.

Mme Guay: Cela comprend les inspecteurs et les enquêteurs.

M. Cinq–Mars: Il y a deux enquêteurs.

Mme Guay: Deux enquêteurs?

M. Cinq–Mars: Oui, deux enquêteurs et 13 inspecteurs.

Mme Guay: Vous ne pouvez pas me répondre pour le Québec.

M. Cinq–Mars: Pour le gouvernement du Québec?

Mme Guay: Oui.

M. Cinq–Mars: Je n'ai pas les chiffres du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Mme Guay: À peu près?

M. Gauthier: Plusieurs centaines d'inspecteurs et enquêteurs.

Mme Guay: Monsieur Gauthier, ma question s'adresse à vous. Le Québec vient de se retirer d'une table d'harmonisation. J'aimerais savoir quelle serait la position d'Environnement Canada si le Québec se retirait d'autres tables de négociation et d'entente, entre autres de Vision 2000 qui est un très beau projet. Je me demande comment le ministère réagirait si cela devait arriver.

• 0925

M. Gauthier: En ce qui concerne l'entente sur le Plan d'action St–Laurent, les travaux sont amorcés depuis déjà 18 mois. Ils sont très bien amorcés. J'aurais beaucoup de difficulté à concevoir que le Québec se retire de cette entente–là, puisqu'il y a déjà beaucoup d'engagements, tant au niveau des travaux sur le terrain que de l'ensemble du projet.

Mme Guay: Le Groupe d'intervention St–Laurent est maintenant démembré. J'aimerais savoir comment on fonctionne maintenant pour l'application du plan. Qui s'occupe de la surveillance des usines?

[*Traduction*]

proposal to offer certificates of appreciation has been received very positively. We will certainly have an opportunity to make a report to the Department once this pilot project is finished. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cinq–Mars. Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: That concludes the presentation, Mr. Chairman. We did have a few technical difficulties at the beginning, but we've been able to finish our presentation and we are now available to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much. Mrs. Guay.

Mrs. Guay (Laurentides): Good morning, Mrs. Bérard, good morning, gentlemen.

I'd like to ask you a very technical question. I'd like to know how many federal and provincial investigators and inspectors there are in Quebec.

Mr. Cinq–Mars: I couldn't tell you exactly how many provincial ones there are. At the federal level, we have 15 investigators and inspectors for the CEPA and the Fisheries Act.

Mrs. Guay: That figure includes both inspectors and investigators?

Mr. Cinq–Mars: There are two investigators.

Mrs. Guay: Two investigators?

Mr. Cinq–Mars: Yes, two investigators and thirteen inspectors.

Mrs. Guay: You can't give me those figures for the provincial government?

Mr. Cinq–Mars: For the government of Quebec?

Mrs. Guay: Yes.

Mr. Cinq–Mars: I don't have the figures from the Quebec Ministry of the Environment and Wildlife.

Mrs. Guay: Could you give me a rough figure?

Mr. Gauthier: They have several hundred inspectors and investigators.

Mrs. Guay: This question is for you, Mr. Gauthier. The Quebec government has just withdrawn from a harmonization working group. I would like to know what the position of Environment Canada would be if Quebec were to withdraw from other negotiations and agreements, including Vision 2000 which is a fine project. I wonder how the Department would react if this happened.

Mr. Gauthier: With regard to the St. Lawrence Action Plan agreement, the work got started 18 months ago now. It is well underway. I find it very hard to imagine that Quebec would withdraw from that agreement, since many commitments have been made both with regard to the on–site work and the overall project.

Mrs. Guay: The Groupe d'intervention St. Laurent is now defunct. I would like to know how the application of the plan works now. Who's in charge of monitoring the plants?

[*Text*]

M. Gauthier: Cette question est importante. Dans le Plan 1, on avait une équipe fédérale–provinciale qui s'occupait de la réduction des toxiques. Dans le Plan 2, le gouvernement du Québec a favorisé la régionalisation de cette équipe–là, c'est–à–dire de faire participer chacune des régions du Québec au programme du Plan d'action St–Laurent. Pour nous, cela a ralenti un peu le programme au début, mais on compte faire un rattrapage rapide de ce côté–là, parce qu'on aura ainsi la collaboration de plusieurs régions du Québec, c'est–à–dire de toutes les usines qui sont sur des affluents du St–Laurent. Les régions seront impliquées pour offrir le guichet unique à ces usines–là. On a eu des rapports récemment, et l'équipe est en place. D'ici quelques semaines à peine, on va reprendre le rythme qu'on avait prévu lors de la planification.

Je pense qu'il était important que le Québec procède de cette façon–là pour toucher l'ensemble des usines qui sont localisées sur les affluents du St–Laurent et qui, par conséquent, sont distribuées à travers le Québec.

Mme Guay: Merci, monsieur Gauthier.

Monsieur Cinq–Mars, sur le plan juridique, s'il y a poursuite par le fédéral, qui est–ce qui poursuit? C'est le ministère de la Justice, je pense. Pouvez–vous me confirmer cela?

M. Cinq–Mars: Oui, c'est le ministère de la Justice qui poursuit en vertu de nos lois.

Mme Guay: Croyez–vous vraiment que le ministère de la Justice est apte à poursuivre les pollueurs? Il semble que les avocats de la Justice perdent souvent certaines causes. Ils concluent des ententes hors cour. Je pense entre autres au dossier de Tioxide. Il y avait une poursuite de 36 millions de dollars, et il y a eu une entente hors cour de 4 millions de dollars.

M. Cinq–Mars: Je pense que le ministère de la Justice est parfaitement habilité à intenter des poursuites. C'est le ministère de la Justice qui fait les poursuites en vertu du Code criminel à travers le Canada et, bien entendu, en vertu de beaucoup d'autres lois. Je ne pense pas qu'on ait fait de suggestions en vue de le remplacer.

En ce qui a trait au dossier Tioxide, il s'agit, à mon avis, d'un grand succès. C'est l'amende la plus importante qui a été obtenue au Canada, et c'est une amende qui a été obtenue en cour. Cela n'a pas été une entente hors cour. Un jugement a été rendu, et le juge a imposé une amende de 4 millions de dollars, soit 1 million de dollars pour le Trésor fédéral et 3 millions de dollars pour la réparation des problèmes causés par la pollution. On a ici l'illustration évidente du principe «pollueur payeur». La poursuite a été intentée en vertu de la Loi sur les pêcheries, et l'amende a été accordée pour réparer et réhabiliter des habitats pour la faune aquatique dans la région où l'usine était localisée. C'est un cas qui est cité en exemple à travers le pays comme étant la plus haute amende obtenue et comme étant l'application du principe «pollueur payeur».

Mme Guay: Monsieur Gauthier, j'ai rencontré le regroupement des papetières québécoises. On me disait qu'on avait de très bonnes ententes avec le ministère de l'Environnement du Québec et que cela fonctionnait bien. Leur problème résidait dans les dédoublements et les chevauchements avec le fédéral. C'est un problème de paperasse. Il faut faire des doubles rapports, des doubles exposés et répondre à deux ministères. Je sais qu'on essaie d'harmoniser, mais ce n'est pas

[*Translation*]

Mr. Gauthier: That's an important question. Under phase 1, we had a federal provincial team that looked after reducing toxic substances. Under phase 2, the Quebec government encouraged the regionalization of that team, that is, having each of the regions of Quebec participate in the St. Lawrence Action Plan program. They felt that this slowed down the program somewhat in the beginning, but we intend to catch up quite quickly because we will have the co–operation of several regions of Quebec, namely all the plants that are located on tributaries of the St. Lawrence River. The regions would be involved in providing single window service to those plants. We obtained reports recently and the team is in place. Within a few weeks at most, we will be up to speed with what was provided for during the planning stage.

I think it was important for Quebec to proceed in this way in order to reach all the plants that are located on tributaries of the St. Lawrence and which are therefore scattered throughout Quebec.

Mrs. Guay: Thank you, Mr. Gauthier.

Mr. Cinq–Mars, from a legal standpoint, in the event of a federal prosecution, who's the complainant? I think it's the Department of Justice. Can you confirm that?

Mr. Cinq–Mars: Yes, in accordance with the legislation, it's the Department of Justice that prosecutes.

Mrs. Guay: Do you really believe that the Department of Justice is likely or able to prosecute polluters? It seems that the Department's lawyers often lose certain cases. They settle out of court. The Tioxide case comes to mind, along with others. This was a 36 million dollar lawsuit, and they settled out of court for 4 million dollars.

Mr. Cinq–Mars: I think that the Department of Justice is perfectly capable of prosecuting. The Department prosecutes under the Criminal Code throughout Canada, and of course under many other laws as well. I don't think anyone has suggested that the Department be replaced.

With regard to the Tioxide case, I personally feel this was a great success. This was the largest fine ever obtained in Canada, and it was obtained in court. This was not an out–of–court settlement. A decision was handed down and the judge imposed a fine of 4 million dollars, 1 million dollars for the Federal Treasury and 3 million dollars to repair the damage caused by pollution. This is a clear illustration of the "polluter pay" principle. The company was sued under the Fisheries Act, and the fine was awarded to repair and rehabilitate the habitat of the aquatic wildlife in the region where the plant was located. This is a case that was cited as an example throughout the country as the highest fine ever levied and as an application of the "polluter pay" principle.

Mrs. Guay: Mr. Gauthier, I met with the umbrella group of Quebec pulp and paper companies. I was told they had very good agreements with the Quebec Environment Ministry and that things were going well. Their main problem was caused by overlap and duplication with the federal government. It's a question of paperwork. They have to produce double reports, double presentations and be accountable to two government departments. I know efforts are being made to harmonize, but

[*Texte*]

encore satisfaisant pour eux. Est–ce que quelque chose va se faire à ce niveau? Est–ce que ces gens vont finir par se rapporter à un endroit, de sorte qu'ils n'auront plus de doubles rapports à faire tous les trois mois?

[*Traduction*]

this is still not satisfactory for them. Will anything be done about this? Will these people ever be able to report to a single place and not have to produce duplicate reports every three months?

• 0930

M. Gauthier: Nous avons signé officiellement une entente avec le gouvernement du Québec sur les pâtes et papier. Le coeur même de cette entente est la mise en place d'un guichet unique. C'est le Québec qui fait toutes les interventions auprès des usines. On a complètement éliminé tout dédoublement pour les usines.

Actuellement, il y a seulement les inspecteurs du gouvernement du Québec qui travaillent au niveau des usines. Le principe est tout simplement de travailler en collaboration avec le Québec sur l'information produite pour que nous puissions, nous aussi, appliquer notre règlement sur les pâtes et papier. Le principe du guichet unique était fondamental dans notre entente, et le guichet est en place présentement.

Mr. Gauthier: We signed an official agreement about pulp and paper with the Quebec government. The establishment of a single window system is at the very heart of that agreement. The Quebec government is the one that has direct contact with the plants. We have complete eliminated any duplication for these plants.

Right now, only Quebec government inspectors work in the plants. The principle is simply to co–operate with Quebec on any information produced so that we can also apply our regulations on pulp and paper. The single window principle was fundamental to our agreement and it is currently in place.

Mme Guay: Supposons que le gouvernement fédéral n'est pas satisfait de quelque chose. Allez–vous communiquer avec le gouvernement du Québec ou aller voir la papetière directement?

Mrs. Guay: Suppose the federal government is not satisfied about something. Do you contact the Quebec government or do you go directly to the pulp and paper plant?

M. Gauthier: Il y a actuellement un comité de gestion de l'entente. Ces gens travaillent directement à l'application de ces règlements et déterminent quelles usines sont fautives, et c'est le gouvernement du Québec qui procède à l'application de son règlement. Il est prévu que, si le fédéral n'était pas satisfait de l'application au niveau provincial—cela, ce sont des cas extrêmes—, il conserverait tous les pouvoirs de la réglementation fédérale pour intervenir. Cependant, les usines répondent très bien à l'application de ces deux règlements présentement, et le guichet unique devrait prévaloir dans la majorité des cas.

Mr. Gauthier: Right now there is an agreement management committee. These people are working directly on enforcement of the regulations and they determine which plants are at fault, while the Quebec government proceeds with enforcing its own regulations. There is a provision for cases where the federal government is not satisfied with provincial enforcement—and those are extreme cases—in which it would retain all the powers of federal regulation to intervene. However, right now the plants are complying very well with the two regulations and the single window should prevail in most cases.

Mme Guay: Merci.

Mrs. Guay: Thank you.

Le président: Monsieur Lincoln, s'il vous plaît.

The Chairman: Mr. Lincoln, please.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Monsieur Gauthier, comment avez–vous mesuré de façon scientifique les 90 p. 100 de réduction de rejets dont vous avez parlé? Quelles sont les évaluations? Est–ce que ce sont des évaluations d'Environnement Canada, d'Environnement Québec ou des industries elles–mêmes? Comment cela se fait–il?

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Mr. Gauthier, how did you scientifically measure the 90% reduction in waste that you mentioned earlier? What assessment was made? Are these assessments made by Environment Canada, Environment Quebec or the industries themselves? How is this done?

M. Gauthier: C'est une très bonne question, monsieur Lincoln. En effet, après le rapport de la première année du Plan d'action St–Laurent, nous avions annoncé une réduction de 30 p. 100 des rejets toxiques des usines. Nous avons à ce moment–là eu des critiques importantes des médias et du monde scientifique. On disait que nos méthodes pour mesurer la réduction des toxiques n'étaient pas évidentes. Nous avons donc mis au point une méthode qu'on appelle le Chimiotox. C'est une méthode scientifique qui a été publiée dans des revues scientifiques et approuvée. Elle nous permet de mesurer de façon scientifique la réduction des toxiques et d'exprimer un pourcentage de réduction. Ce n'est pas une méthode absolument parfaite, mais c'est la meilleure méthode dont on dispose scientifiquement pour faire un rapport sur la réduction des toxiques.

Mr. Gauthier: That's a very good question, Mr. Lincoln. Indeed, after the first annual report of the St. Lawrence Action Plan, we announced a 30% reduction in toxic discharge from factories. At that time, we were severely criticized by the media and by the scientific world. It was claimed that our methods of measuring the reduction in toxic waste was somehow unsound. We therefore developed a method called Chimiotox. This is a scientific method that has been described in scientific journals and approved. It enables us to measure the reduction in toxic waste in a scientific way and to express the reduction as a percentage. It is not an absolutely perfect method, but it is the best scientific method we have for reporting the reduction in toxic discharge.

Cette méthode a été développée en collaboration avec nos équipes, des consultants et le Centre St–Laurent.

This new method was developed in co–operation with our teams, consultants and the Centre St. Laurent.

[*Text*]

M. Lincoln: Est–ce qu'à un moment donné, il va y avoir une harmonisation de ces méthodes à travers le Canada, de concert avec l'EPA? Ainsi, lorsqu'on dirait qu'on a atteint tel pourcentage ou tel résultat, le public saurait que ces résultats ou ces pourcentages représentent quelque chose de crédible sur une base continentale, internationale ou nationale. Ce serait vérifié et tous les gens du pays ou du continent seraient d'accord que ces normes sont validées.

M. Gauthier: Idéalement, on devrait utiliser de plus en plus des méthodes qui sont scientifiquement acceptées. Maintenant, tout dépend de la façon dont on fixe les objectifs de réduction des toxiques. Dans le cas du Plan d'action St–Laurent, nous avions fixé un objectif de 90 p. 100 de réduction des toxiques. Par conséquent, il fallait mettre au point une méthode pour mesurer. Dans le cas où l'objectif est l'élimination virtuelle des toxiques, les moyens de mesure sont différents.

• 0935

Dans les cas où on utilise des objectifs globaux de réduction totale des toxiques, il faut avoir des méthodes qui se ressemblent pour mesurer cela.

M. Lincoln: Ma question s'adresse à vous ou à M^me^ Bérard. Hier soir, il y avait une émission à Radio–Canada anglais, *Sex Under Siege*, *Le sexe assiégé*. S'il y a quelque chose qui peut faire bouger les gens, c'est sûrement cela. Cela touche le sexe masculin. Par conséquent, je suis sûr que les hommes vont commencer à écouter.

Cette émission démontrait que, souvent, les mesures de réduction de pollution chimique toxique ne montrent pas vraiment tous les dommages qui sont causés à l'écosystème et à la biodiversité. On est arrivé à ces tests par accident, et maintenant, ils se retrouve en Californie, à Boston, en Angleterre, dans d'autres parties des États–Unis et au Canada, sur les Grands lacs. Ils démontrent que la pollution estrogénique vient des plastiques. Apparemment, les sources de certains articles de plastique sont presque innombrables.

On démontrait, par exemple, qu'il y avait un lac en Floride où l'eau est correcte à 100 p. 100 selon les normes de l'EPA. Pourtant, on a découvert que le système reproductif des alligators et de toute la faune était complètement changé, que les animaux devenaient presque transsexuels; les mâles deviennent des femelles. En Angleterre, il y a des poissons mâles qui commencent à pondre des oeufs, etc. C'est une chose qui a été découverte aussi dans les Grands Lacs, à côté des effluents des usines de pâtes et papier.

Je voudrais vous poser une question qui n'est pas facile, puisque tout le monde se penche dessus. Est–ce que la question de ces mesures ne devrait pas devenir prioritaire dans notre perception de la Loi, puisqu'on revoit la Loi? Vous parlez de 90 p. 100. Je suis d'accord que c'est un résultat très impressionnant, mais est–ce qu'on ne devrait pas revoir toute cette question en profondeur?

M. Gauthier: Il y a deux éléments à votre question, monsieur Lincoln.

Premièrement, au niveau du biote, c'est–à–dire de l'environnement où vivent les êtres vivants, dans notre Plan 2, il y a un volet biodiversité très important. Il est beaucoup plus important que dans la première phase du Plan d'action. L'objectif est de mesurer les déchets de la pollution à moyen et long termes dans le milieu vivant.

[*Translation*]

Mr. Lincoln: At some point, will there be harmonization of these methods throughout Canada and in co–operation with the EPA? If so, when we stated that we had achieved a given percentage or result, the public would know that these findings were credible on the continental, international or national basis. This would be verified and everyone in the country or on the continent would agree that these standards were validated.

Mr. Gauthier: Ideally, we should make increasing use of scientifically accepted methods. Now this all depends on the way toxic waste reduction objectives are set. In the case of the St. Lawrence Action Plan, we had set an objective of 90% reduction in toxic waste. Therefore, we had to develop a method to measure this. In the case where the objective is the virtual elimination of toxic waste, the measurement methods will be different.

Where there are overall toxic substance waste reduction objectives, similar methods must be used to make measurement possible.

Mr. Lincoln: My question is for you or for Mrs. Bérard. The CBC broadcast a program entitled *Sex Under Siege*. If there is one thing that will get people to move, surely that is it. This affects males. Consequently, I'm sure men are going to begin to listen.

This program showed that, often, the measurement of toxic chemical pollution reduction does not reveal all of the damage that is caused to the ecosystem and to biodiversity. Accidental findings led up to these tests, and now they are being used in California, Boston, Great Britain, other parts of the U.S. and in Canada, on the Great Lakes. They show that estrogenic pollution comes from plastics. Apparently, this plastics pollution originates from a practically innumerable number of sources.

On the program, we saw that there is a lake in Florida where the water is 100% acceptable according to EPA standards. And yet, they have discovered that the reproductive system of alligators and of all the animals has been deeply affected, and that those animals are practically going through a sex change; the males are becoming females. In England, there are male fish that are laying eggs, etc. That is also something that has been discovered in the Great Lakes, downstream from pulp and paper plant waste water.

I would like to ask you a question that is not an easy one, since everyone is focusing on it. Since we are reviewing the Act, should these measurements not become a priority? You referred to a figure of 90%. I agree that those are very impressive results but should we not do an in–depth review of the whole issue?

Mr. Gauthier: There are two parts to your question, Mr. Lincoln.

First, insofar as the biota, the environment where living things actually live, is concerned, in our phase 2, biodiversity is very important. It is much more important than in the first phase of the Action Plan. The objective is to measure the waste left behind by pollution in the medium and long term in the biota.

[*Texte*]

Comme vous le savez, notre symbole est le beluga, auquel on porte une attention particulière. On suit l'état de santé du troupeau de beluga dans le St–Laurent, qui est un peu au–dessus de la chaîne alimentaire et qui nous permet de vérifier des choses, mais il faut aussi vérifier s'il y a des effets semblables dans l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Voilà pour les effets au niveau de l'environnement. Cependant, je dois vous dire que ces recherches sont longues. Il faut beaucoup de temps et beaucoup de protocoles pour réussir à obtenir des résultats de cause à effet direct entre les polluants et les résultats directs dans l'environnement.

On a aussi un volet santé dans la phase 2 du Plan d'action St–Laurent. Cela n'existait pas dans la phase 1 et c'est important dans la phase 2. Ce volet est lié à ce qui se fait sur les Grands lacs actuellement. On suit ce qui se fait sur les Grands lacs et on va essayer de voir, dans des évaluations des populations le long du St–Laurent, si on peut détecter des relations de cause à effet entre la pollution du St–Laurent et la santé des populations riveraines du St–Laurent.

Pour ce qui est de la question plus spécifique de la reproduction, nous n'avons pas actuellement, dans le Plan d'action St–Laurent, d'études spécifiques qui sont orientées sur cette question précise.

M. Lincoln: Peut–être vaudrait–il la peine de visionner cette émission.

[*Traduction*]

As you know, our symbol is the beluga whale, and we are particularly attentive to that animal. We monitor the state of health of the belugas in the St. Lawrence—their position relative to the food chain allows us to verify things—but we must also check to see whether there are similar effects throughout the food chain.

That is what we are doing to monitor effects on the biota and the environment. I must add that this kind of research is long term. You need a lot of time and many protocols to establish direct cause and effect results between the pollutants and the effects on the environment.

Phase 2 of the St. Lawrence Action Plan is also concerned with health. There was no such section in phase 1 and it is important in phase 2. That part is linked to what is being done in the Great Lakes at this time. We know about the tests in the Great Lakes and we are going to see whether we can detect cause and effect relationships between the pollution of the St. Lawrence and the health of the populations that live along the banks of the St. Lawrence, in light of evaluations of those populations.

As to the more specific question about reproduction, in the St. Lawrence Action Plan we do not at this time have specific studies focused on that particular issue.

Mr. Lincoln: Perhaps it would be worth your while to see that CBC program.

• 0940

M. Cinq–Mars: J'aimerais ajouter un élément. Je n'ai peut–être pas vu cette émission, mais j'ai lu un article du *Ottawa Citizen*, en fin de semaine, qui parlait des *pollution sinks*. On parlait beaucoup du transport aéroporté de polluants. On disait, par exemple, que lorsqu'on faisait les labours aux États–Unis, on retrouvait à ce moment–là des quantités plus importantes de pesticides dans les Grands lacs. Certains de ces pesticides mimaient des produits estrogéniques et empêchaient la reproduction de certaines espèces ou provoquaient des modifications sexuelles chez certaines espèces.

De plus en plus, nous nous inquiétons de la pollution aéroportée. Nous sommes conscients qu'une grande partie des polluants qu'on retrouve dans l'est de l'Amérique du Nord peuvent provenir de l'ouest ou du sud des États–Unis. Il faut accorder une grande attention à ceci.

Bien entendu, dans le Plan d'action St–Laurent, nous avons inclus le Service de l'environnement atmosphérique afin qu'il commence à faire des travaux sur le *monitoring* à longue distance du transport de polluants. On parlait auparavant de pluies acides. On parle maintenant de polluants transportés sur de très longues distances. On commence à vraiment examiner toute cette question. Une solution à cela est, bien entendu, de documenter le problème, mais également d'adopter des politiques de prévention de la pollution en vue d'éliminer le rejet de pollants dans l'environnement dès le processus de fabrication, au lieu de les contrôler une fois qu'ils sont rendus dans l'environnement.

M. Lincoln: Monsieur Martel, en ce qui concerne la surveillance, dans le cadre du nouvel accord sur les pâtes et papier, il y a un guichet unique, mais le fédéral conserve la juridiction de ses propres lois. La surveillance sera effectuée

Mr. Cinq–Mars: I would like to add something. I may not have seen the program, but I read an article published by the Ottawa *Citizen* this weekend where pollution sinks were discussed. They discussed the airborn transportation of pollutants at length. The article said, for instance, that there are more pesticides in the Great Lakes at plowing time in the United States. Some of those pesticides mimic estrogenic products and prevent the reproduction of certain species or cause sexual changes in some species.

Airborn pollution is causing greater and greater concern. We are aware of the fact that a large quantity of the pollutants in eastern North America may come from southern or western areas of the United States. We have to look at this with a great deal of attention.

We have included the Atmospheric Environment Service in the St. Lawrence Action Plan so that it can begin monitoring the long distances over which airborn pollutants are transported. Acid rain used to be the topic of the day. Now, we are talking about airborn pollution over long distance. That question is beginning to be the object of close examination. Documenting the problem is one solution, of course, but adopting pollution prevention policies in order to eliminate the discharge of pollutants into the environment by manufacturing processes is also a solution, rather than attempting to control those pollutants once they have been put into the environment.

Mr. Lincoln: Mr. Martel, on monitoring, the new pulp and paper agreement has a single window perspective, but the federal government continues to have jurisdiction where its own laws are concerned. Monitoring will be carried out mostly by

[*Text*]

surtout par le Québec, mais il reste un point un peu ouvert. C'est toute la question de la Loi sur les pêcheries. Selon la Loi sur les pêcheries, d'après ce que je crois comprendre, pour qu'un inspecteur du Québec puisse agir en vertu de la Loi sur les pêcheries, il doit être officiellement un inspecteur des pêcheries. Je pense que le Québec s'est opposé à ce que ses inspecteurs deviennent officiellement des inspecteurs de pêcheries. Vous pouvez me corriger si j'ai tort.

Si la surveillance en vertu de la Loi sur les pêcheries n'est pas appliquée par les inspecteurs du Québec, est–ce que votre groupe va s'occuper de l'application de la Loi sur les pêcheries lorsque le Québec ne s'en occupe pas?

M. Gauthier: Monsieur Lincoln, le règlement fédéral sur les pâtes et papier comporte un volet de la Loi sur les pêcheries et un volet de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Par conséquent, le règlement provincial, qui est très comparable au réglement fédéral, couvre tous les aspects du règlement fédéral. Donc, à toutes fins pratiques, l'application intégrale du règlement provincial fait en sorte qu'on couvre les aspects fédéraux de notre règlement qui sont couverts dans la Loi sur les pêcheries.

M. Lincoln: D'après ma compréhension des choses, monsieur Gauthier, la Loi fédérale sur les pêcheries est peut–être la loi environnementale la plus poussée qui soit puisqu'elle est presque un *reverse onus law*. Si vous rejetez un toxique dans l'eau, tout ce qu'on a besoin de prouver, c'est qu'il y a atteinte à la biodiversité, aux poissons. On peut tout de suite prouver une violation potentielle.

Donc, je crois que cela va beaucoup plus loin que le règlement des pâtes et papier comme tel. En insérant la Loi sur les pêcheries dans le règlement des pâtes et papier fédéral, on a une chance beaucoup plus élevée de faire la preuve. Dans le cas de Tioxide, c'était la Loi sur les pêcheries. On se sert de cela parce que c'est une espèce de *catch–all* fantastique. S'il y avait, dans la Loi sur les pêcheries, une différence qui vous permettrait de prouver plus facilement une violation en cour, est–ce que vous interviendreriez avec vos inspecteurs? C'est cela, la question. Il ne faudrait pas qu'on laisse cette chance passer à cause d'un accord qui comporte un trou.

[*Translation*]

Quebec, but one point remains somewhat open. I refer to the matter of the Fisheries Act. According to the Fisheries Act and as I understand it, in order to be able to act pursuant to the Fisheries Act, a Quebec inspector must be, officially, a fisheries inspector. I believe Quebec objected to its inspectors becoming official fisheries inspectors. You may correct me if I am wrong.

If Quebec inspectors do not carry out monitoring pursuant to the Fisheries Act, will your group step into the breech and apply the Fisheries Act where Quebec does not?

Mr. Gauthier: Mr. Lincoln, the federal pulp and paper regulations concerns both the Fisheries Act and the Canadian Environmental Protection Act. Consequently the provincial regulations, which are quite comparable to the federal regulations, cover all the same aspects as the federal legislation. So, for all practical purposes, the full application of the provincial regulations means that all aspects of the federal regulations under Fisheries Act will be covered.

Mr. Lincoln: According to what I understand, Mr. Gauthier, the federal Fisheries Act may be the most advanced environmental legislation since it is almost a reverse onus law. If you discharge toxic substances into a body of water, all that needs to be proven is that those substances have affected biodiversity, or fish. A potential violation can be substantiated immediately.

Thus, I believe the federal Act goes much further than the pulp and paper regulations as such. By including the Fisheries Act in the federal pulp and paper regulations, one increases the chances of being able to prove that there has been a violation. In the Tioxide case, the federal Fisheries Act was used. People do use it because it is a kind of terrific catch–all legislation. If there were a difference in the federal Fisheries Act that allowed you to prove a violation more easily in court, would you intervene with your inspectors? That is the question. I think we should not let this opportunity slip by because of an agreement with an ommission in it.

• 0945

M. Gauthier: J'aurais besoin d'un avocat pour m'aider, mais je pense que le fait d'avoir déjà un règlement qui est sous le chapeau de la Loi sur les pêcheries pour un type d'industrie qui s'appelle l'industrie des pâtes et papier couvre juridiquement l'activité industrielle des pâtes et papier. C'est ma compréhension des choses.

Maintenant, je comprends votre question. Est–ce qu'on pourrait utiliser autre chose que la Loi sur les pêcheries pour intervenir en dehors du règlement sur les pâtes et papier?

M. Lincoln: Non, non. Ce n'est pas cela que je veux dire.

Le président: Je vais vous donner un deuxième tour pour cela, car c'est une question très importante.

M. Lincoln: D'accord.

Le président: Monsieur DeVillers.

Mr. Gauthier: I would need a lawyer to help me here. But I think that the fact that there are already regulations under the Fisheries Act concerning the pulp and paper industry would legally cover the industrial activity of a pulp and paper plant. That is the way I understand the issue.

Now, I do understand your question. In order to intervene, is there anything else we could invoke aside from the Fisheries Act and the pulp and paper regulations?

Mr. Lincoln: No, no. That's not what I meant.

The Chairman: I will allow you a second turn to get back to that, since it is a very important question.

Mr. Lincoln: Fine.

The Chairman: Mr. DeVillers.

[*Texte*]

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Ma question s'adresse à M. Martel. J'essaie de comprendre les chiffres que vous nous avez donnés sur le nombre de poursuites et le nombre de verdicts de culpabilité. En 1992–1993, il y a eu neuf poursuites et huit verdicts de culpabilité. En 1993–1994, c'était deux et sept. Est–ce parce qu'on commence au cours d'une année et qu'on termine l'année suivante?

M. Martel: C'est cela. Les poursuites ont cours pendant une très longue période de temps avant qu'on obtienne un jugement.

M. DeVillers: Je trouve que les poursuites ne sont pas nombreuses. Pouvez–vous faire des commentaires sur le nombre de poursuites?

M. Martel: Comme on l'a mentionné plus tôt, c'est Justice Canada qui poursuit. Quand on fait des inspections, on envoie des avertissements. Des correctifs sont souvent apportés et on n'a pas à entamer de poursuites. Lorsqu'on entame des poursuites, c'est vraiment qu'il y a eu négligence d'apporter des remèdes. Donc, les poursuites sont moins nombreuses. Il y a beaucoup de cas qui sont montés, mais les correctifs sont faits en vue d'obvier aux troubles à l'environnement. Donc, cela tombe en cours de route.

Il y a aussi les cas où les preuves ne sont pas assez fortes. Justice Canada intente des poursuite seulement dans les cas où les preuves sont suffisantes pour gagner.

M. DeVillers: Souvent, c'est Justice Canada qui décide de poursuivre après que vous avez fait votre travail.

M. Martel: C'est cela.

M. DeVillers: J'ai une autre question à poser à M. Cinq–Mars. On a fait du nettoyage dans le Nord, à Kuujjuaq. Il est écrit dans votre mémoire que c'est l'armée américaine qui y a laissé des polluants. Avez–vous des preuves de ceci?

M. Cinq–Mars: Oui. La base de Fort Chimo, à l'époque, était utilisée pour le transport de marchandises ou d'avions vers l'Europe. C'était un point d'arrêt avant de passer au Groenland, et finalement en Angleterre. C'est une base qui a été utilisée principalement par les forces armées américaines. D'après ce que je comprends du dossier, il y avait une entente entre le Canada et les États–Unis pour l'utilisation du territoire. Donc, les preuves sont très évidentes.

M. DeVillers: Il n'y a pas eu de demande de faite au gouvernement américain à cause de l'entente de 1942 ou 1943?

M. Cinq–Mars: C'est un sujet dont on a discuté avec nos conseillers juridiques. Il faut comprendre que le projet de réhabilitation, c'est 2,5 millions de dollars. On nous a dit qu'il serait assez complexe d'établir la responsabilité de l'un et de l'autre. L'un fournissait surtout le matériel et l'autre, le territoire. C'était un projet coopératif. On nous a avisés d'assumer ces frais–là en tant que frais de fonctionnement.

M. Adams (Peterborough): Monsieur Gauthier, je vous remercie pour votre présentation. C'était très intéressant, et le matériel nous sera très utile.

[*Traduction*]

Mr. DeVillers (Simcoe–North): My question is for Mr. Martel. I'm trying to understand the figures you provided us with about the number of suits and the number of guilty verdicts. In 1992–93, there were nine suits and eight guilty verdicts. In 1993–94, the figures were two and seven. Is it because action is undertaken during one year and concluded in the next?

Mr. Martel: That's right. The legal action goes on for a very long time before a decision is handed down.

Mr. DeVillers: The number of suits seems small to me. Could you comment on the number of suits?

Mr. Martel: As mentioned earlier, Justice Canada brings suit. We send out warnings further to our inspections. Often, corrective measures are taken and legal action is not required. When legal action is taken it is really because there has been negligence with no remedies applied. Thus, there are not many suits. A lot of files are opened but the parties concerned do take corrective measures in order to stop polluting the environment. So, the cases are closed before they reach the point of legal action.

There are also cases where the evidence is not sufficient. Justice Canada will only undertake legal action in cases where the evidence is sufficient to win the case.

Mr. DeVillers: Often, Justice Canada decides to bring suit after you have done your work.

Mr. Martel: That's right.

Mr. DeVillers: I have another question for Mr. Cinq–Mars. There has been some clean–up work in the North, in Kuujjuaq. Your brief states that pollutants were left up there by the American army. Do you have any proof of that?

Mr. Cinq–Mars: Yes. They used the Fort Chimo base at the time as a stop–off point for merchandise and planes on their way to Europe. They stopped there before going to Greenland and finally to Great Britain. That base was used mostly by the American Armed Forces. According to what I understand about the file, there was an agreement between Canada and the United States on the use of that area. So, yes, proof is easy to come by.

Mr. DeVillers: No requests have been made to the American government pursuant to the 1942 or 1943 agreement?

Mr. Cinq–Mars: We have discussed that topic with our legal advisors. You must understand that an environmental renewal project would cost $2.5 million. We were told that it would be quite complex to determine the responsibility of both parties in this case. One was providing the materiel and the other the territory. It was a co–op project. We were advised to absorb those costs as operational costs.

Mr. Adams (Peterborough): I want to thank you for your presentation, Mr. Gauthier. It was very interesting and all of this information will be very useful to us.

[*Text*]

I have a couple of questions. It seems to me that you have a fine program here in the St. Lawrence and you're doing a great deal of work, but you are in a classic situation where some sort of national or international approach is necessary because you are at the mercy of upstream developments.

I wondered about this index, the Chimiotox index. Is that a model that only applies here? In other words, you can't just take that, for example, to Lake Ontario or take it to the higher Great Lakes and use it. Is it one that's generated just for your own situation?

• 0950

M. Gauthier: Le modèle d'évaluation qu'on appelle le Chimiotox a été principalement développé pour mesurer l'objectif que nous avions fixé dans le Plan d'action St–Laurent, soit 90 p. 100 de réduction des toxiques. Dans un projet où on établirait des objectifs semblables, cette méthodologie devrait être évaluée comme pouvant possiblement être utilisée pour mesurer la réduction des toxiques.

Mais encore là, cela dépend en grande partie de la façon dont on fixe les objectifs en termes de toxiques, selon qu'il s'agisse d'un objectif de réduction, d'élimination virtuelle ou autre. Nous avions choisi de réduire un pourcentage de toxiques émis par 50 industries, et on a développé cette méthode pour les mesurer.

Cette méthodologie a été présentée dans des congrès scientifiques et acceptée scientifiquement. Donc, elle est valable pour faire une mesure. D'autres méthodes, si on en développait, pourraient sans doute être plus précises que la nôtre, mais celle–ci est satisfaisante pour le moment.

Mr. Adams: I was also interested in the comments—I think from Mr. Martel—about the part IV regulations. This is the matter of jurisdiction over other federal ministries and other federal lands within the province of Quebec. I wonder if you would care to talk about any problems you've had or any complaints you've had from the province about problems on federal lands other than ministry of the environment lands.

And following my colleague Mr. DeVillers, I would simply ask whether Kuujjuaq is a reserve or federal land in some other way, or whether that is something different.

Mr. Cinq–Mars: Maybe I can address that question, as I was talking about it before. Kuujjuaq is category 1 land under the James Bay and Northern Quebec Agreement, so it's not federal land per se. Category 1 land is equivalent to private property. It's like a municipality, for example.

We also have a Transport Canada airport on the site. The site has been used, as I said earlier, by the U.S. army. In this case we did not have any regulations, but we had to convince them that it was for the good of Transport Canada and National Defence and also for the community that we cleaned up the site.

In many cases across the province we have federal land that is occupied by federal facilities, and these facilities or departments are not subjected to provincial laws. On the other hand, most of them do abide by the municipal or provincial

[*Translation*]

J'ai une ou deux questions. Il me semble que vous avez un excellent programme en ce qui a trait au St–Laurent et que vous faites beaucoup de travail mais vous êtes pris dans une situation classique; vous êtes à la merci de choses qui se passent en amont et à cause de cela une approche nationale ou internationale est nécessaire.

Je me suis posé certaines questions à propos de cet index, l'index Chimiotox. Est–ce un modèle qui ne s'applique que dans le cas qui nous intéresse? En d'autres termes, vous ne pouvez l'appliquer, par exemple, au Lac Ontario ou aux régions plus au nord des Grands lacs. Cet index a–t–il été préparé strictement pour votre propre travail?

Mr. Gauthier: The assessment model called Chimiotox was developed essentially to measure the goal set for the St. Lawrence Action Plan, which was to reduce toxins by 90%. We thought that the methodology could be used to measure toxins reduction projects having similar goals.

But there again, it all depends on the way goals are set, whether to reduce toxins, or virtually eliminate them, or whatever. We chose to reduce the toxic substances produced by 50 industries, and we developed that method to measure them.

Our methodology was presented at scientific congresses and was scientifically accepted. It can therefore be used as a measure. Other methods could no doubt probably be more precise than ours, but this one is satisfactory for now.

M. Adams: J'ai aussi trouvé intéressantes les observations—de M. Martel, je crois—au sujet des règlements découlant de la partie IV. Il a parlé des lois applicables à d'autres ministères fédéraux et d'autres terres de la Couronne fédérale à l'intérieur de la province de Québec. Je me demandais si vous aviez reçu des plaintes de la province et si vous pouviez nous parler des problèmes que peuvent poser des terres fédérales autres que celles relevant du ministère de l'Environnement.

Et, pour revenir à ce que disait mon collègue, M. DeVillers, j'aimerais aussi savoir si Kuujjuaq est une réserve ou s'il s'agit de terres fédérales autres, de quelque chose de différent.

M. Cinq–Mars: Je pourrais peut–être vous répondre puisque j'ai parlé de cette question tout à l'heure. Selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois, ce sont des terres de la catégorie 1; ce ne sont donc pas des terres fédérales comme telles. Les terres de la catégorie 1 sont l'équivalent de terrains privés. C'est comme une municipalité.

Il y a aussi un aéroport de Transports Canada sur les lieux. Il a été utilisé, comme je l'ai dit tout à l'heure, par l'armée américaine. Nous n'avions pas de règlements dans ce cas–là, et il nous a fallu convaincre tout le monde qu'il était dans l'intérêt de Transports Canada, de la Défense nationale et de la collectivité aussi d'assainir les lieux.

Il y a dans la province bien des terres fédérales où ont été aménagées des installations fédérales, et les ministères qui en sont responsables ne sont pas assujettis aux lois provinciales. Par contre, la plupart d'entre eux respectent les lois provinciales.

[*Texte*]

laws. In some cases we have to coach them or tell them what norms they should follow. There is a judicial vacuum there because we don't have any judicial prerogative to force or coerce them into something like this. That's why we have to use a lot of information and coaching and have to tell them it's in the benefit of everybody.

That is the situation and I think you will find the same situation across the country.

M. Sauvageau (Terrebonne): Mes premières questions s'adressent à M. Gauthier. Je sais que vous avez travaillé fort sur le Plan d'action St–Laurent, phases 1 et 2.

Tout le monde est d'accord que le Plan d'action St–Laurent va très bien, mais je regardais l'autre jour un reportage sur les Grands lacs. On nous parlait de quelque 1 000 produits toxiques qui n'étaient pas encore répertoriés. Si on nettoie une grande étendue d'eau, mais qu'elle se fait polluer de l'autre bord, est–ce que nos investissements sont rentables? Est–ce qu'on se renseigne sur ce qui vient d'en haut avant de nettoyer ce qu'il y a en bas?

M. Gauthier: Votre question est très pertinente. Dans les études du Plan d'action St–Laurent, phase 1, on a évalué qu'environ 40 p. 100 des toxiques du St–Laurent provenaient de la source, c'est–à–dire des Grands lacs. Dans la phase 2 du Plan d'action St–Laurent, nous avons eu des contacts très étroits avec nos collègues de la région de l'Ontario parce que le Plan d'action des Grands lacs est aussi en voie de développement.

• 0955

Si vous regardez les plans d'action des Grands lacs et celui du Québec, vous verrez qu'il y a beaucoup de similitudes entre les plans. Nous visons, dans une autre étape, à avoir un lien encore plus étroit et peut–être à avoir un plan d'action Grands Lacs — St–Laurent pour s'assurer qu'on s'occupe de l'ensemble de l'écosystème St–Laurent — Grands Lacs.

M. Sauvageau: Il n'y a pas eu beaucoup de temps entre le Plan d'action St–Laurent phase 1 et phase 2. Avant d'accorder 100 millions de dollars, a–t–on fait les études pour savoir si les 100 premiers millions de dollars avaient été investis de façon efficiente?

M. Gauthier: La mesure a été celle des résultats du plan qu'on avait fixé. On a atteint la majorité des objectifs du Plan d'action St–Laurent tels qu'ils avaient été fixés. Dans certains secteurs d'activités, nous avons constaté que c'était moins efficace. Cependant, dans l'ensemble, quand on regarde les chiffres que je vous ai donnés ainsi que ce que cela a généré au point et de vue économiques, l'expertise qu'on a développée au Québec dans le domaine et la participation des universités et des groupes–conseils, on peut dire que les résultats sont très satisfaisants.

M. Sauvageau: Le vérificateur général nous a déjà dit qu'il y avait eu des problèmes d'harmonisation interministériels au fédéral dans le Plan d'action St–Laurent, phase un, entre le ministère de l'Industrie, le ministère de Pêches et des Océans et un autre ministère. À ce moment–là, il y en avait trois. Vous parliez tout à l'heure de 11 intervenants au niveau provincial et au niveau fédéral. Est–ce qu'on peut penser qu'il va y avoir plus de problèmes? Je pense que oui.

[*Traduction*]

Dans certains cas, nous devons les y inciter ou leur dire quelles devraient être les normes. Il y a là un vide juridique parce que la loi ne nous autorise pas à les forcer à respecter ces normes. C'est pourquoi nous devons leur fournir un tas de renseignements pour les convaincre que c'est dans l'intérêt de tous.

C'est là la situation et je pense que vous vous apercevez qu'elle est la même dans toutes les régions du pays.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): My first questions are for Mr. Gauthier. I know that you worked hard on the St. Lawrence Action Plan, phases 1 and 2.

Everybody agrees that the St. Lawrence Action Plan is working very well, but I watched a documentary on the Great Lakes the other day. They mentioned that 1,000 toxic substances had not been listed yet. If we clean up a large part of those waters, but they are being polluted from the other side, will our investment be worth it? Are we trying to find out about the upstream pollution before we clean downstream?

Mr. Gauthier: Your question goes to the heart of the problem. In the studies surrounding the St. Lawrence Action Plan, phase 1, we found out that 40% of the toxins in the St. Lawrence were coming from the source, that is the Great Lakes. During phase 2 of the Action Plan, we worked very closely with our colleagues from the Ontario region because they are working on an Action Plan for the Great Lakes.

If you look at the action plans for the Great Lakes and add the one for Quebec, you will see that there is a lot of similarities between them. We are aiming for a much closer link at another stage, and even for a Great Lakes/St. Lawrence Action Plan that would cover the whole St. Lawrence/Great Lakes ecosystem.

Mr. Sauvageau: There was not a great deal of time between phases 1 and 2 of the St. Lawrence Action Plan. Before giving out $100 million, did we try to find that if the first $100 million had been efficiently invested?

Mr. Gauthier: The results of the Plan were used as a yardstick We met most of the goals established for the St. Lawrence Action Plan. In some industries, we found out that the results were not as good. However, on the whole, if you look at the numbers that I gave you and at the economic results, at the expertise that was developed in Quebec given the participation of universities and consulting firms, you can see that the results are quite satisfactory.

Mr. Sauvageau: The Auditor General told us that there have been inter–departmental harmonization problems at the federal level during phase 1 of the St. Lawrence Action Plan, between the Ministry of Industry, Fisheries and Oceans and another department. At that time, there were three of them. You mentioned earlier 11 stakeholders at the provincial and federal level. Don't you think that there will be even more problems? I personally think so.

[*Text*]

M. Gauthier: La question est très bonne. Dans le Plan d'action St–Laurent, phase 1, la conception du plan s'est réalisée avec moins de collaboration des ministères fédéraux. Le plan 2 a été réellement élaboré en collaboration avec les autres ministères fédéraux, c'est–à–dire Santé, Pêches et Océans, Industrie, etc. Du côté du Québec, il y a eu une concertation des ministères provinciaux. Je peux vous dire que nous avons apporté des correctifs importants au niveau de la participation des ministères et de leur engagement à la réalisation du plan 2. Dans la gestion du plan, les ministères importants font partie du comité de gestion du Plan d'action, phase 2, ce qui assure une plus grande intégration entre tous les intervenants. Quand on parle d'une approche de gestion écosystémique, le facteur fondamental de réussite est l'intégration des différents intervenants à différents paliers de gouvernement. C'est à cela qu'on porte une attention particulière dans la phase 2.

M. Sauvageau: Il y a le Plan d'action St–Laurent, phase 1 et phase 2, et on parle aussi du développement durable. A–t–on prévu d'arrêter un jour d'investir des centaines de millions de dollars dans des plans quinquennaux? Si on s'arrêtait à la phase 3, qu'est–ce qu'il arriverait par la suite?

M. Gauthier: Dans le Plan d'action St–Laurent, il y a des interventions directes pour pallier à des problèmes de pollution. Cependant, dans la phage 2, il y a aussi des volets très importants au niveau de la connaissance et de l'intervention en biodiversité, par exemple, au niveau de la santé et ailleurs. On commence à bâtir une approche de gestion intégrée qui va nous mener vers une gestion du développement durable. Il faut y aller phase par phase. Le premier plan a été axé sur des problèmes très spécifiques. Nous avons travaillé fort à régler des problèmes spécifiques. La phase 2 s'en va vers la prévention et la protection de l'environnement. Je pense qu'une prochaine phase va devoir intégrer beaucoup plus le concept de la prise de décisions à tous les paliers de la société pour protéger l'écosystème.

M. Sauvageau: Y a–t–il une dernière phase d'envisagée à un moment donné, ou si on va investir 100 millions de dollars tous les cinq ans? Est–ce qu'il y a une dernière phase d'envisagée, que ce soit la troisième, la quatrième ou la cinquième?

M. Gauthier: Les 100 millions de dollars investis ne sont pas uniquement des investissements pour dépolluer. Il y a beaucoup d'investissements qui sont faits pour connaître l'état de l'environnement, l'état du système, la biodiversité et les autres composantes. Cette connaissance nous permet de prendre de meilleures décisions en termes de développement durable. Je pense qu'on devra toujours avoir cette connaissance de base pour prendre de bonnes décisions.

[*Translation*]

Mr. Gauthier: That is a very good question. During phase 1, the federal departments didn't work very closely at the design of the plan. Phase 2 was really developed in cooperation with the other federal departments, that is the Ministery of Health, Fisheries and Oceans, Industry, to name a few. In Quebec, we asked the advice of the provincial departments. I can tell you that we made important changes regarding the participation of the ministries and their commitment to completion of phase 2. As for the management of the Plan, the important departments sat on the management committee of the Action Plan, phase 2, so there are closer links between all the stakeholders. When we talk about management approach of the ecosystem, we must remember that the main factor of success is the close relationship between the various stakeholders from different levels of government. We are paying close attention to that in phase 2.

Mr. Sauvageau: There is the St. Lawrence Action Plan, phase 1 and phase 2, but we must also consider the sustainable development. At some point, are we going to stop investing hundreds of millions of dollars in five year plans? If phase 3 was the last one, what would happen next?

Mr. Gauthier: Measures have been built into the St. Lawrence Action Plan to solve pollution problems. However, there are also important parts in phase 2 having to do with the knowledge and the intervention in biodiversity, for example, at the health level. We are starting to build an integrated management approach which will lead us to sustainable development management. We must take it step by step. The first phase had to do with very specific problems. We worked very hard on solving those specific problems. Phase 2 is evolving towards prevention and environmental protection. I think that the next phase will have to integrate the decision–making process at all levels of society in order to protect the ecosystem.

Mr. Sauvageau: Is there a last phase planned, or are we going to invest $100 million every five years? What will the last phase be, be it the third, the fourth or the fifth?

Mr. Gauthier: The $100 million invested are not used only to solve pollution problems. We are investing a lot to find out about the state of the environment, the state of the system, the biodiversity and other aspects. The knowledge we will gain will help us in reaching better decisions regarding sustainable development. We will always need that knowledge to make sound decisions.

• 1000

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I'd like to thank you very much for your presentation this morning, and for your very comprehensive briefing book.

I have two questions. We've been hearing a lot of witnesses speaking on both sides of compliance issues, some for more voluntary, self–regulatory ways of dealing with these problems—I am sure you can understand industry is the one promoting those

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je vous remercie infiniment de votre exposé de ce matin et de votre cahier d'informations très détaillé.

J'ai deux questions. Nous avons rencontré bien des témoins et leurs vues étaient partagées au sujet de l'application de la loi. Certains sont en faveur du volontariat, de l'autoréglementation, pour régler ces problèmes—et je suis persuadée que vous

[*Texte*]

ideas—with a lot of other environmental groups and environmental law associations urging us to take a stronger look at the legislative side; command control. I wonder if you can comment from your experience on what you think might be the best way to achieve what we're trying to do.

Mr. Cinq–Mars: First, law enforcement will always be a very important tool in the achievement of environmental protection. We do speak about pollution prevention and voluntary programs at the moment, quite intensively. We've recognized that dealing with pollution, once it's created, is an immense problem technically and financially. So rather than producing pollutants, we want to eliminate them from the process itself. We want to make sure the products we're putting on the market do not end up in dumps, contaminating the underground water system and the biota.

So we are pushing very much for prevention, which is voluntary. But on the other hand, we have to recognize the tremendous force of the market at the moment. Clients are demanding from companies certain types of behaviour. They're demanding that their product be recognized as green. Companies are also very aware that ISO 14000 is coming around and the Canadian Standards Association has been mandated to develop the criteria for ISO 14000. We have to act in conjunction with these forces.

Law enforcement being extremely important, it will always be there for those who are not cooperating. It is just like law enforcement on the road. You have to arrest speedsters. But for the majority of people, you have to provide them with information, training, and communication, so they can change their behaviour. With this, I think we have to take into consideration the tremendous support we get from the consumers themselves.

Mrs. Kraft Sloan: Do you see any role for legislative pollution prevention?

Mr. Cinq–Mars: As I said in my presentation earlier, in 1992 the U.S. adopted the Pollution Prevention Act. So far we have 26 different states that have done similar things—mind you, at a different level. But it certainly would be important for the next version of CEPA to have some prerogatives dealing with prevention.

Mrs. Kraft Sloan: There was a witness who had suggested the American approach, the one you're mentioning right now, stultifies the development of technology, because it's dictating the kind of technology that has to be used and it kills the innovative aspect of the marketplace, and in the long run it is harmful.

Mr. Cinq–Mars: I don't think so. I think environmental technology development is recognized by the majority of companies as a way of doing better business, or being much more cost–effective. We were talking to an industrial association quite recently about characterizing their excellence. They were saying, well, we're doing it, because if you don't know what's coming out of your plant, you're probably discharging the material you're using for your production; if you don't know what you're losing, you're losing money. So they'll do it themselves, anyway.

[*Traduction*]

comprendrez que c'est ce que veut l'industrie. Par ailleurs, un grand nombre d'autres groupes, comme les environnementalistes et les spécialistes du droit de l'environnement, voudraient que nous envisagions d'adopter des mesures législatives plus sévères, d'exercer un plus grand contrôle. Je me demande si vous pourriez nous dire, d'après votre expérience, quel serait le meilleur moyen de parvenir au résultat que nous recherchons.

M. Cinq–Mars: Je dirais, tout d'abord, que l'application de la loi sera toujours un outil très important en matière de protection de l'environnement. Nous nous intéressons de très près actuellement à la prévention de la pollution et aux programmes d'application volontaire. Nous reconnaissons que la pollution pose un grave problème sur les plans technique et financier. C'est pourquoi nous croyons qu'il faudrait éliminer les polluants à la source, au niveau du processus lui–même. Nous tenons à nous assurer que les produits que nous mettons sur le marché n'aboutissent pas dans des dépotoirs, qu'ils ne contaminent pas les eaux souterraines et la biote.

Nous avons donc décidé de mettre l'accent sur la prévention, qui est une mesure volontaire. Par contre, il faut reconnaître les pressions énormes exercées sur le marché à l'heure actuelle. Les clients exigent des entreprises qu'elles adoptent certains types de comportement. Ils exigent qu'elles optent pour des produits verts. Les entreprises savent aussi que la norme ISO 14000 s'en vient et que l'Association canadienne de normalisation a pour mandat d'élaborer les critères s'y rapportant. Nous devons tenir compte des pressions exercées et agir en conséquence.

L'application de la loi étant extrêmement importante, il sera toujours possible de sévir contre ceux qui refusent de collaborer. C'est comme le code de la route. Il faut arrêter ceux qui font de la vitesse. Dans le cas de la grande majorité des gens, cependant, il suffit de fournir les renseignements et la formation qu'il faut pour entraîner un changement de comportement. Cela dit, je pense qu'il faut tenir compte de l'immense appui que nous recevons des consommateurs eux–mêmes.

Mme Kraft Sloan: Croyez–vous que la loi pourrait avoir un rôle à jouer dans la prévention de la pollution?

M. Cinq–Mars: Comme je l'ai dit tout à l'heure, les États–Unis ont adopté la *Pollution Prevention Act* en 1992. Jusqu'à maintenant, 26 États différents ont fait à peu près la même chose, mais à un niveau différent. Il serait certainement important que la prochaine version de la LCPE nous autorise à nous occuper de prévention.

Mme Kraft Sloan: Un témoin a laissé entendre que l'approche américaine, celle que vous venez de mentionner, nuit au développement de la technologie, parce qu'elle dicte le type de technologie qu'il faut utiliser et qu'elle décourage l'innovation sur le marché, bref, qu'elle est nuisible à long terme.

M. Cinq–Mars: Je ne le pense pas. Je dirais que la majorité des entreprises considèrent le développement de technologies environnementales comme un moyen d'être plus concurrentielles en affaires, d'être beaucoup plus rentables. Nous avons récemment demandé à une association industrielle comment elle définissait l'excellence. Elle nous a répondu que l'excellence est importante pour elle, car si un exploitant ne sait pas ce qui sort de son usine, il perd probablement les matières premières utilisées pour la production, donc de l'argent. C'est pourquoi, selon elle, la prévention a tant d'importance.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: Absolutely. My statistics agree with that.

Through CEPA, how would you see pollution prevention? How would you develop pollution prevention measures within CEPA?

Mr. Cinq–Mars: In order to achieve pollution prevention, industries have to develop pollution prevention programs. They have to have training programs within their industry. They have to have emergency programs. They have to conduct audits. But first and foremost, they have to make sure they're meeting the provincial, federal, or municipal laws and regulations that deal with pollution.

It is certainly a requirement in the U.S. that various industries have these pollution prevention programs in place. That's probably the first step in what you're talking about: including it in CEPA.

• 1005

Mrs. Kraft Sloan: Would you develop that in the way employment equity programs are developed currently as well, where an organization has to achieve certain timetables and goals and then they're audited by the government as to whether they are achieving those? Would you foresee a similiar kind of approach?

Mr. Cinq–Mars: Yes, that would be a reasonable approach. In many cases we adopt a new regulation and we give a certain time before its enactment, and companies have to develop engineering plans and do the appropriate construction to meet these regulations. This is the case with the pulp and paper regulations. With prevention, we have to inform companies of what we will be requiring, and they will probably be demanding a certain period of time before they can be subjected to it. That would be a reasonable approach.

Mrs. Kraft Sloan: So we could learn something from the employment equity programs.

Mr. Cinq–Mars: Exactly.

M. O'Brien (London—Middlesex): J'ai deux questions.

My French isn't very good—I'm working at it—so I will have to ask my questions *en anglais*.

We had the opportunity to speak to Ontario officials in a round table, as we will have here. In discussing with some of those officials, the opinion was expressed that some of the regulations under CEPA are not adequately written so that there can be proper enforcement and prosecution, that either they are badly written or they are out of date. I wonder if you have the same experience in the Quebec region.

Mr. Martel: When I made the presentation a little bit earlier, I mentioned some difficulties that we have experienced here. You'll find them in your book. As a matter of fact, some regulations are a little bit difficult to apply because there are some places where you have to define the toxic substance and it's not like... We're talking about CEPA. Under CEPA it is not as easy to handle as it is under the Fisheries Act, because you are dealing with toxics that are released into the

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mes statistiques l'ont confirmé.

Selon vous, quelle allure pourrait prendre la prévention de la pollution dans la LCPE? Comment vous y prendriez–vous pour y intégrer des mesures de prévention?

M. Cinq–Mars: Pour prévenir la pollution, l'industrie doit se doter de programmes de prévention de la pollution. Les secteurs d'activité doivent mettre en place des programmes de formation. Ils doivent avoir des programmes d'urgence. Ils doivent effectuer des vérifications. Cependant, ils doivent surtout et avant tout s'assurer de respecter les lois et les règlements provinciaux, fédéraux ou municipaux en matière de pollution.

La loi américaine oblige les divers secteurs d'activité à avoir des programmes de prévention de la pollution. La première étape consisterait donc probablement à prévoir de telles mesures dans la LCPE.

Mme Kraft Sloan: Vous y prendriez–vous de la même manière que pour les programmes d'équité en matière d'emploi, feriez–vous en sorte qu'une organisation ait à respecter certains échéanciers et à atteindre certains buts et que le gouvernement procède à des vérifications pour voir si c'est le cas? Est–ce que vous envisageriez une approche de ce genre–là?

M. Cinq–Mars: Oui, ce serait une approche raisonnable. Dans bien des cas, nous adoptons un nouveau règlement et les entreprises ont un certain temps pour s'y conformer avant qu'il entre en vigueur. Elles doivent élaborer des plans d'ingénierie et procéder aux travaux de construction nécessaires pour respecter ce règlement. C'est ce qui est arrivé dans le cas du règlement sur les pâtes et papier. Nous devons informer les entreprises des normes de prévention qui s'appliqueront et elles demanderont probablement qu'on leur accorde un certain délai pour pouvoir s'y conformer. Ce serait là une approche raisonnable.

Mme Kraft Sloan: Donc, il y aurait une leçon à tirer des programmes d'équité en matière d'emploi.

M. Cinq–Mars: Exactement.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): I have two questions.

Mon français n'est pas très bon—j'y travaille—et je vais donc poser mes questions *in English*.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des représentants de l'Ontario lors d'une table ronde du genre de celle que nous aurons ici. Certains d'entre eux ont dit qu'une partie des règlements adoptés en vertu de la LCPE sont mal rédigés de sorte qu'il est difficile de les faire appliquer et d'intenter des poursuites, qu'ils sont soit mal écrits, soit dépassés. Je me demande si vous avez constaté la même chose au Québec.

M. Martel: J'ai mentionné tout à l'heure certaines des difficultés que nous avions éprouvées au Québec. Nous en parlons aussi dans le document que vous avez en main. En fait, certains règlements sont un peu difficiles à appliquer, parce qu'il faut dans certains cas définir ce qu'est un produit toxique et ce n'est pas comme si... Nous parlons ici de la LCPE. Cette loi n'est pas aussi facile à appliquer que la Loi sur les pêches, par exemple, parce que nous avons affaire à des produits

[*Texte*]

background; it is hard to measure them and regulations need to be better defined there.

I don't know exactly what the other regions have said, but we have found some difficulties in applying them.

Mr. Cinq–Mars: Mr. Lincoln was referring earlier to the Fisheries Act as being a kind of comprehensive approach, saying that if you're discharging pollutants that are harmful to fish then the company has to prove that this is not harmful to fish. CEPA, for example, uses an approach where it has to specify each chemical in order to act. The other is more an ecosystem: it deals with bio–accumulation and it's more an environmental type of assessment, as opposed to the other, which is focusing on chemicals by specific chemicals.

Mr. O'Brien: In speaking informally with Ontario officials, one gentleman in particular indicated to me that CEPA defines the role of inspector and the fact that an inspector must be assisted when he or she is on site, etc., but that what is expected for assistance to an investigator is not as clear, that it is more nebulous and that creates problems when you get into the inspector role, the investigator role. Have you had the same experience? Can there be a clearer definition of the role of an inspector, and what help would be expected to be given to an inspector when he or she is on site?

Mr. Cinq–Mars: You'll find one clue in the last paragraph under "Difficulties". This is one example in which inspector and investigation are different. For example, if you are conducting an investigation with a mandate you cannot access certain information if it is in a locked cabinet. There are some inconsistencies in the law or in the regulations here and there.

• 1010

Mrs. Kraft Sloan: Do you say that if inspecting you can get documents from a locked cabinet, but if you're investigating you can't.

Mr. Cinq–Mars: If you're inspecting you can access information in a locked cabinet with reasonable force, for example, if you have a mandate, but if you're conducting an investigation you can't. It's a technical difficulty that we have at the moment. It's one example where I think there's a crack in the law. I think everybody recognizes that it has to be improved. It's not really major. I think that it was probably forgotten or—

Mr. O'Brien: If I might, Mr. Chairman, that goes right to the concern this individual raised with me and I was a bit taken aback by this. The suggestion is that we need to improve the definition of terms, that this actually caused some legal difficulty, and that an investigator's hands were more legally tied in ways they ought not to be tied. I want to get on the record that I hope this committee will recommend improvements in the wording to make the carrying out of these functions more effective.

Mr. Cinq–Mars: I think that an overall comment on this is that the act was passed in 1988 and there has been a series of regulations that has developed. We also see some tools that are not available—there are for certain cases; there are not for

[*Traduction*]

toxiques qui sont déversés dans le milieu et par conséquent difficiles à mesurer; il faudrait que les règlements soient plus précis en ce sens.

Je ne sais pas ce que les représentants d'autres régions vous ont dit au juste, mais leur application pose pour nous certains problèmes.

M. Cinq–Mars: M. Lincoln a dit tout à l'heure que la Loi sur les pêches avait une plus grande portée, que si une entreprise déverse des polluants qui nuisent au poisson, il lui fallait prouver qu'ils ne sont pas nocifs pour le poisson. Par contre, pour qu'on puisse intervenir, il faut que la LCPE précise qu'un produit chimique en particulier est interdit. L'approche retenue en ce qui concerne les pêches a trait à l'accumulation des substances et porte davantage sur l'évaluation des répercussions sur l'environnement par opposition à la LCPE qui met l'accent sur des produits chimiques en particulier.

M. O'Brien: Un représentant de l'Ontario m'a dit, à titre non officiel, que la LCPE définit le rôle de l'inspecteur, qu'elle précise qu'une aide doit lui être offerte sur le terrain, et ainsi de suite, mais la loi ne précise pas de quel type d'aide il s'agit de sorte qu'elle est très nébuleuse et crée certains problèmes lorsqu'il faut définir le rôle de l'inspecteur, le rôle de l'enquêteur. Avez–vous éprouvé les mêmes difficultés? Serait–il possible de mieux définir le rôle d'un inspecteur et l'aide à laquelle il ou elle pourrait s'attendre sur le terrain?

M. Cinq–Mars: Vous allez trouver un élément de réponse au dernier paragraphe sous la rubrique «Difficultés». Vous verrez en quoi peut consister la différence entre une inspection et une enquête. Par exemple, même si un enquêteur est muni d'un mandat, il ne peut pas obtenir certains renseignements qui sont sous clef. Il y a ici et là certaines contradictions dans la loi et les règlements.

Mme Kraft Sloan: Voulez–vous dire qu'un inspecteur peut avoir accès à des documents gardés sous clef, mais pas un enquêteur?

M. Cinq–Mars: Un inspecteur peut avoir accès à des renseignements gardés sous clef, contrairement à un enquêteur. C'est une difficulté technique à laquelle nous sommes confrontés pour le moment. C'est là un exemple des lacunes de la loi. Je pense que tout le monde s'entend pour dire qu'il faut l'améliorer. Ce n'est pas une lacune vraiment grave. On a tout simplement probablement oublié ou. . .

M. O'Brien: Si vous me permettez d'interrompre, monsieur le président, je dirais que cela a directement à voir avec les problèmes dont m'a parlés ce représentant et qui m'ont un peu étonné. Il m'a laissé entendre qu'il faudrait mieux définir les termes, que cela pose certaines difficultés sur le plan juridique et que l'enquêteur ne devrait pas avoir autant les mains liées par la loi. Je tiens à déclarer publiquement que le Comité recommandera je l'espère des améliorations au libellé de la loi pour qu'on puisse s'acquitter plus efficacement de ces fonctions.

M. Cinq–Mars: Tout ce que je peux répondre, c'est que la loi a été adoptée en 1988 et que divers règlements ont été rédigés depuis. Nous disposons maintenant de certains outils, mais qui ne sont pas applicables dans tous les cas. L'adoption de

[*Text*]

other cases. That's five years ago. I think that the development of these tools took a little bit of time and I think the situation will improve over time. We have listed some tools that are lacking in our documentation as examples. I think you raise a very good point.

Mr. O'Brien: I thank you for your answers and also for the very interesting presentations.

Mr. Finlay (Oxford): It seems that in a lot of what we've heard this morning there is some need for clearer regulations, or at least more regulations. I'm referring to the federal health sheet that you gave us, and I want to explore that a little bit. Is the suggestion here that although the minister under part IV of CEPA does have the power to legislate in order to protect federal lands, there is an absence of these regulations in federal guidelines? In your opinion and practice, what is the reason for this? Is it simply that the minister hasn't gotten around to it, that this committee isn't doing its work, that they can't get cabinet colleagues to agree? What's the reason for this, or is it lack of information or lack of—

Mr. Cinq–Mars: I think two reasons. One of them is that the act was enacted in 1988, so we can't cover all the ground in five years. The second is that if there is a federal facility, for example, right here in the heart of Montreal, one has to recognize that the facility will have to meet the municipal bylaws because its behaviour should be different from a facility located out in the boonies in the middle of the boreal forest. So you have to have some regulations that are consistent with the location where you are. You have to recognize also that the regulations vary from one province to the other. If we were to adopt regulations for underground storage tanks, for example, they could be very different in each province, and some municipalities may have even more stringent regulations.

I think there is difficulty in developing a regulation that will fit everywhere across the country. I think that's a major hurdle.

Mr. Finlay: Could one not simply say that federal ministries and agencies will meet the highest standards, wherever they are?

Mr. Cinq–Mars: I think we could probably consider meeting some federal–based standards and some higher standards where required by various governments, whether municipal or provincial, but I think that on that aspect, as Mr. Gauthier said earlier, we should seek the appropriate advice from our legal counsel, because I think there's a question of legality, of which law supersedes, one or the other.

• 1015

Mr. Finlay: Thank you. I have one more question, please.

I'm getting the feeling that under phase II of the St. Lawrence and Great Lakes plan there is going to be more work done on the effects of pollutants on plant and animal life or on wildlife. I have the feeling that of some of the problems we face, one is the lack of being sure about some of these things, because most of the attention has been put on the chemicals and not very much on the results.

[*Translation*]

la loi remonte à cinq ans. Il aura fallu un certain temps pour mettre ces outils au point et je pense que la situation va s'améliorer avec le temps. Nous avons énuméré dans nos documents certains des outils qui brillent par leur absence, à titre d'exemples. Je crois que vous venez de soulever un point très intéressant.

M. O'Brien: Je vous remercie de vos réponses et de vos exposés très intéressants.

M. Finlay (Oxford): Il me semble que nous avons beaucoup entendu parler ce matin de la nécessité de règlements plus clairs, ou du moins d'un plus grand nombre de règlements. J'aimerais revenir au bilan de santé fédéral que vous avez présenté et explorer la question un peu plus à fond. Voulez–vous dire que même si la partie IV de la LCPE autorise le ministre à proposer des mesures législatives pour protéger les terres fédérales, il n'existe aucun règlement en ce sens dans les lignes directrices fédérales? Pourquoi, selon vous? Est–ce tout simplement parce que le ministre n'a pas encore eu le temps de faire quoi que ce soit à ce sujet, parce que le Comité ne fait pas son travail ou que nous n'arrivons pas à convaincre nos collègues au Cabinet de la nécessité d'une telle chose? Diriez–vous que c'est parce que nous n'avons pas toute l'information qu'il faut ou. . .

M. Cinq–Mars: Je pense qu'il y a deux raisons à cela. La première, c'est que la loi a été adoptée en 1988 et qu'il nous a été impossible de tout faire en cinq ans. La deuxième, c'est que si des installations fédérales ont été aménagées, par exemple, en plein coeur de Montréal, il faut reconnaître qu'il faudra dans leur cas respecter certains règlements municipaux, ce qui ne serait pas le cas si elles avaient été aménagées en pleine brousse, au beau milieu de la forêt boréale. Certains règlements sont donc fonction de l'emplacement. Il faut aussi reconnaître que les règlements varient d'une province à l'autre. Si nous devions adopter, par exemple, des règlements concernant les réservoirs souterrains d'entreposage, ils pourraient différer énormément dans chaque province, et il se pourrait même que certaines municipalités aient des règlements encore plus stricts.

Je pense qu'il est difficile d'adopter un règlement qui sera applicable dans toutes les régions du pays. C'est un obstacle de taille.

M. Finlay: Ne pourrait–on pas se contenter de dire que les ministères et organismes fédéraux devront se conformer aux normes les plus élevées, où qu'ils soient?

M. Cinq–Mars: Je pense que nous pourrions probablement envisager de satisfaire à certaines normes fédérales et à certaines normes plus élevées imposées par diverses administrations, municipales ou provinciales, mais je crois, comme M. Gauthier l'a dit tout à l'heure, que nous devrions demander l'avis de notre conseiller juridique, car il faudrait savoir quelle loi l'emporte sur l'autre.

M. Finlay: Merci. Il me reste une question.

J'ai l'impression que l'on va effectuer davantage de travail sur les effets des polluants sur la flore et la faune dans la phase II du plan d'action du St–Laurent et des Grands Lacs. Il me semble que l'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés, c'est le manque de certitude dans bien des cas puisque l'attention s'est concentrée sur les produits chimiques et beaucoup moins sur les résultats.

[*Texte*]

Do we have the baseline data or sufficient data now to be able to determine some changes or improvements? I see your index is fine. You can tell there is less pollutant going into the St. Lawrence or into the tributaries. Do we have any plans for finding out whether the end result is any better?

Mr. Gauthier: That's a very good question.

Dans la première phase du Plan d'action de St–Laurent, nous devions commencer à amasser des renseignements sur le système St–Laurent. Il faut dire que des études organisées sur le St–Laurent n'ont pas été réalisées comme dans le cas des Grands lacs, par exemple, depuis 25 ans. Il y a déjà eu une étude du St–Laurent qui a été faite de 1975 à 1980. Pour nous, il était important, dans la première phase, de commencer à amasser et à intégrer ces données pour comprendre. La phase 2 pousse un peu plus loin la connaissance de l'information. On vise beaucoup plus une compréhension écosystémique. On cherche à comprendre l'écosystème en entier plutôt que d'essayer de comprendre des éléments particuliers de l'écosystème, comme on avait l'habitude de le faire dans le passé.

Pour vous répondre très objectivement, il va nous falloir plusieurs années avant de pouvoir porter des diagnostics très précis ou des diagnostics qui vont établir des relations de cause à effet entre la pollution et les effets sur les écosystèmes. La science évolue présentement dans ce sens, et on fait beaucoup d'efforts pour pouvoir faire ces diagnostics le plus rapidement possible.

Mr. Finlay: Thank you.

Le président: Merci, monsieur Finlay. Avant de commencer un deuxième tour, j'aimerais poser quelques questions.

Monsieur Gauthier, vous avez un tableau pour l'année financière actuelle et pour l'année financière 1992–1993, mais pas pour les années précédentes. Est–ce que cela veut dire qu'il n'y avait pas d'information avant 1992?

M. Gauthier: Pas du tout, monsieur le président. L'information existe. Nous pouvons vous la présenter si vous le voulez. Il y a eu des inspections dans les années précédentes .

Le président: Vous avez des tableaux pour les années précédentes?

M. Gauthier: On pourrait les produire rapidement.

M. Cinq–Mars: On a des tableaux identiques à ceux–là pour les deux années précédentes. On peut vous les faire parvenir. On a simplement inclus ceux–ci comme exemples.

Le président: J'aimerais beaucoup les avoir. Pendant l'année financières 1992–1993, il y a eu huit verdicts de culpabilité sur 369 inspections. Cette année, il y a six verdicts de culpabilité pour 143 inspections. Est–ce qu'il y avait des avocats plus forts et plus agressifs l'année passée que cette année?

• 1020

M. Martel: Comme je le disais plus tôt, le nombre de verdicts de culpabilité ne reflète pas ce qui se fait dans l'année même parce que, souvent, certains cas sont devant la cour depuis un, deux et même trois ans. Donc, c'est assez long avant qu'on obtienne un jugement. Vous savez comment cela se passe avec tous les reports de cour, etc. Donc, il n'y a pas nécessairement un lien de cause à effet. On a plus d'inspections et moins de poursuites. C'est simplement que les dossiers

[*Traduction*]

Avons–nous les données de base ou des renseignements suffisants pour déterminer s'il y a eu des changements ou des améliorations? Je vois que votre indice va bien. On peut constater que moins de polluants sont déversés dans le St–Laurent ou ses affluents. Cherche–t–on à déterminer si le résultat final sera meilleur?

M. Gauthier: C'est une très bonne question.

The first phase of the St. Lawrence action plan was the collection of information on the St. Lawrence system. It should be pointed out that there had not been organized studies on the St. Lawrence similar to those on the Great Lakes for 25 years. A study on the St. Lawrence had been conducted from 1975 to 1980. It was important to us as part of the first phase to start bringing together and integrating the data for a better understanding. Phase 2 is a more thorough investigation of the information. We are attempting to understand the ecosystem. This involves looking at the ecosystem as a whole rather than trying to understand specific elements of it, as we used to in the past.

To give you an objective answer, we will require several years before we are able to give a precise diagnosis establishing a cause and effect relationship between pollution and its impact on the ecosystem. Science is evolving in that direction at the present time and we are trying very hard to develop this diagnosis as quickly as possible.

M. Finlay: Merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Finlay. Before starting a second round, I'd like to put a few questions.

Mr. Gauthier, you have a table for the present fiscal year as well as the 1992–1993 fiscal year, but not for the previous ones. Does that mean that there was no information before 1992?

Mr. Gauthier: Not at all, Mr. Chairman. The information does exist. We can provide it to you if you wish. Inspections did take place in the previous years.

The Chairman: Do you have tables for the previous years?

Mr. Gauthier: We could obtain them presently.

Mr. Cinq–Mars: We do have identical tables to these for the two previous years. We can send them to you. These ones were included just as examples.

The Chairman: I'd be very interested in having them. During the fiscal year 1992–1993, there were eight guilty verdicts out of 369 inspections. This year, there are six guilty verdicts out of 143 inspections. Does that mean that they were tougher or more aggressive lawyers last year than this year?

Mr. Martel: As I said, the number of convictions does not reflect what actually occurred during the year because quite often cases may be before the courts for one, two or even three years. So it's quite long before we obtain a verdict. You know how it happens with court postponements etc. So there is not necessarily a cause and effect relationship. We have more inspections and fewer prosecutions. It's simply a matter of when the files reach the final stage. We have the same number of

[*Text*]

sortent à une certaine vitesse. Nous avons le même nombre d'enquêteurs et l'effort est le même depuis quelques années pour les enquêtes et les poursuites.

Le président: Cependant, le tableau serait plus facile à comprendre s'il y avait également des tableaux pour l'année précédente.

Au cours de l'année dernière il y a eu 11 expulsions de déchets dangereux et pour l'année précédente 129. Pouvez–vous expliquer une augmentation aussi forte?

M. Gauthier: Vous dites 11?

Le président: C'est cela.

M. Gauthier: De substances dangereuses? L'import–export était déjà régie par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et actuellement il y a des règlements qui régissent l'inport–export des déchets dangereux. Donc, on a un règlement qui est appliqué avec plus d'intensité et c'est l'une des raisons pour lesquelles il y a plus d'inspections.

M. Cinq–Mars: Je pense qu'on peut également souligner qu'en 1993–1994 on a eu de l'information à l'effet que des pétroles ou des combustibles pétroliers contenaient des BPC qui étaient acheminés des États–Unis vers le Canada. C'est la raison pour laquelle on a mis beaucoup d'emphase sur les inspections transfrontalières de marchandises.

Le président: Au cours de l'année fiscale 1993–1994, il n'y a eu aucune inspection selon la loi dans les domaines de la pêche, des pâtes et papier, des métaux, du mercure, de la viande, des raffineries et de la transformation des pommes de terre. La justification de ce manque d'inspection est–elle qu'il y a un arrangement quelconque, un traité ou un accord qui élimine complètement la nécessité de faire des inspections?

M. Gauthier: Dans le cas des pâtes et papier, par exemple, c'est l'entente signée avec le gouvernement du Québec qui prévaut actuellement.

Le président: Qui a la responsabilité de faire des inspections après l'entente?

M. Gauthier: Après l'entente ce sont les inspecteurs du Québec qui vont dans les entreprises de pâtes et papier.

Le président: Quant aux mines de métaux, qui fait l'inspection?

M. Martel: Dans les usines de mines de métaux c'est la province qui fait les inspections. Cependant, selon une entente tacite, les mines ou les usines de mines de métaux nous envoient mensuellement les résultats des analyses d'érogènes.

Le président: Les usines de chlore?

M. Martel: Il n'y a pas d'usine de chlore. On n'en a plus.

Le président: Pour la viande et les volailles?

M. Martel: *Meat and Poultry, Potato Processing* sont des effluents qui, pour la grande majorité, sont rejetés directement dans des systèmes d'égouts qui sont surveillés par la province de Québec en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur l'assainissement des eaux usées. On a laissé ces champs d'activités à la province de Québec.

Le président: Et finalement, les raffineries de pétrole?

[*Translation*]

investigators and for some years now the same amount of effort is devoted to investigations as well as prosecutions.

The Chairman: The table would be easier to understand if there were also tables for the previous year.

Last year there were 11 cases where dangerous waste was turned back as opposed to 129 the previous year. Can you explain such a sharp increase?

Mr. Gauthier: Did you say 11?

The Chairman: Yes.

Mr. Gauthier: Of dangerous substances? Import–export was already subject to the Hazardous Goods Transport Act and at the present time there are regulations governing the import and export of hazardous waste. So we do have a regulation that is more strictly applied and that is one of the reasons why there are more inspections.

Mr. Cinq–Mars: It might also be added that in 1993–94 we had information about oil and oil fuels containing PCB's being transported from the United States to Canada. That's why a lot of emphasis was put on the trans–border inspection of goods.

The Chairman: During the 1993–94 fiscal year, there was no inspection under the Act relating to fisheries, pulp and paper, metal, mercury, meat, refineries and potato processing. Is there some arrangement or agreement that does away with the need for such inspections?

Mr. Gauthier: In the case of pulp and paper, for example, the agreement signed with the government of Quebec is now in effect.

The Chairman: Under this agreement who is responsible for carrying out inspections?

Mr. Gauthier: The agreement provides that Quebec inspectors will visit pulp and paper concerns.

The Chairman: Who does inspections of metal mines?

Mr. Martel: The province does inspections of metal mining plants. However, under a tacit agreement, mines or metal mills send us the monthly results of their analysis.

The Chairman: Chlorine plants?

Mr. Martel: There aren't any, we don't have them anymore.

The Chairman: In the case of meat and poultry?

Mr. Martel: Meat and poultry and potato processing produce effluent that in most cases flow directly into the sewage system which is monitored by the province of Quebec under the Quality of the Environment Act as well as the Sewage Treatment Act. These are areas that come under the province of Quebec.

The Chairman: And lastly, oil refineries?

[*Texte*]

M. Martel: Pour ce qui est des raffineries de pétrole, au cours des années, on a eu des opérations conjointes avec la province de Québec.

[*Traduction*]

Mr. Martel: Over the years our practice with respect to oil refineries has been to work jointly with the province of Quebec.

• 1025

Depuis quelques années, tout est sous contrôle et les vérifications sont faites par la province de Québec.

For some years now everything has been under control and checks are made by the province of Quebec.

Le président: Monsieur Gauthier, sur la Partie IV de la Loi, pouvez–vous nous dire quels sont les ministères fédéraux qui n'ont pas encore accepté de travailler avec Environnement Canada, respectant ainsi la Loi? S'il vous plaît, nommez–les un par un.

The Chairman: Mr. Gauthier, with respect to Part 4 of the Act, can you tell us which federal departments have not yet agreed to work with Environment Canada and comply with the Act? Would you please name each of them.

M. Martel: Dans le passé, je m'occupais des installations fédérales et on a tenu des ateliers de travail. On a produit un code d'opérations et fournit un genre de code de vérifications environnementales. Nous sommes constamment en contact avec les institutions fédérales et on leur accorde un appuie. L'objectif est toujours de rencontrer les plus hauts standards des lois fédérales–provinciales ou, lorsque c'est une communauté comme la CUM, des lois pertinentes. Donc, on travaille très fort là–dessus et on a eu très peu de difficulté, sauf peut–être à quelques endroits où on a eu à appliquer la Loi. Toutefois, en général, la coopération est très bonne avec les différents ministères fédéraux au Québec.

Mr. Martel: In the past I looked after federal facilities and we organized workshops. We produced an operational code and provided a type of code for environmental audits. We are in regular contact with federal institutions and provide them with support. The aim is to meet the highest standards of federal–provincial legislation or the relevant regulations, as in the case of a community like the CUM. We've been working very hard at this and have had little trouble, except for perhaps some places where we've had to enforce the legislation. Generally speaking however, cooperation has been very good with the various federal departments in Quebec.

Le président: Monsieur Martel, j'attends une réponse à ma question et peut–être que M. Gauthier m'en donnera une très claire.

The Chairman: Mr. Martel, I expect an answer to my question and perhaps Mr. Gauthier will give me a clear response.

M. Gauthier: Personnellement, monsieur le président, je n'ai pas de ministère à vous citer. Cependant, tout ce que je peux vous dire, c'est que dans la région du Québec, nous avons mis sur pied ce qu'on appelle une table sur le développement durable entre les ministères fédéraux de la région du Québec. À cette table, il y a un groupe qui s'occupe spécifiquement de la maison fédérale. Pour avoir présidé quelques–unes de ces tables, j'ai vu personnellement, dans la région du Québec, un effort particulier des ministères fédéraux de vouloir faire de la maison fédérale une priorité. Je peux aussi citer, entre autres, le ministère de la Défense nationale ainsi que d'autres ministères qui ont fait des choses très positives dans ce sens–là.

Mr. Gauthier: Personally speaking, Mr. Chairman, I cannot name any department. All I can say is that in the Quebec region, we've set up a sustainable development group involving the federal departments in the Quebec region. It contains a subgroup that deals specifically with federal organizations. Having presided some of these meetings, I have personally observed in the Quebec region that federal departments are making a specific effort to give priority to this matter. Among others, I can mention the Department of National Defence that is doing very positive work in this field.

Le président: Notre Comité peut–il conclure que, dans cette région, le ministère des Transports respecte actuellement la Loi sur la protection de l'environnement? Selon vous, c'est oui ou non?

The Chairman: May our Committee then assume that the Department of Transport in this region is complying with the Environmental Protection Act? Is it yes or no, in your view?

M. Cinq–Mars: Je pense qu'on peut dire, de façon générale, qu'il respecte la Loi concernant la protection de l'environnement. Toutefois, il arrive à l'occasion qu'on fasse des inspections pour les BPC, par exemple, ou d'autres substances comme les CSC, et il arrive à certains moments que le ministère des Transports n'aura pas rempli toutes les exigences pour le storage de BPC. Donc, il y a des avertissements qui sont communiqués au ministère de prendre les mesures pour rencontrer les exigences des règlements.

Mr. Cinq–Mars: Generally speaking, I think we can say that it is complying with the Environmental Protection Act. However, during our inspections for PCBs, or for other substances like CSCs, we may discover that the Department of Transport has not met all the requirements relating to the storage of PCBs. So the Department will be given a warning to take the appropriate measure.

Pour le ministère des Transports, on considère qu'au Québec, il y a certainement plusieurs dizaines d'installations donc, on doit faire régulièrement des inspections pour vérifier si elles sont conformes aux règlements. À certains moments, il faut corriger certaines choses.

In the case of Transport, we in Quebec consider that there must be several dozen facilities which require regular inspections to determine compliance with regulations. On various occasions, corrective measure must be taken.

Le président: Le ministère des Travaux publics respecte–t–il la Loi sur la protection de l'environnement dans votre région?

The Chairman: Is the Department of Public Works complying with the Environmental Protection Act in your region?

[*Text*]

M. Cinq–Mars: Je pense qu'on peut dire que c'est la même situation pour tous les ministères. Parfois, il y a des problèmes que l'on note dans un ministère comme les Travaux publics, la Défense nationale ou les Transports. Cependant, dans l'ensemble, les ministères sont bien informés, et ils font des progrès pour rencontrer toutes les exigences.

Le président: Pouvez–vous nous dire si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien respecte la Loi sur la protection de l'environnement dans votre région?

M. Cinq–Mars: Je pense qu'on peut dire la même chose que l'on a dit pour les ministères des Transports ou de la Défense nationale. Dans certains cas, il peut y avoir des failles, et dans d'autres, le ministère rencontre la majorité des exigences.

Le président: Monsieur Gauthier, pouvez–vous dire qui a approuvé la méthodologie des kémiotoxes?

• 1030

Deuxièmement, la vérification de cette méthodologie est faite par qui?

M. Gauthier: Monsieur le président, cette méthodologie a été développée par un groupe de scientifiques.

Le président: Quel groupe?

M. Gauthier: Il y avait des gens du secteur privé, d'Environnement Canada et des chercheurs du centre St–Laurent et cette méthodologie a été publiée dans des revues scientifiques. Elle a donc passé le test comme toutes les publications scientifiques qui sont publiées dans les revues scientifiques. Vous savez que les exigences sont très élevées lorsqu'on présente ce genre de publication. Il faut absolument qu'on puisse démontrer la validité de la méthode qu'on utilise. C'est sur ce fondement scientifique qu'on a utilisé notre méthode et sur laquelle on s'appuie pour présenter nos résultats. Nous pensons que c'est l'unique façon de procéder. Ce ne fut pas une méthode acceptée administrativement, mais plutôt sur le plan scientifique.

Le président: Qui a la responsabilité de vérifier les résultats?

M. Gauthier: Nous avons la responsabilité de vérifier les résultats. Dans le cadre du Plan d'action St–Laurent nous avons l'ensemble des données provenant des usines et c'est avec cette information qu'on applique la méthodologie du kémiotoxe pour établir les pourcentages ou les résultats. C'est fait conjointement avec le gouvernement du Québec.

Le président: Merci, monsieur Gauthier. Nous commençons le deuxième tour. M. Lincoln, M^me^ Guay, M. Sauvageau et M. Adams.

M. Lincoln: Monsieur Gauthier, je n'ai pas envie de trouver des accrocs dans ce que vous dites.

Pour la question des pâtes et papier, je connais les dispositions de l'accord. Elles laissent au fédéral les prérogatives qu'elle a sur la Loi sur la protection de l'environnement, la Loi sur les pêcheries, etc., cela est clair légalement.

Si, dans la pratique, il se trouve que la Loi sur les pêcheries donne plus de chance d'avoir une conviction et qu'on décide qu'il serait meilleur de l'utiliser plutôt que le réglement des pâtes et papier provincial, à ce moment–là,—je comprend que

[*Translation*]

Mr. Cinq–Mars: I think it's the same situation as for other departments. There may be problems observed in departments such as Public Works, National Defence or Transport. However, generally speaking, the Departments are well informed and they are making progress in complying with requirements.

The Chairman: Can you tell us whether the Department of Indian Affairs and Northern Development is in compliance with the Environmental Protection Act in your region?

Mr. Cinq–Mars: I think we can say the same thing as for the Ministry of Transport or the Department of National Defence. In some cases, there may be shortcomings and in others, the department meets most of their requirements.

The Chairman: Mr. Gauthier, can you tell us who approved the chemstascis methodology?

Secondly, who verifies this methodology?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, a group of scientists developed this methodology.

The Chairman: What group was that?

Mr. Gauthier: The group included people from the private sector, from Environment Canada as well as researchers from the St. Lawrence Centre. This methodology was published in scientific reviews. So it passed the test, just like all scientific publications in scientific reviews. You know that with this kind of presentation, the requirements are very high. You absolutely have to be able to demonstrate the validity of the method used. Our method is based on this scientific foundation, and our results are based on it as well. We think that it's the only way to proceed. It was not an administrative method, but rather, a scientific method.

The Chairman: Who is responsible for verifying the results?

Mr. Gauthier: We are. As part of the St. Lawrence Action Plan, we get all the data from the factories, and we use the chemtascis methodology with this information to arrive at the percentages or the results. We do this in conjunction with the government of Quebec.

The Chairman: Thank you, Mr. Gauthier. Now we'll start the second round. Mr. Lincoln, Mrs. Guay, Mr. Sauvageau and Mr. Adams.

Mr. Lincoln: Mr. Gauthier, I'm not trying to find fault with what you're saying.

As for the issue of the pulp and paper industry, I am familiar with the provisions of the agreement. The federal government keeps its prerogatives under the Canadian Environmental Protection Act and the Fisheries Act. From a legal point of view that's clear.

If in practice the Fisheries Act offers a better chance of getting a conviction, and we decide that it would be better to use it rather than the provincial pulp and paper regulations, then—I understand that the Quebec inspectors don't intervene, because

[*Texte*]

les inspecteurs du Québec n'interviennent pas parce qu'ils ne sont pas des inspecteurs selon la Loi sur les pêcheries—vos inspecteurs interviendraient–ils? Je n'ai pas besoin d'avoir une réponse aujourd'hui; j'ai simplement envie de savoir ce qui se passe. C'est très important.

M. Gauthier: C'est exactement ce que j'allais vous répondre, monsieur Lincoln. Votre question est précise et nous l'avons prise en note. Il faut absolument qu'on puisse regarder cela sur le plan légal. Je vous ai donné mon appréciation plus tôt, mais je pense que ce doit être vérifié légalement compte tenu que nous avons déjà un réglement sur les pâtes et papier.

M. Lincoln: D'accord, si vous pouvez me le laisser savoir.

Pour la question du prélèvement des preuves, d'après ce que je peux constater de la Loi sur la protection de l'environnement, il faut prouver qu'une substance toxique est mentionnée dans les réglements et il faut qu'elle soit présente. Nous sommes obligés de prouver, par exemple, pour des pétroles contaminés, etc. qu'ils ont été contaminés par un toxique.

Je sais que dans notre région il y a un problème de ce côté–là. Lorsque vos inspecteurs font des rapports, il est présumé qu'il y a eu violation. Ont–ils le pouvoir de faire des prélèvements de preuve en même temps, parce que d'après ce que je comprend, dans d'autres régions, les directives sont qu'ils ne doivent pas faire de prélèvement de preuves? Donc, lorsqu'ils reviennent sur le terrain pour faire ces prélèvements, la preuve n'existe plus.

M. Martel: Lorsque nous faisons une inspection en vertu de la LCPE, nous pouvons passer du mode d'inspection au mode d'investigation. Donc, les gens sont là et s'ils découvrent qu'il y a une situation qui pourrait causer un préjudice à l'environnement, ils vont prendre, si on peut dire, le chapeau de l'investigateur et continuer en faisant une investigation.

[*Traduction*]

they are not inspectors under the Fisheries Act—would your inspectors intervene? You don't necessarily have to give me an answer today; I just want to know what happens. It's very important.

Mr. Gauthier: That's exactly how I was going to answer, Mr. Lincoln. Your question is a specific one, and we have noted it. We absolutely have to look at that from a legal point of view. I gave you my own assessment earlier, but I think we will have to have a lawyer check that, since we already have pulp and paper regulations.

Mr. Lincoln: Fine, if you could let me know.

I'd like to ask you about taking samples of evidence. As far as I can make out from the Canadian Environmental Protection Act, you have to prove that the toxic substance is mentioned in the regulations, and the substance has to be present. For instance, we have to prove that contaminated oil has been contaminated by a toxic substance.

I know that we have a problem with this in our region. When your inspectors prepare reports, it's presumed that a violation has occured. Do they have the power to take samples of evidence at the same time, because as far as I can make out, the guidelines in other regions are not to take samples. So when they return to the site to take samples, the evidence is gone.

Mr. Martel: When we carry out an inspection under the CEPA, we can go from inspection mode into investigation mode. So if our people are there and they discover that there's something there that could harm the environment, they put on their investigator's hat and continue, carrying out an investigation.

• 1035

Cependant, dans la plupart des cas, s'il n'y a pas de preuve très très forte, l'inspecteur fera son inspection et donnera un avertissement pour qu'on fasse des corrections. Si cela n'est pas fait, éventuellement, il y aura une poursuite.

Donc, à ce stade–là, c'est l'enquêteur qui démarre la procédure avec un mandat en bonne et due forme pour poursuivre et terminer son enquête.

M. Lincoln: Je comprends que dans notre région, les inspecteurs ont des directives de ne pas faire de prélèvement de preuve, par exemple, un prélèvement qui incluerait une matière toxique, etc., dans l'eau. Cependant, il peuvent faire de tels prélèvement lorsqu'ils changent de chapeau. Est–ce le cas chez vous? Sinon, c'est une bonne chose parce qu'à ce moment–là, j'aurais un exemple à citer.

M. Gauthier: Je sais que si on nous demande d'aller vérifier des conteneurs qui arrivent des États–Unis et qu'on soupçonne qu'ils contiennent certains matériaux illégaux, nous allons faire des prélèvements et des analyses. Donc, nos inspecteurs peuvent faire ces prélèvements. . .

M. Lincoln: Sur place?

M. Gauthier: . . .sur place.

However, in most cases if the evidence isn't very, very strong, the inspector will carry out his inspection and give a warning to the company telling it to take corrective measures. And if that's not done, eventually there will be proceedings.

So, at that particular stage, the investigator starts off the procedure with a properly issued warrant to continue and conclude his investigation.

Mr. Lincoln: I understand that in our region, the inspectors have been instructed not to take samples of evidence that would include a toxic substance, for instance, in water. However, they can only take these samples once they change hats. Is that the case in your area? If it isn't, that would be a good thing, because then I could give an example.

Mr. Gauthier: I know that if we're asked to go check containers from the United States and we suspect that they contain certain illegal substances, we can take samples and analyze them. So, our inspectors can take these samples. . .

Mr. Lincoln: Right there?

Mr. Gauthier: . . .yes, right there.

[*Text*]

Le président: Merci, monsieur Lincoln. Madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay: Monsieur Gauthier, nous allons parler pour une dernière fois des papetières. On me dit que la loi du ministère de l'Environnement du Québec est plus sévère au niveau des papetières que ne l'est la loi fédérale. Est–ce le cas? Oui ou non?

M. Gauthier: Ce qui est important, c'est que la loi québécoise entre entièrement en vigueur en 1995 entièrement et que la loi fédérale est en vigueur depuis 1992, et les deux lois, sans dire qu'elles sont équivalentes, sont à toute fin pratique, très semblables.

Il y a quelques petites variantes. Dans notre réglementation, nous exigeons des études du milieu qui n'existent pas dans le règlement provincial, mais on peut considérer les deux règlements comme étant semblables. Je n'utilise pas le mot «équivalent» parce que c'est un mot qui a une connotation réglementaire et légale, mais je dirais «comparable»,

Mme Guay: Ils sont harmonisés?

M. Gauthier: Oui.

Mme Guay: Vous en êtes satisfait?

M. Gauthier: Oui. On l'a négocié. Ce fut une longue négociation et il fallait absolument que les deux règlements soient semblables.

Mme Guay: Et harmonisés.

M. Gauthier: Oui.

Mme Guay: J'aimerais parler un peu des BPC. J'aimerais savoir quelle sera la technique pour en disposer, parce qu'on en parle beaucoup et qu'on en a beaucoup au Québec. Quelle sera la technique pour les détruire et quel sera l'échéancier? Va–t–on les détruire au Québec ou les transporter ailleurs? Selon vous, quel est le plan?

M. Gauthier: Le gouvernement du Québec a tenu des audiences publiques l'été dernier et le Bureau des audiences publiques (BAP) doit remettre son rapport à la fin d'octobre. Cela comprend, bien entendu, l'examen de la technique. Actuellement, on considère deux techniques, la technique Hogden et la technique Vesta.

Donc, le gouvernement du Québec a tenu compte des études d'impact et le Bureau des audiences publiques fera des recommandations au ministre de l'Environnement. Si les recommandation du BAPE sont à l'effet d'accepter le plan qui a été soumis par Sintec, à ce moment–là, cela sera la technologie qui sera acceptée.

En termes d'échéancier,—je vous disais fin octobre—c'est vraiment un projet du ministère de l'Environnement et de la faune du Québec et non pas celui d'Environnement Canada. Donc, on n'est pas maîtres de l'échéancier comme tel, sauf qu'on sait, d'après nos meilleures informations, que le gouvernement du Québec veut procéder rapidement dans ce dossier.

Mme Guay: Je ne sais pas qui pourra me répondre, mais je m'adresse à monsieur Gauthier.

• 1040

En ce qui a trait au dossier Messina, c'est un dossier qui est inquiétant pour le Québec parce que s'il y a des versements de BPC, c'est chez nous que cela viendra, dans nos points d'eau potable. J'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement fédéral, Région–Québec a pris vraiment toutes les précautions pour s'assurer qu'on n'ait pas de déversements de BPC.

[*Translation*]

The Chairman: Thank you, Mr. Lincoln. Mrs. Guay, please go ahead.

Mrs. Guay: Mr. Gauthier, we are going to talk about paper mills for the last time. I'm told that Quebec's Department of the Environment Act is stricter with paper mills than the federal legislation is. Is that the case? Yes or no?

Mr. Gauthier: The important thing is that the Quebec legislation comes completely into effect in 1995, whereas the federal legislation has been in effect since 1992. While I wouldn't say that the two acts are equivalent, for all practical purposes they are very similar.

There are a few small differences between them. Our regulations require environmental studies that are not called for in the provincial regulations, but we can say that the two regulations are similar. I'm not using the word "equivalent" because that word has a regulatory and legal connotation, but I would say that they are "comparable".

Mrs. Guay: Have they been harmonized?

Mr. Gauthier: Yes.

Mrs. Guay: Are you satisfied with the harmonization?

Mr. Gauthier: Yes. We negotiated it. The negotiations took a long time, and the two regulations absolutely had to be similar.

Mrs. Guay: And harmonised.

Mr. Gauthier: Yes.

Mrs. Guay: I'd like to talk a little bit about PCB's. I would like to know which technology will be used to dispose of them, because we hear a lot about PCB's, and we have a lot in Quebec. What technique will be used to destroy them? What will the schedule be? Will they be destroyed in Quebec, or will they be shipped elsewhere? What do you think the plan is?

Mr. Gauthier: Last Summer, the government of Quebec held public hearings, and the Quebec Office of Public Hearings is to submit its report by the end of October. Of course, that report will include a review of the technology. At present, we are considering two: the Hogden technology and the Vesta technology.

So the government of Quebec has taken into account the impact studies, and the Office of Public Hearings will make recommendations to the Minister of the Environment. If the Office of Public Hearings recommends that the plans submitted by Sintec should be accepted, then that technology will be accepted.

As far as the schedule goes—I was telling you that it would be at the end of October—it's really a Quebec Department of the Environment and Wildlife's project, not an Environment Canada project. So we don't set the schedule as such, but we do know, according to our best sources, that the government of Quebec wishes to proceed quickly with this particular matter.

Mrs. Guay: I don't who will be able to answer this question, but I'll ask it of Mr. Gauthier.

The whole Messina issue is alarming for Quebec, because if PCBs are spilled, they will end up in our drinking water. I'd like to know whether the Quebec region of the federal Department of the Environment has really taken all the necessary precautions to make sure that no PCBs are spilled.

[*Texte*]

On sait qu'ils ont installé un rideau, et qu'ils l'ont enlevé parce que cela ne fonctionnait pas. Ce dossier–là est–il suivi de très près par Région–Québec et par le ministère de l'Environnement du Québec? On m'a dit que c'était une entente conjointe. Je voudrais être rassurée.

M. Gauthier: Madame Guay, je peux vous assurer que le dossier de Messina en est un qui est suivi journalièrement par Région–Québec.

Presqu'à tous les jours, depuis deux semaines, nous avons des conversations avec nos collègues de l'Ontario sur l'état du dossier et je peux vous dire qu'on est directement impliqué continuellement dans ce dossier–là.

Je pense qu'on est entièrement informé de ce qui se passe de même que le gouvernement du Québec. L'information est relayée au gouvernement du Québec qui travaille également avec nous sur le suivi.

Mme Guay: Si jamais il y avait des BPC qui traversaient le rideau, a–t–on la possibilité de réagir très rapidement et de faire cesser les travaux? C'est cela qui est inquiétant.

M. Gauthier: Le plan d'urgence prévoit une intervention rapide et immédiate. L'EPA américain a la responsabilité d'intervenir puisque c'est une activité qui se déroule en sol américain, et c'est l'EPA qui a la responsabilité d'intervenir immédiatement pour arrêter les travaux. Je peux vous affirmer que nous sommes en contact continuel avec l'EPA en cas où il se produirait une urgence.

De plus, en cas d'une situation que je qualifierais de très urgente, il est entendu que L'EPA nous contacterait directement de même que le gouvernement du Québec afin de nous permettre d'intervenir très rapidement, par exemple, pour protéger l'alimentation en eau potable.

Mme Guay: Est–il possible d'avoir le plan de contingence des États–Unis? On n'a rien de cela ici, on n'a aucune information. C'est comme si on avait laissé l'EPA prendre toutes les décisions et qu'on ne savait pas ce qui se passe.

À Région–Québec, avez–vous cela? Est–il possible pour nous d'en obtenir des exemplaires?

M. Gauthier: Nous avons demandé les dernières copies du plan de *monitoring*. On l'attend toujours. Encore hier, l'EPA faisait tout pour produire la version finale de ce plan–là. Il existe une version préliminaire. Cependant, l'EPA a imposé des exigences supplémentaires à la compagnie GM. L'EPA voulait rajuster son plan en fonction des demandes supplémentaires qu'elle a faites à GM. Hier encore, on demandait de nous faire parvenir la version finale du plan le plus rapidement possible.

Mme Guay: On peut vous demander de nous en faire parvenir une copie?

M. Gauthier: Oui.

Mme Guay: Merci.

M. Sauvageau: Monsieur Gauthier, ma question s'adresse à vous.

Est–ce que je peux savoir quels rapports les directions régionales ont entre elles, par exemple, l'Ontario, les Maritimes, l'Ouest? Avez–vous des rencontres occasionnelles entre différents directeurs régionaux? . Vos plans d'action, vos objectifs, etc., fonctionnent–ils de la même façon ou y a–t–il des différences selon les régions?

[*Traduction*]

We know that they've installed a barrier, but then they removed it because it wasn't working. Are the Quebec region and the Quebec Department of the Environment monitoring this issue very closely? I was told that it's a joint agreement. I would like to be reassured.

Mr. Gauthier: Mrs. Guay, I can assure you that the Quebec region is monitoring the Messina issue on a daily basis.

For the past two weeks, we have been having conversations with our colleagues from Ontario about this particular issue, nearly every day, and I can tell you that we continue to be directly involved.

I think that we and the Government of Quebec are fully briefed on what's going on. The information is being relayed to the Government of Quebec, which is also working with us on the follow–up.

Mrs. Guay: If ever the PCBs pass through the barrier, will we be able to respond very quickly and stop the work? That's what's so alarming.

Mr. Gauthier: The emergency plan provides for a speedy and immediate intervention. The EPA in the United States is responsible for intervening, since this activity is being carried out on American soil, and the EPA is also responsible for intervening immediately to stop the work. I can tell you that we are in constant contact with the EPA in case an emergency were ever to arise.

Furthermore, if ever there were an extreme emergency, it's understood that the EPA would contact us directly as well as the Government of Quebec so that we could take immediate action, by protecting the drinking water supply for instance.

Mrs. Guay: Would it be possible to get the United States' contingency plan? We don't have anything of the kind, we don't have any information. It's as though we let the EPA make all the decisions and we didn't know what's going on.

Does the Quebec region have that plan? Could you get copies of it for us?

Mr. Gauthier: We requested the last copies of the monitoring plan. We're still waiting. Just yesterday, the EPA was doing everything it could to produce the final version of that particular plan. There is a preliminary version. However, the EPA imposed additional requirements on GM. The EPA wanted to make some changes to its plan, because of the additional requirements it placed on GM. Yesterday we asked them to send us the final version of the plan as quickly as possible.

Mrs. Guay: Could we ask you to send us a copy?

Mr. Gauthier: Yes.

Mrs. Guay: Thank you.

Mr. Sauvageau: Mr. Gauthier, my question is for you.

Could you tell me what dealings the various regional offices have with each other? For instance, what dealings do you have with the Ontario, Maritime and Western regions? Do the various regional directors meet occasionally? Are your action plans and objectives similar or are there differences from one region to another?

[*Text*]

M. Gauthier: Entre les régions, nous avons des rencontres à tous les mois, et également avec l'administration centrale, c'est–à–dire les sous–ministres adjoints responsables des programmes à Ottawa. Un comité de gestion du ministère regroupe les cinq régions, plus les opérations des services au centre. Lors de ces rencontres, tout au cours de l'année, on a des échanges continuels sur l'ensemble des dossiers, des enjeux importants dans toutes les régions du pays et au point de vue national et international.

Nous sommes en contact encore plus étroit avec la région de l'Ontario à cause du St–Laurent, des Grands Lacs, etc. On se rencontre annuellement. Récemment, nous avons eu une rencontre avec nos collègues de l'Ontario pour parler des deux plans d'actions, le plan d'action St–Laurent et le plan des Grands Lacs, pour s'harmoniser encore plus en termes d'intervention.

M. Sauvageau: Les actions, les objectifs sont–ils équivalents ou peuvent–ils être différents selon la région?

M. Gauthier: Non. Nous avons les grandes orientations du ministère. Chaque région du pays regarde les grandes orientations du ministère.

• 1045

Dans les opérations, il y a une certaine différence parce que nous avons notre façon de faire les choses qui peut différer d'un endroit à l'autre, mais les orientations et les politiques sont les mêmes à travers le pays.

M. Sauvageau: Je vous remercie. Est–ce qu'il serait approprié de poser des questions sur des produits spécifiques de la liste prioritaire? Si vous ne pouvez pas me répondre, vous me le direz. Le mercure est–il sur la liste prioritaire des produits toxiques interdits au Canada?

Mme Bérard: Le mercure fait partie de l'Annexe I de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ce qui veut dire que c'est déclaré toxique. Ce ne fut pas fait dans le cadre de la Loi mais c'était déjà une substance dans l'ancienne *Clean Air Act* qui a été inclus dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il y a un réglement qui vise le mercure, c'est pour les usines de chlore alcali. Il y en a une à Cornwall, mais on n'en a pas au Québec.

M. Sauvageau: Peut–on prévoir à court terme l'interdiction de ce toxique? Est–ce déjà prévu dans la Loi ou devrait–on l'inclure dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement?

Mme Bérard: À l'heure actuelle, dans la Loi, le mercure est identifié comme une substance toxique. Il y a aussi le document de discussion qui a été lancé à la fin septembre sur une politique sur les substances toxiques où l'on parle de deux voies, soit l'élimination virtuelle, soit la gestion intégrée, et le mercure devra se soumettre à cette politique.

M. Sauvageau: Si on utilise du mercure, par exemple, dans les pesticides, Agriculture Canada devra se plier à la décision d'Environnement Canada.

Mme Bérard: Si le mercure est couvert par la Loi sur les produits anti–parasitaires, Environnement Canada n'interviendra pas.

M. Sauvageau: Il ne pourra pas intervenir?

[*Translation*]

Mr. Gauthier: The various regions meet with one another every month. They also meet with headquarters, i.e. with the assistant deputy ministers in Ottawa who are responsible for programs. The department has a management committee that includes representatives from the five regions and from operations at headquarters. These meetings are held throughout the year, and the officials have ongoing discussions about all the major issues in all the regions of the country, as well as national and international issues.

We are in even closer contact with the Ontario region because of the St. Lawrence River and the Great Lakes. We meet annually. Recently, we had a meeting with our Ontario colleagues to talk about the two action plans, that is, the St. Lawrence Action Plan and the Great Lakes Action Plan, so that we could harmonize our activities even more.

Mr. Sauvageau: Are the actions and the objectives all the same, or do they vary depending on the region?

Mr. Gauthier: No. We have the major policy directions from the department. Each region in the country looks at the department's major policy directions.

In terms of actual operations, there are minor differences in that we have our own way of doing things, and methods may vary from one place to the next, but the overall policy directions are the same across the country.

Mr. Sauvageau: Thank you. Would it be appropriate to ask some questions about specific substances on the priority list? If you can't answer my question, just say so. Is mercury on the list of toxic substances that are prohibited in Canada?

Mrs. Bérard: Mercury is included under Schedule I of the Canadian Environmental Protection Act, which means that it is considered to be a toxic substance. This was not specifically done under the act, but since it came under the former Clean Air Act, it was simply included under the Canadian Environmental Protection Act. There is a regulation specifically dealing with mercury and alkali chlorine plants. There is one such plant in Cornwall, but we do not have any in Quebec.

Mr. Sauvageau: Can we expect that this toxic substance will soon be prohibited? Is there already provision for that under the act or should it be included under the Canadian Environmental Protection Act?

Mrs. Bérard: Under the current provision of the Act, mercury is identified as a toxic substance. Also, the discussion paper dealing with a policy on toxic substances that came out late in September discusses two options—virtual elimination and comprehensive management—and mercury will obviously come under that policy.

Mr. Sauvageau: So, if mercury is used in pesticides, for example, Agriculture Canada will have to comply with Environment Canada's decision.

Mrs. Bérard: If mercury is already covered by the Pest Control Products Act, Environment Canada will not have to intervene.

Mr. Sauvageau: Did you say that it could not intervene?

[*Texte*]

Mme Bérard: Si la substance est couverte dans une autre loi, nous n'avons pas à d'intervenir.

M. Sauvageau: Si je me trompe de mot, vous me le dites, le diazynon est–il aussi un produit toxique qui devrait être inderdit ou est interdit?

Mme Bérard: Je sais que c'est un pesticide, alors je pense qu'il est inclus dans. . .

M. Sauvageau: . . .les produits parasitaires.

Mme Bérard: C'est cela.

M. Sauvageau: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Adams, s'il vous plaît.

Mr. Adams: I'm very interested in this business of mixed jurisdictions and mixed legislation, and the Massena case is a good example. We have to move somehow to get it so we have some uniformity so you know what's happening upstream and so on.

I'm going to talk again about part IV. We're talking here in this very, very civilized way about horrors, aren't we? I don't have to tell you that. You are all experienced in Saguenay, for example, with the horrors. We're talking about contaminated mothers' milk. We're talking about a report recently that said the air inside our buildings is worse than the air outside our buildings. These are horrific things, affecting human beings and animals and plants. We're talking like this, and in your work you have to develop frameworks to deal with the massive scale of the problems.

So we're all very civilized about it. And you in particular are very diplomatic. It's the nature of your profession; you have to be diplomatic.

When I read your page on part IV, and bearing in mind this civilized forum and the diplomatic language we use, I think this page is the equivalent of Mr. Lincoln talking about transsexual alligators. I hadn't heard of transsexual alligators before, but the image of transsexual alligators is a horrific one and it immediately makes you think.

This is diplomatic phrasing you have here. It says:

There are therefore no laws governing federal and aboriginal lands. In Quebec, this lack of regulations is significant because the province has regulated several matters—

And so on.

The problem caused by the lack of regulations is even greater for tenants on federal lands (ex. the tenants of ports and airports—

And so on.

—that are not subjected to any regulations concerning, among other things, wastewater, dangerous waste, and air quality. In the case of commercial and industrial installations on reserves, the same problem exists.

[*Traduction*]

Mrs. Bérard: I said that if that substance is already covered by another statute, there would be no need to intervene.

Mr. Sauvageau: If I use the wrong word, please tell me, but I was wondering whether diazonon is also a toxic substance that should be or is already prohibited?

Mrs. Bérard: Well, I know it is a pesticide, so I think it probably is included under the. . .

Mr. Sauvageau: . . .Pest Control Products Act.

Mrs. Bérard: Yes, exactly.

Mr. Sauvageau: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Adams, you have the floor.

M. Adams: La question du chevauchement des compétences et des lois m'intéresse beaucoup, et je crois que le cas de Massena en est un bon exemple. Nous devons absolument assurer une certaine uniformité, afin que chacun sache ce qui se prépare en amont.

Je vais vous parler encore de la partie IV. En fait, nous sommes en train de parler en termes très civilisés de choses qui sont de véritables horreurs, n'est–ce pas? D'ailleurs, je n'ai pas besoin de vous le dire. Vous êtes tous au courant de la catastrophe du Saguenay, par exemple, où il a été question de lait maternel contaminé. Nous sommes tous au courant du rapport récemment publié qui affirmait que l'air à l'intérieur de nos immeubles est pire que l'air de l'extérieur. Ce sont des choses terribles, qui nuisent à la santé des humains, des animaux et des plantes. Donc, nous parlons de toutes ces catastrophes, et vous, dans votre secteur, devez élaborer des lois cadres qui vont permettre de faire face à des problèmes susceptibles d'avoir des conséquences énormes.

Donc, nous en parlons en termes très civilisés, et vous, en particulier, êtes très diplomate. C'est la nature même de votre profession. Vous êtes obligé d'être diplomate.

Quand j'ai lu vos observations au sujet de la partie IV, compte tenu du fait que nous sommes un groupe très civilisé qui doit faire preuve de diplomatie, j'avais l'impression que c'était un peu l'équivalent des propos de M. Lincoln au sujet des alligators transsexuels. Je n'avais jamais entendu parler d'alligators transsexuels jusque–là, mais c'est tout à fait monstrueux et cela donne évidemment à réfléchir.

Permettez–moi donc de vous rappeler ces propos qui prouvent votre diplomatie. Vous dites ceci:

Il n'existe pas de lois régissant les terres fédérales et autochtones. Au Québec, l'absence de réglementation a des conséquences importantes, puisque la province a assumé la responsabilité de réglementer diverses questions. . .

Etc., etc.

L'absence de réglementation crée des problèmes encore plus graves pour des locataires dont les installations se trouvent sur des terres fédérales (par exemple, les locataires dans les ports et les aéroports. . .

Etc., etc.

Ils ne sont assujettis à aucune réglementation en ce qui concerne les eaux usées, les déchets dangereux et la qualité de l'air. En ce qui concerne les installations commerciales et industrielles se trouvant dans les réserves, le même problème se pose.

[*Text*] [*Translation*]

• 1050

I consider that, in your language, in the language of our federal system, a very strong statement.

A last line in here:

The results all depend upon the willingness of the ministries to conform to the proposed requirements and to commit financial resources.

I am going back to my point about some sort of national uniformity. At least we could start with minimal standards on our own federal property.

I know there's a multiple deal of legislation—we've just had some discussion of that again. I know there's different provincial circumstances. We have heard that discussed. But your document here, I think in very strong terms, in bureaucratic language, expresses concern about the lack of regulatory action under part IV. In other words, action has not been taken under that part. Do you accept that this is very strong language?

Second, is the current phrasing, as it exists—ignoring now the lack of action on it, if there were to be action on it—strong enough for us to be able to deal with this myriad of federal acts and these complex provincial jurisdictions? Would you also change the phrasing in part IV?

M. Gauthier: C'est une très bonne question. Je vais tenter de donner ma vision personnelle et je vais laisser mes collègues répondre.

Je pense que sur les terres fédérales et surtout sur ce qui est de juridiction fédérale, on doit avoir des règles du jeu très claires. On doit avoir les outils de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour faire de la maison fédérale une maison en ordre. Je reste convaincu qu'il faut revoir la Partie IV de la Loi pour réellement examiner tous ses aspects.

Deuxièmement, sur la volonté des ministères et des intervenants, c'est plus qu'une volonté, c'est une exigence de faire en sorte que la maison fédérale soit en ordre. Comment exiger du reste des Canadiens d'être conformes si le gouvernement fédéral n'a pas des règles claires de ce côté–là?

M. Cinq–Mars: Ma vision s'apparente, bien entendu, à celle de monsieur Gauthier. Je parlais antérieurement de la nécessité de rencontrer les règlements aux différents endroits où on se situe.

Je donne un exemple. Une installation fédérale, ici même à Montréal, devrait, d'après moi, rencontrer les exigences de la municipalité étant donné que les règlements municipaux s'appliquent à l'ensemble des industries. Donc, ce serait normal que la corporation de la Couronne se comporte en citoyen corporatif impeccable et qu'elle observe ces règlements.

La difficulté, c'était de voir par quels outils juridiques pouvons–nous faire en sorte que ces installations, ces ministères fédéraux rencontrent les exigences des lieux ou des gouvernements locaux où ils se trouvent.

Pour des fonctionnaires, ces propos me semblent très énergiques.

Et enfin, vous dites ceci:

Les résultats dépendront de la volonté des ministres de se conformer aux exigences proposées et d'y consacrer les ressources financières nécessaires.

Pour en revenir à ce que je disais au sujet de l'uniformité nationale, il me semble que nous devrions commencer par appliquer des normes minimales sur nos propres terres fédérales.

Je sais qu'il y a une multiplicité de lois—d'ailleurs, nous venons d'en discuter de nouveau. Je sais que les circonstances changent d'une province à l'autre. Nous en avons déjà longuement discuté. Mais à mon avis, votre document fait état, en termes très énergiques, en langue administrative, d'une grave préoccupation en ce qui concerne l'absence de mesures réglementaires en vertu de la Partie IV. Autrement dit, aucune mesure n'a été prise conformément aux dispositions de cette partie–là. Conviendriez–vous avec moi que les termes choisis sont très énergiques?

Deuxièmement, pensez–vous que le libellé actuel de la Loi—je ne parle pas pour le moment de l'absence de mesures, s'il devait y en avoir—est suffisamment énergique pour nous permettre de régler les problèmes que pose la multiplicité des lois fédérales et la complexité des compétences provinciales? Pensez–vous qu'il faille changer le libellé de la Partie IV?

Mr. Gauthier: That's a very good question. I will attempt to give my personal views in that respect and give my colleagues a chance to respond.

My view is that as regards federal lands and everything else that come under federal jurisdiction, we need very clear ground rules. The Canadian Environmental Act must give us the tools we require to put our federal house in order. I firmly believe that a review of Part IV of the act is essential to thoroughly examine all these issues.

Secondly, in terms of the willingness of departments and all the players involved to conform, I would say it is not just a question of willingness; we really have no choice but to ensure that our federal house in order. How can we possibly expect other Canadians to comply if the federal government does not have clear rules in place in that area?

Mr. Cinq–Mars: My views are obviously very similar to those of Mr. Gauthier. Earlier I referred to the need to meet any regulations that are in effect, whatever the location.

Let me just give you an example. I believe a federal facility, located right here in Montreal, say, should have to meet municipal requirements, since municipal by–laws apply to all industries. It seems only proper that a Crown corporation should be a good corporate citizen and comply with those by–laws.

The problem is determining what legal instrument will allow us to ensure that federal facilities and departments do indeed meet whatever local or other requirements are in effect in those locations.

[*Texte*]

Je suis parfaitement d'accord avec vous qu'il faut à tout le moins rencontrer les normes minimales.

M. Adams: Merci beaucoup.

I have another comment. I think it was you, Monsieur Cinq-Mars. . .we talked about the educational program. A comment I would have is that in previous presentations—the importance of education and people being aware of the legislation and so on, no one denies—it has been suggested to us that employees, the unions, have been missed out of the loop.

Very often there was public information for people in their private capacities, there was information for the companies, for example, and so on, but there seemed to be a gap in getting to actual workers in some of these industries.

I would simply mention that to you, because I think it is very important that people in industries that are potentially polluting, the actual workers, be as informed as humanly possible, not only for their own sake but also for the sake of finally getting good advice as to how we should change things.

Thank you, Mr. Chair.

Mrs. Kraft Sloan: A lot of witnesses have told us that there is a great deal of urgency, that there is an ecological crisis out there, and there are a lot of people who are working at the grassroots level, who work who work with a great deal of frustration because often the problems they're fighting have already happened. When we talk about pollution prevention, they seem to be out of that loop.

• 1055

Section 108, which encourages citizens to bring reports of suspected violations, seems to have brought forward very very few responses. I'm wondering if you could respond to that, tell us why you think that problem exists, and I'm wondering if you can think of a way CEPA can encourage citizens to participate, in terms of pollution prevention, as opposed to reaction to an ecological disaster that's been left behind.

Mr. Cinq-Mars: Well, regarding ecological disasters, I think you're right; we're dealing with a lot of historical problems when we're dealing with waste left over the years. I was talking about Kuujjuaq, waste left since 1942.

I think this will certainly continue to be part of our major problem, where the biota is certainly suffering from all our errors or lack of information in the early years.

I think a lot of people are participating in various forms. In the St. Lawrence action plan, for example, we have initiated this during part one but with much more emphasis in part two.

The concept of the ZIP, the *zone d'intervention prioritaire*, the purpose of that exercise is to bring all the stakeholders together and discuss the environmental problems and the potentials that the regions have.

[*Traduction*]

I fully agree that we must at the very least meet minimal standards.

Mr. Adams: Thank you very much.

Permettez-moi de faire une autre observation. Je crois que c'est avec vous, monsieur Cinq-Mars, que nous avons parlé tout à l'heure du programme d'information. Il me semble important de vous signaler dans ce contexte que d'autres témoins—et tout le monde s'accorde pour dire que l'information est d'importance primordiale, que la population doit mieux connaître les dispositions de la loi, etc.—nous ont fait remarquer que les employés et les syndicats sont souvent négligés pour ce qui est de la diffusion de l'information.

On nous a dit en effet que l'information est communiquée aux particuliers, et aux entreprises, mais qu'elle atteint rarement les employés qui travaillent pour ces industries.

Si je vous en parle, c'est parce qu'il me semble essentiel que les gens qui travaillent pour les entreprises qui polluent soient informés de la façon la plus humaine possible, non seulement dans leur intérêt, mais pour nous permettre de profiter de leurs conseils quant aux changements à faire dans ce domaine.

Merci, monsieur le président.

Mme Kraft Sloan: De nombreux témons nous ont dit que la situation actuelle est tout à fait urgente, que nous assistons à une véritable crise écologique, et que les gens qui mènent la lutte à la base sont de plus en plus frustrés, à force de constater que les problèmes contre lesquels ils luttaient se sont déjà manifestés. Donc, en ce qui concerne la prévention de la pollution, ces gens-là semblent hors circuit.

L'article 108, qui encourage les citoyens à signaler d'éventuelles violations de la part d'une entreprise, semble avoir suscité très peu de réactions jusqu'à présent. Je me demande si vous pourriez nous dire ce que vous en pensez, nous expliquer pourquoi ce problème semble exister, et s'il y a moyen, d'après vous, d'encourager, par l'entremise de la LCPE, les citoyens à participer à la prévention de la pollution, plutôt que de les obliger à réagir chaque fois qu'une catastrophe écologique se produit.

M. Cinq-Mars: Eh bien, en ce qui concerne les catastrophes écologiques, je crois que vous avez tout à fait raison; il existe un certain nombre de problèmes historiques qui sont liés aux déchets laissés dans divers sites au fil des ans. J'ai fait allusion tout à l'heure à Kuujjuak, où on retrouve des déchets qui sont là depuis 1942.

Je crois que cet état de choses va continuer d'être à l'origine de nos problèmes, en ce sens que la biote subit les conséquences des erreurs du passé ou du manque d'information.

Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui font une contribution sous une forme ou une autre. Dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent, par exemple, nous avons prévu une première consultation pendant la première étape, et des consultations plus étendues pendant la deuxième étape.

En ce qui concerne le concept de la zone d'intervention prioritaire, l'idée c'est de regrouper les intervenants pour discuter des problèmes environnementaux et du potentiel qui existe au niveau de la région.

[*Text*]

We have subdivided the St. Lawrence into something like 23 different ZIPs or priority zones, and these people will be provided with the information as to what it is that is present in terms of pollution in the area, what it is in terms of potential for ecotourism or development of natural resources, whether it's fisheries or others, and then the people will be able to make decisions on what has to be done in terms of dealing with pollution, prevention of pollution, and rehabilitation.

So that was purposely done to entice participation of individuals into the decision–making process of managing the environment.

Mrs. Kraft Sloan: Is that similar to the RAP, then?

The Chairman: Yes.

M. Cinq–Mars: J'aimerais ajouter aussi que dans le Plan d'action St–Laurent 2, il y a tout un élément qui s'appelle *Aide à la décision* et qui a comme objectif de donner l'information à tous les niveaux de décision dans la société. Il y a un défi énorme de réaliser cela, c'est–à–dire de pouvoir prendre de l'information scientifique, écosystémique, extrêmement complet pour la rendre accessible aux citoyens, accessible à tout le monde qui ont à prendre des décisions au niveau de l'environnement.

Cependant, c'est un défi qu'on doit relever, et je pense que tous les plans d'action qui doivent être développés maintenant doivent se préoccuper très grandement de la façon dont on rend l'information disponible pour la prise de décision dans la société.

Mrs. Kraft Sloan: Could you comment on 108 then, please.

Mr. Cinq–Mars: I don't know. The regulation is there and maybe it's the lack of information. Maybe people don't know about it. Maybe it should be promoted more than it has been in the past or maybe some non–governmental organization should make this information much more widely accessible to people.

Mrs. Kraft Sloan: The Ontario region had suggested the reason for lack of activity in this one was that because CEPA is so chemical–specific and industry–specific, it makes it very difficult for citizens to participate.

Mr. Cinq–Mars: Yes. It is a very complex act. We mentioned earlier that chemicals had to be specified under annex 1. Not a lot of people know what polycyclic aromatic hydrocarbons are, or BPC's and all that jazz. It's not really a subject that is readily accessible to lay people.

Mrs. Kraft Sloan: Could you see a more comprehensive, wider environmental protection act? I'm really doubting that CEPA is an environmental protection act.

Mr. Cinq–Mars: I think we have to consider the variety of acts that are there. We're talking about the Fisheries Act. The main purpose of the Fisheries Act is to protect fisheries habitat and fisheries population.

[*Translation*]

Nous avons subdivisé la région du Saint–Laurent en 23 ZIP ou zones d'intervention prioritaire, et nous avons l'intention de fournir à tous ces intervenants des renseignements complets au sujet de la pollution qui existe dans cette région, les possibilités qui existent au niveau de l'écotourisme ou du développement des ressources naturelles—qu'il s'agisse des pêches ou d'autres choses—de sorte qu'ils puissent prendre des décisions sur les mesures à prendre pour éliminer et prévenir la pollution et pour éventuellement dépolluer certaines zones.

Nous avons fait ces démarches justement pour encourager la participation des intervenants aux décisions concernant la gestion de l'environnement.

Mme Kraft Sloan: S'agit–il d'une initiative semblable au RAP?

Le président: Oui.

Mr. Cinq–Mars: I would like to add that the St. Lawrence Action Plan 2 includes a component called *decision support*, the purpose of which is to provide information to all decision making levels within society. Of course, this represents a tremendous challenge: We want to try and find a way to make complete scientific and ecosystemic information available to the general public and to anyone who is required to make decisions that affect the environment.

However, this is, as I say, quite a challenge and I think that all action plans that are to be developed in this area will have to pay close attention to the way in which information is made available to society for decision making purposes.

Mme Kraft Sloan: Pourriez–vous donc me dire ce que vous pensez de l'article 108.

M. Cinq–Mars: Je ne sais vraiment pas quoi vous répondre. La réglementation existe, et par conséquent, c'est peut–être le manque d'informations qui cause le problème. Il est possible que les gens ne soient pas au courant de l'existence de cet article. Peut–être faudrait–il en faire davantage la promotion ou confier à une organisation non gouvernementale la tâche de renseigner l'ensemble de la population au sujet de cet article.

Mme Kraft Sloan: Des représentants de la région de l'Ontario nous ont dit que s'il y avait eu aussi peu d'activités de ce côté–là, c'était parce que la LCPE vise des produits chimiques et des industries bien précis, de sorte que les citoyens peuvent difficilement savoir comment intervenir.

M. Cinq–Mars: Il est vrai que cette loi est fort complexe. Nous avons dit tout à l'heure que les produits chimiques sont énumérés à l'Annexe A. Il va sans dire que très peu de gens ont déjà entendu parler d'hydrocarbures aromatiques polycycliques ou de BPC, etc. Ce n'est pas un domaine facilement accessible aux non–initiés.

Mme Kraft Sloan: Pensez–vous qu'il faut une loi de protection environnementale plus complète, de plus grande envergure? Personnellement, je doute que la LCPE soit une véritable loi de protection environnementale.

M. Cinq–Mars: À mon avis, il faut se rappeler qu'il existe toute une série de lois dans ce domaine. Par exemple, il y a la Loi sur les pêches. L'objet de la Loi sur les pêches est de protéger les habitats de poissons et les ressources halieutiques.

[*Texte*]

It has an impact on industries—pulp and paper, for example. In Quebec, we have the *Loi sur la qualité de l'environnement*, which is a general act regarding the quality of the environment per se. So I don't think we can rely on one single piece of legislation to deal with everything.

One of your colleagues was mentioning the pesticides act under Agriculture. I don't think Environment Canada will take over the pesticides act, but we have to rely on the participation of all of these acts to make sure we have a fit environment.

[*Traduction*]

Cette loi influe sur diverses industries. . . entre autres, l'industrie des pâtes et papier. Au Québec, nous avons la Loi sur la qualité de l'environnement qui est une loi générale traitant de la qualité de l'environnement. Donc, je ne pense pas qu'on puisse s'attendre à ce qu'une seule loi couvre tout.

L'un de vos collègues parlait tout à l'heure de la Loi sur les pesticides qui relève du ministère de l'Agriculture, par exemple. Je ne crois pas que Environnement Canada va décider de prendre en charge l'application de la Loi sur les pesticides, mais c'est grâce à toutes ces lois que nous pourrons être certains d'avoir un environnement sain.

• 1100

Mrs. Kraft Sloan: Do you see a mechanism that could be put into CEPA that would coordinate some of these activities a little better?

Mme Kraft Sloan: Pensez–vous qu'il soit possible de prévoir dans la LCPE un mécanisme qui permettrait de mieux coordonner toutes ces activités?

Mr. Cinq–Mars: If we recognize CEPA as the foremost federal environmental act, I think there should be some mechanism to coordinate and make sure that we bring about the contribution of these accessory regulations.

M. Cinq–Mars: Si l'on considère la LCPE comme la principale loi fédérale environnementale, il convient, me semble–t–il, de prévoir un mécanisme de coordination grâce auquel nous pourrons nous assurer que ces règlements accessoires contribuent à la réalisation de nos objectifs.

Mrs. Kraft Sloan: Would you like to see section 108 expanded to allow citizens' complaints coming from the pesticides act and those other acts? I'm not too clear if they allow for those kinds of things.

Mme Kraft Sloan: Souhaiteriez–vous que l'article 108 soit élargi pour permettre aux citoyens de formuler des plaintes en vertu de la Loi sur les pesticides et des autres lois? Je ne sais pas au juste si le mécanisme qui est déjà en place permet ce genre de chose.

Mr. Cinq–Mars: I'm not clear either whether they can make a representation under these acts. I think it's a suggestion that could be made to, for example, the Department of Agriculture, and they should certainly consider it.

M. Cinq–Mars: Je ne suis pas en mesure de dire si un citoyen peut ou non formuler une plainte en vertu de ces lois. Je pense qu'on pourrait éventuellement en faire la proposition au ministère de l'Agriculture, qui devrait accepter de l'examiner sérieusement.

Mrs. Kraft Sloan: Some of those acts may be more accessible to the public in terms of understanding what it is and being more concrete.

Mme Kraft Sloan: Certaines de ces lois sont peut–être plus accessibles au public, du point de vue de la capacité des citoyens de comprendre ce dont elles traitent, simplement parce qu'elles sont plus concrètes.

Mr. Cinq–Mars: I think it's a good suggestion. We should definitely sit down and discuss that with Agriculture, for example, or other departments that are responsible.

M. Cinq–Mars: Je trouve que c'est une très bonne suggestion. Nous devrions en discuter avec les représentants du ministère de l'Agriculture, par exemple, ou d'autres ministères qui sont responsables de ces questions–là.

Mrs. Kraft Sloan: Okay. Thank you.

Mme Kraft Sloan: Très bien. Merci.

Le président: Vous avez comprimé votre question, madame Kraft Sloan?

The Chairman: Have you completed your questioning, Mrs. Kraft Sloan?

Mrs. Kraft Sloan: I'm fine, thank you, Mr. Chairman.

Mme Kraft Sloan: Oui, merci, monsieur le président.

Le président: Une dernière question, monsieur Gauthier. Étant donné qu'il y a des centaines d'inspecteurs provinciaux et une douzaine d'inspecteurs fédéraux, selon vous, comment pourrait–on rendre le système des inspections de l'environnement plus efficace?

The Chairman: One last question, Mr. Gauthier. Since there are hundreds of provincial inspectors and at least a dozen federal inspectors, what do you think could be done to make the environmental inspection system more effective?

M. Gauthier: Monsieur le président, je crois qu'on doit absolument faire un effort très sérieux d'harmonisation entre les différents palliers de gouvernement. Je pense sérieusement que notre efficacité, en terme d'environnement, passe par l'harmonisation et notre capacité de travailler ensemble. Je peux vous dire que l'expérience qu'on a vécue dans le Plan d'action St–Laurent témoigne que c'est possible de réaliser des résultats concrets dans l'environnement. Il faut essayer de développer des

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, I personally believe we have to make a very serious effort to harmonize our efforts at various levels or government. I am very much convinced that our effectiveness at the environmental level very much depends on our ability to coordinate our efforts and work together. I can certainly tell you that our experience with the St. Lawrence Action Plan is ample proof that it is possible to achieve concrete results in the environmental sector. We have to try and develop

[*Text*]

approches diversifiées dans tous les secteurs de l'environnement et de travailler en harmonie avec les différents palliers de gouvernement.

Quant à moi, je pense que lorsqu'on parle d'environnement, il faut mettre toutes les forces vives pour qu'elles soient à tous les palliers de gouvernement, qu'elles soient également au niveau municipal et de mettre ces forces ensemble pour atteindre des objectifs. Le défi est peut–être de se fixer, en tant que pays, des objectifs globaux de conservation et de protection de notre environnement.

Le président: Selon vous, les lois municipales et provinciales sont–elles respectées par les ministères fédéraux?

M. Gauthier: Votre question revient pratiquement à la question que vous posiez plus tôt. Je vais vous répondre franchement, actuellement, je n'ai pas d'informations qui me disent que les ministères fédéraux ne respectent pas la loi en matière de qualité d'environnement. Je n'ai pas cette information actuellement. Nous avons eu, comme mon collègue l'a dit, des cas spécifiques où il y a eu des atteintes à la Loi. Nous sommes intervenus dans ces cas–là, mais pour le moment, je n'ai pas d'informations qui me disent qu'il y a un problème important pour un ou des ministères en particulier.

Le président: Monsieur Lincoln, une petite question.

M. Lincoln: Une brève question. Ne pensez–vous pas que la Partie IV devrait assujettir les institutions fédérales aux lois et réglements provinciaux et municipaux? Si on pouvait changer la Loi, pensez–vous que cela aiderait?

M. Gauthier: Je répondrai de façon très personnelle sur ce point. Je pense que nous devrions envisager sérieusement cette possibilité.

Le président: Au nom de tous les membres de ce Comité, monsieur Gauthier, nous sommes très reconnaissants de votre travail et de votre présence ici. Je voudrais vous remercier, ainsi que M. Bernier, M^me^ Bérard, M. Martel, M. Cinq–Mars et M. Duchesneau.

Merci beaucoup et peut–être que nous allons nous rencontrer plus tard, vers la fin novembre à Ottawa, alors que nous discuterons probablement de la question de la maison fédérale.

M. Gauthier: Merci beaucoup.

• 1105

The Chairman: All right. May I have the next witnesses, Mr. Bruce Walker, from STOP; Mr. Daniel Greene, from la Société pour vaincre la pollution; Mr. Robert Boivin,

et finalement, Christiane Simard. Si vous êtes là, prenez votre place à la table.

Nous allons commencer tout de suite. Au nom du Comité, je m'excuse du retard.

M. Walker, vous voulez commencer? M. Greene est disparu mais on va le retrouver. Commencez si vous le voulez. Nous sommes très contents de vous revoir.

M. Bruce Walker (directeur de la recherche, STOP): Merci beaucoup, monsieur le président, membres du Comité.

[*Translation*]

a more diversified approach in every environmental sector and work in close cooperation with all the different levels of government.

As far as I'm concerned, in the environmental area, we have to consolidate our strength as a nation at every government level, including the municipal level, and ensure that that combined strength allows us to meet our objectives. The biggest challenge may well be setting comprehensive environmental conservation and protection goals as a nation.

The Chairman: Would you say that federal departments are now complying with municipal and provincial laws?

Mr. Gauthier: Well, that question is very similar to the one you raised earlier. To be perfectly frank, I have no information indicating to me that federal departments are not complying with environmental laws. I have no such information at this time. As my colleague pointed out earlier, we have been made aware of specific cases of violations under the Act. We intervened in those cases, but for the time being, I have no information that would indicate to me that there is a significant problem with one or more federal departments.

The Chairman: Mr. Lincoln, a brief question.

Mr. Lincoln: Yes, I will be brief. Do you not think Part IV should make federal institutions subject to provincial and municipal laws and regulations? If we could change that aspect of the Act, do you think that would be a useful change?

Mr. Gauthier: Well, I can only give you a very personal answer to that question. I believe we should seriously consider that possibility.

The Chairman: On behalf of all the members of the committee, Mr. Gauthier, I would like to thank you for your work and for appearing before us today. We very much appreciate having had this opportunity to meet with you, as well as with Mr. Bernier, Mrs. Bérard, Mr. Martel, Mr. Cinq–Mars and Mr. Duchesneau.

Again, thank you very much, and perhaps we will meet again in late November in Ottawa, when we will probably have a chance to discuss what needs to be done to put the federal house in order.

Mr. Gauthier: Thank you very much.

Le président: Très bien. J'inviterai donc les témoins suivants à venir se joindre à nous. Il s'agit de M. Bruce Walker, de STOP; de M. Daniel Greene, de la Société pour vaincre la pollution; de M. Robert Boivin. . .

and finally, Christiane Simard. If you are here, please take your seats at the table.

We will begin immediately. On behalf of the committee, I would like to apologize for the fact that we are running a little late.

Mr. Walker, would you like to begin? Mr. Greene seems to have disappeared, but I imagine he will turn up at some point. Please proceed. It's a pleasure to see you again.

Mr. Bruce Walker (Director of Research, STOP): Thank you very Mr. Chairman and members of the committee.

[*Texte*]

Bienvenue à Montréal, ma ville natale. Je suis très heureux que vous ayiez décidé de tenir ces audiences publiques dans ma cour arrière. J'ai fait une courte promenade ce matin avant de venir ici.

Je m'appelle Bruce Walker. Je suis le président d'un groupe écologiste qui s'appelle STOP. On dit STOP dans les deux langues officielles. C'est le nom au complet d'un groupe écologiste à but non lucratif de la région du Grand Montréal. Nous existons depuis 1970.

STOP s'occupe de toute une gamme de dossiers environnementaux dont l'assainissement de l'air, des eaux usées municipales, des déchets solides et toxiques, des droits des non–fumeurs, des pluies acides, etc.

Nous comptons environ 250 membres dans la région du Grand Montréal. Depuis quelques années, STOP est activement impliqué dans toute une gamme de dossiers environnementaux à l'échelle locale, régionale, provinciale et même nationale.

In December 1987 I represented STOP at a hearing of the House of Commons committee deliberating over the proposed Canadian Environmental Protection Act. The one portion of our brief actually included in the bill, in third reading, was the request we made for a five–year parliamentary review. We were at least one of the first groups to make that request. We are delighted that review is beginning, although it looks as if it's not so much a review after five years as a review that might take five years, unfortunately.

Notre mémoire touche surtout la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et particulièrement le volet atmosphérique. Donc, j'ai fait un bref résumé de notre mémoire.

Je voudrais attirer l'attention des députés au problème des particules respirables dans l'air au Canada, c'est–à–dire des poussières très fines qu'on peut respirer dans nos poumons. Ils ne sont pas bien échantillonnés au Canada par rapport aux États–Unis.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle un objectif national de la qualité de l'air pour ce type de polluant. Ces normes existent aux États–Unis mais pas au Canada.

• 1110

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement accorde la compétence juridique au ministères de la Santé et de l'Environnement d'adopter de tels objectifs.

Donc, STOP exige comme point prioritaire pour Environnement Canada et Santé Canada qu'ils se fixent des objectifs quant aux particules respirables dans l'air au Canada.

En plus, on propose que les provinces et les deux gouvernements régionaux au Canada avec une compétence juridique sur la pollution atmosphérique, c'est–à–dire la Communauté urbaine de Montréal et le *Greater Vancouver Regional District*, dans l'Ouest, achètent et installent toute une gamme de postes d'échantillonnage pour ces poussières fines.

J'espère que tous les députés sont familiers avec le plan de gestion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement sur les oxydes d'azote et des composés organiques volatiles au Canada, sinon, STOP propose que vous teniez des assemblées

[*Traduction*]

Welcome to Montreal, my hometown. I'm very pleased that you decided to hold public hearings in my own backyard, so to speak. I went for a brief walk this morning before coming to the hearings.

My name is Bruce Walker. I am the president of an environmental group called STOP. Our name is the same in both official languages. STOP is a non–profit environmental group that has been operating in the Greater Montreal area since 1970.

STOP is concerned with a broad range of environmental issues, including air purification, municipal sewage treatment, solid and toxic waste, non–smokers' rights, acid rain, and so on.

We have approximately 250 members in the Greater Montreal area. In recent years, STOP has become actively involved in a whole range of environmental issues at the local, regional, provincial and even national levels.

En décembre 1987, j'ai représenté STOP dans le cadre d'audiences du comité de la Chambre des communes chargé d'examiner le projet de loi intitulé Loi canadienne sur la protection environnementale. L'une des recommandations que nous avons présentées dans notre mémoire a en fait été retenue à l'étape de la troisième lecture: nous avions demandé qu'un comité parlementaire soit chargé de réexaminer la loi après cinq ans. Nous étions l'un des premiers groupes à présenter cette demande. D'ailleurs, nous sommes ravis que cet examen soit maintenant en cours, même si nous avons un peu l'impression qu'il risque hélas de durer cinq ans.

Our brief deals primarily with the Canadian Environmental Protection Act and atmospheric pollution problems in particular. I have prepared a summary of the main points brought out in our brief.

I would like to draw the committee members' attention to a problem relating to the very fine particles of dust present in our air that are deposited in our lungs when we breathe. Compared with the United States, sampling efforts here are minimal.

At this time, there is no national air quality standard for that particular type of pollutant. Such standards exist in the United States, but not in Canada.

Under the Canadian Environmental Protection Act, it is within the jurisdiction of the Departments of Health and the Environment to establish targets of this kind.

Consequently, STOP requests from Environment Canada and Health Canada that they give priority to establishing targets in terms of respirable suspended particulates in Canada.

Moreover, we suggest that provinces and both regional governments that have jurisdiction on air pollution in Canada, namely the *Communauté urbaine de Montréal* and the Greater Vancouver Regional District, procure and install a network of sampling stations for these fine particles.

I hope that all Members of Parliament are familiar with the Canadian Council of Ministers of the Environment's management plan on nitrous oxyde and volatile organic compounds. Otherwise, STOP proposes that you hold public

[*Text*]

publiques sur le dossier du *smog* comme vous en avez tenu ou d'autres comités de la Chambre des communes en ont tenu sur les dossiers prioritaires atmosphériques comme, par exemple, les pluies acides pendant les années quatre–vingt, ou le changement climatique et l'ozone stratosphérique.

Les rapports de ces comités ont été tellement utiles pour faire avancer le débat public sur ces dossiers–là.

Je propose aujourd'hui que vous fassiez quelque chose de semblable pour le dossier du *smog*. Je n'ai pas l'intention de vous donner les détails à savoir ce qu'est le *smog*, etc. Toutefois, c'est un dossier très complexe et il soulève beaucoup de controverses. Il y a également des crises budgétaires aux ministères de l'Environnement et de la Santé.

Frankly, smog is falling off the public and political agenda in this country and we're trying desperately to get it back on.

Regarding CEPA itself and some areas where it does have formal jurisdiction, on page 3 of our brief, emission guidelines are accounted for in the law today. Unfortunately there is no legislative direction as to how severe or lenient those emission guidelines should be, unlike in the United States where it is spelled out. As someone who has sat or is sitting on over 16 multi–stakeholder advisory committees—to use that Ottawa buzzword—specifically in the smog area, I am faced around the table at these various multi–stakeholder smog committees with representatives of various industrial sectors who are pushing for the most lenient emission guidelines, and there is basically no legislative guidance given.

We are suggesting that when you get around to amending CEPA, the Canadian government does what is common in the United States; that is, specify in the law under emission guidelines that the guidelines should be established on the basis of the best available control technology economically achievable, or the equivalent. And we can say a whole lot about that.

On the question of mobile sources CEPA fails dramatically. Federal responsibility for motor vehicle emission control is shared between two governments and two laws and unfortunately neither of them works very well right now. To make a very long and sad historic story short, STOP is recommending that the confusion and duplication and the two small teams of civil servants, one over in Transport and one in Environment. Can the Canadian public be better served by basically reorganizing mobile source air pollution control legislation in this country? I don't think the clumsy and confusing approach CEPA took and tinkering with CEPA will help.

[*Translation*]

hearings on the issue of smog, as your committee or other of the House of Commons have held on priority atmospheric issues such as acid rain in the 1980's or climate change and stratospheric ozone.

The reports produced by these committees have been so useful to further the public debate on these issues.

We are proposing today that you do something similar for smog. I do not intend to go into the details as to what constitutes smog, and so on. However, it is a very complex issue that is raising a lot of controversy. As well, there are budgetary crisis at the Departments of Environment and Health.

Franchement, le dossier du smog est en train de s'estomper de l'actualité publique et politique au Canada et nous essayons désespérément de le remettre à l'avant–scène.

En ce qui concerne la LCPE elle–même et certains secteurs qui relèvent officiellement de cet instrument juridique, nous signalons à la page 3 de notre mémoire que les lignes directrices en matière d'émissions sont prévues par la loi actuelle. Malheureusement, la loi ne précise nullement dans quelle mesure ces lignes directrices doivent être rigoureuses ou indulgentes, contrairement à ce qui se passe aux États–Unis, où c'est précisé dans la loi. J'ai personnellement fait partie de plus de 16 comités consultatifs multi–intervenants, pour utiliser le jargon d'Ottawa, chargés spécifiquement d'étudier le dossier du smog, et dans ces divers comités, je rencontre constamment des représentants de divers secteurs industriels qui préconisent des lignes directrices le plus souples possible en matière d'émissions, et la loi ne nous donne presqu'aucune précision à cet égard.

Nous proposons que lorsque le gouvernement se décidera à modifier la LCPE, il fasse ce qui est pratique courante aux États–Unis, c'est–à–dire préciser dans la loi, au chapitre des lignes directrices relatives aux émissions atmosphériques, que ces lignes directrices devraient être fondées sur les meilleures techniques de contrôle des émissions qu'il est rentable d'installer ou leur équivalent. Et nous en aurions long à dire à ce sujet.

Au sujet des sources mobiles, la LCPE comporte de graves lacunes. La responsabilité relativement aux émissions des véhicules automobiles est partagée entre deux gouvernements et deux textes de loi et, malheureusement, ni l'un ni l'autre ne semble donner de très bons résultats à l'heure actuelle. Je ne raconterai pas de long en large les tristes péripéties de ce dossier, mais STOP recommande que l'on mette fin à la confusion et au chevauchement des efforts de deux petites équipes de fonctionnaires, l'une aux Transports et l'autre à l'Environnement. Serait–il préférable pour le public canadien qu'on revoie l'ensemble des mesures législatives visant à réglementer les émissions de source mobile? À mon avis, il ne suffira pas de simplement de faire quelques retouches à la LCPE qui est déroutante et peu pratique.

• 1115

The Motor Vehicle Safety Act also has a lot of problems. What we're suggesting is start with a blank sheet. I think that's the sort of thing you're interested in hearing. The three political parties on the committee really have no political baggage as far

La Loi sur la sécurité des véhicules automobiles comporte de nombreuses lacunes. Nous proposons de repartir à zéro. Je crois d'ailleurs que c'est ce que vous voulez entendre. Les trois partis politiques représentés au sein du comité n'ont jamais rien

[*Texte*]

as the original CEPA is concerned, so why don't we start with a blank sheet and draft from scratch a brand–new Canadian Motor Vehicle Environmental Protection Act, which would encompass what comes out of the tail–pipe of the new cars, the fuels that go into the cars, trucks, and buses in this country, and the energy efficiency, so we have it all together in one area?

The brief is a little shorter than I had planned, largely because my printer crashed at midnight last night. I crashed about one o'clock, as it turned out.

In summary, the Canadian Environment Protection Act in STOP's view is an extremely poor statute with regard to air pollution control in Canada. In some areas, as I've mentioned, it can be improved. In others, I don't think it's really worth trying.

I have some related comments on air quality, first of all on the regulatory versus non–regulatory approaches, and emission trading and emission caps and so forth. Within that broad area there's one thing that's important to remember, that any air pollution emission reduction strategy must, as a minimum, be enforceable and verifiable.

Unfortunately there seems to be a popular trend of thought running through Ottawa–Hull these days that emission caps and emission trading are an alternative to conventional regulation. They are an alternative to conventional end–of–pipe regulation, but it is still a regulation that gives the source a lot more flexibility. If you have questions on that I'd be happy to expand on it.

Now a couple of words on the national pollutant release inventory. I'm sure you've heard a lot about that from other environmental groups. STOP was a member of that multi–stakeholder advisory committee. Very few of our recommendations were included. We feel very strongly that the NPRI needs a legislative base and, more specifically, that the current list of substances required to be reported excludes the common air pollutant.

The environment groups tried very hard to convince Environment Canada to include the common air pollutants—nitrogen oxides, sulphur oxides, particulates overall. Frankly, the industrial associations on the advisory committee were prepared to do that. It was Environment Canada with its stubborn bureaucratic approach that refused. Unfortunately, we're going to pay for that in the years to come unless those pollutants are added.

A word or two on trans–boundary air pollution. The second progress report on the Canada–U.S. air quality accord was actually supposed to be released yesterday in Ottawa and Washington, but I found out on Monday that it's going to be a month late in being issued to the public. I would urge the members of the committee to read that report very carefully when it comes out, and even consider holding hearings on it.

[*Traduction*]

eu à avoir avec la LCPE adoptée à l'origine, alors pourquoi ne pas repartir de zéro et rédiger une toute nouvelle loi canadienne sur la protection environnementale et la sécurité des véhicules automobiles qui réglementerait les émissions provenant des tuyaux d'échappement des nouvelles voitures, les carburants qu'utilisent les voitures, les camions et les autobus de notre pays ainsi que l'efficacité énergétique. Tout serait ainsi régi par la même loi.

Mon mémoire est un peu plus court que ce que j'avais prévu, et c'est parce que mon imprimante est tombée en panne à minuit hier. Moi, je suis tombé en panne vers 1 heures du matin.

En résumé, de l'avis de STOP, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'assure nullement le contrôle de la pollution atmosphérique au Canada. Comme je l'ai dit, on peut en améliorer certaines parties. Pour les autres, je crois qu'il ne vaut même pas la peine d'essayer.

J'ai aussi quelques observations à faire au sujet de la qualité de l'air, et notamment au sujet des avantages et des inconvénients de la réglementation, ainsi que sur les échanges de droits d'émission et le plafonnement des émissions. L'essentiel, c'est qu'une stratégie de réduction des émissions qui polluent l'atmosphère doit à tout le moins être applicable et son succès doit pouvoir être mesuré.

Malheureusement, on semble aujourd'hui croire dans la région d'Ottawa–Hull que le plafonnement des émissions et les échanges de droits d'émission peuvent remplacer la réglementation classique. Ils peuvent remplacer la réglementation classique en ce qui touche les émissions provenant des tuyaux d'échappement, mais c'est toujours la réglementation qui donne à la source beaucoup plus de souplesse. Si vous avez des questions à cet égard, je serais heureux de vous donner plus de détails.

Parlons maintenant brièvement du Répertoire national des rejets de polluants. Je suis convaincu que d'autres groupes environnementaux vous en ont déjà beaucoup parlé. STOP a siégé au comité consultatif multi–intervenants constitué pour étudier la question. On a tenu compte de très peu de nos recommandations. Nous sommes fermement d'avis que le répertoire devrait être fondé sur une loi et, plus précisément, qu'on exclut les polluants atmosphériques communs de la liste des produits devant être signalés.

Les groupes environnementaux se sont démenés pour essayer de convaincre Environnement Canada d'inclure dans cette liste les polluants atmosphériques communs, soit les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et l'ensemble des particules. Les associations industrielles siégeant au comité consultait étaient prêtes à le faire. C'est Environnement Canada et ses fonctionnaires entêtés qui s'y sont opposés. Malheureusement, si ces polluants ne sont pas ajoutés à la liste, nous allons le regretter dans l'avenir.

Quelques mots au sujet de la pollution aérienne transfrontalière. Le deuxième rapport d'étape dans le cas de l'Accord canado–américain sur la qualité de l'air devait être rendu public hier à Ottawa et à Washington, mais j'ai appris lundi que le dépôt du rapport avait été reporté d'un mois. J'incite les membres du comité à lire ce rapport très soigneusement et même à envisager de tenir des audiences s'y rapportant.

[*Text*]

Generally—I'm going to say something that I think will surprise most of you—it is STOP's view that the piece of legislation that has the strongest influence on air quality in Canada is the United States Clean Air Act. Some of that influence is negative, but most of it is positive.

There are three areas where, in our view, the U.S. Clean Air Act is the strongest piece of national air pollution legislation that we're familiar with—acid rain control, smog control, and air toxics. Not only is it strong on the actual emission limits, but also in things like citizen enforcement and so forth. It's extremely prescriptive. It's very complicated. I'm not suggesting we have to go that route in Canada, and in fact since most of the jurisdiction is provincial we wouldn't go that route. There are some other areas, of course, as you've heard from other witnesses this morning—trans–boundary air pollution, both local and long–range. So then basically, Mr. Chairman,

[*Translation*]

Je vais maintenant dire quelque chose qui surprendra sans doute la plupart d'entre vous, soit que STOP est d'avis que la loi qui a la plus grande incidence sur la qualité de l'air au Canada, c'est la *Clean Air Act* des États–Unis. Cette influence est en partie négative, mais dans l'ensemble, elle est positive.

La *clean Air Act* des États–Unis est la loi nationale de contrôle de la pollution atmosphérique la plus musclée que nous connaissons dans trois domaines: le contrôle des précipitations acides, le contrôle du smog ainsi que des substances toxiques dans l'atmosphère. Non seulement la loi prévoit des dispositions rigoureuses quant au plafonnement des émissions, mais aussi pour ce qui est des contraintes imposées aux citoyens. La loi est très normative et complexe. Je ne dis pas qu'il faille nécessairement suivre cette voie au Canada, et d'ailleurs cela ne serait pas possible puisque la plupart des lois relatives à cette question sont de compétence provinciale. Comme d'autres témoins l'ont déjà signalé ce matin, il y a bien sûr d'autres problèmes tels la pollution atmosphérique transfrontalière ayant une incidence locale et aussi à plus longue portée. En résumé, monsieur le président,

• 1120

en résumé, on peut améliorer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement dans le domaine de la pollution solaire. Dans d'autres cas, je pense qu'il faut vraiment, sinon *scraper* la Loi, à tout le moins recommencer à zéro avec une nouvelle approche.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Walker. Monsieur Cloghesy, suivi de M. Daniel Greene et M. Robert Boivin.

M. Michael Cloghesy (président, Centre patronal de l'environnement du Québec): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord vous décrire un peu l'association que je représente. Le Centre patronal de l'environnement du Québec a été créé à l'instigation du Conseil du patronat il y a peut–être un an et demi. Nous représentons une soixantaine d'entreprises et une quinzaine d'associations parmi les plus importantes au Québec et notre vocation est uniquement dans le domaine de l'environnement, ce qui nous fait, je crois, un peu uniques en Amérique du Nord.

Parmi nos objectifs principaux, je dois citer le fait que nous voulons promouvoir auprès de nos membres une culture environnementale. Nous ne sommes pas là pour défendre les pollueurs, soyez en assurés.

Pour ce qui est de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous allons faire un bref commentaire, puisque vous avez déjà entendu ceux de plusieurs de nos membres qui ont témoigné devant le Comité.

Les mentalités ont beaucoup changé depuis les cinq ou dix dernières années. Les industriels sont beaucoup moins sur la défensive puisque la plupart veulent observer la réglementation et même dépasser les exigences des normes.

On parle actuellement de partenariat entre le gouvernement et l'industrie, on parle de systèmes volontaires, on veut même éviter si possible une pollution, puisque cela coûte trop cher à l'entreprise. Donc, le contexte a vraiment changé.

basically, we can improve the Canada Environmental Protection Act in the area of ultraviolet pollution. In other cases, I think that, if we are not to scrap the act, we should at least begin again with a new approach.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you Mr. Walker. Mr. Cloghesy, followed by Mr. Daniel Greene and Mr. Robert Boivin.

Mr. Michael Cloghesy (President, Centre patronal de l'environnement du Québec): Thank you very much Mr. Chairman.

First I would like to describe briefly the association which I represent. Our association was set up on the initiative of the *Conseil du patronat*, the employers' counsel, about a year and a half ago. We represent about 60 companies and about 15 of the largest associations in Quebec, and our work is limited solely to environmental questions, which I think makes us more of less unique in North America.

Among our major objectives, I would mention that we seek to promote an environmental culture among our members. You can be sure that we do not exist to defend polluters.

As regards the Canadian Environmental Protection Act, our comments will be brief since you have already heard the views of several of our members who have appeared before your committee.

Attitudes have changed significantly over the last five or six years. Industrialists are far less on the defensive since most want to comply with regulations and even go beyong the standards required.

There is now talk about a partnership between the government and industry, about voluntary systems, and people are even trying to avoid pollution if possible, since it is too expensive for business. Therefore, the context has really changed.

[*Texte*]

Nous avons des compagnies qui nous disent: voici, on évite les émissions et au bout de la ligne cela rapporte. Au lieu de faire du rattrapage qui coûte très cher, on élimine les émissions.

Tout cela pour vous indiquer que, selon nous, il serait important d'ajouter le contexte de développement durable dans la Loi. Je ne crois pas que ce contexte–là existe comme tel dans la Loi et cela serait extrêmement important que ce soit bien réflété.

Le contexte de développement durable, comme vous le savez, inclut deux parties: l'économie et l'environnement. Je me souviens qu'il y a quelque temps, un ancien ministre de l'Environnement disait publiquement qu'il souhaitait que le Canada devienne le pays le mieux coté au monde en environnement. C'est bien louable, sans doute, mais je crois qu'il serait encore mieux de dire que notre pays est en mesure de mettre en application les concepts de développement plutôt que de faire une remarque semblable.

C'est important puisque nous sommes dans un monde où la compétition entre les pays est féroce et qu'il ne faut pas négliger l'aspect économie. Il faut examiner les deux ensemble lorsqu'on discute de nouvelles mesures réglementaires ou de la signature d'accords au niveau international. Je crois que c'est très important, mais je n'ai pas besoin de vous en parler plus longuement.

• 1125

Il y a quelques aspects spécifiques de la Loi qu'on aimerait considérer aujourd'hui, et je parle en particulier de la section 17. Vous avez sûrement entendu parler de cette section. Je ne crois pas qu'on puisse laisser cette section en l'état, puisqu'on nous dit que toute compagnie qui a une nouvelle information sur la toxicité d'une substance doit rapporter cette information au ministre de l'Environnement. Ce qui est très bien, mais on ne tient pas compte du fait que cet article va beaucoup plus loin que le domaine de l'environnement tout simplement. C'est–à–dire que, si j'ai bien compris l'interprétation de cette loi, même s'il y avait des précisions au niveau de substances qui sont déjà réglementées par la Loi sur les produits antiparisitaires ou la Loi sur les drogues et aliments, on doit rapporter ces informations au ministre de l'Environnement, ce qui est un dédoublement et qui va poser évidemment des problèmes au ministère de l'Environnement.

Je crois qu'il serait préférable d'avoir de meilleures ententes entre ministères, au niveau fédéral, dans ce domaine–là. Je crois que c'est peut–être la réponse à trouver pour modifier cette section.

J'aimerais faire aussi des commentaires sur le programme St–Laurent Vision 2000. Vous avez parlé aux représentants du ministère de l'Environnement fédéral tout à l'heure. Nous sommes impliqués évidemment dans ce programme–là. Les deux niveaux de gouvernement ont élaboré ce programme et ils ont visé une centaine de compagnies.

Nous sommes d'accord avec les objectifs d'un tel programme. Nous nous posons des questions, par contre, au sujet des bases scientifiques qui feront progresser ce programme. On mentionne une liste de 200 substances qui serviraient à caractériser ces compagnies. Sur quelles bases scientifiques a–t–on choisi ces 200 substances–là? Nous avons des questions sérieuses sur cet aspect–là.

[*Traduction*]

We have companies telling us that they try to avoid emissions and the bottom line is that that approach pays off. Instead of trying to do expensive remedial work, companies avoid emissions.

I mention these points in order to indicate to you that in our view the issue of sustainable development should be included in the act. I don't think it is there as such in the current act and it is very important to ensure that it is clearly reflected.

As you know, sustainable development has two dimensions: the economy and the environment. I remember some time ago a former Minister of the Environment saying publicly that he wanted Canada to be the world's leader in terms of the environment. That is certainly very commendable, but I think that rather than making such a statement it would be even better if our country were able to implement development concepts.

This is an important issue since we are living in a world of fierce international competition and economic matters cannot be ignored. We have to look at both questions together when discussing new regulations or the signing of international agreements. I think that is very important, but I don't need to dwell on this with you any further.

There are a few specific aspects of the Act which we would like to consider today, particularly section 17. You have no doubt heard about this section. I do not think that we can leave this section unchanged, since it states that any company with new information about the toxicity of a substance is required to communicate such information to the Minister of the Environment. That is all well and good, but no account is taken of the fact that the section in question goes far beyond strictly environmental issues. If I have clearly interpreted this section, it requires that information about such substances which are already regulated under the Pest Control Products Act or the Food and Drugs Act, must be reported to the Minister of the Environment, thus entailing overlap and obviously creating problems for the Department of the Environment.

I think it would be preferable to conclude better agreements between federal Departments in this area. I think that might be the response needed in order to amend that section.

I would also like to comment on the program St. Laurent Vision 2000. You spoke earlier with representatives of the Federal Department of the Environment. Obviously, we are involved in that program. Both levels of government developed the program and targeted a hundred companies.

We agree with the objectives of such a program. However, we do have questions about the scientific basis on which the program will be developed. Reference is made to a list of 200 substances which could be used to characterize the companies involved. On what scientific basis were these 200 substances chosen? We have serious questions in that regard.

[*Text*]

Il va y avoir, évidemment, des coûts additionnels. Comme vous le savez, le contexte économique est précaire. Dans ce cas, nous sommes d'accord avec tous les programmes de types volontaire, mais dans le cas de celui–ci, les réputations de certaines compagnies ont été mises en jeu. Ils ont été avertis très tard de la mise en place de ce programme. Ils n'ont même pas été consultés lorsqu'on a décidé de sortir le programme Vision 2000.

Nous aimerions aussi vous faire remarquer que si on vise vraiment la qualité des eaux, et dans ce cas–ci, l'eau du St–Laurent, c'est qu'il y a d'autres secteurs qui doivent être visés aussi, comme les secteurs agricoles et municipaux. Alors, on peut viser les industries. C'est une cible facile que de viser les industries, mais si on vise vraiment la qualité des eaux, il faut considérer tous les secteurs qui peuvent contribuer à la pollution de ces eaux–là.

J'aimerais aussi vous indiquer que nous sommes très heureux d'être, en ce moment, en discussion avec les deux niveaux de gouvernement sur des ententes possibles de partenariat. Les industriels veulent travailler main dans la main avec les gouvernements. Le temps des confrontations, je crois, doit être terminé. On ne peut plus se permettre des dépenses de ressources. On doit travailler ensemble pour l'amélioration de notre société.

J'aimerais vous suggérer de promouvoir auprès de la bureaucratie fédérale le fait qu'on peut avancer d'une façon très importante au niveau de qualité de l'environnement avec des systèmes volontaires, tout en travaillant ensemble, dans des comités mixtes où il y a les groupes environnementaux, les représentants des gouvernements et les représentants des industries. D'après nous, c'est la voie de l'avenir, et c'est la meilleure façon d'obtenir des résultats à moindres coûts.

• 1130

Un autre point très important que j'aimerais mentionner aujourd'hui, c'est l'harmonisation entre les juridictions. Nous ne pouvons plus nous permettre le gaspillage des ressources, là où on a des dédoublements au niveau des lois et règlements sur l'environnement. Il est essentiel de passer aux phases de pourparlers et de documents. Il est temps de faire quelque chose. Mais tout cela va demander du courage de la part des politiciens. Il faut absolument éliminer tout dédoublement dans ce contexte–là.

Je travaille, et nous travaillons sur le cas des lois, sur les évaluations environnementales. Vous êtes au courant de la situation. Il faut passer à l'action. Il faut éviter à tout prix le dédoublement. On ne peut plus se permettre cela. Il faut être compétitif; il ne faut pas éloigner les investisseurs et avec la situation actuelle, nous créons beaucoup d'incertitude.

Enfin, j'aimerais terminer sur un aspect qui est aussi important: lorsque le gouvernement prend des décision, il faudrait que ces décisions au niveau de l'environnement soient basées sur une bonne connaissance et non pas sur une pensée populaire qui existe dans le contexte actuel.

Je voudrais vous remercier pour le temps que vous m'avez consacré.

Le président: Je vous remercie beaucoup. C'était très intéressant.

[*Translation*]

Obviously, there will be additional costs. As you know, we are in a difficult economic situation. We agree with all the voluntary programs, but in this case, the reputation of certain companies is at issue. They were notified very late about the implementation of this program. They were not even consulted when it was decided to introduce the Vision 2000 program.

We would also like to point out to you that if you really want to improve the quality of water, specifically in this case, the water of the St. Lawrence, other sectors must also be involved, such as agriculture and the municipalities. It is easy to target industry, but if you really want to improve water quality you must look at all these sectors which may contribute to polluting such water.

I would also like to note that we are very pleased to be currently holding discussions with both levels of government on possible partnership agreements. Industrialists want to work hand in hand with government. I think that it is time to put an end to confrontation. We can no longer afford to waste resources. We must work together to improve our society.

I would like to suggest that you promote amongst the federal bureaucracy the fact that very significant progress can be made in improving the environment through voluntary systems, and by working together in joint committees bringing together environmental groups, as well as representatives of government and industry. In our view, that is the way of the future and the best means of achieving results at the lowest cost.

Another very important point I would like to mention today is harmonization between jurisdictions. We can no longer afford to waste resources, with overlapping in the area of environmental legislation and regulations. It is essential to undertake negotiations and prepare the necessary documents. It is time to act. But all that will require courage from politicians. In this area, it is essential that all overlapping be eliminated.

I am working, as we all are, on the legislation, on the legislation, the issue of environmental assessments. You are aware of the situation. It is time to act. It is essential to avoid duplication. It is something we can no longer afford. We must be competitive. We must not deter investors and with the present situation, we are creating a great deal of uncertainty.

I would like to conclude on another important point: When the government takes decisions concerning the environment, they must be based on sound knowledge and not just on current public attitudes.

I would like to thank you for hearing me out.

The Chairman: Thank you very much. It was very interesting.

[*Texte*]

Monsieur Greene, à vous la parole.

M. Daniel Greene (diercteur, Société pour vaincre la pollution du Québec): Merci.

Mon nom est Daniel Greene. Je suis coprésident de la Société pour vaincre la pollution à Montréal, plus connue sous le sigle SVP.

La Société pour vaincre la pollution existe depuis maintenant 24 ans. C'est la Société pour vaincre la pollution qui a alerté la population québécoise dans les années soixante–dix de la contamination au mercure et au BPC. C'est encore la Société pour vaincre la pollution qui a publié, dans les années quatre–vingt, les premières cartes géographiques démontrant la contamination massive du Fleuve St–Laurent, et le fait que le Québec possède actuellement plus de 300 sites de déchets dangereux qui nous contaminent encore tous les jours.

Entre 1986 et 1988, la SVP a participé à l'élaboration de cette Loi qui nous réunit ici aujourd'hui. J'ai aussi eu l'occasion de participer personnellement à l'élaboration de la première liste des cinquante substances prioritaires qui nous contaminent, ici au Canada.

Donc, on croit être en mesure d'apporter des informations intéressantes lors des discussions sur la modification de la Loi mais aussi sur l'application de la Loi au Canada. Mais le débat sera long.

La grande question qui se pose, et que vous devez vous poser en tant qu'élus, est la suivante: est–ce que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a protégé l'environnement du Canada? Est–ce que les ministres et les ministères qui administrent cette Loi, le ministère fédéral de l'Environnement et Santé Canada, ont été capables de réduire, au Canada, l'exposition l'exposition humaine et environnementale aux contaminants?

À cette question, la SVP répond «non». La Loi n'a pas atteint son but.

On va illustrer certains exemples. Évidemment, une image vaut mille mots. Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais faire un exposé audiovisuel.

• 1135

Le premier cas qui nous intéresse c'est qu'on a appris tout à fait incidemment, que la concentration de deux substances toxiques, les HAP et les BPC, augmentent dans le fleuve St–Laurent. Dans la famille des HAP, il y a une substance qui s'appelle le benzo*A*pyrène qui est une substance excessivement toxique et cancérigène pour les humains. Je pense que tout le monde connait les BPC.

Ces concentrations augmentent dans le fleuve St–Laurent. Environnement Canada a d'ailleurs publié ces informations dans un petit document disponible en français et en anglais: *Bilan St–Laurent, le fleuve en bref*. Nous avons fait parvenir aux journalistes des extraits de ce document qui avait été caché et très faiblement distribué par le ministère fédéral de l'Environnement.

On va le voir plus tard avec les graphiques et *Le Soleil* en a parlé en première page au début de l'année, les concentrations de BPC et de HAP augmentent effectivement dans le fleuve St–Laurent entre Cornwall et Québec.

[*Traduction*]

Mr. Greene, you have the floor.

Mr. Daniel Greene (Director, Société pour vaincre la pollution du Québec): Thank you.

My name is Daniel Greene. I am Co–Chair of the SVP, an association to fight pollution in Montreal.

The SVP was established 24 years ago, and it was the association which, in the 1970s, alerted the Quebec public about mercury and PCB contamination. In the 1980s, it was the SVP which published the first maps showing the massive contamination of the St. Lawrence River, and which made public the fact that Quebec currently has over 300 hazardous waste sites contaminating the environment every day.

Between 1986 and 1988, the SVP helped in the drafting of this Act which is the focus of our meeting here today. I was also personally involved in drawing up the first list of the 50 major contaminants here in Canada.

Therefore, we believe we can provide helpful input to your discussions on amendments to the Act, and also to the implementation of the Act in Canada. However, the debate will be a long one.

The major question, and one which you must ask yourselves, as elected representatives, is the following: Has the Canadian Environmental Protection Act protected Canada's environment? Have the Ministers and Departments administering this Act, that is the federal Department of the Environment and the Department of Health, been able to reduce human and environmental exposure to contaminants in Canada?

The answer of the SVP to this question is "No". The Act has not achieved its goal.

We shall provide a few examples in this regard. Obviously, a picture is worth a thousand words. If I may, Mr. Chairman, I would like to make an audio–visual presentation.

The first case of interest to us is something which we heard about quite incidentally, namely that the concentration of two toxic substances, PAHs and PCBs, is increasing in the St. Lawrence River. In the PAHs' family, you find benzo*A*pyrene, an extremely toxic and carcinogenic substance for human beings. I think that everybody is familiar with PCBs.

These concentrations are increasing in the St. Lawrence River. I may add that Environment Canada has published this information in a small document available in French and in English: *St. Lawrence update – The River at a glance*. We sent journalists excerpts from this secret report, the distribution of which had been restricted by the federal Department of the Environment.

As we shall see later on the graphs—and *Le Soleil* gave front–page coverage to this earlier this year—concentrations of PCBs and PAHs are in fact increasing in the St. Lawrence River between Cornwall and Quebec City.

[*Text*]

Comment cela se fait–il? Comment se fait–il que notre gouvernement fédéral nous annonce qu'il y a une réduction de 90 p. 100 des rejets toxiques dans le fleuve, alors qu'on a une augmentation des HAP de l'ordre de 1 100 p. 100 et des BPC de l'ordre de 400 p. 100? Comment est–ce possible, puisqu'on sait que s'il y a une substance qui est contrôlée au Canada, théoriquement contrôlée au Canada, ce sont bien les BPC?.

En vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, il y a trois règlements qui contrôlent les BPC. Comment Environnement Canada, région Québec, a–t–il pu laisser une telle chose arriver? Pourquoi la Direction de la protection de l'environnement, et vous avez rencontré Jean Cinq–Mars, n'a–t–elle pas été capable de faire réduire les BPC dans le fleuve St–Laurent?

On peut changer l'acétate s'il vous plaît? Dans la partie soulignée, vous pouvez voir qu'il est marqué — je cite:

Buried. . .in an obscure federal government report published last year was more bad news. . .

Je trouve qu'il est très intéressant de constater qu'Environnement Canada, région Québec, a fait tout son possible pour enterrer cette information. Ce n'était pas populaire. On paie des bureaucrates des millions de dollars et ils ne sont pas aptes à réduire les BPC! Ce qui est intéressant, c'est que ces deux substances toxiques, les BPC et les HAP, affectent directement une espèce animale dont ils mettent la population en danger, les bélugas du fleuve St–Laurent. Et le fleuve St–Laurent dépend de la juridiction fédérale.

On ne comprend pas pourquoi Environnement Canada n'a pas été apte, à partir de ces informations, de mettre sur pied un plan agressif pour identifier les sources des BPC qui sont des sources québécoises, parce que les concentrations augmentent même après la zone contaminée de Masséna–New York.

Pourquoi nos fonctionnaires n'ont–ils pas été aptes à arrêter cette augmentation de concentration?

• 1140

Aujourd'hui, dans *The Gazette*, la CUM nous apprend, et la CUM est peut–être une source d'information, , que notre usine d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal connait une augmentation de toxines, et vous avez ce document attaché au mémoire.

Over the past three years there has been an increase in the amount of toxins, including heavy metals, PCBs, polyaromatic hydrocarbons, arriving at the plant, and the plant was not designed to remove pollutants. They end up being dumped into the St. Lawrence River.

Que fait Environnement Canada? Ce sont des BPC. Ils disposent d'un cadre législatif pour intervenir et dire à la CUM d'arrêter de rejeter des BPC. Pourquoi est–ce que nos bureaucrates qui sont ici aujourd'hui ne nous ont pas parlé de ça. Pourtant, c'est dans *The Gazette* d'aujourd'hui. Comment cela se fait–il?

Voici une source ponctuelle, l'usine d'épuration de la CUM qui rejette des concentrations doubles de BPC et des HAP, en passant par des substances qui sont toutes considérées toxiques en vertu de l'article 11 de la LCPE.

[*Translation*]

How is this possible? How is it possible that our federal government can announce that there has been a 90% reduction in the amount of toxic substances dumped in the river, whereas there has been an increase in the order of 1100% in PAHs and 400% in PCBs? How is that possible, since it is largely recognized that if there is one substance controlled in Canada, at least theoretically, it is, in fact, PCBs?

Under the Canadian Environmental Protection Act, there are three regulations controlling PCBs. How could the Quebec Region's Office of Environment Canada have allowed such a thing to happen? Why was the Environmental Protection Directorate — and you met with Jean Cinq–Mars — not able to reduce PCBs in the St. Lawrence River?

Could we go to the next slide, please? As you can see, the part underlined reads as follows:

Enterrées dans un rapport obscur du gouvernement fédéral publié l'an dernier, il y a d'autres mauvaises nouvelles.

I find it very interesting to note that Environment Canada, Quebec Region, did its utmost to bury this information. It was not welcome. Bureaucrats are being paid millions of dollars, but they are not able to reduce PCBs! It is interesting to see that these two toxic substances, PCBs and PAHs, directly affect and endanger a species, namely the beluga whales in the St. Lawrence River, which is under federal jurisdiction.

We cannot understand why Environment Canada was not able, on the basis of this information, to develop an aggressive plan to identify the sources of PCBs located in Quebec, because the concentrations increase even outside the contaminated area of Massena, New York.

Why were our officials unable to stop this increase in concentrations?

In today's *The Gazette*, there is a notice by the UCM — and the UCM might be a source of information — saying that there is an increase in toxins in the purification plant serving the Urban Community of Montreal; the document in question is appended to our brief.

Au cours des trois dernières années, l'usine a constaté une augmentation de toxines, y compris les métaux lourds, les BPC, et les composés aromatiques polycycliques, alors qu'elle n'a pas été conçue pour éliminer de telles substances. On finit par les jeter dans le fleuve St–Laurent.

What is Environment Canada doing? We are talking about PCBs. There is a legislative framework for the Department to step in and tell the UCM to stop dumping PCBs. Why did the bureaucrats who were here today not talk about that? Yet, it is in today's *The Gazette*. How is that possible?

There is a specific source: the UCM's purification plant is dumping double concentrations of PCBs and PAHs, as well as substances which are all considered toxic under section 11 of the CEPA.

[*Texte*]

Le président: Monsieur Greene, nous sommes ici pour discuter de la Loi.

M. Greene: Je comprends.

Le président: À chaque fois que vous touchez à des points de la Loi, c'est très difficile pour nous.

M. Greene: Monsieur le président, j'aimerais vous rappeler que l'augmentation des concentrations des BPC est un problème parce que les BPC sont les substances les plus contrôlées dans la Loi sur la qualité de l'environnement du Canada.

On démontre graphiquement, par les données même d'Environnement Canada, la faillite totale pour contrôler une substance toxique.

On constate l'augmentation des HAP. On voit ici l'augmentation progressive de Cornwall vers Québec des HAP et pour les BPC, on voit quasiment une augmentation exponentielle des concentrations dans le fleuve St–Laurent.

Comment est–ce que notre gouvernement fédéral, notre ministère de l'Environnement peut venir vous dire à vous, les législateurs, qu'on contrôle les BPC au Québec. Ce n'est pas vrai. C'est une faillite totale. Est–ce que c'est une faillite de la Loi? Je ne le pense pas. Je pense que c'est une faillite des fonctionnaires engagés pour faire respecter la Loi.

Le président: Est–ce que vous pouvez donner la date de ces tableaux?

M. Greene: C'est un tableau qui a paru dans un document publié par Environnement Canada, appelé Bilan St–Laurent, qui date de mars 1993 et dont les données datent de 1991. . .

Le président: 1991?

M. Greene: . . .1991, données sur le fleuve St–Laurent.

Le président: Est–ce qu'il y a eu des changements depuis 1991?

M. Greene: Nous n'avons pas les résultats.

Le président: Mais vous avez la responsabilité de nous donner des résultats plus courants.

M. Greene: Effectivement. La personne d'Environnement Canada qui a fait ces études, va vous présenter cet après–midi des résultats plus élaborés que ceux–là. Je demande et recommande sérieusement aux députés de poser la question à ce monsieur.

Il faut lui demander, puisque c'est un fonctionnaire d'Environnement Canada, pourquoi on a une augmentation de ces concentrations? Qu'est–ce que le gouvernement fédéral va faire pour qu'il y ait un changement de situation en 1995?

Évidemment, en ce qui concerne les HAP, ils ne sont pas, actuellement, contrôlés par la Loi. Le comité sur les substances toxiques avait recommandé au ministre de l'Environnement du moment, monsieur Lucien Bouchard que les HAP soient réglementés.

Actuellement, les HAP, ce polluant qui affecte le fleuve St–Laurent n'est pas réglementé par la Loi, même si Environnement Canada a reconnu que les HAP sont une substance toxique. D'après les informations que j'ai obtenues hier d'Environnement Canada, celui–ci n'a pas l'intention de réglementer les HAP provenant des alumineries. Et d'après les informations obtenues du *CEPA Office*, Environnement Canada s'attend à ce que Environnement Québec réglemente les émissions de HAP des alumineries québécoises.

[*Traduction*]

The Chairman: Mr. Greene, we are here to discuss the Act.

Mr. Greene: I understand.

The Chairman: Whenever you touch on some aspects of the Act, it is very difficult for us.

Mr. Greene: Mr. Chairman, I would like to remind you that the increase in PCB concentrations is a problem because PCBs are the most stringently–controlled substances under the Canadian Environment Protection Act.

The data from Environment Canada itself graphically shows that the control of a toxic substance is a total failure.

You can see the increase in PAHs. You can see here the gradual increase in PAHs and PCBs from Cornwall to Quebec City, and there is almost an exponential increase in concentrations in the St. Lawrence River.

How can our federal government, our Minister of the Environment, come and tell you, the legislators, that PCBs are being controlled in Quebec. That is not true. It is a total failure. Is it that the Act failed? I do not think so. I think the officials responsible for enforcing the Act failed.

The Chairman: Can you tell us when these tables were done?

Mr. Greene: This is a table which was included in a document published by Environment Canada, called St. Lawrence Update, dated March, 1993, based on information going back to 1991. . .

The Chairman: 1991?

Mr. Greene: . . .1991, data on the St. Lawrence River.

The Chairman: Have there been changes since 1991?

Mr. Greene: We don't have the results.

The Chairman: But you have the responsibility to give us more up–to–date results.

Mr. Greene: That's right. The Environment Canada employee who did these analyses will give you more detailed results this afternoon. I would request, and seriously recommend, that members of the Committee ask this gentleman that question.

Since he is an official from Environment Canada, you can ask him why there has been an increase in such concentrations. What is the federal government going to do to correct the situation in 1995?

Obviously, PAHs are not currently controlled under the Act. The Committee on toxic substances had recommended to Mr. Lucien Bouchard, who was the Minister of the Environment at the time, that PAHs be subject to regulations.

Right now, PAHs which are polluting the St. Lawrence River are not regulated by the Act, even though Environment Canada has recognized that they are a toxic substance. Based on information I received from Environment Canada yesterday, the Department does not intend to regulate PAHs originating from aluminum smelters. And based on information we got from the CEPA Office, Environment Canada expects Quebec to regulate PAH emissions from aluminum smelters in Quebec.

[*Text*] [*Translation*]

• 1145

Pourtant, lors des consultations effectuées par le gouvernement du Québec sur les modifications à apporter à la loi québécoise sur la pollution de l'air, on a vu que le gouvernement du Québec n'a pas non plus l'intention de réglementer les HAP parce qu'ils nous ont dit, l'année dernière, que c'était au fédéral de le faire. Alors qu'est–ce qui se passe? Le fédéral lance la balle à Québec et Québec lance la balle au fédéral. Pendant ce temps, les concentrations de HAP augmentent dans le fleuve et les bélugas du fleuve St–Laurent meurent.

Nous demandons donc évidemment à Environnement Canada, et au Comité de recommander très fortement que les HAP soient réglementés par le fédéral. Nous espèrons que le Québec va suivre et réglementer tout de suite après, et nous aimerions que les HAP soient règlementés dès 1995 pour protéger l'environnement du fleuve St–Laurent. Si ce Comité fait une recommandation au Parlement pour que les HAP soient réglementés rapidement, il va peut–être être écouté. Nous, on ne nous écoute pas.

Un autre point, au niveau des enquêtes. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement à l'article 108, permet à deux canadiens de demander au ministre de l'Environnement de faire une enquête. C'est une chose que les groupes environnementaux ont obtenu lors des négociations en 1988. Alors, en 1989, nous avons été un des premiers groupes à déposer une plainte. Nous l'avons envoyée à Lucien Bouchard et nous lui avons dit: «Monsieur le ministre, la compagnie Stone Consolidated Corp. à Shawinigan a déversé des BPC et nous vous demandons de faire une enquête.» Il a donc fait une enquête et il nous a envoyé une belle petite lettre pour nous en informer mais il n'y a pas eu de suite.

À l'article 109, la Loi dit que le ministre de l'Environnement est seulement obligé d'informer le plaignant s'il y a une interruption de l'enquête. Ainsi, Environnement Canada n'a pas interrompu l'enquête. Il a fait son enquête, mais il refuse de nous donner des résultats. Il faudrait modifier l'article 109 pour s'assurer que, quand deux Canadiens déposent une plainte auprès du ministre de l'Environnement, qu'il y ait poursuite légale ou non, les plaignants doivent avoir le résultat de l'enquête. Pourquoi? De toute façon, suite aux décisions de la Cour suprême du Canada, la communication de la preuve doit être faite aux pollueurs. Alors nous sommes dans une situation où le pollueur reçoit les rapports de l'enquête mais où les pollués n'ont rien. Ce n'est pas juste, et la Loi doit être modifiée pour permettre aux Canadiens pollués d'avoir les mêmes droits que les pollueurs.

L'autre cas est la non–constitutionnalité de la LCPE. Actuellement, il est possible. . .

Le président: Monsieur Greene, dans la Loi, le numéro (4)b) indique que le ministre doit envoyer une copie du rapport à ceux qui ont fait l'application.

M. Greene: En cas d'interruption. Or, il n'y a pas eu d'interruption. Le ministère nous a dit qu'il n'avait pas interrompu l'enquête, mais qu'il ne nous donnait rien. C'est seulement en cas d'interruption de l'enquête que les citoyens canadiens ont le droit d'être informés. Si le ministère dit qu'il n'a jamais interrompu l'enquête, qu'il l'a faite, qu'est–ce qui arrive? Donc, la Loi est mal faite et il faut la modifier.

And yet, during consultations with the government of Quebec on amendments to the Quebec Air Pollution Act, it became obvious that the province had no intention of regulating PAHs because they told us last year that it fell under federal jurisdiction. So what's happening? The federal government throws the ball in Quebec's court and vice versa. Meanwhile, the concentration of PAH levels is increasing in the river and the St. Lawrence belugas are dying.

So we are obviously asking Environment Canada and the Committee to strongly recommend that the federal government regulate PAHs. We hope that Quebec will follow suit and immediately table its own regulations, as we would like PAHs to be regulated in 1995 to protect the St. Lawrence River. If the Committee recommends to Parliament that PAHs be regulated soon, Parliament might listen. No one is listening to us.

Another issue is investigations. According to section 108 of the Canadian Environmental Protection Act, any two persons residing in Canada may ask the Minister of the Environment to conduct an investigation. Environmental groups managed to get this provision in during the 1988 negotiations. So, in 1989, we were one of the first groups to make a complaint. We sent a written complaint to Lucien Bouchard and asked him to investigate Stone Consolidated Corp. in Shawinigan for dumping PCBs. He conducted an investigation and sent us a nice little letter to tell us so, but there was no follow–up.

Section 109 of the Act stipulates that the Minister of the Environment shall only report to the applicants in the event that an investigation is discontinued. In this case, Environment Canada did not discontinue the investigation. It investigated the case but refuses to give us the results. Section 109 should be amended so that when two Canadian residents make a complaint to the Minister of the Environment, the applicants sould have the results of the investigation, whether there is a legal action or not. Why? In any case, according to the decisions of the Supreme Court of Canada, the burden of proof lies with the polluter. What happens now is that the polluter receives the inquiry report, but not the plaintiffs. That's unfair, and the Act should be amended to allow Canadian plaintiffs to have the same rights as polluters.

Another issue is CEPA's unconstitutionality. Right now, it's possible to. . .

The Chairman: Mr. Greene, paragraph (4)b) of the Act states that the Minister must send a copy of the report to the applicants.

Mr. Greene: When an investigation is discontinued. However, in this case, it was not discontinued. The Department told us that the investigation was not stopped, but it still wouldn't give us the report. Canadians can only know what happened when an investigation is discontinued. If the Department said the investigation was never stopped, and that it was completed, what's going on? Therefore, it's not a good Act and it must be amended.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1150

Un autre point, c'est justement la question de la constitutionnalité de la Loi. Actuellement, il y a une poursuite contre Hydro–Québec. Les avocats d'Hydro–Québec ont fait déclarer par deux juges, un juge de la Cour du Québec et un juge de la Cour supérieure du Québec, que la section 2 de la LCPE est non constitutionnelle. Actuellement, vous êtes en train de revoir une loi qui risque d'être déclarée non constitutionnelle par la Cour d'appel du Québec et qui risque d'être confirmée par la Cour suprême du Canada. Vous pourriez tous rentrer chez vous. Je pense que l'argumentation qui est présentée devant la Cour d'appel du Québec, n'aurait jamais dû l'être.

Another point is precisely whether the Act is constitutional or not. At the moment, there is a lawsuit against Hydro–Quebec. Hydro–Quebec's lawyers have managed to convince two judges, one from the Quebec Court and another from the Quebec Superior Court, that section 2 of the CEPA is unconstitutional. You are presently reviewing an act which might be declared unconstitutional by the Quebec Court of Appeal, a judgement which might be supported by the Supreme Court of Canada. When that happens, you can all go home. I think the arguments made before the Quebec Court of Appeal should never have been raised in the first place.

Nous avons suivi ce dossier et nous sommes arrivés à la conclusion que Justice Canada nous a mal défendus. L'avocat de Justice Canada n'a pas été capable de prouver à deux juges, et peut–être même à cinq juges si on inclut les juges de la Cour d'appel, que rejeter des BPC à proximité d'un cours d'eau tributaire du fleuve St–Laurent n'est pas de l'intérêt national. Ce dossier démontre que, même si nous avons une bonne loi et un bon réglement, si les avocats de Justice Canada ne sont pas aptes à faire une preuve de toxicologie devant des juges qui n'ont aucune formation en écotoxicologie, les meilleures lois de protection de l'environnement du Canada vont se faire débouter. Nous allons perdre et c'est ce qui est arrivé.

We have followed this case and have concluded that the Justice Department did not do a good job defending us. The lawyer for the Justice Department was not able to make his case before two judges, perhaps even five judges, if you include the Appeal Court judges, and demonstrate that dumping PCBs near a tributary of the St. Lawrence River is not in the national interest. This case proves that even if you have a good act and good regulations, if the Justice Department's lawyers cannot present judges, who have no training in ecotoxicology, with toxicological evidence, Canada's best environment protection laws are going to be flouted. We are going to lose, as we did in this case.

Nous pensons que dans ce dossier, de la Couronne versus Hydro–Québec, Justice Canada nous a mal défendus. Nous avons regardé le dossier de cour et nous sommes arrivés à la conclusion que Justice Canada aurait dû dire que les BPC sont des substances qui ne se dégradent pas. Vu que le déversement s'est fait à proximité de la rivière Shawinigan qui se déverse dans le St–Maurice qui lui–même se déverse dans le fleuve St–Laurent. On sait que dans le fleuve St–Laurent habitent des bélugas, qu'il y a des BPC dans les bélugas et que le béluga est un mammifère marin protégé par le fédéral. De plus, les BPC migrent vers la Côte–Nord où se trouvent des communautés autochtones et on sait déjà que les Montagnais et les Inuit ont des hauts taux de BPC, que c'est donc une population exposée, et que les affaires indiennes sont de juridiction fédérale. D'autre part, les BPC poursuivent leur route dans l'estuaire du fleuve St–Laurent, et vont contaminer les moules et les morues qui sont pêchées par d'autres provinces. Il est absolument incroyable que Justice Canada n'ait pas été capable de convaincre des juges québécois qu'un déversement de BPC est une question d'intérêt national. D'après nous, c'est de l'incompétence.

We believe that the Justice Department did not represent us well in the case of the Crown vs. Hydro–Quebec. We studied the court record and concluded that the Department should have said that PCBs are substances which do not decompose. Since the spill happened close to the Shawinigan River which flows into the St. Maurice River, which in turn pours into the St. Lawrence River. We know that belugas live in this river, that PCBs have been found in belugas and that the beluga whale is a marine mammal under federal jurisdiction. Furthermore, PCBs travel towards the North Shore where there are native communities and we already know that high levels of PCBs are found in the Montagnais and Inuit people; therefore, these people are exposed to PCBs. Native affairs come also under federal jurisdiction. As well, PCBs then travel to the estuary of the St. Lawrence River where they contaminate mussels and cod which are caught by other provinces. It is absolutely unbelievable that the Justice Department was not able to convince Quebec judges that dumping PCBs has to do with the national interest. In our view, they were incompetent.

Ce n'est cependant pas la première ni la dernière fois que des avocats de Justice Canada vont mal défendre un dossier environnemental parce qu'ils n'ont pas la compétence. Nous recommandons donc au Comité de voir s'il y aurait une possibilité de créer une équipe spéciale de procureurs, que ce soit Environnement Canada ou Justice Canada, mais une équipe spéciale de procureurs dont la tâche va être uniquement de procéder à des poursuites juridiques en matière d'environnement. Sinon, nous aurons de très bonnes lois, mais nous allons perdre en cour.

However, this is not the first nor the last time that the Justice Department's lawyers fail at defending an environmental case because they are not competent to do so. So we recommend that the Committee look into the possibility of establishing a special team of lawyers, be they from Environment Canada or the Department of Justice, but a special team of lawyers who will only work on environmental lawsuits. Otherwise, we'll have very good laws, but we'll lose in court.

[*Text*]

Le manque de partenariat, d'information et prévention est un autre cas qui nous inquiète. La SVP est d'accord sur le fait que les gouvernements ne seront pas capables de contrôler seuls les contaminants. C'est un mythe, et il y a le déficit. Il faut que le gouvernement canadien s'allie avec des groupes comme la SVP, comme Vélo Québec et peut–être avec le Conseil du patronat aussi, pour justement préserver l'environnement du Canada.

Dans le passé, la SVP a eu une très bonne collaboration avec Environnement Canada et Santé Canada. Par contre, depuis deux ans, la SVP constate que ces deux ministères ne veulent plus travailler avec elle. En 1988, la SVP avait un programme qui s'appelait Info–Pêcheurs, programme qui offrait aux pêcheurs sportifs du fleuve St–Laurent des analyses gratuites de contaminants dans le poisson qu'ils pêchaient et qu'ils mangeaient.

• 1155

Les contaminants analysés, les BPC, le mercure, le plomb, sont tous des substances contrôlées par la LCPE actuellement. Ainsi, la SVP en créant le programme info–pêcheurs pouvait, d'une part, informer les pêcheurs sportifs de la contamination du fleuve par des contaminants, et aussi, amener les pêcheurs sportifs à moins manger le poisson contaminé, d'où la prévention.

Notre rôle à la SVP, c'est de vaincre la pollution, ce n'est pas d'étudier.

Le programme info–pêcheurs empêche des êtres humains de s'exposer à des substances toxiques. C'est un programme unique en son genre.

De 1988 à 1991, Santé Bien–être Canada et Environnement Canada nous aidaient. Tout d'un coup, en 1992, ils ne voulaient plus rien savoir de notre programme.

Un autre programme intéressant dont la SVP fait actuellement la promotion, c'est le programme «Toxique et Béluga». En fait, puisque Environnement Canada ne veut pas le faire, la SVP voudrait identifier les sources de BPC et de HAP qu'Environnement Canada a indiquées dans ses travaux.

On a proposé, en partenariat avec Pêches et Océans et Environnement Canada, de faire un projet d'étude et d'intervention pour savoir qui rejette les BPC et les HAP au Québec. Environnement Canada et Pêches et Océans ont refusé de collaborer avec nous sur ce programme aussi.

Il y a un manque d'esprit crasse de la part du gouvernement fédéral avec, en tout cas, la SVP dans le contrôle des substances toxiques.

La meilleure loi sur la protection de l'environnement, la meilleure loi sur la protection des produits toxiques ne va pas nous sauver si le gouvernement fédéral refuse de travailler avec des groupes environnementaux qui travaillent dans le domaine de la prévention et d'information sur les substances toxiques.

C'est pourquoi la SVP demande au Comité permanent, d'exiger qu'Environnement Canada et Santé Bien–être Canada déposent un plan de partenariat qui devra préciser la place des groupes environnementaux du pays dans les actions visant à sensibiliser, prévenir et enquêter sur la gestion des substances toxiques.

Le dernier point monsieur le président porte sur la gestion des substances toxiques par Environnement Canada Région–Québec: étudier au lieu de prévenir. C'est un point très très important et particulièrement pour les députés québécois qui sont autour de la table.

[*Translation*]

The lack of partnership, of information and prevention is something else which worries us. We agree that governments alone can't control contaminants. That is a myth, and we also have a deficit problem. The Canadian government has to work with groups like SVP, Vélo Québec and perhaps even with the Conseil du patronat to save Canada's environment.

In the past, SVP had a very good working relationship with the federal Departments of Health and Environment. However, over the last two years, we have noticed that these two Departments don't want to work with us anymore. In 1988, we had a program called Info–Pêcheurs, whereby sports fishermen in the St. Lawrence River had free access to studies on contaminants in the fish they were catching and eating.

The contaminants which were studied, PCBs, mercury and lead are all substances which fall under CEPA. Therefore, by creating the info–pêcheurs program, SVP could, on the one hand, inform sports fishermen of contaminants in the river, and on the other hand, get sports fishermen to eat less contaminated fish; that's how prevention works.

The objective of SVP is to eliminate pollution and not to study it.

The info–pêcheurs program prevents human beings from being exposed to toxic substances. This program is one of a kind.

Between 1988 and 1991, Health and Welfare Canada and Environment Canada helped us. But suddenly, in 1992, they weren't interested in the program any more.

Another interesting program which we are currently promoting is called Toxiques et Béluga. In fact, since Environment Canada is not interested, we would like to find out who is dumping PCBs and PAHs, something that Environment Canada has already talked about.

We proposed working with Fisheries and Oceans and with Environment Canada to do a study and intervention project to discover who was dumping PCBs and PAHs in Quebec. Environment Canada and Fisheries and Oceans again refused to co–operate with us on this program.

The federal government is being extremely thoughtless in terms of helping us control toxic substances.

The best environmental protection act and the best toxic products control act will not help us if the federal government refuses to work with environmental groups which work on prevention and on educating people about toxic substances.

That's why SVP is asking the Standing Committee to demand that Environment Canada and Health and Welfare Canada table a partnership plan explaining the role of Canada's environmental groups in prevention and awareness campaigns, and in investigating the management of toxic substances.

Mr. Chairman, the last point deals with the way Environment Canada, Quebec Region, manages toxic substances: its focus is study rather than prevention. This is extremely important and of particular interest to Quebec members seated at the table.

[*Texte*]

Depuis un an, la SVP voit une modification majeure dans l'approche d'Environnement Canada Région–Québec, concernant la gestion des substances toxiques. En plus de refuser systématiquement toutes les offres de partenariat avec la SVP, les projets «info–pêcheurs», et «Toxiques et Béluga», il semble que la région du Québec est en train de détruire sa division d'écotoxicologie. C'est cette division qui a apporté des outils comme le Chimiotox dont vous avez entendu parler aujourd'hui, et qui permettent d'identifier rapidement et de façon efficace la contamination du Fleuve St–Laurent et ses effets.

Actuellement, au sein de la Région–Québec du ministère il y a deux camps. Parmi les gens que vous avez vus aujourd'hui, et je ne veux nommer personne, vous aviez des membres des deux camps.

Un premier camp a fait ses preuves, c'est–à–dire qu'un ensemble de scientifiques a développé des outils, a décrit les caractéristiques de 50 usines du Québec, et voulait continuer.

Il y a un autre camp, par contre, qui a maintenant pris le pouvoir à Environnement Canada Région–Québec. C'est un camp qui préfère étudier la pollution au lieu d'intervenir.

Un exemple frappant, c'est l'action d'Environnement Canada Région–Québec dans le dossier Massena–Cornwall. La SVP a fait des propositions à Environnement Canada Région–Québec pour arrêter la migration des BPC de la région de Massena vers les eaux territoriales québécoises. On a demandé à Environnement Canada Région–Québec d'instaurer un plan de surveillance à la frontière Québec–New York, pour être capable d'intervenir rapidement au cas où les eaux canadiennes seraient contaminées par les BPC venant de Massena–New York.

• 1200

Qu'est–ce qu'Environnement Canada Région–Québec, nous a proposé? Un plan de surveillance à long terme qui ne nous donnera des résultats qu'en 1998–1999. Au lieu d'utiliser les outils qu'il a développé pour faire du dépistage rapide, efficace, peu cher, pour savoir si on est contaminé, Environnement Canada Région–Québec propose un plan à long terme. Vous allez d'ailleurs entendre celui qui a proposé ce plan, Yves de Lafontaine, cet après–midi. Yves de Lafontaine présente un plan pour étudier sur le long terme l'effet des BPC de Masséna sur les eaux québécoises. On saura donc seulement en 1998–1999 si on a été contaminé.

L'attitude d'Environnement Canada Région–Québec, dans le contrôle des substances toxiques, peut être comparée à une autopsie sur un patient qui n'est pas encore mort au lieu d'intervenir pour lui sauver la vie.

Il est évident que ce manque de pragmatisme de la région Québec du ministère dans la gestion des substances toxiques risque de nous coûter cher en argent et en contamination du fleuve. Un autre signe inquiétant du désengagement dans le domaine de l'écotoxicologie d'Environnement Canada Région–Québec, c'est qu'il y a une série de démissions, de mutations et de mises sur tablette de certains scientifiques du ministère qu'on pourrait appeler les écotoxicologiques–interventionnistes.

Ainsi, Environnement Canada est en train de perdre et va perdre davantage ses meilleurs scientifiques dans le domaine de l'écotoxicologie si un coup de barre n'est pas donné à Environnement Canada Région–Québec.

[*Traduction*]

Over the last year, we have noticed a major change in the way Environment Canada, Quebec Region, deals with the management of toxic substances. In addition to systematically refusing any kind of partnership with SVP, such as the info–pêcheurs and Toxiques et Béluga programs, it seems that the Quebec Region is destroying its ecotoxicology's bureau. This bureau created tools like chimiotox, which was already mentioned today, which allow for quick and efficient identification of contaminants in the St. Lawrence River and repercussions.

At the moment, there are two camps within the Quebec Region branch of the Department. I don't want to name any names, but you heard from members from both camps today.

One camp has proven its mettle, that is, its group of scientists has developed tools and has pinpointed the characteristics of 50 plants in Quebec; it would like to continue its job.

The other camp, however, has now taken control of Environment Canada, Quebec Region. This camp would rather study pollution instead of being proactive.

A striking example of this is the way the Quebec Region intervened in the Massena–Cornwall case. SVP suggested ways to the Quebec Region to stop the migration of PCBs from Massena into Quebec territorial waters. We asked the Quebec Region to monitor the border between Quebec and New York in order to quickly intervene in case Canadian waters were contaminated by PCBs coming from Massena in New York State.

What did Environment Canada, Quebec Region suggest? A long–term monitoring program that will not produce any results until 1998–1999. Rather than using the tools it has developed to determine quickly, effectively and cheaply whether our waterways have been contaminated, Environment Canada, Quebec Region is proposing a long–term plan. In fact, you will be hearing from the person who put this plan forward, Yves de Lafontaine, this afternoon. Yves de Lafontaine proposes a plan to study the long–term effects of PCBs from Massena on Quebec's waterways. We won't know until 1998–1999 if our waterways have been polluted.

The attitude of Environment Canada, Quebec Region with respect to the control of toxic substances can be compared to performing an autopsy on a patient who is still alive, rather than trying to do something to save him.

Clearly, this lack of pragmatism on the part of Environment Canada, Quebec Region in the management of toxic substances could cost us dearly in financial terms and in the pollution of the river. Another disturbing sign of the lack of involvement of Environment Canada, Quebec Region in ecotoxicological matters, is that some scientists in the Department, who could be described as interventionists in this area, have either resigned or have been transferred or pushed aside.

Thus, Environment Canada is in the process of losing its best scientists in the area of ecotoxicology, and will lose more of them in future, unless there is a dramatic change of direction at Environment Canada, Quebec Region.

[*Text*]

Déjà, des fonctionnaires qui ont démissionné ont trouvé d'autres emplois à Hydro–Québec, à l'université, ou chez des consultants privés. On est en train de perdre le *brain drain* qui est si important dans le domaine de l'environnement.

Il faut absolument que ce Comité se penche sur cette question. Je l'ai déjà mentionné à Clifford Lincoln. Je l'ai déjà mentionné au bureau du ministre et nous demandons à ce Comité s'il serait prêt à rencontrer à huis clos une série de fonctionnaires, ceux qui ont démissionné, qui ont été mis sur la tablette ou ont été mutés, pour expliquer ce qui arrive à Environnement Canada Région–Québec, dans le domaine du contrôle des substances toxiques.

Je pense que c'est important. Je sais que vous allez rencontrer certains fonctionnaires à huis clos. Je recommanderais peut–être au président de voir si cela l'intéresserait de rencontrer d'autres fonctionnaires. On a une liste de noms.

Le président: Monsieur Greene je dois vous interrompre. La tâche de notre Comité est d'examiner la Loi et non pas d'examiner des questions administratives et de fonctionnaires. C'est la tâche du sous–ministre et même du ministère. Je vous invite à continuer mais à terminer rapidement votre présentation, s'il vous plaît.

M. Greene: Finalement, mentionnons aussi la disparition du groupe d'intervention St–Laurent. Un groupe qui avait comme tâche. . .

Le président: Vous pouvez parler de la Loi, mais pas de groupes.

M. Greene: Je pense que je parle de la Loi. . . Le groupe d'intervention St–Laurent était le groupe qui étudiait le caractère des rejets toxiques dans le fleuve St–Laurent et de plusieurs substances contrôlées par la LCPE. Actuellement, ce groupe d'intervention a disparu. Il n'existe plus depuis le 1er avril 1994. Actuellement, il n'y a personne à Environnement Canada qui intervient pour savoir ce que vont rejeter les industries québécoises qui polluent le St–Laurent.

En conclusion, la SVP demande au Comité permanent de poser la question aux gestionnaires à Environnement Canada. C'est une question importante. Une question qui permettrait de savoir s'il est encore vraiment indispensable d'avoir un ministère fédéral de l'environnement au Québec quand celui–ci fait de moins en moins dans le domaine de la prévention de la contamination du fleuve par les substances toxiques.

C'est une question importante. A mon avis, au rythme où vont les choses, dans deux ans, monsieur le président, il n'y aura plus de véritable ministère de l'Environnement fédéral au Québec. Merci.

Le président: Merci monsieur Greene et maintenant monsieur Boivin s'il vous plaît.

• 1205

M. Robert Boivin (Vélo Québec): Avez–vous reçu mon mémoire?

Le président: Oui.

M. Boivin: Vous l'avez reçu? C'est ce que je me demandais.

[*Translation*]

The public servants who resigned have already found other jobs at Hydro Quebec, at universities, or with private consultants. There's a brain drain going on, something we cannot afford in environment.

Your Committee must look at this issue. I've already mentioned it to Clifford Lincoln and in the Minister's office. We are asking this Committee whether it would be prepared to hold in camera meetings with a number of former Department employees who have resigned, have been pushed aside or transferred. They could tell you what is happening in Environment Canada, Quebec Region with respect to the control of toxic substances.

I think this is important. I know that you will be meeting in camera with some government officials. I would suggest the Chairman could decide whether he might be interested in meeting with the other officials I have mentioned. We have a list of names.

The Chairman: I must interrupt you at this point, Mr. Greene. Our Committee's job is to study the Act, not to examine administrative or staff issues. That is the job of the Deputy Minister and of the Department itself. I would invite you to continue your presentation, but to wrap it up quickly, if you would.

Mr. Greene: I would also like to mention the disappearance of the St. Lawrence action group. Its objective was to. . .

The Chairman: You may discuss the Act, but not the groups.

Mr. Greene: I believe I am discussing the Act. . . The St. Lawrence River action group was studying the toxic waste discharged into the St. Lawrence River and a number of substances covered under the CEPA. The group no longer exists since April 1, 1994. At the moment, no one at Environment Canada is doing anything to find out what toxic substances will be discharged into the St. Lawrence by Quebec industries.

In conclusion, the SVP requests that the Standing Committee ask this question of Environment Canada's management. This would tell us whether it's still really necessary to have a branch of the federal Department of the Environment in Quebec, given that it is doing less and less to prevent the toxic pollution of the St. Lawrence.

This is a very important question. In my view, Mr. Chairman; at the rate we are going, in two years there will no longer be, in fact, a branch of the federal Department of the Environment in Quebec. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Greene. I will now give the floor to Mr. Boivin, please.

Mr. Robert Boivin (Vélo Québec): Did you receive my brief?

The Chairman: Yes.

Mr. Boivin: You did receive it? That's what I was wondering.

[*Texte*]

There is a summary in English at page 2.

Monsieur le président, madame la vice-présidente, messieurs et mesdames les députés, permettez-moi d'abord de me présenter. Je suis Robert Boivin de Vélo Québec. Nous sommes une association de cyclistes comprenant plus de 8 000 membres.

Au Québec, nous sommes reconnus pour nos travaux en aménagement, notre expertise, nos études en aménagement et sécurité routière et aussi dans le monde pour avoir organisé la première conférence mondiale sur le transport intitulée *L'intégration de la bicyclette dans les politiques de transport.*

Au fil des années, nous avons créé des corporations pour pouvoir remplir nos objectifs. Nous avons une maison d'édition qui publie des guides, des cartes et des magazines dont un en anglais et un en français. Également, nous produisons des évènements cyclistes; nous en produisons plusieurs dont le plus important est le tour de l'Île de Montréal. Chaque premier dimanche de juin, nous faisons pédaler plus de 45 000 personnes dans les rues de la ville.

Nos corporations sont réunies dans un ensemble que nous appelons le «Groupe Vélo» qui emploie une vingtaine de personnes sur une base annuelle, et 75 à 80 personnes en période de pointe. Nos revenus proviennent principalement de la vente de nos produits, de notre expertise, et de la vente de publicité mais aussi du marchandisage et un peu de subvention.

Nous existons depuis 27 ans. Nous avons conseillé des villes, des corporations, des gouvernements, des citoyens dans plusieurs provinces et même dans d'autres pays. Nos connaissances des possibilités, et du potentiel du vélo sont fondées sur des recherches sur l'expérience. C'est donc un regard pragmatique sur la situation que je veux vous poser.

À chaque fois que je vais dans une réunion internationale, je me fais dire que le Canada est un pays merveilleux. Chaque année, il y a toujours une agence internationale qui nous donne la cote numéro un pour notre bilan. Récemment, j'ai entendu un représentant du programme des Nations unies pour l'environnement dire que nous sommes les premiers à avoir un plan vert. Ce qui fait qu'avec une telle image, c'est toujours un peu gênant de venir dire que nous avons des problèmes.

Je dois avouer qu'après ce que je viens d'entendre ce matin, je suis moins gêné de dire que nous avons des problèmes même s'il y a des problèmes qui me frappent toujours. Dans un pays où il y a autant d'eau douce, les citoyens ont de moins en moins confiance en l'eau et achètent de l'eau embouteillée pour être sûrs d'avoir de l'eau pure.

Je pense que nous avons aussi la réputation d'être de grands gaspilleurs et de grands énergivores. L'été dernier, la radio disait que dans une partie de l'Ontario, il y avait des problèmes reliés au *Smog* urbain et on conseillait aux personnes qui avaient des problèmes de poumons, aux personnes âgées, aux enfants, d'éviter d'aller dehors. Il est quand même incroyable que dans ce pays aux grands espaces, réputé pour ses activités de plein-air, on soit rendu à lancer des alertes. Et il semble que ce ne soit pas la première fois qu'on le fait.

Récemment, j'ai participé à un groupe d'études sur les changements climatiques. Il semble que si nous ne faisons rien d'ici le prochain siècle, nos émissions vont augmenter de 12 ans. Je pense que l'on a des problèmes et il est bon de s'en occuper.

[*Traduction*]

Vous trouverez un résumé en anglais à la page 2.

Mr. Chairman, Madam Vice-Chair, Members of Parliament, allow me to begin by introducing myself. I am Robert Boivin and I represent Vélo Québec. We are a cycling association with over 8,000 members.

In Quebec, we are recognized for our planning work and studies, our expertise and our studies on road safety. We are also recognized internationally because we organized the first world conference on transportation entitled *The Inclusion of Bicycles In Transportation Policy Making.*

Over the years, we have created corporations in order to fulfil our objectives. We have a publishing house that puts out guides, maps and magazines; one in English and one in French. We also organize a number of cycling events the largest of which is the Tour de l'Île in Montreal. Every year, on the first Sunday in June, we have more than 45,000 people riding their bicycle in the streets of the city.

Our corporations come under an umbrella group, "Groupe Vélo", which employs about 20 people year round, and between 75 and 80 people during our busy season. Our revenues come mainly from the sale of our products, our expertise, and advertising; but also from merchandising and some grants.

We have existed for 27 years. We have advised cities, corporations, governments and individuals in a number of provinces and even in other countries. Our knowledge about the potential of bicycles is based on our research and our experience. So I will be presenting to you a pragmatic view of the situation.

Whenever I go to an international meeting, people tell me that Canada is a wonderful country. Every year, one international agency or another rates us first as a country. I recently heard a representative of the United Nations Environment Programme say that we were the first nation with a green plan. Given our image, it is always somewhat embarrassing to say that we have some problems.

I must confess that after what I've heard this morning, I am less embarrassed to say that we have some problems; even though I'm always struck by some problems. In a country with such vast fresh water resources, people feel less and less confident about the quality of our water, and are buying bottled water to make sure it is pure.

I think we also have a reputation of being very wasteful and of consuming large amounts of energy. Last summer, I heard on the radio that there were some small problems in one region of Ontario. People with lung diseases, older people and children were advised to avoid going outside. I find it quite incredible that in this country of vast open spaces, well known for its outdoor activities, we have to issue this type of warning. And apparently this is not the first time that it has happened.

I recently took part in a task force on climate change. We're told that if we do nothing between now and the next century our emissions will increase by 12. I think we do have some problems, and that we would be well advised to deal with them.

[*Text*]

Concernant la Loi, le premier commentaire que je veux faire c'est que c'est une loi qui est faite pour dépolluer. C'est une loi qui est faite pour protéger. À notre avis, elle ne pousse pas la population à se mobiliser pour changer ses comportements.

[*Translation*]

My first comment on the Act is that it is designed to control pollution. Its purpose is to protect the environment. In our view, it does not get people to act to change their behaviour.

• 1210

Lorsque nous, les cyclistes, nous disons que le vélo ou la marche peut être une contribution valable à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, cela ne soulève pas beaucoup d'emballement chez les spécialistes de l'environnement. Constamment, nous nous heurtons à une mentalité de sceptiques, et si vous me permettez le jeu de mots, de «faux sceptiques». On attend des technologies salvatrices, et on se contente souvent de réagir aux catastrophes.

When we, cyclists, say that cycling or walking can make a useful contribution to preserving and improving the environment, environmental experts don't find what we say very exciting. We are constantly confronted with a sceptical attitude, and sometimes, if I may say so, with almost as much "false scepticism". People seem to be waiting for technologies that will save the planet, and are often content with reading to disasters.

Vous savez sans doute que la ville d'Athènes vient depuis un certain temps d'imposer des mesures sévères de restriction de l'usage de l'automobile. Le Parthénon qui avait résisté pendant des siècles, s'est trouvé, en l'espace de 30 ans, menacé par la pollution automobile. Or, non seulement la pollution menace les monuments, mais elle menace aussi la vie des personnes. Donc, les autorités helléniques sont obligées d'imposer des mesures qui sont très impopulaires.

As I am sure you know, the city of Athens has had for some time strict restrictions on the use of cars. The Parthenon, which had resisted the ravages of time for centuries, was suddenly threatened by car exhaust fumes over a period of 30 years. Not only is pollution putting monuments in jeopardy, it is also a danger to people. So the Greek authorities had to introduce some very unpopular measures.

Il est certain que nous ne sommes pas encore dans cette situation. Mais est–ce que nous devons attendre d'arriver à une catastrophe avant d'agir? Est–ce qu'on ne peut pas tirer des leçons de ce qu'on observe ailleurs? C'est pour ces raisons que je voudrais vous présenter un certain nombre de modifications à cette Loi.

Clearly, we are not yet in that situation. But should we wait for a catastrophe to happen before doing something? Can we not learn something from what has happened elsewhere? That is why I would like to suggest a number of amendments to the Act.

Au cours de ce siècle, les promoteurs immobiliers nous ont vendu le rêve de vivre dans un environnement verdoyant, loin des bruits et des dangers de la ville. Pour que nous puissions accéder à ce rêve, il a fallu détruire des milliers d'acres de terres agricoles fertiles pour faire surgir des kilomètres d'autoroutes.

During this century, real estate developers have made us dream of living in a green environment, far from the noise and dangers of the city. In order to make this dream come true, we had to destroy thousands of acres of fertile agricultural land in order to build big highways.

En peu de temps, d'un point de vue historique, nous avons fondé notre mode de vie sur l'automobile individuelle. Les chiffres de Statistique Canada sont éloquents: 84 p. 100 des ménages canadiens possèdent au moins un véhicule motorisé, et dans trois provinces du Canada dont l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie–Britannique, on rencontre plus de ménages qui ont trois véhicules que de ménages qui n'en ont pas du tout. On a aussi des données récentes qui montrent que nous sommes le deuxième pays, par tête d'habitant, pour la possession d'automobiles.

In a very short time, historically speaking, our lifestyle has started to revolve around our car. Statistics Canada's figures speak for themselves: 84% of Canadian households have at least one motor vehicle, and in three provinces, Alberta, Saskatchewan and British Columbia, there are more households with three vehicles than with none at all. Recent data also shows that on a per capita basis, we rank second among countries for automobile ownership.

Mais est–ce que ces records–là nous servent vraiment? Le secteur des transports est la principale source d'émissions de gaz carbonique, un des gaz à effet de serre. Et ce qu'on oublie souvent, c'est que la pollution des transports est deux fois plus importante que celle des usines. Ces données sont tirées des études du groupe de travail sur les changements climatiques.

But what do these figures really show? The transportation sector is the main source of carbon dioxide emissions, one of the greenhouse gases. We often forget that pollution from vehicles is twice as high as pollution from factories. This data was taken from studies done by the Task Force on climate change.

La pollution atmosphérique n'est pas le seul problème que nous cause un trop grand nombre d'automobiles ou de camions sur nos routes. Il y a le bruit qui fait qu'on veut aller résider ailleurs que dans les zones habitées. Et il y a les accidents. On oublie souvent que les accidents de la route causent plus de décès au Canada que les armes à feu. La dispersion du territoire et l'étalement urbain font qu'on est obligés de construire des hôpitaux, des égouts, des routes, et dans un contexte où la

Atmospheric pollution is not the only problem caused by the fact that there are too many cars or trucks on our highways. There's also noise pollution, which means that people prefer to live somewhere outside the densely–populated regions. Not to mention the accidents. We often forget that car accidents cause more deaths in Canada than firearms. Urban sprawl over a large territory means that we have to build hospitals, sewers, and highways at a time when population growth is zero and

[*Texte*]

croissance démographique est nulle et où les gouvernements doivent juguler un déficit. Le développement de nouvelles infrastructures est coûteux.

Il y a la congestion urbaine qui affecte et notre humeur et celle de l'économie. La sédentarisation de notre mode de vie. On a presque perdu l'habitude d'utiliser ce premier mode de transport que sont nos jambes. Et on souffre d'embonpoint et de maladies coronariennes.

Récemment, j'entendais une émission de Radio–Canada où on essayait de trouver des trucs pour que les gens fassent plus d'activités physiques, et on disait à des employés d'hôpitaux de garer leur voiture le plus loin possible de la porte d'entrée pour pouvoir marcher et faire un peu d'exercice physique.

Tous les matins, les banlieusards entrent dans les villes, et vous pouvez observer que la plupart du temps, les gens sont seuls dans leur voiture. En effet, quand on a presque une automobile pour chaque membre de la famille, on ne transporte plus personne dans ces automobiles.

Transporter une personne, avec 2 000 livres de matière, c'est un gaspillage épouvantable. D'abord, il faut extraire cette matière–là. Il faut l'assembler, puis un jour, il faudra la jeter. Quand on pense simplement au problème des pneus, qui est assez apocalyptique. . .

Le président: Monsieur Boivin, je m'excuse de vous interrompre. Pourriez–vous concentrer vos observations sur la Loi que nous étudions.

M. Boivin: J'y arrive, monsieur le président. C'est en plein dans le sujet.

Le président: Merci.

M. Boivin: Merci. Se fonder sur l'automobile, c'est peut–être une bonne chose pour une petite partie de temps historique, mais à l'échelle de la planète, c'est un problème. Qu'est–ce qui se passera le jour où la Chine et l'Asie se mettront à l'automobile comme nous l'avons fait? On va avoir des problèmes.

• 1215

On fait souvent miroiter un certain nombre de solutions. On parle souvent de changer les normes antipollution surtout basées sur les normes californiennes. On parle de recherche de carburant alternatif et on pense même que le fait que les gens travaillent chez eux produira moins de pollution, puisqu'il y aurait ainsi moins de congestion urbaine.

Les systèmes antipollution ont amené des gains mais l'augmentation du stock d'automobiles a eu comme effet dans les dernières années, d'atténuer complètement l'effet des gains acquis. Les carburants alternatifs ne sont pas concurrentiels. Le prix du pétrole actuellement est moins cher qu'il y a 10 ans au Canada. En plus, les carburants alternatifs vont nous poser d'autres problèmes de pollution. Si on prend l'électricité ou les piles qu'il va falloir faire fonctionner, comment va–t–on s'y prendre? On va avoir autant de problèmes qu'avec le pétrole et comment va–t–on créer cette électricité? Est–ce qu'on va faire du nucléaire ou de grosses centrales électriques? Je ne sais pas si nos amis autochtones vont apprécier qu'on fasse des mégaprojets.

Si on se câble partout, que chacun reste chez lui, ne va pas travailler, qu'on ait des fax, des modem, et tout le reste, est–ce que cela ne nous incitera pas à aller encore plus loin, vivre en forêt par exemple, et favoriser ainsi l'étalement urbain?

[*Traduction*]

governments have to deal with deficits. Building new infrastructures is expensive.

Urban congestion has an impact not only on our mood, but also on the economy. We have an increasingly sedentary lifestyle. We have almost lost the habit of using the first mode of transportation: our legs. People are overweight and have heart diseases.

I recently heard a CBC program which described attempts being made to encourage people to exercise more. It was suggested that hospital employees park their cars as far as possible from the front door so that they would get a little exercise.

Every morning, we see people living in the suburbs coming into the city, generally alone in their car. Given that figures show that there's almost one car for each family member, it is rare to see more than one person per car.

It is a tremendous waste to move just one individual around in a 2,000 lbs vehicle. First of all, the material that the vehicle is made of has to be mined. The vehicle has to be assembled and then, one day, it has to be trashed. Just think about the problem of used tires, which is quite apocalyptic,—

The Chairman: I apologize for interrupting, Mr. Boivin. I would ask you to focus your comments on the Act we are studying.

Mr. Boivin: I'm coming to that, Mr. Chairman. This is right on track.

The Chairman: Thank you.

Mr. Boivin: Thank you. Relying on cars may be a good thing for a brief part of our history, but it causes problems for the planet. What will happen when China and Asia turn to cars the way we have? Then, we will have problems.

We often hear promising talk about a number of solutions: changing pollution standards, chiefly based on the California model. There's talk about a search for an alternative fuel and even about the fact that people working at home will cause less pollution, because there will be less urban congestion.

Pollution control systems have led to improvements, but the increased number of cars in recent years has completely offset these improvements. Alternative fuels are not competitive. Gasoline costs less now in Canada than it did ten years ago. In addition, alternative fuels will cause other pollution problems. How will we go about using electricity or batteries? There will be as many problems as there are with gas. Another question is how this electricity would be produced. Will we use nuclear power stations or massive electrical stations? I don't know whether our aboriginal friends will appreciate any more mega–projects.

If everyone has cable, and everyone stays home to work, using faxes, modems and all the rest, won't this be an incentive to live even further away, in a forest, for example, and thus contribute to urban sprawl?

[*Text*]

En fait les moyens de communication modernes ont augmenté notre besoin de mobilité et notre mobilité. Nous bougeons plus. Nous voyons les gens d'un autre pays qui sont maintenant proches de nous grâce à ces moyens de communication et nous avons besoin de les voir davantage et nous bougeons plus. Les solutions que nous devons trouver sont celles qui vont nous permettre d'accroître notre mobilité et non celles qui vont la réduire.

Chaque fois qu'une personne utilise une bicyclette, elle réduit de 100 p. 100 les émissions de gaz à effet de serre. Pour se rendre à son domicile, de son domicile à son travail, une personne qui prend une bicyclette utilise cinq fois moins d'espace et si elle stationne, encore huit fois moins d'espace. La fabrication d'une bicyclette requiert 100 fois moins de matières premières qu'une automobile. La bicyclette est aussi un mode de transport individuel, flexible et particulièrement efficace sur les courtes distances. Donc trois quarts de nos déplacements sont constitués de trajets inférieurs à 10 p. 100.

Le vélo a aussi l'autre avantage d'améliorer la condition physique. Il permet de réduire les coûts de santé, d'absentéisme au travail. C'est un moyen de transport économique. C'est aussi un moyen de transport convivial.

Un sondage réalisé aux États–Unis. . .

Le président: Nous sommes complètement d'accord avec vos observations. Est–ce que vous pouvez nous donner votre recommandation?

M. Boivin: Je suis très heureux que vous soyez d'accord parce que je pense que dans cette Loi il n'y a aucune mesure qui favorise ce genre de mode de transport.

Ma recommandation est la suivante. Je crois que la Loi devrait indiquer assez clairement qu'elle favorise l'utilisation de modes de transport non polluants tel que le vélo et la marche. Je pense que dans le chapitre 2 de la Loi, il pourrait y avoir une incitation pour les citoyens à utiliser ces moyens, mais je crois aussi que, dans un pays comme le nôtre, il faut considérer les problèmes climatiques. Il y a toutes sortes de problèmes, les distances. Je pense que le vélo et la marche ne résoudront pas tous nos problèmes de transport. Il faudra donc les combiner avec d'autres moyens qui peuvent être les transports en commun, les taxis, le covoiturage.

Je crois donc que la Loi devrait indiquer qu'elle favorise l'utilisation de ces modes de transports. Et dans la Partie 4 de la Loi, celle qui concerne les ministères, organismes et sociétés d'État, je crois que le gouvernement devrait donner l'exemple et donc, s'assurer que par exemple, tout édifice fédéral sera aménagé dans une zone fortement peuplée où il sera facile de se rendre soit à pied, soit en vélo ou en utilisant les transports en commun.

De plus, chaque établissement devrait se doter d'aménagement, de stationnement protégé, et de douches qui vont favoriser l'utilisation de la bicyclette. Chaque organisme devrait aussi avoir une politique pour inciter les employés à ne pas utiliser une auto individuelle. Par exemple, on pourrait organiser le covoiturage, comme cela se fait dans quelques rares entreprises, et donner des priorités de stationnement aux covoitureurs.

[*Translation*]

Modern communications have in fact increased our need for mobility and our mobility as such. We move around more. People from other countries are now close to us thanks to all these communication advances, and we need to see them more, and we move around more. We must find solutions that will enable us to increase our mobility, not reduce it.

Every time we ride a bicycle, we reduce greenhouse gas emissions by 100%. People who ride their bicycle home or from home to work take up five times less space, and eight times less space when they park. It takes a 100 times fewer raw materials to manufacture a bicycle compared to a car. Bicycles are also an individual, flexible means of transportation, that are particularly efficient over short distances. Three quarters of our trips are under ten km.

Another advantage of riding a bicycle is that it improves people's physical condition. Bicycles help cut health costs and absenteeism. It is a cheap means of transportation. It is also fun.

A survey conducted in the United States—

The Chairman: We couldn't agree more with your opinions. Would you care to make a recommendation?

Mr. Boivin: I'm delighted you agree, because in my view, there's nothing in the Act that promotes this means of transportation.

My recommendation is that the Act should state clearly that it favours the use of non–polluting means of transportation such as cycling and walking. I think Part II of the Act could contain an incentive for people using these means of transport. However, I also think we must remember climate problems in a country such as ours. There are all sorts of problems, including distance. I don't think that cycling and walking will solve all our transportation problems. We will therefore have to combine them with other solutions such as public transportation, taxis and car pools.

I therefore think that the Act should state that it encourages the use of these means of transport. And in Part IV of the Act, on Departments, Agencies and Crown Corporations, I think the government should set an example and ensure, for example, that all federal buildings be located in densely populated areas easily accessible on foot, by bicycle or by public transit.

In addition, each building should have the necessary facilities, a secure parking area and showers, so as to encourage cycling. All Departments and Agencies should also have a policy to encourage employees not to use private cars. Car pools could be set up, for example, as is done in one or two companies, and parking priority could be given to those who use car pools.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1220

Nous avons le désir de proposer des mesures à la fois positives et volontaires. Il s'agit d'aller dans un sens. Nous ne proposons pas de restreindre l'usage de l'automobile, mais plutôt d'encourager et de donner des conseils pour que les gens puissent utiliser d'autres modes de transport. Actuellement, le plus grand frein, c'est que ces conditions n'existent pas, et je pense que dans une loi nationale sur l'environnement, il doit y avoir une indication sur le sens où nous allons. Je pense que si nous pouvons créer rapidement un bassin de quelque 20 p. 100 de Canadiens et de Canadiennes qui utilisent quotidiennement leur vélo ou marcher pendant les belles saisons pour aller au travail, cela risque d'entraîner d'autres impacts dans nos relations avec l'environnement. Merci.

We would like to suggest measures that are both positive and voluntary. The idea is to head in a certain direction. We are not suggesting that car use be restricted, but rather that people be encouraged and advised about using other means of transportation. The greatest impediment at the moment is that these conditions do not exist; and I think a national law on the environment should say something about the direction in which we want to head. If we can quickly manage to get about 20% of Canadians cycling or walking to work during good weather, there could be other spin–off effects on the environment. Thank you.

Le président: Merci beaucoup. C'est très gentil. Monsieur Boivin, nous sommes très reconnaissants de votre intervention. Il y a dans la ville de Toronto des gens qui pensent comme vous et qui font la même pression politique, sans grands résultats, mais ils la font quand même.

The Chairman: Thank you very much. That was very nice. We thank you very much, Mr. Boivin. In Toronto, there are some people who think like you and who are applying political pressure as well even though they are not getting much in the way of results.

Il y a en ce moment plusieurs députés qui vont vous poser des questions, en commençant par M. Sauvageau, puis M. Lincoln, M. DeVillers, M. Adams, M^me^ Kraft Sloan et moi–même. Est–ce que je peux vous inviter à ne poser qu'une question, s'il vous plaît, parce que nous sommes vraiment en retard.

The following is a list of members who want to ask questions: Mr. Sauvageau, Mr. Lincoln, Mr. DeVillers, Mr. Adams, Mrs. Kraft Sloan and myself. I would ask members to limit themselves to one question, because we are really running late.

M. Sauvageau: Il n'y a aucun problème.

Mr. Sauvageau: No problem.

Le président: Merci.

The Chairman: Thank you.

M. Sauvageau: Et même, si c'est possible, avec une réponse brève. Ma question s'adresse à M. Greene pour parler de l'article 108 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je la connais un peu, mais je voudrais vous demander de quelle façon vous pensez que l'on pourrait, en termes simples et concrets, améliorer son impact et sa connaissance par le public?

Mr. Sauvageau: And perhaps we could even ask for a brief answer, if possible. My question is to Mr. Greene, and concerns section 108 of the Canadian Environmental Protection Act. I am somewhat familiar with it, but I would like to ask you how, in simple concrete terms, we could improve its impact and public awareness of its existence?

M. Greene: Je pense qu'en vertu de l'article 108, le ministre doit faire enquête. Il faut garder cela.

Mr. Greene: I believe that section 108 provides that the Minister must investigate. We must keep this provision.

En vertu de l'article 108, il y a cette définition d'interruption d'une enquête. Il faudrait tout simplement enlever la clause d'interruption. Si deux Canadiens se plaignent d'une infraction à la Loi, le ministre doit soumettre aux plaignants les résultats de l'enquête, que l'enquête ait des suites pénales ou criminelles ou non. D'une

There is also a definition of a discontinuation of investigation. This provision should simply be removed. If two Canadians complain about a violation of the Act, the Minister must send the complainants the results of the investigation, whether or not a prosecution results from the investigation.

M. Sauvageau: Je suis d'accord avec vous sur ce point, mais ce n'est pas seulement là–dessus. Je pense qu'il y a eu un peu moins de 10 plaintes en cinq ans. Pour augmenter le nombre de plaintes, pour augmenter la connaissance du public et l'utilisation de l'article 108, qu'est–ce que nous devrions faire?

Mr. Sauvageau: I agree with you on that, but that's not the only problem. I think there have been fewer than ten complaints in five years. What should we do to increase public awareness of this provision, and encourage people to use section 108 to make complaints?

Le président: Une réponse brève, s'il vous plaît.

The Chairman: A brief answer, please.

M. Greene: Je suggère que le ministère de l'Environnement du Canada fournisse deux choses: d'abord, un formulaire en vertu de l'article 108, et, que dans chaque bureau d'Environnement Canada au Canada, il y ait un commissaire pour faire une assermentation. Il faut qu'il y ait un affidavit qui accompagne la plainte. Si Environnement Canada pouvait offrir des services d'assermentation gratuits et des formulaires de plaintes... Je dirais même plus, qu'il est possible—je l'ai

Mr. Greene: I would suggest that Environment Canada provide forms in accordance with section 108, and that there be a Commissioner for taking oaths in all Environment Canada offices throughout the country. There must be an affidavit with the complaint. If Environment Canada could offer swearing–in services and complaint forms, free of charge... I would even go further, because I think it is possible—I have seen it in other legislations, referring to complaints—that it be specified in the

[*Text*]

déjà vu dans différentes législations au niveau des plaintes—que la Loi spécifie que les bureaux régionaux doivent aider un plaignant pour formuler sa plainte. Avec ces trois choses–là, un formulaire, de l'aide à formuler la plainte et des services de commissaires d'assermentation, ce devrait être facilité.

• 1225

Évidemment il y a toute la question de la publicité. Par contre, je dois vous dire une chose. Dans la vraie vie, et vous poserez la question à Guy Martin au lunch, quand son boss lui demande s'il veut une auto pour faire une enquête, si une auto est à sa disposition malgré les coupures budgétaires et si des centaines de Canadiens par semaine ont des plaintes à formuler quant aux BPC, M. Martin ne va plus être capable de dormir ni de manger, à moins qu'on augmente le nombre des inspecteurs parce qu'actuellement ils ne sont pas capables d'accomplir leur tâche; ils sont au bureau et ils ne peuvent même pas sortir parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour prendre une auto.

M. Lincoln: Je vais poser une brève question à M. Walker et si possible faire deux ou trois commentaires. Ou alors je vais parler à M. Walker séparément parce que j'aurais voulu passer un commentaire sur le document de M. Greene pour lui dire que sur la question des BPC on doit rencontrer les inspecteurs de l'environnement plus tard à huis clos; et je compte en parler. Sur la question des HAP je voulais vous dire que comme membres du Comité, et je pense que j'exprime l'opinion de mes collègues ici, on a aucune directive à recevoir de personne. On va certainement examiner votre suggestion. Le but du Comité, c'est de faire une révision complète de la Loi, et s'il faut ordonner que les HAP soient inclus, on va certainement se pencher sur le problème.

Sur la question de 109, je crois que c'est une suggestion qui mérite d'être étudiée de plus près.

Je voulais vous parler brièvement de votre suggestion des avocats spécialisés. Je crois que c'est une très bonne suggestion. Je voulais vous dire que certains d'entre nous se penchent sur toute la question de la Partie VII de la Loi pour essayer de voir si entre–temps—parce que beaucoup de ces mesures sont administratives—on ne puisse pas faire des suggestions qui nous viennent justement des inspecteurs des régions pour aider à ce que le système de plaintes et de poursuites soit beaucoup plus efficace qu'il ne l'est maintenant. Je suis entièrement d'accord avec vous que, vu le manque d'effectifs et le fait que l'administration est beaucoup trop lourde, il y a beaucoup de failles. C'est ce que je voulais dire.

Le président: Merci. Monsieur DeVillers.

M. DeVillers: Merci, monsieur le président. J'aime beaucoup la suggestion de M. Greene de créer d'autres emplois pour les avocats même si ce n'est pas une suggestion populaire; ma question est pour M. Walker.

Mr. Walker, in your brief you recommend that we have a brand–new Canadian motor vehicle environmental protection act. One of the suggestions made to this committee was that we consider a two–pronged approach to our recommendations, short–term and long–term, and perhaps that would be a good suggestion for the long–term recommendations. But is there anything within the parameters of CEPA that we could look at in the short–term to address some of your concerns?

[*Translation*]

Act that the regional officers have to help the applicant to draft his or her complaint. With those three elements, a form, help to draft the complaint and the services of swearing–in officers, things would be much easier.

Of course, there is the whole matter of advertising. However, I have to tell you one thing. You can check this with Guy Martin during lunch but, if his boss asks him if he wants a car to carry out an investigation, if a car is available despite budget cuts, Mr. Martin will have no time left to eat or sleep because there will be hundreds of Canadians who will complain every week about PCBs. Unless we have new inspectors, the work will not be done because, even today, we don't have enough inspectors to do everything. They spend their time in the office and they cannot even go outside because they don't have enough money to take a car.

Mr. Lincoln: I would like to ask Mr. Walker a brief question and then make two or three comments. Or, perhaps, I should speak privately with Mr. Walker because I want to tell him something about Mr. Greene's document, and let him know that we're supposed to meet the inspectors of the environment later on, in camera, to talk about PCBs. I intend to raise the issue. In any case, about the PAHs, I would like to tell you that, as members of this Committee, and I'm sure my colleagues will agree with me, we don't have to abide by anyone's directives. We will indeed look at your suggestion. The aim of the Committee is to carry out a complete review of the Act and, if we have to decide that PAHs should be included, we will certainly consider it.

About 109, I think your suggestion deserves closer examination.

As far as your proposal relating to specialized lawyers is concerned, I think it is a very good one. Since we are looking at Part 7 of the Act, I must tell you that some of us are trying to see whether, in the meantime—because many of these dispositions are of an administrative nature—we could not forward suggestions coming from the regional inspectors to make the complaint system much more efficient than it is now. I fully agree with you that there are many deficiencies, because there is not enough staff and the administrative process is too cumbersome. That's all I wanted to say.

The Chairman: Thank you. Mr. DeVillers.

Mr. Devillers: Thank you, Mr. Chairman. I'm very pleased with Mr. Greene's suggestion to create new jobs for lawyers, even though this may not be very popular. In any case, I have a question for Mr. Walker.

Monsieur Walker, vous recommandez dans votre mémoire l'adoption d'une toute nouvelle loi canadienne sur la protection de l'environnement contre les véhicules à moteur. L'une des recommandations adressées à ce comité concernait une démarche à deux volets, l'un à court terme et l'autre à long terme, et votre proposition serait peut–être excellente pour le long terme. Y a–t–il cependant des recommandations quelconques que vous pourriez faire au sujet de modifications à apporter à la LCPE pour résoudre les problèmes immédiats?

[*Texte*]

Mr. Walker: Unfortunately I think it will be very difficult to obtain effective fuel quality regulations under CEPA as it is presently drafted, or by tinkering with the law. This has come up very recently, within the last few weeks. We have MMT and low–sulphur diesel, both of which could have—and in STOP's view, probably should have—gone through the regulatory process regarding fuel quality under CEPA.

There is a debate internally within Environment Canada as to whether they have the full jurisdiction to do that, or they have to get that substance on the PSL so they are allowed to do it. The old clean air act, which CEPA replaced, actually made it easier from an administrative and regulatory point of view to do something. That act was hardly ever touched or hardly ever used from a regulatory point of view.

• 1230

CEPA makes it very complicated to take actions that would allow us to catch up with what the United States is doing. This is a rare window of opportunity that is going through the revision of law that allows us to do that. When the Motor Vehicle Safety Act was being amended 18 months to two years ago, I presented a brief before that committee and essentially made the same presentation. In fact, we've been recommending this since 1980—the 1981 House of Commons subcommittee on acid rain. That actually was incorporated into one of the their recommendations in the wonderful report called *Still Waters*.

In the short term, frankly, I think there is very little tinkering one can do with CEPA that would reduce, frankly, air pollution from motor vehicles.

Mr. DeVillers: Not very helpful, but thank you.

The Chairman: Mr. Adams.

M. Adams: Merci, monsieur le président. Monsieur Walker, vous avez mentionné les trois partis dans ce Comité. Normalement, c'est vrai. Mais aujourd'hui, il faut dire que nous n'en avons que deux. Je ne suis ni bloquiste, ni réformiste. Je suis de ce côté parce que mes collègues Libéraux ne m'aiment pas.

M. Sauvageau: Puis un peu du Bloc.

M. Adams: Monsieur le président, ma question est pour M. Cloghesy. Monsieur Cloghesy, j'ai aimé beaucoup ce que vous avez dit. J'espère que la mentalité a vraiment changé. J'espère aussi que le temps des confrontations est passé. J'aime l'idée des partenariats. Mais je me demande si un système volontaire est suffisant.

I have an article here from yesterday's *Toronto Star*, which deals with a second survey by KPMG Environmental Consultants. I don't know what their survey was for, and I realize that's an important question, but this is the second. It says corporate Canada doesn't measure up in taking care of the environment. From this study of a large number of firms, it says nearly 70% of the executives said they had an executive plan in place to deal with waste and stuff like that. I think that's true. I think your point that the mentality has changed is a fact.

[*Traduction*]

M. Walker: Hélas, je crois qu'il serait très difficile d'intégrer une réglementation efficace à la LCPE, sous sa forme actuelle, ou en la modifiant, au sujet de la qualité des carburants. C'est une question qui a été soulevée très récemment, ces dernières semaines. Il y a aujourd'hui les MMT et le carburant diesel à faible teneur en soufre qui auraient dû tous les deux—en tout cas selon STOP—faire l'objet d'un examen dans le cadre du processus de réglementation de la LCPE concernant la qualité des carburants.

Un débat s'est engagé au sein d'Environnement Canada pour savoir si le ministère détient tous les pouvoirs requis pour ce faire, ou s'il faudrait que le produit fasse partie de la liste des polluants pour qu'il puisse y avoir un examen. Avec l'ancienne loi sur la qualité de l'air, qui a été remplacée par la LCPE, il était plus facile, du point de vue administratif et du point de vue réglementaire, de passer à l'action. Cela dit, cette loi a à peine été utilisée, du point de vue réglementaire.

Avec la LCPE, il est très compliqué de prendre des mesures pour nous permettre de rattraper les États–Unis. Le processus de révision que vous venez d'entreprendre nous offre une rare occasion d'agir en ce sens. Quand on a modifié la Loi sur la sécurité des véhicules à moteur, il y a 18 mois ou 2 ans, j'ai présenté au comité pertinent un mémoire formulant sensiblement les mêmes recommandations. De fait, nous recommandons cela depuis 1980—nous l'avons recommandé aussi au sous–comité de la Chambre des communes sur les pluies acides en 1981. Et cette idée faisait en fait partie des recommandations formulées par le comité dans son extraordinaire rapport intitulé *Les eaux sournoises*.

Dans l'immédiat, franchement, je ne pense pas que l'on puisse faire beaucoup, avec la LCPE, pour réduire la pollution atmosphérique causée par les véhicules à moteur.

M. DeVillers: Ce n'est pas très utile, mais merci quand même.

Le président: Monsieur Adams.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chairman. You mentioned the three political parties making up this committee, Mr. Walker, and you would normally have been right except that, today, we only have two parties represented here. I am neither a BQ member, neither a Reform Party member; I sit on this side because my Liberal colleagues do not like me.

Mr. Sauvageau: But you may have some Bloc tendencies.

Mr. Adams: My question is addressed to Mr. Cloghesy, Mr. Chairman. I was very impressed by what you told us. I do hope that attitudes have really changed. I do hope also that the time for confrontations is passed and that we are indeed at a time of partnerships. However, I wonder if a voluntary system would be sufficient.

J'ai sous les yeux un article du *Toronto Star* d'hier portant sur une deuxième enquête de KPMG Environmental Consultants. Je ne sais pas quel était le but de cette enquête mais voici l'une de ses conclusions: les grandes entreprises du Canada ne sont pas à la hauteur lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement. Beaucoup de grandes entreprises ont participé à l'enquête et le résultat a été que 70 p. 100 des cadres disent avoir un plan adéquat pour le traitement des déchets et pour d'autres mesures de ce genre. Je crois que c'est vrai. Je crois, sur ce point, que les mentalités ont vraiment changé.

[*Text*]

It goes on to say:

Despite drawing up such plans, only 2.5% of the firms—

—okay, that's of the 70%—

. . .actually have. . .the key elements of their programs in place;

Few companies are spending serious money on environmental control with a third of the respondents spending less than $25,000 a year;

And among those only 27% of the $25,000 average is actually being spent on the management of environmental problems.

It goes on to say this is the second such survey.

Now, I wonder if you care to comment on that and if you could say whether your organization, the Centre patronal, has ever disciplined one of its members for environmental crime.

Mr. Michael Cloghesy (President, Centre patronal de l'environnement du Québec): Obviously, I'm at a disadvantage with regard to the report that has been cited by the *Toronto Star*.

Mr. Adams: I apologize for that. It was yesterday.

Mr. Cloghesy: I must say I find the results not only disturbing but certainly hard to believe. I guess we'd have to find out more details.

What I can say is that my personal experience over the last five to ten years has been such that I've seen a major change with regard to the attitudes of company presidents and other key figures in the industrial world—business world—with regard to the environment.

• 1235

Whereas in the past the environment was viewed as a separate item and once you had established your strategic plan to handle or to look after the running of the business you'd look at environment and other such issues, what we're seeing more and more now is that environment is part of the strategic plan and taken into consideration mostly because of the great financial impact that environmental issues have on running a business.

There has been a clear understanding and recognition on the part of many of the industrial leaders in Canada, and certainly in Quebec, that there's no way around the environmental issues. In some cases—and I can cite certain companies—they have decided to go for a closed loop with no emission, if this is at all feasible in their particular industry. If it is not, then they have decided to get ahead of the regulations and the specific objectives for emissions because it pays off at the bottom line. That's one of the key reasons.

What I'm hearing from you obviously contradicts the information I have that I see every day. I must admit that not all business sectors are at the same level as others. Some industries are way ahead of others. But, with what we're seeing currently with demands by the clientele of certain industries for cleaner processes, these market forces are bringing about major changes.

[*Translation*]

On dit cependant ensuite ceci:

Malgré l'existence de ces plans, seulement 2,5 p. 100 des firmes

. . .c'est–à–dire 2,5 p. 100 des 70 p. 100. . .

ont, en fait, pris des mesures concrètes pour en assurer l'application.

Peu d'entreprises consacrent des budgets adéquats à la protection de l'environnement, puisqu'un tiers des répondants déclaraient y consacrer moins de 25 000$ par an;

Et que seulement 27 p. 100 de cette somme moyenne sont effectivement consacrés à la gestion des problèmes environnementaux.

On ajoute ensuite que c'est la deuxième enquête consacrée à ce thème.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Et savoir aussi si votre organisme, le Centre patronal, a jamais pris des mesures disciplinaires contre l'un de ses membres pour crime environnemental.

M. Michael Cloghesy (président, Centre patronal de l'environnement du Québec): Je suis évidemment mal placé pour réagir à ce rapport qui a été cité par le *Toronto Star*, et que je n'ai pas lu.

M. Adams: Veuillez m'excuser, c'était dans le journal d'hier.

M. Cloghesy: Je dois dire que ces résultats me paraissent non seulement troublants mais aussi très difficiles à croire. Il nous faudrait plus de détails.

Ce que je puis affirmer, en me fondant sur mon expérience personnelle depuis cinq à dix ans, c'est qu'il y a eu un changement remarquable dans l'attitude des présidents d'entreprises et des autres figures clés du monde industriel en ce qui concerne l'environnement.

Alors que l'environnement était considéré dans le passé comme un domaine secondaire, et que l'on estimait avoir fait tout le nécessaire quand on avait rédigé un plan stratégique, on constate aujourd'hui que les questions environnementales font de plus en plus partie intégrante des plans d'activité des entreprises, et qu'elles sont prises en considération essentiellement à cause de l'incidence financière considérable qu'elles peuvent avoir sur la gestion de l'entreprise.

Il est clair que les figures de proue du monde industriel canadien, et certainement québécois, ont désormais parfaitement compris qu'on ne peut pas court–circuiter les questions environnementales. Dans certains cas—et je pourrais citer des grandes entreprises—on s'est fixé comme objectif de cesser toutes les émissions polluantes, si cela est possible, dans le secteur industriel concerné. Si ce ne l'est pas, bien des entreprises ont décidé de respecter les règlements et de faire tout leur possible pour atteindre les objectifs particuliers car elles savent que c'est rentable sur le plan financier. C'est l'un des critères déterminants.

Ce que vous me dites est tout à fait le contraire de ce que je vois chaque jour. Certes, tous les secteurs ne sont peut–être pas aussi avancés les uns que les autres; il y a certaines industries qui sont vraiment loin en avant. Cela dit, considérant que les clients de certaines industries exigent de plus en plus des processus propres, ce sont les forces du marché qui sont à l'origine des changements les plus profonds.

[*Texte*]

Mr. Adams: What about the aspect of volunteer associations disappearing?

The Chairman: In all fairness, Mr. Adams, I'm sorry—

Mr. Cloghesy: I'm sorry; we don't get involved in that area.

Mr. Adams: Thank you.

The Chairman: I really would invite you, in fairness to your colleagues also. . . We are trying an approach of one question per member.

Mr. Adams: I'm glad, Mr. Chair. It was the same question. As you did, if a witness does not answer the question, then surely it's justified to remind him of what the question was.

The Chairman: His answer was comprehensive enough to imply—

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chair, and thank you, Mr. Cloghesy.

The Chairman: —an answer to your specific question.

Mrs. Kraft Sloan: While I can appreciate some of the efforts of some enterprises within the private sector, I guess I'm a little bit more pessimistic. My questioning will follow along the line of that by Mr. Adams.

We are often told that we have to be careful in what we do with CEPA because we have to maintain the economic viability and competitiveness of Canadian firms and firms operating in Canada. I'm not always sure of what that means.

We know that there is no constitutional right to pollute. One of the witnesses who spoke on Monday in Toronto said that maybe we have to question the right for some of these chemicals to exist at all. Another witness had suggested that we make pollution illegal through the introduction of a general prohibition.

Would any of the witnesses care to comment on that?

Mr. Cloghesy: Regarding the last point you brought up, maintaining the existence of certain chemicals, a fair amount of work is being done on establishing which chemicals are non–biodegradable that are persistent in the environment and which are toxic.

That having been said, if these substances can be controlled in a process where there is no emission to the environment unless accidentally, or whatever, then I would suggest to the committee that these substances should be viewed in this light; in other words, strictly on the basis that certain companies have the ability of using certain chemicals under certain specified conditions where there are no emissions to the environment and these are part of processes and they don't come out into the environment. Under those circumstances, I would suggest that the committee should perhaps view the situation in that light.

Mr. O'Brien: Mr. Boivin, I have some years of experience around the issues you raised, and I'd like to ask you a question. I don't want to make a speech, but a brief comment.

[*Traduction*]

M. Adams: Que pensez–vous de la présumée disparition des associations bénévoles?

Le président: Veuillez m'excuser, monsieur Adams, mais. . .

M. Cloghesy: Veuillez m'excuser, cela ne fait partie de nos attributions.

M. Adams: Merci.

Le président: Je voudrais vous demander de tenir compte de vos collègues. Nous essayons de fonctionner en accordant une question à chaque membre du comité.

M. Adams: J'en suis heureux, monsieur le président, puisque c'était la même question. Comme vous l'avez dit, si un témoin ne répond pas à la question, il est certainement légitime de la lui rappeler.

Le président: Sa réponse était suffisamment complète pour faire comprendre que. . .

M. Adams: Merci, monsieur le président; et merci, monsieur Cloghesy.

Le président: . . .c'était la réponse à votre question.

Mme Kraft Sloan: Bien que je sois sensible aux efforts déployés par certaines entreprises du secteur privé, je dois dire que je reste plus pessimiste. Je vais donc poursuivre dans le même ordre d'idées que M. Adams.

On nous dit souvent qu'il faut faire attention à ce que nous faisons avec la LCPE car nous devons préserver la viabilité économique et la compétitivité de nos entreprises. Je ne saisis cependant pas toujours bien ce que cela veut dire.

Nous savons que personne n'a constitutionnellement le droit de polluer. L'un des témoins que nous avons accueilli lundi à Toronto, nous a dit que nous devrions peut–être remettre en question le droit d'existence même de certains de ces produits chimiques. Un autre témoin a recommandé que l'on rende toute pollution illégale, par le truchement d'une prohibition générale.

Les témoins ont–il quelque chose à dire sur tout cela?

M. Cloghesy: En ce qui concerne le droit d'existence de certains produits chimiques, je dois vous dire que des travaux considérables sont faits aujourd'hui pour bien connaître quels produits chimiques ne sont pas biodégradables et sont toxiques.

Cela dit, si ces produits peuvent être suffisamment contrôlés pour qu'il n'y ait aucun risque d'échappement dans l'environnement, sauf de manière accidentelle, je ne vois pas pourquoi on devrait en prévoir l'interdiction globale. Autrement dit, cela ne devrait pas poser de problème si les entreprises concernées sont capables d'utiliser ces produits à certaines conditions bien définies, garantissant qu'il n'y aura aucune pollution environnementale. Je crois que le comité devrait envisager la situation sous cette angle.

M. O'Brien: J'ai accumulé au cours des années des connaissances sur les sujets dont vous venez de parler, monsieur Boivin, et j'aimerais vous poser une question. Je ne veux pas faire de discours, uniquement un bref commentaire.

[*Text*] [*Translation*]

• 1240

Unfortunately, studies show we're losing the battle in the national trend in the intermodal split between private automobiles and public transportation. Is that the case in Montreal? Are people going more and more to the private automobile? Are you prepared to advance to this committee some specific proposals for legislation? I think it's going to take legislation to limit the use of the private automobile. It may not be very popular, but I really don't know how else we're going to achieve it. This is a two–part question.

M. Boivin: Montréal vient d'opérer un petit renversement sans une diminution du nombre de passagers qui utilisaient le transport en commun. Le problème, c'est qu'on n'a vraiment jamais fait d'efforts pour effectuer les changements qu'il fallait. Les Américains viennent de décider d'augmenter le nombre de trajets à pied et en vélo. Personne ici n'a pris une décision semblable. Ce sont des initiatives isolées alors que les grandes décisions nationales contribuent plutôt à construire des infrastructures pour favoriser le mode de transport individuel.

Dans l'autre sens, il n'y a pas eu d'effort de fait, sinon de laisser les commissions de transport et les groupes cyclistes seuls. Il n'y a pas eu d'effort étatique ni de la part du gouvernement fédéral, sauf un petit dépliant publié à quelques milliers d'exemplaires, ni des provinces. Les mesures que je propose vont dans le sens de prendre un engagement ferme. J'imagine qu'un engagement législatif veut dire: On va dans cette direction–là.

Le président: Madame Guay, suivie par M. Finlay.

Mme Guay: Merci, monsieur le président. Monsieur Boivin, j'aimerais simplement vous inviter à venir visiter l'un des plus beaux parcs cyclables dans la circonscription de Laurentides. Il compte 200 kilomètres de pistes.

M. Boivin: Je le connais bien.

Mme Guay: Ma question s'adresse à M. Greene. Monsieur Greene, et j'aimerais une réponse assez courte parce qu'on manque de temps, dans le dossier de Massena, que peut–on faire à court terme pour rassurer la population et les groupes environnementaux?

M. Greene: À court terme, il faudrait que le gouvernement du Canada envoie une note diplomatique à Warren Christopher lui demandant de cesser toutes les opérations de draguage dès cet autonme. Elles sont mal conçues, elles sont dangereuses et les eaux québécoises seront tout simplement polluées. Il faudrait que M. Ouellet envoie une lettre diplomatique pour demander l'arrêt total des travaux.

Il faudrait créer un comité fédéral–provincial composé des provinces de Québec et de l'Ontario, des Mohawks, car ils aimeraient peut–être y participer, de certains députés, dont M. Lincoln—sa circonscription risque d'être affectée—et de M. Laurent Lavigne du Bloc québécois. Ce comité aurait pour mandat de recommencer le tout à partir de zéro et de tenter de trouver une façon plus sécuritaire pour enlever ces sédiments contaminés.

Hélas, des études ont montré que nous sommes en train de perdre la bataille entre les voitures particulières et les transports publics. Est–ce aussi le cas à Montréal? Les gens ont–ils de plus en plus recours à l'automobile? Seriez–vous prêt à présenter des propositions à ce sujet au comité? Je crois en effet qu'il va falloir agir sur le plan législatif pour limiter l'utilisation des voitures particulières. Ce ne sera peut–être pas une décision très populaire mais je ne vois vraiment pas comment nous pourrons faire autrement. C'était donc une double question.

Mr. Boivin: Montreal has managed to obtain a slight reversal of the situation without any reduction in the number of passengers using public transportation. The problem is that we never really made any sustained efforts to try and change the situation. In the U.S., a decision has been made to try and increase walking and the use of bicycles. Here, nobody ever made a similar decision. These are only isolated initiatives, whereas the major national decisions are mostly aimed at building infrastructures to support private vehicles..

No sustained effort has ever been made in order to reverse this situation, and transportation commissions and cycling associations have been left to their own devices. There has been no step taken by the federal government, except for the publication of a few thousand copies of a small brochure, and there has been no effort on the part of the provinces. The steps I am recommending are aimed at making firm commitments. I suppose that a legislative commitment would mean that we are going in the right direction.

The Chairman: Mrs. Guay, then Mr. Finlay.

Mrs. Guay: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Boivin, I would only like to invite you to come and visit one of the most beautiful networks of cycling paths in the Laurentides riding. It is 200 km long.

Mr. Boivin: I know it well.

Mrs. Guay: My question is for Mr. Greene. And I would ask you to provide me with a very short answer because we do not have too much time. About the Massena issue, what could we do, in the short term, to satisfy the local population and the environmental groups?

Mr. Greene: In the short term, the government of Canada should send a diplomatic note to Warren Christopher asking the U.S. to stop all dredging operations by the fall. Those operations have been badly conceived, they are dangerous and they will lead to pollution of Quebec waters. So, Mr. Ouellet should send a diplomatic message to the U.S. to request that all activities be stopped.

A federal–provincial committee should be set up, including representatives of Quebec and Ontario, as well as of the Mohawks, because they would perhaps like to be involved, and there would also be some Members of Parliament, like Mr. Lincoln—whose riding risks being affected—and Mr. Laurent Lavigne, of the Bloc Québécois. The mandate of the committee would be to start the process over again in order to try and find a safer method of disposal of those polluted sediments.

[*Texte*]

Cependant, et je sais que votre Comité sera à Akwasasne demain et vous allez le voir de visu, j'implore ce Comité et particulièrement les députés libéraux de parler à M. Ouellet et lui demander d'explorer la possibilité d'envoyer une note diplomatique aux Américains pour l'arrêt des travaux. À quoi bon contrôler les BPC au Canada avec la LCPE si on est contaminé par des BPC venant des États–Unis?

Mr. Finlay: I want to thank the witnesses this morning and assure Mr. Greene and Mr. Boivin that we are keenly aware of the problems that you're outlining, and I for one consider them daily. But we are forced to be in some sense pragmatic in politics.

I think you are all practising what Margaret Mead pointed out: we think globally but we have to act locally, because that's where we're going to get the most bang for the buck. That's where the rubber hits the road and that's where things are going to happen.

You end up by saying we must have some good science and not just popular thought. I think I've just expressed some popular thought. I'd like to know how you define the good science.

• 1245

Mr. Cloghesy: I'd like to utilize an example. We're all familiar with the issue of climate change and the amounts of carbon dioxide gases that are emitted from various sources, both natural and man–made.

The adoption of a policy whereby a government decides to limit the amount of CO_2 emissions into the atmosphere by a significant amount has enormous repercussions not only for industry but also for society. In order to advance such a position and develop regulations that would enforce such a policy, it would appear to me that the government has to be on pretty solid ground, from a scientific point of view, to enact and enforce this type of policy.

Whereas we don't have a problem—I'm talking about industry here—let's say, with smog, the NOx/VOC situation, the situation is clearly defined and there's not much debate from a scientific point of view in this type of instance.

This is not necessarily the case with climate change. I would suggest that in the spirit of sustainable development where we have to balance environment and economy, the government has to be on very solid technical ground before it takes actions that will impact on our society.

Does that illustrate the point to you?

The Chairman: I'm sure that at the same time you are familiar with the precautionary principle.

Mr. Finlay: It does, sir, but it doesn't get us very far because we all know that we are using non–renewable resources—oil, natural gas, and coal—and putting more CO_2 into the atmosphere. We know there's a carbon cycle. We know, whether we can measure it here, there, in the middle of the Indian Ocean, or in the stratosphere—that it's simply happening. We know that's happening. That's perfectly good science, in my sense.

[*Traduction*]

I know that your committee will be in Akwesasne tomorrow, which will give you the opportunity to look closely at the situation. I ask your committee, and especially the Liberal members, to talk to Mr. Ouellet and ask him to examine the possibility of sending a diplomatic note to the Americans to put an end to those activities. What is the use of controlling PCBs in Canada, through CEPA, if we are to be contaminated by PCBs coming from the U.S.?

M. Finlay: Je tiens à remercier les témoins de ce matin et à donner M. Greene et M. Boivin l'assurance que nous sommes parfaitement conscients des problèmes qu'ils viennent d'évoquer, et auxquels je réfléchis quotidiennement. Cela dit, la politique exige un certain pragmatisme.

Je crois que vous mettez tous en pratique le principe de Margaret Mead: Pensez globalement mais agir localement; parce que c'est localement que l'on peut obtenir le plus de résultats. C'est là que les choses se passent véritablement.

Vous avez terminé en disant qu'il nous faut de bonnes recherches scientifiques et pas seulement des pensées populaires. Je crois que je viens cependant d'exprimer une pensée populaire. Dites–moi ce que vous entendez par de bonnes recherches scientifiques.

Mme Cloghesy: Je vais vous donner un exemple. Nous connaissons tous le problème des changements climatiques et des quantités de gaz carbonique qui s'échappent dans l'atmosphère, et qui sont d'origine à la fois naturelle et artificielle.

L'adoption d'une politique permettant au gouvernement de limiter les quantités de C02 libérées dans l'atmosphère a d'énormes répercussions, non seulement sur les industries mais aussi sur toute la société. À mon avis, pour adopter une telle position et formuler les règlements nécessaires, le gouvernement doit se fonder sur des données scientifiques extrêmement solides.

En revanche, nous n'avons aucun problème—et je parle ici des industries—avec ce qu'il faut faire contre le smog, c'est–à–dire les NOx/COV, puisque c'est un problème qui a été clairement étudié et qui ne suscite plus beaucoup de controverse parmi les scientifiques.

Tel n'est pas nécessairement le cas des changements climatiques. Si l'on attache de l'importance à la notion de développement durable, c'est à dire à la recherche d'un équilibre entre l'environnement et l'économie, j'estime que le gouvernement se doit d'avoir des bases techniques extrêmement solides avant de prendre des mesures pouvant avoir une incidence sur toute la société.

Est–ce que cela répond à votre question?

Le président: Vous savez aussi qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

M. Finlay: Oui, vous avez répondu à ma question. Toutefois cela ne nous mène pas très loin car nous savons tous que nous parlons ici d'utilisation de ressources non renouvelables—pétrole, gaz naturel et charbon—qui nous amènent à rejeter de plus en plus de gaz carbonique dans l'atmosphère. Nous savons qu'il y a un cycle de carbone. Nous savons aussi que cela a des effets ici ou là, au milieu de l'océan Indien ou dans la stratosphère, ce n'est pas très précis, mais cela se produit. À mon avis, cette information s'appuie sur des recherches scientifiques très solides.

[*Text*]

The Chairman: Correct. Thank you very much.

Are there any further questions or brief statements?

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, I'd like to make a very short intervention regarding the point raised by Mr. Greene, which is extremely important.

I really think we have to be very careful not to exaggerate, and at this point I should state no work has been started at all.

I think I can say on behalf of the minister—and I'm going to put it on the record right now—that nothing will be started until the minister, with all the advice you can get from scientists and the people who are qualified to do so, gives the assurance that a written plan of monitoring and also a written emergency plan have been viewed and accepted by the ministry.

I will also commit myself to make this plan available as soon as possible to the Bloc Québécois and to Mr. Greene. I think we should start that way. If the plan is judged is to be unsatisfactory and the minister goes ahead, then it's time for Mr. Greene and the Bloc Québécois to approach Mr. Ouellet.

The Chairman: All right. Thank you very much.

Mr. Cloghesy: I would like to conclude with a question to you before adjourning. Actually, we're going in camera very soon and we are behind schedule.

Vous nous avez donné une liste très impressionnante, en commençant par l'équipe d'Ultramar et des grandes compagnies. Les fonctionnaires d'Environnement Canada nous ont dit cet avant–midi que 56 compagnies permettaient le déversement sans traitement des eaux usées dans l'environnement. Ils ont nommé Alcan Smelters, Northern Canada, la Raffinerie de Napierville, Wabush Mines, etc. C'est très préoccupant. C'est une liste que vous pouvez obtenir, si vous la voulez.

• 1250

Avez–vous l'intention d'approcher ces compagnies et quelle est votre politique vis–à–vis celles qui se comportent mal envers l'environnement?

M. Cloghesy: Comme je vous l'ai dit au début de ma présentation, parmi nos objectifs principaux, nous incitons nos membres à adopter une culture environnementale. Je ne connais pas beaucoup d'associations qui puissent mettre en vigueur un code d'éthique. D'après ce que j'ai vu personnellement, c'est à travers les rapports que ses membres ont avec d'autres membres que l'on peut vraiment démontrer qu'il y a des avantages à devenir des citoyens environnementaux très responsables.

Chaque industrie, chaque compagnie doit vivre avec des circonstances particulières au niveau de leurs opérations, de leur situation financière. Comme association, nous aimerions que tous nos membres éliminent les polluants autant que possible, car c'est un objectif très important de notre mission. Nous croyons qu'avec le temps, dans le contexte de développement durable, lorsqu'on pourra agir comme partenaires avec les différents gouvernements, et lorsque les compagnies auront une certaine flexibilité, elles pourront déposer auprès des gouvernements, dans une transparence évidente, un plan d'élimination d'émissions et de contaminants qui peuvent affecter la qualité des eaux, de l'air et de la terre. Donc, c'est dans ce sens–là que nous travaillons, monsieur le président.

[*Translation*]

Le président: Exact. Merci beaucoup.

Y a–t–il d'autres questions ou commentaires?

M. Lincoln: J'aimerais formuler une très brève remarque au sujet de ce qu'a dit M. Greene, monsieur le président, car c'est extrêmement important.

Je crois qu'il faut bien nous garder d'exagérer et c'est pourquoi je pense utile de préciser qu'aucun travail n'a encore commencé.

Je crois pouvoir dire au nom du minitre—et j'affirme cela officiellement aujourd'hui—que rien ne sera entrepris tant que le ministre, sur les conseils des scientifiques et des personnes qualifiées pour exprimer un avis, n'aura pas obtenu l'assurance qu'un plan de surveillance et un plan d'urgence écrits auront été examinés et acceptés par le ministère.

Je m'engage par ailleurs à mettre ce plan à la disposition du Bloc Québécois et de M. Greene le plus tôt possible. Je crois que c'est comme cela que nous devrions commencer. Si l'on estime que le plan est insatisfaisant et que le ministre va de l'avant, M. Greene et le Bloc Québécois pourront alors prendre contact avec M. Ouellet.

Le président: Merci.

M. Cloghesy: J'aimerais conclure cette séance en vous posant une dernière question. De fait, nous allons bientôt nous réunir à huit clos, et nous sommes déjà en retard.

You gave us a very impressive list, starting with the Ultramar team and with major corporations. This morning, Environment Canada officials told us that 56 companies allowed used waters to be discharged in the environment without having been treated. And they named, among others, Alcan Smelters, Northern Canada, Raffinerie de Napierville, Wabush Mines, and so on. This is a major concern. And you may get the list if you wish.

So, do you intend to approach those companies? And what is your policy vis–à–vis those who pollute the environment?

Mr. Cloghesy: As I said at the beginning, one of our main objective is to encourage our members to subscribe to an environmental culture. I do not know many associations that could enforce a code of ethics. From what I have seen personally, it is through our relations with other members that we can demonstrate the benefits of being very responsible citizens as far as the environment is concerned.

Each industry and each company must take its own operational circumstances into account, and its own financial situation. As an association, we would certainly like our members to stop polluting, because this is one of the major components of our mandate. With time, we believe that, with a policy of sustainable development, and if they can be partners with the various levels of government and have a certain flexibility, those companies will be able to submit to governments very clear plans to eliminate any polluting emissions that can affect the quality of our waters, our air and our earth. It is in this direction that we want to work, Mr. Chairman.

[*Texte*]

Le président: MM. Boivin, Greene et Walker nous vous exprimons notre gratitude pour votre travail et votre présence ici aujourd'hui. Merci.

Nous allons maintenant continuer la séance à huis clos, avant de nous diriger vers le port de Montréal.

Merci.

[*Traduction*]

The Chairman: Mr. Boivin, Mr. Greene and Mr. Walker, we thank you very much for your work and for your testimony. Thank you.

We will now continue the meeting in camera before going to the Montreal harbour.

Thank you.

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Environment Canada:

Jean–Pierre Gauthier, Regional Director General;

Jean Cinq–Mars, Regional Director, Environmental Protection Branch;

Gaëtan Duchesneau, Acting Manager, Technology and Intervention SLV 2000;

Alain Bernier, Head, Analysis and Management Section, Corporate Affairs Directorate;

Marie–France Bérard, Head, Air and Toxics, Environmental Protection Directorate;

Lucien Martel, Manager, Enforcement and Emergencies;

Guy Martin, Inspector, CEPA;

Robert Lambert, Inspector, Inspection and Investigation;

Gilles Berthiaume, Inspector, PCBs;

From STOP:

Bruce Walker, Director of Research.

From La Société pour vaincre la pollution du Québec:

Daniel Greene, Director.

From Centre patronal de l'environnement du Québec:

Michael Cloghesy, President.

From Vélo Québec:

Robert Boivin.

TÉMOINS

D'Environnement Canada:

Jean–Pierre Gauthier, directeur général régional;

Jean Cinq–Mars, directeur régional, Direction de la protection de l'environnement;

Gaëtan Duchesneau, gestionnaire intérimaire, Développement technologique et intervention SLV 2000;

Alain Bernier, chef, Analyse et gestion, Affaires ministérielles;

Marie–France Bérard, chef, Air et toxiques, Direction de la Protection et de l'environnement;

Lucien Martel, gestionnaire, Application des lois et urgences;

Guy Martin, inspecteur, LCPE;

Robert Lambert, inspecteur, Enquêtes et inspection;

Gilles Berthiaume, inspecteur, BPC;

De STOP:

Bruce Walker, directeur de la recherche.

De la Société pour vaincre la pollution du Québec:

Daniel Greene, directeur.

Du centre patronal de l'environnement du Québec:

Michael Cloghesy, président.

De Vélo Québec:

Robert Boivin.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 49

Wednesday, October 19, 1994
Montréal, Québec

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 49

Le mercredi 19 octobre 1994
Montréal (Québec)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty-fifth Parliament, 1994

Première session de la trente-cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 19, 1994
(63)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 7:20 o'clock p.m. this day, in the Côte St.Luc Bonaventure Hilton Hotel, Hampstead Room, the acting chair, Clifford Lincoln presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers. *From the office of Charles Caccia:* Wynet Smith, Legislative Assistant. *From the Liberal Research Bureau:* Susan Waters,

Witnesses: From «La Société pour vaincre la pollution»: Daniel Green, President. *From McGill University:* Stewart Hill, Professor, Natural Resources Sciences and Director, Ecological Agricultural Projects. *From Ogilvy–Renault:* Jean Piette, lawyer. *From «Université du Québec à Montréal»*: Jean–François Léonard, Director, «Institut des sciences de l'environnement». *From DESSAU Environment:* Marie–Claude Bergevin, President. *From Martineau, Walker:* André Durocher, lawyer. *From «Centre québécois du droit de l'environnement»:* Michel Bélanger. *From «Association canadienne des pâtes et papiers»:* Louis Désilets, Coordinator, «Association des industries forestières du Québec». *From St–Lawrence National Institute of Eco Toxicology:* Pierre Béland, Scientific Director.

The witnesses participated in a Round Table Discussion on CEPA.

At 9:31 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 19 OCTOBRE 1994
(63)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 19 h 20, dans la salle Hampstead, Hôtel Côte St–Luc Bonaventure Hilton, sous la présidence de Clifford Lincoln (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien et Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche. *Du cabinet de Charles Caccia:* Wynet Smith, adjoint législatif. *Du Bureau de recherche libéral:* Susan Waters.

Témoins: De la Société pour vaincre la pollution: Daniel Green, président. *De l'Université McGill:* Stewart Hill, professeur, Sciences des ressources naturelles, et directeur, Projets écologiques agriculturels. *Du Cabinet d'avocats Ogilvy–Renault:* Jean Piette, avocat. *De l'Université du Québec à Montréal:* Jean–François Léonard, directeur de l'Institut des sciences de l'environnement. *Du «DESSAU Environment»:* Marie–Claude Bergevin, présidente. *Du cabinet d'avocats Martineau, Walker:* André Durocher, avocat. *Du Centre québécois du droit de l'environnement:* Michel Bélanger. *De l'Association canadienne des pâtes et papiers:* Louis Désilets, coordonnateur, Association des industries forestières du Québec. *De l'Institut national d'écotoxicologie du Saint–Laurent*: Pierre Béland, directeur scientifique.

Les témoins participent à une table ronde sur la LCPE.

À 21 h 31, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, Octobre19, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi, 19 octobre, 1994

• 1920

Le président suppléant (M. Lincoln): Peut–on débuter s'il vous plaît?

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Could we please begin?

Puisque nous sommes à Montréal pour une fois dans l'année, et j'espère que cela se passera plus souvent, je pense qu'il est de rigueur qu'on fasse la réunion en français. Cependant, il y a la traduction simultanée pour ceux qui veulent s'en servir.

Since we're in Montreal for once in the course of the year, and I hope we'll be here more often, I think it would be appropriate for us hold the meeting in French. However, there is simultaneous interpretation for those who would like to use it.

Tout d'abord, je voudrais vous présenter les excuses du président de notre Comité, Charles Caccia, qui ne se sentait pas bien ce soir et qui m'a demandé de présider cette réunion très informelle, ce n'est pas une réunion officielle du Comité.

First of all, I would like to apologize on behalf of the chairman of our Committee, Mr. Charles Caccia, who wasn't feeling very well this evening. He asked me to chair this very informal meeting, which is not an official meeting of the Committee.

Nous avons lancé des invitations à une brochette de personnalités qui s'intéressent à la question environnementale pour nous donner un point de vue général sur le travail que nous accomplissons depuis maintenant quelques semaines, soit la révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).

We sent invitations to a broad range of key people who are concerned about the environment so that we could here a general overview on the work that we've been doing for the past few weeks now, namely the statutory review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA).

Comme vous le savez, cette révision statutaire s'impose après cinq ans et dure une année. Le Comité siège déjà depuis quelques semaines et doit présenter, dans l'année, un rapport à la ministre de l'Environnement sur ses recommandations quant aux améliorations à apporter à la loi et, par la suite, la ministre aura six mois pour examiner et décider quelles recommandations le gouvernement retiendra pour éventuellement les inclure dans la loi.

As you know, this statutory review must be carried out after five years, and it lasts for one year. The Committee has already been sitting for the past few weeks, and over the course of the year, it will have to submit a report to the Minister of the Environment, along with its recommendations on improvements that could be made to the Act. After that, the minister will have six months to review the report and decide which recommendations the government will retain and eventually include in the Act.

Ce périple a commencé à Toronto. Nous sommes actuellement à Montréal, demain nous serons à Akwesasne, dans deux semaines nous serons dans les Maritimes et, par la suite dans l'Ouest.

We began our journey in Toronto. We're now in Montreal, tomorrow we'll be going to Akwesasne, two weeks from now we'll be travelling in the Maritimes, and after that, we will be out West.

L'idée, c'est de rencontrer les gens pour obtenir un son de cloche sur ce qu'on pourrait faire pour rendre la loi plus efficace.

The point is to meet with people to get new ideas about what could be done to make the act more effective.

Il ne faut pas se cacher que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est très complexe. Elle a vu le jour parce qu'il y avait beaucoup de pressions de toute part pour une loi nationale couvrant les toxiques, surtout que le fédéral est responsable de l'entrée et du contrôle des toxiques dans le pays.

There is no hiding the fact that the Canadian Environmental Protection Act is very complicated. It was created because all sorts of people were lobbying strongly for a national act that would cover toxic substances, particularly since the federal government is responsible for the entry and control of these substances throughout the country.

Donc, c'est une législation assez complexe qui, compte tenu des questions constitutionnelles, a dû être structurée de façon assez rigide. Je suppose que vous le savez aussi bien que moi, la loi est constituée en différentes sections ou parties. Il y en a neuf dont sept sont des sections opérationnelles.

So this is a rather complicated act, and because of constitutional issues it had to be structured in a rather rigid fashion. I suppose you know just as well as I do that the act has various parts. There are nine parts, seven of which are operational sections.

Nous recherchons surtout de vous un son de cloche sur ce que nous pourrions apporter comme suggestions pratiques pour rendre la loi plus effective, plus efficace dans la vie de tous les jours, en tenant compte de toutes les grandes questions environnementales tant globales que continentales, allant jusqu'à l'échelle tout à fait locale.

What we would like from you is practical suggestions that could make the act more efficient and effective in everyday life, bearing in mind all the major environmental issues, be they global, continental or quite local.

• 1925

Comment peut–on rendre la loi canadienne plus réaliste? Actuellement, la définition des toxiques est–elle adéquate? Faudrait–il une définition plus large? La loi devrait–elle prendre en considération le principe recommandé à Rio, c'est–à–dire

How can we make the federal act more realistic? Is the current definition of toxic substances adequate? Do we need a broader definition? Should the act recognize the principle that was recommended in Rio, namely, that we don't necessarily

[*Texte*]

qu'on n'attend pas toute la preuve scientifique avant d'agir, on agit si l'on croit qu'il y a assez de preuves scientifiques pour bouger. La loi devrait–elle inclure automatiquement le fardeau de la preuve pour ceux qui se servent de toxiques plutôt qu'attendre, avant d'agir, que le gouvernement décrète que certains toxiques sont nocifs pour l'environnement ou pour la santé humaine? Les ministères fédéraux respectent–il eux–même la loi sur leurs propres territoires, dans leurs propres établissements?

Comme vous le savez, la loi couvre des sujets internationaux comme le déversement de déchets en mer. Cela soulève aussi toute la question de l'exercice du pouvoir du Canada en matières internationales par rapport à la pollution et aux conventions que le Canada a signées sur le changement climatique, la biodiversité, etc.

Sans aller plus loin, nous allons nous présenter, en commençant par mon collègue de droite. Chacun, surtout les invités, pourra nous dire ce qu'est son implication dans le domaine environnemental et, très brièvement, ce qu'il fait. Nous pourrons ainsi mieux nous connaître.

Mr. Thomas Curran (Committee Researcher): My name is Thomas Curran. I'm research staff of the committee and I'm with the research staff, Library of Parliament, science and technology division.

M. Daniel Green (coprésident, Société pour vaincre la pollution): Je suis Daniel Green. Je suis coprésident de la Société pour vaincre la pollution. On intervient activement sur le contrôle des toxiques dans l'environnement au Québec, et aussi sur l'effet des toxiques d'origines internationales sur le Québec. On travaille particulièrement sur la contamination du fleuve Saint–Laurent. Notre intérêt, au niveau de la loi, est de s'assurer qu'elle puisse un jour contrôler véritablement l'émission des substances toxiques dans le pays.

Professor Stewart Hill (Director, Ecological Agricultural Projects, Natural Resources Sciences, McGill University): My name is Stewart Hill. I am a professor at McGill University and director of ecological agriculture projects, which is a resource centre for sustainable agriculture, probably the largest in the world.

I am concerned with the context of the act. I think we need to have a set of values, a framework for making decisions and testing what we do, and I think the concept of sustainable development provides a step toward that. That is my main focus for this evening.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): My name is Karen Kraft Sloan. I'm the member of Parliament for York—Simcoe, and I'm the vice–chair of the committee.

Maître André Durocher (avocat, Cabinet d'avocat Martineau, Walker): Je m'appelle André Durocher. Je suis membre du Cabinet d'avocat Martineau Walker. Je suis ici un peu à titre de journaliste environnemental, parce que, avec mon collègue Pierre Meunier, j'édite un *newsletter* en droit de l'environnement qui s'appelle *Bulletin de droit de l'environnement*. À ce titre, je me fais un devoir de renseigner nos lecteurs sur les travaux préparatoires à la future révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[*Traduction*]

have to wait for all the scientific evidence before acting. In other words, we can take action if we believe there is enough scientific evidence justifying action. Should the act automatically place the burden of proof on those who use toxic substances, rather than waiting for the government to decree that sum toxic substances are harmful to the environment or to human health before taking action? Are federal departments themselves complying with the act on their own land or in their own establishments?

As you know, the act covers international issues such as the dumping of waste at sea. It also raised the whole issue of Canada using its power internationally to do something about pollution, as well as agreements that Canada has signed on climatic change, biodiversity and so on and so forth.

Without any further ado, we are going to introduce ourselves, starting with my colleague on the right. Could each one of you, particularly our guests, tell us how you are involved in the environment, and could you very briefly outline what you are doing. That way we can get to know each other better.

M. Thomas Curran (recherchiste du Comité): Je m'appelle Thomas Curraen. Je suis l'attaché de recherche du comité, et je fais partie du personnel de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Direction des sciences et technologie.

Mr. Daniel Green (Co–Chairman, Société pour vaincre la pollution): My name is Daniel Green. I'm the co–chairman of the "Société pour vaincre la pollution". We actively monitor the presence of toxic substances in the environment of Quebec, and we also monitor the effect of toxic substances from other countries on Quebec. We've been working particularly on the contamination of the St. Lawrence River. As far as the act is concerned, we would like to insure that one day it will truly control the emission of toxic substances in the country.

M. Stewart Hill (directeur, Projets pour une agriculture écologique, Département de sciences relatives aux ressources naturelles, Université McGill): Je m'appelle Stewart Hill. Je suis professeur à l'Université McGill ainsi que directeur des projets pour une agriculture écologique. Notre centre, qui est probablement le plus important du monde, offre des ressources en matière d'agriculture durable.

C'est le contexte de la loi qui m'inquiète. À mon avis, il nous faut des valeurs, un cadre de référence pour prendre les décisions et pour mettre nos activités à l'essai. J'estime que la notion de développement durable constitue un pas vers cet objectif. Ce soir, je vais parler principalement de cette question.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je m'appelle Karen Kraft Sloan, je suis la député de York—Simcoe, ainsi que vice–présidente de ce comité.

Mr. André Durocher (Counsel, Martineau Walker): My name is André Durocher. I'm with the Martineau Walker law firm. I suppose I'm here as an environmental journalist, because with my colleague Pierre Meunier, I edit a newsletter about environmental law called the *Bulletin de droit de l'environnement*. As the editor, it's my duty to let our readers know about the work that's being done to pave the way for the future review of the Canadian Environmental Protection Act.

[*Text*]

C'est pour cela que je me suis procuré des documents d'élaboration des enjeux, documents que je n'ai pas tous lus, mais que j'ai lus seulement en partie. Donc, je suis ici, d'abord et avant tout, pour écouter ce que les gens vont dire. Je voudrais également faire certains commentaires sur la hiérarchisation des approches. On parle parfois de l'approche *comment and control*, on parle de l'approche volontaire, et on parle de l'approche des instruments économiques. J'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur ce sujet.

Maître Michel Bélanger (avocat et président du Centre québécois du droit de l'environnement): Mon nom est Michel Bélanger. Je suis avocat et président du Centre québécois du droit de l'environnement.

• 1930

Depuis plusieurs années, le Centre intervient principalement pour promouvoir le droit des citoyens à la justice en environnement. Nous sommes assez actifs au niveau de la réforme législative réglementaire fédérale comme provinciale et nous siégeons sur l'exécutif du *Canadian Environmental Network*. Plusieurs points soulevés par M. Lincoln sont d'intérêt pour nous dans cette réforme–là.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): I'm Pat O'Brien, member of Parliament for London—Middlesex, chairman of the southwestern Ontario Liberal caucus.

Mme Marie–Claude Bergevin (présidente, Environnement Dessau): Bonsoir. Mon nom est Marie–Claude Bergevin. Je suis dans le groupe d'ingénieurs qui s'appelle le Groupe Dessau et je suis présidente de l'une des filiales d'Environnement Dessau.

Ce qui m'intéresse particulièrement, ce sont les grands écosystèmes et, pour avoir travaillé avec Environnement Canada, j'aimerais voir aussi comment on aborde la gestion de l'environnement au sein des petites, moyennes et grandes entreprises. À cette fin, je considère que les ministères sont également des entreprises.

M. Jean–François Léonard (directeur, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal): Bonsoir. Je suis Jean–François Léonard, je suis directeur de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, je suis aussi professeur de sciences politiques. Je suis spécialisé dans la gestion des déchets urbains et je suis ici comme invité, surtout pour les aspects de gestion publique.

M. Adams (Peterborough): Je suis Pete Adams, je suis député de la circonscription de Peterborough en Ontario et membre du Comité. Dans une autre vie, je m'occupais beaucoup de l'environnement du Grand–Nord et j'ai fait beaucoup d'études sur les glaces de mer, des glaciers, des lacs et des fleuves.

Mme Wynet Smith (adjointe législative): Je m'appelle Wynet Smith, je travaille pour Charles Caccia à titre d'adjointe législative pour les questions environnementales.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Je suis Paul DeVillers, député de Simcoe–Nord en Ontario et membre du Comité.

M. Sauvageau (Terrebonne): Je suis Benoît Sauvageau, député du Bloc Québécois et membre du Comité.

[*Translation*]

That's why I obtained some background papers, which I haven't all read. I've just read some of them. So I'm mainly here to listen to what people are going to say. I'd also like to make some comments about ranking the various approaches. Sometimes people talk about the command and control approach, or the voluntary approach, or the economic instruments approach. I'd like to share a few thoughts with you about this particular matter.

Mr. Michel Bélanger (Counsel and Chairman of the Quebec Environmental Law Centre): My name is Michel Bélanger. I'm a lawyer and the Chairman of the Quebec environmental Law Centre.

For the past several years, the Centre has been working mainly to promote people's right to justice in the area of the environment. We are fairly active in both the federal and provincial legislative reform, and we sit on the executive of the "Canadian Environmental Network". We are interested in several of the points that Mr. Lincoln raised concerning this reform.

M. O'Brien (London—Middlesex): Je m'appelle Pat O'Brien, et je suis député fédéral de la circonscription de London—Middlesex. Je suis également président du caucus Libéral du sud–ouest de l'Ontario.

Mrs. Marie–Claude Bergevin (President, Environnement Dessau): Good evening. My name is Marie–Claude Bergevin. I belong to an engineering firm called le Groupe Dessau, and I'm the president of one of its subsidiaries, Environnement Dessau.

I'm particularly interested in large ecosystems, and since I once worked with Environment Canada, I'd also like to look at how environmental management is handled within small, medium–sized and large companies. To that end, I think of government departments as companies too.

Mr. Jean–François Léonard (Director, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal): Good evening. I'm Jean–François Léonard, and I'm the director of the Institut des sciences de l'environnement at UQAM. I'm also a political science professor. My specialty is municipal waste management, and I've been invited here primarily to talk about public management.

Mr. Adams (Peterborough): I'm Pete Adams, and I'm the member of Parliament for Peterborough, Ontario, as well as a member of this committee. In a previous life, I worked a lot on the environment in the Great North, and I carried out many studies on sea ice, glaciers, lakes and rivers.

Ms Wynet Smith (Legislative assistant): My name is Wynet Smith, and I work for Charles Caccia as a legislative assistant handling environmental issues.

Mr. DeVillers (Simcoe North): My name is Paul DeVillers, and I'm the member of Parliament for Simcoe North, Ontario, as well as a member of this committee.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): My name is Benoît Sauvageau, and I'm a member of Parliament from the Bloc Québécois as well as a committee member.

[*Texte*]

Le président suppléant (M. Lincoln): Vous êtes député de quelle circonscription?

M. Sauvageau: Excusez-moi! Je suis député de la circonscription de Terrebonne.

M. Pierre Béland (directeur scientifique, Institu national Eco Toxicologie du St-Laurent): Je suis Pierre Béland, je suis chercheur scientifique depuis plusieurs années et directeur d'un institut de recherches privé qui travaille sur la présence, le mouvement et les effets des produits toxiques dans l'environnement, mais plus particulièrement dans le milieu aquatique.

Personnellement, je suis plus connu pour les travaux que je fais sur les belugas du Saint-Laurent depuis dix ou douze ans et qui m'ont finalement amené un peu par la force des choses à devenir autant un rechercheur qu'un éducateur ou un vulgarisateur des sciences.

Mme Guay (Laurentides): Bonsoir. Je suis Monique Guay, députée du Bloc Québécois pour la circonscription de Laurentides. Je suis vice-présidente du Comité et critique officielle en matière d'environnement à Ottawa.

Mme Monique Hébert (avocate, Bibliothèque du Parlement): Bonsoir. Je suis Monique Hébert, avocate au service de recherches de la Bibliothèque du Parlement et chercheur pour le Comité.

Le président suppléant (M. Lincoln): On veut d'abord vous écouter, c'est pourquoi nous vous avons invités. C'est une soirée tout à fait informelle. On ne va pas faire beaucoup de cérémonie donc, la parole est à vous, vous n'avez qu'à demander la parole. J'espère que chacun, surtout les invités, aura la chance de s'exprimer. Donc, je demanderais à mes collègues de prendre cela en considération.

Allez-y, le jeu est ouvert.

Stewart, it's a good way to start with the values.

Prof. Hill: Maybe I'll pass these around. I'm passing around a piece of paper that's entitled *Principles for an Evolving Sustainable Environmental Protection Act.*

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Do you have any more, Stewart?

Prof. Hill: Oh yes, there are more. I think there are enough for everybody.

• 1935

At the moment I'm sitting on the federal task force looking at the role of economic instruments and possible removal of barriers to implementing sustainable development. I've looked at this act in that context, and I have grave concerns about the way in which we in our society proceed by focusing on what I would call tinkering. I think until we have a set of values we can test things against, including all the materials in this act, we'll continually be in a position of not being able to make wise decisions.

I've been looking at this particularly in relation to the food system. In the food system, for example, we've looked at primary values of things such as nourishment, human development and fulfilment, and environmental sustainability; and then we have put some other sub-goals in relation to that.

[*Traduction*]

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): What riding do you represent?

Mr. Sauvageau: Pardon me. I represent the riding of Terrebonne.

Mr. Pierre Béland (Science Director, St-Laurence National Institute of Eco Toxicology): My name is Pierre Béland, and for the past several years I've been a scientist as well as the director of a private research institute that works on the presence, movement and effects of toxic substances in the environment, particularly in the aquatic environment.

I'm better known for the work I've done over the past 10 or 12 years on the Beluga whales in the St. Lawrence River. Because of this work, and also because of the way things worked out, I've ended up doing as much education and popularization about science as actual research.

Mrs. Guay (Laurentides): Good evening. I'm Monique Guay, member of Parliament from the Bloc Québécois representing the Laurentides riding. I'm the vice-chair of this committee, and the official opposition's environment critic in Ottawa.

Mrs. Monique Hébert (Counsel, Library of Parliament): Good evening, my name is Monique Hébert, and I'm a lawyer who works for the research branch of the Library of Parliament, as well as a researcher for the committee.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): First of all, we'd like to listen to what you have to say, because that's why we invited you. This is a very informal evening. We are not going to stand on ceremony at all, so you now have the floor, all you have to do is ask for the floor. I hope everyone will have a chance to express their views, especially the guests. So I'd like to ask my colleagues to remember that.

Please go ahead, the floor is open.

Stewart, c'est une bonne façon de commencer par les valeurs.

M. Hill: Je vais distribuer ce document, qui s'intitule *Principes pour une loi de protection environnementale durable et en évolution.*

Le président suppléant (M. Lincoln): En avez-vous d'autres, Stewart?

M. Hill: Oui, j'ai d'autres exemplaires. Je crois en avoir assez pour tout le monde.

En ce moment, je siège au sein du groupe de travail fédéral qui examine le rôle des instruments économiques et l'élimination éventuelle des obstacles au développement durable. J'ai examiné cette loi dans ce contexte et je suis très inquiet de voir que notre société se préoccupe surtout de faire ce que j'appellerais du rafistolage. Je pense que tant que nous n'aurons pas un ensemble de valeurs en fonction duquel nous pourrons vérifier nos hypothèses, notamment tous les aspects de cette Loi, nous continuerons de ne pas être en mesure de prendre des décisions sages.

J'ai examiné cette question plus particulièrement dans le contexte des circuits alimentaires. À cet égard, par exemple, nous songeons aux valeurs primaires comme l'alimentation, le développement et l'accomplissement des êtres humains, ainsi que la durabilité de l'environnement; nous avons ensuite greffé à tout cela d'autres sous-objectifs.

[*Text*]

Here I've listed some things such as environmental integrity, which includes such things as preserving and maintaining biodiversity, human integrity, and the opportunities for actualization in humans, issues such as social justice, meeting universal basic needs, support for environmental sustainable businesses, global and trans–generational responsibilities, opportunities for individuals to play a full and responsible role in achieving these things, the importance of the uniqueness of time and space. One that particularly concerns me is that in our society we reward productivity but we don't reward maintenance. Many of these issues here in this act relate to trying to regulate products that sabotage the process of the environment maintaining itself. Rather than just trying to regulate these chemicals, as a society we have to learn how to reward maintenance.

In agriculture this is very clear. By rewarding productivity, we force the farmer to destroy the resource base. Then the productivity goes down, and it's made to look as if it does not go down by putting on the sort of chemicals we're trying to regulate in this act. If we learned to reward maintenance, paradoxically we would build up the resource base and maintain the basis for sustained productivity, and we wouldn't need those curative chemicals and wouldn't need to be regulating them in this way.

We're trying to save money in this society, but partly we waste money because we try to solve problems in a back–end as opposed to a front–end way. It's partly because it takes guts to talk about values, and we can avoid it by talking about money. There's something wrong in a society when we say we can only behave sensibly when we can afford it. If you stand back... If you were inviting somebody from another planet and explaining to them how we run things here, I would be rather embarrassed to be explaining that it's okay to kill people this amount because it's too expensive not to kill them, and so forth. But it goes on all the time.

[*Translation*]

J'ai une liste ici qui commence par l'intégrité de l'environnement, ce qui inclut notamment la préservation et le maintien de la biodiversité, l'intégrité des êtres humains et la possibilité qu'ils se réalisent, ainsi que des questions comme la justice sociale, la satisfaction de nos besoins fondamentaux universels, l'appui aux entreprises soucieuses de l'environnement, les responsabilités à l'échelle mondiale et d'une génération à l'autre, la possibilité pour chacun de participer pleinement et de manière responsable à la réalisation de ces objectifs, l'importance de l'unicité du temps et de l'espace. Une chose qui me préoccupe plus particulièrement est le fait que dans notre société, nous récompensons la productivité, mais nous ne récompensons pas la conservation. Dans cette Loi, on aborde ces questions en essayant de réglementer des produits qui sabotent le processus de la conservation même de l'environnement. Plutôt que d'essayer simplement de réglementer ces produits chimiques, notre société doit apprendre à récompenser la conservation.

En agriculture, c'est très clair. En récompensant la productivité, nous obligeons l'agriculteur à détruire la base même de ses ressources. Ensuite, la productivité baisse et l'on donne l'impression qu'elle ne baisse pas en utilisant la sorte de produits chimiques que nous essayons de réglementer dans cette Loi. Si nous apprenions à récompenser la conservation, paradoxalement, nous édifierions la base de nos ressources et maintiendrions la base même d'une productivité durable, et nous n'aurions pas besoin de ces substances chimiques curatives et nous n'aurions pas besoin de les réglementer ainsi.

Dans notre société, nous cherchons à économiser de l'argent, mais nous en gaspillons en partie parce nous tentons de résoudre des problèmes après coup au lieu de les prévenir. C'est en partie parce qu'il faut du courage pour parler de valeurs et nous pouvons l'éviter en parlant d'argent. Il y a quelque chose qui cloche dans une société, lorsqu'on dit que nous pouvons nous comporter judicieusement seulement lorsque nous pouvons nous le permettre financièrement. Si l'on prend du recul... si vous invitiez quelqu'un d'une autre planète pour lui expliquer comment les choses fonctionnent ici, je serais plutôt embarrassé d'expliquer notamment que c'est bien de tuer des gens à ce prix–là, parce que cela coûterait trop cher de ne pas les tuer. Mais c'est ce qu'on fait continuellement.

• 1940

In terms of instruments to bring about change, really I would think there are three headings things come under. I call them ''supports, rewards and penalties''. Along with the penalties comes all the regulations. Much of this act is concerned with regulations and penalties. I think the two other areas are perhaps more important.

Missing from this act are ways to support responsible behaviour, which comes through things such as education, demonstration, a certain amount of research and so forth, and rewards for people in that transition period, where an industry is transforming from being a polluting industry to an environmentally supportive industry. There is a risk involved in that transition. There needs to be short–term rewards or supports in that transition period.

En ce qui concerne les instruments nécessaires pour apporter des changements, je pense vraiment qu'ils figurent sous trois rubriques. Je les appelle «soutiens, récompenses et sanctions.» Aux sanctions, il faut joindre tous les règlements. Une grande partie de cette loi porte sur des règlements et des sanctions. Les deux autres rubriques sont peut–être plus importantes, à mon avis.

Il manque dans cette loi des moyens d'appuyer le comportement responsable, grâce notamment à l'éducation, aux démonstrations et à certains travaux de recherche, etc. ainsi que des récompenses pendant la période de transition, pour les industries qui polluaient et qui se transforment en industries respectueuses de l'environnement. Cette transition comporte un risque. Il faut donc offrir des récompenses ou un soutien à court terme pendant cette période de transition.

[*Texte*]

Then, of course, we do need penalties. Perhaps more important than the penalties is their enforcement. Again, I am sure you are aware of how many laws we have that are not enforced.

Finally, in terms of the things I have on this piece of paper on the need for a framework, we need to see the problems we have not as enemies to be eliminated. There's a certain tone in this document, as if all these chemicals are enemies and we have to get out there and get those chemicals or get that problem. There's very much a Rambo tone in there still.

I think we need to see problems in a more sophisticated way, as indicators of the maldesign and mismanagement of the systems we're working with. We need to address those at a fundamental level. That's why I say we have to look at values.

Finally, I have put there that I think we need to emphasize permanent versus temporary solutions—front–end, preventative and proactive versus back–end, curative and clean–up approaches. We need regulations for ends that allow the market to creatively develop the means. We need more emphasis and support for low–power, bioecological, renewable resource–based versus high–power, physico–chemical, non–renewable resource–based solutions. We need more emphasis on knowledge, skill and selected appropriate technology approaches versus heavy–handed technology solutions.

Finally, I just want to say—or voice my frustration as a researcher in this area—that increasingly government gives funding that is matched by industry dollars. If I want to get really big funding I have to get that type of funding.

If I look at one area that concerns me, pesticides, I can get any amount of money from industry to do research on pesticides or even biological control agents as alternatives to conventional pesticides. These are all solutions that require the consumer, the user, to repeatedly purchase something. They maintain that industry.

What I am interested in is how you design and manage a renewable resource–based operation, such as a farm or a forest, so that you don't have pest problems. Just think, who is going to give me matching funds for that, which industry? There is no industry. There simply is no industry. As a researcher who wants to do higher–value, permanent–solution research, I have virtually no support in this society to do that.

Until we place some priority on the finding of those permanent design and management solutions, at the front end of the problems, we will continually be pouring money down the drain, coming up with short–term, curative and backhand solutions.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Thank you very much, Stewart.

Quelqu'un veut continuer? Sentez–vous complètement à l'aise.

[*Traduction*]

En outre, il faut évidemment des sanctions. L'application de la loi est peut–être encore plus importante que les sanctions. Vous savez sûrement qu'il y a beaucoup de lois qu'on n'applique pas.

Enfin, nous avons besoin d'un cadre de références, nous ne devons pas voir nos problèmes comme des ennemis à éliminer. Je détecte un certain ton dans ce document, comme si tous les produits chimiques étaient des ennemis et que nous devions nous y attaquer, attaquer ce problème. Je vois encore là une attitude à la Rambo.

Je pense que nous devons voir les problèmes d'une manière plus évoluée, comme des indices d'une conception fautive et d'une mauvaise gestion des systèmes que nous avons élaborés. Nous devons nous attaquer à ces problèmes à partir de la base même. C'est pourquoi je dis que nous devons nous référer à certaines valeurs.

J'ajoute à la fin qu'il faut, à mon avis, nous concentrer sur des solutions permanentes et non temporaires. . . des méthodes anticipatoires, préventives et proactives, plutôt que des méthodes correctives, curatives et de nettoyage. Nous avons besoin de règlements qui permettent au marché de trouver des moyens créatifs d'arriver aux objectifs visés. Nous devons promouvoir et appuyer davantage des solutions douces, bioécologiques, fondées sur des ressources renouvelables, plutôt que des solutions extrêmes, physico–chimiques, fondées sur des ressources non renouvelables. Nous devons mettre davantage l'accent sur les connaissances, les aptitudes et des méthodes technologiques bien appropriées plutôt que sur des solutions technologiques maladroites.

Je tiens enfin à ajouter—ou plutôt à exprimer mes frustrations en tant que chercheur—quand je vois de plus en plus que l'aide gouvernementale doit être jumelée à une aide équivalente venant de l'industrie. Pour obtenir une aide financière vraiment importante, c'est un financement de cette nature qu'il me faut.

L'un des domaines qui m'intéressent est celui des pesticides et je peux obtenir beaucoup des fonds illimités du secteur privé pour effectuer des recherches sur les pesticides ou même sur les biopesticides pour remplacer les pesticides classiques. Or, ce sont toutes des solutions qui obligent les consommateurs, les usagers, à acheter régulièrement un produit. Ce sont eux qui font vivre l'industrie.

Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est de savoir comment on peut concevoir et gérer une entreprise fondée sur une ressource renouvelable, comme en agriculture ou en foresterie, de manière à ne pas avoir de problèmes de parasites. Qui m'accordera un financement de contrepartie, d'après vous, quelle industrie? Aucune. Il n'y en a tout simplement pas. Je veux faire des recherches très poussées pour trouver une solution permanente, mais je ne peux pratiquement pas trouver d'appui à cette fin dans notre société.

Tant que nous n'accorderons pas la priorité à la recherche de telles solutions permanentes, sur le plan de la conception et de la gestion, afin d'éviter l'apparition même des problèmes, nous continuerons de jeter de l'argent par les fenêtres, en utilisant des solutions à court terme, curatives et correctives.

Le président suppléant (M. Lincoln): Merci beaucoup, Stewart.

Has anyone else anything to say? Please feel completely free.

[*Text*]

Pierre?

M. Béland: Je partage un peu vos frustrations en ce qui concerne les sources de fonds pour certaines approches.

• 1945

Dans le domaine de la recherche sur les produits toxiques— je l'ai déjà écrit quelque part, ce n'était peut–être pas assez clair—, j'essaie toujours de ramener cette opinion qui rejoint un peu certaines des préoccupations du professeur Hill, que, bien qu'on ait presque toujours eu des lois ou des réglementations pour prévenir le dépôt dans l'environnement de substances toxiques, on s'est toujours trouvé avec des problèmes. Tous les produits qu'on a bannis récemment ou qu'on va encore bannir, j'en suis certain, dans les cinq ou dix années qui viennent, ont été homologués, dix ou quinze ans auparavant.

Donc, comment se fait–il qu'un produit toxique qui a été homologué à un moment donné se retrouve comme étant dangereux et lorsqu'on décide de le retirer, il est souvent trop tard? On pense par exemple aux DDT, aux BPC. Ces produits sont actuellement dans l'environnement et bien qu'on n'en fabrique plus, du moins au Canada, on en fabrique dans certains pays et on les utilise. Bien qu'on n'en fabrique plus, il y a beaucoup de DDT qui retombent actuellement sur le bassin du Saint–Laurent et des Grands Lacs, et ce DDT provient du bassin du Saint–Laurent et des Grands Lacs parce qu'il est en circulation et que la quantité qu'on a mis dans l'environnement est là pour des décennies et des décennies.

Je m'étais faite la réflexion suivante: si on pense à la façon dont l'industrie fonctionne, par exemple, qui va fabriquer une boîte d'allumettes dans laquelle il y a 200 allumettes, toute l'analyse statistique ou tout le contrôle de la fabrication sera pour s'assurer qu'il y aura au moins 200 allumettes. Cela ne fait rien qu'il y en ait 205 ou 206, mais on ne veut surtout pas un appel d'un client qui dira qu'il n'y en avait que 197. Les industries se prémunissent donc contre une erreur d'un certain type.

Il y a deux types d'erreurs en statistiques: on peut accepter quelque chose qui n'est pas bon, ou on peut refuser quelque chose qui est bon. Dans la façon d'homologuer et d'écrire les lois, si on regarde, par exemple, l'article 15, page 10, et cela s'applique aussi à l'article 25, page 15, pour les substances nouvelles, comme vous le disiez plus tôt, le fardeau de la preuve est trop du côté de ceux qui veulent protéger l'environnement.

Par exemple, pour mettre un produit sur le marché, on demande à une entreprise de faire un certain nombre d'études. Ce qu'on leur demande, c'est de démontrer que le produit n'est pas toxique sous certaines conditions. Donc, c'était facile à ce moment–là en 1938, 1960 ou 1980 d'homologuer un certain produit, surtout des produits qui ont des effets qui se révèlent à très long terme lorsque leur concentration a atteint un certain niveau ou des produits dont les effets sont *trans–generational*, qui passent d'une génération à l'autre.

Par contre, si on se prémunissait contre l'autre type d'erreur statistique qui est d'accepter quelque chose qui est mauvais, et si on demandait de prouver que le produit est sécuritaire plutôt que de demander de prouver qu'il n'est pas

[*Translation*]

Pierre?

Mr. Béland: I share some of your frustrations concerning the funding for some approaches.

I did express these views somewhere, but perhaps they were not very clear. My views tie in somewhat with some of Professor Hill's concerns, namely that there have always been problems with researching toxic substances, even though there have nearly always been antidumping regulations. All the products that have recently been banned or those I have no doubt will be banned in five or ten years were approved 10 or 15 years ago.

Why is it then that a toxic substance that was approved at a given time is now found to be dangerous and when the decision is made to withdraw it from the market, it is often too late? Take, for instance, DDTs and PBCs. Those products are now in our environment and even though they are no longer being manufactured, at least not in Canada, they are still being manufactured in some countries and being used. Even though those products are no longer manufactured here, there is still a lot of DDT that ends up in the St. Lawrence and Great Lakes River system, and the DDT comes from that river system because it moves about and the quantities already in our environment will remain there for decades.

The following thought occured to me. Just think of how industry operates. Take, for instance, a company that makes boxes of matches that contain 200 matches. That company will do all the statistical analysis and monitoring necessary to ensure there are at least 200 matches in a box. It doesn't matter if there are 205 or 206, but they certainly do not want a client to complain that there were only 197. Industries protect themselves against those types of mistakes.

There are two types of statistical errors: you can accept something that is not right, or you can refuse something that is right. Let's look at how legislation is drafted and how products are approved. If you look at section 15, on page 10, or section 25, on page 15, you can see that the burden of proof for new substances is put too heavily on the side of those who want to protect the environment, as you said earlier.

For instance, to put a product on the market, a firm has to carry out a certain number of studies. They are asked to prove that the product is not toxic under certain conditions. It was therefore easy in 1938, 1960 or 1980 to approve a given product, especially products whose effects are only felt much later when there is a certain level of concentration or in the case of products whose effects are trans–generational, in other words, are passed on from one generation to the next.

On the other hand, if we wanted to avoid making the other type of statistical error which is to accept something that is wrong, and if you ask firms to prove that their product was safe, rather than asking them to prove that it is not toxic, a lot of

[*Texte*]

toxique, beaucoup de ces produits n'auraient jamais été homologués et économiquement, on aurait eu des pertes puisqu'on n'aurait pas utilisé le DDT de telle façon. Cependant, on aurait appliqué d'autres méthodes, peut–être le genre de méthode que vous essayez de développer, et à long terme l'argent qu'on n'aurait pas fait, nous l'aurions regagné parce qu'on dépense actuellement des milliards de dollars pour se débarrasser des produits en question. J'imagine que si cela avait été les mêmes sommes d'argent, elles ne seraient peut–être pas dans les mêmes poches qu'elles se retrouvent aujourd'hui.

C'est la réflexion que je me suis faite à propos de toute nouvelle réglementation. Il faudrait être brave, innovateur pour essayer de complètement renverser la question des conséquences et contre quel type d'erreur on veut se prémunir. Veut–on favoriser le développement économique en disant: «Il ne faut pas trop refuser de produits parce que cela ralentit la progression de l'agriculture» ou veut–on favoriser la santé humaine et de la faune? On veut favoriser l'environnement en disant: «On va accepter de faire un peu moins d'argent à court terme pour en perdre moins à long terme».

Cela rejoint un peu la façon dont vous essayez d'obtenir des fonds pour faire des choses qui vont un peu à l'encontre de la façon traditionnelle de voir notre économie de profit à court terme. On veut quelque chose qu'on pourra vendre souvent et lorsqu'un produit n'est plus bon, on en développera un autre. On a pollué et on va polluer encore. C'est un peu le genre de réflexion qui me vient toujours quand on pense à des réglementations.

[*Traduction*]

those products would have never been approved and it would have cost us economically since DDTs would not have been used the same way. Perhaps other methods could have been used, such as the one you are developing, and in the long term, lost revenues would have beem recovered because billions of dollars are now being spent to get rid of the products in question. If the sums of money had been the same, I imagine the money would not be in the same pockets as it is right now.

That's my view of these latest regulations. You have to be bold and innovative to completely reverse the consequences and to avoid making certain mistakes. Are we trying to encourage economic development by saying: ''We mustn't refuse too many products because that could hinder progress in the agricultural sector'', or do we want to protect the health of humans and wildlife? We are favouring the environment by saying: ''We are in favour of earning less money in the short term if it means losing less in the long term''.

This leads me to talk about how funding is secured to do things that buck the trend of seeking immediate profits. People want a product that will sell well and when a product is no longer any good, another one will be developed. We have polluted and will continue to do so. This is what always comes to mind when I think of regulations.

• 1950

Une loi peut être très bonne sur papier, très bien rédigée, très bien pensée mais c'est son application qui finalement est le véritable test. Peut–on poursuivre les pollueurs, lesquels vont souvent menacer de fermer leurs usines, de mettre 1 000 travailleurs à la porte? Les gens aiment mieux parfois s'empoisonner que de perdre leur emploi. C'est la même vision qui se répète et il faudrait trouver des méthodes pour changer cette vision.

Je rejoins un peu ce que M. Hill disait mais peut–être pas de la même façon.

Le président suppléant (M. Lincoln): Monsieur Désilets, aimeriez–vous vous présenter afin que tout le monde sache quelle organisation vous représentez?

M. Louis Désilets (coordonnateur, Association des industries forestières du Québec): D'abord je m'excuse pour mon retard. Mon nom est Louis Désilets. Je suis directeur de l'environnement à l'Association des industries forestières du Québec. Je suis venu ici ce soir à titre de délégué de l'Association canadienne des pâtes et papier pour représenter l'industrie forestière canadienne.

Le président suppléant (M. Lincoln): M. Bélanger?

Me Bélanger: Dans mon introduction, j'ai oublié de vous mentionner que je ne prends pas la parole au nom de l'organisme car nous n'avons pas encore arrêté nos positions sur tous les enjeux et toutes les discussions.

Le président suppléant (M. Lincoln): Donc, faites ce que vous voulez.

An act may be very good on paper, well drafted and sound, but the true test lies in its enforcement. Are polluters going to be sued, when they often threaten to close their plants and to fire 1,000 workers? Sometimes people prefer to poison themselves than to lose their job. You see that time and again, and we must find ways to change that attitude.

I seem to reiterate a little what Mr. Hill said, but from a different perspective.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Mr. Désilets, would you like to introduce yourself so that everyone knows what organization you represent?

Mr. Louis Désilets (Coordinator, Quebec Forest Industries Association): I would first like to apologize for being late. My name is Louis Désilets. I am Environment Director for the Quebec Forest Industries Association. I am here this evening as a delegate for the Canadian Pulp and Paper Association to represent the Canadian forest industry.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Mr. Bélanger?

Mr. Bélanger: I forgot to mention in my introduction that I am not speaking on behalf of the organization, because we have not yet reached a consensus on our position on all these issues and all the discussions.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Alright, do as you wish.

[*Text*]

Me Bélanger: Je veux suivre à peu près dans la même veine mais, au niveau de la preuve de la toxicité, j'aimerais ouvrir une parenthèse que je veux refermer tout de suite parce qu'on pourrait passer la soirée là-dessus.

J'ai lu le mémoire qui a été présenté par notre organisme sur l'étendue des pouvoirs fédéraux. C'est un enjeu important au Québec. Tout ce que je veux soulever à ce propos, avant d'aborder la question du fardeau de la preuve, c'est qu'il est important de souligner qu'il y a deux façons de voir l'approche fédérale.

Dans un premier temps, c'est de dire que l'on contrôle toutes les substances, qu'on regarde sur quelle base constitutionnelle on peut le faire et en fonction de quels pouvoirs. Quand on regarde la loi il y a—je ne sais pas combien—cinq, six, sept sections qui décrivent la juridiction fédérale. Une section a une approche à l'envers, c'est-à-dire qu'on va contrôler la substance toxique et trouver la juridiction constitutionnelle par la suite, ce qui peut être fait mais qui est un peu plus délicat.

J'aimerais par contre aborder comme sujet de fond, suite aux deux premières interventions, la définition de la toxicité et du fardeau de la preuve. J'ai eu l'occasion de publier, il y a trois mois, un ouvrage sur la responsabilité de l'état en environnement qui m'a permis de couvrir différentes facettes de cette problématique et, au terme de mes recherches, je pourrais dire que l'état s'expose—de façon de plus en plus affirmée par les différents jugements de la Cour suprême, entre autres, depuis deux ou trois ans—à une importante responsabilité dès lors qu'elle exerce son pouvoir de discrétion lorsqu'elle évalue, par exemple, les fameuses substances toxiques et qu'elle n'est pratiquement pas encadrée par des supports externes.

J'irais même plus loin. Autant de consultations ou de rapports qui lui viendraient et que l'état écarterait ou inclurait, elle exerce un pouvoir de discrétion à chaque élément. À chaque fois qu'elle exerce cette discrétion elle s'expose à commettre une faute qui pourrait engager sa responsabilité.

Le meilleur exemple que je puisse citer, qui est très pratique mais qui n'a pas amené à une poursuite contre l'état, c'est le dossier de la MIUF au Québec. On se rappellera du mégaprocès de la MIUF qui a duré 10 ans. Aux termes du jugement de première instance, je me suis tapé les 1 300 pages qui sont très intéressantes parce que le coeur de la question était justement la toxicité de ce produit et, à la fin, le juge en arrive à la conclusion que le produit n'est pas toxique mais qu'il ne peut pas arriver à la conclusion qu'il n'y a pas eu de dommage.

Il y a eu dommage. C'est clair que toutes les propriétés au Québec sont isolées à la MIUF. Je ne peux pas dire que c'est dangereux mais je peux dire qu'elles valent 15 000 $ de moins sur le marché. Pourquoi? Parce que quelqu'un a créé un syndrôme de peur sur un produit avant de savoir s'il était dangereux. Qui est ce quelqu'un? C'est le gouvernement fédéral qui a, tout d'un coup, suite aux pressions publiques, inclut cela dans la Loi sur les substances dangereuses.

[*Translation*]

Mr. Bélanger: I will continue more or less in the same vein, but as far as proving a substance toxicity is concerned, I would just like to make one side remark, because we could spend all evening on this.

I read the brief our organization presented on the scope of federal powers. It is an important issue in Quebec. All I wanted to say about this, before broaching the question of the burden of proof, was that it is important to point out that there are two ways to interpret the federal government's approach.

The first is to say that all substances are being controlled, and that constitutional as well as jurisdictional aspects are taken into account. If you look at the act, there are five, six, seven sections—I am not sure how many—that describe the federal jurisdiction. One section has the opposite approach, in other words, toxic substances will be controlled and the constitutional jurisdiction will be determined afterwards which is feasible but a little tricky.

To follow up on the first two presentations, I would like now to broach the main issue, namely the definition of toxicity and the burden of proof. Three months ago, I published a document on the government's environmental responsibility, an undertaking which led me to look into various facets of the problem, and when my research was completed, I concluded that the government is taking on a huge responsibility if it uses its discretionary power when assessing, for instance, well known toxic substances without hardly any external support. Various rulings by the Supreme Court, among others, have corroborated that theory over the past two or three years.

I would take that even further. Regardless of how many consultations or reports the government receives, includes or rejects, it still holds a discretionary power over every element. Every time it exercises that discretion, there is the possibility of making a mistake, for which it would be accountable.

The best example I can give you which is a very useful one, but did not lead to a lawsuit against the government, is the UFFI case in Quebec. I am sure you remember the endless UFFI trial that lasted 10 years. When it was over, I read the 1300 page ruling, which was most interesting, because the crux of the matter was the toxicity of the product, and in the end the judge concluded that the product was not toxic, but he could not conclude that there had not been any damage.

There was indeed damage. Obviously, every building in Quebec is insulated with UFFI. I cannot say it is dangerous, but I can say that those houses are worth $15,000 less on the market. Why? Because someone did some fear mongering on a product before knowing if it was dangerous. Who is that someone? It's the federal government, who, all of a sudden, because of public pressure, included urea formaldehyde in the Hazardous Products Act.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1955

Donc, le juge a présumé que l'État, intervenant dans ce dossier, a créé le syndrome qui a fait en sorte que les propriétés ont dévalué. On a donc imputé au gouvernement la responsabilité d'avoir géré l'incertitude scientifique. On lui a dit: «Eh bien, écoutez, si vous aviez eu raison que c'était dangereux, bravo. Vous vous êtes trompés. Donc, vous pourriez être appelés éventuellement à payer pour cette erreur-là.»

So the judge assumed that by intervening in this matter, the government created the syndrome that resulted in lower property values. The government was therefore held responsible for creating scientific uncertainty. It was told: "Well, look, if you had been correct in saying that it was dangerous, great. But you were wrong. Therefore, you may eventually have to pay for that mistake".

Là où je veux en venir, c'est que cela est un exemple concret de ce qui pourrait arriver plus tard. Je pense que l'État s'expose à une responsabilité importante avec les 14 substances qu'elle a déclarées non identifiables et qui sont actuellement dans une zone grise actuellement.

My point is that this is a concrete example of what could happen later. I think the government has put a big onus on itself by declaring 14 substances non identifiable and which at the moment fall into a grey area.

L'État ne veut pas s'exposer en poursuivant l'industrie. Par ailleurs, on laisse quand même ces substances sur le marché parce qu'on n'a pas été capables de démontrer leur toxicité. Éventuellement, s'il y avait des victimes, je pense que c'est un choix qui pourrait engager la responsaiblité de l'État.

The government does not want to expose itself by suing industries. At the same time, those substances are still on the market while their toxicity has yet to be proven. Eventually, if anyone gets hurt, I think the blame will be put on the government.

L'une des alternatives que j'envisage et qui serait possible, vous l'avez souligné, c'est de renverser tout ce fardeau-là, et que l'État ne se mette pas sur le dos le devoir d'avoir à porter le jugement ultime, comme cela se fait avec les produits pharmaceutiques. Je le dis dans l'intérêt du citoyen, mais aussi au niveau de l'intérêt public, et parce qu'en bout de ligne, ce sera nous qui devrons payer, non seulement parce qu'on a été intoxiqués, mais parce qu'on doit payer pour la responsabilité de l'État.

One potentially viable option would be to reverse that entire responsibility, as you pointed out, and not make the government responsible for making the ultimate decision, which is currently the case for pharmaceutical products. I think this would be good for individual citizens, as well as be in the public interest, because in the final analysis, we are the ones who will have to pay, not only because we will have been poisoned by toxic materials but because we are going to have to pay for the government taking on that responsibility.

Le président suppléant (M. Lincoln): Merci. Jean-François.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Thank you. Jean François.

M. Léonard: Je voudrais simplement signaler un certain nombre de difficultés en ce qui concerne ce préoccupant problème des normes sur les produits toxiques, et souligner aussi l'impuissance du législateur par rapport à sa capacité de protéger l'environnement.

Mr. Léonard: I would just like to point out a number of difficulties with this ammoging problem of standards for toxic substances, and say how powerless legislators are when it comes to protecting the environment.

On peut parler de plusieurs types de produits toxiques. Si on prend la question du mercure, du cadmium ou de l'acide, on sait que le mercure dans le bassin de la Baie James provient du gaz avec plomb d'Europe et de certains gisements australiens. On sait que l'acidité des lacs, au Canada et au Québec particulièrement, est très grande. Près des deux tiers des lacs sont acidifiés actuellement. On sait que là-dessus, avec la Loi sur la protection de l'environnement, on ne peut rien faire pour empêcher ce type de déversement-là.

There are many types of toxic substances. Take mercury, cadmium or acid, for example. We all know that the mercury in James Bay Basin comes from European leaded gasoline and Australian oil pools. We all know that Canada's lakes, and especially Quebec's are highly acidic. Nearly two-thirds of our lakes have high acid levels. We also know that nothing can be done to stop this type of spillage under the Environmental Protection Act.

Donc, de ce point de vu là, peut-être que ce n'est pas dans cette loi-là, mais il est certain que les moyens que les Canadiens ont pour se prémunir contre certains déversements de produits toxiques demeurent relativement limités.

Perhaps it isn't covered under that legislation, but obviously, Canadians have relatively limited means at their disposal to protect themselves against dumping of certain toxic substances.

Et, de la même façon, de ce point de vue là, toutes les actions qu'on pourra entreprendre de façon plus drastique seront inéluctablement dépendantes des directions qui seront prises d'un commun accord au niveau de la communauté internationale ou au niveau des grandes communautés économiques. On sait que les tomates qui nous proviennent de la Californie ne répondent pas aux mêmes normes d'arrosage que celles qui existent au Canada, et que si on appliquait les normes qui existent. . .

Any further drastic measures will inevitably be dependant on initiatives taken through joint agreements with the international community or with major economic powers. California tomatoes do not even meet Canada's sprinkling standards, and if standards were applied. . .

Le président suppléant (M. Lincoln): Excusez-moi, monsieur Léonard. . .

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Excuse me, Mr. Léonard. . .

[*Text*]

M. Léonard: Je peux toujours parler des oranges, mais en bonne partie l'arrosage des fruits se fait, en Californie particulièrement, avec des engrais et selon des méthodes qui ne sont pas forcément acceptés au Canada. Donc, de ce point de vue là, dans le cadre de l'Accord de libre–échange nord–américain, il est certain qu'il y a une nécessité d'harmoniser et de normaliser les ententes nationales, régionales et internationales en ce qui a trait à la question des produits toxiques.

Avec ces produits–là, d'un point de vue scientifique, ce qu'on appelle le principe de précaution divise la communauté scientifique elle–même. On peut donner l'exemple des champs électromagnétiques, où les recherches écotoxicologiques qui ont été faites sur certains animaux démontrent qu'à certaines doses les champs électromagnétiques sont dommageables pour la santé. Pour une dose plus élevée, des effets de vide, ou des effets fenêtre se produisent et, tout d'un coup, ils n'ont plus aucun effet sur la santé.

Normalement, le législateur adopte ses législations en fonction de l'accumulation de la toxicité. Plus on fume, plus on a de chances de mourir; plus on mange du plomb, plus c'est dangereux pour la santé. Il semble, en tout cas, que scientifiquement, dans le cas des champs électromagnétiques, il n'y a pas de preuve de toxicité accrue avec une émission accrue des champs électromagnétiques. Donc, de ce point de vue là, de quelle façon le législateur pourrait–il adopter une législation qui prévoit ce type de toxique, ou ces circonsctances d'interdiction des produits toxiques?

• 2000

Tout cela pour dire que le *SNYK*, ce qu'on appelle en anglais *the SNYK: syndrome, science not yet known*, est un principe qui, s'il était appliqué dans toute sa rigueur scientifique, ou en tout cas politique, aurait des conséquences économiques très importantes. Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de M. Béland dans ce sens–là. On a la capacité d'intervenir comme gouvernement sur ce type de substances.

Le président suppléant (M. Lincoln): M. Durocher, suivi de Daniel Green.

Me Durocher: J'ai eu l'occasion de lire le premier document qui s'appelle *Examen de la LCPE, aperçu des enjeux*, mais je n'ai pas pu lire tous les documents d'élaboration des enjeux. J'ai réussi avant aujourd'hui à lire le premier, le deuxième et le septième, c'est–à–dire celui qui parlait du développement durable, celui sur la diversité biologique et celui sur la prévention de la pollution.

J'avais remarqué que, sur celui sur la prévention de la pollution, il y avait déjà eu deux études préliminaires faites par un groupe de travail. Je me rends compte qu'il y a beaucoup de travail qui se fait dans le processus de la révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et on me dit qu'il y a d'autres travaux — je ne les ai pas tous — qui sont à publier. Il y en a un entre autres sur le problème des chevauchements. Il y en a un aussi sur la question du principe de précaution.

Tout cela pour dire que nous sommes ici pour créer du droit. Nous sommes ici pour créer de la réglementation et je vais peut–être réagir à titre d'avocat un peu conservateur dans le sens non partisan du terme. Cependant, ce qui me frappe dans

[*Translation*]

Mr. Léonard: I could always talk about oranges, but most of the fruit, especially in California, is sprinkled with fertilizer and using methods that are not necessarily accepted in Canada. So there is clearly a need for harmonizing and standardizing national, regional and international agreements, as well as the North American Free Trade Agreement, on toxic substances.

From a scientific viewpoint, the so called precautionary principle for those substances has been a bone of contention even among scientists. For example, toxicological and environmental research has been carried out on electromagnetic fields and it has been shown that when it reaches a certain strength, a magnetic field can harm the health of some animals. If the strength is even higher, it can produce a vacuum effect, or a window effect and all of a sudden, there is no effect on health.

Legislators usually tailor their legislation to reflect the accumulated toxicity. The more you smoke, the greater your chances of dying; the more lead you consume, the more dangerous it is to your health. It would appear that there is no scientific proof that toxicity increases as the strength of a magnetic field increases. Given that, then, how can legislators pass legislation that projects this type of toxicity, or stipulate conditions under which toxic substances would be banned?

All this means that the SNYK principle, "syndrome, science not yet known", is a principle that, if applied to its scientific, or at least political limits, would have huge economic consequences. I fully agree Mr. Béland on that. The government can intervene on this type of substance.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Mr. Durocher, followed by Daniel Green.

Mr. Durocher: I read the first document entitled "Reviewing CEPA: An Overview of the Issues", but I did not read all the documents with the details on each of the issues. I have managed to read the first, the second and the seventh, in other words, the documents on sustainable development, biodiversity and pollution prevention.

In the document on pollution prevention, I noted that a task force had already carried out two preliminary studies. I realize a lot of work is being done as part of the review of Canada's Environmental Protection Act and I have been told that other documents — I do not have all of them — are about to be published. There is one, for instance, on the problems with overlapping as well as one on the precautionary principle.

My point here is that we are here to make laws. We are here to draft regulations and I might react as a somewhat conservative lawyer in the non–partisan sense of the word. The thing that strikes me with this approach is that a lot of new

[*Texte*]

l'approche, c'est que beaucoup de nouveaux concepts juridiques sont proposés, beaucoup de nouveaux mots vont peut–être apparaître dans la loi et parmi les nouveaux mots, il y a «développement durable, diversité biologique, approche de l'écosystème, santé de l'écosystème».

Je suis d'accord pour dire que le mot de développement durable n'est pas entièrement nouveau parce qu'on le retrouve déjà dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le président suppléant (M. Lincoln): Et dans d'autres lois récentes.

Me Durocher: Je pense l'avoir déjà vu dans une loi sur la protection de la faune mais tout cela pour dire que lorsque l'on crée du droit encore faut–il que les concepts que l'on crée soient des concepts opératoires qui peuvent servir à quelque chose.

On pourrait parfaitement avoir une loi ayant pour but d'atteindre le développement durable sans que ces mots ne s'y retrouvent dans cette loi. Ce n'est pas nécessaire qu'ils s'y trouvent. C'est le résultat ultime qui compte et, lorsque je vois ce que nous nous apprêtons à faire globalement comme société, que nous nous apprêtons à mettre dans des textes juridiques des nouveaux concepts très ouverts et lorsque je lis les documents d'élaboration des problèmes, je me rends compte qu'il peut y avoir une école de pensée sur le concept et la portée du développement durable. Il pourrait aussi y en avoir une autre.

On peut dire la même chose aussi sur la diversité biologique et sur l'approche de l'écosystème. Donc, qui dit réglementation à caractère vague, imprécis et ouvert se trouve fatalement à dire qu'il y aura quelqu'un qui devra l'interpréter. Qui? Des fonctionnaires? Des juges? Procédera–t–on par réglementation, par lignes directrices, par code de pratique et comment allons–nous réussir à atteindre ce résultat?

Je n'ai pas un projet de loi devant moi, mais je vois des propositions pour y ajouter beaucoup de nouveaux mots. Donc, si on met beaucoup de nouveaux mots à propos desquels il y a différentes interprétations, nous n'avons pas comme résultat une loi facile à interpréter.

• 2005

Si vous me le permettez, je vais vous citer un commentaire critique à propos d'une loi et je ne vous dirai pas tout de suite le nom des auteurs ni d'où cela vient, mais je vais vous le dire par la suite.

Environmental statutes tend to exhibit a number of features: (a) they are often framework acts requiring delegative legislation to be effective; (b) their commencement is often delayed or stayed; (c) they include unclear definitions; (d) they confer wide discretion.

Cela n'a pas été écrit à propos des lois canadiennes, rassurez–vous, cela a été écrit à propos des lois britanniques dans un ouvrage qui s'intitule *Environmental Law* par les avocats anglais Simon Ball et Stewart Bell.

Cependant, je vous soumets qu'on pourrait dire la même chose à propos des lois canadiennes. C'est le cas de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Regardez le chapitre de la réglementation, il est énorme, il contient beaucoup et cette fois–là, on dit que c'est une loi–cadre. C'est vrai, c'est une loi–cadre, et elle requiert une immense législation déléguée pour être effective.

[*Traduction*]

legal concepts have been put forward, a lot of new words may appear in the legislation, such as sustainable development, biodiversity, ecosystem focus and ecosystem health.

I agree that the term sustainable development is not really new because it had been used already in the Canadian Environmental Assessment Act.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): And in other recent legislation.

Mr. Durocher: I think I had already seen it in an act on wildlife protection, but what I'm really saying, is that if when you make laws, the concepts must be operative and useful.

It would be quite feasible to have legislation to achieve sustainable development without using those words, they do not necessarily have to be in there. It is the final result that counts, and when I look at what we are trying to do globally as a society, that we are planning to use very broad new concepts in legal documents and when I read the material, detailing the problems, I realize there could be more than one school of thought on the concept and scope of sustainable development.

The same thing can be said about biodiversity and ecosystem focus. So, whenever we have vague, imprecise and open regulations we will necessarily have to have someone to interpret it. Who? Officials? Judges? Will there be regulations, guidelines or a code of practice? How will that goal be reached?

I do not have a bill before me, but I know there are suggestions to add a lot of new words to it. If many new words with varying interpretations are added, we will end up with legislation that can easily lend itself to many interpretations.

If I may, I would like to quote a critique on a piece of legislation and I will not tell you who the author is or the source right away, but I will tell you afterwards.

Les lois environnementales ont tendance à présenter certaines caractéristiques: a) il s'agit souvent de lois cadres qui, pour être efficaces, nécessitent une loi de délégation; b)leur entrée en vigueur est souvent reportée ou suspendue; c) elles comportent des définitions imprécises; d) elles confèrent une grande discrétion.

Rest assured that was not written about Canadian laws, but rather about British laws in a work entitled "Environmental Law" by English lawyers Simon Ball and Stewart Bell.

I submit, however, that the same could be said about Canadian laws, especially the Canadian Environmental Protection Act. Look at the chapter on regulations, it is huge, has a lot of information and is considered to be framework legislation. True, it is framework legislation and requires a tremendous amount of delegated legislation to be effective.

[*Text*]

They include unclear definitions.

Si on ajoute, *sustainable development*, approche de l'écosystème, on va se retrouver avec un document où on n'aura pas des lois claires, des lois stables et des lois prévisibles. S'il y a quelque chose qui impatiente un client, c'est lorsqu'on doit lui donner une opinion sur un sujet et qu'on ne peut pas vraiment lui donner de réponse, parce que les lois sont trop imprécises.

Si la loi est trop imprécise, les gens ont soif de sens, les gens veulent savoir ce que cela veut dire. Donc, les gens vont dire au gouvernement: votre loi n'est pas claire. Le gouvernement va répliquer en ayant des lignes directrices.

J'ai même vu, à un moment donné, dans le domaine des pâtes et papiers, en ce qui a trait au règlement sur les fabriques de pâtes et papiers du Québec, qu'il y avait un avant–projet de code d'interprétation.

Autrefois, quand j'étais à l'école, on avait la loi, la Constitution et le règlement. Cela tombe dans la Constitution, la loi, le règlement, les codes de pratique, les lignes directrices, les interprétations administratives, on n'en finit plus. On se trouve à créer du droit de l'environnement de façon massive. Je pose la question: aura–t–on une loi opératoire, facile à interpréter?

Pour employer une expression qui a eu sa fortune pendant les débats constitutionnels récents, *will it be justiciable*, est–ce que ce sera une loi qui sera immédiatement compréhensive? Si on place, par exemple, comme objectif opératoire d'atteindre le développement durable, qu'est–ce que cela veut dire et qui va décider? C'est pour cela qu'il est important qu'on doive se rendre compte qu'atteindre l'objectif du développement durable et la santé des écosystèmes, c'est une chose, mais le dire nommément dans une loi, est–ce nécessaire et est–ce assez clair, parce que la rédaction juridique oblige à des règles assez précises? Écrire une loi, c'est communiquer quelque chose et si on communique une idée qui n'est pas claire, a–t–on rendu service à quelqu'un? C'est mon premier point.

M. Léonard: Monsieur Durocher pourrait–il nous nommer une loi claire?

Me Durocher: Dans le domaine environnemental, la Loi sur la rivière des Outaouais, qui a été adoptée par le gouvernement fédéral en 1872, comptait un article et était très claire. C'est ma loi environnementale préférée, on sait exactement ce qu'elle veut dire.

Un autre point qui est délicat et qu'il faut traiter, c'est celui des chevauchements. Si on prend soin de lire le document des enjeux et qu'on se met à guetter et à identifier toutes les fois où l'on parle de problèmes constitutionnels, de chevauchements, *overlap, duplication* et mon favori, c'est *redundancy in the federal system*, cela, c'est lorsque le gouvernement fédéral se contredit lui–même, lorsqu'on regarde tout cela, on voit que les problèmes de délimitation des compétences constitutionnelles sont très importants.

Il y a certains mécanismes qui ont été prévus à la loi et les résultats apparaissent décevants. Le constat est là, on parle des arrangements administratifs, des décrets, des différences, cela ne semble pas avoir été un résultat heureux et ce que je vois dans tout cela, c'est que le gouvernement fédéral, sauf erreur de ma part, s'apprête à intervenir de façon pesante dans le domaine du droit de l'environnement.

[*Translation*]

Elles contiennent des définitions imprécises.

If you add "sustainable development" and ecosystem focus, you will end up with a document containing legislation that is neither clear, stable nor foreseeable. If there is one thing that annoys a client, it is when you have to give him an opinion on a matter and you can't really give him an answer because the legislation is too vague.

If that is the case, people desperately want an interpretation of it. People will then tell the government that their legislation is not clear. The government will respond by providing guidelines.

I even once saw a draft code of interpretation for regulations on pulp and paper plants in Quebec.

When I was at school, we had the Act, the Constitution and the regulations. Now we have the Constitution, the Act, the regulations, the codes of practice, the guidelines, the administrative interpretations, and the list goes on. We seem to be creating a huge amount of environmental legislation. I wonder if we will ever have an operative act that is easy to interpret.

To use a term that was popular during the recent constitutional negotiations, "will it be justiciable", will this legislation be readily understood? If, for example, the objective is to reach sustainable development, what does that mean and who will decide? That is why it is important to recognize that reaching the goal of sustainable development and healthy ecosystems is one thing, but is it necessary and is the term clear enough to say so expressly in the legislation, because the rules in legal writing are quite stringent? Drafting legislation means transmitting a message and if you transmit a message that is not clear, does anyone benefit? That is my first point.

Mr. Léonard: Could Mr. Durocher provide us with an example of a clear act?

Mr. Durocher: In the environmental field, the Ottawa River Act, that was passed by the federal government in 1872, had one section and was very clear. That is my favourite environmental act because you can understand exactly what it says.

Another thorny issue that has to be dealt with is overlapping. If you read the document or essues and note every time there is reference to constitutional problems, overlapping, "overlap, duplication" and my favourite, is "redundancy in the federal system", meaning when the federal government contradicts itself, if you look at all that, you can understand why there are huge problems defining constitutional jurisdictions.

The legislation does provide for some mechanisms and the results seem to be disappointing. There is talk of administrative arrangements, orders and differences, but the observation has been made that the results have not been positive and my interpretation of all this is that the federal government wants to be a heavyweight when it comes to environmental legislation.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 2010

En réalité, un avocat québécois qui pratique dans le droit de l'environnement peut passer plusieurs semaines sans toucher à une seule loi fédérale. Cependant, avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, on va créer, parallèlement au droit québécois de l'environnement, un autre droit.

Actually, a Quebec lawyer practising in the field of environment can spend weeks at a time without touching a single piece of federal legislation. However, with the Canadian Environmental Protection Act we'll be creating more legislation parallel to Quebec's environmental legislation.

En créant deux systèmes, va–t–on doubler le bénéfice environnemental? Je pose la question. Avant de créer du droit, je pense qu'on devrait se poser la question: Y aura–t–il un authentique bénéfice environnemental? Parce que, avec une intervention massive du gouvernement fédéral dans des domaines qui sont par ailleurs déjà légiférés, on va se trouver à multiplier et à augmenter les occasions de conflits.

By setting up two systems will we actually double the benefit to the environment? I wonder. Before creating legislation, I think we should ask ourselves whether there will be any real environmental benefit. Because with massive federal government intervention in areas that are already legislated, we'll simply be multiplying and increasing the opportunities for conflict.

Troisièmement, c'est mon dernier point, on peut distinguer, je pense, trois approches dans l'intervention environnementale. L'approche «volontaire» où on encourage auprès des industries les actions bénéfiques. La deuxième approche, c'est l'approche que l'on pourrait appeler des «instruments économiques» et la troisième, l'approche de la «règlementation directe».

Third, and this is my last point, I think we can see three approaches in environmental intervention. The "voluntary" approach where we encourage industry to beneficent action. The second approach could be called the "economic instruments" and the third would be "direct regulation".

Je veux citer le programme *ARET, accelerated reduction elimination of toxics*, ce programme qui, apparemment est un succès, me dit–on. Ne devrait–on pas laisser à des programmes semblables le soin de faire davantage leurs preuves? Ne devrait–on pas, comme approche stratégique, se poser d'abord une hiérarchie? Ne devrait–on pas dire: Commençons d'abord par favoriser les approches volontaires?

I would like to point to the *accelerated reduction elimination of toxics, ARET* a program which I'm told is apparently a success. Shouldn't we wait for such programs to prove themselves? As a strategic approach, shouldn't we establish a hierarchy? Shouldn't we say: Let's start by favouring the voluntary approach?

Si vous vous amusez à regarder les rapports annuels des grandes entreprises, vous allez voir que de plus en plus commence à apparaître un rapport sur l'état de l'environnement. De plus en plus, à cause de la réaction des clients, des marchés, les entreprises veulent se donner une image environnementale. De plus en plus, les entreprises, au sein des conseils d'administration, ont un comité spécialisé qui s'occupe des questions environnementales. L'avantage des approches volontaires, c'est qu'elles laissent précisément aux entreprises le soin de veiller à régler les questions de l'environnement.

If you've spent any time reading annual corporate reports, you'll notice that reports on the state of the environment are appearing more and more frequently. Corporations want to polish their environmental image more and more because of client reaction and markets. More and more corporate boards of directors have their own specialized committee looking at environmental questions. The advantage of the voluntary approach is that it is left up to business to take care of environmental matters.

Ces approches–là ne sont peut–être pas bonnes dans tous les cas mais elles semblent être de plus en plus populaires. On voit cela de plus en plus. Ne devrait–on pas favoriser de telles approches, les encourager? Comme direction stratégique, ne devrait–on pas se dire: Commençons par cela, d'abord. Voyons si cela fonctionne? Si cela ne fonctionne pas, on devrait peut–être parler des approches basées sur les instruments économiques.

Maybe that approach is not the best in all cases, but it does seem to be more and more popular. We're seeing it more and more. Should we not favour such an approach and encourage it? As a strategic direction, shouldn't we say: Let's start with this one first. Let's see if it works. If it doesn't work, then maybe we should look at an approach based on economic instruments.

Sur l'approche basée sur les instruments économiques, il semble que se soit un sujet dont on parle beaucoup au Canada, mais on ne semble pas agir tellement. Ne devrait–on pas agir plus sur ce sujet et cesser d'en parler?

The economic instrument approach seems to be one that's talked a lot about in Canada, but no action seems to follow. Shouldn't we put our money where our mouth is?

Enfin, sur l'approche de la réglementation, vous devinez de ce que j'ai dit précédemment qu'on devrait prendre la troisième approche, une fois qu'on a constaté que les deux précédentes n'avaient pas de succès.

Finally, on the regulatory approach, you've guessed from what I've said that we should use the third approach once we've seen that the first two haven't been successful.

En résumé, nous nous apprêtons à créer du droit mais est–ce que nous nous apprêtons à créer du droit opératoire?

To summarize, we're getting ready to write legislation, but are we getting ready to create operational legislation?

[*Text*]

Deuxièmement, l'approche du gouvernement fédéral semble être de légiférer d'abord et d'harmoniser ensuite. Ne devrait–on pas plutôt se poser la question: Doit–on même légiférer? Les provinces n'ont–elles pas déjà la règlementation satisfaisante?

Troisièmement, ne devrions–nous pas, comme approche stratégique, avoir une hiérarchisation des approches?

Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Lincoln): Il est 20h15. Si on veut terminer à 21h00, je veux bien aller un peu plus loin mais je ne sais pas ce que les collègues en pensent. On a eu une longue journée. Si on veut finir, on pourrait peut–être réduire un petit peu le temps des interventions afin que chacun ait une part.

Jean, est–ce que vous pourriez vous présenter?

Maître Jean Piette (avocat, Cabinet d'avocat Ogilvy–Renault): Je m'appelle Jean Piette. Je suis avocat et je pratique le droit à Québec en cabinet privé depuis trois ans. Auparavant, j'ai fait partie de la Fonction publique du Québec pendant 19 ans.

J'espère pouvoir intervenir un petit peu plus tard. Je voulais laisser l'occasion aux autres, afin de prendre le poulx de ce qui se dit, pour m'assurer que mon intervention sera appropriée. Je m'excuse de mon retard, j'arrive de Québec. Il y a à peine trois heures, j'étais au Palais de Justice. Je suis venu rapidement.

[*Translation*]

Second, the federal government's approach seems to be to legislate first and harmonize after. Shouldn't we rather wonder if we should even legislate? Don't the provinces already have satisfactory regulations?

Third, as a strategic approach, shouldn't we rank our approaches?

I thank you.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): It's 8:15 P.M. If we want to be through by 9:00 P.M. . . I'm willing to stretch it out a little more, but I don't know what our colleagues have to say. It's been a long day. If we want to wrap it up, maybe we could tighten it up so everyone has a little time.

Jean, Would you introduce yourself please?

Mr. Jean Piette (Lawyer, Law Firm of Ogilvy–Renault): I am Jean Piette. I'm a lawyer and I've been practising law in Quebec City in a private firm for three years. Before that I belonged to the Quebec's civil service for 19 years.

I hope I'll be able to intervene a little later. I wanted to give others the opportunity to speak first to get an idea of what's being said and to make sure that what I have to say is appropriate. I'm sorry for getting here late, I'm just in from Quebec City. I was in court barely three hours ago. I made good time.

• 2015

Le président suppléant (M. Lincoln): Merci beaucoup.

Daniel.

M. Green: Personnellement, je pense que ce qu'a dit Michel Bélanger était intéressant. Dans le domaine de l'exposition de l'espèce humaine aux substances toxiques, cela fait des années que je suis de près les travaux de Pierre Béland. Malheureusement, Pierre, je te l'ai déjà dit: Les bélugas n'ont pas droit de vote et ne peuvent pas poursuivre non plus. Ce sont malheureusement des victimes qui ne seront jamais capables d'intervenir.

Actuellement, et Michel Bélanger le sait, il se déroule des procès auprès des fabricants de peintures au plomb, par exemple, Sherwin Williams, qui ont intoxiqué des milliers d'enfants américains. Ce sont de grosses poursuites de plusieurs milliards de dollars. Les compagnies de peinture vont probablement devoir payer des millions en compensation pour des atteintes graves à la santé publique de ce que nous avons de plus cher, nos enfants.

Actuellement, dans l'État du Michigan, il se déroule une poursuite contre la compagnie Monsanto pour avoir produit des BPC qui affectent les enfants du *Mid–West* américain au niveau de leur développement, du système immunitaire, etc... Les études se poursuivent.

Cela va coûter à notre société une fortune pour avoir produit ces produits qui nous contaminent maintenant. Les mâles sont affectés par des effets astrogéniques à cause des BPC. Nous serons peut–être également capables de poursuivre pour avoir perdu notre... Pourquoi pas? On est moins mâle qu'avant à cause des BPC et des DDT.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Thank you very much.

Daniel.

Mr. Green: Personally, I think what Michel Bélanger had to say was interesting. I've been closely following Pierre Béland's work for years in the area of human exposure to toxic substances. Unfortunately, Pierre, as I already told you, béluga whales don't have the right to vote and can't sue. Unfortunately, they are victims that will never be able to speak for themselves.

Presently, and Michel Bélanger knows it, there are suits against manufacturers of lead paint like Sherwin Williams, for example, who have poisoned thousands of American children. These are large suits for several billions of dollars. The paint companies will probaly have to pay millions in compensation for seriously damaging the health of those we hold dearest, our children.

Presently, in the State of Michigan, there's a suit against Monsanto for producing PCBs which proved hazardous to children in the American "Mid–West" by affecting their development, their immune system and so forth. Studies are ongoing.

It's going to cost society a fortune for having made these products that are now contaminating us. Men are affected by the astrogenic effects of PCBs. We might even be able to sue for having lost our... Why not? We're lesser men than we used to be because of PCBs and DDT.

[*Texte*]

Il serait intéressant de présenter cela devant un juge. Malheureusement, les contaminants vont continuer à nous contaminer et les avocats vont s'enrichir. Ceux qui suivent la chose juridique savent que la magistrature québécoise en mange un coup. On s'aperçoit que nos juges ne sont peut–être pas très représentatifs des valeurs de notre société actuellement.

Finalement, il y a un problème. Une loi fait plaisir à qui? Cela fait plaisir à un système juridique. Par contre, j'aimerais peut–être corriger M. Durocher et dire que les groupes environnementaux et les syndicats se sont retirés des consultations sur *ARET*. On en est arrivé à la conclusion que l'approche volontaire fait plaisir à un secteur: le secteur industriel. J'ai déjà entendu un industriel dire qu'il faudrait légiférer les actions volontaires. Ce n'est pas sérieux. Malheureusement, on est un peuple basé en droit. Un copain avocat me dit toujours: Le droit, c'est tout.

Je tiens à vous dire que si vous pensez que ces fameux scribes vont nous laisser, nous les mortels, inscrire des concepts de valeur sociétale dans une loi, vous vous trompez. On l'a essayé. J'ai fait partie de l'ensemble des groupes environnementaux et syndicaux qui ont tenté d'écrire cette loi–là. En 1985, j'étais là. J'ai fait partie du groupe chargé de lister les substances toxiques prioritaires.

Je ne retrouve dans cette loi même pas un iota de nos aspirations pour contrôler les substances toxiques au Canada.

Est–ce que je me sens moins contaminé aujourd'hui, à cause de la LCPE, que je ne l'étais en 1985? Non. J'ai passé six moins de ma vie à proposer au gouvernement canadien quelles substances toxiques devraient être contrôlées. On a eu l'évaluation de ces substances, qui sont arrivées en avalanche, au début de l'année seulement.

[*Traduction*]

It would be interesting to have a case like that in front of a judge. Unfortunately, these contaminants will continue to contaminate us and the lawyers will get richer. Those who follow legal affairs know that the Quebec Magistracy is taking it in the shins. We're finding that our judges are perhaps not very representative of the values of today's society.

Finally, there's a problem. Who does a legislation please? It pleases a legal system. On the other hand, I would perhaps like to correct Mr. Durocher and say that the environmental groups and the unions withdrew from consultations on "ARET". We came to the conclusion that the voluntary approach pleases one sector: the industrial sector. I've heard one businessman say that we should legislate voluntary action. That's not a serious attitude. Unfortunately, we live under the rule of law. A lawyer friend of mine always tells me: The law is everything.

I would like to point out that if you think that those erudite scribes are going to let us mere mortals write concepts of societal value into legislation, you're wrong. We've tried it. I was part of all those environment and union groups that tried to write that legislation. I was there in 1985. I was part of the group in charge of making a priority list of toxic substances.

I can't find a single iota of our attempt at controlling toxic substances in Canada in this legislation.

Do I feel less contaminated today because of the legislation than I did in 1985? No. I spent six months of my life suggesting to the Canadian government which toxic substances should be controlled. We got the evaluation of those substances, a real avalanche actually, at the beginning of this year only.

• 2020

Mais j'ai su, hier, que la substance qui a obtenu le plus haut score de la part du comité d'évaluation des produits toxiques, a été le benzo*A*pyrène, de la famille des HAP. On a eu connaissance de l'évaluation de notre gouvernement fédéral: «On a décidé que les HAP sont toxiques, qu'ils échappent dans l'environnement des concentrations toxiques et qu'ils ont des effets toxiques sur l'environnement». On vient de vérifier la première barrière à l'article 11 de la loi. C'est donc une substance qui peut, très rapidement, être réglementée par le Gouverneur général en fonction, avec un réglement qu'il ferait paraitre dans la gazette.

Cependant, on m'a appris hier que le fédéral ne va pas réglementer le HAP parce qu'une des plus importantes sources de HAP, ce sont les alumineries. C'est au Québec qu'il y a le plus d'alumineries, et d'une façon ou d'une autre, on va attendre que Québec réglemente les HAP. Par contre, il y a un an, le gouvernement du Québec, lors des consultations sur la réglementation québécoise sur la pollution de l'air dans le secteur des alumineries, nous a dit: «Non, nous n'allons pas réglementer les HAP parce que le fédéral va le faire au niveau de la LCPE». Alors nous sommes actuellement dans une situation où les HAP ne vont être règlementés par personne, alors que c'est une des substances critiques qui se trouve dans le fleuve St–Laurent et, Pierre Béland peut le confirmer, une des substances qui risque d'affecter grandement la santé des bélugas et autres espèces vivantes du fleuve St–Laurent.

But I learned yesterday that the substance that got the highest score from the committee evaluating toxic products was benzo *A* ropyrene from the PAH family. We saw the evaluation made by our federal government: "We have decided that PAHs are toxic, that they leak into the environment in toxic concentrations and that they have toxic effects on the environment". We've just seen the first barrier to clause 11 of the Act. So this is a substance that can very quickly be regulated by the Governor General in Council with a regulation that could be published in the Gazette.

However, I was told yesterday that the federal government is not going to regulate PAHs because one of the most important source of PAH are aluminum smelters. Now, you have the greatest concentration of aluminum smelters in Quebec and one way or another we're going to wait for Quebec to regulate PAHs. However, a year ago, during consultation on Quebec regulations on air pollution in the area of aluminum smelters, the Quebec government told us: "No, we're not going to regulate PAHs because the federal government is going to do it in its CPEA". So right now we're in a situation where PAHs are not going to be regulated by anyone whereas it's one of the critical substances that flows into the St. Lawrence River and Pierre Béland can confirm this, one of the substances that will more than likely greatly affect the health of béluga whales and other species living in the St. Lawrence River.

[*Text*]

Moi, j'aborde, dix ans plus tard, un processus de consultation sur la LCPE avec peu de confiance. Cela ne va nous mener nulle part. Même si on réussit à intégrer le principe de développement durable dans cette loi, elle va être inopérante ou elle va être rendue inopérante aussitôt qu'elle sera présentée devant un magistrat. Je connais les magistrats que nous avons au Québec. J'ai passé beaucoup de temps dans les salles de cours et quand des magistrats ne savent pas la différence entre un BPC et un PPM, nous ne pourrons pas obtenir grand'chose puisque ce sont eux qui décident finalement.

Je ne sais pas comment, dans le processus actuel, le comité va réussir à faire accepter aux législateurs le principe de précaution, et les concepts d'élimination virtuelle que nous voulions inclure et qu'ils ont refusé. Nous avons présenté mémoire après mémoire, nous avons eu des consultations auprès d'Environnement Canada en 1985–1986 et nous n'avons jamais retrouvé les principes de protection et du droit des Canadiens à un environnement sain que nous voulions faire intégrer. On dit que c'est dans le préambule, mais ça ne me semble pas opératoire comme tel. Alors, je ne sais pas.

Après avoir lu ce que M. Hill a présenté, entendu ce que Pierre Béland et Michel Bélanger ont dit, je constate que le grand défi que nous avons maintenant est de rendre ces beaux concepts opérationnels. Malheureusement, il va falloir travailler avec des avocats pour être capables de traduire ce qu'on veut dans l'article 26, alinéa 3–25. Quand cela sera présenté devant le juge, il faut que cela marche, et nous pouvons toujours essayer,mais je doute de notre réussite.

Le président suppléant (M. Lincoln): Merci. Madame Bergevin, est–ce que vous avez quelque chose à dire? Est–ce que vous voudriez intervenir?

Mme Bergevin: Moi, je vais peut–être aborder un autre sujet. Je voulais parler des approches écosystémiques.

À l'heure actuelle au Canada, il existe quatre grands écosystèmes. Le tout a été conçu et dirigé par les fonctionnaires d'Environnement Canada.

• 2025

Actuellement, dans le cadre de coupures de postes au niveau des fonctionnaires, il serait peut–être intéressant pour l'entreprise privée que je représente de concilier ou de réconcilier l'entreprise privée et les fonctionnaires, parce qu'il y a là matière à un marché qu'on pourrait exporter. Je m'explique.

Les nouveaux concepts d'approche des grands écosystèmes sont des concepts qui sont très prometteurs, et qui pourraient permettre à l'entreprise privée de développer un marché qui pourrait produire des profits à l'international. Alors, je pense qu'il serait souhaitable qu'il y ait peut–être des nouveaux écosystèmes, des grands écosystèmes qui soient identifiés.

Et je pense à la forêt boréale. La forêt boréale est un écosystème qui est très riche, très diversifié. Si l'entreprise privée pouvait vraiment agir d'une façon concrète et de concert avec les fonctionnaires, je pense qu'il y aurait matière à développer un secteur environnemental de connaissances qui pourraient être exportées à l'international.

[*Translation*]

Ten years later, I'm looking at a consultation on the CEPA with very little confidence. It's going to lead us nowhere. Even if we managed to integrate the principle of sustainable development into this legislation, it will be inoperative or will be made inoperative as soon as it's brought before a court. I know the judges we have to deal with in Quebec. I've spent a lot of time in court and when judges don't know the difference between a PCB and a PPM, it will be very difficult to get anything at all as they're the ones who decide, in the final analysis.

In the present process, I don't know how the Committee is going to manage to get our legislators to accept the precautionary principle and the concepts of virtual elimination that we wanted to include and that they have refuse. We presented brief after brief, we had consultations with Environment Canada in 1985–86, and we never found the principles of protection and the right of Canadians to a healthy environment that we wanted to include. We're told that it's in the preamble, but that doesn't seem to me to be operational as such. So I don't know.

Having read the brief presented by Mr. Hill, having heard what Pierre Béland and Michel Bélanger had to say, I can see that the great challenge we are now facing is to make all these beautiful concepts operational. Unfortunately, we're going to have to work with lawyers to be able to translate what we want into clause 26, 3–25. When this is presented to a judge, it's going to have to work and we can always try but I'm doubtful of our success.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Thank you. Mrs. Bergevin, do you have anything to say? Did you want to intervene?

Mrs. Bergevin: I'd perhaps like to get into another subject. I'd like to talk about ecosystemic approaches.

Right now in Canada, there are four great ecosystems. All this was conceived and directed by Environment Canada officials.

Presently, within the context of civil service job cuts, it might be interesting for private enterprise, that I represent to reconcile or get together private enterprise and civil servants because I think we have an export market in the area. I explain.

The new concepts in looking at big ecosystems are very promising and could allow private business to develop a market that might lead to international profits. So I think it would be desirable to identify new and bigger ecosystems.

Just think of the northern forest. The taïga is a very rich and very diversified ecosystem. If private enterprise could really take concrete measures together with public service officials, I think we might be able to develop a sector of environmental knowledge that could be exported internationally.

[*Texte*]

Le président suppléant (M. Lincoln): Et en ce qui concerne la gestion des écosystèmes?

Mme Bergevin: Pour la gestion des écosystèmes, à l'heure actuelle, ce sont, en fait, les fonctionnaires qui ont été les grands penseurs et qui ont gardé pour eux tout l'ensemble des connaissances dans ce secteur–là. Alors, je pense que si on pouvait avoir une meilleure collaboration, et si l'entreprise privée pouvait être associée plus directement dans ces processus, il serait intéressant de pouvoir prendre une partie de ces connaissances–là pour les exporter à l'international.

Tout récemment, la Jamaïque, par exemple, demandait des propositions pour avoir cette fameuse approche écosystémique. Mais les consultants n'avaient pas les connaissances. Ce sont plutôt les fonctionnaires qui les ont pour l'instant, tout au moins en grande partie.

Alors, je suggère, s'il y a de nouveaux grands écosystèmes, que l'entreprise privée et les firmes de consultants coopèrent plus étroitement. Dans le cadre de la biodiversité, je pense qu'il serait intéressant d'agrandir ou de donner une expansion à toutes nos réserves et tous nos parcs. À l'heure actuelle, au Canada, on a à peu près 6 p. 100 de réserves écologiques. On pourrait facilement les doubler. Entre autres, la forêt boréale pourrait être un milieu fort intéressant pour doubler cette superficie.

Le président suppléant (M. Lincoln): Merci. Monsieur DeVillers, est–ce que vous voulez intervenir?

M. DeVillers: Je serai bref, pour une raison très simple. Au niveau de l'Association canadienne des pâtes et papier, il y a une réflexion qui est commencée sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous sommes encore en pleine discussion, et les discussions risquent de se prolonger, étant donné que nos 150 membres sont dispersés aux quatre coins du Canada.

Mais si je voulais un peu centrer la perspective dans laquelle l'industrie regarde la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, je pourrais dire que c'est un peu dans la même perspective que pour l'étude de toute législation environnementale. La première chose qui intéresse les entreprises est de s'assurer que cette nouvelle législation est efficace. Efficace dans deux sens, et tout d'abord dans le sens environnemental même, c'est–à–dire qu'elle conduise à une amélioration de la qualité de l'environnement qui soit mesurable, quantifiable, ou à tout le moins, que la preuve soit faite que cette législation–là peut empêcher une dégradation supplémentaire de l'environnement.

Deuxièmement, je fais référence à l'efficacité interne du système lui–même, dans le cas où cette législation entre en compétition avec une autre législation provinciale. Est–ce qu'elle ne va pas conduire à un dédoublement des efforts au sein du gouvernement fédéral ou au sein d'un ministère fédéral? Est–ce qu'elle ne va pas entraîner des ambiguïtés ou une structure administrative telle qu'on va perdre une partie du bien–être des Canadiens, parce que le gain environnemental ne sera pas quantifiable ou évaluable dans la mesure où on ne se sera pas vraiment interrogés sur ce que l'on veut obtenir en fin de compte?

[*Traduction*]

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): And as for the management of ecosystems?

Mrs. Bergevin: As to ecosystems, to date civil servants have been the great thinkers and they have kept all their knowledge in that sector to themselves. So I think that if we could get better co–operation and if private enterprise could participate more directly in the process, it might be interesting to export part of that knowledge internationally.

Quite recently Jamaica, for example, was asking for proposals using this ecosystemic approach. But the consultants didn't have the knowledge. Right now, it's mainly the civil servants who have it, for the most part anyway.

So I would suggest, if there are big new ecosystems, that private enterprise and consulting firms co–operate more closely. Within the context of biodiversity, I think it might be interesting to increase or expand all our reserves and parks. Presently, in Canada, we have about 6% worth of ecological reserves. We could easily double this. The northern forest in particular could be a very interesting environment if we want to double the size.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Thank you. Mr. DeVillers, do you want to say anything?

Mr. DeVillers: I will be brief for a very simple reason. The Canadian Pulp and Paper Association has started thinking about the Canadian Environmental Protection Act. We're still debating the issue and the debate could go on for a while as our 150 members are scattered all across Canada.

But if I wanted to look at how the industry is focusing on the Canadian Environmental Protection Act, I could say that it's sort of in the same way as it looks at any environmental legislation. The first thing business is interested in is to make sure that this new legislation is efficient. Efficient in two ways and first of all in the environmental sense itself which means that it should lead to improving the quality of the environment in a measurable and quantifiable way or, at the very least, that it be proven that this legislation can prevent further degradation of the environment.

Second, I am referring to the internal efficiency of the system itself should this legislation be in competition with other provincial legislation. Wouldn't this lead to a duplication of efforts within the federal government itself or within a federal government department? Would this not mean ambiguity or an administrative structure such that we will lose a part of all Canadians' wellbeing because the environmental gain would not be quantifiable or possible to evaluate insofar as we will not have first asked ourselves what we really want to have gained at the end of the day?

[*Text*]

[*Translation*]

• 2030

Ces éléments sont une préoccupation pour l'industrie car, étant en affaires, c'est le profit qui nous intéresse puisqu'il nous fait vivre, mais le profit ne vient que si l'on est capables de gérer les ressources et de produire un produit avec une plus value. Je ne dirais pas que, dans le passé, cette production–là s'est toujours faite dans les règles de l'art en matière d'environnement, mais les nouvelles législations et les réglementations en matière de pâtes et papier qui nous ont été imposées ces dernières années, nous ont obligés à prendre le virage environnemental et cela se fait maintenant dans une perspective internationale.

The industry worries about these things because it is in business to do business; the industry is interested in making money, otherwise it couldn't survive. But it's only possible to make money if resources are transformed into a value added product. I'm not saying that in the past production was always done in the best interests of the environment, but new legislation and regulations which the pulp and paper industry was subject to in the last few years have forced it to become more environmentally conscious, at home as well as abroad.

Nos clients nous le demandent aussi et nous n'avons pas le choix. Je pense que nous sommes, maintenant, vraiment engagés dans le virage.

Our clients are asking us to become more environmentally conscious and we don't have a choice in the matter. I think that we have now really begun to change.

Et sur ce point, je dirais que la deuxième préoccupation de l'industrie par rapport à toute réglementation de législation environnementale, c'est son impact sur la compétitivité et comme l'ont souligné d'autres intervenants avant moi, je parle de compétitivité internationale.

On that point, let me say that the industry's second concern regarding environmental legislation and regulations is their impact on competitiveness and, as other witnesses have said before, international competitiveness.

Comment se compare–t–on aux autres pays en termes de législation environnementale, et comment se compare–t–on aux autres pays en termes de qualité de nos produits, d'impact de ces produits au niveau du consommateur ou au niveau des ressources qui sont utilisées pour le faire?

How do we compare to other countries in terms of environmental legislation, and how do we compare to other countries in terms of product quality, in terms of the impact these products have on consumers or on natural resources?

Ces questions se discutent maintenant au niveau international, et les pâtes et papiers ont toujours oeuvré dans ce sens–là. Et le gouvernement fédéral doit en tenir compte.

These issues are now being debated internationally, and the pulp and paper industry has always tried to maintain a global perspective. The federal government has to remember this.

Cela résume un peu la philosophie avec laquelle l'industrie se penche sur le dossier actuellement.

This more or less summarizes the philosophy the industry has adopted on the subject.

Le président suppléant (M. Lincoln): Merci.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Thank you.

Il nous reste à peu près une demi–heure si on veut finir à 9 heures, mais on peut continuer un petit peu plus longtemps si mes collègues le veulent.

We have about half an hour left if we want to finish at 9:00 P.M., but we can go on a little longer if my colleagues are agreeable.

Jean Piette n'a pas encore parlé, mais je voudrais vous proposer qu'après que chacun ait eu la parole, on permette aux députés et aux membres du comité de dialoguer avec vous, et de vous poser des questions qui les intéressent. Il restera peut–être du temps ensuite pour commencer un second tour.

Jean Piette hasn't spoken yet, but I'd like to suggest that after each witness has spoken, members be allowed to converse with you and ask you questions. We might even have time left for a second round.

Jean, est–ce que vous suivez un peu et est–ce que vous voulez savoir ce qui a été dit avant, ou bien est–ce que vous voulez finir.

Jean, have you been following the discussion, do you want to know what was said before, or do you want to make any final observations?

Me Piette: Ce n'est peut–être pas nécessaire, monsieur le président, car j'ai entendu quelques intervenants qui ont fait des allusions à des interventions qui ont précédé et je pense avoir quelques idées sur les tendances de certaines interventions.

Mr. Piette: Mr. Chairman, that might not be necessary, since I heard some witnesses who referred to previous interventions, so I think I have a pretty good idea of what has been said.

Je voudrais peut–être faire un commentaire provenant de l'expérience que j'ai vécue comme fonctionnaire de l'État où, pendant plusieurs années, ma vie a été directement associée à des démarches législatives ou des démarches de réglementation.

I would like to talk about my experience as a public servant. For several years, I was closely involved in the legislative and regulatory process.

Dans une expérience un peu plus récente, je suis sorti de ce cadre administratif de réglementation pour avoir des contacts avec d'autres intervenants de la société, notamment dans le secteur privé.

More recently, I left the regulatory administration framework to work with other stakeholders in society, particularly those in the private sector.

[*Texte*]

Je me rends cependant compte d'une chose de façon plus évidente aujourd'hui, c'est peut–être les limites de certaines approches de réglementation.

La législation des provinces, la législation municipale, des lois comme la LCPE représentent toutes des approches réglementaires où on tente d'imposer un cadre obligatoire pour le comportement des intervenants dans la gestion d'un certain nombre d'activités humaines.

Je pense que le type de société dans laquelle on vit, une société de droit avec ses avantages et ses inconvénients, comme Daniel Green l'a mentionné, ce genre d'approche est inévitable parce que les options disponibles ne sont quand même pas multiples. Ou bien on a une société qui est régie par des règles de droit adoptées par des personnes élues démocratiquement ou on a une société régie par l'arbitraire du prince ou par des idées et des diktats de dictateurs. Les options ne sont finalement pas considérables.

Dans une société comme la nôtre, le droit va avoir une importance, mais il faut avoir conscience que le droit aussi a des limites, même s'il y a des comportements à normaliser.

• 2035

Je pense qu'il y a dans la société d'autres occasions de susciter des mobilisations de la part des intervenants, de susciter un cheminement des intervenants dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'environnement. La réglementation a ses limites. Le temps que cela prend pour légiférer, le temps que cela prend pour réglementer, les processus d'adoption des lois, de modifications des lois, d'élaboration des lois, est considérable.

Ensuite, la réglementation de la législation a cet effet contraignant. Il y a un aspect positif à l'effet contraignant c'est qu'on proscrit ou on dirige les comportements dans un certain sens. Par contre, on crée des contraintes, on crée des limites. Dans certains cas ces limites ne sont pas toujours justifiées et on se trouve souvent à limiter la possibilité pour les individus d'innover. On peut limiter la possibilité, pour des individus et des entreprises, de se faire concurrence, de compétitionner d'une façon projetable.

Ensuite, quand on légifère, on fait souvent face à des contraintes de nature constitutionnelle qui limitent l'action, la portée des interventions et on fait face à des lourdeurs administratives, des lourdeurs techniques qui gênent les intervenants du secteur privé.

Je me dis la législation est incontournable. Il est important d'établir une direction, de limiter les comportements, de prescrire dans certains cas ou de proscrire certains comportements, mais je pense qu'il y a place à beaucoup d'innovation du côté de la mobilisation des intervenants. Comment faire pour créer des partenariats, pour aller interpeler les intervenants du secteur privé, les citoyens, les associations de défense de l'environnement, les municipalités, les représentants élus, les corps intermédiaires, les syndicats, et comment faire pour susciter des cheminements où tous ces intervenants vont jouer ou seront appelés à jouer un rôle complémentaire dans le sens d'une meilleure protection de l'environnement?

Je pense qu'il y aurait des occasions de réflexion. Il y a là un travail à faire et qui doit agir en complément à une législation ou à une réglementation. Je n'ai pas l'impression qu'on va atteindre le nirvana écologique le jour où la LCPE

[*Traduction*]

What has clearly come to my attention today, however, are the possible limits of certain legislative approaches.

Provincial, municipal and federal legislation, like CEPA, all represent regulatory approaches whereby governments try to control the way interested parties go about their business in various fields of human endeavour.

The kind of society we live in, in which the rule of law has advantages and disadvantages, as Daniel Green mentioned, inevitably must have rules because there are not many other alternatives. If society is either ruled by laws adopted by people democratically elected, or you have a kingdom or a dictatorship. There aren't many alternatives.

In a society like ours, laws are important, but let's not forget that laws can only do so much to change human behaviour.

I think there are other ways society can change the behaviour of stakeholders, to make them want to improve the quality of their environment. Regulations can only do so much. It takes an incredible amount of time to legislate, to regulate, to draft, amend and adopt laws.

And then, legislation and regulations have a constraining effect. There is a positive side to this constraining effect, which is to change people's behaviour. However, when you create constraints, you impose limits. In some cases, these limits are not justified and often we limit people's ability to innovate. It's possible to limit the ability of people and businesses to compete against each other in an open environment.

As well, when you legislate, you often face constitutional constraints which limit people's actions and which lead to administrative and technical red tape which impede the activities of the private sector.

You can't get around the law. It's important to establish a direction, to control behaviour, to dictate or forbid certain things, but I believe there's lots of room for getting interested parties more involved. How can we create partnerships, call on the private sector, citizens, environmental protection associations, municipalities, politicians, intermediary organizations, unions, and how can we create a process whereby all these stakeholders can or are asked to play a interdependent role in helping to protect the environment?

I believe we should think about this. We have to create a process to complement the legislative and regulatory processes. I don't think we will be in ecological heaven the day CEPA addresses every issue, and that people and businesses will

[*Text*]

aura une grosse épaisseur, et que tous les comportements humains, tous les comportements d'entreprises ou d'individus, seront normalisés dans un immense code national du bâtiment, un code national de l'environnement d'une épaisseur respectable, parce que je pense que ce n'est pas très réaliste. D'autre part, je n'ai pas l'impression que c'est cela qui va nécessairement susciter l'adhésion des intervenants et qui va produire les meilleurs résultats sur le terrain, dans les entreprises, dans les comportements des entreprises, dans la façon dont les entreprises, dont les individus font des choix de consommation, d'investissement et de développement.

Je voulais vous faire part de cette considération. Je suis d'accord avec vous pour dire que la LCPE ou des lois semblables, sont nécessaires. Par contre, je ne crois pas qu'on va trouver là la solution à nos problèmes et même les mécanismes les plus efficaces pour susciter l'adhésion, la mobilisation ou l'engagement des intervenants du secteur privé, qui comptent énormément quand on parle des possibilités ou de la capacité du secteur privé à effectivement modifier l'environnement, à fabriquer des nouvelles substances, les mettre en marché, et même influencer les comportements des individus ou des consommateurs. Je pense qu'il faut avoir un peu plus d'imagination, trouver des nouvelles façons pour mobiliser les intervenants et susciter des partenariats.

Dans la démarche qui a mené à l'élaboration de la LCPE, et malgré les frustrations auxquelles Daniel a pu faire allusion quant à sa propre expérience dans les années 1985–1986, il y a eu des événements que j'ai trouvé personnellement, extrêmement positifs. Ce sont certaines démarches multipartites où plusieurs intervenants provenant d'horizons différents ont réussi à développer un certain nombre de consensus qui ont finalement pavé la voie à l'adoption de la loi.

• 2040

Cette démarche n'a peut–être pas satisfait tous les espoirs, mais il me semble qu'il y avait là les germes de quelque chose de nouveau. On est parti d'une mentalité d'affrontement ou d'adversité, dans les années soixante–dix, et on a mûri. Les gens ont cheminé davantage. Quantité d'intervenants dans le secteur privé, parmi les citoyens et parmi les corps intermédiaires se sentent concernés, sentent que cela les touche. Ils comprennent le rôle qu'ils peuvent jouer pour protéger l'environnement davantage afin d'améliorer le milieu où eux–mêmes et leurs enfants vivent.

C'est le commentaire que je voulais vous livrer.

Le président suppléant (M. Lincoln): Mon collègue Paul DeVillers s'excuse. Il a dû quitter pour prendre un avion. Il m'a demandé de vous poser une question qu'il devait vous poser. Vous pourriez y répondre plus tard, surtout qu'il y a ici des juristes.

Il voulait savoir ce que vous pensiez de l'introduction du concept d'amende minimale dans la Loi sur la protection de l'environnement, sous le chapitre de la surveillance de la réglementation. Vous savez qu'on a beaucoup discuté de cette question pendant nos réunions. Certains intervenants voulaient qu'on donne des contraventions pour rendre la chose plus facile et qu'on publie les noms des contrevenants à qui on imposerait des amendes minimales. Ils voulaient que l'on facilite la surveillance en vertu de la loi.

[*Translation*]

automatically abide by a huge national construction code, or a huge national environmental code, simply because it's not very realistic. On the other hand, I don't think legislation will necessarily convert stakeholders and lead to better results in the field, in the private sector, in the way companies do business, or in the way companies—in which individuals make consumer choices—make their investment and development decisions.

I wanted to share this with you. I agree that CEPA or similar laws are necessary. However, I don't think they will solve all our problems, nor will the most efficient ways encourage the participation and interest of the private sector. The private sector could potentially greatly affect the environment, create new products, market them, and even influence people's behaviour or consumer choices. I think we have to find more imaginative ways to get interested parties to participate and to create partnerships.

In the process which led to the creation of CEPA, and despite the frustrations experienced by Daniel in 1985–86, there were, to my mind, several extremely positive developments. I'm talking about the fact that several stakeholders from different areas got together and developed a consensus which ultimately led to the adoption of the act.

Maybe this procedure did not fulfill all the hopes, but it contained the essence of something new; we went from an adversarial confrontational mode in the 70s to a mature one. People have grown. Stakeholders in the private sector, many individuals and agencies feel concerned. They understand the role that they can play to protect the environment in order for them and their children to live in a better world.

That is what I wanted to say.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): My colleague Paul DeVillers asked to be excused. He had to take a plane. He asked me to put this question on his behalf. Could you answer it later, specially due to the fact that there are lawyers here.

He wants to know what you think of the introduction of a minimum fine under CEPA in the context of monitoring of regulations. As you know, this question was discussed a lot in our meetings. Some people were in favour of fines and the publication of the names of offenders, which, according to them, would facilitate monitoring under the law.

[*Texte*]

L'un de vous pourrait peut–être répondre à cette question plus tard.

Je vais donner la parole à mon collègue Peter.

Just before you start, we have about 15 or 20 minutes, so if each one can be brief, that will leave everybody the chance for questions.

M. Adams: Ma question s'adresse aux avocats, mais auparavant, j'aimerais demander à M. Hill de m'envoyer un article ou un document quelconque sur son projet d'agriculture durable, qui m'intéresse beaucoup.

J'adresserai ma question aux avocats en anglais.

I think, like many of you, I sometimes get very depressed in some of these discussions. We were on the river today and you see the massive scale of these problems we're trying to deal with, the impacts that are already there, and the scientific problems and the technical problems and then how you focus scientific and financial resources on these problems. It's awful. Then we get into this legal stuff, and people are talking round and round and round. Jean is talking about mountains of paper and all this sort of stuff. On this matter of law, and I think, André, it's the way you were talking about it too, we're moving into a new field of law, so we have to be very careful how we define stuff. There are new concepts that we have to get in there.

Can you reassure me, cheer me up about some of this? Isn't this a normal state of affairs? When the Criminal Code started, whenever it was—Jean–François, one of the points I think you made was whether any law is clear, even today. Daniel, you said that you doubt this law that we're going to try to write can be watertight and so on, but when the Criminal Code started wasn't it exactly like this? People tried to write it and they wrote it down as well as they could and then over time it was written and rewritten. It improved, but even today if it were not for the case law and for the body of precedents, would it not still, if you simply relied on those words as they are written, be totally unwatertight?

Do you see what I mean? In fact what puts the Criminal Code into a steady state is not the fact that the present revision of it is better—and by the way I'm sure it is better—than the first draft that people did, but the steady state comes from the fact that this body of case law is there, and so is this federal statute. It's being interpreted every day by very different courts in all of these provincial jurisdictions, I would imagine. They're all doing it, but it's in steady state because this huge body of case law exists.

• 2045

We're going to write it again, and I hope it's better, and people are going to be sitting here in five years' time bitching about it again, but by then there will be some more cases and the judges will have ruled and it will be that much steadier. And in future years it will be tested again.

Would any of you care to comment on that? Is that not a reasonable view of the way this law is going to develop?

[*Traduction*]

Maybe one of you could answer this question later.

I now give the floor to Peter.

Mais auparavant je tiens à dire qu'il nous reste environ 15 ou 20 minutes et que si chacun peut être bref, tout le monde aura le temps de poser des questions.

Mr. Adams: My question is for the counsels, but before, I would like to ask Mr. Hill to sent me an article or anything on his sustainable agricultural project.

I will ask my questions to the counsels in English.

Ces questions me dépriment comme beaucoup d'entre vous sans doute. On était sur le fleuve aujourd'hui et on a vu la gravité des problèmes auxquels nous sommes confrontés, problèmes scientifiques et techniques, problèmes de ressources financières également. La situation est désastreuse. Ensuite, quand on aborde les questions juridiques, il semble que l'on tourne en rond. Jean parle de montagnes et de montagnes de papier. Dans ce domaine, André, et je crois que c'est ce que vous disiez également, on aborde un nouveau domaine du droit, et il faut être donc très prudent en matière de définition. On aborde des nouveaux concepts.

Pourriez–vous me rassurer, me réconforter à ce sujet? Est–ce que la situation n'est pas normale? Quand on a élaboré le Code criminel, peu importe comment cela se passait... Jean–François, je crois qu'une des choses dont vous avez parlé, c'est de la précision de la loi, même aujourd'hui. Daniel, vous avez dit qu'à votre avis cette loi que nous essayons de rédiger ne pourrait tenir compte de toutes les situations. N'en allait–il pas de même à l'époque où l'on a rédigé le Code criminel? On a essayé de le rédiger aussi bien que possible, et il a été modifié de temps en temps. Le texte a été amélioré et, si ce n'était pas de toute la jurisprudence si l'on se basait uniquement sur le texte du code, celui–ci ne serait–il pas suffisant pour tenir compte de toutes les situations?

Vous comprenez ce que je veux dire, n'est–ce pas? Ce qui fait que le Code criminel est bon n'est pas dû au fait que les amendements successifs ont amélioré le libellé—et je suis sûr que c'est d'ailleurs le cas—ce qui fait que le Code criminel remplit son but, c'est qu'il existe également toute cette jurisprudence. On pourrait en dire de même de la loi qui nous occupe. Je présume que les divers tribunaux provinciaux l'interprètent tous les jours. Ils le font tous mais il n'y a pas de divergence majeure car les tribunaux peuvent fonder leur décision sur cette vaste jurisprudence.

Nous allons la reformuler et j'espère qu'elle sera meilleure et que dans cinq ans on va se réunir à nouveau pour la critiquer, mais d'ici là nous aurons d'autres jugements de tribunaux et la situation sera encore plus stable. Et à l'avenir on va l'examiner encore.

Avez–vous des observations à ce sujet? Est–ce que cela représente une idée raisonnable de l'évolution éventuelle de la loi?

[*Text*]

Mr. Durocher: I think you could say that some laws are poorly written and some others are not too poorly written.

Le président suppléant (M. Lincoln): Vous pouvez répondre en français.

Me Durocher: Très bien, je vais vous répondre en français. Certaines lois sont des succès et d'autres ne le sont pas. Je peux vous nommer au moins deux lois dont je peux dire qu'elle sont des échecs au point de vue de la rédaction juridique, au point de vue de l'intelligence juridique, en ce sens que la loi communique facilement ce qu'elle prohibe et ce qu'elle permet. La Loi sur l'assurance–chômage est un gros. . .

Le président suppléant (M. Lincoln): Il faut que ce soit clair. Je comprends cela.

Me Durocher: On ne peut pas dire que cette loi est claire. Une autre loi qui est un échec, c'est la Loi de l'impôt sur le revenu. On ne peut pas lire cela et comprendre facilement ce que c'est.

Le Code criminel, par contre, n'entre pas dans cette catégorie–là. Lorsqu'on a fait le Code criminel, en 1892, on a codifié des principes de *common law* qui étaient de la vieille sagesse traditionnelle. C'était du droit coutumier. C'est ce que veut dire *common law*. On a simplifié le *common law*. Lorsqu'on lit le Code criminel, c'est beaucoup plus facile à comprendre que, par exemple, une annexe au règlement sur le transport des matières dangereuses. Un criminel, dans sa prison, peut lire son Code criminel, mais même un avocat très savant a de la peine à comprendre l'annexe au règlement sur le transport des matières dangereuses.

Donc, il n'est pas exact de dire que c'est toujours difficile. Il y a des lois qui sont bien faites et il y a des lois qui sont mal faites. Une bonne recette pour mal faire une loi, c'est d'en faire trop, trop vite. C'est aussi d'avancer subitement, trop rapidement, des concepts nouveaux. Si on met dans une loi des concepts comme *wide open*, *sustainable development* ou «approche de l'écosystème», on va se retrouver à un moment donné dans une situation où il faudra que quelqu'un décide. Qui va décider? Cela va entraîner un litige. On va aller en cour. On va aller jusqu'en Cour suprême. Les prononcés de la Cour suprême ne sont pas toujours clairs et cela va exiger une élucidation juridique.

Tout ceci pour dire que le chemin que notre droit de l'environnement est en train de prendre ressemble plus au chemin qui a été pris par la Loi sur l'assurance–chômage et par la Loi de l'impôt sur le revenu.

Donc, il y a spectre de possibilités. Ce qui se passe, c'est que, comme société, nous nous dirigeons vers davantage de lois abstruses, compliquées. . .

Le président suppléant (M. Lincoln): Monsieur Durocher, pouvez–vous conclure?

Me Durocher: J'avais terminé. Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Lincoln): Monsieur Piette, brièvement.

Me Piette: Personnellement, je pense qu'on doit compter sur la jurisprudence pour faire évoluer le droit. Je préfère partir d'une loi, la tester devant les tribunaux, corriger ses faiblesses et ses défaillances plutôt que recommencer à zéro tous les 5, 10 ou

[*Translation*]

M. Durocher: Je pense qu'on pourrait dire que certaines lois sont mal rédigées et d'autres sont moins mal rédigées.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): You can answer in French.

Mr. Durocher: Thank you, I shall answer in French. Some acts are a success whereas others are not. I could mention at least two acts which I consider failures in terms of the way they are written, and in terms of legal understanding, in that an act should communicate easily what it prohibits and what it allows. The Unemployment Insurance Act is a major. . .

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): It must be clear. I understand that.

Mr. Durocher: You could not say that this act is clear. Another act which is a failure is the Income Tax Act. You cannot read that and understand easily what it is.

However, the same cannot be said of the Criminal Code. When the Criminal Code was drafted in 1892, common law principles based on traditional wisdom was codified. It was based on customs, and this is what is meant by common law. The common law was simplified. The Criminal Code is far easier to understand than, for example, a schedule to regulations on the transportation of dangerous goods. An inmate in prison can read the Criminal Code, but even a very learned lawyer has difficulty in understanding the schedule to regulations on the transportation of dangerous goods.

Therefore, it is not accurate to say that it is always difficult. There are acts which are well written and others which are poorly written. A good way to have a poorly written an act is to do so too quickly. It is also to bring in new concepts suddenly and too quickly. If you include in an act concepts such as "wide open", "sustainable development" or "ecosystem approach", a situation will arise one day when someone has to make a decision. Who is going to make such a decision? This will lead to a dispute and the parties involved will end up in court. The case will even go as high as the Supreme Court. The pronouncements of the Supreme Court are not always clear and will require further legal clarification.

This would suggest that the path our environmental law is taking is very similar to the process followed by the Unemployment Insurance Act and the Income Tax Act.

Therefore, there are a range of possibilities. As a society we are moving increasingly towards abstruses, complicated legislations.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Mr. Durocher, could you conclude?

Mr. Durocher: I am fininshed. Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Mr. Piette, briefly please.

Mr. Piette: Personally, I think our law should develop on the basis of precedents. I prefer to start with an act, test it before the court, and correct its weaknesses and shortcomings rather than starting all over again every 5, 10 or 15 years. I

[*Texte*]

15 ans. J'aime mieux construire. C'est un peu comme cela que le droit criminel s'est construit. Il s'est construit au cours des décennies et des siècles. En droit de l'environnement, on devrait procéder de la même façon et s'assurer que la loi est toujours d'actualité et répond aux problèmes actuels. S'il y a des amendements à faire, eh bien, qu'on les fasse. Il ne faut pas penser qu'on va aider les choses en disant: On jette cela et on recommence à nouveau. Là encore, on se se retrouve devant les tribunaux, il faut refaire les mêmes tests et on perd de nombreuses années.

• 2050

J'aime mieux construire sur les acquis, sur les choses connues. Quand les tribunaux se prononcent sur une question, il est très important que les justiciables connaissent l'interprétation des tribunaux et le sens qu'il faut donner au droit. Ils peuvent décider de leur propre comportement en fonction de choses connues plutôt qu'en fonction de nouveaux principes vagues et méconnus.

M. Adams: Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Lincoln): Monsieur Bélanger, voulez–vous commenter très brièvement?

Me Bélanger: Je pense que tout dépend de l'approche qu'on choisit en environnement. Le Code criminel est une réussite parce que les comportements sont assez précis et très courts. Un viol, c'est un viol.

La LCPE est peut–être un échec. Je suis d'accord avec Jean: on ne l'a pas laissée vivre. C'est beaucoup trop rapide, cinq ans. On ne savait pas quelles étaient les substances toxiques après cinq années.

Le problème de la LCPE, c'est qu'on a fait peur. C'est une loi qui a une grande portée. On a fait peur aux législateurs et même aux scientifiques qui devaient rédiger le règlement, parce qu'on demandait la précision d'un règlement, d'une norme, d'une toxicité. Parmi les lois à succès comme le Code criminel, il y a peut–être la Loi sur les pêcheries où il y a un article qui est efficace. La Loi sur la qualité de l'environnement au Québec—«Nul ne doit rejeter un contaminant dans l'environnement»—est très simple. Elle n'est pas nécessairement plus acceptée ou acceptable sur le plan juridique, mais elle est plus claire.

N'ouvrez pas la Loi sur les pêcheries pour négocier aujourd'hui. Ce serait la pire des choses à faire en ce moment.

Mrs. Kraft Sloan: This is a problem I also have a great deal of concern about. I'm glad to see that this point has been brought up. I'm very concerned about what we talk about and how it is going to be translated into regulation, how it is going to be operationalized and how it is going to be interpreted by the courts.

I'm not a lawyer, so I may be totally off–base here, but I think part of the problem—and it goes back to some of the things Stewart raised—is the values. When we're talking about sustainable development a lot of people think it's sustaining development and it's economic development, and what the heck does that really mean? So we have a tension here.

When you're talking about the Criminal Code you're talking about behaviours. It's fairly straightforward in a lot of respects. But when you're talking about issues related to sustainable development you have an economic perspective and you have an ecological perspective. Which one is going to be the dominant one and which one is going to be used as the filter for the interpretation?

[*Traduction*]

prefer to build. That is to some extent how criminal law has been built. It was built over decades and centuries. In environmental law we should proceed in the same way and ensure that the legislation is always up–to–date and able to meet current problems. If amendments have to be made, well we shall make them. There is no point in thinking it will help the situation by rejecting everything and starting anew. Proceeding that way, you would find yourself back before the courts, carrying on again the same tests and wasting many years.

I prefer to build on known facts. When the courts render a decision, it is very important for the people involved to know the interpretation given by the courts on the basis of the law so they can decide how to act according to known facts and not to vague and unknown principles.

Mr. Adams: Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Mr. Bélanger, do you want to comment briefly?

Mr. Bélanger: It all depends on the approach we want to take in the environmental field. The Criminal Code is a success because it deals with behaviors that are rather precise: rape is rape.

CEPA is perhaps a failure. I agree with Jean: there was not enough time. Five years is not enough. We did not know what toxic substances were after five years.

The problem with CEPA is that it created fearmongering we ended up scaring people. The scope of the act is too broad. We scared off legislators and even scientists who had to draft the regultions because we wanted those regulations to be precise. We wanted to define toxicity according to some standards. As far as successful laws are concerned, there is the Criminal Code for example and the Fisheries Act, onesection of which is very efficient. The *Loi sur la qualité de l'environnement* of Québec which stipulates that no one should dump a pollutant in the environment is very simple. It may not be necessarily acceptable from a legal standpoint, but it is clear.

You should not reopen the Fisheries Act, it would be worst thing you could do at this time.

Mme Kraft Sloan: C'est une question qui m'a toujours beaucoup préoccupée. Je suis heureuse de voir qu'on l'a soulevée. Je me préoccupe beaucoup de la façon dont on pourra traduire nos intentions dans le contexte de la réglementation, comment celle–ci pourra être mise en place et interprétée par les tribunaux.

Je ne suis pas avocate et donc je fais peut–être fausse route, mais, à mon avis, il s'agit ici de valeurs—et cela rappelle certains arguments soulevés par Stewart. Quand on parle de développement durable, beaucoup de gens ressentent la dichotomie entre développement durable et développement économique. Cela crée beaucoup de confusion et de tension.

Le Code criminel régit les comportements. Il s'agit là de quelque chose d'assez peu compliqué à bien des égards. Par contre, quand on parle de développement durable, il y a cet aspect économique et écologique de la question. On se demande quel aspect prédominera et servira à l'interprétation de la loi?

[*Text*]

I was very pleased to hear the discussion on values. I've been thinking about the idea of a restorative economy, which is something Paul Hawken has brought up. I think it may have something to do with the maintenance ideas you're talking about, but to me, restorative goes a little further. It talks about healing. It provides additional types of images you can begin to work with. That's something I want to start to think about.

Another thing brought out on Monday night was whether these chemicals actually had a right to exist. There are some real and basic questions that have to be challenged.

Another area that has been very disturbing—and maybe we're getting CEPA overload here, maybe we're being toxified by CEPA—is that when we started this process it seemed as though there was a lot of room and a lot of complexities that we had to deal with. The further we go in the process the more fundamental it becomes, that is, the actual translation of the legislation into regulation, the enforcement of that regulation, the types of things around prosecution and whether that actually happens. That begins to put us right up against the wall. We're really at the bare bones of this thing.

Whoever would like to respond to this rather long diatribe, how do we begin to put into this legislation the ability to translate what it is we're talking about? I had a short discussion with Paul Muldoon about this. He had identified some American environmental law where the preamble sets out in very clear, non–legal language the intent and objective.

I'm just wondering if that's an approach, to really clearly state the spirit of what we're trying to do so that when people in the bureaucracy are writing the regulations and courts are interpreting, they know what we mean.

[*Translation*]

J'ai été très heureuse d'entendre parler de valeurs. J'ai réfléchi à la question d'une économie reconstitutive, ce dont Paul Hawken a parlé. Vous avez parlé de maintenir un équilibre, mais je crois que quand on dit reconstitutif, on va un peu plus loin puisqu'il s'agit en fait de guérir. Je pense qu'il faut commencer à penser de cette façon.

Une autre question qu'on se posait lundi soir était celle de savoir si les produits chimiques avaient le droit d'exister, ce qui suscite des questions vraiment fondamentales sur la question.

Un autre problème qui a été très inquiétant—et la loi commence peut–être à nous incommoder, peut–être est–elle toxique—mais lorsque nous avons commencé tout ce processus, on a pensé qu'on aurait beaucoup de latitude dans l'étude de toutes ces questions complexes. Plus on avance cependant, plus on se rend compte de la difficulté de traduire en fait la loi dans les règlements contexte de la loi, de les appliquers et les questions concernant des poursuites effectives, etc. Nous nous sentons vraiment le dos au mur.

Je me demande qui voudra répondre à cette longue diatribe; comment peut–on prévoir dans la loi toutes ces choses dont on parle? J'ai eu une brève discussion avec Paul Muldoon à ce sujet. Il a identifié certaines lois américaines dont le préambule est très clair et précise l'intention et le but de la loi, dans des termes compréhensibles pour le profane.

Je me demande si c'est une façon d'envisager la question, s'il serait bon d'expliquer clairement l'esprit qui anime le législateur afin que les bureaucrates puissent rédiger les règlements et les tribunaux les interpréter en sachant vraiment de quoi nous parlions.

• 2055

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Perhaps for a change

est–ce que Pierre Béland ou Jean–François Léonard voudrait commenter là–dessus? Allez–y, Pierre.

M. Béland: Je suis biologiste de formation, et la notion d'«écosystème» est censée, par définition, m'être très familière. Je dois être du même avis que M. Durocher et les autres qui se méfient de l'intégration trop rapide de concepts comme l'approche écosystémique. Je sais que, lorsqu'on veut rajeunir ou moderniser une loi, on regarde la littérature et les nouveaux concepts. Ce serait bien de pouvoir introduire les notions d'«écosystème» et d'«approche écosystémique», mais même pour un biologiste, ce n'est pas chose facile. Tout à l'heure, madame parlait de quatre grands écosystèmes canadiens. Combien y–a–t–il de grands écosystèmes au Canada? Combien y en a–t–il de petits?

À la limite, ce pot d'eau est un écosystème. Je peux vous assurer que, si on le laisse là assez longtemps, il va évoluer et de nouvelles espèces vont apparaître. Ce serait quoi, gérer ce pot en fonction d'une approche écosystémique?

Ce sont des concepts auxquels on travaille. M. Hill essaie de développer des concepts de développement durable, mais ce sont des concepts en pleine évolution. Gérer les pêcheries canadiennes avec une approche écosystémique, on voit ce que cela a donné. On ne sait pas comment le faire en tant que biologistes. Donc, je comprends très bien le juge qui ne saurait pas comment appliquer un tel concept.

Le président suppléant (M. Lincoln): Pour changer un peu. . .

would Pierre Béland or Jean–François Léonard like to comment on that? Go ahead Pierre.

Mr. Béland: I am a biologist by training and by definition the notion of an "ecosystem" is one with which I am very familiar. I agree with Mr. Durocher and the other witnesses who are wary about including concepts such as the ecosystem approach too quickly. When people want to rejuvenate or modernize an act, they look at what has been written and at new concepts. It would be nice to be able to introduce notions such as "ecosystem" and "ecosystem approach" but, even for a biologist, that is not easy. The lady was speaking earlier about the four major ecosystems in Canada. How many major ecosystems are there in Canada? How many minor ones?

It could be argued that this jug of water is an ecosystem. I can assure you that, if you leave it long enough, it will evolve and new species will appear. What would be involved in managing this jug on the basis of an ecosystem approach?

These are concepts on which we are working. Mr. Hill is trying to develop concepts of sustainable development, but these concepts are quickly changing. We have seen the results of seeking to manage Canadian Fisheries with an ecosystem approach. As biologists, we do not know how to do this. Therefore, I can fully understand that a judge would not know how to apply such a concept.

[*Texte*]

Le président suppléant (M. Lincoln): Merci, Pierre. Jean–François, voulez–vous ajouter un mot?

M. Léonard: Malheureusement, je ne vais pas rassurer madame. Dans la dernière thèse de doctorat que j'ai lue sur la définition du développement durable, la dame était rendue à 237 définitions différentes du développement durable qu'elle avait recensées au cours des cinq dernières années dans les rapports internationaux et nationaux. Il y a donc plus qu'un spectre. Il y a un *merry–go–round* de définitions du développement durable qui existent à travers le monde. Bien sûr, on peut s'entendre sur certaines notions, mais. . .

Tous les jours, je travaille, dans leurs laboratoires, avec des chercheurs scientifiques qui sont à moitié schizophrènes, à moitié paranoïaques. C'est leur profession qui veut cela. Pour qu'ils réussissent, il faut qu'ils soient dans des états d'excitation totale.

Depuis que je suis à la direction de l'Institut, j'essaie de ne pas définir ce qu'est l'environnement. Le jour où je définirai l'environnement, les physiciens vont dire qu'ils se sentent exclus ou qu'on a pas d'affaire à aller dans ce domaine–là.

Je travaille dans le domaine des ordures depuis un certain nombre d'années. Ma réflexion, c'est que l'environnement est d'abord et avant tout le reflet d'une culture. On pense à la culture canadienne, mais on peut penser à d'autres sortes de cultures. C'est quelque chose qui est difficilement définissable. Je pense que Daniel Green a failli poser la question fondamentale.

M. Green: Je ne l'ai pas fait exprès.

M. Léonard: Il allait aborder la question de qui doit protéger l'environnement. J'empiète quand j'essaie de dire comment on peut protéger l'environnement. Dans ce sens, il n'y a pas une façon de protéger l'environnement, et ce n'est sûrement pas une loi qui va réussir à protéger l'environnement.

Je suis d'accord avec Jean que la loi doit exister, même si elle est décevante, même si elle n'atteint pas tous ses objectifs. Même dans les grands principes environnementaux comme «penser globalement et agir localement», ou qui sont reliés au principe de gestion intégrée, on sait très bien que, dans tous les domaines, il y a une multitude de mesures à prendre et d'interventions à faire, dont des interventions règlementaires et des interventions législatives, pour réussir à se donner un état de l'environnement qui corresponde à ce que l'on veut collectivement comme société.

Je pense qu'il serait exagéré de demander à une seule loi de couvrir tout ce domaine–là. Ce serait passer à côté de la trappe, comme on dit chez nous.

Mme Guay: Je vais faire une drôle d'intervention. Je reviens toujours les deux pieds sur terre. Premièrement, dans mon comté, il y a 43 petites municipalités et chaque maire ou mairesse fait la gestion de son environnement. Ce sont des actions qui sont peut–être petites pour plusieurs, mais qui sont très importantes. Je regarde les jeunes scouts qui plantent 10 000 arbres dans un petit village. Je regarde des jeunes des centres communautaires qui se réunissent un samedi ou un dimanche et qui ramassent tous les déchets sur le bord de la route. La protection de l'environnement commence par des choses comme celles–là.

[*Traduction*]

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Thank you Pierre. Jean–François, do you want to add something?

Mr. Léonard: Unfortunately, I am not going to reassure the lady. In the last doctoral thesis which I read on the definition of sustainable development, the author gave 237 different definitions of sustainable development which she had collected over the last five years from international and national reports. Therefore, there is more than a range or spectrum of possiblities. There is a merry–go–round of definitions of sustainable development found around the world. Of course, we can agree on certain notions, but—

I work every day in labs with scientific researchers who are half schizophrenic and half paranoid. This is a requirement of the profession. In order to succeed, they must be in a state of total stimulation.

Ever since I have been Director of the Institute, I have tried not to define what is meant by the environment. The day I define the environment, physicists will say that they feel left out or that we have no business going into that area.

I have worked in the area of waste disposal for some years. I believe that the environment reflects first and foremost a culture. We can consider Canadian culture, but we can also consider other cultures. It is something which is difficult to define. I think that Daniel Green almost asked the basic question.

Mr. Green: I didn't do so on purpose.

Mr. Léonard: He was going to address the question of who must protect the environment. I am encroaching when I try to say how we can protect the environment. In this respect, there is not just one way of protecting the environment, and it certainly will not be done through a piece of legislation.

I agree with Jean that we need an act, even if it is disappointing, even if it does not achieve all its objectives. Even in terms of major environmental principles such as "think globally and act locally", or approaches linked to the principle of integrated management, we fully realize that in every area a host of measures have to be taken and implemented, including regulations and legislation, in order to develop the environment in a way which reflects what we want as a society.

I think it would be asking too much to expect that one single piece of legislation will cover all that. I think that such an approach would be off–base, so to speak.

Mrs. Guay: I am going to make a strange statement. I always come back to down–to–earth issues. First, in my riding, there are 43 small municipalities and each mayor or mayoress manages his or her environment. For many people, the measures taken may be small but they are very important. Take the case of the scouts who are planting 10,000 trees in a small village. There are also young people from community centres who get together on Saturday or Sunday to pick up the litter on the side of the road. Protection of the environment can mean simple things like that.

[*Text*] [*Translation*]

• 2100

Deuxièmement, cela fait plusieurs jours qu'on étudie la loi. J'ai des inquiétudes sérieuses, et j'aimerais que M. Durocher et les autres avocats interviennent là–dessus.

Mes inquiétudes portent sur l'application et l'administration de la loi. Il est très important de voir que c'est une loi qui est pour 10 provinces qui ont toutes des besoins différents, qui ont toutes des ministères de l'Environnement qui fonctionnent à leur manière. Je pense qu'il faut que la loi soit administrée et appliquée en harmonisation.

On sait qu'il y a des chevauchements en ce moment. Nous avons l'occasion de refaire cette loi–là. Tout à l'heure, Daniel a donné un exemple excellent. On se lance la balle de la province à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il est très important qu'on profite de cette étude pour harmoniser l'application de la loi, mais sans la rendre compliquée au point qu'elle ne soit plus administrable.

Je voudrais avoir votre opinion là–dessus. Je parle surtout du Québec.

Me Durocher: J'ai dit tout à l'heure que la tendance était de légiférer d'abord et d'harmoniser ensuite. L'exemple que je préfère est celui des BPC. Il y a à la fois une réglementation fédérale, le règlement sur le stockage des BPC, et un réglement québécois qui s'applique aux déchets dangereux.

Il n'y a rien qui impatiente plus un client que quand on lui dit qu'il faut qu'il respecte à la fois cette loi–là et une autre loi. Est–ce qu'on a un double bénéfice environnemental du fait qu'on a deux réglementations sur le même sujet?

Je regarde ce qu'on est en train de faire ici. Je vous encourage à passer à travers cela, parce que c'est très intéressant. Cela demande beaucoup d'efforts quand on trouve chaque fois des chevauchements et des dédoublements. Je vous assure que, si tout ceci est mis en vigueur, on va avoir plus de chevauchements et de dédoublements. Est–ce qu'en ayant plus de chevauchements et de dédoublements, on va avoir un bénéfice environnemental double? Je n'en suis pas certain.

Souvent les gens disent: Les Canadiens veulent qu'on protège l'environnement. C'est une déclaration qui est souvent utilisée par les gens qui préconisent une approche environnementale fédérale plus considérable. Mais je vous soumets que c'est aussi vrai des gens de la Nouvelle–Écosse, de l'Île–du–Prince–Édouard et du Nouveau–Brunswick. Personne, dans aucune des provinces, ne veut d'un environnement détérioré. Il n'y a pas, au Canada, de province qui est un *pollution haven*. Il n'y a pas de province canadienne comparable à un désert environnemental.

C'est pour cela que je pose la question: Est–ce qu'une intervention fédérale accrue va avoir comme résultat un bénéfice environnemental? Quand on passe du Québec à l'Ontario ou du Québec au Nouveau–Brunswick, on n'arrive pas subitement dans un dépotoir. Les autres provinces sont tout aussi comparables. Leurs lois sont équivalentes. Les provinces ont des lois sur la protection de l'environnement. Si on prend les catalogues des lois et qu'on regarde chacune des lois des provinces du Canada,

We've been studying the Act for several days now. I have a number of serious concerns and I'd like Mr. Durocher or some of the other lawyers to respond to my comments.

My concerns relate to the application and the administration of the Act. It is important to understand that this Act applies to ten provinces but all have different requirements and their own ministry of the Environment with their particular way of operating. I think there has to be some harmonization in the way in which the act is administered and applied.

We know there are instances of overlapping at the present time. We have an opportunity to make changes to this Act. Daniel gave us a good example. The buck is passed from the province to the Canadian Environmental Protection Act. It's very important for us to put this study to good use and harmonize the application of the Act, without making it so complicated that it is difficult to administer.

I'd like to have your opinion on this. I'm speaking particularly about Quebec.

Mr. Durocher: I've already said that the tendency is to legislate first and then harmonize. The best example of this is PCBs. There is both federal regulation relating to the storage of PCBs as well as a Quebec regulation governing hazardous waste.

There is nothing more annoying to a client than to be told that he has to comply with both pieces of legislation. Is there a double benefit to the environment because we have two sets of regulations dealing with the same thing?

I would like to encourage you in your efforts in this committee because I think it's very interesting. It does require a lot of work when we find so many instances of overlapping and duplication. You can be sure that if all of this is implemented, we'll find even more overlapping and duplication. Will that mean ever greater benefits for the environment? I doubt it.

People often say that Canadians want the environment protected. This is often a statement used by people who are advocating a more significant federal involvement in the environment. But I suggest to you that this is just as true for people from Nova Scotia, Prince Edward Island and New Brunswick. No one in these provinces wants to see a degradation of the environment. There aren't any provinces in Canada that are pollution havens. There's no province in Canada that can be described as an environmental desert.

That is why I ask whether an increased federal role will result in environmental benefit. When you cross over from Quebec to Ontario or Quebec to New Brunswick, you don't suddenly arrive in a dump. The other provinces are in the same situation, their legislative requirements are similar. The provinces do have environmental protection acts. If we compare the federal and provincial acts in Canada, we will find that every province does have something equivalent to an Environmental

[*Texte*]

on va trouver, pour chaque province, une loi dont le titre est semblable à *Environmental Protection Act*. En Alberta, c'est l'*Environmental Protection & Enhancement Act*. Au Québec, c'est la Loi sur la qualité de l'environnement.

Toutes ces lois ont des résultats positifs. Est–ce qu'une loi fédérale supplémentaire va doubler le résultat? Pour ma part, je pense que non. On ne va que compliquer les choses davantage. Donc, je vous soumets que l'approche numéro un serait de dire: Devons–nous d'abord intervenir? Une réponse qui m'est donnée, mais que je n'aime pas est celle–ci: Si le gouvernement fédéral n'intervient pas, les provinces n'interviendront pas. Ce n'est pas vrai. Les provinces, qu'il s'agisse de l'Île–du–Prince–Édouard ou de la Colombie–Britannique, jouent leur rôle. Le citoyen est à la fois citoyen canadien et citoyen de la Colombie–Britannique ou de l'Île–du–Prince–Édouard. Qu'il soit électeur au niveau fédéral ou au niveau provincial, il veut un environnement de qualité. Il va faire les mêmes pressions auprès de l'un et de l'autre des gouvernements.

[*Traduction*]

Protection Act. In Alberta it's the Environmental Protection & Enhancement Act. In Quebec, it's the Environmental Quality Act.

All these acts have positive results. Will additional federal legislation mean the results are twice as significant? I don't think so. It will just mean further complications. So I think the first question you should ask is whether there is a need for intervention on our part. An answer I've heard but that I don't appreciate is: If the federal government doesn't take action, the provinces won't either. That is not the case. The provinces, whether it be Prince Edward Island or British Columbia, are carrying out their role. A citizen is both a citizen of Canada and a citizen of British Columbia or Prince Edward Island. Whether he votes at the provincial or federal level, he does want a quality environment. So the same pressures will be brought to bear on both levels of government.

• 2105

Est–ce qu'on va avoir un bénéfice environnemental double en ajoutant cela? Je pense que non. On ne va que compliquer les choses davantage.

Me Piette: Je pense que M. Durocher a bien couvert la question. La seule chose que je pourrais ajouter, c'est qu'il y a là une contrainte à l'action de chaque ordre de gouvernement. Chaque ordre de gouvernement possède une souveraineté à l'intérieur de ses compétences constitutionnelles. S'il y a débordement, il peut y avoir une mesure législative qui soit jugée inconstitutionnelle, comme ne relevant pas de la compétence de l'ordre de gouvernement qui l'a adoptée.

C'est une contrainte qu'on a dans le domaine de l'environnement. On l'a aussi dans le domaine de la protection du consommateur, dans le domaine fiscal, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et dans quantité d'autres domaines. Ce n'est pas spécifique à l'environnement.

Je pense cependant que les gouvernements vont devoir augmenter leur effort d'harmonisation. J'ai été heureux de constater qu'au niveau du CCME, il semble y avoir un effort d'harmonisation assez remarquable et assez vigoureux auquel tout le monde participe et qui est susceptible de donner de meilleurs résultats en bout de ligne.

Évitez les dédoublements. Aujourd'hui, à une époque où les gouvernements s'en vont presque tous vers la faillite et font face à des déficits énormes, le temps où on pouvait se permettre le luxe des dédoublements est certainement dernière nous. Les citoyens n'en veulent pas. Les citoyens, tant les individus que les personnes morales, sont exaspérés des dédoublements.

On a cité tout à l'heure l'exemple des BPC. J'ai vécu la même expérience que Me Durocher. Rien n'est plus frustrant pour une entreprise que de venir nous consulter: Qu'est–ce que c'est que cela, dit–on? Il y a deux lois relevant de deux ordres de gouvernement différents visant le même objectif, mais avec des modalités et des détails techniques différents. L'une veut que les barils soient l'un par–dessus l'autre, alors que l'autre interdit une telle chose. Il y a des normes techniques et pointilleuses. Il

Will there be twice the environmental benefit because of further provisions? I don't think so. It'll just be a greater complication.

Mr. Piette: I think that Mr. Durocher has covered the question. The only thing I can add is that there is a constraint on the activities of each level of government. Each order of government does have sovereignty within its own field of constitutional jurisdiction. If it goes beyond its authority, a legislative measure may be declared unconstitutional because it is not in accordance with the jurisdiction assigned to that level of government.

This is a constraint in the field of the environment. It also applies to the field of consumer protection, taxation, the management of natural resources and a great many other areas. It is not specific to the environment.

However, I do think governments will have to increase their efforts towards harmonization. I was happy to note that there does seem to be a fairly remarkable effort towards harmonization at the level of the CCME. Everyone seems to be getting involved and I think that it will ultimately result in improvements.

Duplication must be avoided. Today, at a time when governments seem to be headed towards bankruptcy and are facing huge deficits, we can no longer afford the kind of duplication that occurred in the past. Citizens will not stand for it. Citizens, both individual and corporate, will not put up with duplication.

The example of PCBs was mentioned. I've had the same experience as Mr. Durocher. Nothing is more frustrating for business than to find out that there are two different acts applied by the two levels of government attempting to achieve the same objective but with different procedures and technical details. In one case, barrels are to be stacked on top of each other, in the other case this practice is not allowed. There are very specific technical standards. Returns must be filed with both

[*Text*]

faut envoyer des rapports aux deux gouvernements. Les deux gouvernements viennent inspecter, etc. Les dédoublements créent plus d'irritants que de bénéfices environnementaux. On a vécu la même chose dans le domaine des pâtes et papier.

Il faudrait éviter que les gouvernements, pour des motifs politiques, je dis bien «politiques», continuent d'aller dans cette direction–là. Je pense que la meilleure voie est celle qu'on a empruntée dans le cas des produits antiparasitaires et des pesticides. Il y a là une complémentarité de l'action du fédéral, qui contrôle l'importation, l'exportation et l'homologation des produits antiparasitaires, et de celle des provinces, qui contrôlent l'usage des produits antiparasitaires par les citoyens, les entreprises, etc.

Ce genre de complémentarité devrait être davantage recherché, me semble–t–il, que des règlements où les deux gouvernements réglementent la même chose à des fins semblables.

M. Green: Je suis un environnementaliste depuis 15 ans au Québec. Je ne veux pas m'envelopper dans le drapeau du Québec, mais je peux vous dire une chose. D'après mon vécu, l'ensemble législatif québécois en matière de protection de l'environnement a été beaucoup influencé dans le passé par la réglementation fédérale sur les mines, sur les pâtes et papier et sur la gestion des substances toxiques. Pourquoi? Je ne le sais pas. C'est peut–être culturel, mais c'est un fait: on le voit. La réglementation fédérale est adoptée et, quelques mois plus tard, le Québec adopte son règlement.

Je n'ai jamais vu le contraire. Peut–être verra–t–on le contraire avec le nouveau gouvernement. Peut–être que le Québec adoptera une loi et que, tout à coup, le fédéral adoptera une loi équivalente à celle du Québec.

Jean me mentionne les BPC. Je vais vérifier cela.

Me Piette: Septembre 1988.

• 2110

M. Green: Je ne suis pas d'accord avec Jean quand il dit que c'est une façon, pour le fédéral, de s'imposer aux provinces. Je ne vois pas dans l'approche du fédéral une tentative de contrôler les provinces en faisant un cadre législatif.

Cela dit, je pense qu'il faudrait codifier l'harmonisation dans cette loi–là. Qu'est–ce que l'harmonisation? Comment est–ce que cela fonctionne? Quels sont les barèmes de vérification quand la province prend une responsabilité environnementale? Quand le fédéral peut–il dire: Elle le fait bien, ou elle ne le fait pas? Est–ce par les tribunaux? Est–ce par le *vox populi*?

Est–ce que les Québécois se sentent plus ou moins protégés dans le système actuel, avec deux policiers environnementaux? Prenons l'exemple de la Sûreté du Québec et de la police de Chambly. Est–ce que la population de Chambly était contente qu'il y ait la Sûreté du Québec? Si la Sûreté du Québec n'avait pas été là, on aurait peut–être encore à Chambly une police pas tout à fait catholique. La question, c'est celle des bretelles et de la ceinture. Un bon test pour ce Comité serait de se demander si les dédoublements ont un bénéfice. On sait que les dédoublements coûtent plus cher. C'est un fait, et je ne le cache pas. Mais quels sont les dédoublement? Si ce Comité n'est pas en mesure trouver des bénéfices aux dédoublement, la loi

[*Translation*]

levels of government. Both levels make inspections, etc. Such duplication is more of an irritant than a benefit to the environment. We've gone through similar experiences in the case of pulp and paper.

Government must stop engaging in such practices for political, and I emphasize, political, reasons. I think the best approach is that taken in the case of pest control products and pesticides. In this instance, the action of the federal government, which is responsible for monitoring import, export and the certification of pest control products is complementary to that of the provinces, which control the use of such products by citizens, businesses, etc.

In my view, a greater effort should be made to achieve this kind of complementarity rather than enacting regulations where both levels of government attempt to do the same thing.

Mr. Green: I've been an environmentalist in Quebec for the past 15 years. I don't want to wrap myself in the Quebec flag but I can say one thing. Judging from my experience, the Quebec legislation on the protection of the environment has been very much influenced by federal regulations on mines, pulp and paper and the treatment of toxic substances. Why is this so? I don't have the answer. It may be cultural but it is a fact. A few months after the federal regulations, Quebec comes out with its own.

I've never seen the contrary occur. Perhaps it'll happen with the new government. Maybe Quebec will pass an act and suddenly the federal government will decide to enact the same type of legislation.

Jean has just drawn my attention to PCBs. I'll look into that.

Mr. Piette: September 1988.

Mr. Green: I don't agree with Jean when he says it's a way for the federal government to impose its point of view on the provinces. I don't see the federal approach as being an attempt to control the provinces through a legislative framework.

Having said that, I do think that harmonization should be codified in this Act. What is harmonization? How would it operate? What are the audit standards when a province takes responsibility for a particular environmental matter? When is the federal authority in a position to say that the work is being done properly or that this is not the case? Is this to be done through the courts? Or is it *vox populi*?

Do Quebeckers feel they enjoy more or less protection under the present system with two environmental watchdogs? Take the example of the Quebec provincial police and the Chambly police. Were the people of Chambly happy to have the QPP? If there hadn't been any QPP, then the Chambly police might still have been operating in a rather shady way. So it's really a matter of six of one and half a dozen of another. A good test for the committee would be to consider whether such duplication has any benefit. We know that duplication is expensive. That's a fact and there's no questioning it. But what are the actual instances of duplication? If the committee is unable to find any benefits from duplication, then it just may be

[*Texte*]

fédérale est peut–être de trop. Je demande au Comité de faire cet exercice.

On vient d'avoir l'opinion de deux avocats québécois: les dédoublements coûtent cher, et on n'en pas besoin. Mais quels sont les bénéfices du dédoublement? Est–ce qu'il y en a?

Mme Guay: Ce n'est pas seulement que cela coûte cher et qu'on n'en a pas besoin. Il s'agit d'administrer cela. Ce n'est pas juste une question d'argent. C'est aussi une question d'administration.

M. Green: Est–ce que les bénéfices environnementaux avec deux régimes coûtent cher?

Le président suppléant (M. Lincoln): Monsieur Sauvageau, sur ce point.

M. Sauvageau: Tout d'abord, vous n'aviez pas besoin de préciser que vous ne vouliez pas vous envelopper dans le drapeau du Québec. On aurait pu le comprendre en écoutant vos explications. Je me demande pourquoi on aurait le fardeau de la preuve de démontrer quels sont les avantages du dédoublement et qu'ensuite, peut–être. . . Je trouve qu'on va loin, mais on pourra parler de Constitution plus tard.

Ma question s'adresse à M. Béland et à M. Léonard, et elle concerne le mercure et la liste prioritaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui est peut–être un article clair de la loi. On y parle des produits interdits. Il y en a 12 ou 14, je crois.

Le président suppléant (M. Lincoln): Non, 44.

M. Sauvageau: Merci. Le mercure a été l'un des premiers produits interdits dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais cet après–midi, on confirmait qu'on n'avait pas le droit de se départir du mercure et de le mettre dans l'environnement, alors que la Loi sur les produits antiparasitaires, administrée par le ministère de l'Agriculture, permet l'utilisation du mercure dans les pesticides, qu'on retrouve dans l'eau même si la Loi canadienne sur la protection de l'environnement interdit l'utilisation du mercure.

Monsieur Léonard, on sait qu'on utilise le mercure dans les piles et dans les appareils électroménagers qu'on retrouve dans les sites d'enfouissement par la suite. De quelle façon peut–on, dans une loi, interdire de façon claire et précise l'utilisation d'un produit et, dans une autre loi, administrée par un autre ministère du même gouvernement, permettre l'utilisation du même produit, que ce soit au niveau des antiparasitaires ou au niveau des sites d'enfouissement?

M. Béland: M. Lincoln a soulevée cette question au départ. Ce sont des points qui devraient être examinés: comment coordonner les actions des divers ministères. C'est un domaine extrêmement complexe.

Dans le cas du mercure, il y a des problèmes particuliers. Le mercure est un élément naturel. Il y a beaucoup de mercure dans la région de la Baie James, dans nos lacs, qui a toujours été là. Le mercure a été fabriqué dans les étoiles il y a des milliards d'années. On aura toujours du mercure. C'est sur le mercure d'origine humaine qu'on doit légiférer.

[*Traduction*]

that the federal Act is superfluous. I suggest that the committee carry out this exercise.

We've just heard the opinion of two Quebec lawyers who think that duplication is costly and not required. But what are the benefits of duplication? Are there any?

Mrs. Guay: It's not only because it costs a lot and it's unnecessary. But it is also the administration. It's not just a matter of money but also of administration.

Mr. Green: Do the environmental benefits under two systems cost too much?

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Mr. Sauvageau, on this point.

Mr. Sauvageau: First of all, it wasn't necessary for you to state at the outset that you didn't want to wrap yourself in the Quebec flag. I think we could have come to that conclusion by listening to you. I wonder why the burden of the proof would be on us to demonstrate the advantages of duplication. . . I think we may be going too far and we can talk about the Constitution at a later date.

My question is for Mr. Béland and Mr. Léonard and it concerns mercury and the priority list of the Canadian Environmental Protection Act. Prohibited substances are listed. There are 12 or 14 of them, I think.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): No, 44.

Mr. Sauvageau: Thank you. Mercury was one of the first prohibited substances under the CEPA but this afternoon, we learned that although mercury cannot be released into the environment, the Pest Control Products Act, administered by the Department of Agriculture, does allow the use of mercury in pesticides and it can find its way into the water, even though the CEPA forbids its use.

Mr. Léonard, mercury is found in batteries as well as household appliances that may end up in disposal sites. How is it possible for one act specifically to prohibit the use of a product and for another act, administered by a different department of the same government, to allow the use of this same product, whether it be pest control or disposal sites?

Mr. Béland: Mr. Lincoln did put this question at the beginning. These are points that have to be examined. How do we co–ordinate the activities of the various departments? It's an extremely complex field.

There are particular problems relating to mercury. Mercury is a natural element. There's a lot of mercury in the James Bay region and in our lakes and it's always been there. Mercury was formed in the stars billions of years ago. We'll always have mercury. The legislation should apply to mercury used by man.

[*Text*] [*Translation*]

• 2115

Je conçois très bien qu'il y a des problèmes de réglementation entre les ministères. Si je voulais vous faire rire, je vous dirais que les belugas sont à l'image des Canadiens. Ils sont trop contrôlés par trop de ministères. Un beluga vivant relève de Pêches et Océans Canada. Quand il est mort et à la dérive, il relève de Transports Canada. Quand il est mort et sur la rive, il relève de Transports Québec. Quand on le transporte dans un camion, il faut en parler à Environnement Canada et à Agriculture Canada. Cela ne l'empêche pas de crever.

D'où vient le mercure qu'il y a dans le beluga? C'est votre question.

M. Sauvageau: Merci. Vous avez la même réponse?

M. Léonard: Le mercure à l'état naturel n'est pas dangereux pour la santé. On en buvait même avant comme médecine. Ce qui est dangereux, c'est quand il se transmet dans les processus de la chaîne alimentaire. L'utilisation que l'on fait du mercure dans les sites d'enfouissement. . . Je ne qualifierais pas cela d'utilisation.

M. Sauvageau: Non, mais c'est une façon de s'en départir.

M. Léonard: C'est une façon de s'en départir. Il y a des façons très simples d'empêcher qu'on s'en départisse. En Suisse, chaque fois que vous voulez une pile neuve, vous êtes obligé d'apporter votre vieille pile. Cela ne prend pas la tête à Papineau pour mettre cela en application. Il suffirait qu'il y ait un geste volontaire de la part des vendeurs de piles, avec une réglementation très légère, pour faire en sorte que, demain matin, il n'y ait plus de piles. Il ne faut pas une loi ou une convention collective pour faire cela.

M. Béland: Est–ce que je pourrais poser une question sur le dédoublement? Quelle est l'importance de la loi? Je ne connais pas toute la Loi sur la protection de l'environnement et toutes les réglementations utilisées au ministère de l'Environnement canadien. Quelle est son approche en ce qui concerne le domaine international, si on conçoit que c'est de compétence fédérale? Par exemple, est–ce qu'il y a quelque chose, dans une loi quelconque, qui interdit aux entreprises canadiennes de fabriquer et de vendre à l'extérieur du Canada des produits qui sont interdits ici? On parlait tout à l'heure de BPC et de DDT qui nous viennent d'autres pays. Est–ce qu'il y a des entreprises canadiennes qui fabriquent du DDT ou un autre produit qui est permis dans certains pays, mais qui est interdit chez nous? Est–ce que la réglementation régit cette chose? Est–ce qu'il y a une espèce de code d'éthique au gouvernement qui empêche le gouvernement canadien de signer des ententes de libre–échange ou autres avec des pays qui n'ont aucune réglementation environnementale?

Le président suppléant (M. Lincoln): Il y a une liste de substances toxiques qui sont contrôlées pour l'exportation. Il y a des listes de produits qui sont tout à fait interdits de production au Canada.

M. Béland: Mais à l'extérieur? Par exemple, une entreprise canadienne qui aurait une usine dans un autre pays et qui fabriquerait du DDT dans cet autre pays ne serait pas couverte par la réglementation canadienne.

I can understand there may be problems relating to the regulations of different departments. To be facetious, I might say that belugas are very much like Canadians, they're subject to too many controls by too many departments. A live beluga comes under Fisheries and Oceans Canada. When it is dead and drifting, it comes under Transport Canada. When it is dead and beached, it comes under Transport Quebec. When it is transported on a truck, it must be reported to Environment Canada and Agriculture Canada. That doesn't prevent it from dying.

Where does the mercury in the beluga come from? That's your question?

Mr. Sauvageau: Thank you. Is your answer the same?

Mr. Léonard: Mercury in its natural state does not pose a danger to health. At one time it was even taken as a medicine. What is dangerous is when it enters into the food chain. As for the use of mercury in disposal sites, I wouldn't describe it as a "use" in the first place.

Mr. Sauvageau: No, but it is a way of getting rid of it.

Mr. Léonard: Yes. There are very simple ways of preventing such disposal. In Switzerland, whenever you buy a new battery, you must bring in your old battery. You don't have to be a genius to apply such a rule. All it takes is a voluntary compliance of people who sell batteries, very little regulation, and the problem could be solved before you know it. We don't need an act or collective agreement to obtain this result.

Mr. Béland: Can I ask you a question on duplication? How far does the Act go? I'm not familiar with all the provisions of the CEPA and the various regulations of Environment Canada. What is its approach to international matters, if we consider this to be federal jurisdiction? For example, are there any provisions prohibiting Canadian companies to manufacture and sell abroad products that are prohibited in Canada? Reference was made to BCPs and DDT from other countries. Are there any Canadian companies that manufacture DDT or another product that may be allowed elsewhere but is prohibited in Canada? Are there regulations applying to such situations? Is there a kind of code of ethics that prevents the government of Canada from signing free trade agreements or other agreements with countries that do not have any environmental regulations?

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): There is a list of toxic substances whose export is controlled. There is also a list of products the manufacture of which is strictly forbidden in Canada.

Mr. Béland: But how about outside the country? Let's say a Canadian company has a plant abroad and the DDT it manufactures is not subject to Canadian regulation.

[*Texte*]

Le président suppléant (M. Lincoln): En ce moment, ce n'est pas prévu. Est–ce que cela peut être légiféré? Je ne le sais pas. C'est une question qui me dépasse.

Me Piette: Il y a portée extraterritoriale.

Le président suppléant (M. Lincoln): Pouvons–nous contrôler ce que fait une compagnie canadienne en Chine? On ne pourrait interdire l'importation d'un tel produit au Canada, mais si une compagnie canadienne voulait s'implanter dans un pays qui permet la production de ce produit, je ne sais pas si le gouvernement pourrait lui interdire de le faire. C'est une question qui me dépasse.

Me Bélanger: Au niveau des produits, je ne le sais pas. Par contre, au niveau de l'évaluation environnementale, il y a une tentative. Le règlement est à venir. Évidemment, c'est très compliqué en termes de relations internationales et de droit international, mais on voudrait tenter de forcer l'évaluation environnementale des projets étrangers dans lesquels les sociétés canadiennes seraient impliquées ou dans lesquels le fédéral investirait.

Mr. O'Brien: I'd like to come back to the values issue, because it does seem to have been interesting to some people and I think it resolves some of the questions that have been raised.

Some years ago I had the good fortune to have a job working in the tropics, trying to make a tropical coralline island self–sufficient in food and energy. I think it relates to Mrs. Guay's example of a municipality, if you think of it as an island. Sometimes thinking of the territory we're dealing with as an island helps to clarify the issues.

Just to give you a bit of background, the island, like all coralline islands, had a little lens of fresh water floating on the sea water. That's their total source of drinking water. It was clear in such an island that you could not use a toxic chemical, because if you did it would be in the water the next day and you'd be drinking it the day after.

I have to ask myself, what is the difference between that tropical island and the whole planet? It is only that we can get away with it. We can escape responsibility.

• 2120

My job was to make that island self–sufficient. I didn't go in there to regulate their chemicals. I would have been there forever. I went in there to facilitate an approach whereby they could learn how to live sustainably on that island, forever and ever and ever. Therefore I was working with the design of ecosystems, the design of lifestyles, working with people so they could recover from their neurotic behaviours so that they would stop thinking they had to have more of everything. It was a front–end approach. I was able to do that in four months. We'll be here forever trying to solve this problem at the back end.

I'll give you one other example. Think of this as an island within which we're going to solve this problem. Probably the most important study ever done in humanity, and which most people have never heard of, was an experiment called the Peckham experiment, where they took probably nearly 2,000 families in Britain in a community centre to see what would happen to those people if you supported them in their benign behaviours. They found that when people were allowed to follow

[*Traduction*]

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): There is no such provision at the present time. Is such a provision even possible? I don't know the answer.

Mr. Piette: The scope would be extraterritorial.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Do we have any control over the activity of a Canadian company in China? There may be rules governing the import of such products in Canada but, if a Canadian company wanted to be active in a country where the manufacture of the product is allowed, I don't know whether the government of Canada could prohibit this. It's beyond me.

Mr. Bélanger: As far as the product is concerned, I don't know. However, with respect to environment assessment, there is an attempt. The regulation will be forthcoming. Of course it's very complicated in terms of international relations and international law but we would like to require an environmental assessment of projects outside Canada with the involvement of Canadian companies or federal investments.

M. O'Brien: J'aimerais revenir à la question des valeurs. Je crois que cela intéressait certains et, à mon avis, cela permet d'obtenir une réponse à quelques–unes de nos questions.

Il y a quelques années, j'ai eu le bonheur de travailler dans une île tropicale à un projet où on cherchait à rendre cette île coralline autarcique en matière de nourriture et d'énergie. Je pense que cela peut se comparer un peu à l'exemple de la municipalité donné par M^me^ Guay. Il est parfois utile d'envisager cette question sous l'angle d'une île.

Pour vous situer un peu dans le contexte, cette île, comme toutes les îles coralines, avait une mince couche d'eau douce au–dessus de l'eau marine. C'est la seule source d'eau potable. Il est évident que sur ce genre d'île, on ne peut pas permettre l'usage de produits toxiques car ils se retrouveraient très vite dans l'eau potable.

Je me demande donc quelle est la différence entre cette île tropicale et notre planète? La seule différence, c'est qu'on s'en tire à bon compte, et que nous pouvons nous dérober à nos responsabilités.

Ce dont j'étais chargé, c'était de permettre à cette île de devenir autosuffisante. Je n'y étais pas allé pour réglementer les produits chimiques, sans quoi j'aurais pu y passer le restant de ma vie. Ma mission, c'était d'aider ces insulaires à vivre à jamais en état d'autarcie. C'est pourquoi j'essayais d'inculquer la notion d'écosystème, je m'efforçais d'aider ces gens à modifier leur comportement névrosé pour qu'ils cessent d'être obsédés par un présumé besoin de posséder toujours davantage, pour qu'ils changent leur vie. J'ai décidé d'aller à la source du mal, et j'y suis parvenu au bout de quatre mois, car si on attend que les choses arrivent, on risque de n'y jamais parvenir.

Je vais vous donner un autre exemple. Imaginez ceci comme une île dans laquelle nous allons résoudre ce problème. L'une des études probablement les plus importantes qui aient jamais été faites, et dont la plupart n'ont jamais entendu parler, était ce qu'on a appelé l'expérience Peckham, en Grande Bretagne: Environ 2 000 familles en faisaient partie et on les avait fait venir dans un centre communautaire pour voir ce qui arriverait si on encourageait les gens dans leurs comportements positifs.

[*Text*]

their personal agendas in a supportive environment, which was just a community centre that they came into after work or school—and it ran for eight years—in 2,000 families there wasn't a single marriage breakdown. There wasn't a single case of bullying between children. Children never chose to play competitive games. People became conservers. The health of the population increased enormously. There was no violence, no vandalism. This was a front–end approach.

They didn't go in there to teach people to behave properly. They didn't go in there to regulate them, and so forth. They came in there to develop their human potential. Until we take that approach, we'll forever be running after ourselves.

With this issue of sustainable development, Mr. Durocher doesn't understand it. It's very simple. In fact, I would say we go through three stages of understanding things. The first is deceptive simplicity when we think we understand things. The second is confusing paralysing complexities, which we're in now. And when we've studied long enough we enter a third stage, which is profound simplicity, and that's what we've got to reach.

Sustainable is concerned with restoration and maintenance. That's what it's about. Development is concerned with human development. If we're not working on maintenance and restoration of ecosystems, and development of human, then we're missing the point of this whole thing.

If you look at that in legal principles we have to see that humans are innocent until proven guilty, and technologies are guilty until proven innocent. The problem is that we've been trying to treat technologies as if they were people, and people behaving like—how dare you criticize my chemicals, how dare you criticize my nuclear power plant? As if it were a human being! We've got to see that those things are not human beings. We've got to look at the sanctity of life. It comes down to profound simplicities, things like love—if we love this planet, if we love one another.

A colleague of mine made a film on farming in Canada. She looked at the camera and she said, "How can you love your neighbour if you poison them?" For her it was very simple. Do you want to use a chemical on your farm? No, I don't want to use a chemical. I don't want to poison my neighbour because I love my neighbour. We have to come at some point to those profound simplicities. If we don't, we're stuck with all the complexities which come up again and again around this table, sub–lethal effects, effects that you don't see for ten generations. You can poison somebody now, and ten generations down the road you have a deformed individual. How come that happened? It took ten generations.

[*Translation*]

Au cours de cette expérience—qui a duré huit ans, on a constaté que lorsqu'on permettait aux gens de faire ce qu'ils voulaient dans un milieu favorable—en l'occurrence, un centre communautaire où ils se rendaient après le travail ou l'école—, ces 2 000 familles sont demeurées intactes, sans une seule séparation, sans un seul cas de brimades parmi les enfants. Ceux–ci n'ont jamais choisi de jouer à des jeux compétitifs; les gens ont fait un effort pour éviter le gaspillage, il n'y a plus eu ni violence ni vandalisme, et l'on a constaté une nette amélioration de la santé dans le groupe. C'était là vraiment une méthode où l'on s'attaquait au mal à la source.

L'expérience n'avait pas été faite pour enseigner aux gens à se comporter correctement ni pour imposer un règlement, mais pour les aider à développer ce qui était en eux. C'est la seule méthode raisonnable et, faute de l'adopter, nous courons le risque de toujours tourner en rond.

M. Durocher ne semble pas comprendre cette question du développement durable, et pourtant elle est fort simple. Pour comprendre une question nous passons par trois stades: le premier, réducteur d'une réalité complexe qui nous paraît alors simpliste; le deuxième, où nous découvrons la complexité du problème et nous en somme paralysés—c'est le stade auquel nous sommes actuellement—; et, après de patientes études, nous aborderons peut–être le troisième stade, celui auquel nous devons aspirer, celui d'une simplicité lumineuse.

Par «durable», on entend restauration et conservation. C'est de cela qu'il s'agit. Quant à «dévoloppement», il réfère non pas au maintien et à la restauration physique du milieum, mais au développement humain, et si nous passons à côté, nous lâchons la proie pour l'ombre.

Si vous exprimez cela en principes juridiques vous devez aboutir à la conclusion que les êtres humains doivent être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire, et que les technologies doivent être jugées préjudiciables jusqu'à ce qu'elles fassent la preuve de leur inocuité. La difficulté, c'est que nous avons essayé de traiter les technologies comme s'il s'agissait de personnes humaines. À l'égard de nos produits chimiques ou de nos usines nucléaires, nous manifestions une sensibilité d'écorchés. Nous les défendions bec et ongles comme s'il s'agissait d'êtres humains, mais nous devrions reconnaître le caractère sacré de la vie et comprendre la différence entre les choses inanimées et les êtres humains. On en revient à des idées d'une profonde simplicité, à comprendre qu'aimer la planète c'est s'aimer les uns les autres.

Une de mes collègues, qui tournait un film sur l'agriculture au Canada, a regardé sa caméra et s'est demandée: «Comment l'amour du prochain et le déversement de poisons dans la nature sont–ils conciliables?» La question lui a paru toute simple: Voulez–vous utiliser des produits chimiques dans votre exploitation agricole? Non, je ne le veux pas, je ne veux pas nuire à mon voisin. Il arrive un moment où nous devons toucher au coeur de cette question, faute de quoi nous nous retrouvons assaillis par toutes les séquelles de nos actes, toutes les incidences nocives qui ne se manifestent que beaucoup plus tard. Répandez du poison, et d'ici dix générations naîtra un enfant difforme. Comment est–ce possible? Il a fallu dix générations pour en arriver là.

[*Texte*]

There are synergistic effects, interactive effects. You can test a chemical on a well–fed rat. Of course, it takes an enormous amount of chemicals to do anything to that rat. But test a chemical on a malnourished, stressed rat and it takes a hundredth of the amount of the chemical to put it into shock. We work out all the toxicity here and then export these chemicals to India or Ethiopia where people are on a malnourished diet, and suddenly they're dying of all these chemicals. Well, of course, because they're not tested, they're not fat rats.

[*Traduction*]

C'est dû à l'imbrication des effets, à leur force synergique. Vous essayez de mesurer l'effet d'un produit chimique, vous prenez pour cela un rat bien nourri, et il faut une grande quantité de ce produit pour que l'animal en souffre, mais il suffit du centième de la quantité de ce même produit pour mettre en état de choc un rat mal nourri et stressé. Nous calculons la toxicité d'un produit dans nos pays de gens bien nourris, et l'exportons ensuite en Inde ou en Éthiopie, où les gens souffrent de dénutrition, et ce même produit provoque une hécatombe. C'est évident, le sujet de l'expérience n'est pas le même, on n'a pas affaire à des animaux bien nourris.

• 2125

Until we see this problem as a psycho–social evolution of the human being, we're still going to miss the point. We have to see this in a framework. This is what we're about. We're about our own psycho–social evolution. We're pulling ourselves up out of the mud.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Somehow, Stewart, we're going to have to get you and Mr. Durocher and Jean Piette in the same room and arrive at a consensus, and then we'll have a good law.

Prof. Hill: Lock us in there with not very much food, and we'll come up with a solution.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): Pat.

Mr. O'Brien: Thank you, Mr. Chairman. My comments will be brief.

It comes to consensus. I'm not a lawyer, I'm not an environmentalist, but I'm certainly interested in both.

My question is very simple. In coming here after Ontario yesterday it's fascinating to hear the differences of opinion. Do we need federal legislation or don't we?

I've heard a mixed message. I guess it's not surprising that we would. I've heard yes, we do, in terms of harmonization of toxic substances, especially with NAFTA. I've heard no, we don't. From one lawyer earlier on I thought I heard that we do, and then I heard from the same person later that we don't. I've certainly heard a very mixed message.

Prof. Hill: That's on the one hand and on the other hand.

Mr. O'Brien: Yes, that's right. Stewart, I don't know in which of the three categories the question follows, but it's a pretty straightforward question I think we have to answer: Do we need federal legislation for all ten provinces in this country or don't we? Do we need national standards or don't we? We've heard differences of opinion. It's not a question so much as an observation. It will be interesting what we hear in other provinces as we work our way across the country. I appreciate your input.

A voice: And in Akwesasne.

Mr. O'Brien: And in Akwesasne, yes.

The Acting Chairman (Mr. Lincoln): It's 9:30 p.m. We have spent a long day today.

Nous ne comprendrons la réalité du problème qu'en le situant dans le contexte psycho–social de l'évolution de l'être humain. Tous nos problèmes se ramènent à cette évolution et nous devons nous efforcer de nous sortir de la fange.

Le président suppléant (M. Lincoln): Pour préparer une bonne loi, nous allons devoir, Stewart, vous enfermer avec M. Durocher et Jean Piette dans la même pièce et vous faire arriver à un consensus.

M. Hill: Enfermez–nous et laissez–nous à jeun et nous ne tarderons pas à vous présenter une solution.

Le président suppléant (M. Lincoln): Monsieur O'Brien.

M. O'Brien: Je vous remercie, Monsieur le président. Je vais être bref.

C'est un consensus qu'il faut. Je ne suis ni avocat ni écologiste de profession, mais ce sont des sujets qui m'intéressent.

Ma question est fort simple. Hier nous nous trouvions en Ontario, aujourd'hui nous sommes ici et les divergences de vues sont frappantes. Avons–nous, oui ou non, besoin d'une loi fédérale?

Nous avons entendu des opinions contradictoires, ce qui n'est nullement surprenant, à y réfléchir. Un son de cloche, c'est qu'il faut une loi fédérale pour harmoniser les règles concernant les substances toxiques, en particulier depuis la signature de l'ALÉNA; l'autre son de cloche, c'est que nous n'en avons pas besoin. Un juriste nous disait tout à l'heure, je pense, qu'il nous faut une loi fédérale. Or, de la même bouche j'ai ensuite entendu qu'il n'en fallait pas. Tout cela est bien confus.

M. Hill: C'était d'une part, et d'autre part.

M. O'Brien: Oui, c'est vrai. Je ne sais au juste de laquelle des trois catégories relève ma question, Stewart, mais c'est une question relativement simple à laquelle nous devons répondre: Une loi fédérale s'impose–t–elle, oui ou non, pour les dix provinces? Nous faut–il des normes nationales ou non? Il y a eu toutes sortes de divergences d'opinions et c'est moins une question qu'une observation. Je me demande ce que vont nous dire les autres provinces que nous allons visiter au cours de ce périple. Je vous remercie d'avoir essayé de nous éclairer.

Une voix: N'oubliez pas Akwesasne.

M. O'Brien: Oui, sans oublier Akwesasne.

Le président suppléant (M. Lincoln): Il est 21h30, et la journée a été longue.

[*Text*]

Je voudrais vous remercier bien sincèrement d'être venus ce soir. Cela a été enrichissant. On a entendu différents points de vue. Le rôle des membres du Comité est de faire, d'ici un an, un rapport pratique qui aura une application quelconque pour l'amélioration possible de cette loi. C'est notre mandat.

Comment concilier toutes ces questions dont on a discuté ce soir, des questions de valeur fondamentale, d'équité, de développement durable, etc., avec les principes fondamentaux du droit? Comment pouvons–nous déterminer les bénéfices d'une loi fédérale? Comment les justifie–t–on? Comment répondre à la question de Pat O'Brien? Devrait–on avoir des standards nationaux, et que devraient–ils être?

C'est à ces questions que nous devrons répondre de façon pratique. Si vous pouvez nous faire des suggestions, n'hésitez pas. Vous connaissez les noms des membres du Comité. Vous pouvez écrire au Comité de l'environnement et du développement durable à Ottawa, et le greffier recevra votre communication. Nous aimerions beaucoup que vous puissiez mettre vos commentaires par écrit. Ce qu'on a dit ce soir semble un peu confus parce qu'il y a tellement de points de vue, mais d'une façon ou d'une autre, il faudra que nous finissions par arriver à mettre cela dans un rapport pratique qui trouvera une application législative.

Merci beaucoup pour votre présence. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris de votre temps. Je sais combien vous êtes occupés ces jours–ci.

[*Translation*]

Thank you very much for having appeared tonight. This was an interesting and instructive exchange. This Committee's task is to prepare, within a year, a concrete report which will have some effect on the legislation. That is our mandate.

How can we reconcile all the fundamental questions which have been raised tonight, concerning equity, sustainable development, etc., with the fundamental principles of law? How can we determine the benefits of a federal legislation? How can we justify them? How can we answer the question raised by Pat O'Brien? Should we have national standards and what should they be?

Those are the questions we have to answer in a concrete way. If you have suggestions or complaints, please do not hesitate to put them in writing. You know the names of the members of the Committee, you can address your comments to the clerk of the Committee on Environment and Sustainable Development, in Ottawa. There seems to be some confusion tonight, because we have heard so many mixed messages but we will have to work our way through them all and incorporate all of it in a practical report which can be translated into legislation.

I thank you for your presence. I know how busy you are, and we are very grateful for the time you have spent with us.

• 2130

Thank you for coming.

We are now adjourned.

Merci d'être venus.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From "La Société pour vaincre la pollution":

Daniel Green, President.

From McGill University:

Stewart Hill, Professor, Natural Resources Sciences, Director, Ecological Agricultural Projects.

From Ogilvy–Renault Law Firm:

Jean Piette, Lawyer.

From "Université du Québec à Montréal":

Jean–François Léonard, Director, "Institut des sciences de l'environnement".

From DESSAU Environment:

Marie–Claude Bergevin, President.

From Martineau, Walker Law Firm:

André Durocher, Lawyer.

From "Association canadienne des pâtes et papiers":

Louis Désilets, Coordinator, "Association des industries forestières du Québec".

From St–Lawrence National Institute of Eco Toxicology:

Pierre Béland, Science Director.

From "Centre québécois du droit de l'environnement":

Michel Bélanger.

TÉMOINS

De la Société pour vaincre la pollution:

Daniel Green, président.

De l'Université McGill:

Stewart Hill, professeur, Université McGill, Science des ressources naturelles, directeur, Projets écologiques agriculturels.

Du Cabinet d'avocat Ogilvy–Renault:

Jean Piette, avocat.

De l' Université du Québec à Montréal:

Jean–François Léonard, directeur de l'Institut des sciences de l'environnement.

Du «DESSAU Environment»:

Marie–Claude Bergevin, présidente.

Du Cabinet d'avocat Martineau, Walker:

André Durocher, avocat.

De l'Association canadienne des pâtes et papiers:

Louis Désilets, coordonnateur, Association des industries forestières du Québec.

De l'Institut national Eco toxicologie du St–Laurent:

Pierre Béland, directeur scientifique.

Du Centre québécois du droit de l'environnment:

Michel Bélanger.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

XC 62
-E58

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 50

Thursday, October 20, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 50

Le jeudi 20 octobre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

DEC 2 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 20, 1994
(64)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 2:17 o'clock p.m. this day, in the CORNWALL ISLAND RECREATIONAL CENTRE, Akwesasne, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Mohawk Council of Akwesasne: Chief Lynn Roundpoint, Environment Portfolio; David Arquette, Task Force on the Environment; Sally Benedict, Historian; F. Henry Lickers, Director of Environment, MCA; Lloyd Benedict, Political history of Akwesasne. *From the Centre for Indigenous Resources, Walpole Island:* Lauri Montour, Eco System Biologist.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 4:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 20 OCTOBRE 1994
(64)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 14 h 17, dans le Centre récréatif de l'Île Cornwall, à Akwesasne, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien et Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: Du Conseil Mohawk d'Akwesasne: Chef Lynn Roundpoint, portefeuille de l'environnement; David Arquette, Groupe de travail sur l'environnement; Sally Benedict, historienne; F. Henry Lickers, directeur de l'environnement; Lloyd Benedict, histoire politique d'Akwesasne. *Du Centre de ressources environnementales autochtone, Île Walpole:* Lauri Montour, biologiste de l'écosystème.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Les témoins font un exposé liminaire et répondent aux questions.

À 16 h 00, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, October 20, 1994

• 1405

Mr. Lloyd Benedict (Mohawk Council of Akwesasne): [*Technical Difficulty—Editor*] . . .for lack of a better term, the master of ceremonies for this hearing that you've graciously decided to have here at Akwesasne.

I would like to introduce your hosts. They are chiefs, members of the Mohawk Council of Akwesasne. Chief Lynn Roundpoint holds a portfolio in environment. Antoine Delormier also shares that portfolio responsibility. There is also Chief Joanne Jackson, who is cuddling that fine young baby. As well, Vincenette Cook is a district chief from Snye.

Joanne Jackson is a district chief from the village of St. Regis. Lynn and Antoine are district chiefs for Cornwall Island, the place we're on now.

I'd now like to introduce Chief Lynn Roundpoint, who has graciously decided to give the welcoming remarks, and we can begin from there. Thank you.

Chief Lynn Roundpoint (Chief, Mohawk Council of Akwesasne): On behalf of the Mohawk Council of Akwesasne and Grand Chief Russell Roundpoint, I'd like to welcome you here to Akwesasne today for the hearings on the environmental issues.

I would also like to welcome the grade 8 students from the Akwesasne Mohawk School and Larry Garrow, who has brought them here to listen to the hearings that will be taking place today.

My name is Chief Lynn Roundpoint and I hold the portfolio for the department of environment for the Mohawk Council of Akwesasne. I've been a chief with the Mohawk Council of Akwesasne for six years, with the portfolios in housing, justice, recreation, and environment.

On behalf of the Mohawk Council of Akwesasne, I would like to welcome you to the most polluted reserve in Canada as defined by Health and Welfare Canada in 1978. Akwesasne is not the most polluted reserve in Canada because of any single contaminant but because of the hundreds of contaminants found in the Great Lakes–St. Lawrence ecosystem.

The Mohawk Council of Akwesasne started a department of environment 17 years ago in response to the contaminant issue in the St. Lawrence River.

The Mohawk Council of Akwesasne is organized into various departments—for example, health and human services, Akwesasne technical services, finance, administration, adult education, plus many other departments. Each of these departments has various programs and projects that fulfil the mandates of these departments.

Many times the Mohawk Council has found that the strict interpretation of the Indian Act has limited the ability of council to fulfil the desires of the community of Akwesasne. As a result, we have implemented departments, programs and projects that carry out our responsibility to the community. These new department programs and projects are innovative and help to define the direction of our move towards self–government.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 20 octobre 1994

M. Lloyd Benedict (Conseil Mohawk d'Akwesasne): [*Difficultés techniques—Éditeur*]. . .si vous me passez l'expression, je serai la maître de cérémonie de cette audience que vous avez si gentiment décidé de tenir à Akwesasne.

J'aimerais vous présenter vos hôtes. Il s'agit des chefs et des membres du Conseil Mohawk d'Akwesasne. La chef Lynn Roundpoint est responsable de l'environnement, responsabilité qu'elle partage avec Antoine Delormier. Il y a également la chef Joanne Jackson, avec un joli poupon dans les bras. En outre, Vincenette Cook est chef de district pour Snye.

Joanne Jackson est chef de district pour le village de Saint–Régis. Lynn et Antoine sont chefs de district pour l'Île de Cornwall où nous sommes actuellement.

Je vous présente maintenant la chef Lynn Roundpoint, qui a généreusement accepté de prononcer quelques mots pour vous accueillir. Nous commençons donc par elle. Merci.

Chef Lynn Roundpoint (Chef, Conseil Mohawk d'Akwesasne): Au nom du Conseil Mohawk d'Akwesasne et du Grand Chef Russell Roundpoint, je vous souhaite la bienvenue aujourd'hui à Akwesasne pour les audiences sur les questions environnementales.

Je veux également souhaiter la bienvenue aux étudiants de 8e année de l'école Mohawk d'Akwesasne, ainsi qu'à Larry Garrou, qui les a amenés ici pour suivre les audiences d'aujourd'hui.

Je suis la chef Lynn Roundpoint et je suis responsable de l'environnement au sein du Conseil Mohawk d'Akwesasne. Je suis chef au Conseil Mohawk d'Akwesasne depuis six ans et l'on m'a confié la responsabilité du logement, de la justice, des loisirs et de l'environnement.

Au nom du Conseil Mohawk d'Akwesasne, je vous souhaite la bienvenue dans la réserve la plus polluée du Canada, selon l'évaluation de 1978 de Santé et Bien–Être social Canada. Akwesasne n'est pas la réserve la plus polluée du Canada à cause d'un seul contaminant, mais à cause d'une centaine de produits se trouvant dans l'écosystème des Grands Lacs et du Saint–Laurent.

Le Conseil Mohawk d'Akwesasne a mis sur pied un service de l'environnement il y a 17 ans, pour réagir face aux problèmes de la contamination du fleuve Saint–Laurent.

Notre conseil est composé de divers secteurs: santé et services à la personne, services techniques d'Akwesasne, finances, administration, éducation des adultes, et bien d'autres. Chacun de ces secteurs gère divers programmes et projets qui répondent à son mandat.

À maintes reprises, le Conseil Mohawk a constaté qu'une interprétation stricte sur la Loi sur les Indiens limitait la capacité du Conseil de répondre aux besoins de la collectivité d'Akwesasne. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des secteurs, des programmes et des projets qui nous permettent de nous acquitter de nos responsabilités envers la collectivité. Ces nouveaux programmes et projets sectorials sont novateurs et contribuent à définir notre orientation sur la voie de l'autonomie gouvernementale.

[*Texte*]

Environment and conservation are two areas in which we believe we have to move to protect our people.

The Mohawk Council of Akwesasne's department of environment's mandate was formulated in 1976 to protect and enhance the natural environment of the Mohawk community of Akwesasne. This department will act as an information, research and remedial facility to improve the environment and better inform the Mohawk community concerning environmental issues. The department will also supply expertise and support to other native and non-native nations that may require environmental support or service.

• 1410

The council has defined our various programs of conservation, contaminates, forestry, agriculture, environmental education, naturalized knowledge systems, and environmental assessment with this mandate. Each of these programs runs various projects. Many of these projects vital to Akwesasne are not funded. The majority of our funding comes on a project-by-project basis from the federal, provincial or council sources. This has made it almost impossible to maintain adequate surveillance of the many research activities in the Akwesasne area.

The Mohawk Council of Akwesasne has hosted many meetings that are directly related to the Great Lakes ecosystem.

In 1978, a meeting to discuss the St. Lawrence remedial action plan at St. Regis, Quebec, included the Canadian and American federal governments, the provincial governments of Quebec and Ontario, the state government of New York State, and our own three community governments. This was long before the public advisory committee was established and we became the first native government to actually sit on the RAP team.

In 1981 the St. Lawrence River Restoration Council was initiated by the Mohawk Nation Council of Chiefs to try to bring the Cornwall remedial action plan and the Massena remedial action plan into some sort of ecosystem approach to the St. Lawrence River. This council was short-lived because the different government and public agencies could not sit at the same table without disagreeing.

During this time the International Joint Commission science advisory board convened in St. Regis village and Henry Lickers became the first native person appointed to any IJC board or commission. Akwesasne also hosted the first native conference on the RAP process. The Mohawk Council of Akwesasne has always played an important role in local and Great Lakes environmental issues.

At the national level Akwesasne is represented on the Assembly of First Nations environmental committee and has been instrumental in the formation and running of Effects on Aboriginals from the Great Lakes Environment, which is the long form for the EAGLE committee.

[*Traduction*]

À notre avis, et pour protéger les nôtres nous devons agir sur les plans de l'environnement et de la conservation.

Le mandat du secteur de l'environnement du Conseil Mohawk d'Akwesasne, énoncé en 1976, est de protéger et d'améliorer l'environnement naturel de la collectivité Mohawk d'Akwesasne. Ce secteur à pour vocation d'informer, de faire de la recherche et de corriger les problèmes en vue d'améliorer l'environnement et de mieux renseigner la communauté Mohawk au sujet des questions environnementales. Il mettra en outre son soutien et sa compétence au service d'autres nations autochtone et non-autochtone qui pourraient avoir besoin d'aide ou d'un service dans le domaine de l'environnement.

C'est dans le cadre de ce mandat que le Conseil a défini nos divers programmes relatifs à la conservation, aux produits contaminants, à la foresterie, à l'agriculture, à l'éducation en matière d'environnement, au système de connaissances en langage naturel et à l'évaluation environnementale. À chaque programme correspond divers projets. Nombre de ces projets, cruciaux pour Akwesasne, ne bénéficient d'aucun financement. Le gros de notre financement nous est consenti au projet par les gouvernements fédéral, ou provincial ou par le Conseil. Il en résulte qu'il est presque impossible de bien contrôler les diverses activités de recherche dans la région d'Akwesasne.

Le Conseil Mohawk d'Akwesasne a été l'hôte de nombreuses réunions se rapportant directement à l'écosystème des Grands Lacs.

En 1978, une rencontre sur le plan d'action St-Laurent a eu lieu à St-Régis, au Québec. Les gouvernements centraux du Canada et des États-Unis y étaient représentés, de même que les gouvernements du Québec et de l'Ontario, celui de l'État de New York et nos trois gouvernements communautaires. C'était bien avant la création du Comité consultatif public et nous avons été le premier gouvernement autochtone à faire partie de l'équipe du plan d'action Saint-Laurent.

En 1981, le Conseil d'assainissement du fleuve du Saint-Laurent a été créé par le Conseil des chefs de la Nation Mohawk afin de mettre en oeuvre les plans d'action de Cornwall et de Massena selon une approche écosystémique visant à assainir le fleuve. Le conseil n'a pas duré longtemps parce que les divers organismes gouvernementaux et publics ne pouvaient pas s'entendre.

À la même époque, à St-Régis, s'est déroulée une réunion du Comité consultatif scientifique de la Commission mixte internationale et c'est alors qu'Henry Lickers est devenu le premier autochtone nommé à un comité ou une commission de la CMI. C'est également à Akwesasne qu'à eu lieu la première conférence autochtone sur le plan d'action. Le Conseil Mohawk d'Akwesasne a toujours joué un rôle de premier plan dans les questions environnementales locales et dans celles qui se rapportent aux Grands Lacs.

Au plan national, Akwesasne est représenté au Comité environnemental de l'Assemblée des Premières nations et nous avons joué un rôle essentiel dans la création et le fonctionnement du Comité «Effects on Aboriginals from the Great Lakes Environment», également connu sous le nom de Comité EAGLE.

[*Text*]

We are also working with the northern river basins in the Peace, Athabasca and Slave River areas to evaluate the effects of industrialization on this natural environment. The Great Bear project is the Treaty No. 8 project, which hopes to replicate the methodology of EAGLE when looking for effects.

Internationally, the Department of Environment is working on a naturalized knowledge system project, which is looking at the knowledge system of five communities in Canada: High Level in northern Alberta, The Pas Cree community, Maniwaki, Akwesasne, and the Malecite community in Tobique.

We have been asked to investigate a similar network in Mexico and Peru, working with the United Nations. We are helping to define the roles of native people around the world in the quest for a substantial future.

The Mohawk Council of Akwesasne is ready, willing and able to work in partnership with the Canadian government to protect our environment from harmful activities. The Canadian Environmental Protection Act review is a paramount opportunity to work together to create the instruments needed for First Nation community governments to carry out their responsibilities to the environment.

Today you will be hearing from various people in our community who are experts in their fields. I believe it is important for the standing committee to understand Akwesasne before you can see how the Canadian Environmental Protection Act will affect our community.

On behalf of Grand Chief Russell Roundpoint and the Mohawk Council of Akwesasne, I am proud to welcome you to the Mohawk community of Akwesasne and hope that your stay will be stimulating and educational.

Mr. L. Benedict: Thank you, Lynn.

I would like to introduce David Arquette. He is from the Akwesasne environmental task force and he will talk a little about how the environmental program on the U.S. side of Akwesasne functions within their mandate.

• 1415

Mr. David Arquette (Akewsasne Task Force on the Environment): My name is Dave Arquette. I'm the environmental specialist for the St. Regis Mohawk Tribe environment division. I'd just like to thank these nice people for inviting me here today to talk a little bit about the Akwesasne Task Force on the Environment, the environment program on the American side, the U.S. Indian policy developed by EPA, and how we ought to function under these mandates.

First, I'll talk a little bit about the Akwesasne Task Force on the Environment. ATFE is a community–based group of people with different backgrounds and working in different fields. Our goal and objective were to address environmental issues in the community, educate people on the environmental pollution we face here at Akwesasne, and find solutions to these problems.

[*Translation*]

Nous travaillons aussi à l'évaluation des effets de l'industrialisation sur l'environnement naturel dans les bassins des rivières du nord: la rivière de la Paix, la rivière Arthabaska et la rivière des Esclaves. Le projet Great Bear fait partie du Traité nº 8 et vise à reprendre la méthodologie du Comité EAGLE pour l'analyse des incidences.

Au plan internationale, le ministère de l'Environnement a un projet de système de connaissances en langage naturel qui porte sur les systèmes de connaissances de cinq communautés au Canada: High Level, dans le nord de l'Alberta; la communauté Cree de The Pas; Maniwaki; Akwesasne et les Malecite de Tobique.

On nous a demandé d'étudier un réseau semblable au Mexique et au Pérou, en collaboration avec les Nations Unis. Nous contribuons donc à définir le rôle des autochtones du monde entier dans la quête d'un avenir meilleur.

Le Conseil Mohawk d'Akwesasne est tout à fait prêt à collaborer avec le gouvernement Canadien à la protection de notre environnement contre des activités nuisibles. L'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est une occasion inégalée de collaborer à la création des outils nécessaires aux gouvernements des Premières nations pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en matière d'environnement.

Vous entendrez aujourd'hui quelques uns des experts de notre communauté. Je pense qu'il est important que le comité permanent comprenne ce qui se passe à Akwesasne avant de savoir en quoi la Loi canadienne sur la protection de l'environnement nous touche.

Au nom du Grand Chef Russell Roundpoint et du Conseil Mohawk d'Akwesasne, sachez que je suis honorée de vous accueillir dans la communauté Mohawk d'Akwesasne et j'espère que votre séjour sera intéressant et instructif.

M. L. Benedict: Merci, Lynn.

Je vous présente maintenant David Arquette, du Groupe de travail sur l'environnement d'Akwesasne. Il va vous dire comment le programme environnemental du côté Américain d'Akwesasne s'inscrit dans le mandat du Groupe de travail.

M. David Arquette (Groupe de travail d'Akwesasne sur l'environnement): Je m'appelle Dave Arquette. Je suis le spécialiste en environnement du secteur de l'environnement de la Tribu Mohawk de St–Régis. Je tiens d'abord à remercier ces aimables personnes de m'avoir invité ici, aujourd'hui, pour vous parler un peu du Groupe de travail d'Akwesasne sur l'environnement, du programme environnemental du côté Américain, de la politique amérciaine sur les Indiens mise au point par l'EPA, et de la façon dont nous devrions fonctionner dans ce contexte.

Tout d'abord, je vais vous entretenir un peu du Groupe de travail d'Akwesasne sur l'environnement. Il s'agit d'un groupe communautaire composé de gens de différents horizons et oeuvrant dans divers secteurs d'activité. Nous avons pour objectif de nous pencher sur les questions environnementales dans notre communauté, d'éduquer les gens sur la pollution environnementale à Akwesasne et de trouver des solutions à ces problèmes.

[*Texte*]

For example, we developed an agricultural project here at Akwesasne where we are trying to raise clean fish in a polluted environment. What we do is put fish in fish cages, feed them clean food, and make sure they don't get into the environment where they are allowed to be in contact with polluted contaminants that are out there. This has proven to be really effective.

Another one of our projects is to try to bring black ash trees back to Akwesasne. Many of our basket-makers in the community have to go a long way to get splints to make their baskets, so what we are trying to do is introduce black ash trees to Akwesasne and speed up their growth.

We're also dedicated to setting up environmental projects in grade schools in our community, such as for the grade 8 students from the Mohawk school on the island. We educate them on environmental issues such as water quality, recycling, and composting, using conventional and traditional knowledge.

The St. Regis Mohawk Tribe environment division program began in 1979 with just one environmental health technician who mainly focused on water and sewage problems. Today, we have a staff of nine. With the growing concern over environmental pollution, our staff tries to address the problems in the community. The tribe was able to upgrade its environment regime through several grants from EPA, which is outlined in the St. Regis tribal brochure.

One of these grants is the multi-media grant, which has been changed to the general assistance grant. This grant allows us to produce this Iroquois environmental newsletter where we are able to put in environmental news articles from this community and others throughout the Iroquois Confederacy. Under this grant, we are allowed to do environmental impact statements for new development projects here on the reservation, develop GIS data management to better manage our natural resources here at Akwesasne, and monitor and regulate gas stations. It also gives us money for travel and training to perform duties under the multi-media grant.

We also have an air quality grant under section 105 of the Clean Air Act. Money is supposed to be provided to tribes to develop their own air quality regulations. Work has been kind of slow on this program due to the limited amount of funding. We are only allowed to do a minimum amount of air sampling each year.

• 1420

We also have a grant called the clean water grant under the Clean Water Act. These are funds that were allotted for tribes to develop their own water quality standards. We collect water samples from point and non-point discharges to make sure industries and gas stations are in compliance with statutory regulations. We also have a core program grant, developed under SARA Title IV, in which tribes are allotted dollars for non-site-specific super-fund activities to better develop our environment program services to the community.

[*Traduction*]

Nous avons par exemple un projet agricole à Akwesasne. Nous essayons d'élever des poissons sains dans un environnement pollué. Nous les mettons dans des cages et nous les nourissons avec des aliments sains en veillant à ce qu'ils ne s'échappent pas dans l'environnement où ils seraient en contact avec des polluants. La formule s'est avérée efficace.

Nous avons un autre projet, celui de ramener le frêne noir à Akwesasne. La plupart de nos artisans vanniers doivent parcourir de grandes distances pour se procurer les éclisses nécessaires à la confection de leurs paniers. Nous voulons donc faire pousser des frênes noirs à Akwesasne et accélérer leur croissance.

Nous voulons également mettre sur pied des projets environnementaux dans les écoles secondaires de la communauté, comme pour les jeunes de 8e année de l'école Mohawk de cette île. Nous voulons les informer sur les questions environnementales comme la qualité de l'eau, le recyclage et le compostage, en ayant recours à des connaissances traditionnelles et conventionnelles.

Le programme du secteur de l'environnement de la Tribu Mohawk de St-Régis a été mis sur pied en 1979. Il ne comptait qu'un seul technicien de la santé environnementale qui s'occupait surtout de problèmes d'eau et d'égout. Nous avons maintenant neuf employés. Comme on se préoccupe de plus en plus de la pollution, notre personnel essaie de régler les problèmes de la communauté. Notre tribu a pu améliorer le régime environnemental local grâce à diverses subventions de l'EPA, comme ou le souligne dans la brochure de la Tribu de St-Régis.

Nous avons notamment reçu une subvention dite multimédia qui a été transformée en subvention polyvalente. Celle-ci nous permet de publier un bulletin d'information environnemental Iroquois contenant des articles sur l'actualité environnementale dans les communautés de la Confédération Iroquoise. Elle nous permet également de faire des analyses d'incidences environnementales des nouveaux projets de développement sur la réserve, de mettre au point des données de type GIS pour mieux gérer nos ressources naturelles à Akwesasne et de contrôler et de réglementer les stations service. Enfin, elle nous permet également de nous déplacer et de recevoir la formation nécessaire pour nous acquitter de nos tâches.

Nous avons aussi reçu une subvention relative à la qualité de l'air en vertu de l'article 105 du Clean Air Act. Les tribus ont reçu de l'argent pour créer leurs propres règlements relatifs à la qualité de l'air. À cause d'un financement limité, ce programme fonctionne au ralenti. Nous ne pouvons faire qu'un minimum d'échantillonnage d'air chaque année.

Nous recevons également une subvention pour lutter contre la pollution de l'eau en vertu du Clean Water Act. Ces fonds ont été mis à la disposition des tribus pour qu'elles créent leurs propres normes relatives à la qualité de l'eau. Nous prenons des échantillons d'eau aux points de rejets et là où il y a des sources diffuses de pollution afin de nous assurer que les entreprises et les stations service respectent la réglementation. Nous avons également une subvention de base, en vertu du SARA Title IV: les tribus reçoivent des fonds pour des activités qui ne sont pas liées à des sites particuliers, dans le cadre du Superfund, de sorte que nous soyons en mesure de bien développer nos services environnementaux pour la communauté.

[*Text*]

This provides dollars to purchase office equipment like copying machines, fax machines, computers, and sample equipment, etc. This also allowed moneys for our computer training and hazardous waste training and for setting up our own emergency response station for our hazardous wastes on the reservation. It also helps us deal with the environment issues that we are not able to handle because they are not covered under the other grants.

In 1994 the EPA drafted its own policy for administering environmental programs on Indian reservations. That's this thing I passed out to you. This policy basically wanted to make better working relationships with tribal governments, a better government–to–government working relationship and to recognize tribes as sovereign nations so they could develop their own policies to govern their own natural resources.

The problem I see with this policy is that I still have not seen it followed through. How many tribes today have their own policies and standards to protect their own natural resources? We are asked to do a lot with so few dollars. We are like a wounded dog trying to protect our herd of sheep from a pack of wolves. We are asked to protect our natural resource from these big industries that are polluting our water, air and land.

There's another problem that I see with the EPA. They try to force the policies they develop down our throats. When we sit down to negotiate at the same table, we are not treated as equals—yet they say we are—in their policies.

Policy needs to be developed at the grassroots level. Environmental protection can't come from industry alone; it needs to have input from all sides of the table.

Mr. L. Benedict: I would like to introduce Salli Benedict. She will talk about the history of Akwesasne.

Ms Salli Benedict (Historical Technician, Mohawk Council of Akwesasne): Hello. My name is Salli Benedict. I'm from the island here at Akwesasne, where we are now.

I'm going to give you a very brief history of the community. We deserve to spend more time telling you about it, but we don't have much time today.

Akwesasne itself is within the historic territory of the Mohawks. The Mohawk territory is quite expansive: it takes up almost all of New York State and parts of Vermont. It had extended down to around Albany, west to around Utica and north past the river. Our northern boundary is the watershed line north of the St. Lawrence River. I guess people would say it's around the Nation River north of here.

The Akwesasne territory within the Mohawk Nation is around 20 miles on each side of the river from around Waddington, New York, to around Beauharnois. That's the part that was just called Akwesasne itself. The rest of it was historically the Mohawk Nation and part of the Mohawk Nation territory.

Akwesasne was used from time immemorial as our hunting and fishing territory because the river had an abundant source of food for our people and was a good trade route for our people to use when we traded with other nations and then later on with

[*Translation*]

Nous pouvons ainsi acheter du matériel de bureau comme des photocopieurs, des télécopieurs, des ordinateurs, du matériel de prélèvement d'échantillons, etc, et nous disposons de fonds pour financer la formation en informatique et des cours sur les déchets dangereux, ainsi que pour mettre sur pied des centres d'éco–urgence sur la réserve, pour nos déchets dangereux. Nous pouvons aussi nous occuper de questions environnementales qui ne font pas l'objet des autres subventions.

En 1994, l'Agence pour la protection de l'environnement, l'EPA a énoncé sa politique d'administration des programmes environnementaux sur les réserves indiennes. C'est le document que je vous ai remis. Cette politique avait essentiellement pour objet de créer de meilleures relations de travail avec les gouvernements tribaux, d'instaurer une relation de gouvernement à gouvernement et de reconnaître les tribus comme des nations souveraines afin qu'elles puissent décider de leurs politiques relatives à leurs propres ressources naturelles.

Le problème, c'est que cette politique n'a pas été appliquée. Combien de tribus aujourd'hui ont leurs propres politiques et leurs propres normes pour la protection de leurs ressources naturelles? On nous demande de faire beaucoup avec si peu d'argent. Nous sommes comme un chien blessé qui essaie de protéger son troupeau de moutons contre une meute de loups. On nous demande de protéger nos ressources naturelles contre les grandes entreprises qui polluent l'eau, l'air et le sol.

Il y a à mon avis un autre problème au sujet de l'EPA. Cet organisme essaie de nous imposer ses politiques. Quand nous négocions ensemble, nous ne sommes pas traités comme des égaux dans les politiques de cet organisme, malgré ce qu'il dit.

Les politiques doivent émaner de la base. La protection de l'environnement ne doit pas provenir seulement de l'industrie; tous les intéressés doivent participer.

M. L. Benedict: Je vous présente Salli Benedict, elle vous parlera de l'histoire d'Akwesasne.

Mme Salli Benedict (technicienne en histoire, Conseil Mohawk d'Akwesasne): Bonjour, je suis Salli Benedict. Je suis de cette île d'Akwesasne où nous nous trouvons actuellement.

Je vais vous présenter brièvement l'histoire de notre communauté. Nous devrions y consacrer davantage de temps, mais nous n'en avons pas beaucoup aujourd'hui.

Akwesasne fait partie du territoire historique des Mohawks. Le territoire des Mohawks est très vaste: il englobe presque tout l'État de New York et certaines parties du Vermont. Il allait autrefois jusqu'à Albany puis vers l'ouest jusqu'à Utica et vers le nord, au–delà du fleuve. Notre frontière nord est la ligne de partage des eaux au nord du fleuve Saint–Laurent. On pourrait dire que c'est autour de la rivière Nation, au nord d'ici.

Au sein de la nation Mohawk, le territoire d'Akwesasne s'étend sur 20 milles environ de chaque côté du fleuve, à partir de Waddington, dans l'État de New York, jusqu'à Beauharnois. Le reste appartient historiquement à la nation Mohawk et fait partie du territoire de cette nation.

Depuis toujours, Akwesasne est notre territoire de chasse et de pêche parce que le fleuve est une source de nourriture abondante pour notre peuple. C'était également une route commerciale que nous utilisions pour nos échanges avec

[*Texte*]

the Europeans. Akwesasne—I guess we'll call it Akwesasne's permanent contemporary settlement—began in the early 1700s, around 1740, when the non-Indian or the European people were encroaching into the Mohawk territory around the Albany area and were forcing the Mohawk people to leave that territory and come up north. The Mohawk people took residence along the river, in certain communities along the river.

[*Traduction*]

d'autres nations puis, plus tard, avec les Européens. L'origine d'Akwasasne, c'est-à-dire de l'agglomération permanente contemporaine d'Akwasasne, remonte au début du 18e siècle, vers 1740, à l'époque où les non-indiens ou les Européens commençaient à empiéter sur le territoire Mohawk autour de la région d'Albany et obligeaient les Mohawks à quitter leur territoire pour se déplacer vers le nord. Les Mohawks sont venus s'installer à divers endroits le long de la rivière.

• 1425

So what we can say is that the contemporary settlement of Akwesasne territory happened around 1740, but we've always used Akwesasne territory before that as our hunting and fishing territory because of its great abundance. I guess I won't be able to get into how it looked here before the Europeans came—that's an environmental history in itself. But we talk about how abundant it was. If you see Africa with giant flocks of birds and herds of animals and stuff, that's what this area looked like.

C'est que l'agglomération contemporaine d'Akwasasne a été fondée vers 1740, mais nous utilisions déjà depuis des temps immémoriaux le territoire d'Akwasasne pour nos activités de chasse et de pêche à cause de la grande abondance de ces ressources. Je ne pourrais sans doute pas vous brosser un tableau détaillé de la région telle qu'elle était avant l'arrivée des Européens—on pourrait faire tout un cours d'histoire environnementale là-dessus. Mais nous parlons encore de l'abondance qui y régnait. Le paysage ressemblait à ces paysages d'Afrique que survolent des nuées d'oiseaux et où pullulent des hordes d'animaux sauvages.

I'll give you a couple of estimates: black bears in the area numbered more than 100,000. Those numbers are well documented. As for passenger pigeons crossing this area, you would see 80 miles of solid pigeons along the St. Lawrence River. They used to travel the river route.

Je vous cite quelques chiffres. La population d'ours noirs dans la région dépassaient les 100 000 têtes, et ce chiffre est bien documenté. Les pigeons voyageurs, quant à eux, survolaient la région dans des nuées qui pouvaient atteindre 80 milles de long. Ils suivaient le cours du fleuve Saint-Laurent.

The sturgeon in the river were so abundant that 50 people would go into a small bay to fish. The river redfin mullett used to migrate up the river, and several other fish that would migrate were abundant as the salmon.

Les eaux foisonnaient d'esturgeons, à tel point qu'une cinquantaine de personnes pouvaient pêcher dans une petite baie. À l'époque, le suceur ballot remontait le cours du fleuve, de même que plusieurs autres espèces de poissons, qui étaient aussi abondantes que le saumon.

We have two rivers near here called the Salmon Rivers because they had true Atlantic salmon going up those rivers. It doesn't look the same today. It was so abundant that people took advantage of that early on and used up lots of the resources quickly.

Nous avons ici deux rivières appelées Rivière Salmon, parce qu'on y trouvait de l'authentique saumon de l'Atlantique. La situation a toutefois changé. Les ressources étaient si abondantes qu'on les exploitait sans se soucier de leur conservation, de sorte qu'elles sont maintenant épuisées.

When our people moved up here to Akwesasne in the 1740s, there were other people taking up residence at other communities along the river, so some Mohawk people were living at Kahnawake and some people had earlier moved around Kanesatake. Kahnawake is the older settlement, which was settled in the 1600s, then Kanesatake, then us. They were our neighbours, closer to Ogdensburg, in which some Mohawk people settled as well as Onondagas, Cayugas, and Oneidas. So there were a lot of smaller communities along the river and later on they formed community government and still became, or still were, part of the Mohawk Nation.

Quand nos ancêtres sont venus s'installer ici à Akwasasne vers 1740, d'autres se sont aussi installés à divers endroits le long du fleuve, de sorte qu'il y avait des Mohawks à Kahnawake et qu'il y en avait aussi qui étaient arrivés à Kanesatake. Kahnawake est la plus ancienne des agglomérations ayant eu ses origines au début du 17e siècle, puis il y a eu Kanesatake, puis Akwasasne. Parmi nos voisins qui s'étaient établis plus près d'Ogdensburg, il y avait des Mohawks ainsi que des Onondagas, des Cayugas et des Oneidas. On trouvait donc de nombreuses petites agglomérations le long du fleuve qui, plus tard, se sont réunies pour former un gouvernement local, tout en continuant à faire partie de la nation Mohawk.

So the community governments still were within the territory of the Mohawk Nation and still knew the nation as the national government, and the communities had their own community-style government at the time.

Ainsi, sur le territoire de la nation Mohawk, il y avait des gouvernements locaux qui s'occupaient des questions locales et il y avait aussi le gouvernement national, c'est à dire la nation Mohawk.

[*Text*]

Community government was needed once we used this area as a permanent settlement. We see community government chiefs about 1769. Some of the first treaties with community governments had to do with using our land, so there was a treaty with what was called the Seven Nations of Canada. These were the community governments along the river in 1796, which defined the territory at Akwesasne.

Already New York State had given away most of Akwesasne. I had mentioned Akwesasne was about 20 miles on each side of the river, and from Waddington to about Beauharnois. They shrank it to a six–mile square on the American side. On the Canadian side, it shrank as people encroached on our lands and we were unable to defend it adequately. A lot of times it was legislated out of our hands.

When you look at Akwesasne today, you see a very complex community, with a portion of it in Ontario, a portion of it in Quebec, and a portion of it in New York State. The international boundary line came about 1783 with the Treaty of Paris, when the United States and Canada decided to quite fighting with each other. They defined a border between them at the 45th parallel.

It wasn't really defined at Akwesasne. It was really a flimsy definition at Akwesasne. We just knew that it was here. Our people were not called at that time, in 1783, Canadians or Americans. That didn't happen until much later, and our people were still free to travel through Akwesasne territory, whether Canada called it Canada or the United States called it American territory.

George Washington, in 1783, when they made that line—it was nicknamed Washington's treaty line, that treaty between Canada and the United States, and Washington we know used to talk to some of the people at Akwesasne, in particular a man named Louis Cook. Sometimes we hear a lot more oral history than is written down. When you hear our people say the border is not there for them, it comes from the oral history, George Washington conveying to Louis Cook. . .because Louis Cook was probably upset that there would be a border right in the middle of our community.

[*Translation*]

Des structures de gouvernements locales ont dû être établies une fois que nous nous sommes installés en permanence. C'est vers 1769 que des chefs de gouvernements locaux sont nommés pour la première fois. Certains des premiers traités conclus avec les gouvernements locaux concernaient l'utilisation de nos terres, alors un traité a été conclu avec ce que l'on appelait les Sept Nations du Canada. Il s'agissait des gouvernements des localités qui jalonnaient le fleuve en 1796 et qui marquaient les limites du territoire d'Akwasasne.

L'État de New York avait déjà donné la plupart des terres qui composaient le territoire d'Akwasasne. Ce territoire, comme je l'ai dit, s'étendait sur une vingtaine de milles de chaque côté du fleuve, et il allait de Waddington jusqu'aux alentours de Beauharnois. Du côté américain, le territoire a été ramené à une superficie de six milles carrés. Du côté canadien, il s'est rétréci au fur et à mesure qu'on a empiété sur nos terres, que nous n'avons pas su défendre. Bien souvent, on a légiféré pour nous enlever nos terres.

De nos jours, Akwasasne est une collectivité très complexe, dont le territoire s'étend en Ontario, au Québec et dans l'État de New York. La frontière internationale a été établie par le traité de Paris, que le Canada et les États–Unis ont signé en 1783 quand ils ont décidé de faire la paix. Les deux pays avaient décidé que la frontière longerait le 45^{e} parallèle.

La frontière n'était pas bien définie à Akwasasne. La ligne de démarcation était plutôt floue. Nous savions tout simplement qu'il y avait une frontière. À l'époque, en 1783, nos ancêtres n'étaient ni Canadiens ni Américains. C'est seulement beaucoup plus tard qu'ils sont devenus Canadiens ou Américains. À l'époque, ils pouvaient se déplacer sur toute l'étendue du territoire d'Akwasasne, peu importe qu'il s'agisse de la partie dite canadienne ou de la partie dite américaine.

George Washington, en 1783, quand la ligne de démarcation a été établie. . . ont l'avait baptisée ligne du Traité de Washington en honneur du traité signé entre le Canada et les États–Unis, et nous savons que Washington en avait discuté avec certains des habitants d'Akwasasne, notamment avec un homme du nom de Louis Cook. L'histoire orale comprend parfois beaucoup plus de faits que l'histoire écrite. Quand les nôtres disent que la frontière n'existe pas pour eux, cette conviction leur vient de l'histoire orale, qui veut que George Washington ait dit à Louis Cook. . . sans doute parce que Louis Cook était mécontent du fait que notre territoire serait séparé en deux par une frontière.

• 1430

People believe George Washington told Louis Cook that the border was not there for us. That's why the oral history is transmitted to our people. We hear the story that the border is 20 feet above the tallest person's head, and the border is not there for us.

So even though George Washington did not write that down—maybe he thought it would be too silly to write down—that is how he explained it to us and we've carried that idea down to today. People ask where George Washington wrote that down, but it's not written down. It's something we've passed down since that time.

George Washington aurait dit à Louis Cook que la frontière n'existait pas pour nous. C'est ce qui nous a été transmis par notre histoire orale. Ainsi, la frontière se trouverait à 20 pieds au–dessus de la tête de l'habitant le plus grand, de sorte qu'elle n'existe pas pour nous.

Même si George Washington n'a pas mis cela par écrit—il pensait peut–être que ce serait trop ridicule de le mettre par écrit—c'est ainsi qu'il nous a expliqué la chose et c'est la conviction qui nous a été transmise. On nous demande où est ce document qui porte la signature de George Washington, mais cela n'a jamais été mis par écrit. Les termes de l'entente nous ont simplement été transmis par voix orale.

[*Texte*]

Canada and the United States weren't getting along in the early 1800s. They believed Akwesasne was a force to be reckoned with, and before the War of 1812 they wanted to make sure Akwesasne would remain neutral and would not fight for either the Americans or the Canadians. They made that agreement, but when the war started they each scrambled to get Akwesasne people to fight on their side. All is fair in love and war, kind of thing. About 80 people from Akwesasne fought for either side during the War of 1812.

After the War of 1812, several natural calamities happened to our people. During the war we were supposed to have remained neutral. The people of the community were confined to the village area, quarantined so they would not be wandering about. Their excuse was that if any Indians were wandering around, people would be afraid and would think the Indians were rising up and that kind of thing. So they kept them confined to the village area, and during that time our rents and lease moneys from our lands and rentals were cut off and our resources were depleted.

Also around that time, people were encroaching and settling on our land and people who were renting our lands were not paying their rent. So a lot of our money and resources were not coming in. During the War of 1812 we got kind of poor.

The Treaty of Ghent was signed after the War of 1812. During the war, all kinds of previous agreements were nullified. With the Treaty of Ghent in 1815, Canada and the United States agreed that any pre–war provisions and agreements would be reinstated. The 1783 boundary line agreement and the 1795 agreement for trade and commerce between United States and Canada, which stated that Indians could cross the border with their personal goods and effects—those were reinstated in 1815 with the Treaty of Ghent.

After the War of 1812, there was a natural calamity. A volcano erupted and spread ash all over the world, causing environmental change. They call it the ''year of no summer''. That was in 1813. It was a very cold summer and there were no crops. People in our community were very poor. In 1816 it happened again. There were several frosts during the summer that destroyed crops.

So our resources were not coming in, there was war in the community, we were confined to the village area, and and there was a natural calamity.

In 1817 we had a famine. By 1820 we were weak and our community was prone to disease. So from 1820 to 1850 there is a period of 30 years in which you see the community go through some of the most traumatic times in our history. We have 30 years of epidemic disease in which almost every year there is a lot of death and dying in the community. There is cholera, typhus and smallpox, and they don't happen just once or twice. In that 30–year period we lost about half the population.

[*Traduction*]

Au début du 19e siècle, les relations entre le Canada et les Etats–Unis étaient tendues. Akwesasne était considérée comme une force dont il fallait tenir compte, de sorte qu'avant la guerre de 1812, les deux pays ont voulu s'assurer que ces habitants demeuraient neutres et qu'ils ne se rangeraient ni d'un côté ni de l'autre. Ils s'étaient entendus là–dessus, mais dès que la guerre a éclaté, ils se sont aussitôt évertués à essayer de convaincre les habitants d'Akswesasne de se battre à leur côté. À la guerre, comme en amour, tous les coups sont permis, ou quelque chose du genre. Ils étaient environ 80 d'Akwesasne à se battre pour un camp ou pour l'autre pendant la guerre de 1812.

Après cette guerre, notre peuple a été frappé par plusieurs catastrophes naturelles. Pendant la guerre, nous étions sensés demeurer neutres. Les habitants ne devraient pas sorti du villagve. Nous étions sensés neutres. Les habitants ne devaient pas sortir du village. On les avait mis en quarantaine sous prétexte que si les Indiens se déplaçaient librement, la population aurait peur et conclurait à un soulèvement de leur part, ou quelque chose du genre. Ainsi, nous ne pouvions pas nous déplacer à l'extérieur des limites du village et, pendant ce temps, nous avons été privés de l'argent que nous touchions au titre de la location de nos terres, et nos ressources se sont épuisées.

À cette époque aussi, certaines personnes empiètaient sur nos terres et venaient s'y installer, et nos locataires ne payaient pas leur loyer. Nous avons donc été privés d'une bonne partie de nos sources de revenus. Pendant la Guerre de 1812, nous nous sommes plus ou moins retrouvés dans la pauvreté.

Le Traité de Ghent a été signé après la guerre. Pendant la guerre, divers accords signés antérieurement avaient été annulés. Par le Traité de Ghent de 1815, le Canada et les Etats–Unis sont entendues pour rétablir toute les dispositions et ententes existant avant la guerre. L'Accord de 1783, qui établissait la frontière entre les deux pays et celui de 1795 sur le commerce bilatéral, qui stipulait que les Indiens pouvaient franchir la frontière avec leurs biens et effets personnels, ont été rétablis par le Traité de Ghent de 1815.

Après la Guerre de 1812, nous avons été frappés par une catastrophe naturelle. L'éruption d'un volcan a répandu des cendres sur le monde entier, entraînant des bouleversements environnementaux. C'était en 1813, «l'année où il n'y a pas eu d'été». Il a fait très froid cet été–là et les récoltes ont toutes été perdues. Nos gens étaient très pauvres. En 1816, nous avons été frappés à nouveau. Cet été–là, plusieurs gelées ont détruit les récoltes.

Ainsi, nous étions privés de nos sources de revenus, nous étions pris dans une guerre, nous ne pouvions pas sortir de notre village et nous avons été frappés par une catastrophe naturelle.

En 1817, ce fut la famine. En 1820, nos gens étaient affaiblis et sujets à toutes sortes de maladies. Ainsi, pendant une période de 30 ans, de 1820 à 1850, nous avons vécu les années les plus dramatiques de notre histoire. Pendant ces 30 années, les épidémies qui se sont presque succédé année après année, ont fait énormément de morts parmi les nôtres. Nous avons connu le choléra, le typhus et la petite vérole, et pas seulement à une ou deux reprises. Pendant cette période de 30 ans, nous avons perdu environ la moitié de notre population.

[*Text*] [*Translation*]

• 1435

After something like that you can see what happened. There is this downward trend where the community is suffering a lot. You know that a lot of the land will get taken between 1820 and 1850, during the time of disease in the community. That's when a lot of land transactions happen and a lot of the leases and surrenders of our community land. That happened when the community was at its weakest point.

La suite n'a rien de surprenant. À cause de la misère qui sévissait chez nous, nous avons bien sûr perdu beaucoup de nos terres entre 1820 et 1850. Pendant cette période où notre population a été décimée par la maladie, nombre de transactions foncières ont été effectuées et une grande partie de nos terres ont été louées ou cédées. Cela s'est produit parce que la population était extrêmement affaiblie.

After the disease period you know that the community spirit is not there. What you call the life wish or the community's will or that kind of feeling has sort of dwindled down. Then you see a period of alcoholism. Traders are coming into the community very willing to sell a lot of liquor. Then you see a lot of violence happening. You see the war, you see no crops, famine, disease, alcoholism and then a period of violence.

Même si les maladies ont été enrayées, la communauté avait perdu son dynamisme. La volonté de s'affirmer comme communauté s'était désintégrée. La population a alors sombré dans l'alcoolisme. Les négociants ne se faisaient aucun de scrupules pour nous vendre des quantités énormes d'alcool. Puis, les actes de violence sont devenus très répandus. Ainsi, nous avons connu la guerre, la perte de nos récoltes, la famine, la maladie, l'alcoolisme et enfin la violence.

After that there is a period when lots of things are happening. The land is going away, and not only that—the Canadian governments are starting to impose their new style of government among the people. We're now close to 1890 and they're starting to impose the governments upon the people. The Canadian government is trying to replace our traditional style of government with elected styles of government on both the Canadian side and the American side. They succeed in putting them in place by the 1900s, but they have to do it by force within the community.

Après cela, nous avons traversé une période où bien des choses se sont produites. Nous avons perdu nos terres et, qui plus est, les dirigeants du Canada ont commencé à nous imposer leur nouveau style de gouvernement. Nous approchions alors de 1890, et ils commençaient à nous imposer leurs formes de gouvernements. Le gouvernement canadien essayait de remplacer notre mode de gouvernement traditionnel par une forme de gouvernement élu. Ces pressions se sont exercées tant du côté canadien que du côté américain. On réussit à nous imposer cette forme de gouvernement au début du 20e siècle, mais c'est par la force qu'on y parvient.

On the Canadian side a person is shot while they are trying to force an election. The first elections in this community did not occur in the community. The first one on the Canadian side was held in Cornwall, with only about twenty people; twelve people were nominated and the other people patted them on the back. They forced the first election. It was in a bar. The first election for the community was in a bar on the Canadian side.

Du côté canadien, les efforts déployés pour nous imposer des élections se sont soldés par la mort d'un homme. Le premier scrutin auquel nous devions participer a eu lieu, non pas chez nous, mais à Cornwall. Seules une vingtaine de personnes y ont participé, les douze personnes dont les noms avaient été mis en candidature et les autres qui étaient là pour les appuyer. Ce premier scrutin nous a donc été imposé de force. Il s'est déroulé dans un bar. Le premier scrutin auquel la population d'Akwesasne était conviée a eu lieu dans un bar du côté canadien.

On the American side there was a lot of turmoil; it was a similar thing. The first elected people were appointed by the state in 1900. Five of them were nominated and running for office, and I think three other people came to vote. They didn't hold it in the community; they held it in Hogansburg, land that was leased during the death–and–dying period. A few people backed out and said they couldn't participate in an election, so very few people participated in the first election on the American side. Indian affairs on the American side would write in their journals that the community wanted to keep their traditional styles of government. He feared there would be bloodshed, because there was on the Canadian side with the imposition of the elected styles.

Du côté américain, il y a également eu des troubles importants. Les premières personnes qui ont été élues en 1900 avaient été proposées par l'État. Il y en avait cinq dont le nom avait été mis en candidature, et je crois que trois autres personnes qui sont venues voter. Le vote a eu lieu, non pas à Akwesasne, mais à Hogansburg, sur des terres que nous avions louées pendant la période où nous avions été frappés par la mort et la maladie. Un certain nombre de ceux dont le nom avait été proposé se sont désistés, de sorte que très peu des nôtres ont participé au premier scrutin qui a eu lieu du côté américain. Le responsable des affaires indiennes du côté américain a expliqué le faible taux de participation par le fait que la communauté voulait conserver son mode de gouvernement traditionnel. Il craignait que du sang ne soit versé, comme cela s'était produit du côté canadien quand on avait voulu imposer une forme de gouvernement élu.

[*Texte*]

You wonder why people didn't want elected styles. Elected styles caused division in the community. When they forced the election, of course, you saw the murder of one man to force this elected style of government. Elected styles meant that Canadian government officials could bribe them because they would only be in for a couple of years.

You saw a different kind of person running for office when you had elected styles, and people noticed the difference. When a person was selected for life within a traditional style of government, the people knew they were going to be in for life and therefore they would work toward being a good person for life. Their term of office wasn't going to end so they didn't have to produce something quickly or please somebody quickly. The life span of their office was long.

So in the beginning the elected style of government was causing a lot of trouble. After the man was shot on the Canadian side with the imposition of Canadian-style government, the government didn't enforce continuation of the elected style for another fifteen years. They forced it and a man died—and I forgot to say that they also put in jail seventeen people: all the traditional chiefs and any traditional chief supporters. Then they told them that if they had an election, they would let them out of jail.

[*Traduction*]

Vous vous demandez pourquoi la population ne voulait pas d'un gouvernement élu. C'est que les gouvernements élus sont source de discorde. Les efforts pour nous imposer un mode de gouvernement élu se sont soldés, comme vous avez pu le constater, par le meurtre d'un homme. La présence de représentants élus permettrait aux autorités canadiennes de soudoyer ces représentants, parce qu'ils n'auraient qu'un mandat de deux ou trois ans.

La population a bien vu la différence entre ceux qui se sont présentés comme candidats aux élections et ceux qui détenaient le pouvoir suivant notre mode de gouvernement traditionnel. Quand une personne sait qu'elle est là à vie, elle essaie de gouverner au mieux de sa compétence. Elle n'a pas à craindre que son mandat ne soit pas renouvelé, de sorte qu'elle ne se sent pas obligée de produire rapidement quelque chose ou de plaire rapidement à quelqu'un.

Ainsi, l'imposition d'un mode de gouvernement élu a causé beaucoup de problèmes au début. Après que, du côté canadien, les efforts en ce sens se sont soldés par la mort d'un homme, le gouvernement a attendu quinze ans avant de chercher à nouveau à nous imposer un mode de gouvernement élu. Il nous avait imposé cette forme de gouvernement et un homme y avait perdu la vie. . . et j'ai oublié de dire que 17 personnes avaient également été mises en prison: tous les chefs traditionnels et tous leurs partisans. Puis, on a dit à ces chefs que s'ils organisaient une élection, ils seraient libérés.

• 1440

It hasn't ever left a good taste in anybody's mouth whenever they talk about the history of election or elected styles of government in the community. They were forced—and they were not forced in a good way—in this community.

From the early 1900s to the 1950s the traditional style of community governments almost went underground and there was not very much participation in the elected styles of government. There used to be a kind of joke about the elected styles of government. The people who would be appointed by the Indian agents were called "Injun Act chiefs". It was kind of a slanderous type of joke. There was not any real significant participation in elected-style government until the 1970s.

The seaway was a very significant event that happened and changed a lot of things in this community. In our community, we were able to hang on to our culture despite the wars, despite the imposition of foreign governments, despite periods of disease, etc. We were able to hang on to our culture, our language and our ways of life pretty well before the seaway, but the seaway seemed to open us up like a big can opener.

It quickly changed the way we could support ourselves by damaging the environment, our ways of making a living through agriculture, farming, fishing and hunting. It changed it so rapidly that we were forced to leave the community to look for other ways to make a living. It upset a lot of systems. It upset the way we transmit our culture. It upset our interactions with each other. It upset a lot of things.

Nous avons tous un goût amer qui nous revient en bouche dès qu'il est question d'élection ou de mode de gouvernement élu. Notre communauté s'est vue imposer—de façon assez brutale—un régime de gouvernement élu.

À partir du début du siècle jusqu'aux années cinquante, nos structures de gouvernement traditionnel sont presque devenues clandestines, et le mode de gouvernement élu a très peu maintenu l'attention de la population. Les chefs nommés par les agents des Affaires indiennes étaient, disions-nous en blaguant, des laquais de la Loi sur les Indiens. Ce n'est que dans les années soixante-dix que la population a commencé à participer de façon importante au mode de gouvernement élu.

La construction de la voie maritime fut un événement d'importance capitale qui a changé bien des choses pour notre communauté. Nous avions jusqu'alors su préserver notre culture malgré les guerres, malgré les structures qui nous avaient imposées les gouvernements étrangers, malgré la maladie, etc.. Nous avions jusque là réussi à garder notre culture, notre langue et nos coutumes à peu près intactes, mais avec la construction de la voie maritime, nous semblions être dorénavant livrés aux quatre vents.

Les dommages causés à l'environnement ont bouleversé les activités qui avaient jusque là été notre gagne-pain: l'agriculture, la pêche et la chasse. Le changement a été si rapide que nous avons dû quitter notre communauté pour essayer de trouver d'autres moyens de gagner notre vie. Bien des choses ont changé: la façon dont nous transmettons notre culture, les rapports que nous entretenons entre nous et bien d'autres choses encore.

[*Text*]

The community has changed very rapidly in the last 40 years. We see loss of language. We are trying to hold onto our culture, our ways of life and our ways of supporting ourselves. Then we have to fight all the environmental degradation to the community and to our health and that kind of thing, all at the same time.

I don't think I have any time and I think I went through it really quickly. If there are questions, I guess I don't mind, but I think I'm out of time.

Mr. L. Benedict: Are there any questions? There are no questions, so we'll go on to the next presenter.

I would like to introduce Henry Lickers. He is the director of the department of environment for the Mohawk Council of Akwesasne.

Mr. Henry Lickers (Director, Department of Environment, Mohawk Council of Akwesasne): Thank you. I'm really pleased to see you here today. As the director of the department of the environment, it is good to see other people who are interested in the environment.

I just want to say something about the walls you see around us. The pictures you see are all people in our communities who have helped us out. Many are basket–makers. On the wall behind us we have many of our partners who are working with us on a host of different projects.

Many of the people who are sitting in the audience are from provincial governments who are trying to help us as well and work with us to look after the environment. We hope you can also be our friends and partners to come here and help us see how we can look at the Environmental Protection Act and how it can apply to us.

I have been working in the Mohawk community for the past 16 years as its environmental biologist. I have been asked by the Mohawk council to quickly review the Canadian Environmental Protection Act regarding the concerns of the Mohawk community of Akwesasne and the Mohawk Council of Akwesasne.

I would like to begin with a general comment. When the Canadian Environmental Assessment Act was formulated in the 1980s, we were still working our environment here and trying to operate. We saw that it was a golden opportunity for the Canadian federal government to solicit the opinion of first nation governments concerning the health and state of the environment.

• 1445

It seemed, however, that the Canadian government was more concerned with trying to show the world how good they were than with getting good comment from first nations people. The act was brought into effect and the first nations felt left out of the process and unable to utilize the act. The act seemed to be another attempt by the federal government to threaten first nations communities and it seemed the federal government was afraid to even acknowledge that native people existed in Canada.

[*Translation*]

Notre communauté a évolué très rapidement ces quarante dernières années. Notre langue se perd. Nous essayons de préserver notre culture, nos coutumes et les activités qui nous permettent de gagner notre vie. Nous devons aussi lutter contre tous les dégâts environnementaux qui perturbent notre milieu de vie, notre santé et tout le reste.

Je sais que je vous ai fait un survol vraiment rapide, mais je crois que mon temps de parole est écoulé. Si vous avez des questions, je veux bien y répondre, mais je crois que mon temps de parole est écoulé.

M. L. Benedict: Y a–t–il des questions? Il n'y a pas de questions, alors nous passons au suivant.

Je vous présente Henry Lickers. Il est directeur du service de l'environnement pour le Conseil Mohawk d'Akwesasne.

M. Henry Lickers (directeur, Service de l'environnement, Conseil Mohawk d'Akwesasne): Merci. Je suis très heureux de vous accueillir ici aujourd'hui. En tant que directeur du service de l'environnement, je me réjouis d'être en présence d'autres personnes qui s'intéressent à l'environnement.

Je veux tout d'abord vous dire un mot au sujet de ce que vous voyez sur les murs de la salle ici. Vous voyez les photos de tous ceux qui nous ont aidés. Beaucoup sont des vanniers. Sur le mur qui se trouve derrière nous, vous voyez beaucoup de nos partenaires qui travaillent avec nous à une multitude de projets.

Un grand nombre de ceux qui se trouvent dans l'auditoire sont des représentants de gouvernements provinciaux qui essaient, eux aussi de nous aider et qui travaillent avec nous pour protéger l'environnement. Nous espérons que vous serez, vous aussi, nos amis et partenaires et que vous pourrez nous aider à comprendre comment il faut examiner la Loi sur la protection de l'environnement et comment nous pouvons nous servir de cette loi.

Je travaille comme biologiste environnemental pour la communauté Mohawk depuis 16 ans. Le Conseil Mohawk m'a demandé d'examiner rapidement la Loi canadienne sur la protection de l'environnement au regard des préoccupations de la communauté Mohawk d'Akwesasne et du Conseil Mohawk d'Akwesasne.

Je veux tout d'abord faire une observation générale. Quand la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale était en cours de préparation, dans les années quatre–vingt, nous essayions nous aussi de décider des moyens à prendre pour protéger notre environnement. Le moment était tout indiqué pour que le gouvernement canadien demande aux gouvernements des Premières nations leur opinion sur la santé de la population et l'état de l'environnement.

Tout semble indiquer cependant que le gouvernement canadien était plus intéressé à faire voir au reste du monde à quel point il s'inquiétait pour l'environnement qu'à consulter les Premières nations. La loi a été adoptée et est entrée en vigueur et les Premières nations se sont senties exclues du processus et ne se sont pas senties en mesure de se servir de la loi. Cette dernière semble être une autre tentative du gouvernement fédéral visant à menacer les Premières nations; le gouvernement fédéral semble avoir peur ne serait–ce que de reconnaître que les autochtones existent au Canada.

[*Texte*]

In the act itself, it's not until part IV, paragraph 52(c):

reserves, surrendered lands or any other lands vested in Her Majesty and subject to the *Indian Act* and all waters on and air above

that there is any mention of the first nation people, and then even the people aren't mentioned but the land is.

The act continued on and on about the way in which the government was going to punish wrongdoers, but it never mentioned the victims and how we would be compensated or how we could remediate the damages we were looking at. Past damages seemed to be forgotten. It was as if all of the things that had gone before and the problems we had seen and identified weren't there any more and that only the current was remembered.

I can tell you that as a biologist for the Mohawk Council of Akwesasne, I was disappointed with the process of building the act and with the implementation. Regulations were brought in after the act had been passed, and it seemed there was no one who could explain the working of that act as it was relevant to first nations communities in our communities.

As time went on, the Canadian Environmental Protection Act seem to disappear from the agenda of the polluters but would appear when someone who was weak enough could be prosecuted.

At Akwesasne it was a case of—Environmental Protection Act, what's that? What environmental protection act? Through the 1980s, the environmental decimation of the Mohawk lands and resources was almost complete. As you can see, Cornwall Island, which once was a very viable agricultural community that sustained our people, was now gone. Fluoride contamination from the United States had all but wiped out the cattle industry. Fishing as a way of life had ended because the amounts of contaminants found in the fish in the St. Lawrence could no longer sustain them.

Just as a side comment, I can remember a very sad day when one of my fishermen, whom I knew as a very good friend, after we had explained to him what the contaminant levels were and how it was to be done, told us he would no longer fish and walked out into his backyard and cut his nets and let them lie on the ground. And as far as I know, they are still lying there today.

Trapping in the Snye marshes—because of the St. Lawrence Seaway and its regulation of the water levels, the marshes now began to fill in and the populations began to decline, and then the fur fight in Europe made that source of economy disappear. We're still fighting that fur fight today and we're trying to see if we can still get our voice into that in order to make our influence felt in Europe.

[*Traduction*]

Dans la loi même, ce n'est qu'à la Partie IV, à l'article 52(c):

que l'on mentionne les Premières nations et en fait, on ne mentionne que leurs terres. On dit:

les réserves, terres cédées ou autres terres dévolues à Sa Majesté et assujetties à la Loi sur les Indiens ainsi que les eaux et l'air les recouvrant.

La loi fait état de la façon dont le gouvernement va punir les auteurs des dommages, mais elle ne mentionne jamais les victimes ni la compensation qu'elles recevront ou encore la façon de contrecarrer les dommages occationnés. On semblait avoir oublié les dommages faits par le passé. C'est un peu comme si tout ce qui s'était produit avant l'adoption de la loi, tous les problèmes qu'on avait constatés, n'existaient plus, et que seul le présent comptait.

Je peux vous assurer que, comme biologiste pour le Conseil Mohawk d'Akwesasne, j'ai été fort déçu du processus entourant la rédaction et l'entrée en vigueur de la loi. Des règlements ont été rédigés après l'adoption de la loi, et il me semble que personne ne pouvait expliquer le fonctionnement de la loi et son incidence sur les Premières nations.

Après un bon moment, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ne semblait plus être vraiment importante et on en faisait seulement mention lorsqu'on trouvait quelqu'un d'assez vulnérable pour le poursuivre.

À Akwesasne on disait la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qu'est–ce que c'est? Quelle loi? Pendant les années quatre–vingt, on a presque réussi à détruire complètement les terres et les ressources des Mohawks. L'île de Cornwall était jadis une communauté agricole viable qui produisait ce qu'il fallait pour nourrir notre peuple. Maintenant, on n'y pratique plus l'agriculture. La contamination par le fluor venant des États–Unis a presque fait disparaître entièrement le secteur du bétail. La pêche est un mode de vie, mais en raison des contaminants qu'on trouve dans les poissons pêchés dans le Saint–Laurent, on ne peut plus pêcher pour nourrir notre nation.

Soit dit en passant, je me souviens d'une journée fort triste lorsqu'un des pêcheurs de ma communauté, en fait un très bon ami à moi, nous a dit après qu'on lui eut expliqué la situation relativement aux niveaux de contaminants dans le poisson, qu'il ne pêcherait plus jamais. Il est retourné dans la cour chez lui a détruit ses filets et les a laissés pourrir sur le sol. Si je ne me trompe pas ils sont toujours là aujourd'hui.

Jadis, on pratiquait le piégeage dans les marécages Snye; en raison de la Voie maritime du Saint–laurent et des règlements visant les niveaux d'eau, ces marécages ont été inondés et la faune a commencé à disparaître; en raison du mouvement anti–fourrures en Europe, cette source de revenus a pratiquement disparu. Nous nous opposons toujours à ce mouvement, et nous essayons de voir si nous pouvons nous faire entendre afin de faire connaître notre position sur le marché européen.

[*Text*]

As these traditional economies of our people, which kept our community together and kept our people integrated, began to come apart, we noticed the non–traditional economies begin to invade Akwesasne and become prominent, until in 1990 all of Canada felt the hot anger of civil war which started in Akwesasne and ended in Oka. This was not a happy time in my life as a biologist.

As I look back and analyse that time, it becomes more apparent to me that the conflict in Akwesasne was inevitable. Our people have long known the conflict arising from the lack of resources that a community can use. This was confirmed by a paper done by Homer–Dixon in *Scientific American*, February 1993, which outlines the following theory: civil conflict or war is inevitable if you have a growing population on a limited land base where the resources are either decreasing or degraded and there is a general disruption of the distribution system within a country.

It seems to me this theory has been proving itself at Akwesasne since 1990 and before. The governments of Canada and the United States have probably paid roughly $500 million in policing for Akwesasne since 1955. It makes me wonder what would have happened if we had used this money to clean up the pollution instead of putting it into policing.

• 1450

I'm happy that the review of the Canadian Environmental Protection Act is taking place and I would like to offer some comments.

In the document "Reforming the Canadian Environmental Protection Act", fifteen issues are summarized. I would like to comment briefly on each of them as I see them and try to talk about the ways in which we could work together to strengthen the act but also strengthen our protection and our responsibilities to our people and our community.

There is a need for strong federal leadership concerning the act. Under "General Principles" there was a discussion. However, supportive partnerships are needed to help the process work. Akwesasne is willing to add its support to the act if the community's ability to use the act is not hindered by lack of resources, lack of respect or lack of equity that we can use.

The department of environment has a wildlife conservation law and conservation program for enforcement, but we need to have processes recognized by the federal government. At present we are working with the provincial government to see if it is feasible to build a framework mechanism concerning environmental protection. It would be beneficial if the federal government would support this endeavour. The Environmental Protection Act processes could assist this.

In that document it talks about precautionary principles and the onus of proof. The onus of proof should always be on the activity to prove that it is not detrimental to the health and well–being of the environment.

[*Translation*]

Au fur et à mesure que ces activités économiques qui avaient assuré la survie de notre peuple ont commencé à disparaître, nous avons constaté qu'à Akwesasne on a commencé à se livrer à des activités non traditionnelles, des activités en fait qui dominent maintenant et, en 1990, tout le Canada a été exposé à une guerre civile qui est né de la colère suscitée par sa situation; cette guerre qui a commencé à Akwesasne s'est terminée à Oka. Ce n'était pas un moment heureux de ma vie de biologiste, je peux vous l'assurer.

Quand j'étudie cette période, je constate que le conflit d'Akwesasne était inévitable. Notre peuple a longtemps été conscient des problèmes découlant d'un manque de ressources dans une communauté. Cela a d'ailleurs été confirmé par un article rédigé par Homer–Dixon et publié dans le *Scientific American* en février 93. On y fait état de la théorie suivante: Les conflits ou les guerres civiles sont inévitables s'il y a une population toujours croissante qui occupe un territoire limité où les ressources sont à la baisse ou contaminées; tout cela bouleverse le système de distribution d'un pays.

Akwesasne depuis 1990, et même avant, démontre le bien–fondé de cette théorie. Les gouvernements du Canada et des États–Unis ont probablement payé environ 500 millions de dollars depuis 1955 pour les activités de police à Akwesasne. Cela me pousse à me demander ce qui se serait produit si l'on avait consacré cet argent à des travaux de dépollution.

Je suis heureux que l'on ait décidé cet examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et j'aimerais faire certains commentaires.

Dans le document intitulé *Reforming the Canadian Environmental Protection Act*, on résume quinze grands points qui sous–tendent la Loi. J'aimerais vous offrir de brefs commentaires sur chacun de ces points et proposer des façons de collaborer pour renforcer la Loi. Cela nous permettrait également de renforcer les mesures de protection et de mieux nous acquitter de nos responsabilités auprès de nos nations et de nos communautés.

Le gouvernement fédéral doit se faire le chef de file en ce qui a trait à l'application de cette Loi. Sous la rubrique «Principes généraux» on a discuté de cet aspect. Cependant, le processus ne sera efficace que s'il existe un bon partenariat. Akwesasne est disposé à appuyer la Loi si le manque de ressources, le manque de respect ou le manque d'équité n'empêche pas la communauté de se prévaloir des dispositions de cette loi.

Le ministère de l'Environnement a une loi en matière de gestion de la faune et un programme visant l'exécution des règlements sur la faune; il faut cependant que le gouvernement fédéral reconnaisse la validité de ces processus. Nous discutons actuellement avec le gouvernement provincial des façons d'élaborer un cadre en matière de protection environnementale. Il serait bon que le gouvernement fédéral appuie ces efforts. Les processus entourant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pourraient être appliqués à cette fin.

Dans le document que j'ai mentionné tout à l'heure, on parle également du fardeau de la preuve et des mesures de prévention. Le fardeau de la preuve devrait toujours revenir à celui qui s'est livré à l'activité qu'on juge dommageable; c'est à lui qu'il devrait appartenir de prouver que ce qu'il a fait ne nuit pas à l'environnement.

[*Texte*]

In Akwesasne our environmental assessment process is based on our tradition of knowing and consulting with our people before we do almost anything. The reason for this is we must guarantee and protect our environment for seven generations to come. We must protect that environment so those faces yet unseen can have a place as beautiful as Akwesasne to exist in.

The first line of defence for measuring impact is at the community level, we believe. It's the communities that understand and have a long history of knowledge of the communities. It would be well for the federal government to understand that, recognize the knowledge of the communities—not just native communities but the local communities of the area—and give some way for them to use their knowledge of the area in this onus of proof.

In that same section on precautionary principles, the section on standards of proof and weights of evidence really needs some good definitions concerning what type of evidence and proof. Physical or clinical proof is only one type of evidence that can show effect. Social impacts, political impacts and economic impacts can also be included in an array of proofs.

For example, at Akwesasne the effect of the contaminants on people is not manifested by disease. So often we use disease or death indicators to see how a contaminant is affecting us. If you were to take an epidemiological approach to environment here at Akwesasne, which we've done—if you were to measure mother's milk or blood in our people, which we've done—you would find very low levels of contaminants in our people. But that's understandable once you realize our people no longer eat fish.

Therefore the impact of PCBs in this contaminated environment is a higher level of diabetes among our people, since we no longer have a clean protein source to utilize. We have more unemployment because we are no longer able to go out and fish those fish. Non-traditional economies are coming into our community and causing disruption to our people. If you were to ask me, environmental impacts have caused that civil strife we see so rampant in our community.

• 1455

So when we talk about the onus and weight of evidence, we really have to define how we see that evidence and what it is. So often it is given back to me by colleagues talking about the health study we did in 1980 that they could find no clinical evidence of medical dysfunction associated with the contaminants of Akwesasne. They use that as an excuse to walk away from Akwesasne as if there's no effect.

With EAGLE we're trying to look at those impacts on communities of native people that don't spawn directly from the contaminants themselves. We're looking at the federal role in the impact; I think that's number two.

[*Traduction*]

À Akwesasne, notre processus d'évaluation environnementale est fondé sur une tradition de connaissances et sur le principe de la consultation des membres de la communauté, avant que nous fassions quoi que ce soit. Nous devons garantir et protéger notre milieu pour les sept prochaines générations. Nous devons protéger cet environnement de sorte que ceux qui verront le jour dans plusieurs années pourront vivre dans un endroit aussi magnifique qu'Akwesasne.

La meilleure façon d'évaluer l'incidence est de consulter la collectivité. Nous en sommes convaincus. Ce sont les communautés qui comprennent la situation et qui sont conscientes des changements qui se produisent. Il serait bon que le gouvernement fédéral comprenne cela, et reconnaisse les connaissances que possèdent les communautés—pas seulement les communautés autochtones mais toutes les communautés locales; le gouvernement fédéral devrait également trouver des moyens de leur permettre de se servir de ces connaissances à l'égard du principe du fardeau de la preuve.

Dans le même chapitre sur les mesures de prévention, on parle de normes, de preuves et de force de la preuve; il faut que ces termes soient mieux définis. Des preuves cliniques ou physiques sont les seules preuves qui peuvent vraiment démontrer l'incidence de contaminants. Les incidences sociales, politiques et économiques pourraient également être inclues dans la liste des preuves possibles.

Par exemple, à Akwesasne, l'incidence des contaminants sur la population ne se manifeste pas sous la forme de maladies ou de problèmes de santé. On se sert très souvent de statistiques sur les maladies ou les décès pour voir dans quelle mesure un contaminant nous nuit. Si l'on choisissait une approche épidémiologique pour étudier la situation écologique à Akwesasne—et c'est d'ailleurs ce que nous avons fait, si vous étudiez le lait maternel ou le sang des résidents, ce que nous avons d'ailleurs fait—vous pourriez déceler de très faibles niveaux de contaminants. Remarquez que c'est assez facile à comprendre puisque les résidents de la région ne mangent plus de poisson.

Ainsi, les membres de notre nation ont un taux de diabète plus élevé en raison des BPC qu'on retrouve dans l'environnement; en effet nous n'avons plus accès à une source saine de protéine. Il y a davantage de chômage parce que nous ne sommes plus en mesure d'aller pêcher. Des économies non-traditionnelles s'infiltrent dans notre communauté et causent des pertubations chez nous. En fait, les problèmes environnementaux ont suscité le conflit civil qui règne dans notre communauté.

Donc, lorsqu'on parle de fardeau de la preuve, il faut définir ce qu'est la preuve. Lorsqu'ils parlent de l'étude sur la santé que nous avons réalisé en 1980, des collègues me rappellent trop souvent qu'ils n'avaient pu trouver aucune preuve clinique des problèmes médicaux découlant de la présence de contaminants à Akwesasne. Cela leur sert de prétexte pour ne pas s'occuper d'Akwesasne, comme si le problème n'existait pas.

Les membres du Comité EAGLE essaient d'étudier les effets indirects des contaminants sur les communautés autochtones. En deuxième lieu, nous essayons de voir quel est le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de ces problèmes.

[*Text*]

The ever–growing trend of the federal government to devolve their activities to first nations communities at first blush seems like a good idea. As I said, we're ready, willing and able to take on some of these regulatory authorities and implement them here at Akwesasne. We have staff and professionals who are willing to work with your people to do this and we think this might be something quite good.

But if these responsibilities are devolved to first nations communities with no resource to support them, we end up creating an even greater mess in which we then start holding the victims liable for their own injuries, caused from within or without.

Ask my friend from the St. Regis Mohawk Tribal Council. He talked about the policies in the United States that devolved some of those powers under the Environmental Protection Act and the Clean Air and Clean Water Acts to the first nations communities that could carry them out, but then limited the resource. It seems to me we're arriving at the same point.

In Canada we don't devolve those resources. We keep them in the federal government. We maintain them ourselves. We don't give anything to the first nations community, so he and I end up doing almost the same thing. He has very little money and some authority; I have a little bit more money and no authority. Yet we still try to continue to take care of our responsibility to the environment.

So the Environmental Protection Act could help us with support, enforcement and compensation for use in the community in order to be able to look at the way we are operating.

Under ''Administration'', we see the problems of the environmental impacts here have been literally an administrative nightmare for Akwesasne, again with no clear responsibilities taken by the Canadian government. The three main things we see here are financial resources, administrative procedures and liabilities and how they translate.

Since 1976 the Mohawk Council of Akwesasne has been actively pursuing a process of protection of the environment through the establishment of the department of environment. We have been fortunate, I think, to have a dedicated staff of professionals who work to protect that environment with a minimal amount of support from the governments.

While we identify many areas we are working on, our financial constraints have meant that many areas of environmental concern have not been addressed. It is a continuous battle to do the necessary work of the environment while keeping within our financial constraints.

In 1985, just to show you how bad this was, the Mohawk Council of Akwesasne was $1.8 million in deficit, and about $600,000 of that money could be identified as environmentally accrued costs. These costs were due to our taking Reynolds Metals and the ALCOA Company in the United States to court over fluoride contamination of cattle.

[*Translation*]

À première vue, la tendance toujours croissante du gouvernement fédéral de se décharger de ses activités sur les peuples des Premières nations peut sembler justifiable. Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à accepter certains pouvoirs en matière de réglementation dans ce domaine et nous sommes capables de faire appliquer les règlements, ici, à Akwesasne. Nous avons des employés et des spécialistes qui sont prêts à travailler avec vos gens et je suis persuadé que cela donnerait de bons résultats.

Mais, si l'on confie ces responsabilités au peuple des Premières nations sans leur donner les ressources nécessaires pour les assumer, on en arrive à une situation encore plus désastreuse dans laquelle on tient la victime pour responsable des problèmes, qu'elle en soit ou non la cause.

Parlez–en à mon collègue du Conseil tribal Mohawk de St. Régis. Il a mentionné les politiques américaines dans le cadre desquelles on a conféré certains pouvoirs en vertu du Environmental Protection Act, du Clean Air Act et du Clean Water Act aux communautés des Premières nations capables de les assumer, pour ensuite limiter les ressources nécessaires à l'application de ces pouvoirs. Il me semble qu'on en arrive au même point.

Au Canada, on ne donne pas non plus aux gens les ressources nécessaires. Le gouvernement fédéral les garde pour lui. On ne donne rien aux Premières nations et c'est pourquoi lui et moi faisons à peu près la même chose. Il a très peu d'argent et certains pouvoirs alors que moi, j'ai un peu plus d'argent mais pas de pouvoirs. Nous essayons néanmoins de continuer d'assumer nos responsabilités en matière d'environnement.

Grâce à des mesures d'aide, d'application et d'indemnisation applicables dans notre communauté, la Loi sur la protection de l'environnement pourrait donc nous aider à revoir notre façon de fonctionner.

Sous le titre «Administration», on constate que les problèmes environnementaux ont été un véritable cauchemar administratif à Akwesasne, sans que, là encore, le rôle du gouvernement Canadien soit clair. Les trois grands éléments de ce chapitre sont les ressources financières, les procédures et les responsabilités administratives, ainsi que leurs répercussions concrètes.

Depuis 1976, le Conseil Mohawk d'Akwesasne a entrepris de protéger l'environnement en créant un service de l'environnement. Nous avons eu la chance d'avoir un groupe de spécialistes dévoués qui oeuvrent à la protection de cet environnement avec un minimum d'aide des gouvernements.

Bien que nous ayons mentionné les nombreux domaines dans lesquels nous travaillons, il en reste bien d'autres auxquels nous n'avons pu nous attaquer par manque de fonds. Nous sommes constamment tiraillés entre les impératifs de protection de l'environnement et ceux de notre budget.

En 1985, pour vous donner une idée de l'étendue des dégâts, le Conseil Mohawk d'Akwesasne accusait un déficit de 1,8 million de dollars. De ce chiffre, 600 000$ environ était imputable aux coûts cumulatifs des problèmes d'environnement. C'est ce qui nous en avait coûté pour amener Reynolds Metals et ALCOA Compagny devant les tribunaux, aux États–Unis, en raison d'une contamination du bétail par des fluorures.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1500

We had very good scientific support from the Canadian government, the provincial governments and the state to show that this damage was occurring, but in order just to be able to understand those effects and have people within our community understand them, it would cost a lot of money. This was before the time when western society became, I think, very environmentally aware. We were fighting a battle and seemed to be all by ourselves.

Le gouvernement Canadien, les gouvernements provinciaux et celui de l'État nous ont accordé un excellent appui scientifique pour démontrer l'existence de ce problème; mais expliquer ces effets et les faire comprendre aux gens de notre communauté entraînerait des coûts énormes. Tout cela s'est passé avant que la société occidentale ne prenne vraiment conscience des questions d'environnement. Il semblait que nous étions les seuls à livrer bataille.

The court case against Reynolds—the research we needed to understand it and the problems of continuously being bombarded by Canadian government and provincial people to evaluate policies and see how they reflect according to native people—has kept our department very poor in its ability to do other work. The response of government was that it was going to be very expensive for us to carry out a responsibility to the Mohawk people.

La poursuite contre Reynolds—les recherches qu'il nous a fallu faire pour comprendre le problème et le fait que le gouvernement Canadien et les gens des provinces ne cessent de nous demander d'évaluer leur politique et leurs conséquences dans la perspective des autochtones—a beaucoup nuit à la capacité de notre service de faire son travail. Le gouvernement nous a dit qu'il serait très coûteux pour nous d'assumer la responsabilité de l'environnement pour le peuple Mohawk.

The Mohawk Council of Akwesasne had no way to raise the funds to carry out the responsibilities of the Canadian government to the Mohawk people concerning the environment. We established the department of the environment because the Canadian government was not protecting us from pollution in the surrounding areas. We needed a department to deal with these issues.

Le Conseil Mohawk d'Akwesasne n'était pas en mesure de recueillir les fonds nécessaires pour assumer les responsabilités du gouvernement Canadien en matière d'environnement pour le peuple Mohawk. Nous avons créé un service de l'environnement parce que le gouvernement Canadien ne nous protégeait pas de la pollution venant des zones environnantes. Nous avions besoin d'un service pour résoudre ces problèmes.

Over the 17 years the Mohawk Council of Akwesasne has used approximately $1 million of its own to carry out Canadian government responsibilities to our people. We think a funding source must be identified between the Canadian government departments that support first nations governments which can be used to carry out their environmental responsibilities. I know that in these hard times it is going to be difficult, but I think that among thinking people we can figure out some mechanism for it to take place.

Depuis 17 ans, le Conseil Mohawk d'Akwesasne a dépensé environ 1 million de dollars, provenant de ses propres fonds, pour assumer les responsabilités du gouvernement Canadien à l'égard de notre peuple. Nous pensons qu'il faut trouver une source de financement parmi les divers ministères du gouvernement Canadien pour appuyer les administrations des Premières nations dans leurs fonctions en matière d'environnement. Je sais que les temps sont durs et que ce sera difficile mais nous pouvons réfléchir ensemble et trouver un mécanisme pour atteindre cet objectif.

Since the Mohawk Council of Akwesasne was the first community government to identify environment as a governmental responsibility, it has been impossible to get a clear jurisdictional direction from the Canadian government that includes our inputs. Every time the government wants our advice concerning the St. Lawrence River, we are expected to donate it free but to have no power to affect these policy outcomes. Instead, we are informed that new law is in place and that we have to abide by this law using our existing resources.

Le Conseil Mohawk d'Akwesasne a été la première administration communautaire à reconnaître que l'environnement est une responsabilité gouvernementale; depuis lors, il nous a été impossible d'obtenir du gouvernement Canadien des directives claires, tenant compte de notre position, en matière de partage des pouvoirs dans ce domaine. Chaque fois que le gouvernement veut connaître notre avis sur le fleuve Saint–Laurent, il s'attend à ce que nous le lui fournissions gratuitement, sans toutefois nous donner le pouvoir d'influer sur les résultats. On nous dit qu'une nouvelle loi est en vigueur et que nous devons la respecter à partir des ressources dont nous disposons déjà.

Indian Affairs and Northern Development, Health and Welfare Canada, Environment Canada, Transport Canada, Parks Canada and a host of other departments gleefully seem to inform us of our new responsibilities but supply no way for us to carry them out. These departments with their hundreds of millions of dollars in budgets are asking us to carry out their responsibilities. While intimidation is then going on, the departments are merrily spending millions of dollars in man–years to establish their own departmental responses.

Affaires indiennes et Développement du Nord, Santé et Bien–être social Canada, Environnement Canada, Transports Canada, Parcs Canada et tout un tas d'autres ministères nous annoncent joyeusement nos nouvelles responsabilités sans pour autant nous donner les moyens de les assumer. Bien qu'ils soient dotés de budgets se chiffrant dans la centaine de millions de dollars, ces ministères nous demandent, à nous, d'assumer leurs responsabilités. Et pendant que cette intimidation se poursuit, les ministères dépensent des millions de dollars en années–personne pour mettre en place leurs propres programmes d'intervention.

[*Text*]

If the Canadian government wishes first nations people to establish environmental protection capabilities, then a partnership must be forged that ensures our voice is heard, our codes and our laws are addressed and equity is supplied to the arrangement. Equity does not necessarily just mean money. There are many other things we can put on the table as equity.

As the issues of environment have become more and more legalized and codified within the Canadian government, there has been a continuous effort to downshift the liabilities to the weakest level. The Canadian Environmental Protection Act has the ability to foist environmental impacts on community activities onto first nation community governments, even though these governments have no clear way to protect themselves within the Indian Act. The department of the environment has developed the wildlife conservation community law, which protects the environment. However, like I said before, the Canadian government refuses to acknowledge this law.

I foresee a time when, if the Canadian Environmental Protection Act does not have our strong voice in it, the environmental impact will persecute first nation governments for environmental impacts on their lands, jail our chiefs and then stop funding the communities as a result of fines incurred under the act—all in the name of environmental protection, against the very people who want to maintain a high level of protection within our communities.

The Canadian government must recognize that if the communities are to have the environmental liabilities placed on them, then they must have the power and means to overcome these liabilities. At present Indian Affairs Canada and the Canadian government are again acting as stern parents, and we don't like it. If devolution and self-government are to work, the environment must become the cornerstone to a protection of our community resources from environmental degradation caused by internal and external causes. The Mohawk community of Akwesasne has experience, and professional people, and political will, and the right to accomplish this task. What we need is an equitable partnership to carry it out.

[*Translation*]

Si le gouvernement canadien souhaite que les Premières nations se dotent de ressources pour la protection de l'environnement, il faut alors établir un partenariat pour garantir que nous ayons voix au chapitre, que nos codes et nos lois soient pris en compte et que chacun apporte sa contribution. D'ailleurs, cette contribution n'est pas nécessairement pécuniaire; il y a bien d'autres choses que nous pouvons fournir à titre de contribution.

Le gouvernement canadien, au fur et à mesure qu'il légifèrait et codifiait en matière d'environnement, a constamment essayé de se décharger de ses responsabilités sur le palier le plus faible. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement permet au gouvernement de repasser aux administrations communautaires des Premières nations les problèmes environnementaux sur les activités communautaires, même si ces administrations ne disposent pas de moyens clairs de se protéger selon les dispositions de la Loi sur les Indiens. Notre service de l'environnement a rédigé une loi communautaire de conservation de la faune, pour protéger l'environnement. Toutefois, comme je l'ai dit, le gouvernement Canadien refuse de reconnaître cette loi.

Si la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ne nous donne pas voix au chapitre, je prévois que les administrations des Premières nations seront persécutées pour les problèmes environnementaux qui se produiront sur leur terre, nos chefs seront emprisonnés et on cessera de donner des fonds aux communautés à cause des amendes qui seront imposées en application de la Loi—tout cela au nom de la protection de l'environnement et contre ceux-là même qui veulent conserver un degré élevé de protection dans leur communauté.

Le gouvernement Canadien doit reconnaître que si les communautés doivent assumer les responsabilités qui leur sont confiées en matière d'environnement, elles doivent également disposer des pouvoirs et des moyens pour y arriver. Voilà, de nouveau, que le ministère des Affaires indiennes et le gouvernement canadien se conduisent en parents sévères, et cela ne nous plaît pas. Si l'on veut que le transfert des pouvoirs et l'autonomie gouvernementale fonctionne, il faut faire de l'environnement la pierre angulaire de la protection des ressources de notre communauté contre la dégradation produite de l'intérieur ou provenant de l'extérieur. La communauté mohawk d'Akwesasne possède l'expérience, les connaissances et la volonté politique d'accomplir cette tâche comme elle en a d'ailleurs le droit. Pour ce faire, il nous faut un partenariat équitable.

• 1505

Again looking at that document that I was talking about, we have been talking about economic instruments within the communities. What we see is that we have the ability here at Akwesasne to create a monitoring network system. We could utilize that monitoring network system not only to consult the Canadian government but also the United States government—New York, Quebec and Ontario—and make it literally a viable proposition to carry out the thousands of samples that are done in this Akwesasne area.

Pour revenir à ce document que j'ai mentionné, nous avons parlé d'instruments économiques dans les communautés. Ici, à Akwesasne, nous estimons être en mesure de créer un réseau de surveillance. Celui-ci pourrait servir non seulement à consulter le gouvernement canadien, mais aussi celui des États-Unis, de l'État de New York, du Québec et de l'Ontario, outre qu'il serait un instrument viable pour la collecte des milliers d'échantillons qui sont pris dans cette région.

[*Texte*]

At present we have our own chemists and people within our community who could carry out complex organic testing and inorganic testing of materials within our area. We have actually set up our lab here at Akwesasne three times, and three times it's failed because it's dependent upon project moneys.

At present we are looking to formalize that community monitoring system on a more economic basis, as a business within a structure that we're looking at among all three forms of government. Under the Environmental Protection Act, looking at community monitoring networks and economic instruments, we see this as a viable way of working.

We are working at present in partnership with the St. Lawrence River Institute of Environmental Studies—Sandra Lawn was on the boat with us this morning—to see if we can raise eco–tourism and these type of monitoring networks.

Just as an aside, the number of samples that are required and asked for from outside government as standards from here. . .we could probably just about get rid of all the contaminants in the river by selling them to other labs as blanks and standards they could use for evaluation.

We also looked at the concept of coastal zone management. We would like to say to you as a group that we would like to see the Canadian Environmental Protection Act reflect the Great Lakes as the fourth coast. You have a body of water here that very much surpasses anything in size. As an ecologist looking at it, I see you have many of the problems that are inherent in your oceans and oceans agreements—many complex jurisdictions, hundreds of peoples in this area all trying to utilize a relatively limited resource, and all of those inherent problems that you have at the international level.

Again, the Mohawk Council of Akwesasne is used to working at various levels. We work in the community ourselves with our community people. We have the Akwesasne environmental task force, which coordinates the efforts of our people, our governments here at Akwesasne. We're not afraid to join things like the International Joint Commission. I myself sat on the science advisory board, as was mentioned before, and we sit on lots of other boards, so that our voice be heard at national or regional and international levels.

Some of the partners that you see on the wall behind us are just some of the areas in which we are working. This has helped us try to understand how to work with complex systems and learn how to manage them. I think the coastal zone management people could use some of our experience and knowledge to do this.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, nous avons dans notre communauté nos propres chimistes et des spécialistes capables de réaliser des analyses organiques et inorganiques complexes des substances se trouvant dans notre région. En fait, nous avons essayé à trois reprises de mettre en place notre propre laboratoire, à Akwesasne, et ces trois tentatives ont échoué car elles dépendaient d'un financement de projet.

À l'heure actuelle, nous envisageons la possibilité d'implanter ce système de surveillance communautaire sur une assise plus économique, par exemple, sous la forme d'une entreprise intégrée à cette structure dont nous préconisons la création entre les trois paliers de gouvernement. Nous estimons que les réseaux de surveillance communautaire et les instruments économiques sont des moyens viables de travailler dans le cadre de la Loi sur la protection de l'environnement.

À l'heure actuelle, nous travaillons en partenariat avec l'Institut pour l'étude de l'environnement du fleuve Saint–Laurent—Sandra Lawn faisait d'ailleurs partie de notre expédition de ce matin—pour voir s'il est possible de développer l'éco–tourisme et de mettre au point des réseaux de surveillance de ce genre.

Entre parenthèses, pour ce qui est du nombre des échantillons que nous demandent d'autres gouvernements pour l'étalonnage. . . nous pourrions sans doute nous débarrasser de tous les contaminants du fleuve en les vendant à d'autres laboratoires pour qu'ils les utilisent comme témoins et étalons dans leurs évaluations.

Nous avons également étudié le concept de gestion des zones côtières. Permettez–moi de souligner que, selon notre groupe, la Loi canadienne de protection de l'environnement devrait considérer les Grands Lacs comme notre quatrième océan. Il y a là une étendue d'eau qui dépasse en superficie tous les autres lacs. Dans une perspective écologique, je constate que ces lacs posent un grand nombre des problèmes semblables à ceux des océans ou des accords portant sur les océans: nombreux problèmes complexes de partage des pouvoirs, utilisation de ressources relativement limitées par des centaines de gens, en plus de tous les problèmes d'ordre international.

Encore une fois, le Conseil Mohawk d'Akwesasne a l'habitude de travailler à divers paliers. Nous travaillons au sein de notre propre communauté. En outre, le groupe de travail pour l'environnement d'Akwesasne coordonne les efforts de notre peuple, de notre administration ici à Akwesasne. Nous n'hésitons pas à nous joindre à des organismes comme la Commission mixte internationale. Pour ma part, j'ai siégé au Conseil consultatif scientifique et, comme on l'a dit précédemment, nous siégeons au sein de nombreux autres conseils de façon à nous faire entendre tant au niveau régional, national qu'international.

Les partenaires dont vous pouvez voir l'image sur le mur derrière vous ne représentent que quelques uns des domaines dans lesquels nous travaillons. C'est ce qui nous a aidé à comprendre le fonctionnement des systèmes complexes et à apprendre comment les gérer. Les personnes qui oeuvrent dans le domaine de la gestion des zones côtières pourraient profiter de notre expérience et de nos connaissances.

[*Text*]

Under air pollution, we are looking, for example, at the guidelines. We are interested very much in fluoride guidelines and we have evaluated those over the years here because of our intimate concern with fluoride. We see that the guidelines must be changed so they can be enforced like standards.

[*Translation*]

Dans le domaine de la pollution de l'air, par exemple, nous examinons les lignes directrices. Nous sommes très intéressés par les lignes directrices sur le fluorure et nous les avons évaluées par le passé, compte tenu de notre préoccupation particulière dans ce domaine. D'après nous, les lignes directrices doivent être modifiées de façon à être appliquées comme des normes.

• 1510

In the many discussions we've had between Canada and the United States, one of the criticisms laid at the feet of the Canadians at all times, whether they were in Ontario or New York State, was that even though in many cases Canada has stringent guidelines, they don't have the same force of law as the American government talks. The two of them would fight about who was going to do what and how it was going to be done.

Dans des nombreuses discussions que nous avons eues avec le Canada et les États–Unis, nous avons constaté que l'une des critiques que l'on adresse constamment aux Canadiens, que ce soit en Ontario ou dans l'État de New York, c'est que même si le Canada a souvent des lignes directrices rigoureuses, celles–ci n'ont pas force de loi comme c'est le cas aux États–Unis. Les deux pays se battent pour savoir qui doit agir et ce qu'il convient de faire.

For example, the Ontario government guidelines on fluorides for ambient air and forage are very good. The forage guidelines, I believe, might be a little high, but we could talk about discussing them.

Par exemple, le gouvernement ontarien dispose d'excellentes lignes directrices sur les fluorures dans l'air ambiant et le forage. À mon avis, les normes préconisées dans les lignes directrices sur le forage sont peut–être un peu trop élevées, mais il serait possible d'en discuter.

We also tend to concentrate on the organics and the really bad chemicals, but odour and the aesthetic values you people hold for the air are just as important. Sometimes I believe we become very hypocritical about odour. A pig farmer who lives close to a subdivision is very quickly fined, but if I get the cabbage smell from the Domtar plant, which is the methylmercaptans, it's considered to be the smell of money. I think we have to look at odour as an air pollution problem.

Les Canadiens ont également tendance à concentrer leurs efforts sur les produits organiques et les produits chimiques très toxiques; toutefois, l'odeur et la valeur esthétique que l'on accorde à l'air sont aussi importants. Il m'arrive de croire que nous nous montrons très hypocrites au sujet des odeurs. On s'empresse d'imposer des amendes aux éleveurs de porcs qui vivent près des lotissements mais on estime que l'odeur de chou que répand l'usine Domtar, qui est en fait l'émission de méthylmercaptan dans l'air, est odeur de l'argent. Il faudrait considérer les problèmes d'odeur comme des problèmes de pollution atmosphérique.

Biotechnologies are also identified in that document. We see assaults on us in two places, and we're very concerned about them both. The act talks most about the toxic potential of this biotechnology in the environment and how if one of these bugs gets loose there would be great environmental damage. The problem is, where are you stealing the bug from?

Dans ce document, nous avons également parlé des biotechnologies. Nous nous estimons lésés à deux titres, et dans les deux cas, nous sommes très inquiets. Dans la loi, on parle de la toxicité éventuelle de la biotechnologie pour l'environnement et des grands dommages qu'occasionnerait la libération accidentelle d'une bactérie quelconque. La question qu'il faut se poser, c'est d'où pourrait bien venir cette bactérie?

Right now we are most concerned because the American health people are actually patenting gene lines of native people around the world and not translating those gene lines back to benefit the people themselves. I think there should be some way, within the Canadian Environmental Protection Act, to protect the people, animals, and plants that contain the gene lines we want to use.

À l'heure actuelle, nous sommes très préoccupés de ce que les chercheurs de la santé, aux États–Unis, font breveter les gènes d'habitants de différents pays sans prendre de mesures pour que ces gènes profitent aux peuples dont ils proviennent. À mon avis, il faudrait intégrer à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement des mécanismes destinés à protéger les humains, les animaux et les plantes d'où viennent les gènes que l'on souhaite utiliser.

For example, I can understand very much why Frito Lay or Hostess would like to talk to the Mohawks about their white corn. It is very high in protein and makes an incredibly good chip. But it would just take a company like Squibbs to patent our gene line for that corn and suddenly it would no longer be a Mohawk line of corn. We would be left on the outside again.

Par exemple, je vois très bien pourquoi Frito Lay ou Hostess souhaite négocier avec les Mohawks pour l'utilisation de notre maïs blanc. En effet, ce maïs a une très forte teneur en protéine et produit des croustilles absolument délicieuses. Toutefois, il suffirait qu'une compagnie comme Squibbs fasse breveter le génome de ce maïs pour que tout à coup, il cesse de nous appartenir. Nous serions encore une fois tenus à l'écart.

[*Texte*]

Biodiversity and the ecosystem approach are very near and dear to us. The biodiversity convention in Nairobi discussed the first nations' knowledge and understanding of the systems of biodiversity. We had many discussions with people who went to those conferences and were asked to attend them, but we had no funds to do that.

We are most concerned that the first nations' knowledge systems and how we understand biodiversity be translated into the act, if biodiversity is to become important in the Canadian Environmental Protection Act.

We find it interesting that when we talk about ecosystems and biodiversity, if you take a map of Canada right at this moment and look at southern Ontario or many of the developed areas in Canada, these areas are in highly undeveloped land where there are many trees and things like that. In southern Ontario, the Six Nations Indian Reserve stands out as one of the few examples of good Carolinian forest that still exists. When you look at the map and at air photos of these areas, it becomes obvious where that is. We need some way to protect that diversity ourselves.

Here at Akwesasne you saw Dickinson Island this morning. We want to find some way to set that aside because of its unique characteristics.

We've had an environmental emergency plan here at Akwesasne for the past seven to eight years, and we're revamping and renewing it continuously. We're continuously being asked by Coast Guard and various other agencies in the area how we can work together with them.

[*Traduction*]

Nous sommes très favorables à la biodiversité et aux méthodes fondées sur les écosystèmes. Il a été question, durant la convention sur la biodiversité tenue à Nairobi, des connaissances et de la compréhension que possèdent les Premières nations des systèmes de biodiversité. Nous avons eu de nombreuses discussions avec des gens qui ont participé à ces conférences. Nous avions d'ailleurs été invités à y participer, mais nous n'avions pas l'argent nécessaire pour nous y rendre.

Nous souhaitons ardemment que les connaissances des Premières nations et notre compréhension de la biodiversité soient intégrées à la loi, si l'on veut que la biodiversité prenne une place importante dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

D'ailleurs, pour ce qui est des écosystèmes et de la biodiversité, il est intéressant de noter que, sur une carte du Canada, que ce soit dans le Sud de l'Ontario ou dans d'autres régions développées du Canada, toutes ces régions sont entourées de terre à l'état naturel où l'on retrouve notamment de nombreux espèces d'arbres. Dans le Sud de l'Ontario, c'est dans la réserve indienne des Six–Nations, qu'on retrouve encore l'un des rares exemples de forêt à feuilles caduques. Cette zone est facile à trouver sur une carte et sur des photos aériennes de la région. Nous devons nous aussi avoir des moyens de protéger cette diversité.

Ce matin, vous avez vu l'île Dickinson, à Akwasasne. Nous souhaitons que le statut particulier soit conféré à cette île en raison de ses caractéristiques particulières.

Ici, à Akwasasne, nous avons un plan d'intervention en cas d'éco–urgence depuis sept ou huit ans. Nous revoyons et renouvelons ce plan constamment. La Garde côtière et divers autres organismes de la région ne cessent de nous demander comment nous pouvons travailler en collaboration avec eux.

• 1515

It's interesting to me that my fishermen on the river, who are out there all the time, even though they are sometimes not supposed to be, are the ones who know what's happening out there. So when you have an oil spill, nine times out of ten Coast Guard will call us first because they know our people are the ones who will collect the sample and will be able to signature the oil or sludge that's coming from the ship. But we don't have resources to be able to set up our own response if, for example, a truly great disaster happened here.

Just a few years ago a Korean tanker pulled into the locks at Beauharnois, the *Sunders–Moses*, and as it pulled in it tore a two–foot gash in the side of the boat. Pouring out of that boat was xylene, a highly flammable component of high–test gasoline. All of the other components of that high–test gasoline were stored in that boat. It just so happened that Akwesasne and Coast Guard were doing a demonstration that day to see how foggers work with highly flammable materials. We had just moved the demonstration from one spot to another and really averted a disaster.

Il est intéressant de noter que nos pêcheurs sur le fleuve, ceux qui sont là en permanence, et parfois même quand ils ne devraient pas y être, sont les mieux placés pour savoir ce qui s'y passe. En cas de déversement de pétrole, neuf fois sur dix la Garde côtière nous appellera d'abord parce qu'elle sait que c'est nous qui recueillerons les échantillonnages et documenterons les déversements de pétrole ou de boues par un navire. Cela dit, si un désastre de grande proportion se produisait ici, nous n'aurions pas les ressources nécessaires pour faire face à la situation.

Il y a quelques années, un pétrolier coréen, le *Sunders–Moses* est arrivé dans les écluses de Beauharnois et, en pénétrant dans les écluses, il a déchiré son flan sur une longueur de deux pieds. Du xylène, un composant hautement inflammable de l'essence à indice d'octane élevé, se déversait à flot de la déchirure. Tous les autres éléments qui constituent une essence à indice d'octane élevé se trouvaient également dans ce bateau. Par hasard, ce jour–là, les gens d'Akwesasne et la Garde côtière faisaient une expérience pour voir comment les générateurs de brouillard fonctionnent avec des matériaux hautement inflammables. Nous venions de déplacer l'expérience d'un endroit à un autre, et nous avons évité de justesse un véritable désastre.

[*Text*]

It was interesting to me that when we looked at the ship afterwards, there was a three–foot section on the side of the ship that had absolutely no paint right to the metal. It had been taken right off. But we had enough people and equipment to deal with the emergency because we were all there, and the Coast Guard and Seaway people were most happy to have our willing help.

You also talk about getting the federal house in order. Indian Affairs is looked on as having fiduciary responsibity for native people, and we would like to see them develop things that translate into work within the communities themselves. We have been working hard trying to persuade them that the department of the environment of the Mohawk Council of Akwesasne is a good attempt to carry out responsibilities on environment, and that we have long–term experience in doing this.

However, there are many other models that can be used. Our good colleagues at Walpole Island have set up a form of environmental protection within their territory. The Nass Valley and various other people are doing the same type of work. They try to do this with very little money. I think it's time that Indian Affairs brings these people together and starts to look for workable models that can take part in communities.

We also talked about the boundary water treatment. Here at Akwesasne we have more boundaries almost than water. Quebec, Ontario, New York state come together. As I was telling you on the boat, there is probably a spot where no one would know whose jurisdiction you're in because all of them come together.

The boundary waters treaty applies to the territories here, and we are trying to see how those boundary waters... Working with the International Joint Commission we can make some substantial changes. Our inputs have maybe been quite crucial. For example, when they were talking about the ecosystem approach to the environment in Hiram, Ohio, one of the formative papers of the ecosystem approach to the Great Lakes, Mohawk Council of Akwesasne people were there talking about how this ecosystem approach works. When, for example, the Great Lakes were looking to see whether there was a threat to human health from contaminants in the Great Lakes, a meeting in Buffalo started IJC looking and changing its policy, which said that there might be a risk to human health. Akwesasne was at that meeting as well, talking to the people, informing them and showing them how people of widely diverse interests could work together to come to a consensus on a cause.

[*Translation*]

Quand nous avons été examiner le navire plus tard, nous avons constaté que sur une section de trois pieds, le long de l'étrave, il ne restait absolument aucune peinture, le métal était à nu. Cela dit, ce jour–là comme nous étions tous là, nous avions suffisamment de personnel et de matériel pour faire face, et la Garde côtière et les gens de la Voie maritime n'étaient que trop contents d'avoir notre aide.

Vous dites également qu'il faut mettre de l'ordre dans les affaires fédérales. On considère que les Affaires indiennes ont une responsabilité fiduciaire en ce qui concerne les Autochtones, et nous aimerions que cela se concrétise par du travail dans les communautés–mêmes. Nous avons travaillé très fort pour essayer de les persuader que le service de l'environnement du Conseil Mohawk d'Akwesasne tente sincèrement d'assumer la part de responsabilité qui nous revient en ce qui concerne l'environnement, et pour les persuader également de la solidité de notre expérience dans ce domaine.

Toutefois, beaucoup d'autres modèles peuvent être utilisés. Nos bons collègues de l'Île de Walpole ont élaboré un système de protection de l'environnement dans leur territoire. Les gens de Nass Valley, entre autres, font également ce genre de travail, et ils essaient de le faire avec très peu d'argent. Il est temps pour le ministère des Affaires indiennes de réunir tous ces gens–là et de commencer à étudier des modèles qui puissent s'appliquer dans les communautés.

Nous avons parlé également du traité des eaux limitrophes. Ici, à Akwesasne, nous avons presque plus de frontières que d'eau. Le Québec, l'Ontario et l'état de New York se rencontrent ici. Comme je vous le disais dans le bateau, il y a un endroit où l'on ne sait pas très bien de quelle instance on relève, car c'est là que les trois limites se rejoignent.

Le traité des eaux limitrophes s'applique à ces territoires et nous cherchons à déterminer comment ces eaux limitrophes... Avec l'aide de la Commission mixte internationale nous devrions pouvoir apporter des changements importants. Notre participation a peut–être eu une importance cruciale. Par exemple, à l'époque où l'on discutait des écosystèmes et de l'environnement à Hiram, en Ohio—un des documents qui a mis en lumière la démarche fondée sur les écosystèmes en ce qui concerne les Grands Lacs—le Conseil Mohawk d'Akwesasne était sur place et discutait du fonctionnement de cette démarche axée sur les écosystèmes. Par exemple, à l'époque où l'on se demandait si les contaminants des Grands Lacs présentaient une menace pour la santé humaine, après une réunion qui s'est tenu à Buffalo, la CIJ a envisagé de changer sa politique lorsqu'on a commencé à penser que cela pourrait poser un risque pour la santé humaine. Akwesasne a également assisté à cette réunion, discuté avec les participants, nous les avons informés, nous leur avons montré comment des gens dont les intérêts sont très différents peuvent travailler ensemble et se mettre d'accord.

• 1520

We have been very busy in those areas. We see other things that could be added to the act, in that we think the act must have a broader context than just toxic substances. It must include the respect for nature in its views and policies.

Nous avons été très actifs dans tous ces secteurs. Nous pensons que le projet de loi devrait contenir d'autres dispositions et pas seulement des dispositions relatives aux substances toxiques. Il doit également témoigner d'un souci de respect pour la nature.

[*Texte*]

We think also that the fight between Health Canada, Environment Canada, and Indian Affairs over CEPA is dangerous to native people. As they continuously pass the buck back and forth, there has to be some type of agreement between them. We would like very much to be an intimate part of that.

We believe the community–based capacity to deal with the control and monitoring of environmental issues is what we need. There can be many unique models for this across Canada that are well within the act itself.

Another issue is that we are not stakeholders. I don't know whether a stakeholder is a vampire fighter or somebody at an Alberta barbecue. We're not an interest group. We are not an NGO. We have the Indian Act. We have our governments; we would like to be treated as such.

Again I say that the fiduciary responsibility of Indian Affairs and the government to first nations communities can also be used in this act to help develop and maintain our way of life here at Akwesasne.

Finally, there are our national organizations: the AFN, or Assembly of First Nations, the Native Council of Canada, and the Métis Association. These organizations, on a national level, can bring together the thinking of our people in order to seriously help you modify this act in order to make it a better and stronger act.

This places a very heavy burden upon us as first nations communities. Akwesasne is maybe a very unique place because we have people who understand and who want to work on these acts. However, that heavy burden weighs very much on us year by year by year. We tend to burn out our workers in our community and there are very few other places to go.

I have worked here for 17 years. It's a very tough place to work. I don't know of very many other places where you really thought about wearing a flak jacket during 1990 when trying to take fluoride or PCB samples out of the river. Yet we still try to maintain that type of work within our community.

I hope some of my words might be able to help you, as you go across the country, to think about the Canadian Environmental Protection Act. I truly have been honoured to be able to speak to you. Thank you.

Mr. L. Benedict: Thank you, Henry.

I'd like to now introduce Lauri Montour. She is representing the national first nations environmental effort called the Centre for Indigenous Environmental Resources. She's going to give a brief, eight–minute presentation.

Ms Lauri Montour (Ecosystem Biologist, Centre for Indigenous Environmental Resources, Mohawk Council of Akwesasne): First, I would like to thank the Mohawk Council of Akwesasne for the invitation to participate today. I also thank the standing committee for taking the time to listen to the first nations of Canada. I thank the cooks; we had a pretty good lunch.

[*Traduction*]

Par ailleurs, la lutte que se livre Santé Canada, Environnement Canada et les Affaires indiennes en ce qui concerne la LCPE est dangereuse pour les autochtones. Ces trois ministères doivent cesser de se renvoyer la balle et ils doivent tenter de se mettre enfin d'accord. Nous aimerions beaucoup participer à cet exercice.

À notre avis, nous devons pouvoir contrôler et surveiller tout ce qui concerne l'environnement au niveau de la communauté et il est possible que de nombreux modèles de ce genre existent au Canada, des modèles qui sont parfaitement conformes à la loi.

En outre, nous ne sommes pas parties prenantes. Je ne sais pas très bien ce qu'est une partie prenante, s'il s'agit d'un vampire combatif ou d'un invité à un barbecue en Alberta. Nous ne sommes pas un groupe d'intérêt. Nous ne sommes pas une ONG. Nous avons la loi sur les Indiens. Nous avons nos gouvernements et nous aimerions être traités sur cette base.

Je le répète, dans cette loi on peut également se réclamer de la responsabilité fiduciaire des Affaires indiennes et du gouvernement envers les premières nations pour développer et préserver notre façon de vivre, ici, à Akwesasne.

Enfin, nous avons nos organisations nationales: l'APN, ou Assemblée des premières nations, le Conseil national des autochtones du Canada et l'Association des Métis. À un niveau national, ces organisations peuvent nous permettre de mettre en commun nos efforts de réflexion, ce qui nous permettra de vous aider véritablement à modifier cette loi, à la rendre plus forte et meilleure.

Cela nous impose, à nous, communautés des premières nations, un très lourd fardeau. Le cas d'Akwesasne est peut–être unique car nous avons des gens qui comprennent ces lois et qui veulent s'en occuper. Mais c'est tout de même un fardeau très lourd qui pèse sur nous année après année après année. Les travailleurs de notre communauté arrivent vite à un état de saturation, mais ils n'ont pas bien d'autres possibilités d'emploi.

Je travaille ici depuis 17 ans. C'est un milieu de travail particulièrement difficile. Je ne connais pas beaucoup d'autres endroits où il semblait nécessaire de porter un gilet pare–balle en 1990 à l'époque où nous essayions de prélever des échantillons de fluorure ou de BPC dans le fleuve. Et pourtant, c'est un travail que nous continuons à accomplir dans la communauté.

J'espère que ces quelques mots vous seront utiles, qu'ils vous permettront de mieux réfléchir à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pendant que vous voyagerez dans le reste du pays. Je me suis senti honoré de pouvoir vous parler. Je vous remercie.

M. L. Benedict: Merci, Henry.

J'aimerais maintenant vous présenter Lauri Montour. Elle représente un groupe national qui s'occupe de l'environnement pour le compte des premières nations. Il s'agit du Centre de ressources environnementales autochtone. Elle va nous faire un court exposé de huit minutes.

Mme Lauri Montour (Biologiste en écosystèmes, Centre de ressources environnementales autochtone, Conseil Mohawk d'Akwesasne): Pour commencer, je tiens à remercier le Conseil Mohawk d'Akwesasne de m'avoir invitée à participer à cette réunion. Je remercie également le comité permanent d'avoir pris le temps d'entendre les Premières nations du Canada. Je remercie les cuisiniers: nous avons eu un très bon déjeuner.

[*Text*]

My name is Lauri Gahehota Montour. I am a Mohawk from Kahnawake. I am trained as an ecosystem biologist. I work with first nation communities across Canada and the United States on fish and wildlife management, as well as environmental protection.

The Centre for Indigenous Environmental Resources, or CIER, is in its infancy and still going through the inevitable growing pains. It was created by a number of heavyweight chiefs: Phil Fontaine from Manitoba; Manny Jules from British Columbia; Brenda Miller from Mistigougèche, Quebec; Chief Roger Augustine from Grande Île; and Matthew Coon–Come from Quebec, and others.

These chiefs just want some tangible product and action on the growing list of native environmental concerns. For the most part they were dissatisfied with the pace of mainstream institutions and government responses.

• 1525

Environment Canada, Indian and Northern Affairs, and Human Resources and Development are partners in getting something done right now. We were originally brought on to provide guidance on the harmonization of government programs and activities, but our current focus is to develop a training package for on–reserve environmental assessments, with future expansion to other environmental areas. I enjoy working for them because there are so many people from many diverse fields, and it's stimulating brainstorming that we do.

I want to take a few minutes to communicate the principles that our political leaders advocate time and again. If any of you have listened to these people, you're going to say you've heard this before. This applies not only to CEPA but to the broader issues of self–government, jurisdiction and management of natural resources. We have reviewed the well–organized paper that reviews CEPA and environmental protection on Indian lands, and have spoken to the author, Nadine Levin, who wants it used as a starting point. We have also talked to the Inuit Tapirisat of Canada, who were kind enough to give us a copy of their thought–provoking submission. Just stamp "ditto" on it for us and "ditto" on all of the stuff that has been presented today by Akwasasne. Then we will stop here and Lloyd will be happy.

But since it's difficult for me to make a long conversation short at the best of times, I'll continue anyway. I have five points.

First, the federal government's interpretation of Indian lands needs to be expanded. Especially in light of the federal government's commitment to act on the premise that the inherent right to self–government is an existing aboriginal and treaty right, it seems self–defeating if the interpretation is unilateral and limited. There is no mention of aboriginal rights to manage treaty land or traditional territory not under treaty.

[*Translation*]

Je m'appelle Lauri Gahehota Montour. Je suis Mohawk de Kahnawake. De profession, je suis biologiste en écosystèmes. Je travaille avec des communautés des premières nations dans tout le Canada et aux États–Unis sur des projets de gestion du poisson et de la faune et également sur des projets de protection de l'environnement.

Le Centre de ressources environnementales autochtone en est à ses premiers pas et il est encore sujet aux inévitables balbutiements de l'enfance. Il a été mis sur pied par plusieurs chefs influents: Phil Fontaine du Manitoba, Manny Jules de Colombie–Britannique, Brenda Miller de Mistigougèche, Québec, le chef Roger Augustine de Grande Île, et Matthew Coon–Come du Québec entre autres.

Ces chefs veulent voir des actes et des résultats concrets en ce qui concerne la liste de plus en plus longue de préoccupations des autochtones en ce qui concerne l'environnement. Dans l'ensemble, il trouvait que les principales institutions et les gouvernements ne réagissaient pas assez vite.

Environnement Canada, les Affaires indiennes et du Nord canadien, les Ressources humaines sont les partenaires qui cherchent à agir. Au départ, il était question de participer à l'harmonisation des programmes et aux activités du gouvernement, mais à l'heure actuelle, nous élaborons surtout des programmes de formation pour l'évaluation environnementale en réserve et nous prévoyons une expansion future dans d'autres secteurs de l'environnement. J'ai plaisir à travailler avec ce groupe, car il rassemble des gens de disciplines très variées et nous avons des séances de remue–méninges très stimulantes.

Maintenant, j'aimerais en quelques minutes vous expliquer les principes que nos dirigeants politiques ne cessent de nous rappeler. Si vous avez eu l'occasion de les écouter, vous allez penser que ce n'est pas la première fois que vous entendez cela. Cela s'applique non seulement à la LCPE, mais également à ces autres secteurs que sont l'autonomie gouvernementale, les questions de domaine de compétences et de gestion des ressources naturelles. Nous avons étudié le document bien pensé qui fait le point sur la LCPE et la protection de l'environnement sur les terres indiennes et nous avons discuté avec son auteur, Nadine Levin, qui voudrait faire de ce document un point de départ. Nous avons également discuté avec les Inuit Tapirisat du Canada qui ont eu la gentillesse de nous donner un exemplaire de leur exposé, donne beaucoup à réfléchir. Nous pourrions vous dire que nous pensons exactement la même chose et cela vaut aussi pour tout ce qui vous a été dit aujourd'hui par les gens d'Akwesasne, ce qui nous permettrait d'en rester là et de faire plaisir à Lloyd.

Mais comme dans le meilleur des cas j'ai beaucoup de mal à m'exprimer en peu de mots, je vais tout de même continuer. J'ai cinq observations à faire.

Premièrement, la définition du gouvernement fédéral en ce qui concerne les terres indiennes doit être élargie. Si l'on considère que le gouvernement fédéral s'est engagé à considérer le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comme un droit autochtone de fait et un droit de traité, une interprétation unilatérale et limitée semble tout à fait illogique. On ne mentionne nulle part des droits autochtones en ce qui concerne l'administration des terres de traité ou des territoires traditionnels qui ne sont pas assujettis à un traité.

[*Texte*]

If fish and wildlife co-management are issues increasingly being discussed with all three orders of government—Saskatchewan is one example—it makes sense to harmonize management not only of resources but the lands, water and air that make up an indivisible part of the ecosystem. Now that scientists are finally catching up to indigenous ways of thinking, they are promoting watershed management, ecosystem integration and other terms and policies designed to recognize the interconnectedness of all things on earth.

Second, federal government interpretation of Indian powers needs to be expanded. While supposedly acting like the inherent right to self-government is recognized, it will ultimately be self-defeating if the federal government presumes to unilaterally define the limits of self-government. The report makes reference to first nations making regulations only within the confines of the Indian Act or other federal legislation, or under the auspices of provincial agencies.

There needs to be recognition of traditional laws under the inherent authority of first nations governments. Inherent means that it does not need to derive authority from anybody else. I took the words right out of that report. This authority is inherent in the long-standing governments of the indigenous peoples of Canada. I thought we went through this about a year ago, during the last round of constitutional discussions.

Nadine Levin, the author of the paper on Indian lands, is dead accurate when she says aboriginal people find repugnant the Indian Act and the option of subservience to federal and provincial legislation. We see it as our responsibility to take care of the earth in return for what has been given to us by the creator. Our authority comes from the creator, from our use and occupancy of the land, from the formal institutions of our age-old government, and from our knowledge of the land, so it is presumptuous to think that only the federal and provincial governments have legal authority—which says something about our legal system—leaving first nations with no inherent authority. The assertion contradicts itself.

Third, recognition of traditional indigenous values and practices needs to be incorporated into first nations environmental protection. As a graduate of a basically white university, I as an Indian was in no position to question so-called scientific truths unless I wanted to risk my academic standing. Now I constantly question the validity and extent of scientific principles, to the vexation of countless government scientists who unilaterally impose their methodologies and their values onto a first nation. By doing this, I now risk my funding.

• 1530

There is still too much imbalance in the way research is conducted, who carries it out, who interprets the results, and whose information is valid. Despite the dollars and paper spent, often by non-native so-called experts, on what is referred to as

[*Traduction*]

À une époque où la cogestion du poisson et de la faune font l'object de discussions de plus en plus fréquentes entre les trois paliers de gouvernement—vous avez l'exemple de la Saskatchewan—il est logique d'harmoniser la gestion non seulement des ressources, mais également des terres, de l'eau et de l'air qui font parties intégrantes de l'écosystème. À l'heure actuelle, les chercheurs se rendent enfin compte de l'importance du mode de pensée autochtone, ils parlent de gestion de bassins fluviaux, d'intégration de l'écosystème et d'autres politiques qui consacrent les liens étroits qui existent entre tout ce qui vit sur terre.

Deuxièmement, l'interprétation du gouvernement fédéral en ce qui concerne les pouvoirs indiens doit être étendue. Même si, en principe, on prétend que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale est reconnu, on n'arrivera à rien si le gouvernement fédéral décide de définir unilatéralement les limites de cette autonomie gouvernementale. Le rapport signale que les Premières nations n'adoptent de règlement que dans le cadre de la Loi sur les Indiens et autres lois fédérales ou encore sous les auspices des organismes provinciaux.

Il faut reconnaître les lois traditionnelles qui relèvent de l'autorité inhérente des gouvernements des Premières nations. Inhérent, signifie qu'un pouvoir n'est pas dérivé d'une autre source. Les termes que j'utilisent sont tirés directement de ce rapport. Ce pouvoir est inhérent aux gouvernements de longue date des peuples autochtones du Canada. Je croyais que nous avions fait le tour de cette question il y a environ un an lors des dernières discussions constitutionnelles.

Nadine Levin, l'auteure du document sur les terres indiennes met le doigt sur le problème lorsqu'elle dit que la Loi sur les Indiens est l'option de soumission à la législation fédérale et provinciale répugnent profondément aux autochtones. Nous assumons la responsabilité de la terre en échange des dons du Créateur. Notre pouvoir, nous le tenons du Créateur, de notre présence sur la terre, et également des institutions établies de notre gouvernement ancestral et de notre connaissance de la terre. Il est donc présomptueux de penser que seuls les gouvernements fédéral et provinciaux ont un pouvoir légal, les Premières nations ne possèdant aucun pouvoir inhérent: cela en dit long sur notre système légal. Bref, c'est une contradiction.

Troisièmement, dans le domaine de la protection de l'environnement des Premières nations, il convient de reconnaître les valeurs et pratiques autochtones traditionnelles. En tant que diplômé d'une université essentiellement Blanche, je n'étais pas en position, moi une Indienne, de contester les soi-disants vérités scientifiques, sauf si j'avais été prête à mettre en jeu mes résultats universitaires. Aujourd'hui, je remets constamment en question la valeur des principes scientifiques, au grand dam des innombrables scientifiques du gouvernement qui imposent unilatéralement leurs méthodes et leurs valeurs aux Premières nations. Mais, ce faisant, c'est mon financement que je mets en jeu.

Il y a encore trop de déséquilibre en ce qui concerne la manière dont la recherche est menée, qui s'en charge, qui interprète les résultats et quelles informations sont valables. Malgré toutes les sommes dépensées, souvent par des soi-

[*Text*]

TEKMS, or traditional ecological knowledge management systems, there is still respect lacking for its value and its information on its own, and a reluctance by scientists to work with native people to utilize both traditional knowledge and modern scientific methods.

Point four is that there needs to be an opportunity for appropriate and stable training, employment and enforcement. We can only agree with Ms Levin's report that enforcement capacities are sorely lacking in Indian country. That's just the tip of the iceberg. It is certainly not for want on our own part. Again, first nation governments have managed to protect this land you call Canada since time immemorial. The result of invalidating our governments, our regulations, our capacities, to the point where there is little of what was a pretty powerful land protection system—and a healthy land, I might add—has put all of us in the position of catching up.

Now we collectively need to provide a variety of opportunities for our younger people to learn traditional and European scientific ways. Once this is done, stable employment and adequate resources have to be supplied. The current system, as said by Lynn Roundpoint, of project–by–project funding does nothing to encourage native people to pursue environmental careers.

The fifth point is that first nations need to develop their economies on environmental resources. We want to revert to a resource–based economy and away from a welfare–based economy. First nations have an ethical and perhaps legal right to revenue derived from the environment that currently goes to other governments, leaseholders and private individuals. When we agreed to share the land with the first newcomers and not surrender it, as interpreted by the ungracious pups and their later progeny, sharing the land also meant sharing the resources—common sense. How can one differ when all that has to be done is to compare the relative wealth of Canadians and the Canadian and provincial governments to that of the original people of the very land the resources are taken from? Also, compensation needs to be discussed.

I did this in about 3 hours last night. I got about 24 hours' notice to come here. The last recommendation I would like to make is that the native leaders of the Centre of Indigenous Environmental Resources feel that a review of CEPA demands thorough analysis of its possibilities and limitations with respect to first nations peoples and land. We need the time and the funding to make intelligent commentary to the standing committee, and ask that this request be approved accordingly so that we can make further presentations and conduct more in–depth discussions with you.

[*Translation*]

disants experts non–autochtones, au sujet de ce qu'on appelle les SGCET ou Systèmes de gestion des connaissances écologiques traditionnelles, on n'en reconnaît toujours pas vraiment la valeur et les scientifiques hésitent à travailler avec des autochtones qui exploitent à la fois les connaissances traditionnelles et les méthodes scientifiques modernes.

Quatrièmement, il faut offrir des possibilités adéquates et stables d'emploi, de formation et d'application des lois. Nous sommes parfaitement d'accord avec M^me^ Levin, qui dit dans son rapport que les services d'exécution des lois sont largement insuffisants en terres indiennes. Et c'est juste la pointe de l'iceberg. Elle précise en outre que ce n'est pas par manque de volonté de notre part puisque, je le repète, les gouvernements des Premières nations ont réussi à protéger cette terre que vous appelez le Canada depuis des temps immémoriaux. Comme nos gouvernements, nos règlements et nos capacités ont été écrasés, au point où il ne reste quasiment plus aujourd'hui d'éléments de ce qui était autrefois un système relativement puissant de protection de la terre—et d'une terre en bonne santé, je me permets de l'ajouter—, nous sommes maintenant tous obligés de faire du rattrapage.

Il nous faut donc offrir collectivement des occasions à nos jeunes d'apprendre les méthodes scientifiques traditionnelles et européennes. Quand ce sera fait, il faudra leur offrir des emplois stables et des ressources adéquates. Le système actuel, comme l'a dit Lynn Roundpoint, qui consiste à financer les projets au cas par cas, n'encourage certainement pas les jeunes autochtones à faire carrière dans le secteur des sciences environnementales.

Cinquièmement, il faut que les Premières nations s'efforcent de développer leur économie à partir des ressources environnementales. Nous voulons revenir à une économie fondée sur les ressources, pour abandonner l'économie fondée sur le bien–être social. Les Premières nations ont le droit éthique, voire juridique, d'obtenir les revenus produits par l'environnement qui sont actuellement accaparés par les autres gouvernements, les locataires et les propriétaires privés. Lorsque nous avons accepté de partager cette terre avec les premiers arrivants, mais pas de la céder, comme l'ont cru ces ingrats et leurs progénitures, nous envisagions que cela voulait dire aussi qu'on partagerait les ressources. C'était une question de bon sens. Et personne ne contestera aujourd'hui qu'il s'est produit une catastrophe, car il suffit de comparer la richesse respective des Canadiens et de leurs gouvernements fédéral et provinciaux, à celles des peuples autochtones qui occupent les terres mêmes où sont extraites les ressources. Il faudra donc aussi discuter de compensations.

J'ai préparé cet exposé en trois heures, hier soir, parce que je n'avais eu que 24 heures environ de préavis. Ma dernière recommandation sera donc que les chefs autochtones du Centre des ressources environnementales indigènes demandent à ce que l'examen de la LCPE s'accompagne d'une analyse détaillée de ses avantages et de ses limites relativement aux peuples et aux terres des Premières nations. Nous voulons avoir le temps et les crédits nécessaires pour vous adresser des remarques intelligentes, et nous vous demandons d'approuver cette demande pour que nous puissions vous adresser d'autres communications et participer à un débat approfondi avec vous.

[*Texte*]

Again, *niawen* for the opportunity to speak today.

Mr. L. Benedict: Thank you, Lauri.

I've just been asked to wrap up and say that we are very happy to be here. As I said, I am honoured that you would think of coming to Akwesasne.

We know that you have a pretty strict time for getting out of here and we do have a closing to do. I would just like to say that in a lot of the discussion we had on the boat, talking to all of you, I don't see much antagonism. I don't see people who are not thinking deeply about their issues and about what we want to do. From Akwesasne and from the brief talks that I've had with my people and colleagues, I can tell you there are ways in which we can work together, but it will take a creative way in which we can do this.

As a token of how we feel about you and having you visit our community, I'd like to make a few presentations to you.

A voice: On behalf of the Mohawk Council and the community that's here today, we'd like to thank you for being here and listening to our concerns. We have some baskets that were made by a local basket maker.

A voice: The baskets are made of black ash, which comes from our forests. We're working with the eastern Ontario model forest to see how we can grow that. The sweet grass that's wrapped in it has a nice smell that will help remind you that you were here. If it ever dries out, just wet it down a little bit and it will come back to you. You'll remember Akwesasne. It took us three and a half years to understand how to grow that grass as a crop.

Mr. L. Benedict: Are there any questions or words from the parliamentary committee?

The Chairman: We have a profound sense of gratitude for your having invited us to your land and for having been your guests today. My colleagues and I have a number of things to say in reply to what we learned this morning and this afternoon. I would invite my colleagues to speak first and then I will make some concluding remarks.

Mme Guay (Laurentides): J'aimerais remercier les gens qui nous ont reçus aujourd'hui et j'aimerais surtout remercier les gens qui ont préparé l'horaire. On a eu un horaire en français et ça été beaucoup apprécié; merci infiniment. Je pense que nous avons un travail énorme à faire sur le plan environnemental. On a vu ici des problématiques qui nous concernent énormément.

Il y a aussi la problématique des paliers de gouvernement, voire des différents gouvernements et ça c'est particulier à votre réserve. Alors, je pense qu'il va être très important que vous nous fournissiez de l'information pour que nous puissions de notre côté bien faire notre travail et bien réviser notre loi.

J'ai appris beaucoup de choses en très peu de temps sur votre communauté, mais cette information–là, il faudrait la diffuser un peu plus et qu'on ait de la documentation pour établir une relation; je pense que c'est important. Alors, vous

[*Traduction*]

Encore une fois, *niawen* pour m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous.

M. L. Benedict: Merci, Lauri.

On m'a demandé de conclure et de dire que nous sommes très heureux d'être ici. Comme je l'ai dit, je suis heureux que vous ayez songé à venir à Akwesasne.

Nous savons que votre temps est très limité et je vais donc m'efforcer d'être bref. Suite aux discussions que nous avons eu sur le bateau, en venant ici, je dois vous dire que je ne vois pas beaucoup d'antagonismes entre nous. Je ne vois pas ici de gens qui ne réfléchissent pas sérieusement aux problèmes et à ce qu'il faut faire. Suite aux brèves discussions que j'ai eues avec mes collègues et avec les gens d'Akwesasne, je peux vous dire que nous devrions certainement être capables de travailler ensemble, mais que cela exigera que nous fassions preuve de créativité.

• 1535

En signe de reconnaissance pour ce que vous faites et pour votre présence parmi nous, j'aimerais vous remettre quelques cadeaux.

Une voix: Au nom du Conseil Mohawk et de toute la communauté, nous vous remercions d'être venu chez nous pour prendre connaissance de nos préoccupations. Nous avons apporté quelques paniers qui ont été fabriqués par un artisan local.

Une voix: Ces paniers ont été fabriqués en frêne noir de nos forêts. Nous avons lancé ici un projet de forêt modèle pour l'est de l'Ontario, afin de voir comment faire pousser ces espèces. Le foin qui se trouve dans ces paniers, et qui sent très bon, vous rappellera votre passage ici. S'ils se dessèche, vous n'aurez qu'à l'humidifier un peu et l'odeur reviendra. Vous vous souviendrez ainsi d'Akwesasne. Je dois vous dire qu'il nous a fallu trois ans et demie pour apprendre à faire pousser ce foin.

M. L. Benedict: Y a–t–il des questions des membres du Comité?

Le président: Je dois d'abord vous dire que nous vous sommes profondément reconnaissants de nous avoir invités sur votre terre et de nous avoir accueillis aujourd'hui. Mes collègues et moi–même avons plusieurs choses à vous dire en réponse à ce que nous avons appris ce matin et cet après–midi. Je vais donc d'abord donner la parole à mes collègues, après quoi je ferai quelques remarques de conclusion.

Mrs. Guay (Laurentides): I would like to thank the people who welcomed us here today and, especially, those who prepared our schedules. We got a schedule in French, which was very much appreciated. Thank you very much. I do believe that we have an enormous work to do as far as the environment is concerned. You have raised with us some problems which are very much part of our concerns.

There is also the problems of the various levels of government, if not of different governments, and that is specific to your reserve. It will be very important for you to provide us with information so that we can review this act in a proper manner.

I have learned many things in a very short time about your community, but this information should be more widely distributed so that we get proper information to work together. And you can rely on us to follow up on this. This will not be a

[*Text*]

pouvez compter sur nous pour donner un suivi. Ce n'est pas seulement qu'une rencontre, comme ça. Je pense que ce qui est important c'est d'établir des liens de compréhension au niveau administratif. Merci encore.

[*Translation*]

one–shot meeting. I think it is very important to establish understanding at the administrative level. Thank you very much.

• 1540

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Mr. Chairman, I too would like to thank the people of Akwesasne for having us here, for the tremendous hospitality and the excellent lunch, to start with the basics. I very much enjoyed the tour and the personal conversations I had with several people on the ship. I think that sometimes, frankly, you learn in those as much as, if not more than, you do in meetings like this—as useful as meetings like this are. I want to thank those people for taking the extra time and interest on the ship.

In response to the one speaker, I would hope that the committee would have an opportunity to invite some of your spokespeople to Ottawa to continue this input with a little more lead time than maybe some of your presenters had, because I think valuable points were raised.

I would like to ask one question to either Henry or Chief Lynn Roundpoint. It is about the whole issue of national standards. We've discussed this in two provinces and now here. From what was said about the AFN and the NCC and the Métis organizations, do you think there is a need in Canada, as I define Canada, from coast to coast to coast—and I was fascinated to hear the fourth–coast concept. Is there a value to national standards that would equally apply, obviously after consultation with the first nations people?

A witness: Yes, I think there is value to that. It does give you the current thinking of those standards, as long as the standards aren't static. A standard is based upon the best possible thinking of the time. I always hark back—and I'll try to be very quick—when we talk about, for example, cancer rates. When you talk about cancer rates of 1 in 10,000, it doesn't sound too bad unless it is your brother. Then the standard is too high or too low or whatever. So it is useful to develop them, but they have to be developed in trust. There has to be some work there.

The other thing is that there is a good knowledge base from the native people to supplement those standards. How do we get together to do that?

Mr. O'Brien: I appreciate the answer. You put the relevant question, and I think the challenge for this government and this committee is to find out how we forge that partnership you spoke about very eloquently.

Thank you very much.

Mr. Adams (Peterborough): Chief Lynn, all the chiefs and ladies and gentlemen, like my colleagues I have enjoyed today and have been very impressed. I enjoyed the conversation on the ship this morning. I very much enjoyed talking with Ernie Benedict and I've learned a great deal.

M. O'Brien (London—Middlesex): J'aimerais moi aussi remercier les gens d'Akwesasne de nous avoir accueillis, monsieur le président, et de nous avoir servi un excellent déjeuner... pour commencer par les choses fondamentales. J'ai beaucoup apprécié la visite et les conversations que j'ai eues avec plusieurs personnes sur le bateau. Franchement, on en apprend beaucoup plus lors de tels contacts que de réunions comme celle–ci—lesquelles ont au demeurant leur utilité propre. Je tiens à remercier tous les gens que nous avons rencontrés sur le bateau.

En réponse à l'un des intervenants, j'espère que notre comité pourra inviter certains de vos porte–parole à Ottawa pour poursuivre le débat et qu'on vous donnera un peu plus de préavis que cette fois pour que vous puissiez étoffer les remarques très pertinentes que vous avez faites aujourd'hui.

J'aimerais adresser une question à Henry ou au Chef Lynn Roundpoint. Il s'agit de toute cette questions des normes nationales. Nous en avons discuté dans deux provinces et vous avez reparlé aujourd'hui. Considérant ce qui a été dit au sujet de l'APN, du CNAC et des organisations métisses, pensez–vous qu'il soit possible d'appliquer au Canada—je parle ici de tout le Canada, d'une côte à l'autre, même si j'ai été fasciné par le nouveau concept de quatrième côte—des normes nationales qui s'appliqueraient donc de la même manière partout, évidemment après avoir consulté les Premières nations?

Un témoin: Oui, je crois que cela serait utile. L'essentiel est que ces normes ne soient pas statiques. Toute norme doit être fondée sur les meilleures analyses disponibles au moment où on l'adopte. J'en reviens toujours à cette question des taux de cancer—et je vais tenter d'être très bref. Quand on parle d'un taux de cancer de 1 sur 10 000, ça ne paraît pas très élevé, sauf si la personne touchée est votre frère. Dès cet instant, le taux paraît beaucoup trop élevé. Il est donc utile d'élaborer des normes, mais il faut le faire dans un esprit de confiance. Il faut y réfléchir sérieusement.

Il ne faut pas oublier non plus que les Autochtones connaissent beaucoup de choses dans ce domaine, qui peuvent être utiles pour formuler ces normes. La question est de savoir comment s'y prendre.

M. O'Brien: Je vous remercie de votre réponse. La question pertinente, et le défi qui se posent au gouvernement et au comité, seront précisément de savoir comment forger ce partenariat dont vous parlez avec grande éloquence.

Merci beaucoup.

M. Adams (Peterborough): Chef Lynn, mesdames et messieurs, j'ai moi aussi beaucoup apprécié cette journée et j'ai été très impressionné par nos discussions. J'ai beaucoup apprécié la conversation que nous avons eue sur le bateau ce matin. J'ai beaucoup appris en discutant avec Ernie Benedict.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1545

As Mr. O'Brien has already said, in many ways this extraordinary situation that you're in is a microcosm of what we're trying to tackle with this act, and whether there will be national standards administered by the communities, the provinces or both or whatever. So the request for a clear jurisdictional statement would be one that we would like—if there were such a thing in Canada, and I'm not sure there is.

You talk about a monitoring network system. Your position with respect to all these jurisdictions is unique, so that gives you a special place. However, it seems to me that the other thing you have that's special, and we got a good sense of it this morning, is that you are able to sample the output of this huge international area in this one location, with your people on both sides of the river. That's something that will stay with me.

I hope we have developed some mutual respect from this visit. Salli, I'm sorry that I was not selected to my position for life. Perhaps in another lifetime I will be.

Lloyd, Dave, Henry or Lauri, perhaps you could send us something—I hate to ask for masses of reading—about traditional knowledge, some summary or reading list or something that we could tackle. I would be grateful if you could do that.

I thank you all for the hospitality and the information you've given us.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): As I said in Montreal last night, I think we're all suffering from a little bit of toxic overload from CEPA ourselves.

The different ramifications and dimensions of what the Canadian Environmental Protection Act has brought and what's involved with it, from the administrative side, the scientific understandings and all the different kinds of things that have to come together. The incredible complexity of the problems with the Great Lakes and the St. Lawrence is a bit overwhelming, and we are looking at only one area of Canada. We haven't begun to look at the Maritimes and the west and the north.

One of the most refreshing things about our round table last night was the discussion about values and trying to make things simple and getting out of the paralysis that overwhelming complexity can bring. A number of times today we were brought back to the values and to the basic understanding of what we should be trying to accomplish.

In a previous lifetime I worked as a facilitator, and before we started a workshop we would always talk about the ground rules, about how we were going to operate, what the objectives were, how we were going to treat each other and what were we trying to accomplish. As I was listening to the elder in the opening ceremony, I thought these are our ground rules. These are the ways that we are supposed to behave, the kinds of things that we are supposed to consider and the things that we're supposed to respect.

Focusing on some of those things helps deal with some of the overwhelming complexity, and hopefully by moving toward simplicity we can solve some of these problems. These are the kinds of things that we have to understand and communicate,

Comme l'a déjà dit M. O'Brien, cette situation extraordinaire est à maints égards le microcosme de ce que nous essayons de faire avec cette loi, ce qui nous oblige à nous demander s'il devrait y avoir des normes nationales gérées par les collectivités, par les provinces ou les deux ou par d'autres. Il me paraît donc tout à fait légitime que l'on demande un énoncé clair des compétences respectives au Canada—pour autant qu'il y ait une chose qui s'appelle le Canada, ce dont je ne suis pas sûr.

Vous parlez d'un réseau de surveillance. Évidemment, considérant votre position par rapport à toutes ces entités, vous voyez les choses d'un point de vue tout à fait unique. Il me semble cependant que l'autre chose qui vous est particulière, et nous l'avons bien senti ce matin, c'est que vous êtes capables d'aborder cette énorme question à l'échelle internationale en tenant compte des besoins tout à fait particuliers de vos localités, de chaque côté de la rivière. C'est quelque chose que je n'oublierai pas.

J'espère que cette visite aura contribué à renforcer notre respect mutuel. Sachez bien, Salli, que je regrette de ne pouvoir occuper ce poste à vie. Ce sera peut–être pour une autre vie.

Lloyd, Dave, Henry ou Lauri, vous pourriez peut–être nous envoyer de la documentation—et je ne demande pas ici des masses de volumes—sur le savoir traditionnel, afin que nous puissions nous familiariser avec ce que vous connaissez. Je vous en serais reconnaissant.

Je vous remercie toutes et tous de votre accueil et des informations que vous nous avez données.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Comme je l'ai dit hier soir à Montréal, je crois que nous souffrons tous d'un excès un peu toxique de LCPE.

L'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a eu de nombreuses ramifications différentes, tant sur le plan administratif que sur le plan scientifique. On est parfois un peu écrasé devant l'incroyable complexité des problèmes que connaissent les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint–Laurent. Et ce n'est là qu'une région du Canada. Nous avons maintenant commencé à nous pencher sur la situation dans les Maritimes, dans l'Ouest et dans le Nord.

L'une des choses que j'ai trouvé les plus intéressantes, lors de la table ronde d'hier soir, a été la discussion que nous avons eue sur nos valeurs et sur la nécessité de simplifier les choses pour sortir de la paralysie qu'engendre l'excès de complexité. Plusieurs fois aujourd'hui, on a mentionné à nouveau ces valeurs et la nécessité fondamentale de nous comprendre mutuellement.

Dans ma vie antérieure, j'ai travaillé comme animatrice d'ateliers et je sais que nous commencions toujours, avant de nous mettre au travail, par fixer les règles de base, de préciser comment nous allions travailler, indiquer nos objectifs et dire comment nous allions nous traiter les uns les autres. En écoutant ce matin la cérémonie d'ouverture, j'ai eu le sentiment que l'Ancien était en train d'établir nos règles fondamentales. C'est comme cela que nous sommes censés nous comporter, ce sont les choses que nous sommes censés examiner et respecter.

En mettant l'accent sur toutes ces choses, on est mieux à même de faire face à la complexité écrasante des problèmes, et c'est en essayant de simplifier les choses que l'on peut espérer trouver des solutions. Ce sont là les choses que nous devons

[*Text*]

and I guess the only thing we can hope for is that we can communicate them well enough that others who will eventually be making the real decisions will agree with us. I think it's through the partnering that you've been describing and the working together that we can be loud enough voices that other people will understand what we're trying to communicate.

[*Translation*]

comprendre et communiquer, et je suppose que notre seul espoir est que nous parviendrons à communiquer nos préoccupations de manière assez satisfaisante pour que ceux qui prendront éventuellement les vraies décisions soient d'accord avec nous. À mon avis, c'est en étant partenaires, comme vous l'avez dit, et en travaillant ensemble que nous pourrons nous faire entendre par ceux avec lesquels nous essayons de communiquer.

• 1550

I am particularly concerned about the issue of biotechnology and what that means for CEPA, because we're talking about that unknown territory of the future. We don't really know what biotechnology is going to yield for us, because it is truly something that is opening up in new ways. It's like the PCBs of twenty or thirty years ago, when we really didn't know the effects.

I'm particularly concerned about biotechnology in relation to indigenous knowledge, which is something you brought up. I think it's kind of disgusting to think that a people's work and science can be robbed from them just because someone has the money to patent something. I know it doesn't have anything necessarily to do with CEPA, but it's certainly a concern of mine.

I would also appreciate some information on any of the work you've been doing on the effects of some of these toxins on human health, and if you have other thoughts on biotechnology, I'd appreciate those as well.

Thank you, and thank you very much for the beautiful basket. I love sweet grass. I will put it in my Ottawa office and I'll always be reminded of today.

The Chairman: Let me add a few words to what my colleagues have just said.

We heard from David, Salli, Henry and Lauri this afternoon. It seems to me Lauri summarized it very well by indicating to us that it is important to study CEPA and its relation to native peoples and lands. That is probably the shortest way of putting it. This visit here today has helped us in realizing the importance of this link.

As you know, in this room there is one common belief that binds us, and that is the belief that the environment is everything on which all our well–being depends. Therefore we have an ideology in common and something to work with and for.

We will certainly have an opportunity in Ottawa to inform Ron Irwin, the minister, of our encounter with you and inform him about what we've heard.

I was glad to see good old Bill Ruckelshaus, in his statement, introducing the president's two related themes: one, that the federal government will pursue the principle of Indian self–government; and two, that it will work directly with tribal governments on a government–to–government basis. Of course it is the approach the president has, and in Canada we would couch it perhaps in slightly different words, but it is a very refreshing statement and it's only dated August 11. It is good to know that. That also we will bring to Ron Irwin's attention.

L'un des domaines qui me préoccupent particulièrement est celui de la biotechnologie dans le conteste de la LCPE, car il s'agit d'une inconnue pour nous tous. Nous ne savons pas vraiment ce que la biotechnologie va produire, parce que c'est un champ d'action tout à fait nouveau. C'est un peu comme les BPC il y a 20 ou 30 ans, quand nous n'en connaissions pas vraiment les effets.

Je suis particulièrement préoccupée par cette question de la biotechnologie dans le contexte du savoir autochtone, question que vous avez soulevée vous–mêmes. Je pense qu'il est assez écoeurant de voir que le travail et la science d'un peuple puissent lui être volés simplement parce que d'autres ont l'argent nécessaire pour demander des brevets. Je sais que cela n'a sans doute rien à voir avec la LCPE mais c'est quelque chose qui me préoccupe.

J'aimerais aussi obtenir des précisions sur le travail que vous faites au sujet des effets de certaines de ces toxines sur l'être humain et, si vous avez d'autres choses à nous dire au sujet de la biotechnologie, je vous en serais reconnaissante.

Merci, et merci encore pour le très beau panier. J'adore le foin d'odeur. Je mettrai le panier dans mon bureau d'Ottawa et cela me rappellera toujours notre visite d'aujourd'hui.

Le président: Je voudrais ajouter quelques mots à ce qu'ont dit mes collègues.

Nous avons entendu cet après–midi David, Salli, Henry et Lauri. À mes yeux, Lauri a très bien résumé la situation en disant qu'il est très important de revoir la LCPE dans le contexte de la situation des peuples et des terres autochtones. C'était probablement la meilleure manière de résumer la situation. Et sachez que notre visite d'aujourd'hui nous a aidé à comprendre l'importance de ce lien.

Comme vous le savez, il y a un facteur qui nous unit tous dans cette salle, c'est la conviction que l'environnement est ce qui détermine fondamentalement notre bien–être à tous et toutes. Nous avons donc une idéologie commune, si je puis m'exprimer ainsi, et un objectif commun.

Quand nous serons rentrés à Ottawa, nous pourrons communiquer à Ron Irwin, le ministre, ce que nous avons appris lors de notre rencontre avec vous.

J'ai été très heureux de voir ce cher vieux Bill Ruckelshaus, exposer, dans son allocation, les deux thèmes connexes du président: premièrement, que le gouvernement fédéral reste attaché au principe de l'autonomie gouvernementale indienne et, deuxièmement, qu'il travaillera directement avec les gouvernements des bandes, dans une relation de gouvernement à gouvernement. Cela dit, c'est la démarche du président; il faudra peut–être la formuler de manière légèrement différente dans le reste du Canada. C'était néanmoins un exposé très encourageant, qui ne remonte qu'au 11 août. Nous le porterons également à l'attention de Ron Irwin.

[*Texte*]

It was quite impressive, I think, for all of us to hear that the first community government the Mohawks had dates back to 1769. In that connection, Salli, I believe, quoted Homer–Dixon, who is a good friend of many of us and who is performing an international role that we all admire for a number of reasons.

Coming to Henry's presentation, the concept of a supportive partnership is certainly coming of age, and it is one we will definitely keep in mind. The principle of protecting the environment for generations to come is one we fully share and want to transmit into our report.

• 1555

I'm sure all of us are very grateful for the way you have couched the importance of recognizing and understanding the knowledge of the community. Certainly if that prevails one day, I think it will also become easier to solve the problems related to enforcement that you were indicating on the boat this morning.

The Canadian government must recognize the merits of the evolution. I think it is in that frame of mind and it is working in that direction. Again, we will register that point you made with us with Ron Irving.

The Great Lakes as a fourth coast is a surprising concept. I thank you very much. We will try to use it whenever we can. It's an idea that I haven't heard before and it's very intriguing because it has a lot of potential.

We will certainly study in depth the suggestion to transform the fluoride guidelines into standards, to see whether and how we can translate that suggestion and that request from you, which we all fully understand for health reasons, into our report.

You made a terrific point in relation to the protection of gene lines. Karen Kraft Sloan has already spoken about biodiversity.

The federal house is in disorder and not much more should or could be said at this point. There is a big job ahead of us.

Instinctively and impassively, I would say yes immediately to including in the act a respect for nature. But, as I've often experienced in political life before, what seems to be easy, normal and natural turns out to be a major undertaking. So all I can say is that I, and I'm sure my colleagues too, will examine it thoroughly, because it's a very fine concept.

Going back to Lauri again, to move away from welfare to an economy that is resource–based is certainly something that everyone should understand very well and that we will certainly transmit to our colleagues as well.

It was a very productive day and we are very glad that you were able to receive us. We certainly go back to Ottawa recharged with ideas and concepts that we would not otherwise have. We will report our final work at the latest by the end of May of next year. As the necessity arises, we will consult you again so we can make the best possible use of your wisdom and experience.

[*Traduction*]

Je suis sûr que nous avons tous été fort impressionnés d'apprendre que le premier gouvernement collectif des Mohawks remonte à 1769. C'est dans ce contexte, si je me souviens bien, que Salli a cité Homer–Dixon, qui est l'un de nos bons amis et qui fait à l'échelle internationale un travail que nous admirons pour de nombreuses raisons.

Pour en arriver à l'exposé de Henry, je dois dire que la notion de partenariat est certainement de plus en plus acceptée, et nous y attachons nous–mêmes beaucoup d'importance. Nous sommes parfaitement d'accord quand vous dites qu'il est essentiel pour protéger l'environnement à l'intention des générations futures, et c'est un message que nous exprimerons dans notre rapport.

Nous vous sommes tous très reconnaissants d'avoir bien exprimé l'importance de la prise en compte du savoir de votre collectivité. Je ne doute pas que, si nous y parvenons un jour, les problèmes d'application de la Loi seront plus faciles à résoudre, comme vous le disiez ce matin sur le bateau.

Il faut que le gouvernement canadien comprenne le mérite de l'évolution. Je crois qu'il est actuellement dans une bonne disposition d'esprit à ce sujet et qu'il oeuvre dans cette voie. Soyez certain, de toute façon, que nous porterons cela à l'attention de Ron Irving.

Le concept de la quatrième côte, constituée par les Grands Lacs, est surprenant. Je vous remercie beaucoup de nous l'avoir communiqué. Nous essaierons de nous en servir chaque fois que possible. C'est la première fois que j'entendais quelqu'un exprimer cette idée, et elle me paraît offrir beaucoup de potentiel.

Nous étudierons certainement attentivement l'idée de transformer en normes les lignes directrices sur le fluorure afin de voir comment nous pouvons en tirer parti, étant donné les avantages évidents que cela pourrait présenter du point de vue de la santé.

Vous avez fait quelques remarques absolument remarquables en ce qui concerne la protection du patrimoine génétique. Karen Kraft Sloan a déjà parlé de la biodiversité.

La maison fédérale est en plein désordre, et nous savons qu'il y a beaucoup de travail à faire.

D'instinct, je serais prêt à dire oui tout de suite à l'intégration dans la Loi du concept de respect de la nature. Cependant, comme je le dis souvent, ce qui semble facile, normal et naturel devient extrêmement difficile sur le plan politique. Tout ce que je puis donc vous dire, c'est que mes collègues et moi–même examineront cette idée avec beaucoup d'attention car elle est très intéressante.

Pour en revenir à ce que disait Lauri, transformer l'économie du bien–être social en une économie d'exploitation des ressources est quelque chose qui nous tient manifestement très à coeur et que nous n'hésiterons pas non plus à communiquer à nos collègues.

Je dois dire que cette journée a été très fructueuse et que nous sommes très heureux que vous ayez pu nous recevoir. Nous retournons à Ottawa avec plein de nouvelles idées en tête que nous n'aurions pas eu si nous n'étions pas venus ici. Nous devons produire notre rapport final au plus tard à la fin du mois de mai de l'année prochaine. Si nécessaire, nous vous consulterons à nouveau de façon à pouvoir faire le meilleur usage possible de votre sagesse et de votre expérience.

[*Text*]

I will conclude on behalf of my colleagues and of the committee as a whole, including the staff and interpreters—those who are visible and those who are invisible except for their voices. We will try to reciprocate your very imaginative gift with something that perhaps is less imaginative, but nevertheless it's intended to help you when you receive some interesting mail and don't know how to open it up.

With that kind of aid may I first make this presentation to the chief. Many thanks for your hospitality and advice. Also to you, Henry, of course, with many thanks.

Mr. Lickers: Thank you.

The Chairman: And for the terrific Thanksgiving opening this morning on the boat and the very fine words, thank you very much.

[*Translation*]

Je vais conclure cette séance en vous remerciant sincèrement, au nom de mes collègues et de tout le Comité, personnel et interprètes compris. Je parle ici aussi bien des interprètes visibles que de ceux que nous ne voyons pas mais dont nous entendons la voix. Nous vous remercions de votre cadeau très imaginatif. Le nôtre ne l'est peut-être pas autant mais il vous sera utile si vous recevez du courrier intéressant que vous ne savez comment ouvrir.

Je le remets donc au chef, en vous remerciant beaucoup de votre accueil et de vos conseils. Je vous adresse aussi mes remerciements, Henry, bien sûr.

M. Lickers: Merci.

Le président: Je vous remercie aussi pour l'excellent accueil de l'Action de grâces ce matin, sur le bateau, et pour vos très belles paroles.

• 1600

Mr. L. Benedict: Mr. Chairman, before we wrap up this hearing, as we opened on the Coast Guard ship the *Simcoe*, we are going to close here at the Kahwenoke Centre. On the ship we talked about pride in oneself, and it is our pride to have some young students from the Akwesasne Freedom School give the closing, which is very similar to the opening. They are going to do it in their own language.

It's not important that you stand, only that they stand. They're small so it's better that we remain seated to give attention to the speaker.

[*Traditional closing in Mohawk*]

M. L. Benedict: Comme nous avons ouvert la séance sur le *Simcoe* de la Garde côtière, monsieur le président, nous allons la conclure ici, au Centre Kahwenoke. Nous parlions ce matin sur le bateau de fierté, et c'est avec fierté que nous avons demandé à quelques étudiants de l'Ecole de la liberté d'Akwesasne de conclure la séance. Ils vont le faire dans leur propre langue.

Vous n'avez pas à vous lever, ce sont eux qui doivent se lever, car ce sont des petits. Nous, nous allons rester assis pour leur prêter toute notre attention.

[*Conclusion traditionnelle en Mohawk*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Mohawk Council of Akwesasne:

Chief Lynn Roundpoint, Environment Portfolio;
David Arquette, Task Force on the Environment;
Sally Benedict, Historian;
F. Henry Lickers, Environment Director, MCA;
Lloyd Benedict, Political history of Akwesasne.

From the Centre for Indigeneous Resources, Walpole Island:

Lauri Montour, Eco System Biologist.

TÉMOINS

Du Conseil Mohawk d'Akwesasne:

Chef Lynn Roundpoint, portefeuille de l'environnement;
David Arquette, Groupe de travail sur l'environnement;
Sally Benedict, historienne;
F. Henry Lickers, directeur de l'environnement, MCA;
Lloyd Benedict, Conseil Mohawk d'Akwesasne;

Du centre de ressources environnementales autochtone, Île Walpole:

Lauri Montour, biologiste d'Eco System.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E59

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 51

Tuesday, October 25, 1994
Wednesday, October 26, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 51

Le mardi 25 octobre 1994
Le mercredi 26 octobre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice-Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 25, 1994
(65)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:40 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

The Committee proceeded to consider its future business.

At 9:20 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, OCTOBER 26, 1994
(66)

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Vice–Chair, Karen Kraft Sloan, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Leon Benoit, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the University of Guelph: Keith Solomon, Director, Centre for Toxicology. *From Standards Council of Canada:* Michael McSweeney, Executive Director and Chief Executive Officer. *From Canadian Standards Association:* Jim McCarthy, Vice–president, Standards Development; John Wolfe, Director, Environmental Programs; *From Canadian Gas Association:* Victor Sztainbok, Vice–President; *From Underwriters' Laboratories of Canada:* Peter Higginsson, President; *From «Bureau de normalisation du Québec»:* Michel Hains, Head of Standardization.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Keith Solomon made an opening statement and answered questions.

Michael McSweeney, Jim McCarthy, Victor Sztainbok, Peter Higginston, Michel Hains made opening statements and with Jim Wolfe, answered questions.

At 5:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 25 OCTOBRE 1994
(65)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8h40, à la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien et Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Le Comité examine ses travaux à venir.

À 21 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 26 OCTOBRE 1994
(66)

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 15 h 30, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Karen Kraft Sloan.

Membres du Comité présents: Peter Adams, Léon Benoit, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln et Pat O'Brien.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Université de Guelph: Keith Solomon, directeur, Centre de toxicologie. *Du Conseil canadien des normes:* Michael McSweeney, directeur exécutif et directeur administratif général. *De l'Asssociation canadienne de* normalisation: Jim McCarthy, Elaboration des normes; John Wolfe, directeur, programmes environnementaux. *De l'Association canadienne du gaz:* Victor Sztainbok, vice–président. *Des Laboratoires des assureurs du Canada:* Peter Higginston, président. *Du Bureau de normalisation du Québec:* Michel Hains, chef de groupe de normalisation.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*)

Keith Solomon fait un exposé liminaire et répondt aux questions.

Michael McSweeney, Jim McCarthy, Victor Sztainbok, Peter Higginston et Michel Hains font des exposés liminaires et, avec Jim Wolfe, répondent aux questions.

À 17 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, October 25, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 25 octobre 1994

• 0838

Le président: À l'ordre!

Nous poursuivons notre travail sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'ordre du jour a été changé parce que les témoins prévus pour notre rencontre ce matin, ne sont pas disposés ou prêts à se présenter.

As a result of that, the agenda is changed from the one on green paper, which you received in your office. It is now on white paper. It contains a number of items, which we can perhaps cover within an hour. I understand Mr. Gilmour and perhaps Mr. Sauvageau have to be in the House by 10 a.m. to reply to a statement by Ms Copps.

The first item is to seek your advice, comments, or impressions on how the first expedition went so that the clerk and all of us can have a better idea of how to plan things better or otherwise. Are there any comments or suggestions you wish to make as an assessment or debriefing, so to speak, of the Toronto–Montreal–Akwesasne experience?

The Chairman: Order, please!

We resume our review of the Canadian Environmental Protection Act. Our agenda had to be changed because the witnesses due to appear this morning where not disposed or ready to do so.

Nous avons donc pu modifier l'ordre du jour que vous avez reçu à votre bureau, sur une feuille verte qui est maintenant remplacée par une feuille blanche. Il contient plusieurs questions pour lesquelles une heure environ devrait nous suffire. M. Gilmour, et peut–être aussi M. Sauvageau, doivent se rendre à la Chambre pour 10 heures, afin de répondre à une déclaration de M^me^ Copps.

Je voudrais avant tout vous consulter et recueillir vos impressions sur la façon dont s'est passé le premier voyage, afin que le greffier, et nous tous, puissions mieux nous y prendre la prochaine fois, ou apporter des changements. Que pensez–vous de l'expérience de Toronto–Montréal–Akwesasne? Avez–vous des commentaires ou des propositions à faire?

• 0840

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): It was well worth while. We obtained a lot of information that we wouldn't have obtained here at more formal sessions. The in camera sessions were especially excellent.

However, I have one suggestion to make. In Montreal it was too much at once. We tried to do so many things that eventually people wouldn't absorb it any more. We could have done with a shorter boat trip or having the session following after the boat trip cancelled, because there were too many events in one day. We should bear this in mind, because after a while it becomes non–productive.

The Chairman: Thank you. That's a very good point that we should keep in mind, particularly in Vancouver, which is boiling with issues. We'll come to that in item 2 very briefly.

Are there other comments on the Toronto–Montreal–Akwesasne expedition? No.

If there are no other comments, no advice to offer, no suggestions, no urgent wisdom transpiring, then we'll move on to item 2.

The agenda indicates the question of whether to visit an installation outside Edmonton or not. But more important than that is the question of whether we're organizing Vancouver properly.

You have in your travel schedule the following entries: Winnipeg, November 29; Edmonton, November 30; and then leaving Edmonton in the morning of December 1 for Vancouver, where there would be hearings in the afternoon and evening. Then there would be a full Friday for hearings and audiences and a full Saturday for side visits.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Notre voyage en a vraiment valu la peine: nous en avons tiré beaucoup plus d'informations que nous ne l'aurions fait ici, avec une procédure plus formelle. Les séances à huis clos, en particulier, étaient excellentes.

J'ai toutefois une petite critique. Nous avons voulu trop en faire à Montréal, tant et si bien qu'en fin de compte on avait atteint la limite de ce que nous pouvions absorber. On aurait pu abréger l'excursion en bateau ou annuler la séance qui a suivi celle–ci, parce que nous avions trop chargé notre emploi du temps de la journée, ce qui est contre–productif et ce que nous devrions éviter à l'avenir.

Le président: Je vous remercie. C'est là un excellent argument dont nous devrions nous souvenir, en particulier pour Vancouver, où les problèmes foisonnent. Nous reprendrons sous peu cette question au point 2.

Y a–t–il d'autres commentaires sur l'expédition Toronto–Montréal–Akwesasne?

Dans la négative, en l'absence de conseils, propositions ou profondes réflexions philosophiques, nous allons donc passer au point 2.

La question qui se pose, c'est de savoir si nous visiterons une installation hors d'Edmonton, mais il y a plus important encore, à savoir si nous avons bien organisé le séjour à Vancouver.

Votre programme de voyage prévoit les dates suivantes: 29 novembre: Winnipeg; 30 novembre: Edmonton, que nous partions d'Edmonton pour Vancouver dans la matinée du 1^er^ décembre; à Vancouver nous aurons des audiences en après–midi et en soirée, puis toute la journée du vendredi sera consacrée aux audiences et aux séances, et toute la journée du samedi à des visites.

[*Texte*]

This might seem to be a lot of time in Vancouver, but actually it isn't. As you know, the Fraser River Authority wants to meet with us. That alone could take half a day. There are other sites that could be arranged in the afternoon of Saturday. Of course lots of people want to talk to the committee. However, as it stands now the plan would mean two and a half days, with us leaving to come back east on Sunday morning.

The Kemano issue is certainly still in the forefront in British Columbia newspapers. It might also be raised with us, and I certainly would like to hear some guidance on how we should handle that issue if it is being raised. The multiplicity of NGOs and of regional issues is staggering.

We have so far received how many requests for appearance before the committee?

The Clerk of the Committee: All over, or—

The Chairman: Between Thursday and Friday.

The Clerk: I'd have to check, sir, but there are a lot.

The Chairman: So those two days are full?

The Clerk: They could easily be full, yes.

Mr. Lincoln: At what time do we get into Vancouver on Thursday?

The Chairman: We get in by 11 a.m., I understand, and that means that by the time everybody is settled and all ready to go it will be 2 p.m. So it will be afternoon and evening on the first day, morning and afternoon and possibly evening on Friday, and then all day Saturday.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Is this an extension of Vancouver into the Saturday? Is this an extension of Vancouver into Saturday, then? That may well be necessary, but the original information I had was wrapping up on Friday afternoon in Vancouver.

• 0845

The Chairman: The original intention was to be on the road one day earlier. Secondly, the demand is such that it made it inevitable that we expand the stay.

Mr. O'Brien: I have no problem with that. If we're going to go all the way to Vancouver, we might as well do a thorough job.

The Chairman: Exactly.

Mr. O'Brien: Just to say the obvious, I thought the other trip was very worth while. I particularly enjoyed Akwesasne.

I support Mr. Lincoln's comment. We tried to do an awful lot in a short time, and I think we did do an awful lot. Maybe we can build in a little free time or something.

The Chairman: Yes, that's a very good point.

Mr. Gilmour is the only British Columbian on this committee. Would you like to offer some advice?

[*Traduction*]

Voilà bien du temps que nous passerons à Vancouver, direz-vous, mais il n'en est rien. La «Fraser River Authority», comme vous le savez, voudrait s'entretenir avec nous, ce qui, en soi, risque de prendre une demie journée. D'autres visites peuvent être organisées l'après-midi du samedi. Beaucoup de gens, bien entendu, voudraient nous parler, mais avec le programme actuel, nous disposons de deux jours et demi, et le dimanche nous repartons pour l'est.

La question du barrage de Kemano fait encore les manchettes des journaux de Colombie-Britannique et risque fort d'être soulevée devant nous, auquel cas j'aimerais y être préparé et savoir que répondre sur cette question. Le nombre de questions d'ordre régional et la multiplicité des ONG est effarante.

Combien de demandes de comparution devant le Comité nous ont-elles été adressées?

Le greffier du Comité: En tout, ou bien. . .

Le président: Entre jeudi et vendredi.

Le greffier: Je vais devoir vérifier, monsieur le président, mais il y en a un grand nombre.

Le président: Ces deux jours seront donc pleinement occupés?

Le greffier: Ils risquent fort de l'être.

M. Lincoln: À quelle heure arrivons-nous à Vancouver le jeudi?

Le président: Vers 11 heures, ce qui veut dire que jusqu'à ce que tout le monde soit installé et qu'on puisse se mettre en branle, il sera bien 14 heures. Le premier jour, nous aurons donc des séances en après-midi et en soirée, le vendredi le matin, l'après-midi et éventuellement la soirée, puis toute la journée du samedi.

M. O'Brien (London—Middlesex): Ces séances de Vancouver se prolongent donc le samedi? Les séances de Vancouver se prolongent-elles le samedi? Peut-être est-ce nécessaire, mais ce que je croyais avoir compris, c'est que nous en finissions avec Vancouver le vendredi.

Le président: À l'origine, nous pensions repartir une journée plus tôt, mais la demande est telle que nous avons dû prolonger le séjour.

M. O'Brien: Je n'y vois pas d'inconvénient, car tant qu'à aller jusqu'à Vancouver, autant faire les choses correctement.

Le président: Vous avez tout à fait raison.

M. O'Brien: Cela peut paraître évident, mais ce voyage m'a beaucoup appris, en particulier la journée à Akwesasne.

Je suis d'accord avec la critique de M. Lincoln, à savoir que nous avons essayé de trop en faire en trop peu de temps, et que l'emploi du temps était trop chargé. Peut-être serait-il possible, dorénavant, de l'alléger un peu, de prévoir de temps en temps un peu de temps libre.

Le président: Oui, vous avez raison.

Monsieur Gilmour, puisque vous êtes ici le seul représentant de la Colombie Britannique, avez-vous des recommandations à nous faire?

[*Text*]

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I'm pleased to see you're expanding the timeframe.

You mentioned the Kemano situation. Since we had talked about it about three weeks ago, I've had both sides of the debate approach me. I think it would be worth while to wait, because the B.C. Utilities Commission will bring down their results in December, and my understanding is it's the most detailed environmental study in Canada, because of the number of submissions. So I think it would be worth while to wait to see what they have to say.

The biggest drawback would be whether the terms of reference of the B.C. Utilities Commission were broad enough; whether in fact they were addressing the downstream benefits or whatever into the Fraser River rather than just looking at the Kemano itself.

That would be my recommendation for now.

I fully understand your point that we may be opening the door to various groups, particularly if we listen to just one side of the issue. If we're going to listen to the issue, we have to listen to both sides.

The Chairman: So your advice is to—

Mr. Gilmour: I would hang tight for a while, unless you've set something up already. I don't know whether you've put out some feelers.

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, may I ask for clarification? Is it Mr. Gilmour's feeling that we should wait and have these hearings here, after the report comes out?

Mr. Gilmour: That would probably be best—and have two witnesses—a credible witness on each side of the issue—if it's required.

The big thing is whether the BCUC had broad enough terms of reference to address the downstream benefits. That's the crux and most of the complaint from one side of the issue.

My understanding is that during the hearings they did broaden it and there is scientific evidence from DFO and basically all sides of the issue. It's a matter of just waiting until they—It would be premature, to my mind, to go and hold hearings a few weeks before that report is due to be tabled.

Mr. Lincoln: Is there any intention of visiting the site there?

The Chairman: No, not at present.

The clerk informs me one of the commissioners has indicated his willingness to appear before the committee and talk about processes in CEPA, not about Kemano. His name is Peter Larkin.

The Clerk: Excuse me, Mr. Chairman. He would speak about process and not the content of the report. But he has also been involved in the environment for years and years, so he would have something to contribute on CEPA. I am not sure he would appear, but I've talked with him. In fact, when I contacted Henry Lickers—Mr. Lickers works with him. I had to phone Mr. Larkin to ask permission for Mr. Lickers to miss the meeting with Mr. Larkin. That's how I got the name.

[*Translation*]

M. Gilmour (Comox—Alberni): Je constate avec satisfaction que vous avez prolongé notre séjour.

Vous avez mentionné Kémano, dont nous avons discuté il y a environ trois semaines, et depuis j'ai été contacté par les deux parties en conflit. Je crois qu'il vaudrait mieux attendre, car l'«B.C. Utilities Commission» publiera ses résultats en décembre, et je crois savoir qu'il s'agira, compte tenu du nombre des mémoires présentés, de l'étude écologique la plus complète qui ait été faite au Canada. Il vaudrait donc peut–être mieux attendre pour en prendre connaissance.

Il s'agit seulement de savoir si le mandat de cette Commission était suffisamment large, si la Commission a pu se pencher sur les avantages qui découleraient de ce projet pour la région du fleuve Fraser, au lieu de se cramponner au seul examen du barrage de Kemano.

Voilà ce que j'ai à dire sur ce point.

Je vous comprends fort bien lorsque vous dites que nous risquons d'ouvrir la porte à toutes sortes de groupes, en particulier si nous ne voulons entendre qu'un son de cloche. Si nous examinons cette question, nous devons entendre les deux parties.

Le président: Que nous conseillez–vous donc. . .

M. Gilmour: D'attendre encore un peu, à moins que vous n'ayiez déjà sondé le terrain et mis les choses en branle.

M. Lincoln: Monsieur le président, est–ce que vous me permettez de demander un éclaircissement? M. Gilmour nous conseille–t–il d'attendre et de tenir ces audiences ici, après la parution du rapport?

M. Gilmour: Ce serait sans doute préférable, et nous devrions entendre deux témoins crédibles représentant les deux parties à cette question.

La question qui se pose, c'est de savoir si la «B.C. Utilities Commissions» avait un mandat suffisamment large pour examiner les retombées en aval. C'est là le noeud du problème, et l'objet de protestations de la part d'une des parties dans ce débat.

Je crois savoir qu'au cours des audiences ce mandat a été élargi et que le ministère des Pêches et Océans a fourni suffisamment de preuves scientifiques sur toutes les facettes de la question. Il s'agit simplement d'attendre jusqu'à ce que. . . Il serait prématuré, à mon avis, de tenir des audiences quelques semaines avant que le rapport ne soit déposé.

M. Lincoln: Envisage–t–on de visiter les lieux?

Le président: Non, pas actuellement.

Le greffier m'informe que l'un des commissaires, M. Peter Larkin, a fait savoir qu'il était disposé à comparaître devant le Comité pour parler non de Kemano, mais de la LCPE.

Le greffier: Excusez–moi, monsieur le président, il avait l'intention de parler de la procédure, mais non du contenu du rapport. Il y a toutefois de nombreuses années qu'il s'occupe de questions touchant à l'environnement, et il aurait certainement des choses intéressantes à nous dire sur la LCPE. Je ne suis pas sûr qu'il comparaîtrait, mais je lui ai parlé, et lorsque j'ai pris contact avec Henry Lickers. . . qui travaille avec lui. J'ai dû téléphoner à M. Larkin pour demander que M. Lickers soit autorisé à manquer la réunion avec M. Larkin, et c'est ainsi que j'ai obtenu ce nom.

[*Texte*]

Henry Lickers is director of environment at Akwesasne.

The Chairman: Then to take the advice Mr. Gilmour has offered, could we conclude that if such a person were to appear, it would be on CEPA and on the application of CEPA and not not in his or her capacity as a commissioner on Kemano. Would that be an appropriate way of handling it?

• 0850

Mr. Gilmour: I think that would be fair. If he was just talking about process on Kemano, I don't see that as a problem, because he's not talking about the issue; he's just talking about the process, which I think maybe we could touch on and still not tread into the mushy ground.

The Chairman: Would that approach be agreeable?

Mr. Lincoln: There are two big issues in B.C. right now that are really in the forefront. It's Kemano and Clayoquot. I guess Clayoquot is more biodiversity and forestry, and I can see why we would not be involved in Clayoquot directly in regard to a CEPA review. But in regard to Kemano being aluminum and directly related to toxics, would it look bad if we came as a committee officially to Vancouver and didn't touch it?

Mr. Gilmour: Bear in mind that Kemano has everything to do with electric power and nothing with smelting and aluminum.

Mr. Lincoln: I understand that, yes.

Mr. Gilmour: It's a valid point.

Mr. Lincoln: It seems to me that the visit of the committee, especially if we stay there two and half days, is official. I wouldn't want it to look as though we are skirting the issue and avoiding it and hiding. There's been a feeling for a long time that maybe the federal government was avoiding it, until DFO came in. So I'm just kind of putting that. . .

The Chairman: Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Yes. If our function at this stage is information seeking, I don't see how it would be an infringement on the provincial process. As long as we don't make any official comments or findings of any sort, I don't think that should be a real problem.

The Chairman: It's a very fine line, though. We have to be very careful.

Mr. Gilmour: My only advice is that if we're going to do that, we have to do both sides.

The Chairman: British Columbia can turn quickly into a minefield.

Mr. Gilmour: Yes.

Mr. Lincoln: I was wondering, Mr. Chairman, before we make a final decision, whether we should touch base with DFO as well, because DFO has been involved very closely with this thing. I think before they did, there was a lot of soul searching as to whether they would or they wouldn't. You will remember that the previous administration wouldn't release documents and scientific information and access to data, which we decided to release to get the scientists involved.

[*Traduction*]

Henry Lickers est directeur de l'environnement à Akwesasne.

Le président: Pour nous ranger alors à l'avis de M. Gilmour, pouvons–nous conclure que si cette personne comparaissait ce serait sur la LCPE et son application, et non sur Kemano, en sa qualité de commissaire? Serait–ce là la bonne façon de procéder?

M. Gilmour: Ce serait juste, je pense. S'il n'aborde la question que sous l'angle du processus, et non du fond, je n'y vois pas d'objection, car cela nous permettrait, tout en écoutant ce qu'il a à dire, d'éviter de nous égarer sur un terrain miné.

Le président: Vous seriez donc d'accord avec cela?

M. Lincoln: En Colombie–Britannique, à l'heure actuelle, deux grandes questions font les manchettes: Kemano et Clayoquot. Clayoquot touche davantage à la biodiversité et à l'exploitation des forêts, et je comprends que dans le cadre d'une révision de la LCPE nous ne devrions pas nous mêler de Clayoquot, mais avec Kemano c'est l'aluminium, et plus directement encore les produits toxiques dont il est question. Pouvons–nous venir à Vancouver en visite officielle et ignorer la question?

M. Gilmour: Rappelez–vous que Kemano a tout à voir avec l'Hydro électricité, et rien avec les hauts fourneaux et l'aluminium.

M. Lincoln: C'est bien ce que j'ai cru comprendre.

M. Gilmour: C'est un argument de poids.

M. Lincoln: Il s'agit, il me semble, d'une visite officielle du Comité, en particulier si nous y passons deux jours et demi. Je ne voudrais pas que nous ayons l'air d'éluder la question. Pendant longtemps, jusqu'à l'intervention du ministère des Pêches et Océans, on a eu l'impression que le gouvernement fédéral ne voulait pas s'en mêler, et je vous fais donc simplement remarquer. . .

Le président: Monsieur DeVillers.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): C'est notre fonction, à ce stade, de recueillir des informations, je ne vois pas comment on pourrait nous accuser d'empiéter sur le terrain du gouvernement provincial à condition, bien entendu, que nous nous abstenions de tout commentaire officiel ou conclusion d'aucune sorte.

Le président: C'est toutefois là une distinction bien délicate à faire, et nous devons procéder avec circonspection.

M. Gilmour: Le seul conseil que je puisse vous donner, c'est que si nous mettons Kemano à l'ordre du jour, nous devons entendre les deux parties.

Le président: En effet, il suffirait de peu pour que la Colombie–Britannique se transforme en terrain miné.

M. Gilmour: C'est exact.

M. Lincoln: Avant de prendre une décision, monsieur le président, ne devrions–nous pas prendre contact avec le ministère des Pêches et Océans, parce que ce dernier a étudié cette question de très près, non sans y avoir mûrement réfléchi auparavant. Vous vous rappelez sans doute que le gouvernement précédent a refusé l'accès aux données et la publication de documents et d'informations scientifiques, ce que nous avons fait alors pour que les spécialistes puissent participer à la discussion.

[*Text*]

I don't know to what extent they've been involved. Maybe Bill Gilmour would know better than I. I was wondering if it would be better to talk to them and seek some advice as to whether it's felt at this point that our committee's looking at it would help or would hinder their own cause. I know DFO is following it very closely.

The Chairman: Do you have anyone in mind in DFO?

Mr. Lincoln: I imagine if we talked to Mr. Tobin's chief of staff, they would guide us to the right people. I know he's been very closely involved. I think the parliamentary secretary, Ron MacDonald, has been out there. I don't know if he appeared before the committee, but I know he's been closely involved. I was wondering how much they've been implicated and whether they would feel that we would help or otherwise.

The Chairman: Thank you. We'll be guided by all these comments in arriving at a conclusion here in the next few days.

As for the Edmonton visit, there is a proposal by Dow to visit certain installations. The invitation comes from Dow's government affairs director, Claude–Andre Lachance, here in Ottawa. The time involved would be three hours.

• 0855

How many witnesses do we have?

The Clerk: There are quite a few in Edmonton.

The Chairman: Unless there is a very strong feeling in favour of visiting the installations, perhaps we should give precedence to people and organizations who want to speak to the committee, because half a day is too valuable—unless there are very strong feelings otherwise.

M. Sauvageau.

M. Sauvageau (Terrebonne): Merci, M. Caccia. Comme nous avons déjà fait deux visites à Montréal et à Toronto, je pense qu'il serait suffisant d'entendre les témoins, voir leur expertise et comprendre leur point de vue, à moins qu'il n'y ait des choses qu'on veuille absolument voir pour comprendre. Mais on n'a pas beaucoup de temps.

Le président: Merci.

Mr. Lincoln: Certainly this would be a plant that would be state of the art. It would be very interesting to see. At the same time, I don't know how you can do all these things together, if it's three hours.

The Chairman: That's right.

Mr. Lincoln: Is there any way they can compress it or something? It would be good to find out what goes on.

The Chairman: We will inquire about compressing the visit, Mr. Lincoln, just in case it can be done. It doesn't seem very likely.

The Clerk: It is state of the art, though. It's the very latest.

The Chairman: We can go there in the evening, one evening.

[*Translation*]

Je ne sais pas dans quelle mesure ces derniers s'en sont mêlés, mais Bill Gilmour pourra peut–être nous renseigner là–dessus. Peut–être ferions bien de les consulter et de leur demander si l'intervention du Comité les aiderait ou compromettrait leur propre cause. Je sais que le ministère des pêches et océans suit la question de très près.

Le président: Y a–t–il quelqu'un, au Ministère, auquel vous songez en particulier?

M. Lincoln: Nous pourrions peut–être en parler au chef de Cabinet de M. Tobin, qui pourrait nous piloter. Je sais que le Ministère a suivi la question de très près et que M. Ron MacDonald, secrétaire parlementaire, s'est rendu sur les lieux. Je ne sais pas s'il a comparu devant le Comité, mais je sais qu'il s'occupe du dossier. Je me demande dans quelle mesure les gens du Ministère on pris position et s'il leur semblerait utile que nous nous en mêlions.

Le président: Je vous remercie. Je prendrai une décision au cours des jours à venir et je tiendrai compte de tout ce qui m'a été dit.

Quant à notre séjour à Edmonton, nous avons ici une invitation à visiter certaines installations, invitation qui émane de Claude–André Lachance, directeur des Affaires gouvernementales de Dow, qui se trouve à Ottawa. La visite prendrait environ trois heures.

Combien de témoins avons–nous?

Le greffier: Il y en a beaucoup à Edmonton.

Le président: À moins que nous ne tenions beaucoup à visiter ces installations, nous devrions peut–être accorder la préférence aux gens et aux organismes qui désirent s'adresser au comité. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre une demi–journée—sauf évidemment si nous ne voulons pas en démordre.

Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Thank you, Mr. Caccia. As we have already made two visits in Montreal and Toronto, I think that we could limit ourselves to hearing the witnesses, to benefit from their expertise and understand their point of view, unless of course we have to see these installations to grasp the issue. But we don't have much time.

The Chairman: Thank you.

M. Lincoln: Ces installations sont sûrement parmi les plus modernes. Il serait très intéressant de les visiter. Par ailleurs, s'il y a trois heures de prévues, je ne sais pas comment nous pourrions combiner le tout.

Le président: Oui.

M. Lincoln: Y a–t–il une façon de raccourcir la période prévue? Il serait bon de voir ce qu'il en est.

Le président: Nous allons essayer de voir si nous pouvons raccourcir la visite, monsieur Lincoln. Les possibilités sont minces.

Le greffier: Ce sont quand même des installations des plus modernes.

Le président: Nous pouvons les visiter en soirée.

[*Texte*]

The Clerk: You can't. They can only do it in the morning.

The Chairman: We will have to revisit this later.

Could we move on to item 3, Halifax–Bathurst. Perhaps the clerk can take us through the proposed program.

The Clerk: I have tried to give a bit more time so from 8:30 to 10:30 a.m. you have a briefing by Environment Canada, including, if applicable, the coast guard, on ocean dumping, and the Bedford Institute, very briefly—not a scientific briefing but just an explanation of how the institute works, because it is comprised of three departments.

That's two hours. There's a ten–minute break.

• 0900

From 10:40 a.m. to 11:15 a.m.—it's about half an hour—it was felt that it might be useful to have a slide presentation on the Sydney tar ponds, rather than have a site visit, if you had some specific slides and video on the problem there. That can be done by Cape Breton College. Also, Greenpeace Canada has been involved in this, along with Environment Canada.

For one hour, 11:15 a.m. to 12:15 p.m., you have two professors from Dalhousie University. They're both fairly well known.

Mr. Lincoln: Who are they?

The Clerk: Professor Ray Côté and David VanderZwaag.

That was passed. He has a copy of that.

The Chairman: He has a copy?

The Clerk: I did not have Mr. Côté's title last night, but I think he's the director of the Institute for Sustainable Development at Dalhousie University.

From 12:15 p.m. to 1:15 p.m. there would be an informal working lunch, as we had in Toronto, as opposed to the formal meeting we had in Montreal. Then there's another 15–minute break.

You have NGOs from 1:30 p.m. to 3:30 p.m. We've tried to identify one major NGO from each of the maritime provinces, and that would be it for the afternoon.

I originally thought that we could invite witnesses from the private sector, but then that brings you back into the period from 4 p.m. to 5:30 p.m., and then the rush for the round table at night. If they do appear, then it might be easier to get the private sector people in the evening, since it's less formal and they don't have to present a position.

If you want a round table in the evening, then it will be from 7 p.m. until 9 p.m. Originally we had thought of putting it at 7:30 p.m. to 9:30 p.m., but if you finish a bit earlier in the afternoon, then you could do it at 7 p.m. and you would finish around 9 p.m.. If you do it at 7:30 p.m., then it means that you won't be finished until around 10 p.m., which is kind of late.

So it's relatively heavy, but it's not as heavy as Montreal or Toronto.

[*Traduction*]

Le greffier: Non. C'est possible seulement en matinée.

Le président: Nous en rediscuterons plus tard.

Pouvons–nous passer à l'article 3, la visite à Halifax et Bathurst? Le greffier va nous expliquez le programme proposé.

Le greffier: J'ai essayé de vous donner un peu plus de temps, de sorte que de 8h30 à 10h30 vous avez une séance d'information avec Environnement Canada, y compris, si c'est nécessaire, la Garde côtière, au sujet des déversements en mer, ainsi qu'avec l'Institut Bedford, très brièvement—il n'y aura rien de scientifique, et ce sera simplement une explication de la façon dont l'institut fonctionne, parce qu'il comprend trois services.

Il y aura donc deux heures de prévues à cette fin. Ensuite, il y aura une pause de 10 minutes.

De 10h40 à 11h15—soit une demi–heure environ—il y aura une présentation de diapositives sur les bassins de goudron de Sydney; il a été jugé préférable de voir une telle présentation sur la question plutôt que d'effectuer une visite. Cette présentation pourrait être faite par le Collège du Cap Breton. Greenpeace Canada et Environnement Canada sont également impliqués.

Pendant une heure, de 11h15 à 12h15, vous avez deux professeurs de l'université de Dalhousie. Ils sont assez bien connus tous les deux.

M. Lincoln: Qui sont–ils?

Le greffier: Les professeurs Ray Côté et David VanderZwaag.

Le document a été distribué. Il en a un exemplaire.

Le président: Il en a un exemplaire?

Le greffier: Je n'avais pas le titre de M. Côté hier soir, mais je pense qu'il est directeur de l'Institut pour le développement durable à l'université de Dalhousie.

De 12h15 à 13h15, il y a un déjeuner de travail informel, comme à Toronto, par opposition à la réunion officielle à Montréal. Ensuite, il y a une autre pause de 15 minutes.

Les ONGs comparaissent de 13h30 à 15h30. Nous avons essayé de faire appel à une ONG importante de chacune des provinces maritimes. C'est tout pour l'après–midi.

J'avais d'abord pensé inviter les témoins du secteur privé en après–midi, mais à ce comptent–là le comité aurait dû siéger au cours de la période de 16 heures à 17h30 et il aurait été obligé d'avancer très rapidement afin d'être prêt pour la table ronde en soirée. Les témoins du secteur privés, s'ils comparaissent, pourraient plus facilement être entendus en soirée; la procédure sera moins rigide et ils n'auront pas à présenter de points de vue officiels.

Si vous voulez une table ronde en soirée, elle se tiendra de 19 heures à 21 heures. Nous avions d'abord pensé la tenir de 19h30 à 21h30, mais si vous finissiez un plus tôt en après–midi, vous n'auriez pas de mal à être prêts pour 19 heures et vous auriez terminé vers 21 heures. Si vous commencez seulement à 19h30, vous pourriez devoir siéger jusqu'à 22 heures, ce qui est un peu tard.

Le programme est donc relativement chargé, mais pas autant qu'à Montréal ou Toronto.

[*Text*]

Mr. Lincoln: You have a break indicated between 3:30 p.m. and 7 p.m. I was wondering whether we shouldn't devote a bit more time to the working lunch, with enforcement staff and so on. We've got a lot of information, and that seems to be. . . We could stretch that a bit and maybe have the other session from 2 p.m. to 4 p.m., or something like this.

The Chairman: That's a good point.

The Clerk: Okay, 2 p.m. to 4 p.m. It means that you have no business witnesses. I will try to put them on in the evening, Scott Maritimes and Nova Scotia Power Corporation. The difficulty with the businesses. . .for example, Nova Scotia Power Corporation is a member of the Canadian Electrical Association, which will be appearing here. In fact, I think the chairman of Nova Scotia Power Corporation will be a witness. So they are represented.

Also, I am corrected by my chair that the Independent Fish Producers Association of Newfoundland and Labrador is a business and not an NGO.

Mr. Lincoln: I wonder if it would be worth it to have the power authority all the same, because it's a huge issue there in regard to coal and thermal power. I don't know if we have a chance to question them here.

The Clerk: You can do that, but you'll wind up having a model like Montreal or Toronto. It's a choice you have to make in terms of witnesses, and I'm not sure they would be willing to appear in any event. I did phone them. I am expecting a phone call this morning.

Mr. Adams (Peterborough): I'm sorry I wasn't here for agenda item 1. It's the regular meeting of our regional caucus this morning. But what I was going to say can easily be said here.

I've heard the discussion about the breaks, so I guess some thought is being given to that. If we go to 4 p.m., which is fine with me, then it's important to remember that we normally can't walk away from these meetings. We can't just leave the room, so if we truly start encroaching on the break I think it creates problems.

[*Translation*]

M. Lincoln: Vous avez prévu une pause de 15h30 à 19 heures. Je me demande si nous ne devrions pas allonger quelque peu le déjeuner de travail avec les agents chargés d'appliquer la loi et les autres fonctionnaires. Nous avons beaucoup d'informations et c'est une occasion. . . Nous pourrions prolonger cette période et reporter l'autre de 14 heures à 16 heures environ.

Le président: C'est une bonne suggestion.

Le greffier: Très bien, de 14 heures à 16 heures. Vous ne pourrez pas recevoir les témoins du secteur privé en après–midi. Je les inscrirai en soirée. Il s'agit de la Scott Maritimes et de la Nova Scotia Power Corporation. Le problème, c'est que ces entreprises. . . la Nova Scotia Power Corporation, par exemple, fait partie de l'Association canadienne de l'électricité, qui comparaîtra ici. C'est même le président de la Nova Scotia Power Corporation qui sera l'un des témoins pour cette association. La Nova Scotia Power Corporation sera donc représentée.

Par ailleurs, le président me rappelle que l'Independent Fish Producers Association of Newfoundland and Labrador est une entreprise et non pas un ONG.

M. Lincoln: Je me demande s'il ne serait pas utile d'entendre la société d'électricité de toute façon, parce que la question du charbon et des centrales thermiques est très importante dans cette région. Je ne sais pas si nous aurons vraiment l'occasion d'interroger ces témoins ici.

Le greffier: Vous pourrez, mais vous risquez de vous retrouver dans la même situation qu'à Montréal ou Toronto. Vous avez un choix à faire entre les témoins. Par ailleurs, je ne suis pas sûr qu'ils veuillent comparaître de toute façon. Je les ai appelés. J'attends leur réponse ce matin.

M. Adams (Peterborough): Je m'excuse de ne pas avoir été là pour l'article 1 à l'ordre du jour. J'étais à la réunion régulière de notre caucus régional. Je pense que ce que j'ai à dire s'insère également ici.

J'ai entendu la discussion au sujet des pauses. J'en déduit qu'on y a songé cette fois–ci. Je ne vois pas d'inconvénient à siéger jusqu'à 16 heures, mais je rappelle que nous ne pouvons pas normalement quitter ces réunions. Nous ne pouvons pas simplement prendre congé, et si nous commençons vraiment à empiéter sur la pause cela va créer des difficultés.

• 0905

What I liked on our Toronto—Akwesasne—Montreal trip were the round table discussions. I thought the Montreal one was better than the Toronto one because it was more balanced. There was reasonable representation of both sides, if you think of both sides.

My comment for agenda item 1 and my comment here now is that I think the round table discussions are a terrific way of giving people a hearing in a reasonably economical way. I think it is important they be balanced, and I think we should really be careful when we have the schedule that we don't encroach on the breaks, once they exist. I do feel we need time for phoning and we need time for exercise. I, for one, feel much more comfortable under those circumstances. I think my energy level is higher for the hearings afterwards.

Ce qui m'a plu dans notre voyage Toronto—Akwesasne—Montréal, c'est les tables rondes. J'ai préféré celle de Montréal à celle de Toronto, parce que les deux camps étaient bien représentés, ce qui équilibrait la discussion.

Ce que je pense donc du point numéro 1 de l'ordre du jour, c'est que les tables rondes sont une excellente façon d'entendre plusieurs opinions de façon relativement économique. Il est essentiel d'entendre les deux points de vue et nous devrions vraiment éviter à tout prix d'empiéter sur les pauses, lorsque le programme est fait. Nous avons besoin de temps pour faire des appels téléphoniques et prendre un peu d'exercice, car personnellement je fonctionne beaucoup mieux ainsi et j'ai d'autant plus d'énergie après, pour les témoins suivants.

[*Texte*]

The Chairman: Do you have any specific suggestions?

Mr. Adams: My suggestion would be that in the round table discussion, where I heard discussion of the Power Corporation, that there be one or two private sector people in there.

Mr. DeVillers: On the itinerary, the bottom of page 2, it talks about group 2, Halifax to Ottawa, and then page 3 goes onto Wednesday. Is that some people leaving Tuesday night? Would that be optional for everyone?

The Clerk: No.

Mr. DeVillers: No.

The Clerk: Just staff. The console operator and the interpreters are coming back to Ottawa. They are not going to Bathurst.

Mr. DeVillers: Wednesday is over into Bathurst. But we're already in Bathurst, aren't we, on Tuesday night? Then on Wednesday it is just a matter of coming home.

The Clerk: What is happening is that in Halifax we have formal hearings, so therefore we need a staff like we had in Montreal, whereas in Bathurst, although it is a formal meeting, there is no written transcript. We will not publish an issue. I don't know if it's in camera. I discussed that with them, and it's not quite in camera but it's not quite public. It is a meeting with the ministers.

There will be a summary prepared for the committee by CCME. There will be interpretation and it will be co–chaired, but there is no issue published. Therefore, we don't need the House of Commons staff with us. They go back. Otherwise they would just follow us to Bathurst.

Mr. DeVillers: Yes, but this has them coming home Tuesday night. Should that be Monday night?

The Clerk: Yes, that should be—

Mr. DeVillers: Oh, that's a.m., is it?

The Clerk: It is Tuesday morning, correct, because we will be finishing late.

The Chairman: Let's deal briefly with Bathurst because that is an important day as well. As you can see, there is a briefing hour followed by a meeting with ministers. We've been repeatedly asking for an agenda and finally have obtained it. Could you please brief the committee?

The Clerk: Yes, Mr. Chair. This week we will be receiving the documentation from CCME which will be circulated, of course, to members. It was felt that it would be an opportunity to have this kind of meeting with the researchers on that document so that we can prepare the committee. Then in Bathurst there is a briefing by CCME staff on the documents themselves. At 3:30 there is a formal meeting with the ministers.

The Chairman: If that document comes through, I would propose to hold this briefing discussion with the staff on federal–provincial relations either next Tuesday, November 1, or next Wednesday, November 2.

[*Traduction*]

Le président: Avez–vous des propositions spécifiques?

M. Adams: Je proposerai que pour la table ronde—où j'ai entendu qu'il était question de la Power Corporation—on invite une ou deux personnes du secteur privé.

M. DeVillers: Au bas de la page 2 de notre itinéraire, il est question du groupe 2, Halifax à Ottawa, et la page 3, ensuite, porte sur le programme du mercredi. Est–ce qu'il y a des gens qui quittent le mardi soir, est–ce que ce serait possible pour tout le monde?

Le greffier: Non.

M. DeVillers: Non.

Le greffier: C'est seulement le personnel, le technicien et les interprètes qui ne vont pas avec nous à Bathurst, mais retournent à Ottawa.

M. DeVillers: On passe donc le mercredi à Bathurst, mais nous y sommes déjà, n'est–ce pas, mardi soir? Mercredi on ne fait donc que rentrer.

Le greffier: À Halifax, nous avons des audiences officielles et c'est pourquoi il nous faut le même personnel qu'à Montréal alors qu'à Bathurst il n'y a pas de transcription écrite, bien qu'il s'agisse d'une réunion officielle; nous ne publierons pas les débats, je ne sais pas si c'est à huis clos. J'en ai discuté avec les organisateurs, ce sera une réunion avec les ministres qui ne sera pas entièrement publique ni vraiment à huis clos.

Un document de synthèse sera préparé pour le comité par le Conseil des ministres de l'environnement, il y aura un coprésident et de l'interprétation, mais les débats ne seront pas publiés, et c'est pourquoi nous n'avons pas besoin du personnel de la Chambre des communes, qui pourra donc rentrer à Ottawa au lieu de nous suivre à Bathurst.

M. DeVillers: Oui, mais cela les fait rentrer mardi soir. Est–ce que cela ne devrait pas être lundi soir?

Le greffier: Oui, cela devrait être. . .

M. DeVillers: Oh, c'est dans la matinée, n'est–ce pas?

Le greffier: C'est exact, ils partiront mardi matin parce que nous finirons tard.

Le président: Nous devons parler de Bathurst, parce que c'est également une journée importante. Comme vous le voyez sur votre programme, il y a une heure d'information suivie d'une réunion avec les ministres. Nous avons dû demander l'ordre du jour à plusieurs reprises, mais finalement nous l'avons obtenu. Pourriez–vous en informer le comité?

Le greffier: Certainement, monsieur le président. Nous attendons cette semaine de la documentation du Conseil canadien des ministres de l'environnement, documentation qui sera, bien entendu, diffusée auprès des membres. Cela nous a paru l'occasion d'organiser une réunion sur ce document avec le personnel de recherche, afin que nous puissions préparer le comité. À Bathurst, il y aura ensuite une séance d'information sur les documents mêmes, organisée par le personnel du CCME, et à 15h30 aura lieu la réunion officielle avec les ministres.

Le président: Je proposerai, à la réception de ce document, d'organiser, avec le personnel, cette réunion d'information sur les relations fédérales–provinciales, soit mardi prochain 1er novembre, soit mercredi 2 novembre.

[*Text*]

The Clerk: Next Wednesday we will have the minister appearing.

The Chairman: It will have to be after that, or on Thursday at the latest. It depends upon when we receive the document, which then has to be translated, I suppose.

The Clerk: It should be in both languages.

The Chairman: In any event, sometime next week this discussion will take place, and it is a very important one.

Mr. Finlay (Oxford): As a matter of curiosity, Mr. Chairman, how is it that the CCME will be in Bathurst when we are there? Are they meeting there?

• 0910

The Chairman: We are going there because they have invited us. They meet once every six months, and they move around the country. So it's New Brunswick's turn.

Monsieur Sauvageau.

M. Sauvageau: Je suis d'accord avec l'horaire du lundi, 7 novembre. Mais si nous devons discuter plus longuement, je pense qu'il y a des pauses, comme M. Adams l'a proposé. Entre 16 heures et 19 heures, le 7 novembre, on a une pause. On a une pause aussi quand on revient le lendemain. Je suis d'accord aussi qu'à un moment donné il faut un *break time* pour se reposer, quand on a une heure ou deux de disponible. Je suis donc d'accord avec l'agenda présenté pour le 7 novembre, et avec celui du 8 novembre. Je propose que cela soit accepté tel quel.

Le président: Merci.

Are there any other comments? Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln: Is there any reason why we can't get back on Tuesday night? Are there any planes that come back on Tuesday night?

The Chairman: Once you are in Bathurst, you are in Bathurst. You get out of it the next morning.

The Clerk: The flight connections are not the best, and also that meeting may extend into the evening with the ministers.

The Chairman: There's a dinner. Probably dinner and after dinner could lead to some very interesting one–to–one or small–group conversations.

Mr. Lincoln: Mr. Finlay said he could organize the Challenger to pick us up.

Mr. Finlay: I want to be back for—

The Chairman: Are there any other comments on this item? If not, then we move to item 4.

The Clerk: Mr. Chair, may I just make one short comment on the round–table. These are names that I have. They have not been confirmed and these names may change. I'm trying to phone them and they're phoning back.

The Chairman: If you have suggestions, let the clerk know.

[*Translation*]

Le greffier: Mercredi prochain, c'est le ministre qui comparaît.

Le président: Il faudra donc que ce soit après la venue du ministre, ou jeudi au plus tard. Cela dépend de la date à laquelle nous recevrons le document, qui devra alors sans doute être traduit.

Le greffier: Il devrait nous parvenir dans les deux langues.

Le président: Quoi qu'il en soit, cette discussion, qui est très importante, aura lieu l'un des jours de la semaine prochaine.

M. Finlay (Oxford): À titre de curiosité, monsieur le président, comment se fait–il que le CCME se trouvera à Bathurst quand nous y serons? Se réunissent–ils là–bas?

Le président: Nous allons à Bathurst parce qu'on nous y a invités. Le CCME se réunit une fois tous les six mois, chaque fois dans un endroit différent, et cette fois–ci c'est le tour du Nouveau–Brunswick.

Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau: I agree with the agenda for Monday 7th of November, but if we want to discuss more at length, there are breaks, as Mr. Adams proposed. We have one on the 7th of November from 4 to 7 p.m., and another one on the next day, when we return. I also agree that we need a break time, one hour or two to get some rest. I therefore agree with the agenda for the 7th and the 8th of November and I move that they be adopted as is.

The Chairman: Thank you very much.

Y a–t–il d'autres commentaires? Monsieur Lincoln.

M. Lincoln: Y a–t–il un empêchement à revenir mardi soir? Y a–t–il un avion qui revient mardi soir?

Le président: Quand vous vous trouvez à Bathurst vous n'en partez que le lendemain matin.

Le greffier: Les correspondances aériennes ne sont pas bonnes, et il ne faut pas oublier que la réunion avec les ministres pourrait se poursuivre dans la soirée.

Le président: Un dîner est prévu, ce qui donnerait l'occasion, à l'heure des digestifs, d'avoir des conversations fort intéressantes, en tête–à–tête ou en petits groupes.

M. Lincoln: M. Finlay a dit qu'il pourrait s'arranger pour que le Challenger nous attende.

M. Finlay: Je voudrais être de retour pour. . .

Le président: Y a–t–il d'autres observations là–dessus? Si non, nous pouvons passer à l'article 4.

Le greffier: Monsieur le président, est–ce que vous me permettez un bref commentaire sur la table ronde. Voici les noms de ma liste, il se peut toutefois qu'ils changent car je n'ai pas encore reçu de confirmation. Nous en sommes encore aux échanges d'appels téléphoniques.

Le président: Si vous avez des propositions, faites–les connaître au greffier.

[*Texte*]

The Clerk: I just put them there to give you a sense of what it would be like.

The Chairman: For instance, as a follow-up to Mr. Adam's intervention, the researchers have suggested that we contact Michelin Tires.

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, maybe you could contact Elizabeth Crocker, who is on the committee for economic instruments. That will be very useful to us. She was on the round table—

The Chairman: Duly noted. Yes.

M. Sauvageau: Il y aurait peut-être M. McCain du Nouveau-Brunswick, qui est quand même quelqu'un d'assez important au niveau du privé, et je serais aussi très intéressé de pouvoir entendre un groupe environnemental, même si c'est sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Le président: S'il veut parler de la Loi, oui à cette condition. Merci. On va discuter du numéro 4. Monsieur le greffier?

Le greffier du Comité: Je vous avise tout simplement que la ministre a demandé de comparaître mercredi prochain à 15 heures 30. Je crois savoir que c'est au sujet du bilan de son année comme ministre. C'est pour notre information.

The Chairman: Are there any comments, or any questions?

Monsieur Sauvageau.

M. Sauvageau: C'est la première fois que je vais avoir la chance de voir un ministre au Comité. Elle vient à 15h30 et elle reste avec nous combien de temps? Ensuite, est-ce qu'on a une période de questions assez longue?

Le greffier: Habituellement la comparution d'un ministre dure de 90 minutes à une heure et demie, ce qui comprend les périodes de questions évidemment.

M. Sauvageau: Merci.

The Chairman: The committee should be supplied with briefing notes so the members will be better equipped to do their jobs. We don't know what exactly will be the statement of the minister, but I'm sure you will be able to find out through the grapevine.

• 0915

Item 5 was the object of a discussion last week in the House of Commons. Both opposition parties replied to the minister's statement. I believe it was Mr. Chrétien and Mr. Abbott. They are on the record. Therefore the chair doesn't see any need to discuss it further.

Mr. Finlay: Mr. Chairman, I just received notice yesterday—I guess we all did—that the minister will be making a statement on the government's action plan. That's this morning, however. When the minister brought out the report on the commissioner of the environment last week, we were meeting. I think that was at least the second, if not the third, time that has occurred. Is there any concern about the committee being able to be present when these announcements are made?

[*Traduction*]

Le greffier: Je les ai simplement notés pour vous donner une idée de la façon dont cela se présente.

Le président: À la suite de l'intervention de M. Adam, les recherchistes ont proposé que nous prenions contact avec Michelin Tyres.

M. Lincoln: Monsieur le président, vous pourriez peut-être prendre contact avec Elizabeth Crocker, qui siège au comité des instruments économiques et qui pourrait nous être fort utile. Elle a participé au colloque...

Le président: Dont acte.

Mr. Sauvageau: There might also be Mr. McCain, from New Brunswick, who is an important person from the private sector, and I would also be very interested to hear from an envrionmentalist group, even if it is about the Canadian Environmental Protection Act.

The Chairman: If it is about the act, yes, but only on that condition. Thank you. We are talking now about item 4. Yes, Mr. Clerk?

The clerk of the committee: I would just like to advise you that the minister asked to appear next Wednesday at 3:30 p.m. I believe it's about the assessment of his first year as a minister. This is for our information.

Le président: Y a-t-il des commentaires ou des questions?

Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau: This is the first time that I am going to hear a minister in committee. She's going to appear at 3:30 p.m. How long is she going to stay with us? Can we have a fairly long question period?

The clerk: The minister appears usually from 90 minutes to an hour and a half, which obviously includes the question period.

Mr. Sauvageau: Thank you very much.

Le président: Nous devrions recevoir des notes d'information, afin que les membres du Comité puissent se préparer. Nous ne savons pas au juste quelle sera la teneur de la déclaration de la ministre, mais vous devez certainement avoir vos sources d'information.

Le point 5 a fait l'objet d'une discussion la semaine dernière à la Chambre des communes, et les deux partis d'opposition ont répondu à la déclaration du ministre, je crois que c'était M. Chrétien et M. Abbott. Il y a un compte rendu, et c'est pourquoi le président ne voit pas la nécessité d'en discuter plus longuement.

M. Finlay: Monsieur le président, j'ai reçu hier l'avis—comme vous tous, je crois—que la ministre va faire ce matin une déclaration sur le plan d'action du gouvernement. La semaine dernière, lorsque la ministre a publié le rapport sur le commissaire à l'environnement, nous étions en réunion, et je crois que c'est la deuxième fois, sinon la troisième, qu'une telle chose se produit. Les membres du Comité ne tiennent-ils pas à être présents quand ce genre de déclaration est faite?

[*Text*]

The Chairman: Mr. Finlay, it's a good point you are making, and since the parliamentary secretary is here, I am sure he is making a mental note of it and will convey the sense of your intervention to those responsible for the minister's schedule.

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, I would suggest that Mr. Finlay—I think the point is very well taken—bring it up with the minister when she is here on the second. I think if members mention it to the minister, I'm sure that will have much more impact.

Mr. Finlay: I'm prepared to do that, Mr. Chairman. I have a letter ready but I haven't sent it yet. I wanted to check with the committee first as to whether it's our problem or the minister's problem.

The Chairman: Thank you, Mr. Finlay.

That ends our meeting this morning, which will probably please Mr. Gilmour and Mr. Sauvageau very much in view of the fact that the minister makes a statement at 10 a.m. and everybody would probably like to be there to hear it. The documentation for tomorrow is being distributed.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Monsieur Finlay, vous avez raison de soulever cette question, et puisque le secrétaire parlementaire est présent, je suis persuadé qu'il en tiendra compte et communiquera votre sentiment à ceux qui sont responsables du programme de la ministre.

M. Lincoln: Monsieur le président, je propose que M. Finlay soulève cette question, fort pertinente, devant la ministre lorsque celle–ci comparaîtra le 2 novembre. Je suis persuadé que la ministre en prendra bonne note si nous le lui faisons savoir nous–mêmes, et que cela fera plus d'effet.

M. Finlay: Je suis disposé à le faire, monsieur le président. J'ai préparé une lettre, mais je ne l'ai pas encore expédiée, car je voulais d'abord vérifier auprès du comité pour savoir si c'est notre problème ou celui de la ministre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Finlay.

Voilà qui met fin à notre réunion de ce matin, ce qui conviendra probablement à MM. Gilmour et Sauvageau, puisqu'à 10 heures la ministre va faire une déclaration et que vous voulez tous être à la Chambre pour l'entendre. La documentation pour demain est en cours de distribution.

La séance est levée.

Wednesday, October 26, 1994

• 1535

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I'd like to call this committee meeting to order.

We have a guest this afternoon from the University of Guelph, Keith Solomon, who is the director of the Centre for Toxicology.

We originally had another set of witnesses scheduled at 3:30 p.m. However, because we have a vote in the house around 5:30 p.m., I would ask, with the indulgence of the committee and of our guests here today, for us to complete this session by about 4:05 p.m. We do have a number of witnesses who were originally scheduled to appear at 4:30 p.m., but because of the time constraints, we might have to leave a bit earlier. Also, our other sets of witnesses are not showing today.

Can we complete this in about 30 minutes? Thank you very much.

Mr. Solomon, please tell us a little bit about yourself.

Professor Keith Solomon (Director, Centre for Toxicology, University of Guelph): Thank you, Madam Chair and members. It's a pleasure to be here. I appreciate this opportunity, as a citizen of Canada, to be able to contribute to this process.

I must, first of all, congratulate the group on undertaking this review process. I think it's a very important thing and a somewhat courageous thing to do.

To introduce myself, I am a professor at the University of Guelph. I'm the director of the Centre for Toxicology, which is part of the Canadian network of toxicology centres. As my background is in toxicology, I will focus my remarks more on the toxicological issues.

The first one deals with risk management, which requires that two things be done or completed. The first is risk assessment. That is, the degree of risk is measured. The second is to take the mitigation measures, which are the control measures you might propose to control that risk, and make sure they are going to be appropriate in achieving your objective.

Le mercredi 26 octobre 1994

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): La séance est ouverte.

Cet après–midi, nous recevons M. Keith Solomon, de l'Université de Guelph. Il est Directeur du centre de toxicologie.

Un autre groupe de témoins devait comparaître à 15h30. Comme nous avons un vote en Chambre autour de 17h30, je demanderais l'indulgence du Comité et de nos invités afin que nous terminions cette partie de notre séance vers 16h05. D'autres témoins devaient comparaître à 16h30, mais avec nos contraintes de temps, il nous faudra peut–être partir plus tôt. Par ailleurs, l'autre groupe de témoins ne comparaît pas aujourd'hui.

Pourrions–nous terminer dans 30 minutes? Merci beaucoup.

Monsieur Solomon, parlez–nous de vous.

M. Keith Solomon (Directeur, centre de toxicologie, Université de Guelph): Merci, madame la présidente, messieurs, mesdames. Je suis ravi d'être ici. En tant que citoyen canadien, j'apprécie cette occasion de contribuer à ce processus.

Je dois d'abord féliciter votre groupe d'avoir entrepris cet examen. C'est une chose importante pour laquelle il fallait du courage.

Je me présente: Je suis professeur à l'Université de Guelph. Je dirige le centre de toxicologie qui fait partie du réseau canadien des centres de toxicologie. Puisque je me spécialise en toxicologie, je vais vous parler de questions d'ordre toxicologique.

Parlons d'abord de la gestion du risque, qui comporte nécessairement deux volets. Il y a d'abord l'évaluation du risque, c'est–à–dire la mesure du degré de risque. Deuxièmement, il faut prendre des mesures correctives, c'est–à–dire des mesures qui vont réduire le risque et qui doivent être suffisantes pour atteindre l'objectif.

[*Texte*]

There's a need for risk assessment and risk management for two reasons. First, one wants to properly regulate those compounds, substances and processes that really do cause problems in the environment. Second, you don't want to make the other error of regulating substances that do not really need to be regulated, which needlessly puts financial and other strains on the renewable resources of this country.

The second need for risk assessment and risk management is to support sustainability. That's because if we damage our resources, then they will not be available to future generations. We need to assess these risks very carefully because of that.

The second point I'd like to bring up is the need for transparency in the process. I'll just explain that very briefly. By this I mean that a very clear framework is needed. This allows the process to be made understandable to members of the public, which I think is very important.

It should also ensure that, given the same data, anybody using the same framework or process would come up with the same results regardless of their own personal interests or biases. I think this is a very important issue.

• 1540

The process should be uniformly applied, not just in CEPA but maybe in other areas where these kinds of risk assessments are required, and the process should be data–driven. I've spoken to numerous industry individuals and they are quite happy with being driven by the data. They hate being driven by perceptions and issues like that.

The next point I'd like to make is that in developing risk mitigation or management options, it's very important to cycle those back through the risk assessment process to make sure that what you are planning to do is really going to make any difference. It may be quite a costly process you're proposing on this particular activity and if you don't make sure it's going to make a real difference, that's essentially wasted money. Those are resources that are essentially wasted and don't help anybody at all.

The next point I'd like to raise is the need for formal advisory groups. I'm not a government bureaucrat or a member of a government department, but out in academia and even in industry, there are a number of experts who could help the government in a way that would be very much less demanding of resources than to have those experts in–house. In other words, I would strongly advise the use of advisory groups or committees that would meet for short periods of time in a relatively cost–effective way to give advice to the government and to broaden the information base from which they make their decisions.

The other thing I'd like to stress is the need for good information and sound science. The reason for this is that the costs of errors can be very high. An error made by not regulating a dangerous practice, process or substance can be very costly to the environment. An error made by regulating a substance that doesn't need to be regulated is very costly to society.

[*Traduction*]

L'évaluation et la gestion du risque sont nécessaires pour deux raisons. Tout d'abord, il faut règlementer correctement ces composés, substances et procédés qui nuisent à l'environnement. Deuxièmement, il ne faut pas règlementer inutilement des substances, ce qui crée un fardeau financier indu en plus de taxer les ressources renouvelables de notre pays.

Deuxièmement, l'évaluation et la gestion du risque sont nécessaires pour assurer la durabilité. Si nous nuisons à nos ressources, les générations futures ne pourront en disposer. Nous devons donc soigneusement évaluer ces risques.

Deuxièmement, j'aimerais parler de la nécessité de la transparence de ce processus. Je vais donner une explication rapide. Ce que je veux dire, c'est qu'un cadre très clair est nécessaire. Ainsi, le public comprendra bien le processus. Je pense que c'est très important.

Il faut également s'assurer qu'avec les mêmes données, quiconque utilise le même cadre ou le même processus obtiendra les mêmes résultats, et quel que soit son intérêt personnel ou ses préjugés. C'est à mon avis très important.

Le processus devrait être appliqué uniformément, non seulement dans les secteurs visés par la LCPE, mais aussi là où il faut une évaluation du risque de ce genre. Le processus devrait reposer sur les données. Les nombreux représentants de l'industrie avec lesquels j'ai parlé se disent très heureux de l'importance accordée aux données. Ils détestent par–dessus tout d'être guidés par des perceptions dans des domaines comme ceux–là.

Je dirais ensuite que pour l'élaboration d'options de gestion ou d'atténuation du risque, il est très important de boucler la boucle en revenant au processus d'évaluation du risque pour s'assurer que la planification portera ses fruits. Les propositions dans ce domaine peuvent être très coûteuses et si l'on ne s'assure pas que l'intervention est efficace, on gaspille de l'argent. Cet argent ne sert plus à rien ni à personne.

Je veux aussi dire qu'il faut des groupes consultatifs officiels. Je ne suis pas un bureaucrate ni un fonctionnaire, mais dans les milieux universitaires et même dans l'industrie, un certain nombre d'experts pourraient collaborer avec le gouvernement, ce qui exige beaucoup moins de moyens que de conserver ces spécialistes à l'interne. Autrement dit, recourez aux groupes consultatifs pour de courtes périodes, ce qui est relativement plus rentable si l'on veut que le gouvernement recueille des avis et élargisse la base d'informations dont il se sert pour prendre ses décisions.

J'insiste aussi sur le fait qu'il faut de l'information et de la recherche scientifiques de qualité. Pourquoi? Parce que les erreurs sont très coûteuses. Si l'on néglige de réglementer une pratique, un procédé ou une substance dangereuse, le prix peut être très élevé pour l'environnement. Inversement, il peut être très coûteux pour la société de réglementer une substance qui n'a pas besoin de l'être.

[*Text*]

Good information is essential to this process, and I would urge the government to continue to support those groups—both within the government and outside the government—that supply this information. In so doing, I would encourage them to make use of partnerships between the private and public sectors.

Just to give some examples, the Canadian network of toxicology centres, of which my centre is a member, has addressed a number of disciplinary and strategic issues revolving around environmental risk management and sustainability. We are currently involved in several research programs, including studies on reproductive toxicology, immuno–toxicology, bio–indicators of effects, metals and the effect of metal species on toxicity, and studies on risk assessment.

The first two of these, that is, reproductive toxicology and immuno–toxicology, are areas the public is quite concerned about now. The fact that we started working on these two years ago is some indication of the kinds of things that can be done in this area.

The strategic issues we are addressing as part of these research programs focus on strategic industries in Canada such as the pulp and paper industry, agriculture, mining and metallurgy, petroleum production and other similar industries.

All this work can give considerable added value to what is happening in government, and I would urge continued support for this kind of approach.

Thank you very much. If there are any questions, I'll be more than happy to address them.

I have submitted a written brief. I have not read through it now in view of the time constraints, but I would be happy to answer any questions anybody may have about what I've said or written. Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much, Mr. Solomon.

• 1545

Madame Guay.

Mme Guay (Laurentides): Bonjour, monsieur Solomon. Cela me fait plaisir de vous rencontrer aujourd'hui.

Vous avez parlé de transparence dans la réglementation, qui doit être accessible au public et compréhensible. Comment pourrait–on, dans la Loi canadienne, rendre ce processus accessible? J'aimerais que vous élaboriez sur cela si c'est possible.

Prof. Solomon: When I say transparency, I would hope the process could be made understandable to the public in terms of how it works. I would not expect members of the public, without some training, to understand some of the very detailed information in the sciences and in environmental measurements, but I do think the process should be understood.

I am an educator. When I have the opportunity to address schools and other public groups, I try to educate them in this area, and I think sometimes I'm quite successful.

[*Translation*]

C'est ici que la bonne information prend toute son importance. C'est pourquoi je demande au gouvernement de continuer à financer les groupes—au gouvernement et à l'extérieur—qui fournissent cette information. Je vous encourage en particulier à créer une partenariat entre les secteurs privé et public.

Je vais vous donner quelques exemples. Le Réseau canadien des centres de toxicologie, auquel mon centre appartient, s'est penché sur un certain nombre de questions stratégiques et disciplinaires dans le domaine de la gestion des risques écologiques et de la durabilité. Habituellement, nous participons à plusieurs programmes de recherche, notamment sur la toxicologie génésique, l'immunotoxicologie, les bio–indicateurs des effets, les métaux et l'effet des familles de métaux sur la toxicité, ainsi que des études sur l'évaluation des risques.

Les deux premiers sujets, c'est–à–dire la toxicologie génésique et l'immunotoxicologie sont actuellement une source d'inquiétudes pour la population. Le fait que nous ayons entrepris ces recherches il y a deux ans montre ce qui peut être fait dans ce domaine.

Quant aux questions stratégiques abordées dans ce programme de recherche, il s'agit des industries stratégiques pour le Canada, comme les pâtes et papier, l'agriculture, l'exploitation minière et la métallurgie, la production pétrolière et d'autres industries de ce genre.

Tous ces travaux peuvent ajouter beaucoup à ce qui se fait au gouvernement et c'est pourquoi je vous exhorte à continuer d'appuyer ce travail.

Merci beaucoup. Si vous avez des questions, je serai ravi d'y répondre.

J'ai présenté un mémoire par écrit. Je n'en ai pas fait la lecture puisque le temps presse, mais je serais heureux de répondre à vos questions, qu'elles portent sur ma déclaration ou mon mémoire. Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup, monsieur Solomon.

Madame Guay.

Ms Guay (Laurentides): Good afternoon, Mr. Solomon. It is a pleasure to meet you today.

We talked about transparency in the regulations, which must be made accessible to the public as well as understandable. How could we, in the Canadian legislation, make this process accessible? I would like you to elaborate on that if possible.

M. Solomon: Quand je parle de transparence, je veux dire que j'espère que l'on pourra faire comprendre à la population comment fonctionne le processus. Je ne m'attend pas à ce que la population puisse comprendre, sans formation, certains des renseignements très détaillés dans le domaine des sciences et des mesure liées à l'environnement, mais je crois que le processus devrait être compris.

Je suis un éducateur. Lorsque j'ai l'occasion de prendre la parole dans des écoles et devant divers groupes, j'essaie de les instruire dans ce domaine et je pense que j'y réussis parfois très bien.

[*Texte*]

If we did more of this, either through the government or through other groups, I think we could explain to the public how these measurements are taken, how that data is processed and how the judgments are made, so that they could see and understand the process. If they understand the process, I think they will feel more comfortable with the decisions that come from the government with regard to that.

Mme Guay: Pensez–vous que le public devrait participer à ce processus, ou devrait–on laisser cela strictement à d'autres?

Prof. Solomon: Yes, I think the public can participate in the process, although this might be very demanding of their time and also of their knowledge.

I regard myself as a member of the public. If I were to act in an advisory capacity or if my colleagues were to act in an advisory capacity, I think that would be a useful contribution in terms of public input.

I'm not a stakeholder in the process. I don't stand to lose or gain if I give good advice. It should be done in an open forum, where other members of the public can attend and listen, should they wish.

Mme Guay: Croyez–vous que la réglementation des substances toxiques devrait se faire en harmonisation avec les lois provinciales? De quelle manière percevez–vous cela?

Prof. Solomon: I would perhaps go even further and suggest it should be done in harmony with international partners. I think a very good example of this is the Montreal protocol for the elimination of chlorinated fluorocarbons, aerosol propellants, etc.

I think this approach is probably the best, because many substances that are still used in other parts of the world will move from the place of use into other areas—the northern Arctic, for instance—where they may cause harm. The best way to handle those is to get international agreement on that. I'm speaking specifically now of some of the compounds like DDT that contain chlorine and are very persistent and mobile in the environment.

So the answer is yes. Provincial, federal and international cooperation may be necessary to properly manage the risks from these substances.

Mme Guay: Merci beaucoup.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Gilmour.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): Thank you.

I was interested in your comments about good information, because my background is in forestry on the west coast. Invariably when we get into a debate, what is good information on one side isn't considered so good on the other side, and the debate tends to swing not so much on science as on emotion.

For example, you and I were talking earlier about dioxin in the pulping process. Not too many people debate that dioxin is there. It's the levels that seem to be under controversy.

[*Traduction*]

Si le gouvernement lui–même ou d'autre groupes le faisaient davantage, je pense que nous pourrions expliquer à la population comment on prend ces mesures, comment on traite les données recueillies et comment on porte des jugements, afin que les gens puissent visualiser et comprendre le processus. S'ils comprennent le processus, je pense qu'ils accepteront plus facilement les décisions du gouvernement dans ce domaine.

Ms Guay: Do you think that the public should take part in the process, or should that be left strictly to others?

M. Solomon: Oui, je pense que le public peut participer au processus, bien que cela risque de demander beaucoup de temps et de connaissances.

Je me considère comme un membre du public. Si je devais agir comme conseiller ou si mes collègues devaient agir ainsi, je pense que ce serait une contribution utile de la part du public.

Je n'ai pas d'intérêts dans le processus. Je n'ai rien à perdre ou à gagner en donnant de bons conseils. Cela devrait se faire dans une tribune publique, où d'autres membres de la population pourraient être présents et écouter, s'ils le veulent.

Ms Guay: Do you believe that the regulation of toxic substances should be harmonized with provincial laws? How do you see that?

M. Solomon: J'irais peut–être encore plus loin en disant que cela devrait se faire en harmonie avec des partenaires internationaux. Nous en avons un excellent exemple, à mon avis, dans le protocole de Montréal pour l'élimination des chlorofluorocarbures, des propulseurs d'aérosol et d'autres substances.

Je pense que c'est probablement la meilleure approche, parce que plusieurs substances qui sont toujours en usage dans d'autres parties du monde, seront dorénavant utilisées dans d'autres régions—dans le Grand Nord, par exemple—où elles peuvent causer des dommages. La meilleure façon de procéder est d'obtenir un accord international sur ces substances. Je veux parler de composés qui contiennent du chlore, comme le DDT, qui sont très persistants et très mobiles dans l'environnement.

Je réponds donc oui. La coopération à l'échelle provinciale, fédérale et internationale peut être nécessaire pour bien gérer les risques présentés par ces substances.

Ms Guay: Thank you very much.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): M. Gilmour.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Merci.

Vos commentaires concernant la nécessité d'une bonne information m'ont particulièrement intéressé étant donné mon expérience dans le secteur forestier sur la Côte ouest. Immanquablement, lorsque nous entamons un débat, ce que certains considèrent comme une bonne information ne l'est pas pour les autres, et le débat tend à être imprégné d'émotions, plutôt que de porter sur des données scientifiques.

Par exemple, nous discutions tantôt tous les deux des dioxines qui résultent du processus de réduction du bois en pâte. Peu de gens mettent en doute l'existence de ces dioxines. C'est leurs niveaux qui semble susciter la controverse.

[*Text*]

How do you see overcoming that? As a scientist, you can hit the number you want, but how do you get by the emotion?

Prof. Solomon: I'm not decrying the media. The media is very important in the role of advising the public, but they unfortunately tend to use adjectives in front of nouns, and the adjective they've chosen to put in front of dioxin is "deadly"; they call it "deadly dioxin". I think it's a greater concern in the public's mind than it actually should be.

• 1550

I don't agree with the release of dioxins into the environment. If we can eliminate the release of dioxins, I think this would be an excellent thing. I say that because they are persistent, they last for many, many years, and they are capable of moving through the food chain. Just from scientific principles, I would say that is an inappropriate substance to be releasing, accidentally or deliberately.

I and my colleagues have done considerable research into the pulp and paper industry. In the case of this industry, the kind of chlorine you use is very important in determining what kinds of by–products you produce. I know that Canada has chosen not to regulate the pulp and paper industry on the basis of AOX. Some provinces have, but Canada has chosen not to. I think that is a very wise decision, because by regulating the compounds of great concern, the dioxins, I think we'll get more benefit from that.

One way of doing that is to switch from using elemental chlorine, which is chlorine, the element itself, to using a chlorine compound called chlorine dioxide. This involves relatively few changes in the pulp bleaching process, so it's a financially viable alternative and virtually eliminates the production of dioxins. You can no longer find dioxins in the effluence from mills using chlorine dioxide at 100% substitution.

With respect to the effects you see in fish below mills, our most recent research has shown this is not caused so much by the chlorinated compounds; that we will find these effects below mills that use no chlorine at all. It appears to be natural substances that are causing this response. These are natural substances that the trees produce to protect them from damage by pests. These substances are going through the pulping process and are causing some of the reproductive and other effects that we see in fish below pulp mills. This is a good example of regulating the wrong compound and the kind of cost that could have resulted from that incorrect regulation, in terms of both cost to the industry and social costs, such as job lost.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Mr. Solomon, I enjoyed your comments. I found them very balanced.

If I understood, you made a statement to the effect that regulating a substance that doesn't need to be regulated can be prohibitively expensive or very expensive. We've had several witnesses in the short time I've been on this committee speak

[*Translation*]

Comment pouvons–nous surmonter cette difficulté? Vous êtes un scientifique et vous pouvez trouver le chiffre que vous voulez, mais comment peut–on aller au–delà des émotions?

M. Solomon: Je ne dénigre pas les médias. Ils ont un rôle très important à jouer parce qu'ils doivent avertir la population, mais ils ont malheureusement tendance à ajouter des adjectifs aux substantifs et l'adjectif qu'ils ont choisi d'accoler au mot dioxine est «mortelle»; ils parlent de «dioxine mortelle». Je pense que cette question préoccupe la population plus qu'elle ne le devrait.

Je ne suis pas d'accord pour que l'on rejette des dioxines dans l'environnement. Si nous pouvions éliminer les dioxines, je pense que ce serait excellent. Je le dis parce qu'elles sont très persistantes, elles durent de très nombreuses années et peuvent se propager dans la chaîne alimentaire. Du point de vue purement scientifique, je dirais qu'il est mauvais de rejeter une telle substance dans l'environnement, accidentellement ou délibérément.

Mes collègues et moi avons fait beaucoup de recherches dans le secteur des pâtes et papier. Dans cette industrie, le type de chlore utilisé contribue dans une très grande mesure à déterminer les types de sous–produits que l'on obtient. Je sais que le Canada a choisi de ne pas réglementer les émissions d'halogènes organiques absorbables (HOA) par les usines de pâte et papier. Certaines provinces l'ont fait, mais le Canada a choisi de ne pas le faire. Je pense que c'est une très sage décision, parce que nous profiterons davantage de la réglementation des composés les plus inquiétants que sont les dioxines.

L'une des façons d'y parvenir consiste à remplacer le chlore sous forme atomique, c'est–à–dire l'élément lui–même, par un composé du chlore appelé dioxine de chlore. Cela nécessiterait relativement peu de changements dans le processus de blanchiement de la pâte, de sorte que c'est une solution de rechange financièrement acceptable qui permettrait d'éliminer virtuellement la production de dioxines. On ne peut plus trouver de dioxines dans les effluents des usines qui utilisent maintenant uniquement le dioxyde de chlore.

En ce qui concerne les effets produits sur les poissons en aval des usines, nos recherches les plus récentes montrent qu'ils ne sont pas tellement causés par les composés chlorés, étant donné qu'on trouve les mêmes effets en aval des usines qui n'utilisent absolument pas de chlore. Il semble que la réaction soit causée par des substances naturelles. Ce sont des substances naturelles que produisent les arbres pour se protéger contre les dommages causés par des parasites. Ces substances passent par le processus de réduction du bois en pâte et sont responsables de certains effets génésiques et autres que nous constatons chez les poissons en aval des usines de pâte et papier. C'est un bon exemple de réglementation du mauvais composé et des coût qu'aurait pu entraîner une telle réglementation inappropriée, tant pour l'industrie que sur le plan social, c'est–à–dire en termes de pertes d'emploi.

M. O'Brien (London—Middlesex): J'ai bien apprécié vos commentaires, monsieur Solomon. Je les ai trouvés très équilibrés.

Si j'ai bien compris, vous avez déclaré que la réglementation d'une substance qui n'a pas besoin d'être réglementée peut être excessivement dispendieuse ou très dispendieuse. Depuis le peu de temps que je siège au sein de ce Comité, nous avons entendu

[*Texte*]

about the reverse onus and in effect having industry prove that a substance they wish to use is not toxic. In light of your comment, which I hope I quoted accurately, how do you feel about the reverse onus idea?

Prof. Solomon: There seems to be a disparity in some of the regulations that exist in this and other countries at the moment. For instance, with drugs and pesticides it is required of the person selling the compound to prove that the substance does not cause harm in its intended use. This is usually done on a risk–benefit basis.

This has not been applied to other chemicals, although certainly in the United States under the Toxic Substances Control Act, TSCA, they have required certain minimal data on substances produced above a certain threshold each year—a certain tonnage or poundage, I guess, from the States each year. That basic information allows judgments to be made that would require further tests to be done. I think in substances that have a very high use or high value, it may be appropriate to ask that the company supply additional data in support of the fact that it continues to produce and use the substance.

I don't really have a pat answer. I wish I did.

Mr. O'Brien: No, no, that's okay.

Do I hear you then saying an expanded application of the reverse onus principle, perhaps an expanded application but not a kind of universal application. . .? Is that—

• 1555

Prof. Solomon: I would suggest the most appropriate way to go might be to use what I would call a tiered system, where you start out fairly simply and fairly inexpensively, because we all have to bear the costs of these things sooner or later. This would allow you to separate out compounds of high concern from those of low concern. Then maybe you could focus your attentions or the industry's attentions on chemicals of high concern.

Mr. O'Brien: Thank you.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): I was interested in your recommendations based on the report prepared by RFI for Environment Canada in 1993—the evaluation. You suggested we should use caution in regard to their recommendation that environmental quality and human health objectives be developed. Yet most people are saying there hasn't been enough thought put into the idea of environmental quality and human health objectives, especially in regard to persistent toxics.

Prof. Solomon: My focus in making that statement was that certainly in an ecosystem—and perhaps it applies more to ecosystems than humans—it's very difficult to define what is normal. Ecosystems change over the years; they change from one location to another.

[*Traduction*]

plusieurs témoins dire qu'il faudrait imposer le fardeau de la preuve à l'industrie, c'est–à–dire que les entreprises devraient prouver qu'une substance qu'elles veulent utiliser n'est pas toxique. J'espère que j'ai bien cité ces témoins et je voudrais savoir ce que vous pensez de l'idée de déplacer le fardeau de la preuve?

M. Solomon: Il semble exister une disparité entre certains règlements en vigueur au Canada actuellement et ceux d'autres pays. Dans le cas des médicaments et des pesticides, par exemple, c'est la personne qui vend le composé qui doit prouver que la substance ne cause pas de dommages lorsqu'elle est utilisée aux fins prévues. C'est habituellement fait au moyen d'une évaluation des risques et des avantages.

On n'a pas appliqué cette règles à d'autres substances chimiques, bien qu'aux États–Unis, la «Toxic Substances Control Act» (TSCA) exige certaines données minimales sur les substances produites en quantité supérieure à un certain seuil chaque année—un certain nombre de tonnes ou de livres chaque année, je suppose. Grâce à ces renseignements de base, on peut porter des jugements qui nécessitent ensuite d'autres tests. Je pense que dans le cas de substances largement utilisées ou d'une grande valeur, il conviendrait peut–être de demander à l'entreprise de fournir des données supplémentaires pour lui permettre de continuer de produire et d'utiliser la substance en question.

Je n'ai pas vraiment de réponse facile. Je le voudrais bien.

M. O'Brien: Non, c'est suffisant.

Vous ai–je bien entendu dire que vous êtes en faveur de déplacer le fardeau de la preuve dans un plus grand nombre de cas, mais pas nécessairement dans tous les cas. . .? Est–ce bien. . .

M. Solomon: Il vaudrait mieux mettre en place un régime à plusieurs paliers, ce qui peut être fait de façon simple et assez peu coûteuse, car nous devons tous en payer les coûts un jour ou l'autre. Vous pourriez ainsi séparer les composés plus dangereux de ceux qui le sont moins. Ensuite, vous pourriez concentrer vos efforts ou ceux du secteur sur les produits chimiques plus dangereux.

M. O'Brien: Merci.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): J'ai trouvé intéressant les recommandations que vous avez formulées à partir du rapport préparé par le RFI pour Environnement Canada en 1993—l'évaluation. Vous avez dit que nous devrions être prudents à l'égard d'une recommandation du RFI selon laquelle il faudrait élaborer des objectifs en matière de qualité de l'environnement et de santé des êtres humains. La plupart des gens disent pourtant qu'on n'a pas accordé suffisamment d'importance à l'idée de tels objectifs, surtout en ce qui a trait aux substances toxiques persistantes.

M. Solomon: Dans cette déclaration, je mets l'accent sur le fait que dans un écosystème—et cela s'applique peut–être davantage aux écosystèmes qu'aux êtres humains—il est très difficile de définir ce qui est normal. Les écosystèmes évoluent; ils diffèrent d'un endroit à l'autre.

[*Text*]

Just in southern Ontario, where I come from, I can go from one pond to another and find totally different groups of organisms. All of those ponds are natural and normal. There's nothing wrong with them. To try to set ecosystem objectives I think would be very difficult given the variation that occurs in the natural ecosystem.

Also, if you set health objectives, if an organism is not present or if a human is sick, it's sometimes very difficult to determine why they are sick and to make the connection with what substance or process should be regulated.

Another way of looking at that is the best way to reduce risks from substances is to reduce exposure, because without exposure you have no risk. If you can reduce exposure, you will always reduce risk. It's often very much easier to measure exposure in terms of the levels of chemicals in the environment than it is to measure their effects. By doing that, you can achieve basically the same end, because if you reduce the exposure to the point where there is no likelihood of effects, you've essentially cured the problem.

Mr. Lincoln: But isn't that starting from the viewpoint of somebody who produces, uses or manufactures a toxin, rather than from the point of view of the recipient? Isn't that the difference in approach? More and more we are seeing effects that occurred many years after this particular chemical was declared safe.

The case of DDT is perhaps most striking, but there are all kinds of them. By the time you find out the effects are bad for the environment and human health, the effects have happened. Cumulative mercury or different types of toxins and furans are all kinds of substances that, because of the capacity of our then science to measure, are now found, with new advances in measurement of scientific impacts, to be very different.

Isn't that why in Rio and also more and more now in the IJC report they are suggesting if there's any trend, before we find out the trend is reversible or very unfavourable to human health and the environment, we should use the weight of evidence and try to stop it by some means, either by total pollution prevention or, if we can't, just by regulating it?

• 1600

Prof. Solomon: Yes. However, despite the colour of my hair, I was born after DDT was first used. It and many of these substances have been used for many years. I would absolutely agree with you that we, society, made errors in the past in allowing the use of some of these chemicals, but we have also learned a considerable amount during that time as to what governs the behaviour of these chemicals and why they caused those problems.

The problems were caused mainly because of exposure. Exposure occurred in movement up through the food chain, and that is relatively easily measured in laboratory studies and predicted from basic knowledge of the chemistry of the substance itself.

[*Translation*]

Au sud–est de l'Ontario, ma région d'origine, je peux trouver des groupes d'organismes totalement différents d'un étang à l'autre; et pourtant, tous ces étangs sont naturels et normaux. Ils n'ont pas de problème. Il serait très difficile d'établir des objectifs à l'égard des écosystèmes compte tenu des variables des écosystèmes naturels.

En outre, pour ce qui est des objectifs en matière de santé humaine, si un organisme est absent ou si une personne est malade, il est parfois très difficile de savoir à quoi est due la maladie et de déterminer quelles substances ou quels procédés devraient faire l'objet d'une réglementation.

Il y a une autre façon de réduire les risques que posent les substances, et c'est de réduire l'exposition, puisqu'il n'y a pas de risque sans exposition. Si l'on réduit l'exposition, on réduit toujours le risque. Il est souvent beaucoup plus facile de mesurer l'exposition exprimée en teneur des produits chimiques de l'environnement plutôt que de mesurer leurs effets. Ce faisant, on arrive au même effet, puisque si l'on réduit l'exposition au point où les effets sont peu probables, on règle le problème.

M. Lincoln: Mais n'est–ce pas là adopter l'angle du producteur, de l'utilisateur ou du fabricant de la toxine, plutôt que de celui qui en subit les effets? N'est–ce pas une optique différente? On constate de plus en plus les effets de produits chimiques bien des années après que l'on ait déclaré le produit sans danger.

Le plus frappant de ces cas est sans doute celui du DDT, mais il en existe bien d'autres. Lorsqu'on découvre qu'un produit est mauvais pour l'environnement ou pour la santé humaine, les effets se sont déjà produits. Il y a toutes sortes de substances, du mercure qui s'accumule dans les organismes jusqu'aux différents types de toxiques et de furannes, dont on découvre maintenant, grâce aux progrès réalisés par la science, qu'ils ont des effets bien différents de ce que l'on croyait.

N'est–ce pas pour cette raison qu'à Rio, et de plus en plus dans les rapports du CMI, on dit que, avant de découvrir qu'une tendance est réversible ou nuisible à la santé humaine et à l'environnement, il faudrait se servir des éléments de preuve pour éviter ces effets, que ce soit par la prévention totale de la pollution ou, si ce n'est pas possible, au moyen de règlements?

M. Solomon: Oui. Toutefois, contrairement à ce que mes cheveux gris pourraient laisser croire, je suis né après que l'on ait commencé à utiliser le DDT. Cette substance et bien d'autres ont été utilisées pendant de nombreuses années. Je suis absolument d'accord avec vous sur le fait que notre société a fait des erreurs par le passé en permettant l'utilisation de certains de ces produits chimiques, mais nous avons également beaucoup appris, durant ces années, sur les facteurs qui gouvernent les effets de ces produits chimiques et sur les raisons pour lesquelles ils causent autant de problèmes.

Ces problèmes ont surtout été causés par l'exposition aux produits. Cette exposition a remonté la chaîne alimentaire; il est relativement facile de la mesurer dans des études en laboratoire et de prédire les effets de la substance à partir de la composition chimique de la substance.

[*Texte*]

I am absolutely certain, now, that a substance such as DDT could not reach the market at this present time because of the checks and balances that are built into the registration process for pesticides, a process with which I am very familiar. The very properties that resulted in DDT causing problems in the environment are very specifically measured and are a requirement for registration in Canada and in many other countries.

If we saw trends in the environment and we did not know what was causing those trends, the real question is what do we regulate? This gets us back to the question of having knowledge and good science. Do we just stop doing whatever we're doing until the thing goes away? I think the cost to society would be too high if we had to do that. I think you have to know what you're doing.

Mr. Lincoln: I must admit I have a lot of difficulty accepting that argument because I think the costs to society, the social costs, the health costs, might otherwise be far bigger, and probably are. I don't know if you've seen that film *Sex Under Siege* recently?

Prof. Solomon: Based on the original video, *Assault on the Male*?

Mr. Lincoln: Yes. Now there's correlation of research, which turned out to be coincidental, accidentally. It started within Tufts University, in one English university, and in universities in Washington, California and Canada, and it all pointed to, it seems, nonyl phenol as the culprit causing this tremendous transformation and attack on our reproductive system and the reproductive system of animals.

They say now it's through the food chain and might affect a human being. Maybe the point was, as the research at Tufts said, I don't want to wait until I find my son or my grandchild with a defective reproductive system to decide when I'm going to stop using this particular nonyl phenol or whatever.

Prof. Solomon: Nonyl phenol is a detergent, and it's used in a wide variety of products. We have tested it in reproductive toxicology studies at the University of Guelph, and it does indeed have some estrogen–mimicking capabilities. However, the concentrations at which these occur are actually quite high compared to the natural estrogen that is present in the human body and also compared to many other natural estrogens that occur in foodstuffs.

The same applies to DDT. DDT is not a very potent estrogen mimic. It is, in fact, 10,000 times less potent than estradiol. In an average helping of cabbage, there is more estrogen potency than in the residues of DDT that a human being would be exposed to through the food chain. I think we have to look at these in relation to other sources of these compounds and realize that the human body, and the animal body too, for that matter, has the capability to handle some of these extraneous compounds and to get rid of them.

It's only in extreme cases where you've had spills or high concentrations locally that these might be of concern, and that's where we should direct our regulatory focus.

[*Traduction*]

Je suis absolument convaincu qu'un produit comme le DDT ne saurait être mis en marché de nos jours compte tenu des mécanismes régulateurs qui ont été intégrés au processus d'enregistrement des pesticides, processus que je connais très bien. Les propriétés mêmes pour lesquelles le DDT a occasionné des problèmes dans l'environnement sont mesurées maintenant de façon très précise, et cette analyse est obligatoire à l'enregistrement du produit au Canada et dans de nombreux autres pays.

Si nous constatons des tendances dans l'environnement dont on ne connaît pas les causes, on peut s'interroger sur ce qui sera l'objet de la réglementation. Cela nous ramène à la question de la connaissance et des bons principes scientifiques. Devons–nous arrêter d'utiliser le produit jusqu'à ce que les effets soient éliminés? Si c'est le cas, les coûts pour la société seront trop élevés. Il faut agir en connaissance de cause.

M. Lincoln: J'ai beaucoup de difficulté à accepter votre point de vue, car les coûts pour la société, les coûts sociaux, les coûts de santé, pourraient être bien plus élevés autrement et le sont sans doute. Avez–vous vu le film intitulé*Sex Under Siege*, qui a été présenté récemment?

M. Solomon: Un film basé sur le vidéo initial *Assault on the Male*?

M. Lincoln: Oui. Il semble que l'on en soit arrivé maintenant à une corrélation accidentelle entre diverses recherches. Ces recherches ont commencé à la Tufts University, dans une université britannique, et dans des universités de Washington, de la Californie et du Canada. Elles semblent toutes indiquer que le nonylphénol est la cause de cette énorme transformation et qu'il s'attaque au système reproductif des hommes et des animaux.

On dit maintenant que ce produit se trouve dans la chaîne alimentaire et qu'il pourrait toucher les êtres humains. Le message du film était peut–être, tout comme dans la recherche entreprise à l'université Tufts, qu'il ne faut pas attendre que nos enfants et nos petits–enfants souffrent d'une malformation du système reproductif pour décider d'arrêter d'utiliser le nonylphénol ou d'autres produits.

M. Solomon: Le nonylphénol est un détergent et il est utilisé dans toute une gamme de produits. À l'université de Guelph, nous l'avons mis à l'essai dans le cadre d'études de toxicologie reproductive et nous avons constaté que la substance possède effectivement le pouvoir d'imiter l'estrogène. Toutefois, les concentrations nécessaires pour cela sont très élevées comparativement au taux d'estrogène naturel qui se trouve dans le corps humain et aux autres estrogènes naturels que l'on trouve dans les aliments.

Il en est de même du DDT, même si ce produit a très peu de pouvoir d'imiter l'estrogène. En fait, il est 10 000 fois moins puissant que l'estrodiol. Il y a davantage d'estrogène dans une portion normal de chou que dans les résidus de DDT assimilés par un être humain par le truchement de la chaîne alimentaire. Nous avons étudié tout cela en relation avec les autres sources de ces composés et nous nous sommes rendu compte que le corps humain, et celui des animaux également, possèdent les ressources nécessaires pour traiter ces composés étrangers et s'en débarrasser.

Ces substances ne sont vraiment dangereuses que dans des cas extrêmes, lorsqu'il y a des déversements ou qu'on en trouve de fortes concentrations dans un endroit, et ce sont ces cas qui devraient faire l'objet d'une réglementation.

[*Text*]

Mr. Lincoln: I wish I had more time, but I must say I don't find this argument too convincing. It seems to me we must err on the side of caution. If tomorrow there is a doubt, the slightest doubt, that even one human being is going to be affected, we can't wait until we get the sound science to prove that it has happened, because then it's too late.

There's mercury, there's DDT, there's lead and all kinds of things that we have used with impunity before. For example, lead. We find out now that it causes all kinds of problems. I wonder at what point do we start to control. I must say, my feeling is that we should start to control, if in doubt, more than less.

Prof. Solomon: I agree with that philosophy, but I think the question is, when is there enough doubt?

Mr. Finlay (Oxford): You make a point that risk management and risk assessment are both essential but must be kept separate, and there's a little chart in what you've given us here. Would you say a little more about that?

Prof. Solomon: Risk management is usually done by different people than those who do risk assessment. Risk assessment is usually the province of people with an understanding for the biology and the other processes that are involved. Risk management is done by people with perhaps more of an understanding of the social, economic, and other areas. To find that kind of expertise in the same individual and the same groups of individuals would be very rare, so it might be more practical to have different individuals doing that.

Perhaps I could change that interpretation a little bit to say that I think it's very important for them to speak to each other and to communicate, and it's very important for any risk management options to be run through the risk assessment process to make sure they will achieve the target that they are supposed to achieve. I strongly support and encourage that type of cycling. But they could still be kept separate, as long as there is good communication between the two groups.

Mr. Finlay: You make the point that if a substance presents a certain level of concern, it could be stated that this substance may present an unacceptable risk to the environment or human health. I'm guess I'm following down the line of my colleague, Mr. Lincoln. If it may, then perhaps we should do something about it, which is not what you're really suggesting.

Prof. Solomon: No. I think the current legislation defines CEPA–toxic in a way that is foreign to most scientists; it's a different definition from the one that most scientists use.

What CEPA–toxic really means is that the substance presents a risk, that it has gone above a level of concern in terms of the exposure in the environment or human health. As such, we need to do something about it. That's why I say all substances may present some level of concern, but the exposure would determine whether they were of concern of not.

[*Translation*]

M. Lincoln: Dommage que je n'aie pas davantage de temps. Je dois avouer cependant que je ne suis pas trop convaincu. À mon avis, il vaut mieux pêcher par excès de prudence. S'il existe un doute, aussi faible soit–il, si une seule personne risque d'être touchée, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que la science vienne plus tard nous expliquer les dégâts, car il sera alors trop tard.

• 1605

Nous avons utilisé en toute impunité toutes sortes de produits par le passé, qu'il s'agisse du mercure, du DDT ou du plomb. Nous constatons maintenant que le plomb cause toutes sortes de problèmes. Je me demande à quel point nous devons commencer à exercer un contrôle. À mon avis, dans le doute, mieux vaudrait contrôler trop que trop peu.

M. Solomon: Je suis d'accord avec ce principe, mais il faut se demander ce qui constituerait un doute suffisant.

M. Finlay (Oxford): Vous avez dit que la gestion du risque et l'évaluation du risque sont deux éléments essentiels mais qu'ils devraient être traités de façon distincte. Dans le document que vous nous avez remis, il y a même un petit tableau à ce sujet. Pourriez–vous nous en dire davantage?

M. Solomon: La gestion du risque et l'évaluation du risque sont généralement effectuées par des équipes différentes. L'évaluation du risque est généralement le fief des spécialistes de la biologie et des autres processus en cause. La gestion du risque est assumée par des gens qui ont des connaissances peut–être plus étendues des aspects socio–économiques et autres. Comme il serait exceptionnel de retrouver toutes ces compétences dans une même personne ou un même groupe de personnes, il est peut–être plus pratique de confier ces tâches à des personnes ou à des groupes distincts.

Permettez–moi de nuancer cette interprétation en disant qu'il est très important toutefois que les exécutants de l'un et l'autre communiquent entre eux et qu'il est également très important que toutes les méthodes de gestion du risque soient assujetties au processus d'évaluation du risque pour garantir qu'ils permettront d'atteindre les objectifs visés. Je suis fortement en faveur de ce type de cycle. Les deux activités pourraient toutefois être distinctes, tant qu'il existe de bonnes communications entre les deux groupes.

M. Finlay: Vous avez dit que si une substance présente un certain degré de danger, il faudrait déclarer qu'elle peut présenter un risque inacceptable pour l'environnement ou la santé des êtres humains. Pour reprendre le raisonnement de mon collègue, M. Lincoln, peut–être devrions–nous prendre des mesures à l'égard d'une telle substance. Ce n'est pas ce que vous semblez dire.

M. Solomon: Non. La définition du terme «substance toxique» que l'on trouve actuellement dans la LCPE est fort différente de celle qu'utilisent la plupart des scientifiques.

Dans la Loi, on entend en fait par «substance toxique», toute substance qui présente un risque, qui dépasse un certain seuil de danger lorsque l'environnement ou la santé humaine y sont exposés. C'est à ce titre que nous devons prendre des mesures à l'égard de la substance. C'est pourquoi je dis que toutes les substances peuvent présenter certains dangers, mais que c'est l'exposition qui déterminera s'il y a danger ou non.

[*Texte*]

The most toxic substance known to man is botulinus toxin. I could bring a vial of it in here in the palm of my hand that could, in theory, wipe out everybody on this planet. But if you're not exposed to it, it's not of concern because if there's no exposure, there is no risk. So it may be of concern if it gets out of the vial, but if it stays in the vial it's not a concern. If it stays in the process, if it doesn't get out of the process, if it doesn't get out of the factory, if it doesn't get out of the drum, then it is not of concern because there's no exposure.

Mr. Finlay: Does the CEPA–toxic definition include that exposure?

Prof. Solomon: Yes. If one reads it, what CEPA–toxic really means is that the substance may present a threat to the environment and that therefore it needs to be regulated to keep the levels below those that would cause harm in the environment. That is not the traditional definition of toxicity, and I've written many letters about that to CEPA.

Mr. Finlay: Thank you.

Mr. DeVillers (Simcoe North): I'm sorry, Mr. Solomon, for arriving late. I just had a couple of questions on paragraph 2.5 on page 5 of your brief. If you've commented on them in your submission, then I can pick it up from the record, but my two concerns were on the statement that you say you strongly recommend that scientific peer review be increased. I'm wondering just how much it is of use now and how widespread it is.

Prof. Solomon: My impression is, at least in Canada, that it is used less frequently than it is in other countries, and that was the basis for my suggestion. I have reviewed some of the substances and some of the decisions that have been made on substances under PSL–1. But certainly within other agencies and other countries there are formal review boards, with more individuals on them, that can perhaps bring to bear more information and more knowledge on these types of questions. That was my reason for making the statement.

• 1610

Mr. DeVillers: So you see a benefit to increasing this practice.

Prof. Solomon: Yes, and it's a relatively inexpensive process. It's cheaper than having the people on your staff all the time.

Mr. DeVillers: Further down in that paragraph is the statement, "I disagree with the scepticism within government about the value of formal advisory panels". I wonder if you could just explain that.

Prof. Solomon: This was in the document I reviewed. There seemed to be a concern that these would unnecessarily encumber the process of decision–making. I don't think that is necessarily the case. I've been on a number of advisory panels. I think in many cases it can speed up the decision–making process because it gives it more credibility.

Mr. DeVillers: Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I share some of the concerns articulated by my colleagues. We have the problem of the variable of time when we're talking about costs. Sometimes the short–run costs are seemingly quite high, but when we take into consideration the long–term costs, those far outstrip them.

[*Traduction*]

La substance la plus toxique pour l'être humain est le botulinium. Un flacon assez petit pour tenir dans ma main pourrait, en théorie, tuer toute vie sur la planète. S'il n'y a pas d'exposition à cette substance, il n'y a pas de danger et pas de risque. Le botulinium ne représente un danger qu'en dehors du flacon. Une substance toxique qui n'est pas libérée dans l'environnement, qui reste dans l'usine ou dans le bidon, ne présente pas de danger, car il n'y a pas d'exposition.

M. Finlay: Tient–on compte du facteur d'exposition dans la définition des substances toxiques de la LCPE?

M. Solomon: Oui. Si on lit cette définition, on y dit que la substance peut constituer une menace pour l'environnement et qu'il faut par conséquent l'assujettir à un règlement de façon à ce que sa présence dans l'environnement soit inférieure à ce qui pourrait être dangereux. Ce n'est pas ainsi que l'on définit généralement la toxicité, et c'est pourquoi j'ai écrit de nombreuses lettres à ce sujet.

M. Finlay: Merci.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Veuillez m'excuser de mon retard, monsieur Solomon. J'ai une ou deux question à poser sur le paragraphe 2,5 de la page 5 de votre mémoire. Si vous en avez parlé dans votre exposé, je pourrai le lire dans le compte rendu. Vous avez dit que vous recommandez fortement une plus grande utilisation du processus d'examen scientifique par les pairs. Dans quelle mesure ce processus est–il utilisé et répandu à l'heure actuelle?

M. Solomon: À mon avis, j'ai l'impression que ce processus est utilisé moins fréquemment au Canada que dans d'autres pays, et c'est pourquoi j'ai fait cette recommandation. J'ai étudié certaines des substances et certaines des décisions qui ont été prises sur ces substances dans le cadre de la liste 1 des substances d'intérêt prioritaire. En tout cas, dans d'autres organismes et d'autres pays, il existe des comités d'examen officiels où l'on trouve un plus grand nombre de membres et partant, peut–être un bassin plus grand d'informations et de connaissances sur les questions de ce genre. C'est ce qui explique mes propos.

M. DeVillers: Ainsi, vous estimez qu'il serait avantageux de faire plus souvent appel à ces comités.

M. Solomon: Oui, et cela ne coûte pas tellement cher. C'est moins cher que d'embaucher des employés à plein temps.

M. DeVillers: Plus loin dans le même paragraphe, vous dites: «Je ne partage pas le scepticisme au sein du gouvernement relativement à la valeur de comités consultatifs officiels.» Je me demande si vous pourriez nous expliquer ce qui vous amène à dire cela.

M. Solomon: Dans le document que j'ai examiné, on semblait craindre que ces comités encombrent inutilement la prise de décision. Je ne pense pas que ce serait nécessairement le cas. J'ai moi–même siégé à plusieurs comités consultatifs. Dans bien des cas, ces comités peuvent accélérer la prise de décision, parce qu'ils confèrent au processus une crédibilité accrue.

M. DeVillers: Je vous remercie.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je partage certaines des préoccupations exprimées par mes collègues. Quand on parle de coût, il faut tenir compte du facteur temps. Parfois, le coût à court terme peut paraître très élevé, mais le coût à long terme est encore beaucoup plus élevé.

[*Text*]

I have some concerns when we have to defend the right for our environmental and human health. Perhaps the onus should be put on the defence of the real benefit of these particular substances and what they really contribute.

I'm wondering if you would like to respond to that.

Prof. Solomon: I don't really have a quick, pat answer. I see this as a continuation of the reverse onus. Am I correct in interpreting it that way?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): It's partly having to do with the reverse onus, but I think more fundamentally it has to do with how we interact with our natural environment and the effects on the natural environment and human health. We have to think of the types of things we do introduce. These substances appear to have more rights than the health of the environment or the health of humans.

I'm suggesting that the defence, or that the proving of this, should be on the other side as opposed to having to wait until all of the data is in.

Prof. Solomon: The only difficulty is that it is impossible to prove a negative. One has to have some set of criteria you would use. Once the criteria are fulfilled in terms of the information provided on the chemical, that would be sufficient to make a decision that in all probability would be correct.

One cannot offer complete protection against future events. I can't guarantee that a meteorite won't come through the ceiling now and blow us all to kingdom come. There is a probability for that, a very low probability; therefore, it is very unlikely to happen.

If we used a tiered system to look at substances, problems that have been caused by substances in the environment are usually related to the chemical properties, to the persistence and movement of those chemicals in the environment. If those properties are known, then I think we can make very good decisions that will, on the weight of evidence and in all probability, protect us from future harm.

If the substance disappears and is not converted into something else that is more toxic, if it's basically turned back to its original elemental constituents, as happens for many substances in the environment, then truly they do not present a long–term problem. They are not going to accumulate in the environment and come back to haunt us later.

I think we have a very good handle on that. Current risk assessment in the environment is actually a young science but it has improved tremendously since I was an undergraduate student. I've been very grateful to be part of that process. I do think we have much better tools than we had 10 or 20 years ago to make those types of judgments.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I guess my preference is to start on the positive.

[*Translation*]

J'ai du mal à accepter qu'on doive défendre le droit de préserver notre environnement et notre santé. Peut–être qu'il faudrait au contraire défendre le droit d'utiliser les substances en question en montrant qu'elles présentent vraiment des avantages.

Je me demande ce que vous en pensez.

M. Solomon: Je n'ai pas vraiment de réponse toute faite à vous donner. Il me semble qu'il s'agit encore là du renversement de la preuve. Ai–je bien saisi votre pensée?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Il s'agit en partie du renversement de la preuve, mais il s'agit de façon plus fondamentale encore de nos rapports avec notre milieu naturel et des conséquences pour notre environnement et notre santé. Il faut penser aux conséquences de ces substances que nous introduisons dans notre environnement. Il semble que la défense de ces substances passe avant la défense de notre environnement ou de notre santé.

Selon moi, il faudrait qu'on puisse démontrer l'innocuité des substances au lieu d'avoir à attendre qu'on dispose de toutes les données voulues.

M. Solomon: D'accord, sauf qu'il est impossible de prouver l'absence de conséquences. Il faut que nous ayons un ensemble de critères pour évaluer les substances. Si l'on dispose de toutes les données nécessaires sur le produit chimique en question, conformément aux critères établis, il est possible de prendre une décision qui a toutes les chances d'être juste.

Il est impossible de se protéger contre toutes les éventualités. Je ne peux pas vous garantir, par exemple, que nous ne serons pas écrasés par un météorite et envoyés dans un autre monde. C'est une possibilité, mais une possibilité très faible; par conséquent, il est très peu probable que cela se produise.

Si nous avions recours à un régime à plusieurs volets pour l'examen des substances—les effets néfastes des substances chimiques sur l'environnement tiennent généralement aux propriétés chimiques de ces substances ainsi qu'au fait qu'elles persistent dans notre environnement et qu'elles s'y déplacent. Si nous connaissons les propriétés chimiques des substances, nous pouvons à ce moment–là prendre d'excellentes décisions qui, selon la prépondérance des preuves et selon toute probabilité, nous protégeront contre d'éventuelles conséquences néfastes.

Si les substances disparaissent et qu'elles ne sont pas transformées en d'autres substances plus toxiques, si elles se décomposent en leurs éléments constituant, comme c'est le cas de beaucoup de substances que l'on trouve dans notre environnement, elles ne présentent donc pas de problèmes à long terme. Elles ne s'accumuleront pas dans l'environnement, ne reviendront pas nous hanter plus tard.

Je crois que nous commençons à avoir la situation bien en main. À l'heure actuelle, l'évaluation des risques environnementaux est une discipline relativement jeune, mais elle a déjà beaucoup évolué depuis que j'ai moi–même fait mes études de premier cycle. Je suis très heureux d'avoir été partie à cette évolution. Je suis persuadé que les outils dont nous disposons maintenant pour les évaluations environnementales sont beaucoup plus efficaces que ceux que nous avions il y a 10 ou 20 ans.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Pour ma part, je préfère être absolument sûre.

[*Texte*]

Are there any other questions?

Thank you very much, Mr. Solomon.

Prof. Solomon: Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Can we please have our next set of witnesses.

• 1615

I would just like to bring back to the attention of everyone in the committee hearing that there is a possibility of a vote. So we're going to get into this as quickly as we can.

We have a very good–sized delegation here. I understand a number of you have come from different parts of the country and we certainly welcome you here today.

Will you be making individual presentations or is there one presentation, two or three? How are you doing it?

Mr. Michael McSweeney (Executive Director and Chief Executive Officer, Standards Council of Canada): I'll be opening up, Madam Chairman, probably for three or four minutes. Then there will be individual short presentations.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Good. If you can make those short, we certainly appreciate that. I would ask you to introduce yourself.

Mr. McSweeney: Thank you, Madam Chairman. My name is Michael McSweeney, executive director of the Standards Council of Canada.

Madam Chairman, distinguished members of the committee, my thanks to you all for allowing the input today of the voluntary standards sector in your review of the Canadian Environmental Protection Act.

I hope you've had a chance to look at the written submission, entitled "Sustainable Development Through Voluntary Standardization". It outlines the many ways this dynamic sector can effectively serve the objects of your act.

The Standards Council of Canada is a crown corporation reporting to Parliament through the Minister of Industry. The Standards Council's concern is voluntary standardization in Canada and also Canada's participation in international standardization efforts.

With me today are Jim McCarthy, vice–president of the Canadian Standards Association, from Toronto; Peter Higginson, president of Underwriters' Laboratories of Canada; Victor Sztainbok, vice–president of the Canadian Gas Association; and Michel Hains, Head of Standardization for the Bureau de normalisation du Québec.

The delegation before you today represents an important national resources comprised of 150 organizations and 10,000 volunteers, who together constitute the national standards system of Canada. Everyone is familiar, one way or another,

[*Traduction*]

Y a–t–il d'autres questions?

Merci beaucoup, monsieur Solomon.

M. Solomon: Je vous remercie.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Nous invitons le groupe suivant à prendre place à la table.

Je tiens à vous rappeler à tous que nous aurons peut–être un vote. Alors, nous n'avons pas de temps à perdre.

Je vois que vous êtes assez nombreux. Je crois savoir qu'un certain nombre d'entre vous sont venus ici de différentes régions du pays, et nous tenons à vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Allez–vous tous nous présenter un exposé individuel, ou entendrons–nous un exposé, ou peut–être deux ou trois? Comment allez–vous procéder?

M. Michael McSweeney (directeur général et chef de la direction, Conseil canadien des normes): Je serai le premier à prendre la parole, madame la présidente, et j'en aurai sans doute pour trois ou quatre minutes. Puis, vous entendrez de courts exposés des divers témoins.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): D'accord. Nous vous saurions gré d'être brefs. Je vous demanderais de commencer par vous présenter.

M. McSweeney: Merci, madame la présidente. Je suis Michael McSweeney, directeur général du Conseil canadien des normes.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'occasion qui m'est faite aujourd'hui de participer à votre examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en tant que représentant du secteur de la normalisation volontaire.

J'espère que vous avez eu l'occasion de jeter un coup d'oeil au mémoire intitulé «La normalisation volontaire ouvre la voie au développement durable». Dans ce document, nous expliquons les nombreuses façons dont ce secteur dynamique peut servir de manière efficace les objectifs de la loi que vous examinez.

Le Conseil canadien des normes est une société de la Couronne qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le Conseil s'intéresse à la normalisation volontaire au Canada, ainsi qu'à la participation du Canada aux efforts de normalisation déployés à travers le monde.

Les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui sont Jim McCarthy, vice–président de l'Association canadienne de normalisation, de Toronto; Peter Higginston, président du Laboratoire des assureurs du Canada; Victor Sztainbok, vice–président de l'Association canadienne du gaz; et Michel Hains, chef de la Normalisation au Bureau de normalisation du Québec.

La délégation que vous avez devant vous aujourd'hui représente une importante ressource nationale composée de 150 organisations et de 10 000 personnes qui, ensemble, constituent le système national de normes du Canada. C'est un système qui

[*Text*]

with our standards system. As consumers you will depend on standards that we write and certification programs of the system every time you turn on your furnace, plug in a lamp or purchase a hockey or bicycle helmet for yourself or your child.

On an economic level the national standards system plays a vital role in supporting Canada's trade effort by enhancing confidence in Canadian products and facilitating technology diffusion. Scarcely a businessperson on the planet today is unaware of the ISO 9000 series of quality assurance standards, which are used in some 80 countries by 50,000 companies from the corner dry cleaner to the head office of General Motors. But very few people are aware that these revolutionary quality standards were developed by CSA under the guidance of the Standards Council of Canada, developed here at home.

My point is that we have in Canada a system that is known and admired around the world, but a system that is unfortunately underutilized here in Canada.

The national standards system offers four basic services, all of which have application to improving your task in the Canadian Environmental Protection Act. Those services are the developing of standards in Canada, testing and analysis of products, the registration of quality systems and the certification of products.

Perhaps most relevant to this review is the standards development function. A standard, as you all may know, is a document that articulates the required characteristics of a product, a service or a system. These characteristics may relate to safety, quality, performance, environmental impact or some other concern. There are five standards development organizations in Canada.

As members of the system, all have been accredited by the Standards Council of Canada. This means they have demonstrated that they possess expertise, resources, independence of operation and a commitment to sound principles that are essential in the development of well–formulated standards. Regulators and legislators such as yourselves can make use of this high quality resource by incorporating voluntary standards into your acts of Parliament and regulations. The benefits of doing so are numerous.

Standards developed by accredited organizations are the result of a consensus process that brings together major stakeholders including producers, users, researchers, regulators, consumers and labour. This cooperative, inclusive approach translates into standards that are very high in technical quality and therefore very strong in the marketplace.

[*Translation*]

touche tout le monde d'une façon ou d'une autre. En tant que consommateur, vous vous fiez aux normes que nous élaborons et aux programmes de certification que nous appliquons chaque fois que vous allumez votre fournaise, que vous branchez une lampe ou que vous achetez un casque de hockey ou de vélo pour vous–mêmes ou pour votre enfant.

Sur le plan économique, le système national de normes contribue de façon capitale à appuyer les efforts commerciaux du Canada en rehaussant la confiance dans les produits canadiens et en favorisant la diffusion des nouvelles technologies. Les gens d'affaires du monde entier connaissent tous la série de normes d'assurance de la qualité ISO 9000, qui sont utilisées par 50 000 entreprises réparties dans environ 80 pays, depuis le petit nettoyeur du quartier jusqu'au siège social de General Motors. Rares sont ceux toutefois qui savent que ces normes de qualité révolutionnaires ont été élaborées par la CSA, sous la direction du Conseil canadien des normes, qu'elles ont été élaborées ici même au Canada.

Ainsi, nous avons au Canada un système qui est connu et admiré dans le monde entier, mais qui est malheureusement sous–utilisé ici au Canada.

Le système national de normes offre quatre services de base qui ont tous leur importance dans vos efforts pour assurer l'application plus efficace de la législation canadienne en matière de protection de l'environnement. Il s'agit de l'élaboration de normes canadiennes, de l'évaluation et de l'analyse de produits, de l'enregistrement de systèmes de qualité et de certification de produits.

C'est peut–être l'élaboration des normes qui revêt le plus d'importance dans le cadre de l'examen que vous avez entrepris. Comme vous le savez sans doute, une norme, c'est un document qui énonce les caractéristiques exigées d'un produit, d'un service ou d'un système. Ces caractéristiques peuvent avoir trait à la sûreté, à la qualité, au rendement, à l'incidence environnementale ou à quelqu'autre aspect. Le Canada compte cinq organismes qui s'occupent de l'élaboration des normes.

En tant que membres du système, ces organismes sont tous accrédités par le Conseil canadien des normes. Ils ont donc démontré qu'ils possèdent les connaissances, les compétences et les ressources voulues, qu'ils exercent leur activité de façon indépendante et selon des principes reconnus, autant de facteurs qui sont essentiels pour l'élaboration de normes bien formulées. Les régulateurs et les législateurs comme vous peuvent mettre à profit cette ressource de première qualité en incluant dans vos lois et vos règlements des normes volontaires. Les avantages sont nombreux.

Les normes élaborées par les organismes accrédités sont le fruit d'un travail de consensus qui réunit les principaux intervenants, notamment les producteurs, les usagers, les chercheurs, les régulateurs, les consommateurs et les syndicats. Cette démarche coopérative et inclusive permet d'obtenir des normes d'une qualité technique exceptionnelle, qui, par conséquent, soutiennent fort bien la comparaison sur les marchés internationaux.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1620

Coordination by the Standards Council of Canada plays a key role in the standards development activities of the system. It ensures that there is no overlap or conflict in the development of standards. As a result, the national standards system serves as a harmonizing force within a variety of regulated fields such as electricity, fire, safety, construction, transportation of hazardous materials, and energy efficiency.

Le Conseil canadien des normes joue un rôle clé en coordonnant les activités de tous ces organismes relatives à l'élaboration de normes. Il veille à éviter le double emploi de même que l'élaboration de normes contradictoires. Par conséquent, le système national de normes permet d'assurer l'harmonisation dans une multitude de domaines réglementés, comme l'électricité, la prévention des incendies, la sécurité, la construction, le transport de matières dangereuses et la conservation énergétique.

In providing national standards that can be used as the basis for federal or provincial regulations, the system is helping to achieve the goals of the agreement on internal trade. This agreement calls on the signatories to make better use of the national standards system.

Les normes nationales qui sont ainsi élaborées peuvent servir de fondement à la réglementation fédérale ou provinciale, de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de l'entente sur le commerce intérieur. Les parties à cette entente s'engagent à faire une meilleure utilisation du système national de normes.

The national standards system is also Canada's link to international standardization efforts. It is through the system—particularly the Standards Council of Canada—that Canadians participate in the development of standards in a variety of areas, such as air, soil and water quality.

Le système national de normes sert aussi de trait d'union entre les efforts canadiens et internationaux en matière de normalisation. C'est par l'entremise de ce système—notamment du Conseil canadien des normes—que les Canadiens participent à l'élaboration de normes dans une multitude de domaines, comme la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

A year ago, again on behalf of the Standards Council of Canada, the Canadian Standards Association took over the international secretariat for the International Organization for Standardization committee that is developing phenomenal standards on environmental management. These standards promise to offer an attractive voluntary alternative to inspection when they are published within the next few years.

Il y a un an, toujours au nom du Conseil canadien des normes, l'Association canadienne de normalisation a assumé la direction du secrétariat international du comité de l'Organisation internationale de normalisation chargé d'élaborer des normes sur les phénomènes dont il doit être tenu compte dans la gestion environnementale. Ces normes, qui seront publiées dans quelques années, offrent une solution de rechange volontaire qui peut remplacer avantageusement l'inspection.

Clearly, voluntary standards have an important role to play in achieving the goals of CEPA. It is our recommendation that they be employed to the fullest effect by your committee, by the department's overseeing the act and by those drafting regulations that fall under the act.

De toute évidence, les normes volontaires ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de la LCPE. Nous recommandons qu'elles soient utilisées au maximum par votre comité, par le ministère chargé de l'application de la Loi et par les auteurs des règlements d'application de la Loi.

As I mentioned earlier, the national standards system also includes organizations that provide testing, certification and registration to quality systems. These activities together are known as conformity assessment. As with standards development organizations, conformity assessment bodies that belong to our system have been accredited by the Standards Council of Canada.

Comme je l'ai déjà dit, le système national de normes comprend également des organismes qui offrent des services d'évaluation, de certification et d'enregistrement de systèmes de qualité, autant d'activités qui, prises ensemble, constituent la fonction évaluation de la conformité. Tout comme les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes, les organismes d'évaluation de la conformité qui font partie de notre système sont tous accrédités par le Conseil canadien des normes.

Canadians can depend on these organizations to provide reliable and trustworthy test reports, certifications and registration certificates. Because the Standards Council of Canada uses internationally accepted accreditation criteria, accredited conformity and assessment bodies are ideal for undertaking environmental monitoring required by these international treaties.

Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que ces organismes leur fourniront des rapports d'évaluation, des attestations de certification et des certificats d'enregistrement fiables et dignes de confiance. Comme le Conseil canadien des normes suit les critères reconnus à l'échelle internationale en matière d'accréditation, les organismes d'évaluation de la conformité accrédités sont tout désignés pour effectuer les activités de surveillance environnementale exigées par les traités internationaux.

To date, the Standards Council of Canada has accredited some 130 testing laboratories, 11 certification organizations and 9 quality system registrars. Among these facilities are laboratories undertaking environmental analyses. Such

Jusqu'à présent, 130 laboratoires d'évaluation, 11 organismes de certification et neuf organismes d'enregistrement de systèmes de qualité ont été accrédités par le Conseil canadien des normes. Les laboratoires accrédités comprennent

[*Text*]

laboratories have been accredited in partnership with the Canadian Association for Environmental Analytical Laboratories using criteria developed with the assistance of Health Canada and Environment Canada.

Officials in both departments routinely use accredited laboratories in undertaking tests for CEPA and other acts; however, it is only as a matter of informal policy. We believe it would be beneficial if CEPA specifically required the use of accredited conformity assessment facilities throughout Canada.

The CEPA is critical to the well–being of Canadians; there's no doubt about that. Its standards should be of the highest quality and should be linked to international standardization efforts. Tests carried out to determine compliance with these standards should be performed by laboratories that have demonstrated capabilities and whose test results are respected worldwide.

You now have the opportunity to ensure that this will be the case by making the national standards system an integral part of your act. I urge you to do so.

I'd like to turn the floor over to my colleagues who will say a few words about their specific environmental activities. If you should have questions, we'd be prepared then to answer them. Thank you.

Mr. Jim McCarthy (Vice–President, Standards Development, Canadian Standards Association): Thank you, Mr. McSweeney.

Madam Chair and distinguished members, we thank you for the opportunity to make a presentation to you and to be here to respond to any questions you have regarding the brief, which was part of the brief from the Standards Council of Canada.

I would like to first re–emphasize points made by Mr. McSweeney. The national standards system is a valuable tool that has not been utilized to its full potential by the legislative and regulatory system. I would strongly encourage you to use the voluntary system as an enhancement to the processes you have to employ. It's a valuable tool. In fact, your officials are fully part of it. They ensure that it is compatible with the legislative and regulatory process you use.

Specifically at CSA in the environmental field, the key focus to our activity has been the management systems approach. Some three or four years ago we worked with the broadest of communities. Now, I can safely say, about 80% of industry and business, the special interest groups, federal and provincial governments and other key players, including labour, are involved in working with us to develop a management systems approach to environmental standards.

[*Translation*]

notamment des laboratoires qui effectuent des analyses environnementales et qui ont été accrédités en collaboration avec la Canadian Association for Environmental Analytical Laboratories à partir de critères élaborés de concert avec Santé Canada et Environnement Canada.

Les fonctionnaires de ces deux ministères confient régulièrement aux laboratoires accrédités les évaluations prévues par la LCPE et par d'autres lois; rien ne les y obligent cependant. Nous considérons qu'il serait avantageux que la LCPE exige expressément qu'on fasse appel aux établissements d'évaluation de la conformité accrédités dans les différentes régions du Canada.

La LCPE est vitale pour le mieux–être des Canadiens; cela ne fait aucun doute. Ses normes devraient être de première qualité et devraient être liées aux efforts internationaux en matière de normalisation. Les vérifications effectuées pour déterminer la conformité avec ces normes devraient être réalisées par des laboratoires dont la compétence a été démontrée et dont les résultats sont reconnus par la communauté internationale.

Vous avez maintenant l'occasion de veiller à ce qu'il en soit ainsi en incluant le système national de normes comme partie intégrante de la loi. Je vous exhorte à le faire.

Je cède maintenant la parole à mes collègues, qui vous diront un mot au sujet des activités environnementales dont ils s'occupent plus particulièrement. Et si vous avez des questions, nous pourrons y répondre par la suite. Merci.

M. Jim McCarthy (vice–président, Élaboration de normes, Association canadienne de normalisation): Merci, monsieur McSweeney.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, nous tenons à vous remercier de cette occasion qui nous est faite de vous présenter un exposé et de répondre aux questions que vous voudrez nous poser sur notre mémoire, qui fait partie du mémoire du Conseil canadien des normes.

Je tiens tout d'abord à bien insister sur certains points qui ont été soulevés par M. McSweeney. Le système national de normes est un outil précieux qui jusqu'ici n'a pas été pleinement utilisé par les législateurs et les régulateurs. Je vous encourage vivement à faire appel au système volontaire pour rehausser l'efficacité des processus que vous devez mettre en oeuvre. Ce système est un outil précieux. Vos fonctionnaires s'en servent abondamment. Ils veillent à ce que le système soit compatible avec les processus que vous appliquez en matière de législation et de réglementation.

Les activités de la CSA en matière d'environnement se concentrent principalement sur les systèmes de gestion. Il y a trois ou quatre ans, nous travaillions déjà avec une multitude de groupes. Maintenant—je peux l'affirmer sans la moindre hésitation—environ 80 p. 100 des milieux industriels et d'affaires, des groupes d'intérêts particuliers, des gouvernements, au niveau fédéral ou provincial, d'autres intervenants importants, comme les syndicats, travaillent avec nous à la mise au point d'un cadre dans lequel les normes environnementales feraient partie intégrante des systèmes de gestion.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1625

The key to the approach emphasizes a cultural change and the need to include environmental performance concerns in every business decision. It looks at everything from management practice and procedures to risk analysis, from labelling to procurement practices and from life-cycle assessment to environmental performance reporting. It's a very broad-based approach, different from the more typical product or test-method approach.

Ce nouveau cadre de gestion exige d'abord et avant tout un changement de mentalité de façon à ce que toutes les décisions d'affaires tiennent compte des préoccupations relatives aux incidences environnementales. Il s'agit d'un cadre d'application générale qui vaut tant pour les pratiques et les procédures de gestion que pour l'évaluation des risques, l'étiquetage, les pratiques relatives à l'attribution des marchés, l'évaluation du cycle de vie et l'établissement de rapports sur les incidences environnementales. Il se distingue ainsi des méthodes fondées sur un type de produit ou de vérification en particulier.

At CSA we're currently in the process of publishing—it probably will be within the next year—some 20 standards, or better said, guidelines, in this area. The players in this field very much emphasize the voluntary nature of this approach. It's a total change to the way in which they would like to approach standardization. The guidelines are strongly supported by those players.

À la CSA, nous nous apprêtons à publier—sans doute dans les 12 prochains mois—une vingtaine de normes, ou plutôt de lignes directrices, à cet égard. Les intéressés insistent beaucoup sur le caractère volontaire de ces mesures. Il s'agit d'un revirement complet quant à la façon d'aborder la normalisation. Les intéressés appuient énergiquement les lignes directrices proposées.

At the international level, on behalf of Standards Council of Canada I'm pleased to say we're leaders in taking this management systems approach world-wide. The activity Mr. McSweeney referred to under ISO now has some 63 countries actively participating in the same management systems approach to environmental concerns.

À l'échelle internationale, où nous sommes les représentants du Conseil canadien des normes, je suis heureux de dire que nous ouvrons la voie pour ce qui est d'inclure l'environnement dans les systèmes de gestion. L'activité en cours sous l'égide de l'ISO, dont M. McSweeney a parlé, regroupe quelque 63 pays qui participent activement aux efforts visant à inclure les préoccupations environnementales dans les systèmes de gestion.

Even more recently, my colleague, Mr. John Wolfe, who heads this up for CSA, was in Africa, where 30 countries, 20 of them African, were pursuing the same type of approach to environmental concerns.

Récemment, mon collègue, M. John Wolfe, qui dirige les efforts de la CSA à cet égard, s'est rendu en Afrique, où 30 pays, dont 20 pays africains tentent de mettre au point un cadre de gestion semblable.

So it's a world-wide activity going on. It's very much supported by both the business community and the regulatory community we work with.

Les activités en ce sens se poursuivent donc dans le monde entier. Elles recueillent l'appui indéniable tant des milieux d'affaires que des organismes de réglementation avec lesquels nous travaillons.

What I would like to emphasize in conclusion is that as you consider the changes to the Environmental Protection Act, the existing relationship between the voluntary system and CEPA is at present limited. We now are encouraging that you reposition that relationship.

En conclusion, je vous incite fortement à tenir compte dans votre examen des changements à apporter à la Loi sur la protection de l'environnement, du fait que les liens entre le système volontaire et la LCPE sont très limités à l'heure actuelle. Nous vous encourageons à renforcer ces liens.

We made five recommendations in our brief. I just would like to re-emphasize those.

Dans notre mémoire, nous formulons cinq recommandations. Je veux les reprendre ici.

In part I, CEPA should acknowledge, without citing in any binding way—and this is very critical to the players—that the voluntary private-sector environmental management system standards and guidelines. . .noting that they provide a framework for demonstrating compliance with existing regulations and due diligence.

La partie I de la LCPE devrait reconnaître, sans en obliger l'application—et il s'agit-là d'un critère d'importance capitale pour les intervenants—les normes et les lignes directrices du secteur privé sur la gestion de l'environnement, en indiquant qu'elles permettent de démontrer la conformité aux règlements existants et l'intelligence raisonnable.

There should be significant support to enable full Canadian participation in environmental standards development activity, since in fact we're seen to be leaders in that activity, and also in the national activity, which allows Canada to influence the international process.

Un appui important devrait être accordé pour permettre la pleine participation du Canada aux activités d'élaboration de normes internationales sur la protection de l'environnement, puisque nous sommes perçus comme des chefs de file dans ce domaine, et aux activités nationales qui permettent au Canada d'influencer le processus international.

In parts II and following, CEPA officials should review the need for new and upgraded technical standards and guidelines with a view to determining where the national standards system for fiscal and strategic reasons can contribute.

Dans les partie II et les suivantes, les responsables de la LCPE devraient considérer le besoin de normes et de lignes directrices techniques nouvelles et améliorées en vue de trouver comment, pour des raisons fiscales et stratégiques, le SNN peut apporter une contribution.

[*Text*]

CEPA officials should review where standards and guidelines are needed to fulfil Canada's international obligations and determine where the national standards system can contribute.

Last, a national pollution prevention strategy and its recognition in CEPA should include internationally recognized environmental management systems standards and guidelines so that the need for attitude and cultural change can be integrated as effectively and efficiently as possible with existing business functions and decision–making processes.

We'll be glad to answer any questions as specific as you like on the environmental management systems standards. Thank you.

Mr. Victor Sztainbok (Vice–President, Canadian Gas Association): Thank you very much, Madam Chair, members, for the opportunity to come before you. I would like to start by providing some background on my organization.

The Canadian Gas Association was founded in 1907. It gathers gas utilities, gas transmission companies, producers of natural gas and manufacturers of appliances that use natural gas. The approvals division of the Canadian Gas Association was created in 1957 for the purpose of administering standards and a certification program directed to ensure that the products that use gas are going to be used in a safe manner.

In March of 1993, the Canadian Gas Association and the American Gas Association launched International Approval Services, a joint venture of North America's two major organizations that are involved in developing standards, certification, and quality system registration for the gas industry.

• 1630

The joint venture will administer the programs of Canada and the U.S. and facilitate trade between both countries. This joint venture has enabled the Canadian Gas Association to maintain its standards program to reflect Canada's needs while better understanding the U.S. requirements.

We're currently in the process of harmonizing 120 standards. This program is targeted to be completed by the end of 1996, and it will convert those 120 standards into 60 binational standards for gas equipment.

In our brief we highlight our activities within the national standard system and demonstrate how the system benefits Canada, with specific focus on those standards dealing with appliances, energy efficiency, and the environment, as well as standards written for vehicles using alternative fuel sources, such as natural gas and liquid petroleum as a replacement for gasoline.

We currently sponsor 52 consensus standards for gas appliances that specify energy performance criteria. To complement the standards program within the national standard system, CGA operates testing certification and quality system registration programs.

[*Translation*]

Les responsables de la LCPE devraient déterminer où les normes et les lignes directrices sont nécessaires pour satisfaire aux obligations internationales du Canada et trouver comment le SNN peut apporter une contribution.

Enfin, une stratégie nationale de prévention de la pollution (et sa reconnaissance dans la LCPE) devrait comprendre des normes et des lignes directrices sur la gestion de l'environnement qui sont reconnues à l'échelle internationale afin que le besoin de changement d'attitude et de culture puisse être intégré de la façon la plus efficace et la plus rentable possible dans les pratiques de gestion et de prise de décisions existantes.

Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions, si détaillées soient–elles, sur les normes relatives au système de gestion de l'environnement. Merci.

M. Victor Sztainbok (vice président, Association canadienne du gaz): Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, pour cette occasion qui nous est faite de comparaître devant vous. Je commencerai par vous donner des renseignements généraux sur l'organisme que je représente.

L'Association canadienne du gaz a été fondée en 1907. Elle regroupe des services de gaz public, des compagnies de transport de gaz, des producteurs de gaz naturel et des fabricants d'appareils d'électroménagers alimentés au gaz naturel. En 1957, l'Association canadienne du gaz s'est dotée d'une division des approbations, qui a pour tâche d'administrer les normes et un programme de certification destiné à assurer l'utilisation sécuritaire de tous les produits dont le gaz est un élément.

En mars 1993, l'Association canadienne du gaz et sa contre–partie américaine ont lancé une entreprise conjointe dite Service d'approbation internationale, qui s'occupe de l'élaboration de normes, de la certification et de l'enregistrement des systèmes de qualité pour le secteur du gaz.

Cette entreprise conjointe administrera les programmes canadiens et américains et favorisera les échanges entre les deux pays. En s'engageant dans cette entreprise conjointe, l'Association canadienne du gaz a pu maintenir son programme de normes qui répond aux besoins du Canada tout en se familiarisant avec les exigences de nos voisins américains.

Nous travaillons actuellement à l'harmonisation de 120 normes. D'ici la fin de 1996, ces 120 normes devraient être converties en 60 normes binationales pour les appareils au gaz.

Dans notre mémoire, nous décrivons les tâches que nous accomplissons dans le cadre du système national de normes et nous montrons les avantages que ce système comporte pour le Canada, notamment en ce qui concerne les normes relatives aux appareils électroménagers, à la conservation énergétique et à la protection de l'environnement ainsi que les normes écrites pour les véhicules alimentés par des carburants de remplacement, comme le gaz naturel et le pétrole liquide.

Notre association applique 52 normes consensuelles relatives aux appareils au gaz, qui fixe des critères de rendement énergétique bien précis. Nous avons également des programmes d'essai, de certification et d'enregistrement de systèmes de qualité qui viennent compléter le programme de normes du système national de normes.

[*Texte*]

Testing and certification are conducted to verify that products labelled with a CGA certification seal in fact comply with the standards. Through factory inspection and quality control, the CGA certification program also ensures that ongoing production consistently meets energy efficiency standards that are part of the process.

In conclusion, Madam Chairman, we would like to encourage government ministries to take advantage of Canada's national standard system. This will ensure that all needs are addressed in the consensus standards. Also, the existing infrastructure available through the national standard system provides various product performance verification programs and quality system registration for recognized standards.

Utilizing these available resources, costs of implementing voluntary or mandated requirements will be minimal, which will enhance the competitiveness of Canadian industry.

That concludes my remarks. Our brief has been advanced to the committee for its consideration. I will be pleased to answer any question from any member of this committee.

Mr. Peter Higginson (President, Underwriters' Laboratories of Canada): Thank you, Madam Chair, and hon. members.

Underwriters' Laboratories of Canada is a private, independent, not-for-profit organization that was incorporated in 1920 and has been providing services in the development of requirement standards certification testing since that time. We're now in our 75th year of operation and are increasing our major activities.

The areas we are involved in that are perhaps impacted on by the regulations under consideration fall into three basic groups. One is halon recovery, another is storage and handling of flammable liquids, and the third is vapour recovery from the handling of flammable liquid materials.

We have in place at the present time some 48 documents that are related to these subject areas. Many of these documents have been developed as a result of cooperative actions between our organization and federal or provincial regulatory interests. Our directions are pretty much echoed by our colleagues. I won't reiterate the points that have been made by previous speakers, because we certainly subscribe to those thoughts.

Our brief is essentially a petition that asks this committee to focus on a broader-based participation in the development of the act and the requirements, and particularly to look at the resources of organizations such as the standards development organizations and those who are active in interfacing between industry and the regulatory sphere, to make sure those perspectives are properly appreciated.

• 1635

Also, we're urging the committee to put whatever pressure can be put on the resolution of overlaps between federal and provincial jurisdictions; to improve the consultation process, as is already acknowledged as being a need in one of your

[*Traduction*]

Les programmes d'essai et de certification sont destinés à vérifier que les produits qui portent une étiquette de certification de la CGA sont effectivement conformes aux normes. Les inspections et les contrôles de la qualité réalisés à l'usine dans le cadre du programme de certification permettent également à la CGA de s'assurer que la production répond de façon constante aux normes de rendement énergétique qui sont partie intégrante du processus.

En conclusion, madame la présidente, nous encourageons les divers ministères du gouvernement à mettre à profit le système national de normes du Canada. Nous aurons ainsi l'assurance que les normes consensuelles répondent à tous les besoins. Par ailleurs, l'infrastructure déjà mise en place par le système national de normes comprend divers programmes de vérification du rendement des produits et d'enregistrement de systèmes de qualité en conformité des normes reconnues.

Si nous savons nous prévaloir de ces ressources, il en coûtera très peu pour appliquer les exigences volontaires ou prescrites, et la compétitivité des industries canadiennes sera rehaussée.

Voilà qui met fin à mon exposé. Le Comité a déjà reçu copie de notre mémoire. Je sera heureux de répondre à toutes les questions que voudront poser les membres du Comité.

M. Peter Higginston (président, Laboratoires des assureurs du Canada): Merci, madame la présidente et messieurs et mesdames les députés.

Les Laboratoires des assureurs du Canada sont une organisation privée, indépendante, à but non lucratif qui a été constituée en société en 1920 et qui fournit depuis des services d'élaboration d'exigences et de normes, de certification et d'essai. Nous en sommes à notre 75e année et nos principales activités sont en voie de prendre plus d'ampleur.

Celles de nos activités qui pourraient être touchées par les règlements à l'étude peuvent être réparties en trois groupes: la récupération des halons, l'entreposage et la manutention des liquides inflammables et la récupération des vapeurs créées par la manutention des liquides inflammables.

Nous avons actuellement quelques 48 documents relatifs à ces trois domaines. Beaucoup de ces documents ont été élaborés en collaboration avec des organismes de réglementation fédéraux ou provinciaux. Nos arguments sont sensiblement les mêmes que ceux qui ont été exprimés par nos collègues. Alors, je ne les répèterai pas.

Dans notre mémoire, nous demandons essentiellement au Comité de mettre l'accent sur une participation plus large à l'élaboration de la loi et des règlements d'application et nous l'invitons notamment à faire appel aux ressources d'organisation comme les organismes d'élaboration de normes et les autres organismes qui font le lien entre l'industrie et les régulateurs, pour que l'on tienne bien compte du point de vue de ces intervenants.

Nous exhortons également le Comité à user de toute son influence pour que soient éliminés les chevauchements entre les secteurs de compétence fédérale et provinciale; pour que le processus de consultation soit amélioré, comme vous dites qu'il

[*Text*]

recommendations; and finally, and perhaps most heartfelt, to recognize the national standards system in respect to its contributions to the goals you are pursuing, not only in the development of documents standards but also in the services that can be provided through inspection to achieve the requisite levels of compliance.

I thank you all very much for your time. I'd be very happy to answer any questions.

M. Michel Hains (chef de groupe de normalisation, Bureau de normalisation du Québec): Monsieur le président, membres du Comité, je désire premièrement vous remercier de me donner l'occasion de vous présenter le Bureau de normalisation du Québec, ses particularités ainsi que ses activités en rapport avec l'environnement.

Le Bureau de normalisation du Québec a été créé en 1961 par le gouvernement du Québec, principalement pour rédiger les documents nécessaires à ses approvisionnements tout en s'efforçant de stimuler le développement industriel du Québec. Dès ses débuts, le BNQ s'est acquitté de son mandat en travaillant de concert avec tous les secteurs d'activités qui pouvaient être concernés et s'est fait un devoir de fonctionner sur la base du consensus, sur lequel repose la normalisation telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Lorsque le Conseil canadien des normes fut créé plus de 10 ans plus tard, le BNQ a appuyé la création de cet organisme de coordination qui était mis en place par le gouvernement du Canada. Il a été l'un des cinq organismes d'élaboration de normes que le Conseil canadien a accrédités à ce moment–là. Ce dernier volet n'a pas été immédiatement mis à profit par le BNQ, qui s'est consacré tout d'abord à répondre aux besoins d'approvisionnement du gouvernement du Québec, qui assumait 100 p. 100 de son fonctionnement, et ensuite à répondre à d'autres besoins comme ceux des industries ou d'autres paliers du gouvernement, mais toujours dans une perspective québécoise.

De plus, le BNQ, qui faisait alors partie intégrante du ministère de l'Industrie et du Commerce du gouvernement québécois, devait se consacrer, outre à l'activité d'élaboration de normes, à la mise en place d'un système de certification de la conformité des produits aux normes qu'il avait développées. Ce développement s'est fait vers la fin des années 1970. C'est à partir de ce moment–là que la marque de conformité du BNQ a fait son apparition sur certains produits.

Outre le fait que le BNQ présentait, au sein du système de normes nationales, la particularité d'être le seul organisme soutenu par un gouvernement provincial et d'être de surcroît le seul organisme francophone, il se distinguait aussi au plan de son système de certification par le recours à un réseau de laboratoires d'essai et d'inspection privés qu'il accréditait pour ces fins.

Lorsque l'évolution du BNQ le lui a permis, et lorsque les besoins du milieu industriel l'ont poussé à le faire, le BNQ s'est lancé sur la scène nationale, avec un certain nombre de difficultés que lui valait son statut évoqué plus haut, ainsi qu'une arrivée tardive dans un secteur d'activités que s'étaient en grande partie partagé les quatres autres organismes accrédités par le Conseil sans que le BNQ n'intervienne.

[*Translation*]

doit l'être dans une de vos recommandations; et enfin—c'est peut–être là notre souhait le plus sincère—pour que soit reconnue la contribution que le système national de normes peut apporter à la réalisation des objectifs que vous poursuivez, en ce qui concerne non seulement l'élaboration de documents normatifs, mais aussi les services d'inspection qui permettent d'atteindre les niveaux de conformité requis.

Je vous remercie tous d'avoir bien voulu m'écouter. Je serai très heureux de répondre aux questions que vous voudrez poser.

Mr. Michel Hains (Head of Standardization, Bureau de normalisation du Québec): Mr. Chairman, members of the committee, first of all, I would like to thank you for allowing me to provide you with some background on the "Bureau de normalisation du Québec", on its particular functions as well as its activities in relation to the environment.

The "Bureau de normalisation du Québec" was established by the Quebec government in 1961. Its main purpose is to develop the documents required for government procurement, but it is also responsible for promoting industrial environment in Quebec. From the very outset, the BNQ has endeavoured to fulfill its mandate by working with all the possible stakeholders and has always made it a rule to operate on the basis of consensus, as is the case in the standards sector as we know it today.

When the Canadian Standards Council was established more than 10 years later, the BNQ welcomed this federal initiative to set up such a coordinating body. The BNQ was one of the five organizations accredited by the CSC to develop standards in Canada. However, we did not immediately take on any responsibility in that regard, as we mainly concerned ourselves with meeting the procurement needs of the Quebec government, our sole source of funding, and also meeting the needs of other stakeholders, such as industry and other levels of government, but always within a Quebec perspective.

Moreover, because it was part and parcel of the Quebec Ministry of Industry and Trade at that time, the BNQ was busy setting up a certification system which it had developed to ensure product conformity with established standards. Its activities in this area started towards the end of the 70s. It was around that time that products began appearing with the BNQ stamp of conformity.

Besides being the only organization within the national standards system which was funded by a provincial government and the only French–speaking organization to boot, the BNQ was also unique in that the testing and inspection services required for its certification system were provided by private laboratories which were specifically accredited to this end.

As its role evolved and as the needs of industry stakeholders were pushing it in that direction, the BNQ began operating at the national level, but not without encountering a number of problems due in part to its unique status as I mentioned earlier, but also to its late arrival in an area that the other four organizations accredited by the council, given the BNQ's absence, had already carved out amongst themselves for the most part.

[*Texte*]

Au milieu des années 1980, le BNQ a présenté ses premières normes nationales du Canada, qui concernaient des méthodes d'essai en géotechnique. Depuis ces débuts, plutôt modestes, il s'efforce de contribuer au système national en multipliant ses efforts à l'échelon national.

Ce dernier point s'est d'ailleurs trouvé confirmé et renforcé lorsqu'en 1990, le BNQ a quitté le ministère de l'Industrie et du Commerce pour faire partie du Centre de recherche industrielle du Québec ou le CRIQ. Non seulement ce rapprochement confirmait–il la vocation du BNQ comme agent de développement industriel, mais il fut l'occasion pour ce dernier de revoir sa politique et sa mission de façon intégrale.

C'est lors de cette revue en profondeur qu'il fut établi que le BNQ concentrerait ses activités de normalisation dans les secteurs de la construction, de la santé et de la sécurité, et de l'environnement. Il fut aussi établi que, dorénavant, tout projet de norme que le BNQ développerait devrait être entrepris dans une perspective nationale et, si possible, internationale.

• 1640

C'est donc dans le cadre de cette nouvelle orientation que le BNQ a entrepris les démarches nécessaires qui lui permettraient de jouer pleinement son rôle de membre à part entière du système national des normes, et qu'il obtenait deux nouvelles accréditations du Conseil, soit celle d'organisme de certification et celle de registraire de système de qualité. Ces deux nouvelles accréditations permettaient au BNQ de se placer sur un pied d'égalité avec les autres membres du système et de mieux servir la communauté industrielle du Québec et celle du Canada, tout en répondant aux besoins des utilisateurs ou des consommateurs.

En plus de revoir sa position dans le système, le BNQ a procédé à une revue complète de son fonctionnement en revoyant l'ensemble des services qu'il offrait et en ajoutant de nouveaux services. Les services offerts aujourd'hui par le BNQ sont les suivants: études de faisabilité de normes, élaboration de normes consensuelles et autres documents normatifs, certification de conformité qui inclut la certification proprement dite, l'acceptation de composantes, l'attestation de conformité, l'accréditation d'organismes d'essais et d'inspections, laboratoires, enregistrement de systèmes qualité, informations et conseils en matière de normalisation et réglementation, avis techniques et études de pré–certification, assistance à la certification et vente de documents normatifs.

En ce qui concerne la préoccupation environnementale, le BNQ déploie des efforts accrus dans le secteur qui constitue l'un des trois champs d'activités reconnus comme prioritaires. Au niveau du Québec, les activités d'expertise du BNQ portent sur des sujets multiples et variés, tels que l'utilisation de la pierre à chaux à des fins agricoles, amendement de sol, utilisation des appâts de poussière sur les routes, méthodes d'essai associées à la qualité de l'eau, l'innocuité des matériaux en contact avec l'eau potable, fosses sceptiques et de rétention, canalisation d'égouts, matériaux de nettoyage, tels savons, détergents et les déchets solides.

C'est cette expertise qui a permis au BNQ de se faire reconnaître, comme organisme au niveau national, la responsabilité de développer les normes nationales requises dans les domaines d'activités suivants, et qui sont directement reliés à

[*Traduction*]

In the mid 80s, the BNQ submitted its first Canada–wide national standards dealing with testing methods in geo–technology. Since these rather modest beginnings, the BNQ has endeavoured to contribute to the national system through various activities at the national level.

Its new role was confirmed and reinforced in 1990, when the BNQ withdrew from the Ministry of Industry and Trade to join the "Centre de recherche industrielle du Québec", otherwise known as CRIQ. Not only did this rapprochement confirm the BNQ's role as an agent for industrial development, but it was also an opportunity for the BNQ to begin an in–depth review of its policy and mission.

It was during the course of this in–depth review that the BNQ decided it would focus its standardization activities on the construction, health and safety, and environment areas. It was also decided that, in the future, any standardization project undertaken by the BNQ would have a national, and inasmuch as possible an international perspective.

So it's in the context of this new orientation that the BNQ has undertaken the necessary steps which will allow it to fully play its role as a full–fledged member of the National Standards System, and that it was given two new accreditations by the council, one as a certifying organization and one as a quality system registrar. With these two new accreditations, the BNQ was on the same footing as the other members of the system and could serve Quebec and Canada's industrial communities better while meeting the needs of users and consumers.

Besides reviewing its position in the system, the BNQ proceeded with a complete review of its operations by going over all the services it offered and by adding new services. Today, the BNQ offers the following services: standards feasibility studies; development of consensual standards and other standardization documents; conformity certification which includes certification as such; acceptance of components; certification of conformity; accreditation of trial and inspection organizations; laboratories; registration of quality systems; information and advice in matters of standardization and regulation; technical advice and pre–certification studies; assistance with certification and sale of standardization documents.

As for the environmental issue, the BNQ is increasing its efforts in the sector which is one of the three areas of activity recognized as priorities. In Quebec, the BNQ's expertise activities are concerned with numerous and varied questions such as the use of limestone in agriculture, soil amendment, use of dust abatement products on roads, water quality testing methods, harmlessness of materials in contact with drinking water, septic and holding tanks, sewers, cleaning products such as soaps, detergents, and solid waste.

This is the kind of expertise that has led the BNQ, as a national organization, to be recognized as responsible for developing the required national standards in the following areas of activity that are directly related to the environment:

[*Text*]

la protection de l'environnement: traitement des eaux municipales incluant les canalisations, filtres et autres équipements, traitement et qualité de l'eau de consommation pour les systèmes d'aqueducs municipaux, amendement de sol, qu'on peut associer au *compost*, arrosage des engrais liquides, engrais organiques et fertilisation. Cette reconnaissance de la responsabilité du BNQ, dans des domaines précis, a été établie par le Conseil canadien des normes avec l'accord de tous les autres organismes d'élaboration des normes accrédités.

Finalement, concernant la compétence du BNQ dans le domaine de la normalisation, et en étroite relation avec l'environnement, nous devons signaler que c'est le BNQ qui tient le secrétariat du comité consultatif canadien ISOTC 197 sur les technologies de l'hydrogène énergétique, et qu'en outre, c'est le BNQ qui gère, pour le compte du Conseil canadien des normes, le comité technique ISOTC 197 sur le même sujet, permettant ainsi au Canada de jouer, une fois de plus, un rôle de *leader* dans la normalisation environnementale.

Enfin, le BNQ participe aux échanges Canada—États–Unis—Mexique sur la normalisation et la certification, pour s'assurer d'harmoniser ses travaux avec ceux des autres signataires des accords commerciaux, comme l'accord de libre–échange et l'ALÉNA.

En conclusion, nous ne pouvons que réitérer la position déjà exprimée par le directeur général du Conseil canadien des normes, M. Michael McSweeney, selon laquelle le Canada possède un système de normalisation sociale de la plus haute compétence et particulièrement bien articulé, pour répondre aux besoins possibles de développer des normes consensuelles qui, une fois reprises par le législateur dans sa réglementation, permettront de concilier de façon harmonieuse les besoins de santé et sécurité des citoyens canadiens à travers le pays, et, la nécessité de garantir cette sécurité tout en permettant aux entreprises canadiennes, que ces mesures peuvent toucher, de poursuivre leur développement technologique et de maintenir et améliorer leur compétitivité.

L'étude effectuée à la demande du gouvernement canadien par le groupe NGL sur les impacts de la déréglementation et de la normalisation sur la diffusion de la technologie et de la compétitivité des entreprises canadiennes, arrive d'ailleurs aux mêmes conclusions. C'est par l'union des mandats, des forces et des compétences de tous les intervenants que le Canada pourra maintenir sa position de *leader* dans le domaine de l'environnement et du développement durable qui sont les éléments essentiels qui doivent ou devront obligatoirement être pris en considération dans l'élaboration des normes et des réglements de demain. Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci monsieur.

M. McSweeney: Est–ce qu'il y a des questions?

Are there any questions?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Madame Guay.

Mme Guay: Bienvenue à vous tous. J'aimerais poser une question. Je ne suis pas très familière avec le BNQ, mais je voudrais savoir si vous avez un vis–à–vis sur le plan fédéral? Vous êtes associé avec certains organismes fédéraux? Comment cela fonctionne au juste?

[*Translation*]

municipal water treatment, including mains, filters and other equipment; drinking water treatment and quality for municipal water systems; soil amendment which has to do with compost, liquid fertilizer spreading, organic fertilizers and fertilization. This recognition of the BNQ's responsibility in specific areas was established by the Canada Standards Association with the agreement of all the other accredited standard setting organizations.

Finally, concerning the BNQ's competence in the area of standardization and its close relationship with the environment, we should point out that the BNQ is responsible for the secretariat of the ISOTC 197 Canadian Advisory Committee on hydrogen energy technology and that the Standards Council of Canada has also made it responsible for the IOSTC 197 technical committee on the same subject, thus making Canada, once more, a leader in environmental standardization.

Finally, the BNQ is party to the Canada–USA–Mexico talks on standardization and certification, to ensure harmonization of its work with that of the other partners of trade agreements like the FTA and NAFTA.

In conclusion, we can only repeat the position already expressed by the CEO of the Standards Council of Canada, Mr. Michael McSweeny, who said that Canada has a social standardization system highly competent and particularly well structured, able to develop the consensual standards needed which, after being written into regulations by the legislator, will harmonious by reconcile Canadian citizens' needs in the areas of health and safety all across the country as well as the need to guarantee this safety while allowing Canadian businesses that may be affected by these measures to continue their technological development and maintain and improve their competitivity.

The same conclusions are formulated in the study done at the Canadian government's request by the NGL group on the impact of deregulation and standardization on the spreading of technology and competitivity of Canadian businesses. It's through uniting mandates, strengths and expertise of all interested parties that Canada will be able to maintain its position as a leader in the area of environment and sustainable development, two essential elements which must or necessarily should be taken into consideration when drawing up future standards and regulations. Thank you.

The Vice–Chair (Mrs. Kraft Sloan): Thank you, sir.

Mr. McSweeney: Any questions?

Y a–t–il des questions?

The Vice–Chair (Mrs. Kraft Sloan): Mrs. Guay.

Mrs. Guay: Welcome all. I have a question. I am not very familiar with the BNQ, but I'd like to know if you have a partner in the federal arena? Do you form an association with any federal organizations? How exactly does it work?

[*Texte*]

M. Hains: On est un membre à part entière du système canadien accrédité par le Conseil canadien des normes qui coordonne nos activités.

Mme Guay: Vous représentez le Québec?

M. Hains: On est une entité québécoise supportée financièrement par le gouvernement du Québec, mais oeuvrant dans le système canadien en coopération avec les partenaires.

Mme Guay: C'est un petit peu compliqué quand on cherche à savoir comment tout cela fonctionne. J'aimerais savoir si vous avez l'impression qu'il y a des chevauchements entre le fédéral et le provincial. Tour à l'heure un de vos collègue en a parlé. Est–ce qu'il y a des problèmes? Est–ce que ça va bien? Est–ce qu'il y a des chevauchements ou non?

M. Hains: Je vais répondre en vous disant que le Conseil canadien des normes travaille à coordonner nos activités, et éviter les dédoublements dans notre activité, et ce pour raison d'efficacité, parmi les membres qui participent à nos travaux. Et le chevauchement est une chose qui n'est pas totalement absente mais qui est minime.

Mme Guay: Ça veut dire qu'il y en a. Ça existe. Il y a quand même certains chevauchements qui peuvent exister entre le fédéral et le provincial. À cause des lois environnementales ou à cause de. . .

M. Hains: Il peut arriver que deux organismes de normalisation normalisent dans des champs d'activités communs, mais on fait l'effort de ne pas dédoubler les travaux qui sont faits. Et je réponds en tant qu'organisme de normalisation dans l'activité de normalisation.

Mme Guay: C'est simplement une information, monsieur Hains, que je voulais avoir. Car on a quand même deux sortes de lois environnementales. On a les lois provinciales et les lois fédérales, et nous essayons justement de remanier la loi fédérale pour éviter des chevauchements ou pour essayer que ce soit complémentaire avec les lois provinciales.

La question, au fond, c'est de savoir si vous devez rendre des comptes au gouvernement du Québec ou au gouvernement fédéral. C'est à ce sujet que je pose la question des chevauchements.

M. Hains: Administrativement?

Mme Guay: Administrativement.

M. Hains: Administrativement, nous répondons au gouvernement du Québec, à ses demandes et à ses priorités dans le cadre du système canadien, en tentant d'éviter des dédoublements dans nos activités de normalisation.

Mme Guay: Je suis sûre que vous avez parfois des complications.

M. Hains: Certainement. Et on tente de les régler.

Mme Guay: Ici, vous dites, dans votre texte: «Il fut aussi établi que dorénavant tout projet de norme que le BNQ développerait devrait être entrepris dans une perspective nationale et si possible internationale».

M. Hains: Oui.

[*Traduction*]

• 1645

Mr. Hains: We're full members of the Canadian system accredited by the Canada Standards Council that co–ordinates our activities.

Mrs. Guay: You represent Quebec?

Mr. Hains: We're a Quebec organization getting financial support from the Quebec government but working within the Canadian system in co–operation with our partners.

Mrs. Guay: It's a bit complicated to try to figure it out. I'd like to know if you get the impression that there are duplications between the federal and provincial governments. One of your colleagues said something about that before. Are there any problems? Is everything fine? Are there duplications or not?

Mr. Hains: I will just answer that the Standards Council of Canada tries to co–ordinate our activities and avoid duplication amongst our members for reasons of efficiency. And duplication isn't something that's totally absent, but it is minimal.

Mrs. Guay: That means there is some. It does exist. There can be some duplication between the federal and provincial governments. Because of environmental legislation or because—

Mr. Hains: It is possible that two standard organizations can standardize in common areas of activity, but we do make an effort not to duplicate the work already done. And I'm answering as a standards organization involved in standardization activity.

Mrs. Guay: It was simply for my information, Mr. Hains. Because we do have two kinds of environmental legislation. We have provincial legislation and federal legislation and we are precisely trying to reword the federal legislation to avoid duplication or to make it complementary to provincial legislation.

So, basically, the question is whether you should be answerable to the government of Quebec or the federal government. That's why I'm asking these questions about duplication.

Mr. Hains: Administratively?

Mrs. Guay: Administratively.

Mr. Hains: Administratively, we are accountable to the government of Quebec and we respond to its requests or priorities within the context of the Canadian system, while trying to avoid duplication in our standardization activities.

Mrs. Guay: I'm sure that you sometimes run into complications.

Mr. Hains: Of course. And we try to settle them.

Mrs. Guay: In your text, here, you say: "It was also established that henceforth any standards project developed by the BNQ would have to be undertaken within a national, and if possible international, perspective".

Mr. Hains: Yes.

[*Text*]

Mme Guay: Vous ajoutez que ce dernier point est toutefois plus difficile à respecter. Pouvez–vous m'expliquer pourquoi? Est–ce du côté de la loi internationale?

M. Hains: C'est à dire que les activités de normalisation, au niveau international, sont de la responsabilité du conseil qui délègue à ses différents membres les interventions au niveau international.

Selon les activités, ça peut être le CSA, et dans d'autres cas, ça peut être le BNQ ou la CGA; et on aimerait être plus actif, être *leader* au niveau international mais la place peut être occupée par un autre organisme canadien ou un organisme d'un autre pays.

Il ne faut pas oublier qu'au niveau international, les partenaires sont les autres pays et c'est pourquoi il est plus difficile d'être *leader* dans un dossier de normalisation au niveau international.

Mme Guay: Mais vous pouvez quand même harmoniser. Est–ce qu'il y a une possibilité d'harmonisation?

M. Hains: Oui. C'est l'autre possibilité. Lorsqu'on parle de la volonté du BNQ de travailler au niveau international, c'est que les normes qu'il préconise sont établies dans l'optique de les faire reconnaître d'abord au niveau national comme normes canadiennes, et si possible ensuite, déborder sur l'international. Quelquefois, on peut proposer au niveau international mais pas nécessairement disposer.

Mme Guay: Il y a un autre sujet qui me préoccupe beaucoup, ce sont les normes volontaires. On en a discuté beaucoup avec d'autres gens qui sont venus à notre Comité nous faire des présentations.

Ce qui m'inquiète dans les normes volontaires, c'est qu'il n'y ait pas de base. Il faudrait d'abord une norme de base et ensuite, voir s'il est possible d'appliquer des normes volontaires. C'est très inquiétant lorsqu'on parle de normes volontaires. J'aimerais que vous m'expliquiez un petit peu votre point de vue là–dessus. Comment voyez–vous les normes volontaires? Vous pouvez, chacun, donner votre opinion.

[*Translation*]

Mrs. Guay: You also add that this last point is harder to meet. Could you explain why? Is it because of international legislation?

Mr. Hains: Actually, at the international level, standardization activities are the responsibility of the Council that delegates international activities to its various members.

Depending on the activity, it could be the CSA, and in other cases, it could be the BNQ or the CGA; we'd like to be more active and to be a leader internationally but the place may be already taken by another Canadian organization or an organization from another country.

We shouldn't forget that internationally, the partners come from other countries and that's why it's more difficult to be a leader in an international standardization activity.

Mrs. Guay: But you can harmonize, in any case. Can you harmonize?

Mr. Hains: Yes, that's the other possibility. When we say that the BNQ wants to work internationally, it's because the standards it advocates are established with a view to first having them recognized at the national level as Canadian standards and then, if possible, international by. Sometimes we can suggest certain things internationally, but they don't necessarily happen.

Mrs. Guay: Another question that concerns me very much is voluntary standards. We've talked about this with others who have made representations before this committee.

What concerns me with voluntary standards is that there's no basis. First, you need a basic standard and then see if it's possible to implement voluntary standards. Voluntary standards are an enormous concern. Could you be more specific as to your thoughts on that? How do you see voluntary standards? You can all give your own opinion.

• 1650

Mr. McCarthy: Hopefully our opinions will be very similar.

In our efforts specifically in the environmental field and in dealing with the stakeholders we have gathered, it is felt that what we need to do is change their will to make the changes in their processes to achieve the environmental goals that are the intent of your legislation.

The view is that historically the command–control type of legislation that deals principally with limits, test methods and processes doesn't change the attitudes and will. It's very difficult, otherwise, to legislate the intent of a process.

Their view is that if they can work on the voluntary tools they need to change their processes and their systems, and if they can work in line with the intent of the legislation that wants to improve the environmental situation, the process should work voluntarily rather than legislatively. They feel that the legislative process doesn't have the impact on the change of will, because quite often it just focuses on solving a specific problem.

M. McCarthy: J'espère que nos opinions seront très semblables.

Nos efforts en matière d'environnement et nos rapports avec les intervenants que nous avons réunis sont axés sur le besoin de les amener à changer leurs procédés pour atteindre les objectifs environnementaux visés par votre loi.

L'histoire nous apprend que les lois qui imposent une réglementation directe et qui fixent essentiellement des limites, des méthodes d'essai et des procédés ne changent pas les attitudes ni ne donnent la volonté de bouger. Il est par ailleurs fort difficile d'enchâsser l'esprit d'un processus dans une loi.

Les intervenants estiment que s'ils peuvent travailler aux outils facultatifs dont ils ont besoin pour modifier leurs procédés et leurs systèmes, et s'ils peuvent le faire selon l'esprit de la loi visant à améliorer la situation environnementale, le processus pourrait fonctionner — de façon facultative et non pas sous l'impulsion d'une loi. Ils sont d'avis que le processus législatif n'inspire pas la volonté de changer, parce que très souvent, il ne vise qu'à régler un problème précis.

[*Texte*]

They feel very concerned about any notion that the voluntary approach somehow becomes mandatory. With the kind of approach we've been taking with management systems, it's very difficult to make that a mandatory system. But I feel strongly that it meets the intent you're trying to achieve of improving environmental conditions.

We've had some experience in some other areas. One of the examples I would cite is the responsible care program under the Chemical Producers' Association that deals with major industrial accidents in industrial accident situations. It's a voluntary system. It's one that meets the intent of ensuring both that accidents don't occur, or, when they occur, that we understand how to deal with them. It's a voluntary system that has achieved the end without the necessary regulatory process.

Mr. Sztainbok: Madam Chairman, I have to add something to that. Under the scheme set out by the Standards Council of Canada for accreditation of standards development organizations, it is required that they develop a consensus process. So a standard that is developed under those rules will include all the stakeholders, including the regulatory authorities. A voluntary standard will have to have the input of all the parties that have something to do with the process that is being standardized.

In some cases it could be necessary to regulate a certain area because the voluntary process is not working. But if we go through the voluntary process route, then we will have a standard that does reflect the consensus of all the interested parties. That's why we all agree the voluntary standard is the way to proceed.

Mme Guay: Merci beaucoup.

Mr. Gilmour: I was interested in the CSA recommendation. The first one is about a national pollution prevention strategy. Using air pollution as an example, first you set the overall goal. Do you see yourself then going down to the individual players—the industry, the vehicles, the municipalities—all on a voluntary basis? I'm just—

Mr. McCarthy: Trying to understand how this might work.

Mr. Gilmour: Yes, just trying to put it together.

Mr. John Wolfe (Canadian Standards Association): The feeling at both the national and the international levels in this area was that for a really good pollution prevention program, what you needed was a management systems framework. That was the activity Jim was referring to under TC–207, the ISO activity.

• 1655

If we put in place a comprehensive environmental management system framework that starts the culture change and talks about continuous improvement and pollution prevention rather than end–of–pipe solutions, then that provides a framework really for an organization—whether it's a manufacturer or a service organization, or whether it's public or private sector—on which you can then build a comprehensive pollution prevention program. So it can go by sector, or it can go right through the whole program.

[*Traduction*]

Les intervenants sont très préoccupés par l'idée de rendre obligatoire la démarche facultative. En raison de l'approche que nous avons adoptée pour les systèmes de gestion, il est très difficile de rendre le processus obligatoire. Cependant, je crois fermement que cela va dans le sens de l'objectif que vous essayez d'atteindre, à savoir améliorer la situation environnementale.

Nous avons acquis de l'expérience dans certains autres domaines. À titre d'exemple, je citerai le programme de gestion responsable de l'Association des fabricants de produits chimiques, qui s'occupe des principaux accidents industriels. Il s'agit d'un programme facultatif, dont le but est de prévenir des accidents, et s'il y en a, d'y remédier. C'est donc une mesure facultative qui permet d'atteindre l'objectif visé sans passer nécessairement par le processus réglementaire.

M. Sztainbok: Madame la présidente, permettez–moi d'ajouter quelque chose. Dans le cadre du mécanisme conçu par le Conseil canadien des normes pour l'agrément des organismes de normalisation, il faut mettre sur pied un mécanisme permettant d'en arriver à un consensus. Ainsi, une norme élaborée à travers ce mécanisme sera adoptée par tous les intervenants, y compris les organismes de réglementation. Une norme facultative devra faire l'objet d'un consensus entre toutes les parties intéressées par le procédé normalisé.

Dans certains domaines, il pourrait être nécessaire de recourir à la réglementation parce que le processus facultatif ne fonctionne pas. Toutefois, si nous adoptons la voie facultative, nous aurons une norme faisant l'objet d'un consensus entre toutes les parties intéressées. C'est pour cette raison que nous sommes tous d'accord sur la nécessité des normes facultatives.

Mrs. Guay: Thank you very much.

M. Gilmour: Je m'intéresse à la recommandation de l'Association canadienne de normalisation. Il s'agit d'abord de mettre en place une stratégie nationale de prévention de la pollution. Par exemple, en ce qui concerne la pollution de l'air, il faut d'abord fixer un objectif global. À votre avis, faut–il demander ensuite aux différents intervenants—l'industrie, les véhicules, les municipalités—de s'y conformer facultativement? J'essaie simplement. . .

M. McCarthy: De comprendre comment cela pourrait fonctionner.

M. Gilmour: En effet.

M. John Wolfe (Association canadienne de normalisation): À l'échelle nationale et internationale, on estime que pour mettre sur pied un véritable programme de prévention de la pollution, il faut établir un cadre de gestion des systèmes. C'est l'activité dont Jim parlait dans le cadre du TC–207, à propos de l'ISO.

Si nous mettons en place un cadre global de gestion des systèmes environnementaux qui enclenche le changement de culture et vise l'amélioration continuelle et la prévention de la pollution au lieu de rechercher des solutions quand le mal est déjà fait, nous pourrons alors créer une organisation—de fabricants ou de prestataires de services, publics ou privés—qui pourra servir de tremplin à un programme global de prévention de la pollution. Ainsi, on peut procéder par secteur ou couvrir l'ensemble.

[*Text*]

Mr. Gilmour: Where do you see the balance between voluntary and regulation? Where's the trade–off here?

Mr. McCarthy: In all our discussions with the stakeholders, they recognized that there needed to be a balance really among three things: voluntary programs, economic instruments, and command and control. What they were asking for, I think, was the opportunity to try to do it right themselves the first time, with a voluntary program aimed at continual improvement, not compliance with a minimum. They recognize that there's going to be pressure and a need for command and control regulation in certain areas. Where that occurs, they're also hoping that can be done through a consensus kind of process with them involved as well, which might involve referencing of standards developed through the national standards system.

So I think the theme is participation, consultation, consensus–building, the use of management systems standards across the board broadly because of the systems approach, and then command and control where perhaps they need to level the playing field and it can't be done through an effective voluntary program. But the theme clearly is trying to use management systems broadly, trying to use international standards because that supports international trade and competitiveness and levels the playing field internationally. Because it's systems–oriented, it doesn't impinge on the national sovereignty. The systems basically say that you have to be in compliance with the regulations of your home country. So that's where the reference to the national command and control regulations comes in, or perhaps other agreed–upon regulations with limits set by consensus.

Mr. Gilmour: Okay, thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Have you finished, Mr. Gilmour? Thank you. Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln: To follow up on what Mr. Gilmour was questioning you about, this whole issue of voluntary and regulation and the mix of them, do you see a circumstance where most of the witnesses who appeared before us who have an environmental bias rather than an industry bias—the two still exist—seem to insist that we shouldn't give up the regulation framework until we're sure that the opposite is going to work?

You suggest a mix, a balance. But in your balance it seems as if your suggestion would be that we try to get the voluntary system to work, and if it doesn't work then we'll catch it with regulation. Are you suggesting a system of regulations that would apply automatically to the voluntary norms when they are breached?

Mr. McCarthy: It would be nice if we could make things black and white like that. I guess what we probably would imagine is under the legislated intent for environmental protection you then work from such things as risk analysis and risk assessment that we did hear about in fact from an earlier witness, and you identify those areas where in fact you definitely need regulation and where you may need to set limits to do that.

From the other side, you can work from a totally voluntary system, and either both by practice or some past experience you can also, through regulation, mandate some of the voluntary requirements as well. The intent is in most cases to allow the

[*Translation*]

M. Gilmour: Comment établir l'équilibre entre les mesures facultatives et la réglementation? Quel compromis faut–il faire?

M. McCarthy: Dans toutes nos discussions avec les intervenants, ces derniers ont reconnu qu'il fallait assurer l'équilibre entre trois choses: les programmes facultatifs, les instruments économiques et la réglementation directe. Je pense qu'ils demandaient de pouvoir y parvenir eux–mêmes la première fois, avec un programme facultatif visant l'amélioration continuelle et non pas le respect d'une norme minimale. Ils reconnaissent qu'il va falloir exercer des pressions et imposer directement des règlements dans certains domaines. Dans ce cas, ils espèrent qu'on le fera de façon consensuelle et qu'ils participeront à ce processus, ce qui pourrait entraîner le recours à des normes élaborées à partir du système national de normalisation.

Par conséquent, il s'agit d'encourager la participation, la consultation, la recherche de consensus, l'utilisation de systèmes de gestion globale en raison de l'approche systémique, et la réglementation directe quand il faut mettre tout le monde sur un pied d'égalité et qu'on ne peut le faire par un programme facultatif. À l'évidence, il faut essayer d'utiliser les systèmes de gestion de façon globale ainsi que les normes internationales, car ils appuient la compétitivité et le commerce internationaux et s'appliquent indifféremment à tout le monde. Étant donné que cette démarche est axée sur les systèmes, elle n'empiète pas sur la souveraineté nationale. Au fond, cela revient à respecter les règlements du pays où l'on réside. C'est donc à ce niveau que s'imposent la nécessité de la réglementation nationale directe, ou peut–être d'autres règlements prévoyant des limites adoptées par consensus.

M. Gilmour: Très bien. Je vous remercie.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Avez–vous fini, monsieur Gilmour? Je vous remercie. Monsieur Lincoln.

M. Lincoln: Pour revenir à ce que M. Gilmour disait sur les mesures volontaires et réglementaires, la plupart des témoins qui ont comparu devant nous et qui sont favorables à l'environnement et non pas à l'industrie—cette distinction existe encore—semblent insister pour que nous ne renoncions pas au cadre réglementaire avant d'être sûrs que les mesures facultatives vont fonctionner. Qu'en pensez–vous?

Vous préconisez une combinaison des deux, un certain équilibre; mais vous semblez dire qu'il faut adopter le système facultatif, et que s'il ne fonctionne pas, nous remédierons à la situation en imposant des règlements. Cela signifie–t–il qu'il faut mettre en place un système réglementaire qui s'appliquerait automatiquement si les normes facultatives n'étaient pas respectées?

M. McCarthy: Tout irait pour le mieux si les choses se présentaient de façon aussi distincte. Nous pensons surtout à l'intention de la Loi sur la protection de l'environnement, et en particulier à l'analyse et à l'évaluation des risques, ce dont un témoin précédent a parlé, qui permettent de déterminer les domaines qu'il faut absolument réglementer et où il faut imposer des limites.

D'autre part, on peut aussi travailler dans le cadre d'un système tout à fait facultatif, et avec la pratique ou l'expérience, on peut imposer par voie réglementaire certaines exigences facultatives. L'intention ici est de permettre, dans la plupart des

[*Texte*]

voluntary process, because it's going to be driven by meeting the legislated intent, knowing full well that you have the regulatory power to deal with those issues if you have to. But these people also have the intent to improve the environmental situation because it makes good business sense for them to do that.

So you build a mechanism where you can catch it through regulating the voluntary standards. That goes all the way through to setting limits where you need to, based on risk assessment.

• 1700

Mr. Lincoln: In talking about real, practical examples in today's circumstances, take the ARET process. Admittedly, the ARET process is not fully operational today because two of the stakeholder groups have pulled out. However, say the ARET process was fully ongoing. Is that what we have today: admitting that the ARET process was functioning? Do I understand you right that you would have stayed on in the ARET process to try to get the stakeholders to work together, but you would have kept CEPA with all its powers of regulation?

Mr. McCarthy: Absolutely.

Mr. Lincoln: In that case, we're in sync. If that were the case, your suggestion as I see it through your brief is that we should have some sort of a reference within the legal and regulation part of CEPA to somehow suggest or cause—I'm not too sure of that—to have some reference for using your organization so that standards can be uniform.

Mr. McCarthy: Using the standard system, that's correct.

Mr. Lincoln: The standard system.

Mr. McSweeney: Here's what we would like to see happen. Obviously there will be be pages and pages of regulations. When you have the pages and pages and the hundreds of thousands of regulations that we have in this country, it then takes more government bureaucrats to go out to police to make sure the regulations are being met.

This is what we'd like to see happen. You have your page of regulations. Then you ask the national standard system which ones of these could be done through voluntary standards. Then it's assigned to one of the standards development organizations that have the scope in that area, because we don't allow competition.

We get together with all the groups. We get together with labour, consumers, industry and environmentalists. They all have to sit around the table and agree on a standard before it becomes a standard.

Then, once that standard is written and approved by the Standards Council of Canada as a national standard of Canada, you can say in the legislation that this regulation will be met by Canadian standard 1307. Then the onus is on the standards system—not more government expense—to police it.

Mr. Lincoln: Isn't the danger there that you tend to get the lower minimum standard rather than the higher minimum standard?

[*Traduction*]

cas, le processus facultatif, parce que les intervenants seront motivés par la nécessité de respecter l'esprit de la loi, en sachant très bien que le gouvernement a le pouvoir de régler les éventuels problèmes en invoquant la réglementation. Mais ces gens-là ont également l'intention d'améliorer la situation environnementale parce que c'est un bon investissement.

Il faut donc mettre en place un mécanisme permettant de réglementer les normes facultatives s'il y a lieu. On pourrait même aller, le cas échéant, jusqu'à imposer des limites après avoir évalué les risques.

M. Lincoln: L'un des exemples réels et pratiques dans la situation d'aujourd'hui, c'est le programme ARET. Apparemment, ce programme ne fonctionne pas pleinement parce que deux des intervenants s'en sont retirés. Cependant, supposons qu'il soit en pleine marche. En sommes-nous aujourd'hui à admettre que le programme ARET fonctionne? Avez-vous bien dit que vous seriez resté au sein du programme pour essayer d'amener les intervenants à travailler ensemble, mais que vous auriez conservé la LCPE avec tous les pouvoirs de réglementation qu'elle confère?

M. McCarthy: Absolument.

M. Lincoln: Dans ce cas, nous sommes d'accord. Si tel était le cas, la proposition que vous avez formulée dans votre mémoire est d'avoir en quelque sorte une référence dans le volet juridique ou réglementaire de la LCPE pour encourager ou provoquer—je n'en suis pas trop sûr—l'uniformisation des normes.

M. McCarthy: Oui, en faisant appel au système de normalisation.

M. Lincoln: En effet.

M. McSweeney: Voici ce que nous proposons. Évidemment, il y aura de nombreuses pages de règlements. Avec les milliers de règlements que nous avons dans ce pays, il faut ensuite que les fonctionnaires fassent la police pour s'assurer que ces règlements sont respectés.

Voici ce que nous proposons. Vous avez votre page de règlements. Vous demandez au Système national de normalisation quels sont ceux qui peuvent être appliqués de façon facultative. Ensuite, on en confie la direction aux organismes de normalisation qui s'occupent du domaine concerné, parce que nous ne permettons pas la concurrence.

Nous réunissons tous les groupes, c'est-à-dire les syndicats, les consommateurs, l'industrie et les écologistes. Tous doivent s'asseoir autour d'une table et s'entendre sur une norme avant qu'elle ne soit adoptée.

Puis, une fois que cette norme est rédigée et approuvée comme norme nationale par le Conseil canadien des normes, vous pouvez dire dans la loi que ce règlement correspondra à la Norme canadienne nº 1307. Ensuite, il incombe au système de normalisation—et non plus au gouvernement—d'en assurer l'application.

M. Lincoln: Dans ce cas, ne risque-t-on pas d'adopter la norme minimale plutôt que la norme maximale?

[*Text*]

Mr. McSweeney: I'll let John answer that one.

Mr. Lincoln: Is that a temptation?

Mr. Wolfe: I would argue that by using the management systems approach, which is really based on a cultural change within the organization as part of a senior management commitment to continual improvement, you're creating a framework and a culture to go beyond simple minimum compliance toward significantly exceeding the regulations in a whole host of areas.

This is actually a program we're working on now with many people, both within Environment Canada, Industry Canada and others. They're saying they want this mix of command and control, and voluntary programs and economic instruments not only in the management systems field, but also in some of the more specific test methods and limit areas also developed through consensus. However, you get the big improvement by using the management systems approach—this is the key part for pollution prevention—and hopefully the international standard that being developed.

Mr. McCarthy: One part of your question was whether that was a risk in terms of minimum standards. It's perhaps a risk, but it's the challenge we face in trying to ensure, as the facilitators of the process, that they work to the best set of requirements.

We dealt with this specifically in some of the binational standards activities we've undertaken between Canada and the U.S. Although the risk might be there to select the minimum requirement out of both sides, the tendency has been to move to the more stringent set of requirements, simply because of market-place pressures, liability concerns and other concerns. If you have these in place, why would you move to the minimum rather than the more stringent requirements if it makes sense to the players in the market?

• 1705

Mr. Wolfe: There's also a hope that when the ISO environmental management system standards do become published and there are third party registration programs put in place, they will in effect demonstrate regulatory compliance. There's a hope on the part of industry that the regulatory authorities will recognize that third party certification as being the equivalent to having government inspectors come in and reviewing for regulatory compliance. There's a hope on the part of industry that over time this will be seen as a private sector alternative mechanism for demonstrating regulatory compliance.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you.

Mr. O'Brien: First of all, I think this brief from the national standards system of Canada is very thorough and interesting. We all appreciate the work you've put into it.

A comment was made at one point that the national standards system had not been well used by government. Maybe this is an obvious question, but why do you think that is the case?

[*Translation*]

M. McSweeney: Je vais demander à John de répondre à cette question.

M. Lincoln: Est–ce une tentation?

M. Wolfe: À mon avis, en utilisant l'approche de la gestion des systèmes, qui est vraiment fondée sur un changement de culture au sein de l'organisation suite à l'engagement des hauts responsables d'assurer une amélioration continue, on crée un cadre et une culture permettant de dépasser le respect minimal et d'aller considérablement au–delà des limites réglementaires dans bon nombre de domaines.

En fait, il s'agit d'un programme sur lequel nous travaillons actuellement avec beaucoup de gens, notamment aux ministères de l'Environnement, de l'Industrie, etc. Nos interlocuteurs disent qu'ils veulent une combinaison de réglementation directe, de programmes facultatifs et d'instruments économiques, non seulement dans le domaine de la gestion des systèmes, mais en particulier en ce qui concerne les méthodes d'essai et les limites à définir par consensus. Cependant, on améliore considérablement la situation en utilisant la gestion des systèmes—c'est une partie essentielle de le prévention de la pollution—et, s'il y a lieu, la norme internationale qui est en voie d'être élaborée.

M. McCarthy: M. Lincoln voulait aussi savoir si l'on ne risquait pas d'adopter les normes minimales. Certes, c'est un risque, mais c'est aussi le défi que nous devons relever en nous assurant, en tant que promoteurs du processus, qu'elles répondent aux meilleures exigences.

Nous nous sommes penchés de façon précise sur cette question dans certaines des activités de normalisation que nous avons entreprises avec les États–Unis. Même si l'on risque de choisir l'exigence minimale des deux côtés, la tendance a été de choisir les exigences les plus rigoureuses, tout simplement en raison des pressions du marché, des contraintes et d'autres préoccupations. Dans ces circonstances, pourquoi choisir les normes minimales si les forces du marché tendent vers des exigences plus rigoureuses?

M. Wolfe: On espère aussi que lorsque les normes du système de gestion de l'environnement de l'ISO seront publiées et que les programmes d'enregistrement de tiers auront été mis en place, ils seront effectivement conformes à la réglementation. L'industrie de son côté espère que les organismes de réglementation reconnaissent que l'accréditation par des tiers équivaut à des visites effectuées par des inspecteurs du gouvernement pour vérifier la conformité. L'industrie espère qu'avec le temps, on jugera que cela constitue une autre façon pour le secteur privé d'indiquer qu'elle se conforme aux règlements.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci.

M. O'Brien: D'abord, j'estime que le mémoire présenté par le Système national de normes du Canada est très complet et intéressant. Nous vous savons gré du travail que vous y avez mis.

On a fait remarquer à un moment donné que le système national de normes n'avait pas été bien utilisé par le gouvernement. Ma question est peut–être évidente, mais pourquoi pensez–vous qu'il en est ainsi?

[*Texte*]

My second question is to whoever would like to field it. How do you think repositioning the relationship might help reduce the overlap that other colleagues have talked about between federal and provincial jurisdictions?

Mr. McSweeney: I'll start with the regulatory question. There are hundreds of thousands of regulations from provincial and federal governments. When they're writing a regulation the federal government bureaucracy will seldom look to see if there's a Canadian standard or an international standard, they will just write a regulation.

For example, I believe that today in Canada tomato juice is still a regulated product. There were probably reasons 50 years ago for tomato juice to be a regulated product, and that was probably to act as a non–tariff barrier to trade, probably to keep American tomato juice from coming into Canada. But if we can have standards on everything from hockey helmets to bicycle helmets to bumpers on cars, why are we still regulating tomato juice?

So rather than just having federal and provincial bureaucrats say let's have a regulation here, we would like them to first see if there is a standard. If there isn't a standard, then go to one of the standards development organizations and ask them to write a standard for this, because then marketplace acceptance is almost 100% guaranteed and you don't have to police it. That's my answer to that question.

Mr. McCarthy: To add to that I might use an example about energy efficiency. Voluntary energy efficiency standards were developed and I think they were somewhat successful in the marketplace at improving the product and the understanding. But at various provincial levels they were concerned that they needed to write their own regulations. They got involved in doing that but then found that the expense of doing that, coupled some federal activity, seemed to put at risk across the country consistency in the interprovincial issues. Different regulations between Canada and the U.S. was another issue in energy efficiency. So they came back to the table saying maybe there is a place in a national standards system to deal with energy efficiency, or at least some of those needs that we don't need to deal with from a regulatory perspective.

We're coming back to recognizing that all of the stakeholders, including the regulators, may come to the table in the voluntary system, where they might not come through the consultative process that's being offered on the regulated side. We can develop these things more cost effectively in that way, perhaps with a greater chance of success of their implementation. So we see it as a tool you could use to lower costs and maybe make things more effective.

Mr. McSweeney: On your second part on overlapping, that's what the Prime Minister and the first ministers did when they sat down and talked about the internal agreement on trade. They're trying to break down the barriers within Canada.

[*Traduction*]

Ma deuxième question s'adresse à quiconque veut y répondre. Comment à votre avis l'établissement des relations sur une nouvelle base pourrait–elle aider à réduire le chevauchement, mentionné par d'autres collègues, des compétences fédérales et provinciales?

M. McSweeney: D'abord pour ce qui est de la question sur les règlements. Il existe des centaines de milliers de règlements édictés par les gouvernements provinciaux et fédéral. En rédigeant un règlement, les bureaucrates fédéraux vérifient rarement s'il existe une norme canadienne ou internationale; ils le rédigent tout simplement.

Par exemple, je crois qu'au Canada le jus de tomate est encore aujourd'hui un produit visé par règlement. Il y a 50 ans, cela se justifiait peut–être, en particulier pour servir de barrière non tarifaire au commerce, afin probablement d'empêcher le jus de tomate américain d'entrer au Canada. Mais si nous avons des normes sur tout, depuis les casques de joueurs de hockey aux casques de cyclistes en passant par les pare–chocs d'automobile, pourquoi réglementons–nous encore le jus de tomate?

Ainsi, avant que les bureaucrates fédéraux et provinciaux ne décident de rédiger un règlement, nous aimerions qu'ils vérifient d'abord s'il en existe déjà un. Dans la négative, il suffit alors de s'adresser à l'une des organisations d'élaboration de normes et de lui demander d'en rédiger une pour tel ou tel produit, car dans ce cas l'acceptation par le marché est garantie presque à 100 p. 100 et il n'est pas nécessaire d'en assurer la surveillance. C'est ma réponse à cette question–là.

M. McCarthy: J'aimerais ajouter un exemple concernant l'efficacité énergétique. Des normes volontaires d'efficacité énergétique ont été mises au point et je crois qu'elles ont assez bien réussi sur le marché à améliorer le produit et la compréhension. Mais divers paliers provinciaux se sont demandé s'ils étaient tenus d'élaborer leurs propres règlements. Ils se sont mis à le faire mais se sont rendu compte que les frais engagés faisaient double emploi avec certaines activités fédérales et que cela semblait compromettre la cohérence des questions interprovinciales d'un bout à l'autre du pays. La différence entre les règlements adoptés par le Canada et les États–Unis constituait un autre aspect de l'efficacité énergétique. Ils sont donc revenus à la table pour déclarer qu'il y a peut–être de la place dans un système national de normes pour l'efficacité énergétique ou au moins pour certains des besoins dont nous n'avons pas à nous occuper dans une perspective de réglementation.

Nous en revenons à reconnaître que tous les intervenants, y compris les organismes de réglementation, pourraient se retrouver à la table d'un système volontaire, et qu'alors ils ne participeraient peut–être pas aux processus de consultation offerts par les responsables de la réglementation. Nous pouvons de cette façon élaborer ces choses de façon plus rentable, et avoir peut–être de meilleures chances de réussir à les mettre en oeuvre. Il s'agit donc pour nous d'un instrument permettant de réduire les coûts et peut–être d'accroître l'efficacité.

M. McSweeney: En ce qui concerne le deuxième volet de votre question sur le chevauchement, c'est ce que le premier ministre et les premiers ministres provinciaux ont fait lorsqu'ils se sont réunis pour discuter de l'accord commercial interne. Ils essaient de faire disparaître les obstacles au commerce à l'intérieur du Canada.

[*Text*]

For example, we have the national building code, which is written by the National Research Council. When it gets to each province, each province says let's make one or two changes here; that way we might shut out products from another province or we might shut out workers from another province.

If we have a national building code of Canada and we test a pipe to a certain standard, that pipe should be good whether you're in Churchill or Antigonish or Victoria. But each province can amend the code. So we have to get together, or else we're hampering our competitiveness.

Mr. O'Brien: Let me say I very much support that. I hope we can achieve that in the environmental field. It's going to take some political goodwill among eleven governments, but I think it's achievable. I hope it is.

Mr. McSweeney: Especially with diminishing resources at all levels of government.

Mr. O'Brien: That's right. Thank you very much.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. DeVillers, please go ahead.

Mr. DeVillers: Thank you, Madam Chair.

My question is for Mr. Higginson of the Underwriters' Laboratories of Canada. It's related to enforcement. I had noted the comments there, the endorsement, I believe, of the report saying we should have a national standard but enforcement and implementation could be a matter of provincial jurisdiction.

On page 5 of the brief it goes on to say enforcement could be more and more turned over those other than government agencies. Specifically it says:

> Underwriters' Laboratories of Canada has initiated programs for the certification and continuing surveillance of companies engaged in servicing portable fire extinguishers.

I wonder if you could just explain a little bit about how you conduct this continuing surveillance.

Mr. Higginson: The continuing surveillance is an intrinsic part of the certification–quality audit process. This type of certification, as in product certification, involves during the extent of a relationship between an organization, be it a service provider or a manufacturer, and the certification organization the provision of random audits of the processes, a random audit of records and quality controls to ensure compliance, that type of process. In fact, it's a careful quality control mechanism.

The suggestion here is that recognizing political sensitivities, the regulation side of environmental consideration should be federally centralized, but the political overview of compliance could be most effectively carried out at the provincial level. That doesn't mean to say it needs to be carried out by provincial employees. Within the standards system in Canada there are processes that can be turned to in order to allow that element to be provided by the private sector through accredited agencies.

[*Translation*]

• 1710

Par exemple, nous avons le Code national du bâtiment qui est rédigé par le Conseil national de recherches. Une fois entre les mains des provinces, chacune d'elles y apporte quelques changements. Nous pouvons ainsi interdire les produits ou les travailleurs d'une autre province.

Si nous avons un Code national du bâtiment du Canada et que nous soumettions un tuyau à certaines normes, ce tuyau devrait être bon que vous soyez à Churchill, à Antigonish ou à Victoria. Mais chaque province peut modifier le code. Nous devons donc nous unir sous peine de nuire à notre compétitivité.

M. O'Brien: Je partage tout à fait cet avis. J'espère que nous y arriverons dans le domaine de l'environnement. Cela exigera un peu de bonne volonté politique parmi les onze gouvernements, mais je crois que c'est réalisable. Je l'espère du moins.

M. McSweeney: Compte tenu surtout de la raréfaction des ressources à tous les paliers de gouvernement.

M. O'Brien: Justement. Merci beaucoup.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur DeVillers, la parole est à vous.

M. DeVillers: Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Higginston des Laboratoires des assureurs du Canada et elle concerne l'exécution. J'ai pris note des observations qui entérinent, je crois, le rapport selon lequel nous devrions avoir une norme nationale, mais que l'exécution et la mise en oeuvre seraient de compétence provinciale.

À la page 4 du mémoire, on affirme que l'application devrait de plus en plus être confiée à d'autres organismes que les services gouvernementaux. On y affirme en particulier ceci:

> Les Laboratoires des assureurs du Canada ont institué des programmes pour la certification et la surveillance suivie de compagnies chargées de l'entretien des extincteurs d'incendie portatifs. . .

Pourriez–vous nous expliquer un peu comment vous effectuez cette surveillance suivie?

M. Higginston: La surveillance suivie fait intégralement partie du processus d'accréditation–qualité. Ce genre d'accréditation, comme dans l'homologation de produits, suppose pendant la durée des rapports entre un organisme, qu'il s'agisse d'un fournisseur de services ou d'un fabricant, et l'organisme d'accréditation, que les procédés fassent l'objet de vérifications au hasard, et que l'on effectue aussi des vérifications au hasard des registres et des contrôles de qualité pour assurer la conformité de ce genre de procédés. En fait, il s'agit d'un mécanisme attentif de contrôle de la qualité.

Ce qu'on suggère ici, c'est que, compte tenu des sensibilités politiques, l'aspect réglementation des considérations environnementales soit centralisé par le gouvernement fédéral, alors que la dimension politique de la conformité pourrait être exécutée plus efficacement au niveau provincial. Ce qui ne signifie pas qu'elle doit être effectuée par des fonctionnaires provinciaux. Il existe dans le système des normes du Canada des procédés auxquels on peut recourir pour que cet élément soit fourni par le secteur privé par l'entremise d'organismes accrédités.

[*Texte*]

Mr. DeVillers: Does your organization have the resources to carry out this type of surveillance, or enforcement, if you will?

Mr. Higginson: Yes. Again, it's a question that needs to be answered with some care. If you suddenly dump a large mandate on an organization, obviously if it's working in a cost–effective way it has to adjust its facilities and its manpower to accommodate that mandate. The reality has been, and certainly it has been in this area of halon recovery, that's it's very slow developing. It is certainly well within the capabilities of our organization to respond to the demands as they materialize and to provide the service needed.

Mr. DeVillers: Is your organization publicly funded in any way, or is it strictly private?

Mr. Higginson: It's totally self–supporting through its service activities. It operates as a not–for–profit organization. It has no external funding from any resource.

Mr. DeVillers: Thank you very much.

Mr. Finlay: I believe you said, Mr. McSweeney, that the Standards Council of Canada is a crown corporation. Am I right, then, that the Canadian Standards Association, the Canadian Gas Association, the Underwriters' Laboratories, the *Bureau de normalisation du Québec*, and so on, are all members of or all stakeholders in that council?

• 1715

Mr. McSweeney: The Standards Council of Canada is a crown corporation, receives about $5.9 million from Parliament and raises about $3.5 million from the private sector. The members you see before you have all been accredited by the Standards Council of Canada. In order to be a standards developer, in order to be a testing organization, registration organization or a certification organization, you must be accredited by the Standards Council of Canada. To simplify things, this is putting the federal government stamp of approval on these organizations on behalf of Canadians.

Mr. Finlay: And the mandate of these organizations is to set the standards and see, as much as possible, that manufacturers, suppliers, importers and everybody involved in the industry lives up to those standards.

Mr. McSweeney: Simply, yes.

Mr. Finlay: And then they are allowed to indicate on their product, as we see on light–bulbs and radios and so on, that it's approved by Underwriters' Laboratories or CSA or something, and if their product doesn't meet your improving standards, your present standards, then they can't put that on.

Mr. Higginson: That is correct. I was going to say that the only power of enforcement that exists with the certification agencies is the control of the use of their mark, and therefore the existence of the mark is absolutely crucial to the functioning of the process. If the mark isn't on the product, there is no authority, if you like, for the certification organization to take issue with a manufacturer's product, although the manufacturer may have been tested and listed by that organization. It is really

[*Traduction*]

M. DeVillers: Votre organisme a–t–il les ressources requises pour exécuter ce genre de surveillance, ou d'exécution, si vous voulez?

M. Higginston: Oui. Mais c'est également une question à laquelle il faut répondre avec précaution. Si vous confiez soudainement à un organisme un imposant mandat, il va de soi que si cet organisme travaille de façon rentable, il doit ajuster ses installations et sa main–d'oeuvre pour s'acquitter de ce mandat. En réalité, et certainement comme dans le domaine de la récupération du halon, cela met beaucoup de temps à se développer. Mais notre organisme a certainement la capacité de répondre aux demandes à mesure qu'elles se concrétisent et de fournir le service requis.

M. DeVillers: Votre organisme reçoit–il de quelque façon des fonds publics ou est–il strictement privé?

M. Higginston: Il est totalement autonome et vit de ses activités de service. C'est un organisme à but non lucratif qui ne reçoit aucun financement extérieur d'aucune source.

M. DeVillers: Merci beaucoup.

M. Finlay: Vous avez dit, monsieur McSweeney, je crois, que le Conseil canadien des normes est une société d'État. Ai–je alors raison d'affirmer que l'Association canadienne de normalisation, l'Association canadienne du gaz, les Laboratoires des assureurs du Canada, le Bureau de normalisation du Québec et ainsi de suite sont tous des membres de ce conseil ou des intervenants qui s'y intéressent?

M. McSweeney: Le Conseil canadien des normes est une société d'État qui reçoit environ 5,9 millions de dollars du Parlement et 3,5 millions de dollars du secteur privé. Les membres que vous voyez devant vous ont tous été accrédités par ce Conseil. Pour être un organisme qui élabore des normes, un organisme d'essai, un organisme d'enregistrement ou d'homologation, vous devez être accrédité par le Conseil canadien des normes. C'est simplement une façon d'apposer le sceau d'approbation du gouvernement fédéral sur ces organismes au nom des Canadiens.

M. Finlay: Et ces organismes ont pour mandat d'établir des normes et de voir, dans toute la mesure du possible, à ce que les fabricants, les fournisseurs, les importateurs et toutes les personnes concernées de l'industrie les respectent.

M. McSweeney: Oui, tout simplement.

M. Finlay: Ce qui leur permet d'indiquer sur leur produit, comme nous le voyons sur les ampoules électriques et les radios et ainsi de suite, qu'il est approuvé par Laboratoires des assureurs du Canada ou la CSA ou quelque chose du genre et si leur produit n'est pas à la hauteur de vos normes actuelles d'approbation, elles ne peuvent l'inscrire.

M. Higginston: C'est exact. J'allais ajouter que le seul pouvoir d'exécution que possèdent les organismes d'homologation est celui de contrôler l'utilisation de leur marque et par conséquent, l'existence de la marque est absolument cruciale au fonctionnement du processus. Si la marque ne figure pas sur le produit, l'organisme d'homologation n'est pas autorisé, si vous le voulez, à s'en prendre au produit du fabricant, même si celui–ci a pu être soumis à des essais et

[*Text*]

a control through the use of the mark that is the function of the certification process.

Mr. Finlay: Then CEPA or the regulations written by government could simply say that a product that does not bear one of these marks cannot be sold in Canada or cannot be produced or cannot be traded or cannot be something.

Mr. McCarthy: On the product side you could do that, if you're going to deal with specific product issues. On the process side, and I might use as an example the health protection regulations for medical device manufacturers, that is being done at present under the medical device regulations and inspections by the government. They could say you should meet the requirements of ISO–9000 as tailored to the medical device industry and get registered by an accredited registration organization. Hence you push the whole process into the voluntary side, but you've mandated the requirement to get registered by an accredited organization. Then the cost as well is put out into that sector.

There are lots of ways to do it, and it can be both process–and product–oriented, depending on the need that's in the market.

Mr. Finlay: Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Could I have clarification on that, please? If your product doesn't have a mark on it, can it be sold in the marketplace, or not?

Mr. Sztainbok: Maybe I could explain. From a safety perspective, the provincial authorities across Canada have mandated in their provincial regulations that for the product to be approved for sale one of five marks has to appear on the product to be approved by the safety authorities, either the gas inspectors or the electrical inspectors, plumbing, construction. So for the most part provincial regulations are covering the safety area.

In our particular business, in the gas industry, some gas standards, gas applied standards, include minimum efficiency requirements. In order to obtain the seal, they have to meet the minimum efficiency requirement. So that mark also indicates the product not only meets all the safety requirements, but also meets minimum efficiency. Without the mark it cannot be sold. I think that covers most of the product side.

• 1720

On the other hand, that's not the case for management systems concepts. This is a new thing and is an absolutely voluntary process. Mr. McCarthy was also alluding to that aspect.

Mr. Finlay: But whose responsibility is it to see that these products have that mark? The provinces?

Mr. Sztainbok: The policing side of the process is within the provinces. Provincial government employees do the policing.

Mr. Finlay: So it's largely a matter of educating the public so they should look for that mark before they buy something?

[*Translation*]

figure sur la liste de cette organisation. C'est réellement un contrôle par l'utilisation de la marque qui est la fonction du processus d'homologation.

M. Finlay: Ainsi, la LCPE ou le règlement rédigé par le gouvernement pourrait simplement déclarer qu'un produit sur lequel ne figure pas l'une de ces marques ne peut être vendu au Canada, ni produit, ni échangé ou quelque chose du genre.

M. McCarthy: Du point de vue du produit, vous pourriez le faire, si vous vous occupez de questions propres à certains produits. Pour ce qui est du processus, et je pourrais utiliser comme exemple le règlement sur la protection de la santé visant les fabricants d'appareils médicaux, cela se fait déjà en vertu du règlement sur les instruments médicaux et des inspections effectuées par le gouvernement. On pourrait vous demander de respecter les exigences de la norme ISO–9000 adaptée à l'industrie des instruments médicaux et d'être enregistré par un organisme d'enregistrement accrédité. Vous faites ainsi de tout le processus une question volontaire mais vous avez imposé l'obligation d'être enregistré par un organisme accrédité. Et les coûts également sont affectés à ce secteur.

Il y a bien des façons de le faire, en étant axé soit sur le processus soit sur le produit, selon le besoin du marché.

M. Finlay: Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Pourrais–je avoir une clarification à ce sujet, s'il vous plaît? Si votre produit ne comporte pas de marque, peut–il être vendu sur le marché, oui ou non?

M. Sztainbok: Je pourrais peut–être expliquer. Du point de vue de la sécurité, en vertu des règlements provinciaux adoptés par les autorités provinciales d'un bout à l'autre du Canada, un produit n'est approuvé pour la vente que s'il comporte le sigle de l'un des cinq organismes d'homologation, indiquant qu'il a été approuvé par les autorités compétentes en matière de sécurité, chargées de l'inspection du gaz ou de l'électricité ou de la plomberie ou de la construction. Dans la plupart des cas, l'aspect sécurité est couvert par les règlements provinciaux.

Dans notre secteur, à savoir le secteur du gaz, certaines normes relatives au gaz comprennent des exigences d'efficacité minimales. Pour obtenir le sceau, les produits doivent respecter cette exigence minimale. Ce sigle indique que le produit respecte non seulement toutes les exigences en matière de sécurité, mais également les normes d'efficacité minimales. Sans cette indication il ne peut être vendu. Cela règle la plupart des questions pour ce qui est du produit.

D'un autre côté, ce n'est pas le cas pour les systèmes de gestion. C'est quelque chose de nouveau et il s'agit d'un processus entièrement volontaire. M. McCarthy faisait également allusion à cet aspect.

M. Finlay: Mais qui est chargé de voir que ces produits comportent ces indications? Les provinces?

M. Sztainbok: C'est aux provinces qu'il incombe d'assurer la surveillance. Ce sont des employés des gouvernements provinciaux qui s'en chargent.

M. Finlay: Il s'agit donc en grande partie d'éduquer la population pour qu'elle recherche cette indication avant d'acheter quelque chose?

[*Texte*]

Mr. Sztainbok: That's exactly right.

Mr. Higginson: Again, it depends. There are different conditions for different product areas. Products under the direct purview of regulatory authorities would fit into the scope that Victor has just described.

There are, however, many products that don't necessarily fall under that sort of condition. There are also many regulations—provincial and federal—that don't necessarily mandate certification, but do make reference to standards and require compliance with standards.

Then it is a question in the marketplace of educating the consumer, or *caveat emptor* for the consumer. In the regulatory sphere there is the confidence of the regulatory official as to whether he is going to look for a third–party endorsement of compliance or whether he will accept a product on the basis of other sources of information that will demonstrate its compliance.

So we have a bit of a mixed bag at the moment across the spectrum. Maybe that's appropriate depending on the severity of the issue of compliance with public safety. One can take it too far, if you mandate across the whole spectrum.

Mr. McCarthy: Probably an example of where you get that combination as currently topical in the news is with hockey helmets and face protectors. Consumer protection requirements stipulate that you must have a certified helmet for sale—to advertise it as a hockey helmet—but the enforcement of its use is done by the Canadian Amateur Hockey Association and requires you to wear them if you're playing in a sanctioned league.

So they actually enforce the application. You can sell an uncertified helmet as long as you don't advertise it as a hockey helmet.

An hon. member: You get the Gretzky debate.

Mr. McCarthy: So there are many ways to deal with the way in which it's policed or regulated in the marketplace. It depends on the need of the marketplace.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): In regard to CEPA though, in many situations we're not talking about an end product that has to be regulated, assessed, tested, etc. It's the production processes as well as all the other things that are connected with the way things are put together and manufactured that have to be looked at.

Some of the things you have put forward today are very intriguing and offer an alternative way of looking at some of this. It might be beneficial for the committee if you had any kind of documentation on a specific example that you could send to us or perhaps even refer to to right now.

Mr. McCarthy: Okay, we can do that.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Also, speaking as someone who has been in the field of organizational change in a prior lifetime—although I would hesitate to think I'm going to indulge in that while I'm a politician—I'm very curious about this idea of a culture change.

[*Traduction*]

M. Sztainbok: Précisément.

M. Higginston: Mais cela dépend. Il existe différentes conditions pour différents secteurs de produits. Les produits relevant directement d'autorités de réglementation seraient visés par ce que Victor vient de mentionner.

Mais il y a cependant de nombreux autres produits qui ne sont pas nécessairement visés de la même manière. Il y a de nombreux règlements—provinciaux et fédéraux—qui n'imposent pas l'homologation tout en renvoyant à des normes et en exigeant qu'elles soient respectées.

Puis, il s'agit d'éduquer le consommateur qui fait partie du marché et de lui montrer à prendre garde. Et, dans la sphère de la réglementation, il y a la question de la confiance en soi de l'agent de réglementation qui doit décider s'il demandera à un tiers de vérifier la conformité ou s'il acceptera un produit en tenant compte d'autres sources d'information qui en établissent la conformité.

Ainsi, pour le moment, nous avons un peu de tout. C'est peut–être ce qu'il faut selon la gravité de la question de la conformité pour la sécurité de la population. On peut aussi aller trop loin si on impose les mêmes obligations à tout le monde.

M. McCarthy: Un exemple probablement d'une telle combinaison, et qui est un sujet d'actualité, est celui des casques et des masques protecteurs des joueurs de hockey. En vertu des exigences relatives à la protection du consommateur, vous ne pouvez faire la publicité d'un casque de hockeyeur et le vendre que s'il est homologué, mais c'est l'Association canadienne de hockey amateur qui s'occupe de voir à vous le faire porter si vous jouez dans une ligue reconnue.

C'est donc cette association qui fait observer le règlement. Vous pouvez donc vendre un casque non homologué tant que vous n'en faites pas la publicité comme casque de hockeyeur.

Une voix: Nous voilà dans le débat Gretzky.

M. McCarthy: Il y a donc de nombreuses façons de voir à ce que les exigences soient surveillées ou réglementées sur le marché. Tout dépend du besoin de celui–ci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Mais en ce qui concerne la LCPE, dans de nombreux cas nous ne parlons pas d'un produit final devant être réglementé, évalué, mis à l'essai, etc. Ce qu'il faut examiner, ce sont les procédés de production ainsi que les autres choses liées à la façon dont les éléments sont assemblés et manufacturés.

Certaines des choses que vous avez avancées aujourd'hui sont intéressantes et ouvrent de nouvelles perspectives sur le sujet. Il pourrait être avantageux que le comité ait de la documentation sur un exemple précis que vous pourriez nous envoyer ou auquel vous pourriez nous référer immédiatement.

M. McCarthy: D'accord, nous pouvons le faire.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): En outre, à titre d'une personne qui s'est occupée de changement organisationnel dans une vie antérieure—bien que j'hésiterais à penser que je m'y laisserais de nouveau aller en tant que politicienne—je suis très curieuse d'en savoir davantage sur cette idée d'un changement de culture.

[*Text*]

This is where we start to address some of the real roots of problems we have and face in organizations and institutions. I'm wondering if someone could address how cultural change is undertaken in an organization, your role in doing that and how CEPA may or may not be connected with that.

Mr. McCarthy: We would certainly be pleased to provide the committee with—We currently have a pilot project going on with the application of environmental management systems within industry. We would be pleased to share with the committee the results of that pilot project in terms of how it brings about culture change and actually how it can improve the situation for those companies.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Do you have any comments right now on how you undertake cultural change in enterprises and organizations?

Mr. Wolfe: There are a couple of ways that occurs. First, at a very basic level, you're starting to provide common terms and definitions throughout the organization that people can relate to.

• 1725

Then the management system itself talks about and asks for a senior management commitment. It usually refers to a set of guiding principles. Those could be the guiding principles put out by the National Round Table on the Environment and the Econonmy. They could be those put out by the International Chamber of Commerce. They're kind of a touchstone that people can refer to in their day–to–day decision–making. Those guiding principles, as part of your environmental managment system, help you set your policy, your targets, and your objectives. If they're supported by senior management, there is that cascade effect through the organization. But it's more than that.

Because a management system is in place, there's a discipline. There are targets and objectives. There are audits and monitoring. A continuous improvement cycle kicks in, which forces you to talk to not only your customers but also your bankers, your environmental groups, and your local community. It expands that whole circle of input and concern and communication.

That's really part of the power of this environmental managment system and how it changes the culture to go beyond just simple regulatory compliance. It starts you thinking about life–cycle analysis. It starts you thinking not about end–of–pipe solutions but about design for the environment. It is a very, very powerful tool. It's also a powerful tool in the sense that it's part of an international movement.

There are different drivers for it too. There are the bankers, the trust companies, the insurance companies, your board of directors, the public, and your customers.

It's something I think CEPA could use for leverage. It links into something that business is going to have to do for private sector reasons anyway, yet it's still very compatible with your agenda.

[*Translation*]

C'est là que nous commençons à nous attaquer aux vraies racines de nos problèmes dans nos organisations et institutions. Je me demande si quelqu'un pourrait me dire comment le changement culturel s'effectue dans une organisation, quel rôle vous y jouez et comment la LCPE peut ou non s'y rapporter.

M. McCarthy: Nous serions certainement très heureux de fournir au comité. . . nous avons actuellement un projet pilote en cours sur l'application des systèmes de gestion de l'environnement dans l'industrie. Nous serions heureux de communiquer au comité les résultats de ce projet pilote et de lui indiquer comment il favorise le changement de culture et comment il peut réellement améliorer la situation de ces entreprises.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Avez–vous quelque chose à dire tout de suite sur la façon dont vous effectuez le changement de culture dans les entreprises et les organisations?

M. Wolfe: Cela se produit de deux ou trois façons. D'abord à un niveau très fondamental, vous commencez par fournir à l'ensemble de l'organisation des termes et des définitions qui signifient quelque chose pour les personnes concernées.

Ensuite, le système de gestion lui–même en parle et demande un engagement de la part de la haute direction. Il est habituellement question d'un ensemble de principes directeurs. Ce pourrait être les principes directeurs rédigés par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ce pourrait être ceux rédigés par la Chambre de commerce internationale. C'est une sorte de pierre de touche dont les gens peuvent se servir comme guide dans le processus décisionnel quotidien. Ces principes directeurs, en faisant partie du système de gestion environnementale, aident à fixer les politiques, les cibles et les objectifs. Si la haute direction les adopte, l'effet de cascade se fait sentir partout dans l'organisation. Mais c'est quand même plus que cela.

Parce qu'il y a un système de gestion en place, il y a une certaine discipline. Il y a des cibles et des objectifs. Il y a des vérifications et des contrôles. Il se crée un cycle d'amélioration continue qui vous oblige à parler non seulement aux clients, mais aussi à vos banquiers, à vos groupes environnementaux et à la communauté qui vous entoure. C'est l'élargissement de tout le cercle de communication, de préoccupation et d'intervention.

Voilà d'où ce système de gestion environnementale tire son pouvoir et voilà ce qui change la culture et nous mène au–delà d'une simple observation des règlements. On entreprend l'analyse de ce qui constitue le cycle de vie. La solution n'est plus un filtre ajouté au bout d'un tuyau, mais un plan global environnemental. C'est un outil extrêmement puissant. C'est aussi un outil puissant en ce sens qu'il fait partie d'un mouvement international.

Il y a aussi toute la gamme des intervenants: les banquiers, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance, les conseils d'administration et le grand public, sans oublier vos clients.

Je crois que la LCPE pourrait s'en servir comme levier. Cela nous ramène à quelque chose que les entreprises devront faire pour des raisons propres au secteur privé, de toute façon, mais c'est quand même très compatible dans le contexte de votre mandat.

[*Texte*]

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): That's right.

Are there any other questions?

Mrs. Guay: I have a question.

C'est une question technique. Est–ce que chaque province a son bureau des normes?

M. Hains: Le Bureau de normalisation du Québec est unique au Canada.

Mme Guay: Oui? Peut–on m'expliquer pourquoi?

M. Hains: Je pourrais dire «particulier», si vous préférez.

Mme Guay: Peut–on m'expliquer pourquoi? Qui a créé le Bureau?

M. Hains: C'est le gouvernement du Québec, à l'origine pour répondre à ses besoins au niveau des ses approvisionnements; progressivement, son évolution et le dynamisme de ses employés ont fait qu'il s'est lancé dans la normalisation industrielle, est devenu membre du Conseil canadien des normes et oeuvre comme membre à part entière du système.

Mme Guay: Comment êtes–vous financés?

M. Hains: De 1961 à 1990, le BNQ était financé à 100 p. 100 par le gouvernement du Québec, indirectement par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Depuis son transfert au Centre de recherche industrielle, nos législateurs nous ont créé l'obligation de générer des revenus pour atténuer nos coûts d'opération. Présentement, après quatre ans de non–gratuité, l'autofinancement est de l'ordre de 40 p. 100 de nos propres revenus.

Mme Guay: Et c'est le gouvernement du Québec qui paie la différence?

M. Hains: Cela fait partie des budgets d'opération du Centre de recherche industrielle.

Mme Guay: Merci beaucoup.

Mr. McSweeney: But the BNQ does put forward national standards of Canada. In fact, the hockey helmet standard in Canada is from BNQ.

Mr. Hains: Not the helmet.

Mr. McSweeney: No, I'm sorry, it's the neck protector.

Mme Guay: Je ne comprends pas pourquoi c'est le BNQ qui le fait pour le reste du Canada.

M. Hains: Je dirais qu'il est possible à l'occasion que, tout en répondant à un besoin québécois qui est à l'origine de nos travaux assez souvent, nous puissions répondre à un besoin canadien. Par exemple, dans le cas des protège–cou pour les joueurs de hockey, les accidents sont arrivés au Québec avant d'arriver ailleurs. La sécurité dans les sports a réagi et a demandé une norme pour cet équipement. Le BNQ a oeuvré, et a ensuite proposé et fait accepter sa norme dans le système national.

Mr. McSweeney: Madam Chairman, one party not here today is also a standards development organization that is owned 100% by the Government of Canada. That's the Canadian General Standards Board. It started out as just a division within Supply and Services to make sure there were standards written that other organizations wouldn't write on matters of real public concern, public safety or the procurement of federal goods and services.

[*Traduction*]

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): C'est vrai.

Y a–t–il d'autres questions?

Mme Guay: J'ai une question.

It's a technical question. Does each province have its own Standards Bureau?

Mr. Hains: The Bureau de normalisation du Québec is unique in Canada.

Mrs. Guay: Yes? Could someone tell me why?

Mr. Hains: I could say "specific", if you prefer.

Mrs. Guay: And could someone tell me why? Who set up this «Bureau»?

Mr. Hains: The Government of Quebec, originally to respond to its needs in the area of supply; progressively its evolution and the dynamism of its employees led to its getting into industrial standardization which led to its becoming a member of the Standards Council of Canada and it is now working as a full–fledged member of the system.

Mrs. Guay: And where does your funding come from?

Mr. Hains: From 1961 to 1990, the BNQ was funded 100% by the Quebec Governement, indirectly by the Department of Trade and Industry. Since its transfer to the Centre de recherche industrielle (Industrial Research Center), our legislators have given us the obligation to generate revenue to decrease our operation costs. Presently, after four years of non–gratuity, we generate about 40% of our own funding through revenue.

Mrs. Guay: And the Governement of Quebec picks up the difference?

Mr. Hains: That's part of the operational budget of the Centre de recherche industrielle.

Mrs. Guay: Thank you very much.

M. McSweeney: Mais le BNQ est responsable de certaines normes nationales pour tout le Canada. À vrai dire, la norme canadienne du casque de hockey nous vient du BNQ.

M. Hains: Pas le casque.

M. McSweeney: Non, désolé, il s'agit du protège–cou.

Mrs. Guay: I don't understand why the BNQ has to do this for the rest of Canada.

Mr. Hains: I would say that it is possible, on occasion, that while responding to a Quebec need, which is what we do most of the time, we can equally respond to a Canadian need. For example, in the case of neck protectors for hockey players, accidents happened in Quebec before happening elsewhere. The sports safety people reacted and asked for a standard for that piece of equipment. The BNQ worked at it, suggested one and had its standards accepted in the national system.

M. McSweeney: Madame la présidente, un groupe qui n'est pas ici aujourd'hui est aussi un organisme d'élaboration de normes qui appartient à 100 p. 100 au gouvernement du Canada. Il s'agit du Conseil canadien des normes générales. Cet organisme a commencé comme une simple division au sein des Approvisionnements et Services; on voulait s'assurer qu'il y ait des normes écrites, que d'autres organismes n'écriraient rien sur des questions préoccupant vraiment la population, sur la sécurité publique ou sur les achats de biens et de services fédéraux.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1730

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much. You presented some very interesting information for us today. There are a few things that we can ponder in different ways. We would certainly appreciate any documentation you have on your pilot project. Any attempt to concretize this for us would be very much appreciated. Thank you.

Before the committee adjourns I just wanted to ensure that you are aware that this brief from the Soap and Detergent Association of Canada has been circulated. We will begin with them tomorrow morning promptly at 8:30.

Mr. Lincoln: Madam Chairman, before we go, could I make a suggestion for us to view this film, if we can set up a session? It will take half an hour. I think it would be well worth it.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): When?

Mr. Lincoln: I don't know. It's up to the members. It can be whenever you find a hole in the agenda.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Actually, someone had made a copy of the tape. I have a copy of it, I think, in the riding.

Mr. Lincoln: There's no problem getting one. What about Thursday of next week?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I think it's a very good idea.

Mme Guay: On nous a téléphoné pour le prochain voyage qu'on doit faire à Halifax. On nous a dit qu'il n'était pas obligatoire que nous utilisions nos points. J'avais demandé au président s'il était possible que nous utilisions nos points afin que ce soit moins coûteux pour le Comité. On m'avait dit qu'on en reparlerait peut–être au Comité. J'aimerais qu'on demande aux gens d'utiliser leurs points pour voyager. C'est moins coûteux pour le Comité et les contribuables. On les a de toute façon.

M. Lincoln: Moi, j'utilise mes points. Je pense qu'on devrait utiliser nos points si on en a.

Mme Guay: Plutôt que de faire payer les contribuables.

M. Lincoln: Oui, bien sûr.

Mme Guay: Parfait.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Could we have this discussion in camera please? We won't broadcast it. I don't mean you have to leave. I didn't want it to be broadcast.

[*Proceedings continue in camera*]

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je vous remercie beaucoup. Vous nous avez donné aujourd'hui des informations très intéressantes. Il y a certaines choses qui nous porteront à réfléchir. Nous apprécierions certainement toute la documentation que vous pourriez nous faire parvenir sur votre projet pilote. Nous vous serions très reconnaissants de tenter de concrétiser cela pour nous. Merci.

Avant de lever la séance, je tiens à m'assurer que vous savez tous qu'on a distribué le mémoire de l'Association des savonniers canadiens. Notre prochaine séance commencera demain matin à 8h30 précises.

M. Lincoln: Madame la présidente, puis–je suggérer avant que nous partions qu'on organise une réunion pour que nous puissions voir ce film? Cela prendra une demi–heure. Je pense que le film en vaut la peine.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Quand?

M. Lincoln: Je ne sais pas. C'est aux membres du comité de décider. Cela pourra être à n'importe quel moment où vous serez libre.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Quelqu'un avait fait une copie de ce film et je l'ai dans ma circonscription, je pense.

M. Lincoln: Ce n'est pas difficile d'en obtenir une. Que pensez–vous de jeudi en huit?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je pense que c'est une très bonne idée.

Mrs. Guay: We received a phone call about our upcoming trip to Halifax. We were told that we don't have to use our points. I had asked the Chairman whether it would be possible for us to use our points so that it would be less costly for the committee. I had been told that we might talk about it again at the committee. I would appreciate it if the members were asked to use their points to travel. It's less expensive for the committee and the taxpayers. We have them anyway.

Mr. Lincoln: Personally, I use my points. I think we should use our points if we have any.

Mrs. Guay: Rather than have the taxpayers pay.

Mr. Lincoln: Yes, of course.

Mrs. Guay: Perfect.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Pourrions–nous tenir cette discussion à huis clos, s'il vous plaît? Nous ne voulons pas qu'elle soit radiodiffusée. Je ne veux pas dire que vous devez partir. Je ne voulais pas que cette discussion soit diffusée.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL ➤POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the University of Guelph:

Keith Solomon, Director, Centre for Toxicology.

From the Standards Council of Canada:

Michael McSweeney, Executive Director and Chief Executive Officer.

From the Canadian Standards Association:

Jim McCarthy, Vice–president, Standards Development;

John Wolfe, Director, Environmental Programs.

From Canadian Gas Association:

Victor Sztainbok, Vice–President.

From Underwriters' Laboratories of Canada:

Peter Higginston, President.

From "Bureau de normalisation du Québec":

Michel Hains, Head of Standardization.

TÉMOINS

De l'Université de Guelph:

Keith Solomon, directeur, centre de toxicologie.

Du Conseil canadien des normes:

Michael McSweeney, directeur exécutif et directeur administratif général.

De l'Association canadienne de normalisation:

Jim McCarthy, vice–président, Élaboration des normes;

John Wolfe, directeur, programmes environnementaux.

De l'Association canadienne du gaz:

Victor Sztainbok, vice–président.

Des Laboratoires des assureurs du Canada:

Peter Higginston, président.

Du Bureau de normalisation du Québec:

Michel Hains, chef de groupe de normalisation.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 52

Thursday, October 27, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 52

Le jeudi 27 octobre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) .

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
1994
of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 27, 1994
(67)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:40 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Vice–Chair, Karen Kraft Sloan, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

Witnesses: From International Council of Metals of the Environment: Gary Nash, Secretary General; Robert Muth, Vice–president, Asarco Inc., New York; Gordon Drake, Executive Director, Environmental Affairs. *From Soap and Detergent Association of Canada:* Dana Winn, Technical Committee Chairman.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) *See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34).*

Dana Winn made an opening statement and answered questions.

At 9:35 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 9:45 o'clock a.m., the sitting resumed.

Gary Nash, Robert Muth and Gordon Drake made opening statements and answered questions.

At 10:50 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 27 OCTOBRE 1994
(67)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 40, à la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Karen Kraft Sloan (*vice–présidente*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay et Karen Kraft Sloan.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Témoins: Du Conseil international des métaux et de l'environnement: Gary Nash, secrétaire général; Robert Muth, vice–président, ASARCO Inc., New York; Gordon Drake, directeur exécutif, Affaires environnementales. *De l'Association des savonniers canadiens:* Dana Winn, président du Comité technique.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*)

Dana Winn fait un exposé liminaire et répond aux questions.

À 9 h 35, la séance est suspendue.

À 9 h 45, la séance reprend.

Gary Nash, Robert Muth et Gordon Drake font un exposé liminaire et répondent aux questions.

À 10 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, October 27, 1994

• 0851

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I'd like to call this meeting to order. This morning we have Dana Winn from the Soap and Detergent Association of Canada.

Mr. Winn, our usual procedure in the committee is for the witness to give us a short presentation. Then we go to our first round of questions, in which three committee members have ten minutes each. Then we go to a second round of shorter questions. Would you like to start, please.

Mr. Dana Winn (Chairman, Technical Committee, Soap and Detergent Association of Canada): Some of you may recall that I was here earlier. I was asked to assist the Chamber of Commerce in answering your most difficult questions.

The Soap and Detergent Association is a national trade association representing ten member companies involved in the manufacturing and marketing of the products used primarily for household and industrial cleaning purposes. Our members account for over 90% of the sales in this sector, which are in excess of $1 billion a year. The Soap and Detergent Association is pleased to present its perspectives on CEPA to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

I would like to focus my discussion today on examples of CEPA's impact on businesses, to separately deal briefly with biotechnology and its role within the detergent industry and to comment on how we should regulate biotechnology in Canada, and to make some comments on sustainable development.

The Soap and Detergent Association strongly endorses the North American harmonization of our chemical management system, including the regulations covering the introduction of new chemicals, biotech chemicals, and the reduction or elimination of existing toxic materials. Our current system, with one set of rules under CEPA for Canada and a second set of rules under TSCA for the United States, with a high probability that Mexico will develop a separate, unique, third system, is no longer appropriate, in our opinion. We believe it has fundamental environmental flaws due to the transboundary nature of air and water pollution. It also has fundamental economic flaws that the ratification of NAFTA has made increasingly more evident. Companies are quickly "North Americanizing" their operations, shipping products from Canadian plants into the U.S. or Mexico and vice versa. Securing a North American mandate for some product or portion of a corporate line–up is an absolute necessity if a Canadian company or subsidiary is to acquire sufficient economies of scale to stay alive. CEPA, as currently constituted, represents an incredible barrier to these activities in the chemical sector.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 27 octobre 1994

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): La séance est ouverte. Nous accueillons ce matin Dana Winn, de l'Asssociation des savonniers canadiens.

M. Winn, nous demandons généralement aux témoins que nous entendons de nous faire un court exposé, puis nous passons à un premier tour de table, pendant lequel trois membres du comité ont droit à 10 minutes chacun. Nous avons ensuite une deuxième série de questions plus courtes. Vous avez la parole.

M. Dana Winn (président, Comité technique, Association des savonniers du Canada): Certains d'entre vous se souviendront que j'ai déjà comparu devant votre comité. J'étais là pour aider la Chambre de commerce à répondre à vos questions les plus difficiles.

L'Association des savonniers est une association professionnelle nationale représentant 10 sociétés membres qui fabriquent et mettent en marché des produits utilisés principalement à des fins de nettoyage domestique et industriel. Dans ce secteur, nos membres comptent pour plus de 90 p. 100 des ventes, qui s'établissent à plus de 1 milliard de dollars par année. L'Association des savonniers canadiens est heureuse de présenter ses vues sur la Loi sur la protection de l'environnement au Comité permanent de l'environnement et développement durable.

Dans mon exposé, je vous montrerai à l'aide d'exemples quelles sont les conséquences de la LCPE pour les milieux d'affaires, je parlerai brièvement de la biotechnologie, du rôle qu'elle joue dans le secteur des savons et de la façon dont elle devrait être réglementée au Canada, puis je ferai quelques observations au sujet du développement durable.

L'Association des savonniers canadiens appuie fermement l'harmonisation, en Amérique du Nord, du système de gestion des produits chimiques, y compris la réglementation touchant l'introduction de nouveaux produits chimiques, les produits chimiques du secteur de la biotechnologie et la réduction ou l'élimination des matières toxiques existantes. Le système actuel, qui comprend un ensemble de règles pour le Canada aux termes de la LCPE et un deuxième ensemble de règles pour les États–Unis aux termes de la TSCA, n'est plus, à notre avis, approprié, d'autant qu'il est fort probable que le Mexique élaborera un troisième système distinct et unique. Étant donné que la pollution de l'air et de l'eau est par nature transfrontalière, nous croyons que cette situation se caractérise par des lacunes fondamentales sur le plan environnemental. Elle s'assortit également de lacunes fondamentales sur le plan économique, lacunes que la ratification de l'ALÉNA a rendu encore plus évidentes. Les sociétés «nord américanisent» rapidement leurs activités, expédiant leurs produits des usines canadiennes vers les États–Unis ou le Mexique, et vice versa. Pour qu'une société ou une filiale canadienne puisse réaliser des économies d'échelle suffisantes pour demeurer en vie, il est absolument nécessaire d'établir un mandat nord–américain pour certains produits ou certains groupes d'entreprises. Telle qu'elle existe présentement, la LCPE constitue un obstacle incroyable pour ces activités dans l'industrie chimique.

[*Texte*]

We will present several examples drawn from actual company experiences to help bring this issue into focus. Our vision of the future is modelled on the current European situation. A manufacturer in France, as an example, clears his product for sale in France using pan–European rules and is therefore immediately eligible to ship it anywhere else in Europe without further expense or delay. We believe this can be accomplished in a manner that protects the needs of Canadians and yet recognizes the global marketplace that is quickly evolving. As a first step we recommend that the NDSL be redefined to be equivalent to the current TSCA inventory.

As clarification, we are not proposing less protection but rather North American efficiency, a common system.

The Soap and Detergent Association clearly supports the need for Canada, indeed the world, to embrace sustainable development. It is, however, a daunting challenge and an extremely complex multifaceted problem. Sustainable development is a balancing act, a trade–off between the need to conserve resources and reduce energy consumption and the need to create jobs and prosperity.

[*Traduction*]

Pour faire passer cette question à l'avant–plan, nous présenterons quelques exemples tirés d'expériences réelles vécues par des sociétés. Notre vision de l'avenir est modelée sur la situation actuellement en vigueur en Europe. Par exemple, un fabricant français obtient les autorisations préalables à la vente d'un produit en France conformément à des règles pan–européennes. Par conséquent, il est immédiatement autorisé à expédier son produit partout en Europe, sans dépenses ni retards additionnels. Nous croyons que cela pourrait être réalisé ici dans le respect des besoins des Canadiens. On reconnaîtrait de la sorte qu'on évolue rapidement vers un marché mondial. À titre de première mesure, nous recommandons que la Liste extérieure des substances soit redéfinie pour correspondre à l'inventaire actuel de la TSCA.

Je tiens à préciser que nous proposons, non pas une diminution de la protection actuelle, mais bien l'adoption d'un système commun à l'Amérique du Nord pour plus d'efficacité.

L'Association des savonniers canadiens est clairement d'avis que le Canada et, de fait, le monde devrait préconiser le développement durable. Il s'agit toutefois d'un défi de taille et d'une tâche extrêmement complexe à multiples facettes. Le développement durable est une question d'équilibre, un compromis entre la nécessité de conserver les ressources et de réduire la consommation d'énergie et la nécessité de créer des emplois et d'assurer la prospérité.

• 0855

As we approach this difficult task, we counsel balance. We must look at the issue from all sides, with our best multi–stakeholder interactions to date. We must move forward steadily yet cautiously, as we are treading on new ground in pursuit of this long–term objective.

Let's take a look at the impact of CEPA's new substance notification regulations on Canadian businesses. We've characterized our examples as fictional, as they are composites of a number of comments made by individual companies. Obviously we have no crystal ball to predict future impact, but we have presented the future fairly, based upon these same companies' best understanding of their situations.

A medium–sized firm based in Ontario formulates cleaning products for the North American institutional marketplace. The firm depends on several key suppliers for new ingredients, which are developed into final formulations by their R and D staff. Recently they are quite excited by the potential of a new wetting agent offered by a U.S.–based supplier. The supplier is pushing the material through the U.S. process, but it's not willing to notify the material under CEPA, citing cost and complexity of registration versus the small expected Canadian sales volume.

Au moment où nous nous apprêtons à attaquer cette tâche difficile, nous prônons l'équilibre. Nous devons examiner la question sous tous les angles à l'aide des meilleures interactions entre intervenants établies à ce jour. Comme nous avançons en terrain inconnu dans la poursuite de cet objectif à long terme, nous devons progresser résolument, mais avec prudence.

Voyons un peu quelle est l'incidence, pour les entreprises canadiennes, du règlement d'application de la LCPE exigeant la communication de certains renseignements concernant les nouvelles substances. Les exemples que nous vous donnons sont fictifs: ils regroupent un certain nombre d'observations faites par diverses sociétés. Nous n'avons manifestement pas de boule de cristal qui nous permette de mesurer l'incidence future, mais nous avons tenté de présenter un aperçu objectif de ce que nous réserve l'avenir, à partir des conclusions auxquelles ces sociétés sont elles–mêmes arrivées.

Une entreprise de taille moyenne établie en Ontario prépare des produits de nettoyage destinés au marché nord–américain des établissements. La société compte sur quelques fournisseurs clés de nouveaux ingrédients. Le personnel de l'entreprise chargé des activités de recherche et de développement met alors au point les préparations finales. Récemment, les employés de la société ont été enthousiasmés par les possibilités offertes par un nouvel agent mouillant produit par un fournisseur américain. Le fournisseur s'efforce de faire autoriser la substance dans le cadre de la procédure en vigueur aux États–Unis, mais il n'a pas l'intention d'agir de la même façon en vertu de la procédure prévue par la LCPE. Pour motiver sa décision, le fournisseur invoque les coûts et la complexité de la procédure d'enregistrement par rapport au volume des ventes réduit prévu au Canada.

[*Text*]

The firm looks at the cost of registering the material themselves and concludes it doesn't pay out against their even smaller expected use. Reluctantly they drop the wetting agent from their R and D program, but are very concerned that their U.S.–based competitors will be using this material and their export business will suffer.

Based upon this experience and the perceived loss of scant R and D resources focused against a dead end, the front office makes a policy to only consider chemicals approved for use in both Canada and the U.S. — in other words, on the DSL and the TSCA inventory.

Two years later the effects of this decision are obvious. Without leading–edge technology, the firm's products are not competitive and their export business has collapsed. This has brought increased overhead costs onto their domestic business, significantly reducing profitability, and reduced total sales volume has caused periodic lay–offs.

This industry imports about 80% of its raw materials. I've had several companies tell me that a supplier of theirs is not planning to register a new chemical, and it's only in the first four months. For a small or a medium–sized firm, this is a loss of access to new technology that often has significant longer–term consequences.

A large multinational firm with several Canadian locations is a custom manufacturer of soaps and cleaning products. Most of their business is the formulation and production of house brands for large grocery and drugstore chains. Historically most of their products were low–cost, low–technology clones of the national brands, but recently their customers are seeking more complex and better–performing items to better compete with XYZ's "Boss's Choice" products.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I'm sorry to interrupt you, but this is a fairly long brief. It would be helpful to the committee if perhaps you could summarize it a little more quickly and maybe go to some of your recommendations. That way we would have more time to ask you questions, because we have another witness at 9:30.

Mr. Winn: Okay.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you.

Mr. Winn: I'd like to talk for just a second, then, about this issue of regulatory differences as it applies to formulations and cost. A year or so ago, Procter & Gamble had four versions of Tide in North America, all due to regulatory differences. In the European Common Market, with its shared regulatory system, we saw one version of Ariel, the Tide of Europe.

[*Translation*]

La société, qui étudie la possibilité de faire elle–même enregistrer la substance, en vient à la conclusion qu'une telle mesure, au vu de l'utilisation encore plus réduite prévue, ne serait pas rentable. À regret, elle raye l'agent mouillant de son programme de recherche et de développement, tout en s'inquiétant au plus haut point du fait que les concurrents établis aux États–Unis utiliseront la substance et que, du même coup, son marché d'exportation en souffrira.

Compte tenu de cette expérience et de ce qui semble être un gaspillage des rares ressources de R et D dans une voie sans issue, le siège social adopte pour politique de ne s'intéresser qu'aux produits chimiques autorisés à la fois au Canada et aux États–Unis, c'est–à–dire ceux qui figurent sur la Liste intérieure de base et dans l'inventaire de la TSCA.

Deux ans plus tard, les effets de cette décision sont manifestes? Parce que la société ne dispose pas d'un avantage concurrentiel sur le plan de la technologie, ses produits ne sont pas concurrentiels et son marché d'exportation s'est effondré. Au sein du marché intérieur, cette situation s'est traduite par une augmentation des frais administratifs. Aux prises avec une baisse marquée de sa rentabilité et une réduction du volume total des ventes, l'entreprise est contrainte de procéder à des mises à pied périodiques.

Dans ce secteur, environ 80 p. 100 des matières premières sont importées. Plusieurs sociétés m'ont dit compter un fournisseur qui n'avait pas l'intention d'enregistrer un nouveau produit chimique, et ce, en l'espace des quatre premiers mois seulement. Ainsi, les petites et moyennes entreprises n'ont pas accès à la nouvelle technologie, et il en résulte bien souvent des conséquences importantes à long terme.

Une importante multinationale établie dans quelques régions du Canada fabrique du savon et des produits de nettoyage suivant les directives des clients. La préparation et la production de marques maison pour de grandes chaînes d'épicerie et de pharmacie représentent l'essentiel de son chiffre d'affaires. Traditionnellement, la plupart de ces produits étaient des «clones», produits à faible coût sans apport technologique marqué, de marques nationales, mais, récemment, les consommateurs se sont mis à exiger des produits plus complexes et plus performants pouvant concurrencer les «Choix du patron» de l'entreprise XYZ.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je suis désolée de vous interrompre, mais votre exposé est assez long. Il serait utile que vous essayiez de résumer un peu plus rapidement et que vous nous fassiez part de certaines de vos recommandations. Ainsi, nous aurions le temps de vous poser des questions, puisque nous devrons accueillir un autre témoin à 9h30.

M. Winn: D'accord.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci.

M. Winn: Bon, je vais alors vous parler brièvement de cette question des différences dans la réglementation et de leur incidence sur la formulation et le coût. Il y a environ un an, la société Proctor & Gamble offrait quatre versions différentes du détergent Tide en Amérique du Nord uniquement à cause des différences au chapitre de la réglementation. Au sein du marché commun européen, qui a un régime de réglementation commun, il n'y a qu'une version du détergent Ariel, le Tide européen.

[*Texte*]

In the various sizes in North America, the manufacturing operation becomes complex and more costly. Depending on which side of the border you're sitting on, this could mean some real trouble for the local location.

I've included the second two examples to focus on the tough competition within a multinational. The ongoing battle to maintain or expand your franchise is a calm and scientific yet ruthless debate over cost, quality and capability. When these key factors are close, other less quantifiable comparisons like regulatory climate can tip the scale.

Our obligation as legislators and members of the regulatory community in government and in industry is to design a system that delivers the protection we need yet is harmonized, at least across North America, and is simple and efficient to operate at home. Our Canadian chemical enterprises deserve a fighting chance in the new global economy.

• 0900

I had a number of comments I wanted to make on biotechnology. I guess I'll just focus on kind of the summary. It was indicated to me that I had 20 minutes to make the presentation. That's why I had probably more to say.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Generally, the presentations are fairly short and then we go to rounds of questioning.

Mr. Winn: I guess the comments I'd like to make on biotechnology specifically focus on products of biotechnology, like enzymes, which are chemicals—they're not alive. The key is that all products and aspects of biotechnology are not created equal and we need regulations to fit the situation.

The introduction of new living organisms into the environment on a broad scale, whether they be bio–pesticides or bio–remediation of an oil spill, is a different order of risk than using a single–celled animal or a plant to produce a product, whether that is a modified yeast–producing beer, or a bacteria producing an enzyme that we are going to use to take gravy stains out of shirts, or to bring the enzyme into the pulp process to help break down cellulose.

We have to resist the temptation to fear what we don't understand, to push for understanding first, and then design laws and regulations that fit the science and step away from the hysteria aspect.

I'd also like to make an offer to the committee that if this committee decides to explore biotechnology and consider further legislation, call me. I'd like to take you on a field trip across town to the Iogen Corporation, a local enzyme producer, to talk biotechnology with some experts and to see how carefully and safely we produce a biotech product like an enzyme.

[*Traduction*]

La multitude des formats qu'on retrouve en Amérique du Nord rend le processus de fabrication complexe et onéreux. Selon qu'on se trouve d'un côté de la frontière ou de l'autre, il pourrait en résulter de sérieux problèmes au niveau local.

J'ai cité ces deux exemples pour bien vous montrer la concurrence très vive qui existe à l'intérieur d'une même multinationale. Les entreprises luttent constamment pour maintenir ou accroître leur part de marché et elles fondent leurs décisions sur des arguments raisonnés et scientifiques, mais impitoyables, relativement aux coûts, à la qualité et à la capacité. Quand il n'y a pas tellement de différence entre ces facteurs clé, d'autres comparaisons moins quantifiables, comme celle qui porte sur le cadre réglementaire, peuvent faire pencher la balance.

En tant que législateurs et régulateurs, au gouvernement et dans l'industrie, il nous incombe de mettre au point un système qui nous assure la protection dont nous avons besoin, mais qui est harmonisé, au moins à l'échelle de l'Amérique du Nord, et qui peut également être appliqué de façon simple et efficiente chez nous. Les producteurs canadiens de produits chimiques méritent de participer à juste titre à la nouvelle économie mondiale.

J'avais un certain nombre de choses à vous dire au sujet de la biotechnologie, mais je pense que je vais m'en tenir, en gros, au résumé. On m'avait dit que je disposais de 20 minutes, c'est pourquoi mon exposé est plus long que ce que vous avez prévu.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): En règle générale, les exposés sont assez courts pour que nous puissions ensuite passer aux questions.

M. Winn: En ce qui concerne la biotechnologie, je me concentrerai surtout sur les produits de la biotechnologie tels les enzymes, qui sont des produits chimiques—ce ne sont pas des organismes vivants. Ce qu'il faut comprendre essentiellement, c'est que les divers produits et aspects de la biotechnologie ne sont pas interchangeables et nous voudrions que la réglementation soit adaptée en conséquence.

L'introduction à grande échelle dans l'environnement de nouveaux organismes vivants, qu'il s'agisse de l'utilisation de bio–pesticides ou de la biodégradation accélérée appliquée aux déversements pétroliers, fait courir un risque différent de celui que présente l'utilisation d'un animal ou d'une plante à cellule unique dans la fabrication d'un produit quelconque, qu'il s'agisse d'une bière qui produit une levure modifiée, d'une bactérie produisant une enzyme dont on se sert pour faire partir les taches de sauce sur votre chemise ou encore d'une enzyme utilisée dans la fabrication de la pâte à papier pour décomposer la cellulose.

Nous devons résister à la crainte que nous inspire ce que nous ne comprenons pas et chercher, d'abord et avant tout, à comprendre, pour ensuite élaborer des lois et des règlements fondés non pas sur un sentiment irraisonné mais bien sur des données scientifiques.

Je tiens également à vous dire que, si vous décidez d'examiner la question de la biotechnologie et d'envisager de nouvelles mesures législatives, vous n'avez qu'à m'appeler. J'aimerais bien vous amener chez un producteur local d'enzymes, la Société Iogen, pour que vous puissiez discuter de biotechnologie avec des spécialistes et vous rendre compte de toutes les mesures qui sont prises pour assurer l'innocuité d'un produit biologique comme les enzymes.

[*Text*]

If we come back to kind of the summary and the recommendations, our biggest recommendation is harmonization. As I said earlier, I don't mean that in the context that we would adopt whatever rules Mexico has and move to the lowest common denominator, but that we would work very aggressively, at least on the North American scale and later with the OECD on the world scale, to put together a common set of regulations that, at least in a framework sense, provide the protection we're looking for but allow for much easier movement of goods and services across the various borders.

Last, the Canadian Chemical Producers' Association has been a leader in the chemical sector for a number of years. We found their summary of proposed changes to CEPA thoughtful, compelling and generally in line with our own thinking. We endorse a number of their recommendations and summarize them in the brief. I'm not going to go through them here.

Are there any questions?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft–Sloan): Thank you very much.

Madame Guay.

Mme Guay (Laurentides): Bonjour.

J'aimerais avoir un peu plus d'information sur votre Association. Parle–t–on strictement de savon ou cela regroupe–t–il toutes sortes de produits différents?

Mr. Winn: We manufacture soaps, detergents, cleaning products for industrial and commercial use.

Mme Guay: Sur le plan national et international?

Mr. Winn: Nationally and internationally.

Mme Guay: Avec les différentes lois environnementales, comment vos producteurs font–ils pour s'assurer qu'ils respectent les lois environnementales provinciales, nationales et internationales? Comment fonctionnent–ils à travers tout cela?

• 0905

Mr. Winn: Obviously the first thing is that you have to stay abreast of all the changing legislation and regulations in all the communities in which you operate. You're continually designing and redesigning products that attempt to improve performance and deliver better value to the consumer, as well as meet or exceed the various sets of rules. It becomes a very challenging situation when multiple geographies have multiple rules.

Mme Guay: Cela veut–il dire que vos producteurs de savon fabriquent certains produits qui sont destinés pour les États–Unis, entre autres, et d'autres produits qui respectent spécifiquement les lois canadiennes?

Mr. Winn: The answer is yes. Soap may be a bad example, but soap is a very basic product. Laundry detergent would be a better example.

[*Translation*]

Mais revenons au résumé et aux recommandations: la plus importante concerne l'harmonisation. Comme je l'ai déjà dit, je n'entends pas par là adopter les règles en vigueur au Mexique et pratiquer ainsi le nivellement par le bas, mais bien travailler d'arrache–pied, d'abord à l'échelle nord–américaine et plus tard, de concert avec l'OCDE, à l'échelle mondiale, afin de mettre au point un ensemble commun de règlements qui constituerait, pour tout le monde, un cadre destiné à assurer la protection que nous recherchons, mais qui faciliterait de beaucoup le mouvement transfrontalier de biens et de services.

Enfin, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques joue un rôle de chef de file au sein de l'industrie chimique depuis plusieurs années. Le résumé des modifications proposées dans la LCPE nous paraît réfléchi, incontournable et conforme à nos propres vues. Nous appuyons un certain nombre de leurs recommandations. On en trouvera un résumé dans notre mémoire. Je ne vous en ferai donc pas lecture.

Avez–vous des questions?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup.

Mrs. Guay.

Mrs. Guay (Laurentides): Good morning.

I would like to get a bit more information on your Association. Does it have to do strictly with soap or are there are all kinds of other products involved?

M. Winn: Nous fabriquons des savons, des détersifs, des produits de nettoyage à usage industriel et commercial.

Mrs. Guay: Nationally and internationally?

M. Winn: Sur le plan national et international.

Mrs. Guay: Given the variety of environmental laws, how do your producers ensure that they comply with provincial as well as national and international laws concerning the environment? How can they see their way clear through all of this legislation?

M. Winn: Bien sûr, ils doivent tout d'abord se tenir au courant de toutes les modifications qui sont apportées à la législation et à la réglementation dans les divers secteurs de compétence où ils exercent leurs activités. Nos producteurs sont constamment en train de modifier leurs produits existants et d'en créer de nouveaux pour essayer d'obtenir un meilleur rendement et d'offrir aux consommateurs un produit de meilleure qualité, tout en respectant ou en dépassant les exigences des divers cadres réglementaires. Cela représente tout un défi quand on fait affaire dans des zones multiples où une multitude de règles s'appliquent.

Mrs. Guay: Does that mean that your soap producers manufacture some products that are intended for the U.S. and other markets, and other products that comply specifically with Canadian legislation?

M. Winn: Je dois vous répondre par l'affirmative. Le savon n'est peut–être pas un bon exemple, mais c'est un produit de base. Il vaudrait mieux utiliser le détersif comme exemple.

[*Texte*]

Mme Guay: C'est assez compliqué. Pouvez–vous me dire si en recherche et développement il y a eu beaucoup de travail de fait pour changer certains produits par d'autres moins toxiques dans les détergents ou dans le savon?

Mr. Winn: I can certainly speak for my own company—Procter and Gamble. We are always busily working to reformulate the product and continue to reduce its environmental impact. I can give you two examples. The one I would have talked about in my longer brief was detergent enzymes. Enzymes are very efficient. They have natural catalysts and they allow some parts of the cleaning operation to happen with fewer traditional chemicals. We look forward to future developments in enzymes to allow us to reduce the level of other types of chemicals that might have a greater environmental impact.

A second example, one perhaps easier to visualize, is the recent conversion of most of the marketplace to compact detergents. A lot of time and money was spent creating those formulations, which allowed us to reduce the total amount of chemical, the environmental impact and the amount of packaging. So we had a significant overall reduction in environmental impact, but we maintained performance.

Mme Guay: Toutes les compagnies font–elles de la recherche et du développement? Recevez–vous une aide gouvernementale quelconque ou c'est absorbé par l'industrie?

Mr. Winn: All companies do R and D. There is government assistance in the form of tax credits for research and development in Canada. Most of the companies do it themselves. It's a pretty competitive business.

Mme Guay: Je vous remercie beaucoup.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I enjoyed your brief. I don't know whether you put it together or whether it was put together for you, but I was reading it last night and I enjoyed the example of the multinational and the small company, particularly the golden goose.

Mr. Winn: Thank You.

Mr. Gilmour: I appreciate your comments on harmonization and comparing us to the European Common Market. Can you elaborate on the American system, TSCA versus CEPA, because I gather there's quite a difference. Are the Americans covering all the bases or is CEPA required to fill in some of the gaps that the Americans are missing? Harmonization makes very good economic sense, but please clarify the two systems for me. I gather that the American system is much easier, that it flows better.

Mr. Winn: I'll offer my personal opinion.

[*Traduction*]

Mrs. Guay: This is fairly complex. Can you tell me if there is as much R and D work being done to replace some of the products found in detergents or soaps by other less toxic products?

M. Winn: Je peux certainement vous dire ce qu'il en est pour la société que je représente, Procter et Gamble. Nous nous efforçons constamment de reformuler nos produits et de continuer à en minimiser les conséquences pour l'environnement. Je peux vous donner deux exemples. Si je vous avais présenté mon exposé en entier, je vous aurais parlé des enzymes utilisées dans les détersifs. Les enzymes sont très efficaces. Elles contiennent des catalyseurs naturels et permettent de réduire le nombre de produits chimiques traditionnels dans les agents nettoyants. Les travaux en cours sur les enzymes devraient nous permettre de réduire la quantité d'autres types de produits chimiques qui pourraient avoir une incidence environnementale plus grande.

L'autre exemple, peut–être plus facile à comprendre parce que plus proche de votre expérience, c'est la conversion presque totale aux détersifs compacts qui s'est produite récemment. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'argent à élaborer ces nouvelles formulations qui nous ont permis de réduire la quantité totale de produits chimiques, l'incidence environnementale et le matériel d'emballage. Ainsi, nous avons pu minimiser considérablement l'incidence globale sur l'environnement sans pour autant sacrifier le rendement.

Mrs. Guay: Are all the companies doing R and D work? Do you get any government funding or are the costs borne by the industry?

M. Winn: Toutes les compagnies font de la recherche et du développement. Elles reçoivent une aide gouvernementale sous forme de crédits d'impôt pour la recherche et le développement au Canada. La plupart des compagnies font leurs propres travaux de recherche et de développement. Il s'agit d'un secteur d'activité très compétitif.

Mrs. Guay: Thank you very much.

M. Gilmour (Comox—Alberni): J'ai beaucoup aimé votre mémoire. Je ne sais pas si vous l'avez rédigé vous–même ou si quelqu'un d'autre l'a fait pour vous, mais je l'ai lu hier soir et j'ai apprécié l'exemple de la multinationale et de la petite entreprise, tout particulièrement, de la cane aux oeufs d'or.

M. Winn: Je vous remercie.

M. Gilmour: J'ai trouvé très intéressant que vous parliez d'harmonisation et que, dans ce contexte, vous nous compariez au marché commun européen. Pouvez–vous nous en dire un peu plus sur le système américain, c'est–à–dire sur les différences entre la TSCA et la LCPE car, d'après ce que je comprends, ce n'est pas du tout la même chose. La loi américaine offre–t–elle une protection complète ou la LCPE doit–elle combler certaines de ses lacunes? L'harmonisation présenterait des avantages économiques considérables, mais je vous demanderai de bien vouloir m'expliquer les deux systèmes. D'après ce que j'en sais, le système américain est beaucoup plus facile à appliquer et moins ardu.

M. Winn: Je vous livre mon opinion personnelle.

[*Text*]

The American system was created 15 or 18 years ago, in the mid–1970s, and I think we've learned a lot since then. The Americans are entering their own process of legislative renewal, and I think their system will change and probably come closer to some aspects of the European and Canadian systems. The Canadian system is clearly the newest of the major pieces of legislation on chemicals.

[*Translation*]

Le système américain a été créé il y a 15 ou 18 ans, au milieu des années soixante–dix, et je crois que nous avons beaucoup appris depuis. Les Américains s'engagent, eux aussi, dans un processus de modification de la législation, et je pense que le nouveau système qui en découlera se rapprochera sans doute à certains égards des systèmes européen et canadien. La législation canadienne est certainement la plus récente des lois importantes sur les produits chimiques.

• 0910

Here is what I think we have to do on both sides of the border. I realize it's difficult working with big brother to the south sometimes, but I think we have to find a way to move through that. As we look at renewing CEPA, and they look at renewing TSCA, we should see if we can't bring the two systems closer together.

Voici, à mon avis, ce que nous devons faire, de part et d'autre de la frontière. Je comprends qu'il est parfois difficile de collaborer avec notre voisin géant du Sud, mais il faut trouver un moyen de le faire. Puisque nous envisageons de moderniser la LCPE et que les Américains envisagent de faire de même avec la TSCA, il faudrait chercher à rapprocher les deux systèmes.

I think there are many environmental and economic reasons to do that. Unfortunately, as the small player in the partnership, we face, in my opinion, greater economic risks from being different and, particularly in some cases, putting more restraints on the introduction of new chemicals.

Je crois que nous devons le faire, pour de nombreuses raisons environnementales et économiques. Malheureusement, étant donné que le Canada est le plus petit des deux partenaires, il s'expose, à mon avis, à des risques économiques plus grands s'il tient à être différent et surtout, dans certains cas, s'il se montre plus sévère au sujet de l'introduction de nouveaux produits chimiques.

I'm not saying that what we've done is bad, but I think we have to reinvent it in the world of the global economy, which has changed quite dramatically in the last five to seven years. A lot of industry people were part of that process as we sat to develop CEPA back 1985. I don't think anybody could have visualized what has taken place in ten years in terms of the way the global economy has changed. Now, even just having finished, we need to start the process of reinvention.

Je ne prétends pas que les mesures que nous avons prises sont mauvaises, mais je pense qu'il faudrait les repenser dans le contexte de l'économie mondiale qui a changé de manière spectaculaire depuis cinq à sept ans. Beaucoup de représentants de l'industrie ont participé au processus d'élaboration de la LCPE, en 1985. À l'époque, je pense que personne n'aurait pu imaginer les bouleversements qu'a connus l'économie mondiale en 10 ans. Actuellement, il nous faut relancer le processus de réinvention, alors que nous venons à peine de terminer ce que nous avions commencé.

Mr. Gilmour: How do we streamline it, bearing in mind that Mexico is coming into the arena very shortly?

M. Gilmour: Comment devons–nous nous y prendre pour rationaliser le processus, en tenant compte du fait que le Mexique sera très prochainement de la partie?

Mr. Winn: I have a couple of comments on Mexico. I think clearly we have to encourage them to put in place what for them will be a significant change in chemical control. I presume that is going to be not without its own problems given the state of their economy overall. However, I think we have to encourage them to do it. Perhaps it would be in stages, but it should be done fairly quickly.

M. Winn: J'ai une ou deux choses à dire sur le Mexique. Je pense qu'il a vraiment besoin de notre appui pour mettre en place d'importants changements au niveau du contrôle des produits chimiques. J'imagine que cela ne se fera pas sans problème, compte tenu de la situation générale de l'économie mexicaine. Cependant, nous devons encourager le Mexique dans ce domaine. Il faudra peut–être procéder par étapes, mais il ne faut pas trop tarder.

I think we have to come to a system that might have some parallels to the toxic policy we recently introduced for comment and discussion here in Canada: you consider something you're about to do in a kind of decision matrix based upon your best analysis of risk. In the case of toxics it was a question of whether they were persistent, biocumulative and toxic.

Je pense qu'il faudrait appliquer un système analogue à celui auquel on a eu recours récemment au Canada pour examiner la politique sur les produits toxiques: ce système consiste à utiliser une matrice de décision s'appuyant sur les meilleures analyses des risques dont on dispose. Dans le cas des produits toxiques, les critères retenus étaient la persistance, l'accumulation biologique et la toxicité.

You can put them into one camp or another. Based upon the camp you put them in, you have different sets of rules and procedures. For the most risky new ventures, you will be damn careful. For something that is, in everyone's best judgment, a lot less risky, then you treat it, not casually, but in a manner appropriate to its risk.

Les règlements et les procédures varient selon la catégorie dans laquelle est classé chaque produit. Il faut être extrêmement prudent avec ceux qui présentent le plus de risques. Quant aux produits qui présentent, de l'avis de tout le monde, beaucoup moins de risques, on peut, non pas les négliger, mais les traiter d'une manière adaptée aux risques qu'ils présentent.

[*Texte*]

It becomes easier for a regulatory system to try to create a concept of one size fits all. That makes the rules simpler, but it makes the application of the rule very inequitable for differing situations. I think the concept of risk–based decision–making, which is part of the toxic process, is something we probably have to bring back and reinvent, along with our American friends.

Mr. Adams (Peterborough): I read the brief and I enjoyed it as well. I consider the object of the exercise to protect the golden goose and all the other forms of geese at the same time. Somehow there's a balancing act there. You're conscious of that.

Your brief is interesting. Consider harmonization. Even though under this act we have responsibility for international matters, we think of it as something between the national government and the provinces. I wonder if you'd care to comment on that. From the point of view of your industry, are the jurisdictional differences between us and the provincial government a complication for you? As you know, one of the differences between us and the United States is that our federal government at the moment has less power in environmental areas than that of the federal government of the United States. I think both are issues.

• 0915

Mr. Winn: It would be hard for me as a Canadian producer to say which one has a more dramatic impact on my business on a day–to–day basis. Both have impacts. Neither impact, so to speak, is a good one.

Let me offer an example from the debate of household hazardous waste. British Columbia is busily creating their own vision of the world, and while they sit as a partner in CCME, they are basically saying we are going to do it our way, at least initially, because you guys aren't moving fast enough for us; maybe you'll come along and follow us later.

If we create ten sets of rules across Canada for some part of environmental management, it will create an incredible extra cost burden for a Canadian company to understand and be in compliance with all those ten sets of rules. British Columbia was proposing, for a point in time, different labelling for their marketplace. We would have to have a different label when we crossed the border into British Columbia.

Those are very unmanageable situations. So I think we have to work toward a harmonized total. In a vehicle like CCME, we say let's get the federal government in all ten provinces together and say what we want to accomplish. What is our objective? What can I do from here, from Ottawa? What could all of you do, hopefully in partnership and in parallel in your respective geographies, respecting the constitutional separation of powers? Can we agree on a common objective and a common outcome? In this world of pollution and the environment, it literally makes no sense to have one set of rules on one side of a paper border, say between Manitoba and Saskatchewan, and another set of rules on the other side, when the river runs across the border.

[*Traduction*]

Il est plus commode d'imposer une réglementation commune à tous les produits. Les règles sont plus simples, mais leur application est très inéquitable dans des situations différentes. Je crois que nous devons sans doute reprendre et réinventer, en compagnie de nos amis américains, la prise de décision basée sur les risques, concept qui fait partie intégrante du processus de réglementation des produits toxiques.

M. Adams (Peterborough): Moi aussi, j'ai lu et j'ai aimé votre mémoire. Le but de l'exercice est de protéger la cane aux oeufs d'or, ainsi que toutes les autres espèces de canes. Il faut atteindre un certain équilibre. Je crois que vous en avez conscience.

Votre mémoire est intéressant. Prenons par exemple l'harmonisation. Bien que cette loi nous confère des responsabilités au niveau international, nous la considérons comme un texte législatif servant à départager le gouvernement fédéral et les provinces. Qu'en pensez–vous? Pour votre industrie, les différences au niveau des compétences fédérales et provinciales sont–elles une source de complications? Vous savez certainement que ce qui distingue le Canada des États–Unis, c'est que notre gouvernement fédéral a, pour le moment, moins de pouvoir en matière environnementale que le gouvernement fédéral des États–Unis. Je crois qu'il s'agit là de deux enjeux.

M. Winn: Il est difficile pour moi, producteur canadien, de dire quelle est la réglementation qui a l'effet le plus grand sur mes activités quotidiennes. Les deux ont des effets. Pour ainsi dire, aucun de ces effets n'est positif.

Permettez–moi de prendre un exemple tiré du débat sur les produits ménagers dangereux. La Colombie–Britannique s'affaire en ce moment à définir sa propre vision du monde et, bien qu'elle soit membre du CCME, elle préfère faire cavalier seul, tout au moins au début, jugeant que les autres membres ne progressent pas assez rapidement et qu'ils finiront peut–être par suivre son exemple.

L'application de 10 règlements différents dans les diverses régions du Canada, relativement à la gestion d'un secteur de l'environnement, entraînera une augmentation incroyable des coûts que devra engager une entreprise canadienne pour comprendre et respecter ces 10 règlements différents. À un moment donné, la Colombie–Britannique envisageait d'exiger des étiquettes différentes pour les produits écoulés sur son marché. Il aurait fallu étiqueter différemment les produits destinés au marché de la Colombie–Britannique.

Ce genre de situation est tout à fait impossible à gérer. Je pense que nous devons viser l'harmonisation. Nous estimons que le CCME permet au gouvernement fédéral d'imposer sa réglementation dans les 10 provinces et de définir le résultat qu'il veut obtenir. Quel est notre objectif? Que peut–on faire à partir d'Ottawa? Que pouvez–vous accomplir, si possible en collaboration et parallèlement dans vos régions respectives, en tenant compte de la séparation constitutionnelle des pouvoirs? Pouvons–nous nous entendre sur des objectifs et des résultats communs? La pollution et l'environnement concernent tout le monde. Par conséquent, il est absurde d'appliquer certaines règles d'un côté de la «frontière» entre le Manitoba et la Saskatchewan, par exemple, et une autre réglementation de l'autre côté de la rivière.

[*Text*]

Mr. Adams: You generally favour some basic national standards, and of course a lot of those things—you mentioned waste disposal—would be administered and perhaps the provinces would have some variations. You would envisage some sort of basic network of national standards being dealt with by the provinces separately—as a starter, and we'll get to the international thing in a minute.

Mr. Winn: As a starter, and I certainly think in a kind of classic multi–stakeholder environment, using CCME as an example, you have to sit around the table and agree to the common objective.

Mr. Adams: On this question of international harmonization, particularly in North America, do you have any thoughts about the environmental clause that we signed in connection with NAFTA?

Mr. Winn: Well, I think it is a right first step. I think we need to move to improve the environment across all North America. I think the starting point is saying NAFTA is focused primarily on economic issues, but we also have to focus on environmental issues as appropriate. I think we have to get into some long–term discussions and negotiations with, at this point, our three partners—who knows where we may be in ten years—and work toward something that is, in a sense, more like the Europeans.

The European system has a lot of flaws, and I'm certainly not recommending that we do what they have done, but I think the objective of saying we'll have a continental framework for these important issues is right. I don't pretend it is going to be easy, but I think we have to try to work our way to get there.

Mr. Adams: When you develop some of the arguments in your brief, you talk about our fishery and that we have had some sort of system in place and we've ruined the fishery. But of course it isn't our fishery. The U.S. has ruined its fishery and the Europeans have ruined their fishery as well. Part of your paper deals with that.

Mr. Winn: I wasn't trying to—

Mr. Adams: Do you think what you call the cost and complexity of our regulations have had a particular effect on the fishery and that in the U.S. and Europe they haven't?

• 0920

Mr. Winn: Perhaps my point was not well stated. It's like the debate of the tip of the Grand Banks that we've gone through for some time. If I think about it in a fish sense, the fish don't know where the border is, so they swim back and forth across the border. Certainly there was a lot of debate with our American friends about salmon on the west coast. It was a very parallel discussion: You guys are fishing all of your salmon. We're protecting ours better, but the salmon don't know that. We protect them on our side, so they swim across the other side and maybe they get caught.

[*Translation*]

M. Adams: De manière générale, vous êtes favorable à des normes nationales de base qui s'appliqueraient, bien entendu, à de nombreux aspects comme l'élimination des déchets dont vous avez parlé, les provinces étant libres éventuellement d'apporter leurs propres variantes à ces normes. Vous envisagez donc la possibilité de faire administrer séparément par les provinces des normes nationales de base. Nous allons commencer par cela avant d'aborder tout à l'heure l'aspect international.

M. Winn: Les intervenants étant nombreux dans le cas des questions environnementales, il convient, si l'on prend l'exemple du CCME, de conjuguer nos efforts et de s'entendre sur un objectif commun.

M. Adams: En ce qui a trait à l'harmonisation internationale, en particulier en Amérique du Nord, que pensez–vous de la clause environnementale que nous avons acceptée aux termes de l'ALÉNA?

M. Winn: Eh bien, je pense que c'est un premier pas dans la bonne direction. Je pense que nous devons prendre des mesures pour améliorer l'environnement dans toute l'Amérique du Nord. À mon avis, on peut commencer par affirmer que l'ALÉNA est principalement une entente économique, mais que nous devons, selon les besoins, orienter notre attention sur les questions environnementales. Je crois que nous devons entamer des discussions et des négociations à long terme avec nos partenaires—nous sommes trois actuellement, mais nous ignorons combien nous serons dans 10 ans—afin de viser un modèle semblable à celui des Européens.

Le système européen a de nombreux défauts et je ne recommande certes pas de les reproduire, mais je crois qu'il est bon de se doter d'une structure continentale applicable à ces questions importantes. Je ne prétends pas que ce sera facile, mais je crois que nous devons essayer d'y parvenir.

M. Adams: L'argumentation que vous utilisez dans votre mémoire fait allusion à la pêche. Vous affirmez que nous avons mis en place un système qui a entraîné la déroute des pêches au Canada. Or, nous ne sommes pas les seuls. Les États–Unis et l'Europe ont, eux aussi, causé la ruine de leur secteur des pêches. Une partie de votre mémoire porte là–dessus.

M. Winn: Je ne voulais pas. . .

M. Adams: Pensez–vous que le coût et la complexité de notre réglementation a eu sur les pêches un effet particulier qui ne s'est pas produit aux États–Unis et en Europe?

M. Winn: Peut–être n'ai–je pas été assez clair. C'est comme le débat sur les Grands Bancs qui a eu lieu il y a quelques années. Les poissons ne savent pas qu'il y a une frontière. Ils la traversent allègrement. Le débat qui nous oppose à nos amis Américains au sujet du saumon de la côte Ouest soulève la même question: Vous pêchez tous vos saumons. Nous protégeons les nôtres mieux que vous, mais les saumons ne le savent pas. Chez nous, ils sont protégés, et puis, ils passent de l'autre côté de la frontière, au risque de se faire prendre.

[*Texte*]

Mr. Adams: It seems to me this part dumps on our system. On this cost and complexity, what is it in the U.S. system that's less costly, less complex, or do those things arise for your industry simply from the fact that the two are different? If, for example, the U.S. adopted our system, adopted exactly everything we would do, would a good deal of the complexity and cost for you disappear, or is it that theirs is so simple and streamlined that we should really adopt theirs?

Mr. Winn: Most of the cost comes from the difference. I think there are parts of our system, if I were the writer, that I would do differently. There are parts of their system that I would do differently as well.

Mr. Adams: But harmonization would do the trick.

Mr. Winn: The biggest issue comes when they're different. Selling four flavours of Tide in North America due to differences... While we talk about the fact that the federal government has less power here, the federal government in the U.S. doesn't always have the power. The states pass rules. Sometimes there are 25 or 30 different sets of rules, because there are obviously 50 different states instead of 10 provinces. That's an incredibly inefficient system.

Mr. Adams: We take the high road. We perceive CEPA to be that high road as the most restrictive chemical clearance system in the world today.

Mr. Winn: Yes.

Mr. Adams: So ours is, but if in fact the U.S. adopted ours, a lot of the complexity and cost would disappear, because it's the difference between the two. In other words, if this is the high road, if this is the most restrictive, were we to extend it, were the Americans to accept it, that would ease the thing for you.

Mr. Winn: Well, there are two issues around "most restrictive". One of them is what is the core set of acceptable chemicals that can be used. The U.S. list is much bigger than ours. The second set is what is the process by which a new chemical is qualified. You have to look at each separately.

Something that's been successfully sold and the EPA has approved and it's been in the marketplace in the U.S. for five years or ten years is a very well known commodity. Yet many of those chemicals are not on the Canadian list because they did not happen to be in the marketplace here in 1984 to 1986. That's one of those things I think we could fix. Much of the cost comes from different systems. I think that's an inefficiency cost.

I have an example that may help to clarify that. My brother used to work for Ford Motor Company. He was in engineering and product design. He related to me one time, some years ago, that Ford made 50,000 Thunderbirds. No two of them were

[*Traduction*]

M. Adams: Il me semble que cela nuit à notre système. Pour ce qui est du coût et de la complexité, est–ce que le système américain est moins coûteux et moins complexe, ou bien est–ce que l'industrie souffre tout simplement du fait que les deux systèmes sont différents? Par exemple, si les Américains adoptaient notre système et appliquaient exactement les mêmes règles que nous, est–ce que le système deviendrait beaucoup moins coûteux et complexe ou bien, au contraire, le système américain est–il si simple et si rationnel que nous devrions l'adopter?

M. Winn: Ce sont les différences qui sont à l'origine de la plus grande partie des coûts. Je crois que si j'avais conçu notre système, j'en aurais modifié certaines parties. J'aurais fait la même chose avec le système américain.

M. Adams: Mais, normalement, l'harmonisation devrait résoudre tout cela.

M. Winn: Le grand problème, c'est les différences entre les systèmes. Quand on pense que Tide est proposé en Amérique du Nord dans quatre «parfums» différents, à cause des fameuses différences... On dit que le gouvernement fédéral canadien est plus limité dans ses actions, mais le gouvernement fédéral américain n'a pas toujours le pouvoir d'intervenir. Les États adoptent des règlements. Il y a parfois une trentaine de règlements différents car, aux États–Unis, il y a 50 États alors que nous n'avons que 10 provinces. C'est un système qui manque terriblement d'efficacité.

M. Adams: Nous avons un système efficace. Nous considérons que la LCPE est actuellement le système de contrôle des produits chimiques le plus restrictif du monde.

M. Winn: Tout à fait.

M. Adams: De fait, si les États–Unis adoptaient notre système, une bonne partie de la complexité et des coûts disparaîtraient, car ce sont les différences entre les deux systèmes qui en sont la cause. Autrement dit, puisque ce système est le meilleur et le plus restrictif, votre tâche s'en trouverait facilitée si les Américains l'adoptait.

M. Winn: Vous avez parlé du système «le plus restrictif». Cela soulève deux questions. Tout d'abord, il faut définir quels sont les produits chimiques que l'on peut utiliser. La liste américaine est beaucoup plus longue que la nôtre. Deuxièmement, il faut se demander quels sont les critères d'admissibilité d'un nouveau produit chimique. Il faut examiner chaque produit séparément.

Un produit qui se vend bien, qui est approuvé par l'EPA et qui est disponible sur le marché américain depuis 5 ou 10 ans, est un produit très bien connu. Pourtant, beaucoup de produits chimiques ne sont pas encore sur la liste canadienne parce qu'ils n'étaient pas commercialisés ici entre 1984 et 1986. Voilà un des détails que nous pourrions régler, je crois. La plupart des coûts sont dûs aux différences entre les système. À mon avis, c'est par manque d'efficacité.

Je vais vous donner un exemple. Mon frère travaillait autrefois chez Ford, dans les services de construction et de conception des produits. Il m'a raconté, il y a quelques années, que Ford avait construit 50 000 modèles Thunderbird. Il n'y en

[*Text*]

alike. This isn't a regulatory issue, but it explains the cost piece of it. No two of them were alike, because every American or Canadian who went to buy a Thunderbird that year ordered some different option. They made 50,000 cars. No two of them were alike.

A few years later I bought a Honda, and Honda only had 12 models. They had six colours and you could choose an automatic or a manual transmission and everything else was constant. If I have a factory and I'm trying to make 12 things or I'm trying to make 50,000, each one different, I have a tremendous complexity.

Mr. Adams: I understand the point. As long as the standards are high, I accept what you're saying.

Do I have a couple of minutes? One minute? Half a minute?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): A very, very short question, Peter.

• 0925

Mr. Adams: I know you described your association, but is your association all–encompassing? Does every firm that produces soap and detergent in Canada belong to it?

Mr. Winn: The answer is no. One or maybe two small ones don't, but it covers 90% of the products.

Mr. Adams: Do you have any disciplinary role as an association if, for example, one of your members—let's ignore the ones that aren't in—in fact pollutes and acts not illegally, but improperly? One of the things we've been discussing is voluntary versus government control of things.

Mr. Winn: In terms of whether we have our own version of responsible care, not yet. Do we have our own set of environmental ethics that we ask everyone to follow? Yes. Do we give a fair amount of attention to—

Mr. Adams: But if they don't follow that code of ethics, at the moment you have no disciplinary route either for members or non–members?

By the way, we need to know because we're thinking about voluntary regulations versus government regulations and some associations have different functions and so on.

Mr. Winn: I would say no, today. Peer pressure is probably our best—

Mr. Adams: I'm not being tricky about it; we just need to know.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Mr. Winn, your third recommendation is referring to the mix of regulatory and non–regulatory instruments. You're saying we should amend the preamble to say that the protection of the environment and the

[*Translation*]

n'avait pas deux pareils. Cet exemple n'a rien à voir avec la réglementation, mais il montre combien le coût unitaire peut grimper. Il n'y avait pas deux modèles identiques, tout simplement parce que les consommateurs américains ou canadiens qui avaient acheté une Thunderbird cette année–là, avaient commandé des options différentes. Ford a donc fabriqué 50 000 voitures qui étaient toutes différentes les unes des autres.

Quelques années plus tard, j'ai acheté une Honda. J'avais le choix entre douze modèles. Il y avait six couleurs et la possibilité d'avoir une transmission automatique ou manuelle. Tout le reste était semblable. Pour une usine, il est beaucoup plus complexe de fabriquer 50 000 modèles différents, que douze produits.

M. Adams: Je vois. Dans la mesure où les critères sont sévères, je reconnais que vous avez raison.

Est–ce qu'il me reste quelques minutes? Une seule minute? Une demi–minute?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Juste le temps d'une question très courte, Peter.

M. Adams: Je sais que vous avez présenté votre association, mais j'aimerais vous demander si elle regroupe tous les savonniers du Canada?

M. Winn: Non. Il y a peut–être un ou deux petits fabricants qui ne font pas partie de l'association, mais nos membres fabriquent 90 p. 100 des produits.

M. Adams: Laissons de côté les fabricants qui ne font pas partie de votre association. Pouvez–vous prendre des mesures disciplinaires, par exemple, si un de vos membres pollue et agit, non pas illégalement, mais de manière incorrecte? Nous nous sommes penchés sur l'autoréglementation par opposition au contrôle gouvernemental.

M. Winn: Nous n'avons pas encore de programme de gestion responsable. Par contre, nous avons un code de conduite en matière environnementale que nous demandons à tous nos membres de respecter. Est–ce que nous accordons suffisamment d'attention à. . .

M. Adams: Mais si les fabricants ne respectent pas ce code de conduite, vous ne disposez, pour le moment, d'aucune mesure disciplinaire pour les rappeler à l'ordre, qu'ils soient de vos membres ou non?

Nous avons besoin de le savoir, étant donné que nous comparons l'autoréglementation à la réglementation gouvernementale et que certaines associations exercent différentes fonctions, etc.

M. Winn: Pour le moment, nous n'appliquons pas de mesures disciplinaires. La pression du groupe est probablement notre meilleure arme. . .

M. Adams: Nous ne voulons pas compliquer les choses, c'est tout simplement que nous avons besoin de le savoir.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur Winn, votre troisième recommandation porte sur la combinaison des instruments réglementaires et autres. Vous demandez de modifier le préambule étant donné que la meilleure façon de

[*Texte*]

promotion of sustainable development are best achieved by this mix. How do you balance the mix? Is there more in favour of regulatory or more in favour of non–regulatory. . .? What sort of mix do you propose?

Mr. Winn: We propose to look at each situation and ask what is the most efficient way we can achieve our objective. In some cases it will be a regulation, much as I don't like hard regulatory solutions. In many other situations we can arrive at. . . They don't always have to be voluntary. They can be voluntary with backdrop regulations, but with situations that allow flexibility to achieve the objective.

Let me offer an example. Procter & Gamble and the Soap and Detergent Association have been very involved in solid waste reduction and the national packaging protocol. The national packaging protocol called for industry in total and really tried to put an onus on each company. It said you need to make in this case a 20% reduction by 1992. We got started back in 1988–89.

We looked at that as Procter & Gamble and said all right, here's our whole line–up of products—there must be 200 of them—where should we focus our attention? It was not are we going to make a 20% reduction in every package we sell, but how can we get the biggest bang for our dollar of effort or our dollar of expense.

So we'd focus on our biggest brands—let's say Tide—from the standpoint of tonnage of solid waste. We spent a great deal of time working on Tide, and I don't think we spent more than a moment thinking about Cover Girl lipstick, because the package was very small and the volume was small. We may get to it in rounds two or three, but we looked at the big guys, we exceeded the objective and we did it in an efficient manner.

I think there are solutions in many cases that bring that same kind of creativity to achieving the objective. It won't work in all situations.

Mr. DeVillers: Let's move to your fourth recommendation, where you are saying amend the regulation–making powers to provide that when there is a need for regulation. . . How can you predetermine when there's a need? If you're trying to work with a voluntary system with a backdrop of regulation, as you describe it, how, in the process of drafting regulation, are the legislators going to know when there's a need? You're only going to find out afterwards, when there's non–compliance with the volunteerism, aren't you? So how can we determine this "when" you refer to?

Mr. Winn: I think you come to it again from a multi–stakeholder discussion. We ask what are we trying to do, how might we accomplish it? We come to it with a piece of backdrop legislation that says to a company, you have a choice.

[*Traduction*]

protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable consiste à combiner les instruments réglementaires et autres. Comment équilibrer cela? Doit–on privilégier les instruments réglementaires ou les autres. . . ? Quel type de combinaison proposez–vous?

M. Winn: Nous proposons d'examiner chaque situation et de définir le moyen le plus efficace pour atteindre notre objectif. Dans certains cas, je crois qu'il faudra avoir recours à la réglementation, même si je ne suis pas pour les solutions radicales en matière de réglementation. Dans d'autres cas, nous pouvons parvenir à. . . Les approches ne doivent pas toujours nécessairement être volontaires. Elles peuvent être accompagnées de mesures supplémentaires tout en laissant une certaine souplesse pour atteindre l'objectif.

Permettez–moi de vous donner un exemple. Procter & Gamble et l'Association des savonniers canadiens ont été très actifs au niveau de la réduction des déchets solides et du protocole national sur l'emballage. Ce protocole s'adressait à l'industrie dans son ensemble et tentait vraiment de mettre le fardeau de l'application sur chaque entreprise. Il exigeait, par exemple, une réduction de 20 p. 100 dans certains domaines, avant 1992. Le protocole a commencé à s'appliquer en 1988–1989.

Dans le cas de Procter & Gamble, nous avons examiné toute la gamme de produits—environ 200. Nous nous sommes demandés sur quel secteur il fallait concentrer notre attention. Nous n'avons pas cherché à savoir si nous allions pouvoir effectuer une réduction de 20 p. 100 sur tous les paquets vendus, mais plutôt comment nous allions nous y prendre pour que nos efforts ou nos dépenses soient rentabilisés.

Par conséquent, nous nous sommes arrêtés aux produits les mieux vendus—par exemple la lessive Tide—afin d'évaluer la quantité de déchets solides qu'ils produisaient. Nous avons consacré beaucoup d'études à Tide, par opposition au rouge à lèvres Cover Girl dont l'emballage est très petit et le volume limité. On y reviendra peut–être plus tard, mais nous avons concentré nos efforts sur les produits les plus vendus. Nous avons dépassé l'objectif, et de manière rentable.

Je pense qu'il est possible de trouver des solutions dans de nombreux cas qui nécessitent ce genre de créativité pour atteindre les objectifs. Mais cela ne fonctionne pas dans toutes les situations.

M. DeVillers: Passons maintenant à votre quatrième recommandation dans laquelle vous demandez de modifier les pouvoirs de réglementation prévus dans la loi. . . Comment pouvez–vous déterminer à l'avance la nécessité d'imposer une réglementation? Dans la mesure où vous préconisez l'application d'une approche volontaire accompagnée de mesures précises, comme vous dites, comment le législateur pourrait–il prévoir un besoin, au moment de la rédaction de la réglementation? Ne pensez–vous pas que vous vous en apercevrez uniquement par la suite, en cas de non–respect des mesures volontaires? Comment pouvez–vous déterminer à quel moment la réglementation s'impose?

M. Winn: Une fois de plus, je pense que cela peut se faire dans le cadre d'un débat réunissant les divers intervenants. On se demande quel est l'objectif visé et quels sont les moyens que nous allons prendre pour l'atteindre? On y parvient à l'aide de mesures auxiliaires qui offrent un choix au fabricant.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0930

It is another solid waste example that just happens to be the one in my head. The CPSI, the Canadian Packaging Stewardship Initiative, basically says to a company or an importer you have a choice: you can join in with this voluntary consortium and we are going to work at this reduction, or here is a hard rule. You have a choice of which path to take but you don't have a choice to take no path. You must make progress. You can either do it down this flexible route, or if you choose not to do that because you think that's too expensive or you don't want to, or if you are an importer and you think why would I ever volunteer to do that, my business is based in Nebraska, then you are still a hard regulatory alternative, which assures that there will be progress.

Il y a un autre exemple concernant les déchets solides qui me vient à l'esprit. Le programme de gestion de l'emballage (CPSI), donne essentiellement le choix suivant aux fabricants ou à l'importateur: vous pouvez mettre en oeuvre des mesures volontaires afin de réaliser cette réduction, ou alors c'est la réglementation qui s'appliquera. Vous avez le choix de la voie que vous préférez, mais vous ne pouvez pas choisir de ne rien faire. Vous êtes tenus de vous améliorer. Vous avez le choix entre l'approche à la carte ou, si vous ne voulez pas appliquer cette approche, parce qu'elle vous paraît coûteuse, ou pour d'autres raisons, ou si vous êtes un importateur installé, par exemple, au Nebraska et que vous ne voyiez pas l'utilité d'appliquer de vous–même de telles mesures, la deuxième solution sera l'application d'une réglementation stricte qui vous forcera à améliorer votre produit.

Mr. DeVillers: What about the situation where people sign on but don't follow through? Does the public interest not demand there be some system in place to assure that the volunteerism is being carried out, is being complied with?

M. DeVillers: Et que se passe–t–il lorsque des fabricants s'engagent à appliquer les mesures, mais ne les respectent pas? Est–ce qu'il n'est pas dans l'intérêt du public de mettre en place une façon de vérifier que les mesures d'application volontaires sont respectées?

Mr. Winn: I think that's where backdrop legislation is a helpful part of the process.

M. Winn: À mon avis, c'est là qu'interviennent les mesures auxiliaires.

Mr. DeVillers: In recommendation number four you say "The regulation would support and encourage and should not constrain or complicate non–legislative approaches". Can you give us an example of where that is happening now?

M. DeVillers: Dans la recommandation numéro 4, vous préconisez «que la réglementation, là où elle s'impose, serve à encourager et non pas à compliquer les approches non législatives». Pouvez–vous nous donner un exemple de ce qui se passe actuellement?

Mr. Winn: It is a federal–provincial example. Under the national packaging protocol, we have a national program busily working to reduce packaging solid waste. The Province of Ontario, in their recently initiated three R's regulation, has required all manufacturers to supply and implement packaging reduction plans on every item they make. The two are in conflict.

M. Winn: C'est un exemple qui s'applique à la relation fédérale–provinciale. En vertu du protocole national sur l'emballage, il existe un programme national visant fermement à réduire les déchets solides des emballages. Avec sa récente réglementation des trois R, la province de l'Ontario exige que tous les fabricants soumettent et appliquent des programmes de réduction de l'emballage pour tous les produits fabriqués. Les deux programmes sont contradictoires.

One of them says to the Proctor & Gamble Company, you need to make a 20% reduction and 35% and then 50%, but we don't care how you do it; just do it. The other one says please send us a plan for how you are going to fix Cover Girl lipstick and reduce the packaging by 20%. When we do that we create, in my opinion, unnecessary costs and we complicate the voluntary solution.

D'un côté, on exige de la société Protor & Gamble une réduction de 20 p. 100, puis de 35 p. 100 et enfin de 50 p. 100 sans lui imposer aucun autre critère. De l'autre, on lui demande d'élaborer un plan expliquant comment elle entend s'y prendre pour réduire de 20 p. 100 l'emballage des tubes de rouge à lèvres Cover Girl. À mon avis, cela contribue à augmenter inutilement les coûts et à rendre plus complexe l'approche volontaire.

Mr. DeVillers: But if there is a voluntary measure taken or standard imposed that is above or within the regulation, how can the regulation be restricting it? Will the regulation not restrict it only when it has a higher standard than the voluntary standard?

M. DeVillers: Mais si le fabricant applique une mesure volontaire ou une norme supérieure ou égale aux critères prévus dans la réglementation, comment peut–on dire que la réglementation est restrictive? Il me semble que la réglementation n'est restrictive que dans la mesure où elle impose une norme plus élevée que la norme volontaire.

Mr. Winn: Or if it requires you to do both things.

M. Winn: Ou si elle exige l'application de la mesure volontaire et de la réglementation.

Mr. DeVillers: So we are back to harmonization.

M. DeVillers: Nous voilà revenus au problème de l'harmonisation.

Mr. Winn: Right, harmonization.

M. Winn: Exactement.

Mr. DeVillers: Thank you, Madam Chair.

M. DeVillers: Merci, madame la présidente.

[*Texte*]

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you, Mr. DeVillers.

I was going to ask your opinion on the phosphorus concentration regulations where it specifies that... The whole focus is on the concentration of phosphorus in laundry detergents as opposed to dishwashing detergents. Perhaps I could have your comments on that.

Mr. Winn: First off, the question was one of tonnage. The tonnage was primarily in laundry detergents. Historically, we didn't have any solutions to create an effective auto dish product that was non–phosphate. It wasn't that we weren't trying, it is just that we didn't have the breakthrough. I think that problem will be solved in the near future and there will be non–phosphate solutions and those will undoubtedly spread across the marketplace, with or without the regulation change.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Okay.

Mr. Winn: But the industry came back and had discussions with Environment Canada around that specific issue. It was a case of if you pass that rule then we're going to end up with very ineffective products out there because we don't know how to make the other kind, whereas we did know how to make a low–phosphate detergent.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Okay, thank you. Were there any other questions?

Mr. Adams: May I make a comment?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Yes.

Mr. Adams: I was particularly interested in what you had to say and what is in your brief about biotech. I for one would be grateful if you have any further thoughts about the prevention side of what we are trying to build into this legislation and biotech. As you said, U.S. legislation and our legislation was written some years ago at a time when biotech was very, very much in its infancy. I think in the area of prevention it's a very important area. So, Mr. Winn, we'd be grateful to receive any thoughts you or your association have on that.

• 0935

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much. I appreciate your presentation this morning.

We're going to have a five–minute quick little break before we hear our next set of witnesses. Thank you.

• 0936

• 0944

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I'd like to open the session by welcoming our witnesses from the International Council on Metals and the Environment. We have Gary Nash, who is the secretary general; Bob Muth, who is the vice–president of Asarco, from New York, New York; and Gordon Drake, who is the executive director for environmental affairs.

[*Traduction*]

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci, monsieur DeVillers.

J'aimerais avoir votre avis sur la réglementation concernant les concentrations de phosphore... Il est question des concentrations de phosphore dans les détergents à lessive, par opposition aux produits pour la vaisselle. Pouvez–vous nous donner votre opinion à ce sujet?

M. Winn: Tout d'abord, c'est une question de tonnage. Et cela concerne principalement les détergents pour machines à laver. Depuis longtemps, nous tentons de mettre au point un produit efficace pour les lave–vaisselle qui ne contiendrait pas de phosphate. Ce n'est pas faute d'essayer, mais nous ne sommes pas parvenus à trouver une formule efficace. Je pense que ce problème sera réglé très prochainement et que des solutions sans phosphate seront proposées sur le marché, avec ou sans modification de la réglementation.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Très bien.

M. Winn: Mais l'industrie est revenue à la charge et a entamé des pourparlers avec Environnement Canada à ce sujet. Les fabricants ont expliqué que si on leur imposait une telle norme, les produits pour la vaisselle seraient vraiment inefficaces, étant donné qu'ils ne savaient pas comment fabriquer un produit sans phosphate, mais qu'ils pouvaient fabriquer un détergent à faible teneur en phosphate.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Bon, je vous remercie. Est–ce qu'il y a d'autres questions?

M. Adams: M'autorisez–vous à faire un commentaire?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Oui.

M. Adams: J'ai été particulièrement intéressé par ce que vous avez écrit dans votre mémoire et dit sur la biotechnologie. J'aimerais bien, quant à moi, que vous poursuiviez votre réflexion sur les mesures de prévention que nous tentons d'intégrer dans cette loi au sujet de la biotechnologie. Comme vous le précisez, la législation américaine et la nôtre datent déjà de quelques années, de l'époque où la biotechnologie en était à ses premier balbutiements. J'estime que c'est un secteur qui revêt une importance toute particulière au niveau de la prévention. Aussi, monsieur Winn, nous aimerions bénéficier de vos réflexions et de celles de votre association à ce sujet.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup pour l'exposé que vous nous avez présenté ce matin.

Nous allons faire une petite pause de cinq minutes avant de passer à l'audition de nos prochains témoins. Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): J'ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à nos témoins qui représentent l'International Council on Metals and the Environment. Il y a Gary Nash, le secrétaire général; Bob Muth, vice–président de Asarco, de New York (New York); et Gordon Drake, directeur général des affaires environnementales.

[*Text*]

Thank you very much and welcome. Will there be one presentation?

• 0945

Mr. Gary Nash (Secretary General, International Council on Metals and the Environment): Actually, each of us will have a few words to say.

First, I'd like to take one minute and introduce our council. It's a relatively new organization, which was established in 1991. Its members are basically major mining and non–ferrous metal producers from around the world.

Our legal mandate is to promote sound environmental and health policies and practices, as they relate to non–ferrous metals, which are copper, lead, zinc, gold, etc. When we talk about promoting sound environmental policies, there are really two dimensions to it.

The first dimension is of course to improve the performance of the industry itself, both within our membership and outside. You'll see from a little newsletter we circulated that we've just done it outside our membership, with the United Nations, in Kazakhstan, in Washington, and with people from a variety of developing countries.

The other aspect to our policy role is to try to influence policy on environment, as it relates to the legitimate interests of our members. We do that primarily at the international level, and we have official status with a number of the United Nations' bodies. We also deal with a number of bodies within the OECD itself.

I won't say very much more about the council, other than that our international headquarters are here in Ottawa. That's mainly because the initial idea of the council came from Canada. We then more or less brought in membership from around the world.

Let me say that when we're approaching the subject of the Environmental Protection Act, in my particular case, I'm looking at it from a trade and environment perspective. As you know, the issue of the use of environmental regulations as potential non–tariff barriers to trade—that is, unjustified ones—is becoming a significant potential threat to a number of interests around the world.

Countries such as the United States and those in Europe have enough clout in the world to be able to, shall we say, use unilateral trade measures to enforce their environmental objectives with other countries, whether it has to do with product standards or whatever.

I think countries such as Canada haven't got that clout, and consequently it is in our interest—and here I am relating Canadian interest to the resource industry's interest—to ensure that those rules are as broad and as precise as possible to minimize the unjustified use of environment as a trade barrier. I think when we're talking about CEPA we have an opportunity to talk about a model of legislation that could be used internationally, maybe even promoted internationally, depending on how you design your own regulation in this country.

[*Translation*]

Merci et bienvenue à tous. Est–ce que vous allez nous présenter un seul exposé?

M. Gary Nash (secrétaire général, International Council on Metals and the Environment): En fait, nous aurons chacun quelques mots à dire.

Je voudrais tout d'abord présenter notre Conseil. C'est un organisme relativement nouveau, établi en 1991. Ses membres sont essentiellement de grands extracteurs et producteurs de métaux non ferreux du monde entier.

Nous avons pour mandat de promouvoir de saines politiques et pratiques en matière de santé et d'environnement, en ce qui concerne l'extraction des métaux non ferreux, c'est–à–dire le cuivre, le plomb, le zinc, l'or, etc. Lorsque nous parlons de ce genre de promotion, elle se situe en fait sur deux plans.

D'une part, il s'agit naturellement d'améliorer le rendement de l'industrie elle–même, aussi bien chez nos membres qu'à l'extérieur. Vous verrez, dans le petit bulletin que nous vous avons remis, que c'est précisément ce que nous avons fait à l'extérieur, aux Nations Unies, au Kazakhstan, à Washington, ainsi que dans divers pays en développement.

Sur un autre plan, notre rôle est d'essayer d'influencer la politique en matière d'environnement, dans les domaines où elle a des répercussions sur les intérêts légitimes de nos membres. Nous faisons surtout cela à l'échelon international, et nous jouissons d'un statut officiel auprès d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Nous traitons également avec plusieurs organismes au sein de l'OCDE.

J'ajouterai simplement, à propos de notre conseil, que c'est un organisme international dont le siège se trouve à Ottawa car l'idée de sa création est venue du Canada. Par la suite, nous avons plus ou moins recruté des membres du monde entier.

Lorsque j'aborde le sujet de la Loi sur la protection de l'environnement, je la considère dans la perspective du commerce et de l'environnement. Comme vous le savez, la question de l'emploi de règlements environnementaux comme obstacles non tarifaires au commerce—autrement dit, comme obstacles injustifiés—constitue, en puissance, une menace grave pour un certain nombre d'intérêts dans le monde entier.

Les États–Unis et les pays européens sont suffisamment puissants pour se permettre d'utiliser ce que j'appellerais des mesures commerciales unilatérales afin d'imposer leurs objectifs environnementaux à d'autres pays, qu'il s'agisse de normes de production ou autres.

Je ne pense pas que des pays comme le Canada puissent exercer autant d'influence, et il est donc dans notre intérêt—dans ce cas, l'intérêt du Canada est lié à celui des industries extractives—de veiller à ce que ces règlements soient aussi étendus et précis que possible afin de minimiser l'exploitation injustifiée de l'environnement comme obstacle tarifaire. La LCPE nous offre l'occasion de discuter d'un modèle de loi qui pourrait être utilisé, et peut–être même promu sur le plan international, en fonction de la forme donnée à ces règlements dans notre pays.

[*Texte*]

As I say, from my perspective, I think a substantial part of Canadian interest actually relates to the resource sectors, including our particular sector. Canada, as you know, is very much involved in the forest sector, the oil sector, and the mining and metals sector. In fact, simply put, almost all materials in society come from those three sectors. They come from oil, from wood, or from minerals. There is no other choice.

In the case of minerals, and in our particular sector, metals, I can start off by saying that just about all of our metals are toxic. Simply put, they're toxic. They're ecotoxic, neurotoxic, mutagenic, teratogenic, carcinogenic. You can come up with all kinds of lists. They are all toxic, not in the CEPA definition of the word toxic, but in the scientific definition of the word toxic. It means it has the potential to create a hazard. Let me just say that.

Therefore, because we are a sector that produces products or metals that can be considered toxic, we are particularly vulnerable to the arbitrary use of environment and health regulations in the major markets.

Before I go into a great deal of detail, let me say that I think within the legislation you're considering we need a system of rules to guide regulators, and here is where I think Canada can lead the way.

First of all, in the choice of chemicals for assessment, I am not aware of any public document that requires or that had indicated what are the criteria for the choice of these chemicals. I would like to see the legislation require the publication of a list of criteria that would be used in the selection of priority chemicals for assessment. I would like to see that document open for consultation. I do not believe that has happened.

• 0950

I know there was a group that got together, that sat around the table and asked what each other thought should be on the list. Yes, they might have had criteria on their minds, but it was not a set of explicit criteria used as a basis for consultation, and more or less a recommendation, shall we say, of the government.

Another area where criteria are required is that once you have done the assessment you need a set of criteria—again, explicitly defined and open to consultation—for deciding which chemicals need to go, and then proceed toward the strategic options, in other words, the ones for controls.

What are the criteria? I don't believe anybody on this committee has that list. In fact, I know you don't, because it doesn't exist.

Third, I would suggest that when you come to the area of risk management, the so-called strategic options, you need to require on the part of regulators that they undertake a risk-benefit analysis. In other words, you have a hierarchy of risk-management strategies. It could be training, information, a whole host of things. At each risk management level you should be able to relate the risk-management approach or option to a reduction in risk and the costs and benefits associated with that.

[*Traduction*]

Je le répète, les industries extractives, y compris notre secteur, représentent une part importante des intérêts canadiens. Comme vous le savez, notre pays joue un rôle très actif dans le secteur forestier, le secteur pétrolier, ainsi que le secteur des métaux et de l'extraction. En fait, on peut dire que presque tous les matériaux utilisés par la société proviennent de ces trois secteurs. Ils viennent du pétrole, du bois, ou des minéraux. Il n'y a pas d'autre choix.

Dans le cas des minéraux, et de notre secteur, celui des métaux, je peux dire, d'emblée, que pratiquement tous nos métaux sont toxiques. Ils sont écotoxiques, neurotoxiques, mutagènes, tératogènes, carcinogènes. Il y a toutes sortes de listes possibles à établir. Ces métaux sont donc tous toxiques, non point selon la définition que la LCPE donne de ce mot, mais selon la définition scientifique, c'est-à-dire qu'éventuellement, ils peuvent présenter un danger. Je tenais à le préciser.

Comme nous sommes un secteur qui fournit des produits et des métaux qui peuvent être considérés comme toxiques, nous sommes donc particulièrement vulnérables à l'application arbitraire de règlements concernant la santé et l'environnement sur les grands marchés.

Avant d'entrer dans le détail, permettez-moi de vous dire que le projet de loi que vous étudiez devrait comporter un système de règles destinées à guider les organismes de réglementation; c'est là où, je crois, le Canada pourrait donner exemple.

Premièrement, en ce qui concerne le choix de produits chimiques à évaluer, à ma connaissance, il n'existe aucun document public qui fixe des critères à ce sujet ou, tout simplement, qui indique ce qu'ils devraient être. À mon avis, la loi devrait comporter l'obligation de publier une liste des critères qui seraient utilisés pour choisir les produits chimiques à évaluer en priorité. Je souhaiterais également que l'élaboration de ce document fasse l'objet de consultations. Je ne pense pas que cela ait été fait.

Je sais qu'un groupe s'est réuni afin de se consulter sur ce qui devrait figurer sur la liste. Peut-être avait-il des critères en tête, mais il ne s'agissait pas d'une série de critères explicites utilisés comme base de consultation, et plus ou moins, disons, de recommandations du gouvernement.

Ajoutons qu'une fois l'évaluation faite, il faut un ensemble de critères—encore une fois, clairement définis et sujets à consultations—afin de décider des produits chimiques à éliminer, puis d'adopter des options stratégiques, c'est-à-dire des contrôles.

Quels sont les critères? Je ne pense pas qu'un seul membre de ce comité en ait la liste. En fait, je sais pertinemment que vous ne l'avez pas, puisqu'elle n'existe pas.

Troisièmement, lorsque vous en viendrez à la gestion des risques, ce que l'on a appelé les options stratégiques, je crois qu'il faudra que vous exigiez des organismes de réglementation qu'ils effectuent une analyse des risques et avantages. Autrement dit, vous avez une hiérarchie de stratégies de gestion des risques, comprenant la formation, l'information, une foule d'autres choses. À chaque niveau, vous devriez être en mesure d'établir un lien entre la démarche ou l'option de gestion des risques visant leur réduction, et les coûts et avantages présentés par cette option.

[*Text*]

If you talk about sustainable development you talk about integrating economic and environmental considerations; thus, there is a place at the risk–management stage where that is absolutely essential.

So I would see a hierarchy of risk–management approaches, costs and benefits and the reduction of risks associated. I think that should be an explicit requirement of your legislation.

I think substitution and banning should be the options of last resort. If this option is to be required, then again, there should be a legislative obligation for the assessment of the health and environmental consequences of the substitute materials so that they can be shown to be safer.

By requiring that type of assessment, which is not necessarily easy—we recognize that the data is not always available and feel you should make every effort to encourage industry to provide data to the government so that they can do proper assessments—but at the same time having that requirement, it forces a requirement for priority–setting. It means you don't allow the regulators to go off and say they are going to have the following list and they're going to do this and this. It forces a sense of requirement for priorities. In the days of fiscal restraint I think that becomes very important.

I would remind you of a case I'm very familiar with, the case of asbestos. Asbestos is toxic. Canada used to export 800,000 tonnes to the United States alone. No argument—asbestos is toxic. There is a legacy of disease. But every epidemiological study on asbestos at low levels of exposure showed no excess incidence of cancer—none.

As far as I'm concerned, there are all kinds of studies. In spite of that the U.S. decided to propose a ban. Canada's market went from 800,000 tonnes down to 30,000 tonnes. You wouldn't believe how many mines that affected in Quebec, British Columbia, Newfoundland, etc.

I am suggesting to you that even though the courts finally overturned the ruling in the United States because they didn't do the proper assessment of substitutes—in some cases, by the way, those were found to be just as bad as, if not worse than, asbestos from a toxicity point of view—the market disappeared. Of course, everybody is afraid of asbestos because of the public hype, etc.

All I'm suggesting is that we need to look at the toxic aspects or the risk aspects of using substitutes. I think that's as far as I personally will go. I would just say we are a little concerned about the definition of toxicity in your legislation. It really is a definition that does not accord with the scientific definition. Let me say that. The scientific designation talks about the intrinsic hazard of a material, whereas your definition of toxic implies an unreasonable risk associated with the use of a chemical. I think there's a bit of confusion here and it is certainly something that we would recommend you examine again.

• 0955

With that, I'll turn it over to my colleague, Bob Muth.

Mr. Bob Muth (Vice–President, Asarco Inc.): Good morning, Madam Chair.

[*Translation*]

En ce qui concerne le développement durable, il faut envisager l'intégration des préoccupations économiques et environnementales; à l'étape de la gestion des risques, c'est une des démarches qui est absolument essentielle.

Je verrais donc volontiers une hiérarchie des méthodes de gestion des risques, des coûts et avantages, et de la réduction connexe des risques. À mon avis, votre texte de loi devrait l'exiger clairement.

On ne devrait recourir à la substitution et à l'interdiction qu'en dernier ressort. Si c'est, malgré tout, nécessaire, la loi devrait prévoir l'obligation d'évaluer les conséquences, sur le plan de la santé et de l'environnement, des matières de substitution, afin de prouver qu'elles sont moins dangereuses.

Tout en exigeant ce type d'évaluation, ce qui n'est pas nécessairement facile—nous reconnaissons que les données ne sont pas toujours disponibles et nous estimons que vous devriez faire tout votre possible pour encourager l'industrie à en fournir au gouvernement, de manière à ce que qu'il puisse effectuer les évaluations appropriées—bref, l'existence d'une telle exigence implique également l'établissement de priorités. Cela signifie que les organismes de réglementation ne seront pas libres d'établir leur liste sans se préoccuper également des priorités. À une époque de restrictions financières, je crois que cela devient très important.

Permettez–moi d'évoquer le cas de l'amiante, que je connais très bien. L'amiante est toxique. Autrefois, le Canada en exportait 800 000 tonnes, rien qu'aux États–Unis. C'est indiscutable, l'amiante est toxique. Elle est responsable de bien des maladies. Mais aucune étude épidémiologique, dans les cas de faible exposition, n'a jamais révélé un taux particulièrement élevé de cancers—jamais.

À mon avis, il y a toutes sortes d'études qui le montrent. En dépit de cela, les États–Unis ont décidé de proposer de l'interdire, et le marché du Canada est tombé de 800 000 tonnes à 30 000 tonnes. Un nombre incroyable de mines en ont souffert au Québec, en Colombie–Britannique, à Terre–Neuve, etc.

Bien que les tribunaux aient finalement renversé la décision des États–Unis parce que ce pays n'avait pas effectué d'évaluation appropriée des substituts—à ce propos, certains étaient aussi toxiques, sinon plus que l'amiante—le marché a disparu. Naturellement, tout le monde a peur de l'amiante à cause du battage excessif que l'on fait autour d'elle.

Tout ce que je veux dire, c'est qu'il faut également étudier la toxicité des substituts et les risques qu'ils présentent. Je n'irai pas plus loin. Je dirai simplement que la définition de la toxicité dans votre projet de loi nous inspire des réserves. Elle ne correspond manifestement pas avec la définition scientifique. Je précise. Celle–ci fait état du danger intrinsèque présenté par une matière, alors que votre définition implique l'existence d'un risque excessif lié à l'utilisation d'un produit chimique. Je crois qu'il y a là un peu de confusion et je vous recommande vivement de réexaminer cette définition.

Cela dit, je passe la parole à mon collègue, Bob Muth.

M. Bob Muth (vice–président, Asarco Inc.): Bonjour, madame la présidente.

[*Texte*]

I'll try to be quite brief. I'll just touch briefly on subjects that are of concern to us in the metals industry and hope that we can develop further discussion of whatever might prove to be of interest to you.

First of all, we think that much of the legislation in the United States and elsewhere in the world that addresses toxics has done so on the basis of a model or paradigm that falls into the synthetic organic chemical category with little thought being given to how that legislation impacts the metals, that is to say, the inorganic materials. For example, you often find that persistance in the environment is a marker of risk. That may well be true in the case of certain synthetic organic chemicals because they are synthetic, man–made, and if persistent, a question arises as to their long–term effects.

Fortunately, the materials we deal with are persistent. They are limited in number. They are found on the periodic table, and we can be confident that they will still be part of the earth's crust tomorrow as they were yesterday. So the notion of persistance as a marker of risk is an inaccurate notion when applied to our materials.

I use that as an example but there are other significant differences between the metals and synthetic organic chemicals that sometimes are lost sight of.

As Gary said, all of our materials are in one aspect or another toxic. This raises a question, I think, about whether the concept of toxicity is very useful as a means of categorizing substances. In 1992 alone, there were bills introduced in the U.S. Congress that collectively would have labelled 1,100 chemical substances as toxic. That was true even though you count an item such as nickel and its compounds as a single entry.

The tyranny of lists is generating enormous confusion, I would submit, and perhaps some thought should be given to a different categorization of chemicals that would be more useful, something that accords better with the scientific understanding of toxicity and risk as opposed to the popular notion that there are things that are toxic and things that are not.

I read last evening in your paper, a very interesting paper, an overview of the issues you are addressing and I want to speak to a few of the items that were mentioned there.

There is considerable focus on the concept of sustainable development. When you think of sustainable development, you think automatically of mining and metals. There has been a distinction drawn very often between so–called renewable and so–called non–renewable resources, the implication being that the use of non–renewables may be inconsistent with long–term sustainable development.

This is quite a misperception. In point of fact, the shortages we face in the world, such as the loss of fisheries, forest land, and species, if you think about it, they all occur in the category of renewable resources.

• 1000

The non–renewables, the metals for example, although theoretically limited and finite, are as a practical matter virtually infinite in their availability. What you see in the course of industrial civilization is that the metals are produced year after

[*Traduction*]

J'essaierai d'être bref. Je me contenterai d'évoquer les sujets qui préoccupent l'industrie des métaux et j'espère que nous pourrons poursuivre la discussion sur les points que vous jugerez intéressants.

Premièrement, nous estimons que, dans une large mesure, les lois des États–Unis et d'autres pays concernant les produits toxiques suivent un modèle ou paradigme qui s'applique à la catégorie des produits chimiques organiques de synthèse, et qu'on a peu réfléchi à l'effet de ces lois en ce qui concerne les métaux, c'est–à–dire les matières inorganiques. Par exemple, la persistance dans l'environnement est souvent considérée comme un critère de risque. C'est peut–être vrai, dans le cas de certains produits chimiques organiques de synthèse, car ils sont synthétiques, artificiels, et s'ils persistent on peut se demander ce qu'en seront les effets à long terme.

Fort heureusement, les matières dont nous nous occupons sont persistantes. Leur nombre est limité. Elles figurent sur la table périodique, et nous ne craignons pas de nous tromper en disant qu'elles continueront à faire partie, demain, de la croûte terrestre, comme c'était le cas hier. La notion de persistance comme critère de risque est donc inexacte lorsqu'on l'applique aux matières que nous traitons.

J'utilise cela comme exemple mais il existe d'autres différences importantes entre les métaux et les produits chimiques organiques de synthèse que l'on oublie souvent.

Comme le disait Gary, toutes ces matières sont toxiques, sous une forme ou sous une autre. On peut donc se demander si la notion de toxicité est un moyen très utile de catégorisation des substances. Rien qu'en 1992, on a soumis au Congrès des États–Unis des projets de loi qui, collectivement, auraient classifié 1 100 substances chimiques comme toxiques, et encore, le nickel et ses composés étaient présentés comme une seule et même substance.

Cette tyrannie des listes crée une énorme confusion, et peut–être devrait–on envisager de classer différemment les substances chimiques de manière à dresser une liste plus utile, concordant mieux avec la conception scientifique de la toxicité et des risques, plutôt qu'avec la notion populaire selon laquelle certaines choses sont toxiques et d'autres, non.

Hier soir, j'ai lu votre document, qui est d'ailleurs fort intéressant. On y trouve une vue d'ensemble des questions que vous étudiez et je voudrais évoquer quelques–uns des points mentionnés.

On accorde énormément d'importance à la notion de développement durable. Cela fait automatiquement penser à l'extraction minière et aux métaux. On fait très fréquemment une distinction entre les ressources dites renouvelables et celles qui sont considérées comme non renouvelables, l'idée étant que l'utilisation des premières va à l'encontre d'un développement à très long terme.

C'est une grosse erreur. En fait, les pénuries que nous connaissons dans le monde, les pertes dans le domaine de la pêche, des forêts et des espèces, se produisent toutes dans la catégorie des ressources renouvelables.

Les ressources non renouvelables, les métaux par exemple, bien que théoriquement limitées et finies, sont, dans la pratique, virtuellement inépuisables. La civilisation industrielle montre que les coûts réels de production de métaux diminuent

[*Text*]

year at ever–decreasing real costs. They are available to the markets at ever–decreasing real prices and in ever–increasing quantities. That is simply the result of the application of technology to the resource. I'd suggest to you that there is some rethinking that needs to be done in the context of mining and sustainable development.

Your paper addresses the use of economic instruments. It lumps together certain very disparate things, such as penalties, taxes and tradable rights. I would simply draw your attention to the point that these are very different things. If you're attempting to use market forces to aid in environmental purposes, tradable rights is a very good idea. It is indeed a market concept, a market being a buyer, a seller and a marketplace where transactions occur. So the idea of tradable rights is a very good analogy to free markets.

Taxes, on the other hand, have nothing to do with markets. They are more akin to penalties. They distort rather than avail themselves of market forces.

Your paper raises the question of whether the focus on toxics should address toxic use reduction or toxic emission reduction. I would simply suggest to you very briefly that if you make up a list of toxics you will have listed most of the periodic table. You will have listed nearly every petrochemical intermediate, which are the building blocks of all our plastics and so forth. So again, I think the notion of toxic use reduction very misleading. It is unlikely that we are going to reduce the use of toxics.

On the other hand, it is quite possible to make significant reductions in the emissions of potentially toxic materials to the environment. I would suggest that is where the effort should be put.

Finally, I will just mention one item that I would draw from the U.S. experience, and believe me, I hope in general you are able to find better ways to do things than we have in the U.S. But in at least one particular I think U.S. legislation has it right, and that is that both under the Toxic Substances Control Act and under our Occupational Safety and Health Act there are requirements that there be a threshold finding of significant risk.

I'd submit to you this is a very important item in forcing the setting of regulatory priorities. It's probably what's wrong with the idea of making lists of toxics, because the fact that a material is potentially toxic doesn't really tell you very much about the real world risks associated with the use of the material. A requirement that regulatory action be predicated upon a threshold finding of significant risk is a very key element in guiding the regulatory process in the direction of proper priorities.

Thank you very much. I'll close. I hope I can help you with any questions you may have.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you.

[*Translation*]

continuellement. On les trouve sur le marché à des prix réels de plus en plus bas et en quantités de plus en plus grandes. Cela est simplement dû à l'application de la technologie à cette ressource. J'estime qu'il faudrait revoir toute la question de l'exploitation minière et du développement durable dans une perspective tout à fait différente.

Votre document traite de l'utilisation d'instruments économiques. Il regroupe un certain nombre d'éléments très disparates, comme les sanctions, les taxes et les droits de pollution négociables. Permettez–moi de vous rappeler qu'il s'agit–là de choses totalement différentes. Si vous essayez d'utiliser les forces du marché au profit de l'environnement, l'imposition de droits de pollution négociables est une excellente idée. C'est en effet une notion de marché, le marché étant à la fois l'acheteur, le vendeur et l'endroit où les transactions se font. La notion des droits négociables correspond donc très bien au principe des marchés libres.

En revanche, les taxes n'ont rien à voir avec les marchés. Ce sont plutôt des sanctions qui provoquent une distorsion entre les forces du marché, au lieu d'en tirer partie.

Vous soulevez également la question de savoir si l'on devrait plutôt mettre l'accent sur la réduction de l'utilisation des produits toxiques ou sur la réduction des émissions. Disons simplement que si vous établissez une liste des produits toxiques, vous recopiez en réalité la plus grande partie de la table périodique. Vous y mettrez pratiquement tous les produits pétrochimiques avec lesquels nous fabriquons tous nos plastiques, etc. Je le répète, la notion de réduction de l'utilisation de substances toxiques est très trompeuse. Il est peu probable que nous réduisions jamais leur utilisation.

En revanche, il est tout à fait possible de réduire sensiblement les émissions qui peuvent être toxiques pour l'environnement. À mon avis, c'est sur ce point que l'on devrait se concentrer.

En conclusion, j'emprunterai un exemple à l'expérience américaine, et croyez–moi, j'espère que vous trouverez de meilleures solutions que nous. Mais il se trouve que, sur un point particulier, je crois que la loi américaine a trouvé la bonne solution: en vertu de la Toxic Substances Control Act et de notre Occupational Safety and Health Act, il est obligatoire de trouver qu'il existe un niveau minimum de risque grave.

C'est là un point très important pour l'établissement de priorités en matière de réglementation. Ce qui prouve probablement que l'idée d'établir des listes de substances toxiques est mauvaise, c'est que même si une matière est toxique, cela ne vous dit pas grand–chose des risques liés à son utilisation. L'obligation d'asseoir un règlement sur l'établissement d'un seuil minimum de risque est donc un élément clé pour l'instauration d'un processus de réglementation axé sur les priorités appropriées.

Je vous remercie vivement. J'espère que je serai capable de répondre à vos questions.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1005

Mr. Nash: Madam Chair, I just want to let you know that we will circulate, following up Bob's comments, a document actually put out by the chemical manufacturers in the United States on the concept of toxic use reduction, showing how many products use toxic materials. I believe the aspirin is in there as well. It shows the potential consequences of the serious application of that concept and what it can do to society. We'll leave that for your information.

Now we'll turn to Gordon.

Mr. Gordon Drake (Executive Director, Environmental Affairs, International Council on Metals and the Environment): Madam Chair, my name is Gordon Drake. I've recently come to Canada on a secondment from my parent company, BHP, based in Australia. We're a mining, petroleum and steel-making company. We are Australia's largest company. We're a member of ICME, and we're extremely interested in the international developments associated with the environment.

In this context, Gary touched a little bit on ICME's role internationally. I'll make an observation that Canada is an active and important player in the international environmental negotiations and is certainly well respected. What Canada does domestically, in the form of its legislation or policies on environment, certainly can and does have an influence internationally. This is particularly why we're interested in the CEPA review.

I'd like to touch very briefly, Madam Chair, on one specific aspect of the legislation; that is, the pollution prevention aspect. I think it's been noted in various issues papers that CEPA was primarily established as the federal pollution prevention instrument for the federal government. But it's correct that pollution prevention is not defined anywhere within the CEPA legislation.

We believe that pollution prevention must be clearly defined in the legislation if there is to be any consistent national approach to pollution prevention.

We certainly recognize that pollution prevention involves the design and use of materials and processes that minimize pollution. However, we would strongly put forward the view that recycling, both of secondary materials and of scrap materials, should be considered as a fundamental part of the definition of pollution prevention.

We recognize that there are different views amongst the community about pollution prevention. In some cases we recognize that certain groups regard pollution prevention as being pollution at the source of production, and this, by their definition, effectively excludes most of the recycling activities, particularly in the mining arena. Recycling is a very important part of the economic activities of mining, but also—and we'll demonstrate—has environmental benefits.

Recycling is not only done at source in a mining operation. Material may be handled, may be stored, and may be transported to other sites for reprocessing or recycling. Many of these materials may indeed be hazardous, but so are primary

M. Nash: Madame la présidente, à la suite des commentaires de Bob, nous allons faire circuler un document public par les fabricants de produits chimiques aux États-Unis, dans lequel ils examinent la réduction de l'utilisation de substances toxiques et montrent qu'un très grand nombre de produits contiennent des matières toxiques. Je crois que l'aspirine figure sur cette liste. Ce document montre les conséquences possibles de l'application générale de ce principe et les effets sur notre société. Nous vous laissons ce document à titre d'information.

Nous allons maintenant laisser la parole à Gordon.

M. Gordon Drake (directeur exécutif, Environmental Affairs, International Council on Metals and the Environment): Madame la présidente, je m'appelle Gordon Drake. J'ai récemment été détaché au Canada par ma société mère, la BHP, qui a son siège social en Australie. Société extractive, pétrolière et productrice d'acier, la BHP est la société la plus importante d'Australie. Nous sommes membre de l'ICME, et nous nous intéressons de très près à ce qui se fait sur le plan international dans le domaine de l'environnement.

Dans ce contexte, Gary vous a dit quelques mots du rôle international de l'ICME. Je signale en passant que le Canada joue un rôle actif et important dans les négociations internationales concernant l'environnement et qu'il est très respecté. Les lois ou les politiques environnementales que le Canada adopte lui-même ont indiscutablement une influence sur le plan international. C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons particulièrement à l'examen de la LCPE.

Je voudrais parler très brièvement, madame la présidente, d'un des aspects de cette loi, la prévention de la pollution. Je crois que les auteurs de divers documents de réflexion ont noté que cette loi est, avant tout, l'instrument de prévention de la pollution du gouvernement fédéral. Mais c'est un fait qu'elle ne fournit aucune définition de la prévention de la pollution.

À notre avis, la prévention de la pollution doit être clairement définie dans la loi; sans cela, aucune approche nationale de ce problème ne sera possible.

Nous reconnaissons volontiers que la prévention de la pollution implique la conception et l'utilisation de matériaux et de procédés qui réduisent la pollution au minimum. Nous sommes cependant convaincus que le recyclage des matériaux secondaires et des déchets devrait entrer dans la définition de la prévention de la pollution.

Certes, les opinions sont divergentes à ce sujet, au sein de la collectivité. Pour certains groupes, la prévention doit porter sur la pollution au point de production, ce qui exclut la plupart des activités de recyclage, en particulier dans le domaine minier. Or, le recyclage est un élément très important des activités économiques de ce secteur, mais également—et nous allons le prouver—il est bénéfique pour l'environnement.

Le recyclage ne se fait pas uniquement à la source, dans une exploitation minière. Les matériaux peuvent être manipulés, entreposés ou transportés à d'autres endroits pour retraitement et recyclage. Beaucoup d'entre eux peuvent en effet être

[*Text*]

products. It's ICME's view that provided the risks associated with the handling, use and transport of these hazardous materials is deemed to be acceptable by the community, by government, recycling can reduce pollution and also provide direct economic benefits to society.

In conclusion, one company's wastes may certainly be another company's primary input material. Recycling is an important strategy of pollution prevention and it's certainly consistent with the principles of sustainable development in the area of energy conservation and reuse.

We would urge the committee, in looking at the legislation, to recommend that there be a definition of pollution prevention, which would include the concept of recycling not only at source but also at distance.

Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you. Just as a point of clarification, in the toxic substances policy, persistence as a criterion is tied to anthropogenic material, synthetic material.

Mr. Nash: Could you repeat that, Madam Chair, please?

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): In the toxic substances policy, persistence as a criterion is tied to anthropogenic material.

Mr. Muth: That is in the Canadian definition.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Yes.

• 1010

Mr. Nash: I apologize to you for being unaware of that.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): That's fine.

Mr. Nash: I wish that were true everywhere.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): It's certainly a good point to raise. I just wanted to clarify that for the record. Thank you.

Mme Guay: Bonjour. Ma question s'adresse à M. Nash. Les membres de votre regroupement trouvent–ils difficile de devoir respecter les lois environnementales de plusieurs paliers de de gouvernements, ou même de différents pays? Comment font–ils pour s'ajuster? Je parle, entre autres, des lois provinciales, de la loi fédérale, des lois américaines, y compris les différents États.

Mr. Nash: It's a very good question. I think I'm going to turn that one to you, Robert, since you're in a number of countries.

Mr. Muth: There is no question but that the uncertainties associated with ever–changing environmental pollution type regulation as well as regulating access to land for exploration and mining development is driving the mining industry out of certain national territories.

This year my company, a U.S.–based company, will for the first time in its hundred–year history spend more exploration dollars outside the United States than inside the United States.

[*Translation*]

dangereux, mais les produits primaires aussi. L'ICME estime que si la collectivité et le gouvernement jugent que les risques liés à la manutention, à l'utilisation et au transport de ces matières dangereuses sont acceptables, le recyclage peut réduire la pollution et présenter des avantages économiques directs pour la société.

En conclusion, les déchets d'une société peuvent constituer les produits primaires d'une autre société. Le recyclage est donc une stratégie importante de prévention de la pollution et cela respecte certainement les principes du développement durable dans le domaine de la conservation et de la réutilisation de l'énergie.

Nous demandons instamment au comité, lors de l'étude de ce texte de loi, de recommander qu'il comporte une définition de la prévention de la pollution précisant que le recyclage ne se fait pas uniquement à la source mais aussi ailleurs.

Je vous remercie.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci. J'ajoute une précision: dans la politique concernant les substances toxiques, la persistance est un critère qui s'applique aux matières anthropogéniques, aux matières synthétiques.

M. Nash: Voudriez–vous avoir l'obligeance de répéter, madame la présidente?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Dans la politique relative aux substances toxiques, le critère de persistance est lié aux matières anthropogéniques.

M. Muth: Dans la définition canadienne.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Oui.

M. Nash: Je m'excuse d'avoir laissé passer cela.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Pas de problème.

M. Nash: Je souhaiterais que ce soit vrai partout.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Il est certainement bon de le préciser. Je voulais que ce soit clair pour le procès–verbal. Merci.

Ms. Guay: Good morning. My question is for Mr. Nash. Do members of your organisation find it difficult to comply with the environmental legislation of several levels of government or even of different countries? How do they manage to adjust? I'm referring, among other things, to provincial legislation, federal legislation, American legislation including that of the various States.

M. Nash: C'est une très bonne question. Je pense que je vais vous céder la parole pour répondre à cette question, Robert, puisque vous opérez dans plusieurs pays.

M. Muth: Il ne fait aucun doute que les incertitudes créées par le changement constant de la réglementation antipollution, aussi que des règlements concernant l'accès aux terres pour l'exploration et le développement des mines, font que l'industrie minière quitte certains territoires nationaux.

Cette année, ma compagnie, qui a son siège social aux États–Unis, dépensera pour la première fois en cent ans d'existence plus d'argent à l'extérieur des États–Unis qu'à l'intérieur.

[*Texte*]

So there is no question but that environmental regulation and public objection to the presence of mining is having a significant impact on the industry. Fortunately, this has not affected yet the total supply or availability of minerals, because there are more hospitable places in the world to look for and find them. In the United States, at least, the number and complexity of laws and regulations has reached a point where anyone with a determination to do so can prevent a project from coming into being. In the face of that kind of uncertainty and risk, the mining industry is retreating.

Mr. Drake: I could perhaps provide some comment from an Australian perspective?

Mrs. Guay: Go ahead.

Mr. Drake: It's a very similar situation between Canada and Australia, where you have a federal government and a number of states, seven states, all with their own legislation. There's a good deal of constitutional ambiguity about the differing roles of the governments.

The constitution when it was established didn't specifically recognize environment, so there is a residual power that rests with the states. But nevertheless the federal government increasingly in Australia is now legislating nationally for the environment on the basis of entering into international negotiations, environmental agreements, etc. This has produced a complex network of government regulations on the environment from local to state and through to national governments.

• 1015

In the past this has created a great deal of difficulty, particularly in the area of new project approvals for environmental impact assessment and the studying of environmental standards, where there may be duplication and overlap. This has provided a considerable cost burden.

A more recent development in Australia has been the so–called cooperative federalism, with the completion of an intergovernmental agreement on the environment, which I understand has been referred to in the context of this review. Some comparisons have been made here in the context of Canada.

Certainly a number of companies in Australia are welcoming this small cooperative approach, which includes the accreditation of different governments' environmental regulatory processes. This hopefully is a path to the future rather than the past conflicts that occurred through the courts.

Mme Guay: Si je comprends bien, en Australie vous favorisez beaucoup l'harmonisation. Vous me dites qu'il y a sept États et qu'il devient difficile d'entrer dans les juridictions de ces États–là et de commencer à changer les règles, qu'à ce moment–là, il faut vraiment une entente d'harmonisation, et que le gouvernement fédéral ne vient pas nécessairement jouer dans les juridictions provinciales. Il essaie plutôt d'harmoniser le tout.

Mr. Drake: In theory, yes. In practice, I think we have yet to cover that.

[*Traduction*]

Donc, il est clair que la réglementation en matière d'environnement et les objections du public à la présence d'une industrie minière ont un impact certain sur notre industrie. Heureusement, cela n'a pas encore nui à la fourniture ni à la disponibilité des minerais, car il y a beaucoup d'autres endroits dans le monde qui sont plus accueillants et où nous pouvons chercher et trouver ces minéraux. Aux États–Unis, du moins, le nombre et la complexité des lois et des règlements a atteint un point où il suffit d'être suffisamment déterminé pour empêcher un projet de voir le jour. Confrontée à ce degré d'incertitude et de risque, l'industrie minière bat en retraite.

M. Drake: Je pourrais peut–être vous faire part de la problématique en Australie?

Mme Guay: Allez–y.

M. Drake: La situation au Canada et en Australie est semblable en ce sens que nous avons un gouvernement fédéral et plusieurs États, sept États qui ont chacun leurs propres lois. Il y a beaucoup d'ambiguïté constitutionnelle quant aux différents rôles de ces gouvernements.

Lorsqu'elle a été établie, la Constitution ne parlait pas spécifiquement de l'environnement, et les États bénéficient donc d'un certain pouvoir résiduel. Toutefois, le gouvernement fédéral australien légifère de plus en plus à l'échelle nationale en matière d'environnement puisqu'il doit négocier des ententes internationales, des accords sur l'environnement, etc. Ceci a pour effet de produire un réseau complexe de réglementations sur l'environnement à l'échelle locale, au niveau de l'État et au niveau du gouvernement national.

Par le passé, cela a donné lieu à beaucoup de difficultés, surtout pour ce qui est de l'approbation de nouveaux projets lors d'une évaluation d'impact environnemental et l'examen de normes environnementales, où il y a parfois dédoublement et chevauchements. Cela entraîne un fardeau financier considérable.

Une formule mise au point plus récemment en Australie a été le soi–disant fédéralisme coopératif avec l'achèvement d'une entente intergouvernementale en matière d'environnement à laquelle on a fait allusion dans le contexte de cet examen, si j'ai bien compris. Certaines comparaisons ont été faites ici dans le contexte canadien.

Il est sûr que bon nombre de compagnies australiennes accueillent favorablement ce petit effort de collaboration qui comprend l'accréditation des processus de réglementation en matière d'environnement de différents paliers de gouvernement. Espérons que c'est là la voie de l'avenir et qu'elle saura prévenir les conflits que nous avons connus par le passé et qui ont abouti devant les tribunaux.

Ms Guay: If I understand you correctly, in Australia you strongly favour harmonization. You're saying that there are seven states and that it is difficult to enter into the jurisdiction of those states and start changing the rules; that a harmonization agreement is therefore needed and that the federal government does not necessarily interfere in provincial jurisdiction. Rather, it tries to harmonize regulations.

M. Drake: C'est exact, en théorie. En pratique, je pense que nous n'en sommes pas encore là.

[*Text*]

Mme Guay: Monsieur Drake, c'est la première fois qu'on vient nous proposer d'ajouter le principe du recyclage dans la prévention de la pollution et j'ai trouvé cela intéressant. Comment peut–on formuler cela dans notre loi? Est–ce comme cela en Australie?

Mr. Drake: I'd say Australia is further behind in specifically legislating for pollution prevention and recycling. In fact it's currently reviewing its hazardous waste legislation at the moment.

We would certainly support any move to remove the artificial hierarchy that currently exists in the pollution prevention area, where you have pollution prevention as the prime objective and then reuse, followed by recycling, treatment and ultimately disposal. We would argue that you need to look at the different alternatives on the basis of achieving the environmental goals as well as the economic costs involved. So in some cases, reuse or recycling may be preferred over elimination of the use of certain materials.

Mr. Nash: The problem we have with pollution prevention is that the definition says source reduction of toxics. As soon as you say source reduction of toxics is the primary goal of pollution prevention as a concept, you're eliminating basically all our metals.

Mme Guay: J'aurais une dernière question. Plus tôt, je vous ai posé une question sur les lois environnementales. Se fait–il beaucoup de recherche et de développement dans les différentes industries affiliées à votre association dans le domaine de la prévention de la pollution de l'environnement? Y a–t–il des améliorations à faire de ce côté–là? Qui fait la recherche? Est–ce que ce sont les compagnies elles–mêmes ou est–ce que les différents gouvernements vous donnent un coup de main dans ce domaine–là?

Mr. Nash: Robert, do you want to comment on the associations?

Mr. Muth: There is significant research going on. The U.S. Bureau of Mines still sponsors research in occupational safety and health as well as in environmental matters, particularly in the use of biological agents for soil remediation. Maybe in some limited instances in the recovery of metals from ores, biotechnology has found some application, and a constant look at hydrometallurgical as opposed to pyrometallurgical processes. So, yes, there's a good bit of research going on. Some of it is done within the industry, some little bit by government, in my experience, and much more, I think, by companies looking to exploit the markets for new technology.

• 1020

Mr. Nash: If I could just add to that, in the metals area there are a number of international commodity associations, such as the International Lead Zinc Research Organization, the Nickel Industry Producers Environmental Research Organization, and the Copper Research Association. In terms of these international associations, it seems that increasingly what they are spending their money on in terms of research is the environmental effects of their products.

[*Translation*]

Ms Guay: Mr. Drake, this is the first time anyone here has proposed adding the principle of recycling in pollution prevention and I find it's quite interesting. How could we include this in our legislation? Is this what has been done in Australia?

M. Drake: Je dirais que l'Australie est moins avancée en matière de législation visant précisément la prévention de la pollution et le recyclage. En fait, l'Australie est actuellement en train de revoir ses lois sur les déchets dangereux.

Nous appuyerions certainement toute tentative visant à en finir avec cette hiérarchie artificielle qui existe actuellement en matière de prévention de la pollution, là où la prévention est l'objectif principal suivi de la réutilisation, du recyclage, du traitement des déchets et finalement de la mise en décharge. Selon nous, il faut étudier toutes les solutions possibles visant à atteindre les objectifs environnementaux de même que le coût économique de ces solutions. Dans certains cas, la réutilisation et le recyclage pourraient être préférables à l'élimination de l'utilisation de certains matériaux.

M. Nash: Ce qui nous pose un problème dans toute cette question de la prévention de la pollution, c'est que la définition dit bien réduction des déchets toxiques à la source. Dès que vous dites que la réduction des déchets toxiques à la source est l'objectif principal de la prévention de la pollution comme concept, vous éliminez pratiquemment tous nos métaux.

Ms Guay: I have one last question. Earlier, I asked you about environmental legislation. Do various industries affiliated with your association do a lot of research and development in the area of environmental pollution prevention? Is there any room for improvement in that regard? Whose conducting the research? Is it the companies themselves or do various governments give you a hand in this area?

M. Nash: Robert, avez–vous des commentaires quant aux associations?

M. Muth: Il se fait beaucoup de recherche. Le U.S. Bureau of Mines parraine encore la recherche en matière de santé et de sécurité au travail de même qu'en matière d'environnement, particulièrement pour ce qui est de l'utilisation des agents biologiques pour la réhabilitation des sols. Peut–être que dans certains cas bien particuliers de la récupération de métaux à partir de minerais, la biotechnologie a trouvé des applications et l'on examine constamment les procédés hydrométallurgiques plutôt que pyrométallurgiques. Ces recherches vont donc bon train. L'industrie en fait, le gouvernement en fait aussi un peu, mais à ma connaissance, les sociétés qui ont l'intention d'exploiter les marchés pour les technologies nouvelles en font beaucoup plus.

M. Nash: Permettez–moi d'ajouter que, dans le secteur des métaux, un certain nombre d'associations internationales, telles que l'Organisation internationale de recherches pour le plomb et le zinc, la Nickel Industry Producers et la Copper Research Association. Il semble que ces associations internationales consacrent de plus en plus d'argent à la recherche sur les effets environnementaux de leurs produits.

[*Texte*]

For example, presently there's a joint project going on involving the International Lead Zinc Research Organization in cooperation with the Copper Research Association, which is looking at what the equitoxicity of our metals is. First of all, they're trying to get a handle on what the problems really are in relation to the metals. So there's a lot of research in that regard. I know that the Mining Association of Canada together with the companies in Canada have been doing work on acid mine drainage and how to prevent it. I know that in Australia, the U.K., and other places there's a lot of research going on in this regard.

There's one area, however, that needs a lot more research—I think it's a huge task—and that is the question of our metals in terms of metal compounds and whether these metal compounds become bioavailable. You can have them, for example, in the soil. In the United States, for example, EPA had a site where they had all these lead tailings from a mine that had been there for about 50 or 100 years. They were worried that the tailings would affect the children in the area in terms of their blood lead levels. The community forced the EPA to review what was really happening in the community, and they found, surprisingly, that the average blood lead levels of the children in that community were half the national average. Why was that? It seems that the lead tended to interact with the other materials in the soil, and it, so to speak, prevented it from becoming bioavailable. There was no uptake.

We don't know enough about the mechanisms in terms of if there's a metal in the soil in a particular compound what the consequences of that are. That's the area where more research needs to be done, and I would suggest that's a role for government as well.

Mr. Adams: I'd like to ask about your council. Why is it that you're non–ferrous metals? Is there something wrong with the ferrous metals area? Do you keep away from them or what?

Mr. Nash: That was the debate when we were first setting it up. In the case of the iron and steel industry, there is an international body they established some years ago, the International Iron and Steel Institute, which operates out of Brussels. Consequently, they already had an international body. Our industry, while it had commodity groups, never had a group that dealt with what I would call generic issues in relation to non–ferrous metals.

Secondly, the non–ferrous metals industry tends as a rule not to invest in the iron and steel area, with the exception of BHP in Australia. Generally speaking, they tend to operate in different spheres, so to speak.

It is my personal hope that the steel industry will work with us and in fact I would hope to put on our agenda in the not too distant future to have our board consider the question of an association with the steel industry, a formal association.

Mr. Adams: I noticed you're not into the former U.S.S.R. I looked at the list of members. I've been to the Kola Peninsula, where there are very diverse metals, as you know, and horrific pollution problems. Do you have any plans as a group to move in that direction? I think from a global point of view it might be useful.

[*Traduction*]

Par exemple, l'Organisation internationale de recherches pour le plomb et le zinc et la Cooper Research Association sont associées pour étudier l'équitoxicité de nos métaux. Ce que chacune s'efforce de faire d'abord, c'est de déterminer quels sont exactement les problèmes que posent ces métaux. On fait donc beaucoup de recherches dans ce domaine. Je sais que l'Association minière du Canada et certaines sociétés de notre pays étudient les écoulements miniers acides et la manière de les empêcher. Je sais qu'en Australie, au Royaume Uni, et dans d'autres pays, on fait beaucoup de recherches là–dessus.

Dans un domaine, cependant, beaucoup plus de recherches s'imposent... La tâche est énorme... C'est la question de savoir si les composés métalliques deviennent assimilables. Vous pouvez, par exemple, les retrouver dans le sol. Aux États–Unis, l'EPA avait un terrain qui contenait des résidus de plomb depuis 50 ou 100 ans. Elle craignait que ces résidus ne contribuent à accroître la teneur sanguine en plomb des enfants du voisinage. La collectivité a contraint l'EPA à faire une étude locale qui a révélé, chose surprenante, que la teneur en plomb du sang de ces enfants était la moitié de la moyenne nationale. Pourquoi? Il semble qu'il y ait eu une interaction entre le plomb et les autres matières contenues dans le sol, ce qui l'a, en quelque sorte, empêché de devenir assimilable.

Nous ne connaissons pas suffisamment les mécanismes qui entrent en jeu lorsqu'un métal forme un composé particulier dans le sol, ni quelles en sont les conséquences. C'est dans ce domaine que l'on devrait faire plus de recherches, et j'estime que le gouvernement a également un rôle à jouer.

M. Adams: J'ai une question à vous poser au sujet de votre Conseil. Pourquoi s'agit–il de métaux non ferreux? Y a–t–il un problème en ce qui concerne les métaux ferreux? Pourquoi ne voulez–vous rien avoir à faire avec eux?

M. Nash: Cela a donné lieu à un débat au moment de notre établissement. L'industrie du fer et de l'acier a créé un organisme international, l'Institut international du fer et de l'acier, qui a son siège à Bruxelles. Notre industrie, bien qu'elle ait des groupements de produits, n'a jamais eu d'organisme pour s'occuper de ce que j'appellerais les questions générales relatives aux métaux non ferreux.

Deuxièmement, en règle générale, l'industrie des métaux non ferreux n'investit pas dans le secteur du fer et de l'acier, à l'exception de BHP en Australie. Ces activités se déroulent dans des sphères différentes, en quelque sorte.

J'espère personnellement que l'industrie de l'acier collaborera avec nous, et j'espère en fait inscrire à l'ordre du jour de notre comité, dans un avenir pas trop éloigné, la question d'une association officielle avec cette industrie.

M. Adams: J'ai remarqué que vous n'êtes pas présent dans l'ancienne URSS. J'ai examiné la liste des membres. J'ai fait un voyage dans la péninsule de Kola où, comme vous le savez, il y a toutes sortes de métaux, et d'épouvantables problèmes de pollution. Votre groupe a–t–il l'intention d'étudier ces questions? Je crois que, sur le plan mondial, ce pourrait être utile.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1025

Mr. Nash: Yes. In fact at our board meetings we have had Norilsk Nickel from Russia, which until a year or so ago was the biggest nickel company in the world. We've had the Norilsk people and the Russian aluminum people at our meetings. More recently, about a month or so ago, I was in Kazakhstan and we invited the Kazakhs to consider membership.

The problem that Russians and Kazakhs have is primarily a problem of language. Our council tends to operate at the very senior levels of the companies, and most of the senior people in Norilsk and all these different companies have a problem with language, and we can not provide translation facilities. It becomes very complicated. We tried it once and it didn't work very well. So we have advised the Kazakhs and the Russians that if they wish to join us, they are more than welcome. We keep them informed by providing activity update reports on what we do. So we ensure that the Russians and the Kazakhs are informed on a continuing basis, but the problem is language, of finding the right senior people who can actually interact.

Mr. Adams: Again, if you can be sending any thoughts about the environment to the mining industry, I think that would be a good idea.

Mr. Nash: On that point, we were there two months ago and our member companies put on a very detailed environmental management seminar for Kazakh government and industry officials. So we've already done that

Mr. Adams: Thank you.

You were here before so you heard me ask the question before, and I looked at your environmental stewardship principles. One of the items is "conduct regular environmental reviews or assessments and act on results". I know that you are relatively new as a council. Do you have any real regulatory power? In other words, if one of your members breaks one of your principles or fails one of these reviews that you do, do you have punitive measures or whatever that you can use?

Mr. Nash: No, we do not. We have no punitive measures as such. In terms of influencing their behaviour, partly through peer pressure, partly through publicizing... In cases where one or two of our member companies have done something outstanding in the area of environmental performance, we publicize that. So we do not have any regulatory force in that sense.

Mr. Adams: I appreciate that. Could you envisage the council having such authority as it develops?

Mr. Nash: Not at all.

Mr. Adams: Okay.

You talked about economic instruments, and I noticed in this newsletter—volume one, number one—that as a council you expressed great doubts about full–cost pricing. There's a considerable section on that. This has nothing to do with metals,

M. Nash: Oui. En fait, à nos réunions du conseil, nous avons reçu *Norilsk Nickel* de la Russie, qui jusqu'à il y a un an environ, était la plus grosse compagnie de nickel au monde. Nous avons reçu les responsables de Norilsk et des industries de l'aluminium russe à nos réunions. Plus récemment, il y a environ un mois, j'étais au Kazakhstan et nous avons invité les Kazakhs à devenir membres.

Le problème des Russes et des Kazakhs est essentiellement un problème de langue. Notre conseil a tendance à fonctionner au niveau de la très haute direction des compagnies, et la plupart des dirigeants de Norilsk et de toutes ces autres compagnies ne parlent que leur langue et nous ne pouvons pas offrir de traduction. Cela devient très compliqué. Nous avons essayé une fois, mais cela n'a pas très bien marché. Donc, nous avons dit aux Kazakhs et aux Russes que s'ils veulent se joindre à nous, ils sont les bienvenus. Nous les tenons au courant en leur fournissant des mises à jour sur nos activités. Nous faisons en sorte que les Russes et les Kazakhs soient informés régulièrement, mais il reste le problème de la langue et de trouver des dirigeants qui peuvent réellement communiquer.

M. Adams: Encore une fois, si vous pouvez transmettre votre message au sujet de l'environnement à l'industrie minière, je pense que ce serait une bonne idée.

M. Nash: Sur ce point, nous étions là il y a deux mois et nos compagnies–membres ont organisé un séminaire de gestion environnementale très détaillé pour le gouvernement kazakh et les dirigeants de l'industrie. Donc, nous avons déjà pris cette mesure.

M. Adams: Merci.

Vous étiez ici auparavant, donc vous m'avez déjà entendu poser la question. Je regarde là ou vous avez répertorié vos principes de protection environnementale, et l'un des articles se lit comme suit «effectuer des évaluations ou des examens environnementaux réguliers et agir en fonction des résultats». Je sais que votre conseil est relativement nouveau. Avez–vous de vrais pouvoirs de réglementation? Autrement dit, si un de vos membres enfreint l'un de vos principes ou ne répond pas aux critères des examens que vous effectuez, pouvez–vous prendre des mesures punitives?

M. Nash: Non. Nous n'avons pas de mesures punitives. Nous pouvons influencer les comportements en partie par la pression exercée par les pairs et en partie en faisant savoir... Dans les cas où une ou deux de nos compagnies–membres ont réalisé quelque chose de remarquable dans le domaine de la performance environnementale, nous le faisons savoir. Nous n'avons donc pas de pouvoirs de réglementation en tant que tels.

M. Adams: Je comprends. Pourriez–vous envisager que le conseil acquiert ce pouvoir à mesure qu'il se développe?

M. Nash: Non, pas du tout.

M. Adams: D'accord.

Vous avez parlé des instruments économiques et je remarque dans ce bulletin—Volume un, numéro un—que, en tant que conseil, vous exprimez des doutes quant à la fixation des prix en tenant compte de la totalité des coûts. Vous y

[*Texte*]

but as you know diamonds have been discovered—you would be familiar with this in Canada—and diamond mining is viewed as an opportunity for us to go to cradle-to-decommissioning environmental overview. It is a new prospect for us, and when you do that you think about full-cost pricing. If you start that way and you start thinking this industry is establishing itself, you think some form of full-cost pricing. For the record, would any of you care to elaborate on the doubts that you have about full-cost pricing?

Mr. Nash: Our understanding of full-cost pricing is that it a way of not only internalizing costs, but ensuring the amount of the cost is related to the potential cost of remediation of environmental damage. The question is the quantitative aspects. For example, how do you determine that chemical X is associated with such and such a cost? How do you minimize the competitive impacts of it?

For example, suppose you decide we're going to have full-cost pricing as a policy—we'll take the copper industry or somebody—and you say we're going to put this type of tax on them because this is the anticipated cost of remediation. All of a sudden they become less competitive than the copper producers in other countries.

• 1030

Let's apply it to all the copper producers around the world. This won't happen, but if you can assume that, then you run into the problem of substitutes. The copper industry is being levied at one level, then all of a sudden the substitute materials become more competitive. It becomes an extremely complex system if you do this.

Another way of internalizing costs—a very simple way—is to regulate. You're internalizing costs if you say you can't do something. You don't need these elaborate systems.

Mr. Muth: I think one must be very hesitant to approach the pricing mechanism as something that can be somehow harnessed and regulated and used for some purpose. The setting of price in a market is the heart of our industrial civilization. If you don't believe that, look at the chaos in the former Soviet Union where price became irrelevant. No one knew the cost or the price of anything, and the result was chaos.

Mr. Adams: Believe me, I accept that. Their economy and their environment suffered. I'll go back to that, because we were discussing it before. As for the new Soviet Union, whatever it is, its industry will have to pay for the Kola Peninsula, for Norilsk and these other awful things. People can't live there. We are already paying. That stuff is going into the Arctic Ocean, and it's coming here to Canada. It's affecting our animals and our own people. We're actually paying for that.

[*Traduction*]

consacrez une partie importante du bulletin. Cela n'a rien à voir avec les métaux, mais vous savez sans doute que des diamants ont été découverts—vous êtes certainement au courant ici au Canada—et une exploitation des diamants est pour nous l'occasion de faire appliquer la réglementation en matière d'environnement depuis l'ouverture de la mine jusqu'à sa fermeture. C'est une nouvelle perspective et dans ce cadre, on pense à l'établissement du prix en tenant compte de la totalité des coûts. Lorsqu'on est en présence d'une industrie qui semble s'établir, on pense à une forme de fixation du prix d'après l'intégralité des coûts. Pour mémoire, l'un d'entre vous pourrait-il nous préciser qu'elles sont vos réserves à propos de la fixation du prix en tenant compte de la totalité des coûts?

M. Nash: Nous comprenons qu'une fixation du prix qui tienne compte de la totalité des coûts est non seulement le moyen d'internaliser les coûts mais également d'intégrer à l'ensemble des coûts le coût potentiel de la réparation des dommages environnementaux. C'est un problème d'évaluation qualitative. Par exemple, comment détermine-t-on que le produit chimique X est associé à tel ou tel coût? Comment peut-on réduire au maximum les effets sur la compétitivité?

Par exemple, supposons que nous décidions d'adopter comme politique la fixation du prix en fonction de la totalité des coûts—prenons l'exemple de l'industrie du cuivre—et que nous lui imposions ce type de taxe qui représenterait le coût prévu de la réparation des dégâts. L'industrie devient alors moins compétitive que les producteurs de cuivre d'autres pays.

Si on applique cette politique à tous les producteurs de cuivre du monde, ce qui n'arrivera pas, bien sûr, mais supposons-le, on soulève alors le problème des produits de substitution. À partir du moment où tel ou tel montant de taxes s'appliquent à l'industrie du cuivre, les matériaux de substitution deviennent plus compétitifs. On entre alors dans un système extrêmement complexe.

L'autre façon d'internaliser les coûts, une façon très simple, est de réglementer. On internalise les coûts si l'on dit que l'on ne peut pas faire quelque chose. Vous n'avez pas besoin de ces systèmes complexes.

M. Muth: Je pense qu'il faut faire très attention à ne pas considérer ce mécanisme de fixation des prix comme quelque chose que l'on peut exploiter, réglementer et utiliser à une fin quelconque. La fixation des prix dans un marché est au coeur de notre civilisation industrielle. Si vous ne le croyez pas, regardez le chaos qui régnait dans l'ancienne Union soviétique où les prix avaient perdu toute pertinence. Personne ne connaissait le coût ou le prix de quoi que ce soit, et le chaos étaient inévitable.

M. Adams: Croyez-moi, je suis d'accord avec vous. Son économie et son environnement en ont souffert. J'y reviendrai, car nous en avons déjà parlé. Pour ce qui est de la nouvelle Union Soviétique, quel que soit son nom, son industrie devra payer pour la péninsule de Kola, pour Norilsk et pour tous ces dégâts épouvantables. Les gens ne peuvent y vivre. Nous payons déjà. Le pétrole se répand déjà dans l'océan Arctique et se dirige vers le Canada. Cela touche nos animaux et les Canadiens eux-mêmes. Nous commençons déjà à en payer le prix.

[*Text*]

I'm not pushing full–cost pricing, but the ideal situation in the mining industry seems to be for us—and the U.S., I suspect—to set the ground rules before it starts.

Mr. Nash: Right.

Mr. Adams: Set them so it goes all the way through to decommissioning.

Mr. Muth: Right.

Mr. Adams: It's just that you're concerned about the economic—I see some references here—definition of full–cost pricing. You're not concerned about the idea of sitting down to anticipate as well as you can those costs downstream.

Mr. Muth: Right. In that respect, the cooperation of government will be essential. We have tried, in the United States, to set up a new venture in the metals business. We have tried to find a way of funding, on an ongoing basis, the cost of the eventual shutdown and the reclamation of the site.

We can't figure out a way to do it because the tax laws don't recognize these kinds of expenditures. It's a result of the failure of government to adequately take into account the fiscal side of this and the tax regime. We find that you just can't do it. There is no way of providing under our system of accounting—tax accounting particularly—for the ultimate shutdown costs. It has to be thought through cooperatively by government and industry. Decide what it is you want to do and then decide how you're going to provide for it.

Mr. Adams: I will read this fully later. I read it as well as I could since I received it. We would welcome any thoughts you have about that because the industry itself knows about exploration, establishing a mine, operating a mine and decommissioning. We understand that. I think you recognize, despite your concern with this particular approach, that somehow or another, if we're going to go on the prevention route, we have to deal with that. I would be very grateful for any thoughts you have on that.

You stressed the definition of toxic, which is a matter of great concern to us. We would be grateful to have any definition that is practical. Thank you very much.

Mr. Gilmour: We had a number of witnesses, particularly yesterday, with the CSA, the Canadian Standards Association, who urged us to go more to standards that tend to be accepted, as opposed to regulations. I'd be interested in hearing your comments about the balance between voluntary, which you would do in your organization, versus regulation.

• 1035

Mr. Nash: I don't know how far I can generalize, so let me give you my personal perspective. I know Canada has what are called liquid effluent guidelines. They are only guidelines and not regulations with any legal consequences. My understanding—and I think the record shows—is that compliance in relation to the guidelines has been highly effective, moving from a compliance record in the early 1980s of around 40% to something well into the 90% range.

[*Translation*]

Je ne tiens pas particulièrement à la fixation du prix en tenant compte de la totalité des coûts, mais l'idéal pour l'industrie minière serait que nous–mêmes—et les États–Unis je suppose—établissent les règles fondamentales avant de commencer.

M. Nash: D'accord.

M. Adams: Il faut établir ces règles à toutes les étapes jusqu'à la fermeture.

M. Muth: En effet.

M. Adams: C'est que vous vous préoccupez de la définition économique—je vois quelques références ici—de la fixation du prix en fonction de la totalité des coûts. Vous n'êtes pas préoccupés par l'idée de prévoir au mieux ces coûts en aval.

M. Muth: En effet. À cet égard, la coopération du gouvernement sera essentielle. Aux États–Unis, nous avons essayé d'établir une nouvelle forme d'entreprise dans l'industrie des métaux. Nous avons essayé un moyen de financer, sur une base permanente, le coût d'une fermeture possible et la restauration du site.

Nous ne pouvons pas trouver le moyen de le faire car les lois fiscales ne reconnaissent pas ce genre de dépenses. Le gouvernement ne prend pas en compte comme il le devrait l'aspect fiscal de ces dépenses et le régime fiscal. Nous nous apercevons que nous ne pouvons pas le faire. Dans le cadre de notre système comptable, comptabilité fiscale en particulier, il est impossible de prendre en charge les coûts de fermeture. Cela doit faire l'objet d'une collaboration entre le gouvernement et l'industrie. Il faut décider ce que l'on veut puis décider comment procéder.

M. Adams: Je lirai ces documents au complet plus tard. J'en ai lu ce que j'ai pu depuis que je les ai reçus. Nous aimerions avoir votre point de vue à ce sujet car l'industrie elle–même sait comment faire de l'exploration, comment établir une mine, comment l'exploiter et comment la fermer. Nous le comprenons bien. Je pense que vous comprendrez, malgré vos réserves concernant cette façon de faire, que d'une façon ou d'une autre, si nous voulons aller dans le sens de la prévention, nous devons aborder cette question. Je vous serai très reconnaissant de nous faire part de votre point de vue à ce sujet.

Vous avez insisté sur la définition des produits toxiques, ce qui nous préoccupe énormément. Nous aimerions que vous nous donniez une définition pratique. Merci beaucoup.

M. Gilmour: Nous avons eu un certain nombre de témoins, surtout hier, appartenant à l'Association canadienne de normalisation, qui nous ont instamment demandé de privilégier les normes, qui ont tendance à être généralement acceptées, plutôt que des règlements. J'aimerais que vous me disiez ce que vous pensez de cet équilibre entre le fait de se conformer aux normes, ce que vous feriez au sein de votre organisation, par rapport à la réglementation.

M. Nash: Je ne sais pas dans quelle mesure je peux généraliser, c'est pourquoi je vais vous donner mon point de vue personnel. Je sais qu'au Canada, nous avons des lignes directrices concernant les effluents liquides. Ce ne sont que des directives et non des règlements ayant des conséquences légales. Je crois—et je pense que l'expérience le montre—que l'observation des directives est très grande puisque l'on est passé d'environ 40 p. 100 au début des années quatre–vingt à plus de 90 p. 100 actuellement.

[Texte]

The use of standards in the context of the CSA can go a long way in relation to the product aspects. For example, right now we're in the middle of a debate with the OECD. I think it has been wasting all sorts of resources worrying about rather marginal issues related to lead in ceramics, and things like that. Environment Canada in Ottawa is very much involved in this. I know millions of dollars have been spent over the last four years, but no conclusions have been arrived at yet.

We're trying to get Environment Canada to conclude its study and establish some very clear standards in relation to some of the products, to reduce the amount of leaching out of particular products. But I'm not sure whether we should always go one way or another under all circumstances. I think it's a matter of context on a case–by–case basis.

Mr. Muth: The question of product stewardship has come up often in the case of the metals industry. Because we deal in a commodity that is freely available to anyone who cares to buy it from all sorts of sources, product stewardship cannot mean that industry somehow exercises formal control over the flow of materials to particular customers.

What we can do is disseminate information. Governments can disseminate information; industry can disseminate information. In an age where there is a high level of consciousness about environmental issues, and a high level of concern about long–term liabilities for firms, the dissemination of information is a very effective method for achieving environmental goals. It is something industry can do voluntarily and collectively; we're trying to do that.

At the present time there is an issue in the OECD on the regulation of lead. On the one hand, there are governments that want to promulgate fairly definite rules and regulations about lead uses. On the other hand, there is an approach, recently put forward by Canada, that would invite the industry to participate in a cooperative and voluntary approach to risk reduction.

What it would come down to is the active dissemination of information about the material, its properties, and the experiences of government and industry in managing risk. I think that's entirely feasible and maybe gets you where you want to go a lot quicker than arguing for decades over the language and particularities of some rule or regulation.

Mr. Drake: This issue of standards is quite a vexed question, particularly in the mining industry. There are many within the industry who would be vehemently opposed to strict, uniform, quantitative emission standards, for example. If they were applied across a country, we would argue those sorts of strict standards should bear some relationship to the receiving environment. For example, a factory being built next to a school should have entirely different standards from one being built out in the bush. In that case, we would argue those sorts of standards aren't flexible and don't meet the true environmental objectives.

[Traduction]

Le recours aux normes dans le contexte de l'Association canadienne de normalisation peut être très utile, en particulier pour ce qui est des caractéristiques des produits. Par exemple, nous sommes en plein débat avec l'OCDE. Je pense que cet organisme a gaspillé bien des énergies à s'inquiéter de questions plutôt marginales comme la présence de plomb dans la céramique, ce genre de choses. Environnement Canada, à Ottawa, participe pleinement à ce débat. Je sais que des millions de dollars ont été dépensés depuis quatre ans sans que l'on en arrive à une conclusion définitive.

Nous essayons de faire en sorte qu'Environnement Canada termine son étude et établisse des normes très claires en ce qui concerne certains des produits afin de réduire l'importance du lessivage de produits donnés. Mais je ne suis pas sûr que nous puissions adopter toujours la même solution dans toutes les circonstances. Je pense que c'est une question de contexte et qu'il faut agir cas par cas.

M. Muth: La question de la gestion des produits a souvent été soulevée dans le cas de l'industrie des métaux. Dans la mesure où il s'agit d'une marchandise que l'on peut acheter facilement un peu partout, la gestion du produit ne peut pas impliquer que l'industrie exerce un contrôle systématique sur la circulation des matériaux jusqu'aux consommateurs.

Ce que nous pouvons faire, c'est diffuser l'information. Les gouvernements peuvent diffuser l'information tout comme l'industrie. À une époque où les gens sont très sensibles aux questions environnementales et où l'on s'inquiète particulièrement des responsabilités à long terme des entreprises, la diffusion de l'information est un moyen très efficace d'atteindre les objectifs environnementaux. Les industries peuvent le faire de façon volontaire et collective. C'est ce que nous essayons de faire.

En ce moment, on s'occupe à l'OCDE de la réglementation du plomb. D'une part, il y a les gouvernements qui veulent promulguer des règles et des règlements assez définitifs sur l'utilisation du plomb. D'autre part, il y a la méthode récemment avancée par le Canada, qui consiste à inviter l'industrie à participer de façon concertée et volontaire à la réduction des risques.

Il s'agirait de diffuser l'information sur le matériau, ses propriétés et les expériences du gouvernement et de l'industrie dans la gestion du risque. Je pense que c'est tout à fait faisable et que cela pourrait en fait vous permettre d'atteindre vos objectifs beaucoup plus rapidement que le fait de se disputer pendant des décennies sur le libellé et les particularités de certains règlements.

M. Drake: La question des normes est une question qui prête à controverse, en particulier dans l'industrie minière. Bien des gens au sein de l'industrie s'opposeraient fermement à des normes d'émissions strictes, uniformes et quantitatives, par exemple. Si ces normes étaient appliquées dans tout le pays, nous pourrions avancer que des normes strictes de ce genre devraient tenir compte du milieu. Par exemple, une usine qui est construite près d'une école devrait avoir des normes totalement différentes qu'une usine construite loin de tout. Dans ce cas, nous dirions que les normes de ce genre ne sont pas suffisamment flexibles et ne répondent pas aux vrais objectifs environnementaux.

[*Text*] [*Translation*]

• 1040

On the other hand, a broader type of standard and the move more toward guidelines and the need to harmonize approaches is perhaps more acceptable. In this context the CSA is leading the push, I think, in developing the ISO–14,000 standard series on environment management systems internationally. This will set up an international standard for the setting of environmental audits and management systems for companies to follow. This certainly isn't a prescriptive standard; it is one of guidelines and setting down criteria and then allowing companies to adapt those guidelines to their own particular circumstances. That is the slant, I think, that industry would favour.

Par contre, il serait sans doute plus acceptable d'avoir des normes plus générales ainsi que des lignes directrices et des solutions qui favorisent l'harmonisation. Dans ce contexte, l'Association canadienne de normalisation fait figure de chef de file, à mon avis, en élaborant la série de normes ISO–14 000 sur les systèmes internationaux de gestion de l'environnement. On aura ainsi une norme internationale pour établir des systèmes de vérification et de gestion de l'environnement que devront respecter les compagnies. Il ne s'agit certainement pas d'une norme d'application obligatoire car elle établit plutôt des lignes directrices et des critères, laissant aux compagnies la possibilité d'adapter ces lignes directrices à leur propre situation. Je pense que c'est le point de vue que l'industrie est prête à accepter.

Mr. Gilmour: I was interested in your comments on recycling. My background is forestry, and recycled paper wouldn't have happened if it was just up to the industry, because it's more expensive to collect, de–ink and do all of that than it is to cut a new tree. But the public demanded it. It happened because of public demand.

M. Gilmour: J'ai été très intéressé par vos observations sur le recyclage. J'ai une certaine expérience de la foresterie et je sais que le recyclage du papier ne se serait pas produit s'il n'en avait tenu qu'à l'industrie car il revient beaucoup plus cher de collecter, de désencrer et de passer par toutes ces étapes que d'aller couper des arbres. Mais la population l'a exigé. Le recyclage est le résultat de la demande de la population.

Now, in terms of lead in car batteries, just for information, is it cheaper to take lead out of old batteries to get a tonne of lead than it is to mine a tonne of lead? Where are we going on that and what is industry's view?

En ce qui concerne le plomb dans les batteries d'automobiles, à titre d'information, est–il moins cher de retirer le plomb des vieilles batteries pour obtenir une tonne de plomb que d'extraire une tonne de plomb dans une mine? Que fait–on à ce sujet et quel est l'opinion de l'industrie?

Mr. Muth: Well, in the case of the non–ferrous metals, recycling is a very old industry. In the United States today, we reckon that upwards of 95% of the lead contained in scrap batteries is recycled. A very small percentage is lost somewhere in disposal. That comes about very largely as a result of free market economics. A number of states have enacted laws that say you must return your battery to the store and the store must return it and so forth and so on. However, I don't know of anyone who has actually ever been convicted of an offence of disposing of a battery. It is largely the result of economic forces.

M. Muth: Dans le cas des métaux non–ferreux, on fait du recyclage depuis déjà très longtemps. Aux États–Unis actuellement, nous savons que jusqu'à 95 p. 100 du plomb contenu dans les vieilles batteries est recyclé. Un très petit pourcentage se perd au moment de l'élimination. Cette situation s'explique en grande partie par l'économie de marché. Bon nombre d'États ont promulgué des lois selon lesquelles ont doit retourner sa batterie au magasin et celui–ci doit également la retourner, et ainsi de suite. Mais je n'ai pas encore entendu parlé d'une condamnation quelconque pour avoir jeté une batterie. Cela est largement dû aux forces économiques.

Costs are by and large less. I guess you'd say they're less, but that is a hard question to answer. What in fact happens is this: the price of the scrap metal moves up and down and that's where the economic adjustment occurs. So when you add the price you pay for the scrap battery together with all the processing costs, you are able to acquire, process and sell profitably. It is a sort of self–regulating pricing mechanism. Copper and brass scrap is heavily recycled. Zinc is recycled when used in forms that lend themselves to recycling.

Les coûts dans l'ensemble sont inférieurs. Je dirai qu'ils sont inférieurs, mais c'est une réponse difficile à donner. Ce qui se produit en fait est ceci: le prix de la feraille monte et descend et c'est là où se produit l'ajustement économique. Donc, lorsque l'on ajoute le prix que l'on paye pour la vieille batterie à tous les coûts de traitement, on peut acheter, traiter et vendre de façon rentable. Il s'agit d'une sorte de mécanisme de fixation des prix qui se corrige de lui–même. Le cuivre et le laiton font l'objet d'un recyclage intensif. Le zinc est recyclé lorsqu'il est utilisé sous des formes qui se prêtent au recyclage.

You do not need, in our industry, the same kinds of artificial market structures created by governments that were necessary in some other areas.

Dans notre industrie, nous n'avons pas besoin de ce genre de structures de marché artificielles créées par les gouvernements dans d'autres secteurs.

Mr. Gilmour: Okay. In terms of U.S.–Canadian harmonization and the American TSCA versus CEPA, are we tying ourselves up in regulation? My impression is that the American system works better. Whether they cover all the bases

M. Gilmour: Bien. En ce qui concerne l'harmonisation entre les États–Unis et le Canada et entre la TSCA américaine et la LCPE, est–ce que nous nous alignons sur la réglementation américaine? J'ai l'impression que le système

[*Texte*]

is up for question, but where should we be going with CEPA? In terms of NAFTA, we've got the U.S. and Canada and we're going to have Mexico in it eventually. How do we best arrive at a solution that is workable and yet covers the bases?

Mr. Nash: Well, I can give you a rather superficial response. My concern about the U.S. system is the litigious nature of the U.S. system. It is highly litigious. My impression about the Canadian approach is that, generally speaking, there is a good deal more informal consultation and attempt at consensus-building before a regulation finally is applied or enacted.

• 1045

It worries me that if we become too litigious we're going to have a situation where everybody is going to have to have a dozen lawyers to deal with a particular issue. I would think that the U.S. does things as a matter of law and recourses to the courts, etc. I know, for example, that a few years ago I was suggesting that we should use some of the principles we've seen in the United States vis-à-vis the Toxic Substances Control Act. But I thought it would be more appropriate to see some of those ideas as a matter of policy and not a matter of law. I was afraid that if you made it a recourse to the courts and things like this, you'd start moving in a very litigious direction.

Now, that's a personal feeling. I haven't truly analysed in any depth, but I do worry that we have to be careful about moving too close to the United States in terms of its approach to regulation.

As you know, the extension of NAFTA... They are talking about Chile. Canadian companies are the major investor in Chile, followed by Australia, the U.S., etc. The Chileans are looking at the question of which way they should go vis-à-vis environmental regulation. They have just established an environmental framework law. Many of our companies are a little worried. They know that the U.S government is putting pressure on the Chilean government to more or less fall in line with an EPA approach. Many of our people are saying no, please don't do that; why don't you think about other models?

As recently as yesterday I had a discussion on this with the Chileans. We have suggested that the Canadian government, together with Canadian industry, might want to have a joint seminar with the Chileans to show different models. For example, I understand that the project approval system that's just been approved in British Columbia is a reasonable system. I don't know the details.

We want them to look at different models. We know that Peru has just come out with a set of environmental regulations special to their country. Again, I don't know the details. We're trying to say that there are other models in the world and you have to adjust your models to your own national culture, circumstances, or whatever it is.

All I would say is that one has to be cautious before moving in that direction. That's a personal view.

[*Traduction*]

américain fonctionne mieux. Je ne sais pas s'il couvre tous les aspects de la question, mais où devrions-nous nous situer avec la LCPE? En ce qui concerne l'ALÉNA, il y a maintenant les États-Unis et le Canada, et le Mexique va suivre bientôt. Comment pourrons-nous trouver une solution qui soit viable sans aller jusqu'à faire trop de concessions?

M. Nash: Je ne peux vous donner qu'une réponse superficielle. Ce qui m'inquiète dans le système américain, c'est sa nature procédurière. C'est un système très procédurier. J'ai l'impression que l'approche canadienne est généralement plus axée sur les consultations informelles et sur l'établissement d'un consensus avant d'appliquer ou de promulguer des règlements.

Ce qui m'inquiète, c'est que si nous devenons trop procéduriers, nous serons dans une situation où il nous faudra chacun une dizaine d'avocats pour traiter un problème particulier. Je pense que les États-Unis agissent davantage dans un cadre légaliste et en recourant aux tribunaux etc. Je sais qu'il y a quelques années, par exemple, j'ai proposé que nous adoptions certains des principes américains concernant la Toxic Substances Control Act. Mais j'ai pensé qu'il serait plus approprié que ces idées soient adoptées sous forme d'orientations politiques et non pas de règles de droit. Je craignais que si l'on devait recourir aux tribunaux, on commence à se diriger vers un système très procédurier.

C'est mon opinion personnelle. Je n'ai pas analysé la question en profondeur, mais je pense que nous devons faire très attention de ne pas trop nous rapprocher des États-Unis en ce qui concerne la réglementation.

Comme vous le savez, l'élargissement de l'ALÉNA... On parle maintenant du Chili. Les compagnies canadiennes sont les compagnies qui investissent le plus au Chili, suivies par les compagnies australiennes, américaines, etc. Les Chiliens étudient la question de savoir dans quelle direction ils doivent se diriger en ce qui concerne la réglementation environnementale. Le Chili vient juste de promulguer une loi-cadre en matière d'environnement. Bon nombre de nos compagnies s'inquiètent. Elles savent que le gouvernement américain exerce des pressions sur le gouvernement chilien pour qu'il adopte l'approche de l'EPA. Nous leur disons de ne surtout pas faire cela, d'envisager d'autres modèles.

Pas plus tard qu'hier, j'ai parlé de cette question avec des Chiliens. Nous avons proposé que le gouvernement canadien, ainsi que l'industrie canadienne, organisent un séminaire conjoint avec les Chiliens pour leur montrer des modèles différents. Par exemple, je sais que le système d'autorisation des projets qui vient d'être approuvé en Colombie-Britannique est un système raisonnable. Je n'en connais pas les détails.

Nous voulons que le Chili envisage des modèles différents. Nous savons que le Pérou a récemment établi un certain nombre de règlements environnementaux propres à ce pays. Là encore, je n'en connais pas les détails. Nous essayons de leur faire comprendre qu'il existe d'autres modèles dans le monde et que l'on peut les adapter à sa propre culture, à sa propre situation.

Je dirai qu'il faut être très prudent avant de s'orienter dans cette direction. C'est là mon point de vue personnel.

[*Text*]

Mr. Muth: If the American system looks good to you, I would suggest you look again.

Mr. Gilmour: I appreciate your comment, because that's... Thank you, Madam Chair.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): We particularly enjoy candour and openness. Thank you very much.

Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers: Thank you, Madam Chair.

First, I have a question on your council and its funding. Is it entirely private sector funded?

Mr. Nash: Yes.

Mr. DeVillers: No public funding or no tax deduction?

Mr. Nash: None whatsoever. We don't want any either.

Mr. DeVillers: Okay, good.

Mr. Nash, I think you'd indicated that, if I understood you correctly, the criteria for the choices of chemicals for assessment should be included in the act.

Mr. Nash: Yes. In other words, we require that these criteria be required within the act.

Mr. DeVillers: What should these criteria be?

Mr. Nash: I wouldn't want to prejudge. If I thought about it, I probably could come up with a few. But it would be what I would call off the top of the head. I don't think the act should specify the criteria. I think you should require the criteria and that these criteria be open, available for consultation. In other words, you just require that the regulators do that for you—

Mr. DeVillers: But not in the act itself?

Mr. Nash: Don't list the criteria in the act, because your criteria may change. You may want to develop as new circumstances occur.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): You'll never write the act.

Mr. Nash: That's right. Exactly. So just require the development.

Mr. DeVillers: I have one brief question for Mr. Drake. I think you indicate that we should include a definition of pollution prevention that includes recycling. What else should be included in that definition?

Mr. Drake: In the context of recycling or...?

Mr. DeVillers: No. For the purposes of pollution prevention, what other items...? I have your point that it should include a reference to recycling, but beyond that what else should be included?

Mr. Drake: I suppose introducing notions of cost–effectiveness and looking to the ultimate objectives of reducing pollution, rather than the emphasis of it being at source. We mentioned before the danger of materials being specifically excluded on the grounds of pollution prevention.

[*Translation*]

M. Muth: Si vous pensez que le système américain est bon, vous devriez l'examiner plus attentivement.

M. Gilmour: Je vous remercie de vos observations car... Merci madame la présidente.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Nous apprécions particulièrement la franchise et l'honnêteté. Merci beaucoup.

Monsieur DeVillers.

M. DeVillers: Merci, madame la présidente.

Premièrement, j'ai une question à vous poser sur votre conseil et son financement. Est–il entièrement financé par le secteur privé?

M. Nash: Oui.

M. DeVillers: Pas de financement public ni de déduction fiscale?

M. Nash: Non, pas du tout. Nous n'en voulons d'ailleurs pas.

M. DeVillers: Bien.

Monsieur Nash, je crois que vous avez mentionné, si j'ai bien compris, que l'on devrait intégrer dans la loi les critères relatifs au choix des produits chimiques à évaluer.

M. Nash: Oui. Autrement dit, nous voulons que ces critères soient exigés par la loi.

M. DeVillers: Quels devraient être ces critères?

M. Nash: Je ne voudrais pas préjuger. En y réfléchissant, je pourrais vous en citer quelques–uns. Mais ce serait sans vraiment savoir. Je ne crois pas que la loi doive préciser ces critères. Je pense que vous devez les exiger et exiger qu'il soit possible de les consulter. Autrement dit, vous demandez aux responsables de la réglementation de le faire pour vous...

M. DeVillers: Mais pas dans la loi elle–même?

M. Nash: On ne doit pas dresser la liste des critères dans la loi car ces critères peuvent changer. On peut en établir d'autres à mesure que les conditions changent.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Vous ne rédigerez jamais la loi.

M. Nash: En effet. Exactement. Ne demandez que le développement.

M. DeVillers: J'ai une brève question pour M. Drake. Je pense que vous avez mentionné que nous devrions inclure une définition de la prévention de la pollution qui comprenne le recyclage. Que devrait comprendre d'autre cette définition?

M. Drake: Dans le contexte du recyclage ou...?

M. DeVillers: Non. Aux fins de la prévention de la pollution, quels sont les autres sujets...? Vous avez mentionné qu'elle devrait comprendre le recyclage, mais que devrait–elle comprendre également?

M. Drake: Je suppose que l'on pourrait introduire la notion de rentabilité et rechercher les objectifs ultimes de réduction de la pollution plutôt que de mettre l'accent sur la source. Nous avons déjà évoqué le risque que des matériaux soient expressément exclus pour des raisons de prévention de la pollution.

[*Texte*]

Mr. De Villers: Those are all the questions I have.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much.

I want to thank all of you for being here this morning. I do apologize for the fact that a few members of the committee were unable to attend because of other commitments.

I think a number of things you have raised are very important, particularly around the definition of toxics. I understand the impact on your industry and the fact that differing contexts are going to have to be considered very carefully when we put together that definition. I would certainly like to reiterate Mr. Adams' suggestion that any help you can provide us in that way is very much appreciated.

Again, thank you very much for attending. It's nice to have such an international representation today.

Mr. Nash: Thank you very much. I'll just leave this material for the committee.

[*Traduction*]

• 1050

M. De Villers: C'est toutes les questions que j'avais à poser.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup.

Je veux vous remercier tous d'être venus ce matin. Je suis désolée que certains des membres du comité n'aient pas pu assister à cette séance en raison de leurs engagements préalables.

Je pense qu'un certain nombre des points que vous avez soulevés sont très importants, en particulier tout ce qui touche à la définition des produits toxiques. Je comprends l'impact que cela peut avoir sur votre industrie et le fait qu'il faudra étudier très sérieusement les différentes situations lorsque nous élaborerons cette définition. J'aimerais répéter ce qu'a dit M. Adams, à savoir que toute l'aide que vous pourrez nous apporter sera très appréciée.

Merci encore de votre présence. Il est très agréable d'avoir une représentation internationale de ce genre.

M. Nash: Merci beaucoup. Je vais laisser ces documents au comité.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From International Council of Metals of the Environment:

Gary Nash, Secretary General;

Bob Muth, Vice–President, ASARCO Inc., New York;

Gordon Drake, Executive Director; Environmental Affairs;

From Soap and Detergent Association of Canada:

Dana Winn, Technical Committee Chairman

TÉMOINS

Du Conseil international des métaux et de l'environnement :

Gary Nash, secrétaire général;

Bob Muth, vice–président, ASARCO Inc., New York;

Gordon Drake, directeur exécutif, affaires environnementales;

De l'Association des savoniers canadiens :

Dana Winn, président du comité technique

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 53

Tuesday, November 1, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 53

Le mardi 1er novembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 1, 1994
(68)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:37 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Clifford Lincoln, Benoît Sauvageau.

Acting Member present: Andrew Telegdi for John Finlay.

Other Member present: Murray Calder.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From Resources Future International: François Bregha, Principal; John Moffet. *From The Canadian Federation of Agriculture:* Sheila Forsyth, National Agriculture Secretariat, Vahid Aidun, Resource Analyst.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Sally Rutherford and Sheila Forsyth made opening statements and with Vahid Aidun, answered questions.

At 9:35 o'clock a.m., the Committee proceeded to sit *in camera*.

The Committee proceeded to receive a briefing by Margaret Smith, François Bregha and John Moffet in preparation for the meeting to be held with the Canadian Council of Ministers of Environment in Bathurst on November 8, 1994.

At 10:55 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 1er NOVEMBRE 1994
(68)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 37, dans la pièce 112–N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Clifford Lincoln et Benoît Sauvageau.

Membre suppléant présent: Andrew Telegdi remplace John Finlay.

Autre membre présent: Murray Calder.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De Ressources futures international: François Bregha, principal; John Moffet. *De la Fédération canadienne de l'agriculture:* Sheila Forsyth, secrétariat national de l'agriculture; Vahid Aidun, analyste des ressources.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité reprend l'étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34.*)

Sally Rutherford et Sheila Forsyth font un exposé liminaire et, avec Vahid Aidun, répondent aux questions.

À 9 h 35, le Comité déclare le huis clos.

Margaret Smith, François Bregha et John Moffet donnent une séance d'information au Comité en vue de sa réunion conjointe avec le Conseil canadien des ministres de l'Environnement à Bathurst, le 8 novembre 1994.

À 10 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, November 1, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 1er novembre 1994

• 0834

The Chairman: Good morning.

Bonjour, tout le monde. Nous poursuivons aujourd'hui notre travail sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Le président: Bonjour.

Good morning everybody. We are resuming today our review of the Canadian Environment Protection Act.

• 0835

Nous recevons comme témoins les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture. Ce sont M. Jack Wilkinson, Mme Sheila Forsyth,

National Agriculture Committee Secretariat, and Sally Rutherford, executive director. We welcome you. We're very eager to hear from you. The floor is yours.

Our witnesses today represent the Canadian Federation of Agriculture. They are Mr. Jack Wilkinson, Ms Sheila Forsyth, secrétariat du Comité national sur l'agriculture, et Sally Rutherford, directrice administrative. Nous vous souhaitons la bienvenue. Nous sommes impatients d'entendre votre témoignage. Vous avez la parole.

Ms Sally Rutherford (Executive Director, Canadian Federation of Agriculture): Sheila and I are going to share this presentation. I am Sally Rutherford. I am the executive director of the Canadian Federation of Agriculture.

The CFA was founded in 1935 and serves as the unified voice on behalf of Canadian farmers. The CFA is Canada's largest general farm organization representing the interests of 17 provincial general farm organizations and commodity groups. The CFA represents over 300,000 farmers on issues ranging from economic and social concerns to research needs.

Mme Sally Rutherford (directrice administrative, Fédération canadienne de l'agriculture): Sheila et moi allons prendre la parole à tour de rôle. Je m'appelle Sally Rutherford et je suis directrice administrative de la Fédération canadienne de l'agriculture.

La FCA, créée en 1935, agit à titre de porte-parole des agriculteurs canadiens. La FCA, qui représente 17 organismes agricoles provinciaux et groupements de producteurs spécialisés, est la plus vaste organisation agricole du Canada. La FCA défend les intérêts de plus de 300 000 agriculteurs sur des questions allant des problèmes économiques et sociaux aux besoins en matière de recherche.

Ms Sheila Forsyth (Coordinator, Canadian Federation of Agriculture): The National Agriculture Environment Committee is a new committee that's been set up recently and has many of the same members as the Canadian Federation of Agriculture plus some other members, including the Canadian Cattlemen's Association. It was formed specifically to address the environmental issues of sustainable development in agriculture.

Mme Sheila Forsyth (coordinatrice, Fédération canadienne de l'agriculture): Le Comité national sur l'agriculture et l'environnement est un nouveau comité constitué récemment et composé de bon nombre de membres de la FCA ainsi que de représentants d'autres organisations, y compris la Canadian Cattlemen's Association. Le comité a été mis sur pied dans le but précis d'étudier les problèmes environnementaux liés au développement durable et à l'agriculture.

Farmers have been expressing concern for years about the need to deal with environmental issues associated with farming, and they expressed a strong desire to move from a reactive situation to a more proactive one. They have a desire to get serious about coalescing their ideas on a national basis about the knowledge, the problems and the solutions that are associated with environmental issues around agriculture. They are serious about getting informed about sustainable agriculture, about listening to concerns and about looking for solutions.

Depuis des années, les agriculteurs expriment leurs inquiétudes face à la nécessité d'examiner les problèmes environnementaux liés à l'agriculture, ainsi qu'un fervent désir d'adopter un plan d'action proactif au lieu de réagir après coup. Ils souhaitent se mettre sérieusement au travail pour regrouper leurs idées à l'échelle nationale quant aux connaissances, aux problèmes et aux solutions concernant les questions environnementales liées à l'agriculture. Ils veulent sérieusement s'informer au sujet de l'agriculture durable, prêter une oreille attentive aux préoccupations exprimées et rechercher des solutions.

They are aware that a healthy environment is needed for sustainable agriculture and they are willing to be honest about environmental problems and to look for solutions.

Les agriculteurs savent qu'un environnement sain est essentiel à l'agriculture durable et sont prêts à examiner honnêtement les problèmes d'ordre environnemental et à chercher des solutions.

Agriculture is an essential business. We cannot do without food, and farmers have always been stewards of the land and the environment.

L'agriculture est un secteur d'importance cruciale. Nous ne pouvons pas nous passer de denrées alimentaires, et les agriculteurs ont toujours été les gérants de la terre et de l'environnement.

[*Texte*]

The CFA has developed a policy statement on sustainable agriculture and it is attached to your package today. It includes their concepts of what sustainable agriculture is and the impacts that government policies and programs may have on the long-term productivity of Canada's natural resource.

The National Agriculture Environment Committee is developing a strong agenda on the environment, targeted toward principles of sustainable development, many of which principles are described in one of the issue papers that you folks are dealing with for the Canadian Environmental Protection Act.

Ms Rutherford: We do have a number of general and more specific comments in relation to the review of CEPA.

The Chairman: We have seen them all. It would be helpful to us, since yours is a very general statement, as you've just said, if you could perhaps give us some specific indication as to the changes you would like to see.

Ms Rutherford: We were not looking for any specific changes in the act. Our comments are therefore related to the applicability of the legislation overall and to provide you with some general guidelines. If the comments here, as you point out, are of a general nature and you would rather go simply to questioning, we'd be happy to deal with it in that way.

The Chairman: Perhaps you can summarize these points before we do that.

Ms Rutherford: The CFA and NAEC do support the need for a broad-based environmental act, such as CEPA. We are aware of the role that CEPA has been playing and will probably continue to play as a back-up to other acts and processes. We believe the role of the government is to ensure that CEPA is effective and efficient in a way that the environment is protected in Canada.

• 0840

We believe and urge the government to ensure that legal and regulatory certainty for inputs on which farmers rely are there. We are aware that there are various pieces of legislation that are also being drafted in relation to, for example, pesticides, biotechnology. There are pieces of legislation such as the Seeds Act, the Fertilizers Act, the Controlled Products Act, as I mentioned, that will have an effect on how CEPA is actually implemented. We do believe that in the case where there are pieces of legislation that presently supersede—well, perhaps supersede is not the appropriate term. They will affect the applicability of CEPA. These pieces of legislation should indeed maintain their own authority. CEPA's authority should not supersede theirs, as we believe they are better able to deal with the specifics of particular areas than CEPA may be, and that's not to deny that CEPA may indeed have an overarching role to play in ensuring that these pieces of legislation are indeed appropriate.

I guess that is what we're looking at here. It's not so much that we're asking you to change what is in CEPA now, but to provide some guidance in whatever report that you will table eventually in terms of how CEPA would be applied.

[*Traduction*]

La FCA a élaboré un énoncé de principes sur l'agriculture durable, lequel est joint à la documentation que nous vous avons remise. Elle y donne sa définition de l'agriculture durable et y traite des répercussions que les politiques et programmes gouvernementaux risquent d'avoir sur la productivité à long terme des ressources naturelles du Canada.

Le Comité national sur l'agriculture et l'environnement est en train de définir un important programme sur l'environnement, axé sur l'application des principes de développement durable énoncés dans un des mémoires qui vous ont été soumis dans le cadre de l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Mme Rutherford: Nous avons quelques commentaires généraux et d'autres plus précis à faire au sujet de l'examen de la LCPE.

Le président: Nous avons eu l'occasion de lire tout cela. Il nous serait utile, puisque votre exposé est de portée très générale, comme vous venez de le dire, que vous nous donniez une idée plus précise des modifications que vous souhaitez voir apporter à la loi.

Mme Rutherford: Nous ne demandons pas de modifications précises à la loi. Nos observations portent en conséquence sur les possibilités d'application de la loi, et visent à vous fournir certaines lignes directrices générales. Si, comme vous le dites, vous trouvez nos commentaires trop généraux et que vous souhaitez passer directement aux questions, nous sommes prêts à nous plier à vos désirs.

Le président: Vous pourriez peut-être auparavant nous résumer les principaux points de votre mémoire.

Mme Rutherford: La FCA et le CNAE conviennent de la nécessité d'avoir une loi environnementale de vaste portée, comme la LCPE. Nous sommes conscients du rôle qu'a joué et que continuera sans doute de jouer cette loi à l'appui d'autres lois et mécanismes. Nous estimons que le gouvernement doit faire en sorte que la LCPE soit efficace et que ses dispositions permettent vraiment de protéger l'environnement au Canada.

Nous demandons instamment au gouvernement d'établir, par voie de lois et de règlements, des garanties concernant les facteurs de production dont dépendent les agriculteurs. Nous savons que diverses autres mesures législatives en cours de rédaction portent entre autres sur les pesticides ou la biotechnologie. Il existe des lois comme la Loi sur les semences, la Loi sur les engrais chimiques et la Loi sur les produits antiparasitaires, je le répète, qui influeront sur la mise en oeuvre de la LCPE. Nous estimons que dans les cas où des lois en vigueur l'emportent—le terme n'est peut-être pas bien choisi—influeront sur l'application de la LCPE, ces lois doivent continuer de s'appliquer. Les dispositions prévues dans la LCPE ne devraient pas l'emporter sur celles de ces lois, qui, à notre avis, sont mieux à même de résoudre des problèmes dans des secteurs précis que ne peut le faire la LCPE; nous reconnaissons toutefois que la LCPE peut jouer un rôle crucial pour veiller à ce que ces diverses lois soient vraiment pertinentes.

Je crois que c'est ce qui est important à nos yeux. Nous ne vous demandons pas vraiment de modifier les dispositions actuelles de la LCPE, mais plutôt d'inclure dans le rapport que vous déposerez à la fin de votre étude des indications quant à la façon dont la LCPE s'appliquera.

[*Text*]

Biotech promises to solve some of the farmers' most pressing environmental problems. Biotech is specifically and broadly defined within CEPA. While we know that these products of biotechnology must be proved safe for use, we are aware that the rules, especially for agricultural biotechnology products relative to CEPA, have not crystallized as yet. We urge that a special effort be made in this regard.

CFA and NAEC support the position that agricultural products be dealt with by those regulatory agencies familiar with the uses of the traditional product—Agriculture and Agri–Food Canada—and further urge that a streamlined and understandable method to deal with biotech be completed as soon as possible.

Biotech has innumerable applications and we believe that it's very difficult to try to deal with all of them in a very specific way under one piece of legislation without very specific regulations. We don't know how possible that would be to have all of the appropriate regulations under CEPA and the sort of enabling legislation that it is.

We understand that within Ag Canada they have sought and obtained legal positions on the relationship of their own legislation and regulations in terms of biotechnology and that they are considering trying to develop legislation that would regulate biotechnology as it applies to agriculture and agrifood separately. We believe this would be an appropriate role, again, not denying the CEPA may indeed have an overarching role to play in identifying the parameters.

Farmers are committed to the development and implementation of sustainable agricultural practices and encourage increased support of government, academic and private research and technology transfer in an area of environmental sustainability as it relates to agriculture.

We have initiated sustainable activities over the past several years that include a whole number of areas listed here. Green Plan funding was used to develop several sustainable agriculture practices and this has resulted in acceptance into general use of these practices. We believe that kind of government assistance, even in times of financial cutbacks, is worth the expenditure. We're certainly not looking for the same kind of Green Plan money as was there earlier, but we believe there has to be a presence not only in the legislation but also in programming to ensure that those who are specifically affected and need to be trained in what it is that CEPA is actually trying to accomplish will have the knowledge and the materials at hand.

Ms Forsyth: Further to that, farmers are extremely interested in moving more towards self–regulation and less towards regulatory initiatives from government. Using some of the Green Plan money they did develop several farm plans or

[*Translation*]

La biotechnologie est la solution à quelques–uns des problèmes environnementaux les plus pressants des agriculteurs. La LCPE en donne une définition générale et précise. Même si nous savons que l'innocuité de ces produits de la biotechnologie devra être établie avant que ceux–ci ne puissent être utilisés, nous savons également que les règles qui s'appliquent en vertu de la LCPE, notamment aux produits agricoles issus de la biotechnologie, n'ont pas encore été précisées, et nous exhortons les autorités à agir.

La FCA et le CNAE sont d'avis que les produits agricoles doivent relever des organismes de réglementation qui connaissent les usages qui sont faits des produits traditionnels—Agriculture et Agroalimentaire Canada—et nous préconisons en outre la mise en place dans les plus brefs délais d'une méthode rationalisée et compréhensible pour l'évaluation des produits de la biotechnologie.

La biotechnologie a des applications innombrables, et nous estimons qu'il est très difficile d'essayer de prévoir des dispositions très précises s'appliquant à chacune d'entre elles dans une même mesure législative en l'absence de règlements très précis. Nous nous interrogeons sur la possibilité d'adopter tous les règlements pertinents découlant de la LCPE, qui est une loi habilitante.

Nous savons que les fonctionnaires d'Agriculture Canada ont demandé et obtenu des avis juridiques sur le rapport existant entre leurs mesures législatives et leurs règlements et la biotechnologie, et qu'ils envisagent d'essayer d'élaborer un projet de loi visant à réglementer de façon distincte la biotechnologie relativement à l'agriculture et à l'agro–alimentaire. Nous sommes d'avis que ce sera une bonne chose, sans toutefois nier l'importance cruciale que pourra jouer la LCPE en vue de définir les paramètres.

Les agriculteurs appuient l'élaboration et la mise en oeuvre de pratiques agricoles durables et comptent pour ce faire sur un meilleur appui des organismes de recherche et de transfert technologique du gouvernement, des universités et du secteur privé pour assurer un environnement durable en agriculture.

Depuis plusieurs années déjà, nous optons de plus en plus pour des pratiques favorables à l'environnement dans un certain nombre de secteurs que nous énumérons dans notre mémoire. Des fonds prévus dans le Plan vert ont financé la mise au point de plusieurs pratiques agricoles durables, lesquelles ont depuis été intégrées aux pratiques courantes. Nous sommes d'avis que ce genre d'aide gouvernementale, même à une époque de restrictions financières, vaut la peine. Loin de nous l'idée de demander le même genre de financement que celui prévu au départ dans le cadre du Plan vert, mais nous estimons que, dans la législation comme dans les programmes, il faut prévoir des fonds pour permettre à ceux qui seront le plus directement touchés et devront s'informer quant aux objectifs réels poursuivis par la LCPE d'acquérir les connaissances et d'avoir la documentation voulue à leur disposition.

Mme Forsyth: En outre, les agriculteurs souhaitent la mise en place d'un mécanisme d'autoréglementation qui remplacerait les initiatives réglementaires de la part du gouvernement. À l'aide d'une partie des fonds alloués au Plan vert, ils ont élaboré

[*Texte*]

environmental assessment approaches for their own farms, which analyse all of the different parts of a farming system and farming practices, to come up with a way to determine the performance of a farm. They fully feel that this is a way to go rather than an increase in regulatory usage in this country.

NAEC will be performing over the next few months an analysis of the different kind of options, regulations, codes of practice guidelines, self–regulation, and looking at what an effective system would be for the farmers of this country.

The farmers are also extremely committed to sustainable development. Further to the objectives we've mentioned, NAEC is also going to focus on four different areas: environment and trade, the state of the resources that farmers use, the soil, the air and the water, the quality of those particular parts of the environment, control options and policy, as well as the awareness of emerging issues. There are many new emerging issues that affect farmers, including biotechnology, public awareness, public perception and other kinds of things like that that they are trying to deal with.

NAEC was very recently asked by the Deputy Minister of Agriculture to do an analysis of the Green Plan funding to see how that has furthered the environmental agenda of farmers and to suggest ideas towards the sustainable agriculture strategy.

One of the other items that farmers have been dealing with quite recently is the public perception of agriculture's performance on the environment, and it is often listed as negative. In fact, the proliferation of myths or incorrect statements is quite common.

We will be trying to work with the farmers to develop a communication strategy to inform the public about environmental issues in agriculture. In fact, some of the misconceptions do appear in some of the documents that you folks have been given. In fact, the issue paper on biodiversity has two statements that are what we would call myths about farming practices. I won't go into the details. You can read them in the brief.

Finally, farmers want to be consulted on environmental issues. We encourage government to build stronger consultation mechanisms that include farmers on all environmental initiatives. We are increasingly worried about the trade. We have asked recently to be involved on several of the different tables that deal with trade in the environment and are looking towards hoping that there will be a seat for farmers at those tables.

Also, in the implementation of CEPA, there could be a role for agriculturalists or farmers to play in some of the strategic options for the toxic substances that have been declared so under the priority substances list assessments. CFA or NAEC would like to be participating on those tables that touch on agricultural practices should they occur.

[*Traduction*]

plusieurs plans agricoles ou méthodes d'évaluation environnementale s'appliquant à leurs propres exploitations agricoles, lesquels analysent tous les éléments d'une exploitation et des pratiques agricoles, en vue de trouver une façon de déterminer le rendement d'une exploitation. Ils sont convaincus que c'est l'approche à suivre, au lieu d'accroître le recours à la réglementation dans notre pays.

• 0845

Le CNAE examinera au cours des prochains mois les diverses options qui s'offrent aux agriculteurs en matière de développement durable, y compris la réglementation, les codes de pratique et l'autoréglementation, tout en essayant de déterminer quel régime serait le plus efficace pour les agriculteurs canadiens.

Les agriculteurs sont également extrêmement engagés à l'égard du développement durable. Outre les objectifs que nous avons mentionnés, le CNAE s'intéressera principalement aux quatre secteurs d'activité suivants: l'environnement et le commerce, l'état des ressources qu'utilisent les agriculteurs—le sol, l'air et l'eau—la qualité de ces éléments précis de l'environnement, les mesures et politiques de contrôle, ainsi que la sensibilisation aux nouvelles questions. Il existe bon nombre de nouvelles questions qui touchent les agriculteurs, notamment la biotechnologie, la sensibilisation et la perception du public et toutes sortes d'autres choses sur lesquelles le comité va essayer de se pencher.

Récemment, le sous–ministre de l'Agriculture a demandé au CNAE d'étudier l'utilité des fonds alloués dans le cadre du Plan vert et de recommander l'orientation à donner à la stratégie sur le développement durable en agriculture.

Une des autres questions sur lesquelles les agriculteurs se sont penchés récemment, c'est la perception qu'a le public des répercussions de l'agriculture sur l'environnement, souvent considérées comme néfastes. En fait, les énoncés erronés à cet effet sont fréquents.

Nous essayerons de travailler de concert avec les agriculteurs pour élaborer une stratégie de communication visant à informer le public sur les questions environnementales liées à l'agriculture. En fait, certains mémoires qui vous ont été soumis renferment des idées fausses. Par exemple, dans le mémoire sur la biodiversité, on fait deux constats qui sont en réalité des mythes au sujet des pratiques agricoles. Je n'entrerai pas dans les détails, que vous pourrez lire dans notre mémoire.

Enfin, les agriculteurs veulent être consultés sur les questions environnementales. Nous encourageons le gouvernement à mettre en place des mécanismes de consultation plus rigoureux prévoyant la participation des agriculteurs à toutes les initiatives environnementales. Nous sommes de plus en plus inquiets au sujet du commerce. Nous avons demandé dernièrement à participer à plusieurs tables rondes portant sur le commerce et l'environnement, et nous espérons que les agriculteurs seront invités à participer à ces discussions.

En outre, lors de la mise en oeuvre de la LCPE, les agronomes ou les agriculteurs pourraient participer à l'élaboration de certaines options stratégiques relatives aux substances déclarées toxiques en vertu des évaluations découlant de la liste sur les substances prioritaires. La FCA ou le CNAE souhaiteraient participer aux tables de consultation portant sur les pratiques agricoles, le cas échéant.

[*Text*]

Ms Rutherford: In summary, Canadian farmers have always been stewards of the land. They realize better than most Canadians the importance of maintaining a healthy environment. A healthy environment for them is a partial guarantee of economic success. They are willing and anxious to continue their recent efforts on environmental issues and they perceive this activity as a significant step in reaching the 22,000 goal for agriculture and agrifood exports, which is part of Hon. Ralph Goodale's vision for our industry.

Further, CFA and NAEC believe that CEPA has an important and useful role in environmental protection in Canada. CFA and NAEC are interested in the progress and changes that will be proposed to CEPA and would like to be informed and involved in future considerations.

We aren't looking for any specific changes at this point. Our reason for asking to appear before you is to put our position on the table and on the record and also to bring to your attention the kinds of problems that we are continually facing, which show up even in the issue papers that were developed and distributed in relation to the CEPA review.

We feel that it's our obligation to bring that kind of problem to your attention, to try to ensure that you have appropriate information on which to base your decisions as opposed to inappropriate information. Thank you.

The Chairman: Thank you.

Our witnesses today are Sheila Forsyth and Sally Rutherford.

The first question is from Mr. Sauvageau followed by Mr. Adams.

• 0850

M. Sauvageau (Terrebonne): J'ai lu votre mémoire ce matin. Mes questions porteront seulement sur le mémoire.

À la page 2, au point 2, vous dites:

Comme vous le savez, le cadre de réglementation des pesticides est en train de changer. Nous voulons avoir l'assurance, par voie de réglementation, que les approvisionnements de produits dont les agriculteurs ont besoin ne seront pas compromis.

On parlait précédemment de pesticides et de choses semblables. C'est peut–être une forme de préjugé de ma part, mais si vous prônez le développement durable d'un côté et que, de l'autre côté, vous ne voulez absolument pas qu'on vous prive de pesticides ou de produits chimiques pour améliorer la terre, ne pensez–vous pas que vous tirez sur deux côtés opposés?

Ms Rutherford: When we're talking about pesticides, we're not only talking about farm chemicals. We're also talking about the process by which products are made available. No one is going to deny there are chemicals, that pesticides are perhaps not the ideal way of dealing with the problem. The truth is we cannot feed the world as we have it without using some of these products at this point in time.

[*Translation*]

Mme Rutherford: En résumé, les agriculteurs canadiens ont toujours assuré la gérance de la terre. Plus que la plupart des Canadiens, ils sont aujourd'hui conscients de l'importance de maintenir un environnement sain, lequel est en effet pour eux une garantie partielle de leur réussite économique. Il sont disposés et décidés à poursuivre leurs efforts amorcés récemment dans le domaine de l'environnement. Ils considèrent en effet que cela constitue une étape importante dans l'atteinte de l'objectif 22 000 pour les exportations de produits agricoles et agro–alimentaires, lequel s'inscrit dans la vision proposée par l'honorable Ralph Goodale pour l'industrie agricole.

En outre, la FCA et le CNAE estiment que la LCPE a un rôle important et utile à jouer en matière de protection de l'environnement au Canada. Ils s'intéressent à tout changement qui sera proposé à cette loi et aimeraient en être informés et participer aux consultations futures qui se tiendront.

Nous ne demandons pas pour le moment de modifications précises à la loi. Si nous avons demandé à comparaître devant votre comité, c'est notamment pour faire connaître notre position et pour vous signaler certains problèmes auxquels nous sommes continuellement confrontés, et qui se retrouvent même dans les documents de travail qui ont été préparés et distribués dans le cadre de l'examen de la LCPE.

Nous nous sentons obligés de vous signaler ces problèmes afin de nous assurer que vous prendrez vos décisions en pleine connaissance de cause, et non pas en vous fondant sur une information erronée. Je vous remercie.

Le président: Merci.

Nos témoins d'aujourd'hui sont Sheila Forsyth et Sally Rutherford.

M. Sauvageau va commencer la période de questions, et il sera suivi par M. Adams.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): My questions will deal only with your brief, that I have read this morning.

On paragraph 2, page 2, you say:

As you know, the regulatory environment for pesticides is changing. We want assurance of regulatory certainty and that the supply of products farmers need is not jeopardized.

You were referring just before that to pesticides and that kind of things. I may be prejudiced, but if you advocate sustainable development on one hand and that on the other hand you do not want to do without pesticides or chemicals to improve the land, don't you think that you are trying to eat your cake and have it too?

Mme Rutherford: Lorsque nous parlons de pesticides, nous ne parlons pas seulement de produits chimiques agricoles. Nous parlons également de la réglementation visant ces produits. Personne ne niera qu'il existe des produits chimiques et que les pesticides ne sont peut–être pas le moyen idéal de résoudre le problème. En réalité, il est impossible de nourrir le monde actuel sans utiliser à un moment donné certains de ces produits.

[*Texte*]

What we are trying to do in the development of the new pest control products act—whatever its name shall be—is to ensure there is a regulatory procedure that will provide the appropriate type of product to farmers. Some of them will be micro-organisms that are not chemicals, that are actually some other biological control of some kind. Some of them will be benign chemicals. The point is, we're trying to avoid a situation where we have a system that is so onerous and so confining that we cannot actually obtain those chemicals through the registration system.

Canada, in relation to other countries in the world, except in some of the major crops, western grain crops and corn, for example, is a relatively small producing country. The chemical companies, those companies that produce crop protection products that are often now not chemicals—the kinds of things they're looking at now—will not register products here because it's not worth their while if the process is too onerous. That is not to say we're not looking for the appropriate testing. Canada's testing is still more rigorous than most other countries in the world, but we're trying to ensure there's a streamlined process to ensure there are not unreasonable delays and also that we have a process that will attract companies to register and develop for Canadian use products that are safer and that are new, that are biologically designed. That's why we are concerned about the tenor, I suppose, of what the regulations might be around pesticides.

We're not trying to maintain what we have. We're simply trying to ensure there is a possibility of having appropriate products—these are not always chemicals available to farmers—so we can actually produce food and have the kind of active agrifood economy in all provinces of the country and actually to increase that, at the same time using better and safer products.

One thing I think people often forget is that farmers are human beings as well. They have families. It's not their goal to go out and poison their crops and their water supply and give themselves cancer in the process. If there are products that are safer to use, farmers are more than happy to have those available to them. That's the kind of process we're trying to ensure exists.

M. Sauvageau: Ma deuxième question porte toujours sur votre document.

Au point 6, vous dites:

Récemment, le Sous-ministre de l'Agriculture a demandé au CNAE d'étudier l'utilité des fonds alloués dans le cadre du Plan vert et de recommander l'orientation à donner à la Stratégie sur le développement durable en agriculture.

• 0855

Les conclusions de ce rapport ont-elles été produites et, si oui, quelles sont-elles? Elles seront peut-être produites dans quelques mois. Je ne le sais pas.

[*Traduction*]

Ce que nous essayons de faire, relativement à l'élaboration de la nouvelle loi sur les produits antiparasitaires—ou quel que soit le nom qu'on lui donnera—c'est de faire en sorte qu'il existe un cadre de réglementation permettant aux agriculteurs d'avoir accès aux produits dont ils ont besoin. Il s'agira dans certains cas de micro-organismes qui ne sont pas des produits chimiques, mais plutôt une sorte de composé biologique. Il pourra s'agir aussi de produits chimiques sans danger. En réalité, nous essayons d'éviter d'en arriver au point où notre système serait si fastidieux et restrictif qu'il serait impossible aux agriculteurs d'obtenir ces produits chimiques dans le cadre du système d'enregistrement.

Le Canada, par rapport à d'autres pays du monde, sauf pour certaines des principales cultures, comme les cultures céréalières de l'Ouest et le maïs, par exemple, est un pays producteur relativement restreint. Les sociétés de produits chimiques, celles qui fabriquent des produits destinés à protéger les récoltes, qui, la plupart du temps, ne sont plus des produits chimiques—les nouveaux produits sur lesquels portent leurs recherches—n'enregistreront pas leurs produits dans notre pays, car cela ne vaut pas la peine si la procédure est trop fastidieuse. Cela ne veut pas dire que nous n'exigeons pas que les essais voulus soient effectués. Le système de mise à l'essai de notre pays est encore plus strict que celui de la plupart des autres pays du monde, mais nous essayons de rationaliser le processus pour éviter les retards indus et aussi pour inciter les sociétés à enregistrer leurs produits et à mettre au point, à l'intention des agriculteurs canadiens, des produits qui sont plus sûrs et nouveaux, conçus selon des principes biologiques. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la teneur de la réglementation future concernant les pesticides.

Nous ne cherchons pas à maintenir le statu quo. Nous essayons simplement de faire en sorte que les agriculteurs aient accès aux produits nécessaires—qui ne sont pas toujours des produits chimiques—pour être en mesure de produire des denrées alimentaires et de garantir dans toutes les provinces du pays une économie agro-alimentaire active, voire de développer ce secteur tout en utilisant des produits meilleurs et plus sûrs.

Les gens ont souvent tendance à oublier que les agriculteurs sont également des êtres humains qui ont une famille. Leur rôle n'est pas d'empoisonner leurs récoltes et leur eau potable dans le but de les rendre cancérigènes. S'il existe des produits plus sûrs à utiliser, les agriculteurs y auront volontiers recours. Nous voulons faire en sorte que ce soit le cas.

Mr. Sauvageau: My second question also deals with your brief.

Under item 6, you say:

NAEC was recently asked by DM of Agriculture to analyse the usefulness of the Green Plan funding and to recommend direction for the Sustainable Development Strategy for agriculture.

Have the findings of that report released and, if so, what are they? They might be produced within a few months. I do not know.

[*Text*]

Ms Forsyth: We met with the Deputy Minister of Agriculture last Wednesday. We were talking about the agenda of NAEC because it is a new committee. While we were talking about it, one of the things that came up was the fact that the funding from the Green Plan was very useful to farmers because of the changes of attitude that resulted from some of the new environmental practices that came from the research money that was used.

When he heard that, he realized that perhaps what the farmers should do is to analyse what the Green Plan money was used for, look at how it has changed the practices of farming in Canada, recommend what sort of continuations of some projects would be needed for a sustainable development strategy and find what new things may be needed to further that work. That was something we will be dealing with over the next short while.

Mr. Adams (Peterborough): I apologize for being a little late: we have a regular eastern Ontario caucus breakfast meeting on this day. I was looking forward to the federation's presentation. I missed the beginning, but I read your brief.

First, you mention decreased tillage. As that ties in to your discussion on biodiversity, I just wonder whether you have any figures on the reduction in tillage in recent years.

Ms Rutherford: Off the top of my head, no, I don't have any numbers with me. I'd be happy to see if we can find some. It's the kind of thing that's sort of difficult to survey. We know, just by the changes in equipment purchases and in crop protection products and that kind of thing, that there is an alteration.

Mr. Adams: I have some sense of it. It would be useful to the committee to have any sort of indication of moves in that direction, because it does tie in to the criticism agriculture has received for monoculture.

There's another thing. I think the establishment of the committee is a really good idea in agriculture, but you stress self–regulation.

Does it already exist or can you envisage having any real power to deal with members in the federation who do not, in fact, maintain good sustainable—or whatever—practices? That is in terms of any real regulatory power in that sense.

Ms Rutherford: When we're talking about self–regulation, we're looking at a mix. We have not sat down to develop a list of regulations that organizations would actually implement themselves. Such organizations would be ours, the Ontario Federation of Agriculture, Keystone Agricultural Producers in Manitoba or UPA in Quebec.

I think we're looking more at trying to encourage farmers to use certain practices, but also providing the right sort of policy and program mix so that will help them to self–regulate.

For example, the permanent cover program in western Canada was very successful for encouraging farmers to effectively self–regulate.

[*Translation*]

Mme Forsyth: Nous avons rencontré le sous–ministre de l'Agriculture mercredi dernier. Nous avons discuté du programme du CNAE, car c'est un nouveau comité. Pendant que nous y étions, nous lui avons dit que les fonds alloués en vertu du Plan vert étaient très utiles aux agriculteurs, car ils ont permis de financer des recherches qui ont abouti à de nouvelles pratiques environnementales, lesquelles témoignent d'un changement d'attitude de la part des agriculteurs.

Lorsque le sous–ministre a entendu cela, il s'est rendu compte que les agriculteurs devraient peut–être analyser les utilisations faites des fonds alloués en vertu du Plan vert, voir de quelle façon cela a influé sur les pratiques agricoles au Canada, recommander la poursuite de certains projets nécessaires à la mise en place d'une stratégie en matière de développement durable et faire d'autres recommandations en vue d'approfondir cette étude. Nous allons nous pencher sur la question d'ici peu.

M. Adams (Peterborough): Je vous prie d'excuser mon léger retard: le caucus de l'Est de l'Ontario se réunissait ce matin au petit déjeuner. J'étais impatient d'entendre l'exposé de la fédération. J'ai manqué le début, mais j'ai lu votre mémoire.

Vous parlez tout d'abord du travail réduit du sol. Comme il y a un rapport avec ce que vous avez dit au sujet de la biodiversité, j'aimerais savoir si vous disposez de certaines données sur la réduction du travail du sol ces dernières années.

Mme Rutherford: Il m'est impossible de vous citer des chiffres à brûle–pourpoint. Je pourrais vérifier pour vous. Il est difficile d'évaluer ce genre de choses. Nous savons que cela se produit uniquement en raison des changements que nous constatons dans les achats d'équipement et dans les produits destinés à protéger les récoltes, et autres choses du même genre.

M. Adams: Oui, je comprends. Il serait utile que notre comité dispose de certaines données relatives aux tendances dans ce domaine, car c'est directement en rapport avec les critiques formulées à l'égard de la monoculture à laquelle se livrent les agriculteurs.

Il y a autre chose. La création du comité est une excellente idée pour les agriculteurs, mais vous insistez sur l'auto–réglementation.

Existe–t–il déjà un système, ou pouvez–vous envisager d'en adopter un qui vous permette d'agir à l'égard des membres de la fédération qui n'appliquent pas, en fait, de bonnes pratiques durables—ou quel que soit le terme qu'on emploie? Je veux parler d'un véritable pouvoir de réglementation.

Mme Rutherford: Lorsque nous parlons d'autoréglementation, nous envisageons en fait une combinaison de mesures. Nous n'avons pas encore établi de liste de règlements que les organisations devraient mettre en vigueur de leur propre gré. Il s'agirait de notre organisme, de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, de Keystone Agricultural Producers, du Manitoba, ou de l'UPA, au Québec.

Nous essayons plutôt d'inciter les agriculteurs à adopter certaines pratiques, mais tout en mettant sur pied des programmes et des lignes directrices qui les aideront à s'autoréglementer.

Par exemple, le programme d'établissement d'une couverture végétale permanente, dans l'Ouest canadien, a fortement contribué à inciter les agriculteurs à mettre en oeuvre des mesures efficaces d'autoréglementation.

[*Texte*]

In the design of the safety net programs now we are trying to be very sensitive to the kinds of program designs that will help farmers take on the appropriate practices. There's no thought that farm organizations would themselves take on any sort of a legal policing role at this point in time.

Mr. Adams: I think you will realize that in legislation of this type we have to think of both carrots and sticks.

Ms Rutherford: Yes.

Mr. Adams: I was just trying to get that aspect of self–regulation into the record.

The other thing might be a bit picky. You have a definition of sustainable agriculture in this paper you attached here. The area of biotechnology interests us enormously because it's an aspect of toxics and the replacement of toxics and so on that has come in largely since this legislation was written. To use the example of salt tolerant plants, that actually suggests pushing. You have your cultural frontier, with soils that can easily sustain crops to soils that have some difficulty sustaining crops, and you have to come up with a biotechnological fix to deal with it. Do you see what I mean?

[*Traduction*]

Dans le cadre des programmes de protection sociale que nous sommes en train de concevoir, nous essayons d'être très sensibles aux programmes susceptibles d'aider les agriculteurs à adopter les pratiques qui conviennent. Il n'est pas question pour le moment que les organisations agricoles se livrent à des activités de contrôle quelconques.

M. Adams: Vous devez vous rendre compte que, dans ce genre de mesures législatives, il faut prévoir à la fois des stimulants et des sanctions.

Mme Rutherford: Oui.

M. Adams: Je voulais simplement que cette question de l'autoréglementation soit bien claire.

Mon autre question est peut–être un peu délicate. Dans le document que vous avez joint à votre mémoire, vous donnez une définition de l'agriculture durable. Le domaine de la biotechnologie nous intéresse au plus haut point, car c'est un aspect de la politique de remplacement des substances toxiques, etc., qui a vu le jour depuis que ce projet de loi a été rédigé. Par exemple, en ce qui concerne les végétaux tolérants au sel, vous proposez de mettre l'accent sur ce secteur. Vous vous fixez des limites, depuis les sols qui peuvent facilement recevoir des récoltes aux sols qui posent certains problèmes pour certaines récoltes, et vous devez trouver une solution biologique au problème. Comprenez–vous ce que je veux dire?

• 0900

I realize that biotech pesticides replace toxic pesticides — and that is obviously desirable — but it does suggest an agricultural environment in which pesticides are necessary to control a particular artificial environment.

I know it's a bit picky, and I know you're in the farming business, but is there not some sort of a contradiction between those two things?

The Chairman: Would you reply in a manner that is relevant to CEPA, please.

Ms Forsyth: We put in the example of salt tolerant plant because there is a difficulty in the prairies, where salinity is becoming increasingly a problem. It's currently on used land because of irrigation, or whatever. That particular example will give farmers an opportunity to keep using the land, at least for the short term, while looking for more creative solutions for the future. Those solutions may come again from biotechnology.

It has been put in there as something that addresses a current problem. Hopefully, that problem will be resolved in the future with better farming practices or whatever.

Relative to CEPA, we put this issue in because of the uncertainty at the moment as to whether CEPA will cover such products as seeds under the Seeds Act. We're quite aware that there are discussions going on between Environment and Agriculture Canada to deal with this particular issue, and we were simply urging that this be finalized. The farmers need the inputs and the new biotechnological products to deal with some of the environmental problems that are very real to them,

Je comprends que les pesticides biologiques remplacent les pesticides toxiques — ce qui est on ne peut plus souhaitable — mais cela sous–entend un milieu agricole où les pesticides sont nécessaires pour contrôler un environnement artificiel particulier.

Je sais que c'est un peu délicat, et je sais aussi que vous représentez les intérêts des agriculteurs, mais n'y a–t–il pas une sorte de contradiction entre ces deux choses?

Le président: Je vous saurais gré de répondre à cette question dans le contexte de la LCPE.

Mme Forsyth: Nous avons cité l'exemple des végétaux tolérants au sel parce que le problème se pose dans les Prairies, où la salinité est de plus en plus forte. C'est actuellement le cas de terres cultivées à cause de l'irrigation ou d'autres raisons. Cet exemple précis permettra aux agriculteurs de continuer à cultiver la terre, du moins à court terme, tout en cherchant des solutions plus originales à long terme. La biotechnologie peut encore une fois leur fournir ces solutions.

Nous avons mentionné cette question comme solution à un problème actuel. Il faut espérer que ce problème sera résolu à l'avenir grâce à de meilleures pratiques agricoles, entre autres.

En ce qui a trait à la LCPE, nous avons soulevé cette question parce que personne ne sait pour le moment si la nouvelle loi s'appliquera à des produits comme les semences visées par la Loi sur les semences. Nous sommes parfaitement au courant des entretiens qui se déroulent entre Environnement Canada et Agriculture Canada précisément sur cette question, et nous tenons simplement à ce que l'on arrive à une décision. Les agriculteurs ont besoin des intrants et des nouveaux

[*Text*]

including issues of pesticide resistance, which are increasingly becoming a problem.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): You just referred to the problems farmers face and their having to worry about several types of legislation from different angles: pesticides, food and drugs, and CEPA. What recommendation can you make to us as people who are going to be writing a report in a few months on how CEPA in particular works? How would you see coordination from the standpoint of farmers with regard to all these regulations on, for example, pesticides, which you face with CEPA?

Ms Forsyth: I think farmers are looking for more certainty. There are many, many different regulations, new regulations, coming at them and they need to know where to go and whom to talk to. Thy're not necessarily looking for a reduction in the regulations, but a streamlining. Even a one–window approach might be useful for them.

They are familiar with working with the Agriculture Canada people. They are familiar with working under the Pest Control Products Act, under the Fertilizers Act, under the Seeds Act. That kind of environment is something they are aware of for the traditional products.

It's more of a problem for the biotechnology products, where the differences are not quite as apparent. You could get plants that have pesticidal tendencies or products such as Bts inside them. Would that be a a pesticide or a plant?

That area is fuzzier as to where you would go with it. In that area they would look for a more one–window approach. But I think they are familiar with the traditional chemicals and fertilizers and how to work within the system as it currently exists in Agriculture and Agri–Food Canada.

• 0905

Mr. Lincoln: There are two new principles or concepts that have been advanced to us as suggestions to incorporate into CEPA. One would be reverse onus. Instead of the Ministry of the Environment and CEPA having to prove a toxic is harmful to human health or the environment, we would reverse the onus so it would be up to the user or the producer to establish that the toxic being used was not harmful to the environment and human health.

Another concept is the weight of evidence, or this precautionary principle, whereby you don't wait for final and definite scientific proof of the harm of a product. If it's perceived to be harmful, and tendencies are showing more and more that it is, then you move in with regulation for enforcement right away before it becomes irreversible.

What is your view of these concepts, and do you feel it's worth looking at when corporations—

Ms Rutherford: In the case of pesticides, that is already the case. The company has to provide data—

[*Translation*]

produits biotechnologiques pour résoudre certains problèmes environnementaux qui les touchent de près, y compris la question de la résistance aux pesticides, qui pose un problème de plus en plus grave.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Vous venez de parler des problèmes auxquels les agriculteurs se heurtent du fait qu'ils doivent se conformer à plusieurs lois dans divers secteurs: les pesticides, les aliments et drogues et la LCPE. Quelle recommandation pouvez–vous faire aux membres du comité, qui devront rédiger un rapport, d'ici quelques mois, sur le fonctionnement de la LCPE? Quelle mesure de coordination faudrait–il prendre, du point de vue des agriculteurs, relativement à tous ces règlements visant entre autres les pesticides, qui seront appliqués en vertu de la LCPE?

Mme Forsyth: Les agriculteurs veulent plus de certitude. Ils sont assujettis à une foule de règlements, nouveaux et anciens, et ils veulent savoir ce qu'il faut faire et à qui s'adresser. Ils ne demandent pas nécessairement un relâchement de la réglementation, mais plutôt sa rationalisation. Un système à guichet unique pourrait se révéler utile pour eux.

Les agriculteurs sont habitués à discuter avec les fonctionnaires d'Agriculture Canada. Ils sont habitués à se conformer aux dispositions de la Loi sur les produits anti–parasitaires, de la Loi sur les engrais chimiques ou de la Loi sur les semences. Pour ce qui est des produits traditionnels, ils sont habitués à ce cadre réglementaire.

Là où le problème se pose, c'est pour les produits de la biotechnologie, où les différences ne sont pas aussi évidentes. Il peut exister des végétaux qui ont des composés anti–parasitaires ou qui contiennent des produits comme les CTG. S'agirait–il d'un pesticide ou d'un végétal?

Les choses sont encore plus floues lorsqu'il s'agit de savoir où s'adresser. À cet égard, la formule du guichet unique leur conviendrait davantage. Je crois toutefois que les agriculteurs connaissent bien les produits chimiques et les engrais traditionnels et savent comment se conformer à la réglementation actuellement en vigueur à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

M. Lincoln: Il y a deux nouveaux principes ou concepts que l'on nous a proposé d'inclure dans la LCPE. Le premier est celui du fardeau inversé. Au lieu que ce soit le ministère de l'Environnement qui prouve qu'une substance est toxique pour les êtres humains ou pour l'environnement, il incomberait à l'usager ou au producteur de prouver le contraire.

Le deuxième concept est celui du poids de la preuve; il s'agit d'une mesure de précaution selon laquelle on ne doit pas attendre que le caractère nocif d'un produit soit prouvé scientifiquement et irréfutablement. Si l'on perçoit qu'il est nocif, et si les tendances l'attestent de plus en plus, on adopte des règlements et on les applique immédiatement avant que la situation ne devienne irréversible.

Que pensez–vous de ces concepts, et peut–on les appliquer aux entreprises. . .

Mme Rutherford: Ils sont déjà appliqués dans le cas des pesticides. L'entreprise doit fournir des données. . .

[*Texte*]

Mr. Lincoln: I know that.

Ms Rutherford: —to the effect that the product is not going to be harmful. I think from an agricultural perspective, that is simply what we're living with now.

In terms of the removal of a product because of the perception of toxicity or of harm, it would all depend on how that was going to actually be implemented, I think. One could quite easily say salt is a toxic substance. The indications from all those with hypertension and from salinity in agriculture. . .it's obviously a harmful product and should be eliminated, but I don't think that's where we want to go.

I'm just using that as an example to show there has to be, obviously, a very careful determination of what perception actually is. I think that's where it becomes very difficult, and I'm not trying to argue that perhaps there are not cases where there is a need for that kind of thing.

We have had cases in terms of pesticides, for example, where decisions have been taken to remove products from the market, in part because of scientific evidence, in a large part because of perception. But there are very, very fine lines to draw that are very difficult to draw, and I think one has to be very careful because one can determine that almost any product could indeed be toxic if used inappropriately or in the wrong quantities. I think it becomes very difficult.

Mr. Lincoln: I wasn't talking about perceptions. I was talking about very serious trends. For example, the International Joint Commission flagged chlorine. Chlorine in products, for example, could be seriously harmful to the reproductive systems of humans and living species. It recommended either a sort of phase–out or an eventual ban.

I was talking about much more than perception, some serious signs that something is going wrong. What they were saying is let's not wait till we finally prove it. It might be too late.

Ms Rutherford: Certainly, one of the pieces that has to be part of that puzzle though is, is there a need for an alternative, and what is the downside of removing the use of that product at a given period in time? If we remove chlorine from the market, is there something that will actually make drinking water in large cities safe to drink?

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I'd like you to comment a little more about biotechnology. We've had a number of witnesses come in and bring up the issue. I wonder if you could broaden on some of the examples where you see it being used and the areas where you see it going. We've also been invited to go and look at an area that specializes in biotechnology.

Ms Rutherford: Mr. Chairman, perhaps I can introduce Dr. Vahid Aidun, who works with the CFA and is sort of our specialist in that regard.

The Chairman: Could you give us a brief answer, please?

[*Traduction*]

M. Lincoln: Je le sais.

Mme Rutherford: . . .attestant que le produit n'est pas nocif. Cette mesure existe déjà dans le domaine agricole.

Pour ce qui est d'éliminer un produit parce qu'on perçoit qu'il est toxique ou nocif, je crois que tout dépend de la manière dont on met en oeuvre cette mesure. On pourrait facilement dire que le sel est une substance toxique. Pour les personnes souffrant d'hypertension et les agriculteurs qui craignent la salinité des sols. . . il s'agit évidemment d'un produit nocif qui doit être éliminé, mais je ne pense pas que telle soit la démarche que nous voulons adopter.

Je donne simplement un exemple pour montrer que nous devons faire très attention en définissant le concept de perception. C'est à ce niveau que les choses se compliquent, mais je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de cas où il soit nécessaire de prendre ce genre de mesures.

En ce qui concerne les pesticides, par exemple, il y a eu des cas où l'on a décidé de retirer certains produits du marché, notamment pour des raisons scientifiques, mais surtout à cause de la perception. Il y a de très petites nuances qui sont très difficiles à cerner, et je pense que nous devons faire très attention, car l'on peut prouver que presque tous les produits pourraient être toxiques si le mode d'emploi et le dosage ne sont pas respectés. Je pense que cela complique énormément les choses.

M. Lincoln: Je ne parlais pas des perceptions. Je parlais plutôt de tendances très sérieuses. Par exemple, la Commission mixte internationale a banni le chlore. Dans certains produits, cette substance pourrait endommager gravement les systèmes reproductifs des êtres humains et des espèces vivantes. La commission a donc recommandé soit une élimination progressive, soit une interdiction pure et simple du chlore.

Mon propos dépassait de loin le simple cadre de la perception et visait des indices sérieux attestant une situation préoccupante. La commission estime qu'il ne faut pas attendre des preuves pour agir, sinon il pourrait être trop tard.

Mme Rutherford: À l'évidence, l'une des questions qu'il faut se poser, c'est de savoir si l'on a besoin d'une solution de rechange, et quels sont les inconvénients du retrait d'un produit à un moment donné. Par exemple, si nous retirons le chlore du marché, y a–t–il un autre moyen d'assurer la sécurité de l'eau que l'on boit dans les grandes villes?

M. Gilmour (Comox—Alberni): Je voudrais avoir quelques éclaircissements sur la biotechnologie. Certains témoins ont exprimé des préoccupations à ce sujet. Pourriez–vous nous donner quelques exemples de l'utilisation de cette science et de ses domaines d'application? On nous a aussi invités à aller visiter une entreprise spécialisée en biotechnologie.

Mme Rutherford: Monsieur le président, permettez–moi de vous présenter M. Vahid Aidun, qui travaille à la Fédération canadienne de l'agriculture et qui est, en quelque sorte, notre spécialiste en la matière.

Le président: Pourriez–vous répondre brièvement, s'il vous plaît?

[*Text*]

Dr. Vahid Aidun (Resource Analyst, Canadian Federation of Agriculture): Certainly. Some of the areas I would envisage... Biotechnology really is more of a tool that breeders and others can use. I think some of the areas we may be looking at are in increasing efficiency.

For example, if a crop can use the resources that are available to it in a more efficient manner, then fewer pesticides have to be used, fewer fertilizers have to be used—those types of things. In terms of pest control, if we can design a plant to naturally ward off enemies, then we don't need to use a lot of pesticides. It's that type of alteration of a crop, so it can be more efficient in a more natural sense as opposed to having to add inputs.

I think those sorts of things are rather easy to do, and they are things that will give us quite an advantage in terms of the farmer economically and also in terms of the environment, having to use less inputs.

Mr. Gilmour: There are some fears out there about biotechnology, about what you might be creating. It's largely, I expect, a fear of the unknown. Is the testing of new biological plants similar to the PCP Act, where it's up to the people producing pesticides to prove it's not going to harm? Is there a similar instrument available? My concern is we might create something new we think is just fine... But what stops are in there to ensure it's tested enough that we don't put it out and find it's not what we wanted?

Dr. Aidun: Right now we're in the process of developing regulations for genetically modified plants. There are certain herbicide–resistant canola plants that are available and will probably get onto the market next year if they pass these regulations. The regulations have been incorporated into the Seeds Act. So there's no new legislation per se.

There are regulations added into the Seeds Act. They are very rigorous. In order for any company to get their variety registered, they will have to provide all the information, the data, the toxicology testing, that sort of thing. It will have to move through the system just like any other product would. In fact, according to the companies, what we're hearing from the industry side, they're too strict. But I think being too strict is good at the start. As we learn more we can maybe streamline the process, but as things stand right now they're very stringent.

Mr. Gilmour: Thank you.

Mr. Telegdi (Waterloo): In terms of your agricultural practices, to what extent do you look at protecting your groundwater from contamination?

Ms Rutherford: I think it's part of what every farmer has to do, particularly if you have cattle or if you have crops. It is not your goal to contaminate the water supply, particularly if your family's drinking from it. I think there was, to be fair, a

[*Translation*]

M. Vahid Aidun (analyste des ressources, Fédération canadienne de l'agriculture): Certainement. Il y a des domaines comme... En réalité, la biotechnologie est davantage un outil que peuvent utiliser les éleveurs, entre autres. On l'utilise notamment pour accroître l'efficacité.

• 0910

Par exemple, si une plante peut utiliser les ressources dont elle dispose de façon plus efficace, on peut donc réduire la quantité de pesticides, d'engrais, etc. En ce qui concerne la lutte antiparasitaire, si nous pouvons concevoir une plante qui éloigne naturellement ses ennemis, nous n'aurons pas besoin d'utiliser beaucoup de pesticides. La biotechnologie permet donc de modifier une plante pour qu'elle soit plus efficace de façon plus naturelle, c'est–à–dire sans aide extérieure.

À mon avis, ce sont des choses assez faciles à faire et qui donnent aux agriculteurs bien des avantages économiques et environnementaux, dans la mesure où ils utilisent moins d'engrais et de pesticides.

M. Gilmour: Cependant, la biotechnologie suscite des craintes, car on ignore quels produits pourraient en résulter. Il s'agit essentiellement d'une peur de l'inconnu. La mise à l'essai de nouvelles plantes biologiques se fait–elle de la même façon qu'en vertu de la Loi sur les PAP, qui impose aux producteurs de pesticides de prouver que ceux–ci ne sont pas nocifs? Existe–t–il un instrument semblable? Ma préoccupation, c'est que nous pourrions créer une nouvelle plante que nous croirions bonne... Quelles sont les balises qui nous assurent que les nouveaux produits sont suffisamment mis à l'essai et que leurs effets ne sont pas contraires à nos attentes?

M. Aidun: Actuellement, nous sommes en train d'élaborer des règlements concernant les plantes dont les gènes ont été modifiés. Il existe déjà des plants de canola résistants aux herbicides, qui seront probablement commercialisés à partir de l'année prochaine s'ils sont conformes à la réglementation. Celle–ci a déjà été incorporée à la Loi sur les semences. Il n'y a donc pas de nouvelle loi en tant que telle.

On a inclus la réglementation dans la Loi sur les semences. Les règlements sont très rigoureux. Pour qu'une entreprise fasse enregistrer son produit, elle doit fournir toutes les informations, les données relatives aux tests toxicologiques, etc. Le nouveau produit devra passer par toutes les étapes du système. D'ailleurs, les entreprises concernées estiment que la réglementation est trop stricte, mais je pense qu'il faut être très rigoureux au départ. À mesure que nous obtiendrons des renseignements supplémentaires, nous pourrons peut–être rationaliser le processus, mais pour l'instant les règles sont très sévères.

M. Gilmour: Je vous remercie.

M. Telegdi (Waterloo): En ce qui concerne vos pratiques agricoles, dans quelle mesure envisagez–vous de protéger les eaux souterraines de la contamination?

Mme Rutherford: Je pense que cela fait partie des responsabilités de tous les agriculteurs, surtout ceux qui ont du bétail. Personne ne veut contaminer l'eau, surtout celle que sa famille boit. Honnêtement, je pense qu'il y avait beaucoup

[*Texte*]

fairly significant level of ignorance, not just in the agricultural community but generally, about the effect of certain chemicals and practices on the environment and in terms of location and run–off, that kind of thing.

People are becoming a lot more conscious of the practices they undertake. There is a great effort to try to prevent groundwater contamination. People are being urged and taught to use products differently. There are pesticide applicator courses in almost every province at this point. That's certainly one of the things those courses stress, in terms of animal management.

Just about everywhere you can't let your animals drink from a stream any more. They're fenced off. You have to provide some other way for them to drink. There really is an effort to try to prevent all kinds of water contamination, whether it's groundwater or running.

I don't know whether you were looking for anything very specific.

Mr. Telegdi: Well, yes.

• 0915

Ms Rutherford: There are, I believe in every province, regulations concerning the contamination of groundwater sources.

Mr. Telegdi: The reason I guess I'm asking is that in our area they tested the regional municipality water; the health department tested the water coming from shallow aquifers and they found about 80% had too much nitrate and bacteria, and 20% of the shallow aquifers... I know that the science of groundwater protection is fairly new and can be costly. In our area every farmer does not fence off livestock's access to flowing water—a matter of cost—or runoff from feedlots or what have you. What is the cost of environmental protection overall and what implication does that have on your industry in terms of cost?

Ms Rutherford: It does have a fairly significant impact, and as you mentioned, science dealing with groundwater issues, for example, is fairly new. Also, science having to deal with a lot of the byproduct issues is fairly new, but that's not to say that the problem hasn't been there for a while. I think it's simply that people did not understand it well.

The cost of implementing environmental practices can indeed be high, and we mention here that the Green Plan funding has been very useful in trying to develop both information and seed money for people to actually implement some of these practices, in some respects, in ways that their peers can then see that they can indeed be cost saving.

We believe there are a lot of environmental practices that can indeed be—well, if not less costly, then at least not more costly to farmers. It's a matter of identifying the method in which they are used and developed, and not a lot of science has been used or time and effort put into that particular part of it at this point. We're looking for a greater investment on the farmers' side as well as assistance from government, even if it's just in terms of an appropriate regulatory and environmental policy to try to assist in that kind of thing.

[*Traduction*]

d'ignorance, non seulement au sein de la collectivité agricole, mais aussi parmi la population en général, quant aux effets de certains produits chimiques et de certaines pratiques sur l'environnement, quant à l'emplacement des sources d'eau, etc.

Les gens deviennent beaucoup plus conscients des conséquences de leurs activités. De gros efforts sont déployés pour essayer de prévenir la contamination des eaux souterraines. On exhorte les gens à utiliser les produits différemment, et on leur enseigne comment le faire. Actuellement, dans presque toutes les provinces, on offre des cours d'application des pesticides. La gestion zootechnique est justement l'un des aspects sur lesquels on insiste dans ces cours.

Presque partout, on ne laisse plus les animaux boire dans n'importe quel cours d'eau. On les enferme dans un enclos. Il faut leur faire boire autre chose. En somme, on fait vraiment des efforts pour essayer de prévenir la contamination de l'eau, qu'elle soit souterraine ou courante.

Je ne sais pas si vous vouliez avoir une réponse très précise.

M. Telegdi: Ça va, merci.

Mme Rutherford: Je crois que, dans chaque province, il y a des règlements sur la contamination des eaux souterraines.

M. Telegdi: J'ai posé cette question parce que chez nous on a analysé l'eau de la municipalité régionale; en effet, le ministère de la Santé a analysé l'eau provenant des nappes aquifères peu profondes et a constaté que près de 80 p. 100 de cette eau contenait trop de nitrate et de bactéries, et 20 p. 100... Je sais que les techniques de protection des eaux souterraines sont relativement nouvelles et peuvent être coûteuses. Dans notre région, les agriculteurs n'érigent pas tous des clôtures pour empêcher le bétail d'accéder aux cours d'eau—c'est une question de coûts—aux écoulements provenant des parcs d'engraissement, etc. Quel est le coût global de la protection de l'environnement et quelle en est l'incidence financière sur votre secteur?

Mme Rutherford: L'incidence est assez importante, et, comme vous l'avez mentionné, les techniques de protection des eaux souterraines sont relativement nouvelles. De plus, les connaissances relatives à de nombreux sous–produits sont assez récentes, mais cela ne veut pas dire que le problème n'existe pas depuis un certain temps. Je pense que les gens ne l'ont tout simplement pas bien compris.

Le coût de la mise en oeuvre des pratiques environnementales peut effectivement être élevé, et nous signalons ici que le financement du Plan vert a été très utile dans la cueillette de renseignements et l'application de certaines mesures écologiques, de façon à montrer aux pairs que ces mesures sont vraiment économiques.

Nous croyons que le coût des pratiques environnementales peut être, sinon moins élevé, du moins nul pour les agriculteurs. Il s'agit de déterminer la méthode à laquelle ils sont habitués, mais dont l'étude n'a pas été assez approfondie, et d'y investir du temps et des efforts pour la développer et l'améliorer. Nous recherchons aussi bien des investissements accrus de la part des agriculteurs qu'une aide de la part du gouvernement, ne serait–ce que sous forme d'une politique réglementaire et environnementale propice à ce genre d'initiatives.

[*Text*]

I think what we're looking for also is a reasonableness in terms of legislation and regulation from government, in terms of environmental practices. This is the example I like to use. We have a gentleman who is the co–chair of our crop protection advisory committee who is a committed environmentalist himself. He's one of the founding members of the Manitoba–North Dakota Zero Tillage Farmers' Association, if that means anything to you. These are people who own their own research farm in Manitoba.

Their sole purpose is to try to develop environmentally sound agricultural practices. He pointed out to someone from Environment Canada, who was giving him a hard time about using any sort of pesticide, any sort of crop protection material at all, that if he wasn't going to do that or if the regulations around that were going to be too stringent, it was going to force him to tear down his shelter belts. It would force him into strip farming, and in many respects it would not be economically or even physically possible. If he took down the shelter belts, it would reduce the wildlife population in those shelter belts. He would also have to go back to conventional tillage practices, which lead to runoff and siltation into the stream beds. They not only silt up the stream beds, they also kill off the fish population.

The point is that all of this is very connected one to the other. I'm not trying to argue for him to be allowed to use pesticides, and he would be the last person to argue that. It's simply that we have to be very careful that we're taking a holistic view of these things. Simply addressing one part of the problem all on its own and expecting it to have a miraculous conclusion is probably not reasonable.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I do apologize for being absent for a lot of your presentation this morning. This is an area that has a great deal of concern for me. Paul Martin has a task force that is taking a look at policies, programs, and subsidies to see what causes blockages or contributes to a shift of sustainability.

[*Translation*]

Nous nous attendons aussi à ce que le gouvernement soit raisonnable dans ses lois et ses règlements relatifs aux pratiques environnementales. Voici un exemple que j'aime bien citer. Je connais un homme qui est coprésident de notre comité consultatif sur la protection des plantes et qui est un écologiste engagé. C'est l'un des membres fondateurs de la Manitoba–North Dakota Zero Tillage Farmers' Association—si ça vous dit quelque chose. Il s'agit d'un organisme qui a sa propre ferme expérimentale au Manitoba.

Son unique objectif est d'essayer de mettre au point des pratiques agricoles écologiquement saines. L'homme en question a dit à un fonctionnaire d'Environnement Canada, qui voulait à tout prix l'empêcher d'utiliser quelque pesticide que ce soit pour protéger ses plantes, que s'il ne le faisait pas ou si la réglementation en la matière devenait trop sévère, il allait se voir obligé de détruire ses brise–vent. Cela l'obligerait à pratiquer la culture en bandes alternantes et, à maints égards, cela ne serait pas possible du point de vue économique, ni même physique. S'il démantelait ses brise–vent, cela réduirait la population faunique vivant à l'intérieur de ces derniers. Il serait également obligé de revenir aux pratiques culturales traditionnelles, qui entraînent des écoulements et l'envasement des cours d'eau. Ces pratiques ne causent pas seulement l'envasement, elles causent aussi la mort des poissons.

En somme, tous ces facteurs sont intimement liés. Je ne veux pas dire que l'on doit permettre à cet homme d'utiliser des pesticides, et lui non plus. Je veux simplement dire que nous devons faire très attention et adopter une vision globale des choses. Il n'est probablement pas raisonnable de régler simplement une partie du problème et d'attendre des solutions miracle.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Excusez–moi d'avoir été absente pendant une bonne partie de votre exposé ce matin. Vous traitez d'une question qui me préoccupe beaucoup. M. Paul Martin a mis sur pied un groupe de travail qui examine les politiques, les programmes et les subventions pour déterminer la source des blocages ou les facteurs qui contribuent à endommager l'environnement.

• 0920

I am just wondering if you or anyone from the CFA is participating. . .

Ms Rutherford: Yes, our president, Jack Wilkinson, is the lone farmer, the lone person from agriculture on the task force. He has actually participated in a couple of the subcommittees.

It has been a very valuable, interesting and sometimes frustrating exercise, because, as Sheila mentioned earlier, some of the myths that were in the documents that you people are using in looking at the CEPA legislation are there by the hundred, as it were, in terms of the task force on barriers and incentives.

So it is an education and a challenge for us, but one that we are taking very seriously and trying to be very reasonable and, I hope, intelligent about. We are trying to provide the best possible information we can, both about our agricultural practices and about policy–making.

Je me demande s'il y a un représentant de la FCA parmi les participants. . .

Mme Rutherford: Oui, notre président, M. Jack Wilkinson, est le seul agriculteur dans le groupe de travail. Il a participé aux travaux de certains sous–comités.

L'expérience a été très utile, intéressante, et parfois frustrante, car, comme l'a dit Sheila tout à l'heure, dans le document que vous utilisez pour examiner la LCPE, il y a pratiquement des centaines de mythes quant aux obstacles et aux incitatifs.

Nous avons donc un défi à relever en ce qui concerne la sensibilisation; c'est un défi que nous prenons très sérieux, en essayant d'être très raisonnables et, je l'espère, en faisant preuve d'intelligence. Nous essayons de diffuser les meilleures informations possible, non seulement sur les pratiques agricoles, mais aussi sur l'élaboration des politiques.

[*Texte*]

One of the things that boggles the mind is how little real information concerning government programs and policies travels between departments. I think it's one of the things that concerns us, and someone has asked about this, about the relationship between departments with regard to legislation and regulations.

The level of ignorance that one department has about another department's mandate and legislation that has been on the books for years in many cases is really rather appalling in some respects, as is the fact that they would not bother to check it out before putting it into public documents circulated for public use.

It has been a very interesting education, but the task force is something we are taking very seriously and we are very grateful and appreciative of the opportunity to be there.

Mrs. Kraft Sloan: The reason I raised it is because I am concerned that government itself encourages or constrains farmers to the kinds of policies, subsidy programs and things like that that it has for the agrifood producers. These create a situation where you have to practise environmentally unsustainble practices, particularly in the light of CEPA.

You might not be able to respond to that right now, but I would appreciate any kind of follow-up comment you might have after today's session about the particular kind of subsidies or programs that affect or have an impact or a linkage to CEPA in terms of concerns you have. While it is not the mandate of this committee to take a look at all government regulations — we are only looking at CEPA — we can't just look at it in isolation. There are other connections as well to other government policies.

Ms Rutherford: Just very briefly, considering the financial constraints under which this and other governments are operating at this point, there are very few new programs being developed. The one that is on the books for Ag Canada at the moment is the safety net, the income protection legislation program and the draft report that will go to the ministers in December.

I saw a copy of it yesterday. We sit on the safety net committee and the draft includes a paragraph stating very clearly that the program will be designed to encourage environmentally sustainable practices and not to encourage production of particular crops or the use of particular practices that are inappropriate.

So I think it is a message that has been taken to heart. I think the comment in our summary, that farmers have indeed always been stewards of the land and realize better than most the importance of maintaining a healthy environment, is very true. As people have become more conscious of the effects of some of the practices and products they use, they are a lot more cautious and careful about what they actually do.

One of our bugbears at the moment is we are quite sure that the runoff from the suburbs in the spring is probably worse than in a lot of agricultural areas, and that's not regulated at all.

Mrs. Kraft Sloan: Is there anything in particular now in the current program that would have more of a CEPA focus?

[*Traduction*]

Le manque d'informations sérieuses sur les politiques et les programmes gouvernementaux et interministériels est ahurissant. C'est l'une de nos préoccupations, et quelqu'un s'est interrogé sur l'interaction entre les ministères en ce qui concerne les lois et les règlements.

À certains égards, le niveau d'ignorance de certains ministères quant au mandat des autres ministères et aux lois, qui, dans bien des cas, ont été adoptées depuis des années, est assez préoccupant; il en est de même du fait que l'on ne vérifie pas les informations contenues dans les documents gouvernementaux avant de les diffuser.

Le travail d'éducation a été très intéressant, mais nous prenons le groupe de travail très au sérieux et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir invités à comparaître.

Mme Kraft Sloan: J'ai posé cette question en raison de ma crainte que le gouvernement lui-même n'encourage ou n'oblige les agriculteurs à adopter des politiques, des programmes de subventions, etc., semblables à ceux qu'il a imposés à l'industrie agroalimentaire. Cela les incite à adopter des pratiques écologiquement nocives, surtout à la lumière de la LCPE.

Vous pourriez ne pas être en mesure de répondre maintenant, mais je vous saurais gré de nous dire, même après la séance d'aujourd'hui, quels sont les subventions ou les programmes qui suscitent les préoccupations que vous avez mentionnées quant à la LCPE. Bien que notre comité ne soit pas chargé d'examiner tous les règlements gouvernementaux — notre mandat se limite à la LCPE — nous ne pouvons pas étudier le problème de façon isolée. La LCPE est liée à d'autres politiques gouvernementales.

Mme Rutherford: Très brièvement, compte tenu des contraintes financières auxquelles les gouvernements fédéral et autres font face en ce moment, très peu de nouveaux programmes sont conçus. Actuellement, Agriculture Canada est en train de mettre en place un filet de sécurité, c'est-à-dire la loi sur la protection du revenu, ainsi que l'ébauche de rapport qui sera présentée aux ministres en décembre.

J'en ai vu un exemplaire hier, car nous siégeons au comité sur le filet de sécurité. Dans l'ébauche, il y a un paragraphe où l'on dit clairement que le programme visera à encourager des pratiques écologiquement durables, et non pas la production de certaines plantes ni l'utilisation de pratiques malsaines.

Je pense donc que c'est un message qui a été pris en considération. Dans notre résumé, nous disons que les agriculteurs ont toujours été les protecteurs de la terre et qu'ils connaissent mieux que quiconque l'importance de conserver un environnement sain; cette assertion est tout à fait vraie. À mesure que les gens prennent conscience des répercussions des pratiques et des produits qu'ils utilisent, ils deviennent beaucoup plus prudents et attentifs.

En ce moment, nous sommes pratiquement sûrs que les écoulements provenant des banlieues au printemps sont probablement pires que ceux des régions agricoles, alors qu'il n'y a absolument pas de réglementation en la matière. Pour nous, c'est un cauchemar.

Mme Kraft Sloan: Dans le programme actuel, y a-t-il des éléments qui se rapportent particulièrement à la LCPE?

[*Text*]

Ms Rutherford: In terms of the present programs, at this point in time, we are effectively between programs.

I think it would be very difficult to say. I think there were concerns that the gross revenue insurance program did have some negative effect that way, although the department's own assessment is that they were neutral. I gather there's another assessment that says they weren't, but that program is on its way out effectively. It appears that way, so the replacement programs, the design of it at the moment, does not contain the kind of impetus to engage in those sorts of things.

Mrs. Kraft Sloan: Thank you.

The Chairman: Thank you.

Monsieur DeVillers, s'il vous plaît.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Thank you, Mr. Chairman. My question just relates to part VII of CEPA, the enforcement provisions. I was wondering what the experience of the agricultural sector, if any, has been with part VII and if they have any recommendations for us in our review dealing with that section of CEPA.

Ms Forsyth: I don't recollect anything that our agriculturalists have had to do with part VII, although I haven't really looked into it recently.

Mr. DeVillers: With inspections or prosecutions, has there been any experience?

Ms Forsyth: I'm not really aware of any.

Ms Rutherford: It's not something that's been brought to our attention. CEPA's not cited as the cause of anyone's problem at this point in time. The environmental legislation and regulation that has the most effect on farmers and is of most concern to them tends to be provincial regulation or, in the case where there are open waterways, occasionally federal and provincial officials from Fisheries and Oceans, for example, arguing with provincial government people.

I think one of the big concerns this brings up that we would like to bring to your attention is just sort of the mass of confusion out there about who is responsible for what, with a plea, in terms of whatever is designed, that it be as specific and as applicable as possible, I guess.

We are constantly hearing nightmares, not from a federal government point of view. As I said, most of the legislation and regulation farmers are having to deal with is provincial, but we hear stories all the time about officials from different departments trying to implement regulations that conflict. We've heard stories about people throwing up their hands and walking away from officials from the Department of the Environment and the Department of Agriculture, one of whom wants them to put up a fence on their stream; the other one wants them to put up a manure storage facility and the officials can't come to agreement as to which piece of work should be done first, and both requiring permits. Neither one will give the permit until the other one gives the permit. That's the kind of thing that drives people crazy.

[*Translation*]

Mme Rutherford: En ce moment, nous sommes entre des programmes.

• 0925

Je pense que ce serait très difficile à dire. D'aucuns craignaient que le programme d'assurance du revenu brut n'ait des répercussions négatives dans ce sens, même si le ministère estime que ses effets ont été neutres. J'ai appris que, d'après une autre évaluation, il n'en était rien, mais le programme est en train d'être démantelé. C'est du moins ce qu'il me semble. Par conséquent, les programmes de remplacement, que l'on est en train de concevoir, ne visent pas à lancer ce genre d'initiatives.

Mme Kraft Sloan: Je vous remercie.

Le président: Merci.

Mr. DeVillers, please.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Merci, monsieur le président. Ma question porte sur la partie VII de la LCPE, relative à l'exécution. Je voudrais savoir quelle a été l'expérience du secteur agricole en ce qui concerne ces dispositions, et si les témoins ont des recommandations à nous faire à ce sujet.

Mme Forsyth: Je ne me souviens pas si les agriculteurs ont eu affaire à la partie VII de la loi, même si je n'ai pas vraiment examiné la question récemment.

M. DeVillers: Y a–t–il eu des cas d'inspection ou de poursuites?

Mme Forsyth: Pas que je sache.

Mme Rutherford: Rien de tel n'a été porté à notre attention. Jusqu'ici, personne ne s'est plaint de la LCPE. En matière environnementale, seuls les lois et les règlements provinciaux semblent avoir posé le plus de problèmes aux agriculteurs; cependant, dans le cas des voies d'eau ouvertes, il y a parfois eu des différends entre des fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches et des Océans et des fonctionnaires provinciaux.

L'une des principales préoccupations sur lesquelles nous aimerions attirer votre attention, c'est la grande confusion concernant les domaines de compétence; quelles que soient les modifications que vous déciderez d'apporter à la loi, veuillez vous assurer qu'elles soient aussi précises et aussi applicables que possible.

Nous entendons constamment des histoires horribles, mais elles ne proviennent pas du gouvernement fédéral. Comme je l'ai dit, la plupart des lois et des règlements régissant les activités des agriculteurs sont provinciaux, mais tout le temps nous entendons dire que les fonctionnaires des différents ministères essayent d'appliquer des règlements contradictoires. Nous avons entendu parler de gens qui ne savent plus s'il faut se fier au ministère de l'Environnement ou au ministère de l'Agriculture; l'un veut qu'ils érigent une clôture le long de leur cours d'eau; l'autre veut qu'ils construisent des installations pour entreposer le fumier. Mais les fonctionnaires ne s'entendent pas sur ce qui doit être fait en premier, et il faut obtenir des permis pour les deux activités. Chaque ministère veut délivrer un permis après l'autre. C'est le genre de situation qui rend les gens fous.

[*Texte*]

The other issue is environmental liability, and that one is a real can of worms that we've been trying to sort out. I don't think anybody has sorted it out. Clear guidelines will assist, but I think in that particular case, perception is probably 99% of reality. It's certainly a problem, again in terms of costs, where financial institutions are loathe to provide even regular loans in some cases because of their fear of environmental liability, whether there is any grounds for that fear or not. That begins to impact on a farmer's ability to actually undertake certain practices, or to build certain structures and to comply with any regulations that may be in place. It becomes a very—

Mr. DeVillers: But at that point the environmental liability would be more of a civil concern, would it not, than a governmental regulation enforcement?

Ms Rutherford: It depends. In some cases it is from a provincial point of view, and depending on the applicability down the line of CEPA and other federal legislation. It depends a lot. . . Yes, it would be civil, but on the other hand it stems from how, for example, financial institutions themselves decide to interpret the legislation.

Mr. DeVillers: The defence to the liability claim would be compliance with the regulations, whatever they may be. Is that your point?

Ms Rutherford: That's right.

Mr. DeVillers: If the regulations are clear, it makes it easier.

Ms Rutherford: That's right.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chairman.

• 0930

The Chairman: Thank you, Mr. DeVillers.

Ms Forsyth, you used the term "sustainable agriculture" in your paper and you use the term "sustainable agriculture practices", "environmental sustainability" and, finally, in item 6, "sustainable development". Could you give us an idea of which definition of sustainable development you have adopted?

Ms Forsyth: In the issue paper you folks are working with, sustainable development is not defined either, so we have more or less accepted your definition, or the description of sustainable development, as described in issue paper one, I believe it is.

We have a definition of what we call sustainable agriculture in the attached paper, but as far as what we define as sustainable development, we are probably in the same status as those people who wrote your paper.

The Chairman: This committee adopted, quite early, the definition given by the Brundtland report. Is that yours as well?

Ms Forsyth: That is generally what we would consider to be acceptable, yes.

The Chairman: Thank you. This concludes our round of questions, and unless there is a second brief question one of you wants to pose, we will move to an in camera meeting for a briefing on federal–provincial relations.

[*Traduction*]

Il y a aussi la question de la responsabilité environnementale; c'est une question très épineuse, que nous essayons de régler. Personne ne l'a encore fait. Il faudra adopter des lignes directrices claires, mais je pense que dans ce cas précis la perception représente probablement 99 p. 100 de la réalité. Une fois de plus, en ce qui concerne les coûts, il s'agit d'un casse–tête, car les institutions financières répugnent à accorder des prêts ordinaires dans certains cas parce qu'elles craignent la responsabilité environnementale, que cette crainte soit fondée ou non. Cela commence à nuire à la capacité des agriculteurs d'entreprendre certaines initiatives, ou de construire certaines installations et de respecter les règlements en vigueur. Cela devient très. . .

M. DeVillers: Mais là, la responsabilité environnementale serait davantage une préoccupation civique, n'est–ce pas? Plutôt qu'une question relative à l'application des règlements gouvernementaux.

Mme Rutherford: Ça dépend. Dans certains cas, la question se pose du point de vue provincial, et selon l'applicabilité éventuelle de la LCPE et d'autres lois provinciales. Cela dépend beaucoup. . . En effet, ce serait une préoccupation civique, mais cette préoccupation découle aussi de la manière dont, par exemple, les institutions financières décident d'interpréter la loi.

M. DeVillers: Afin d'assumer la responsabilité environnementale il faudrait respecter les règlements, quels qu'ils soient. Qu'en pensez–vous?

Mme Rutherford: Vous avez raison.

M. DeVillers: Si les règlements sont clairs, cela facilite les choses.

Mme Rutherford: C'est exact.

M. DeVillers: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur DeVillers.

Madame Forsyth, vous avez utilisé le terme «agriculture durable» dans votre document, et vous parlez aussi de «pratiques agricoles durables», d'«environnement durable» et, enfin, au point 6, de «développement durable». Quelle est votre définition du développement durable?

Mme Forsyth: Dans votre document de travail, vous n'avez pas non plus défini le développement durable; par conséquent, nous avons plus ou moins adopté votre définition, ou plutôt la description du développement durable qui figure dans le document de travail numéro un, si je ne me trompe.

Dans le document annexe, nous avons une définition de ce que nous appelons agriculture durable, mais en ce qui concerne le développement durable, notre définition est probablement semblable à celle des rédacteurs de votre document.

Le président: Dès le début de nos audiences, nous avons adopté la définition du rapport Brundtland. En avez–vous fait autant?

Mme Forsyth: D'une façon générale, c'est une définition que nous jugeons acceptable.

Le président: Je vous remercie. Ainsi se termine la période des questions. À moins que quelqu'un ne veuille en poser une brève, notre réunion va se poursuivre à huis clos, et nous aurons une séance d'information sur les relations fédérales–provinciales.

[*Text*]

We thank you both for your appearance and look forward to seeing you again.

Ms Rutherford: I appreciate the opportunity. Thank you.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

Mesdames et messieurs les témoins, nous vous remercions d'être venus témoigner et nous espérons vous voir de nouveau.

Mme Rutherford: Nous vous remercions de nous avoir invités. Merci.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Resources Future International:

François Bregha, Principal;

John Moffet, Principal.

From The Canadian Federation of Agriculture:

Sheila Forsyth, National Agriculture Secretariat;

Vahid Aidun, Resource Analyst.

TÉMOINS

De Ressources futures international:

François Bregha, principal;

John Moffet, principal.

De la Fédération canadienne de l'agriculture:

Sheila Forsyth, Secrétariat national de l'agriculture;

Vahid Aidun, analyste des ressources.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E50

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 54

Wednesday, November 2, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 54

Le mercredi 2 novembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Future Business: Bill C–56, An Act to Amend the Canadian Environmental Assessment Act.

CONCERNANT:

Travaux futurs: Projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

APPEARING:

The Hon. Sheila Copps, P.C., Deputy Prime Minister and Minister of Environment

COMPARAÎT:

L'honorable Sheila Copps, c.p., vice–première ministre et ministre environnementale

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Tuesday, November 1st, 1994

At 6:00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 45(5)(a), the House proceeded to the taking of the deferred recorded division on the motion of Ms Copps (Minister of the Environment), seconded by Mr. Gagliano (Secretary of State (Parliamentary Affairs) and Deputy Leader of the Government in the House of Commons), — That Bill C–56, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

The question was put on the motion and it was agreed to on division.

Accordingly, the Bill was read a second time and referred to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mardi 1er novembre 1994

À 18 heures, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, la Chambre aborde le vote par appel nominal différé sur la motion de Mme Copps (ministre de l'Environnement), appuyée par M. Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes), — Que le projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

La motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 2, 1994
(69)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

Appearing: The Honourable Sheila Copps, P.C., Deputy Prime Minister and Minister of Environment.

Witness: From Environment Canada: Mel Cappe, Deputy Minister of Environment.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

On motion of Pat O'Brien, it was agreed, — That pursuant to Standing Order 108(1), a Sub–committee of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development be established, to be composed of Paul DeVilliers as Chair, and, Rex Crawford, Andrew Telegdi, Stan Dromisky, Monique Guay and Bill Gilmour as members, to study Bill C–56, An Act to Amend the Canadian Environmental Assessment Act, and to report thereon to the Committee within ten House sitting days of the adoption of this motion; that on presentation of the said report it be deemed adopted; and that the Chairman of the Committee present it to the House on behalf of the Committee.

On motion of Pat O'Brien, it was agreed, — That when the Chair of the Sub–committee is unable to act in that capacity at or during a meeting of the Sub–committee, he shall designate a member of the Sub–committee to act as Chair at or during the said meeting.

On motion of Peter Adams, it was agreed, — That the Sub–committee be empowered, except when the House otherwise orders, to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize the Chair to hold meetings to receive evidence when a quorum is not present and to authorize the printing thereof.

On motion of John Finlay, it was agreed, — That the Committee authorize the allocation of sufficient funds from its budget to the Sub–committee for the payment of reasonable travelling and living expenses to witnesses appearing before the Sub–committee.

On motion of John Finlay, it was agreed, — That a Research Officer be provided to the Sub–committee by the Library of Parliament.

It was agreed, — That the Committee approve the purchase of hospitality gifts for the Mohawk Council of Akwesasne in recognition of the hospitality extended to the Committee while it visited and held hearings at Akwesasne on October 20, 1994.

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 2 NOVEMBRE 1994
(69)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 15 h 30, dans la pièce 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Comparaît: L'hon. Sheila Copps, C.P., vice–première ministre et ministre de l'Environnement.

Témoin: D'Environnement Canada: Mel Cappe, sous–ministre.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité délibère de ses travaux futurs.

Sur motion de Pat O'Brien, il est convenu — En application du paragraphe 108(1) du Règlement, qu'un sous–comité soit établi, formé de Paul DeVillers (président), Rex Crawford, Andrew Telegdi, Stan Dromisky, Monique Guay et Bill Gilmour, en vue de faire étude du projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et rapport au Comité permanent, dans les dix jours ouvrables suivant l'adoption de la présente; que le rapport soit adopté d'office dès qu'il sera remis et que le président du Comité le présente à la Chambre.

Sur motion de Pat O'Brien, il est convenu — Que si le président du Sous–comité était incapable de remplir ses fonctions au moment d'une réunion, il pourra désigner un membre du Sous–comité pour le remplacer.

Sur motion de Peter Adams, il est convenu — Que le Sous–comité soit autorisé, sauf si la Chambre en ordonne autrement, à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et en période d'ajournement, à faire imprimer au jour le jour des documents et témoignages, et à permettre à son président, en l'absence de quorum, de tenir des réunions, entendre des témoignages et en approuver l'impression.

Sur motion de John Finlay, il est convenu — Que le Comité alloue au Sous–comité des fonds suffisants pris sur son budget, afin de lui permettre de rembourser des frais raisonnables de voyage et de séjour à des témoins qui auront comparu devant lui.

Sur motion de John Finlay, il est convenu — Que la Bibliothèque du Parlement affecte un attaché de recherche au Sous–comité.

Il est convenu — Que le Comité approuve l'achat d'un cadeau destiné au Conseil mohawk d'Akwesasne en reconnaissance de l'accueil qui lui a été fait lors de sa visite, le 20 octobre dernier.

At 3:50 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 4:00 o'clock p.m., the sitting resumed.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to receive evidence from the Minister.

The Minister made an opening statement and, with Mel Cappe, answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

À 15 h 50, la séance est suspendue.

À 16 heures, la séance reprend.

Conformément au paragraphe 108(2), le Comité entend la ministre.

La ministre fait une déclaration, puis elle-même et le témoin répondent aux questions.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 2, 1994

• 1528

Le président: Bon après–midi à tout le monde.

Nous allons commencer notre travail aujourd'hui en commençant par l'ordre du jour qui concerne le projet de loi C–56.

You may recall that yesterday I invited members to give some thought to how this matter should be dealt with. Therefore, I am ready to receive suggestions or interventions to that effect. Mr. DeVillers, do you want the floor?

Mr. DeVillers (Simcoe North): Maybe Mr. O'Brien wants to make a motion.

The Chairman: Mr. O'Brien, would you like to intervene?

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Yes. Thank you, Mr. Chairman. I would like to make a motion that we establish a subcommittee on CEAA. I think there is a copy of this motion in front of our colleagues. I won't read it, Mr. Chairman, unless there is a desire that I do so. Rather, I move this pursuant to Standing Order 108.

The Chairman: You may want to explain it.

• 1530

Mr. O'Brien: Yes. It is for a subcommittee of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development to be established with our colleague, Mr. DeVillers, as chair. There will be five other members. As it says, there would be three from the government. These would be associate members so these people wouldn't affect the meetings or the attendance at our normal committee here to study Bill C–56.

The names chosen reflect people with an interest in the environment. I believe they're all associate members. As I say, it would not have an effect on attendance at this committee.

The Chairman: Mr. O'Brien, would you please indicate the names you have in mind.

Mr. O'Brien: Yes. They are Rex Crawford, Stan Dromisky, and Andrew Telegdi from the government side. There would be one member from the official opposition and one member from the Reform Party to be designated by those parties.

They would report to the committee within ten sitting days of the House from the referral of the bill to the subcommittee by the standing committee. When we get this presentation, it would be deemed adopted and the chair of the committee would present it to the House on behalf of the committee.

The Chairman: We have a motion on the floor. Any discussion or comments?

M. Sauvageau (Terrebonne): Comme la motion vient tout juste de nous arriver, est–ce qu'on pourrait peut–être répondre à un prochain... Vous allez nous demander une réponse immédiate là–dessus?

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 2 novembre 1994

The Chairman: Good afternoon everybody.

We are going to start today by following the order of the day regarding Bill C–56.

Vous vous souvenez sans doute qu'hier j'ai demandé aux membres du comité de réfléchir à la façon dont nous devrions nous décharger de cette tâche. Par conséquent, je suis prêt à entendre vos suggestions ou vos interventions à ce sujet. Monsieur DeVillers, voulez–vous la parole?

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur O'Brien veut peut–être présenter une motion.

Le président: Monsieur O'Brien, voulez–vous intervenir?

M. O'Brien (London—Middlesex): Oui. Merci, monsieur le président. J'aimerais proposer une motion visant à établir un sous–comité sur la LCEE. Je pense que nous avons tous devant nous une copie de cette motion. Je ne vais pas la lire, monsieur le président, à moins que quelqu'un le souhaite. Je vais plutôt faire la proposition, conformément à l'article 108 du Règlement.

Le président: Peut–être voulez–vous apporter des précisions.

M. O'Brien: Oui. Il s'agit d'établir un sous–comité du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, sous la présidence de notre collègue, M. DeVillers. Il y aura cinq autres membres. Tel qu'indiqué, il y en aurait trois représentant le gouvernement. Comme il s'agirait de membres associés, il n'y aurait pas de conflit d'horaire avec les réunions du comité normal chargé d'étudier le projet de loi C–56.

On a choisi des gens qui s'intéressent à l'environnement. Je crois qu'il s'agit dans tous les cas de membres associés. Comme je l'ai dit, les membres de ce comité–ci resteront donc libres d'assister aux réunions.

Le président: Monsieur O'Brien, pourriez–vous nous dire le nom des personnes auxquelles vous songez.

M. O'Brien: Oui. Pour représenter le gouvernement, il y a Rex Crawford, Stan Dromisky et Andrew Telegdi. Le sous–comité comprendrait un membre de l'Opposition officielle et un membre du Parti réformiste qui seront désignez par ces partis.

Ce sous–comité ferait rapport au comité à l'intérieur de 10 jours de séance de la chambre à compter de la date du renvoi du projet de loi au sous–comité. Lorsque ce rapport serait présenté, il serait réputé adopté et le président du comité le présenterait à la chambre au nom du comité.

Le président: Nous avons été saisis d'une motion. Quelqu'un veut–il faire des observations?

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Since the motion was given to us only now, could we answer at a next... Are you going to ask to answer right now?

[*Texte*]

Le président: Oui, parce qu'à 16 heures, madame la ministre arrive comme témoin. On doit donc en discuter maintenant. Vous pouvez réfléchir pendant quelques minutes naturellement.

M. Sauvageau: Est-ce qu'on peut y penser et donner une décision au prochain comité?

Le président: Non, non. Il faut le faire aujourd'hui.

M. Sauvageau: Ah! Je vous remercie monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Gilmour.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I see the rationale for this to clearly not get in the way of this committee. However, I feel it's important to have some people from this committee on the subcommittee. Mr. DeVillers, will you be on it?

Mr. O'Brien: Sorry to cut in, but Mr. DeVillers would chair this subcommittee.

Mr. Gilmour: Right.

Mr. O'Brien: It's a friendly suggestion of how we can get some work done without detracting from our other work.

Mr. Gilmour: That's fine. I missed the name of Mr. DeVillers. I heard Mr. Dromisky.

Mr. O'Brien: I'm sorry, I may not have made it clear enough that Mr. DeVillers would chair that.

Mrs. Guay (Laurentides): Would you give us the names again?

Mr. O'Brien: Of the government members? Yes. Mr. Crawford, Mr. Dromisky, whom you know, and Mr. Telegdi. They're the members. Do you want their ridings?

Mrs. Guay: No, I just wanted their names.

The Chairman: And Mr. DeVillers.

Mr. O'Brien: Mr. DeVillers will be there as the chair.

Mme Guay: Est-ce que la procédure normale est de prendre des membres extérieurs au Comité de l'environnement et du développement durable pour faire un sous-comité?

Le président: On peut prendre des membres du Comité et aussi des membres qui sont associés.

Mme Guay: Parfait. Merci.

Le président: Naturellement, si vous avez des membres qui sont associés, vous pouvez choisir parmi eux.

Is there any discussion of this motion?

Mr. Gilmour: I realize that we're crystal-ball gazing, but how much time do you expect. . .? Are we talking every day of a given week? We're not sitting next week, so it pushes it ahead to the week beyond.

The Chairman: No. That would be in the hands of the subcommittee of course. The subcommittee perhaps could meet tomorrow to organize its own work with the members of the subcommittee.

[*Traduction*]

The Chairman: Yes, because at 4:00 p.m., we have the minister appearing. So, we have to discuss this right now. Of course, you have a few minutes to think about it.

Mr. Sauvageau: Can we think about it and take a decision at the next meeting?

The Chairman: No, no. We have to do it today.

Mr. Sauvageau: Oh! Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Mr. Gilmour.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Je vois bien que ce que l'on cherche à faire c'est de ne pas perturber les réunions de ce comité-ci. Toutefois, j'estime qu'il est important que des membres de ce comité-ci siègent au sous-comité. Monsieur DeVillers, est-ce que vous en serez?

M. O'Brien: Excusez-moi de vous interrompre, mais M. DeVillers présiderait ce sous-comité.

M. Gilmour: Ah, bien.

M. O'Brien: C'est une suggestion qui part d'une bonne intention pour que nous puissions avancer un peu sans pour autant délaisser nos autres travaux.

M. Gilmour: C'est parfait. Je n'avais pas entendu parlé de M. DeVillers. J'ai entendu M. Dromisky.

M. O'Brien: Excusez-moi, peut-être n'ai-je pas indiqué assez clairement que M. DeVillers présiderait ce sous-comité.

Mme Guay (Laurentides): Pourriez-vous répéter les noms?

M. O'Brien: Des membres du gouvernement? Oui. M. Crawford, M. Dromisky, que vous connaissez, et M. Telegdi. Ce sont les membres dont je parlais. Voulez-vous le nom de leurs circonscriptions?

Mme Guay: Non, je voulais juste leurs noms.

Le président: Et aussi M. DeVillers.

M. O'Brien: M. DeVillers assurera la présidence.

Mrs. Guay: When a Sub-Committee is established, is it the usual procedure to pick its membership outside the Standing Committee on Environment and Sustainable Development?

The Chairman: It can be members of the Committee and also associate members.

Mrs. Guay: Alright. Thank you.

The Chairman: Of course, if you have associate members, you can pick among them.

Est-ce que quelqu'un souhaite débattre cette motion?

M. Gilmour: Je me rends compte que c'est tirer des plans sur la comète, mais combien de temps pensez-vous. . .? Est-ce cela veut dire une séance quotidienne au cours d'une semaine donnée? Nous ne siégeons pas la semaine prochaine, donc cela ne commencerait pas avant la semaine suivante.

Le président: Non. Bien sûr, ce serait au sous-comité de décider. Peut-être le sous-comité pourrait-il se réunir demain afin que ses membres puissent organiser le travail à faire.

[*Text*]

Mr. DeVillers: Yes, and the motion reads "ten sitting days of the House".

Mr. Gilmour: Sorry. So next week wouldn't count.

Mr. DeVillers: That's right.

The Chairman: Thank you. Any further discussion?

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): I take it that wherever possible the subcommittee will try to coordinate its work with that of the committee so that possibly the members from the committee who work on the subcommittee will be able to attend both if they so wished.

The Chairman: That would be the hope of the entire committee, particularly in light of what Mr. Gilmour said earlier about the two not overlapping.

Mr. Gilmour: I have two questions, Mr. Chairman. Are the recommendations binding to this committee? Does the committee have the opportunity to pull in witnesses such as consultants?

The Chairman: Yes. This is the first motion. Certainly once it is reported to this committee, it would then be automatically reported to the House of Commons. On calling the witnesses, this would be a motion that was indicated as a possibility on the draft just circulated by the clerk a few minutes ago. The powers would be approved by this committee for the subcommittee to call witnesses in the normal fashion. Are there any further questions?

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, the clerk of the committee has suggested additional motions. Take, for example, the second motion about the replacement of the chair if he's unavailable. Does that have to be passed here or can it be passed by the subcommittee itself?

The Chairman: After this first motion is passed now, we will go over the subsequent ones next.

Are there any further questions? If not, I would put the motion to a vote.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you.

Could I draw your attention to the same leaflet on which the first motion is printed? I'll indicate to you that the second motion would now be in order to be moved. This is the one that deals with the unavailability of the chair of the subcommittee. Could I have a motion to that effect, please?

Mr. O'Brien: We're working on the housekeeping motions. Is it in order to move them all as we see them, or do you want them one by one?

The Chairman: One by one.

Mr. O'Brien: I move that when the chair of the subcommittee is unable to attend in that capacity at or during a meeting of the subcommittee, he shall designate a member of the subcommittee to act as chair at or during the said meeting.

[*Translation*]

M. DeVillers: Oui, et la motion dit «à l'intérieur de 10 jours de séance de la Chambre».

M. Gilmour: Je m'excuse. Donc, la semaine prochaine ne compterait pas.

M. DeVillers: Exact.

Le président: Merci. Quelqu'un a–t–il quelque chose à ajouter?

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Si je comprends bien, toutes les fois que cela sera possible, ce comité essaiera de fixer ses réunions en tenant compte de celles du comité pour que, le cas échéant, les membres du comité qui travaillent également au sous–comité puissent assister à toutes les réunions s'ils le souhaitent.

Le président: C'est ce que nous souhaiterions tous, surtout après ce qu'a dit M. Gilmour plus tôt à propos des dispositions prises pour qu'il n'y ait pas de chevauchement.

M. Gilmour: J'ai deux questions à poser, monsieur le président. Est–ce que ce comité–ci devra obligatoirement avaliser les recommandations? Est–ce que le sous–comité peut convoquer des témoins, des experts–conseils, par exemple?

Le président: Oui. C'est dans la première motion. Une fois le rapport présenté devant ce comité–ci, il serait automatiquement transmis à la Chambre des communes. Pour ce qui est de la convocation des témoins, on parle de cela dans une motion possible énoncée dans le document que le greffier vient de vous remettre il y a quelques minutes. Ce comité donnerait au sous–comité l'autorité de convoquer des témoins comme on le fait d'habitude. Y–a–t–il d'autres questions?

M. Lincoln: Monsieur le président, le greffier du comité a préparé d'autres motions. Par exemple, la deuxième à propos du remplacement du président lorsqu'il n'est pas disponible. Est–ce que nous devons nous occuper de cela ou est–ce que cette motion peut–être adoptée par le sous–comité lui–même.

Le président: Une fois la première motion adoptée, nous passerons aux suivantes.

Y a–t–il d'autres questions? Sinon, je mets la motion aux voix.

La motion est adoptée

Le président: Merci.

Pourriez–vous vous reporter à ce même document où est énoncée la première motion? Ce serait dans l'ordre des choses que quelqu'un propose la deuxième motion. Il s'agit de celle qui traite de l'indisponibilité du président du sous–comité. Quelqu'un pourrait–il proposer une motion en ce sens, s'il vous plaît?

M. O'Brien: Nous étudions les motions d'intérêt courant. Est–il acceptable de les proposer telles qu'elles sont présentées ici, ou doit–on le faire en les prenant une par une?

Le président: Une par une.

M. O'Brien: Je propose que, lorsque le président du sous–comité est incapable d'agir à ce titre au cours d'une séance du sous–comité, il désigne un membre dudit sous–comité pour présider ladite séance.

[*Texte*]

Motion agreed to

The Chairman: It would be consequential and necessary then to move to the third motion on the same paper.

Mr. Adams (Peterborough): I move that the subcommittee be empowered, except when the House otherwise orders, to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it, and to authorize the chair to hold meetings to receive evidence when a quorum is not present and to authorize the printing thereof.

The Chairman: Are there any questions or comments?

Mr. Gilmour: What is quorum?

The Chairman: The quorum for six would be four.

Mr. Gilmour: In this committee we will not sit if there's not an opposition member present. Is that correct?

The Chairman: Yes.

• 1540

Mr. Gilmour: I think we should also have the same motion. I intend to be there. I'm not trying to block anything. I'm uncomfortable with the idea that the—

The Chairman: I'm told by the clerk that this is the classic motion that is put when the first meeting of the subcommittee is convocated. It is the rule for the first meeting of any standing committee. It would be part of the organizational work of the subcommittee.

Motion agreed to

The Chairman: We now go to the fourth motion on this paper.

Mr. Finlay (Oxford): I move that the committee authorize the allocation of sufficient funds from its budget to the subcommittee for the payment of reasonable travelling and living expenses to witnesses appearing before the subcommittee.

The Chairman: You have heard the motion. Are there any questions or comments?

Madame Guay ou monsieur Sauvageau?

Mme Guay: Est-ce que la discussion porte sur un budget supplémentaire pour le sous-comité?

Le président: Non, on parle de notre budget général.

Mme Guay: Alors on parle de notre budget général pour notre Comité de l'environnement et du développement durable?

Le président: C'est cela.

Le greffier du Comité: Cela veut dire que le sous-comité peut entendre des témoins et doit autoriser le paiement pour des dépenses, si, par exemple le témoin est obligé de se déplacer de Québec ou de Montréal. C'est au sujet des coûts de déplacement.

[*Traduction*]

La motion est adoptée

Le président: Il est maintenant normal et nécessaire de passer à la troisième motion se trouvant sur le même document.

M. Adams (Peterborough): Je propose que, sauf lorsque la Chambre en ordonne autrement, le sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il peut requérir et autoriser son président à tenir des réunions en l'absence de quorum, à entendre des témoignages et à en ordonner l'impression.

Le président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Gilmour: Quel est le quorum?

Le président: Pour six membres, le quorum serait de quatre.

M. Gilmour: Lors des réunions de ce comité-ci, nous ne siégeons pas si aucun membre de l'opposition n'est présent. C'est exact?

Le président: Oui.

M. Gilmour: Je pense que nous devrions aussi adopter une motion à cet effet. J'ai l'intention d'assister aux réunions. Je n'essaie pas de mettre des bâtons dans les roues à qui que ce soit. Je ne me sens pas à l'aise à l'idée que. . .

Le président: Le greffier vient de me dire que c'est une motion classique proposée à la première réunion du sous-comité. C'est la règle qui s'applique lors de la première réunion de tout comité permanent. Cela fait partie des dispositions à prendre pour organiser les travaux du sous-comité.

La motion est adoptée

Le président: Nous passons maintenant à la quatrième motion énoncée dans ce document.

M. Finlay (Oxford): Je propose que le comité autorise l'affectation d'un montant suffisant de son allocation budgétaire au sous-comité pour payer les frais raisonnables de déplacement et de séjour aux témoins qui comparaissent devant le sous-comité.

Le président: Vous avez entendu la motion. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

Mrs. Guay, or Mr. Sauvageau?

Mrs. Guay: Are we talking about an additional budget for the subcommittee?

The Chairman: No, we are talking about our general budget.

Mrs. Guay: So, we are talking about the general budget for the Standing Committee on Environment and Sustainable Development?

The Chairman: That's right.

The Clerk of the Committee: This means that the subcommittee can hear witnesses and authorize the payment of expenses if, for instance, the witness has to come from Quebec or Montreal. It has to do with travelling expenses.

[*Text*]

Mme Guay: Pour les témoins qui viennent nous rencontrer?

Le président: C'est cela.

Le greffier: Sans cela, le sous–comité ne peut pas entendre les témoins.

Mme Guay: Parfait. C'est la seule information que je voulais.

La motion est adoptée

The Chairman: The fifth item has to do with a research officer.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, I move that a research officer be provided to the subcommittee by the Library of Parliament.

The Chairman: Are there any comments or questions?

Mme Guay: On demande un attaché de recherche au Comité de la bibliothèque du Parlement, et ça ne nous coûte rien?

Le président: Non.

Mme Guay: C'est gratuit?

Le président: C'est ça.

Mme Guay: Parfait. Merci.

Le président: Elle parle comme un vrai membre du Parti réformiste.

Mme Guay: Non, non, comme une femme très économe.

Motion agreed to

The Chairman: It will be the responsibility of the subcommittee chair to indicate when a meeting ought to take place to organize that subcommittee. Would you like to give an indication to members?

Mr. DeVillers: If I could confer with the clerk, I will do so in a few moments.

The Chairman: Fine.

Mr. Lincoln: Do we start counting the ten sitting days from tomorrow?

The Chairman: Yes, that's correct.

We seem to have a couple of minutes. The minister has been scheduled to arrive here at 4 p.m.

Could I put a motion to you about hospitality gifts at Akwesasne? Those who were there received a beautiful gift. How would you describe it, Mr. Adams?

Mr. Adams: I've forgotten the name of it, but it was a basket woven of black ash with sweet grass in it. It was a traditional basket.

The Chairman: We presented a modest gift to each of three members of the Akwesasne Council. The cost of those hospitality gifts needs to be approved by this committee, so, retroactively, the clerk of the committee can make the necessary payment. As you remember, we presented them with a letter opener.

[*Translation*]

Mrs. Guay: For those witnesses who come here to appear before us?

The Chairman: That's right.

The Clerk: Without this, the subcommittee cannot hear witnesses.

Mrs. Guay: Alright. This is the only information I wanted.

Motion agreed to

Le président: La cinquième motion concerne la nomination d'un attaché de recherche.

M. O'Brien: Monsieur le président, je propose que la Bibliothèque du Parlement fournisse un attaché de recherche au sous–comité.

Le président: Y a–t–il des commentaires ou des questions?

Mrs. Guay: We are asking the Library of Parliament to provide a research officer to the Committee, and this does not cost us anything?

The Chairman: No.

Mrs. Guay: It's free?

The Chairman: That's right.

Mrs. Guay: Perfect. Thank you.

The Chairman: She speaks like a true member of the Reform Party.

Mrs. Guay: Not at all, like a true penny pincher.

La motion est adoptée

Le président: Il reviendra au président du sous–comité de dire quand devra se tenir la réunion portant sur l'organisation de ce sous–comité. Pourriez–vous donner aux membres une idée de la date à laquelle cette réunion pourrait avoir lieu?

M. DeVillers: Si vous me permettez d'en parler avec le greffier, je vous répondrai dans quelques minutes.

Le président: Très bien.

M. Lincoln: Commence–t–on à compter les 10 jours de séance à partir de demain?

Le président: Oui, c'est exact.

Il semble que nous disposions de quelques minutes. Nous attendons M^me^ la ministre à 16 heures.

Pourrais–je déposer une motion concernant la remise de cadeaux aux gens d'Akwesasne pour les remercier de leur hospitalité? Ceux d'entre nous qui ont été là–bas ont reçu un très beau cadeau. Comment le décririez–vous, monsieur Adams?

M. Adams: J'ai oublié le nom que l'on donne à cet objet mais il s'agissait d'un panier tressé en frêne noir contenant du foin d'odeur. C'est un panier traditionnel.

Le président: Nous avons offert nous–mêmes un modeste cadeau aux trois membres du Conseil d'Akwesasne. Le comité doit approuver les frais engagés pour acheter ces cadeaux afin que le greffier du comité puisse régler cette dépense rétroactivement. Si vous vous rappelez, nous leur avons offert un coupe–papier.

[*Texte*]

Mrs. Guay: Very original.

The Chairman: We are open for suggestions for future hospitality gifts so we don't have a crisis at the last moment. We invite any member of the committee to give us ideas.

An hon member: Ask Madame Guay to go shopping.

The Chairman: If Madame Guay has any bright idea, we will be glad to consider it.

Mrs. Guay: I'll give you the idea; you do the shopping.

An hon member: I like the letter opener.

Mrs. Guay: Good.

The Chairman: The motion before me reads as follows: that the committee approve the purchase of hospitality gifts for the Mohawk Council of Akwesasne in recognition of the hospitality extended to the committee while it visited and held hearings at Akwesasne on October 20, 1994.

Motion agreed to

The Chairman: Are there any other motions? Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers: I believe there is a video presentation booked for tomorrow morning at the committee meeting. Perhaps we could use that time and room for the organizational meeting of the subcommittee.

The Chairman: That will require the proper notice, because there are two or three members who are not present right now. The notice would have to go out today. That could be arranged. Is that all right with the two parties?

Mr. Gilmour: I'm previously booked, unfortunately. I'm sitting on another committee.

Mr. DeVillers: I wonder if the opposition parties are prepared to indicate who their members on the subcommittee will be. Are you going to sit, Mr. Gilmour?

Mr. Gilmour: I'll probably sit.

The Chairman: Mr. Gilmour, for the Reform. *Pour vous?*

Mrs. Guay: It will be me.

The Chairman: Madame Guay for the Bloc.

Mr. DeVillers: Mr. Gilmour, you're not available tomorrow morning?

Mr. Gilmour: No.

The Chairman: Could Mr. Gilmour perhaps delegate someone?

Mr. Gilmour: I have to look at my schedule.

The Chairman: Perhaps someone can be there in his place.

Mme Guay: Pour organiser la première réunion?

[*Traduction*]

Mme Guay: Très original.

Le président: Si vous avez des suggestions à faire, n'hésitez pas à proposer des cadeaux pour la prochaine fois, comme cela, nous ne nous arracherons pas les cheveux à la dernière minute. Nous invitons les membres du comité à nous donner des idées.

Une voix: Demandez à M^me^ Guay d'aller faire les magasins.

Le président: Si M^me^ Guay a une bonne idée, nous l'adopterons avec joie.

Mme Guay: Je vous donnerai les idées; à vous d'aller faire les magasins.

Une voix: Moi, j'aime bien les coupe-papier.

Mme Guay: Tant mieux.

Le président: La motion que j'ai devant moi se lit comme suit: que le comité approuve l'achat de cadeaux à présenter au Conseil Mohawk d'Akwesasne en remerciement de son hospitalité lors de la visite du Comité, à l'occasion de l'audience tenue à Akwesasne le 20 octobre 1994.

La motion est adoptée

Le président: Y a-t-il d'autres motions? Monsieur DeVillers.

M. DeVillers: Il me semble que l'on doit faire une présentation vidéo au comité demain matin. Nous pourrions peut-être mettre cette période à profit pour tenir la réunion d'organisation du sous-comité, dans cette même pièce.

Le président: Il faudra donner un préavis décent, car il y a deux ou trois membres qui ne sont pas ici actuellement. Il faudrait que l'avis soit donné aujourd'hui. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires. Est-ce que les deux partis sont d'accord avec cette façon de procéder?

M. Gilmour: Malheureusement, j'ai des engagements antérieurs. Je siège à un autre comité.

M. DeVillers: Je me demande si les partis de l'opposition sont prêts à donner le nom de leurs délégués au sous-comité. Allez-vous en faire partie, monsieur Gilmour?

M. Gilmour: C'est fort probable.

Le président: Monsieur Gilmour, pour le Parti réformiste. *What about you*?

Mme Guay: Ce sera moi.

Le président: M^me^ Guay pour le Bloc.

M. DeVillers: Monsieur Gilmour, vous n'êtes pas disponible demain matin?

M. Gilmour: Non.

Le président: Est-ce que M. Gilmour pourrait déléguer quelqu'un?

M. Gilmour: Il faut que je consulte mon agenda.

Le président: Peut-être quelqu'un d'autre pourrait-il le remplacer.

Mrs. Guay: To organize the first meeting?

[*Text*]

Le président: C'est cela, pour organiser la première réunion.

Mme Guay: Est–ce que vous avez une date?

M. DeVillers: Oui, demain matin.

Mme Guay: Demain matin.

M. DeVillers: Oui, à 9h30.

Le président: C'est pour la réunion de notre Comité normal.

Mme Guay: Ouf!

Mr. Gilmour: I'm fine tomorrow, any time after 11:30 a.m., but I am booked before that.

Mme Guay: Est–ce qu'on pourrait peut–être faire cela à l'heure de midi, ou quelque chose comme cela?

M. DeVillers: S'il y a une pièce vide.

The Chairman: Okay, 12 p.m. would suit you. Maybe Madame Guay will. . .

À midi madame Guay, ça vous va?

Mme Guay: Midi.

Le président: Le greffier va envoyer un avis pour midi.

Now we will stretch our legs and do the usual callisthenics for five minutes until the minister arrives.

[*Translation*]

The Chairman: That's right, to organize the first meeting.

Mrs. Guay: Did you pick a date?

Mr. DeVillers: Yes, tomorrow morning.

Mrs. Guay: Tomorrow morning.

Mr. DeVillers: Yes, at 9:30.

The Chairman: That's for the meeting of our regular Committee.

Mrs. Guay: Whew!

M. Gilmour: Demain, ça marche pour moi n'importe quand après 11h30, mais avant cela, je suis pris.

Mrs. Guay: Couldn't we perhaps do this at lunch time, something like that?

Mr. DeVillers: If we find an empty room.

Le président: Bien, 12 heures, ça vous va. Peut–être que M^me^ Guay. . .

Mrs. Guay, noon suits you?

Mrs. Guay: Noon.

The Chairman: The clerk is going to send a notice for noon.

Nous avons cinq minutes, jusqu'à ce que la ministre arrive pour nous dégourdir les jambes et faire notre petite gymnastique habituelle.

• 1550

• 1603

Le président: À l'ordre!

Bienvenue madame la ministre. Nous avons terminé le travail préliminaire pour le projet de loi C–56 et nous sommes prêts à vous écouter, madame la ministre.

Bienvenue à tous.

Hon. Sheila Copps (Minister of the Environment): Thank you very much, Charles.

First of all, might I say I'm very happy to be here to hear from you about the issues you'd like to raise to me. I don't get to be on the hot seat too often. I wish it were more frequently on environmental issues. I won't make any comments as to the reasons, but it's awfully nice to be here with you.

What I'd like to do is just give you a little bit of an overview of where we've been in the past year and also to thank you for your work. As the chair knows, obviously the work of this committee is pretty crucial in helping move the government's agenda, partly because the chair himself has expertise and, I think, political and scientific credibility.

From a personal point of view, for the last year I've had the pleasure of working with Clifford Lincoln, the parliamentary secretary, who's done an excellent job of liaising. We also have many people on the committee who have a particular expertise in various issues.

The Chairman: Order, please!

Welcome, Madam Minister. We have completed our preliminary work on Bill C–56 and we are ready to hear you, Madam Minister.

Welcome to one and all.

L'honorable Sheila Copps (ministre de l'Environnement): Merci beaucoup, Charles.

Je tiens tout d'abord à vous dire que je suis très heureuse d'être parmi vous pour discuter des questions que vous voulez aborder avec moi. Je ne suis pas trop souvent sur la sellette. Je souhaiterais y être plus fréquemment à propos d'environnement. Je ne m'étendrai pas sur les raisons de cette remarque, mais cela me fait vraiment très plaisir d'être ici avec vous.

J'aimerais commencer par vous donner une vue d'ensemble de ce que nous avons fait depuis un an. J'en profite pour vous remercier de votre contribution à ces initiatives, car, comme le sait fort bien le président, les travaux de ce Comité contribuent énormément à faire avancer le programme du gouvernement, en partie parce que le président lui–même est un expert et qu'il a, de mon point de vue, une excellente réputation, aussi bien dans le monde politique que dans les milieux scientifiques.

En ce qui me concerne personnellement, j'ai eu le plaisir au cours de l'année écoulée de travailler avec Clifford Lincoln, le secrétaire parlementaire, qui s'est avéré un excellent agent de liaison. On retrouve aussi au Comité un grand nombre de personnes qui ont des connaissances spécifiques sur divers sujets.

[*Texte*]

Je suis très contente d'être ici et j'aimerais seulement vous parler un peu de ce que nous avons fait depuis un an et des grands défis que nous voyons dans les sujets qui nous touchent toutes et tous.

We've used the red book as a guide, and I think you've probably received a copy of exactly the promises we've made, the promises that have been fulfilled to date, and the challenges that still lie ahead. We did establish, under the auspices of myself and the Minister of Finance, a committee to examine the barriers and disincentives to sound environmental practices. It will be tabling a report within the next month that could form the basis of some of the necessary changes coming up in the budget.

We think it's really important that government get its act together, and that's why we've focused in the first term on what you might call the greening of government and getting our own act together. We did follow up on the work you did as a committee on the establishment of the environmental auditor general. We felt, as you did, the environmental auditor general's function should be expanded to that of a commissioner for sustainable development. We reported on that commissioner directly to Parliament a couple of weeks ago.

We've been in discussions with the auditor general himself about the nature of that office and appointment, because we think it's pretty crucial to have a strong environmental component to that office. A political judgment call was made in terms of determining whether we could use the good offices of the auditor general to actually change overall behaviour in government or whether it would be better to go with a separate commission.

We also were able, frankly with the work of a lot of people on this committee, to see the final and ultimate conclusion to the Canadian Environmental Assessment Act, and even though it's the ultimate conclusion, it really is just the beginning. On a personal note, I would like to acknowledge the work done at the departmental level by Michel Dorais and the members of the FEARO team, which led to the positive conclusion of the Canadian Environmental Assessment Act.

If any members of the committee are around on Friday, we're going to have a little celebration in the offices of FEARO to sort of see this baby off. I think Mr. Bouchard referred to it as a baby last week. It was his baby. It came to fruition last week. The amendments are hopefully going to be voted on by the end of this session.

We think it's really something worth celebrating, so on Friday, just after noon, there is going to be a celebration.

[*Traduction*]

I am very happy to be here and I would simply like to give you another view of where we have been in the past year and to talk to you about the major challenges that lie ahead and which concern us all.

Nous nous sommes servi du Livre rouge pour nous guider et je pense que vous avez tous probablement reçu une copie de la liste des promesses exactes que nous avons faites, de celles que nous avons remplies jusqu'ici, ainsi que des défis auxquels nous faisons encore face. Nous avons établi, sous les auspices de mon Ministère, et du ministère des Finances, un comité dont la tâche consiste à passer en revue les obstacles et les mesures de dissuasion qui s'opposent à des pratiques saines en matière d'environnement. Ce comité doit déposer un rapport d'ici la fin du mois prochain, et cela pourrait servir de base aux changements nécessaires qu'il faudra apporter au prochain budget.

Nous jugeons très important que le gouvernement prenne ses affaires en main et c'est pourquoi nous nous sommes concentrés au cours de la première période sur ce que l'on pourrait appeler l'écologisation du gouvernement et la remise en ordre de nos affaires. Nous avons donné suite aux travaux du Comité en ce qui concerne le poste de vérificateur général à l'environnement. Comme vous, nous en sommes arrivés à la conclusion que la fonction de vérificateur général à l'environnement devrait être élargie et que l'on devrait plutôt avoir un commissaire au développement durable. Nous avons fait rapport à ce propos directement au Parlement il y a deux ou trois semaines.

Nous avons aussi engagé des pourparlers avec le vérificateur général lui-même à propos de la nature de son poste et de la façon dont il est comblé, car nous estimons crucial que ce bureau s'occupe de très près des questions environnementales. Nous avons dû prendre une décision politique pour déterminer si nous pouvions utiliser les bons offices du vérificateur général pour forcer le changement dans tout l'appareil gouvernemental ou si nous devions plutôt établir un conseil séparé.

Nous avons également pu—en toute franchise, grâce aux contributions d'un grand nombre de membres de ce comité—finalement conclure nos travaux sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et, même si nous avons abouti à des conclusions, ce n'est en fait que le début de l'aventure. Personnellement, je désire souligner le travail accompli au sein du Ministère par Michel Dorais et l'équipe du BFEEE, qui nous ont permis de mener à bien nos travaux sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Si certains des membres du Comité sont ici vendredi, sachez qu'une petite fête sera organisée dans les bureaux du BFEEE pour, si je puis dire, baptiser le bébé. Je pense que M. Bouchard en a parlé la semaine dernière en appelant cette loi un bébé. C'était son bébé à lui. Il est né la semaine dernière. Si tout va bien, les modifications serons approuvées d'ici la fin de la session.

À mon avis, c'est là quelque chose que nous nous devons de célébrer et c'est pourquoi vendredi, en tout début d'après midi, il y aura une petite fête.

[*Text*]

Vous êtes tous bienvenus de l'autre côté de la frontière, à Hull, où on célébrera ce travail, parce que le travail a été fait non seulement au niveau politique du nouveau gouvernement, mais a été commencé depuis plusieurs années. Je pense que les fonctionnaires qui ont travaillé là–dessus devraient vraiment être félicités plutôt que nous.

We have introduced a framework for a new regime for the treatment of toxic substances, and I think this is a very important step in the direction of pollution prevention. I'm hoping to hear from you on what directions you think the CEPA review will take, but certainly we need to incorporate the principles of pollution prevention far more directly into our management.

I think we can also be pleased that, for the first time, with the establishment of the infrastructure program, there was a federal government program driven in part by environmental concerns. Environmental concerns were a part of the conditions for approval of funding packages. The infrastructure program itself has resulted in $1.58 billion worth of environmental upgrades.

It ain't sexy; it's sewers. But sewers help clean the environment and help develop pollution prevention. Certainly the $1.5 billion in investment will result in a cleaner outflow in Vancouver, Hamilton, Montreal and other places across the country, which is really necessary.

We have, of course, together with the Department of the Environment, moved to realize the first step in the Canadian environmental industry strategy. In terms of growth industries and green industries for the future, we really do have to focus national attention on some of the winners, and we think environmental industries can be a winner.

On a été capable de débloquer un dossier que l'ancien gouvernement avait laissé traîner depuis trois ans. C'est le dossier du financement pour le traitement du fleuve Saint–Laurent, Action 2000, et aussi celui des Grands Lacs, Vision 2000. Nous avons décidé d'adopter une approche différente de celle qui avait été adoptée par l'ancien gouvernement, une approche écosystématique, parce que vous savez qu'aujourd'hui, on m'a encore posé des questions au sujet de Massena.

Le problème de Massena est un problème transfrontière, mais qui touche aussi bien l'Ontario et le Québec.

• 1610

Je pense que c'est un bon exemple qui montre que les décisions écologiques que nous prenons toucheront aussi notre niveau de vie commun et c'est la raison pour laquelle nous avons lancé le programme de Vision 2000 le jour même où nous étions en mesure d'annoncer le financement prévu pour le plan des Grands Lacs.

[*Translation*]

You are all welcome on the other side of the border, in Hull, where we are going to celebrate the end of this work, because this is something which is not only due to the political will of the present government, but which has been started several years ago. I think that the officials who worked on that project, rather than us, should be the ones to be congratulated.

Nous avons institué le cadre d'un nouveau régime qui s'applique au traitement des substances toxiques, et je pense qu'il s'agit d'une étape très importante sur le chemin de la prévention de la pollution. J'espère que vous allez me dire quelles orientations nous devrions suivre, à votre avis, pour faire la revue de la LCPE, mais il est certain que les principes de la prévention de la pollution doivent faire plus directement partie de nos procédés de gestion.

Je crois que nous devrions également nous féliciter de constater que, pour la première fois, il existe un programme fédéral, dont les tenants sont en partie des préoccupations environnementales; je veux parler du programme concernant l'infrastructure. Le souci de protection de l'environnement était l'une des conditions pour obtenir du financement. Le programme concernant l'infrastructure lui–même a abouti à des améliorations sur le plan de l'environnement qui se chiffre à 1,58 milliards de dollars.

Ça n'a rien de très attirant; il s'agit d'égouts. Mais les égouts servent à nettoyer l'environnement et à favoriser la prévention de la pollution. Il est certain que cet investissement de 1,5 milliards de dollars permettront d'avoir des déversements plus propres à Vancouver, Hamilton, Montréal et ailleurs au Canada, et c'est une nécessité.

Bien entendu, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, nous nous sommes attaqués à la mise en oeuvre de la première étape de la stratégie canadienne sur l'industrie et l'environnement. Que ce soit les industries qui contribuent à la croissance économique ou les industries vertes de l'avenir, il faut qu'à l'échelle nationale, nous nous concentrions sur certains des chevaux gagnants; à notre avis, les industries environnementales peuvent faire partie des gagnants.

We have been able to move forward a file that the former government had left aside for three years. It's the funding for the St–Lawrence Treatment, Action 2000, as well as for the Great Lakes, that is Vision 2000. We decided not to follow the same approach the former government had chosen, that is the ecosystemic approach, because even today, I was asked a question regarding Massena.

The problem with Massena is a transborder problem, but which concerns Ontario as much as Quebec.

I believe this is a good example that shows that the environmental decisions that we make will also have an effect on our common standard of living and this is why we launched the Vision 2000 program the very day we were in a position to announce the financing for the Great Lakes Action Plan.

[*Texte*]

On a aussi réussi, pour le programme d'infrastructure, à débloquer un financement du gouvernement de l'Ontario qui auparavant ne voulait pas signer d'entente parce qu'il attendait toujours la partie du financement fédéral pour les infrastructures. On a pu offrir un investissement maximum de 700 millions de dollars et c'est ça qui a débloqué le financement au niveau de l'Ontario et

that really paved the way for the Canada–Ontario agreement that, as your chair knows, had been basically in abeyance for about three years.

I think we're going to be facing some bigger questions. One that I'd have to characterize as a very personal challenge to me, and one that I not only take personally but want to deliver on personally, is the challenge we face in meeting our promises on stabilization and reduction of carbon dioxide emissions and global warming.

In about a week's time, we are going to be meeting in Bathurst, New Brunswick. I want to give you a bit of an overview of some of the areas.

I must say that I neglected to acknowledge the work that's been done by Mel Cappe on a number of issues but I think on this issue in particular. The National Air Issues Coordinating Committee that's been meeting over the last number of months to develop a number of possible solutions to the problem of global warming has had no mean task, no small task.

We have a number of points of view and all those points of view are going to have to coalesce around a challenge for action next week. We are going to be challenging the provinces, we are going to be challenging the private sector, and we're going to be challenging ourselves to deliver on an action plan that we will be able to table in Berlin at the end of March of next year.

To put it in perspective, almost five years ago now the previous government agreed at the coming together of the minds in Rio that we would meet a goal of stabilization of carbon dioxide emission levels to 1990 levels. Subsequent to that, in the last election our party increased the target and said that we wanted to meet not only stabilization but reduction objectives of up to 20%.

In the commitment to that reduction, we also said we wanted to work very directly with provinces and with other stakeholders to achieve that goal. It is going to take a massive national consensus to get us where we want to be.

It requires a massive national consensus because it means we have to change the way we do business. It means we have to change the way we view energy as a kind of infinite commodity for consumption. Obviously, in the world in which we live, every time we put another car on the road, there's a certain cause and effect to that. Every time we till a field, there's a certain cause and effect to that.

I do think we can achieve our goals, but I think it is going to require a massive commitment beyond the voluntary approach that has been adopted by previous governments.

[*Traduction*]

As far as the infrastructure program is concerned, we also succeeded in freeing up financing from the Ontario government, that up until that time had refused to sign the agreement while awaiting confirmation of the federal government's share of the infrastructure financing. We were able to offer a maximum investment of 700 million dollars and that is what freed things up at the Ontario government level—

et c'est cela qui a ouvert la voie à l'entente Canada–Ontario qui, comme le sait le président, était plus ou moins en attente depuis trois ans environ.

Je pense que nous allons nous trouver confrontés à des questions encore plus imposantes. Il y en a une qui constitue pour moi un défi très personnel et que je tiens non seulement à relever personnellement mais bien à surmonter: je veux parler de nos promesses en matière de stabilisation et de réduction des émissions de dioxyde de carbone et de maîtrise du réchauffement de la planète.

Nous allons, dans une semaine environ, nous retrouver à Bathurst, au Nouveau–Brunswick. J'aimerais vous donner un bref aperçu de certaines des questions sur lesquelles nous allons nous pencher.

Je devrais préciser auparavant que j'ai omis de souligner le travail fait par Mel Cappe sur diverses questions, et sur celle–ci en particulier. Le Comité coordonnateur national des questions atmosphériques qui se réunit depuis plusieurs mois dans le but d'élaborer un certain nombre de solutions envisageables au problème du réchauffement de la planète n'a pas eu la tâche facile.

Les points de vue sont multiples, mais il faudra réaliser l'accord autour d'un appel à l'action la semaine prochaine. Nous allons en effet inviter les provinces et le secteur privé à passer à l'action avec nous, en vue de déposer un plan d'action à Berlin, d'ici la fin du mois de mars prochain.

Pour mettre les choses en perspective, je rappellerai qu'il y a cinq ans le gouvernement qui nous a précédés s'était engagé, lors de la réunion de Rio, à stabiliser les émissions de dioxyde de carbone aux niveaux de 1990. Suite à cela, lors des dernières élections, notre parti a relevé la barre disant que nous aimerions aller plus loin encore que la stabilisation et réaliser des réductions pouvant aller jusqu'à 20 p. 100.

Nous avions souligné dans le cadre de cet engagement notre désir de travailler très directement avec les provinces et les autres intervenants. Il faudra en effet un imposant consensus national si nous voulons réussir.

S'il nous faut un tel consensus national, c'est que nous devrons changer la façon dont nous faisons affaire. Il nous faudra changer la façon dont nous envisageons l'énergie comme étant un produit de consommation disponible en quantité illimitée. Bien évidemment, dans le monde dans lequel nous vivons, chaque fois que nous mettons une nouvelle voiture sur la route, il y a tout un mécanisme de cause à effet qui s'enclenche. Il en est de même chaque fois qu'on laboure un champ.

Je pense que nous pourrons réaliser nos objectifs, mais cela exigera un engagement qui aille au–delà de l'approche volontariste que les gouvernements qui nous ont précédés ont toujours suivie.

[*Text*]

I've been getting very strong support from my colleague, Anne McLellan, who I believe is going to be coming to the CCME meeting in Bathurst and making a presentation in advance of the presentation, as is Louise Comeau. She, being in the Commons, has been very supportive of the need for moving with voluntary measures but at the same time moving beyond voluntary measures.

I think when we get to Bathurst, we're going to want to challenge the provinces to work aggressively on finalizing their action plans at the same time as we want to do the same thing.

La semaine dernière, j'ai dit quand on m'a posé la question,

I think Dennis Bueckert from the Canadian Press asked me if I thought we could meet the red book objectives. As is my way, I said quite frankly I think it's going to be an uphill climb but I think we have to keep pushing. I'm not prepared to settle for second best. I think that's the message we want to take into Bathurst, but to do that we also need to achieve provincial support and participation.

I'm looking to my colleagues from Quebec,

et j'attends la décision du ministre de l'Environnement du Québec qui a déjà indiqué son intention de participer aux discussions de Bathurst. J'attends aussi un bon appui de la Colombie–Britannique qui a déjà fait des progrès visibles dans le domaine de l'automobile.

I also think there are some other creative solutions we can develop.

I refer to that only because I was there last Friday. I was at a pig farm in London, Middlesex county. We had the pleasure of visiting one of the eco–farms in the province of Ontario, of which there are about 100 that work together with the soil and crop committee, which is a subcommittee of the Ontario Federation of Agriculture, to develop ecologically friendly farming principles.

They've pointed out that if we were able, strictly in the farming area, to convert Canadian farms to no–till approaches to agriculture, we would be able to meet our carbon dioxide stabilization objectives. We would meet one–fifth of the difference. Right now, we're about 10% short of meeting our stabilization goals. They would bridge that gap by 25% strictly by moving to new technologies that reduce the necessity for fertilizer and also reduce the tilling, which, in and of itself, releases greenhouse gases into the air.

There are some technological solutions, there are some agricultural solutions, there are some industrial solutions, and there are some residential solutions. I think we're going to be pulling those together in advance of the March meeting. It's going to be a challenge but it's one that I think we are up to and that can put us actually on the cutting edge of international technology.

I'd like to stop at that. There are a whole bunch of other issues I could be referring to, but I'd rather have time for discussion. I don't want to take up all the time with my comments.

The Chairman: Well, that's very kind of you because I am sure there are lots of questions.

[*Translation*]

Je suis déjà encouragée par le très solide soutien de ma collègue, Anne McLellan, je pense, sera à Bathurst pour la réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement et qui y fera une présentation, tout comme Louise Comeau. En Chambre, elle a toujours beaucoup insisté sur la nécessité de prévoir des mesures volontaires mais d'aller plus loin encore.

Je pense qu'à Bathurst nous inviterons les provinces à s'attaquer à la finalisation de leurs plans d'action en même temps que nous finaliserons les nôtres.

Last week, when I was asked this question,

Je pense que Dennis Bueckert de la Presse canadienne m'a demandé si je pensais que nous serions en mesure d'atteindre les objectifs énoncés dans le Livre rouge. Fidèle à moi–même j'ai dit qu'en toute franchise je pensais que ça allait être une dure lutte mais qu'il faut d'après moi continuer de pousser. Je ne suis pas prête à me contenter d'une deuxième place. Je pense que c'est là le message que nous allons livrer à Bathurst, mais pour réussir il nous faudra jouir de l'appui et de la participation des provinces.

Je compte sur mes collègues du Québec

and I'm awaiting the decision of the Quebec Minister of Environment who has already indicated he intends to participate in the discussions in Bathurst. I'm also hoping for strong support from British Columbia, a province that has already made visible progress in the area of automobile use in technology.

Je pense qu'on peu encore trouver d'autres solutions créatives.

Je vous parle de cela tout simplement parce que j'étais là vendredi dernier. Je suis allée visiter une porcherie à London, dans le comté de Middlesex. Nous avons eu le plaisir de visiter une écoexploitation de l'Ontario: la province en compte environ une centaine qui travaillent de concert avec le comité des sols et des cultures, qui est un sous–comité de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, dans le but de définir des principes agricoles respectueux de l'environnement.

Ils disent que si l'on parvenait, dans le seul secteur agricole, à convertir l'ensemble des exploitations canadiennes à l'agriculture sans labours, on atteindrait nos objectifs en matière de stabilisation des niveaux de dioxyde de carbone. Cela compterait pour un cinquième de la différence. À l'heure actuelle, il nous manque environ 10 p. 100 pour atteindre nos objectifs de stabilisation. On gagnerait 25 p. 100 de plus par la simple utilisation de nouvelles technologies qui réduisent la nécessité de recourir aux engrais et aux labourages qui, en soi, relâchent dans l'air des gaz à effet de serre.

Il existe des solutions technologiques, des solutions agricoles, des solutions industrielles et des solutions résidentielles. Je pense qu'il nous faudra les rassembler toutes avant la réunion de mars. Ça va être un défi de taille, mais je pense que nous sommes à la hauteur et que si nous faisons le nécessaire, cela nous mettra sur les premières lignes en matière de technologie internationale.

Je vais m'arrêter là. Il y a quantité d'autres questions dont je pourrais vous entretenir, mais je préférerais qu'on ait le temps de discuter. Je ne voudrais pas à la seule étape de mes commentaire, accaparer tout le temps dont le comité.

Le président: C'est très aimable à vous, car je suis certain que les membres du comité auront beaucoup de questions à vous poser.

[*Texte*]

Mme Guay: Bienvenue madame la ministre de l'Environnement. J'aimerais simplement savoir, monsieur le président, de combien de minutes on dispose?

Le président: Cinq minutes, mais on peut faire plusieurs tours si vous voulez.

Mme Guay: Parfait. Je sais que madame la ministre s'est déjà plainte qu'on ne posait pas beaucoup de questions, mais j'en ai beaucoup à lui poser aujourd'hui. Je poserai des questions courtes et j'aimerais des réponses rapides s'il vous plaît, si possible.

J'aimerais parler de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, entre autres. J'aimerais savoir ce qui va se passer concrètement dans les provinces avec lesquelles le fédéral n'aura pas réussi à signer d'entente bilatérale. Qu'est–ce que la ministre va faire dans une telle situation?

Mme Copps: Il est évident que là où on a un financement fédéral, où il y a des terrains fédéraux, on a besoin de faire une évaluation fédérale. Comme l'a si bien dit le chef de l'Opposition au *Point* avant les élections, il n'y a pas seulement qu'un rôle à jouer au plan fédéral, mais il y a une responsabilité à prendre. Et j'appuie la position prise par Lucien Bouchard.

Mme Guay: Je rappellerais à madame la ministre que le projet de Loi sur l'évaluation environnementale n'est pas du tout le même que celui qui avait été présenté par M. Bouchard. De toute façon on n'entrera pas dans cette discussion parce qu'on a des questions importantes à poser. Est–il possible qu'on se retrouve avec deux évaluations: une fédérale et une provinciale? Et que va–t–on faire dans cette situation? Laquelle va prévaloir sur l'autre?

Mme Copps: D'abord vous dites que ce n'est pas tout à fait la même loi, or, c'est la même loi. La semaine dernière, M. Bouchard lui–même a déclaré que c'était son bébé, et je ne pense pas que le bébé ait changé depuis la semaine dernière. Je pense qu'il y a eu une fausse–couche comme pour l'ancien maire de Montréal en ce qui concerne la dette olympique. Mais il a dit cela la semaine dernière. Une chose est sûre: je ne tiens pas deux discours, l'un à Ottawa et l'autre à Québec; et je peux vous dire que c'est ce qu'il a dit la semaine dernière et le fédéral a le devoir. . .

Mme Guay: Madame le ministre, est–ce que vous pouvez répondre à ma question? Qu'est–ce qui va arriver quand on aura deux évaluations, une fédérale et une provinciale, et laquelle va être la plus importante?

• 1620

Mme Copps: J'ai offert à M. Brassard la possibilité de faire des évaluations ensemble. J'attend sa réponse. J'ai fait une offre au Québec de faire une évaluation harmonisée.

Mme Guay: Justement, comment allez–vous vous y prendre avec le Québec pour appuyer la Loi C–13, alors que vous avez pu constater que le Québec, par la voix de M. Brassard, s'y opposait farouchement? Comment allez–vous faire?

Mme Copps: S'il ne veut pas coopérer, je ne peux pas le forcer à coopérer.

Mme Guay: J'aurais d'autres dossiers qui sont très prioritaires pour certains. Je voudrais vous poser une question au sujet du sous–comité sur la Voie maritime du Saint–Laurent qui a proposé le démembrement des associations de pilotage, et

[*Traduction*]

Mrs. Guay: Welcome, Madam Minister. Mr. Chairman, how long do we have?

The Chairman: Five minutes, but if you like, we could have a couple of rounds.

Mrs. Guay: Wonderful. I know that the Environment Minister has already complained that we don't ask many questions, but today I have a lot of questions for her. They will be short and I would ask the Minister to be just as brief in her answers.

I would like to talk among other things about the Canadian Environmental Assessment Act. I would like to know what is going to happen, in concrete terms, in those provinces with which the federal government won't have succeeded in negotiating bilateral agreements. What will the Minister do if such a situation arises?

Ms Copps: It is obvious that wherever there is federal financing, wherever there are federal lands, a federal assessment will have to be carried out. As the Leader of the Opposition so ably stated, in an interview for *Le Point* before the elections, at the federal level there isn't only a role to play but also a responsibility to fulfil. And I support the position taken by Lucien Bouchard.

Mrs. Guay: I would remind the Minister that the Environmental Assessment Act isn't at all the same as that which was presented by Mr. Bouchard. But we won't get into that, because we have important questions to ask. Could we find ourselves in a position where there would be two assessments: a federal one and a provincial one? And what would be done in such a situation? Which assessment will supersede the other?

Ms Copps: You say that it isn't exactly the same act, but it is. Last week, Mr. Bouchard himself stated that it was his baby, and I don't believe the baby has changed since last week. I believe there was a miscarriage, like there was with the ex–mayor of Montreal concerning the Olympic debt. In any event, that is what he said last week. One thing is certain: I don't have two different lines, one for Ottawa and one for Quebec City, and I can tell you that that is what he said last week, and the federal government has the duty—

Mrs. Guay: Could you answer my question? What will happen if there are two assessments, a federal one and a provincial one, and which of the two will be the weightier?

Ms Copps: I offered Mr. Brassard the possibility of having comprehensive evaluations and I'm still awaiting his answer. I offered Quebec the possibility of having harmonized assessments.

Mrs. Guay: And how exactly are you going to go about getting Quebec to support Bill C–13, whereas you're well aware, through Mr. Brassard, that Quebec is staunchly opposed to it? What are you going to do?

Ms Copps: If he doesn't want to cooperate, I can't force him to.

Mrs. Guay: I would like to talk to you about other issues that are very high priorities for some people. I would also like to ask you a question concerning the sub–committee on the St–Lawrence Seaway, that suggested the breakup of the Marine

[*Text*]

la création d'une commission binationale. Vu les actions du Québec et du Canada sur l'écosystème du Saint–Laurent, la ministre croit–elle que nous serions aussi bien protégés par une commission binationale que par les associations qui existent actuellement?

Mme Copps: Je pense que vous devez poser cette question au ministre qui est responsable pour le pilotage.

Mme Guay: Est–ce que vous vous engagez, madame la ministre, à veiller à ce que le transport sur le Saint–Laurent soit toujours effectué par des pilotes certifiés afin de limiter les risques de catastrophes?

Mme Copps: Je pense que vous me posez des questions sur le pilotage. Mais si vous voulez avoir une réponse, il serait peut–être bon de demander à M. Young de venir. Parce que vous me posez des questions. . .

Mme Guay: Est–ce que vous pouvez nous dire, devant le Comité, si vous pouvez vous entendre avec M. Young pour être certaine que tout est fait en toute sécurité?

Mme Copps: Mais évidemment. On veut que tout soit fait en toute sécurité. On ne veut pas avoir un *Exxon Valdez*.

Mme Guay: J'aimerais savoir, madame la ministre, si vous êtes pour ou contre l'importation et l'exportation des déchets solides?

Mme Copps: Je veux que la règlementation que j'ai offerte à Jacques Brassard, à ce propos, soit faite. Vous savez qu'en 1992, il y a eu une entente écrite à la suite des promesses faites par Lucien Bouchard en 1989, promesses auxquelles il n'avait pas donné suite. Il avait fait des promesses au sujet des questions que j'avais posées en Chambre en 1989, concernant les déchets solides, mais il n'y a jamais eu de suite.

En 1992, il y a eu une entente bilatérale signée entre le Canada et les États–Unis pour amender la Loi internationale sur les déchets toxiques. La règlementation n'a jamais été faite parce que ça traite d'une question qui est aussi du domaine provincial. Aussitôt que M. Brassard a été nommé ministre, je lui ai écrit en lui offrant la pleine coopération du fédéral pour établir une règlementation pour les déchets solides et j'attends toujours sa réponse.

La semaine dernière, j'ai eu une réunion avec les MRC du Québec qui veulent avoir une protection comme celle qui leur avait été offerte lorsque Clifford Lincoln était le ministre au Québec et qui a donné justement la règlementation qui mène aujourd'hui à la protection contre les déchets importés solides, mais il n'y a pas eu de suite au niveau fédéral. Maintenant, nous essayons de donner suite à cette action.

Le président: Dernière question, madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay: Oui. J'ai une dernière question et ça concerne le *Irving Whale*.

Vous savez que là–bas, on a des gens qui sont très inquiets au sujet du renflouement de ce bateau. J'aimerais savoir si vous accèderez au désir des gens des Îles–de–la–Madeleine qui demandent que vous retourniez sur place pour tenir d'autres audiences publiques, mais de véritables audiences qui soient transparentes cette fois–ci. Il faudrait qu'ils puissent vraiment comprendre.

[*Translation*]

Pilot Associations and the creation of a binational commission. Given Quebec and Canada's actions regarding the St–Lawrence ecosystem, does the minister believe that we would be as well protected by a binational commission as by the associations that are in existence today?

Ms Copps: I think you should put that question to the minister who is responsible for pilotage.

Mrs. Guay: Madam minister, are you committed to ensuring that only certified pilots be authorized to steer ships on the St–Lawrence, so as to limit the risk of disasters?

Ms Copps: I believe you were asking me questions on pilotage. If you want to have an answer, it would perhaps be good to put your questions to Mr. Young at some time in the future. Indeed, you are asking me questions—

Mrs. Guay: Are you prepared to assure the Committee that you will take this up with Mr. Young in order to ensure maximum safety?

Ms Copps: Of course. We want everything to be done in a safe way. We don't want to have another Exxon Valdez.

Mrs. Guay: Madam Minister, I would like to know if you are for or against the import and export of solid waste material?

Ms Copps: I want the regulations I presented to Mr. Jacques Brassard in this regard to be put in place. You must be aware that in 1992 there was a written agreement flowing from the promises made in 1989 by Lucien Bouchard, promises that he never followed through with. He had made promises in answer to questions I had asked in the House in 1989 concerning solid waste, but nothing ever came of them.

In 1992, Canada and the United States signed a bilateral agreement in view of amending the international law on toxic waste. The regulations were never put in place because this is an area that also comes under provincial jurisdiction. As soon as Mr. Brassard was appointed minister, I wrote him offering him the federal government's fullest cooperation for the establishment of regulations for solid waste, and I'm still waiting for his answer.

Last week, I had a meeting with the regional county municipalities of Quebec who want protection similar to that which was offered to them when Clifford Lincoln was minister in Quebec and which brought about the regulations that are now in place in the area of protection from imported solid wastes, but nothing happened at the federal level. What we're trying to do now is follow through with that.

The Chairman: Madam Guay, this will be your last question.

Mrs. Guay: Yes. I have a final question, and it deals with the Irving Whale.

You are aware that there are a lot of people in that area who are deeply concerned about the refloating of that ship. I would like to know if you're going to grant the people of the Magdalene Islands their wish: that of having you go back there to hold further public hearings, but this time truly transparent hearings. They must be able to understand.

[*Texte*]

Les dernières audiences qui ont eu lieu là-bas ont été très techniques. Les gens ont senti que c'était truqué et que toutes les décisions étaient prêtes avant même qu'ils aient pu poser des questions. Je vous demande si vous êtes prête à retourner là-bas pour satisfaire les inquiétudes?

Mme Copps: Vous voulez que nous retardions le renflouement du *Irving Whale*? Non. Je ne veux pas le retarder.

Mme Guay: On ne vous demande pas de le retarder. On vous demande si. . .

Mme Copps: Mais on a déjà émis les soumissions. Si vous voulez revoir l'affaire, ça va repousser le renflouement d'un an. Je ne suis pas prête à le repousser. J'ai attendu. . . J'étais dans l'Opposition quand Lucien Bouchard n'a même pas répondu aux lettres des pêcheurs qui lui ont écrit. Il y avait un document fédéral public, en 1989. . .

Mme Guay: Ce n'est pas la question, madame Copps. . .

Mme Copps: Moi, je ne suis pas prête à le retarder.

Mme Guay: La question est de savoir si vous êtes prête à rassurer la population Madelinoise?

Mme Copps: Non, je ne suis pas prête à retarder le renflouement. Je ne veux pas faire de la politicaillerie, je veux une solution. C'est pour ça que c'était une de mes premières priorités. J'ai réussi à faire en trois mois ce qui n'a pas pu être fait en trois ans.

Voulez-vous avoir le rapport public où on a demandé à M. Bouchard de renflouer le *Irving Whale*?

Mme Guay: Je ne vous parle pas de M. Bouchard, madame Copps.

Mme Copps: Il ne l'a pas fait, moi, je l'ai fait. Je ne veux pas revenir sur mes décisions.

Le président: Merci. Monsieur Adams, s'il vous plaît, suivi par M. DeVillers.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chair. I'd like to return to CEPA, if I could. We're all looking forward to the meetings in Bathurst.

Ms Copps: Me too.

Mr. Adams: We're very excited about it. We understand it's the first time a federal standing committee has met with the council of ministers, and this gives us great optimism for cooperation and harmonization in environmental matters.

I wonder if to some extent, in the context of CEPA, you'd care to talk about harmonization, the possibilities within CEPA for encouraging cooperation and harmonization in environmental matters between the federal government and the provinces, and any other thoughts you have about harmonization and the sorts of things we might develop in these discussions in Bathurst.

Ms Copps: I think it's pretty clear we need to have strengthened federal-provincial cooperation in terms of the application of CEPA. I'm obviously reserving specific judgment and awaiting your analysis. You've travelled the country. You've talked to the other players and you're going to want to make some recommendations.

[*Traduction*]

The last hearings that were held there were very technical. The people thought that the cards were trumped and that all of the decisions had already been made before they even had the opportunity to ask their questions. I'm asking you if you are prepared to go back there in order to appease their fears.

Ms Copps: You would like us to put off the refloating of the Irving Whale? No. I don't want to put it off.

Mrs. Guay: We're not asking you to put it off. We're asking you if. . .

Ms Copps: But we have already asked for bids. If we reopen the whole thing again, the refloating will be delayed a year. I'm not prepared to do that. I waited. . . I was in the Opposition when Lucien Bouchard was sitting there not even answering the letters fishermen had sent him. There was a public federal document, in 1989. . .

Mrs. Guay: That wasn't my question, Madam Copps.

Ms Copps: I'm not prepared to delay it.

Mrs. Guay: My question is are you ready to reassure Magdalene Islanders?

Ms Copps: No, I'm not ready to delay the refloating. I'm not interested in political infighting; I want a solution. This is why this matter was one of my first priorities. I have succeeded, within a three month time frame, in doing what hadn't been accomplished over a three year period.

Do you want to see the public report asking Mr. Bouchard to refloat the Irving Whale?

Mrs. Guay: I'm not talking to you about Mr. Bouchard, Madam Copps.

Ms Copps: He didn't do it: he didn't do it; I did it. I'm not going to come back on my decisions.

The Chairman: Thank you. Mr. Adams, followed by Mr. DeVillers.

M. Adams: Merci, monsieur le président. J'aimerais, si vous le voulez bien, revenir sur la question de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous attendons tous avec impatience de voir ce que donneront les rencontres de Bathurst.

Mme Copps: Moi aussi.

M. Adams: Nous sommes emballés. Si j'ai bien compris, ce sera la première fois qu'un comité fédéral permanent rencontre le conseil des ministres, et cela rend très optimistes quant aux possibilités de coopération et d'harmonisation dans le domaine de l'environnement.

Pourriez-vous, dans le contexte de la LCPE, nous parler un peu de l'harmonisation, des possibilités qu'offrent la LCPE pour favoriser la coopération et l'harmonisation dans le domaine de l'environnement, entre le gouvernement fédéral et les provinces, et nous donner vos idées sur l'harmonisation et sur les genres de choses sur lesquelles pourraient déboucher ces discussions à Bathurst?

Mme Copps: Je pense qu'il est assez clair qu'il nous faut accroître la collaboration fédérale-provinciale relativement à l'application de la LCPE. Je m'abstiendrai cependant de me prononcer sur des aspects particuliers en attendant de voir votre analyse. Vous avez parcouru le pays. Vous avez parlé aux autres intervenants et vous allez vouloir faire un certain nombre de recommandations.

[*Text*]

I think it's important also that as a national government we ensure above all the protection and the safety of the environment of Canadians, and that's got to be a priori in any kind of harmonization process that comes about.

It's also clear that on a number of issues, including the treatment of priority substances, including the whole issue of solid waste, including the issue of toxic waste, including the issue of fuel additives, there is a real crying need from the provinces for federal leadership in harmonization.

A number of the provinces don't necessarily have the technical background and expertise to do the kinds of things we are called upon to do. At the same time they want their jurisdictions respected, and I think that's always the delicate balancing act you face, whether you're referring to specific application of CEPA, or how you deal with solid waste.

The treatment of solid waste is provincial responsibility, but obviously, if people are bringing in refrigerators from the United States and dumping them in l'Estrie, then we have a responsibility to act. We're trying to do that as much as possible in cooperation with the various provinces.

Obviously, I think it's exciting that you're coming to the committee. I wanted you to be there. I think it also helps to strengthen our view that harmonization makes better sense. We don't necessarily have to micro–manage all the issues, but we really need to be there for the macro–thrust.

Mr. Adams: I like to think this meeting is a gesture from us that we are willing to. . . compromise I suppose is the wrong word, but to cooperate in any way we can and show some leadership.

On CEPA at the moment, my understanding is there has only been one equivalency agreement so far. Again, I know we're doing the study of CEPA, but have you any thoughts about that?

Ms Copps: I think we're actually on the verge of signing another equivalency agreement, and there are going to be more coming through. I think part of the concern of all of us, including the federal government as a player, is to make sure equivalency agreements do not substitute for good public policy on the federal level, and I think that's the dilemma and the challenge we face in terms of how we apply the CEPA review overall.

Mr. Adams: In our meetings we've met with officials; we met with provincial officials in two provinces. On this matter of federal lands, including reserve lands and environment jurisdiction over them, it does seem to me there is some tension between our officials and the provincial officials. Have you any thoughts about that?

Ms Copps: I think there's a definite role to play for federal government in pushing stronger and harder and I think that certainly was the message you heard as a committee.

We as the Department of the Environment can play a role in encouraging other departments to embrace proper stewardship of their lands.

I think even last week the federal Department of National Defence was fined in court as a result of a prosecution by the federal Department of the Environment.

[*Translation*]

Je crois qu'il est important qu'en tant que gouvernement national nous veillions avant tout à la protection et à la sécurité de notre environnement, et ce doit être là une condition préalable à tout processus d'harmonisation, quel qu'il soit.

Il est également clair que, dans nombre de dossiers, y compris ceux du traitement des substances prioritaires, des déchets solides, des déchets toxiques, des additifs pour carburants, il est absolument nécessaire que le fédéral prenne les rêves en mains à propos de l'harmonisation entre provinces.

Certaines provinces n'ont pas forcément les compétences ni l'expérience technique pour faire le genre de choses qui s'impose. En même temps, elles veulent que leurs domaines de compétences soient respectés, et c'est pourquoi l'équilibre est toujours difficile à réaliser, qu'il s'agisse d'une application particulière de la LCPE ou de mesures à prendre relativement aux déchets solides.

Le traitement des déchets solide est une reponsabilité provinciale, mais, si des gens font venir des réfrigérateurs des États–Unis et les jettent dans l'Estrie, nous avons bien sûr le devoir d'intervenir. Nous faisons tout notre possible, en coopération avec les différentes provinces.

Je suis bien sûr très emballée à l'idée que vous veniez au comité. Je tenais à ce que vous soyez là. Je pense que cela servira également à renforcer notre théorie, soit que l'harmonisation est plus logique. Nous n'aurons pas forcément à gérer toutes les questions dans le moindre détail, mais il nous faut vraiment une vision macro.

M. Adams: Je me plais à l'idée que cette réunion est un geste fait par nous pour montrer que nous sommes prêts à. . . j'imagine que le mot compromis serait mal choisi, mais nous tenons à collaborer autant que possible et à faire preuve de leaderhsip.

En ce qui concerne la LCPE, si j'ai bien compris, il n'y a eu jusqu'ici qu'une seule entente d'équivalence. Encore une fois, je sais que nous allons examiner la LCPE, mais auriez–vous des idées à ce propos? Auriez–vous des idées?

Mme Copps: Je pense que nous sommes sur le point de signer une autre entente d'équivalence et ce ne sera pas la dernière. Ce qui est important pour tous les joueurs, y compris pour le gouvernement fédéral, c'est de veiller à ce que ces ententes d'équivalence ne viennent pas se substituer à de saines politiques publiques fédérales, et je pense que c'est là le dilemme et le défi auxquels nous nous trouvons confrontés dans notre application du processus d'examen et d'évaluation prévus dans la LCPE.

M. Adams: Nous avons eu une réunion avec des fonctionnaires et nous avons rencontré des responsables provinciaux dans deux provinces. Pour ce qui est des terres fédérales, y compris les terres de réserve et les responsabilités environnementales y afférant, il me semble qu'il y a certaines tensions entre les fonctionnaires fédéraux et leurs homologues provinciaux. Qu'en pensez–vous?

Mme Copps: Il est certain que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en poussant plus fort et plus loin, et je pense que c'est là le message que votre comité a entendu.

Le ministère de l'Environnement peut jouer un rôle en encourageant d'autres ministères à mieux gérer leurs terres sur le plan écologique.

Il me semble que, pas plus tard que la semaine dernière, le ministère de la Défense nationale s'est vu imposer des amendes par un tribunal par suite de poursuites lancées par le ministère fédéral de l'Environnement.

[*Texte*]

Obviously, we would prefer to solve issues through consensus and cooperation rather than prosecution, but as a result, I think, of some of your intervention, Mel has engaged to spend some time working with some of the other deputies at the federal level and also to try to work as strongly as possible to embrace the principles of sustainability in all departmental levels.

• 1630

I do think also that the commissioner for sustainable development will have a role to play in that. Frankly, that's one of the reasons why I was convinced to include the office of the commissioner for sustainable development under the environmental auditor general's rubric, because I really felt that when the Auditor General speaks governments listen. That's not to diminish the role of other independent commissioners, but in general terms the Office of the Auditor General has the people and the resources to really change behaviour. I think that's what has to be taken into account in terms of how we deal with issues like leakages or anything else.

I'm sorry, I went on too long.

The Chairman: Mr. DeVillers, then Mr. Gilmour.

Mr. DeVillers: On the enforcement provisions of CEPA, the ticketing provisions are not yet in force because we're waiting for the legislation for enforcement. Is there any indication when that might occur?

Ms Copps: I'm still waiting. I'm waiting to hear from you, in terms of your response. I think that's going to be tabled. . . You should be ready probably in March, right?

Mr. DeVillers: Yes.

Ms Copps: If not earlier?

The Chairman: June, not earlier.

Ms Copps: Okay, but maybe March. I'm kind of waiting to hear from you in terms of the process we do.

Mr. DeVillers: One of the alternatives or suggestions we're looking at is the question of administrative monetary penalties. I know there are these in the Income Tax Act and in the Customs Act as well. I'm just wondering, depending on what our recommendations are, if the departments have been looking into that option or—

Ms Copps: Yes.

Mr. DeVillers: —if there are any suggestions.

Ms Copps: I think there's a sense we should be supporting that.

Mr. DeVillers: Okay. Turning to the Canadian Environmental Assessment Act, when it will be in force in January, one of the triggers for an assessment is rail abandonment. Even as we speak, there are rail abandonments

[*Traduction*]

Bien sûr, nous préférerions résoudre les problèmes par la voie du consensus et de la coopération plutôt que par celle des contentieux, mais suite, je pense, à certaines de vos interventions, Mel s'est engagée à travailler avec certains autres ministères fédéraux et à essayer de faire adopter les principes de durabilité à tous les niveaux et, dans tous les ministères.

En outre, je pense sincèrement que le Commissaire au développement durable aura un rôle à jouer à cet égard. À vrai dire, c'est une des raisons pour lesquelles j'étais convaincue qu'il fallait rattacher le Bureau du commissaire au développement durable à la fonction de vérificateur général de l'environnement, car je pense que le gouvernement écoute quand le vérificateur général parle. Je ne dis pas cela pour minimiser l'importance du rôle les autres commissaires indépendants, mais de façon générale, le Bureau du vérificateur général dispose du personnel et des autres ressources voulues pour parvenir à véritablement changer les comportements. Je pense que c'est ce dont il faut tenir compte quand il s'agit de décider de la manière dont il faut disposer de certaines questions, comme celle des déversements, par exemple.

Je m'excuse, j'ai parlé trop longtemps.

Le président: Monsieur De Villiers, suivi de M. Gilmour:

M. DeVilliers: En ce qui concerne les dispositions d'exécution de la LCPE celles qui prévoient l'imposition de contravention ne sont pas encore en vigueur, car nous attendons qu'il y ait une loi en conséquence. Y–a–t–il des signes permettant d'espérer qu'elles verront le jour?

Mme Copps: J'attends toujours. J'attends vos réactions. Je pense que le projet de loi sera déposé. . . Vous devriez vous préparer probablement pour mars, n'est–ce–pas?

M. DeVilliers: Oui.

Mme Copps: Sinon plus tôt?

Le président: En juin, pas avant.

Mme Copps: Très bien, mais peut–être en mars. J'attends de vos nouvelles pour décider de la façon dont nous allons procéder.

M. DeVilliers: Une des options ou des suggestions sur lesquelles nous nous penchons consisterait à imposer des sanctions monétaires administratives. Je sais qu'il y en a de prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu et aussi dans la Loi sur les douanes. Je me demande simplement, dépendant de ce que nous allons recommander, si les ministères ont envisagé cette option ou. . .

Mme Copps: Oui.

M. DeVilliers: . . .ou s'ils ont fait d'autres suggestions.

Mme Copps: On pense généralement qu'on devrait appuyer cette proposition.

M. DeVilliers: En ce qui concerne la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, quand elle sera en vigueur en janvier, un des motifs qui nous pousse à pouvoir exiger ce genre d'évaluation est la question de l'abandon des voies de chemin de

[*Text*]

occurring and track being removed. I'm wondering if there is any policy in the department as to how those assessments will occur. Is there any possibility of any interventions for a moratorium or something to prevent the removal of track while these assessments are occurring?

Ms Copps: As you know, Paul, because of the discussions you and I have had personally on the rail abandonment difficulty in your particular constituency, we have been advising... You have two issues. One is how the NTA approaches rail line abandonment. We have advised the NTA that their proposal to consolidate in Algonquin Park does require an environmental assessment. We think they should not go ahead with that move in the absence of an environmental assessment, even if under the current EARP guidelines they are not included. We've made that clear to them. I've also communicated that to the Minister of Transport, and he is aware of our concerns. In fact, I think they originally came to the table because the member for Parry Sound—Muskoka raised the issue with me several months ago.

We are also—actually just as a result, I think, of some of the work we've been doing on sustainability and the greening of government—establishing an inter–ministerial group on the whole issue of transportation, because obviously rail is a form of transportation.

I think the point was made maybe in the House or by Madam Guay about the environmental pluses of boat travel. Alternative modes of transportation, including boats, including trains, obviously are environmentally desirable. We've established an interdepartmental working group, including officials from Doug's department and my department and Energy, to try to look at some of those other alternatives as well.

I think if we're going to meet our targets on global warming, obviously we have to revisit some of the thinking we have also in just general transportation subsidies.

Mr. Gilmour: Welcome. I'm certainly pleased you could come here.

I was delighted with your opening comments about the carbon dioxide emissions, because it's clearly an aggressive goal and I was worried you were going to side–step it. You're not, so that's fine.

[*Translation*]

fer. Même au moment où nous nous parlons, certains tronçons de chemin de fer sont abandonnés et l'on est en train d'enlever les rails. Je me demande si le ministère a établi une politique au sujet de la manière dont ces évaluations seront faites. Y a–t–il une possibilité d'interventions en vue d'imposer un moratoire ou quelque chose d'autre pour empêcher que des rails ne soient enlevées avant que ces évaluations soient complétées?

Mme Copps: Comme vous le savez par les entretiens que nous avons eus tous deux, Paul, au sujet des problèmes que pose l'abandon de chemin de fer dans votre circonscription en particulier, on nous a signalé... il y a deux problèmes. Le premier tient à la manière dont l'ONT aborde la question des abandons de voies de chemin de fer. Nous avons fait savoir à l'ONT que sa proposition de regrouper les voies de chemin de fer dans le Parc Algonquin exigeait une évaluation environnementale. Nous pensons que l'ONT ne devrait pas entreprendre ce genre de travaux sans évaluation environnementale préalable même si, en vertu des actuelles lignes directrices du PÉEE, cet organisme n'est pas visé. Les directives que nous lui avons données sont très claires. J'ai également transmis cette communication au ministre des Transports et il est au courant de nos réserves. En fait, je pense que l'ONT a commencé à négocier parce que le député de Parry Sound—Muskoka m'a soumis le problème il y a plusieurs mois.

Nous nous apprêtons également à créer un groupe interministériel chargé d'étudier toute la question des transports, car évidemment, les chemins de fer sont un mode de transport. À propos, la création de ce groupe résulte directement, je pense, de certaines des mesures que nous avons prises en vue d'appliquer les principes du développement durable et du plan vert dans l'administration gouvernementale.

Je crois que la question concernant les avantages environnementaux que comporteraient les déplacements par bateau a été soulevée en Chambre ou encore par M^me^ Guay. Le choix d'autres modes de transport, incluant le transport par bateau et par train, est évidemment souhaitable sur le plan environnemental. Nous avons créé un groupe de travail interministériel, formé notamment de fonctionnaires du ministère de Doug, de mon ministère et du ministère de l'Énergie, pour essayer d'envisager certaines des autres possibilités également.

Si nous voulons atteindre nos objectifs pour contrer le réchauffement planétaire, il est clair que nous devrons changer certaines de nos façons de penser en ce qui a trait, par exemple, aux subventions au transport.

M. Gilmour: Bienvenue au comité. Je suis ravi de vous voir ici.

J'ai été enchanté des commentaires que vous avez formulés au début au sujet des émissions de dioxide de carbone, car l'objectif que vous nous avez présenté est vraiment audacieux, et je craignais que vous n'y alliez trop timidement. Ce n'est pas le cas, et j'en suis ravi.

[*Texte*]

It's a big issue in B.C., just because of the way the Fraser Valley is configured with the mountains. In the summer you get the very stable inversions and all the pollutants just literally sit there. We have a climate that's now very close to Los Angeles'. It's happened very quickly, in a matter of about 10 or 12 years. So it's a big issue, and I know you're aware that our provincial minister is—

Ms Copps: Oh, definitely.

Mr. Gilmour: —leaning on it quite hard, so there you go.

An issue I brought up before was chlorine in pulp mills. It's an issue that concerns me. We had a toxicologist here last week from Guelph who had some interesting comments about how the old method of using elemental chlorine in bleaching in pulp is the one that causes the dioxin and the furans. The newer process, where it's chlorine dioxide, is still using chlorine but it bypasses that process and you get a clean process.

Is your ministry exploring or do you have any initiatives to get at the older pulp mills? I recognize that the old mills are largely in Ontario and Quebec, that they're on an economic fine edge, and too hard a push is going to push them over the edge and they'll shut down. Do you have any comments?

Ms Copps: Actually, I've looked at the numbers of the plants across the country and quite clearly the biggest problem is in the Atlantic provinces in terms of old plants. I think you raised the issue when we were discussing it in the House.

When I first came to this ministry, one of the first mini–crises I faced was in fact an attempt by some eastern pulp mills to get the regulations weakened. Some even went so far as to claim that the previous minister, Mr. Charest, had promised them that even though he was putting the regulations in in, as soon as the election was over it would not be respected. I in fact resisted pressure to weaken the guidelines and in fact we've stuck to the tough timetables, which has meant that plants that want to get onstream with the new technologies have to invest and actually had to by last January file a plan of action with the department.

We have a review process where quarterly we go and actually see if they're doing the work. So you can't just file a plan and say you're going to invest $30 million and then a year later. . . If the work didn't start by last March or April, they would have been in breach.

[*Traduction*]

C'est une question qui suscite beaucoup d'intérêt en Colombie–Britannique, parce que le Fraser est encaissé. En été, on y observe des inversions de température qui sont très stables et toutes les matières polluantes demeurent littéralement en suspension. Nous avons maintenant un climat qui s'approche beaucoup de celui de Los Angeles. Le changement s'est produit très rapidement, en l'espace d'une dizaine ou d'une douzaine d'années. C'est donc une question qui suscite un grand intérêt, et je sais que vous êtes au courant que notre ministre provincial. . .

Mme Copps: Oh, assurément.

M. Gilmour: . . .tient beaucoup à ce qu'on fasse quelque chose. Voilà où l'on en est.

Il y a une autre question dont j'ai déjà parlé et qui me préoccupe, cette utilisation de chlore dans les usines de pâtes et papier. Nous avons entendu la semaine dernière un toxicologue de la région de Guelph qui nous a fait part de certains commentaires intéressants par lesquelles il nous a démontré que l'ancienne méthode de blanchiment au chlore atomique qu'utilisaient les usines de pâtes et papier était la principale cause de production de dioxine et de furanes. On utilise maintenant le dioxyde de chlore. Avec ce nouveau procédé, on utilise encore du chlore, mais on évite la production de dioxyde et de furanes et l'on obtien un procédé propre.

Votre ministère étudie–t–il des moyens ou prend–il des mesures pour obliger les anciennes usines de pâtes et papier à se conformer aux règles? Je sais que les anciennes usines sont surtout concentrées en Ontario et au Québec, que leur rentabilité est précaire et que si on exerce trop de pression sur elles, elles ne pourront pas tenir le coup et elles devront fermer leurs portes. Avez–vous des observations à faire à ce sujet?

Mme Copps: En fait, j'ai vérifié combien d'usines posent problème au Canada et je vous avouerai sincèrement que c'est dans les provinces atlantiques qu'on trouve le plus d'anciennes usines et où la situation est en conséquence la plus problématique. Je pense que vous avez soulevé cette question quand nous en débattions à la Chambre des communes.

Quand j'ai pris la tête du ministère, une des premières mini–crises à laquelle j'ai dû faire face a justement été la tentative déployée par certaines usines de pâtes et papier de la côte est d'affaiblir le règlement. Certaines sont même allées jusqu'à soutenir que l'ancien ministre, M. Charest, leur avait promis que malgré l'adoption de ce règlement, son ministère n'en tiendrait pas compte dès que les élections seraient passées. En fait, j'ai résisté aux pressions qui étaient exercées sur moi pour que j'adoucisse les lignes directrices. Au contraire, nous avons maintenu les échéanciers sévères qui avaient été imposés, si bien que les usines qui veulent aller de l'avant pour implanter les nouvelles technologies sont obligées de faire les investissements nécessaires et ont été effectivement obligées de déposer en janvier dernier un plan d'action au ministère.

Nous avons un processus d'examen qui nous amène à aller vérifier tous les quatre ans si les travaux prévus dans le plan sont exécutés. Il n'est donc pas question de se contenter de déposer un plan et de promettre d'investir 30 millions de dollars et un an plus tard. . . Une usine qui n'aurait pas amorcé ces travaux en mars ou en avril dernier aurait été en faute.

[*Text*]

It was interesting, because the Canadian Pulp and Paper Association was not able to reach an agreement on whether they were for it or against it, partly because the membership obviously is comprised of some who have done the retrofit, some of whom have brand–new plants. If you go to northern Alberta, I think they're pretty well closed–circuit systems. So they basically took a position that they couldn't take a position.

We did have some individual pressure from some individual mills, but we resisted. In fact, I think that, coupled with the increasing price of pulp on the world market, which made some of the investments more viable, has actually created a scenario where a number of companies that said they were going to go belly up if we went ahead are actually doing the investments and the retrofit. There is a timeframe and they had to have started their modernization retrofits by last March to meet the 1995 new tougher effluent guidelines that we're sticking with.

I think if you actually look at the information we tabled in the House on where we're going in pruning the chlorine tree, in fact there has been a substantial decrease in the use of chlorine as a bleaching agent, even in the more traditional plants that haven't had the benefit of totally modern technology.

The western plants, by and large, are all retrofitted. In Ontario you actually have slightly more mills that have done the retrofit than haven't.

If you go to New Brunswick, where some hadn't and some had done the retrofit, some said that if other people were not forced into doing the retrofit then they would be in jeopardy. It was a bit of a pressure on either side, but we did resist and we stuck to the timetable.

Mr. Gilmour: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Gilmour. Madam Kraft Sloan, *suivi par M. Sauvageau.*

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): Good afternoon, Madam Minister. I'm pleased to see that you are very concerned about pollution prevention as a strategy for environmental protection, and I'm wondering if you have any ideas, very briefly, on how CEPA might be able to accomplish pollution prevention.

• 1640

Ms Copps: I'd actually rather hear from you on that, because I think you're going to give me some good ideas in that regard, and I'd like to pull in all the good ideas I can get.

Mrs. Kraft Sloan: Okay. I have another thing I wanted to put forward to you. There has been a number of very interesting discussions on voluntary measures, where industry self–regulates versus having legislative or regulatory control. The Canadian Standards Association came before the committee and positioned something that was just a little bit different from those two positions. I'm wondering how you might respond to this one.

[*Translation*]

Fait à noter, les membres de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papier n'ont pas réussi à s'entendre sur la question de savoir s'ils étaient pour ou contre ce règlement, partiellement parce que parmi eux se trouvaient certainement des propriétaires d'usine qui avaient exécuté les travaux de modernisation, et d'autres dont les usines sont flambant neuves. Dans le nord de l'Alberta, par exemple, je crois que certaines usines ont des systèmes qui fonctionnent pratiquement en circuit fermé. L'association a donc décidé qu'elle ne prendrait pas position.

Nous avons également subi certaines pressions de la part d'usines indépendantes, mais nous y avons résisté. En fait, si l'on ajoute à la fermeté dont nous avons fait preuve le fait que la montée du prix de la pâte sur le marché mondial a rendu ces investissements plus viables, il s'est trouvé que certaines des compagnies qui disaient qu'elles allaient faire faillite si nous allions de l'avant investissent effectivement dans la modernisation de leurs installations. Il y a un échéancier, et elles devaient avoir entrepris leurs travaux de modernisation en mars dernier pour se conformer aux nouvelles règles plus sévères de 1995 concernant la qualité des effluents, règles auxquelles nous tenons.

Si vous regardez la documentation que nous avons déposée en Chambre, dans laquelle nous montrons que nous sommes déterminés à interdire le processus de blanchiment au chlore, vous constaterez que le taux d'utilisation de cette technique a beaucoup diminué même dans les usines plus anciennes qui n'ont pas l'avantage d'utiliser une technologie totalement moderne.

Presque toutes les usines de l'Ouest ont été modernisées. En Ontario, les usines qui ont modernisé leurs installations sont un peu plus nombreuses que celles qui ne l'on pas fait.

Au Nouveau–Brunswick, où les travaux de modernisation sont effectués en parti seulement, certains propriétaires d'usine ont dit que si leurs concurrents n'étaient pas obligés de se moderniser, leur entreprise sera en péril. Nous avons subi pas mal de pressions des deux côtés, mais nous y avons résisté et avons maintenu l'échéancier.

M. Gilmour: Merci.

Le président: Merci, monsieur Gilmour. M^me^ Kraft Sloan, suivi de M. Sauvageau.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Bon après–midi, madame la ministre. Je suis ravie de constater que vous tenez beaucoup à prévenir la pollution comme stratégie pour protéger l'environnement, je me demande si vous avez des idées, très brièvement, sur la façon dont la LCPE pourrait constituer un moyen de prévenir vraiment la pollution.

Mme Copps: Je préférerais entendre ce que vous avez à dire à ce propos, car je pense que vous allez me fournir de bonnes idées et plus je rassemble de bonnes idées, mieux ça vaut.

Mme Kraft Sloan: D'accord. Il y a une autre chose que je désirais vous soumettre. Un certain nombre de discussions fort intéressantes ont eu lieu à propos de mesures volontaires, ce qui signifie que l'industrie s'auto–réglemente plutôt que d'avoir à appliquer des contrôles réglementaires ou législatifs. L'Association canadienne de normalisation a présenté un point de vue, légèrement différent de ces deux autres positions devant le comité. Je me demandais quelle est votre réaction à ce point de vue.

[*Texte*]

They spoke about government setting the legislative and regulatory framework, but said the standards could be set through something like the Canadian Standards Association, which would use a mult-stakeholder, multi-sectoral approach. They used a number of examples—bicycle helmets and things like that—where they have been quite effective in getting fairly high standards.

It's a kind of hybrid of both industry involvement and other people's involvement as well. So you'd have the Canadian Standards Association setting the standards and then they would be enforced by government. I'm wondering how you might respond to that.

Ms Copps: I got one of their helmets. I spoke at the CSA's last meeting in Toronto, which was extremely well organized.

Certainly where we can involve stakeholder groups in the development of regulations, that's great. The CSA itself is primarily a voluntary organization, and I think they might have some difficulty if they get into things like that.

When you develop a regulation, let's say to deal with certain toxins under certain chlorinated compounds, there has to be an awful lot of testing done. There's an awful lot of scientific work, and I don't know if it's reasonable to expect the CSA to have the expertise to do that.

Certainly we welcome their involvement. In fact I had a meeting a couple of weeks ago with the National Quality Institute, which is working with the CSA on the whole issue of productivity, and we offered up the sacrificial lamb of the Department of Environment. They're going to come in from the National Quality Institute and actually do a kind of quality audit of the Department of the Environment to see how we're delivering on some of our issues around quality and standardization.

The National Quality Institute is not directly related to the CSA, but they're looking at the whole issue of how we develop quality workplaces and they incorporate some of the CSA standards in terms of their goals. The ISO 9000 program is part of their benchmark, and it is also developed through the CSA.

It sounds like a good idea. It's worth exploring if it's practical. It may not be scientifically practical, because when we're developing, let's say, standards on what constitutes a toxin, we have scientists who are at the disposal of the government to do all kinds of tests, which the CSA may not have.

Mrs. Kraft Sloan: Okay.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Sauvageau, suivi par M. O'Brien.

M. Sauvageau: Bonjour madame Copps. Peut-être vais-je vous décevoir, mais je ne poserai pas de questions sur les doubles coques.

[*Traduction*]

Selon l'association, le gouvernement peut mettre en place le cadre législatif et réglementaire mais les normes pourraient être fixées par l'Association canadienne de normalisation, ou un autre organisme comparable, qui adopterait une approche multi-sectorielle, faisant intervenir de multiples intéressés. L'association a cité nombre d'exemples,—comme les casques protecteurs pour cyclistes, qui montrent qu'elle a été très efficace dans l'établissement de normes assez strictes.

C'est une approche hybride qui fait appel à la participation de l'industrie ainsi qu'à celle d'autres intervenants. Ainsi, l'Association canadienne de normalisation établirait les normes et le gouvernement les ferait respecter. Je me demande ce que vous en pensez.

Mme Copps: J'ai un des casques en question. J'ai d'ailleurs prononcé une allocution à la dernière réunion de l'Association canadienne de normalisation à Toronto, qui avait été extrêmement bien organisée.

Il est excellent de faire participer les intervenants à l'élaboration des règlements chaque fois que nous le pouvons. L'Association canadienne de normalisation est surtout un organisme volontaire et je crains qu'elle n'éprouve certaines difficultés si elle tente de participer à ce genre de choses.

Pour mettre au point un règlement destiné, disons, à régir certains produits toxiques liés aux chlorures, il faut effectuer un grand nombre de tests. Il faut un énorme travail scientifique et je ne sais pas s'il est raisonnable de s'attendre à ce que l'Association canadienne de normalisation ait l'expertise voulue pour y arriver.

Nous sommes certainement ravis de sa participation éventuelle. Il y a deux semaines environ j'ai, de fait, rencontré l'Institut national de la qualité qui examine toute la question de la productivité de concert avec l'Association canadienne de normalisation, et nous leur avons proposé l'agneau sacrificiel du ministère de l'Environnement. Institut national de la qualité va effectuer une sorte de vérification de la qualité du ministère de l'Environnement afin d'évaluer nos activités en matière de qualité et de normalisation.

L'Institut national de la qualité n'est pas directement lié à l'Association canadienne de normalisation, mais il examine toute la question de la mise sur pied de milieux de travail de qualité et il incorpore dans ses objectifs certaines des normes de l'Association de normalisation. Il incorpore à ses repères le programme ISO 9000, mis au point par l'Association canadienne de normalisation.

Cela me semble une bonne idée qui vaut la peine d'être examinée si elle peut être mise en pratique. Sur le plan scientifique, peut-être n'est-ce pas pratique, car lors de l'élaboration de normes qui permettent de définir ce qu'est une substance toxique, le gouvernement peut faire appel à une multitude de savants qui peuvent effectuer toutes sortes de tests, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'Association de normalisation.

Mme Kraft Sloan: Bien.

Le président: Merci.

Mr. Sauvageau, to be followed by Mr. O'Brien.

Mr. Sauvageau: Good afternoon Ms Copps. I may disappoint you, but I won't be asking any questions on double hulls.

[*Text*]

Étant donné que vous semblez un peu versée sur la natalité et sur l'enfantement, je vous demanderais si à un certain moment donné, il n'y a pas tellement longtemps, vous avez voulu mettre au monde une motion sur l'importation de déchets dangereux au Canada?

Mme Copps: Oui.

M. Sauvageau: Est–ce que vous avez l'intention de donner souffle à ce bébé et de lui faire prendre vie incessamment?

Mme Copps: Nous ne voulons pas piétiner sur les droits des provinces, comme vous le savez. Ce que nous voulons faire, c'est offrir un cadre national pour le traitement des déchets solides et les déchets qui ne sont actuellement pas touchés. . .

M. Sauvageau: Excusez–moi, est–ce–que je peux relire votre motion, je ne m'en rappelle pas textuellement? Vous allez sûrement vous en rappeler.

Mme Copps: Non, non, je me rappelle de la motion.

M. Sauvageau: Il s'agit de l'interdiction totale d'importation de déchets dangereux au Canada et dans votre discours, vous parlez d'importation et d'exportation.

Mme Copps: Oui,

M. Sauvageau: Est–ce que vous avez l'intention de faire entrer en vigueur la motion que vous avez proposée il y a deux ans, qui a été annulée au *Feuilleton*, et qui visait l'interdiction d'exportation et d'importation de déchets dangereux au Canada?

Mme Copps: Mais je pense que je vous ai parlé de mon souci de ne pas piétiner sur les droits du Québec. Alors, est–ce que vous me demandez de m'ingérer dans un domaine qui est maintemant du domaine du Québec sans avoir leur permission?

M. Sauvageau: Non, aucunement, je vous demande si vous avez l'intention de faire ce que vous avez dit que vous vouliez faire? C'est la question que je vous pose.

Mme Copps: Ce que je propose et ce que j'ai proposé à M. Brassard, c'est que nous produisions, au niveau national, un cadre dans lequel les provinces pourront établir une réglementation selon leurs propres besoins en respectant justement le fait que les déchets solides sont actuellement du domaine des provinces. Personnellement, je pense que le Bloc québécois devrait être le premier à dire que si nous proposons un nouveau traitement pour les bébés. . .

M. Sauvageau: Est–ce que les déchets solides et les déchets dangereux, c'est la même chose? C'est peut–être un problème de traduction, de vocabulaire.

Mme Copps: Les déchets dangereux qui sont en question actuellement, relèvent aussi des juridictions provinciales, parce que naturellement. . .

M. Sauvageau: Est–ce que le Canada a signé la convention de Bâle ?

Mme Copps: Oui, oui.

M. Sauvageau: D'accord. Avec l'accord des provinces?

Mme Copps: Oui.

M. Sauvageau: D'accord.

[*Translation*]

Since you seem to know quite a bit about birth rates and childbirth I want to ask you whether, not so long ago, you did not consider bringing forth a motion on the importation of dangerous wastes to Canada?

Ms Copps: Yes.

Mr. Sauvageau: Do you intend to bring that baby to life in the near future?

Ms Copps: We do not want to infringe on the rights of provinces, as you know. What we do want to offer is a national framework for the treatment of solid wastes and waste that is not being dealt with. . .

Mr. Sauvageau: Excuse me, may I reread your motion, since I don't remember it, exactly? You surely recall it.

Ms Copps: No, I do remember the motion.

Mr. Sauvageau: It dealt with imposing a total ban on the importation of dangerous waste to Canada and in your speech, you spoke both about imports and exports.

Ms Copps: Yes.

Mr. Sauvageau: Do you intend to reintroduce and put into effect the motion you proposed two years ago, which died on the order paper, and which dealt with prohibiting exports and imports of dangerous wastes from and to Canada?

Ms Copps: I believe I spoke to you about my concern with not infringing on Quebec's rights. Are you, then, asking me to interfere in an area which Quebec now has jurisdiction over without that province's permission?

Mr. Sauvageau: No, certainly not, I'm asking you if you intend to do what you said you wanted to do? That is my question.

Ms Copps: What I am proposing and what I proposed to Mr. Brassard is that we set up a national framework within which the provinces will be free to develop regulations that reflect their own needs and the fact that solid waste is now a matter of provincial jurisdiction. Personally, I think that the Bloc Québécois should be the first to respond, if we propose a new treatment for babies. . .

Mr. Sauvageau: Is solid waste and dangerous waste the same thing? This may be a problem with translation or with semantics.

Ms Copps: The dangerous wastes in question are also a matter of provincial jurisdiction, since, naturally. . .

Mr. Sauvageau: Has Canada signed the Basel Convention?

Ms Copps: Yes, yes.

Mr. Sauvageau: Very well. With the agreement of the provinces?

Ms Copps: Yes.

Mr. Sauvageau: Very well.

[*Texte*]

Ma deuxième question porte sur le commissaire à l'environnement. À notre grand étonnement, je vois que vous avez accepté un rapport qui ressemblait au nôtre. Cependant, on voudrait savoir de quel financement disposera le vérificateur général pour qu'il puisse nommer ce commissaire, lui fournir les budgets de recherche et de soutien?

Est–ce que vous avez prévu cela ou est–ce le vérificateur qui va devoir vous donner ses. . .?

Mme Copps: C'est le vérificateur qui établit ses moyens de financement mais il prévoit de prendre une décision là–dessus très bientôt. . .

M. Sauvageau: D'accord.

Mme Copps: . . .tout en annonçant le nom de la personne ou des personnes qui vont faire le travail au sein du bureau du vérificateur général.

M. Sauvageau: À quel moment peut–on penser que le commissaire à l'environnement va commencer ses travaux?

Mme Copps: On a eu des discussions avec lui. Mon sous–ministre a eu des discussions avec lui la semaine dernière au sujet du personnel potentiel et on est en train de négocier cela.

M. Sauvageau: Je ne suis peut–être pas encore habitué au parlementarisme, mais est–ce que la loi–cadre sur le pouvoir et les rôles du commissaire, a été élaborée?

Mme Copps: Nous voulons l'introduire aussitôt que possible. Ce que nous voulons faire d'abord, c'est choisir la bonne personne pour être commissaire, puis ensuite introduire des amendements spécifiques en Chambre.

Alors j'attends et j'espère les avoir. Ça ne devrait pas tarder et j'attends cela pour le début de février.

M. Sauvageau: D'accord.

Si j'ai bien compris, on a rencontré le vérificateur général et il va s'agir maintenant pour le commissaire de vérifier surtout les différents ministères fédéraux. Cependant, ces mêmes ministères devaient, dans le cadre du Plan vert, émettre chaque année un rapport annuel sur leur capacité environnementale. Qu'est–ce qu'ils ont fait au niveau de l'environnement, et qu'est–ce qu'ils n'ont pas fait? De quelle façon maintenant va–t–on pouvoir s'assurer que chaque ministère va remettre un rapport concernant son rôle en matière d'environnement pour que le commissaire puisse faire sa *job*?

Mme Copps: Les rapports vont être publiés; mais avant que les ministères ne publient leur rapport, ils doivent faire une analyse de l'extérieur. On propose une possibilité de table ronde de l'environnement et de l'économie, pour analyser les plans de chaque ministère avant qu'un rapport ne soit remis au commissaire de l'environnement et du développement durable et par la suite, le commissaire lui–même pourra faire une analyse plus appronfondie selon ses besoins.

On s'attend aussi à ce que le commissaire ait le droit de répondre aux plaintes de la population, pétitions et autres. Si vous avez, par exemple, un problème avec la politique du ministère des Transports en ce qui concerne les doubles coques,

[*Traduction*]

My second question is about the commissioner of the environment. Much to our surprise, I see that you have accepted a report that is similar to ours. However, we would like to know what the Auditor General's budget will be to appoint that commissioner, and provide him with research and support budgets?

Have you budgeted for that or will the Auditor General have to provide you with his. . .?

Ms Copps: The Auditor does the define the funding he needs and he expects to make a decision in this regard in the very near future. . .

Mr. Sauvageau: I see.

Ms Copps: . . .and he will at the same time announce the name of the person or persons who will be doing that work within the Auditor General's office.

Mr. Sauvageau: When may we expect the commissioner of the environment to begin his work?

Ms Copps: We have had discussions with the Auditor and my Deputy–Minister spoke to him last week about the personnel that will be needed; we are in the process of negotiating all that.

Mr. Sauvageau: Perhaps I am still not used to all of the ins and outs of parliamentary matters, but has the act which will govern the powers and roles of the commissioner been developed?

Ms Copps: We want to introduce it as soon as possible. What we want to do first is choose the right person for the commissioner's position; we will then introduce specific amendments in the House.

I am waiting and I hope to have them soon, perhaps in the beginning of February.

Mr. Sauvageau: Very well.

If I understood you correctly, you met with the Auditor General and the commissioner will have as his or her primary task the duty of auditing the various federal departments. Those same departments were expected, however, in the context of the Green Plan, to issue annual reports on environmental matters pertaining to them — what have they done or not done with regard to the environment? How will we now be able to ensure that each department table a report about its environmental role, so that the commissioner can do his job?

Ms Copps: The reports will be published; but before the departments can release their report, there must be an external analysis. We are proposing the possibility of a round–table on the environment and the economy which would analyze each department's plans before a report is given to the commissioner of the environment and sustainable development; the commissioner may afterwards carry out a more in–depth analysis pursuant to his needs.

The commissioner will also, we expect, have the right to respond to complaints from the population, to petitions, etc. If, for instance, you have a problem with the Department of Transport's policy on double hulls, you may make a complaint

[*Text*]

vous pouvez donc porter plainte, non seulement au niveau départemental, mais aussi au niveau du commissaire pour savoir si le ministère concerné prévoit une politique de développement soutenable dans ses propres travaux, y compris les travaux de modernisation actuels.

Ça vient du public et aussi des ministères. Ça va être publié.

M. Sauvageau: Vous savez qu'il y a eu trois plaintes dans le cadre de la Loi canadienne. J'espère que vous ne vous attendez pas à entendre beaucoup de plaintes.

Mme Copps: Non, mais je pense que dans le contexte des doubles coques, comme vous le savez, et parce que vous connaissez très bien ce dossier, nous faisons une poursuite au niveau international pour en avoir les modifications nécessaires.

• 1650

Je connais les ports, et je peux dire que le port de Hamilton est le plus actif de tous les ports à l'intérieur du Canada. On y fait 10 fois plus de travail que dans le port de Toronto. Alors, si on décide demain de changer les règlements, il faudrait que ce soit fait au niveau de l'organisme maritime international, parce que si le Canada décide tout seul de ne pas garder ces bateaux-là, et si ensuite, on ne peut plus faire venir les produits de l'acier, ce ne serait pas très raisonnable. Il faudrait que ce soit fait au niveau international et c'est ce que nous essayons de faire.

M. Sauvageau: Merci.

M. O'Brien: Merci, monsieur le président. Comme député de London — Middlesex, je voudrais remercier la ministre pour sa visite dans ma circonscription.

The minister and I and a colleague, Mr. Finlay, had an opportunity, as the minister said, to tour a pig and cash crop farm that's trying to employ environmentally sound techniques, the farm of the Richardson family near Glanworth in my riding. The visit was very much appreciated not only by me and that family but also, as the minister knows, by the Ontario Federation of Agriculture, which was very anxious that this kind of visit take place and that the minister have a chance to see firsthand some of these techniques.

That leads me to my question, Minister. What initiatives do you foresee being taken by our government to have various ministries, such as agriculture, environment, and energy, cooperate so that we can create the best opportunity to have these various ministries push the environmental agenda, if I can put it that way?

Ms Copps: Actually, Pat, we have established a pretty good working relationship with the Department of Agriculture on pesticides. We are on the verge of actually signing an agreement, which is quite a breakthrough because in the past, I think, there wasn't a lot of consensus in that area.

[*Translation*]

both to that department and to the commissioner to know whether the department concerned will have a sustainable development policy with regard to its own work, including its current retrofit operations.

Both the public and the departments will be involved. The reports will be published.

Mr. Sauvageau: You know that there have been three complaints in the context of Canadian law. I hope that you don't expect a lot of complaints.

Ms Copps: No, but with reference to the double hulls, as you know, since you are very much aware of that issue, we have undertaken action at the international level to have the necessary changes made.

I am aware of the situation of our harbours, and I can say that the Hamilton harbour is the most active of all inland harbours in Canada. It is busier than the Toronto harbour. So, if we decide tomorrow to change the rules, we should do it through the International Maritime Body, because Canada would place itself in an awkward situation if it would decide by itself not to keep those boats and if thereafter steel products could no longer be imported. Action should be taken at the international level and that's what we are trying to do.

Mr. Sauvageau: Thank you.

Mr. O'Brien: Thank you very much, Mr. Chairman. As member for London — Middlesex, I would like to thank the minister for her visit in my riding.

La ministre, moi-même et un collègue, M. Finlay, avons eu la chance, comme la ministre l'a dit, de visiter une ferme d'élevage de porcs où l'on essaie d'employer des techniques sans dangers pour l'environnement; il s'agit de la ferme des Richardson, située à Glanworth dans ma circonscription. Nous avons été ravis de la visite de la ministre, non seulement la famille en question et moi-même, mais également, comme le sait M^me^ Copps, les représentants de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, qui avaient très hâte de visiter cette ferme et de donner l'occasion à la ministre de voir de près certaines des techniques qui y sont appliquées.

Cela m'amène à vous poser ma question, madame la ministre. Quelles mesures votre gouvernement prévoit-il de prendre pour amener les divers ministères, ceux de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Énergie, à coopérer afin que nous puissions créer les meilleures conditions possibles pour inciter ces divers ministères à mettre en application le programme environnemental, si je puis m'exprimer ainsi?

Mme Copps: À vrai dire, Pat, nous avons établi d'assez bonnes relations de travail avec le ministère de l'Agriculture au sujet des pesticides. Nous sommes sur le point de signer une entente qui constituera une percée, car par le passé, je pense, on ne s'entendait pas tellement dans ce domaine.

[*Texte*]

On individual items, I must say that when I look for example at the progress we've made in the last year on energy efficiency in federal buildings, it really is starting to move as an issue. Probably you saw yesterday that the energy minister began the process of taking that plan not only to the federal government but also to municipalities and private industry.

Our building in Burlington, the CCIW, was the first federal building retrofitted. In one year we're going to save over $650,000 in energy, and its a win-win-win. So we're collaborating on issues like that.

We've also established an interdepartmental committee on sustainable development, which Mel chairs. It's working with other deputies to look at issues such as how transportation impacts on sustainable development and how we get a proper mix of rail versus auto versus ships. It is an ongoing learning process for all of us.

When Dennis Bueckert interviewed me about carbon dioxide emissions, I said that when we came in a lot of people in the bureaucracy, if I can use that term advisedly, said that was the red book, this is government; forget all that stuff, because that was what you did for the election, now you're in government and you have to back off all of those promises. They are believing now that the Prime Minister has every intention of delivering on those red book promises. So far, we've had to give him two reports of where we are in terms of those red book promises.

That's been a real help. It is, however, a constant struggle, as the chair knows, and I think the work you people do really helps.

Mr. O'Brien: Thank you.

Mr. Finlay: Welcome, Madam Minister.

I was promised, Mr. Chairman, by Mr. O'Brien and the minister that the pig farm visit, which was largely *déjà vu* for me, I must say—

Ms Coops: Well, you were a pig farmer in your past life.

Mr. Finlay: —was to be non-smelly.

Ms Coops: It was, wasn't it?

Mr. Finlay: I didn't escape from the smell, Madam Minister, until I got on the plane on Monday morning.

Mr. O'Brien: That's real life on a real farm.

Mr. Finlay: You're right.

I'd like to follow up, Madam Minister, on a question my colleague, Pat, brought up with regard to part IV. Part IV of CEPA allows regulations to be made for the protection of the environment on federal lands and with respect to federal works

[*Traduction*]

Sur certains points en particulier, quand je regarde, par exemple, les progrès que nous avons accomplis au cours de la dernière année pour améliorer l'efficacité énergétique dans les immeubles fédéraux, je dois dire que cette question commence vraiment à faire partie de notre quotidien. Vous avez probablement vu hier que le ministre de l'Énergie a commencé à faire la promotion de ce plan, non seulement au niveau fédéral, mais également auprès des municipalités et de l'industrie privée.

Notre immeuble à Burlington, celui qui abrite le CCEI, a été le premier immeuble fédéral à être réaménagé pour être moins énergivore. En un an, nous allons économiser plus de 650 000$ en énergie, ce qui est toute une réalisation. Vous voyez donc à quel point nous collaborons sur ce genre de questions.

Nous avons également créé un comité interministériel sur le développement durable qui est présidé par Mel. Des sous-ministres se réunissent pour examiner diverses questions comme l'incidence du transport sur le développement durable et la recherche de moyens pour de combiner les divers modes de transport, trouver un juste équilibre entre l'utilisation du transport ferroviaire, le transport routier et le transport maritime. C'est un véritable apprentissage permanent pour chacun d'entre nous.

Quand Dennis Bueckert m'a interviewé au sujet des émissions de dioxide de carbone, je lui ai déclaré que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, bon nombre de bureaucrates—si je puis utiliser ce terme à bon escient—, nous on dit que ces mesures étaient certes mentionnées dans le Livre rouge, mais que, puisque nous étions maintenant au pouvoir, nous devions faire un trait sur toutes ces promesses qui valaient bien pour la campagne électorale, mais pas plus. À présent, ils sont convaincues, que le Premier ministre a vraiment l'intention de respecter les promesses qui figuraient dans le Livre rouge. Jusqu'à présent, nous avons dû lui faire rapport à deux reprises pour l'informer des étapes qui avaient été franchies dans l'application des promesses du Livre rouge.

Cela nous aide vraiment. Mais c'est un défi constant, comme le président le sait, et je pense que le travail que vous faites, mesdames et messieurs, est vraiment utile.

M. O'Brien: Je vous remercie.

M. Finlay: Bienvenue, madame la ministre.

M. O'Brien et la ministre m'avaient promis, monsieur le président, que la visite de la ferme d'élevage de porcs, qui pour moi était en grande partie du déjà-vu. . .

Mme Copps: C'est vrai, vous étiez éleveur de porcs dans votre vie antérieure.

M. Finlay: . . .ne s'accompagnerait d'aucun relent particulier.

Mme Copps: Eh bien, ce fut le cas, non?

M. Finlay: Laissez-moi vous dire, madame la ministre, que l'odeur ne m'a quité qu'au moment où je suis monté dans l'avion, lundi matin.

M. O'Brien: C'est ça la vraie vie dans une vraie ferme.

M. Finlay: Vous avez raison.

J'aimerais poursuivre, madame la ministre, sur une question que vous a posée mon collègue, Pat, relativement à la partie IV de la LCPE. Celle-ci permet au gouverneur en conseil de prendre des règlements pour la protection de l'Environnement

[*Text*]

and undertakings where there is no other authority to make such regulations. We've heard from a number of witnesses that there's quite a gap here and that the federal government, at least up to now, has certainly not been pulling its weight. I wonder what you have in mind to get some of your colleagues on board.

Ms Copps: I think Mel wrote a letter to Charles, which you probably received today or yesterday or will receive momentarily, which actually deals with some of the very legitimate complaints that have been raised. We have to do better in that area. I think departments across the board are starting to realize that sustainable development isn't just a problem of the Department of the Environment.

Anne McLellan has often said that she's the minister for sustainable development, and I think that's true. I think it's also true that we will have only done our jobs when every department sees that as a pivotal part of its role. Certainly at the ministerial level we've had some good cooperation from other ministers. But that also has to permeate through the potential inertia of government.

Mr. Finlay: The hierarchy or the bureaucracy.

Ms Copps: Did I say that nicely?

Now, the other thing I want to do is apologize for the fact—I think John made the point—that I seem to be making announcements when you're travelling across the country. That's true. It's also true that you have been doing so much travelling that it's kind of hard to. . . It's by no means deliberate. It's been a question of trying to pull things together on both sides. I will try to do better to make sure that you people are in town once in a while when. . .

Mr. Finlay: We would like to support these initiatives.

Ms Copps: I realize that and I agree. But you're working so hard travelling the country that I'm getting in trouble with the whip.

Mr. Finlay: Under the Commission on the Environment, Madam Minister, the commissioners are to be appointed by the Auditor General, which makes the commission subordinate to the Auditor General. Now, I know you gave us an answer there, but this committee's considered opinion, I would suggest, is that may seriously reduce the prestige and power of the office in that the Commission on the Environment is not going to report directly to Parliament. It would seem that instead of comprising the three items that were mentioned in the red book, his or her duties have been reduced to only one; that is, reporting annually on how successful federal programs and spending are supporting the shift to sustainable development. In other words, the proactive, the attitude change, or the. . .

[*Translation*]

sur les terres domaniales, de même que pour les ouvrages et projets fédéraux, quand aucune autre loi n'autorise l'édiction de tels règlements. Un certain nombre de témoins nous ont signalés qu'il y a une grande lacune à ce chapitre et que le gouvernement fédéral, du moins jusqu'à maintenant, n'a certainement pas tout fait pour s'imposer. Je me demande comment vous allez vous y prendre pour convaincre certains de vos collègues de faire leur part.

Mme Copps: Je pense que Mel a écrit une lettre à Charles, que vous avez probablement reçue aujourd'hui ou hier, ou que vous recevrez sous peu, qui traite de certaines des plaintes très légitimes qui ont été soulevées. Nous devons nous améliorer dans ce domaine. Je pense que les divers ministères commencent à réaliser que le développement durable n'est pas un problème qui relève uniquement du ministère de l'Environnement.

Anne McLellan a souvent dit qu'elle est la ministre du développement durable et je pense que c'est vrai. Je pense qu'on peut dire aussi, à juste titre ce n'est que lorsque tous les ministères auront compris que l'environnement est un volet essentiel de leur mandat que nous aurons fait notre travail. Il est indiscutable qu'au niveau ministériel nous avons eu une bonne collaboration de la part des autres ministres. Mais cette collaboration doit aussi être suffisamment communicative pour secouer l'inertie qui pourrait subsister au gouvernement.

M. Finlay: Vous parlez de la hiérarchie ou de la bureaucratie, n'est–ce pas?

Mme Copps: Ai–je dit ça si gentiment?

Ce que voudrais faire aussi, c'est de m'excuser de faire des annonces, comme John l'a souligné, quand vous êtes en voyage, quelque part dans le pays. C'est vrai. C'est également vrai que vous voyagez beaucoup et qu'il devient difficile pour moi. . . Ce geste n'était nullement délibéré. Il s'agit d'essayer de s'entendre des deux côtés. Désormais, je m'assurerai à deux fois que vous êtes à Ottawa quand j'aurai. . .

M. Finlay: Nous aimerions appuyer ces initiatives.

Mme Copps: Je suis consciente de cette anomalie et j'admets que j'ai eu tort. Mais vous travaillez si fort et vous êtes tellement occupés à voyager partout que je commence à avoir des problèmes avec le whip.

M. Finlay: Madame la ministre, les membres de la commission de l'environnement vont être nommés par le vérificateur général, ce qui voudra dire que la commission sera sous l'autorité du vérificateur général. Je sais que vous avez répondu à cette question, mais dans toute sa sagesse, notre Comité estime que cela pourrait contribuer à réduire considérablement le prestige et le pouvoir de la Commission de l'environnement, car elle ne fera pas directement rapport au Parlement. Il semble qu'au lieu de comprendre les trois volets mentionnés dans le Livre rouge, ses fonctions seront réduites à une seule; autrement dit, son mandat consistera à faire rapport annuellement de la façon dont les programmes fédéraux et les dépenses du gouvernement auront été vraiment orientés en fonction des principes du développement durable. Autrement dit, elle devra vérifier s'il existe une attitude proactive, un changement de comportement, ou. . .

[*Texte*]

Ms Copps: I agree that it was a judgment call. Maybe my judgment on that one was wrong. I think the proof of the pudding will be in the eating. I believed, and I continue to believe, that if we had gone the route of establishing a separate commission. . .

I met with the commissioner from New Zealand when she was here. The jurisdiction is quite a bit different and the operation is quite a bit smaller. She has 12 employees.

I have to tell you that it wasn't easy to get this through cabinet, because even in the Department of the Environment there were people who didn't want to have anybody from the outside actually looking at what we're doing because we might be the first target. So I looked at the two options, bearing in mind the budget you had established, which was about $5 million, bearing in mind the red book commitment that it would be drawn from current resources, bearing in mind the fact that Paul Martin is doing a very effective job of making sure that everybody spends smarter as opposed to spends more and bearing in mind the willingness.

In fact, the Auditor General himself came to see me. He was one of the first people who came to see me after I was named Minister of the Environment, and he expressed his very direct interest. He put a proposal to me about how he conceived the role of these people in his department. We expect there will be a significant budget in terms of operation, although not as high as what was recommended by the committee.

• 1700

We do have dialogue with the Auditor General right now in terms of the key appointment of the commission. I think that person's identity will obviously be a signal as to whether this is going to be a *coquille vide* or a true functioning wing of the Auditor General.

I really believed, and continue to believe, if you want departments to change their behaviour you need to have the force of the office of the Auditor General behind you. You do have a couple of other examples of independent agencies that table reports to Parliament. I have to be careful of the language I use here now, but the other commissioners who have stand–alone agencies with a small number of employees are not as able to strike fear into the hearts of men and women, which is part of what I think the new office of the commissioner for sustainable development is going to have to do.

Obviously I'm being colloquial when I talk about striking fear in the hearts of men. That was *The Shadow*, wasn't it?

Mr. Finlay: Yes, that's right.

Ms Copps: That goes to show you how old I am.

I think the Office of the Auditor General has networks in every department. It has the capacity to actually go in to see whether departments are delivering on the reports they've tabled. If we had a separate commission with 10 to 15 employees

[*Traduction*]

Mme Copps: J'admets qu'il a fallu prendre une décision. Peut–être que j'ai eu tort de prendre celle–là, mais je pense que c'est au fruit qu'on juge l'arbre. Je croyais et je continue de croire que si nous avions opté pour l'établissement d'une commission indépendante. . .

J'ai rencontré le haut–commissaire de la Nouvelle–Zélande quand elle était de passage ici. Son champ de compétence est pas mal différent du nôtre et son bureau est pas mal plus petit. Elle a 12 employés.

Je tiens à vous dire que ce n'a pas été facile de faire approuver cette question au Cabinet, car même au ministère de l'Environnement, il y avait des gens qui ne s'opposaient à ce que qui que ce soit de l'extérieur vienne vérifier ce que nous faisons, par crainte que nous soyons la première cible. Donc, j'ai envisagé les deux options, en gardant à l'esprit le budget que vous aviez prévu, qui était d'environ 5 millions de dollars, en tenant compte des engagements que nous avions pris dans le Livre rouge, à savoir que le budget devrait provenir des ressources actuelles, en tenant compte du fait que Paul Martin s'assure avec beaucoup d'efficacité que tous les ministères dépensent plus intelligemment, plutôt que de dépenser davantage, tout en étant animés de la volonté collective de vouloir bien faire.

En fait, le vérificateur général lui–même est venu me voir. Il a été un des premiers à venir me voir après que j'ai été nommée ministre de l'Environnement, et il s'est dit très directement intéressé par la question. Il m'a soumis une proposition, dans laquelle m'énonce sa conception du rôle de ces personnes dans son service. Nous pensons que le budget de fonctionnement sera assez élevé, mais peut–être pas autant que ne l'avait recommandé le comité.

Nous sommes actuellement en pourparlers avec le vérificateur général au sujet de la nomination du commissaire. L'identité de la personne choisie sera révélatrice et montrera si la commission va être une «coquille vide» ou une véritable antenne active du vérificateur général.

Je crois toujours en effet que si l'on veut faire changer le comportement des ministères, il faut pouvoir s'appuyer sur la force du bureau du vérificateur général. Il y a deux ou trois autres exemples d'organismes indépendants présentant un rapport au Parlement. Je dois bien choisir mes termes à ce propos, mais les autres commissaires responsables d'organismes autonomes avec un petit nombre d'employés peuvent difficilement semer l'effroi dans le coeur des hommes et des femmes, comme je voudrais que cela se fasse dans le cas du Bureau du commissaire au développement durable.

Bien sûr, je m'exprime au figuré quand je parle de semer l'effroi dans le coeur des hommes. C'était dans «The Shadow», n'est–ce pas?

M. Finlay: Oui, c'est juste.

Mme Copps: Je viens de trahir mon âge!

Je crois que le bureau du vérificateur général a des antennes dans tous les ministères. Il est ainsi possible d'aller sur place pour voir si les ministères respectent les rapports présentés. Avec une commission distincte de 10 ou 15 employés chargés

[*Text*]

to cover everything involved in analysing the government's behaviour, I don't think you would get the results I hope we will be able to achieve through the commissioner in the context of the environmental auditor general.

History or the future may prove me wrong, and we'll have to see, but with the limited framework of resources we were given, if we developed a stand–alone agency it wouldn't have had the same power to change behaviour as I expect will come from the Auditor General.

Mme Guay: Madame la ministre, je reviens sur les évaluations environnementales. Je sais que vous êtes en pré–discussions avec cinq autres provinces au sujet des évaluations dans l'éventualité d'un accord. Si ça s'avérait être un échec, qu'est–ce que vous entendez faire? J'aimerais savoir si vous pouvez vous engager à présenter un amendement qui, cette fois, tiendrait compte des processus d'évaluation des provinces qui font déjà leurs propres évaluations environnementales?

Mme Copps: Il est certain qu'on veut à tout prix éviter des dédoublements et des chevauchements, et c'est la raison pour laquelle nous sommes en train de négocier avec tous les gouvernements provinciaux la possibilité de faire une évaluation ensemble. On a même proposé, dans le cas des séances publiques provinciales au Québec, de faire une audience avec le fédéral, en ce qui concerne les BPC.

On cherche les moyens de collaborer. Nous offrons aux provinces qui le veulent, de s'asseoir avec nous pour essayer de déterminer où il peut y avoir une implication fédérale, parce qu'il y a quelque chose d'illogique dans votre façon de procéder dans votre analyse de l'évaluation environnementale.

Lucien Bouchard a dit qu'il y a des responsabilités fédérales. . .

Mme Guay: Madame Copps, je vous arrête, s'il vous plaît.

Le président: Est–ce que c'est terminé?

Mme Guay: Madame Copps m'a répondu, mais je lui ai demandé si elle était prête à faire un amendement. C'était ma question.

Mme Copps: Je ne veux pas laisser une mauvaise impression, une fausse impression au public qui penserait que nous allons là où nous savons qu'il y a un projet provincial et que nous décidons d'y faire une évaluation fédérale. Ce n'est pas vrai. Ce que nous disons et qui a été renforcé par Lucien Bouchard même avant les élections, c'est que, quand il y a des investissements fédéraux, ou quand il s'agit de terrains fédéraux, on n'a pas seulement le droit, mais le devoir de nous assurer qu'il y a un bon processus d'évaluation pour les payeurs de taxes canadiens qui paient une partie des coûts d'un projet.

On ne peut pas céder cette responsabilité à une province qui n'est pas prête à collaborer avec nous pour une évaluation environnementale coopérative. On fait une offre. Et je pense que vous nous trouveriez tout à fait irresponsables si nous laissions les payeurs de taxes canadiens subventionner un projet, sans qu'il y ait une analyse fédérale des effets environnementaux.

Mme Guay: Madame la ministre, on a déjà au Québec, comme vous le savez, le BAPE qui fait des évaluations environnementales. Ce que vous êtes en train de me dire c'est que, quand le fédéral investira ou que des projets auront lieu en

[*Translation*]

d'analyser le comportement du gouvernement, je ne crois pas que l'on obtiendrait les résultats que l'on peut espérer obtenir avec le commissaire dans le contexte du vérificateur général à l'environnement.

Le passé ou l'avenir me donneront peut–être tort, et nous verrons, mais avec les ressources limitées dont nous disposons, si nous mettions sur pied un organisme distinct, il n'aurait pas le même pouvoir pour faire changer le comportement que ne pourrait faire le vérificateur général.

Mrs. Guay: Madam Minister, I come back to the environmental evaluations. I know that you are having preliminary discussions with five other provinces on the question of evaluations in case an agreement is reached. If all that came to fail, what would you intend to do? I would like to know if you could commit yourself to submit an amendment which, this time, would take into consideration the evaluation processes in the provinces which are already doing their environmental evaluations?

Ms Copps: It is true that we want to avoid duplication at all costs, and this is the reason why we're presently negociating with all provincial governments the possibility of doing a joint evaluation. We even proposed, in the case of provincial public meetings in Quebec, to undertake a hearing with the federal government on the matter of PCBs.

We're looking for means to cooperate. We are offering the provinces who wish to, to sit down with us to try and determine where there could be a federal involvement, because there is somethings illogical in the environmental evaluation analysis process.

Lucien Bouchard said there are federal responsibilities. . .

Mrs. Guay: Ms Copps, I think you've said enough, please.

The Chairman: Are you finished?

Mrs. Guay: Ms Copps gave me an answer but I asked her if she was willing to submit an amendment. That was my question.

Ms Copps: I don't want to leave a bad impression, a false impression to the public who might think that we go everywhere we know there is a provincial project and decide to do a federal evaluation. This is not true. What we are saying and was confirmed by Lucien Bouchard even before the election, is that, when there are federal investments, or when we deal with federal land, we have not only the right but also the duty to make sure that there is a good evaluation process for the Canadian taxpayers who are paying a portion of the costs of the project.

We cannot give this responsibility to the province who's not ready to cooperate with us in a joint environmental evaluation. We are making an offer and I think that you would find us totally irresponsible if we'd decide to let the Canadian taxpayers pay for a project without a federal assessment of the environmental impact.

Mrs. Guay: Madam Minister, we already have in Quebec, as you know, the BAPE which is doing environmental evaluations. What you're telling me, is that when the federal makes an investment or when projects are carried out on federal

[*Texte*]

territoire fédéral, l'évaluation environnementale fédérale prendra le dessus. Ça veut dire toutes les évaluations environnementales. Ça veut dire qu'aussitôt qu'on aura un besoin d'évaluation environnementale, à travers le pays, pour faire un projet, l'évaluation environnementale fédérale sera toujours celle qui primera sur les autres.

Mme Copps: Non.

Mme Guay: C'est ce que le projet de loi dit.

Mme Copps: Non, ça ne le dit en aucune façon. Prenons quelques exemples de ce qui a déjà été fait: le BAPE et le BFEEE ont déjà fait trois ou quatre évaluations ensemble. Ils en ont fait une à Sainte–Marguerite et ça a très bien marché. Il n'y a pas de problème. Ce que nous proposons c'est de collaborer car nous voulons la collaboration. On ne nie pas la responsabilité de la province de Québec de faire sa propre évaluation quand c'est du domaine provincial, et si vous prenez, par exemple, des situations où il y a une proposition qui ne touche que la province, nous n'interviendrons pas.

Les déclencheurs sont des postes fédéraux ou territoire fédéral. Alors, si vous me demandez de céder nos responsabilités en ce qui concerne les payeurs de taxes canadiens... «Donnez–nous l'argent mais vous n'avez aucune responsabilité!»

Mme Guay: C'est nous, les payeurs de taxes canadiens...

Mme Copps: Oui et nous avons la responsabilité de respecter les devoirs environnementaux en dépensant l'argent fédéral. Je pense que même les écolos de Québec...

Mme Guay: J'aimerais poser une dernière question sur le processus d'harmonisation. Si ça ne fonctionne pas, et si vous ne réussissez pas à convaincre toutes les provinces à embarquer dans ce projet, madame Copps, vous allez avoir un sérieux problème. Comment allez–vous harmoniser cela?

Mme Copps: On harmonise cela province par province. Ce n'est pas un échéancier pour toutes les provinces. Si le Québec est prêt à signer, on peut signer demain.

Mme Guay: Qu'est–ce que vous allez faire avec le Québec? Le Québec, vous le savez, ne veut pas...

Mme Copps: Si le Québec veut embarquer avec nous dans un plan où on peut se mettre d'accord sur les évaluations harmonisées, on est prêt à signer. On a déjà signé avec l'Alberta.

Mme Guay: Qu'est–ce que vous faites s'il ne signe pas? Je ne veux pas savoir s'il signe, je veux savoir ce qui va se passer s'il ne signe pas, s'il n'embarque pas dans ça?

Mme Copps: S'il n'embarque pas, on respectera la loi que nous allons adopter.

Le président: Merci madame.

Mr. Gilmour: In the next century I think one of the big issues is going to be water. There is very much concern, partly through NAFTA and other vehicles, about the sovereignty of our own water. Is your government looking into or doing anything to ensure we do own it, and haven't bargained it away? We not only need clear water, we need clean water. We need to have the ownership so if we choose to export water—and I'm sure we will in the next 20 or 30 years—it's ours.

[*Traduction*]

lans, it is the federal environmental assessment which will prevail. That means all environmental evaluations. In other words, as soon as an environmental evaluation is needed, somewhere in the country, for a project, the federal environmental evaluation will always prevail.

Ms Copps: No.

Mrs. Guay: This is what the bill says.

Ms Copps: No, this is not what the bill says. Let's take some examples of what has already been done: the BAPE and the FEARO have already done three of four evaluations together. They did one in Sainte–Marguerite and that worked well. There was no problem. What we are proposing is to cooperate because we want this cooperation. We are not questionning the province of Quebec's responsibility to do its own evaluation in the provincial field, and if you take, for example, situations where there is a proposal only affecting the province, we will not interfere.

The trigerring elements are federal positions of federal lands. Then, if you're asking me to give up our responsibilities towards the Canadian taxpayers... "Give us the money but you have no responsibility!"

Mrs. Guay: That's us, the Canadian taxpayers...

Ms Copps: Yes, and we have the responsibility to respect environmental duties when spending federal monies. I think that even ecologists in Quebec...

Mrs. Guay: I would like to aks a last question on the harmonization process. If that doesn't work, and if you don't manage to convince all the provinces to go for the project, Ms Copps, you are going to have a serious problem. How are you going to harmonize that?

Ms Copps: The harmonization will be done province by province. We don't have a timetable for all the provinces. If Quebec is ready to sign, we can sign tomorrow.

Mrs. Guay: What are you going to do with Quebec? Quebec, as you know, don't want...

Ms Copps: If Quebec want to join us in a plan where we can agree on harmonized evaluations, we're ready to sign. We've already signed with Alberta.

Mrs. Guay: What do you do if they don't sign? I don't want to know whether they'll sign, I want to know what will happen if they don't, if they don't go for it.

Ms Copps: If they don't, we'll respect the act we're about to adopt.

The Chairman: Thank you, Mrs. Guay.

M. Gilmour: Au cours du siècle prochain, je crois que l'une des grandes questions à l'ordre du jour va être l'eau. On se pose beaucoup de questions à propos de la souveraineté sur les eaux, dans le cadre de l'ALÉNA et dans d'autres contextes. Votre gouvernement étudie–t–il la question ou prend–il des mesures pour nous garantir cette souveraineté, ne l'avons–nous pas déjà perdue dans les négociations? L'eau claire ne suffit pas, il faut de l'eau propre. Cette eau doit nous appartenir, de sorte que si nous décidons de l'exporter, et je suis sûr que ce sera le cas dans les 20 ou 30 années à venir—elle sera bien à nous.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1710

Ms Copps: Vis–à–vis the obligations under the NAFTA, the Prime Minister made it very clear that water was off the table in the signing of the NAFTA. Indeed, I think he said in Vancouver, following a meeting we actually had with the CCME where that issue was raised quite legitimately, if necessary he would be prepared to go so far as introducing legislation. I think Charles, in the last Parliament, even had a private member's bill on that issue. The Prime Minister was vehement, and basically we had the legal opinions to back us up, that we don't have any obligation under the NAFTA to trade in water. It's not a tradable commodity.

That being said, there are vehicles we can and will utilize in terms of developing a policy for what happens to water. I think Mel had a comment about the Canada Water Act. You may want to jump in here, because I must admit I was more up to speed on that in advance of the issue surrounding the NAFTA.

Mr. Mel Cappe (Deputy Minister of Environment): I would just note that the issue of water is one that is of great concern, as the minister indicated, to the government. The department has a number of instruments that we work on in collaboration with the provinces on the water conservation side. The issues of the potential for export, of course, would fall in the trade context, as the minister indicated, based on the Prime Minister's commitment that there would not be. . .

Ms Copps: Can I just say something that's sort of on the flip side of that? Sometimes we think about environmental issues as being the big national issues and the international issues. I think just as important is the water we consume in our homes. One of the elements of the infrastructure program was that we give preference to those provinces who were also moving to full–price cost–recovery in water. One of the great benefits of this country is we've had lots of fresh water free, but that has also led to the potential for waste. Just as we've seen with energy costs, as energy costs rise so people modify their behaviour to consume less.

There is a group I met with when I was out in Vancouver actually, at the Globe '90 Conference, who are launching a national water–save initiative in the same way as we had power–save, where we encouraged people to move to fluorescent light bulbs. The national water–save initiative is based on the same principle. They're getting provincial sign–on to encourage things like shower head additions, bricks in your toilet. . . They sound very parochial, but what you flush down the toilet has a real effect on the environment.

Le président: Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Les briques, ce n'est pas très bon. Je voudrais vous faire parvenir ce qu'un inventeur de ma circonscription a fabriqué. . .

Mme Copps: En ce qui a trait à nos obligations en vertu de l'ALÉNA, quand cette entente a été signée, le Premier ministre a dit très clairement que l'eau était exclue. Suite à une réunion que nous avons eue avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement, à Vancouver, où cette question a été soulevée tout à fait légitimement, je pense qu'il a même dit qu'il était disposé à introduire un projet de loi si c'était nécessaire. Je crois que Charles a même présenté un projet de loi d'initiative privée pendant la législature précédente. Le premier ministre a dit haut et clair que nous ne sommes nullement tenues de faire le commerce de l'eau en vertu de l'ALÉNA et les avis juridiques vont en ce sens. L'eau n'est pas un produit qui peut faire l'objet de transactions commerciales.

Cela dit, il existe des mécanismes que nous pouvons et allons utiliser pour élaborer une politique de l'eau. Mais il a fait un commentaire à propos de la Loi canadienne de l'eau. Peut–être voulez–vous prendre la parole, car je dois admettre que j'étais plus au courant avant que ne surgisse le problème lié à l'ALÉNA.

M. Mel Cappe (sous–ministre de l'environnement): Je dirai simplement que, comme la ministre l'a indiqué, toute la question de l'eau préoccupe énormément le gouvernement. Le ministère dispose d'une série de mécanismes qu'il applique en collaboration avec les provinces pour assurer la conservation de l'eau. Quant au potentiel d'exportation, bien sûr, cela relève du contexte commercial comme la ministre l'a indiqué, à la lumière de l'engagement pris par le Premier ministre qu'il n'y aurait pas. . .

Mme Copps: Puis–je dire deux mots à propos de l'autre côté de la médaille, en quelque sorte? Il peut nous sembler parfois que les questions environnementales portent sur les grandes questions nationales et internationales. L'eau que nous consommons dans nos foyers est tout aussi importante, je pense. En vertu de l'un des éléments du programme d'infrastructure, nous privilégions les provinces qui prennent des mesures pour récupérer la totalité des coûts de l'eau. L'un des grands avantages de notre pays a été que nous avons pu jouir gratuitement d'une abondance d'eau douce, mais c'est aussi ce qui est à l'origine de ce potentiel de gaspillage. Nous l'avons vu avec les prix de l'énergie; quand le prix de l'énergie augmente, la population modifie son comportement et consomme moins.

À Vancouver, lors de la conférence Globe 1990, j'ai rencontré un groupe qui lançait une initiative nationale pour promouvoir l'économie de l'eau tout comme nous avions un programme destiné à promouvoir l'économie d'énergie par le bais duquel nous encouragions les gens à utiliser des ampoules fluorescentes. Cette initiative nationale qui vise à promouvoir l'économie d'eau relève du même principe. Ce groupe a obtenu l'appui des provinces pour encourager certaines mesures connexes, comme l'ajout de dispositifs dans les têtes de douche, la pose de briques dans les réservoirs des toilettes. . . Tout cela peut sembler bien banal, mais la quantité d'eau qu'on consomme chaque fois qu'on tire la chasse a un effet bien réel sur l'environnement.

The Chairman: Mr. Sauvageau, please.

Mr. Sauvageau: Bricks aren't very good. I'd like to send you what one inventor in my riding came up with. . .

[*Texte*]

Mme Copps: J'en ai une, je pense, au cas où vous n'en ayez pas.

M. Sauvageau: Je reviens à propos du commissaire à l'environnement. Tantôt, vous avez dit que le vérificateur général aurait principalement le mandat de vérifier les ministères fédéraux. Puis vous nous avez dit qu'il allait vérifier les plaintes du public, et, suite à une réponse de M. Gilmour, vous avez dit qu'il allait aussi faire la prévention de l'environnement au niveau général des lois, etc. Je pense que la définition de ses tâches et de son rôle n'est pas encore tout à fait établie, d'après ce que vous dites et d'après ce que le vérificateur général nous dit. Quelles seront ses fonctions exactement? Il va vérifier les ministères ou. . .?

Mme Copps: Je n'ai pas tout à fait compris ce que vous avez dit concernant les propos de M. Gilmour. Quand j'ai parlé à M. Gilmour, nous avons discuté des questions de pâte à papier.

M. Sauvageau: Si je ne m'abuse, c'est de la prévention de l'environnement dans son ensemble, un peu comme s'il était le vérificateur général de l'environnement. C'est ce que j'ai perçu.

Mme Copps: Non. Quand j'ai parlé à M. Gilmour au sujet de la pollution et de la prévention, il s'agissait de notre responsabilité en tant que gouvernement. Mais, en ce qui concerne le nouveau ou la nouvelle commissaire général(e) et son administration, parce que il ou elle ne pourra pas travailler seul ou seule, je pense qu'il ou elle demandera au gouvernement de publier des programmes de développement durable. Mais avant de publier un plan de développement durable, on doit faire des enquêtes à l'extérieur, y compris organiser des tables rondes pour vérifier si nos plans de développement durable sont durables.

M. Sauvageau: Vous allez vérifier le gouvernement ou. . .?

Mme Copps: Le gouvernement. Tous les ministères devront faire un plan qui sera d'abord remis à un groupe extérieur pour analyse et ensuite déposé au Parlement. Le ou la commissaire du développement durable va d'abord analyser le plan pour voir si c'est bon, et ensuite, vérifier si nous faisons ce que nous avions prévu. Ensuite, il ou elle aura aussi la possibilité de recevoir des pétitions du public.

M. Sauvageau: Concernant un travail. . .

Mme Copps: Les travaux du gouvernement, oui.

M. Sauvageau: Parfait. Maintenant, je n'ai jamais été fort en ressources humaines, mais dites-moi si vous ne trouvez pas un peu bizarre le fait de choisir une personne avant d'avoir défini ses tâches? Ne serait-il pas plus simple de définir les tâches et de voir qui peut les remplir?

Mme Copps: Les tâches de la personne ne s'appliqueront pas qu'à une seule personne.

M. Sauvageau: Tantôt, vous avez dit que vous alliez trouver la personne et qu'ensuite vous alliez définir ses tâches.

Mme Copps: Nous avons quand même une certaine idée de ce que nous cherchons, d'après ce que nous avons répondu en Chambre des communes. Ce n'est pas une *tabula rasa*. On a une idée des fonctions qu'il faut remplir, et je pense que la preuve sera faite dans deux ou trois ans. Je pense que la personne qui va faire le travail est très importante, et il ne faut pas que certains pensent que c'est seulement une façon de détourner le problème et de faire porter la responsabilité sur le vérificateur général.

[*Traduction*]

Ms Copps: I believe I have one, in case you don't.

Mr. Sauvageau: I'd like to get back to the Commissioner of the Environment. You said earlier that the Auditor General would be the one to have the main mandate with regard to verifications on federal departments. You added that he would be following up on complaints by the general public and following a response given by Mr. Gilmour you said that the Auditor General would also be responsible for protecting the environment with regard to compliance with acts generally, etc. According to what you say and what the Auditor General tells us, I believe the definition of his functions and of his role has not been completed. What will his functions be, exactly? Will he be auditing departments in this regard, or. . .?

Ms Copps: I didn't quite understand what you said about Mr. Gilmour's statement. When I spoke to Mr. Gilmour we discussed pulp and paper issues.

Mr. Sauvageau: If I'm not mistaken we are talking about environmental protection generally, as though he were the Environmental Auditor General; that is what I understood.

Ms Copps: No. When I spoke to Mr. Gilmour about pollution and prevention, I was discussing our responsibility as a government. As for the new Commissioner of the Environment and his administration, since that person will not be able to work alone I think that he or she will ask the government to publish sustainable development programs. Before sustainable development programs are released, there must be outside consultations including round tables to allow us to see whether our sustainable development plans are themselves sustainable.

Mr. Sauvageau: Will you be auditing the government or. . .?

Ms Copps: The government. All of the departments will have to prepare a plan that will firstly be submitted to an external group to be analysed and then tabled in Parliament. The Commissioner of the Environment and Sustainable Development will first of all analyse the plan to assess its merits and will then check to see whether we are doing what we had said we would. The commissioner may also receive petitions from the public.

Mr. Sauvageau: Concerning some work. . .

Ms Copps: Government works, yes.

Mr. Sauvageau: Very well. Now, human resources has never been my long suit, but don't you find it a bit bizarre to chose a person before his or her duties have been defined? Wouldn't it be simpler to define the duties and then to look around to see who could fulfill those tasks?

Ms Copps: No single person will have to fulfill all of the person's duties.

Mr. Sauvageau: You said earlier that you would find the person and then define his or her duties.

Ms Copps: We do have a certain idea of what we are looking for, as we said in our replies in the House of Commons. We are not working from a blank slate. We have an idea of the duties of the position and I think that you will have proof of that within two or three years. I think that the person who will be doing the work will be very important and people should not think that this is only a way of diverting the issue and of having the Auditor General bear the responsibility.

[*Text*]

M. Sauvageau: Pour remplir une promesse. . .

Mme Copps: Si on veut vraiment avoir un travail efficace, il faudrait que la personne ait une certaine crédibilité environnementale d'abord et avant tout qu'elle ait la capacité de remplir ses fonctions en ce qui concerne son budget et son administration.

M. Cappe: Je voudrais ajouter, monsieur le président, que nous sommes en train de discuter avec le vérificateur général pour préciser toutes ces tâches. Il faut donc avoir son *input* de la rédaction de la loi. Mais pour ne pas retarder l'introduction de la loi, on pourrait quand même faire progresser les choses en nommant quelqu'un.

M. Sauvageau: Vous avez parlé du Plan d'action Saint–Laurent phases 1 et 2, et du Plan des Grands Lacs 2000. J'ai lu avec beaucoup d'attention toute la documentation sur le Plan d'action Saint–Laurent phases 1 et 2. Est–ce qu'il serait possible d'avoir la même documentation sur le Plan des Grands Lacs? C'est la première fois que j'entends parler de ce projet.

Mme Copps: Oui, bien sûr. Justement, notre accord au niveau fédéral a été lancé le même jour que le Plan Saint–Laurent 2000. Ensuite, on a signé l'entente avec la province de l'Ontario à la mi–juillet.

M. Sauvageau: On pourrait donc avoir les deux plans, le Plan des Grands Lacs 2000 en plus du bilan Vision 2000, et les comparer pour voir les données.

Mme Copps: Absolument. Cependant, il faudrait aussi que vous vous rendiez compte du fait que le Plan d'action Saint–Laurent est différent puisque nous avons collaboré avec le gouvernement du Québec, dans leur intérêt. Ils ont décidé de faire davantage sur les tributaires que sur le processus du plan de prévention. Par exemple à Collingwood et à Hamilton, le processus est différent de celui du Saint–Laurent. Le gouvernement du Québec a voulu mettre plus d'accent sur les tributaires, et les plans ne sont pas les mêmes parce qu'on a voulu respecter les échéanciers environnementaux des deux provinces.

M. Sauvageau: On nous a dit aussi que dans la phase 1, il y avait eu trois ministères fédéraux d'impliqués et que cela avait été très compliqué. Dans la phase 2, il y en a six, mais on s'est assuré qu'il n'y aurait pas de problèmes de collaboration.

Mme Copps: Je pense que quand vous parlez des phases 1 et 2 à propos des collaborations, il est évident que si on veut arriver à une solution en ce qui concerne le *ground water*, il faudrait qu'on embarque aussi les fermiers.

M. Sauvageau: Nous parlons maintenant de collaboration entre les ministères fédéraux.

Mme Copps: Plus on a de collaboration, plus on a de bons résultats. Si j'embarque le ministre de l'Agriculture pour mettre un frein à l'usage de produits chimiques qui nuisent à l'environnement. . .

Le président: Sept minutes! C'est terminé.

• 1720

M. Sauvageau: Très vite. Dans la phase 1, trois ministères fédéraux étaient impliqués, Industrie, Commerce, Pêches et Océans et le vérificateur général nous a dit qu'il n'avait pas eu une collaboration efficiente et efficace avec ces trois ministères.

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: To keep a promise. . .

Ms Copps: If we really want effective work, the person chosen will have to have a certain credibility on environmental issues, first of all, and, equally important, that person must be able to meet the requirements of the position insofar as his budget and his administration are concerned.

Mr. Cappe: I would like to add, Mr. Chairman, that we are having discussion with the Auditor General to define all of those duties. We have to have his imput on the drafting of the bill. To avoid delaying the introduction of the bill, however, we could move things along by appointing someone.

Mr. Sauvageau: You referred to the St–Lawrence Action Plan, phases 1 and 2, and to the Great Lakes Plan for the year 2000. I read all the documentation on the St–Lawrence Action Plan, phases 1 and 2, with a great deal of attention. Would it be possible to have the same documentation on the Great Lakes Plan? This is the first reference I have heard to that project.

Ms Copps: Yes, of course. As it happens, our federal accord was launched the same day as the St–Lawrence 2000 Plan. We then signed an agreement with the province of Ontario around mid–July.

Mr. Sauvageau: We could, then, have both plans, the Great Lakes 2000 Plan and the Vision 2000 Plan, and compare the data.

Ms Copps: Absolutely. But you will have to understand that the St–Lawrence Action Plan is different since in that case we cooperated with the Government of Quebec, in their interest. They decided to do more about the tributaries and less on the prevention process. The process is different, for instance, in Collingwood and Hamilton than it is in the St–Lawrence. The Government of Quebec wanted to emphasize action on the tributaries more than other aspects and the plans are not the same because we wanted to respect both provinces' environmental plans and schedules.

Mr. Sauvageau: We were also told that three federal departments were involved in phase 1 and that things had been very complicated. There are six departments involved in phase 2 but we made sure that there would be no problems with cooperation.

Ms Copps: When you talk about phase 1 and phase 2 and cooperation, I'd like to say that it is obvious that is we want to arrive at a solution with regard to ground water, we are also going to have to get the farmers on side.

Mr. Sauvageau: We are talking about cooperation among federal departments.

Ms Copps: The more cooperation you have, the better the results. If I can bring the Minister of Agriculture on board in order to put a check on the use of chemical products that damage the environment. . .

The Chairman: Seven minutes! Your time is up.

Mr. Sauvageau: Very quickly, in phase 1, three federal departments were involved, Industry, Commerce, Fisheries and Oceans and the Auditor General tells us there was no efficient and effective co–operation with these three departments.

[*Texte*]

Dans la phase 2, il y a six ministères fédéraux, si je ne m'abuse, qui sont impliqués. Est–ce qu'on s'est assuré, avant de commencer, que le processus de collaboration serait plus efficace puisqu'il y a deux fois plus de monde que dans la phase 1.

Mme Copps: Oui et nous avons demandé la coopération de plus de ministères parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait de graves problèmes en agriculture au niveau du fleuve Saint–Laurent.

M. Sauvageau: Donc on n'aura pas le même résultat de la part du vérificateur général dans 5 ans.

Mme Copps: J'espère bien.

M. Cappe: Nous avons aussi introduit des processus de gestion et d'informatique en mettant plus l'accent sur les résultats.

Mme Copps: J'espère que la gérance sera mieux faite qu'en 1989, c'est tout ce que je peux dire.

Le président: Merci, monsieur Sauvageau.

I have been listening to the discussion on the process of accountability between departments leading up to and beyond the two–year period—how it would work on the question of the Department of Agriculture being given the power to permit the sale of pesticides without the GST. Would the Department of Agriculture be expected to report on that item and justify that particular policy, or would the Departments of Finance or National Revenue be in charge of that particular exemption? How would that be handled?

Ms Copps: Practically speaking, the Department of Agriculture would have to provide a justification in its plan. At the same time, we're hoping that as a result of the work of the joint committee of environment and finance on disincentives to sound environmental policy, some of those issues may be addressed by the Minister of Finance in his budget in advance of the two–year timeframe.

The Chairman: At the end of the two–year timeframe, would those departments that do not report on certain items be the object of the commissioner's report in terms of items that were not reported upon?

Ms Copps: Were not reported upon or were reported upon with no follow–up, yes.

The Chairman: And in seeking a reply within a given period of time, as the Auditor General does?

Ms Copps: Yes.

The Chairman: Thank you.

Mr. Finlay: I hope this will be a short question, Madam Minister.

We've heard from industry witnesses who have pointed out that ARET, the accelerated reduction and elimination of toxics program, is a good example of effective voluntary initiative. However, we understand non–industry witnesses have said that environmental and labour groups have withdrawn their support from this program. In terms of its effectiveness in this context, can you discuss the apparent disagreement between industry and non–industry groups?

[*Traduction*]

In phase 2, there were six federal departments, if I am not mistaken, that are involved. Did we make sure, before starting, that the co–operation process would be more effective because there are twice as many people as in phase 1.

Ms Copps: Yes, and we requested more departments to co–operate because we realized that there were serious agricultural problems along the St. Lawrence River.

Mr. Sauvageau: So, we won't have the same result from the Auditor General five years from now.

Ms Copps: I hope so.

Mr. Cappe: We have also introduced management and information processes in focusing more on results.

Ms Copps: I hope that the management will be better than in 1989, that's all I can say.

The Chairman: Thank you Mr. Sauvageau.

J'ai écouté la discussion sur l'imputabilité entre les ministères avant la période de deux ans et au–delà—en ce qui concerne les pouvoirs donnés au ministère de l'Agriculture d'autoriser la vente de pesticides avec exemption de la TPS. Le ministère de l'Agriculture est–il censé présenter un rapport sur ce point pour justifier cette politique particulière ou les ministères des Finances et du Revenu national devraient–ils s'occuper de cette exemption spéciale? Comment va–t–on procéder?

Mme Copps: Sur le plan pratique, il faudrait que le ministère de l'Agriculture donne une justification dans son plan. Parallèlement, nous espérons qu'à la suite des travaux du Comité mixte de l'Environnement et des Finances sur les mesures pouvant avoir un effet dissuasif sur l'adoption de bonnes politiques environnementales, le ministre des Finances abordera certaines de ces questions dans son budget avant la période de deux ans.

Le président: À la fin de cette période, les ministères n'ayant pas présenté de rapports sur certains sujets ne vont–ils pas être mis en cause à ce propos dans le rapport du commissaire?

Mme Copps: Au sujet des questions sur lesquelles il n'y a pas eu de rapport ou un rapport mais pas de suivi, oui.

Le président: En vue d'obtenir une réponse dans des délais donnés, comme le fait le vérificateur général?

Mme Copps: Oui.

Le président: Merci.

M. Finlay: J'espère que cette question sera brève, madame la ministre.

Des témoins représentant l'industrie nous ont signalé que le programme ARET, le programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques était un bon exemple de l'efficacité de l'initiative volontaire. Cependant, des témoins n'appartenant pas à l'industrie semblent dire que des groupes syndicaux et écologistes ont retiré leur appui à ce programme. Dans la mesure où cela peut avoir un impact sur l'efficacité de programme, pouvez–vous nous parler de ce désaccord apparent entre les groupes liés à l'industrie et les autres?

[*Text*]

Ms Copps: By the time I became the minister, the ARET process had broken down, but we tried to get many environmental groups back onside.

The other thing to bear in mind is that any voluntary compliance should not be seen in the absence of regulation. In other words, voluntary compliance yes, but I think you also need to be ready to regulate if necessary. What we've done with ARET is that we've encouraged companies to get back into the process. If we look at where we're going with the CEPA review, there's going to be a timeframe, and if we can actually achieve voluntary reductions in the number of sectors we've already achieved, these are pluses.

For example, MMT has been in the news lately because of pollution problems relating to MMT in auto systems. I had a meeting last Friday with the Canadian Petroleum Products Institute. I basically told them that if they can agree to a phase–out plan with the MVMA by the end of this year, fine, because we're not looking to regulate everybody. In fact, it costs us money and some people will find a way around it. We would prefer a voluntary solution, but they had been negotiating this for two years and if they didn't get a voluntary solution by December 31 we were going to move. We're not seeking to over–regulate. Sometimes regulations are necessary, and I don't think voluntary actions should be seen as a substitute for regulation when necessary.

Mr. Finlay: Thank you.

The Chairman: This was an exceptional question period in which the members of this committee had the minister to themselves for a good hour. It was an unusual experience. I would like to thank you, Madam Minister, on behalf of all the committee members. We are grateful for this opportunity and we look forward to future meetings.

Ms Copps: I want to emphasize the invitation on Friday to come over to 50—

Le président: L'Office de la Fontaine.

Ms Copps: —*l'Office de la Fontaine* right after Question Period, if anybody wants to come to the celebration. We politicians often take the credit, but there are a lot of people who work for CEAA, and we thought they should be recognized for the seven–year itch.

The Chairman: Has everybody taken note of that invitation? Does that also include the researchers?

Ms Copps: Yes. Everybody who wants to come. I'm even going to invite Mr. Bouchard. I don't know if he's going to come, but. . .

The Chairman: Thank you. This meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Copps: Lorsque je suis devenue ministre, le programme ARET était déjà en panne, mais nous avons essayé de faire revenir de nombreux groupes environnementaux.

Il ne faut pas oublier non plus qu'observation volontaire ne veut pas dire absence de réglementation. Autrement dit, observation volontaire oui, mais je crois qu'il faut aussi être prêt à réglementer au besoin. Avec ce programme ARET, nous avons encouragé les entreprises à reprendre le processus. Il va y avoir un échéancier qui accompagnera l'examen de la LCPE. Et si nous parvenons à obtenir des réductions volontaires dans les secteurs que nous avons déjà gagnés, il s'agira d'avantages supplémentaires.

Par exemple, on a beaucoup parlé du MMT dans la presse, récemment, en raison des problèmes de pollution dus à sa présence dans les véhicules. J'ai eu une réunion vendredi dernier avec les représentants de l'Institut canadien des produits pétroliers. Je leur ai dit que s'ils réussissaient à se mettre d'accord sur un plan d'élimination graduelle avec la MVMA d'ici la fin de l'année, très bien, parce que nous n'avons pas envie de réglementer tout le monde. En fait, cela coûte cher et il y en aura toujours qui trouveront un moyen de contourner les règlements. Nous préférerions une solution volontaire, mais les négociations durent maintenant depuis deux ans et si l'on ne parvient pas à une solution volontaire avant le 31 décembre, nous devrons intervenir. Nous ne voulons pas sur–réglementer. La réglementation est parfois nécessaire et on ne peut pas considérer que les mesures volontaires remplacer ont jamais la réglementation.

M. Finlay: Merci.

Le président: Nous avons eu une période de questions exceptionnelle au cours de laquelle les membres du Comité ont eu la Ministre pour eux tout seuls pendant une bonne heure. C'était une expérience peu commune. Je tiens à vous remercier, madame la ministre, au nom de tous les membres du Comité. Nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir donné cette possibilité et nous espérons qu'il y aura d'autres réunions comme celle–ci.

Mme Copps: Je tiens à insister sur l'invitation pour vendredi, à venir au 50. . .

The Chairman: The Office de la Fontaine.

Mme Copps: . . .«l'Office de la Fontaine» juste après la période des questions, si vous voulez venir à la fête. C'est souvent nous, politiciens, que l'on remercie, mais il y a beaucoup de gens qui travaillent pour l'ACEE et nous avons pensé qu'il fallait fêter ce septième anniversaire.

Le président: Chacun a–t–il pris note de l'invitation? Est–ce que les attachés de recherche sont également invités?

Mme Copps: Oui. Tout ceux qui veulent venir. Je vais même inviter M. Bouchard. Je ne sais pas s'il va venir mais. . .

Le président: Merci. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Environment Canada:

Mel Cappe, Deputy Minister of Environment.

TÉMOINS

D'Environnement Canada:

Mel Cappe, sous–ministre de l'environnement.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

JUL 5 1995